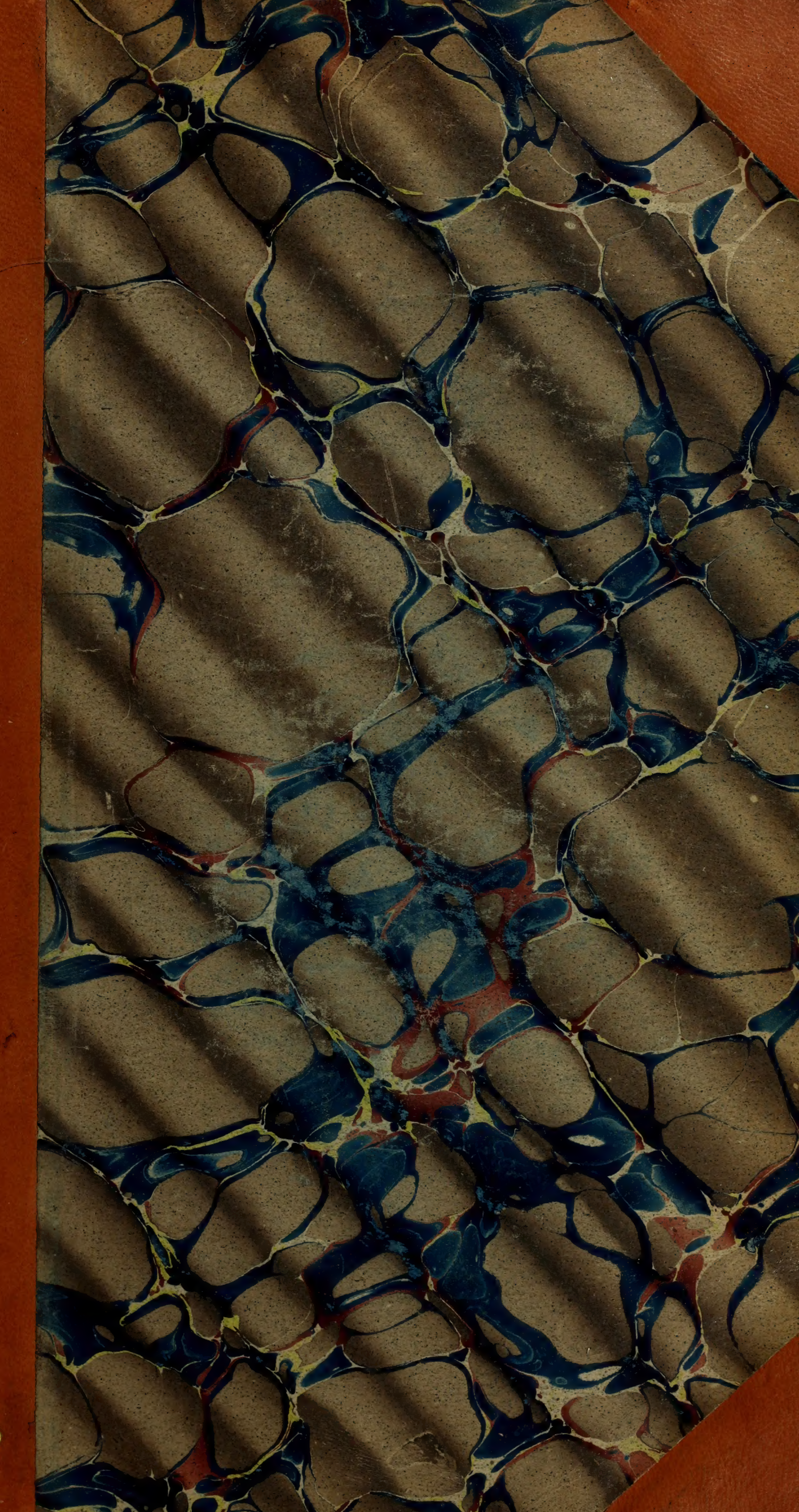
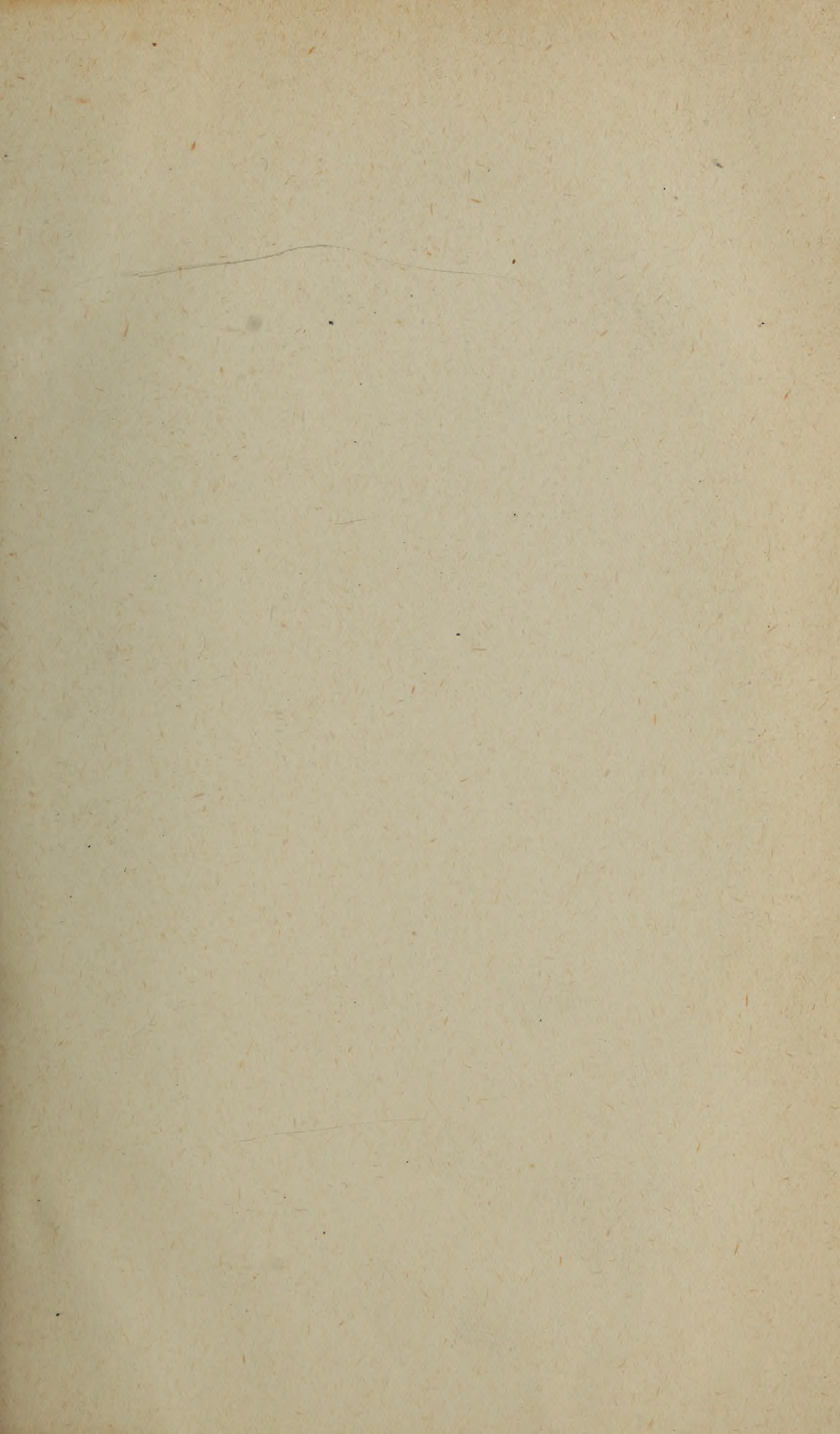
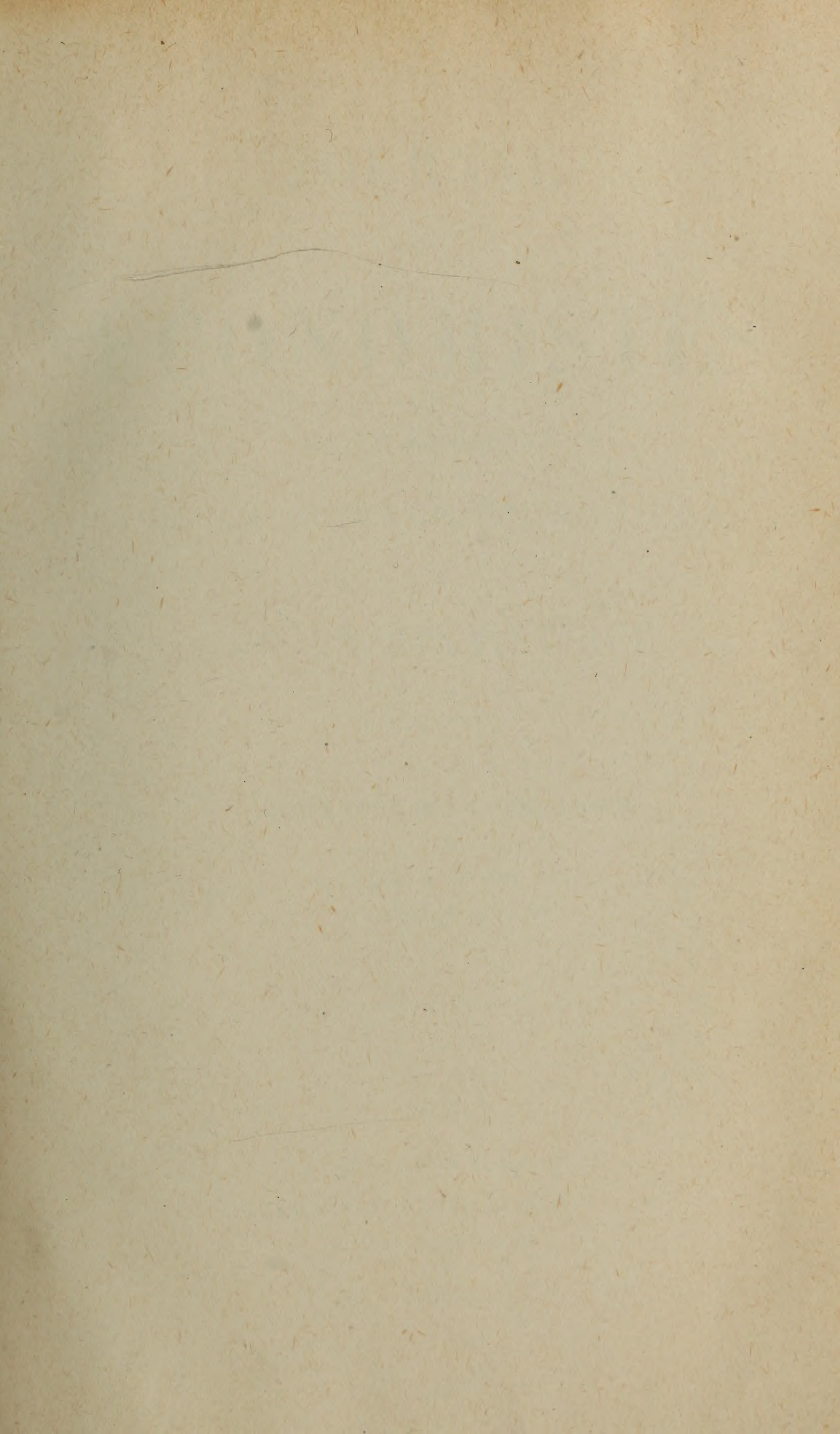






JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNEE

5e SÉRIE — TOME LIII

OCTOBRE A DÉCEMBRE 1903

PARIS

Administration et Rédaction

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1903

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE LA REVUE

Rédacteur en chef : **M. G. de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

BELLET (D.).
BERNARD (Fr.).
BONNAUD (Paul)
BOUCHIÉ DE BELLE.
BOUET (Mme H.).
CASTELOT (E.).
CAYLA (Claudius).
CHABANNE (A. de).
CHAILLEY-BERT (Joseph).
CHARLES ROUX, député.
CHEYSSON (Em.).
COMBES DE LESTRADE (Vte).
DES ESSARS (P.)
DOMANSKI (L.).
DUPOND (Roger).
EICHTHAL (Eug. d').
FLEURY (J.).
FOLLIN (H.-L.).
FOURNIER DE FLAIX (E.).
FOVILLE (A. DE), membre de l'Institut.
FRANÇOIS (G.).
GHIO (Paul).
GIRETTI.
GOMEL (Ch.), anc. maît. des requêtes.
GRANDEAU (Louis), agronome.
HORN (Ant.).
JUGLAR (Clément), membre de l'Institut.
LACOMBE (Michel).
LAVOLLÉE (René).
LEFORT (J.), avocat au Conseil d'Etat.
LE ROY (Mlle Marie) (M. LR.).
LETORT (Ch.).
LEVASSEUR (Em.), membre de l'Institut.
LEVY (Raphael-Georges).
LIESSE (André)
LIMOUSIN (Ch.-M.).
MACQUART (Emile).
MALARCE (A. DE)
MARTINEAU (E.).
MATHIEU-BODET, anc. ministre.
MOLINARI (Edmond DE).
MULLER (Paul).
NEYMARCK (A.).
NOUVION (Georges DE).
OTT (A.).
PARETO (Vilfredo).
PASSY (Fréd.), membre de l'Institut
PASSY (Louis), député.
PASTOR (P.).
RAFFALOVICH (Arthur), correspondant de l'Institut.
RAFFALOVICH (Sophie) [Mme O'BRIEN.]
RATOIN (E.).
REVEILLÈRE (contre-amiral).
ROCHETIN (Eug.).
ROQUET (Léon).
ROUXEL (M.-Fr.).
SCHELLE (Gustave).
STOURM (René), membre de l'Institut.
TRICOCHE (G. Nestler).
VARAGNAC, maître des requêtes au Conseil d'Etat.
VIALLATE (Ach.).
VIGOUROUX (Louis), Député.
WEILER (Julien).
YVES GUYOT.
ZABLET (Maurice).
ZOLLA (D.)

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

1902

I

Nous ignorons si les socialistes réussiront un jour à remplacer la libre initiative de l'individu par le monopole de l'Etat, mais quels que soient les méfaits dont ils accusent le régime de la concurrence et du capitalisme, il a eu du moins un mérite qu'ils ne peuvent lui refuser, c'est d'avoir prodigieusement accru la puissance productive de l'homme, et mis à la portée de la multitude des articles de consommation qui avaient été jusqu'alors réservés au petit nombre. Cette augmentation générale de la production et cette démocratisation des matériaux du bien-être ne peuvent être contestés, et il nous suffira de pècher deux chiffres dans l'océan de la statistique pour montrer avec quelle rapidité s'est accompli ce double progrès. Dans son dernier rapport, le directeur de la Monnaie des Etats-Unis, faisant le compte des quantités de monnaie, or, argent et papier, qui servent de véhicule aux échanges, a constaté que ces quantités se sont élevées de 4.588 millions de dollars en 1873 à 11.780 millions en 1901, c'est-à-dire qu'elles avaient plus que doublé en moins de trente ans, quoique dans

cet intervalle, l'emploi des procédés et des instruments qui économisent la monnaie, *clearing houses*, chèques, etc., se soit considérablement développé. On peut, sans aucune exagération, évaluer au triple l'accroissement de la somme de richesses que l'instrument monétaire a servi à accumuler et à échanger. Dira-t-on que cet accroissement de richesses a exclusivement profité aux capitalistes? Mais voici une autre statistique qui atteste à quel point s'est vulgarisée la consommation des denrées de confort, sinon de luxe: de 1.150.000 tonnes en 1840, la consommation du sucre s'est élevée à 8.800.000 en 1901, — ceci bien que le prix en soit doublé et même triplé par les droits fiscaux et protectionnistes combinés. Et chose qu'il n'est pas inopportun de faire remarquer aux Etatistes, si la richesse ne s'est pas accrue et répandue davantage, cela tient surtout aux énormes prélèvements auxquels l'Etat l'a soumise et qu'il augmente tous les jours, tant pour subvenir à ses dépenses que pour subventionner des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. En pleine paix, de 1891 à 1901, les dépenses budgétaires de l'ensemble des Etats de l'Europe se sont élevées de 19.837 millions à 29.090. C'est donc une trentaine de milliards qu'il en coûte aujourd'hui aux Européens pour être gouvernés, soit près de 80 francs par tête. En échange, leurs gouvernements leur fournissent, à la vérité, un article de première nécessité, la sécurité. Mais cet article, si indispensable qu'il soit, ne pourrait-il pas leur coûter moins cher? Dans ce total de près de 30 milliards, le chapitre de la sécurité extérieure, guerre, marine, dette, figure à lui seul pour les deux tiers et il va grossissant sans interruption, quoique tous les chefs d'Etats ne laissent échapper aucune occasion de manifester leur ardent amour de la paix et l'inébranlable volonté de la maintenir.

Sous l'ancien régime, les gouvernements en possession du pouvoir de légiférer et de taxer, suivant leur bon plaisir, abusaient volontiers de ce pouvoir pour augmenter les charges de leurs sujets sans accroître et améliorer en échange les services qu'ils leur rendaient. Il arrivait même que les services se détérioraient à mesure qu'on les payait plus cher. Les sujets ont fini par s'insurger contre ce régime et ils ont réussi, après de longues et pénibles luttes, à obtenir le droit de consentir l'impôt et d'en débattre le taux.

Seulement, faute de pouvoir exercer eux-mêmes ce droit, ils en ont confié l'exercice à des mandataires. Au régime du bon plaisir a succédé le régime constitutionnel et parlementaire. C'était, sans aucun doute, un progrès manifeste et qui ne pouvait manquer de

mettre fin au gaspilage et au favoritisme. Les mandataires de la nation, en leur qualité de représentants des consommateurs des services publics,n'avaient-ils pas pour premier et essentiel devoir de s'assurer de la bonne qualité de ces services et d'en faire abaisser le prix au taux strictement nécessaire pour en couvrir les frais ? Ne devaient-ils pas veiller de même à ce que le vendeur ne favorisât point certains acheteurs au détriment des autres? S'ils manquaient à ces devoirs, la nation, intéressée à les surveiller et pourvue de la liberté d'association et de la liberté de la presse, ne casserait-elle pas aux gages ces mandataires infidèles? Toutes les précautions étaient donc bien prises pour empêcher les abus dont les consommateurs des services publics avaient été jusqu'alors victimes et leur procurer à l'avenir le meilleur des gouvernements et le gouvernement au meilleur marché.

Que le régime constitutionnel et parlementaire ait tenu quelques-unes des promesses de ses inventeurs, qu'il soit théoriquement supérieur au régime arbitraire auquel il a succédé, cela n'est pas contestable. Mais si parfait que soit un mécanisme, son efficacité dépend, avant tout, de ceux qui le mettent en œuvre. La machine à légiférer et à taxer qui était auparavant au service d'une caste dominante appartenait maintenant à la nation tout entière et devait être employée uniquement dans son intérêt. Mais au-dessous de l'intérêt général et permanent des nations s'agitent des intérêts particuliers et immédiats qui veulent être satisfaits, fût-ce aux dépens d'autrui. Or une longue et douloureuse expérience a appris aux classes, autrefois surtaxées et exploitées au profit de la caste dominante, toute la puissance de la machine à légiférer et à taxer. S'emparer de cette machine merveilleuse et s'en servir pour augmenter ses revenus, rentes, profits, intérêts ou salaires, tel a été aussitôt l'objectif des différentes catégories sociales entre lesquelles se partageaient les nations émancipées. D'abord accaparée par la classe en possession de la plus grande partie du sol et des capitaux, seule investie du droit de nommer des mandataires, la machine a particulièrement servi à protéger les intérêts des propriétaires fonciers, des industriels et des capitalistes, non toutefois sans susciter entre eux de violentes et continuelles compétitions. Affaiblie par ses divisions, cette classe politiquement privilégiée a dû, à son tour, céder à la poussée des couches sociales inférieures, les nouvelles couches, comme les nommait Gambetta. Au suffrage restreint a succédé le suffrage universel. On pouvait se flatter de l'espoir que cette généralisation du droit électoral mettrait fin à la lutte des intérêts parti-

culiers pour la possession de la machine, et que toutes les catégories sociales, étant désormais également représentées, aucune ne tenterait plus de faire prévaloir ses intérêts sur ceux des autres. Mais cet espoir n'a point tardé à s'évanouir. Loin de prendre fin, la lutte s'est étendue, et elle a redoublé de violence. Aux conservateurs et aux libéraux qui occupaient la scène sont venus s'ajouter les socialistes. Et ces nouveaux compétiteurs ne se sont pas montrés moins ardents que les anciens à s'emparer de la machine et moins pressés de la faire fonctionner à leur profit. Quelle sera l'issue de la lutte et quelles en seront les suites, nul ne peut encore le savoir.

Ce serait toutefois s'abandonner à des craintes excessives que de supposer, comme le font plus ou moins sincèrement les conservateurs, que l'avènement des socialistes au pouvoir soit suivi de la subversion totale de la société. Ces mêmes appréhensions pessimistes, ne les avons-nous pas vu se produire sous le régime du suffrage restreint? Chaque fois que le parti conservateur et clérical réussissait à s'emparer de la machine, les libéraux nous remplissaient d'effroi en nous affirmant qu'elle allait servir à nous replonger dans les ténèbres du moyen âge. Et chaque fois que les libéraux l'enlevaient à leurs concurrents, ceux-ci ne manquaient pas de prédire l'anéantissement prochain et inévitable de la société, livrée sans défense aux passions révolutionnaires et à l'athéisme de la libre-pensée. Cependant la société continuait à vivre et à mener son train train accoutumé. Les conservateurs et les cléricaux s'abstenaient prudemment de rétablir la dîme et le droit du seigneur, les libéraux de déchaîner les révolutions et d'introniser l'athéisme. Les uns et les autres se contentaient d'exploiter paisiblement la machine, en s'efforçant de la conserver le plus longtemps possible entre leurs mains. Il y a grande apparence que les choses ne se passeront pas autrement à l'avenir. On a calomnié les socialistes en les accusant de vouloir détruire la société. Ils ne sont pas si méchants! S'ils montraient une humeur hargneuse et même féroce, mais après tout excusable, à l'époque où l'accès du pouvoir leur était fermé, ils se sont calmés et assagis depuis qu'aucun obstacle insurmontable ne les en sépare plus. Ils ont constitué, eux aussi, un « parti de gouvernement ». Seulement, le champ d'exploitation qui suffisait aux anciens partis est devenu trop étroit pour pourvoir aux besoins de ce nouveau venu. Il faut donc élargir l'Etat, en augmentant ses attributions, partant le nombre des emplois dont il dispose. Il faut aussi accorder à cette nouvelle catégorie d'intérêts influents sa part de subventions

et de protections, sans diminuer cependant celle des anciens. La politique n'est-elle pas faite de compromis? Ainsi s'explique le mouvement irrésistible d'expansion de l'Etatisme et du protectionnisme.

II

L'expansion de l'Etatisme s'opère au dehors par l'agrandissement du domaine de l'Etat, et par conséquent du débouché qu'il ouvre à ses fonctionnaires militaires et civils, au dedans par la main mise de l'Etat sur les industries privées, dont il transforme les directeurs et les employés de tout ordre en fonctionnaires. L'expérience ayant démontré que les Etats civilisés ne peuvent plus s'agrandir aux dépens les uns des autres sans s'exposer à ruiner leurs finances et à compromettre leur existence même, ils se sont tournés de préférence vers la conquête des vastes régions du globe que la supériorité de leurs armements a livrées à leur merci. Ils ont rançonné la Chine, à trois reprises, en attendant de se mettre d'accord pour la partager. L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie, et finalement les Etats-Unis ont depécé l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Quel a été le résultat le plus clair de ces conquêtes faites dans l'intérêt prétendu de l'industrie et du commerce? Ça été d'augmenter progressivement non seulement les dépenses coloniales, mais encore les budgets de la guerre et de la marine. On ne pourrait citer aucune colonie qui rapporte à la métropole ce qu'elle lui coûte. Le déficit est comblé par l'impôt et constitue, en dernière analyse, une subvention fournie à l'industrie étatiste de la conquête, de la défense et de l'administration des colonies. Prélevée sur l'ensemble des branches de la production, cette subvention, en élevant leurs prix de revient, restreint leurs débouchés sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers plus que les colonies ne les accroissent. L'Espagne et le Portugal ont été ruinés par ce système. Si les progrès de leur industrie permettent aujourd'hui aux nations colonisatrices d'en mieux supporter le poids, elles n'en doivent pas moins solder le compte par profits et pertes.

L'agrandissement intérieur du domaine de l'Etat contribue-t-il davantage à augmenter la richesse de la nation? L'Etat se bornait d'abord à transporter les lettres, à fabriquer et à vendre du tabac et de la poudre. Il s'est attribué ensuite le monopole des allumettes, des télégraphes et des téléphones; voici maintenant que

les politiciens socialistes le pressent d'y joindre le monopole de l'alcool et le monopole de l'enseignement, celui-là par voie d'expropriation et celui-ci de confiscation, d'étatiser les chemins de fer et les mines. Voici encore que les communes, — ces petits Etats dans l'Etat, — saisies de la même fièvre d'agrandissement, font main basse sur les services de l'éclairage, des transports urbains, etc., etc. Qu'est-ce qui peut bien motiver et justifier cette invasion de l'Etat et des sous-Etats dans le domaine de l'activité privée? Est-ce que l'expérience aurait démontré que les industries étatisées ou communalisées travaillent mieux et à meilleur marché que les industries de concurrence? Non, l'expérience a démontré, au contraire, et démontre tous les jours qu'elles travaillent plus mal et plus cher, d'où il suit qu'elles sont à un moindre degré productives de richesse.

Qu'est-ce donc qui détermine les politiciens détenteurs de la machine à légiférer et à taxer, à faire de cette machine un usage en opposition manifeste avec l'intérêt de la nation dont ils sont les mandataires? C'est que, s'ils représentent en théorie la nation tout entière, ils dépendent en pratique des électeurs de leur circonscription. Si ces électeurs étaient suffisamment éclairés et honnêtes, ils comprendraient que leurs intérêts particuliers doivent être subordonnés à l'intérêt général, et ils se feraient scrupule de réclamer des faveurs aux dépens d'autrui. Mais leur notion de l'intérêt général est obscure, tandis que celle de leur intérêt particulier est très claire. Or, quelle est, en France du moins, la situation que chacun considère comme la plus conforme à son intérêt? C'est celle d'un fonctionnaire, investi d'une part, si minime qu'elle soit, de la puissance et de l'autorité de l'Etat. En échange de leur vote, dont les sollicitations des candidats leur ont appris à connaître la valeur, les électeurs trouvent donc juste et raisonnable de demander une contre-valeur sous forme de places ou d'autres faveurs. Il faut bien la leur promettre. Et le seul moyen de s'acquitter de ces dettes électorales que le suffrage universel a multipliées, c'est de multiplier les places. Sous la pression inexorable de cette nécessité politique, on met la machine en mouvement pour en créer de nouvelles, car celles qui suffisaient aux milliers d'électeurs du suffrage restreint ne suffisent plus aux millions du suffrage universel. Et voilà pourquoi l'universalisation du suffrage nous conduit aujourd'hui à celle de l'étatisme.

Elle menace encore de nous conduire à l'extension indéfinie du protectionnisme. Sous le régime du suffrage restreint, les pro-

priétaires fonciers, les chefs et les commanditaires des entreprises industrielles, seuls en possession de la machine, s'en servaient pour élever artificiellement les prix de leurs produits au-dessus du taux naturel de la concurrence, en taxant ainsi à leur profit la généralité des consommateurs et, en particulier, la classe nombreuse des salariés dont ils se gardaient bien de protéger les salaires contre l'importation du travail étranger. Malgré l'extension du droit électoral, cette classe dirigeante de la production a conservé une influence qui, pour avoir cessé d'être exclusive, n'en est pas moins demeurée prépondérante. Et comme si elle redoutait que cette prépondérance ne vienne à lui échapper, elle en use aujourd'hui avec plus d'âpreté que jamais. Dans la plupart des Etats civilisés, le protectionnisme est en hausse. En Allemagne, le Reichstag vient de voter un tarif qui porte de 450 à 1.140 le nombre des articles soumis aux droits de douane, et augmente de plus d'un tiers les droits sur les nécessités de la vie; en Suisse, un projet de tarif ultra-protectionniste a été présenté au Conseil national; en France, le droit exorbitant de 7 francs sur les blés a été renforcé par un supplément d'obstacles, apportés à l'admission temporaire, et toute une série de projets d'augmentation des droits sur les graines oléagineuses, les bières, etc., etc., vont être prochainement soumis aux Chambres; en Angleterre même, l'œuvre de Cobden a subi une première atteinte par l'établissement d'un droit d'un shilling sur les blés, et elle est menacée par la coalition des fair traders et des impérialistes. Enfin, aux États-Unis, où les droits s'élèvent en moyenne à 41 p. 100 et sont portés à un taux prohibitif sur la plupart des articles de grande consommation, les protectionnistes ont entrepris de perfectionner leur système en supprimant la concurrence intérieure. Ils ont inventé les trusts tandis que les Allemands constituaient, dans le même but, les cartels. En supposant que ce perfectionnement atteigne le but que se sont proposé ses inventeurs, quel sera le résultat? Ce sera de rendre les états-majors des trusts et des cartels maîtres d'élever sur le marché national les prix de leurs produits de tout le montant des droits protecteurs et, par conséquent, de prélever sur les consommateurs un impôt égal à la différence de ce prix de monopole et du prix naturel de la concurrence.

Cependant, le suffrage universel ayant fait participer à la possession de la machine, la classe qui vit du produit de son travail quotidien, elle a voulu, à son tour, la mettre en œuvre à son profit. Imbue comme les classes supérieures de l'esprit de monopole, elle a employé son influence naissante à étendre, dans son intérêt,

l'étatisme et le protectionnisme. Il a bien fallu lui accorder sa part des faveurs que se réservaient auparavant les bénéficiaires du suffrage restreint. Toute une série de lois dites ouvrières sont issues de ce nouveau régime. La responsabilité des accidents du travail qui incombe naturellement aux ouvriers a été mise à la charge des employeurs, des privilèges particuliers ont été accordés aux Syndicats et des subventions aux Bourses du travail, des caisses de retraites ont été établies, en partie alimentées par les contribuables en attendant de l'être en totalité, enfin la protection exclusivement appliquée aux produits a été étendue au travail. En Australie, où le parti ouvrier est devenu prédominant, non seulement l'importation de travail des races de couleur a été prohibée, mais les ouvriers de race blanche, y compris même les Anglais, ne sont admis qu'à la condition d'arriver à l'aventure, sans être munis d'un contrat qui leur assure du travail. Aux Etats-Unis, l'immigration chinoise est absolument interdite et l'immigration européenne est l'objet d'une surveillance méticuleuse. En France même, trois projets de loi sont en ce moment soumis aux Chambres pour empêcher autant que possible l'emploi du travail étranger. Bref, c'est un nouveau convive, celui-ci bien endenté et de gros appétit, qui exige maintenant sa part au festin de l'étatisme et du protectionnisme, et cette part, il faut bien la lui faire.

III

Cependant, entre les classes, naguère en possession exclusive de la machine à légiférer et à taxer, et la nouvelle classe à laquelle l'extension du suffrage en a attribué une part, l'accord pourrait bien être difficile à établir, chacune s'efforçant de tirer la couverture à soi. Les conservateurs et les libéraux veulent naturellement conserver intacts les bénéfices qu'ils tirent de l'exploitation de la machine et ils craignent non sans raison que ces bénéfices ne soient diminués par les exigences des socialistes. C'est à contre-cœur qu'ils se résignent à voter les lois dites ouvrières, car ces lois ouvrent dans le budget une brèche de plus en plus difficile à combler, et en appliquant la protection au travail, elles menacent d'amoindrir les bénéfices de la protection des produits. De leur côté, les socialistes veulent faire supporter les frais de cette législation aux capitalistes, afin de s'en attribuer le profit intégral; de même, tout en réclamant l'exclusion du tra-

vail étranger pour renchérir le leur, ils ne supportent pas sans impatience un système de renchérissement des nécessités de la vie qui pèse sur les salaires des ouvriers pour augmenter les rentes des propriétaires et les profits des industriels. En France toutefois, les socialistes se sont montrés à cet égard de bonne composition ; ils ont voté les droits sur les blés et même sur le pain. Ils en ont été dédommagés par l'admission d'un de leurs membres dans un ministère bourgeois, et cette compensation leur a paru suffisante. Mais, en Allemagne où d'ailleurs aucune compensation analogue ne leur a été offerte, ils se montrent moins accommodants : ils se sont opposés énergiquement à l'exhaussement du tarif des douanes et, en particulier, à l'aggravation des droits sur les denrées alimentaires. Aux Etats-Unis, les ouvriers accusent les trusts de vouloir monopoliser le marché des produits, en oubliant volontiers que leurs unions et fédérations ne sont autre chose que des trusts qui se proposent pour but de monopoliser le marché du travail.

Il y aurait, à la vérité, un moyen facile d'établir l'entente entre les anciennes et les nouvelles parties prenantes de l'étatisme et du protectionnisme : ce serait d'augmenter les parts, en multipliant les attributions de l'Etat et en protégeant à la fois les rentes des propriétaires, les profits des industriels et les salaires des ouvriers. Malheureusement, cette solution si désirable rencontre un obstacle insurmontable et qui tient à la nature même de la machine à légiférer et à taxer. Car s'il est au pouvoir de cette ingénieuse machine de changer dans quelque mesure la distribution de la richesse,en grossissant la part des uns aux dépens de celle des autres, il lui est impossible de l'augmenter, ou pour mieux dire elle ne l'augmente qu'en garantissant d'une manière plus complète la propriété et la liberté de chacun ; elle la diminue, au contraire, chaque fois qu'elle est employée à les amoindrir. Qu'il s'agisse, en effet, des lois qui substituent l'Etat à l'industrie privée, des lois ouvrières ou des lois protectionnistes, le résultat est invariablement une déperdition de richesse. Les produits et les services de l'Etat sont inférieurs à ceux de l'activité individuelle ou librement collective ; l'intervention de l'Etat en faveur des ouvriers se traduit par une réglementation et des charges qui entravent le développement de l'industrie ; les lois protectionnistes produisent les mêmes effets délétères en rétrécissant les débouchés et en les rendant précaires.

Il est donc permis d'espérer qu'un jour viendra où les nations s'apercevront que la machine les appauvrit au lieu de les en-

richir et où elles la feront chômer. Déjà l'accroissement régulier des charges publiques commence à jeter l'alarme et à provoquer une réaction dans les esprits, et nous voyons les gouvernements eux-mêmes se préoccuper de la nécessité d'opposer un frein aux appétits protectionnistes et socialistes. La réforme de la législation des sucres a marqué une première étape dans cette voie. Quoiqu'on ne puisse les accuser d'un amour désordonné pour le libre-échange, les gouvernements des pays producteurs de sucre de betterave ont profité du bon vouloir désintéressé de l'Angleterre, pour supprimer les primes sucrières. On pourrait trouver encore un symptôme de cette réation libérale dans le langage qu'ont tenu récemment à la Chambre des députés, M. Rouvier, le ministre des Finances d'aujourd'hui et M. Caillaux, le ministre des Finances d'hier.

« Le régime protecteur, a dit notamment M. Rouvier, en réservant à notre agriculture et à notre industrie le marché national, a singulièrement diminué l'élasticité du rendement des droits de douane qui, sauf en ce qui concerne les taxes purement fiscales comme celles qui frappent les denrées coloniales a cessé de progresser; d'autre part, les primes accordées à certaines cultures ou à certaines industries ne cessent, au contraire, de s'accroître ».

Il est donc urgent de s'arrêter dans une voie qui aboutirait tôt ou tard à la faillite. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, les illusions socialistes et les intérêts protectionnistes, avec lesquels les gouvernements sont obligés de compter, ont conservé toute leur puissance; maîtres des parlements, ils disposent de la machine et la font fonctionner à leur gré. Le seul moyen de mettre fin à cette mauvaise besogne, c'est de créer un courant d'opinion assez fort pour faire prévaloir l'intérêt général sur les convoitises particulières. Tel est le but que nous nous sommes proposé en fondant la *Fédération libre-échangiste internationale*. Ce but, nous n'ignorons pas qu'il ne pourra être atteint qu'au prix de longues luttes et de persistants efforts, mais le progrès est à ce prix. Car aucune réforme n'est durable qu'à la condition d'être faite dans les esprits avant de l'être dans les lois.

G. DE MOLINARI.

LE MARCHÉ FINANCIER

EN 1902

L'année 1902 ne laissera guère de regrets. Elle a été une année ingrate pour les finances publiques en France, en Prusse, pour l'Empire d'Allemagne, dont les budgets sont en déficit; elle a été marquée par la grande grève des mineurs de Pennsylvanie, par celle des mineurs français, qui toutes deux ont été favorables à l'industrie de la houille en Allemagne et en Angleterre; par celle des inscrits maritimes, qui a fait grand tort au port de Marseille [1], elle transmet des problèmes d'une gravité considérable et d'une solution difficile, épineux comme celui des trusts et des cartels, comme le règlement des relations commerciales et économiques internationales.

Elle a succédé à une année (1901) elle-même peu brillante, marquée par une accentuation de malaise dans la plupart des pays d'Europe, tandis qu'en apparence la situation restait entièrement prospère aux Etats-Unis. L'événement le plus heureux de l'année a été incontestablement la fin de la guerre contre les Boers : la paix a été signée le 31 mai, elle met un terme à la l'effusion du sang humain, mais laisse l'Angleterre en face des ruines dont le Transvaal est couvert et en présence de la tâche ardue de concilier les vaincus. Il semble qu'au lendemain de la paix, on ait eu enfin la notion de ce qu'avait réellement coûté la guerre. Nous ne parlons pas seulement des 225 millions de livres sterling, des vies d'hommes tom-

[1] Dans cet ordre d'idées, il faut signaler le jugement condamnant l'Union des employés et ouvriers de chemins de fer en Angleterre à payer 28.000 livres (700.000 francs) de dommages et intérêts à la Compagnie du chemin de fer de la vallée de Taff, pour avoir encouragé les ouvriers en août 1900 à quitter le travail sans préavis et contrairement aux clauses du contrat du travail. Ce jugement suit la jurisprudence établie en 1901, par la Chambre des Lords, siégeant judiciairement.

bés dans les combats, morts de blessures ou de maladies, des femmes et des enfants qui ont péri de dénuement, d'épidémies, mais de toute la perturbation que la guerre a produite. Sur le terrain restreint qui nous occupe, Londres a perdu provisoirement de son importance comme centre monétaire, bien qu'il ait continué à servir de bureau de liquidation international. Les capitaux étrangers ont été plus employés que par le passé, en tout cas plus qu'avant la guerre, dans la Cité, soit en escomptes, soit en achats de fonds et de valeurs anglais, soit en spéculations sur les consolidés : les emprunts que le gouvernement britannique a émis se sont classés péniblement jusqu'ici, tout ce que les Américains avaient souscrit avec tant de fracas est revenu depuis de longs mois, peser sur le marché anglais, qui souffre aussi d'une spéculation à la hausse sur les consolidés, spéculation qui subit des reports de 4 à 5 0/0 sur un fonds public qui deviendra, à partir du mois d'avril 1903, du 2 1/2 soumis à l'income tax. La place de Paris, grâce à l'abondance de ses ressources, a joué un rôle prépondérant comme réservoir de capitaux, elle a prêté libéralement à Londres, bien qu'elle ait restreint ses crédits à l'égard des Etats-Unis qui ont eu recours à Berlin et même à Vienne.

Il ne faut pas s'exagérer la portée des mouvements de métaux précieux, lorsqu'il s'agit d'un pays qui en est aussi abondamment pourvu que l'Angleterre ; mais il est intéressant de relever cependant que, pendant les onze premiers mois de l'année, le stock d'or de la Banque n'a gagné, par l'importation de l'étranger, que 525.000 livres contre 4.000.000 liv. st. l'année précédente.

La fin de la guerre du Transvaal n'a pas amené l'essor économique ni la reprise des affaires, en vue desquels on avait un peu naïvement engagé des opérations à la hausse et sur les fonds britanniques et sur les valeurs sud-africaines. On avait à expier, dans la plupart des pays d'Europe, les fautes et les erreurs commises durant la période d'emballement, de 1895 à 1900, et qui, à des degrés divers, ont été communes à l'Allemagne, à la Belgique, à la Russie, à l'Autriche-Hongrie, à la France. Ce qui a retardé, dans une certaine mesure, l'amélioration en Europe c'est l'appréhension de ce que les Etats-Unis nous réservent. Nous nous bornons à enregistrer ici que les Etats-Unis, endettés envers l'Europe, souffrants d'un accès de trustomanie, ont été une sorte d'épouvantail et de cauchemar financiers en 1902; avec la solidarité croissante qui enserre les

différentes places, bien des gens compétents ont redouté l'effondrement de l'édifice et la répercussion à travers l'Océan.

Il est quelques règles d'usage courant, qui sont fondées sur l'observation des faits, sur des constatations répétées, et que le raisonnement justifie, mais ces règles ne sont pas des lois qui ont une sanction économique; elles sont, comme nous le disons, l'application d'expériences antérieures. Au nombre de ces règles, on place généralement la tendance des capitaux, après des déceptions dans l'industrie, à rechercher les placements en valeurs à revenus fixes, en fonds d'Etats, en obligations de premier ordre, de même que l'on dit qu'après les grandes conversions de dettes publiques, le public se porte avec ardeur vers les entreprises industrielles, vers les actions, dans l'espoir de gros dividendes et de bénéfices sur le capital, lorsqu'il s'agit d'affaires nouvelles. Nous avons nous-même constaté qu'après une période de conversions, facilitée par l'abondance, l'inactivité des capitaux et par l'essor des fonds d'Etats, nous avons traversé une série d'années pendant lesquelles les fonds d'Etats avaient été plutôt négligés, l'attention s'étant dirigée vers l'industrie. Ce mouvement en sens contraire a été très nettement marqué en Allemagne, pays où jusqu'ici les fonds indigènes ne sont pas absorbés par les achats des Caisses d'épargne; on y a vu le 3 0/0 toucher le pair, puis en quelques années tomber à 85 ou 86, sous le double effet de l'essor industriel, du renchérissement de l'argent, de la désaffection des porteurs et aussi d'appels incessants au crédit et par l'Empire et par les Etats particuliers, émettant des emprunts par petits paquets. La crise venue, le public revient aux fonds d'Etats, mais il recherche tout d'abord ceux qui rapportent le plus gros intérêt ; il prend de préférence les 4 0/0, forçant Etats secondaires et villes à émettre du 4 0/0, jusqu'à ce que ceux-ci, ayant dépassé le pair, on peut de nouveau lui offrir du 3 1/2 et du 3 0/0. Les 3 1/2 0/0 sont au pair en Allemagne, les 3 0/0 n'ont pu dépasser 91 à 92.

Les Américains du Nord sont très fiers du cours de leur 2 0/0, qui est au-dessus de 109, de leur 4 0/0 qui est à 136; leur crédit public est excellent, c'est entendu, personne ne songe à le contester, mais il n'y aurait pas ces prix extraordinaires sans le système des banques nationales dont l'émission fiduciaire doit être gagée sur des titres de la dette publique jusqu'à la réforme prochaine, attendue depuis si longtemps, et sans les rachats du gouvernement, venant en aide au marché

financier embarrassé, fourbu par les *promoters*. Les deux grands Etats de l'Europe Occidentale, qui ont le crédit le plus incontesté, l'Angleterre et la France, ont vu en 1902 le cours de leurs rentes fléchir assez sensiblement : les fluctuations du consolidé anglais 2 3/4, qui sera l'année prochaine du 2 1/2, sont naturellement bien plus étendues que celles de la rente française. L'amortissement de la dette est suspendu en Angleterre, les dépenses de la guerre ont rendu de gros emprunts nécessaires et il faudra encore recourir au crédit pour la liquidation ; on est loin du cours de 114, qui a été le point culminant de la carrière du 2 3/4 britannique ; en 1902, on a oscillé entre 97 7/8 au plus haut, 92 1/2 au plus bas ; l'emprunt de guerre 2 3/4 (30.000.000 £, remboursables en 1910), émis à 98 1/2 a valu entre 100 et 97 1/4. Le 3 0/0 français, qui a été coté à 105.25 le 10 août 1897, dont le cours moyen de l'année a été 103.34 en 1897, 102.81 en 1898, 101.21 en 1899; 100.59 en 1900, 100.95 en 1901, et qui, en 1899, 1900, 1901, avait déjà été coté au-dessous du pair, a été plus mouvementé cette année : il est même descendu au-dessous de 99.

Il y a contradiction, dira-t-on, avec la règle qu'après une crise sur les valeurs industrielles, après les mécomptes des capitalistes, les fonds d'Etats doivent hausser. Tout d'abord, le cours du 3 0/0 français est des plus respectables lorsque le 3 0/0 allemand et le Consolidé anglais sont au-dessous le premier de 92, le second de 93 ; mais il faut tenir compte de plusieurs éléments qui ont agi sur le marché de Paris : il y a eu l'emprunt de 265 millions de francs, mobilisant les annuités de l'indemnité chinoise, émis à la fin de 1901 avec le tonitruant succès habituel aux Emprunts des grands Etats (1), emprunt qui a laissé quelques titres flottants ; il y a eu, au milieu de 1902, la conversion de près de 7 milliards de rente 3 1/2 0/0, exécutée au milieu de circonstances certainement difficiles, avec l'habileté la plus consommée et le succès le plus heureux par M. Rouvier, ministre des Finances dans le Cabinet Combes. Cette conversion a été un véritable triomphe, puisque les demandes de remboursement ont été réduites à un chiffre absolument infime, mais il y a eu des titres du 3 0/0 nouveau, qui ont été vendus, dont le classement se fera progressivement. Ajoutez à cela la rentrée en scène, à la bourse, de la politique

(1) Pour 300 millions de 3 0/0 émis par l'Empire et la Prusse en 1902, le public a souscrit 15 milliards.

intérieure, tenez compte de l'agitation des esprits provoquée par l'application de la loi sur les Associations, les retraits des Caisses d'épargne, qui au 20 novembre dépassaient 103 millions, sans que ce phénomène mérite de fixer outre mesure l'attention. Mais il a suffi que le cours de la rente demeurât quelque temps au-dessous du pair pour attirer de nouveau un courant d'achats au comptant. Nous avons parlé de l'influence de la politique intérieure ; il est certain, du moins on l'affirme avec vigueur, que l'attitude de la majorité au Parlement ne rassure pas ce qu'on peut appeler les intérêts acquis, les rentiers, les commerçants et les industriels. Si l'on commence en France à parler enfin de nouveau du consommateur, si le protectionnisme règne moins tyranniquement à la Chambre, on n'en est pas encore revenu à une attitude plus rassurante à l'égard du capital ; l'impôt sur le revenu semble toujours une menace, et à côté des projets du gouvernement, il y a les efforts individuels des députés pour taxer et surtaxer les valeurs mobilières. En Allemagne, où le centre catholique, les conservateurs et les agrariens écrasent, par des coups d'Etat parlementaires, la discussion du projet de tarif, où leurs appétits risquent de compromettre le renouvellement de ces traités de commerce qui sont pour quelque chose dans la prospérité de l'Allemagne, la bourse souffre toujours de la législation réactionnaire de 1896, de même que de la fiscalité exagérée dont le Centre a pris l'initiative, lors des crédits pour la marine de guerre.

Mais revenons à notre revue des fonds d'Etats. Ceux des pays qui jouissent d'un crédit mérité, dont la solvabilité semble de tout repos, ont progressé en 1902, notamment lorsqu'il s'est agi de catégories rapportant 4 ou 3 1/2 0/0. Parmi les valeurs de cette catégorie, toutes ne sont pas mises sur le même niveau, et plus elles sont éloignées du pair, plus elles présentent d'attrait à la spéculation. C'est ainsi que la rente Extérieure espagnole estampillée, c'est-à-dire appartenant à des porteurs non espagnols, auxquels est reconnu le privilège de toucher les coupons en or, à condition d'une déclaration spéciale (affidavit), a occupé sur la scène de la Bourse de Paris une place singulièrement en vue. Cette rente était tombée au-dessous de 30, au moment du désastre de la guerre hispano-américaine ; elle s'était relevée avec la plus honorable élasticité, profitant de la bonne impression créée par les efforts de M. Villaverde pour établir l'équilibre du budget, pour restau-

rer les finances du royaume. On sait qu'on voulut négocier avec les porteurs étrangers un arrangement, réduisant l'intérêt à 3 1/2 0/0, avec un amortissement assez rapide ; le projet devint caduc, n'ayant pas été voté en temps utile. L'équilibre budgétaire reconstitué par M. Villaverde, il restait le problème du change; les successeurs de M. Villaverde, MM. Urzaiz et Rodriganez, n'ont pas été heureux ni bien inspirés dans leurs projets. M. Rodriganez a eu le plaisir de voir, sur ses interviews, l'Extérieure hausser de 70 (novembre 1901) à plus de 88 en 1902; il voulait à la fois supprimer l'affidavit afin de permettre aux Espagnols d'acheter de l'Extérieure et améliorer le change ; pour ce dernier objet, il avait conçu le plan d'un syndicat des acheteurs avec toute la pharmacopée empirique. La chute du Cabinet libéral, dans lequel M. Eguilior avait remplacé M. Rodriganez, permettra à M. Villaverde de faire de la meilleure politique financière.

L'année 1902 a été fort curieuse au point de vue économique, elle déroute quelque peu l'observateur, cependant il est assez facile de ramener à un petit nombre de faits simples la complexité apparente des phénomènes qui se sont produits. Nous nous bornerons à quelques observations générales.

En France, au point de vue financier, l'année a été médiocre, elle affecte en partie les apparences d'une période de liquidation; cependant les indices qui éclairent le mieux la situation économique sont plutôt favorables. Pour les 10 premiers mois les importations sont égales à celles de 1901, mais nos exportations sont supérieures de 173 millions à celles de l'année dernière et elles atteignent le chiffre le plus élevé de la période décennale 1893-1902. Les recettes des chemins de fer sont en progrès marqué, enfin le portefeuille de la Banque se maintient bien en moyenne au-dessus de ce qu'il était il y a un an. Par contre, les grandes valeurs françaises ont fléchi, le budget est en déficit et, sans attacher grande importance à ce fait qui paraît lié à une campagne politique, les retraits aux Caisses d'épargne dépassent les versements. L'exagération des dépenses publiques a pour corollaire l'exagération des impôts et, comme les besoins du Trésor sont là, les inventeurs de taxes se donnent libre carrière. Le spectre de l'impôt sur le revenu apparaît de nouveau, inquiète les capitaux, les pousse à s'expatrier. En second lieu, les meneurs de grèves, comptant sur la neutralité bienveillante du gouvernement et même sur quelque chose de plus, s'en donnent à cœur

joie et arrivent à désorganiser l'industrie qui devient un des emplois les plus précaires et les plus fatigants.

En présence de toutes ces difficultés, on n'a créé que fort peu d'affaires en France. Le public devant la baisse des actions des grandes Compagnies de chemins de fer, du gaz, des omnibus, des Messageries maritimes, de toutes ces valeurs qu'il était habitué à considérer comme des placements de père de famille, sent la confiance l'abandonner et il n'est pas jusqu'à la rente 3 0/0 qui ne soit au-dessous du pair.

De bons observateurs ont exprimé l'avis que cette baisse n'était pas une baisse économique, mais bien une baisse psychologique et il faudrait, pour l'enrayer, de la part du gouvernement et du parlement, une sagesse qu'il serait peut-être téméraire d'espérer.

Le chiffre des dépôts dans les grandes sociétés de crédit est tristement éloquent. Au 21 octobre dernier, il y avait en dépôts à vue et à terme :

	Millions
Au Crédit foncier	65
Au Crédit lyonnais	1.266
Au Comptoir d'escompte	550
A la Société générale	391
Au Crédit industriel et commercial	136
A la Société Marseillaise	44
Ensemble	2.452

Cette masse énorme de dépôts représente, à n'en pas douter, une partie des revenus qui, jadis, recherchaient les valeurs de portefeuille ; aujourd'hui l'épargne achète peu et laisse son argent à peu près improductif, obsédée par la crainte que lui inspirent les fantaisies parlementaires.

Les banques, ne trouvant pas à employer en France la totalité de leurs disponibilités, s'en servent sur les places étrangères et c'est aux mouvements périodiques des capitaux flottants qu'est due la situation bizarre du change à Paris.

Au mois de juin le chèque sur Londres a été au plus haut, sur la signature de la paix avec le Transvaal ; il a oscillé entre 25,23 et 25,17. A ce moment, on escomptait une vigoureuse reprise des mines d'or et Paris achetait à Londres ; mais le mouvement ne s'étant pas produit, l'engouement a fait place à la froideur, les ventes ou tout au moins l'arrêt des achats ont dominé et le change est retombé. En novembre, le chèque

s'est traité entre 25,14 1/2 et 25,11/2 ; ces cours extrêmes sont exactement ceux qui avaient été pratiqués en janvier, alors que la guerre paraissait ne jamais devoir finir. La baisse du chèque à Paris a amené de grandes importations d'or anglais en France. Dans ces derniers temps, la plus grande partie de ce qui arrivait sur le marché a été vendue à la France. L'or a été payé à Londres pour Paris jusqu'à 77/11 1/8 l'once standard qui correspond à 3.446 fr. 55 le kilo que nous ne prenons qu'à 3.437 francs. La conséquence est que dans le courant de l'année l'encaisse or de la Banque de France a augmenté de 91 millions, malgré les efforts de notre grand établissement financier pour mettre du métal jaune en circulation.

Les mouvements des encaisses or en Europe ont été les suivants, du 1er janvier au dernier bilan connu :

La Reichsbank a gagné 22 millions, la Banque d'Autriche-Hongrie 57 millions, la Banque nationale de Roumanie 29 millions, la Banque Impériale de Russie 12 millions. La Banque d'Augleterre a perdu 9 millions.

Pour l'ensemble des banques d'émission européennes, le chiffre global provisoire de l'encaisse or est de 8.854 millions contre 8.770 millions, chiffre définitif du 31 décembre 1901.

Les portefeuilles commerciaux ont en général été modérés; les chiffres extrêmes ont été :

	Plus haut	Plus bas
	Millions de francs	
Banque de France................	846	393
Reichsbank.......	1.282	877
Banque d'Angleterre..............	1.025	645
Banque d'Autriche-Hongrie.......	425	250
Banque de Russie................	680	515

Le portefeuille de la Reichsbank mérite une mention particulière, on voit qu'il a varié dans des limites peu étendues en conservant un niveau plus élevé, bien que le taux de l'escompte hors banque ait été et soit encore sensiblement au-dessous du taux officiel. Cela vient de ce que les banques privées se montrent peu disposées à escompter le papier courant et se réservent pour le beau papier et pour les avances sur titres, de sorte que la Banque de l'Empire est en quelque sorte l'escompteur universel. Les besoins du gouvernement allemand trouvent leur expression dans une très grosse somme de bons du Trésor, escomptés par la Reichsbank.

Les taux d'escompte officiels ont été assez stables.

La Banque de France a maintenu le taux 3 0/0 ; la Reichsbank a pratiqué 4, 3 1/2, 3 et 4 0/0 ; la Banque d'Angleterre 4, 3 1/2, 3 et 4; la Banque d'Autriche-Hongrie 4 et 3 1/2 ; la Banque de Russie 5 et 4 1/2.

Avant de quitter l'Europe, une mention particulière est due à l'Italie. Ce pays, avec une précision de mouvements et une sûreté de méthode qui peuvent être donnés comme un modèle du genre, a rectifié son change et l'a ramené au prix où il paraît définitivement installé. Le gouvernement italien a peu parlé, sachant qu'en matière monétaire, moins on discute, mieux cela vaut; il a poursuivi avec ténacité l'amélioration des finances publiques. De son côté, l'habile et savant directeur général de la Banque d'Italie a su réparer les fautes du passé, sacrifier la popularité que lui aurait value, auprès des actionnaires de la Banque, une augmentation de dividende à un résultat plus substantiel; le succès a couronné cette conduite ferme et réellement patriotique et ce n'est pas sans un légitime orgueil que nos voisins peuvent constater qu'aujourd'hui la lire est l'égale du franc, c'est-à-dire qu'elle vaut l'or.

L'Espagne, qui ne s'est pas inspirée des mêmes principes que l'Italie, a toujours une monnaie lourdement dépréciée et les expédients qui lui ont été suggérés de tous côtés et dont elle a mis quelques-uns en pratique, n'ont pas amené de réel progrès.

La Russie, éprouvée par une succession de mauvaises récoltes, a été enfin favorisée en 1902 par un rendement meilleur : il a été récolté 1.403 millions de pouds de seigle (la moyenne des cinq dernières années a été de 1.209 millions), 366 millions de pouds de blé d'hiver (moyenne 241 millions) (1). L'exportation russe est en progrès considérable, puisque l'écart sur les importations dépasse 150 millions de roubles pour les huit derniers mois. Les importations ont fléchi en partie, par suite du développement de la production indigène, en partie par suite du malaise qui a atteint certaines branches de la production nationale, notamment de la métallurgie. Il ne faudrait pas juger la situation industrielle exclusivement sur la foi des

(1) L'exportation des céréales pendant la campagne actuelle, a été de 238 millions de pouds contre 171 millions durant la dernière, de 167 durant l'avant-dernière.

rapports des sociétés étrangères, fondées dans les dernières années : on risquerait d'être trop pessimiste, à voir le relèvement des bénéfices obtenus par des entreprises analogues, comme Sormovo, Hartmann, etc., en 1901-1902. Le trafic a été ouvert provisoirement entre la Russie d'Europe et les points terminus de ses chemins de fer du transsibérien et de l'Est chinois. M. Witte en a fait l'inspection pendant l'automne et il est revenu en quatorze jours de Port-Arthur à Moscou.

Aux Etats-Unis, la manie des trusts et tout particulièrement les opérations de M. Pierpont Morgan ont amené des embarras monétaires assez sérieux. A certains jours, le call money est monté à 18 0/0 et même à 25 0/0 sur le marché de New-York, en même temps que le change sur Londres haussait d'une manière inquiétante. Une fois de plus, on a pu constater les défectuosités du système des banques nationales. Elles ne peuvent émettre de billets que contre le dépôt entre les mains du contrôleur de la circulation de fonds des Etats-Unis et seulement pour la valeur nominale de ces fonds. Ceux-ci sont si chers que les banques n'ont aucun bénéfice à en acheter pour émettre des billets : par suite quand il y a de grands besoins d'argent, les banques sont hors d'état d'y satisfaire.

Le secretaire du Trésor, M. Shaw, suggère une réforme des banques nationales consistant à créer une circulation réellement fiduciaire en autorisant les banques à la gager, non sur des fonds, mais sur leur actif. Les détails du plan de M. Shaw ne sont pas encore connus, mais le principe directeur est celui qui vient d'être exposé et il paraît accepté par beaucoup de bons esprits de l'autre côté de l'Atlantique.

La situation créée par le developpement des Etats-Unis, au point de vue industriel et commercial, coïncidant avec une véritable folie des grandeurs financières, ne risque pas que d'être précaire, si précaire même que la trésorerie américaine a dû venir en aide au marché. A l'exception du trust de l'Océan, il n'a plus été fait d'opération gigantesque comme l'avait été la fondation du Steel Trust, la création de la Northern Securities Company ; il n'y a pas eu disette de combinaisons, de fusions, de manœuvres de toute sorte, mais le public n'a pas montré beaucoup d'empressement à dégager les financiers et leurs syndicats. Les banques sont peut-être plus engagées qu'il ne faudrait ; les avertissements ne leur ont pas fait défaut, mais elles sont dominées souvent par les cliques financières. Leurs ressources ont diminué, elles sont peut-être immobilisées en

partie. On a estimé à 500 millions de dollars les sommes employées en reports sur titres à New-York d'argent américain, auquel il est venu s'ajouter 200 ou 300 millions de capitaux européens.

La déchéance monétaire du métal-argent a fait de nouveaux progrès, le débouché monétaire n'a cessé de se restreindre, en même temps que la production augmentait. Cette augmentation de production est remarquable en présence de l'affaissement des cours; il est vrai que les procédés techniques n'ont cessé de s'améliorer et que, d'autre part, l'extraction de l'argent est subsidiaire, en quelque sorte, à celle du plomb et du cuivre. Le tableau suivant indique le prix le plus haut et le plus bas par once d'argent en pence à Londres.

	1902		1901		1900		1899	
	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.	Plus haut.	Plus bas.
Janvier..	26 1/8	25 3/8	29 9/16	27 3/4	27 11/16	27	27 5/8	27 1/4
Février..	25 1/2	25 5/16	28 1/2	27 7/8	27 3/4	27 5/16	27 1/2	27 3/8
Mars....	25 7/16	24 13/16	28 3/16	27 5/16	27 11/16	27 7/16	27 9/16	27 3/8
Avril....	24 7/8	23 1/2	27 15/16	26 15/16	27 1/2	27 5/16	29	27 3/8
Mai......	24 1/8	23 5/16	27 5/8	27 3/16	27 5/8	27 1/2	28 3/4	28
Juin.....	24 7/16	23 15/16	27 9/16	27 1/4	28 9/16	27 9/16	28	27 11/16
Juillet...	24 9/16	24 3/16	27 1/4	26 13/16	28 9/16	27 3/4	27 3/4	27 5/8
Août....	24 7/16	24 1/8	27 1/8	26 3/4	28 7/16	27 15/16	27 13/16	27 1/8
Septemb.	24 1/8	23 9/16	27	26 7/8	29 1/4	28 7/16	27 3/8	26 15/16
Octobre..	23 11/16	23 1/4	26 7/8	26 3/8	30 3/16	29 1/8	26 15/16	26 5/8
Novemb.	23 1/4	21 11/16	26 1/2	25 3/8	29 15/16	29 7/16	27 5/16	26 11/16
Décemb.	22 5/8	21 13/16	25 3/4	24 15/16	29 7/8	29 1/2	27 5/16	26 15/16

On peut en rapprocher cet autre, compilé par la *Chronique financière* de New-York, auquel nous avons ajouté le rapport de l'argent à l'or; il présente, par périodes de cinq années, le cours moyen de la première et de la dernière année de chaque période, et la dépréciation subie de cinq en cinq ans.

	Première année		Dernière année		Baisse pendant
	Cours moyen.	Rapport.	Cours moyen.	Rapport.	la période.
1868-1872.....	61 1/2	15,59	60 5/16	15,63	1 3/16
1873-1877.....	59 1/4	15,92	54 13/16	17,22	4 7/16
1878 1882.....	52 9/16	17,94	51 5/16	18,27	1 1/4
1883-1887.....	50 9/16	18,65	44 5/8	21,11	5 15/16
1888-1892.....	42 7/8	21,99	39 13/16	23,68	3 1/16
1893-1897.....	35 5/8	26,70	27 9/16	34,28	8 1/16
1898-1902 (1)..	26 15/16	35,03	24 1/16		2 3/8

(1) La dernière période est de trois ans et onze mois.

Depuis la publication de ce tableau, à la fin de novembre, la baisse s'est accentuée. Les causes de la dépréciation sont lointaines et profondes, comme on le comprend en juxtaposant les mesures de progrès et de défense monétaires, que les Etats ont prises, en précipitant l'allure ; il n'a cessé de s'en ajouter de nouvelles.

Nous nous bornons à rappeler sans commentaire qu'en 1816 l'Angleterre a adopté l'étalon d'or ; en 1854 le Portugal ; en 1871 l'Allemagne ; qu'en 1873, la Belgique et la Hollande suspendent la frappe de l'argent ; qu'en 1873 le Danemark, la Suède, les Etats-Unis adoptent l'étalon d'or, l'Allemagne démonétise ses anciennes monnaies d'argent ; en 1875 la Norvège adopte l'étalon d'or, les nations de l'Union latine (France, Italie, Suisse, Belgique, Grèce) limitent la frappe de leurs monnaies d'argent, la frappe est suspendue pour les colonies hollandaises ; en 1876 la France suspend la frappe de l'argent, en 1878 l'Espagne suspend la frappe libre de l'argent ; en 1878 les pays de l'Union Latine suspendent la frappe à l'exception des monnaies divisionnaires ; en 1879 l'Autriche suspend la frappe libre de l'argent; en 1880 la Roumanie et l'Egypte adoptent l'étalon d'or; en 1890 rappel du Bland Act, remplacé par le Sherman Act; en 1891 la Tunisie, en 1892 l'Autriche adoptent en principe l'étalon d'or ; en 1893 les hôtels des monnaies arrêtent la frappe libre de l'argent aux Indes, les Etats-Unis abrogent le Sherman Act et cessent d'acheter de l'argent, la Russie décide de frapper cent millions de roubles en or, et interdit la frappe de l'argent pour les particuliers ; en 1895 le Chili adopte l'étalon d'or ; en 1896 Costa-Rica, Venezuela font de même. Depuis le mois de juillet 1896, il y a désassociation entre le cours de la roupie et celui du métal ; en 1897, le Japon, San Salvador, Haïti, Saint-Domingue adoptent l'étalon d'or ; la Russie fixe le change à 1 r. 50 crédit = 1 rouble or ; en 1898 la réforme monétaire russe est achevée, la quantité d'argent à frapper est strictement limitée de même que le maximum à recevoir par chaque particulier (25 roubles en un seul paiement) ; en 1899, la loi monétaire russe est promulguée, un arrêté du conseil législatif des Indes donne le cours légal au souverain (livre sterling), en autorise la frappe, les roupies conservent le pouvoir libératoire, l'Inde est au régime de l'étalon boiteux, c'est-à-dire l'argent sert à la circulation intérieure, la frappe en est suspendue pour les particuliers, la frappe de l'or est libre, le cours d'échange entre la roupie et la livre fixé ; en 1900, la loi

américaine sur la circulation monétaire déclare le dollar or unité monétaire ; la loi allemande du 24 mai 1900 règle la liquidation des thalers, dont le prince de Bismarck avait fait interrompre la vente en 1879, et elle en prescrit la refonte successive en monnaie divisionnaire. Ajoutons le souvenir des échecs des conférences monétaires de 1878, de 1881, de 1892-93 et celui de la mission Woolcott en 1897 (1).

Mettez en parallèle avec ces mesures législatives, qui restreignent successivement le débouché principal de l'argent, la frappe monétaire, le développement de la production, qui a atteint 159 millions de kilogrammes de 1801 à 1900, dont 41 1/4 millions de 1878 à 1890, 53 millions de 1891 à 1900. Pendant les onze dernières années la production a été :

1891..............	4.267.300	kilos de fin.
1892..............	4.757.955	—
1893..............	5.013.940	—
1894..............	5.121.017	—
1895..............	5.210.242	—
1896..............	5.252.022	—
1897..............	4.990.966	—
1898..............	5.259.286	—
1899..............	5.213.512	—
1900..............	5.377.008	—
1901..............	5.500 000	—

On comprend qu'avec cet accroissement continu, le prix n'ait cessé de fléchir et que la perte sur le pair, qui était de 47 0/0 en 1895, de 50 0/0 en 1900, de 58 0/0 en 1902, approche de 60 0/0, c'est-à-dire que l'argent ne vaut plus que le tiers de sa valeur nominale, de 15 1/2 à 1 (2).

En 1902, le cercle de l'argent s'est encore restreint. Il ne lui restait guère que le Mexique, le Siam, l'Indo-Chine, les Straits-Settlements, la Chine. Les deux facteurs principaux, qui déterminent aujourd'hui le cours du métal, en dehors des besoins de la consommation industrielle, sont l'absorption par

---

(1) On trouvera une chronologie monétaire très complète pour le XIXe siècle dans le *Marché Financier* en 1899, chapitre Métaux précieux, par Viallatte. pages 705 et suivantes.

(2) M. des Essars a rappelé qu'en 1887, M. Kimball, directeur de la Monnaie des Etats-Unis, avait évalué pour les principales mines américaines le prix de revient à 22 1/8 pence l'once, mais, depuis lors, des améliorations ont été introduites dans les procédés d'extraction et d'affinage. En 382 ans, de 1493 à 1875, la production a été de 180 millions de kilogrammes, de 1876 en 1901, elle a été de 97 millions,

l'Extrême-Orient et les manipulations du marché par les vendeurs américains. Le tableau qui se déroule sous nos yeux est bien différent de celui qu'entrevoyait l'American Smelting Company, lorsqu'en avril 1901, elle créa l'union des affineurs américains en vue de contrôler la production américaine de l'argent; les efforts qu'elle fit pour relever les prix n'ont pas réussi, la situation en est devenue pire; le syndicat fut obligé de jeter son stock sur le marché par suite de ce qui se passait en Chine et du resserrement des capitaux à New-York. Le facteur américain est considérable, puisque les mines d'argent aux Etats-Unis, en 1901, ont donné 1.795.395 kilos, soit le tiers de la production.

Le gouvernement chinois doit se procurer de fortes remises (en or ou en effets) pour payer les intérêts de sa dette extérieure et les annuités dues aux gouvernements étrangers en vertu de la convention du 1er août 1901; il en est résulté la nécessité de vendre du métal blanc, si bien que la quantité d'argent expédiée d'Angleterre en Extrême-Orient a fort diminué et que le marché se trouve dans un état de désorganisation (1).

Cette désorganisation a encore augmenté lorsqu'on a su que le Siam avait décidé l'adoption de l'étalon d'or et fixé le change, que le Mexique lui-même étudiait la question d'une réforme monétaire et qu'il en était de même pour les straits-settlements (possessions anglaises du détroit de la Sonde). Le Congrès des Etats-Unis doit regretter de n'avoir pas encore voté le projet de loi que le gouvernement lui avait soumis, tendant à introduire l'étalon d'or, avec une monnaie d'argent (nommée peso, divisée en 100 centavos) frappée sur le pied de 32 : 1. Une commission interministérielle, étudie les mesures à

(1) *Expéditions d'Angleterre jusqu'au 27 novembre.*

	Mille livres sterling		Toute l'année		
	1902	1901	1901	1900	1899
	—	—	—	—	—
Indes.......	5.844	6.910	7.600	6.696	5.260
Chine.......	162	600	848	2.669	1.123
Détroits.....	756	592	647	619	286
Total....	6.763	8.103	9.000	9.985	6.970

prendre dans l'intérêt de l'Indo-Chine et des Colonies françaises (1).

La réforme introduite aux Indes et qui a été si vivement critiquée, semble cependant avoir assuré la stabilité du change. On ne peut plus attendre de concours efficace de ce côté pour relever le cours du métal ; ce serait folie que d'espérer la reprise de la frappe libre. Des achats de métal blanc, effectués par le gouvernement indien, ont soutenu les cours, mais il ne faut pas croire qu'ils se renouvellent bientôt sur une échelle considérable, la réserve monétaire y est considérable, elle dépasse 15 crores (1 crore = 106.918 kilos) et est supérieure de 1/3 au chiffre habituel (2).

Une moralité à tirer de cet exposé rétrospectif, c'est le danger auquel se sont exposés les gouvernements qui, comme Espagne, ont continué à frapper de l'argent pour se procurer des recettes calculées sur le bénéfice de la transformation du métal en monnaie ; la recette a été dépensée et le pays demeure surchargé d'une monnaie dont la valeur intrinsèque est très éloignée de la valeur nominale. Quant aux autres Etats, il faut de la patience ; lentement on pourra faire de la monnaie divisionnaire dont le trafic quotidien a besoin. Et puis, les Etats qui frappent d'un droit de contrôle ou de garantie l'argent employé dans l'industrie pourraient, en diminuant l'impôt, stimuler la consommation.

Au nombre des faits, qu'une revue de l'année peut relever, il faut placer l'abondance des procès engagés dans divers pays

(1) Lord George Hamilton a expliqué que le gouvernement indien a en réserve un bénéfice de 3.100.000 livres provenant de la frappe. Le gouvernement avait conçu le projet de vendre des roupies, afin de relever le cours de celles qui resteraient en circulation, mais il y a renoncé, il a, au contraire, procédé à de fortes frappes, les espèces monétaires faisant défaut. Aujourd'hui personne ne songerait plus à remédier aux défectuosités du régime monétaire par la reprise brutale de la frappe libre. L'inconvénient de la mesure à laquelle a été amené le gouvernement indien (achat d'argent) a été de rendre la chute plus profonde, après avoir relevé passagèrement le cours du métal.

(2) La baisse de l'argent en barres qui entraîne naturellement celle de la piastre est d'autant plus grave pour l'Indo-Chine qu'une partie du budget des dépenses est payable en or. Le Siam essaie de stabiliser sa monnaie en donnant au tical une valeur de 1/17 de livre sterling par des moyens analogues à ceux qu'à employés le gouvernement de l'Inde. De 1897 à 1902, le prix de la piastre en francs à Saïgon (piastre française de commerce, a varié entre 2 fr. 52 et 1 fr. 97 1/2 (29 novembre 1902).

contre des gens qui ont abusé de la crédulité, de l'ignorance, de la cupidité du public en employant les procédés et les formes de la Société par actions (1). La grande escroquerie des Humbert, fondée sur une si merveilleuse exploitation de la procédure, y touche par un côté, celui de la Rente viagère; il y a aussi ce type extraordinaire qu'a été Boulaine, avec ses métamorphoses multiples, ses relations avec le syndicat général agricole, ses banques aux noms divers, ses émissions innombrables,y compris un charbonnage en Russie. Il ne faut pas oublier Fr. de Cooman, simple commis d'agent de change à Bruxelles, sans ressources, qui crée,en 1896, avec l'aide des frères Hutt et d'autres, une entreprise financière, appelée Banque Fr. de Cooman, transformée plus tard en Caisse internationale du Commerce et de l'Industrie au capital de 25 millions de francs, dotée de 146 succursales en Belgique, en France et ailleurs. Par l'intermédiaire de ces 146 succursales, à l'aide d'une publicité habilement faite, publicité qui se faisait dans une foule de petits journaux de province sur la base de cours faux, qui n'avaient jamais été cotés à Bruxelles, il a été enlevé des millions à la petite et à la moyenne épargne : il y a 30.000 créanciers et porteurs de titres. Il fallait voir l'audace du journal la *Belgique financière*, à l'égard de ceux qui osaient élever la voix et ne pas trouver de bon aloi le papier que les succursales écoulaient en France. Lorsque les cours fléchissaient, c'était la faute des grandes institutions de crédit français, qui craignaient de se voir enlever leur clientèle par la Banque Cooman ou la Caisse internationale, et qui avaient formé un complot contre un concurrent plus jeune et plus actif. Rarement mise en scène fut plus adroite. Aujourd'hui tout cela s'est effondré et les trois promoteurs sont en prison (2). En Allemagne, nous avons eu une série de grands

(1) Nous ne saurions trop recommander le volume de notre collègue et ami Pierre des Essars *Pour gérer sa fortune*, chez Larousse.

(2) Les frères Hutt étaient fils d'un menuisier, l'un fit son apprentissage à la Banque de Bruxelles, l'autre comme typographe à l'*Echo de la Bourse*. Ils s'établirent en 1893 courtiers (agents de change) à la Bourse de Bruxelles, gagnèrent de l'argent à la hausse sur les actions de tramways, le perdirent, firent faillite et se firent réhabiliter. Fr. de Cooman était le fils du cocher d'un administrateur de la Société générale belge, il y entra comme commis, devint teneur de guichet à Tournai, où il s'établit agent de change. Le premier coup des frères Hutt, fut la création de la Société des usines de Delin, au capital de 1.250.000 de francs, dont les actions furent lancées avec 30 fr.

procès, qui ont duré pendant des semaines contre les directeurs et les administrateurs de la Banque de Leipzig, de la Société pour la dessiccation des drèches de Cassel, de deux banques hypothécaires, de la Banque industrielle de Heilbronn, de la Société des produits réfractaires de Vallendar, etc. Quelques condamnations très sévères ont été prononcées. En Italie, il y a eu le scandale de la Banque d'Escompte et de Soie de Turin, ruinée par son accointance avec une institution française.

En Autriche, il y a eu la découverte de détournements considérables se chiffrant par millions, commis au préjudice de la Banque Impériale et Royale des Pays-Autrichiens, au préjudice d'une Caisse d'épargne en Gallicie, d'une autre en Bohème.

On a naturellement réclamé l'intervention du législateur pour prévenir ou remédier. En Allemagne, les suggestions ne manquent pas pour essayer de rendre plus efficaces le contrôle et la responsabilité des administrateurs, qui sont trop souvent le jouet et la victime d'un directeur ou d'un président peu scrupuleux. En Russie, on a fait deux ou trois lois pour mieux déterminer les droits de la minorité des actionnaires, pour rendre la revision des comptes plus sérieuse, pour empêcher le cumul des fonctions de directeur de banque et d'administrateur de sociétés industrielles, cumul souvent préjudiciable à la banque, pour mieux établir les devoirs de ceux qui émettent ou introduisent des valeurs à la Bourse. En France, une commission présidée par M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit de Paris, l'un des hommes les plus compétents que nous connaissions, étudie les réformes à introduire dans la législation sur les sociétés par actions. Une loi, promulguée en 1902, a déjà autorisé la création d'actions de priorité. Aux Etats-Unis, le même problème est soulevé en ce qui concerne les trusts, qu'on veut soumettre à un régime analogue à celui qui régit les compagnies par actions anglaises, qui assure plus de sincérité, plus de clarté et qui combatte la capitalisation exagérée des apports.

Une forme de Compagnie par actions a joué en France, en Allemagne, en Belgique, un rôle considérable vers la fin de

---

de prime : c'était la transformation en société d'ateliers de mécanicien, payés 100.000 francs, Le nombre des sociétés fondées par le trio Hutt-Cooman est de dix-neuf.

la récente période d'engouement, ce sont les trusts financiers, les omniums, qui sont souvent créés par les faiseurs d'affaires, lorsque le public ne prend plus aussi facilement le papier qu'on veut lui vendre et qu'il s'agit de donner à ce papier un autre aspect. L'idée première des trusts financiers n'a pas besoin d'être défendue, elle est bonne et légitime, elle rend des services pour le placement de valeurs mobilières, pour la répartition des risques sur un grand nombre de valeurs. Mais elle présente des inconvénients, elle facilite les abus, lorsque les hommes à la tête manquent de scrupule et d'honnêteté. Cette forme peut être employée, pour cacher des manœuvres de financiers embarrassés de gros paquets de titres, restés pour compte ou achetés à des cours élevés et qu'on repasse à une institution créée *ad hoc*, il faut en plaindre les actionnaires et les obligataires, s'il en existe. *Nomina sunt odiosa.*

Parmi les morts de l'année, M. William Lidderdale, régent de la Banque d'Angleterre, mérite une mention. Il était né en 1832 à Saint-Pétersbourg et fit sa carrière dans la maison d'armement maritime Rathbone frères, dont il devint l'associé en 1864. Elu régent de la Banque en 1870, il en devint le sous-gouverneur en 1887, le gouverneur en 1889. Il montra beaucoup de clairvoyance, essaya d'entraver le drainage d'or vers l'Amérique du Sud, mais ne trouva pas d'écho à ses anxiétés ; l'activité des affaires, les prix élevés avaient produit un sentiment de confiance exagérée. Ce ne fut guère qu'en septembre 1890 que les plus optimistes s'émurent : deux mois plus tard, la Cité fut alarmée par l'élévation de l'escompte à 6 0/0, le vendredi 7 novembre, sans motif appréciable ; le lundi, 10 novembre, on annonça que la Banque s'était procuré 3 millions de livres en or par un emprunt à la Banque de France, 1.500.000 l. par un emprunt au gouvernement russe. MM. Baring frères avaient informé M. Bertram Currie, de la maison Glyn Mills et Cie, Walter Burns, de J. S. Morgan et Cie, que leurs ressources étaient immobilisées et qu'il fallait leur venir en aide. La crise pouvait être formidable. M. Lidderdale ne recula point devant la responsabilité, il apporta toute son énergie à exécuter les mesures auxquelles on s'arrêta ; un syndicat de garantie fut formé, qui, contre remise de l'actif de la maison Baring, entreprît de faire face à leurs engagements M. Lidderdale, qui fut fait conseiller privé et bourgeois honoraire de la Cité, fut choisi une troisième année gouverneur de la Banque

d'Angleterre (alors que le terme est de deux ans) pour lui permettre de liquider les affaires Baring.

La mort de M. Frédéric-Alfred Krupp a attiré une fois de plus l'attention sur cette gigantesque entreprise dont le siège principal était à Essen, avec des succursales à Buckau, à Kiel, à Tegel, à Rotterdam, à Bilbao. L'histoire du second Krupp forme un véritable chapitre d'économie politique appliquée : on voit s'édifier une fortune de plus en plus considérable, grâce à l'esprit d'abnégation et d'économie du chef de l'entreprise. Ce n'est pas par l'exploitation du travail manuel, par l'asservissement de ses ouvriers, que le père du Krupp qui vient de mourir s'est enrichi ; tout au contraire, dès que les circonstances le lui ont permis, il s'est préoccupé d'améliorer les conditions d'existence matérielle, le milieu ambiant pour ses ouvriers en créant une caisse de secours en 1853, en bâtissant des habitations plus salubres et meilleur marché à partir de 1861, en constituant un économat sur le modèle des sociétés de consommation (avec ristourne des bénéfices, résultant de l'écart entre le prix d'achat de gros et le prix de vente du détail), en fondant une caisse de retraite, une caisse d'épargne, des écoles.

Ce qui a fait la grandeur et le succès de l'entreprise, c'est la valeur intellectuelle et morale de l'homme qui la dirigeait. Il lui a fallu une forte dose d'optimisme et de courage pour persister pendant quinze ou seize ans à continuer les affaires contre vent et marée. Il n'avait que 14 ans, lorsqu'à la mort de son père, il fut mis à la tête d'une petite aciérie avec sept ouvriers; il possédait quelques secrets de fabrication, une petite clientèle, peu d'argent, pas de crédit. Il lutta, vivant plus mal ou aussi mal que ses ouvriers qui gagnaient alors moins de 6 francs par semaine ; en 1843, l'invention d'un procédé pour fabriquer des moules à cuiller vint donner un peu d'aisance, après dix-sept ans de labeur, de même qu'en 1853 l'invention d'un procédé pour fabriquer des cercles de roues sans soudure permit de liquider tout le passé et consolida la situation financière.

Ce succès avait été chèrement payé, si l'on songe aux longues années qui avaient précédé. Dès le début, en quelque sorte, Alfred Krupp s'identifia avec son usine : tout le bénéfice, déduction faite de ce qu'il fallait pour vivre, fut consacré à l'usine, et cette règle de conduite fut suivie strictement durant sa vie et celle de son successeur. Alfred Krupp ne songea jamais à

distraire quelque chose de ses bénéfices pour se constituer une fortune mobilière et territoriale en dehors de l'usine. Sauf en 1874, lorsque les circonstances adverses ne laissaient plus les bénéfices habituels et qu'un emprunt de 30 millions de mark fut contracté — emprunt remboursé déjà en 1885 et 1886 — tous les agrandissements, toutes les installations nouvelles, tous les amortissements ont été payés sur les bénéfices. L'usine Krupp représente en quelque sorte les intérêts des intérêts industriels.

Un second principe a été — non pas seulement de rechercher toujours la meilleure matière première, le meilleur outillage — mais encore d'avoir tous les éléments de la production dans sa main, de posséder et d'exploiter ses mines de fer, de houille, ses hauts fourneaux, ses aciéries, ses chantiers de construction, ses polygones, sa flotte de steamers, le logement de ses ouvriers, d'être en un mot indépendant des circonstances. Alfred Krupp devançait son époque : il avait la divination des embarras que créeraient un jour les syndicats de la houille, du coke, de la fonte. Il est naturel qu'un homme de ce tempérament entendît rester le maître unique dans son usine, qu'il se refusât à discuter avec les délégués de ses ouvriers, qu'il polémiquât contre le socialisme.

Les usines Krupp représentent une valeur très considérable; la fortune de leur propriétaire, en 1897, était évaluée par le fisc prussien aux environs de 175 millions de francs, le revenu entre 10 et 11 millions ; si elles avaient appartenu à une société anonyme qui aurait distribué des dividendes, elles n'auraient jamais pu grandir comme elles l'ont fait, tout au moins par les mêmes procédés et la même méthode. Après avoir été régies par un souverain sous les deux premiers maîtres, de 1827 à 1902, elles sont passées sous le régime du gouvernement par délégation, du gouvernement par un conseil de directeurs responsables devant la veuve de Frédéric-Alfred Krupp, tutrice de l'héritière, Mlle Bertha Krupp.

Arthur Raffalovich.

LE MOUVEMENT COLONIAL EN 1902

L'utilité d'un domaine colonial; ce que nous coûtent et ce que nous rapportent nos possessions. — L'agriculture coloniale; enseignement officiel et cultures parisiennes. — Le mouvement commercial général. — La situation et l'organisation de l'Algérie ; l'influence néfaste du protectionnisme. Les territoires du Sud. — La Tunisie et ses relations avec les pays étrangers. — La côte des Somalis et le chemin de fer d'Abyssinie. — La Réunion et Madagascar; le Congo, la Côte d'Ivoire et la Guinée ; le Dahomey. Le Sénégal et son chemin de fer. — L'Indo-Chine, son commerce et le trafic en transit. — La Nouvelle-Calédonie et ses richesses. — La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

Bien qu'il ne soit jamais trop tard pour bien faire et pour défendre les principes, il nous semblerait quelque peu inutile maintenant d'essayer d'enrayer le mouvement d'expansion coloniale qui a pris naissance en France voilà plusieurs années, et qui a fait conquérir violemment et coûteusement des territoires immenses : si immenses même que quelques-uns, où les colons sont autrement rares que les fonctionnaires, sont pratiquement abandonnés à eux-mêmes, dans le Centre Africain. Nous n'avons pas envie de reprendre ici la discussion de la fameuse question coloniale, qui a fait couler tant d'encre, et sur laquelle malgré tout tant de bons esprits sont divisés. Il est bien certain qu'une colonie qui vit sur ses propres ressources et qui n'entraîne pas de coûteuses subventions ou de grosses dépenses à un budget métropolitain, peut être un champ fructueux d'activité pour l'industrie et le commerce de la métropole, au même titre d'ailleurs qu'un pays étranger quelconque avec lequel cette métropole entretiendrait librement d'importantes relations commerciales. Mais dès que ces colonies sont organisées suivant la méthode française, « le jeu ne vaut plus la chandelle », si l'on veut nous passer cette expression aussi vulgaire que pittoresque ; même avec un domaine colonial aussi admirable que celui de la Grande-Bretagne, l'ensemble des sacrifices que

nécessiterait la réalisation de ce qu'on appelle l'impérialisme, entraînerait finalement une perte pour le commerçant anglais, qui est forcément doublé d'un contribuable.

Quoi qu'il en soit, comme nous possédons un vaste domaine colonial, et qu'il n'y a aucune vraisemblance pour que nous l'abandonnions jamais de notre propre mouvement, il est au moins nécessaire que nous suivions ce qui s'y passe, que nous voyions comment il est exploité, dans quelles conditions il est mis en œuvre. Et si nous ne pouvons songer, en quelques pages, à étudier la situation économique de tous les pays qui composent ce domaine, nous voudrions du moins, chaque année, mettre en lumière quelques points de cette situation.

D'une manière générale, on a apporté ces temps derniers quelques modifications aux errements suivis jusqu'ici dans les rapports de la Métropole avec les colonies, en ce sens que l'on a fait retomber sur elles une partie du poids de leurs dépenses, qui incombait auparavant au budget métropolitain. Aussi bien, la réforme est encore trop récente pour qu'on puisse savoir ce qu'elle donnera, et il faut noter, d'autre part, qu'elle est incomplète, puisqu'on ne laisse nullement à ces colonies la faculté de se créer des ressources en établissant des droits comme elles l'entendraient, ainsi que cela se passe pour les grandes colonies anglaises. On pratique la centralisation à outrance, en même temps bien entendu que le protectionnisme, et les fonctionnaires du ministère des Colonies, qui se sont multipliés à l'envi depuis quelques années, ne laissent même pas à leurs collègues chargés de l'administration directe dans les diverses parties de notre domaine colonial, la faculté de trancher rien de leur autorité. Sans vouloir par trop critiquer ces fonctionnaires, nous ferons remarquer qu'ils ne sont généralement pas très préparés à leur tâche, d'autant que, par suite de cette centralisation à outrance, ceux qui dirigent les bureaux du Ministère devraient avoir pour ainsi dire des connaissances universelles, pour résoudre les divers problèmes qui se posent à eux concernant les colonies que nous possédons sous tous les ciels et sous tous les climats. Malheureusement, même en administration, il est difficile de rencontrer des esprits universels. A ce qu'on affirmait, une transformation bienfaisante allait être réalisée le jour où l'on a séparé l'administration des Colonies du ministère de la Marine et où l'on a créé un ministère spécial des Colonies, cette subdivision ne devant rien coûter au budget : en fait, rien n'a été changé, sinon que l'on compte un portefeuille de plus à distribuer quand on forme un Cabinet, que les dépenses

ont augmenté, comme cela était inévitable, et qu'enfin les agents du nouveau ministère peuvent contribuer à l'incendie du Musée du Louvre, bien que ce danger fût déjà assez sérieux avec les innombrables fonctionnaires des Beaux-Arts qui sont logés dans le Louvre aux frais des contribuables.

D'ailleurs, et dans leur ensemble, qu'on ne croie pas que les dépenses que nous causent nos colonies aillent en diminuant au fur et à mesure que ces colonies sont censées être mises en valeur ; car même en négligeant, comme on le fait constamment, les énormes sommes nécessaires pour le service des pensions des fonctionnaires coloniaux, nos colonies mangent chaque année au moins 200 millions des fonds du budget, déduction faite des contributions qu'elles versent. On dit, il est vrai, qu'une certaine partie de ces millions étant destinés à la défense des territoires coloniaux, ne répondent qu'à des besoins de la Métropole, et non des colonies mêmes ; mais il est bien assuré que nous n'aurions pas à supporter ces dépenses si nous n'avions pas un domaine colonial. En principe, depuis 1900, les colonies doivent bien payer leurs services civils et leur gendarmerie, mais c'est tout, et comme la plupart d'entre elles ne peuvent pas suffire aux obligations qu'on leur a imposées, on leur verse une subvention pour combler l'insuffisance de leurs recettes, toujours suivant ce principe des subventions cher à l'esprit français, et qui contribue à endormir les subventionnés dans leur inertie. Ce qu'il y a de particulièrement pittoresque et typique à faire remarquer c'est que, pour certaines colonies, les dépenses obligatoires ont été diminuées très sensiblement, et cependant elles reçoivent depuis lors les mêmes subventions métropolitaines.

On conviendra que c'est là un encouragement manifeste à la mauvaise administration et aux dilapidations, comme toutes primes et subventions, et le fait est d'autant plus caractéristique que c'est principalement dans les vieilles colonies, que l'on peut supposer sorties de la période de mise en œuvre, que les subventions sont le plus largement distribuées.

Comme chaque fois que jouent les mesures de protection sous une forme quelconque, on n'arrive jamais à apprendre aux industries ou aux gens protégés à marcher sans lisière, quoi qu'en veuille bien dire ceux qui considèrent les mesures protectionnistes comme utiles en tant que temporaires. Il faut croire d'ailleurs que nos colons, ceux-là mêmes qui sont passés par nos écoles d'agriculture, et en dépit de la direction (que je veux considérer comme éclairée) des inspecteurs administratifs agricoles, sont incapables

de savoir ce qu'il faut faire en matière d'agriculture coloniale, puisqu'on vient de fonder à Paris une Ecole nationale supérieure d'Agriculture coloniale: cette école est le complément indispensable, comme on dit, du Jardin Colonial fondé il y a deux ans à Nogent, et elle a sans doute pour but d'apprendre aux gens à comprendre ce que leur montrait le jardin. Notez encore que l'Ecole est dirigée par un ancien élève de l'Institut agronomique, si nous ne nous trompons, qui n'est pas passé par une école coloniale, qui n'a fait guère qu'un voyage d'exploration en Afrique, et que l'on a jugé pourtant comme suffisamment éclairé sur tous les procédés et tous les besoins de la culture coloniale pour être nommé directeur du Jardin colonial et de l'Ecole d'Agriculture. Il nous semble aussi assez original d'avoir installé cette école à Paris, dans une région qui n'est pas particulièrement favorable à la plupart (sinon même à aucune) de ces cultures coloniales qu'on prétend enseigner pratiquement aux élèves et futurs colons. On pourrait me répondre que l'école anglaise de Kew se trouve dans la banlieue de Londres, et que je dois nécessairement considérer qu'en la matière le bon exemple vient d'Angleterre : mais pour admirer Cobden et le régime si libéral et si sage de la Grande Bretagne, on n'est pas forcé de considérer qu'elle ne peut se tromper en rien, à commencer par les tendances impérialistes qui se sont manifestées chez beaucoup de bons esprits.

Ce n'est pas à dire pourtant que nos colonies n'aient pas besoin d'agriculteurs qui sachent les mettre en valeur : et la preuve en est que l'ensemble du commerce d'exportation de ces vastes territoires, qui ne possèdent guère encore d'industrie, est loin d'atteindre un chiffre satisfaisant. Sans parler de l'Algérie et de la Tunisie, dont nous nous occuperons spécialement en les englobant dans le domaine colonial, les exportations pour l'année 1901 ont été de 365 millions de francs, et les importations de 474 ; sans doute cela accuse un progrès sensible de 20 et de 36 millions, ce qui est quelque chose, mais le total est loin d'être proportionné à l'étendue de nos possessions. Et il s'en faut que cet accroissement du mouvement commercial se soit réparti sur toutes nos colonies ; il porte principalement sur le Sénégal, l'Indo-Chine et l'Inde, puis quelque peu sur la Côte des Somalis, le groupe de Madagascar, la Guyane et la Nouvelle Calédonie, mais pour des chiffres fort modestes. Au point de vue de la part de la Métropole dans ces échanges, question qui intéresse tant de gens partisans de quelque forme de pacte colonial, nous dirons que les importations en provenance de la France ont été de 245 millions et les

exportations sur la France de 171 millions : en 1897, le total des deux chiffres correspondants était seulement de 216 millions. Mais qu'on ne s'exagère pas trop les choses : sans doute le mouvement d'ensemble des importations dans notre domaine colonial a passé de 200 millions en 1890 au chiffre actuel, mais ce dernier est fort modeste, on ne saurait trop le répéter, et de plus, malgré la législation absurde et coûteuse qui essaye de réserver nos colonies à notre commerce, les échanges avec les pays étrangers sont à peu près équivalents à ceux qui se font avec la Métropole. Pour donner une idée de la faiblesse du commerce de nos colonies, même durant cette année heureuse qu'a été 1901, nous ferons remarquer que le seul mouvement commercial d'Aden et de Périm dépasse très sensiblement la valeur de ce commerce.

Et maintenant que nous avons pu donner cette impression que la situation générale de ce que l'on aime à appeler notre Empire colonial est loin d'être pleinement satisfaisante, examinons de plus près quelques-unes des portions de cet Empire, empêché que nous sommes de les pouvoir étudier toutes.

Voici par exemple l'Algérie, qu'on peut parfaitement assimiler à une colonie, surtout maintenant qu'on lui a donné une certaine autonomie et que l'on a supprimé en partie cette assimilation au territoire métropolitain qui est si chère à l'administration française. Cette autonomie partielle, c'est un commencement de responsabilité, et il est à espérer que les gens habitant le pays seront intéressés à en assurer l'exploitation rationnelle, à ne prendre que des décisions qui en favorisent la mise en œuvre et qui ne se traduisent point par un appauvrissement des finances publiques ou des ressources privées. Le fait est que l'Algérie a trouvé des souscripteurs à son emprunt à raison d'un intérêt de 3 1/4 0/0 environ, et que cela suppose que cet emprunteur inspire confiance. On espère beaucoup des délégations financières, qui sont de création toute récente, et dont par conséquent il ne nous est pas possible d'apprécier l'œuvre sur des faits ; tout au moins, comme le faisait fort bien voir M. Leroy-Beaulieu, elles ont nettement manifesté leur désir de pratiquer une politiqne d'économies, ce qui tient naturellement à ce qu'elles administrent leurs propres deniers, et que ce n'est plus l'argent du budget général et métropolitain qui est en jeu.

Non seulement elles n'ont pas consenti à une augmentation sensible de l'octroi de mer (qui est purement un droit d'importation), mais encore elles cherchent à réduire autant que possible les dépenses de personnel, elles ne se laissent pas entraîner à donner

de l'extension aux Facultés créées à Alger, et elles veulent consacrer l'argent disponible à des dépenses plutôt productives. Ces délégations auront certes beaucoup de peine à lutter contre les progrès du fonctionnarisme, d'autant que les fonctionnaires sont à la nomination de la Métropole (qui supporte encore de lourdes charges du fait de sa colonie) ; mais c'est déjà fort heureux de voir se manifester cet esprit. Le premier projet de budget se solde par un excédent, et s'il ne faut pas, en la matière, attacher trop d'importance aux évaluations, nous pouvons néanmoins tenir pour à peu près vraisemblable ce résultat, et il ne fera que s'améliorer pour les exercices ultérieurs si l'on poursuit la campagne commencée, et si l'on réduit quelque peu sur les 13.000 fonctionnaires qui absorbent les 53 p. 100 des recettes !

On peut donc espérer beaucoup mieux de l'Algérie par suite de la liberté assez grande qu'on lui accorde. Pour l'instant, le mouvement commercial subit une crise qui résulte en grande partie de la diminution des importations des vins algériens en France, où l'on ne sait déjà que faire des vins du continent (l'Algérie souffre comme la France du régime douanier qui lui est imposé). Toujours est-il que les échanges commerciaux, en 1901, ont atteint 580 millions de francs, dont 318 pour l'importation, alors que le chiffre correspondant de 1900 avait été seulement de 566 millions ; mais il ne faut pas oublier que c'est encore beaucoup moins qu'en 1899, où le total était de 666 millions. Les relations de l'Algérie se font surtout avec la métropole, et il est inutile d'insister sur les inconvénients de cette façon de procéder, la répartition des échanges sur de nombreux pays évitant les à-coups qui se produisent de façon bien plus sensible quand le champ d'activité est restreint. C'est ainsi qu'en 1901, sur le chiffre de 318 millions que nous venons de donner pour les importations, la part de la France a été de 255 millions, et les exportations sur la métropole ont pu atteindre 211 millions : pour ce dernier mouvement surtout on voit qu'il ne reste pas grand'chose pour les contrées étrangères, qui trouveraient pourtant en Algérie une foule d'articles dont elles ont besoin, comme le vin, l'alfa, le liège, l'huile d'olive, les peaux, les minerais, les phosphates, les bestiaux vivants mêmes, si l'on savait tirer parti de cette ressource et pratiquer les mêmes méthodes qu'en Amérique. En dehors de la Tripolitaine, qui est tout proche voisine et a des relations forcées, comme pays musulman, le gros client des exportateurs algériens est le Royaume-Uni, qui ne prend pourtant que pour 16 millions de marchandises (ce qui accuse du reste un progrès énorme sur 1900), alors que ce

pays est un consommateur et un entrepôt si prodigieux de tous les produits que peut fournir l'Algérie.

Il est bien évident, quoi qu'en pensent certaines gens, que tout échange commercial raisonnablement mené est profitable aux deux parties, et il importe au premier chef que l'Algérie développe la production des articles qui sont susceptibles de trouver un placement avantageux dans les pays étrangers, en même temps qu'elle améliorera les établissements maritimes de ses côtes, qui lui permettront d'exporter commodément ces produits et de recevoir en échange ceux qui serviront à les payer. Mais la situation de ses ports demande une transformation radicale, qui entraînera des dépenses certainement productives. Le meilleur port d'Algérie est sans conteste Alger, qui est particulièrement bien situé, même pour ce qui est du transit, et pourtant Alger ne possède pas un seul quai en eau profonde, et les marchandises doivent subir des manipulations coûteuses qui augmentent considérablement le prix du fret. Il est vrai que des travaux assez importants sont entamés, mais il faudra leur donner une autre portée si l'on veut vraiment faire d'Alger un port bien organisé.

Pour ce qui est des articles exportables, il serait bon que les Algériens songeassent qu'il est parfaitement possible aujourd'hui d'expédier sur tous les ports d'Europe, grâce aux installations frigorifiques, les primeurs les plus délicates et les viandes que pourraient fournir en quantité les éleveurs algériens, s'ils modifiaient leurs méthodes d'élevage. L'Algérie possède d'immenses troupeaux de moutons, dont la laine est peu appréciée, tout simplement parce qu'on les laisse la proie de la gale, alors que cette laine trouverait si facilement un marché, soit en Angleterre, soit sur d'autres points. Quand aux mines, on commence enfin à s'apercevoir des richesses que renferme le sous-sol de l'Algérie, et là aussi il y a une source de richesse qui ne demande qu'à être mise en œuvre.

Il nous resterait encore, entre autres choses, à parler de l'organisation que l'on vient de créer pour les territoires de l'Extrême Sud, organisation qui leur donnera l'autonomie administrative et financière, avec toutefois subvention du budget de la Métropole : malgré tout, la tentative est intéressante, puisqu'elle fait appel à une certaine initiative. On veut simplifier les procédés d'administration de ces territoires, dont la population est si disséminée, et dont les recettes propres ne dépasseraient point 3.250.000 francs alors que les dépenses sont prévues devoir atteindre 6.250.000 fr. ; ces deux chiffres montrent qu'il ne s'agit pas là d'une possession

coloniale fructueuse, et l'on peut se demander si elle le deviendra jamais, surtout entre les mains des administrateurs militaires auxquels on aurait recours. Il est à craindre, du reste, que l'expansion que nous poursuivons dans le Sud de l'Algérie ne nous mène à rien de pratique, et que ce ne soit que la suite de ces vastes ambitions plus militaires que commerciales, qui nous ont fait mettre la main sur d'immenses territoires dont nous ne tirons à peu près rien.

Jetons un coup d'œil maintenant sur la situation économique de la Tunisie qui, quoique nominalement Pays de Protectorat, peut être, par assimilation, considérée comme la meilleure de nos colonies. Ce qui a fait sa fortune, c'est précisément ce régime du Protectorat, que l'on a maintenu heureusement, mais auquel on porte cependant quelque atteinte en multipliant le nombre des fonctionnaires métropolitains; pour peu en effet qu'on examine le budget de la Régence, on verra que les chapitres de personnel s'y développent beaucoup plus que ceux de travaux. C'est un danger à signaler, mais on peut juger la situation comme demeurant favorable. Rien que pour les importations, le total en a été de plus de 64 millions de francs en 1901, alors qu'il atteignait seulement 53 millions environ en 1898; pour les exportations on se tient assez uniformément aux environs de 40 millions, mais cela résulte en grande partie de ce que les saisons ont été fort peu clémentes depuis cinq années. Il est évident que c'est un chiffre satisfaisant pour une colonie française, d'autant que, dans cette colonie, comme un peu dans toutes les autres, nous cherchons à empêcher les relations commerciales avec l'étranger, et que, d'autre part, en Tunisie spécialement, les commerçants se heurtent à cette législation incroyable, qui gêne toutes prévisions, en vertu de laquelle chaque année un décret détermine les quantités de produits d'origine tunisienne qui pourront être admises en franchise sur le territoire de la Métropole. C'est, en somme, un peu l'histoire classique du chien du jardinier.

On doit se rappeler que, depuis 1898, un changement considérable a été introduit dans la politique douanière de la Régence, au moment où les traités avec les Puissances étrangères sont venus à échéance : à cette époque, et comme le fait remarquer fort bien un Consul d'Angleterre, on a essayé en Tunisie une forme de protectionnisme au profit de la France, mais en s'efforçant aussi, ce qui est plus louable, de supprimer en grande partie ces droits d'exportation qui sont une mesure douanière si maladroite. Or, on peut dire que la transformation n'a pas eu un

résultat des plus heureux, ni au point de vue du pays même, ni pour ce qui était des ambitions du commerce français : car si nous avons vu que la situation s'est maintenue favorable, cela ne signifie pas qu'on y constate un progrès comme il devrait s'en manifester; les importations ont augmenté légèrement, il est vrai, depuis quatre ans, mais les exportations ont décru sensiblement, et le mouvement commercial dans son ensemble, un peu supérieur à celui de l'année 1898, est inférieur à ceux de 1899 et de 1900. Il est bon de rappeler que les produits tunisiens ne sont admis en franchise, et encore en quantité limitée, sur le territoire français que s'ils sont apportés par navires français, et que, à l'importation, toutes les marchandises non françaises payent un droit de 8 p. 100 *ad valorem*, au minimum, et beaucoup plus sur certains autres articles. Or, il ne faudrait pas croire que ces mesures protectionnistes ont eu pour résultat de chasser effectivement le commerce étranger au profit du commerce français : en 1896, la part du commerce métropolitain était de 65 p. 100 environ, elle n'était plus que de 64 à peine en 1899, et en 1901 elle tombe à 50 p. 100. Pendant ce temps, la part de la Grande-Bretagne a passé de moins de 12 p. 100 à 14 p. 100, et encore en 1898 elle a pu s'élever à 15 p. 100; celle de l'Italie, que l'on tient à considérer comme notre ennemi en Tunisie, se maintient au chiffre de 11 p. 100 tout comme en 1896, et elle a atteint plus de 13 p. 100 en 1899, alors que les nouveaux tarifs jouaient déjà. Tout ce à quoi on est arrivé, c'est de gêner considérablement le commerce, et plus particulièrement les exportations : les protectionnistes doivent en être prodigieusement affligés et cela leur ouvrirait les yeux, si la méthode d'observation existait pour eux. Ce sont là des chiffres qui ont leur éloquence, et n'est-il pas particulièrement caractéristique de voir les Etats-Unis, qui sont à une si grande distance et qui, eux aussi, sont soumis aux rigueurs du tarif, lutter victorieusement sur le marché tunisien en matière de machines agricoles, alors que nos commerçants jouissent de tant de faveurs et de la proximité de ce marché.

Le protectionnisme ne réussit pas mieux pour ce qui est de l'immigration que pour les produits, et bien que le Gouvernement du Protectorat offre des avantages très sensibles sous forme de passages gratuits, de concessions de terres à bas prix, cependant ce qui vient surtout de France, ce sont des capitalistes, des spéculateurs et des fonctionnaires, l'article d'exportation qui ne manque jamais. Quant aux colons véritables, c'est l'Italie et Malte qui les fournissent en grand nombre, au grand avantage

du pays : les Siciliens, par exemple, se contentent de 2 francs à 2 fr. 50 de salaire, alors que le Français demande 4 et 5 francs. Il est bien certain que la Tunisie est susceptible d'un développement économique considérable ; elle renferme des richesses précieuses, soit dans son sous-sol, soit dans son sol, si on sait le mettre en culture, comme il l'était du temps des Romains ; mais encore faut-il que ceux qui viendront mettre en œuvre ces richesses soient assurés de les pouvoir expédier sur les marchés qui en ont le plus besoin, et de recevoir en échange les articles d'importation qui serviront à payer les produits exportés. Et tout naturellement, au contraire, les droits protecteurs dont nous avons parlé ont pour effet d'éloigner certaines des lignes de navigation qui touchaient jadis les ports de la Régence, et d'empêcher le commerce de prendre aucun essor : c'est le cas pour la ligne belge J. Cockerill et aussi pour la Compagnie Deppe, qui établissaient de fructueuses relations avec Anvers, et qui ont suspendu leurs services. Dans une revue si courte, nous ne pouvons songer davantage à insister sur la situation faite à la Tunisie, mais le peu que nous avons dit suffit à montrer qu'en somme nous nous sommes engagés là dans une fort mauvaise voie, en abandonnant les premiers errements libéraux, qui avaient parfaitement réussi.

Si nous passons maintenant à notre colonie de la Côte des Somalis, dont nous sommes assez volontiers fiers, sans doute parce que nous nous y figurons protéger et diriger le Roi des Rois, et faire pièce à « l'éternelle ennemie » (nous voulons dire, comme de juste, l'Angleterre), nous ne constatons guère que cet établissement, qui remonte déjà à bien des années, ait pris un développement considérable ; quoiqu'on l'ait confié à des gouverneurs certainement fort distingués, mais qui changent souvent et qui, fréquemment, n'ont fait leur apprentissage des besoins de la colonie et des choses coloniales que dans une préfecture française. Recherchons tout d'abord quel est le mouvement commercial de la colonie, ce qui constitue toujours le vrai thermomètre à consulter, puisque les colonies ne peuvent avoir d'intérêt réel que par le champ d'activité commerciale qu'elles ouvrent : nous voyons qu'en 1901 (autant qu'il est possible de s'y reconnaître dans les chiffres fort contradictoires donnés successivement par l'Office colonial), le commerce a été de 7.334.000 francs aux importations et de 6.845.000 aux exportations. On nous assure que cela représente, dans l'ensemble, une augmentation de près de 6 millions sur le total général de l'année 1900, et ce serait là évidemment un résultat très joli, qui doit provenir en grande

partie de l'ouverture à l'exploitation d'un tronçon du chemin de fer conduisant en Abyssinie, tronçon qui se trouvait complété par un service de caravanes organisé par la compagnie exploitante. Mais sans vouloir établir de comparaison, nous pourrions faire remarquer que, même durant les mauvaises années, le commerce de la colonie anglaise du Somaliland atteint de 16 à 18 millions de francs. Ce qui est aussi particulièrement intéressant à montrer, c'est que les importations de France sur la Côte des Somalis ne dépassent pas 3.230.000 francs, et que les exportations à destination de France ou des territoires français atteignent péniblement le chiffre ridicule de 260.000 francs : ce n'est vraiment pas la peine de vouloir réserver à la France le commerce avec ses colonies !

L'arrière-pensée de ceux qui ont créé notre établissement sur la Côte des Somalis, était évidemment de faire concurrence à Aden : on en a rabattu de cette ambition, car je ne crois pas que le mouvement d'Aden se soit ressenti le moins du monde de ce voisinage. Aujourd'hui les projets sont moins vastes, et il s'agit de faire concurrence à Zeilah, le port anglais du Somaliland. Il n'est pas impossible que le trafic du Somaliland diminue par suite du développement des échanges à Djibouti, la concurrence étant ici directe et le mouvement commercial à desservir de peu d'ampleur : on le devra en grande partie à la construction du chemin de fer éthiopien, mais on saura ce qu'il en coûtera au contribuable français, qui paiera annuellement 500.000 francs de subvention ou, si l'on veut, de garantie d'intérêt, pour « ennuyer les Anglais » ! Aussi bien ceux-ci sont capables d'être pris d'un sot amour-propre comme nous, et de construire coûteusement une ligne concurrente, de sorte que ni l'une ni l'autre n'auront plus un trafic suffisant pour les faire vivre. Pour l'instant, les articles d'exportation sont la nacre, la gomme, dont on détruit sans compter les arbres producteurs, l'ivoire, qui se fait de plus en plus rare, le café, qui en ce moment souffre d'une vraie surproduction, la cire, les peaux ; et bien que nous ayons réellement foi dans les voies de communication pour développer les échanges, nous nous demandons avec une certaine anxiété ce qu'on peut attendre de ce chemin de fer subventionné en pays africain, alors que les entreprises subventionnées donnent partout de si mauvais résultats.

Nous ne ferons que signaler quelques chiffres au sujet de La Réunion, où le mouvement commercial est de 23.775.000 fr. aux importations et de 18.200.000 aux exportations : la métro-

pole prend de beaucoup la plus grosse part de ce mouvement, avec les totaux respectifs de 12.500.000 francs et de 17.350.000 fr. Mais quand on songe que les échanges commerciaux avaient été, pour l'année 1895, supérieurs à ceux de toutes les années subséquentes (même 1901), on ne doit pas se montrer particulièrement fier de la situation de cette colonie pourtant si vieille, où l'on s'entête à se livrer presque exclusivement à l'industrie sucrière, alors qu'il y aurait bien d'autres cultures pour donner des résultats beaucoup plus heureux.

De Madagascar, les coloniaux espèrent monts et merveilles, et il est certain que M. le général Galliéni, auquel on en a confié le gouvernement, semble plein d'une noble ardeur; mais il nous paraît aussi imbu de cette idée, qui n'est pas l'apanage exclusif des militaires, mais qui doit particulièrement se rencontrer dans ce milieu fonctionnariste où le principe d'autorité règne en maître, qu'on peut organiser artificiellement la vie économique, commerciale et industrielle d'un pays. Le gouverneur n'a, du reste, pas hésité à prendre des règlements qui nous paraissent inspirés par les idées actuelles les plus fausses, comme les dispositions spéciales en faveur des pères de grandes familles, ou encore la législation du travail, qui constitue une main-mise de l'autorité administrative sur les indigènes. Nous ne doutons pas de ses excellentes intentions et des services qu'il a pu rendre au point de vue militaire proprement dit en créant les Cercles et les Secteurs militaires, qui centralisent tous les pouvoirs, en conservant, il est vrai, une partie des fonctionnaires indigènes; mais quand on vient nous dire que ce système a fait brillamment ses preuves au Tonkin et au Soudan, nous nous rappelons que le Tonkin n'est pas absolument pacifié, et que, pour l'un comme pour l'autre de ces pays, l'expansion économique ne s'est guère réalisée.

Assurément la création de routes est un fait très important, et les transports vont se trouver étrangement facilités par la construction de la voie ferrée de Tamatave à Tananarive; mais on peut se demander si cette dernière n'a pas été faite un peu hâtivement à bien des points de vue, au milieu de difficultés naturelles de toutes sortes qui en viendront majorer considérablement les frais d'établissement. Et quant au commerce même de la Colonie, bien que nous soyons fort loin de croire à la balance du commerce, n'est-il pas stupéfiant de voir que, dans ce pays sans industrie, les importations se sont élevées à 48 millions alors que les exportations ne dépassent pas 8.900.000 durant cette même année 1901 : cela nous laisse supposer que la plupart de

ces importations ne résultent point d'échanges commerciaux, mais répondent aux besoins du corps d'occupation, aux constructions coûteuses que l'on poursuit. Enfin, nous n'avons pas foi absolue dans l'utilité des musées commerciaux et des jardins d'essais créés par le général Galliéni, et nous craignons que les Ecoles supérieures fondées par lui n'aient surtout pour effet d'inculquer aux Malgaches la maladie du diplôme. Encore pourrions-nous ajouter que l'immigration boer qu'on a suscitée dans un jour d'enthousiasme, est appelée à créer des difficultés politiques et administratives dont on se préoccupait dans une récente correspondance de Madagascar.

Du Congo, en dépit des vastes proportions de ce domaine dont on est si fier en France, pas grand'chose à dire, sinon que le commerce total de cette énorme possession ne dépasse pas 15 millions de francs, dont plus de la moitié est en provenance ou à destination de l'étranger. Ce serait du reste toute une étude que de montrer de quelle piteuse manière l'on exploite ce pays, où les fameuses Compagnies coloniales ne se traduisent que par un fiasco lamentable.

Pour la Côte d'Ivoire, nous ne ferons que citer les chiffres de 7.285.000 francs aux importations et de 6.540.000 francs aux exportations, puis ceux de 6.650.000 francs et de 7.980.000 francs pour la Guinée, deux colonies qui sont assez florissantes, mais dont nous ne pourrons donner une étude un peu détaillée que dans une revue ultérieure. Pour le Dahomey, dont l'organisation administrative est assez satisfaisante, parce qu'on a su y arrêter le développement du fonctionnarisme, nous relevons un mouvement commercial d'ensemble de 26.231.000 francs, ce qui est sans doute en diminution de plus de 1.700.000 francs sur 1900, mais c'est encore un total fort respectable pour une colonie qui n'a pas des dimensions aussi considérables que bien d'autres pour lesquels les résultats sont fort inférieurs. L'Allemagne y importe plus de 6.600.000 francs de marchandises, l'Angleterre 5.400.000 francs ; notons, d'autre part, que les seules boissons entrent pour 4.926.000 francs dans les importations totales ! Aux exportations, la France ne prend guère que 4 millions sur 10 1/2 à peu près. Nous aurions malheureusement à faire remarquer que cette colonie, assez bien protégée du fonctionnarisme pendant un temps, grâce surtout à l'influence personnelle d'un homme de valeur, M. Ballay, est en train de devenir la proie des fonctionnaires, comme l'a toujours été le Sénégal, pour lequel on a multiplié les réorganisations administratives englobant ou non les Territoires

du Niger, sans que la situation économique s'en soit sensiblemen améliorée. Comme exemple de l'incapacité de nos administations coloniales, nous pourrions rappeler l'histoire lamentable du chemin de fer du haut fleuve. Nous devons reconnaître que le commerce d'ensemble du Sénégal s'accuse par le chiffre respectable au premier abord de 102 millions, mais il faut songer que c'est là le trafic total d'une immense superficie, que d'ailleurs ce total est exceptionnel, accidentel, peut-on dire, et que de plus il comprend 23 millions de numéraire, ce qui ne devrait pas entrer en compte. Les farineux et autres matières alimentaires, les boissons et les tissus sont les objets d'importation, les arachides, les gommes et les caoutchoucs sont ceux d'exportation. Ici l'étranger ne prend que 21 millions aux importations et 6.740.000 francs aux exportations. On nous annonce que le chemin de fer sera terminé bientôt jusqu'au Niger et que cela modifiera du tout au tout la situation du pays : nous avouons persister dans nos doutes après tant d'années qu'on renouvelle cette promesse.

Nous ne pouvons que signaler d'un mot les établissements de l'Inde, qui font 26 millions d'échanges, dont 9 avec l'étranger. Pour l'Indo-Chine, si nous consultons le rapport présenté par l'ancien Gouverneur, M. Doumer, gouverneur quelque peu improvisé comme l'on sait, nous verrons tout en rose; malheureusement ce rapport nous semble par trop un plaidoyer *pro domo*, car on n'y trouve aucune ombre, tout est pour le mieux : nous n'avons pas l'espace pour discuter ses conclusions. Il faut reconnaître d'ailleurs que le commerce de cette vaste possession est assez respectable, si on le compare avec le mouvement correspondant de nos autres colonies, puisqu'il atteint aux importations 202 millions 1/2, et aux exportations 161 millions, dans le premier chiffre la part de l'étranger est de 102 millions, ce qui doit affliger profondément les protectionnistes et montre bien que les colonies ne peuvent pas vivre de leurs seules relations avec la métropole. Et encore la part du commerce français (de même que le mouvement total) est-elle augmentée considérablement par des importations de matériel pour la construction des voies ferrées, dont les fournitures ont été naturellement réservées à nos manufacturiers. Nous noterons que, dans les 2.962.000 tonnes de jauge des navires fréquentant les ports de l'Indo-Chine, la France n'en couvre que 1.514.000, bien qu'on compte les mouvements réguliers et automatiques pour ainsi dire des lignes subventionnées. On attend beaucoup du développement des voies ferrées, il est difficile de les juger par avance; du moins a-t-on la satisfaction de constater que le mouvement de transit par le Tonkin sur le

Yunnan a pris une expansion assez sérieuse, atteignant 33 millions de francs. Mais tout cela est bien pâle à côté des résultats acquis dans les possessions voisines de la Grande-Bretagne.

Ce qui montre mieux que tout la façon déplorable dont nous savons mettre en œuvre les domaines que nous tenons à placer sous notre égide, c'est la situation de la Nouvelle-Calédonie : bien dotée à tous les points de vue, possédant notamment des mines qui auraient été une source de fortune pour un autre pays, cette contrée , en dépit également de son climat et de la fertilité de son sol, se traîne péniblement dans la même ornière depuis nombre d'années. Son commerce ne dépasse pas 13 1/2 millions aux importations (dont 6 avec l'étranger) et 11 aux exportations (dont plus de 8 avec l'étranger). Aucun pays n'est peut-être plus riche en minerais, et pourtant celui-ci ne possède pas un vrai port ni une voie ferrée digne de ce nom, la main-d'œuvre pénale qui y abonde n'y a pas créé de routes. Quoi d'étonnant, après cela, que les Anglais se désolent de voir une si belle île pour ainsi dire inexploitée, et regretteut de ne pas la tenir entre leurs mains pour en tirer parti ? N'est-il pas déplorable et incroyable vraiment de voir dans le courant d'une année entrer seulement 110 navires dans le port de Nouméa !

En passant en revue le reste du domaine colonial français, partout nous ferions les mêmes constatations générales. C'est ainsi qu'à la Martinique, avant même la catastrophe qui est venue la ravager, dans cette antique colonie que l'on ne peut vraiment plus considérer comme étant dans la période des débuts, non seulement les finances sont dans l'état auquel nous faisions allusion en commençant, mais encore le commerce dans son ensemble atteint à peine 53 millions, partagés également entre l'importation et l'exportation ; et près de la moitié des importations viennent de l'étranger, en dépit des droits. Pour la Guadeloupe la situation est tout à fait équivalente, puisque l'étranger importe pour 9 millions sur un total de 21 ; quant aux exportations, elles ne dépassent pas 17 millions. Enfin, l'énorme superficie de la Guyane, si favorable à l'élevage, si bien dotée en richesses minières, exporte en tout pour moins de 9 millions de francs, et importe pour 12 millions, dont la plus grosse part sans doute pour les services pénitentiaires.

Plus tard nous aurons la possibilité d'examiner en détail la situation de certaines de ces colonies, mais les quelques données réunies ici ne sont pas pour faire revenir sur leur opinion ceux qui ne voient pas très nettement les profits que nous tirons de nos possessions coloniales.

Daniel Bellet.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. Statistical Society* : « L'Industrie du sucre sur le continent, » par M. Yves Guyot. = *The Economist* : La situation et les perspectives de l'industrie houillère. — Quelques index-numbers. = *Giornale degli Economisti* : « La nouvelle politique commerciale de l'Italie et le Congrès des Sociétés économiques à Turin », par Edoardo Giretti. — « Le crédit et le besoin de capital de l'agriculture italienne », par M. Valenti. = L'*Economista* : « Les traités de commerce et l'agriculture » : Une lettre de M. Francesco Papafava. — L' « Urbanisme » en Italie d'après le dernier recensement. = *Riforma Sociale* : Une perle = *Rivista Moderna* : Les Trusts américains et leurs effets politiques et économiques.= I. *Problemi del Lavoro* : « Le problème des problèmes »,par M. Enrico Leone. = *North American Review* : « La Dette Publique des Etats-Unis » par M. O. P. Austin. — « Les conditions sociales et le succès en affaires, parM. R. B. Van Cortlandt. » — L'arbitrage obligatoire dans les grèves industrielles », par M. J. A. Hobson. = *Journal of Political Economy* : « La production et la consommation des métaux précieux » par M. J. A. Hourwich. = *Political Science Quarterly* « Les Trade-Unions limitent-elles la production », par M. John Martin. — « Trusts antiques en Hollande », par M. André E. Sayous. = *Annals of the American Academy* « Trusts et Prix » par M. J. A. Hourwich. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft* Le péril américain. = *Archiv. fur Soziale Gesetzgebung und Statistik.* — « La grève des ouvriers métallurgistes américains pendant l'été de 1901 et ses enseignements », par M. Heinrich Waentig. = *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Statistik* : « La question du municipalisme », par M. Emil Münsterberg. = *Zeitschrift fur Volkswirtschaft* : — La politique commerciale austro-hongroise et les intérêts de l'Autriche par M. Eugen V. Philippovich. = *El Economista* : « La Défense des Richesses Artistiques. » — *Revista de Economia y Hacienda* : La fortune française en Espagne.

Journal of the R. Statistical Society (Fasc. du 30 septembre). Ce fascicule contient une étude de M. Yves Guyot, intitulée « L'industrie du sucre sur le Continent ». Concise, mais très complète, et remarquablement documentée, cette étude constitue

l'exposé le plus clair et le plus précis que nous connaissions de cette extraordinaire « question des sucres, » à laquelle la magistrale et vigoureuse campagne du directeur du *Siècle* n'a pas contribué pour peu, on le sait, à donner une solution. La situation qui y est décrite appartiendra bientôt à l'histoire. C'est en effet dans sept mois et demi, le 1er septembre prochain, qu'entrera en vigueur la convention de Bruxelles du 5 mars de l'an dernier, que M. De Smet de Naeyer n'a pas hésité à qualifier « d'œuvre de solidarité internationale basée sur les principes les plus rationnels de la science économique », et qui est certainement, au point de vue de la politique économique libérale, l'acte le plus important qui ait été fait en Europe depuis la conclusion des traités de commerce de 1860.

Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur la question des *countervailing duties*. Si tous les libre-échangistes ne sont pas d'accord sur ce point, il faut bien reconnaître que la Conférence de Bruxelles ne pouvait aboutir qu'à condition que ses résolutions eussent une saction, « une clause pénale », selon l'expression de Sir Nevile Lubbock. Elle a abouti. Et nous croyons, pour notre part, que tous les libre-échangistes doivent se réjouir de son succès, étant donné surtout qu'il se produit à un moment où l'économie politique libérale semble le but d'une recrudescence d'attaques, à un moment où jusqu'en Angleterre, hélas, nous voyons des publicistes et des hommes d'État à ce point oublieux des leçons de l'histoire qu'ils osent parler, dans le pays de Cobden, d'abandonner le régime de la concurrence libre, pour y substituer on ne sait quelle factice et fantaisiste organisation d'État !

Les conséquences de la législation expirante sont fort intéressantes à étudier, parce qu'elles constituent une expérience qui dépasse de beaucoup la question spéciale des sucres. Elles offrent un enseignement d'une haute portée, aussi bien pour ceux qui réclament que pour ceux qui combattent l'intervention de l'État dans la vie économique des nations.

Toute l'industrie du sucre en Europe est basée sur le régime des primes, dont la convention du 5 mars dernier a fait l'énumération suivante : 1° les bonifications directes accordées en cas d'exportation ; 2° les bonifications directes accordées à la production ; 3° les exemptions d'impôt, totales ou partielles, dont bénéficie une partie des produits de la fabrication ; 4° les bénéfices résultant des excédents de rendement ; 5° les bénéfices résultant de l'exagération des *draw-back* ; 6° les avantages résultant de toute

surtaxe imposée aux sucres étrangers, d'un taux supérieur à 6 francs par 100 kilog. pour le sucre raffiné, et à 5 fr. 50 pour les autres.

En réalité, on peut dire que, jusqu'au 1er septembre 1903, date de la mise en vigueur de la Convention de Bruxelles, toutes les législations européennes sur les sucres ont ce caractère commun, 1° pousser à la production du sucre; 2° en limiter la consommation intérieure; 3° en provoquer la consommation à l'étranger.

Ces résultats sont atteints par des primes à la production, avouées, comme en France; déguisées, comme en Belgique et en Russie; par des primes directes d'exportation, comme en Allemagne, en Autriche-Hongrie, et, depuis la loi de 1897, en France, par des surtaxes douanières de 20 marks en Allemagne, de 11 florins-or en Autriche-Hongrie, à l'abri desquels se constituent les cartels, cartels dont, dans son étude, M. Yves Guyot nous décrit le mécanisme, le fonctionnement et les résultats d'une façon lumineuse.

Ce n'est que cette dernière partie de son travail que nous nous bornerons, pour aujourd'hui en tout cas, à envisager. Car la question des sucres en France n'a plus de secret du moins pour les lecteurs du *Journal des Économistes*. Elle est peut-être moins précise dans leur mémoire en ce qui regarde les pays étrangers; ils nous excuseront donc de la rappeler en quelques mots.

En Autriche, voici comment les fabricants de sucre et les raffineurs, à l'abri de la surtaxe de douane de 27 fr. 50 (11 florins-or, ont organisé le cartel.

Les premiers se sont entendus avec les seconds pour ne livrer aucun sucre à la consommation intérieure; les raffineurs, en échange, ont garanti aux fabricants de sucre le prix de 15 florins (soit 30 couronnes) par 100 kilogs. pour toutes les quantités de sucre brut qui s'appliquent à la consommation intérieure.

La bonification totale (de 18 millions de couronnes) revenant à la fabrique du sucre, est partagée entre les fabricants proportionnellement à leur production respective, d'après leur production moyenne d'un certain nombre d'années, sous déduction d'un cinquième, qui y est attribué aux raffineurs.

Abstraction faite des primes d'exportation, M. Yves Guyot prouve par la comparaison des prix du sucre à Prague et à Trieste, que l'avantage retiré du cartel n'est guère inférieur à 42 millions de couronnes en ce qui concerne les raffineurs, et à 32 millions de couronnes en ce qui concerne les fabricants. Quant aux primes, elles rapportent 14 1/2 millions de couronnes aux fabricants et

3 1/2 millions aux raffineurs. Si l'on totalise ces chiffres, on voit que l'industrie du sucre coûte, ou coûtait, au moins, bon an mal an, 90 millions de couronnes au consommateur austro-hongrois.

Le cartel allemand, reproduction du cartel autrichien, fonctionne à l'abri d'une surtaxe sur les sucres étrangers de 20 marks, soit 25 francs. Il a été constitué à la suite d'un accord intervenu entre deux syndicats comprenant : l'un, toutes les fabriques de sucre brut ; l'autre, toutes les raffineries, fabriques de sucre blanc, et usines où l'on extrait le sucre des mélasses Voici les bases de cet accord : les fabricants ne livrent leurs sucres bruts, pour la consommation intérieure, qu'aux établissements compris dans l'autre syndicat; mais, par contre ceux-ci leur garantissent le prix de 12,75 marks par 50 kilogrammes ; au-dessous de 9,35 marks il n'est plus rien compté. Les calculs de M. Yves Guyot prouvent que, à la date du 1er février dernier, les bénéfices du cartel se chiffraient à environ 136.710.000 marks, dont 88.110.000 marks pour les fabricants, et 48.600.000 marks pour les raffineurs.

Les résultats de la Conférence de Bruxelles vont être, très heureusement, de désorganiser ces belles organisations ; M. Yves Guyot montre qu'à l'égard du consommateur indigène, ils se traduiront par une économie d'une trentaine de millions de couronnes en Autriche, d'environ 50 millions de marks en Allemagne.

Si seulement nous pouvions avoir l'espoir que cette leçon ne fût pas perdue !

— Signalons encore, dans le même fascicule, une importante étude de M. R. J. Thomson sur « les prix de la laine en Grande-Bretagne de 1883 à 1901 », par M. T. A. Welton.

La fin de la grève des mineurs de Pensylvanie, qui date déjà d'un bon trimestre, a fourni à *The Economist* l'occasion de publier (Fasc. du 25 octobre), une étude remarquable sur la situation et les perspectives de l'industrie houillère.

La production de charbon des Etats-Unis a atteint l'an dernier 260.929.000 tonnes ; sans la grève elle aurait probablement dépassé 270 millions de tonnes. De son côté, la consommation indigène peut être évaluée à 256.000.000 de tonnes. De 1890 à 1901, la production de charbon s'est accrue, aux Etats-Unis, de 120 millions de tonnes et la consommation, de 116.000.000 de tonnes. Aucun

autre pays n'a jamais présenté d'exemple d'un si formidable accroissement. En Grande-Bretagne même, la consommation de charbon, de 1890 à 1901, ne présente qu'une augmentation de 18.500.000 tonnes.

Il semble que le jour n'est peut être pas éloigné où les Etats-Unis seront devenus des exportateurs de charbon avec lesquels l'industrie minière européenne devra compter, car les perspectives d'accroissement de leur production semblent plus grandes encore que les perspectives d'accroissement de leur consommation ; de plus ils possèdent sur tous les autres pays producteurs, l'Inde excepté, l'avantage considérable d'un bon marché exceptionnel. Voici, en effet, d'après les dernières statistiques publiées par le *Board of Trade*, quel est le prix de revient moyen, sur le carreau de la mine, de la tonne de charbon dans les pays suivants :

	s.	d.
Inde	4	4 1/2
Etats-Unis	5	6 3/4
Australie	6	4
Autriche-Hongrie	7	5
Allemagne	9	4 1/2
Grande-Bretagne	9	4 1/2
Nouvelle-Zélande	10	0
France	12	0
Belgique	13	11 1/4

Ce bas prix de revient provient de diverses causes, pour la plupart techniques, et sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre ici. Mais l'une d'entre elles, et non la moindre à coup sûr, est le taux élevé du rendement de l'ouvrier américain.

Le tableau ci-dessous donne, en tonnes, la production moyenne de charbon, par ouvrier et par an, dans les pays suivants :

	Tonnes
Etats-Unis	548
Nouvelle-Zelande	445
Australie	430
Grande-Bretagne	278
Allemagne	251
France	206
Belgique	177
Autriche-Hongrie	163
Inde	79

Ces chiffres méritent d'être médités. S'il s'en dégage une signification bien nette c'est certainement qu'à moins d'événements aujourd'hui imprévus, les Etats-Unis finiront par « battre » la vieille Europe dans la production du charbon comme ils la « battent » déjà sur tant d'autres produits et se proposent de la « battre » sur tant d'autres encore.

Ne nous en alarmons pas. Dans la lutte industrielle, c'est le vaincu qui profite de tous les avantages de la victoire, laquelle, en définitive, se traduit toujours pour lui, en bon marché. Il y a deux façons de produire de la houille : directement, en l'extrayant des profondeurs du sol ; indirectement, en produisant une autre marchandise quelconque que l'on échange ensuite contre du charbon. Si les Etats-Unis arrivent à rendre pour nous moins onéreuse la seconde méthode de production de la houille, si nous pouvons ainsi obtenir par un effort de 4 la quantité de combustible qui nécessitait auparavant pour nous un effort de 5, ce sera autant de gagné, au point de vue de notre bien-être personnel d'abord, au point de vue, ensuite, de l'industrie quelconque dans laquelle nous utiliserons la quantité d'effort que les Etats-Unis nous auront ainsi épargnée.

« L'échange a dit Bastiat, se développe naturellement jusqu'au point où il serait plus onéreux qu'utile et s'arrête naturellement à cette limite. »

La science économique présente peu de vérités plus indiscutables, mais aussi, hélas, plus méconnues que celle-là. Les gouvernements, en particulier, semblent l'ignorer de la façon la plus complète ; persuadés que rien de bien ne se fait sans eux, on les voit partout fort occupés à restreindre l'échange, quand ils ne se mêlent pas — ce qui est pis encore : exemple les sucres — de le favoriser.

C'est qu'ils partagent l'opinion du célèbre maire d'Enios, lequel pensait, comme on sait, que les hommes inclinent naturellement vers leur ruine quand ils ont le malheur d'être libres.

Heureusement que l'Etat vient y mettre bon ordre !

— Fascicule du 1er novembre. — Les *index numbers* que contient ce numéro révélent une instabilité des prix relativement accentuée par le trimestre août-octobre. Alors que de décembre 1901 à mai 1902, les *index numbers* de *The Economist* passaient en progression constante, de 1.948 à 2.021, pour décroître ensuite progressivement et tomber à 1.968 à la fin d'août, on les voit brusquement monter à 2.002 à fin septembre, pour revenir à 1.969 le mois suivant.

The Economist attribue la baisse d'octobre : à l'affaissement des prix des céréales, dont la récolte a été partout extrêmement abondante.

Il y a près de trois mois, les Sociétés d'économie politique italiennes se réunirent en Congrès à Turin, à l'effet d'examiner la question du renouvellement des traités de commerce qui lient la péninsule à l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et à la Suisse, traités qui constituent la base actuelle de son régime commercial et qui arrivent à expiration le 31 décembre prochain. L'occasion était propice pour rompre encore quelques lances en faveur du libre-échange sur le dos des protectionnistes. Notre ami Edoardo Giretti ne la laissa pas échapper, et nous trouvons sous sa signature, dans le fascicule de novembre du *Giornali degli Economisti*, un excellent article intitulé « La nouvelle politique commerciale de l'Italie et le Congrès des sociétés économiques à Turin ».

« Il fut un temps, dit Giretti, où eut cours l'opinion funeste que des tarifs de douane élevés constituaient une efficace arme de guerre et un moyen habile d'obtenir de bons traités de commerce. Pour notre malheur nous nous laissâmes prendre un jour à cet hameçon. En 1887 et dans les années qui suivirent, nous voulûmes utiliser cette arme. Elle nous éclata entre les mains, nous blessant nous-mêmes bien plus que ceux contre lesquels nous avions entendu l'employer. Plus tard, nous en sommes revenus, en partie. Les traités de commerce conclus en 1892 avec les Etats de l'Europe centrale ont été l'abjuration pratique du principe qui avait présidé à la réforme douanière en 1887... ils ont eu le grand mérite de nous sauver de l'isolement commercial qui commençait à nous étouffer. »

Les chiffres suivants le prouvent surabondamment.

Commerce spécial de l'Italie.

(Métaux précieux déduits)

	en millions de lires Importations	Exportations	Total.
1883-87 (ancien régime)......................	1.426	1.048	2.474
1888-91 (nouveaux tarifs)......................	1.253	904	2.157
1892-96 (nouveaux traités avec l'Europe Centrale)	1.165	1.008	2.173
1897-1901 (d° et nouvel accord avec la France)..	1.506	1.288	2.794

Il résulte de ces chiffres :

1° Que la politique protectionniste consacrée par les tarifs du

14 juillet 1887 a eu pour résultat pratique une contraction importante du commerce extérieur italien, tant en ce qui concerne les exportations qu'en ce qui concerne les importations — ce qui prouve une fois de plus, soit dit en passant, combien s'illusionnent ceux qui croient pouvoir, grâce à des tarifs de douanes, réduire les importations d'un pays sans nuire en même temps à ses exportations.

2° Que la diminution de protection résultant des traités de 1892 a eu des résultats avantageux pour le trafic extérieur de l'Italie.

N'empêche, fut-il objecté, que « c'est grâce aux tarifs de 1887, que des industries ont pu s'établir en Italie. Certaines d'entre elles sont devenues suffisamment robustes pour pouvoir aujourd'hui braver avec succès la concurrence étrangère. Il est possible que cela n'ait pu s'effectuer sans de gros et douloureux sacrifices; mais l'Italie ne pouvait pas et ne devait pas rester une nation exclusivement agricole. La protection lui a permis de se transformer en une nation industrielle. La protection a donc été une nécessité, et a été un bien, même si elle a été la cause directe de quelque mal momentané ».

Giretti répond victorieusement à ce sophisme :

Sans doute dit-il, il est exact que l'Italie tende à devenir une nation industrielle. Mais il est faux de prétendre que, sans les tarifs protectionnistes de 1887, cette tendance, qui est naturelle, serait restée à l'état latent, et que l'Italie aurait été condamnée à rester à perpétuité un pays exclusivement agricole.

L'on peut admettre que, peut-être, la transformation aurait été plus lente, si les tarifs ne l'avaient pas sollicitée, mais elle aurait été plus solide et elle n'aurait pas donné lieu à tant de gaspillage d'énergies et de richesses. Car il n'est pas dans le pouvoir de la protection de créer des capitaux ; tout ce qu'elle peut faire, c'est de les déplacer; chaque fois qu'elle encourage une industrie, elle en décourage une autre dans la même mesure, et cette « autre », dans le cas qui nous préoccupe semble bien avoir été l'industrie agricole.

— Quoi qu'il en soit, comment résoudre la question du renouvellement des traités de commerce, qui se pose à l'heure actuelle, pour l'Italie, avec une impérieuse nécessité ? — Giretti montre, avec beaucoup de force qu'il est parfaitement inutile d'en rechercher le moyen autre part que dans une réduction importante des droits; des droits sur le pétrole, qui frappent des produits russes et américains, lesquels, n'entrant pas en Italie, empêchent que des

produits italiens puissent entrer en Russie et aux États-Unis; des droits sur le café qui, grâce à leur exagération, en restreignent la consommation, sans profit pour le Trésor, et au détriment du producteur italien de denrées qui trouveraient des débouchés au Brésil, si les produits du Brésil pouvaient entrer en Italie; et, laissant de côté d'autres produits secondaires, par une réduction des droits sur les blés, qui, actuellement, renchérissent d'au moins 40 0/0 le prix du pain au profit de quelques milliers de gros propriétaires, qui ne semblent pas se douter que la spoliation légale dont ils sont en même temps les organisateurs et les bénéficiaires est à la fois la cause et la justification des revendications socialistes, dont ils ont raison de s'effrayer, peut-être, mais dont ils ne devraient pas s'étonner.

La meilleure façon de permettre aux produits italiens de sortir, c'est encore d'ouvrir les frontières italiennes aux produits étrangers. Il faut pour cela que les traités de commerce soient conclus dans un esprit libéral, avec l'objectif de réaliser une plus grande extension de l'aire des échanges internationaux, d'agrandir et non de restreindre la liberté du commerce et de la circulation. Il faut aussi, ajoute Giretti, qu'ils soient conclus pour de longues périodes, car le seul mérite des traités de commerce, c'est la stabilité qu'ils assurent à l'industrie, et ils n'ont plus de raison d'être si les capitaux investis dans les diverses branches du commerce d'exportation ne sont pas garantis contre des remaniements, à brève échéance, du régime douanier stipulé par les traités »,

---

— Toujours dans le même fascicule, nous trouvons un important article de M. G. Valenti intitulé « le crédit et le besoin du capital de l'agriculture italienne ». Cet article débute par une citation : celle du chapitre « crédit » de ce chef-d'œuvre qui s'appelle « Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas ». C'est dire dans quel esprit il est conçu.

Félicitons M. Valenti, car le fait est vraiment rare, de s'être souvenu de l'existence de Bastiat. Félicitons-le aussi de l'avoir si bien commenté, dans son article si logique et si net, où, après avoir rendu manifestes « les illusions et les périls d'une politique économique de crédit », il nous montre « les opérations de crédit agricole se développant de jour en jour, spontanément et en silence, dans les formes particulières les plus appropriées, sous la seule impulsion du besoin économique ».

L'*Economista*. Le fascicule du 26 octobre contient sous ce titre « les traités du commerce et l'agriculture » une lettre tout à fait remarquable de M. Francesco Papafava. En voici quelques passages :

« ... En fait, l'on dit communément que le négociateur est heureux et habile quand il obtient que les étrangers abaissent beaucoup leurs droits, tandis que, d'autre part il obtient que nos droits ne soient pas diminués, et peut-être même augmentés. J'ai du négociateur idéal une conception tout à fait différente. Pour moi, le négociateur idéal doit viser, comme fin ultime, à l'abolition de tous nos droits protecteurs. Il doit savoir démontrer aux étrangers les avantages qu'ils retireraient de leur diminution et s'efforcer d'obtenir d'eux qu'ils mitigent aussi leur protectionnisme. Mais, si les étrangers ne cèdent pas, le négociateur idéal n'en doit pas moins céder, car il est toujours avantageux pour notre richesse que les droits protecteurs soient diminués.

« ... Si l'Allemagne frappait nos fruits de droits plus élevés, je crois que nous ne ferions pas moins bien de diminuer les droits contre les industries allemandes, car les industriels allemands pouvant continuer leurs exportations en Italie, seraient alors capables, auraient les moyens, d'acheter certains de nos fruits et légumes qui, grâce au climat, poussent ici plus tôt qu'en Allemagne, et de les faire pénétrer en Allemagne, malgré l'augmentation du droit... Si, au contraire, nous élevions les droits contre les machines allemandes, je ne vois pas en quoi notre exportation en profiterait. Ce serait simplement une vendetta sans aucune utilité pour nous et qui ne ferait que renchérir le prix des machines dont nous avons besoin. »

Nous ne pouvons qu'adhérer, pour notre part, à ces sages paroles, et nous croyons bien qu'il n'est pas un économiste libéral qui ne soit prêt à « endosser » la lettre de M. Papafava; sauf sur un point de détail, cependant, qui soulève une légère critique. M. Papafava, constatant que « malgré le protectionniste industriel », l'exportation agricole italienne a augmenté, de 1887 à 1901, ajoute que cette exportation, si le protectionnisme n'avait pas existé, « aurait été encore plus forte. »

Or, nous nous demandons si le protectionnisme industriel, en diminuant le pouvoir d'achat du peuple italien, n'a pas, au contraire, permis d'exporter des denrées agricoles qui, sous un régime de liberté, auraient été consommées dans le pays. Nous inclinerions volontiers à penser que si le protectionnisme industriel n'avait pas sévi sur l'Italie, son exportation agricole, loin

d'augmenter, aurait plutôt diminué, peut-être même disparu, grâce à l'augmentation de la demande intérieure qui ne pouvait manquer d'en résulter. Car, où nous nous trompons fort, ou ce n'est pas le désir, mais le moyen de consommer plus de pain, plus de vin, plus de légumes, plus de viande, qui fait défaut aux Italiens.

— Le fascicule du 9 novembre contient une étude intéressante et bien documentée sur l' « urbanisme » en Italie, d'après le dernier recensement.

Si l'on examine la répartition des communes italiennes suivant le chiffre de leur population en en comparant les données fournies par les divers recensements, on est tout d'abord frappé par la diminution considérable du nombre des communes de moins de 2.000 habitants. Au 31 décembre 1861, elles entraient dans la proportion de 643,5 pour mille dans le nombre total des communes italiennes. Cette proportion tombe à 546,7 au 31 décembre 1871 ; à 504,4 au 31 décembre 1881 ; à 462,6 aujourd'hui. Au contraire, la proportion des communes de 2.000 à 10.000 habitants a passé de 358.9 à 576,4 pour mille, de 1861 à 1901. Pendant la même période, la proportion des autres communes, c'est-à-dire de celles comptant 10.000 à 100.000 habitants et plus, a presque doublé, passant de 36,6 pour mille au 31 décembre 1861 à 61.1 pour mille au 31 décembre 1901.

Si nous considérons maintenant les groupes de communes, non plus d'après leur nombre, mais d'après le chiffre global des habitants qu'ils renferment, nous voyons que, tandis qu'en 1871, la population des communes de moins de 2.000 habitants entrait pour 17.94 p. 100 dans le total de la population italienne, elle n'y entre plus que pour 15,57 p. 100 en 1881, et pour 12.52 p. 100 seulement en 1901. Pas de changement appréciable dans la population globale des communes comptant de 2.000 à 20.000 habitants. Mais la population des communes de 20.000 à 50.000 habitants a suivi la progression suivante : en 1871 : 8,54 p. 100; en 1881 : 9.56 p. 100; en 1901 : 11,63 p. 100 : et si le pourcentage des communes de 50.000 à 100.000 habitants reste sensiblement le même, par contre, celui des communes de plus de 100.000 habitants a passé successivement de 5,89 en 1871. à 8,26 en 1881 et à 9.42 en 1901.

N'oublions pas que ce phénomène est très général, et que, pour ne parler que de la France, tandis que la population de nos villes de plus de 30.000 âmes, augmentait de 700.000 environ de 1886 à

896, notre population totale s'accroissait, pendant la même période, d'à peine 300.000 individus.

Maintenant, il est vrai que si l'on admet une erreur de 40 p. 100 en trop dans le premier chiffre, qui se trouve ainsi réduit à 500.000, et une erreur de 40 p. 100 en moins dans le second, qui passerait ainsi à 500.000, nous pouvons constater l'absence complète du phénomène indiqué.

Et nous parlons très sérieusement.

Du recensement de 1896 à celui de 1901, notre population s'est augmentée, nous dit l'*Officiel*, de 444.613 habitants. Or, l'excédent des naissances sur les décès n'y entre que pour 241.054, d'après le même *Officiel*; l'augmentation du nombre des étrangers pour 10.287, et les naturalisations pour 13.982. Total : 265.323. Il reste donc une augmentation de 180.000 habitants, en chiffres ronds, ne provenant ni de l'excédent des naissances sur les décès, ni de l'augmentation du nombre des étrangers, ni des naturalisations.

Or, par rapport à 444.613 habitants, 180.000 représentent plus de 40 p. 100 !

En nous basant sur une simple erreur de 40 p. 100 pour une période encore antérieure nous sommes donc restés probablement en-deçà de la vérité. Et si nos chiffres ainsi rectifiés n'ont pas de chances d'être plus justes, il n'y a pas non plus la moindre raison pour qu'ils le soient moins que ceux de l'*Officiel*.

De la *Riforma Sociale* (fasc. du 15 octobre, p. 967), nous détachons cette perle :

« On a dit maintes fois que le libre-échange s'occupe exagérément des consommateurs et la protection des producteurs, et cette observation est vraie, si l'on considère le problème de deux points de vue différents. Toutefois, la concurrence peut aussi bien détruire que stimuler, et une protection judicieuse peut encourager sans énerver et créer sans affaiblir. »

— Et il ne nous reste plus qu'à nous taire... sans murmurer.

La question des *Trusts* est à l'ordre du jour. Tout récemment, la Société d'Économie politique lui consacrait deux séances, et les orateurs qui y ont pris la parole, MM. Yves Guyot, Paul Leroy-

Beaulieu, A. Raffalovich, R. G. Lévy, A. Neymarck, Jacques Siegfried, Lodin de Lépinay, ont épuisé la question, si bien que nous nous trouvons fort embarrassés pour parler, sans les répéter, d'un très intéressant article de M. Francesco Evoli, publié dans le fascicule du 15 octobre de la *Revista moderna*, sous ce titre : « Les Trusts américains et leurs effets politiques et économiques. »

De même que M. Yves Guyot, M. Francesco Evoli s'est imposé la lourde tâche de dépouiller les volumineux rapports de *l'Industrial commission* ; c'est dire que son article est très sérieusement documenté. Il a de plus l'avantage d'être très clair et fort bien écrit. Nous ne lui ferons qu'un reproche, reproche que M. Evoli n'acceptera du reste probablement pas : c'est d'avoir exagéré l'importance des Trusts, lorsqu'il prévoit qu'ils finiront « par conquérir le monde au marché américain ».

M. Evoli oublie que le colosse a des pieds d'argile.

I Problemi del Lavoro. — Nous avons annoncé, dans notre dernière chronique trimestrielle, la naissance de cette petite revue destinée, disait son programme, à « l'étude exclusive, impartiale et sereine des questions ouvrières pratiques ». Il faut croire que nous ne connaissons rien à la valeur des mots, car en réalité *I Problemi del Lavoro* sont tout au plus une feuille, du reste intéressante à certains points de vue, de propagande socialiste.

Si seulement elle se bornait à poursuivre ces rêveries sociales, qui ont sans doute l'inconvénient de dévorer une masse énorme d'intelligences, mais qui ne sont pas autrement dangereuses, et qui souvent sont le symptôme d'un sentiment de justice et de bienveillance universelles à plus d'un titre précieux ! Mais hélas ! *I Problemi del Lavoro* font du socialisme scientifique. Bien pis ! du socialisme mathématique — ce qui nous console, soit dit en passant, des économistes mathématiciens. — Nous avouons que ce n'est pas sans un étonnement voisin de la stupéfaction que nous avons vu, par exemple, M. Enrico Léone, dans le fascicule IV des *Problemi*, prouver à grands renforts de courbes, de parallèles, de triangles de op^1, op^2, lb, PB, AL^1, etc., que :

« Le travail, pour produire un profit par lui-même, ne peut payer un profit pour le capital. Les deux conditions s'excluent Le travail libre, le plus productif, est le seul productif de son propre profit.

« Donc, l'élision du profit capitaliste équivaut à l'inauguration d'un système de liberté complète du travail. »

Et l'auteur ajoute que ces propositions résultent d'un diagramme qu'il a tracé.

Grand bien lui fasse ; et, surtout, qu'il continue !

Avant de quitter les revues italiennes, nous tenons à signaler les excellentes *riviste delle reviste* que publie hebdomadairement la revue *Minerva*.

— La remarquable série d'études sur les dettes nationales du monde, publiée depuis tantôt un an par la *North American Review*, et dont nous avons parlé à plusieurs reprises, se termine, dans les fascicules d'octobre et novembre derniers, par un important article de M. O. P. Austin sur « la Dette publique des Etats-Unis ».

A la date du 1er juillet dernier, la dette des Etats-Unis se décomposait ainsi : dette portant intérêt, 931.070.340 dollars ; dette ne portant pas intérêt, 396.961.016 dollars, soit, au total, 1.328.031.356 dollars, d'où il y a lieu de déduire le fond de réserve du Trésor, montant à 150.000.000 de dollars or, ainsi que *l'available cash balance* s'élevant, à la date du 1er juillet 1902, à 208.000.000 de dollars. La dette nette des Etats-Unis ne dépasse donc pas 969.457.241 dollars, comportant une charge d'intérêt annuelle de 27.542.945 dollars, et représentant, par tête, en capital, 12,27 dollars, et, en intérêt, 35 cents par an.

Nous sommes loin des chiffres du 31 août 1865, époque à laquelle la Dette publique des Etats-Unis atteignit son maximum, le total de la dette portant intérêt s'élevant à 2.381.530.294 dollars, et son service d'intérêt annuel à 150.977.697 dollars, tandis que la dette totale nette, encaisse du Trésor déduite, n'était pas inférieure à 2.750.431.571 dollars, représentant 78,25 dollars par tête et une charge d'intérêt annuelle de 4,29 dollars.

La dette nette actuelle des Etats-Unis n'est donc plus guère que les deux cinquièmes de ce qu'elle était à la fin de la guerre de sécession, et la charge annuelle d'intérêts ne dépasse pas le cinquième de ce qu'elle était à cette époque ; la dette par tête n'est plus que le sixième, et la charge d'intérêt par tête n'est plus que le douzième de ce qu'elles étaient respectivement en 1865.

Il est intéressant de suivre M. O. P. Austin, dans l'histoire qu'il nous retrace, d'une plume si vivante et si précise, de la dette des Etats-Unis. Cette dette prit naissance en même temps que la jeune République et, dès 1790, la Guerre et la Révolution l'avaient portée à 75 millions de dollars; en 1803, l'achat de la Louisiane la faisait passer à plus de 85 millions de dollars. Mais les remboursements commençaient aussitôt, et lorsqu'éclata la guerre de 1812, la dette des Etats-Unis ne dépassait pas 37 millions de dollars. La guerre la porta à 108 millions.

Cependant les remboursements recommencent et se poursuivent avec régularité. Malgré l'achat de la Floride, la dette des Etats-Unis était tombée, en 1832, à 7 millions de dollars ; au commencement de 1840, à moins de 5 millions. Les quatre années de l'administration de Tyler la font remonter à 23.850.673 dollars en 1884. Puis, en 1846, éclate la guerre avec le Mexique, et la dette revient, comme en 1790, à 75 millions de dollars. Cependant, les Etats-Unis reprennent courageusement leur œuvre de remboursement. En 1853, la dette n'est plus que de 59 millions de dollars; en 1855, c'est tout juste si elle atteint 28 millions 1/2 Mais déjà les premiers prodrômes de la guerre civile commencent à se manifester, et voici que la guerre elle-même éclate. Quand elle prend fin, la dette atteint 2.381.530.294,96 dollars ! Les remboursements reprennent. La dette tombe à 1.814.794.100 dollars en 1872; à 1 463.810.400 dollars en 1882; à 585.037.100 dollars en en 1892, tandis que des conversions réduisent dans des proportions plus considérables encore ses charges d'intérêts. La crise de 1894-1896 fait remonter la dette à plus de 847 millions de dollars en 1897, et la guerre espagnole à 1.046.048.750 dollars en 1899. Elle est depuis revenue à 1.023.478.860 dollars en 1900; à 987.141.040 dollars en 1901, et à 931.070.340 dollars en 1902.

Si nous comparons maintenant les dettes nationales des divers pays, nous voyons que la dette portant intérêt des Etats-Unis est inférieure à celle de l'Autriche-Hongrie, de l'Australie, de l'Inde ou de l'Espagne ; qu'elle ne représente environ que la moitié de celle de l'Italie, que le tiers de celle de la Russie ou du Royaume-Uni ; qu'un cinquième de celle de la France. Et si nous considérons la charge d'intérêt annuelle par tête que ces dettes représentent, nous voyons que cette charge est inférieure aux Etats-Unis à celles auxquelles ont à faire face les autres grands pays du monde, l'Allemagne, la Chine et l'Inde exceptées. Cette charge d'intérêt annuelle par tête ne représente en effet, aux Etats-Unis, que le tiers de ce qu'elle est en Russie, le sixième de ce qu'elle

est dans le Royaume-Uni, le neuvième de ce qu'elle est en Italie, le seizième de ce qu'elle est en France.

Remarquons enfin que les Etats-Unis sont le seul pays qui ait créé de la rente 2 p. 100, laquelle comprend aujourd'hui la moitié de sa dette totale, et que, émis invariablement, soit au pair, soit au-dessus, ce fonds fait prime sur le marché.

Le numéro d'octobre de la même revue contient encore un fort intéressant article de M. R. B. Van Cortlandt sur « les conditions sociales et le succès en affaires. » — « Conditions sociales » semble mis là pour « préjugés »; voici en effet, brièvement résumé, ce qu'expose M. Van Cortlandt :

Les idées sont, en Europe, encore si arriérées, que l'aristocratie, par cela seul qu'elle est l'aristocratie, conserve un gros prestige, prestige qui rejaillit sur les occupations qu'elle monopolisait autrefois, comme la diplomatie, la « carrière des armes », etc. Or, prenons le cas d'un négociant européen qui, suivant l'expression, a « réussi ». Son succès, selon toutes probabilités, ne lui est parvenu qu'à l'âge mûr. Si cet homme d'affaires a des enfants et qu'il rêve d'améliorer leur position sociale, il devra s'efforcer d'entrer en relations avec l'aristocratie, d'en adopter les coutumes, la manière de vivre, d'arriver enfin, soit à se retirer des affaires, soit, en tout cas, à en laisser à d'autres la direction effective. Et cela se produira au moment précis où son expérience et les connaissances acquises devaient rendre son travail le plus fructueux et le plus fécond.

Au contraire, voici un négociant américain qui, arrivé à une cinquantaine d'années a, lui aussi, « réussi » et est un des maîtres de sa profession. Qu'arrive-t-il? On demande partout sa coopération dans les affaires, dans la politique, dans les établissements de bienfaisance, dans le grand monde. Il a un prestige qui lui appartient en propre, et qui provient de son succès dans les affaires. Il n'existe pas de classe supérieure qui puisse le toiser du haut en bas. Et il peut concentrer les meilleurs de ses efforts dans ses occupations commerciales et industrielles, sans la moindre arrière-pensée, car sa position sociale et celle des siens retirent de chacun de ses nouveaux succès un nouveau prestige. Ces conditions, on le conçoit, ne peuvent que stimuler ceux qui l'entourent, les engager à consacrer, eux aussi, toutes leurs fa-

cultés et toute leur énergie dans l'industrie ou le commerce qui constitue leur profession.

M. Van Cortlandt voit, dans cet état de choses,un argument pour soutenir que la concurrence de l'Amérique contre les industries européennes deviendra de jour plus formidable et plus écrasante.

Soit, mais l'état de choses est-il vraiment tel que le décrit M. Van Cortlandt? Sincèrement, on ne s'en douterait pas, à voir l'empressement avec lequel tant de milliardaires ou millionnaires américains recherchent pour leurs filles des gendres à blasons. Le prestige de l'aristocratie est, en Europe, à son déclin. Il semble, au contraire, en Amérique, à son aurore et en bonne voie de s'épanouir. L'état de choses sur lequel table M. Van Cortlandt paraît tendre à se renverser, et le point faible de son argumentation est de passer sous silence cette tendance incontestable, dont nous possédons, en France particulièrement, des témoignages vivants.

Dans le fascicule de novembre, M. J. A. Hobson traite de « l'arbitrage obligatoire dans es grèves industrielles », dont il approuve le principe et demande l'application.

Nous ne pouvons reproduire à nouveau des arguments qui ont été exposés ici même et dont on peut dire sans exagération qu'ils ont épuisé la question. Qu'il nous soit permis de regretter les progrès détestables que semble faire chaque jour dans l'univers entier l'esprit de coercition.

Cependant nous serions très heureux que les Etats-Unis fissent l'expérience en grand de l'arbitrage obligatoire, car nous sommes persuadés qu'ainsi elle nous serait évitée.

Le fascicule de septembre du *Journal of Political Economy* contient un article remarquablement documenté de M. J. A. Hourwich sur « la production et la consommation des métaux précieux » qui, en réalité, pour l'article que nous avons sous les yeux, ne concerne que l'or. Nous ne tenterons même pas de résumer la véritable avalanche de statistiques, au surplus très curieuses, que contient l'article de M. Hourwich, mais dont la plupart — toutes celles antérieures à 1892 — sont trop incertaines, de l'aveu même de l'auteur, pour servir de base à une argumentation scientifique.

Toutefois, il serait indiscutable que, depuis une cinquantaine d'années, en tout cas, l'or a été utilisé principalement comme monnaie, et pour une proportion comparativement infime comme métal-industriel. M. Hourwich l'affirme et en conclut qu'il n'est plus possible de soutenir « la vieille proposition suivant laquelle l'or serait une marchandise dont la valeur dériverait principalement de son utilisation industrielle ».

Or, d'après les évaluations de M. de Foville, la production de l'or des quatre derniers siècles atteindrait environ 50 milliards, et les stocks monétaires-or totalisés de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie et des Etats-Unis, à la date du 1er janvier 1900, 18.500 milliards en chiffres ronds. Nous ne croyons pas être au-dessous de la vérité en fixant à 25 milliards, au grand maximum, le stock monétaire-or du monde entier. De plus, s'il est exact que, depuis quelques années surtout, les frappes annuelles l'emportent souvent sur les extractions, il n'en est pas moins vrai que la consommation industrielle absorbe encore, chaque année, un quart environ de la production mondiale de l'or. Et puis, le monde possédait déjà de l'or avant le xve siècle. M. Tarassenko-Otreschkoff n'a-t-il pas été jusqu'à professer gravement qu'au temps d'Alexandre, l'Asie détenait pour 6 2/3 milliards d'or, l'Afrique pour 560 millions, l'Europe pour 266, etc ?

Nous ne donnons évidemment tous ces chiffres — sauf les derniers, qui sont fantaisistes — que comme des approximations. Mais ils suffisent cependant, croyons-nous, à prouver, que les conclusions de M. J. A. Hourwich sont tout au moins hâtives.

Est-il exact que les trade-unions limitent la production ? Le reproche qu'on leur a adressé de pratiquer une sorte de « malthusianisme industriel » est-il fondé ? C'est ce qu'examine M. John Martin dans un article fort intéressant que publie le fascicule de septembre de *Political Science Quarterly*, — d'une façon, du reste, toute superficielle. C'est ainsi que M. John Martin prétend que, jusqu'à présent, il n'a encore été découvert qu'un cas de « malthusianisme industriel », un cas unique !

Si M. John Martin s'était donné la peine de consulter des documents qui sont encore plus à sa portée qu'à la nôtre, il aurait vu que ce « cas unique » avait été tiré à plusieurs exemplaires.

Nous n'en voulons pour preuve que les faits publiés par

M. Benjamin Taylor dans la *North American Review* du 15 août 1901, et dont nous avons parlé à cette époque. M. Taylor citait notamment l'exemple d' « une des plus grosses entreprises industrielles de la Grande-Bretagne où un ouvrier remplaçant un Trade-Uniontis en grève, fit facilement en 135 heures un ouvrage pour lequel l'autre exigeait un minimum de 190 heures ». Il citait encore le cas de cette fabrique de boîtes à munitions où les rade-unionists, malgré l'introduction successive de moteurs mécaniques, de machines perfectionnées, s'obstinaient, depuis des années, à ne fabriquer chacun que huit boîtes par jour, exactement. L'employeur, sur ces entrefaites, embauche un jeune Suisse non syndiqué et ignorant l'anglais ; celui-ci, dès sa première journée, en fabrique cinquante.

A vrai dire, M. Martin ne conteste pas l'existence de faits analogues, mais il se refuse à y voir du « malthusianisme industriel ». Il reconnaît bien que les trade-unions, maintes fois, ont limité et limitent certaines productions, mais c'est pour « éviter une consommation excessive des forces humaines » et en agissant ainsi « elles maintiennent le niveau de la vigueur nationale ». Il est clair que, posée sur ce terrain, la question ne comporte pas de discussion.

Ceci est plus sérieux :

M. John Martin rappelle que l'introduction des linotypes dans l'imprimerie eut pour conséquence fatale une crise momentanée et du reste fort peu grave parmi les ouvriers typographes ; un certain nombre d'entre eux, dit-il, « furent privés de travail pendant la période de transition ». Il trouve ce fait très regrettable. Nous sommes d'accord ; mais il ajoute : « Dans une société bien organisée, ces hommes auraient été appliqués n'importe où, à un autre travail, ou entretenus par la communauté, en faveur de laquelle le progrès s'accomplit ».

Nous demandons sur quelles bases la société « bien organisée » doit l'être. Vers quels travaux les chômeurs doivent être dirigés. Comment, d'après quel tarif et sous quelle forme, la communauté doit les prendre à sa charge tant que durerait la « période de transition ».

Il est trop facile de rester dans le vague, trop facile de faire montre de sentiments généreux, sur le dos de l'ensemble des contribuables. Nous demandons des propositions fermes et précises, discutables en un mot.

Autrement nous voyons bien, dans l'article de M. Martin, où est le rêve.

Nous ne voyons pas où est la science.

Lorsque, combattant les tarifs de douanes, les libre-échangistes prétendent que l'effet des droits est d'augmenter le prix des produits qu'ils frappent, les protectionnistes leur répondent, par exemple, par le tableau suivant :

	Prix	
	En 1891	En 1902
	—	—
Blé........................	27.00	22.25
Farine Fleur.................	38.89	26.32
Pain........................	0.79	0.64
Viande de bœuf...............	1.67	1.34
Porc........................	1.45	1.42
Sucre blanc..................	36.88	21.62
Alcool......................	41.47	28.00
Beurre......................	3.12	2.30

Et ils concluent triomphalement : « Partout la baisse au lieu de la hausse et de la cherté annoncées ».

Comme tout argument sophistique, cet argument n'est pas faux ; il est incomplet. Il fait très bien ressortir « ce qu'on voit ». Mais là aussi il y a « ce qu'on ne voit pas ». Et ce que les protectionnistes, dans l'espèce, ne voient pas, ou se refusent à voir, c'est qu'une baisse absolue peut fort bien être une hausse relative, — ce qui est le cas pour l'exemple que nous venons de citer.

Une grande partie de la « littérature » dont les Trusts ont provoqué l'éclosion est infestée de sophismes analogues. Tous les jours il se trouve quelqu'un pour déclarer doctoralement, chiffres en mains, — et chacun sait que les chiffres sont choses sacrées, — que les Trusts ont eu pour effet une baisse des prix. Ainsi le pétrole rafiné qui valait 25,7 cents en 1871 ne valait plus que 7,8 cents en 1900. Le sucre qui coûtait 9,80 cents en 1880, ne coûte plus actuellement que 4 1/2 à 5 cents. Le C. Q. F. D. vient naturellement à la suite de la phrase... Et pourtant ! Pourtant, M. J. A. Hourwich, qui s'est donné la peine d'approfondir la question, qui ne s'est pas laissé aveugler par le « ce qu'on voit » et qui a voulu voir « ce qu'on ne voit pas », arrive à des conclusions peu conformes à ces idées, dans une étude fort bien documentée que publient les *Annals of the American Academy of Political and social science.*

C'est que certaines des moyennes que les prix représentent sont un leurre. Si le pétrole vaut 13 cents le gallon à San Francisco et 10,5 cents à Sioux Falls, le prix moyen est bien de (13 + 10,5) :

2 = 11,75 cents *sur le papier*; mais pas dans la réalité ; car San Francisco compte près de 350.000 habitants, et Sioux Falls à peine 10.000. On peut donc admettre, approximativement,qu'il se consomme 35 fois plus de pétrole à San Francisco qu'à Sioux Falls. Et, dès lors, le prix moyen s'établit à (13 × 35) + 10,5) : 36 = 12,64 cents, au lieu de 11,75, soit une différence, très appréciable, de 89 cents, c'est-à-dire de plus de 7 1/2 p. 100, qui suffit à fausser, sinon à détruire, les plus beaux raisonnements du monde.

Il y a mieux, et cette fois nous invoquerons l'autorité de M. Jermiah W. Jenks, à laquelle M. Hourwich se réfère également. Pour ne considérer que le *Sugar Trust* — car,s'il fallait les examiner tous, cette chronique tout entière n'y suffirait pas, — il est parfaitement exact que le prix du sucre raffiné est tombé, de 9,80 cents en 1880 à 4 1/2 ou 5 cents seulement pendant ces dernières années. La baisse est de 5 cents. C'est entendu. Mais entre les deux dates, le tarif américain a été réduit de 2 cents la livre, — et le prix du sucre, naturellement, s'est trouvé, de par cela même, diminué d'autant.

Il y a plus. Le *Sugar Trust* date de fin 1887. La marge entre les prix du sucre brut et du raffiné était, en 1886, de 0,71 cent; en 1887, de 0,64 cent. Aussitôt le Trust constitué, la marge passe à 1,25 puis à 1,32 cent.

Sur ces entrefaites, M. Claus Spreckels établit à Philadelphie de grandes raffineries rivales et commence contre le Trust une concurrence active : la marge tombe en 1890-1891 à 0,715 cent par livre.

Le Trust rachète les raffineries rivales : la marge passe à 1,03 cent en 1892, et à 1,15 cent en 1893.

En 1898, les frères Arbuckle et M. Claus Doscher entrent en lutte contre le Trust : la marge tombe brusquement à 0,73 cent, et fléchit même jusqu'à 0,5 cent en 1899.

— Mais la baisse absolue des prix,on la voit; leur hausse relative qui résulte de l'accroissement de la marge entre le sucre brut et le raffiné, sous l'influence palpable du Trust, on ne la voit pas.

Fiez-vous donc aux apparences !

Il paraît qu'il existe un « péril américain ». En attendant qu'il aille rejoindre le « péril jaune » dans le royaume des vieilles lubies, on s'occupe activement, dans certains milieux, d'y mettre

obstacle. On s'en occupe d'une façon fort sérieuse, et M. le Dr Julius Wolf lui-même ne dédaigne pas, dans le fasc. II du *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, de s'occuper de la question. Il montre qu'une union douanière européenne est impraticable. Une « Alliance Economique » des Etats européens, bornée aux points qu'il faudrait « défendre » contre les Etats-Unis, lui semblerait au contraire judicieuse. Soit. Mais nous aussi, nous avons un système, un système très supérieur, car tout en protégeant d'une façon au moins aussi efficace le travail européen, en mettant encore plus certainement l'Europe à l'abri de l'invasion des produits américains, ce système présente de plus l'avantage de sauvegarder d'une façon rigoureuse l'indépendance nationale des divers Etats de notre vieux continent.

En quoi consiste le péril américain ? En ceci que, grâce au bon marché de leurs produits, bon marché qui tous les jours s'accentue davantage, les Etats-Unis menacent de nous battre dans des branches d'industrie où jusqu'alors nous avions régné sans partage. Il faut donc nous défendre, annihiler par des mesures quelconques les effets de ce bon marché extravagant et ruineux. Comment ? Par des droits de douanes ? Mais quelles complications n'en résulteraient pas ! Et puis à quoi serviraient-ils, si les Etats-Unis, décidés à s'imposer momentanément un gros sacrifice en vue de conquérir malgré tout nos marchés, nous envoyaient tous leurs produits pour rien !

Il faut faire plus et mieux. Aux grands maux les grands remèdes. Nous exprimons donc le souhait que la Conférence internationale européenne qui devra, paraît-il, se réunir un jour pour examiner la question, prenne en très sérieuse considération le projet suivant :

Art. 1er. — Tous les produits des Etats-Unis sont reçus en franchise dans tous les ports européens, sous cette seule réserve que les navires importateurs posséderont des papiers régulièrement visés par les délégués des hautes puissances contractantes, résidant à cet effet dans les principaux ports de l'Union.

Art. 2. — Tout visa datant de plus de vingt-quatre heures sera considéré comme nul et non avenu.

On pourrait aussi décrèter que seuls auront l'entrée des ports européens les navires importateurs ne se servant comme combustibles que de l'huile de colza, ou bien de bougie, ou n'utilisant, pour alimenter leurs chaudières, que d'eau de Vichy.

Ce serait plus radical et plus franc.

Mais pas plus..... Nous prions le lecteur de choisir lui-même le qualificatif qui convient.

Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik (Heft 5/6). Ce fascicule contient une importante étude de M. Heinrich Waentig, intitulée « La grève des ouvriers métallurgistes américains pendant l'été de 1901 et ses enseignements ». Elle comporte une partie historique remarquablement traitée, et remontant jusqu'aux causes de la grève, qui, on se rappelle, éclata à la fin du mois de juin pour ne cesser qu'à la mi-septembre. Les péripéties en sont encore trop récentes pour qu'il soit utile de les rappeler. On sait que, finalement, les ouvriers en sortirent Gros-Jean comme devant, après avoir épuisé jusqu'à leurs dernières ressources.

Ces ressources étaient considérables, ainsi que le prouve le tableau suivant :

Années	Nombre d'adhérents du syndicat	Recettes	Dépenses	Solde net en caisse
—	—	—	—	—
		(en dollars)		
1895	10.000	34.539	21.048	13.491
1896	11.000	35.781	12.525	23.255
1897	10.500	44.426	15.962	28.463
1898	10.500	52.663	25.830	26.832
1899	11.050	57.070	22.202	34.868
1900	14.035	84.307	27.364	56.943
1901	13.893	119.659	44.760	74.898

— Quant au Trust, il ne semble pas, tout extraordinaire que cela puisse sembler à première vue, que la grève lui ait nui en rien. Ses bénéfices nets se sont constamment maintenus à un niveau satisfaisant, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

Mois	Bénéfices nets en dollars
—	—
Avril.......	7.356.744
Mai.........	9.612.349
Juin........	9.394 747
Juillet......	9.580.151
Août........	9.810.880
Septembre..	9.272.812
Octobre.....	12.205.774
Novembre..	9.795.841

Il n'y a pas lieu, est-il dit dans le rapport d'octobre que cite M. Waentig, « que personne s'étonne que nos bénéfices aient été aussi élevés pendant les mois de grève. La grève n'a été pour nous, sous aucun rapport, un coup sensible. Elle nous a permis, au contraire, d'effectuer à un coût minimum beaucoup de réparations urgentes, auxquelles on procède toujours au milieu de l'été. Et nous avons repassé à ceux de nos établissements qui fonctionnaient encore les travaux qui, autrement, auraient été effectués dans les établissements fermés ».

Il est vrai que les choses ne se seraient pas passées, pour lui, de la même façon, si la grève, au lieu d'être partielle, avait été générale, avait affecté l'ensemble de ses établissements Mais la perte des ouvriers n'aurait-elle pas aussi été augmentée d'autant?

Quand le vieux fabuliste — qui fit, sans le savoir, beaucoup de bonne et saine économie politique — préconisait d'user de « patience et longueur de temps » plutôt « que force et que rage », il tirait longtemps d'avance la morale de cette grève — et de presque toutes les autres aussi, n'est-il pas vrai?

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Viertes Heft).— M. Emil Münsterberg publie dans ce fascicule un article intéressant sur « La question de municipalisme ». Il la traite surtout au point de vue politique, c'est-à-dire au point de vue de la séparation, dans des villes comme Paris et Berlin par exemple, du pouvoir central et du pouvoir local, dont les limites sont trop souvent des plus indéterminées, et qui empiètent constamment l'un sur l'autre.

Sans doute, il peut être à désirer que cette séparation des pouvoirs soit nettement tranchée, et que tout ce qui est affaires locales relève des autorités locales, et que tout ce qui est général relève des pouvoirs publics. Cependant il est des cas où cette règle semble difficilement applicable. Prenons par exemple Paris. Peut-on désirer que les forces de police y fussent sous la domination exclusive des autorités municipales comme c'est le cas partout ailleurs? Mais Paris est le siège du gouvernement. Or que se passerait-il — que pourrait-il se passer, dans le cas d'un conflit politique, mettant en lutte ouverte le gouvernement siégeant à Paris, et le Conseil municipal disposant des forces policières?

Zeitschrift fur Volkswirtschaft, etc. (Elfter Band: V. und VI Heft). Ce double fascicule contient une importante étude de M. Eugen V. Philippovich, à laquelle des événements réçents donnent une actualité particulière. Cette étude traite en effet, de « La politique commerciale austro-hongroise et les intérêts de l'Autriche » Elle débute par cette constatation :

« Le développement de la politique commerciale austro-hongroise nous montre, depuis l'année 1878 jusqu'à nos jours, un accroissement continu des tendances protectionnistes ».

M. Eugen V. Philippovich nous retrace avec une grande précision l'histoire de cet accroissement des tendances protectionnistes en Autriche-Hongrie. Il nous montre les tarifs de 1878 aggravant l'état de choses antérieur, frappant par exemple les bœufs sur pied de 4 florins or par tête, au lieu de 2 florins argent, le beurre, de 8 florins or les 100 kilogr. au lieu de 4 florins argent — aggravés eux-mêmes par les tarifs de 1882, auxquels succédèrent les tarifs de 1885, puis les tarifs de 1887. A côté du tarif général avait été élaboré un tarif conventionnel qui se composait des droits convenus avec la France (1884) ; l'Italie (1887) ; la Suisse (1888) et la Serbie (1882). Jusqu'en 1891, il n'y eut pas de modification. A cette époque se produisit la dénonciation des principaux traités de commerce européens, en même temps que leur renouvellement, généralement avec la clause de la nation la plus favorisée. Des traités semblables furent ensuite conclus avec les Etats des Balkans. Presque tous viennent à expiration à la fin de cette année. Est-il de l'intérêt de l'Autriche de les renouveler, et dans quelles conditions ?

Un simple coup d'œil sur le tableau du mouvement du commerce extérieur de la monarchie suffit à prouver que la stabilité résultant du régime des traités de commerce lui a été extrêmement favorable. Mais, comme le fait très bien remarquer M. Eugen V. Philippovich, un coup d'œil aussi général est insuffisant pour apprécier les intérêts autrichiens, car dans la monarchie austro-hongroise, l'Autriche industrielle ne se confond pas, économiquement parlant, avec la Hongrie agricole. L'Autriche est un pays importateur de céréales, importateur de bestiaux.

N'allons pas plus loin, si l'Autriche importe des céréales et des bestiaux, c'est qu'elle en a besoin ; qu'elle renouvelle donc ses traités de commerce en réduisant autant qu'elle pourra tous les droits dont elle frappe les denrées alimentaires, si elle n'a pas le courage d'y renoncer.

Il faudrait pourtant finir par savoir si les estomacs des hommes

sont faits pour le blé ou bien le blé pour nos estomacs. Car enfin, comme disait Bastiat, si l'industrie agricole a cette grande importance que personne ne lui conteste, c'est uniquement par le motif qu'elle fournit à la nation des aliments ; et il est absurde, contradictoire et cruel, sous prétexte de favoriser l'agriculture, de diminuer l'alimentation du peuple.

En dehors d'une série d'articles, qu'on retrouve du reste dans tous les périodiques espagnols, *Revista de Economia y Hacienda*, *Estafeta*, etc., sur l'interminable question du change, sur l'affidavit, sur le syndicat des francs, hier constitué et aujourd'hui défunt, nous trouvons dans *El Economista* (fasc. du 8 novembre), un article éloquent sur « les valeurs artistiques », dont l'auteur anonyme voudrait voir l'exportation défendue en Espagne comme en Italie. Il invoque à cet égard des considérations de « patrimoine national », « souvenirs historiques », il va même jusqu'à invoquer le droit de propriété ! Empressons-nous de dire que c'est pour le déclarer « inadmissible sans de grandes limitations ». Toutes les opinions sont libres, nous ne nous permettrons même pas d'apprécier celle-là.

Mais il est véritablement déconcertant, — pour ne pas dire plus —, qu'une pareille conception du droit de propriété puisse être publiée sans réserves dans les colonnes d'un journal qui s'intitule *El Economista*.

Nous signalerons particulièrement dans la *Revista de Economia y Hacienda* une bonne étude critique sur « La fortune des Français en Espagne ».

On se rappelle que le *Journal officiel* du 25 septembre dernier contenait un long rapport sur la fortune française à l'étranger ; il donnait en ce qui concerne l'Espagne les évaluations suivantes :

	En millions de francs
Maisons de commerce	54
Propriété foncière	64
Banques et établissements de crédit	34
Navigation et ports	46
Chemins de fer	1.662
Sociétés minières	60
Entreprises industrielles	173
Fonds publics et municipaux	840
	2.933

soit, en chiffres ronds, 3 milliards de francs.

Ce sont ces données et ces chiffres qu'au moyen des documents dont elle dispose et qui paraissent très sérieux, discute la *Revista de Economia.*

Notre confrère estime — et en donne les raisons — que le capital de 54 millions attribué aux maisons de commerce françaises, est très exagéré, il semble en effet devoir être réduit au moins d'un bon tiers. Les 34 millions attribués aux Banques et établissements de crédit lui paraissent également excessifs. Par contre il considère comme suffisamment justifiés les chiffres relatifs à la rubrique Navigation et ports, ainsi qu'à la propriété foncière. Il se récuse en ce qui concerne les entreprises industrielles, pour lesquelles ferait défaut tout élément sérieux d'information.

Il semble, d'autre part encore, indiscutable que les chiffres relatifs aux chemins de fer doivent subir une forte réduction; ils paraissent, en effet, avoir été tout bonnement calculés d'après la valeur nominale des titres, dont les cours actuels sont plutôt éloignés. La *Revista* estime qu'à leur égard, la somme de 1.330 millions doit être considérée comme un grand maximum. Les capitaux investis dans les sociétés minières auraient été par contre sensiblement sous-évalués. Enfin, la rubrique des fonds publics devrait être diminuée d'au moins 150 millions; comme pour les chemins de fer, l'évaluation des titres semble avoir été faite sur leur valeur nominale, ce qui ne rime absolument à rien.

Tout compte fait, la fortune française en Espagne ne dépasserait pas un maximum de 2.280 millions, au lieu de 2.933 millions que lui attribuait généreusement l'*Officiel*. Et la *Revista de Economia* constate, avec une certaine amertume qu'en ne capitalisant cette valeur qu'à 4 p. 100, chiffre inférieur à la réalité, elle représente pour l'Espagne une sortie annuelle de près de 100 millions, « simplement pour payer les intérêts des capitaux de la République voisine employés en Espagne ».

Or, il importe peu, du moment que cette « sortie annuelle » doit avoir lieu, qu'elle s'effectue en francs ou bien en marchandises. Renvoyé aux partisans de la balance du commerce.

Signalons encore, dans la *Estafeta* (numéro du 9 novembre) des chiffres intéressants sur « la production de la soie en Espagne » et dans *El Economista Mexicano* (particulièrement dans les fascicules des 11 et 25 octobre et 5 novembre derniers), une discussion fort curieuse sur la question monétaire, la baisse de l'argent, et la nécessité, pour le Mexique, d'adopter l'étalon d'or.

EMILE MACQUART.

LES CARTELS INDUSTRIELS

A PROPOS DU MÉMOIRE DE M. J. LANDESBERGER.

I

La question des trusts et des cartels fait beaucoup couler d'encre depuis quelque temps. Peut-être y a-t-il lieu de la laisser reposer un peu, en attendant que des événements prochains, notamment aux Etats-Unis, nous apportent des lumières nouvelles et nous permettent d'édifier les théories sur un plus grand nombre de faits mieux connus. Si nous abordons encore une fois aujourd'hui le problème devant les lecteurs du *Journal des Economistes*, c'est que l'ouvrage à propos duquel nous le ferons examine une face particulière et spéciale de la difficulté : au lieu de rester dans les généralités, il discute une législation positive ou tout au moins des projets de législation, et l'inanité du résultat auquel il arrive nous paraît particulièrement instructive.

M. Landesberger pense que l'Etat pourra et devra intervenir pour la réglementation législative et le contrôle administratif des cartels. Influence considérable sur la situation économique d'un pays, rôle important dans les rapports commerciaux des nations, création, vis-à-vis des ouvriers et employés, d'un régime de véritable féodalité industrielle ; au point de vue des consommateurs, force économique qui s'arroge le droit de lever un impôt, par exemple en matière sucrière : tels sont les caractères que M. Landesberger assigne aux associations de producteurs. L'Autriche est le seul pays européen qui ait tenté de réglementer cette matière. Quelles sont les solutions à recommander ? Doit-on organiser les cartelsen les faisant entrer dans le système des associa-

tions reconnues par la loi; les soumettre au contrôle de l'Etat, ou enfin chercher à les supprimer?

II

Un cartel est la réunion de plusieurs entrepreneurs de la même branche qui, par contrat, sans aliéner leur indépendance juridique, conviennent de modifier les conditions du marché en supprimant ou en limitant entre eux la libre concurrence, afin de se créer une situation privilégiée et, si possible, un monopole de fait. L'économie politique peut étudier les états divers qui se produisent dans les limites de ces termes, mais le législateur a besoin d'une définition précise. Une entreprise fondée dès le début avec un monopole de droit ou de fait (brevet, propriété exclusive d'un minerai) ne rentre pas dans le cartel. Ce qui est essentiel pour caractériser celui-ci, c'est la suppression ou la limitation de la concurrence, qui apparaît dans les syndicats d'achat et de vente (*Ringe*), trusts et fusions. La législation en matière de sociétés influe sur le développement des *trusts*, des *concerns*, c'est-à-dire du contrôle exercé par une société sur d'autres. Ainsi un grand établissement de crédit autrichien contrôle deux Compagnies de chemins de fer, dont il possède un grand nombre d'actions; la société de métallurgie de Prague a placé la majeure partie de son fonds de réserve en actions de l'Alpine, puissante société concurrente. Si la législation venait à supprimer les cartels, ceux-ci se reformeraient en groupes; diverses industries se soumettraient au contrôle d'une même banque : la situation resterait la même. L'Amérique a connu trois phases : tout d'abord, les *pools*, semblables aux cartels européens, ont eu pour but de régler les prix, la production, le débit. Dans la seconde phase, celle des trusts proprement dits, les actionnaires de chacune des sociétés coalisées transmettaient à des fidéi-commissionnaires le pouvoir de voter en leur lieu et place. Les trusts, en échange du capital actions, remettaient aux à leurs membres des certificats, au prorata desquels se partageaient les bénéfices. Dans le troisième état, lorsque des obstacles eurent été mis à la constitution des trusts, la réunion de diverses entreprises en une société devint le mode ordinaire d'association : les anciennes sociétés remettaient leur exploitation à une société nouvelle, puis se dissolvaient; une fois la fusion opérée, il ne restait qu'une seule société, propriétaire de toutes les entreprises an-

ciennes ayant appartenu soit à des sociétés par actions, soit à des particuliers.

III

Menzell dit que, pour classer les cartels, il faut considérer à la fois fonds et forme. Les cartels de limitation, qu'il appelle d'ordre inférieur, limitent la liberté des contractants sur un point par la fixation des prix. Dans les cartels de répartition ou d'ordre supérieur, le contrat répartit l'exploitation entre les contractants, et fixe le contingent. Voici comment on peut classer ces diverses catégories :

I. Associations d'entrepreneurs considérés comme acheteurs.

a) Vis-à-vis des ouvriers pour régler les salaires et les embauchages.

b) Vis-à-vis des producteurs de matières premières, en vue de régler les prix des achats.

II. Associations d'entrepreneurs considérés comme vendeurs, Cartels proprement dits.

A cartels inférieurs dits de limitation.

a) En vue de régler l'offre.

b) En vue d'exploiter.

c) En vue de fixer les prix.

B Cartels d'ordre supérieur dits de répartition.

a) En vue de régler l'offre : cartels répartissant et limitant les offres : contingent de l'offre.

b) En vue de l'exploitation d'un monopole collectif; contingent de la demande.

c) En vue de fixer les prix en commun; contingent des prix.

Entrons dans quelques détails au sujet de la seconde catégorie.

Cartels d'ordre inférieur dits de limitation.

a) Les cartels limitant la production ont recours à trois sortes de conventions :

1° Interdiction aux associés d'étendre leur production;

2° Limitation ou suspension de la production pendant un temps donné;

3° Limitation de la production par la fixation d'un maximum : le type de ce troisième système est l'ancienne convention qui réglementait la production houillière de Westphalie.

b) Les cartels déterminant les débouchés réservent à chaque associé un territoire déterminé.

Les cartels internationaux assignent souvent un rayon d'action à des cartels plus petits, comme le fit, par exemple, le cartel conclu en 1886 par les fabricants anglo-allemands avec les fabricants français et la Société centrale de dynamite.

c) Les cartels limitant les prix de vente poursuivent un double objet : fixer un prix de vente minimum qui assure un bénéfice à la production; élever peu à peu ce prix de vente en vue du profit de l'entrepreneur. En général, dans ce dernier cas, les prix sont plus élevés à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Cartels dits de répartition, d'ordre supérieur.

a) Les cartels répartissant la production ont pour but de maintenir l'équilibre entre les divers membres.

b) Les cartels répartissant les commandes adoptent plusieurs procédés : tantôt, en cas d'adjudication, les entrepreneurs se répartissent la commande, ou, s'ils laissent l'un d'entre eux soumissionner, les autres demandent plus cher. Ailleurs, le bureau de vente centralise et répartit les commandes. C'est ainsi que la Rheinisch-Westphälische Kohlen Syndikat Aktiengesellschaft centralise les commandes de houille et les répartit entre les membres du syndicat, selon des rapports déterminés.

c) Les cartels répartissant les bénéfices exigent que les producteurs, qui vendent directement aux consommateurs, versent l'argent dans une caisse commune, dont le contenu est ensuite partagé entre tous les membres du cartel, non au prorata de la production, ce qui ne ferait pas cesser la concurrence, mais selon une échelle déterminée. Les producteurs s'engagent à ne pas vendre au-dessous d'un prix fixé. Ou bien un syndicat central achète la production des entrepreneurs syndiqués, du moins jusqu'à une certaine limite, les vend au consommateur, et répartit les bénéfices de la vente entre les producteurs du cartel, selon un tableau dressé à l'avance. On arrive à ce résultat par l'intermédiaire d'une banque centrale, qui achète aux membres du cartel leur production et la revend.

D'après ce qui précède, l'auteur ramène à trois les fonctions économiques des cartels :

1° Suppression ou limitation des effets de la libre concurrence.

2° Suppression ou limitation des causes de la libre concurrence.

3° Suppression ou limitation de la concurrence elle-même.

Pohle distingue cinq méthodes :

a) Fixation du prix.

b) Répartition de la clientèle.

c) Limitation de la production.

d) Partage des bénéfices par un système de compensation.

e) Création d'un bureau de vente.

Le cartel n'est souvent qu'une mesure de défense destinée à conserver aux entrepreneurs le bénéfice légitime de leur travail. Les formes typiques choisies par Menzell et Pohle parmi les variétés multiples des cartels, peuvent être encore réduites, si l'on ne considère que le fond de la méthode, qui est toujours la création d'un monopole par la suppression ou la limitation de la concurrence : c'est la base que devra prendre le législateur. Au point de vue *juridique*, il convient de distinguer :

1° Le contrat pur et simple passé par écrit avec clause pénale.

2° Le cartel organisé sans constitution de société, mais avec organes spéciaux pour l'action en vue du but commun, la représentation au dehors, les comptes à régler entre syndiqués par le cartel qui a un bureau de vente.

3° Les cartels soumis aux règles juridiques relatives aux sociétés.

Dans certains cas, les règles sont si sévères que les membres, qui les ont d'ailleurs volontairement consenties, sont dans un état de quasi-servage vis-à-vis du cartel. M. Landesberger pense que des liens aussi étroits ne sont acceptés en Autriche que parce que les contractants savent que la loi refuse de reconnaître ces conventions, et qu'ils ne sont donc au fond pas engagés. L'explication est peut-être insuffisante.

IV

Pendant longtemps les économistes ont combattu les cartels au nom de la doctrine de la libre concurrence. Au contraire, les moralistes y voyaient le triomphe de la solidarité, et les socialistes le prodrome de l'organisation rationnelle de la production. En réalité, l'évolution des cartels implique une perpétuelle contradiction ; la libre concurrence y est détruite par la libre volonté des concurrents, et les effets de cette concurrence, annihilés au dedans, s'exercent au contraire au dehors dans leur plénitude. Mais, lorsqu'on cessa de juger les cartels à un point de vue sentimental, on s'occupa d'en étudier les effets ; trois questions se posèrent :

1° Quelle est l'influence des cartels sur les conditions techniques de la production ?

2° Quelle est l'influence du quasi monopole sur les rapports entre producteur et consommateur ?

3° Quelle est leur influence sur la condition des travailleurs ?

Au premier point de vue, il semble que les cartels aboutissent à de bons résultats : une concurrence excessive est nuisible à une bonne production ; elle abaisse les prix au point que les fabricants ne livrent plus de bonnes marchandises ni le poids convenu. Le cartel rétablit tout cela, en garantissant la quantité et la qualité des marchandises. Le cartel admettant d'ailleurs un prix de production moyen,chaque producteur ne laisse pas que d'avoir intérêt à abaisser le sien. D'autre part, le trust arrive à faire cesser, moyennant indemnité, la production là où elle est le moins perfectionnée. L'abaissement du prix de revient finit, d'autre part, toujours par profiter au consommateur.

Les prix, dans le régime de la concurrence, sont élevés par les frais généraux: c'est un des points que Jenks, l'éminent professeur américain qui a fait une étude épéciale de la question des trusts,a démontrés. Les cartels diminuent notamment les frais de transport en répartissant les commandes selon les régions. Dans la fixation des prix, il faut distinguer les rapports des producteurs avec le public, c'est-à-dire le véritable consommateur, et le marchand intermédiaire, ou l'acquéreur de matières premières ou demi-ouvrées. Dans ce dernier cas, il est beaucoup plus difficile d'élever les prix que vis-à-vis du public ; les marchands et intermédiaires offrent une résistance beaucoup plus énergique aux tentatives d'élévation des prix par les producteurs. L'auteur donne des détails intéressants sur le fonctionnement du cartel des sucres en Autriche. Les fabricants de sucre en tiraient moins d'avantages que les raffineurs, parce que ceux-ci, étant en contact avec le public, avaient pu, jouant en quelque sorte le rôle de percepteurs dans le prélèvement de cet impôt, se faire attribuer la part du lion. Grâce au cartel, la plupart des raffineries autrichiennes ont pu amortir leur capital de premier établissement. Aussi Landesberger conclut-il que, vis-à-vis des cartels qui livrent directement au public les produits fabriqués, il faut renoncer une fois pour toutes à peser dans le détail leurs avantages et leurs inconvénients, leurs tendances et les limites qu'il convient d'y poser, pour établir ce fait que le public est exploité par eux sans avoir contre eux aucun moyen de dépense :

il convient donc selon lui de parer à ce danger par l'intervention de l'Etat.

Il n'en est pas tout à fait de même dans les branches d'industrie qui livrent des produits demi-fabriqués : les acheteurs peuvent se syndiquer et fabriquer eux-mêmes les produits que le cartel des fabricants de matières premières prétendrait leur vendre trop cher, ou bien s'adresser à la concurrence étrangère. Toutefois, ici encore, M. Landesberger considère comme utile l'intervention de la loi, parce que les cartels de matières premières ou de produits demi-fabriqués exercent une influence déprimante sur l'industrie nationale, l'empêchent de progresser en lui faisant payer sa matière première trop cher. Ainsi, en Allemagne, les cartels de matières premières décrétaient régulièrement des augmentations de prix. Pour se défendre contre elles, les fabricants achetaient d'avance et immobilisaient des sommes de plus en plus considérables ; la crise venue, les fabricants ont dû prendre livraison de quantités énormes à des prix excessifs.

Au point de vue des travailleurs, le droit de coalition des ouvriers est-il compromis par les cartels de patrons? Aux Etats-Unis, l'*American steel and wire company* n'a pas reconnu les associations ouvrières et a déclaré ne vouloir traiter qu'avec les ouvriers individuellement. Au contraire, l'*American Tin plate Co* et l'*American steel Hoop Co* ont discuté avec les syndicats ouvriers. Il semble que là-bas ceux-ci soient assez puissants pour se défendre, tandis qu'en Europe la situation n'est pas tout à fait la même : lorsqu'il y a cartel, les ouvriers d'une usine, en faisant grève, n'arrêtent pas la marche de l'affaire qui a un grand nombre d'autres fabriques à sa disposition. Cependant les sociologues, Brentano en particulier, déclarent que les cartels ne sont pas nuisibles aux ouvriers. Notre auteur estime néanmoins que la situation de ceux-ci, d'une façon générale, est affaiblie.

Que faire? la répression pure et simple est inadmissible, d'autant plus que souvent le cartel n'est qu'une manifestation particulière d'un phénomène économique général, la concentration des entreprises par l'accumulation des capitaux : un trust qui essaie de tuer ses concurrents, un cartel qui, maître de la situation, ne cherche plus à faire de progrès techniques, agissent comme un entrepreneur industriel arrivé à une situation prépondérante. S'il y a conflit de volontés à l'intérieur des cartels, ils ne subsistent pas ; ce n'est que sous l'impulsion d'une direction centralisée, comprarable à celle d'un individu, qu'ils produisent leurs effets. Les résultats

des syndicats industriels varient selon le caractère, les conditions et les traditions économiques du milieu. Critiquer les cartels, c'est critiquer l'organisation économique actuelle. L'Etat doit se borner à fixer les règles de l'existence juridique des cartels, et à prendre des mesures contre la concentration excessive des capitaux.

V

Le droit européen est peu satisfaisant à cet égard : en Autriche par exemple, l'existence des cartels ne repose que sur cet adage : pas d'accusateur, pas de procès ! En Allemagne, aucune disposition législative ne s'oppose à la validité du contrat de cartel. Le code pénal ne parle ni des coalitions d'entrepreneurs ni de celles d'ouvriers. L'ordonnance sur l'industrie, relative au contrat de travail, ne s'applique qu'aux cartels dirigés contre les ouvriers. On ne peut pas attaquer les cartels en vertu de l'article du Code civil qui condamne les contrats contraires aux bonnes mœurs. L'Autriche est le seul pays qui, par la loi du 7 avril 1870 sur les coalitions, punisse comme contravention les conventions conclues entre industriels, à l'effet d'augmenter le prix d'une marchandise au préjudice du public, ou de raréfier la marchandise sur le marché. L'article 4 refuse toute valeur juridique aux conventions qui élèvent les prix au détriment du public. Menzell conclut de l'article 1er que les contrats de cartels n'ont aucune valeur juridique ; trois arrêts des Cours autrichiennes ont décidé en ce sens la nullité de trois cartels, au regard des tiers et des parties. En dépit de cela, il existe en Autriche des cartels aussi fortement organisés et aussi prospères qu'en Allemagne.

De même en France, l'article 419 du Code pénal, les articles 1131 et 1133 du Code civil sur les obligations sans cause ou sur une fausse cause, ou sur une cause illicite, n'empêchent pas les cartels. Ceux-ci ont d'ailleurs une base juridique dans la loi du 21 mars 1884, sur les Syndicats professionnels.

En Angleterre, après deux siècles d'une législation sévère, la loi de 1845 s'est bornée à déclarer nulles les seules conventions visant « une restriction générale du commerce. »

Aux Etats-Unis, l'Interstate Commerce Act du 4 février 1887 est spécialement dirigé contre les coalitions d'entreprises de chemins de fer (*pooling of freights*) ; la loi fédérale du 2 juillet 1890, (*an act to protect trade and commerce against unlawful restraint and*

monopolies), a été complétée par la loi fédérale du 15 août 1894 art. 73), qui déclare nuls, au point de vue civil, et traite de *misdemeanours*, au point de vue pénal, les cartels entre importateurs. Depuis lors, 27 états et territoires ont promulgué des *antitrust laws*. En dehors de ces nombreuses lois, les pouvoirs publics peuvent attaquer la validité d'une charte, d'un privilège par le *Writ of quo warranto*, et les particuliers peuvent recourir à l'*Injunction*. L'effet principal de ces lois a été de transformer les trusts en Sociétés par actions.

VI

L'auteur arrive à la conclusion que les lois civiles et pénales sont insuffisantes en la matière, à cause de la nature même des cartels. L'entrepreneur sacrifie sa liberté individuelle au cartel. parce qu'il sent que, seul, il ne peut pas lutter ; il obéit à une loi inéluctable. Le développement d'une société comme l'*Allgemeine Elektrizität Gesellschaft* de Berlin, qui englobe chaque jour de nouvelles affaires de force et de lumière, n'a rien de contraire aux bonnes mœurs. Les associations d'entrepreneurs procèdent de la même idée que la constitution d'un puissant organisme de ce genre : il n'y a pas là matière à répression pénale ni civile. On ne peut attaquer que les abus commis par les cartels.

Comment donc justifier la réglementation administrative, le contrôle et l'intervention de l'Etat ? Reconnaître à l'Etat un droit d'intervention positif, ce serait lui permettre d'acquérir, au bout d'un certain temps, la haute main sur la production des objets de première nécessité, ce serait amener la solution préconisée par les socialistes. Le projet de loi déposé par le gouvernement autrichien limitait son action aux objets de consommation soumis à un impôt indirect ; il visait les sucres d'une façon spéciale : les matières premières et auxiliaires ne tombaient pas sous le coup de la loi. Etait considérée comme cartel toute association d'entrepreneurs, dont les membres restent indépendants en droit, mais agissent solidairement pour la suppression ou la limitation de la concurrence. Toute association répondant à cette définition était soumise au contrôle de l'Etat et tenue à des mesures de publicité.

L'Etat tolérait ou interdisait, mais sans jamais approuver d'une manière positive ; la sanction était la nullité civile et la responsabilité pénale ; un contrôle était exercé par l'administration financière. Le projet abrogeait les dispositions de la loi de 1870 pour les cartels soumis à la nouvelle loi. Les actes du cartel étaient

valables après déclaration faite au ministère des Finances, qui pouvait interdire le cartel si le prix des marchandises et des services rendus était élevé au préjudice des consommateurs ou abaissé aux dépens des tiers producteurs; si la coalition nuisait au fisc ou à la puissance productive du pays. Les simples infractions aux règles étaient punies de peines disciplinaires; les délits, par des amendes et de la prison. Une caution garantissait le paiement des amendes. En cas de délit grave, la caution pouvait être confisquée. La publicité des cartels était assurée par un registre public des cartels.

Les critiques adressées à ce projet lui reprochaient de limiter arbitrairement le champ d'action de la loi, de n'empêcher que tardivement l'exécution de cartels, de faire l'administration juge de questions qu'elle ne saurait trancher et qui sont du domaine de l'économie politique la plus ardue, de donner au ministre des pouvoirs exorbitants, de faire intervenir une commission dont la compétence est insuffisante.

Le projet élaboré par le Conseil de l'Industrie conserve les termes principaux de la définition des cartels adoptée par le Gouvernement, mais déclare facultatives les formes de publicité, c'est-à-dire supprime l'inscription obligatoire au registre, sauf dans certains cas. Le projet prévoit la création d'un Conseil des cartels. Le ministre du Commerce, pour éviter ou atténuer les abus d'un quasi-monopole, peut 1° supprimer ou diminuer temporairement les droits de douane à l'entrée des marchandises; 2° établir un droit de sortie ou augmenter un droit déjà établi; 3° diminuer les prix de transport à l'entrée et les augmenter à la sortie; 4° fournir des subventions à des industries concurrentes; 5° favoriser les associations des consommateurs; 6° régler libéralement la restitution des frais de douane.

Ce projet, auquel l'auteur ne refuse pas sa sympathie, lui paraît cependant démontrer qu'il n'y a pas de moyen de réprimer les cartels. Une commission d'industriels et de commerçants ne saurait les juger avec impartialité. D'autre part, le ministre, en modifiant les droits de douane, détruirait la stabilité, essentielle en telle matière. Dans beaucoup de cas, les clients des cartels incriminés seraient les premières victimes de ces mesures douanières, à moins qu'on ne leur donne un effet rétroactif, ce qui est absolument impraticable. L'Etat moderne qui, dans beaucoup de pays, est lui-même un grand consommateur, pourrait lutter contre les cartels en faisant appel à la concurrence étrangère; mais c'est une hypothèse bien difficile à envisager dans la plupart des cas.

VII

En terminant son étude sur la question de savoir quelles mesures se recommandent pour le traitement juridique des cartels industriels, M. Landesberger arrive à la conclusion suivante : il est de l'intérêt économique et social de soumettre les cartels, leur formation, leur constitution et leur politique, au contrôle et à la surveillance de l'État, de les faire sortir des ténèbres, où ne les atteint aujourd'hui que la seule recherche scientifique ; de leur donner par contre la sécurité, qui leur fait défaut, d'une existence et d'une capacité juridiques, dans la mesure où leur entente ou leur action ne se heurtent pas aux règles générales imprescriptibles du droit. Le principe fondamental doit être la publicité, qui donne aux cartels leur existence juridique. Voici comment le mémoire résume les bases sur lesquelles devrait être édifiée la législation à intervenir:

1. La loi soumettra tous les cartels à la surveillance de l'État, en acceptant la définition des projets autrichiens.

2. Les formations, modifications, dissolutions de cartels seront faites par acte notarié et publiées.

3. Il est fondé un bureau des cartels, qui leur servira aussi d'organe de publicité : un registre public y sera tenu (voir les deux projets autrichiens).

4. Il n'y a pas lieu de prescrire une forme spéciale de statuts, mais seulement d'énumérer un certain nombre de données qu'ils doivent énoncer.

5. Les résolutions des cartels touchant les prix, les quantités à produire, les questions d'achats et de ventes, sont à communiquer à l'autorité et à publier.

6. L'autorité préposée aux cartels, (*Kartellbehoerde*), sera judiciaire et non administrative.

7. L'autorité examine si les communications qui lui sont faites sont conformes à la loi ; elle en accorde ou refuse en conséquence l'enregistrement.

8. L'autorité peut obliger, par des amendes, les cartels à faire les publications qu'ils leur sont prescrites.

9. La loi des cartels posera comme base la publicité. Tout ce qui aura été publié obligera les intéressés ; ce qui ne l'aura pas été ne les obligera pas.

10. Une série de mesures sont adoptées pour assurer la fidélité et l'intégrité des publications.

Cette énumération semble à l'auteur résumer les mesures pratiques, au moyen desquelles il est possible de réglementer législativement les cartels. Placés entre la publicité et la nullité civile, même abstraction faite des peines disciplinaires, la plupart des cartels opteront pour la première. Ce n'est que le premier pas sur un terrain difficile. « Dans la forme de publicité que « je propose, dit M. Landesberger, la concurrence puisera un « regain d'activité, le public trouvera des armes contre ceux qui « l'exploitent, l'État enfin pourra adapter sa politique commer- « ciale aux lois de l'évolution économique. »

Nous ne partageons pas, pour notre part, cette confiance ; mais nous considérons que l'étude approfondie que nous venons d'analyser jette un jour sur la difficile question des trusts et cartels, et qu'à ce titre l'ouvrage méritait d'être présenté au public français.

RAPHAEL-GEORGES LÉVY.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

New-York, décembre 1902.

SOMMAIRE : Quelques résultats de la grande grève de 1902. — La question de la nationalisation des mines de charbon. — Le projet d'arbitrage de l'industrie du bâtiment. — La construction dans l'Ouest.

La fameuse grève de l'anthracite a été, aux Etat-Unis, l'événement économique de l'année qui vient de s'écouler. Quoique nous en ayons parlé dans notre dernière correspondance, et que, depuis lors, les lecteurs de cette Revue aient été fidèlement tenus au courant par les *Chroniques* mensuelles de M. de Molinari, nous devons revenir sur cette grave question qui a eu des répercussions profondes dans le pays entier.

Sous certains rapports, la grève de 1902 a été très instructive. Tout d'abord, elle a montré que les leaders de l'organisation du travail ne sont pas encore arrivés, contrairement à ce qu'on espérait, à maintenir la discipline dans les rangs des grévistes : de regrettables violences ont été commises en Pennsylvanie comme jadis à Chicago, et le système d'intimidation employé à l'égard des *non union men* a été de nature à faire perdre aux unionistes une bonne partie du terrain qu'ils avaient gagné à grand'peine dans l'opinion publique. Empêcher un enfant malade de se procurer les soins d'un médecin parceque son père continue à travailler ; brûler la maison d'une femme sans défense dont les parents n'ont pas voulu cesser de descendre dans les puits ; attacher les travailleurs à des arbres et les déshabiller en pleine rue ; défendre à une pauvre veuve de gagner sa vie en lavant les effets des hommes au travail — tout cela et mille faits analogues ne sont pas des procédés admissibles aujourd'hui : ils causent une impression d'autant plus pénible qu'on était en droit de s'attendre à mieux de la puissante *Mine Workers Union*.

D'autre part, on a été tout aussi désappointé de la conduite intransigeante, de la hauteur intraitable des « barons du charbon » qui refu-

sèrent purement et simplement d'examiner les griefs de leurs employés. Sans doute ces derniers ont eu tort de ne pas formuler leurs desiderata définitifs lors de leurs grèves antérieures, et dès 1897 ou 1898 : car, ainsi que nous le disions en septembre, il n'y a rien maintenant qu'ils ne sussent alors; mais, au fond, s'il faut en croire des statistiques très détaillées, tirées en partie des archives du Census Office, les mineurs d'anthracite sont, au point de vue des salaires, dans une condition d'infériorité notoire relativement aux autres ouvriers. De 1880 à 1900, ces salaires ont été en diminuant alors que tous les autres suivaient la progression contraire.

On en jugera par le tableau qui suit :

Salaires moyens par année en dollars

Professions	1880	1890	1900
	—	—	—
Hauts fourneaux	302	437	470
Moulins	403	542	558
Aciéries Bessemer, etc	456		
Machines agricoles	400	513	483
Coutellerie	440	523	
Clous	410	460	
Fils de fer, etc	400	536	
Carrosserie, etc	390	568	541
Mines bitumeuses	326	391	433
Mines d'anthracite	321	313	283

C'est là un état de choses au moins étrange; ceux des employeurs qui ont daigné fournir des éclaircissements l'ont expliqué en disant que l'abaissement des frais de production était leur seul moyen de lutter contre la concurrence des charbons mous. Et cette assertion est discutable, car les deux espèces de combustible répondent à des besoins différents.

La véritable explication n'est pas difficile à trouver!

Une des conséquences de la grève a été le renchérissement considérable du combustible dans les grandes villes de l'est : la tonne y est montée à 20 et 25 dollars; et ceci, se greffant sur l'élévation du prix de la viande et de différentes denrées alimentaires, a provoqué une hausse générale des tarifs des pensions de famille, tables d'hôte, etc.

Malheureusement, on le sait, ces sortes de hausses subsistent alors même que la cause qui les a produites vient à disparaître; et un dollar et demi ou deux dollars à payer de plus par semaine ébrèchent sensiblement le budget du petit commis au salaire fixe!

En revanche, les pertes énormes causées aux grandes sociétés mi-

nières par le chômage ont amené les compagnies de chemins de fer à considérer la possibilité d'une grève et à en calculer d'avance les effets. Aussi venons-nous d'assister à ce spectacle sans précédent : presque tous les railroads, les uns après les autres, accordant de leur propre gré à leur personnel une augmentation de 10 p. 100. C'est le Vanderbilt system qui a commencé le feu; et son exemple a été suivi immédiatement par le Reading, le Pennsylvania, l'Erié et les chemins de l'Ouest et du Sud.

On a calculé que ce mouvement occasionnera aux compagnies intéressées une élévation de frais d'environ 50.000.000 de dollars par an; mais, ainsi que le remarquait ces jours derniers le président du Southern Pacific, cela revient encore moins cher qu'une grève générale. Les bénéfices considérables faits depuis quelque temps par les chemins de fer des Etats-Unis, et qui se chiffrent par une augmentation de 45 p. 100 sur les gains de 1899, rendent possible cet accroissement de dépenses. Cependant l'on se demande si, finalement et pour maintenir les salaires à leur taux actuel, les compagnies ne se verront pas un jour ou l'autre obligées d'élever leurs prix de transport; en d'autres termes, ne sera-ce pas, en dernière analyse, le consommateur qui supportera le plus clair de l'augmentation de payer consentie par les railroads? Ce ne serait pas la première fois, du reste, que le public aurait à jouer ce rôle : il n'a pas, lui, la ressource de la grève pour manifester son mécontement!

*
* *

Toutefois l'effet le plus déplorable peut-être de la grève fut de remettre sur le tapis la question de l'exploitation des mines par l'Etat. Les socialistes ne devaient pas perdre une aussi belle occasion de développer leurs théories. Ils l'ont fait, il faut le reconnaître, avec une certaine habileté, en s'appuyant sur ce qui a eu lieu en Australie pour les salines et dans quelques pays pour les mines d'or et d'argent. Mais ils n'ont pu jusqu'ici nous démontrer — ce qui est le point délicat — quel avantage matériel définitif résulterait pour les masses du *public ownership* des charbonnages. Dans une contrée comme les Etats-Unis où les influences politiques jouent un si grand rôle et où les fonctions publiques constituent les *spoils* — les dépouilles — qui sont le lot du parti au pouvoir, il saute aux yeux que toute extension des attributions de l'Etat serait particulièrement désastreuse. Avec la nationalisation des mines, les mineurs deviendraient des fonctionnaires, nommés sur la présentation des congressmen des divers Etats. Si nous devons

en juger par analogie, ces fonctionnaires émargeraient sur les situations de paye jusqu'à leur mort, car il serait aussi contraire aux principes socialistes de les rayer des contrôles pour cause de vieillesse qu'à *un american* de créer pour leur bénéfice un système de pensions civiles. Quant à la façon dont le travail serait surveillé et aux progrès des procédés d'exploitation, il se passerait exactement ce qui se passe aujourd'hui dans les autres administrations : on verrait à la tête de l'entreprise une caste de politiciens fabuleusement rétribués et profondément ignorants des éléments mêmes de leur service. Il n'est pas nécessaire de posséder beaucoup de pénétration pour se rendre compte qu'avec une telle organisation nul ne voudrait encourir l'impopularité qu'entraînerait la recherche des méthodes d'économie dans la production. L'influence des fonctionnaires-ouvriers auprès du Congrès amènerait, d'autre part, périodiquement, des élévations de salaires... Quelle serait la résultante de tout ceci? Que l'exploitation des mines par l'Etat coûterait, selon toute probabilité, deux ou trois fois plus cher que dans les conditions actuelles. Est-ce à dire que le consommateur aurait à payer davantage pour une tonne de charbon? Les économistes américains qui ont considéré la question ne le pensent pas; mais, à leur avis, l'augmentation des frais de production retomberait néanmoins sur le public d'une façon indirecte, au moyen de cette « general taxation » — chère aux socialistes — qui est un manteau si commode pour abriter les dessous de leur système économique.

Notons aussi que les mines cessant d'être imposables dans l'Etat de Pennsylvanie comme propriétés fédérales, cet Etat, qui continuerait à supporter les frais d'administration du territoire exempt d'impôts, devrait évidemment augmenter par compensation les taxes des propriétés imposables de la région — une nouvelle charge, sans compensation celle-là, pour le public.

The Weekly Post faisait justement observer ces jours derniers que le service des Postes, que les apôtres du socialisme d'Etat ont toujours à la bouche, est un exemple qu'ils feraient mieux de ne pas invoquer ici. Il est notoire, en effet, que l'entreprise privée consentirait à verser des millions au Trésor pour le privilège de transporter et de distribuer les courriers *deux fois meilleur marché pour le public* qu'au tarif actuel. Et la même administration, avec toutes les facilités dont elle dispose, déclare ruineuse l'obligation où elle est de transporter les journaux à un sou la livre, alors que les *Express Companies*, lorsqu'elles sont chargées de ce service, avouent qu'elles y gagnent !

En dehors de toute considération spéculative, la question de la nationalisation des mines de charbon a donné lieu à d'intéressantes études de la part des meilleurs hommes de loi et des business men les

plus éclectiques des Etats-Unis. Envisageant le mécanisme pur et simple de l'opération, ils sont tombés d'accord, premièrement, que l'expropriation pour cause d'utilité publique, en l'espèce, n'est sanctionnée par aucun texte législatif ; ensuite, qu'en admettant que la Constitution eût été amendée dans ce but, le gouvernement, faute de gens idoines, ne pourrait faire autrement, au début tout au moins, que de prendre à son service, en bloc, et au prix d'immenses sacrifices pécuniaires, les industriels qui possèdent actuellement les mines.

Et ces derniers, y consentiraient-ils ?

On le voit, l'entreprise ne serait pas des plus faciles ; mais il est malheureux qu'on ne puisse tenter l'expérience afin de donner aux socialistes une leçon de choses dont ils ont le plus grand besoin.

*
* *

Il est naturel que la « crise houillère » ait donné un regain d'actualité à la question des tribunaux permanents d'arbitrage. On a d'autant plus de raisons de se tourner de ce côté que le développement paisible de l'industrie minière en Angleterre est dû précisément à l'institution de *Boards of Conciliation and arbitration*. La Grande-Bretagne a, en effet, passé, il y a trente ans, par les mêmes difficultés que traversent aujourd'hui les Etats-Unis. Comme les nababs de Pennsylvanie, les grands seigneurs des charbonnages de Durham, Northumberland et Wales ont, au début, refusé dédaigneusement de reconnaître les Trade Unions de leurs ouvriers. Finalement, ce sont eux qui proposèrent de soumettre tous les différends à un *Central Joint Committee* composé de juges nommés en parties égales par les patrons et par les employés. Et ce système a fonctionné depuis lors à l'entière satisfaction des intéressés.

Il est à remarquer qu'en ce moment même, à New-York, la *National Association of Builders* mène une vigoureuse campagne en vue de la création d'un tribunal arbitral pour l'industrie du bâtiment. Sans doute ce n'est là qu'un effort isolé et local ; mais le nombre des intéressés est considérable, car le *building trade* a bien des branches : charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, couvreurs, plombiers, serruriers, plâtriers, etc., y sont plus ou moins affiliés ; et l'établissement de tout système capable d'assurer la paix et l'harmonie dans cette grande armée deviendrait un événement d'importance primordiale dans le monde industriel.

On a dit, avec raison, que le plus sérieux obstacle peut-être au maintien des bonnes relations entre patrons et ouvriers est le manque

d'un rouage susceptible d'empêcher un différend passager de tourner à la grève avant qu'une tentative d'arbitrage puisse être faite. Mais il est possible d'affirmer avec tout autant de raison que si la cour arbitrale n'est pas organisée de toutes pièces préalablement à l'état de trouble, les deux parties en présence éprouveront des difficultés souvent insurmontables à la constituer : le choix des arbitres, à lui seul, est une opération épineuse quand les adversaires n'ont plus tout leur sang-froid. C'est à cela que veut remédier le projet élaboré par M. W. H. Sayward, secrétaire de la National Association of Builders.

Les grands traits de son plan sont, d'abord, l'établissement d'un corps arbitral permanent, une *Central Court of Settlement and Appeal* de trois membres salariés, choisis pour trois ans au moins, savoir : un par les patrons, l'autre par les ouvriers, et le troisième par ces deux premiers juges. Ensuite, l'adjonction, dans chaque cas particulier, de dix membres temporaires, dont trois seraient naturellement désignés par les employeurs et trois parmi la subdivision du « trade » intéressé. Ces six derniers juges seraient donc des hommes techniques, des experts apportant leurs lumières aux arbitres permanents. Il va de soi que patrons et travailleurs s'engageraient réciproquement à ne pas décréter de fermeture (lockout) ni de grève pendant la procédure.

Ce tribunal n'aurait, bien entendu, aucune autorité légale. Ses décisions, quoique ne pouvant posséder qu'une influence morale sur les parties, seraient très probablement acceptées comme finales par celles-ci. D'ailleurs, pour éviter autant que possible des chances de conflit, M. Sayward propose de rendre obligatoire la constitution de la cour arbitrale chaque année afin d'arrêter, pour chaque corps de métier relevant de l'industrie du bâtiment, les termes du contrat liant patrons et ouvriers durant les douze mois suivants [1].

Sans se faire d'illusion sur l'efficacité de ce nouveau rouage et croire qu'il mettrait fin, du jour au lendemain, à toutes les crises qu'on voit s'élever aujourd'hui dans le *building trade*, il est permis d'augurer très favorablement de ce courant d'opinion qui a pris enfin un corps et montre combien on est lassé, de part et d'autre, de ces perpétuelles guerres intestines de l'industrie.

*
* *

A propos de bâtiment, il semble que cette fièvre de construction qui sévit dans l'Est depuis plus de deux ans et qui correspond toujours

[1] Le principe d'un tribunal d'arbitrage permanent a été récemment préconisé en France par M. Martin Saint-Léon dans « Le Compagnonnage » (A. Colin et Cie éditeurs).

ici à une abondance de numéraire disponible, a fini par envahir les Etats de l'Ouest. A Kansas City, par exemple, on a bâti, dans ces derniers douze mois, 67 maisons d'appartements et 1.385 « homes », sans compter les établissements de commerce. Omaha, Wichita, Fort Worth présentent des conditions identiques. D'autre part, Oklahoma, dans la partie du Territoire Indien ouverte aux settlers et qui était, il y a dix ans, une prairie dénudée, contient actuellement pour 60.000.000 de dollars de propriétés imposables ; et ce chiffre ne représente guère que le tiers de la valeur marchande des immeubles dont une grande partie consiste en constructions.

Même dans la campagne, des maisons s'élèvent de toutes parts ; de plus en plus la *cattle ranch*, la ferme d'élevage, se morcelle en fermes agricoles. Cette transformation, en ouvrant de nouveaux débouchés à l'immigration étrangère et surtout aux migrations des fermiers de l'Est, ainsi qu'en amenant la création de nouveaux centres d'approvisionnements, est grosse de conséquences, et modifiera peu à peu de fond en comble la situation économique de tout le territoire compris entre le sud du Texas et les confins du South Dakota.

George Nestler Tricoche.

LETTRE DU MEXIQUE

Mexico, le 1er décembre 1902.

Depuis ma dernière correspondance, il s'est produit au Mexique, dans l'ordre économique, une série de phénomènes qui font de cette fin d'année une période des plus curieuses à étudier au point de vue de l'avenir. Les événements se sont tellement précipités depuis le mois de septembre que l'on peut se demander si l'on n'est pas au début d'une crise. Je n'ai pas l'habitude de forcer la note et encore moins le ferai-je en parlant de ce pays qui, de toutes les nations latines d'Amérique, jouit du crédit le mieux assis et le plus justifié, avec les finances les mieux administrées. Je laisserai plutôt le lecteur juge; et je me bornerai à lui exposer la situation telle qu'elle était au mois de septembre et telle qu'elle est aujourd'hui.

Le 16 septembre est l'anniversaire de la proclamation de l'Indépendance mexicaine; le curé de Dolores, Miguel Hidalgo y Costilla, en fut le héros. C'est à l'occasion des réjouissances auxquelles se livre le peuple ce jour-là que le Président ouvre les sessions du Congrès par la lecture d'un message. Ce document est une sorte de compte rendu des travaux du Pouvoir exécutif au cours de l'année économique qui prend fin le 30 juin ; il sert, pour ainsi dire, de commentaire aux chiffres publiés par les statistiques et relatifs au commerce extérieur ; c'est une espèce de revue des progrès réalisés. Et chaque année, en effet, marque de nouveaux et importants progrès dans toutes les branches de l'activité nationale.

Les finances, en particulier, sous l'administration de M. Limantour, sont arrivées à un degré de prospérité des plus enviables ; les recettes n'ont pas cessé d'augmenter et les budgets se soldent chaque année par des excédents. C'est à ce ministre que l'on doit la création de l'impôt du timbre (loi du 25 avril 1893), véritable mine pour le Trésor. Les rentrées qui ont lieu de ce fait ont atteint 25.187.000 piastres argent, alors que les droits sur le commerce extérieur et la navigation ont été de 28.106.000 piastres, soit, au total, pour ces deux seules sources de revenus : 53.293.000 piastres, c'est-à-dire, presque le montant des dépenses du budget fédéral.

Mais, à côté de ces heureuses constatations, il est un phénomène qui ne laisse pas d'inquiéter les pouvoirs publics : c'est la baisse de l'argent. Le Président le signalait dans son message comme « un problème ardu dont on ne saurait encore prévoir la solution définitive, mais qui obligeait l'Exécutif à persévérer dans son attitude expectante ». Le change variait alors entre 2 fr. 15 et 2 fr. 10 la piastre. Actuellement il est à 1 fr. 85, soit 270, 27 p. 100, avec tendances à arriver à 1 fr 50. Mais le ministre des Finances n'a pas attendu cette dégringolade pour cesser « de persévérer dans l'attitude expectante » des mois précédents et il a fait voter des mesures destinées à sauvegarder les intérêts du Trésor. Le service de la dette Extérieure absorbant la plus grande partie des recettes provenant des droits d'importation, il a semblé tout indiqué d'augmenter ces droits (dont le produit doit être converti en or), afin de ne pas imposer aux contribuables des charges trop lourdes à supporter. Le commerce d'exportation se trouvera sans doute grevé ; mais l'expérience de ces derniers temps a démontré que toutes les classes sociales jouissent actuellement d'un bien-être qui permet d'élever le prix de vente des articles d'importation sans que pour cela la consommation diminue.

On a remarqué, en outre, que l'élévation du change a peu d'influence sur la quantité des marchandises importées. Dans ces conditions, le Gouvernement a présenté aux Chambres, qui l'ont voté sans modifications, un projet de loi aux termes duquel, à partir du 1er janvier 1903, il sera établi une base en or pour la liquidation des droits d'importation. Sans modifier les quotes du tarif, le produit des droits dont il s'agit pourra varier suivant les fluctuations du change sur l'extérieur, au-dessus du type de 22 peniques 1/2 par piastre accepté pour les prévisions du budget des recettes actuellement en vigueur et dans les limites strictement indispensables pour couvrir l'excédent des frais de change et de paiements de fonds en monnaie étrangère exigés par les engagements pris par la nation. Ainsi, au lieu de quotes payables en argent, on en fixera d'autres qui soient équivalentes au 45,45 p. 100 des premières fractions, qui, multipliées par 220, type du change choisi, produira l'unité. De cette façon, si les droits établis par le tarif montent à 100 piastres, par exemple, ces 100 piastres monnaie mexicaine représentent 45,45 en or, qui, à leur tour, lorsque le type du change sur l'extérieur sera de 220, comme le prévoit le budget, — donnera lieu à un paiement, en monnaie mexicaine, égal à celui du tarif, c'est-à-dire à 100 piastres. Si le change est, au contraire, de 230 p. 100 on aura 45,45 multipliés par 2,30 c'est-à-dire 104 piastres 53, soit une augmentation de 4 piastres 53 sur les droits d'importation.

Cette loi a été promulguée le 24 novembre dernier et réglementée par décret en date du lendemain 25.

La Chambre de Commerce de Mexico s'en était d'abord alarmée mais, à la suite d'explications plus amples que celles qui figuraient dans l'exposé des motifs, elle s'est rangée à l'avis du ministre des Finances. — Les commerçants ont, d'ailleurs, compris que cette mesure tendait quelque peu à empêcher une baisse exagérée du métal blanc.

Comme complément de ces nouvelles dispositions, la même loi porte :

1° Suppression du 7 p. 100 de timbre sur les droits d'importation et du 2 p. 100 des droits de port;

2° Réduction de la contribution fédérale de 30 à 25 p. 100;

3° Augmentation de $ 500.000 des appointements des employés civils et militaires du gouvernement fédéral; et

4° Etablissement d'un impôt intérieur sur le pétrole brut destiné au raffinage ou sur le pétrole raffiné.

...Pour en revenir à la baisse de l'argent qui met la piastre mexicaine à 1 fr. 80, je signalerai une certaine panique dans le commerce et la banque. Les négociants qui achètent sur place aux nombreux représentants ont cessé leurs commandes quand ces mêmes représentants commençaient, d'ailleurs, déjà, à moins visiter le client et les négociants qui se fournissaient en France ou en Europe par l'entremise de leurs commissionnaires ont télégraphié d'arrêter les achats. De leur côté, les banques n'osent plus faire beaucoup d'opérations ; depuis plus de quinze jours, elles les limitent considérablement. Il faut forcément voir dans ces craintes l'annonce d'une crise. On était loin de la prévoir il y a seulement quelques mois. Et ce qui rend la situation plus difficile, c'est qu'on ne s'explique guère ici les causes de la baisse de l'argent. On l'attribue, soit à une surproduction énorme de ce métal, soit aux manœuvres spéculatives de ceux qui en détiennent le marché à Londres et à New-York ; mais on n'ose se déclarer pour l'une de ces deux causes. D'ailleurs ce qui crée le plus de difficultés aux financiers mexicains, c'est le manque de renseignements sur les opérations qui se font en Europe et au Nord-Amérique; ils ne les connaissent que quand elles sont terminées et quand elles ont déjà produit leurs résultats. Les grandes compagnies étrangères qui opèrent au Mexique manquent elles-mêmes d'informations. Et il semble que ce pays, un des plus importants producteurs d'argent, est absolument négligé dans les calculs des négociants étrangers. Cette situation dicte forcément une extrême prudence aux banques.

Et pourtant, la presse officieuse se montre plutôt optimiste. Dans des articles quotidiens, elle traite de la crise monétaire et annonce qu'elle

touche à sa fin par suite de la diminution de la production des mines d'argent; on tâche de faire luire une espérance aux yeux des commerçants, mais la piastre ne remonte point et l'inquiétude générale ne se dissipe pas.

Cette crise est certainement une des plus graves que le Mexique ait traversées depuis cinquante ans. Elle n'est pas cependant encore arrivée à un tel degré d'acuité qu'il y ait absolument lieu de désespérer; et l'on compte beaucoup sur les capacités du ministre des Finances, M. Limantour, dont la popularité est encore intacte et qui tient à conserver, au milieu des difficultés actuelles, tout le prestige qu'il s'est acquis. Les mesures que je signalais plus haut ne sont que l'annonce des décisions que se propose de prendre le Gouvernement : on parle, en effet, de négociations engagées en vue de réaliser un emprunt de 1 milliard de francs en or sur garanties ne devant pas engager les recettes fédérales ou provoquer des impôts intérieurs auxquels n'est pas habituée l'oligarchie des gros propriétaires terriens; — ou avait pensé à réduire l'intérêt de la dette; mais cet expédient souleva jadis, quand on avait songé à l'utiliser, tant de protestations à New-York et en Europe, qu'on en a, pour le moment au moins, éloigné l'idée, — sans compter que les événements actuels ne sont pas suffisamment menaçants et que le crédit du pays en serait trop sérieusement atteint; — on se propose plutôt d'avoir recours à une modification de la Législation intérieure du pays afin d'en favoriser pratiquement le développement économique. L'application d'un pareil remède dont les effets ne seraient peut-être pas immédiats aurait en tout cas pour résultat de mettre, dans l'avenir. e Mexique à l'abri de crises semblables. Il est à croire que le Gouvernement s'y décidera, si j'en crois diverses informations que je considère comme des plus sûres.

Grâce à ces modifications d'ordre intérieur dont les détails ne sont pas encore connus, le Mexique pourra un jour se considérer comme maître absolu de ses destinées. On comprend, d'ailleurs, qu'il y a un sérieux effort à faire dans ce sens pour enrayer ou dominer la lente mais persévérante invasion de l'élément et des capitaux nord-américains. La volonté tenace et proverbiale du président Diaz devra de nouveau s'imposer pour permettre de procéder, en leur faisant produire tous leurs effets, aux réformes que l'on médite.

Dans ces conditions, il est permis de se demander s'il ne va pas y avoir un arrêt dans l'élan que, grâce à une longue période de paix et de prospérité, les divers départements ministériels avaient donné aux grands travaux d'utilité publique. Dans son message, le général Diaz faisait l'énumération des œuvres terminées ou en cours d'exécution Les voies et moyens de communication avaient provoqué les plus fortes

dépenses; sur les côtes, des ports ont été créés de toutes pièces et d'autres ont été améliorés. Au mois de mars dernier, a été inauguré le port de Vera Cruz qui a coûté 30 millions de piastres; à Tampico, à 11 kilomètres de la mer, sur le *Rio* Panuco, on a élargi et approfondi la passe, construit des quais. Une grande société formée par des capitalistes de Yucatan poursuit une demande de concession pour continuer le port de Progresso. A Coatzacoalcos, sur le golfe du Mexique et à Salina Cruz, sur le Pacifique, on a commencé les travaux et aménagements des deux grands ports qui serviront de points terminus au « chemin de fer de l'Isthme » de Tehuantepec; malheureusement les derniers tremblements de terre du Guatemala ont détruit les ouvrages les plus considérables de la ville de Salina Cruz aux environs de laquelle on avait desséché en moins d'un an 125.000 mq. de marais. Enfin, on a introduit de sérieuses améliorations dans les ports de Manzanillo, Altata, Tuxpam et Guaymas.

Grâce à ces travaux, dans l'espace d'une année, neuf compagnies de navigation ont été créées ou ont établi de nouveaux services sur les deux côtes.

Parallèlement aux voies de communication par mer, les voies ferrées se sont normalement développées et le Mexique, avec ses 17.442 kilomètres de chemins de fer, se trouve actuellement à la tête des républiques latino-américaines.

Sans m'étendre longuement sur cette prodigieuse activité, je citerai pour mémoire l'assainissement de la ville de Vera Cruz, celui du port de Tampico, les travaux d'embellissement de plusieurs grands centres, capitales d'Etat et surtout les grands ouvrages menés à bonne fin ou commencés à Mexico. Les égouts ont été terminés en trois ans par une société française sous l'habile direction de M. Boureau; on a ouvert des voies nouvelles, refait le pavage de la moitié des rues, posé la première pierre d'un Hôtel des Postes monumental, préparé l'édification d'un théâtre national, transformé les places publiques et les jardins; et les particuliers, entraînés par l'exemple du gouvernement, ont fait construire des maisons sur tous les points de la ville : on remplace les vieilles babitations insalubres par des maisons modernes; en moins de deux ans, de nouveaux quartiers ont été créés de toutes pièces; et malgré cet engouement, la propriété bâtie ne paraît pas être — tant s'en faut — à la veille d'une crise

La grande industrie du pays, l'industrie cotonnière qui est, en majeure partie, l'œuvre de nos compatriotes,s'est accrue de onze nouvelles fabriques; une usine de dynamite et d'explosifs a été créée par des Français, en association avec la Société centrale de dynamite de Paris, etc., etc. Il faudrait encore en citer un nombre considérable

d'autres dont le rayon d'action est plus ou moins étendu et qui répondent à des besoins plus localisés ou utilisent les ressources de telle ou telle région déterminée.

Je réserve la question des mines. J'en ferai l'objet d'une étude spéciale.

En ce qui concerne l'armement terrestre et maritime, le gouvernement n'a rien négligé pour l'augmenter et le perfectionner. Un contrat a été signé, il y a trois mois, pour l'achat à une maison allemande de 42.000 fusils Mauser, 9.000 carabines du même système et 6.600.000 cartouches à poudre sans fumée.

L'étude de divers modèles de canons de campagne de 75 millimètres à tir rapide présentés par le Creusot, Krupp et Saint-Chamond, a valu aux Forges et Aciéries de la Marine une importante commande de ces engins du modèle dit « Mondragon ». Deux canonnières « Tampico » et « Vera Cruz » ont été lancées aux Etats-Unis, à Elisabeth-Port, le 15 septembre dernier ; elles mesurent 61 mètres de longueur sur 10 de large ; leur déplacement est de 1000 tonnes, et la puissance de leurs machines est de 2 250 chevaux, actionnant deux hélices. — L'armement de ces canonnières n'est pas encore commandé. — Les chantiers de Gênes ont, en outre, commencé la construction de deux canonnières-transport qui devront être livrées à la fin de l'année 1903. — La marine de guerre comptera alors 10 unités.

Mais il manque au Mexique des défenses pour ses côtes. L'étendue de celles-ci est si considérable que le gouvernement n'a pas voulu encore entrer dans cette voie. Il en sera question avant longtemps, et je me permets de signaler cette prochaine éventualité aux intéressés.

D'ailleurs, les relations du Mexique avec les autres puissances sont trop pacifiques pour qu'il y ait lieu d'imposer en hâte des sacrifices au pays en vue d'un armement dont l'importance dépasserait les besoins de l'heure présente, et ne répondrait même pas à des périls que rien ne peut faire prévoir. — On sait, en effet, comment s'est réglée la réclamation des Fonds pieux de Californie présentée par les Etats-Unis du Nord-Amérique. Le tribunal d'arbitrage de La Haye a condamné le Mexique sans que celui-ci ait songé à en appeler de la sentence. A notre point de vue particulier, nous devons constater, à l'occasion de cette affaire, la reconnaissance du français comme langue officielle du Tribunal ; cette reconnaissance assure, d'ailleurs, pour l'avenir, l'unité de jurisprudence du Tribunal. Déjà, dans le Protocole signé à Washington, le 28 mai dernier, le Mexique avait fait admettre par les Etats-Unis l'emploi de notre langue pour la rédaction des actes et procès-verbaux des séances et pour le libellé de la sentence. — A un point de vue plus général, l'unanimité qui a réuni des

juges d'origines si diverses dans la sentence rendue, a été regardée partout comme un fait heureux de nature à accroître l'autorité de la Cour d'arbitrage. Il est bon, d'ailleurs, de rappeler que, lors de la réunion (octobre 1901, février 1902) de la deuxième conférence internationale américaine, c'est grâce aux efforts des délégués mexicains et à ceux du gouvernement, que toutes les Républiques d'Amérique ont adhéré aux conventions de La Haye.

*
* *

Dans cette voie de progrès et de paix où le Mexique est engagé, la prospérité se fait sentir dans toutes les branches de l'activité nationale : en six années, la valeur des importations a passé de $ 83.249.000 (1896-97) à $ 147.619.000 (1901-02), et celle des exportations de $ 117.784.000 (1896-97) à $ 168.041.000 (1901-02), soit un total de $ 315.660.000, c'est-à-dire environ 750 millions de francs.

A l'exportation, les articles qui font l'objet des plus importantes transactions sont : les produits minéraux, or, argent, cuivre, plomb, etc., pour $ 88.404.600 ; — les produits végétaux, parmi lesquels il faut signaler tout spécialement le *hennequem* du Yucatan ou *chanvre de Sisal* (plus de 29 millions de piastres) et le café (10 millions). Les autres produits exportés sont de peu d'importance ; le cacao, en particulier, qui vient admirablement dans certaines régions, est insuffisant pour la consommation intérieure ; le tabac, d'excellente qualité, est presque tout consommé au Mexique ; son bon marché a toutefois appelé l'attention sur la possibilité d'exporter ce produit en Amérique du Sud, au Chili, en Argentine et en Uruguay spécialement. La vanille mexicaine, qui jouit d'une réputation universelle, n'apporte qu'un très faible et très variable appoint à l'importance du commerce d'exportation. C'est que, généralement, il y a une seule année bonne sur deux, l'année mauvaise ne laissant guère que le 20 et le 10 p. 100 d'une bonne année. Le grand centre producteur de vanille est la colonie française établie à San Rafael et Jicaltepec.

Parmi les principaux acheteurs, la France occupe le cinquième rang avec un peu plus de $ 2.215.000, après les Etats-Unis (126 millions), la Grande-Bretagne (10.500.000), la Belgique (5.500.000), et l'Allemagne (5 millions). Longtemps nous avons occupé le troisième rang, sans remonter à une époque où nous occupions le second ; mais la Belgique et l'Allemagne ont progressé à notre détriment, et beaucoup aussi au détriment de l'Angleterre. En résumé, l'Europe a acheté au Mexique pour 24 millions de piastres de produits, alors que les Etats-Unis en ont acheté pour environ cinq fois plus.

A l'importation, les plus gros chiffres portent sur les matières minérales (près d'un quart du total), les matières végétales, les tissus, les machines et outils, les boissons, etc., etc.

Les principaux fournisseurs de ces produits sont : les Etats-Unis du Nord (plus de 37 millions de piastres), l'Angleterre (8.267.000), l'Allemagne (6.500.000) et la France (6.300.000). L'Espagne et la Belgique viennent en 5e et 6e rangs.

Au total l'Europe a vendu pour $ 26.400.000 de produits fabriqués.

La proximité des Etats-Unis du Nord attire l'acheteur mexicain qui trouve, d'ailleurs, pour se rendre au grand magasin yankee toutes sortes de facilités. Le Nord-Américain vient en outre facilement au Mexique ; il y possède actuellement des mines, des chemins de fer, des banques, etc., soit tout près d'un demi milliard de dollars. Et chaque année grossit la colonie américaine de nouveaux porteurs de dollars, à l'affût des affaires de toutes sortes, conquérants pacifiques qui ne visent à rien moins qu'à tout accaparer et à *délatiniser* ce pays. L'emploi de ce mot n'est pas une appréciation, c'est bien plutôt une constatation de chaque jour que chacun est amené à faire.

*
* *

Au moment d'envoyer cette correspondance, je reçois deux intéressants documents qui émanent du ministère des Finances : ce sont les comptes clos du budget de 1901-02 et le projet de budget pour 1903-04.

Le budget de 1901-02 s'est soldé, en recettes, par 66 147.048,72 et en dépenses, par $ 63.081.513,73. C'est donc un *supéravit* de 3.065.534,99 il a servi a couvrir la presque totalité des sommes dues pour des travaux publics exécutés au cours de la même année ($ 4.105.000) ; les quantités manquant ont été prises sur les réserves antérieures et du Trésor. A la date de l'arrêté des comptes pour 1901-1902, la dette publique était de près de 262 millions de piastres dont 112.513.980 payables en or.

Les chiffres que le ministre des Finances demande aux Chambres de voter pour 1903-04, sont les suivants :

Recettes	67.959.000 $
Dépenses . . .	67.597.000 »

M. Limantour prévoit un excédent de plus de $ 300.000. On est assuré que, selon son habitude, le Congrès fédéral votera le projet sans y changer un *iota*.

J. Ch. T.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Décembre* 1902).

2. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de l'Agriculture sur les résultats du fonctionnement des caisses régionales du crédit agricole mutuel pendant l'année 1901 (page 7850).

3. — **Arrêté** fixant la liste des matières d'histoire et de géographie dans lesquelles seront choisis pour diverses facultés des lettres et pendant les sessions de juillet-août et d'octobre-novembre 1903, les sujets de composition écrites d'histoire et de géographie pour la licence ès lettres, mention « histoire » (page 7862).

5. — **Loi** tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue sans autorisation d'un établissement congréganiste (page 7901).

7. — **Rapport** suivi d'un décret concernant l'organisation de la justice au Tonkin, en Annam et au Laos (page 7937).

10. — **Loi** approuvant la convention relative à la remise à la ville de Paris des terrains du Champ-de-Mars occupés par l'Exposition de 1900 (page 8033).

11. — **Rapport** suivi d'un décret réduisant d'un tiers les cotisations à verser par les inscrits maritimes à la caisse de prévoyance des marins français (page 8052).

12. — **Loi** relative à la participation des services de l'instruction publique et des beaux-arts à l'Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) (page 8081).

14. — portant règlement définitif du budget de l'exercice 1896 (page 8113).

— autorisant le département de la Seine à s'imposer extraordinairement pour divers services d'assistance (page 8216).

— **Rapport** suivi d'un décret ajournant l'application de certaines dispositions du décret du 7 mai 1901 relatif au service téléphonique (page 8222).

16. — **Loi** portant approbation de la convention monétaire addi-

tionnelle conclue à Paris, le 15 novembre 1902, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse (page 8257).

— **Rapport** suivi d'un décret portant création d'une succursale de la banque de l'Afrique occidentale au Dahomey (page 8261).

17. — **Loi** concernant les mesures à prendre contre les incendies des forêts (page 8273).

— **Décret** fixant le prix des poudres à feu destinées à l'exportation (page 8274).

— fixant le prix des poudres à feu livrées aux gouvernements des colonies et pays de protectorat (page 8275).

18. — **Rapport** suivi d'un décret portant réglementation de la police du port et de la rade de Tamatave (Madagascar) (page 8294).

— suivi d'un décret portant règlement général de la vente des boissons alcooliques ou spiritueuses dans la colonie de Madagascar et dépendances, et fixation des licences applicables au commerce de ces boissons (page 8295). — Voir un erratum, numéro du 23 décembre.

19. — **Décret** fixant le taux de l'intérêt à servir aux déposants à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse pendant l'année 1903 (page 8306).

— **Circulaire** suivie d'un décret fixant les conditions d'âge et les droits à percevoir, à partir du 1er janvier 1903, des aspirants aux divers baccalauréats de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne (page 8306).

21. — **Décret** portant modification au décret du 22 juin 1882 pour l'application de la loi sur la police sanitaire des animaux (page 8349).

23. — **Loi** autorisant la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1903 (page 8377).

24. — **Décret** réglant le budget spécial de l'Algérie pour l'exercice 1903 (page 8410).

25. — **Arrêté** relatif au versement des cautionnements des sociétés d'assurances contre les accidents du travail (page 8445).

27. — **Loi** portant organisation du territoire du sud de l'Algérie et instituant un budget autonome et spécial pour ces régions (page 8457).

— **Décret** relatif à l'octroi municipal de mer en Algérie (page 8458).

— **Rapport** suivi d'un décret portant promulgation à la Guadeloupe du décret du 2 octobre 1888, relatif aux étrangers résidant en France, et de la loi du 8 août 1893, relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national (page 8462).

28. — **Circulaire** relative au fonctionnement des commissions communales de statistique agricole et à l'établissement du registre des cultures (page 8476).

— **Rapport** suivi d'un décret portant fixation des quantités de produits originaires d'exploitations françaises situées aux Nouvelles-Hébrides, susceptibles d'être admises en France et en Nouvelle-Calédonie sous un régime de faveur pendant la campagne 1902-1903 (page 8479).

31. — **Décret** concernant l'échange des lettres et des boîtes de valeurs déclarées avec le Japon (page 8535).

— abaissant de 25 centimes à 15 centimes la taxe applicable aux avis de réception des colis postaux (page 8536).

— fixant les taxes à percevoir sur les correspondances échangées avec la république de Cuba (page 8536).

L'INSCRIPTION MARITIME

PASSÉ. — PROCHAIN AVENIR

Quand une institution existe, c'est qu'elle avait sa raison d'être.

Cette vérité de La Palisse est tout particulièrement applicable à l'Inscription maritime.

Quand j'entrai dans la marine, l'inscription maritime n'y eut pas rencontré un détracteur, elle ne comptait que des admirateurs sans réserve — c'était avec raison. Aujourd'hui, les officiers de vaisseau l'abandonnent avec entrain, elle ne trouve plus, parmi eux, de défenseurs.

Et c'est précisément parce qu'elle a rendu d'incontestables services, qu'elle était merveilleusement adaptée au passé, qu'elle ne répond plus au présent.

Aux débuts de ma carrière, la grande unité de combat était le vaisseau à voiles, armé de 120 canons, portant 1.200 hommes d'équipage et coûtant 2 millions.

Son analogue, aujourd'hui, est armé par 700 hommes et coûte 30 millions.

Sur le vaisseau de ma jeunesse, manœuvre de voiles, manœuvre du canon, « tout se faisait à bras ». Qu'il s'agît de manœuvrer une voile ou un canon, le procédé était le même : un quartier maître collait un filin dans la main du matelot ; celui-ci n'avait pas besoin d'avoir fait de bien hautes études pour comprendre qu'il fallait hâler dessus.

Combien de fois, dans ma prime jeunesse, ai-je entendu le quartier-maître ou le second maître appeler les gens à la manœuvre avec cette apostrophe qui dépeignait trop bien leur rôle : « Allons ! ici de la viande ! »

Remplir le rôle de force aveugle, tel était le lot de l'immense majo-

rité de l'équipage; qu'avait-on à lui demander? l'estomac et le pied marins.

Aujourd'hui la moitié de l'équipage se compose de mécaniciens.

Outre les « hommes forces », il fallait, pour toutes les manœuvres dangereuses dans la mâture, ces matelots d'élite qu'étaient les « gabiers ». Çà, c'était des hommes. Ils étaient la gloire du vaisseau. La marine de commerce les fournissait; maintenant, le gabier est un personnage légendaire; en vérité, il méritait une légende.

Aujourd'hui, « c'est l'inverse » : c'est la marine de guerre qui fournit en grande partie les mécaniciens (qui ont remplacé les gabiers) à la marine du commerce.

Car, il y a une petite compensation aux effroyables dépenses de la marine de guerre ; elle est une excellente école pour l'industrie ; que de mécaniciens et d'électriciens elle lui fournit!

Sur le navire de guerre, l' « intellectuel » a remplacé l' « homme force ». Aujourd'hui, tout marin a sa « valeur personnelle » à bord d'un navire de guerre.

Partout, le progrès de l'outillage nécessite le progrès intellectuel de l'ouvrier; mais je ne crois pas que nulle part la nécessité du progrès intellectuel soit aussi nécessaire que dans l'industrie de la marine de guerre.

Il suffit de jeter un regard sur cette merveille d'horlogerie qu'est la torpille Whitehead pour comprendre toute la distance qui sépare la marine actuelle de la marine d'il y a soixante ans. Ce terrible bijou réclame le concours des principes de toutes les sciences, physiques, chimiques, mécaniques... rien de plus délicat, de plus savant, de plus artistique et de plus compliqué que ce formidable engin de destruction...

Qu'avec le sous-marin et la Whitehead, nous sommes loin du brûlot et de la chemise soufrée !

Le torpilleur est mécanicien, artificier, électricien, c'est un savant praticien... et, pour toutes les professions, il en est de même. Partout, en marine, le cerveau prend la place des bras.

Il est un critérium certain pour juger l'inscription maritime qui fournirait les gradés? Que l'on compte les gradés de l'inscription maritime : qui fournirait les ment volontaire !

En général, les inscrits maritimes ne restent guère au service au-delà des trois années réglementaires. La maitrance et les brevetés se recrutent parmi les apprentis marins, engagés volontaires, résolus à faire leur carrière dans la marine, pour la plupart fils de cultivateurs...

Rien de commun entre l'armée de terre et l'armée navale ; autant

une armée de soldats de métier est impossible, autant une armée navale de marine de métier est nécessaire.

Bon gré malgré, il faudra en venir là.

Apprêtez-vous à payer les marins de guerre ce qu'ils valent.

La marine de guerre est un gouffre, cela est malheureusement certain. Elle sera (et rapidement) de plus en plus coûteuse, c'est fatal ; c'est l'inévitable conséquence du progrès. C'est au pays à juger les sacrifices qu'il peut faire, mais pas d'illusion : si le fardeau devient trop lourd, que le Parlement fasse les économies nécessaires sur le nombre ; mais qu'il ne lésine pas sur la « qualité » — surtout sur la qualité du personnel. En marine de guerre, le nombre est désirable sans doute ; mais n'est rien auprès de la qualité. Sacrifiez sans hésiter le nombre à la qualité.

Croire à la possibilité d'avoir, à peu de frais, une marine de guerre bonne et nombreuse, c'est la plus dangereuse des utopies !

Il n'y aura de possible très prochainement d'autre recrutement que l'engagement volontaire, d'autre marin que le marin de métier, attiré par une haute paye et des primes, mais trié sur le volet. L'inscription maritime est l'institution des navires à voiles et des boulets ronds.

Que le ministère de la Marine se débarrasse au plus tôt de ce poids mort ; qu'il soit le ministère de la guerre maritime et cesse de prendre charge de ce qui ne le concerne point.

Qu'il laisse le pêcheur à ses filets et passe la marine de commerce au ministère du Commerce dont elle est la dépendance naturelle.

(*Le Siècle.*) CONTRE-AMIRAL RÉVEILLÈRE.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JANVIER 1903.

DISCUSSION. — De la nouvelle baisse de l'argent, de ses conséquences, en particulier, au point de vue d'un certain nombre de pays asiatiques et américains.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

« Voici, dit-il, en ouvrant cette séance, notre première réunion de l'année. C'est l'époque où s'échangent les souhaits individuels et collectifs. Il offre à ses confrères ses vœux bien sincères, pour chacun d'eux et pour la Société d'Economie politique, dont les intérêts nous sont chers à tous. C'est aussi l'époque où l'on fait en quelque sorte son examen de conscience. Il se contentera de rappeler, en ce qui a trait à nos travaux pour l'année écoulée, deux ou trois faits suffisants pour nous faire présager peut-être une amélioration dans les dispositions des pouvoirs publics, dans notre pays, en matière économique. On peut citer les réductions opérées dans les primes à la navigation, l'abandon de cette étrange législation sur les sucres, qui produisait, pour le consommateur français, des résultats si absurdement iniques, enfin quelques déclarations qu'ont pu faire à la tribune du Parlement, sans soulever les *tolle* habituels, certains orateurs en faveur du libre-échange ou du moins contre le protectionnisme. Il y a dans la situation actuelle des signes encourageants de nature à fortifier nos convictions et à prouver que nous n'avons pas été, dans bien des questions, de si mauvais prophètes. »

Avant de donner la parole au Secrétaire perpétuel pour les présentations d'usage, le Président a le plaisir d'annoncer à la réu-

nion, qu'à ses côtés est assis, comme invité du Bureau, M. Le Myre de Vilers ; il n'a pas à le présenter, car tout le monde connaît les grands services rendus au pays, par un homme qui a occupé de si hautes situations dans l'Administration et qui a tenu dans la carrière coloniale des emplois considérables. Le Président le remercie d'avoir bien voulu assister à la séance de ce soir.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les quelques publications reçues par la Société et dont la liste est ci-après. Rappelons, à ce propos, un ouvrage de M. Etéocle Lorini, sur la République Argentine, étude très approfondie, où l'auteur a mis à jour la racine même de la crise monétaire, dont elle a souffert pendant de si longues années. Il en montre les effets, tout en remontant aux causes, et profite de l'occasion pour faire toucher du doigt les résultats de la méconnaissance de certaines lois de l'économie politique ; c'est une monographie fort instructive qui s'ajoute à celles que le même auteur a déjà publiées antérieurement, notamment sur la Perse.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Raphaël-Georges Lévy :

DE LA NOUVELLE BAISSE DE L'ARGENT, DE SES CONSÉQUENCES, EN PARTICULIER, AU POINT DE VUE D'UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS ASIATIQUES ET AMÉRICAINS.

M. Raphael Georges Lévy expose ainsi la question.

L'heure, dit-il, lui paraît venue d'aborder de nouveau devant la Société la discussion monétaire qui l'a déjà occupée à maintes reprises, mais qui lui semble aujourd'hui mériter plus que jamais d'être rouverte. Les événements se précipitent et donnent une fois de plus raison à la science et aux économistes.

M. R.-G. Lévy rappelle brièvement les étapes les plus récentes. Il convient tout d'abord de rendre hommage au livre prophétique que notre président, M. Levasseur, écrivait sur l'or il y a plus de quarante ans et dans lequel il prédisait l'évolution monétaire qui s'est accomplie. Dans les dernières années, pour nous borner à celles-ci, la question monétaire a été traitée à diverses reprises devant la Société. Le 5 juillet 1894 l'orateur a demandé, d'accord avec M. Mercet, que l'union latine fut dénoncée. Le

5 janvier 1895, M. Siegfried nous a décrit l'influence des mines d'or sur l'avenir du bimétallisme. Le 5 avril 1895 nous avons étudié la crise monétaire américaine ; le 5 août 1896, la lutte de l'argent et de l'or aux Etats-Unis. Le 5 septembre 1897, M. Raffalovich nous a montré comment on passe d'une monnaie dépréciée à une monnaie saine. Le 5 décembre 1899, M. Chailley-Bert a développé la question monétaire aux colonies. Enfin, en 1900, M. Lévy lui-même a exposé, le 5 juin, devant la réunion de la Société, à laquelle assistaient de nombreux étrangers, ce qu'il n'a pas craint d'appeler la fin du bimétallisme.

A ce moment M. Levasseur a objecté que l'orateur se hâtait peut-être trop de l'enterrer. Et cependant, quel n'a pas été depuis lors, son effondrement.

La réforme monétaire du Japon a été consolidée, après celle de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. Les Etats-Unis ont confirmé le monométallisme-or par la loi de mars 1900 : c'est peut-être le fait le plus important de la période à cause de la grandeur économique du pays. L'Allemagne, par la loi du 1er juin 1900, a démonétisé les thalers. Le 15 septembre 1899, l'Inde a achevé la réforme inaugurée en 1893, en décrétant qu'elle donnera désormais des monnaies d'or en échange des monnaies d'argent : depuis 1873, elle faisait déjà l'inverse.

L'orateur esquisse à larges traits cette évolution rapide, qui constitue une véritable révolution monétaire inaugurée par la réforme allemande de 1873, et précipitée par les événements d'Amérique. En effet, le bimétallisme, qui a fait couler des flots d'encre en Europe, n'y avait pas trouvé de terrain de culture réel. Ce n'est qu'aux Etats-Unis que, de 1878 à 1893, a régné une législation audacieuse, qui a eu à son service le Trésor le plus riche du monde, et qui lui a fait dépenser, durant ces quinze années, des centaines des millions, des milliards de francs, à essayer de maintenir et de relever les cours du métal blanc. La loi Bland, en 1878, ordonnait la frappe de 2 millions de dollars par mois, soit 125 millions de francs par an ; la loi Sherman de 1890, l'achat mensuel de 4 millions 1/2 d'onces, soit 180 à 200 millions de francs par an, au cours déjà réduit de l'époque. Cette législation a amené en 1893 la crise la plus terrible que les Etats-Unis aient traversée et qui n'a été conjurée que grâce à l'admirable énergie du président Cleveland.

Et voici que d'autres nations marchent à grands pas dans cette voie : Le *Pérou* a l'étalon d'or. Le *Siam* vient de le décréter. Son adoption est mise à l'étude par les Etablissements anglais des Détroits *Straits Settlements*.

De tous les côtés, nous voyons les peuples et les gouvernements se préoccuper de cet état de choses. La *Chine*, qui éprouve les plus grandes difficultés à payer en or une indemnité qu'elle prétend ne devoir qu'en argent, se débat dans les affres du problème monétaire; elle ne le résoudra pas, elle non plus, par le bimétallisme, : la solution universelle s'imposera quelque jour aussi à ce vaste empire.

Donc la théorie triomphe. Il ne peut exister d'une façon durable qu'une mesure de la valeur : pour cet objet, l'humanité a choisi l'*or*, auquel, par un consentement unanime, elle a accordé une beaucoup plus grande valeur sous un même poids qu'à l'argent. Cette valeur relative ne cesse de s'accroître, puisqu'un kilogramme d'or qui, sous le régime bimétalliste institué en France par la loi de germinal an XI, représentait 15 kilogr. 1/2 d'argent, en achète aujourd'hui près de 40!

Le problème ne se pose plus comme il se posait encore il y a quelques années. L'orateur rappelle les luttes passionnées du bimétallisme qui ont rempli l'univers, mais qui bientôt ne seront qu'un souvenir. Un grand silence s'est fait et personne ne soulève plus les polémiques d'antan. La question est réduite à des proportions modestes. Tout le monde à peu près est d'accord sur le but auquel on doit tendre. Il ne s'agit que de ménager la transition. Voyons donc les pays où une réforme est à l'ordre du jour.

On peut les classer en trois catégories. Nous excluons naturellement ceux qui, comme l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Scandinavie, la Tunisie, la plupart des colonies anglaises, Canada, Australie, Cap, etc., ont établi l'étalon d'or d'une façon définitive.

Il s'agit :

1) des pays à bimétallisme boiteux, dont l'union latine est le type, et qui devront plus ou moins rapidement expulser de leur circulation ce qui y subsiste encore de monnaie d'argent libératoire ;

2) des pays à cours forcé lesquels, comme viennent de le faire la Russie et l'Autriche, donneront à leur billet de banque une valeur fixe en or ;

3) des pays à étalon d'argent : ces derniers occupent plus spécialement en ce moment l'opinion publique. C'est vers eux qu'il convient de tourner nos regards, pour nous demander comment ils passeront sans trop de difficultés ni de souffrances au régime de l'avenir, à l'étalon d'or. Ces pays sont le Mexique, l'Indo-Chine française, les îles Philippines et autres semblables. Nous

pouvons dans une certaine mesure y ranger l'Espagne, puisque l'or y a disparu de la circulation et que le billet de la Banque d'Espagne y est à l'heure actuelle exclusivement remboursable en argent

Les conséquences de la baisse sont les difficultés du commerce extérieur et même intérieur, à cause de la répercussion des prix du dehors sur ceux des marchandises et, plus lentement, mais sûrement sur les salaires.

A ce propos, M. Raphaël-Georges Lévy rappelle les remarquables travaux de M. Paul Leroy-Beaulieu qui, dans le tome III de son Traité d'économie politique, a définitivement, on peut le dire, élucidé le problème monétaire. Les difficultés des rapports entre pays à étalon différent sont considérablement aggravées par l'intervention fâcheuse des gouvernements, dont l'ignorance et l'impéritie éclatent plus particulièrement en matière monétaire : en effet c'est eux qui, par des emprunts, des dépenses excessives, des travaux publics prématurés, mal conçus, ou exécutés à trop grands frais, obligent souvent les colonies à remettre aux métropoles des sommes considérables et provoquent ainsi de véritables ruptures d'équilibre entre les unes et les autres.

Quoi qu'il en soit, la phase actuelle du problème se résume ainsi : comment amener les pays qui vivent encore sous le régime de l'étalon d'argent à l'étalon d'or, en ménageant la transition ? A titre d'exemple, M. Raphael-Georges Lévy fait devant la réunion l'historique de l'enquête à laquelle les Américains se sont livrés aux Philippines et qui aboutit au projet de loi discuté en ce moment à Washington., et qui propose de frapper une piastre philippine d'argent à 25 grammes d'argent et de lui donner la parité avec l'étalon américain, à raison de deux de ces piastres pour un dollar. Le but recherché est de ne pas violenter les habitudes des indigènes en mettant à leur disposition une piastre qui se rapproche de celle dont ils ont l'habitude de se servir. D'autre part, il convient d'expulser peu à peu les monnaies étrangères, notamment la piastre mexicaine, pour ne pas faire dépendre le système monétaire d'un pays de celui d'une autre nation. Il faut aussi établir un rapport de la monnaie indigène et de celle des pays à étalon d'or avec lesquels le commerce philippin doit se développer.

Cet ensemble de considérations, analogues à celles qui ont déterminé la réforme indienne, peut servir d'indication à la France pour l'Indo-Chine : stabilisons notre piastre en lui assignant un

rapport fixe avec le franc, expulsons les piastres mexicaines en supprimant d'abord le droit de 3 0/0 qui les frappe à la sortie, puis en leur retirant force libératoire.

M. Raphaël-Georges Lévy en terminant insiste encore une fois sur la grandeur et la rapidité de la révolution monétaire à laquelle nous venons d'assister et qui s'accomplit sans qu'aucune des catastrophes prédites par les bimétallistes se produise.

Sur le désir exprimé par un grand nombre de membres, le Président donne la parole à M. F. Denis, qui assiste comme invité à la réunion, et qui est particulièrement compétent en ces questions.

M. **F. Denis** rappelle d'abord que l'adoption de l'étalon d'or au Siam a attiré de nouveau l'attention sur la situation monétaire de l'Indo-Chine; sur l'initiative de M. Deloncle, député de la Cochinchine, une Commission a été nommée pour étudier les moyens de remédier aux conséquences désastreuses de la baisse de la piastre.

Or, si l'on veut essayer de se rendre compte des conséquences qu'aurait pour le commerce de l'Indo-Chine l'établissement de l'étalon d'or, il convient d'examiner tout d'abord dans quelles proportions ce commerce se répartit entre les pays à étalon d'or et les pays à étalon d'argent.

Constatons avant tout que l'Inde, le Japon, le Siam, ont successivement adopté l'étalon d'or, que les Anglais étudient en ce moment la même mesure pour leurs possessions des Détroits, les Américains pour les Philippines, et que son adoption dans ces deux pays n'est plus qu'une question de jours, de sorte qu'en fait, au point de vue indo-chinois, nous n'avons plus à envisager, comme pays à étalon d'argent, que la Chine et Hongkong.

Voici les chiffres de notre commerce avec ces pays pendant les années 1900, 1901, et le premier semestre de 1902 :

Importations.

1900........	49 millions,	sur 195	millions, importation totale.	
1901........	81	—	230	—
1902........	45	—	123	six mois.
Ensemble....	175 millions,	sur 548	millions importation totale soit 32 0/0.	

Cette forte importation est anormale et due aux grands travaux en cours.

Exportations.

1900........	74 millions,	sur 155	millions, exportation totale.	
1901........	58	—	162	—
1902 (1ers.) ..	42	—	106	six mois.
Ensemble....	174 millions,	sur 423	millions, exportation totale soit 41 0/0.	

Encore devons-nous faire remarquer que les chiffres ci-dessus comprennent les importations et exportations pour la Chine et pour le Japon. En effet, les statistiques publiées par le *Bulletin Economique de l'Indo-Chine*, où sont puisés ces renseignements, ne donnent qu'un chiffre global pour la Chine et le Japon.

Les pourcentages indiqués ci-dessus sont donc supérieurs à la réalité.

Les importations des pays à étalon d'or majorent les prix de revient des marchandises importées dans la proportion de la baisse du change du jour de l'achat au jour de la vente. Le prix de vente, ne pouvant être augmenté, au moins immédiatement, proportionnellement à cette baisse, c'est le négociant importateur qui supporte la différence, soit pour lui une perte sensible.

Cette perte est le plus souvent augmentée par ce fait que les ventes se font aux échéances de deux et trois mois, et que, dans l'intervalle qui s'écoule entre la vente et l'encaissement, la piastre a de nouveau baissé, de sorte que, lorsque le négociant convertit cet encaissement en or pour faire des remises en Europe, il perd encore.

Lorsqu'il peut arriver enfin à élever ses prix consécutivement à la baisse du change, c'est alors le consommateur qui paie la majoration.

On voit que, de toute façon, l'importation venant des pays à étalon d'or occasionne, lorsque le change baisse, une perte à la colonie; que cette perte soit supportée par le consommateur ou par l'importateur, elle n'en existe pas moins et peut se déterminer mathématiquement ; elle est exactement proportionnelle à la baisse du change.

Quelle en est la conséquence? D'abord le consommateur, devant l'élévation des prix, est amené à restreindre ses achats, ce qui tend à diminuer le chiffre des importations. Comme ces importations viennent surtout de France, c'est l'industrie, le commerce français qui en souffrent.

Ensuite, et ceci est un fait vérifié par l'expérience, les produits indigènes haussent au fur et à mesure que la piastre baisse, témoin le prix du paddy qui a plus que doublé depuis une quinzaine d'années. Cela vient sans doute en partie de ce que le producteur indigène, payant plus cher les produits d'importation, est amené, pour tâcher de rétablir l'équilibre, à augmenter le prix de ses produits.

Cette situation va se trouver aggravée quand on aura, comme on veut y arriver, établi le budget en francs, ce qui aura pour

conséquence une augmentation considérable des impôts et taxes de toute nature dans notre colonie. Déjà, on affirme que le gouverneur général a décidé que l'impôt foncier, établi en piastres en 1890, serait ramené en francs au taux de l'époque, c'est-à-dire 4 francs. Comme la piastre est aujourd'hui à 2 francs l'impôt va se trouver doublé.

Lorsque le change baisse les exportations sur les pays à étalon d'or se trouvent momentanément facilitées, par le jeu du même mécanisme qui contrarie les importations venant des mêmes pays. Mais, d'autre part, la baisse de la piastre est fatalement suivie d'une hausse des prix chez le producteur, hausse qui annule bientôt cette influence favorable.

Egalement remarquons que cette hausse vient gêner au même titre les exportations vers les pays à étalon d'argent.

Examinons maintenant la situation qui nous serait faite en Indo-Chine par l'adoption de l'étalon d'or.

1° A L'IMPORTATION

Plus de perte de change. Les produits des pays d'or sont payés à égalité de monnaie et ne subissent plus de majoration. Les produits venant des pays à étalon d'argent sont payés, si le change baisse, avec une monnaie faisant prime, d'où diminution de leur prix de revient.

2° A L'EXPORTATION.

A. Exportation vers les pays à étalon d'or.

Ces exportations seront-elles gênées ? Non, car les produits que nous exportons ne sont guère exportés aussi que par les pays à étalon d'or. La différence de monnaie ne sera donc pas pour nous une cause d'infériorité.

N'oublions pas que la France absorbe une grande partie de ces exportations, et que les deux principaux produits qui en font l'objet — riz et poivres — jouissent d'une protection douanière qui nous met à l'abri de toute concurrence. Pour les autres, qui sont beaucoup moins importants, il est certain qu'après une courte période de transition, les cours s'unifieraient à ceux des autres marchés et les affaires continueraient comme par le passé. Du reste, comme il est dit plus haut, ils viennent aussi sur le marché d'Europe en grande partie des pays à étalon d'or.

B. — Exportation vers les pays à étalon d'argent, ou, pour mieux dire, exportation vers la Chine, puisque, en réalité, il n'y a plus qu'elle en question, et qu'elle est seule (avec nous peut-être) à s'obstiner sur le métal blanc.

Il semble que nous touchions ici à la plus grave objection qui soit faite au changement de régime monétaire. Ne nous dit-on pas : « Vous ne pourrez plus exporter en Chine si vous changez votre monnaie »? Rien n'est plus faux.

Si nous examinons quels sont les produits exportés en Chine, nous voyons :

Riz et dérivés	75 0/0
Produits de pêche.	4 0/0
Denrées coloniales	4 0/0
Combustibles	5 0/0
Divers	12 0/0

Le plus important de ces produits, qui constitue à lui seul les 3/4 des exportations, est donc le riz.

Le jour où nous aurons l'étalon d'or, le Chinois qui achètera notre riz devra, si l'argent a baissé, majorer son prix d'achat de la dépréciation subie par sa monnaie relativement à la nôtre, qui sera fixe. Ceci sera l'affaire des Banques, qui établiront un taux d'escompte en rapport avec les valeurs des deux monnaies. Ce sera d'autant plus facile qu'elles auront en contre-partie les traites relatives aux importations venant de Chine, lesquelles jouiront d'une prime.

Croit-on que cette majoration de prix empêchera la Chine de nous acheter du riz ? Elle en a constamment besoin. C'est l'importance de ces besoins, et non le prix du produit, qui règle le chiffre de ses achats. Elle n'en achètera donc pas une tonne de moins.

L'achètera-t-elle ailleurs ? Cette majoration nous mettrait-elle en infériorité vis-à-vis des autres pays producteurs de riz ? Voyons quels sont ces pays. Le Japon, le Siam, la Birmanie, l'Inde. Tous ces pays ont l'étalon d'or; ils n'auront donc sur nous aucune supériorité du fait de leur monnaie.

Bien mieux : le Japon exporte peu, il est au contraire souvent acheteur; on peut même dire que le Japon est toujours acheteur. Durant ces dix dernières années, la moyenne de l'excédent des importations a été de 125 000 tonnes par an ; les trois autres sont dans une situation très défavorable pour nous concurrencer. Le fret de Saïgon à Hongkong, en effet, est inférieur de 12 à 15 cents par picul à celui que l'on paie de Bangkok, soit une véritable prime en notre faveur d'environ 7 à 8 p. 100 de la valeur du produit. Pour la Birmanie et l'Inde, la différence est naturellement plus importante encore.

Un point qui mérite une mention spéciale, c'est l'influence

qu'aurait la fixité de la monnaie sur la conservation des capitaux.

Dans l'état actuel des choses, la baisse de la piastre entraîne forcément une dépréciation proportionnelle des capitaux, qui diminuent, se fondent pour ainsi dire, en dehors de toute transaction, par le seul fait de leur séjour là-bas. Tous ceux, et ils sont nombreux, qui, pour les besoins de leurs affaires, ont des capitaux dans notre colonie, pourraient dire quelle cause de ruine et de découragement réside dans cette déperdition constante qui annule les meilleurs efforts et transforme en pertes les bénéfices espérés du travail de toute une année.

Après la fixation du taux de la piastre, plus rien de tout cela. Les capitaux, n'ayant plus la perspective de cette dépréciation, seraient moins timides, et nous les verrions affluer dans notre colonie et aider puissamment au développement des affaires.

Le commerce n'est pas seul à souffrir de la baisse de l'argent. Le budget de la colonie, dont les recettes sont établies en piastres, et dont les dépenses sont en grande partie décomptées en francs, ne s'équilibre plus lorsque la piastre baisse. Le déficit qui en résulte peut atteindre, pour un seul exercice, plusieurs millions de piastres.

Le seul véritable remède à cette situation est la fixité de la monnaie.

On a proposé d'établir le budget en francs et de fixer chaque mois le change pour le paiement des impôts et taxes. Ce moyen serait insuffisant pour assurer l'équilibre du budget.

En effet, prenons par exemple l'année courante.

Suivant le *Bulletin* de la Chambre de Commerce de Saïgon, le change a été successivement :

Le 2 janvier, à 2 fr. 35 1/2; le 16 janvier, à 2 fr. 33; le 30 janvier, à 2 fr. 32 1/2 ; le 13 février, à 2 fr. 32 1/2 ; le 27 février, à 2 fr. 30 1/2 ; le 13 mars, à 2 fr. 27 1/2 ; le 27 mars, à 2 fr. 24 ; le 10 avril, à 2 fr. 21 ; le 24 avril, à 2 fr. 14 ; le 8 mai, à 2 fr, 11 ; le 22 mai, à 2 fr. 14 ; le 5 juin, à 2 fr. 17 ; le 19 juin, à 2 fr. 19 1/2 ; le 3 juillet, à 2 fr. 16 1/2 ; le 17 juillet, à 2 fr. 19 1/2 ; le 31 juillet, à 2 fr. 19 ; le 14 août, à 2 fr. 19 ; le 28 août, à 2 fr. 19 ; le 11 septembre, à 2 fr. 17 ; le 25 septembre, à 2 fr. 14 ; le 9 octobre, à 2 fr. 12 ; le 23 octobre, à 2 fr. 10 1/2 ; le 6 novembre, à 2 fr. 08 1/2 ; le 20 novembre, à 2 fr. 02.

On voit que la moyenne des 4 premier mois, par exemple, est de 2,32 alors que celle des 7 derniers mois n'est que de 2,14.

Donc, avec un budget établi comme il est dit plus haut, le Gouvernement aurait pu encaisser dès le début de l'année une partie

des impôts à 2,32 qui lui aurait servi à payer des dépenses au taux moyen de 2,14. D'où une perte qui pourrait être très sensible.

D'après ce qui précède, M. F. Denis croit que l'on peut considérer comme acquis les points suivants :

1° La fixité de la monnaie éviterait pour notre commerce d'importation les pertes résultant de la baisse de l'argent,

2° Elle ne nuirait pas à notre commerce d'importation.

3° Elle éviterait la dépréciation des capitaux.

4° Au point de vue budgétaire elle supprimerait une cause de déficit.

Quels sont les moyens de réaliser cette fixité ? On entre ici dans la partie technique de la question. L'orateur n'a pas la prétention de proposer un système : il se bornera à soumettre quelques idées.

Ne pouvons-nous pas faire ce qu'ont fait l'Inde, le Japon, le Siam ? Sans doute notre situation économique n'est pas absolument la même que celle de ces pays. Mais ne pourrions-nous pas frapper une monnaie propre à l'Indo-Chine ?

Une monnaie d'argent, bien entendu, car il n'est pas question de mettre de l'or dans la circulation. N'avons-nous pas commencé en frappant la piastre du commerce, dont 60.000.000 de pièces ont déjà été introduits ? Donc, à ce point de vue, une seule difficulté se présente ; c'est une frappe rapide.

La Monnaie de Paris dispose de moyens puissants, si elle veut bien nous faire passer avant les étrangers pour lesquels elle travaille, elle aura vite fait de compléter les 75 à 100 milliers de pièces dont l'orateur estime la circulation nécessaire. On préparerait un stock dans les caisses de l'Etat ou de la Banque de l'Indo-Chine, et on donnerait un temps déterminé aux Annamites pour changer leurs piastres mexicaines désormais répudiées.

Quant à la constitution d'un stock d'or, M. F. Denis ne voit pas pourquoi elle ne serait pas réalisée au moyen de l'application d'une partie des emprunts autorisés et non appelés encore.

Et si cela n'était pas possible, pourquoi n'utiliserait-on pas dans ce but les 30 millions qui sont dans les caisse de réserve ? (*Situation de l'Indo-Chine*, 1897-1901. Rapport par M. Doumer, Gouverneur général, p. 22).

Dans la situation actuelle, quel meilleur emploi pourrait-on faire de cette réserve, qui s'est accrue depuis ?

Si l'on a des craintes, on peut ne pas utiliser toute cette somme en une seule fois ; la moitié suffirait probablement pour les

besoins, car qui demanderait le remboursement en or ? Les Européens n'y auraient aucun intérêt, à moins que les Banques n'exigent un taux de commission exorbitant pour vendre leurs traites, ce qui n'est pas à craindre, nous en sommes convaincus.

Nous avons donc en main tout ce qu'il faut pour constituer un stock en or qui paraît suffisant, stock qui restera en Indochine.

Nos exportations, au temps normal, c'est-à-dire jusqu'en 1900, époque où ont commencé les grands travaux, dépassent nos importations, mais même en serait-il autrement, nos importations des pays d'argent se compenseront en argent, et celles d'Europe et des pays d'or continueraient à être réglées comme elles le sont actuellement ; on n'aurait nul besoin d'exporter l'or.

Quant à ce gros excédent d'importations provenant des grands travaux, une grande partie en est payée en France, sur le produit des emprunts émis en France ; elle ne donne pas lieu par conséquent à des mouvements de fonds d'un pays à l'autre. Ce sera du reste une période de courte durée.

Dira-t-on que la caisse de réserve peut être nécessaire et que, si elle est immobilisée en or, il peut en résulter une gêne pour l'Indo-Chine ? C'est possible, quoique peu probable, mais en tous cas la colonie a déjà traversé des moments de crise ; elle n'avait pas de caisse de réserve et s'en est tirée quand même. Elle en ferait autant dans l'avenir.

L'orateur ne parle pas des moyens d'empêcher la spéculation sur l'or, et sa sortie. Il y en a, certainement, à la disposition du Gouvernement, s'il garde la frappe des deux circulations et s'il les balance l'une par l'autre dans la mesure voulue.

Ce qui est certain, répète l'orateur, c'est que l'état de choses actuel est intolérable et qu'il ne doit pas se prolonger. Il faut à tout prix trouver le moyen de doter l'Indo-Chine d'une monnaie à valeur fixe, car c'est là la seule solution susceptible de remédier aux maux dont souffre notre colonie.

Après avoir remercié le bureau de son invitation, M. **Le Myre de Vilers** dit que le lumineux exposé de M. Raphaël-Georges Lévy l'aurait convaincu, si les intérêts des indigènes étaient prévus et sauvegardés. Trop souvent dans les études coloniales les natifs sont traités en quantités négligeables; cependant ils représentent le nombre et la force; ils créent la richesse que l'Européen se contente d'exploiter.

M. Le Myre de Vilers remarque que le projet en discussion n'établit pas l'étalon d'or, mais le bimétallisme, avec surélévation

arbitraire du prix de l'argent, sans circulation d'or. Cette mesure serait contraire aux doctrines de la Société d'Economie politique et aux principes de la science. Une pareille étape est-elle indispensable ?

Avant de chercher le remède, ne faut-il pas diagnostiquer la maladie et en déterminer les causes ! M. Le Myre de Vilers essayera de le faire ; s'il y parvient, le problème à résoudre sera grandement simplifié.

En Asie, il n'y a pas, il ne saurait y avoir, de crise monétaire pour cette excellente raison qu'il n'existe pas de monnaie. La marchandise s'échange contre une autre marchandise, l'argent-lingot. Pour les remises sur l'Europe, l'argent-lingot est échangé contre une troisième marchandise, le lingot d'or, la livre sterling.

Ce régime primitif qui se rapproche du troc, s'il ne donne pas au commerce la stabilité du prix dont il a besoin, est tout au moins préférable au bimétallisme.

La baisse de l'argent n'a pas davantage provoqué de crise économique dans les états asiatiques ; elle leur serait plutôt favorable que nuisible. En effet, la balance du commerce se réglant en leur faveur et le prix de la marchandise d'exportation s'élevant plus rapidement que le prix de la main-d'œuvre et le coût de la vie indigène, les planteurs, les cultivateurs, les détenteurs du sol, les intermédiaires et les négociants réalisent d'énormes bénéfices. Des produits jusque-là inutilisés trouvent des acquéreurs à l'extérieur, les terres se défrichent, l'exportation s'accroît rapidement, ainsi que la richesse. Même évalués en francs, les revenus publics ne fléchissent pas, parce que les recettes augmentent plus rapidement que la piastre ne baisse.

Cependant, il se manifeste depuis quelques années une crise budgétaire des plus inquiétantes. Elle est due à la mauvaise administration des gouvernements. Sans études préalables, sans discussions contradictoires, sans tenir compte des mœurs et des besoins des populations, ces gouvernements ont voulu introduire, *de plano*, dans des pays exclusivement agricoles, dépourvus d'industrie, ne possédant pas de capitaux accumulés, ignorant presque le crédit, obligés d'acheter en Europe les objets manufacturés souvent grevés de droits protecteurs, tous les organes de la civisation européenne la plus avancée que nos pères et nous avons mis deux siècles à constituer : armement militaire, travaux publics de toutes sortes, chemins de fer, enseignement à tous les degrés, avec un formidable cortège de fonctionnaires

étrangers très largement rémunérés. Seules les irrigations, qui assuraient la nourriture du peuple, ont été négligées et la famine a pénétré dans les contrées les plus riches du monde.

Ne disposant pas des ressources nécessaires,les gouvernements asiatiques ont contracté d'énormes emprunts en spéculant sur un développement continu de la richesse publique et la stabilité des changes, ne se rendant pas compte que les deux termes étaient contradictoires, incapables de remplir leurs engagements à l'échéance, ils ont eu recours à des artifices financiers qui consistent généralement dans le cours forcé d'une monnaie de mauvais aloi. Telle est la situation de l'Inde britannique, du Siam, du Japon ; l'Indo-Chine paraît encore plus gravement menacée.

En fin de compte, ce sont les indigènes qui subissent les conséquences de cette mauvaise administration.

Quant à la Chine, le grand réservoir d'hommes, immobilisée dans le collectivisme familial, réfractaire au progrès, elle laisse construire ses chemins de fer par les européens et oppose l'inertie de son énorme masse à leurs entreprises, en attendant la venue d'un maître qui lui rendra sa grandeur et sa puissance. Probablement elle ne prendra aucune mesure monétaire et gardera l'argent-lingot jusqu'à ce que le développement des affaires et la baisse inévitable du métal blanc en rendent l'usage trop encombrant. Alors la piastre disparaîtra devant la livre sterling, comme jadis la sapèque fit place à l'argent.

Les nations voisines qui rentrent dans sa sphère commerciale ne parviendraient que très difficilement à établir un autre système d'échange.

M. **de Chasseloup-Laubat**, sans vouloir faire de la théorie, rappelle seulement quelques-unes de ses impressions de *globe-trotter* en matière monétaire.

Il a assisté au début de la crise monétaire dans l'Inde, et tout le monde considérait alors la baisse de la roupie comme un malheur universel.

L'Extrême-Orient, quoi qu'on en dise, n'a jamais été au régime exclusif de la monnaie d'argent. Sur les côtes, où les rapports avec les étrangers, et surtout avec les bateaux anglais, sont fréquents, l'or se rencontre abondamment dans la circulation. Dans l'intérieur, mais non loin des côtes, et dans les grandes centres, c'est l'argent avec la roupie. Bien plus loin, dans l'intérieur, c'est le régime du cuivre.

Quant au régime monétaire de nos colonies, l'orateur est d'avis

que chacune d'elles devrait avoir sa monnaie, comme son gouvernement autonome. Il n'est pas d'avis d'y exporter nos pièces de 5 fr. Du reste, elles arriveront bien comme nous, quelque jour, à l'étalon d'or, mais par gradations.

M. **Arnauné** se propose de préciser les données actuelles du problème monétaire en Indo-Chine. On est naturellement porté à penser que les mesures adoptées dans l'Inde anglaise pourraient être employées en Indo-Chine. Il faut prendre garde que la situation des deux colonies est différente.

Les deux tiers des exportations de l'Inde sont à destination de pays à étalon d'or ; les trois quarts des exportations de l'Indo-Chine sont pour des pays à étalon d'argent. La Chine est le principal client de notre colonie ; la majeure partie des règlements se fait par Hong-Kong. La piastre d'argent est ainsi constamment appelée en Indo-Chine. Elle est, pour le moment, là monnaie naturelle de ce pays.

Très utile pour les rapports avec la Chine, la piastre a, pour les règlements avec l'Europe, le grave inconvénient d'être une monnaie d'argent. Son cours suit toutes les fluctuations du cours de l'argent métal. Pourrait-on régulariser la valeur de la piastre en francs, comme dans l'Inde la valeur de la roupie en monnaie sterling? La balance actuelle des créances et des dettes de l'Indo-Chine vis-à-vis de la métropole ne le permet peut-être pas. En tout cas la piastre mexicaine, ayant cours légal en Indo-Chine, peut y être introduite en quantités illimitées. L'Indo-Chine est ainsi dans la même situation que si la frappe de l'argent y était libre. C'est pour ce motif que la piastre y suit toutes les oscillations du cours de l'argent. On en a conclu très logiquement que la première mesure à prendre était de retirer à la piastre mexicaine le caractère de monnaie légale. La piastre française pourrait alors, comme la roupie dans l'Inde, avoir une valeur indépendante de celle du métal blanc et un prix en or plus stable.

Quelles seraient les répercussions de cette mesure sur les échanges intérieurs, sur le commerce extérieur de l'Indo-Chine? La question est délicate et peut devenir grave. Elle mérite de sérieuses réflexions de la part des personnes qui ont la responsabilité de la décision à prendre ou des conseils à donner. M. Arnauné serait heureux que cet aspect du problème fût envisagé par les maîtres en économie politique et par les hommes d'expérience que la réunion compte en si grand nombre.

M. Levasseur ne veut pas aborder aujourd'hui le fond de la question ; il a demandé la parole seulement pour préciser un souvenir qu'a évoqué M. Raphaël-Georges Lévy et pour indiquer un côté de cette question qui sera à traiter.

Le souvenir est celui de la dernière des trois conclusions que prenait M. Levasseur dans son livre : *La question de l'or*, publiée en l'an 1858, à une époque où les économistes étaient encore divisés relativement au parti à prendre. Voici cette conclusion :

« 3° L'adoption d'un seul métal pour étalon monétaire, et la démonétisation de l'argent. S'il y a, au milieu des révolutions souvent inévitables que nous venons de subir, un point sur lequel l'influence d'une bonne législation puisse être souveraine, c'est celui-là, parce que le mal provient non pas d'une cause naturelle, mais d'une mauvaise législation ; nous savons quels sont les inconvénients de la fausse situation de la France, qui est toujours réduite à n'avoir que celui des deux métaux que la spéculation veut bien lui laisser. Il y a dix ans on pouvait discuter le remède à adopter et hésiter entre l'or et l'argent ; aujourd'hui, les faits accomplis nous ont trop engagés pour que nous puissions reculer: l'intérêt du présent et celui de l'avenir nous commandent de prendre l'or pour étalon monétaire. Puissions-nous le faire assez tôt pour éviter de nouvelles révolutions monétaires et pour ne pas laisser la spéculation particulière profiter des bénéfices de la réforme qui appartiennent légitimement à l'Etat. »

Le côte du problème actuel que veut signaler M. Levasseur est celui de la condition que fait aux salaires un changement dans la puissance d'achat de la monnaie. Il l'a traité dans la *Question de l'or*. Alors l'affluence du métal jaune avait fait hausser considérablement tous les prix, la spéculation y aidant. Or, pendant que la hausse des marchandises pouvait être évaluée à 25 p. 100, celle des salaires ne dépassait pas 14 ; avec un salaire nominal plus fort, l'ouvrier avait en fait un salaire réel moindre et il se plaignait à juste titre. C'est que l'augmentation des prix ne se fait pas conformément et dans le même temps sur toutes choses vénales. Elle se produit de proche en proche, affectant d'abord le commerce en gros et d'ordinaire les denrées alimentaires et gagnant par une sorte de phénomène de capillarité le détail, les régions éloignées des grands marchés commerciaux et souvent en dernier le salaire. M. Levasseur a souvent exposé ce phénomène dans ses cours ; les exemples ne manquent pas, les assignats, la guerre de Sécession, etc., en fournissent. Il y aura donc pour nos colonies à examiner la question de la transition, laquelle a

une double face, gêne pour les salariés quand les marchandises devront être payées avec une monnaie supérieure, embarras pour les entreprises des salariants quand les indigènes réclameront un salaire plus fort.

M. Frédéric Passy, président, constate que, vu l'heure avancée, plusieurs orateurs étant encore inscrits pour prendre la parole, beaucoup d'assistants insistent pour la remise à une séance ultérieure de la continuation de la discussion. Il en sera ainsi fait, et la question restera à l'ordre du jour.

Cette discussion, du reste, il ne cherchera pas à la résumer. Elle comportait deux points : un point de doctrine, sur lequel il semble que nous soyons tous d'accord, relativement à la supériorité d'un étalon unique. Mais il y a des détails d'applications sur lesquels diverses opinions différentes se sont produites ; c'est là qu'interviennent alors des questions fort délicates, se rattachant à l'administration même des colonies et, on peut dire le mot, à la politique coloniale et à la politique internationale. La suite de la discussion portera sans doute sur ces divers points de vue.

La séance est levée à onze heures dix.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Statistica giudiziaria, civile e commerciale, e Statistica notarile per l'anno 1899. Parte I. *Introduzione-Roma*, 1902, 8°.

P. GHIO. *Les retraites ouvrières en Italie. — Paris*, 1902, 8°.

Bijdragen tot de statistiek van Nederland. XVI, XIX, XX. — *S. Gravenhage*, 1902, 3 vol. in-4°.

PÉRIODIQUES.

Bulletin de l'Office du travail, *Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres*, *Bulletin de l'Institut des actuaires français*, *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, *Compte rendu officiel des séances du Sénat*, *Revue des sociétés*, *Revue internationale de sociologie*, *Bulletin mensuel de la Société de législation comparée*, *Annals of political and social science*, *Journal des assurances*, *l'Union nationale*, *Le Droit financier*, *Journàl de la Société de*

statistique de Paris, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Statistica del commercio speciale, Bulletin de la Société de géographie commerciale, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Economia nationala din Bucuresci, Circulaire du Musée social, Le Bulletin de la presse, Revista politica de Bahia, Bollettino della Camera di commercio italiana in Parigi, Annales du Musée social, Bollettino di statistica e di legislazione comparata del Regno d'Italia, La Réforme sociale, L'Individualiste.

COMPTES RENDUS

BIBLIOTHEQUE RUSSE. Paris, Guillaumin et Cie.

Sous ce titre, un groupe de publicistes russes a entrepris de faire paraître, toutes les six semaines, en russe et en français, une série d'études destinées à faire connaître, sous ses différents aspects, la situation de leur pays. Le premier de ces fascicules, dont nons venons de prendre connaissance, est intitulé : *Vingt ans d'expériences politiques et économiques en Russie*. C'est l'histoire et l'appréciation du système de compression et d'unification forcée qui sous l'influence de M. Pobedenostzeff, a succédé au système plus libéral inauguré par le Tsar Alexandre II.

Déjà, dans un volume dont nous avons précédemment rendu compte, M. Schmerkine, qui prend une part active à la publication de cette bibliothèque, avait donné, sur les tristes conséquences économiques de la proscription des Juifs en Russie, des détails aussi intéressants que douloureux. M. Naoumoff Lubavitsky, auteur du présent fascicule, nous fait, à l'aide de citations empruntées aux différents périodiques russes, un tableau plus général et plus triste encore des conséquences de la réaction à laquelle, sous l'influence d'une ligue dont M. Pobedenostzeff a été le chef, le gouvernement impérial s'est laissé entraîné.

Nous savions bien que, malgré les réformes imparfaites d'Alexandre II, la condition de la majeure partie de la population russe était déplorable; que le paysan n'avait aucune garantie; que la persécution religieuse la plus cruelle était à l'ordre du jour, et qu'aussi, hélas! les superstitions les plus grossières, et les mœurs les plus barbares se rencontraient souvent au sein des populations ignorantes de maintes provinces. Mais nous ne pouvions nous figurer que les choses fussent à ce point.

On accusera probablement M. Lubavitsky et ses collègues de manquer de patriotisme et d'être des artisans de désordre. Nous croyons, au contraire, que ce sont les pratiques qu'ils dénoncent qui constituent un danger pour la société russe; et nous sonhaitons, par consé-

quent, pour la Russie, que les livres qu'ils nous donnent soient lus, et que les leçons qui en résultent soient comprises.

N'est-ce pas un étrange état, en effet, que celui de cet empire, à la tête duquel se trouve un prince animé des intentions les plus généreuses, et qui, malgré les dispositions libérales et bienveillantes de son chef, légalement tout puissant, reste le théâtre de désordres et de persécutions que nous avons peine à comprendre? Ne soyons pas trop sévères, cependant. Il n'y a pas tant de siècles, qu'en face de la royauté la plus brillante et de la cour la plus polie on en voyait l'équivalent, dans les autres contrées de l'Europe, sans en excepter la France.

Frédéric Passy.

La dispersion des domaines ruraux et les réunions territoriales, par Gustave Noiret. 1 vol. in-8°, Arthur Rousseau, 1901.

M. Gustave Noiret parle longuement — son ouvrage a plus de 420 pages — des inconvénients de la dispersion des domaines ruraux et des moyens d'y remédier. Les inconvéinents sont la difficulté de surveillance, les pertes de temps, la délimitation défectueuse, l'assolement uniforme, l'impossibilité ou la difficulté d'employer des machines, la perte de semence, les portions de terres perdues, l'enchevêtrement des parcelles, source de procès, la difficulté des améliorations, etc. Quant aux moyens de remédier à ces inconvénients, M. Noiret indique les échanges libres et les réunions territoriales.

Dans l'échange libre, le législateur se contente de favoriser les échanges de terre « par exemple en abaissant les droits qui frappent les mutations de propriété, et en s'en rapportant à la sagesse et à l'intérêt des propriétaires et cultivateurs avisés pour procéder le plus possible à ces améliorations. » Dans le système des réunions territoriales, le législateur impose sa volonté, et l'opération de réunion des parcelles porte sur un territoire plus étendu, une fraction de commune ou une commune.

Suivant M. Noiret, l'échange libre est inefficace. Il demande donc les réunions territoriales imposées par la loi, dans des conditions déterminées, et avec toute la réglementation que comportent des opérations de ce genre. Il illustre son sujet par l'étude de ces réunions à l'étranger, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Luxembourg et en Alsace-Lorraine.

Nous savons les inconvénients d'une trop grande dispersion. Mais le système de M. Noiret a le tort de faire intervenir l'Etat, d'une manière

arbitraire, dans nos affaires privées. Il nous faudra donc encore de nouvelles lois à n'en plus finir, et je crains bien que, dans ces opérations, les petits, les tout petits propriétaires, ne soient pas les plus favorisés quand il y en aura de gros à côté d'eux. J'aimerais donc mieux qu'on abolît, dans le Code civil, les articles relatifs aux successions qui ont causé tout le mal. M. Noiret y consacre un des chapitres de son livre qui n'est pas le moins intéressant. Il essaie de rejeter la faute sur une fausse jurisprudence, la loi elle-même, bien comprise, étant moins rigide que l'interprétation qu'on en fait. En tout cas, jurisprudence ou loi, le fait existe, et si la loi était claire, on ne pourrait l'interpréter de travers. *Cessante causa*, comme le rappelle M. Noiret, *cessat effectus*. Trop de lois sont toujours mauvaises, et, au lieu de les accumuler, il serait, à mon avis, préférable d'abolir celles qui sont nuisibles.

Le livre de M. Noiret a d'ailleurs une valeur qu'on ne peut lui dénier.

MAURICE ZABLET.

L'ACTION SOCIALE PAR L'INITIATIVE PRIVÉE, 3e série, par EUGÈNE ROSTAND, 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1902.

Mutualité, coopération, solidarité, crédit populaire, etc., sont les idées dont M. Eugène Rostand s'est fait, depuis nombre d'années déjà, le protagoniste et le défenseur, et qu'il essaie de faire prévaloir dans ce nouveau volume, sous des formes diverses et dans des études sur les sujets les plus variés. Car le livre est un recueil d'articles publiés à des dates différentes sur la liberté d'association, sur le crédit populaire, l'habitation du peuple, l'épargne du peuple, la vie morale du peuple, la prévoyance libre ou obligatoire, le ralentissement de la population, les domestiques, les obstacles au mieux-être du peuple, les crises de la vie ouvrière, la mutualité, le socialisme. Mais, dit M. Rostand, « la coordination et la pénétration mutuelle des formes multiples de l'action libre et consciente pour le progrès, en cette idée, est l'unité de l'ouvrage ».

Certes, M. Rostand est animé des meilleures intentions, d'une bienveillance touchante pour les humbles, d'une foi ardente et généreuse dans son œuvre de régénération sociale. Aussi ces qualités, qui se manifestent à chaque page de son livre, nous font-elles regretter de ne pas être d'accord avec lui sur des moyens auxquels, à mon sens, il se mêle beaucoup d'illusion. Je ne veux pas parler des chapitres où M. Rostand nous cite des chiffres, fait des statistiques, raconte que dans tel pays ou dans telle ville, il y a tant d'institutions coopératives, tant de sociétés

de crédit populaire. Je ne me permettrai pas de douter des faits qu'il rapporte. Mais je puis me demander si toutes ces institutions indiquent que nous marchons dans la voie du progrès, si elles font le bonheur de l'humanité. Je ne le vois pas pour le présent, je ne le crois pas pour l'avenir.

Voici un exemple des théories de M. Rostand qui servira à juger tout le système. Je vais bien l'étonner et tous ceux qui lisent sur la couverture du livre: l'action sociale *par l'initiative privée.*

Ne se déclare-t-il pas l'adversaire de l'intervention de l'Etat en toutes occasions et quand il s'agit, par exemple, des habitations ouvrières? Mais chez lui la théorie est une chose, la pratique en est une autre. Il rejette donc l'intervention de l'Etat dans la construction des habitations du peuple. C'est à l'initiative privée seule d'agir. Mais, dit-il, « en vertu de leur fonction générale d'activer l'évolution naturelle vers le progrès, ils (les pouvoirs publics) peuvent promouvoir et soutenir les efforts de l'association et de l'individu par un concours à modes variés, notamment :

« Par des atténuations fiscales, soit permanentes, soit temporaires, portant soit sur les impôts nationaux, soit sur les taxes locales, ces atténuations devant être assez sensibles pour être efficaces ;

« Par des subventions, promotrices ou auxiliatrices, soit aux groupements qui propagent la réforme, soit aux societés qui la réalisent, subventions qui peuvent-être soit en argent, soit en nature ;

« Par une collaboration aux entreprises d'amélioration, soit par voie de prêts remboursables, soit par souscription d'actions de société, etc.».

Nous avons abrégé un peu et supprimé deux des modes variés du concours des pouvoirs publics. Mais que sont donc ces atténuations fiscales, ces subventions, cette collaboration, si ce n'est du socialisme d'Etat?

Et tout cela ne se fait-il pas, en faveur de certains individus, au détriment d'autres individus? Ceux qui travaillent, sans rien demander à l'Etat, paient pour les autres. C'est tout ce qu'il y a de justice dans la la solidarité, et vraiment c'est trop peu.

A côté de ces idées inspirées à M. Rostand par son système, il en est d'autres qui seront appréciées. Pourquoi faut-il qu'elles comportent encore souvent des réserves? Ainsi il réclame la liberté d'association complète et pour tous. Nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec lui. Mais encore faudrait-il que cette liberté ne vînt pas nuire à la liberté de ceux qui ne veulent pas s'enrégimenter. Je ne demande pas l'intervention de l'Etat, je demande seulement que l'Etat n'accorde pas aux associations des privilèges nuisibles aux non-associés. Et, vous le savez, pour certains, la liberté individuelle ne compte pas devant la mutualité, la coopération, la solidarité. Je n'ai pas remarqué

si cette théorie est formellement exprimée dans le livre, mais elle en est la quintessence.

Il y a de belles pages sur les maux qui, dit-on, affligent actuellement l'humanité, sur l'alcoolisme, par exemple, sur les efforts que l'on doit faire pour l'enrayer. Mais est-ce donc Gothenbourg et son système (qu'on veuille remarquer que je ne prends pas le Pirée pour un homme, Gothembourg pour un philanthrope), est-ce ce système qui sera efficace? Est-ce la restriction de la liberté? Il est des choses qu'on n'obtient pas par la contrainte, et je croirais plus efficace un peu moins de militarisme, et l'abolition des énormes droits fiscaux qui frappent l'alcool.

Je ne puis, je le répète encore, qu'exprimer mon profond regret de ne pouvoir être d'accord avec des hommes aussi bien intentionnés que M. Rostand et ses amis. Nous poursuivons le même but, le progrès social. Quant aux moyens de l'atteindre, nous sommes, je le crains, assez loin de nous entendre.

Maurice Zablet.

Histoire politique de la septième législature, (1898-1892) ; par Léon Muel. 1 vol. in-18, A. Pedone, 1903.

Cette septième législature, dont M. Muel nous raconte l'histoire, a commencé le 1er juin 1898 et s'est terminée le 30 mars 1902, si on la fait finir le jour où les Chambres se sont séparées avant de nouvelles élections, et au 1er juin, si on la prolonge jusqu'à la réunion des nouveaux députés. On n'est pas, paraît-il, fixé sur le point de savoir la date où commencent et finissent les législatures et s'il y a tout simplement *interrègne parlementaire* entre celle qui finit et celle qui va commencer.

Tout documentaire, sans observations d'aucune sorte, le livre de M. Muel est un *vade-macum* qui peut nous rappeler à propos un fait, un événement, un nom, une date.

«Peu de législatures, dit le prospectus qui annonce l'ouvrage, ont été aussi fertiles en événements politiques importants que celle qui vient de finir : Démission successive de cinq des ministres de la guerre, démission de quatre ministères, mort du président Félix Faure, élection de M. le président Loubet, voies de faits sur la personne du chef de l'Etat, avènement du socialisme au pouvoir, procès de Rennes, triple procès de la Haute-Cour, conflit avec la Turquie, voyage des Souverains russe, en France, exposition universelle de 1900, voyage de M. le président Loubet en Russie ».

Comme nous ne sommes pas tenus à la même réserve que M. Muel il nous sera permis de dire qu'il n'y a pas lieu de se féliciter beaucoup

de la plupart de ces événements. Nous ne parlons, bien entendu, que de ceux où la volonté humaine peut quelque chose. Or, le Parlement, pendant cette période de quatre ans, et les gouvernements qu'il a successivement portés au pouvoir, semblent n'avoir eu qu'un but, la destruction du peu de liberté que nous avions, l'abaissement de la prospérité du pays en faveur d'intérêts particuliers et pour la réalisation de je ne sais quelles utopies, les gaspillages d'argent qui ont compromis notre situation financière et creusé dans le budget des trous qu'on ne sait comment boucher. Voilà ce qui paraîtra de plusclair à la lecture de ce livre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette appréciation n'a point pour but l'apologie de quelques unes des Chambres ou cabinets précédents, de ceux surtout qui, par le protectionnisme et l'interventionnisme, nous ont conduits par degrés au socialisme de M. Millerand. Mais je n'ai à parler ici que du livre de M. Muel.

A la fin de ce livre se trouvent quelques documents mis ainsi plus à notre portée : le compte rendu des Hautes Cours de 1899, 1900 et 1901, les discours de M. de Mun et de M. Waldeck-Rousseau au sujet de la loi sur les associations, le texte même de cette loi impolitique et illibérale, que M. Combes est en train d'appliquer d'une manière encore plus impolitique et plus illibérale, à tel point que l'on se demande, à ces tristes débuts de la huitième législature, si nous ne devons pas regretter la précédente, si peu réjouissante qu'elle nous paraisse.

Maurice Zablet.

Memento autarchiste par le contre-amiral Reveillère, 1 brochure. Fischbacher, éditeur. Paris 1902.

Faire admettre les vérités économiques, même par la partie la plus intelligente, la plus éclairée de notre pays, est besogne ardue, tant elle s'y montre généralement réfractaire. Qu'il s'agisse de panacées socialistes, étatistes, protectionnistes, elles sont acceptées avec enthousiasme. Mais qu'il soit question d'initiative individuelle, d'entier libéralisme aussi bien envers les nations qu'envers les individus, on ne rencontre plus qu'indifférence ou mauvais vouloir. Il est tellement plus commode d'attendre tout des autres que de travailler soi-même à l'amélioration de son sort! Mais la petite phalange des individualistes est inlassable et, parmi eux, les aînés semblent les plus ardents. C'est qu'au cours de l'existence ils ont eu maintes fois l'occasion de constater de quels maux étaient suivies les infractions aux lois natu-

relles et qu'ils voudraient voir leur expérience profiter à leurs successeurs.

Bien qu'il n'y paraisse guère dans l'ensemble, ils ont de temps à autre la satisfaction de s'apercevoir que leurs enseignements ne restent pas lettre-morte ; qu'ils fortifient des courages chancelants, portent à la réflexion des esprits par ailleurs distraits, entraînent de nouvelles convictions, enfin qu'ils font œuvre utile. Que peuvent-ils raisonnablement désirer de plus ? L'application de leurs principes viendra en son temps. L'un des maux de notre époque est, à notre avis, l'espèce de hâte fébrile avec laquelle on voudrait voir se produire toutes les améliorations. Il y en a eu de si profondes et de si soudaines au siècle dernier qu'on s'imagine que chaque jour doit apporter celle qu'on souhaite. On semble ne rien vouloir laisser à obtenir aux descendants et en attendant on oublie de jouir de ce qui est à portée. Non pas qu'il n'y ait qu'à vivre philosophiquement dans son petit coin, il y a trop à faire. Mais il faut savoir se résigner — même en matière de progrès — à procéder par efforts répétés et successifs, non par élans et par bonds. C'est un peu lent, mais c'est plus sûr et plus durable. Ainsi agit l'amiral Reveillère ; c'est en prenant texte des faits saillants qui se présentent au jour le jour que, dans son « Memento autarchiste » il redresse les erreurs économiques qui ont cours. Elles sont nombreuses, tenaces, mais il est actif, vaillant, sa carrière lui a fourni en masse des exemples frappants qui peuvent servir de leçons aux autres et comme il sait bien que la plupart des hommes sont de grands enfants auxquels il faut répéter cent fois les choses — mais sous des formes variées — pour les leur faire comprendre, il leur rappelle sans relâche et sur tous les tons en quoi ils empêchent leur amélioration matérielle et morale et comment ils peuvent y contribuer. Son constant souci d'entretenir la paix entre les nations par les moyens les mieux appropriés (extension de l'arbitrage, continuation de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, obtention de la neutralité de l'Alsace-Lorraine) et de pacifier les rapports entre les individus par la suppression de toutes les entraves à la liberté ou de tous les privilèges de quelque source qu'ils proviennent, la forme pleine d'originalité et de bonhomie sous laquelle il enveloppe ses réflexions en font, parmi les individualistes, l'un de ceux dont l'action peut être le plus efficace sur l'ensemble de nos compatriotes. Souhaitons qu'il fasse beaucoup de recrues.

M. L.

La Terre de Feu, d'après le Dr Otto Nordenskjold par Charles Rabot, 1 vol. contenant 55 gravures et 1 carte. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1902.

Parti d'abord à la Terre de Feu pour une exploration scientifique subventionnée par ses compatriotes, le Dr Otto Nordenskjold, naturaliste et neveu du célèbre voyageur, eut ensuite à s'enquérir, sur la demande d'un syndicat belge, de la valeur d'une concession de 10.000 kilomètres carrés qui venait d'être acquise dans le sud de la Patagonie; cela étendit donc le champ de ses observations sur des régions mal connues et jusqu'ici assez peu fréquentées. On y rencontre cependant des colons, anglo-saxons pour la plupart. A Springhill, des Ecossais possédaient en 1896 un troupeau de moutons de 25.000 têtes; ailleurs un ancien ingénieur des mines anglais se consacrait aussi à l'élevage. Plus au sud une estancia appartenant à une compagnie anglo-chilienne s'étend sur un million d'hectares : à titre de loyer de la terre la société doit payer pendant vingt ans au gouvernement la somme de 100.000 pesetas (186.000 francs) ; encore est-il convenu qu'elle s'en acquitte en travaux d'aménagement du pays. L'élevage du mouton y avait été commencé en 1894; trois ans plus tard le troupeau comptait 75.000 têtes. Suivant l'auteur, pour monter une de ces entreprises il ne faut pas un capital moindre de 40 ou 55.000 fr. : le kilomètre carré de bonne terre se paie 420 francs et il est inutile de tenter une exploitation sans un domaine d'une centaine de kilomètres carrés. L'élevage du mouton en Patagonie donne des résultats beaucoup plus sûrs qu'une mine d'or ou d'argent; on peut devenir archi-millionnaire mais, pour arriver à ce résultat, il ne faut pas craindre les tristesses de la vie dans le désert.

Après l'élevage la principale richesse des terres magellaniques est l'or, pas dans les proportions du Klondyke toutefois. Dans la région argentine de la Terre de Feu l'exploitation des forêts est particulièrement active, on y a installé des scieries. La pêche pourrait devenir une industrie importante, car tous les fjords regorgent de poisson, mais aucune tentative n'a encore été faite; on n'a pas davantage entrepris la chasse aux baleines qui fréquentent les canaux. Il ne saurait être question de se livrer en grand à l'agriculture dans ce pays.

Pendant l'hiver austral de 1896, M. Nordenskjold, interrompant son exploration de la Terre de Feu, visita le désert de l'Atacama, une des parties les plus intéressantes du Chili. L'Atacama renferme, dit-on, dans l'Est, les plus hautes saillies du globe après celles du Thibet et de l'Himalaya. Sur les bords de cette zone, on enregistre une ou deux chutes de pluie par an; dans l'intérieur on ne compte que quelques

ondées par siècle. Et cet immense désert recèle en abondance de l'or, de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb, du manganèse, du soufre, du borax, etc. L'argent et le cuivre constituent les exploitations les plus rémunératrices : les mines de cuivre de Tamaya, le plus riche gisement de cuivre du globe, paraît-il, est exploité de la façon la plus primitive. Dans les mêmes parages sont situées les fameuses mines d'argent de Chanarcillo, aujourd'hui abandonnées, qui comptèrent longtemps parmi les plus riches du monde. Non loin de là, aux environs de Condoriaco, se trouvent, dans de bonnes conditions d'exploitation, des gites métallifères très importants : les mines d'argent de Veteranas, entre autres.

Il va de soi que des territoires aussi vastes que ceux qu'a traversés notre explorateur présentent de grands contrastes ; la Terre de Feu elle-même, dont la superficie est égale à celle de la Suisse et de la Belgique réunies, offre deux aspects absolument différents. D'un côté, d'immenses plaines, de l'autre, des massifs d'âpres montagnes, dentelées de fjords. Des forêts de myrtes et de magnolias et, à côté, des bras de mer parsemés, en plein été, de glaces flottantes. Ses habitants peuvent se diviser en deux peuplades : Yaghans et Alakoufs d'une part Onas de l'autre. Les premiers passent la plus grande partie de leur existence en pirogues et sont toujours établis sur les bords des fjords, d'où leur surnom d'Indiens des Canaux. Les Onas, au contraire, se rencontrent exclusivement dans les Pampas et les forêts ; c'est une belle race, de haute stature (1 m. 75), admirablement proportionnée, de visage agréable, éclairé par de beaux yeux, de teint semblable à celui d'Européens brûlés par le soleil. Ces Fuégiens tirent presque toute leur subsistance et leur vêtement de la chasse au guanaco rendu chaque jour moins abondant par suite de l'établissement de plus nombreux colons. Même après avoir été en contact avec les Européens — employés comme domestiques dans certaines estancias — ces Indiens ne font usage ni de tabac, ni de boisson fermentée, ni de décoction correspondant au thé ou au café, tandis que ceux des canaux prennent volontiers un petit verre et mendient du tabac. Loin d'être une race inintelligente, inférieure, les Onas sont au contraire supérieurs à bien des primitifs ; ils sont d'excellents pères de famille et traitent le plus souvent avec douceur leurs femmes et leurs enfants, quoiqu'à la Terre de Feu, la polygamie soit d'usage, les femmes étant surtout considérées comme des serviteurs chargés des dures besognes. Mais ces Fuégiens sont en voie de disparition : les Yaghans ont déjà été presque entièrement exterminés ; quant aux Onas, traqués sans merci par les premiers explorateurs, puis par les colons (avec lesquels les rapports avaient cependant été assez bons au début), faute de comprendre que

ce pays et ce qu'il contient ne leur appartient plus, leur sort est le plus misérable qui soit. Après avoir criblé de balles ceux qu'ils considéraient comme de simples voleurs de bétail — le taux de la rançon était 5 indiens tués pour un cheval disparu — les blancs emploient, dit-on, aujourd'hui la strychine. Et ils osent se croire civilisés! Les Patagons, quoique fort réduits en nombre, ont eu meilleure fortune ; ce sont de beaux hommes, mais nullement des géants. Se trouvant en relations constantes avec les blancs ils sont maintenant très civilisés. Des unions ont même eu lieu entre cette race et les colons, ce dont ceux-ci n'ont pas toujours à se louer, toute la famille patagone suivant la fiancée et s'installant à demeure pour vivre aux dépens du nouveau marié, dit-on. Pareille intrusion ne doit pas être fréquente, les colons étant généralement de l'espèce de ceux qui aiment à produire pour eux-mêmes ou leurs proches et non pour entretenir la paresse de leurs alliés.

M. LR.

Die Theorie des Versicherungswertes in der Feuerversicherung. Teil II Die Praxis der Versicherungswertermittelung. Buch I Die Ermittelung des Versicherungswertes von Baulichkeiten. (*Théorie des Evaluations en matière d'Assurances contre l'Incendie. Première Partie : Les règles d'évaluation en usage. Livre I. Les évaluations des bâtiments et constructions*), par Otto Prange, directeur de l'Union des Assurances allemandes contre l'Incendie. Iena, Gustave Fischer, 1902.

Il va de soi qu'un ouvrage de cette nature s'adresse particulièrement aux spécialistes : nous ne pouvons donc pas suivre l'auteur dans son exposé très détaillé des différentes méthodes d'évaluation des bâtiments et constructions en usage dans son pays, tant au moment de la conclusion du contrat que lors du règlement d'un sinistre. Notons seulement qu'il combat le principe en vertu duquel les assureurs refusent systématiquement de couvrir les risques de défaut de location, de privation de gain ou de jouissance ; empruntant le langage du droit canonique, il leur demande de couvrir, moyennant une légère élévation des primes, non seulement les risques de perte matérielle, mais encore celui des pertes résultant du *lucrum cessans*.

E. C.

Die Rumaenischen Finanzen. Zahlen und Thatsacher fur die Besitzer rumanischer Papiere. (*Les finances roumaines. Exposé de chiffres et de faits a l'usage des porteurs de fonds roumains*) 2e édition. Berlin, H. S. Hermann 1902.

Si j'étais propriétaire d'nn portefeuille garni de titres roumains, je me sentirais mal à l'aise après avoir lu cette brochure et cet exposé de « faits et de chiffres ». Cependant l'auteur anonyme a voulu faire preuve d'impartialité et a joint à sa seconde édition une réfutation qui a paru dans un journal berlinois. A vrai dire, la réfutation ne conteste ni les faits, ni les chiffres, et se contente de plaider les bonnes intentions d'un nouveau ministère roumain. Au surplus, un pays, où d'après les rapports consulaires, il n'est pas rare de voir les gros propriétaires fonciers emprunter à des taux variant de 10 à 30 0/0 l'an, n'est pas précisément dans des conditions à justifier un crédit absolu et illimité.

E. C.

Die handelspolitischen Beziehungen Oesterreich-Ungarns zu den Laendern an der unteren Donau. (*La politique commerciale de l'Autriche-Hongrie envers les Etats du Bas Danube*) par Karl Grunberg, professeur à l'Université de Vienne. Leipzig, Duncker et Humblot, 1902.

M. Grünberg étudie isolément et en détail la politique commerciale suivie par la monarchie austro-hongroise, envers chacun des trois Etats riverains du Bas Danube, qui constituent un « débouché naturel » important pour son industrie ; il estime qu'il est urgent d'entamer des négociations en vue de la conclusion de traités de commerce donnant satisfaction aux exigences légitimes de toutes les parties contractantes. L'Autriche cisleithane a surtout intérêt à les voir aboutir, car les articles d'exportation hongroise tendent à évincer les siens du marché roumain, serbe et bulgare. Il est vrai que la Hongrie fait entendre des menaces de scission douanière. Toutefois ce séparatisme économique ne paraît pas inquiéter outre mesure notre auteur : à cette séparation la Hongrie perdrait selon lui bien davantage que l'Autriche proprement dite. Celle-ci recouvrerait la liberté de sa politique commerciale, alors que la Hongrie pourrait fort bien courir à une catastrophe.

Ce qui jusqu'à nouvel ordre saute aux yeux du spectateur éloigné, c'est que la concorde économique, non plus que la politique, n'est point à la veille de régner dans la monarchie des Habsbourg et que tiraillés entre Pesth et Vienne, des pourparlers avec Bucharest, Sophia et Belgrade seront singulièrement ardus à mener à bonne fin.

E. Castelot.

Die sociale Bedentung der Maschinen in der Landwirtschaft (*Le rôle social des machines agricoles*) par Gustav Fischer. Leipzig, Duncker et Humblot 1902.

Malgré son titre un peu ambitieux, cet excellent petit volume, qui fait partie de la collection des *Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen* de M. Schmoller, serre de près les réalités de la culture. Après avoir calculé le coût comparatif des principaux travaux agricoles suivant qu'ils sont exécutés à la main ou à la machine, l'auteur constate que, pour la grande majorité des opérations, le travail mécanique revient moins cher ; sauf pour les charrues à vapeur, il est applicable même dans de petites et de moyennes exploitations. Pour des travaux qui doivent presque toujours être exécutés à époque fixe, il offre surtout le précieux avantage de rendre le cultivateur indépendant du plus ou moins de rareté de la main-d'œuvre.

Même les petits faire-valoir ont intérêt à avoir recours au travail mécanique et à se cotiser pour couvrir les frais d'achats ; M. Fischer ne croit donc pas qu'il menace l'existence de la petite culture.

Notons un chapitre intéressant sur l'application de l'électricité aux travaux des champs et sur les essais faits en Allemagne, essais qui ont fait naître des espérances excessives probablement encore prématurées. Sauf pour les domaines situés à proximité d'une source d'énergie disponible, il faudra tenir compte du fait qu'en agriculture, le besoin de force motrice varie considérablement d'une saison à l'autre.

E. Castelot.

La morale des commerçants par Paul Risson, br. in-f°. 1902.

Il fut un temps — chez les Latins et chez les *Renaissants* leurs plagiaires — où le commerce était méprisé, où l'on disait qu'aucun sentiment noble ne peut naître dans une boutique; où l'on assurait que les commerçants ne peuvent faire de profit qu'à l'aide du mensonge, où l'on proclamait que, s'il est quelque chose de moins honorable que la profession des marchands, c'est la façon dont ils l'exercent : « Le mensonge, le parjure, le vol, la friponnerie sont mis en œuvre par les marchands » (Erasme); un temps où les pères et les mères se débarrassaient de leurs enfants, stupides et lourds, en les plaçant dans le négoce.

Ces temps sont passés et aujourd'hui, même en France, le commerce est un peu plus honoré et n'est plus considéré comme nécessairement immoral. Il est même l'objet de beaucoup de sollicitude — plus ou moins désintéressée — de la part du gouvernement.

Il y a donc une morale du commerce comme de toutes les professions. M. Risson en expose sommairement les principes dans cette petite plaquette. Mais les commerçants, comme les gens de toute autre profession, sont sujets à la *déformation professionnelle*. Le soldat peut devenir brutal; le juge cruel; le médecin insensible; le fonctionnaire passif; le professeur pédant; le commerçant cupide. « Il faut y prendre garde, il faut empêcher l'invasion du mal odieux par une hygiène appropriée à chaque profession. » L'auteur donne quelques indications sur cette hygiène.

M. Risson est professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de Paris. Fondée en 1820, cette école, dit-il, a prospéré et a progressé dans des temps où ses élèves n'obtenaient aucune atténuation à leurs charges de soldats. Et si demain la dispense dont ils jouissent aujourd'hui leur était enlevée, leur nombre ne décroîtrait pas, leur ardeur n'en serait point diminuée.

La dispense leur est donc inutile. Ne serait-il pas plus juste et même plus avantageux de retirer cette dispense à tous ou de l'accorder à tous? La morale n'y perdrait rien, puisque la justice en est la base.

H. Bouet.

Les livres d'or de la science. Section industrielle : Le verre, par Paul Frick, 1 vol. in-18, Paris, Schleicher, 1901.

On nous a jadis enseigné à l'école — on l'enseigne peut-être encore — que le verre a été inventé au VIe ou au VIIe siècle de notre ère. Un peu plus on nous aurait cité le nom de l'inventeur. M. Frick nous prouve ici que le verre était connu chez tous les peuples de l'antiquité : Mèdes, Perses, Assyriens, Egyptiens, Hébreux. Voilà donc encore une invention qui « se perd dans la nuit des temps ».

Depuis ces époques reculées, la fabrication et les applications du verre ont beaucoup progressé, surtout de nos jours. Mais bien des emplois de ce produit de l'industrie humaine étaient déjà connus des anciens : les vitres, les miroirs, les boules de verre pleines d'eau sur les étalages, les prismes qui décomposent la lumière, etc.

M. Frick nous fait assister à ces progrès de l'art du verrier. Il nous apprend que, dès 1292, quatorze maîtres à Paris s'adonnaient à cet art, et étaient établis rue de la *Verrerie*. Il nous raconte l'histoire de la verrerie vénitienne et de la bohémienne. Il nous semble que M. Frick s'exagère l'importance des « secrets » de la fabrication vénitienne. « L'importation dans notre pays, dit-il, de la fabrication des glaces (au XVIIe siècle) porta un coup formidable à Venise. Déjà vivement

atteinte par la concurrence de la Bohème, l'orgueilleuse république ne put supporter ce dernier choc. Ses succès, étayés sur des règlements féroces et draconiens, s'évanouirent complètement... »

Nous ne croyons pas que les règlements féroces et draconiens de Venise aient été la cause de la prospérité de sa verrerie; ils en ont plutôt été l'effet. C'est pour conserver, non pour inventer, que l'on règlemente. M. Frick cite d'ailleurs des faits qui prouvent que l'industrie du verre existait ailleurs qu'à Venise; il nomme un ouvrier qui s'échappe de Murano et s'installe à Vienne, mais son nom (Valoch) n'est même pas italianisé.

Quand on fait venir en France des ouvriers italiens, on se plaint aussitôt qu'ils ne veulent rien enseigner aux Français. C'est peut-être la capacité qui leur manque plus que la bonne volonté. En effet, quelques lignes plus bas, on nous parle d'une verrerie normande qui n'est certainement pas d'origine italienne.

La partie moderne du volume est la plus intéressante. Les nouvelles applications du verre de date plus ou moins récente sont nombreuses : cuves à vin, vases à acides, bacs d'accumulateurs, hublots de navires, plateaux de guéridons, poulies, dalles d'éviers, briques aux surfaces inaltérables, qui s'opposent à la propagation des germes morbides, etc.

« Les maisons dans la construction desquelles on fait entrer le verre ne peuvent subir l'influence du dehors et la température ne saurait y apporter de brusques variations. Mieux encore : on élève avec ces briques des cloisons creuses à l'intérieur desquelles on fait circuler de l'air froid ou chaud selon les circonstances, et on arrive à obtenir une température absolument constante, résultat des plus appréciables dans certaines constructions, comme les écoles ou les hôpitaux. On profite des gaînes ainsi ménagées dans l'épaisseur des murs pour y installer les conduites d'eau, de gaz ou d'électricité qui sont, de cette façon, soustraites à toute cause de détérioration et qui, en ne présentant sur ces murs aucune saillie, évitent les recoins où se cacherait une poussière toujours incommode, parfois pernicieuse. »

Il convient d'ajouter à ce riant tableau que toute médaille a deux faces et que la fabrication du verre est une industrie fatigante et insalubre qui use vite ses hommes; mais elle s'est peu à peu améliorée et il est probable qu'elle continuera. Quoi qu'il en soit, c'est une belle création du génie humain que celle du verre, de ses transformations et de ses divers usages. La description de cette industrie méritait de figurer dans *les Livres d'or de la science.*

H. Bouet.

Le travail dans les prisons et en particulier dans les maisons centrales, par Roger Roux, 1 vol. in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1902.

Les pénologistes se mettent à la torture pour trouver le meilleur moyen de faire expier aux criminels leurs forfaits et d'amender lesdits criminels. Le grand moyen employé à cette fin dans les sociétés modernes est l'emprisonnement. La société, dit M. Roux, a le droit de sequestrer celui de ses membres qui abuse de sa liberté ; elle le punit par où il pèche, mais elle doit en même temps employer tous les moyens de corriger le coupable.

La prison est-elle un bon mode d'expiation? Qu'importe à celui qui a seulement été volé que le coupable soit mis en prison? Cela ne lui rend pas son bien, au contraire, il paye en outre sa part d'entretien du prisonnier et de ses gardes.

Quant à l'amendement, on sait que la prison manque totalement le but qu'on en espère ; elle est une véritable école du vice et du crime. C'est même pour cette raison qu'on cherche d'autres moyens d'amendement, entre autres le travail. La société, dit-on, peut soustraire un individu à la vie libre, mais elle n'a pas le droit de le priver des bienfaits du travail. D'un autre côté, le travail pénitentiaire peut faire une concurrence inégale au travail libre, et, en réduisant certains travailleurs libres à la misère, les conduire au crime, puis à l'expiation, c'est-à-dire à la prison.

Il s'agit donc de trouver une combinaison de travail pénal qui ne nuise pas au travail libre. On a senti cette nécessité depuis longtemps, c'est pourquoi on a condamné certains délinquants aux galères, à des travaux publics. M. Roux indique un autre moyen : c'est d'employer la main-d'œuvre pénale à la fabrication d'objets consommés par l'Etat.

L'Etat devenant un consommateur de plus en plus insatiable, il est certain qu'il y aurait dans ce domaine de quoi occuper les prisonniers; mais de les amender?... Cela ne nous apparaît pas clairement. Et d'indemniser les personnes lésées par le coupable?... Moins encore.

M. Roux examine la question du travail pénitentiaire sous toutes ses faces ; il compare le système de l'entreprise à celui de la régie et accorde sa préférence à celui-ci. « L'Etat maître absolu des conditions du travail peut profiter des bénéfices résultant de la fabrication, en dehors de toute idée de concurrence à l'industrie privée, en faisant réaliser à diverses administrations, par l'exécution de commandes publiques, de sérieuses économies. »

De sérieuses économies, cela nous semble loin d'être démontré; uant à la concurrence à l'industrie privée, comment donc serait-elle écartée? N'est-ce pas l'industrie privée qui exécute maintenant les

commandes publiques qu on veut lui enlever? Que deviendront demain les bras et les têtes qui y sont employés aujourd'hui?

La question ne nous paraît donc pas encore résolue. Peut-être faudrait-il la prendre de plus haut et examiner si l'on ne pourrait pas trouver un système pénal moins mauvais que la prison.

H. BOUET.

MALFAITEURS! roman par JEAN GRAVE, un vol. in-18, Paris, P. V. Stock, 1903.

M. Jean Grave cherche par tous les moyens possibles à graver les idées anarchistes dans le cerveau rebelle de ses contemporains. Son journal, *Les Temps Nouveaux*, paraît quand il peut, mais presque régulièrement chaque semaine. Des brochures qui exposent les diverses branches de la doctrine sont publiées par lui et par ses confrères en anarchisme. Voici que cette doctrine se présente maintenant sous la forme du roman. Hier c'était *Nono*, aujourd'hui c'est *Malfaiteurs*. Celui-ci est bien supérieur à celui-là, mais il faut tenir compte de ce que *Malfaiteurs* s'adresse aux hommes, tandis que *Nono* est destiné aux enfants.

Il va sans dire que les *Malfaiteurs* sont en réalité des bienfaiteurs sociaux, et que les vrais malfaiteurs, d'après M. Grave, sont les beaux parleurs, les politiciens : conservateurs, soi-disant libéraux, radicaux et même et surtout anarchistes. Mais, entendons-nous, il y a anarchistes et anarchistes. Il y a d'abord les policiers, les mouchards, qui se glissent dans les groupes pour surprendre les secrets et vendre leurs frères. Il y a des gens qui côtoient plus ou moins la police correctionnelle, des cambrioleurs, des faux-monnayeurs, qui se proclament anarchistes afin de faire passer leurs délits civils pour des délits politiques; il y a encore ceux qui veulent se servir de l'argent des bourgeois pour les combattre; et puis ceux qui se livrent à la propagande par le fait sans but défini, sans motif valable.

Tous ces types sont esquissés et démasqués par l'auteur afin d'en dégager le véritable *anarque*. Celui-ci est à peu près ce que les Américains appellent *l'anarchiste philosophe*. Il ne prêche pas la violences mais quand elle se produit, il la discute, la commente, l'explique. Il ne croit pas qu'une révolution prolétarienne, subite, opérée par un coup de main, soit plus profitable au genre humain que ne l'a été la révolution bourgeoise. C'est par l'illumination des esprits (dans le bon sens du mot) que la révolution s'opèrera; c'est à éclairer l'opinion qu'il faut travailler pour y parvenir et c'est à quoi s'emploient les anarchistes philosophes.

On trouve que leurs théories sont subversives, et l'on demande —

on fait même — des lois d'exception contre eux. On oublie que la répression est un remède pire que le mal. « La patience et la crédulité humaine ont des bornes. Quand les travailleurs verront que l'on est autant puni pour avoir pensé que pour avoir agi, craignez les représailles. »

Voilà quelques-unes des principales idées que M. Grave dissémine dans son roman. On y trouve aussi des renseignements intéressants sur la *cuisine* d'un journal anarchiste, les difficultés qu'il rencontre de la part des bourgeois, encore plus de la part de l'autorité, etc. La description du milieu anarchiste et des divers types qui y évoluent intéressera les lecteurs qui ne connaissent pas ce monde spécial. Certaines allusions à des adversaires et à des dissidents permettront aux initiés de lire entre les lignes et de se remémorer des événements récents.

Il ne faut pas exagérer et dire que *Malfaiteurs* est un chef-d'œuvre de littérature et de science sociale, mais on doit convenir que ce roman est d'une lecture instructive et attachante.

Nous devons surtout constater que les anarchistes font des progrès dans le sens économique. On trouve dans le roman de M. Grave peu de déclamations contre les propriétaires et les capitalistes. C'est un bon point que nous sommes heureux de donner aux anarchistes. Plus ils deviendront *philosophes*, plus ils se rapprocheront des économistes.

H. Bouet.

A-t-on intérêt a s'emparer du Pouvoir? par Edmond Demolins, 1 vol. in-18. Paris Firmin-Didot.

Le titre de cet ouvrage, qui semble très lumineux au premier abord, laisse un peu indécis sur sa signification précise le lecteur qui l'examine de plus près. A-t-on intérêt, etc. Quel est cet *on* qui figure au premier rang? S'agit-il des politiciens? Alors, autant demander si les chats ont intérêt à s'emparer des souris. En effet, les partis politiques et les hommes qui les composent n'existent que pour cela et ne vivent que de cela. Le pouvoir, c'est pour eux une question de vie ou de mort. -*To be or not to be*...

Est-ce au public, au peuple que se rapporte cet *on*? Alors il aurai fallu dire : *A-t on intérêt à ce que le pouvoir change de mains*? C'est ainsi effectivement qu'on doit l'entendre et c'est ainsi que l'entend M. Demolins. Le mot pris dans cette acception, la réponse est facile. Le problème est résolu depuis longtemps, depuis Esope pour le moins. Si vous changez les hommes qui occupent le Pouvoir, vous chassez ceux que vous avez engraissés pour mettre à leur place des affamés

que vous devrez engraisser à leur tour. Vous avez un chien « gras, poli » et vous le remplacez par un loup.

Le public n'a donc aucun intérêt, loin de là, à ce que change le personnel gouvernemental. Mais le moyen de lui donner la stabilité, d'empêcher que le Pouvoir ne devienne l'objet des convoitises de ceux qui n'y sont pas? Nous n'en voyons qu'un : qu'il soit le moins tentant possible, c'est-à-dire que ses attributions soient réduites au minimum. C'est à cette fin que tend au fond le livre de M. Demolins, comme on pourra en juger par ce court résumé de la thèse qui y est soutenue.

C'est l'initiative privée, dit M. Demolins, et non l'autorité, qui a créé la supériorité des Sociétés qui ont dominé dans l'antiquité et de celles qui dominent aujourd'hui. Et réciproquement, c'est l'autorité, l'extension exagée du Pouvoir qui a déterminé leur décadence.

« Jusqu'ici, on a toujours cherché la supériorité sociale dans le développement de la puissance politique, et elle n'est *jamais*, *jamais* venue par cette voie... Cette supériorité est *toujours*, *toujours* venue par une autre voie, que l'on ne soupçonnait pas, que trop peu de gens soupçonnent encore. »

Pour démontrer cette thèse, M. Demolins interroge l'histoire. Il constate que les historiens l'ont complètement faussée, et ont faussé du même coup l'esprit public. « Les historiens n'aperçoivent et ne retiennent, dans le passé, que ces périodes brillantes et mouvementées qui se prêtent seules aux récits dramatiques et aux dissertations pompeuses. Et ils ont ainsi contribué à fausser la vérité et à obscurcir le sens moral. Leurs récits ne sont qu'une longue histoire de brigands, dans laquelle presque toujours la vertu est punie et le vice récompensé.

« En sorte que l'histoire aboutit à cette conclusion odieuse : admirer et célébrer dans la vie publique ce que la conscience la plus rudimentaire, même celle du sauvage, condamne et flétrit dans la vie privée. Et voilà ce que nous n'avons pas honte d'enseigner à nos enfants! »

L'auteur prouve ensuite, par des faits bien choisis dans les principaux pays, que les grandes époques de l'histoire sont celles qui n'ont pas d'histoire et qui sont antérieures à l'histoire officielle, celle-ci ne nous présentant les peuples qu'au moment où ils commencent à décliner.

Pour préciser, prenons la France. Ce pays a été régénéré de la domination romaine par les Francs. Le haut moyen-âge, époque de faible puissance publique et par conséquent de forte initiative privée, a été l'ère de notre plus grande prospérité matérielle et morale. La décadence, qui a commencé vers le XIVe siècle, et qui continue avec un mouvement toujours plus accéléré, est l'œuvre des légistes, initiateurs

de la politique romaine et grands fauteurs du césarisme, de la centralisation, de l'extension indéfinie du Pouvoir.

La Révolution française n'a pas enrayé le mouvement de centralisation et de décadence, au contraire, si bien qu'aujourd'hui le peuple de France est complètement paralysé par son gouvernement.

Cependant, nous pouvons nous relever. Le mal n'est pas incurable. « Les races, comme les individus, sont guérissables. » Nous pouvons même, non seulement égaler les Anglo-Saxons, mais les surpasser. « Nous leur serons supérieurs, parce que nous nous serons assimilé leur force sociale sans avoir perdu nos qualités françaises, nos qualités latines... A nous, Français, à nous Latins, l'aptitude incomparable à la généralisation, l'esprit de méthode et la clarté de l'esprit, l'éloquence chaude et convaincante. A nous, la gloire de donner à une idée la forme la plus claire et la plus saisissante, de la vulgariser, de la rendre compréhensible pour les intelligences plus lourdes... La supériorité n'est point un monopole et, si nous le voulons, le monde sera obligé de reconnaître et de proclamer un jour la supériorité des Français. »

Que faut-il faire pour cela ? Il faut développer l'aptitude à gagner de l'argent « honnêtement et péniblement, » et à le dépenser « utilement et largement. »

Ce serait avec plaisir que nous entrerions dans de plus amples détails, mais il faut se borner.

Ce nouveau livre de M. Demolins marque une évolution importante dans les idées de l'auteur et de son école. La thèse qu'il y soutient diffère notablement de celle qu'il a développée dans ses précédents ouvrages. Le progrès et la décadence des nations n'y sont plus une simple question de milieu, de formation sociale, communautaire ou particulariste, etc. Les plus grands peuvent tomber et les plus petits peuvent s'élever. C'est en leurs mains qu'est leur destinée.

On voit que M. Demolins a profité des objections qui lui ont été adressées au sujet de ses précédents ouvrages. Nous en sommes d'autant plus heureux que cette évolution rapproche la science sociale de la science économique.

H. Bouet.

La liberté de l'enseignement, par Lucien Le Foyer, br. in-8°. Paris. V. Giard et E. Brière. 1902.

M. Le Foyer repousse, en matière d'enseignement, le monopole laïque aussi bien que le religieux. « L'exclusion du prêtre est aussi condamnable que le monopole du prêtre : nous devons protester aujourd'hui

contre le monopole du laïque. » Cependant il accorde à l'État, « première personne de la cité », le droit et le devoir d'enseigner.

Il est certain que l'Etat a ce droit et ce devoir, si on les lui confie, mais toute la question est là.

Qu'est-ce que l'Etat enseignera? L'enseignement civique obligatoire, dit l'auteur, doit être donné par un maître nommé par l'Etat; il sera donné dans une enceinte laïque, de préférence à la mairie, aux élèves de toutes les écoles, libres aussi bien qu'officielles. On y joindra l'enseignement des lois. « Enfants, vous vivez dans la cité humaine, vous devez être instruits de ses lois. »

Ce ne sera pas une petite affaire : Les plus forts légistes y perdent déjà leur latin. Toute la vie des écoliers n'y suffira pas. Ne vaudrait-il pas mieux supprimer d'abord les trois quarts de ces lois?

Pour régler la liberté de l'enseignement — car elle n'est pas absolue il s'en faut, — M. Le Foyer distingue : 1° les choses enseignées et 2° les personnes enseignantes. Pour les choses, il entend que le droit à l'erreur soit sauvegardé. Pour les personnes, il veut qu'on applique à l'enseignement clérical l'article 405 du Code pénal, article qui s'appliquerait aussi bien et même mieux à l'Etat qu'à l'Eglise, car, qui est-ce qui emploie plus de manœuvres frauduleuses, qui fait plus de promesses fallacieuses, qui use plus d'uu crédit imaginaire pour faire naître l'espérance ou la crainte?

Rouxel.

Nécessité de la séparation des Eglises et de l'Etat pour la conservation sociale, par J. Du Breuil de Saint-Germain. br. in-8° Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1902.

Les soi-disant libres penseurs, qui condescendent à permettre aux autres de penser comme eux et rien plus, ayant une sainte horreur de la liberté religieuse, il appartient aux autres de la réclamer, car on n'a que les libertés que l'on prend. C'est ce qu'a pensé M. Du Breuil de Saint-Germain. La séparation des Eglises et de l'Etat, dit-il, nous paraît recommandable à tous points de vue : c'est une œuvre d'émancipation d'abord, de sincérité ensuite, et enfin de salut public.

Notez que l'auteur, qui se dit catholique, mais qui n'est certes pas romain, dit : La séparation des Églises, et non de l'Eglise. C'est donc qu'il admet la liberté des cultes et, en effet, il admire les Etats-Unis, où l'on peut voir toutes les sectes, quakers, presbytériens, méthodistes, catholiques et tant d'autres, grandir fraternellement sous l'œil indifférent de l'État, dans la tolérance universelle.

Mais, dira-t-on, autres pays, autres mœurs. Comment le clergé français subsistera-t-il si l'on supprime le budget des cultes?

Les misérables Irlandais, répond M. Du Breuil, écrasés d'impôts, doivent en plus soutenir leurs prêtres : nulle part la religion n'est plus vénérée. L'Australie a aboli le budget des cultes. Là comme ailleurs, la religion n'a pas eu à souffrir.

On pourrait ajouter : En France même, le clergé régulier n'a pas de budget, si ce n'est celui des petits tracas que lui suscite le gouvernement pour amuser son bon peuple anti-clérical. Les moines ne s'en portent pas plus mal, au contraire.

Après y avoir longtemps pensé, conclut M. Du Breuil, et cherché partout quelque planche de salut, je déclare en toute franchise ceci : Il n'y a d'espoir pour ce pays que dans la séparation des Églises et de l'État, au triple point de vue religieux, politique et social.

Il convient d'y joindre le point de vue économique. En effet, quand les Églises ne seront plus protégées, elles seront à l'aise pour combattre les autres protections : scientifique, artistique, industrielle, commerciale, et alors, le libre échange universel, pour tous les produits et tous les services, aura de grandes chances de devenir une réalité. La brochure de M. Du Breuil, brève, nette, claire, ne saurait donc être trop recommandée à l'attention des esprits sincères et indépendants.

ROUXEL.

PRINCIPII DI SOCIOLOGIA CRISTIANA. (*Principes de sociologie chrétienne*), par CARLO M. BARATTA, 1 vol. in-8° Parma. Ditta Fiaccadori, 1902.

Les sociologies matérialistes, positivistes, collectivistes et autres qu'on nous a présentées jusqu'à ce jour n'ont guère avancé la solution du problème social. Comme le remarque M. Baratta, l'entassement d'écrits sur écrits, de livres sur livres ne paraît pas avoir produit d'autre résultat que de multiplier les erreurs, de diviser toujours plus les esprits et les cœurs et d'accroître la confusion. La sociologie chrétienne sera-t-elle plus heureuse? Ecoutons-la avant de la juger.

La sociologie chrétienne part de l'idée de Dieu, qui est la raison de tout ce qui existe et qui a donné des lois à toute la nature et, par conséquent, à l'homme et aux sociétés humaines.

Tout devrait donc être pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'harmonie devrait exister parmi les hommes, comme elle existe entre les globes célestes et entre les trois règnes de la nature. En un mot, il doit y avoir des lois *sociales* inéluctables comme le sont les lois *naturelles*.

Pourtant, les faits ne se trouvent pas d'accord avec ces principes. En

réalité, le désordre social existe; le mal domine dans les sociétés humaines, ou du moins il est très étendu et va sans cesse en angmentant.

D'où provient cette antinomie?

Evidemment, on ne peut attribuer à Dieu l'origine du mal, ce serait nier sa bonté, sa puissance, sa sagesse, son existence même. Le mal ne peut donc venir que de l'homme qui, par le péché originel, est sorti de la voie dans laquelle son auteur l'avait placé.

Il suit de là que les maux sociaux ne sont pas *nécessaires*, mais *contingents*; qu'ils ne dérivent pas de la nature des choses, mais de la volonté humaine dévoyée, égarée. « Le progrès et la décadence (tant de l'individu que de la société) sont la conséquence de la formidable faculté que l'homme possède de faire, suivant sa volonté, le bien et le mal. » Cette théorie paraît consolante et rassurante, car notre sort reste ainsi entre nos mains, au lieu d'être à la merci d'influences extérieures physiques ou morales, héréditaires, ancestrales, raciales, etc. Il ne s'agit que de voir en détail quelles sont les causes humaines du désordre social pour les écarter et rétablir l'ordre. C'est ce que se propose M. Baratta dans cet ouvrage.

L'ordre, dit-il, est l'effet de l'observation des lois naturelles de la société. Il ne peut pas être le résultat de combinaisons hasardées, de « pensements artificieux » de l'intelligence humaine; au contraire, la plupart de ces savants artifices sont des sources de désordres.

L'auteur expose les lois naturelles de la vie sociale, dont les principales sont le travail, l'échange, la concurrence, le capital, la propriété. Sur tous ces points et sur beaucoup d'autres, M. Baratta est d'accord avec l'économie politique la plus libérale. Il montre ensuite comment les « artifices », atteintes à la liberté, — la plupart du temps sous prétexte de la protéger, — engendrent les maux sociaux.

Les principaux de ces maux sont la lutte de classe, entre patrons et ouvriers; l'antagonisme entre les campagnes et les villes ; la lutte entre nations.

Naturellement, le travail et l'échange sont réglés par la libre concurrence à la plus parfaite satisfaction des échangistes, des producteurs et des consommateurs. Artificiellement, sous prétexte de régler la concurrence, l'autorité protège ici, gêne là et crée de toutes pièces l'antagonisme.

Naturellement, les villes naissent et croissent quand elles ont leurs raisons d'être comme centres commerciaux, industriels, religieux, esthétiques, etc., et elles tombent en décadence lorsque disparaissent les causes qui leur ont donné l'être. Artificiellement, on veut créer de toutes pièces des grandes villes dans des lieux où elles n'ont aucune

raison d'être et où elles ne servent à rien ; on veut aussi empêcher de mourir de leur belle mort celles qui ont été florissantes et qui ont perdu leur raison d'être. A cet effet on leur attribue des privilèges qui retombent à la charge des campagnes et engendrent un nouvel antagonisme.

De nation à nation, les choses se passent d'une façon analogue à ce qui se fait dans l'intérieur de chacune d'elles, et la même cause produit toujours le même effet : l'antagonisme.

La cause de tous ces maux étant toujours la même, le moyen d'y remédier est aussi toujours le même : supprimer les « artifices » avec tous les ménagements nécessaires, mais sans faiblesse et sans retour en arrière, et laisser agir les lois naturelles.

Ce court aperçu ne donnera qu'une faible idée de l'intérêt que présente le livre de M. Baratta; il faut le lire à loisir, en ayant soin de s'élever au-dessus des préjugés religieux ou anti-religieux, pour l'apprécier à sa juste valeur, tant au point de vue littéraire qu'au point de vue scientifique.

Un mot de critique avant de terminer.

La sociologie chrétienne doit nécessairement reposer sur le dogme du péché originel. Comme l'a dit Voltaire, Satan, c'est tout le christianisme. Mais on peut concevoir une sociologie qui serait religieuse, c'est-à-dire qui aurait pour principe l'idée de Dieu et qui rejetterait le dit péché.

En effet, cette hypothèse n'est point nécessaire pour expliquer l'origine du mal. Pour que le mal fît son entrée dans le monde, il n'était pas nécessaire que la volonté de l'homme fût révoltée contre son auteur et, de ce fait, déchue de sa droiture primitive; il suffisait que la volonté étant bonne, l'intelligence fût faillible. Or, Dieu a pu faire en sorte que l'homme fût capable d'erreur; il y a même tout lieu de croire qu'il n'aurait pas pu faire autrement.

Si Dieu avait fait l'homme parfait, il l'aurait fait son égal, il y aurait eu plusieurs dieux, c'est-à-dire qu'il n'y en aurait pas eu du tout. Or, l'Ecriture elle-même nous dit que Dieu n'a fait l'homme que *semblable* à lui, à son image; non pas parfait, mais perfectible.

La faiblesse de l'esprit jointe à la bonté du cœur sont largement suffisantes pour rendre raison de tous les maux qui affligent les sociétés humaines. M. Baratta lui-même nous présente des milliers d'exemples de bonnes intentions se transformant en pavés d'enfer.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le péril américain. — Trusts contre Cartels. — Le nouveau tarif allemand. — L'inscription maritime jugée par un marin. — Les conclusions d'une commission du parlement anglais sur les primes à la marine marchande. — L'échauffourée de Margueritte et ses causes économiques. — La réhabilitation de l'alcool. — La protection des capitaux *manu militari* au Vénézuela.

Dans un roman à sensation que publie *le Petit Bleu*, un émule anglais de M. Jules Verne, M. Wells a fait un récit terrifiant de l'invasion de notre globe par les habitants de la planète Mars. Se trouvant trop à l'étroit dans cette planète, laquelle n'a guère qu'un septième du volume de la nôtre, ils ont entrepris d'agrandir leur débouché à nos dépens, et grâce à un matériel de guerre d'une puissance extraordinaire, ils ont été sur le point d'arriver à leurs fins. Au dire des protectionnistes, gens non moins imaginatifs que M. Wells, les Américains, armés de leurs trusts formidables nous menaceraient aujourd'hui d'un danger pareil. Ce danger, M. Jonnart l'a dénoncé en ces termes émouvants, en prenant possession de son fauteuil de président de la Commission des douanes: « Un facteur nouveau, a-t-il dit, est venu troubler profondément la situation économique du monde entier; il bouleverse toutes les combinaisons douanières et risque de déjouer toutes les prévisions des conventions commerciales, c'est l'organisation des trusts et des cartels. » En même temps, M. Jonnart a rappelé la proposition qu'a faite la Russie « de réunir une conférence internationale en vue de conjurer un péril chaque jour grandissant dont notre pays plus qu'aucun autre, doit s'inquiéter. » Faisant écho à l'honorable président de la Commission des douanes, le journal de M. Méline, la *Réforme Economique*, pousse, à son tour, ce cri d'alarme : « Le moment est venu pour l'Europe d'entrer en lutte avec le colosse américain et si une entente ne peut être

contractée dans ce but, l'heure va sonner où il faudra que, tout au moins, la France avise aux moyens de se défendre elle-même.» C'est assez dire que la *Réforme Économique* n'a qu'une confiance médiocre dans l'efficacité de la proposition de la Russie. « L'idée, dit-elle, fait son chemin, mais avec une certaine lenteur, tandis que le péril s'accroît de plus en plus rapidement. En admettant même que la conférence se réunisse prochainement, il est à craindre que ses délibérations ne soient longues et que beaucoup de temps ne se passe avant qu'on puisse aboutir à une entente internationale. » Que faire donc? Comment s'y prendre pour empêcher le colosse américain d'écraser l'industrie européenne? Le moyen le plus simple, c'est évidemment de fermer l'Europe aux produits américains. Mais l'emploi de ce procédé favori des protectionnistes aurait d'abord l'inconvénient de provoquer les représailles du colosse. Car c'est un colosse protectionniste. A la fermeture du marché européen, il répondrait sans retard, par celle du marché américain. Ensuite, il serait matériellement impossible de lui interdire l'accès des marchés des autres parties du monde, où, en sa qualité de colosse, il serait bien capable d'écraser l'industrie européenne.

Il y a heureusement d'autres moyens de lutter contre les trusts, et ceux-ci sont d'une efficacité moins douteuse : ils consistent non à fermer les marchés européens, mais à les étendre et à abaisser les frais de la production en réduisant à la fois les impôts de l'Etat et ceux de la protection. Ce qui a permis à l'industrie américaine de prendre l'essor dont s'effrayent les protectionnistes, en agrandissant économiquement ses entreprises — quoique celles-ci aient leurs limites naturelles que les trusts pourraient bien avoir dépassées, — c'est la possession d'un marché libre de près de 80 millions de consommateurs, dont le pouvoir d'achat égale, s'il ne le dépasse point celui d'un nombre double ou même triple de consommateurs européens surchargés d'impôts. Qu'à ce marché libre, on oppose un autre marché libre, en supprimant les douanes intérieures qui morcellent l'Europe industrielle et commerciale, et l'égalité des conditions économiques se trouvera aussitôt rétablie entre le vieux continent et le nouveau. Restera encore, à la vérité, l'inégalité des dettes et des impôts. Comme le remarquait notre confrère, M. Alfred Neymarck, dans sa revue de l'année 1902, « depuis 1870, les dettes publiques européennes ont augmenté d'environ 55 milliards, l'intérêt des dettes publiques a passé de 3 1/2 milliards à 7 milliards; les impôts ont augmenté partout dans des proportions effrayantes ». Mais d'où provient cette augmenta-

tion effrayante. Elle provient, pour la plus grande part du développement extraordinaire de la moins productive des industries, celle qui avait autrefois pour objet la conquête et le pillage, et, dont toutes les opérations se soldent en déficit depuis que la conquête et le pillage « ne payent plus ». C'est aujourd'hui le plus colossal des trusts, et n'en déplaise à la *Réforme économique*, c'est un trust bien autrement menaçant pour la prospérité de l'Europe que le trust de l'acier, le trust de l'Océan et tous les autres trusts américains.

*
* *

Il semble qu'en Allemagne la crainte des trusts ait été pour les cartels le commencement de la sagesse. Nous lisons dans une correspondance adressée de Berlin au *Journal of Commerce* de New-York, que l'*Industrieller Verband* qui comprend environ 200 cartels sur les 260 existant actuellement en Allemagne, a tenu dernièrement une réunion ayant pour objet la recherche des moyens les plus efficaces de lutter contre l'invasion des trusts. Parmi ces moyens figure une organisation ou, pour mieux dire une combinaison générale des cartels. Mais en attendant que cet arrangement puisse être effectué et mis en vigueur, les cartels les plus menacés par la concurrence des trusts ont senti la nécessité d'abaisser leurs prix sur le marché intérieur. D'après le correspondant ces prix étaient de 20 p. 100 à 70 p. 100 plus élevés que sur les marchés étrangers. Corsaires attaquant corsaires ne font pas, dit-on, leurs affaires. Cette fois, du moins, ils ont fait celle des consommateurs.

*
* *

Le nouveau tarif allemand a été voté par le Reichstag à la majorité de 202 voix contre 100. Il porte la date du 25 décembre et sera mis en vigueur après approbation du Conseil fédéral. Le gouvernement impérial n'ayant pas encore dénoncé les traités de commerce de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse et la Russie, qui expirent le 31 décembre 1903, ces traités le seront probablement aussitôt après la promulgation du nouveau tarif et ils cesseront d'être en vigueur un an plus tard.

Sous le régime relativement modéré qui va prendre fin, l'industrie allemande s'était rapidement développée. En 1871, époque à laquelle la population de l'Allemagne n'était que de 39.119.000 indi-

vidus, l'agriculture en occupait 60 p. 100. En 1900, la population s'élève à 57.795.000, et la proportion de l'agriculture descend à 35 p. 100. Celle de l'industrie monte donc de 40 p. 100 à 65 p. 100. La production de la houille s'accroît dans l'intervalle de 260 p. 100, celle du fer de 330 p. 100, de la navigation de 500 p. 100. Sous le régime du nouveau tarif qui augmente du tiers ou de moitié la plupart des droits, en permettant aux cartels de les faire jouer en totalité à leur profit, la consommation intérieure des produits industriels aussi bien que des produits agricoles ne manquera pas de diminuer, et l'augmentation générale des frais de production restreindra de même les débouchés extérieurs, en dépit des prix différentiels que les cartels pourront accorder aux consommateurs étrangers. L'existence des classes ouvrières deviendra plus difficile, et le résultat final de ce tarif, fabriqué et imposé par la coalition des grands propriétaires fonciers et des grands industriels sera de faire croître et embellir plus que jamais le socialisme.

* * *

La grève des inscrits maritimes à Marseille a remis à l'ordre du jour la question de l'inscription maritime. Cette institution surannée a été établie dans l'intérêt de la marine de guerre, aux dépens de la marine marchande, qu'elle oblige de recruter ses équipages exclusivement parmi les inscrits. On se convaincra, en lisant l'article d'un de nos plus anciens et de nos meilleurs marins de guerre. (Voir au bulletin : *L'incription maritime. Passé, prochain avenir*, par le contre-amiral Reveillère) qu'elle est également nuisible à l'une et à l'autre.



Voici quelques-unes des conclusions du rapport de la Commission nommée par le Parlement anglais, pour examiner les conséquences du régime des primes à la navigation. Elles s'accordent pleinement avec les résultats de l'expérience, savoir que la marine marchande est dans une situation d'autant plus prospère, qu'elle est moins protégée et subventionnée.

1. — Les primes à la navigation que certains gouvernements étrangers octroient à leurs flottes marchandes, moyennant de grands sacrifices pécuniaires, ont accentué la concurrence entre armateurs britanniques et armateurs étrangers pour les principales lignes du monde, et ont

favorisé le passage des ports britanniques aux ports continentaux, de certaines branches du commerce international et colonial. Cependant, en dépit de l'émulation provoquée par les primes à la navigation parmi les concurrents étrangers, l'armement et le commerce britanniques ont en général conservé leur position, et les armateurs britanniques se trouvent en bonne posture pour défendre le commerce maritime du pays.

2. — Les primes sont des facteurs secondaires du développement récent de la marine et du commerce de certains pays étrangers, tandis que les aptitudes commerciales et l'industrie en sont les facteurs principaux.

3. — Les subsides accordés par certains gouvernements étrangers à des lignes ou des armements déterminés tendent à mettre obstacle à la libre concurrence, et favorisent ainsi la création de fédérations et rings.

4. — La compétition entre armateurs britanniques et étrangers, dans des conditions saines, sans octroi de primes ou intervention du gouvernement quant aux intérêts de la nation et de l'Empire est plus avantageuse qu'un régime de protection ou d'intervention, qui laisserait l'activité de l'armateur moins en éveil et l'engagerait plutôt à se reposer sur l'aide du gouvernement.

5. — Un système de subvention général, autre que pour services rendus, est onéreux et inopérant.

*
* *

C'est au fanatisme musulman que l'on attribue officiellement l'échauffourée, d'ailleurs facilement réprimée, de Margueritte. Mais si l'on recherche les causes qui ont soulevé ce fanatisme, on s'aperçoit qu'elles sont, comme d'habitude, économiques plutôt que religieuses.

La tribu où s'est produit le soulèvement, lisons-nous dans le *Petit Bleu*, est dès longtemps réduite à une misère lamentable.

Il est établi officiellement qu'en 1842, la tribu des Rhigas possédait 17.000 hectares de terre ; sa population se composait de 929 individus. En 1901, au moment de l'insurrection, cette même tribu, par suite d'expropriations administratives (fondation du village de Margueritte, etc.) et légales (licitations, évictions en vertu de la loi de 1893) ne possédait plus que 7.000 hectares de très mauvais terrains rocheux, alors que le chiffre de sa population s'était élevé à plus de 3.000 individus.

Voici, en outre, quelques renseignements relevés sur les registres du greffe de Blidah et qui vont montrer les effets de la licitation en pays arabe.

Le 8 septembre 1882, il était adjugé à M. X... (de Margueritte) quarante-sept parcelles de terres, représentant une superficie ensemble de 1.112 hectares 68 ares, situés sur le territoire des Rhigas, commune mixte d'Adelia.

Cette adjudication a été effectuée contre la nommée Kheira bent Tayed bent Hamecha (Kheira fille de Tayed fille de Hamecha) et contre 365 autres indigènes domiciliés au douar des Righas, c'est-à-dire que ces 366 personnes vivaient sur cette terre et duproduit de cette terre.

Et veut-on savoir combien on a donné à ces 366 personnes en échange de 1.112 hectares qui les faisaient vivre?

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix de huit cent soixante-quinze francs ; chaque indigène propriétaire a donc reçu moins de trois francs ! Mais les frais de justice se sont élevés à la somme de vingt et un mille deux cent neuf francs et cinquante centimes !

Le 20 novembre 1880, un autre jugement analogue du tribunal de Blidah, rendu en faveur du même colon, expropriait 63 indigènes — de la même tribu des Righas — de leur propriété ancestrale comportant soixante-douze hectares, soixante-quinze ares. Ces indigènes vivaient également du produit de cette terre qu'ils cultivaient.

L'adjudication de ces soixante-douze hectares a eu lieu moyennant un prix de seize francs cinquante centimes.

Les 63 indigènes ont eu, pour prix de leur propriété, 16 fr. 50 à se partager. Les frais de justice ont été de 1.630 fr. 40 !

Dans le premier cas, par conséquent, l'adjudicataire a eu à payer 22.084 fr. 52, et dans le deuxième 1.647 fr. 10.

Mais, chaque propriétaire n'a eu, on peut le dire, rien du tout en échange de la terre qui le faisait vivre.

Les choses en étaient venues à ce point que, lors de l'enquête parlementaire sur les réformes judiciaires en Algérie, la tribu des Rhigas adressa à la commission une délégation chargée de présenter les doléances de la tribu ruinée.

Les prestations sont trop lourdes, disaient-ils : 6 francs par individu, 3 fr. 50 par bête de somme en plus du zekkat qui est de 5 fr. 50. Il n'est pas possible d'accomplir les prestations en nature, parce que l'endroit où il faut travailler est toujours à 25 à 30 kilomètres de nos habitations.

Quand nous avons payé tous nos impôts, il ne nous reste rien, et, si nous voulons nous plaindre, personne ne nous écoute.

L'administrateur ne s'occupe pas de nous ; ou bien il reste à Hamam-R'irha, ou bien, quand il vient de ce côté, il se rend au village de colonisation de Margueritte. Les indigènes ne comptent pas.

Si l'Etat ne nous écrasait pas d'impôts, s'il nous concédait des terres du Domaine qui ne sont pas de vraies forêts, et si la caisse de prévoyance nous accordait des avances, nous sortirions de notre misère.

Faut-il s'étonner après cela si les Arabes se montrent réfractaires aux bienfaits de notre civilisation.

*
* *

L'alcool est devenu la tête de turc des financiers et des philanthropes. Comme dans la fable des Animaux malades de la peste, c'est ce pelé, ce galeux qui cause tout le mal ! On le rend responsable de la dégénérescence de l'espèce, des progrès de la tuberculose et de la criminalité, sans oublier la dépopulation, etc., etc. Bref, c'est un pur poison. Il faudrait donc le prohiber, ou tout au moins n'en autoriser la vente que dans les pharmacies et sur ordonnance du médecin. Cependant, en dépit de la logique et de l'hygiène, on ne va pas jusque-là, car le Trésor tire de l'alcool une de ses plus grosses recettes. On se contente de le taxer et de le surtaxer à outrance, bien que l'expérience démontre que l'augmentation du prix des boissons alcooliques n'en diminue pas sensiblement la vente. Elle encourage simplement les falsifications qui les rendent plus dangereuses et, d'un autre côté, elle est supportée principalement par la femme et les enfants des ivrognes, qui appliquent à cette dépense une proportion plus forte de leur salaire.

Or, voici maintenant qu'il ressort d'une expérience dont le savant directeur de l'Institut Pasteur, M. Duclaux, communique les résultats au *Figaro*, que l'alcool est un aliment et non des moins utiles, et qu'à l'exemple de tous les autres aliments liquides ou solides, l'abus seul le rend nuisible.

« Sans doute, dit M. Duclaux, il ne faut pas en abuser. Mais il ne faut abuser de rien, pas même du bifteck : l'excès en tout est un vice et un péril. Sans doute encore, l'abus de l'alcool est plus redoutable que d'autres abus, à cause de la brutalité de son action, à cause aussi de la violence des tentations qu'il exerce sur les caractères faibles. Mais qu'y faire ? Tant pis pour ceux qui succombent. Cela se tassera, d'ailleurs, peu à peu. C'est une question d'éducation : la démocratie, qui a déjà appris tant de choses auxquelles on aurait pu la croire irrémédiablement réfractaire, finira par apprendre à mettre un frein à sa soif.

Qu'est-ce que la civilisation, en définitive? qu'est-ce que le progrès social, sinon l'introduction, dans les mœurs publiques et les habitudes privées, d'une plus grande modération, d'une *self-possession* plus sûre, d'une meilleure discipline des passions ? Un jour viendra où, sauf de rares exceptions irréductibles, tout le monde comprendra sans effort qu'il ne faut pas plus jouer avec l'alcool qu'il ne faut jouer avec le feu, lequel a aussi ses risques, sans que personne ait jamais songé à le proscrire.

« D'ailleurs, dans les reproches qu'on adresse de toutes parts à l'alcool, il y a lieu d'en prendre et d'en laisser. Est-il bien sûr qu'il soit le facteur essentiel de dégénérescence et de démoralisation qu'on stigmatise avec tant de virulence ? Pour pouvoir répondre affirmativement en connaissance de cause, m'est avis qu'il faudrait tout d'abord, en conformité des préceptes immuables de la méthode scientifique, isoler l'alcool de tant d'autres facteurs, tels que l'insuffisance des précautions hygiéniques, la promiscuité, l'encombrement, le surmenage, la misère, la défectuosité de l'alimentation, etc., qui doivent bien aussi coopérer pour leur part au lamentable résultat. Jamais, que je sache, ce travail de sélection indispensable n'a encore été tenté sérieusement par personne.

« Ce qu'on nous sert à la place, ce ne sont guère que des expériences de laboratoire, dont on me permettra de récuser l'autorité.

« A cet égard, les seules expériences, à ma connaissance, qui aient une importance scientifique et une réelle valeur, sont celles qui viennent d'être faites en Amérique et dont il a été rendu compte dans le dernier fascicule des *Annales de l'Institut Pasteur*. Ces expériences, au nombre de vingt-six, ont coûté un prix fabuleux, plus de deux millions — les Américains aiment à faire grand ! — mais, en revanche, leurs résultats, dont la portée dépasse singulièrement les étroites limites de la question de l'alcool, peuvent être considérés comme définitifs... Elles constituent l'un des plus grands événements scientifiques de ces dernières années, et la philosophie de l'alimentation va s'en trouver reconstituée sur des bases nouvelles, plus rationnelles et plus solides.

« Le programme consistait à mesurer tout ce que peut donner et tout ce que donne l'aliment brûlé physiologiquement dans l'organisme, la matière vivante, la chaleur, le mouvement, la force en travail et en réserve, tant au point de vue des transformations chimiques qu'à celui du dégagement des calories. L'être soumis à l'expérience devait, d'ailleurs, être un savant, chargé de s'observer lui-même et de recueillir au fur et à mesure toutes les indications requises, tour à tour à l'état de travail et à l'état de repos. A cet effet, il a fallu construire un appareil spécial, une sorte de cage close, à la fois calorimètre et chambre de respiration, dans laquelle le sujet pût être enfermé

pendant plusieurs jours, en vase clos, comme dans le réservoir d'un thermomètre, où les moindres variations sont sensibles et mesurables.

M. Chauveau avait eu déjà l'idée d'une installation analogue ; mais quand il eut l'imprudence d'en parler, on en fit des gorges chaudes, comme d'une bonne plaisanterie. Mais les Yankees, qui n'ont pas le sourire et qui ne regardent pas à l'argent, sont allés jusqu'au bout et ils se sont payé le luxe d'un instrument de premier ordre, d'une précision impeccable.

« On a constaté ainsi, d'après les épreuves successives auxquelles ont été soumis trois hommes valides, qu'il était possible de remplacer sans inconvénient et sans trouble, voire avec avantage, tel ou tel des éléments composant un régime alimentaire rationnel et varié, par une ration équivalente d'alcool. Et cela, que les sujets restassent couchés toute la journée, ou,au contraire, qu'ils se livrassent pendant plusieurs heures consécutives à un travail mécanique violent.

« Il était donc scientifiquemment établi que l'alcool est un aliment au même titre que les différents aliments auxquels on l'avait substitué.

Comme le remarque avec raison M. Duclaux, la repression de l'abus de l'alcool est une question d'éducation. Les mesures fiscales quels que soient leurs mérites,n'ont pas la vertu de corriger les ivrognes. A ce propos, nous ferons remarquer que l'ivrognerie était autrefois presque autant répandue dans les classes supérieure et moyenne qu'elle l'est aujourd'hui dans la classe ouvrière. On n'éprouvait aucune honte de boire avec excès et de finir un repas sous la table. Les mœurs des hautes classes ont heureusement changé à cet égard,même en Angleterre et en Belgique, sinon encore en Russie. Pourquoi l'éducation descendue dans les couches inférieures de la société ne provoquerait-elle pas le même progrès? M. Louis Strauss soutenait dernièrement que l'abaissement du prix des boissons alcooliques contribuerait à ce résultat,et si paradoxale qu'elle paraisse cette opinion vient s'appuyer sur l'expérience des pays de vignobles, où l'ivrognerie est plus rare qu'ailleurs. Mais, si nous voulons obtenir des gouvernements l'abaissement des droits sur l'alcool, il faudra que nous les guérissions préalablement d'une ivrognerie bien autrement pernicieuse que celle des buveurs, — l'ivrognerie fiscale.

*
* *

Les gouvernements de l'Angleterre et de l'Allemagne se sont associés pour contraindre *manu militari* le Vénézuéla à payer des

indemnités plus ou moins justifiées à leurs nationaux. Ils ont bombardé des ports, fait sauter ou confisqué des navires, et consenti finalement à soumettre leurs griefs au tribunal arbitral de la Haye. Le plus notable de ces griefs c'est le retard que le Vénézuéla, déchiré et épuisé par les guerres civiles, apporte au paiement des intérêts d'un emprunt contracté avec la Disconto Gesellschaft de Berlin. Il faut remarquer que les capitalistes allemands et autres ne manquent pas de comprendre dans l'intérêt de leurs prêts, la prime du risque. C'est tant pis pour eux lorsque ce risque vient à écheoir. Ils ne doivent accuser que leur avidité et leur imprévoyance. Mais ils trouvent naturellement plus avantageux de recourir à la protection de leurs gouvernements. Lorsqu'il s'agit d'un prêt fait à un grand Etat bien pourvu de canons et d'autres « raisons du plus fort », les gouvernements font volontiers la sourde oreille. En revanche, ils ne sont pas fâchés de donner une leçon de moralité financière aux petits Etats qui n'ont pas les mêmes raisons à leur opposer. Ils mettent en branle leurs flottes et au besoin leurs armées pour remplir l'office d'huissiers auprès de ces débiteurs récalcitrants. Quel est le résultat de cette protection des capitaux prêtés à gros intérêt pour ne pas dire à usure? C'est de supprimer le risque de cette sorte de prêts ou pour mieux dire d'en exonérer les capitalistes pour le faire peser sur les contribuables qui paient les frais d'huissiers.

G. de M.

Paris, le 14 janvier 1903.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La chambre Syndicale du Commerce en gros des vins et spiritueux de Paris et du département de la Seine (1840-1902). Ses origines, son œuvre, par René Leroy. 1 vol. gr. in-8° de 237 pages, 1903, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Congrès International du Commerce et de l'industrie. Tenu à Ostende du 26 au 30 août 1902. Compte rendu complet des discussions. Travaux et Mémoires, par J. Hayem et M. Schloss, 1 vol. gr. in-8°, 1902, 10 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Théorie de la Valeur. Réfutation des théories de Rodbertus, Karl Marx, etc., par C. Cornélissen, 1 vol. in-18, de 413 p., 1903. 4 fr. Paris, Schleicher frères.

La politique agraire du parti socialiste, par K. Kautsky, traduit par C. Polack, 1 vol. in-8°, de 220 p., 1903, 4 fr. Paris, Giard et Brière.

Le Rachat des chemins de fer suisses et ses conséquences, par H. Haguet, 1 vol. in-8° de 128 p., 1903, 3 fr. Paris, Béranger.

L'Epopée portugaise. Histoire Coloniale, par A. Negreiros, br. in-8°, de 77 pages, 1902. Paris, Challamel.

L'Exode rural et le retour aux champs, par E. Vandervelde. 1 vol. in-8°, cart., 1903, 6 fr. Paris, F. Alcan.

L'affranchissement de la Femme, par J. Novicow, 1 vol. in-18, de 266 pages, 3 fr. Paris, F. Alcan.

Géographie agricole de la France et du monde, par Du Plessis de Grénedan, 1 vol. in-8°, 1903, Paris, Masson.

La suppression de l'octroi, par F. Galtier, 1 vol. in-8° de 293 pages, 1901, Paris, A. Rousseau.

Galiani et la question de la monnaie au XVIIIe siècle, par E. Dessein, 1 vol. in-8°, de 196 pages, 1902, 5 fr. Langres, Imprimerie champenoise.

Die Aktiengesellschaften in Oesterreich, von F. Somary, br. in-8° de 57 pages, 1902. Wien, Manzsche.

Die Prinzipien der Lebensversicherungs-Mathematik, von P. Schouten, 1 vol. in-8° de 157 pages, 1903. Jena, G. Fischer.

Histoire, exposé des opérations et statistique des Caisses d'Epargne en Belgique, par L. Hamande et F. Burny, 3 vol. in-8°. 1902. Loudain, E. Fonteyn.

Report by the chief Labour correspondant of the Board of trade on trade-unions in 1901, with comparative statistics for 1892-1900, 1 vol. in-8° 178 pages, 1902, London, Darling et son.

Extrait du Rapport à la Reine concernant le service de la Caisse d'Epargne postale des Pays-Bas en 1901, br. in-8° de 16 pages, 1902. Amsterdam.

Annuaire financier et économique du Japon, n° II publié par le Ministère des Finances, 1 vol. in-4° de 130 pages, 1902. Tokio.

Historia del Movimiento Libre-Cambista en Inglaterra, por Aug. Mongredien, traduit par G. Pintos, 1 vol. in-18 de 150 pages, 1902. Buenos-Aires. Tip. de El Tiempo.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ, A DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LA CONVENTION DE BRUXELLES

EST-ELLE CONFORME AU PRINCIPE DU LIBRE-ÉCHANGE ?

I

La convention relative au régime des sucres a été ratifiée par toutes les puissances représentées à la conférence de Bruxelles. Les protectionnistes ne se sont pas résignés sans mauvaise humeur à la suppression des primes, mais les plus intelligents d'entre eux ont compris qu'un régime qui encourageait, d'une part, la production illimitée des sucres, et en limitait, d'une autre part, la consommation, ne pouvait durer toujours. D'ailleurs, ils n'ont pas trop à se plaindre de la manière dont la réforme a été faite. Autant qu'on peut en juger, la diminution des droits d'accise, en augmentant la consommation intérieure des pays producteurs de sucre et en étendant ainsi les débouchés de l'industrie sucrière, aura pour résultat final d'accroître le montant général de ses profits. Il y aura toutefois une crise à traverser jusqu'à ce que la réduction des droits ait produit son plein effet; mais, selon toutes

probabilités, cette crise sera courte. D'après M. Henri Pupin[1], la consommation mondiale, qui est actuellement évaluée à 10 millions 093.000 t., s'augmente chaque année de 5 p. 100, soit d'environ 500.000 t. M. Henry Pupin est d'avis que la réduction des droits portera cette augmentation à 800.000 tonnes, et cette estimation est certainement très modérée, car l'abaissement des droits de 73 fr. à 40 avait élevé, en deux ans, de 1880 à 1882, notre consommation de 275.000 tonnes à 360.000, soit de 30 p. 100. A la vérité, il est possible que la suppression des primes ralentisse dans quelque mesure l'accroissement annuel de la consommation en Angleterre, mais, même avec cette atténuation, on peut compter sur une augmentation permanente de la consommation générale, qui compensera, et au delà, le dommage temporaire de la suppression des primes.

La convention de Bruxelles n'a donc pas provoqué, chez les protectionnistes, une opposition irréductible. En revanche, elle a occasionné en Angleterre une scission inattendue parmi les libre-échangistes. Tandis que le très libéral chancelier de l'Echiquier, sir Michael Hicks Beach, se décidait à recourir à l'établissement des droits compensateurs (*countervailing duties*) comme au seul moyen de mettre fin au régime des primes, d'autres libre-échangistes notables, lord Welby, président et M. Harold Cox, secrétaire du Cobden Club, M. Henry de Worms Pirbright, président de la conférence des sucres en 1888, M. Th. Gibson Bowles et M. Thomas Lough, l'un et l'autre membres du Parlement, invoquaient contre l'interdiction des sucres primés l'intérêt des consommateurs anglais. C'est dans un article de M. Thomas Lough, publié par la *Contemporary review* (numéro de janvier dernier) que nous trouvons l'exposé le plus complet des motifs de l'opposition de ces libre-échangistes dissidents aux droits compensateurs. Nous croyons devoir en donner le résumé fidèle, en reproduisant textuellement les passages les plus importants de l'article de M. Thomas Lough :

« Il est très intéressant de remarquer, dit-il d'abord, que le développement de la production du sucre de betterave a procuré probablement de plus grands bénéfices à l'Angleterre qu'à aucune des nations dans lesquelles cette industrie s'est établie. Le prix du sucre y a baissé à tel point que cette denrée peut y être obtenue à un tiers ou à la moitié du prix auquel elle est achetée par les consommateurs des pays qui la produisent. De plus, ce développement de la consommation, suscité par le régime des primes, nous

[1] Le nouveau régime des sucres. *Journal des Débats* du 17 janvier.

a valu des avantages de différentes sortes et dont les effets n'ont pas été moins appréciables pour la nation. De grandes industries, telles que la fabrication des chocolats, des confitures, des biscuits, des eaux minérales, de la brasserie, de la conservation des fruits, dans lesquelles le sucre est une matière première, ont pris un essor rapide. La consommation du sucre s'est accrue au point de passer de 40 livres par tête en 1860 à 90 livres en 1901, tandis qu'elle n'est que de 66 livres aux Etats-Unis et en Suisse; de 36 livres en Danemark, de 29 livres en France, de 28 livres en Allemagne et en Hollande. Dans quelques-unes des grandes fabriques de confitures, on emploie de 2.000 à 6.000 ouvriers, et on estime que près de 250.000 personnes sont engagées dans les différentes industries fondées sur le sucre. Ces industries alimentent naturellement, en grande partie, le commerce intérieur; cependant, elles fournissent aussi un appoint considérable à l'exportation, et non seulement elles exportent leurs produits dans les régions les plus éloignées du globe, mais encore dans les pays qui nous fournissent le sucre avec lequel ces produits sont fabriqués. On ne peut, certes, trouver une illustration plus remarquable des profits que nous tirons de la politique du *free trade* ».

M. Thomas Lough recherche ensuite quelle sera l'importance du dommage que les droits compensateurs causeront aux consommateurs et aux industries dont le sucre est la matière première :

« Il est difficile d'évaluer le montant du fardeau que la convention fera peser sur l'Angleterre. M. Chamberlain disait en juillet qu'elle peut provoquer une hausse de 5 liv. ster. par tonne dans le prix du sucre. M. Henry Norman, qui était président de la Commission royale des Indes Occidentales, disait aussi qu'elle occasionnerait une hausse d'un demi-penny par livre. S'il en est ainsi, ce sera l'équivalent d'un impôt supplémentaire de 7 millions de liv. sterl. (175 millions de francs). Si les primes étaient nécessaires pour stimuler la production, leur suppression aura, en outre, pour effet, une diminution des approvisionnements et par conséquent un accroissement du prix, supérieur à la différence des quantités offertes. Et ce fardeau sera particulièrement lourd à un moment où le sucre a été soumis à une taxe d'un demi-penny par livre pour contribuer aux frais de la dernière guerre, où encore la patience du contribuable est mise à l'épreuve par une nouvelle taxe sur le blé, par une income tax de 1 sh. 3 d. par liv. st. et par un droit sur le charbon. Mais à part le fardeau qu'elles imposent aux consommateurs, les taxes sur les sucres portent un coup

sensible aux industries importantes auxquelles le sucre sert de de matière première. Le droit sur les sucres nécessite 65 nouveaux articles du tarif, sur les confitures, les fruits conservés etc. C'est dans la période où ces industries n'avaient point à supporter le fardeau des taxes qu'elles ont pris leur grand développement, et il n'est pas douteux que l'incertitude et les inconvénients créés par le nouveau régime ne contribuent à les restreindre. Déjà, elles trouvent des concurrents redoutables sur le continent. La Suisse, qui n'a point participé à la convention est maintenant un de nos plus formidables rivaux. La consommation du sucre s'y est accrue de 23 livres en 1884 à 66 livres en 1901. Elle se prépare à prendre la place que nous avons occupée jusqu'à présent, et ses hommes d'Etat se garderont bien de faire obstacle à la libre importation d'un article dont elle sait tirer un si bon parti. Elle s'emparera donc de quelques-unes de nos plus florissantes industries. »

Enfin, il y a dans la convention de Bruxelles, une disposition qui excite, encore plus que le dommage infligé aux consommateurs et aux fabricants de confitures, l'indignation de l'auteur de l'article de la *Contemporary Review*, c'est celle qui remet à une commission nommée par les représentants des puissances contractantes le droit de décider si et quand il y a lieu d'établir les primes :

« En vertu de l'article 7, les parties contractantes sont convenues d'établir une commission permanente pour veiller à l'exécution de ses dispositions. Quoique les autres articles soient très remarquables, cet article, qui est le plus long et le plus caractéristique de la convention, nous étonnera comme le plus extraordinaire de tous. A ce tribunal (Police Court) chacune des parties contractantes enverra un représentant. Il se chargera de décider si, parmi les Etats non signataires de la convention, des primes directes ou indirectes existent, et, dans l'affirmative, quels droits l'Angleterre doit imposer pour compenser ces primes. Pour les autres signataires de la convention cette clause ne présente aucune difficulté, car ils n'importent pas de sucre, mais pour nous elle peut être la source d'un grand nombre d'ennuis, sans parler de l'indignité de voir nos nouveaux droits protecteurs fixés par des Etats étrangers. »

M. Thomas Lough ne manque pas, au surplus, de rappeler que les droits compensateurs ont été réclamés dès 1880 par les protectionnistes, dans l'intérêt des producteurs de sucre des Indes Occidentales, et que la commission royale nommée pour examiner leurs réclamations a refusé alors d'y faire droit. Or, la situation des

planteurs, loin de s'aggraver depuis cette époque, s'est plutôt améliorée. De son côté, le bureau du Cobden Club est d'avis avec M. Thomas Lough que la considération de l'intérêt des planteurs ne suffit point à justifier la convention destinée à supprimer les primes sucrières. « La consommation du sucre dans le Royaume-Uni, lisons-nous dans son memorandum, est de 1.070.000 tonnes. La production des Indes Occidentales est de 240.000 tonnes dont la plus grande masse est exportée aux Etats-Unis. L'exportation totale au Royaume-Uni des sucres des Indes Occidentales ne dépasse pas 46.000 tonnes. C'est une erreur en fait de commerce de prendre des mesures pour rehausser le prix des 1.700.000 tonnes que notre pays consomme pour favoriser les producteurs des 46.000 tonnes que nous fournissent les Indes Occidentales. »

Nous accordons volontiers à M. Thomas Lough et aux auteurs du memorandum qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de cet argument protectionniste en faveur de la convention. Nous en dirons autant d'un autre argument, mis en avant par sir Nevile Lubbock dans une lettre adressée au *Times*, savoir que le régime des primes finirait par livrer le marché anglais au monopole des cartels allemands et autrichiens. Mais les mauvaises raisons de quelques-uns des partisans de la convention ne rendent pas meilleures celles de ses adversaires.

La question qui divise, en cette occasion, les libre-échangistes est de savoir si la convention de Bruxelles constitue ou non un progrès pour la cause du libre-échange.

Les auteurs du memorandum et M. Thomas Lough laissent volontiers dans l'ombre les bénéfices qu'elle en tirera, pour mettre en relief les sacrifices qu'elle lui coûtera. Ces bénéfices ont cependant une importance qu'on ne peut méconnaître, car la convention a atteint le protectionnisme sous sa pire forme : la forme agressive, comme l'a très justement nommée le ministre des Finances de Belgique, M. de Smet de Naeyer. Ce protectionnisme agressif fausse, en effet, les conditions naturelles de la concurrence, en diminuant, de tout le montant des primes, le prix de revient des industries primées, et en leur procurant ainsi, aux dépens des contribuables, un avantage marqué sur les marchés étrangers, tandis que, d'une autre part, le protectionnisme sous la forme défensive des surtaxes ferme, aux dépens des consommateurs, le marché national aux produits étrangers. A la vérité, la Convention de Bruxelles n'a pas eu complètement raison du protectionnisme sous ses deux formes. Elle s'est bornée à abaisser les surtaxes, et elle n'a supprimé que les primes sucrières, en laissant debout les primes

à la marine marchande, et toutes les autres subventions et primes. Les auteurs du memorandum lui en font un grief, mais ce grief est-il fondé ? La conférence n'avait à s'occuper que des primes sucrières, et ce n'est pas sans rencontrer les plus vives résistances qu'elle a réussi à abaisser les surtaxes. Si incomplète que soit son œuvre, elle n'en a pas moins été une victoire pour la cause du libre-échange. Les fruits de cette victoire seront recueillis par les consommateurs et les contribuables des nations qui payent les primes et les surtaxes. En revanche, les consommateurs anglais ne jouiront plus des primes qui étaient perçues à leur profit sur les contribuables français, belges, allemands et autrichiens; en d'autres termes, ils cesseront d'être protégés par le protectionnisme continental, mais s'ils paient leur sucre un peu plus cher, ils ne l'acquerront plus aux dépens d'autrui. C'est là un côté moral de la question des sucres que les auteurs du memorandum et M. Thomas Lough nous semblent avoir oublié. Ils n'ont envisagé la question que sous son aspect purement matériel, et en se plaçant au point de vue étroit des intérêts de l'Angleterre. Est-ce bien là la tradition que Cobden avait léguée au Cobden Club?

II

Ce n'est pas, il faut le dire, à ce point de vue égoïste que l'Angleterre libérale considérait naguère la cause de la liberté. C'était une cause qu'il fallait servir, un principe qu'il fallait appliquer, si onéreux que pût être son application. Tel fut le sentiment élevé et désintéressé auquel l'Angleterre obéit en prenant l'initiative de l'abolition de l'esclavage dans ses colonies. Et le sacrifice qu'elle s'imposa en cette occasion dépassa singulièrement celui que lui coûtera la suppression des primes sucrières. En sus d'une indemnité de 20 millions de livres sterling (500 millions de francs) alloués aux propriétaires d'esclaves, elle eut à supporter la perte plus considérable encore que lui causa l'augmentation du prix du sucre et la diminution de ses exportations aux Indes occidentales. Avant l'émancipation, en 1827-31, elle en avait reçu, chaque année, en moyenne 4.006 850 quintaux de sucre, au prix de 28 sh. 11 d. En 1837-41 l'importation tomba à 2.799.787 quintaux et le prix s'éleva à 39 sh. 2 d. En même temps l'exportation des produits anglais descendit d'une moyenne annuelle de 3.182.681 liv. st., en 1827-31, à 2.644.028, en 1842-46. Ce fut seulement en 1847 que le prix du sucre redescendit au niveau où il se trouvait avant l'émancipation, et cette

baisse n'eut lieu qu'à la suite de la réforme du tarif des sucres en 1846.

Mais, en ce temps-là, on ne croyait pas acheter trop cher la liberté du travail, même pour les nègres. Et c'était sous l'empire d'un sentiment analogue que Cobden et ses associés de la Ligue contre les lois céréales réclamaient pour les blancs la liberté des échanges. En feuilletant la traduction que Bastiat a faite des discours des orateurs de la Ligue dans son beau livre : *Cobden et là Ligue,* nous trouvons, pour ainsi dire, à chaque page, l'expression de ce sentiment élevé et désintéressé d'amour de la liberté. Au meeting de Manchester, en octobre 1842, Cobden protestait avec énergie contre le but purement matériel et intéressé que les adversaires de la Ligue se plaisaient à lui attribuer :

Ce ne sera pas, disait-il, la moindre gloire de l'Angleterre, qui a donné au monde des institutions libres, la presse, le jury, les formes du gouvernement représentatif, si elle est encore la première à lui donner l'exemple de la liberté commerciale, car, ne perdez pas de vue que ce grand mouvement se distingue, parmi tous ceux qui ont agité le pays, en ce qu'il n'a pas exclusivement en vue, comme les autres, des intérêts locaux, ou l'amélioration intérieure de notre patrie. Vous ne pouvez triompher dans cette lutte, sans que les résultats de ce triomphe ne se fassent ressentir jusqu'aux extrémités du monde ; et la réalisation de vos doctrines n'affectera pas seulement les classes manufacturières et commerciales de ce pays, mais les intérêts matériels et moraux de l'humanité sur toute la surface du globe. Les conséquences morales du principe de la liberté commerciale, pour lequel nous combattons, m'ont toujours paru, parmi toutes celles qu'implique ce grand mouvement, comme les plus imposantes, les plus dignes d'exciter notre émulation et notre zèle. Fonder la liberté commerciale, c'est fonder en même temps la paix universelle, c'est relier entre eux, par le ciment des échanges réciproques, tous les peuples de la terre... Tel est l'objet que nous avons en vue, et gardons-nous de le considérer jamais, ainsi qu'on le fait trop souvent, comme une question purement pécuniaire, et affectant exclusivement les intérêts d'une classe de manufacturiers et de marchands.

De même que nous avons accompli un grand acte de justice en émancipant les esclaves, disait un des collaborateurs de Cobden, M. Milner Gibson, nous voulons atteindre une autre forme de l'esclavage par l'abolition des lois céréales.

Notre but est le bien général, notre moyen un grand acte de justice. C'est ainsi que déjà nous avons émancipé les esclaves ; et puisque les

lois céréales sont aussi l'esclavage sous une autre forme, je ne puis mieux terminer que par ces paroles de Sterne : « Déguise-toi, comme il te plaira, esclavage, ta coupe est toujours amère [1] » :

Le Dr Bowring, comme M. Milner Gibson, assignait pour but à la Ligue le bien général des nations :

C'est le commerce qui nous a fait grands; c'est le travail de nos mains industrieuses qui a élevé notre puissance. L'industrie a créé nos richesses, et nos richesses ont créé cette influence politique qui attire sur nous les regards de l'humanité. Et maintenant le monde se demande quel enseignement nons devons lui donner. Ah! nous n'avons que trop disséminé sur le globe des leçons de folie et d'injustice! Le temps n'est-il pas venu où il est de notre devoir de donner des leçons de vertu et de sagesse? Si l'effort que nous faisons maintenant pour affranchir le commerce, le travail et l'échange, ne suffit pas, nous en ferons un plus grand, puis un plus grand encore. Nous creuserons de plus en plus la mine sous le temple du monopole; nous y amoncellerons de plus en plus les matières explosibles, jusqu'à ce que l'orgueilleux édifice vole en éclats dans les airs. Alors de libres relations existeront entre toutes les nations de la terre, et ce sera la gloire de l'Angleterre d'avoir ouvert la noble voie.

Enfin l'un des plus éloquents orateurs de la Ligue, M. W. J. Fox, repoussait comme Cobden, l'idée de réduire le libre échange à une simple « combinaison industrielle » et montrait dans un magnifique langage le but moral et humain que poursuivait la Ligue :

Notre force est dans notre principe, dans la certitude que la liberté du commerce est fatalement arrêtée dans les conseils de Dieu comme un des grands pas de l'homme dans la carrière de la civilisation. Les droits de l'industrie à la liberté des échanges peuvent être momentanément violés, confisqués par la ruse ou la violence; mais ils ne peuvent être refusés d'une manière permanente aux exigences de l'humanité. Libre échange ! Ce fut il y a des siècles le cri de Jean Tyler et de ses compagnons, que le fléau des monopoles avait poussés à l'insurrection. L'épée qui le frappa brille encore dans l'écusson de la corporation de Londres, comme pour nous avertir de fuir toute violence, nous avons embrassé la même cause et élevé le cri : libre échange! Libre échange, non pour l'Angleterre seulement, mais pour tout l'univers. Nous demandons que l'échange soit libre comme l'air, libre comme les vagues de l'océan, libre comme les pensées qui naissent au cœur de l'homme!

[1] Meeting du 5 avril 1843.
[2] Meeting du 13 avril 1843.

... Si ce mouvement, ainsi qu'on l'a quelquefois faussement représenté, n'était qu'une pure combinaison industrielle ; s'il avait pour objet de relever telle ou telle branche de fabrication ou de commerce ; ou bien s'il était l'effort d'un parti et s'il aspirait à déplacer le pouvoir au détriment d'une classe et au profit d'une autre classe d'hommes politiques ; ou encore si notre cri : *Liberté d'échanges* n'était qu'un de ces cris populaires mis en avant dans des vues personnelles ou politiques, comme le cri : *A bas le papisme* et autres semblables qui ont si souvent égaré la multitude et jeté la confusion dans le pays, oh ! alors, nous pourrions transiger ; mais nous soutenons un *principe*, à l'égard duquel notre conviction est faite, et qui est comme la substance de notre conscience... Nous croyons que la liberté commerciale développera la liberté morale et intellectuelle, enseignera à toutes les classes leur mutuelle dépendance, unira tous les peuples par les liens de fraternité, et réalisera enfin les espérances du grand poète qui fut donné, à pareil jour, à l'Ecosse et au monde :

Prions, prions pour qu'arrive bientôt,
Comme il doit arriver, ce jour
Où, sur toute la surface du monde,
L homme sera un frère pour l'homme [1].

Entre cette manière d'envisager le libre-échange et celle de M. Thomas Lough, et des autres adversaires libre-échangistes (?) de la Convention de Bruxelles, il y a une différence sur laquelle il nous paraît superflu d'insister. Nous nous bornerons à remarquer, à titre de circonstance atténuante, que ce n'est pas en Angleterre seulement que les idées libérales, soit économiques, soit politiques, ont subi une sorte de rétrécissement. On les accommode aux circonstances de lieux et de temps, et on ne poursuit plus guère leur application qu'autant qu'elle peuvent servir les intérêts particuliers, nous ne dirons pas même d'une nation, mais d'une classe ou d'un parti. Mais ne serait-ce pas à cette conception égoïste et opportuniste de la liberté qu'on pourrait attribuer la déconsidération et la décadence manifeste du libéralisme ?

III

Il ne serait toutefois pas juste d'attribuer à la seule considération du profit que les consommateurs anglais tirent du protectionnisme sucrier du continent l'opposition des libre-échangistes

---

[1] Meeting du 25 janvier et du 15 février 1844.

dissidents à la Convention de Bruxelles. A leurs yeux, l'indépendance même de la nation se trouve atteinte par l'article 7 qui confie à une commission permanente la mission d'assurer l'exécution de la Convention, et par conséquent le droit d'établir quand il y a lieu, des droits compensateurs sur les sucres primés. « Pour la première fois peut-être que le royaume existe, lisons-nous dans le memorandum du bureau du Cobden Club, on propose sérieusement que le droit de taxer le peuple britannique soit enlevé à la Chambre des communes et attribué à une commission étrangère... Nous condamnerions une semblable pratique, même si nous croyions qu'elle rapprocherait du libre-échange certains autres pays. » Et M. Thomas Lough, à son tour, qualifie « d'indignité » cet abandon d'un droit inhérent à la souveraineté nationale.

Avons-nous besoin de dire que cette conception de la souveraineté nationale remonte à une époque où les nations n'avaient entre elles que des relations d'intérêts rares et que l'état de guerre presque permanent rendait précaires, où le commerce de l'ensemble des nations civilisées n'atteignait pas le chiffre du commerce actuel de la Belgique, où, par conséquent, l'usage qu'elles pouvaient faire de leur droit de taxer n'intéressait qu'elles-mêmes, ou du moins n'avait au dehors qu'une répercussion à peine sensible. Mais ce temps-là est passé. Il n'y avait pas alors de société des nations. Il y en a une aujourd'hui, et c'est l'échange qui l'a créée, en dépit des obstacles que n'ont cessé de lui opposer la fiscalité et le protectionnisme sans oublier le militarisme. Les nations sont maintenant rattachées les unes aux autres par les liens multiples et serrés d'un échange de produits qui dépasse 80 milliards et d'une somme au moins égale de capitaux investis au dehors de leurs frontières. Quelle est la conséquence de ce phénomène, dont les nationalistes peuvent déplorer l'existence, mais qu'il n'est pas en leur pouvoir de supprimer, et dont ils essayeraient en vain d'arrêter l'expansion naturelle et irrésistible? C'est d'établir entre les nations une communauté croissante d'intérêts, telle que l'usage utile ou nuisible, bienfaisant ou malfaisant que chacune fait de sa souveraineté est aussitôt ressenti par toutes les autres. Or de même que la liberté individuelle des membres d'une société est limitée par celle d'autrui, la liberté de ces individualités collectives que l'on nomme des nations, maintenant associées par l'échange, est limitée par celle des autres individualités collectives. Et de même que les individus réunis en nation ont constitué un organe pour réprimer les atteintes à la liberté

d'autrui, les individualités nationales sont fondées à en créer un pour réprimer les nuisances internationales. C'est ce qu'ont fait les nations représentées à la Conférence de Bruxelles. Après avoir fait suffisamment l'expérience des primes sucrières, elles en ont reconnu le caractère nuisible et elles ont constitué une commission, à laquelle elles ont confié le pouvoir de les supprimer par l'établissement de droits compensateurs. En instituant cette commission et en lui conférant ce pouvoir, elles n'ont pas plus diminué leur souveraineté que les individus n'ont diminué la leur, en instituant un organe chargé de réprimer les abus de la liberté individuelle. En cela, elles ont créé un précédent qui pourra être utilement suivi pour remédier à d'autres nuisances internationales, à celle de la guerre par exemple, et elles ont mieux compris que M. Thomas Lough le caractère et la portée du libre-échange.

G. DE MOLINARI.

HISTOIRE D'UNE GRÈVE

(La grève des mineurs des bassins anthraciteux de la Pensylvanie en 1902).

D'après les plus récentes constatations, il existe aux États-Unis de l'Amérique du Nord environ 725.000 kilomètres carrés de terrains houillers, non compris ceux de l'Alaska ni les vastes dépôts de lignite épars dans le territoire des États de l'Ouest. Les ingénieurs de l'*United States Geological survey* affirment que 55 0/0 de ces superficies doivent être productifs de charbon. La production de charbon, dans ces immenses étendues houillères, se compose de deux différentes qualités de minerai : l'anthracite ou charbon dur, *hard coal*, comme disent les Américains, et le charbon bitumineux ou non, dit *soft coal*. Les terrains anthraciteux se trouvent presque exclusivement dans la Pensylvanie orientale et centrale et sont délimités, à l'ouest, par la Susquehanna river, au nord par la branche septentrionale du même cours d'eau, et à l'est par les Delaware et Lehigh rivers. Quinze veines sont exploitées et elles se répartissent dans trois gisements : ceux du Schuylkill au sud; de Wyoming et Lackwanna au nord et de Lehigh entre les deux. Certains géologues préfèrent détacher des gisements mitoyens de Lehigh la partie inférieure de ce même district minier, pour en faire deux bassins à part : dans ce cas, la répartition doit se faire en quatre districts suivant les quatre points cardinaux, c'est-à-dire le *Northern basin*, le *Southern basin*, le *Eastern basin*, le *Western basin*. C'est peut-être plus commode, mais, au fond, c'est la même chose. La Nouvelle-Angleterre (Rhode-Island, Massachussetts, etc.), et quelques autres régions, notamment le Colorado et le New-Mexico, contiennent aussi des lambeaux de terrains anthraciteux, mais leur production est insignifiante, en comparaison avec la production de la Pensylvanie. En 1901, sur 60 millions de tonnes d'anthracite,

plus de 59 millions étaient donnés par la seule Pensylvanie. Cet État est, d'ailleurs, le territoire carbonifère par excellence. Il occupe, dans l'Union, la vingt-deuxième place pour la superficie, mais la deuxième pour la population, pour le commerce et l'industrie ; la première pour la production minérale. Sur 204 millions de tonnes de charbon bitumineux jetés sur le marché en 1901, 82 millions de tonnes provenaient de la Pensylvanie ; de sorte que la Pensylvanie donne au pays les 2/3 de son charbon minéral, c'est-à-dire 142 millions de tonnes au total, sur 264 millions de tonnes.

La différence de qualité entre le charbon bitumineux et l'anthracite est énorme ; ce dernier minéral est sec, brillant, solide, et son pouvoir calorifique est évalué à 85 p. 100, tandis que le pouvoir calorifique du charbon bitumineux, gras, mou, friable, atteint à peine 60 p. 100, car il donne au fourneau une épaisse fumée, où, malgré les moyens ingénieux employés pour la récupérer, se perd une partie considérable de la matière combustible. Aussi la différence entre les prix des deux charbons est-elle en proportion avec la différence de qualité. Le prix moyen du charbon bitumineux en 1901 a été de 1 dollar 22 cents la tonne métrique sur le carreau des mines ; le prix moyen de l'anthracite 2 dollars 8 cents la tonne métrique. En raison de son infériorité manifeste et de la fumée graisseuse et puante que sa combustion produit, le charbon bitumineux ne peut servir qu'à des usages industriels et son emploi est rigoureusement interdit dans la plupart des grandes villes.

C'est à l'usage presque exclusif de l'anthracite que New-York doit la pureté habituelle de son atmosphère. A ce sujet, je me souviens d'un détail intéressant qui a marqué mon arrivée dans le port de New-York, le 14 juin dernier. A mesure que mon bateau, la *Campania*, de la *Cunard line*, approchait du port, nous étions enveloppés d'un brouillard intense qui rappelait la sombre tristesse *des fogs* londoniens. Du port on ne percevait rien ; rien de la théorie des hauts bâtiments qui impriment au port de New-York une physionomie si caractéristique, piliers symboliques des richesses du Nouveau-Monde ; rien du pont majestueux qui relie l'île de Brooklyn à la métropole : des collines arrondies de Hobocken rien ; rien de Long-Island aux luxuriantes verdures, à travers lesquelles perce le bariolage charmant de milliers de maisonnettes ; on ne voyait rien, en somme, du spectacle grandiose que l'opulence de la nature et la titanique hardiesse des hommes offre à ceux qui pénètrent dans la baie. Manhattan

paraissait s'évanouir dans une nuit lourde et grise qui serrait le cœur. La statue de la liberté dont le foyer était allumé — il était midi — se perdait à côté de nous dans les nuages. Personne ne savait s'expliquer le phénomène et on n'en a connu l'origine qu'au moment du débarquement. La voici : à la suite de la grève des charbonnages de Pensylvanie et de l'augmentation du prix de l'anthracite qui en avait été la conséquence, les Compagnies qui exploitent l'*elevated railroad*, et plusieurs autres Compagnies industrielles de New-York, avaient essayé d'adopter le charbon bitumineux en dépit de l'ordonnance gouvernementale qui en interdit l'emploi. Le brouillard, c'était la fumée du charbon bitumineux. Heureusement, deux jours après, les Compagnies susnommées ont été mises en demeure de se remettre à l'usage obligatoire de l'anthracite. Ainsi New-York regagnait sa lumière généreuse et le soleil se reflétait à nouveau sur le haut de ses coupoles dorées et de ses bâtisses de vingt-quatre étages.

*
* *

La grève des bassins anthraciteux de la Pensylvanie avait commencé le 12 mai et battait son plein depuis le 15 de ce même mois. Il est utile, à mon sens, de rappeler les circonstances qui l'ont précédée. Les ouvriers travaillant dans les mines de charbon bitumineux et faisant partie de la grande association des Travailleurs-Unis de la mine, *United mines workers of America*, avaient conclu, à la suite de la grève de 1897, avec les directeurs des mines, un contrat établissant une échelle mobile des salaires au-dessus d'un minimum déterminé, et fixant un maximum de huit heures de travail. Les ouvriers travaillant dans les bassins anthraciteux de la Pensylvanie ne bénéficièrent pas, cependant, de cet accord avec les patrons et la durée du travail, pour eux, resta, comme auparavant, de dix heures, sans minimum de salaire. Cela, parce que, à vrai dire, ils ne prirent pas une part active dans la grève de 1897, étant dans la presque totalité des ouvriers non syndiqués, *non-union miners*. La variété immense des nationalités auxquelles appartiennent les mineurs des bassins anthraciteux, avait en effet rendu, jusqu'alors, extrêmement difficile une cohésion véritable entre travailleurs. Ces mineurs représentent une masse inorganique, confuse, chaotique, une Babel de langues et de races : Allemands, Slaves, Magyars, Italiens, Espagnols, Lithuaniens, Polonais, Russes s'y coudoient, hors d'état de se comprendre et, jusqu'à il y a quelques années,

de s'unir. Au milieu d'eux une minorité d'Américains, de langue anglaise,représentent une véritable aristocratie du travail.Pendant longtemps, les compagnies minières et, pour elles, ceux qu'on appelle en Amérique les opérateurs (*operators*),espèce d'exploiteurs à forfait de la mine, spéculèrent sur cet état de choses pour semer la discorde, susciter, au péril de la paix publique, mais dans l'intérêt de leur toute-puissance, des rivalités intestines, provoquer et entretenir une guerre civile latente. Mais, en 1900, grâce au tact et à la persévérance des *leaders*,et surtout de M. John Mitchell, président de la *United mines workers of Ameriea*, des syndicats s'étaient formés et une entente solide avait pu s'établir entre cette foule d'hommes si différents d'origine et de génie, que les nécessités de la lutte économique rassemblaient pourtant, sous la même bannière. En 1900, deux tiers des mineurs des bassins anthraciteux, réunis déjà en syndicats locaux, appartenaient aussi à la fédération nationale et en épousaient les revendications; et, comme ils se trouvaient encore dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs camarades des bassins voisins, ils se mirent en grève le 30 octobre de la même année.

La grève de 1900 eut comme résultat une augmentation de 10 0/0 dans les salaires, mais toutes les autres demandes des mineurs furent écartées, à cette époque, par la commission d'arbitrage qu'en ce moment d'élection présidentielle, les hommes politiques s'empressèrent d'imposer aux compagnies minières. Cette première conquête ne désarma pas, naturellement, les mineurs des bassins anthraciteux, dont les efforts tendaient surtout vers une égalité de traitement pour tous les travailleurs des mines de charbon. Au cours des deux années qui ont suivi la grève de 1900, le mouvement syndical se fortifia de plus en plus parmi les mineurs des bassins anthraciteux et leurs représentants ne cessèrent d'adresser aux opérateurs des *memoranda* destinés à attirer l'attention de ces derniers sur la situation qui leur était faite. Eufin, au mois de mars 1902, ils se réunirent au congrès de Shamokin, où ils formulèrent l'ensemble de leurs revendications dans un mémoire qui a pris depuis le nom de « Convention de Shamokin » et qui contient intégralement les mêmes demandes avancées au début de la grève actuelle. Malheureusement, les compagnies minières se sont toujours abstenues systématiquement de toute réponse : au surplus,elles ont invité une fois leurs ouvriers à continuer le travail dans les conditions actuelles pour un an encore au bout duquel elles auraient mis la question à l'étude. En présence de cette attitude des compagnies minières, M. John Mitchell,

président de la *United mine worskers of America*, adressa le 8 mai 1902 aux compaguies minières des chemins de fer — ainsi dites en Amérique, *coal railroads companies*, à cause du *trust* qui relie les deux exploitatons des mines et des voies ferrées — une proposition d'arbitrage. Un exemplaire de la même proposition fut également envoyé au sénateur Marcus Hanna, président de la section industrielle de la *National civic federation*, association fondée en vue « d'établir l'harmonie entre le capital et le travail ». M. John Mitchell s'exprimait comme suit :

« Connaissant les désastreuses conséquences qu'aurait une suspension du travail dans les mines d'anthracite de la Pensylvanie, et animé, d'autre part, du désir d'éviter des calamités nationales, je vous soumets, au nom des travailleurs des mines d'anthracite, les propositions suivantes :

« 1° Etant donné que les compagnies minières voudraient obliger les ouvriers à continuer leur travail dans les conditions actuelles au moins pour un an encore, et étant donné, par contre, que les mineurs ont décidé à l'unanimité d'exiger immédiatement une augmentation de 20 0/0 sur les salaires des ouvriers travaillant à la tâche et la fixation d'une journée de travail de huit heures sans diminution des salaires actuels pour les ouvriers travaillant à la journée, à l'heure ou à la semaine; rappelé, en outre, que les mineurs à la tâche demandent que le poids du charbon extrait soit fait d'une manière plus équitable ;

« Vu, par conséquent, qu'il n'y a pas possibilité d'entente entre les deux parties en présence, je demande que les compagnies minières acceptent, comme les ouvriers acceptent également, de prier la *National civic federation* de nommer une commission de cinq personnes chargée de décider en dernier ressort et sans appel sur les points en litige ; cette décision devant être obligatoire pour les deux parties et pendant la période d'un an.

« 2° Dans le cas où la proposition sus-indiquée ne serait pas acceptée, je propose de prier, au nom des deux parties, l'archevêque Ireland et l'évêque Potter, le premier de l'église catholique, l'autre de l'église protestante, de vouloir bien se livrer à une enquête approfondie sur la situation morale et matérielle des mineurs des bassins anthraciteux ; sur les moyens d'existence dont ces travailleurs disposent en rapport avec les nécessités de la vie de leurs familles, et leur devoir de vivre d'une manière digne de citoyens américains, *in a manner conformable to established american standard and consistent with american citizen ship*. Les mineurs, dans ce cas, s'engagent, dès maintenant, à

renoncer à toutes revendications, pourvu cependant que les compagnies s'engagent, de leur côté, à suivre les recommandations que leur soumettront les deux hauts personnages susnommés ».

Les Compagnies refusèrent purement et simplement les deux propositions de M. John Mitchell, affirmant qu'il n'y avait pas lieu à arbitrage, *nothing to arbitrate*. M. John Mitchell, alors, ordonna une grève partielle pour le 12 mai et en même temps, il convoqua les mineurs à une réunion pour le 14 mai.

Dans cette réunion la cessation du travail ayant été décidée à l'unanimité, la grève devint générale le 15 mai 1902.

* * *

Les revendications des mineurs portaient donc sur trois points essentiels : 1° réduction à 8 heures de la durée de la journée du travail pour les ouvriers travaillant à la journée, à l'heure ou à la semaine, sans diminution des salaires actuels; 2° augmentation de 20 0/0 sur les salaires actuels de tous les mineurs travaillant à la tâche ; 3° application, dans la vérification du travail accompli par les mineurs travaillant à la tâche, d'un système plus équitable de la pesée du charbon. En guise de revendication complémentaire, les mineurs demandaient l'établissement d'une échelle mobile des salaires avec fixation préalable d'un minimum par journée de travail, conformément à ce qui est pratiqué dans les mines de charbon bitumineux.

Il importe d'examiner séparément chacun de ces motifs de divergence entre patrons et ouvriers.

Réduction de la journée de travail.

J'ai déjà rappelé qu'à la suite de la grève de 1897, les ouvriers des mines de charbon bitumineux avaient eu leur journée réduite à 8 heures, concession dont les ouvriers des bassins anthraciteux n'avaient pas bénéficié. Ces derniers, par conséquent, se sont bornés à demander qu'on étende à leurs mines une situation existant partout ailleurs dans le même Etat de Pensylvanie. Dans les mines de charbon bitumineux, disaient les grévistes, les mineurs sont payés 2 dollars et 10 cents par journée de huit heures, c'est-à-dire 26 1/4 cents l'heure. Les mineurs des bassins anthraciteux, par contre, perçoivent avec leur journée de dix heures, un salaire qui varie entre 1 dollar 30 et 1 dollar 0 cents, c'est-à-dire de 13 à 16 cents l'heure; cela pour un travail de tout

point égal à celui de leurs camarades des mines de charbon bitumineux. Cette différence de traitement met les ouvriers des bassins anthraciteux dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de n'importe quel ouvrier industriel de l'Amérique du Nord. En effet, leur salaire se chiffre en moyenne par 1 dollar 42 cents par journée de dix heures et comme le nombre des journées de travail dans l'année ne dépasse jamais le chiffre de 200, il résulte que leur salaire annuel n'atteint même pas 300 dollars, somme insuffisante pour tout ouvrier américain. D'autant plus insuffisante que, depuis 1900, le coût de la vie, en Amérique, s'est élevé d'environ, 30 0/0 ; augmentation qui a donc largement englouti le relèvement de 10 0/0 sur les salaires accordé dans cette même année [1]. En acceptant, par conséquent, leur salaire actuel de 1 dollar 42 cents par jour, et pour huit heures de travail, les mineurs des bassins anthraciteux se contenteraient tout de même d'un salaire de 17 3/4 cents l'heure, inférieur de 30 0/0 à celui de 26 1/4 cents l'heure que perçoivent leurs camarades des mines de charbon bitumineux.

En outre, des raisons d'humanité et de conservation physique imposent, suivant les grévistes, la réduction à huit heures de la journée de travail. L'épuisement des forces que détermine une journée trop longue est, en effet, de nature à augmenter le nombre des accidents du travail à l'intérieur des mines ; à cet égard, les ouvriers rappellent que le bureau de l'inspection des mines, *Mine inspector's bureau* de l'Etat de Pensylvanie, a constaté qu'au cours des dix dernières années la moyenne annuelle des accidents mortels a été de 437 et qu'en 1901 le nombre des accidents mortels a été de 184 et des accidents non mortels de 1.256. Cela veut dire qu'il y a eu un homme mort et deux hommes blessés chaque 119.000 tonnes de charbon extrait, et que sur 147.000 ouvriers, la proportion des accidents mortels monte à 3.30 pour mille, chiffre absolument épouvantable [2]. La réduction à huit heures de

---

[1] Cette affirmation des ouvriers a été reconnue exacte dans un article paru dans le numéro du mois de juin de la revue américaine *Atlantic Monthly* où le professeur Patten établit les différences entre les prix de 1900 et ceux de 1902

[2] Voici les chiffres des accidents mortels dans les mines de houille françaises :

1896	1.30 pour mille.
1897	1.07 —
1898	1.07 —
1898	1.35 —
1899	1.35 —
1900	1.42 —
1901	1.51 —

la journée de travail aura vraisemblablement pour résultat la diminution graduelle des causes d'accident, car elle permettra aux ouvriers, moins fatigués, moins oppressés par la lourde besogne, d'être plus vigilants et plus soucieux de leur propre existence et de celle de leurs camarades.

Passons au deuxième point de la controverse.

Augmentation de 20 0/0 *dans les salaires des mineurs travaillant à la tâche.*

Les ouvriers appuient cette demande par les mêmes considérations exposées au sujet des ouvriers travaillant à la journée. Il s'agit pour eux, comme pour ces derniers, de porter les salaires des ouvriers des bassins anthraciteux à un niveau raisonnable, le moins éloigné possible de celui des salaires de leurs camarades plus heureux des mines de charbon bitumineux. Cependant, la revendication qui intéresse spécialement les ouvriers travaillant à la tâche est celle énoncée au troisième point, savoir :

Application d'un système plus équitable de pesée du charbon. Les mineurs travaillant à la tâche et payés par tonne de charbon se plaignent d'être volés sans cesse par les vérificateurs au service des compagnies. Les compagnies, affirment-ils, fournissent des voitures aux ouvriers et il est entendu qu'une certaine hauteur dans la voiture représente une tonne de 2240 livres de charbon. Or cette mesure représente effectivement, par contre, 3190 livres de charbon, ce qui est, d'ailleurs, admis par les opérateurs : seulement, ces derniers disent que la différence de 950 livres est donnée par la poussière et les débris inutilisables. Les ouvriers, de leur côté, tout en acceptant comme exacte l'évaluation de ces déchets, demandent, alors, pourquoi les compagnies, qui ont déjà tenu compte des déchets par le système de pesage sus énoncé, chargent encore des employés contrôleurs, *docking-bosses*, de déduire des 3190 livres qui forment la tonne, 15 à 20 p. 100 du

---

Il faut remarquer, cependant, que la proportion des ouvriers français avec la quantité de minéral extrait est presque double de celle des ouvriers américains. En France nous avons 160.000 mineurs pour une production houillère de 33 millions de tonnes ; dans les bassins anthraciteux de la Pensylvanie pour une production de 60 millions de tonnes il y a 147.000 mineurs. Cela tient, en grande partie, au large emploi qu'on fait dans les mines américaines des moyens d'extraction mécaniques. Ces derniers augmentent la productivité ouvrière, mais augmentent aussi les chances d'accident ; d'autant plus qu'ils facilitent également l'usage du travail des enfants et des ouvriers moins expérimentés.

poids pour débris inutilisables, c'est-à-dire de déduire, en somme, les mêmes débris qui avaient été comptés sous une autre forme, en établissant ensuite le salaire sur le poids net résultant, ainsi doublement réduit. Les ouvriers exigent, par conséquent, que le pesage soit fait en présence d'un délégué de leur corporation, contresigné par lui.

Sur le point particulier de l'établissement d'une *échelle mobile avec fixation préalable d'un minimum de salaire*, les ouvriers se se montrent moins explicites. Il est vrai que ce système fonctionne déjà dans les mines de charbon bitumineux où il donne d'excellents résultats, comme, d'ailleurs, les résultats qu'il donne ont été excellents, jusqu'à présent, dans les mines de la Grande-Bretagne[1]; mais des hommes expérimentés soutiennent que les conditions du travail dans les mines anthracifères de la Pensylvanie sont tellement variables qu'une échelle mobile unique serait absolument impraticable ; d'autre part, il serait extrêmement difficile d'établir une échelle mobile pour chacune des 450 mines en exploitation. Cette question, en somme, les ouvriers eux-mêmes ne se le dissimulent pas, doit former l'objet d'une étude approfondie à part.

*
* *

Que disaient les compagnies minières? Il est absolument indéniable qu'elles n'ont absolument rien dit qui représente une critique sérieuse des revendications formulées par les mineurs. Elles se sont bornées à annoncer par leurs organes que les améliorations demandées par les ouvriers ne pouvaient être accordées par elles, à cause de leurs difficultés financières.

« Si nous relevons les salaires de nos ouvriers, ont-elles ajouté, nous serons obligées d'augmenter en proportion le prix de vente de l'anthracite et, alors, on nous accusera d'affamer le peuple, de voler le public, d'être des *robber barons.* » Ce qui, à vrai dire, était un argument bien faible sur les lèvres de directeurs de *trusts*, étant donné le peu de ménagement qu'en général ces derniers manifestent pour les consommateurs. Je ne sache pas que les directeurs du *coal railroad trust* soient plus sensibles que leurs collègues des autres entreprises aux récriminations du public.

---

[1] Rappelons, cependant à ce sujet, que les mineurs de Galles du Sud ont dénoncé à partir du 1er janvier 1903 l'arrangement à base d'échelle mobile qui réglait leurs salaires depuis 1898.

En tout cas, cette délicatesse de sentiment serait chez eux tout à fait de date récente ; car en 1901 par exemple, les prix de l'anthracite sont montés de 39 cents, ce qui a dû faire un joli bénéfice pour les compagnies minières en dépit de leur empressement pour le peuple. Mais glissons. La contestation la plus formelle des compagnies minières avait trait à une question qui, évidemment, avait été provoquée par un malentendu. Les compagnies affirmaient que les ouvriers exigeaient d'elles la reconnaissance de leur Union et prétendaient, par conséquent, que nul ouvrier non syndiqué ne fût admis dans les mines. « Si cette condition était acceptée », disait le sénateur Abraham L. Hewitt, dans une interview qu'a publiée le *New-York Times* du 26 août 1902, ce serait la fin de la liberté du travail. Les ouvriers syndiqués obligeraient les opérateurs à se rendre les complices de la misère forcée de ceux de leurs camarades qui ont le malheur de ne pas appartenir à l'Union. Voilà pourquoi les compagnies refusent de soumettre à la décision d'un arbitrage une pareille demande. »

L'interview de M. Hewitt, colportée partout, provoqua une véritable explosion d'antipathie contre les grévistes et leurs chefs. L'opinion publique, qui était en émoi depuis près de quatre mois, demandait des explications. On a sommé M. John Mitchell de les donner. Voici ce qu'à répondu M. Mitchell dans un remarquable article publié par le *Collier's illustrated weekly* du 6 septembre 1903, sous le titre significatif de « la voix du travail, *the voice of labor*.

« La presse des Etats-Unis affirme, dit M. Mitchell, que les mineurs demandent que leur Union soit reconnue par les patrons. Cette opinion est erronée et a créé un mouvement fâcheux dans le public. *Les ouvriers n'ont avancé aucune demande de ce genre.* Ils ont simplement demandé que, dans le cas où il pourrait se produire une entente entre patrons et ouvriers, cette entente ait une valeur obligatoire pour tous les mineurs de toutes les mines d'anthracite comme pour le *trust* lui-même, et cela pour la durée de trois ou quatre ans, cette condition éliminant toute possibilité de grèves partielles ou locales, grèves dont les compagnies se plaignent avec raison. Je ne vois donc pas, ajoutait M. Mitchell, pourquoi les compagnies refuseraient d'accepter des ouvriers l'offre d'une condition qui est favorable à la stabilité des contrats de travail. Les compagnies préféreraient avoir affaire séparément et individuellement aux ouvriers, mais il n'est que trop constaté désormais que les contrats individuels, en Amérique, se retournent contre les patrons eux-mêmes. »

Au sujet de l'exclusion des mineurs non syndiqués, M. Mitchell se défend vigoureusement de vouloir l'imposer aux compagnies. « Jamais, dit-il, jamais l'Union des mineurs n'a songé à dicter de pareilles conditions. Si des actes regrettables ont été commis individuellemennt par des ouvriers syndiqués contre des camarades non syndiqués, on doit attribuer ces actes à des égarements individuels où la responsabilité de l'Union ne saurait être mise en cause. »

Comme on voit, M. John Mitchell détruisait en entier l'édifice des compagnies. Mais la valeur de ses affirmations aurait, peut-être, été encore discutée, si elles n'avaient pas été contredites par les constatations d'un observateur impartial tel que M. Caroll D. Wright, commissaire du travail, dont le rapport, retardé pour des raisons inexplicables [1], venait précisément d'être publié. Dans son rapport, M. Wright appuyait, en substance, les revendications ouvrières et manifestait son étonnement de voir les opérateurs se refuser à l'arbitrage demandé par les ouvriers. « Au demeurant », ajoutait le rapport, « les compagnies auraient pu accorder aux ouvriers, et à titre d'essai pour une période de six mois, une journée de travail de neuf heures. »

Le retentissement de l'écrit de M. Mitchell, dont des extraits avaient été communiqués d'avance aux journaux, a été énorme. Les grévistes regagnaient rapidement la sympathie du peuple américain. Tout le monde se posait à nouveau la question : « Pourquoi donc, les compagnies minières ne veulent-elles pas soumettre à des arbitres le différend? » Et cette question revenait d'autant plus impérieuse aux lèvres de tous, que M. Pierpont J. Morgan, l'organisateur du *trust* du charbon, le maître incontesté de la situation, venait de rentrer de son voyage en Europe. Les grévistes, l'opinion publique, avaient accueilli la nouvelle de son arrivée avec un soupir de soulagement. Un mot de lui suffirait, disait-on, pour que le conflit prît fin. Mais M. Pierpont J. Morgan, contrairement aux espérances générales, ne bougeait pas. Interrogé par des journalistes, il s'était borné à répondre : *I do not see anything to arbitrate*, je ne vois rien qui puisse donner lieu à un arbitrage.

Au milieu de l'incertitude de la situation, le public s'impatien-

---

[1] Ces raisons ne sont, malheureusement, que trop explicables, peut-être. M. Wright, envoyé sur les lieux par le Président le 5 juin 1902 avait remis son rapport le 23 juin. Ce rapport n'a été rendu public qu'au commencement de septembre, sur les instances pressantes des journaux.

tait. La question de la nationalisation des mines était partout discutée. On demandait aux pouvoirs publics d'intervenir et le gouverneur de l'Etat de Pensylvanie, W. A. Stone, déclarait qu'il entendait provoquer du Parlement l'approbation d'une loi comportant l'arbitrage obligatoire, *compulsory arbitration*, dans les conflits entre capital et travail. En réponse aux déclarations de M. Stone, M. George P. Baer, président de la *Reading company* (une des compagnies qui font partie du *coal railroad trust*), lançait, à son tour, de Philadelphie, une proclamation affirmant les droits souverains des compagnies minières de faire ce qu'il leur semblait le mieux dans leur propre intérêt. *The management of business belongs to owners*, disait-il. On arrivait, ainsi, à la moitié d'octobre. Le spectacle qu'offraient les camps miniers était désolant. Des soldats partout ; des hommes, des femmes, des enfants à la figure émaciée, supportant héroïquement leur misère, étaient entassés sous des tentes, faute de logis, car les compagnies les en avaient expulsés. Sur 147.000 mineurs, plus de 40.000 avaient cependant pu trouver du travail dans les Etats voisins. Les autres 100.000 après avoir épuisé toutes leurs ressources, vivaient depuis longtemps avec les secours des autres travailleurs américains, dont les contributions, à cette époque, se montaient à près de 18 millions de francs. Des mines on ne pouvait pas approcher. Les compagnies avaient fait élever autour d'elles des *barricades*, vastes retranchements entourés de treillages métalliques munis de dynamos assez puissants pour électrocuter quiconque aurait essayé de les franchir. L'hostilité des autorités publiques contre les grévistes, habituelle aux Etats-Unis, se manifestait sous des formes particulièrement âpres et violentes. Le juge John J. Jackson, de la cour fédérale de la Virginie occidentale, appelait les grévistes des « vampires » et faisait emprisonner arbitrairement des mineurs, accusés du crime spécieux de « mépris de la justice », *contempt of court*. Le juge Kellar, de la même cour, sentenciait que c'était un crime que de distribuer des victuailles aux grévistes. D'autre part, les compagnies des chemins de fer enjoignaient aux maisons de gros de Cincinnati de ne pas vendre de la viande à l'Union des mineurs sous peine de boycottage. L'exaspération atteignait son comble. Les pertes supportées par les compagnies minières et des chemins de fer étaient évaluées à 300 millions de francs, celles des ouvriers à plus de 150 millions de francs ; les pertes des commerçants, industriels ou courtiers vivant de l'industrie minière, s'élevaient à environ 125 millions de francs. Le prix de l'anthracite était monté à 23 dollars la

tonne sur le marché de New-York, au lieu de 3 dollars et demi [1], prix normal sur le même marché. On voulait à tout prix en finir, C'est à ce moment que le président Roosevelt se décida à intervenir.

*
* *

M. Roosevelt commença par prier M. Mitchell d'inviter les ouvriers à reprendre le travail, s'engageant, de son côté — le président — à faire les démarches nécessaires auprès des directeurs du *trust*. Les ouvriers refusèrent, se souvenant probablement du précédent de 1892 où, en une circonstance analogue, le président Cleveland, sur les instances duquel les grévistes avaient repris le travail, n'avait, depuis, rien pu obtenir des patrons. Alors M. Roosevelt se tourna du côté des compagnies. Il manda M. Morgan. ce qui permit aux journaux de constater que le président effectif de la République était le grand financier de Wall Street corner. *Who is the real president of the United States ? Look at Wall street corner.* On ne saurait dire ce qui se passa entre les deux hommes ; cependant, quoique les hautes conceptions du rôle de l'Etat en vogue en Europe ne soient pas trop populaires de l'autre côté de l'Océan, je suis bien loin d'admettre que l'acceptation de l'arbitrage de la part des compagnies minières ait été la conséquence d'un marchandage qui aurait abaissé de beaucoup la personnalité morale de M. Roosevelt et sa dignité de chef de l'Etat [2]. La conférence entre M. Roosevelt et M. Morgan eut, comme résultat, l'adhésion des compagnies à l'idée de soumettre leurs différends avec les ouvriers à la décision d'une commission d'arbitrage nommée par le président lui-même en dehors des

---

[1] Cette énorme augmentation de prix qui, en grande partie, se maintient encore en Amérique, constituait, peut-être, le but lointain visé par les opérateurs ; cela, aux dépens de tout le peuple américain ; telle pouvait être la conséquence des privilèges douaniers, octroyés complaisamment aux trusts. Il faut se réjouir cependant, que le gouvernement fédéral ait saisi enfin la portée du manège des opérateurs des mines d'anthracite, en supprimant comme il l'a fait récemment, tout droit d'entrée sur l'anthracite.

[2] On a affirmé que M. Morgan consentit à l'arbitrage à la condition expresse que M. Roosevelt suspendit sa campagne contre les *trusts*. Cette opinion est même assez répandue aux Etats-Unis, puisque, en effet, le président a renoncé à son voyage dans l'Ouest, partie de l'Union où sa campagne antitrustiste aurait vraiment été efficace.

représentants des parties en cause. M. Mitchell y adhéra à son tour sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des ouvriers. Cette dernière ne tarda pas à se prononcer et, le 21 octobre, les mineurs réunis à Wilkesbarre acceptèrent à l'unanimité l'arbitrage proposé et décidèrent de reprendre aussitôt le travail.

La nouvelle de la fin du conflit fut accueillie aux Etats-Unis avec enthousiasme. Le 21 octobre 1902 fut un jour de fête : les cloches des églises retentissaient, les ouvriers de toutes les villes de l'Est organisaient des cortèges précédés par des musiques. Le nom du président Roosevelt était partout l'objet d'ovations indescriptibles. Peu de jours après le président faisait connaître le nom des membres de la commission d'arbitrage. Les voici : le juge Georges Gray, de la cour du cercle de Pensylvanie, ancien membre de la commission internationale d'arbitrage de La Haye, en 1900 ; le général en retraite John M. Wilson, qui fut le chef du service du génie ; l'évêque catholique Spalding, évèque de Peoria (Illinois), M. Wheeler Parker, membre du bureau géologique et l'expert du dernier recensement ; M. C. Davidson Wright, sociologue ; M. E. E. Clark ; M. Thouray ; M. Watking ; M. Caroll D. Wright, commissaire du travail, a été enfin nommé greffier de la commission. L'assentiment au choix fait par M. Roosevelt a aussitôt été donné, *pro forma*, par M. Mitchell, au nom des mineurs, et par MM. Bacon et Perking, ce dernier appartenant à la maison Morgan, au nom des opérateurs.

Nul ne doute de la sagesse des délibérations que la commission d'arbitrage va prendre. Il faut se réjouir aujourd'hui qu'un grand conflit ait été terminé d'une façon pacifique.

PAUL GHIO.

LES LOIS ET LES MŒURS
DANS LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

La nouvelle loi organique française

Le 1er avril 1898, on a édicté une nouvelle loi organique des sociétés de secours mutuels, dont le projet avait été présenté en 1881 : soit une élaboration qui a duré plus de seize ans, sous cinq législatures et à travers une série étonnamment variée de commissions et de ministères, souvent contradictoires de principes et de tendances. A la veille des élections législatives de 1898, on s'est avisé d'en finir pour donner aux électeurs, surtout aux classes populaires, les plus nombreuses, une certaine satisfaction en confectionnant une vaste loi de 41 articles, qui a semblé mener à terme un projet que l'opinion publique regardait comme avorté.

Aujourd'hui, au début de la législature de 1902, plusieurs nouveaux députés ont la curiosité sérieuse de rechercher ce qu'est, en fait, cette loi de 1898, ce qu'elle donne de résultats utiles, d'autant qu'elle a touché une question aujourd'hui très actuelle, la question des Retraites ouvrières.

I

Une nouvelle loi organique générale était-elle nécessaire ? On a pu dire que l'on avait cédé à la fantaisie, habituelle parmi certains hommes politiques, de faire de nouvelles lois surtout pour donner aux grandes chartes de la vie sociale la date d'un régime politique nouveau, alors même qu'on a peu de chose à changer dans les lois anciennes. Aussi bien, je me rappelle avoir entendu Lord Brougham s'étonner, un peu ironiquement, qu'en France, à travers tant de régimes politiques divers qui se sont succédé au cours du XIXe siècle, on n'ait pas encore fait une refonte du Code, qui date du Consulat.

La nouvelle charte des sociétés de secours mutuels, de 1898, ne

contient guère, en fait de dispositions vraiment nouvelles, que trois articles, qu'on aurait pu simplement formuler dans une courte loi additionnelle : ainsi, d'abord, l'autorisation donnée aux sociétés de constituer des Unions pour certains services, tout en conservant à chacune d'elles, son autonomie : ainsi, pour organiser des soins et des secours, notamment par la création de pharmacies mutualistes suivant l'excellent mode expérimenté en Belgique; ainsi encore, pour admettre des membres participants qui ont changé de résidence et pour régler leurs pensions de retraite ; pour créer des caisses de retraites et autres assurances communes à plusieurs sociétés en des opérations à long terme et en faveur de maladies de longue durée; ce qui procure à ces assurances la précision de calcul d'après les lois des grands nombres.

Cette disposition est fort louable, en cela surtout qu'elle sauve les petites sociétés mutuelles du danger de toute assurance qui, trop éloignée des grands nombres, peut faillir à la moindre crise. Si l'on n'avait pas encore adopté cette disposition, c'est que l'on craignait que ces agglomérations ne fussent transformées en embrigadements politiques, en machines électorales. Mais il paraît que ce danger n'est pas à craindre aujourd'hui, ou qu'on a des moyens de le conjurer.

Parmi les documents, la plupart très instructifs, et quelques-uns fort curieux, qui nous ont été envoyés de tous pays d'Europe et d'Amérique, au Jubilé de 1900 de notre Association scientifique universelle des Institutions de Prévoyance, il en est un qui a vivement intéressé et par son origine et par son caractère. Nous l'avons signalé dans le Résumé de notre Rapport séculaire universel lu à la séance d'ouverture du Jubilé : c'est une lettre, datée et publiée à Londres en 1862, et adressée en espagnol à ses amis de Barcelone par le célèbre révolutionnaire Giuseppe (José) Mazzini; ce terrible agitateur parle, dans cette lettre, le langage le plus calme d'un économiste profès ; il dit en conclusion : « Vous avez deux moyens pour votre progrès : conquérir la *liberté*, et mettre à profit la liberté par *l'Association*, par l'Association économique. » — Voilà certes des moyens pacifiques assez différents de ceux que mettait ordinairement en œuvre le grand-maître des conspirateurs. Les doux saint-simoniens ne parlaient pas autrement, et les plus savants économistes professent depuis un siècle ces sages principes. Il s'agit seulement de savoir ce qu'on fera de l'Association. Et nous devons souhaiter que les politiciens ne fassent pas dévier l'Association économique des mutualités en agences politiques ; ce qui ferait supprimer cette liberté, à la première crise politique, par naturelle réaction.

II

Un autre article de la loi organique nouvelle mérite d'être bien compris; il facilite l'admission des membres honoraires (les non-participants) au titre de membres participants, en cas de revers de fortune; et permet à toute Société de faire compter, pour leur retraite, les sommes que ces membres honoraires ont versées antérieurement, à titre de membres non-participants.

Ainsi, la nouvelle charte reconnaît ce principe : le concours des Honoraires ou non-participants dans les Sociétés mutuelles, principe que certains politiciens voulaient supprimer pour constituer des mutualités absolument composées de travailleurs manuels. Ce système exclusif était une erreur funeste à la concorde sociale, et nuisible à la bonne administration. Il est très désirable que les mutualités rapprochent les diverses classes d'une population : se voir de près, se connaître, échanger des idées et des services, c'est fraterniser. Et les cœurs sont bien près de s'entendre, quand les voix ont fraternisé. *Væ soli*. Malheur à ceux qui se cantonnent dans l'isolement de classe ou de caste !

Mais l'avantage moral d'allier les travailleurs de la pensée et les travailleurs de la main se double d'un autre bienfait, d'un bienfait économique. Les ouvriers, les paysans, n'ont ni le temps, ni l'occasion d'apprendre la gestion administrative d'une entreprise, d'une entreprise complexe telle qu'une Société d'assurance mutuelle, qui comporte toute une comptabilité et la connaissance de règles déduites de la science démographique.

Il serait désirable qu'à notre époque, où, dans nos 36.000 communes, des milliers d'ouvriers et de paysans exercent l'administration publique comme conseillers municipaux, ces administrateurs fussent un peu éclairés sur les principes et les règles de l'administration par des cours ou conférences de professeurs permanents ou ambulants, qui tiendraient leurs sessions pendant quelques mois ou quelques semaines, en saison convenable, dans les chefs-lieux de canton et dans les grandes villes. Ainsi, le pays aurait moins à souffrir de certaines délibérations parfois étranges, qui faussent l'opinion publique, et il serait mieux servi dans ses intérêts locaux.

Eh bien! en attendant cet enseignement administratif de nos conseillers municipaux, les membres non-participants, Honoraires, des mutualités, l'exercent à l'égard des membres participants : Ces Honoraires sont la plupart des personnes appartenant aux classes libérales, ou des industriels et des commerçants, qui connaissent les affaires; et si l'on

a eu soin de faire élire dans le conseil d'administration d'une Société un certain nombre de participants, de travailleurs de la main, on assure à ces mutualistes une éducation administrative, un apprentissage administratif,des plus précieux pour ces modestes coopérateurs et pour leur société. Dès lors, nous verrons moins de Sociétés mutuelles sembler croire qu'une mutualité est une Caisse miraculeuse d'où l'on tire de l'argent sans mesure ; et que l'on peut se promettre des avantages illimités sans calculer les termes de la compensation.

En cela, sans doute, la loi nouvelle n'a pas grandement innové; mais elle a dégagé, en l'affirmant, un principe sage et fécond, que des esprits étroits, ou mal édifiés, tentaient, en ces dernières années, de mettre en échec. Et, en outre, elle a hautement montré qu'une mutualité est et doit être une union fraternelle; qu'il n'y a pas, dans ces Sociétés, des *castes* de gens riches et de gens non-riches, mais des particuliers qui,aujourd'hui, sont plus aisés que d'autres, et qui, demain pourront bien, par le jeu de la fortune, devenir moins aisés; de même que les plus humbles d'aujourd'hui peuvent devenir demain aisés et même riches : ce qui se voit tous les jours. L'égalité est donc évidente, parmi les membres participants et non-participants; d'où découle une franche fraternité entre les deux ordres.

III

En troisième article notable de la loi nouvelle, citons ici le droit à la prévoyance, reconnu aux femmes dans l'ordonnance des Caisses d'Epargne de 1844 en Autriche, par l'acte de 1861 et 1863 en Angleterre, par la loi des Caisses d'Epargne de 1881 en France, par la plupart des législations étrangères pour les mutualités; ce droit vient d'être reconnu aussi en France pour les mutualités par la loi nouvelle de 1898. Les femmes peuvent, non seulement faire partie de Sociétés mutuelles et en créer, — faculté établie de tout temps en France, — mais encore elles peuvent désormais agir ainsi, même en l'état de mariage et sans l'assistance de leur mari.

Dans une de nos conférences sur la mutualité, en 1882, en nous adressant à une réunion de l'une des quatorze grandes Sociétés reconnues d'utilité publique, investies de la personnalité civile complète, nous recommandions l'appel des femmes aux mutualités. La femme, c'est la famille, disions-nous; depuis la Révolution de 1789, les réformateurs n'ont guère considéré que les hommes dans toutes les questions sociales, comme si la Société humaine ne se composait que d'individus et de mâles, nés sans mère, vivant sans famille, *sine prole, sine*

parente : de telle sorte que les hommes ont pensé, parlé, agi, dans un sens, et les femmes dans un autre : cette dualité est un malheur domestique et un malheur social. Il faut que les hommes et les femmes parlent la même langue et vivent les mêmes mœurs ; alors, on aura l'entente cordiale dans la famille et dans la cité. Ouvrez donc la porte de vos mutualités aux femmes, à vos épouses, à vos mères, à vos sœurs, à vos filles, et que les mutualités soient une union de familles plus encore que d'individus.

Et, en outre, par là, vos sociétés seront plus nombreuses, plus sûres dans leurs opérations, rapprochées de la loi des grands nombres. C'est pourquoi il vaut mieux que les femmes soient sociétaires dans des Sociétés mixtes, composées d'hommes et de femmes, plutôt que de former des sociétés exclusivement féminines.

Enfin, notez cette observation : en outre, ce n'est que par exception que des mutualités de femmes trouvent des administrantes aptes à diriger l'œuvre. Mais dans une mutualité mixte, les femmes, aidées et dirigées par des hommes, apporteront là le concours qu'elles excellent à donner, et qui vient plus du cœur que de l'esprit, le concours affectueux aux malades.

Et ici se place un conseil qui ressort de notre enquête universelle de notre Jubilé de 1900, et que j'ai eu lieu d'exposer, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

La loi de 1898, dans son dispositif et dans son exposé des motifs, s'est préoccupée, et non sans raison, d'assurer la gestion correcte de ces caisses de compensation économique, afin que l'on ne promît pas aux sociétaires plus qu'on ne pouvait tenir, afin que les avantages offerts fussent réellement assurés par des ressources équivalentes : c'est prudent et loyal.

Et nous devons reconnaître, qu'à cet égard, les sociétés mutuelles modernes sont supérieures aux anciennes mutualités, aux compagnonnages, aux fraternités religieuses, où l'on faisait de la mutualité à la bonne franquette, donnant des secours amicalement, suivant les disponibilités de la caisse sociale ou d'après les facultés des confrères, au moment des besoins.

Mais, par contre, nous devons avouer que la plupart de nos mutualités actuelles opèrent un peu trop comme des compagnies d'assurances, qui traitent les assurés comme les clients d'une industrie financière ; l'œuvre morale les intéresse peu, cette œuvre morale si considérable dans les anciens compagnonnages et les fraternités du temps jadis, où les confrères savaient si bien apporter auprès du malade encore plus et mieux que le secours d'argent et de médicament : une parole amicale qui relève le moral du souffrant, un bon serrement de main, qui

ranime comme par un courant magnétique. Aujourd'hui, dans certaines mutualités, pour assurer la visite au malade, on en est venu à édicter dans les statuts un châtiment, une amende : la fraternité sous peine d'amende !

En vérité, je le dis ici, après l'avoir dit en toute occasion, dans mes discours et conférences en France et à l'étranger, les mutualités ne sont vraiment dans toute leur valeur sociale que là où le secours matériel se double d'une action vraiment fraternelle ; et c'est pourquoi, dans certains pays, ainsi en Angleterre, on les nomme officiellement sociétés amicales, *Friendly Societies*.

Il me souvient qu'en 1880, au Congrès des sciences sociales économiques de Milan, nous entendîmes l'un des plus grands statisticiens de notre temps, M. L. Bodio (aujourd'hui sénateur), lire un mémoire où il énumérait les sommes dont s'étaient accrues, au cours de ce siècle les ressources d'argent des *Opere pie* : après cette belle statistique, fort applaudie, j'indiquai, d'après ce que j'avais vu et noté dans mes divers voyages et missions en Europe, notamment en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays du Nord, — que l'accroissement des forces des *Opere pie* de ces peuples paraîtrait bien considérable, plus consolant encore, s'il était possible d'évaluer en chiffres monétaires l'action morale des hommes et surtout des femmes, qui dans ces œuvres sociales donnent plus que de l'argent, mais paient de leur personne bienfaisante, cordiale, en visitant les malades, les indigents, les délaissés, les malheureux de tout ordre (*consolatores, consolatrices, afflictorum*). Ne négligeons pas, dans les richesses sociales d'un peuple, les valeurs morales.

Il faut donc s'appliquer à faire de nos mutualités, non plus seulement des compagnies d'assurances, mais des familles sociales. Sans doute, la loi de 1898 a insinué cette amélioration, en indiquant que les Sociétés pourraient, comme services accessoires, créer au profit de leurs membres des offices gratuits de placement, des cours professionnels, etc ; on aurait pu ajouter des consultations juridiques et administratives, des arbitrages, et autres actions bienveillantes. Mais le progrès moral qu'on peut souhaiter, à l'heure présente, dans les mutualités, ne résultera pas d'un article de loi ; c'est affaire aux mœurs ; et, pour cela, nos voisins d'outre-Manche ont établi depuis 1828 à Londres, puis à Edimbourg et à Dublin, un fonctionnaire qui est à la fois administrateur et magistrat, magistrat à la façon des anciens préteurs romains, investi d'une autorité exceptionnelle, pour la direction et le conseil à l'égard des Friendly Societies. Cette fonction, que nous croyons unique au monde, semblait peu connue chez nous, lorsqu'en 1885 le ministre de l'Intérieur (alors M. Allain-Targé) me demanda de la décrire dans un

mémoire spécial, d'après mes rapports de missions de 1868, 1870, 1875, et d'après les travaux présentés à nos sessions générales de 1878 et 1883 de notre Association scientifique universelle des Institutions de Prévoyance, notamment d'après le savant exposé de M. Malcolm Ludlow, alors Chief-Registrar of Friendly Societies du Royaume-Uni, si dignement continué aujourd'hui par son ami et disciple M. Edward Brabrook.

Notre mémoire fut dûment examiné par le Directeur du service des Sociétés de Prévoyance au ministère de l'Intérieur (alors le baron Henri Chadenet); et le ministre nous écrivit une lettre officielle d'approbation, qui n'a pas été négligée dans la longue élaboration de la loi de 1898.

Le rôle de ce Registrar dépend, sans doute, un peu de la loi organique anglaise; mais il dépend surtout de la science administrative, du tact, de la fermeté et du dévouement public du fonctionnaire et de la confiance que les pouvoirs publics et les Sociétés amicales lui témoignent. Ces qualités sont rares en tous pays, mais elles ne sont pas plus introuvables en France qu'en Angleterre.

IV

Un mot encore sur cette dernière loi organique française de 1898, telle qu'elle se révèle dans la pratique depuis sa promulgation. Après avoir pendant seize ans, de 1881 à 1898, scruté et ressassé tous les systèmes imaginables, on en est venu à reconnaître que le meilleur possible, était encore l'ancien système de 1856, qui divisait les sociétés en trois ordres : les *sociétés libres*, c'est-à-dire soumises simplement à une autorisation de police et n'ayant qu'une personnalité civile très restreinte : elles ne peuvent posséder que les immeubles nécessaires à leurs services ; 2° les *sociétés reconnues d'utilité publique*, qui jouissent de la plénitude des droits de la personnalité civile ; et 3° entre ces deux ordres extrêmes, les *sociétés approuvées*, qui possèdent des avantages spéciaux, déterminés par la loi organique, mais moins étendus que les sociétés reconnues d'utilité publique.

La loi nouvelle, comme les lois antérieures depuis 1856, s'est surtout occupée de régler et de favoriser les sociétés approuvées ; peut-être s'est-elle montrée trop minutieuse. En ces matières, le législateur doit laisser un peu flotter les rênes, et c'est grâce à cette liberté que la sollicitude ingénieuse des administrateurs des Sociétés a souvent organisé des services, des procédés, fort utiles, appropriés au caractère spécial de leurs associés et aux convenances professionnelles ou locales. Ici encore les mœurs peuvent faire plus et mieux que les lois.

Plus que ibi boni mores volent quam alibi bona leges (Tacite : Mœurs des Germains).Nous souhaiterions en France un Registrar très agissant, agissant surtout par le conseil bienveillant ; et nous voudrions aussi que l'esprit d'initiative des administrateurs de chaque société pût s'exercer largement, sous leur responsabilité comme sous le controle du Registrar.

Les auteurs de la loi de 1898 ont cédé peut-être un peu trop au courant du jour, en multipliant les articles pour les Retraites des mutualistes.

Les Retraites sont pour ces sociétés une grande complication ; elles absorbent une bonne part des ressources disponibles qui devraient être, avant tout, affectées aux *services professionnels* des sociétés ; et cela, pour n'aboutir qu'à des chiffres de retraite le plus souvent dérisoires. C'est, pour les sociétaires, un appât trompeur, qui les irrite, quand la déception se révèle. Mieux vaut, — ai-je toujours dit aux Mutualités, — mieux vaut que chaque société se charge simplement d'être l'intermédiaire obligeant, facile, commode et gratuit entre la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse et chacun des sociétaires, qui verse à sa guise sur un livret individuel de retraite, et qui voit ainsi au jour le jour le montant de ses sacrifices d'épargne à fin de retraite et la pension compensatrice qu'il s'assure ; pension qu'il s'assure suivant son âge, l'époque de son entrée en jouissance et la valeur de ses épargnes versées.La société mutuelle peut, d'après ses ressources, allouer des subventions à ses associés épargnants ; mais ces allocations devraient se régler chaque année d'après les sommes disponibles, quand on a fait face à toutes les dépenses professionnelles. On préviendrait, ainsi, ces situations financières défaillantes, où l'on a vu tomber plusieurs sociétés considérables ; ce qui a déterminé des crises, du discrédit, des dissensions, si ce n'est même une dissolution scandaleuse, nuisible au progrès général de ces institutions populaires.

Les sociétés de secours mutuels peuvent donc être fort utiles au développement des Retraites ouvrières, mais bien moins en organisant des retraites qu'en facilitant aux mutualistes leurs opérations individuelles à la Caisse nationale des Retraites, et en ajoutant un encouragement proportionné aux ressources dont chaque société peut disposer à la fin de chaque exercice, et les encouragements spéciaux de l'Etat. Nous aurons lieu de revenir sur ce chapitre, qui est, en ce moment, à l'ordre du jour de notre Parlement et du pays, en faisant connaître l'heureuse organisation des procédés variés adoptés dans le Royaume-Uni, parmi les vingt-six mille *Friendly Societies* britanniques, ralliant presque toute la population ouvrière des villes et des campagnes de ce pays.

A. DE MALARCE.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

L'Alcoolisme et les recherches d'Awtater et Benedict sur la valeur alimentaire de l'alcool. — Interprétation erronée de ces recherches par la presse française. — Comment les savants américains ont posé et étudié la question. — La nutrition animale, ses conditions fondamentales. — Composition, rôle et utilisation des aliments par l'homme. — Influence de l'âge et du travail sur l'utilisation de la ration alimentaire. — L'aliment source unique de la chaleur et de l'énergie animale. Mesure de la valeur calorifique des aliments. — Valeur nutritive des principaux aliments de l'homme : viande, pain, lait, œufs, etc. — Conclusion : continuation énergique de la campagne anti-alcoolique.

La publication récente des recherches expérimentales de deux savants américains, MM. Atwater et Benedict, sur la valeur nutritive de l'alcool[1] donne lieu, depuis un mois, dans la presse française à des controverses entre les hygiénistes et les physiologistes et certains publicistes, en général incompétents, sur le rôle de l'alcool et la place à lui donner dans l'alimentation de l'homme.

La question de l'alcoolisme, dont quiconque, tant soit peu au courant des effroyables maux qu'engendre le fléau, ne saurait méconnaître la gravité, semble être une de celles qui ne devraient prêter à discussion, si ce n'est sur les moyens, compatibles avec la liberté individuelle, d'en enrayer et mieux encore d'en faire disparaître la propagation.

L'accroissement énorme des affections cérébrales dont le résultat tangible est l'encombrement des maisons d'aliénés, l'abâtardissement de la race humaine dans les régions où le fléau est endémique, la diminution de la natalité, l'hérédité qui poursuit les enfants nés d'un père alcoolique, enfin la misère physique et morale, suites inévitables des abus de l'alcool, sont là pour justi-

[1] An Experimental Inquiry regarding the nutritive value of Alkohol. Washington, 1903.

fier la croisade entreprise par les esprits les plus éclairés contre l'alcoolisme.

Les défenseurs à outrance des boissons alcooliques qui — cela est inutile à dire — ne se recrutent pas absolument parmi ceux qui n'ont aucun intérêt au développement de la consommation de l'alcool — invoquent, en ce moment, pour défendre leur thèse, les recherches d'Atwater et Benedict qui, suivant une erreur complète qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer, auraient démontré que l'alcool est un aliment dans le vrai sens du mot. S'il en était ainsi, loin de proscrire l'alcool du régime alimentaire de l'homme, il faudrait lui faire une place dans sa ration, au même titre que le sucre, l'amidon, etc.

Cette interprétation des résultats des recherches des savants américains a été formulée très nettement dans un article d'une Revue scientifique dont se sont emparés les partisans de la consommation de l'alcool, avec une ardeur qu'il est aisé de comprendre. Voici le passage de l'article auquel je fais allusion :

« Un mémoire tout récent, inséré en 1902 dans les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis*, permet de dire aujourd'hui que non seulement l'alcool n'est pas un poison, mais qu'il doit être placé à côté de l'amidon et du sucre, qu'il dépasse même par sa valeur alimentaire, car, à poids égal, il contient plus d'énergie. C'est un changement complet de point de vue au sujet de l'homme, et, pour les animaux, le moment approche où l'alcool entrera dans tous les tableaux de rations alimentaires. »

Cette conclusion à tirer du travail d'Atwater et Benedict n'est point du tout en accord avec celle de ces savants eux-mêmes. Il me suffira, pour en convaincre le lecteur, de mettre sous ses yeux la traduction textuelle du préambule de leur travail et du résumé des déductions auxquelles ils sont arrivés, à la suite des longues et difficiles expériences qu'ils ont entreprises sur l'homme depuis quatre années.

Voici la traductien intégrale de la première page du mémoire.

« L'aliment sert, dans l'organisme, à constituer les tissus, à les réparer et à fournir l'énergie. Seuls les principes azotés (protéine) de l'aliment remplissent le premier but; ils servent aussi de source d'énergie, mais la majeure partie de celle-ci est engendrée par la graisse et par les hydrates de carbone. Les principes combustibles (de

l'aliment) peuvent être brûlés immédiatement ou s'emmagasiner pour des usages ultérieurs.

« L'alcool ne renferme pas d'azote ; il ne peut, conséquemment, ni constituer, ni réparer les tissus, et doit être bien plutôt classé à côté de la graisse et des hydrates de carbone; s'il a quelque valeur alimentaire, c'est à titre de combustible. Il ne paraît pas se fixer, s'emmagasiner pour un temps quelque peu considérable, mais être employé immédiatement après son introduction dans le corps.

« L'alcool diffère cependant de la protéine, de la graisse et des hydrates de carbone des aliments en ce qu'il peut exercer et qu'il exerce, lorqu'il est pris à dose suffisante, une action indirecte sur le cerveau et, par l'intermédiaire du système nerveux, une influence sur la nutrition et les autres processus qu'on désigne par le terme général de métabolisme. »

« Dans cette direction, la valeur réelle de l'alcool peut augmenter ou diminuer, suivant qu'il aidera ou entravera la digestion, qu'il accélerera ou ralentira le métabolisme. Nous avons donc à considérer non seulement son action directe, comme élément de production d'énergie, mais également son action indirecte sur le métabolisme et l'utilisation, (par l'organisme) des autres principes alimentaires. »

Voici maintenant la traduction textuelle du résumé du mémoire:

« *Résumé.* — Les conditions, les résultats et les conclusions de nos expériences concernant l'alcool, envisagé comme source d'énergie musculaire, peuvent être résumés comme suit :

« 1° Nous avons expérimenté comparativement, dans des conditions identiques, la ration alimentaire ordinaire et la même ration en différant seulement par le remplacement par l'alcool d'un poids d'hydrate de carbone et de graisse capable d'engendrer 500 calories, sur les 2.200 à 3.600 calories de la ration journalière. Cette substitution a été faite d'après la valeur isodynamique de l'alcool et des principes hydrocarbonés et gras : elle a consisté en 72 grammes d'alcool pur, administré en six doses dans les vingt-quatre heures. Les conditions de travail et de repos ont été très approximativement les mêmes dans les deux séries d'expériences (avec ou sans alcool) ;

2° Les quantités totales de matière et d'énergie transformées dans les expériences (avec ou sans alcool) ont été sensiblement identiques ;

Dans tous les cas où la ration était insuffisante pour satisfaire aux exigences de l'organisme, ce qui obligeait ce dernier à recourir à ses réserves de graisse et de protéine pour fournir l'énergie manquant, les

emprunts faits aux corps ont été pratiquement identiques dans les deux régimes, en ce qui concerne l'énergie fournie par les tissus.

3° L'utilisation de l'énergie contenue dans les rations s'est montrée légèrement moins économique dans le cas de l'alcool qu'avec la ration ordinaire, notamment chez les sujets soumis à un travail musculaire énergique, mais la différence constatée en faveur du régime ordinaire a été en réalité très petite, trop faible pour qu'on en puisse déduire des conclusions pratiques. De là résulte que l'énergie de l'alcool a été utilisée presque aussi bien que celle des autres principes combustibles que l'alcool remplaçait.

4° La conception d'après laquelle l'alcool apporte son contingent à l'énergie, en vue du travail musculaire, est une hypothèse naturelle qui a beaucoup de probabilité, mais qui n'est pas absolument démontrée. L'hypothèse que l'énergie de l'alcool ne reçoit pas cette utilisation ne peut pas être invoquée pour expliquer certains faits contradictoires constatés dans nos expériences.

Il ne faut pas oublier que ces études n'ont pas tranché la question de l'introduction souhaitable (desiderability) de l'alcool dans le régime du travail musculaire.

Il y a une différence très essentielle entre la transformation de l'énergie potentielle de l'alcool en énergie utile au point de vue du travail musculaire et les avantages ou les désavantages de la présence de l'alcool dans le régime des ouvriers qui se livrent à un travail musculaire.

Même pour une consommation d'alcool à doses faibles, nos expériences ont fourni l'indication que les sujets au régime ordinaire ont travaillé dans des conditions un peu meilleures qu'au régime de l'alcool.

Les résultats d'observations pratiques, faites ailleurs sur une large échelle, conduisent à la conclusion que l'usage de quantités un peu considérables de boissons alcooliques, dans la ration de travail musculaire, est généralement de valeur douteuse et fréquemment positivement préjudiciable.

A part la question du rôle d'épargne des albuminoïdes et de la graisse et de l'apport d'énergie au corps dans différents buts usuels, il y a beaucoup d'autres considérations à faire entrer en ligne de compte, au point de vue de l'influence générale de l'alcool sur le système musculaire et nerveux, sur la santé et le bien-être de l'individu.

Sur les problèmes les plus importants d'hygiène, d'économie sociale et de morale (ethical) que soulève la question de l'alcool, nos expériences n'ont jeté aucune lumière spéciale.

(Page 288). — Nous répéterons qu'il y a une très essentielle différence

entre la question de la transformation de l'énergie potentielle de l'alcool en chaleur et en travail musculaire interne et extérieur, et l'utilité ou la nocivité de l'alcool introduit dans la ration ordinaire. Sur ce sujet, pas plus qu'en ce qui regarde l'influence de l'alcool sur le système nerveux et son influence générale sur la santé et sur le bien-être de l'homme, nos expériences n'apportent aucun renseignement.

Ce résumé si clair, les auteurs le complètent en ce qui regarde la propriété qu'on prête si bénévolement à l'alcool, d'engendrer la force musculaire, par la conclusion suivante :

« Il faut noter spécialement que nos expériences n'ont pas été faites en vue de montrer les effets de l'alcool sur le pouvoir musculaire ni sur l'activité nerveuse : elles ne doivent pas davantage conduire à quelque conclusion touchant les effets de l'alcool, pris habituellement, ou en grandes quantités. »

Des citations textuelles que j'emprunte au travail d'Atwater et Benedict, il résulte clairement :

1° Que leurs recherches ne jettent aucun jour sur la question de l'alcoolisme;

2° Que des trois propriétés essentielles de l'aliment, au sens physiologique du mot, l'alcool n'en possède qu'une seule, la faculté de produire, en traversant rapidement l'organisme, la quantité de chaleur qu'il fournit dans la combustion ordinaire en dehors du corps ;

3° Qu'il ne peut servir à réparer les tissus, puisqu'il ne renferme pas d'azote;

4° Qu'il est incapable de constituer les réserves que le sucre, l'amidon, la graisse emmagasinent dans l'organisme qui, nous le verrons plus loin, y puise en réalité toute son alimentation.

5° Enfin, que pris à doses faibles il ne favorise pas le travail musculaire, tandis qu'à dose élevée il est nettement préjudiciable à l'organisme, d'après l'ensemble des faits constatés sur une grande échelle.

La question de l'alcool est si importante au point de vue de la santé privée et publique qu'il est utile de faire précéder les déductions que suggère le travail d'Atwater et Benedict d'un résumé de l'état de nos connaissances précises sur le rôle des aliments. Si ces notions assises sur les expériences les plus décisives étaient mieux connues, nous ne verrions pas s'engager des discussions comme celles que soulève en ce moment la publication tronquée de l'opinion des savants américains.

Composition, rôle et utilisation des aliments

La première partie de l'aphorisme d'Harpagon « il faut manger pour vivre », a résumé pendant des siècles les connaissances de l'homme en ce qui touche son alimentation et celle des précieux auxiliaires qu'il trouve dans les animaux, pour l'accomplissement des travaux les plus divers.

La première révélation sur la cause primordiale de l'entretien de la vie par les substances que l'homme et les animaux tirent du dehors pour se nourrir, a été la découverte de Lavoisier sur le rôle de l'oxygène de l'air dans le fonctionnement de l'organisme. En montrant que l'acte vital, par excellence, résulte de la combustion lente du carbone dans l'être vivant et sa transformation, avec dégagement de chaleur, en acide carbonique rejeté dans l'air par les produits de la respiration, Lavoisier a posé la base inébranlable de la physiologie de la nutrition. Les développements qu'a reçus la théorie de Lavoisier l'ont confirmée dans ce qu'elle a d'essentiel. Les modifications que les recherches expérimentales ont apportées à l'interprétation donnée par Lavoisier des phénomènes qui s'accomplissent dans l'acte respiratoire ont laissé toute sa valeur au fait capital de la combustion organique, découvert par ce grand génie. C'est sur l'oxydation des matériaux du corps et des aliments des animaux qu'a été assise par la physiologie contemporaine la statique de la nutrition. Malgré les lacunes et des obscurités nombreuses encore qu'offre cette branche si importante de la physiologie, lacunes et obscurités que l'avenir fera disparaître, nos connaissances sont aujourd'hui suffisantes pour nous permettre d'énoncer les lois générales qui président à l'entretien de la vie animale et nous guider d'une manière sûre dans la fixation des rations alimentaires de l'homme et du bétail, au double point de vue physiologique et économique. Ce dernier aspect de la question a une importance considérable pour l'homme obligé, par la nécessité, de se procurer la nourriture dans les conditions les moins onéreuses : il domine, d'autre part, toutes les questions d'élevage et d'entretien du bétail, le prix de revient des produits animaux y étant étroitement lié. Il n'est donc guère de questions qui, sous le double rapport social et matériel, aient plus d'importance que celles qu'embrasse l'alimentation humaine et animale.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les observations empiriques ont seules servi de guide à l'hygiéniste et à l'éleveur dans l'éta-

blissement des rations alimentaires de l'homme et des animaux domestiques. En l'absence de données expérimentales sur la composition des aliments, sur la valeur nutritive réelle des éléments qui les constituent, sur leur mode d'utilisation par l'organisme, il était impossible de tracer des règles certaines pour la fixation des rations qui doivent répondre aux divers buts de l'alimentation. La connaissance de la part que prend chacun des principes des aliments de l'homme et du bétail à l'entretien de l'organisme au repos et à la production du travail musculaire, chez l'être adulte, de celle qui leur appartient dans la formation des tissus, dans le croît de l'enfant ou du jeune animal (ossature, chair et graisse), était indispensable à l'établissement du régime qu'exige l'accomplissement des fonctions si diverses de l'être vivant.

Les sciences physico-chimiques et la physiologie expérimentale pouvaient seules résoudre ces importants problèmes, de la solution préalable desquels dépendent les règles que l'hygiéniste peut formuler en ce qui concerne le régime alimentaire de l'homme et celles que doit appliquer l'éleveur à l'entretien de son bétail.

Je vais essayer de résumer dans ses traits essentiels l'immense progrès réalisé dans cette direction par les travaux des physiciens, des chimistes et des physiologistes contemporains, qui ont fondé sur des bases solides la science de l'alimentation rationnelle.

On sait de tout temps que l'organisme exige, pour le maintien de l'intégrité de son fonctionnement, l'ingestion régulière d'un mélange de substances d'origine végétale ou animale qu'on désigne d'un mot : les aliments. Mais on a ignoré jusqu'à il y a une soixantaine d'années, la nature et la composition des matières alimentaires. La chimie nous a appris qu'elles sont constituées par deux grandes catégories de substances ; 1° Les matières azotées dont l'albumine de l'œuf, la fibre musculaire, la caséine du lait sont des types connus de tout le moude : 2° des composés dits hydrates de carbone, et des corps gras, tous formés dans des proportions différentes de carbone, d'oxygène et d'hydrogène à l'exclusion d'azote : la graisse animale, le beurre, le lard, le sucre, la cellulose, l'amidon des céréales, la fécule de pommes de terre, etc., sont les représentants les plus abondants de ces principes non azotés, dans les aliments de l'homme ou du bétail.

Autrefois, on considérait ces deux grands groupes de substances alimentaires comme radicalement différents dans leur action physiologique, ainsi qu'ils le sont en réalité par leur constitution chimique. Aux substances azotées, on attribuait la faculté presque

exclusive d'engendrer l'énergie musculaire ; l'homme soumis à un travail intense devait, d'après cette manière de voir, se nourrir essentiellement de viande ; de même la ration de l'animal de trait devait contenir une forte proportion de matière azotée : un tiers à un cinquième de son poids.

Aux substances hydrocarbonées, avec J. de Liebig, on assignait pour rôle principal l'entretien de la fonction respiratoire ; elles devaient fournir l'acide carbonique dont s'enrichit l'air inspiré par l'animal pendant sa circulation dans le corps de ce dernier ; elles devaient servir en outre presque exclusivement à la formation de la graisse de l'animal, les matières azotées des aliments jouant un rôle pour ainsi dire nul dans la constitution du tissu adipeux. Ces conceptions reposaient sur des observations imparfaites et sur des conceptions hypothétiques dont la science expérimentale devait bientôt démontrer l'inexactitude, en établissant le rôle physiologique des aliments, rôle qui peut se préciser en quelques propositions universellement admises aujourd'hui.

« La matière dont est formé le corps de l'animal vivant et la force ou énergie qui y est inhérente sont en état d'incessantes transformations, c'est justement dans ces métamorphoses énergétiques continuelles que réside le principe même de la vie » (Chauveau).

De cette considération découle le rôle physiologique des aliments.

La rénovation incessante de l'organisme exige l'ingestion à des intervalles à peu près réguliers de matériaux nécessaires pour entretenir ces métamorphoses dont la mesure est donnée par l'élimination régulière des produits de la désassimilation des organes et des liquides de l'économie. Cette élimination se fait par trois voies essentielles : le poumon, la peau et le rein. L'acte respiratoire expulse le carbone converti en acide carboniqne et l'eau vaporisée : la peau, à un degré beaucoup moindre, remplit la même fonction : par le rein et par lui seul, l'azote provenant de l'usure des muscles est rejeté au dehors. Tous ces actes sont accompagnés de production de chaleur.

Pour être alimentaire une substance doit, d'après cela, apporter à l'organisme : 1° les éléments azotés et hydro-carbonés nécessaires à la reconstitution des tissus et à leur accroissement : 2° les matériaux combustibles destinés à la production de la chaleur et de l'énergie. Mais ce n'est point tout. Claude Bernard a montré que la nutrition n'est pas directe, c'est-à-dire, que ce ne sont pas les aliments qui, dès leur ingestion, répondent aux buts que je

viens de rappeler, mais bien les produits de leur transformation, fixés dans le corps à l'état de réserves, dans lesquelles l'organisme va puiser les éléments de sa réparation et de sa calorification. A. Chauveau a de plus nettement établi le rôle continu de ces réserves chez l'animal: celui-ci y a recours, exclusivement quand il est à l'inanition, et il les utilise encore parallèlement avec les matériaux que lui apporte dans les conditions ordinaires son régime alimentaire.

Le troisième caractère essentiel de l'aliment au sens physiologique du mot est donc de pouvoir constituer des réserves.

Les faits fondamentaux que l'expérimentation a mis en pleine lumière sur le rôle et l'utilisation des aliments peuvent se résumer à peu près dans les propositions suivantes :

1° L'origine de l'énergie et de la force musculaire réside exclusivement dans la chaleur dégagée par la combustion, au sein de l'organisme, du charbon et de l'hydrogène des aliments.

2° La mesure de cette combustion est fournie par la consommation d'oxygène et par la détermination de la quantité d'acide carbonique rejetée par les voies respiratoires et par la peau ;

3° Comme tous les organes, le muscle, au repos ou au travail, subit une métamorphose incessante dont l'une des plus importantes manifestations est l'élimination d'une certaine quantité d'azote par le rein, pour la plus grande partie sous forme d'un composé particulier qu'on nomme l'urée. C. Voit a établi expérimentalement un fait capital pour l'étude de la nutrition : à savoir que l'unique voie d'élimination de l'azote chez l'animal est la fonction rénale et que la quantité d'azote trouvée dans l'urine donne la mesûre rigoureuse de l'usure des composés azotés de l'organisme.

L'urée est la combinaison la plus riche en azote que fabrique l'organisme animal; elle en contient 46 0/0 de son poids. L'homme sain, de poids moyen, en élimine par vingt-quatre heures une quantité correspondant à 16 ou 18 grammes d'azote environ, soit à 100 grammes de chair. L'azote des aliments joue par l'intermédiaire du sang, un rôle capital dans la réparation de l'usure du muscle et la reconstitution des tissus. Si, comme on l'admettait autrefois, l'origine de la force (énergie) dépensée par le muscle pendant son travail résidait principalement dans l'azote des aliments, l'élimination de l'urée, résidu de la métamorphose de la chair, devrait être proportionnelle à la quantité de travail effectif produit par le muscle. Or, les expériences nombreuses qui ont été faites, avec toutes les ressources que nous offre la physiologie

et la chimie modernes, tant sur l'homme que sur les animaux de trait, ont établi de la manière la plus positive qu'il n'en est rien. Il n'existe aucune proportionnalité entre le travail musculaire et l'élimination d'azote. Comme les autres organes, l'outil qui sert particulièrement à la production du travail extérieur, c'est-à-dire le muscle, se métamorphose incessamment, mais il n'y a aucun rapport étroit entre la quantité de travail produit et l'usure du muscle. En d'autres termes, suivant la très juste proposition formulée, il y a plus d'un demi-siècle, par R. Mayer, le fondateur de la théorie mécanique de la chaleur : *Le muscle est l'instrument au moyen duquel se métamorphose la force, mais il n'est pas la substance qui la produit.* La force a sa source dans les aliments hydrocarbonés.

Ce fait, irrévocablement acquis, a une grande importance, au point de vue de la constitution de la ration alimentaire ; il conduit, en effet, à restreindre la proportion des matières azotées de la ration à la quantité indispensable pour la réparation des tissus et des muscles et à augmenter dans une très notable proportion, chez l'homme ou l'animal soumis à un travail énergique, la quanquantité des principes non azotés, amidon, sucre ou matières grasses, etc. Pour l'éleveur ce fait présente un intérêt capital. Le coût de l'unité de substance azotée dans les fourrages étant cinq fois plus élevé, en moyenne, que celui de la substance hydrocarbonée.

4° Le rôle prépondérant des matières alimentaires non azotées, hydrates de carbone et graisse, dans la production de la chaleur (énergie), étant démontré, on a cherché les moyens de déterminer aussi rigoureusement que possible la valeur calorifique des aliments. Deux ordres de recherches ont abouti à l'établir, pour les denrées les plus importantes qui entrent dans le régime de l'homme et des animaux : d'une part des expériences physiologiques, de l'autre des déterminations *in vitro*, comme on dit, c'est-à-dire faites en dehors de l'organisme vivant.

Jetons d'abord un coup d'œil sur les conditions qui assurent la constance de la température propre des animaux supérieurs.

L'observation et l'expérience nous ont appris que la température propre des animaux est variable d'un animal à l'autre, mais constante, à quelques légères variations près, chez les individus de la même espèce. La constance de cette température est une des conditions essentielles de la vie ; c'est l'alimentation qui l'entretient. Chez l'animal à l'inanition, l'un des premiers symptômes graves est l'abaissement de la température du sang, la mort survenant

lorsqu'elle tombe au-dessous d'une certaine limite. La température du sang de l'homme oscille autour du chiffre moyen de 37°5.

Les recherches classiques de Rubner ont établi d'une façon définitive que l'origine unique de la chaleur animale, si longtemps considérée autrefois comme une propriété vitale, résulte exclusivement de la combustion des principes constitutifs des aliments : elles ont abouti, de plus, à la démonstration rigoureuse de l'égalité des quantités de chaleur résultant de cette combustion et de l'émission, dans un temps donné, de chaleur rayonnée par le corps. En d'autres termes, le corps de l'animal émet en 24 heures par exemple, une quantité de chaleur exactement égale à celle que l'oxydation de ses réserves en graisses et en hydrate de carbone a produite, s'il est à jeun et à celle que contiennent en puissance les mêmes principes que lui apportent ses aliments.

Puisque la chaleur animale résulte de la combustion lente dans l'organisme du carbone et de l'hydrogène des tissus du corps dont l'entretien est subordonné à l'alimentation, on peut, en définitive, considérer la chaleur que les aliments sont aptes à produire en brûlant dans l'oxygène, comme la mesure de leur valeur calorifique et énergétique. Les travaux récents, et en particulier les belles recherches de M. Berthelot, ont établi que cette quantité de chaleur est indépendante du mode de combustion de l'aliment et du milieu où elle s'accomplit, pourvu qu'elle soit complète, c'est-à-dire que le charbon et l'hydrogène de la substance alimentaire soient intégralement transformés en acide carbonique et en eau. Les choses se passant absolument de même au point de vue du résultat final, dans l'organisme et au dehors de lui, on peut, en déterminant, à l'aide d'une méthode exacte, la quantité de chaleur que dégage, en brûlant complètement, un gramme par exemple de sucre, d'amidon, de cellulose, d'albumine ou même d'un aliment complexe, en conclure la quantité de chaleur ou d'énergie que le même poids de substance fournira à l'organisme vivant en s'y brûlant lentement, mais intégralement, sous l'influence de la vie.

Les différents états par lesquels passent les substances alimentaires dans le corps de l'animal sont sans influence sur le résultat final de leur combustion.

On exprime en calories, unité admise par tous les physiologistes, les quantités de chaleur dégagées par la combustion des principes nutritifs, et par celle des réserves du corps. La calorie est la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau.

Pour déterminer la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'un gramme d'une substance combustible quelconque, on se sert de la méthode aussi ingénieuse qu'exacte imaginée il y a vingt-cinq ans environ par M. Berthelot, la méthode de la bombe calorimétrique. Voici en deux mots le principe de cette méthode. Dans un espace clos entouré d'eau, on brûle la substance à étudier à l'aide d'oxygène introduit sous la pression de 25 atmosphères ; la chaleur dégagée est recueillie par l'eau de la caisse où plonge la bombe ; l'élévation de la température de cette eau dont le poids est exactement connu permet de calculer le nombre de calories produites par la combustion du corps soumis à l'expérience.

En se basant sur les nombreuses déterminations faites avec la bombe calorimétrique et sur les résultats des expériences physiologiques, Rubner a fixé aux chiffres suivants la valeur calorimétrique *utilisable par l'organisme* d'un gramme de substance de chacun des corps suivants :

Albumine.................	= 4 Cal. 1
Hydrates de carbone.......	= 4 Cal. 1
Graisse....................	= 9 Cal. 3

Quelle est la quantité de chaleur nécessaire à l'homme pour l'entretien de ses fonctions ? Comment varie cette quantité, suivant l'état de repos, de travail modéré ou de travail intense ? Quelques chiffres résumant l'ensemble des déterminations rigoureuses auxquelles les physiologistes les plus distingués ont demandé la réponse à ces questions vont nous l'indiquer. Un homme adulte, du poids moyen de 67 à 70 kilos, a besoin, par vingt-quatre heures, pour l'entretien de son corps, des quantités suivantes de chaleur :

			Rapport
A jeun (au repos)............	2.303	Calories	= 100
Travail très modéré.........	2.445	—	= 105
Travail plus intense.........	2.868	—	= 125
Travail très intense.........	3.362	—	= 146

Ces chiffres demandent quelques courtes explications.

L'animal, on le sait, peut vivre un certain temps sans recevoir de nourriture du dehors. A l'inanition, il supplée à l'absence d'aliments en consommant ses propres tissus et principalement la graisse de ses organes. Les poids d'albumine et de graisse détruites en vingt-quatre heures donnent donc la mesure exacte de la quantité de chaleur que l'homme, à jeun, a empruntée à son

corps, soit la quantité minima de chaleur nécessaire à son entretien.

D'après le poids d'azote éliminé en vingt-quatre heures par le rein et les résidus des aliments et celui de la réserve de graisse détruite dans le même temps, le professeur Rubner a établi la répartition suivante entre l'albumine, la graisse et les hydrates de carbone qui ont servi à produire, chez les quatre sujets en expérience, les quantités de chaleur ci-dessus indiquées :

Sur 100 Calories, il en a été fourni :

Chez l'homme	Par l'albumine	Par la graisse	Par les hydrates des aliments
A jeun	12 C. 4	87 C. 9	»» C. »
Au travail modéré	19 C. 2	29 C. 8	51 C. »
Au travail plus intense	16 C. 7	16 C. 3	66 C. 9
Au travail très intense	18 C. 8	17 C. 9	63 C. 3

On voit, d'après cela, que la nourriture du travailleur moyen doit lui fournir les trois principes nutritifs à peu près dans les proportions suivantes, étant entendu que les hydrates peuvent se substituer à la graisse et réciproquement dans la proportion indiquée par leur valeur énergétique :

Matières azotées	1/2
Matières grasses	1/6
Hydrates de carbone	4/6

Les quantités respectives des trois éléments fondamentaux de la ration varient avec l'âge du sujet. Rubner est arrivé par ses importantes recherches à fixer les rapports suivants :

	Sur 100 Calories sont fournies		
	Par les matières azotées	Par graisse	Par les hydrates de carbone
Chez le nourrisson	18.7	52.9	28.4
— l'enfant de 2 à 3 ans	16.6	31.9	51.6
— l'adulte	16.7	16.3	66.9
— le vieillard	17.4	21.8	60.7

La matière grasse prédomine dans l'alimentation du nourrisson ; la matière hydrocarbonée dans celle de l'adulte.

La chaleur dégagée dans le corps par les aliments n'est pas entièrement utilisable par l'animal. Du nombre de calories qu'on peut évaluer très approximativement d'après la composition des aliments révélés par l'analyse, il se fait plusieurs parts. Dans le

régime mixte de l'homme, les résidus de l'alimentation (fèces) et l'urine en retiennent environ 8 à 10 p. 100, de sorte que l'effet physiologique de 100 calories contenues dans l'alimentation se trouve ramené entre 90 et 92, mais ces chiffres moyens n'ont rien d'absolu. Grâce aux recherches auxquelles le professeur Rubner s'est consacré depuis plus d'un quart de siècle, l'hygiéniste est en possession aujourd'hui de données numériques du plus haut intérêt sur la part proportionnelle que les principaux aliments prennent au fonctionnement regulier de l'organisme humain.

Le professeur Rubner a, en effet, déterminé expérimentalement sur l'homme, avec toute l'approximation que permettent ces délicates recherches, l'effet physiologique utile de la viande, du pain, du lait, de la pomme de terre, consommés seuls, et celui des alimentations mixtes plus ou moins riches en principes azotés, en graisses et en hydrates de carbone. Pour arriver à fixer les coefficients que j'extrais de son dernier mémoire, Rubner a expérimenté isolément, sur l'enfant, l'alimentation lactée et sur l'homme adulte les rations alimentaires suivantes, par vingt-quatre heures :

a) Viande de bœuf, 2 kilos, associés à 37 p. 100 de graisse et 23 gr. de sel.

b) Pommes de terre pelées 2 k. 756, associés à 20 gr. de beurre et 10 gr. de sel.

c) Pain de seigle complet[1] 600 à 800 gr.

d) Pain de farine de seigle 600 à 800 gr.

e) Alimentation mixte (grasse).

f) Alimentation mixte pauvre en graisse.

Des recherches antérieures lui avaient déjà fourni pour l'adulte les résultats de l'alimentation au lait seul.

De l'ensemble de ces expériences, dont on trouvera, dans le mémoire original, la description complète et les résultats numériques, Rubner a déduit les chiffres très intéressants que voici :

Mode d'alimentation	Perte d'énergie par l'urine	Perte d'énergie par les fèces	Perte d'énergie totale	Effet physioogique utile
—	—	—	—	—
Lait maternel	2.60	5.80	8.40	91.6
Lait de vache chez le nourrisson	4.20	5.10	9.30	90.7
Lait de vache chez l'adulte	5.13	5.07	10.20	89.8
Alimentation mixte (jeune garcon)	2.52	6.27	8.79	91.21
Alimentation riche en graisse	3.87	5.73	9.60	90.40
Alimentation pauvre en graisse	4 65	6.00	10.65	89.35
Pain de seigle décortiqué	2.40	15.50	17.90	82.1
Pain de seigle non décortiqué	2.20	24.30	26.50	73.5
Pommes de terre	2.30	5.60	7.90	92.1
Viande	16.30	6.90	23.20	76.8

[1] Non décortiqué.

Ces chiffres montrent combien diffère la valeur énergétique des différents aliments. L'un des faits les plus saillants qui s'en dégagent est le rang inférieur qu'occupe la viande sous ce rapport. On a de tout temps exagéré le rôle énergétique de la matière azotée, élément essentiel de la viande : les expériences de Rubner, qui la réduisent à sa valeur, sont en accord avec les résultats de nos essais d'alimentation du cheval avec des rations très azotées d'origine végétale ou animale, en ce qui regarde la production du travail.

Dans ses expériences sur l'alimentation du chien, avec de la viande sans addition d'autre aliment, Rubner était déjà arrivé à la constatation d'une perte notable de l'énergie totale de l'aliment, sous l'influence de ce régime exclusif. Le rapprochement des chiffres qui représentent l'utilisation de l'énergie de la viande chez l'homme et chez le chien est très suggestif :

	Perte pour 100 Calories de l'aliment		Total	Effet physiologique utile
	par l'urine	par les fèces		
	—	—	—	—
Chien..........	21.4	3.1	24.3	75.7
Homme........	16.3	6.9	23.2	76.8

Chez l'homme, la perte est plus grande par les fèces : chez le chien, elle est supérieure par le rein, mais le résultat final est identique. Contrairement à l'opinion généralement admise, le lait, les pommes de terre et l'alimentation mixte riche en graisse ou en hydrates de carbone fournissent à l'économie des quantités de chaleur et d'énergie utiles bien supérieures à celles que la viande procurent à l'organisme. Ces faits établis expérimentalement pour la première fois, je crois, par les belles recherches de Rubner, ne sauraient manquer d'attirer l'attention des médecins et des hygiénistes, à un moment surtout où la question du rôle des aliments azotés d'origine animale donne lieu dans le monde médical à des discussions fort intéressantes.

On voit, par cet exposé bien sommaire des travaux récents de l'éminent professeur de Munich, de quelle lumière la thermochimie vient éclairer la question encore si incomplètement résolue du rôle physiologique des aliments.

Si nous rapprochons de l'étude sommaire que nous venons de faire de la nutrition et de ses conditions générales, les conclusions qu'Atwater et Benedict ont formulées à la suite de leurs expériences, nous nous confirmons dans l'idée, qu'en aucun cas,

on ne peut comparer l'alcool au sucre, à l'amidon des céréales, à la fécule des pommes de terre ou aux graisses animales.

Si nous tenons compte, en outre, que la physiologie nous enseigne d'une façon positive, comme je l'ai exposé dans une causerie précédente[1] que c'est en réalité sous forme de sucre que l'organisme utilise les diverses matières des aliments, l'assimilation de l'alcool au sucre et l'affirmation que le temps n'est pas loin où l'alcool prendra place, dans les rations alimentaires, au même titre et avec avantage même sur elles que les substances sucrées et amylacées nous paraissent plus que hasardées et devoir être rangées au nombre des vues les moins conformes à la réalité physiologique.

Pour conclure, nous dirons que les travaux d'Atwater et Benedict n'apportent aucun argument aux propagateurs de la consommation de l'alcool et qu'ils ne détruisent aucune des affirmations défavorables des hygiénistes, en ce qui regarde les fléaux dus à l'alcoolisme. Nous souhaitons que la campagne anti-alcoolique se poursuive énergiquement par la parole et par la plume.

C'est, en effet, croyons-nous, en répandant les idées saines dans la masse des populations, bien plus que par des mesures législatives plus vexatoires qu'efficaces, qu'en arrivera à supprimer le fléau auxiliaire puissant de la tuberculose, de la folie, de la criminalité, sans compter la part qui lui incombe dans la misère des familles pauvres dont le chef est alcoolique.

L. GRANDEAU.

---

[1] *Journal des Economistes* du 15 février 1899.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES
EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : La tendance collectiviste. Les assurances ouvrières. Les ouvrières aux Etats-Unis. — *Le Correspondant* : Le chômage en Allemagne. Les congrégations de l'avenir. La propriété des eaux. — *Revue de Paris* : La crise allemande. — *La Revue* : L'enseignement de la morale. Crime et parasitisme social. L'Union franco-anglaise. L'infériorité de la femme. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse* : La loi et les congrégations. La sécurité de la poste restante. — *Revue générale* : La France contemporaine. — *Etudes* : Projet de décentralisation. L'Ecole et la Vie.— *La Réforme sociale* : La crise du Barreau. Les retraites ouvrières. Le trust des historiens. — *La Science sociale* : Esclavage, servage et salariat. La grève des charbonnages américains. — *L'Association catholique* : Le programme socialiste réfuté. — *Revue d'économie politique* : La prospérité en Suède. Le problème de la monnaie. — *Journal de la Société de statistique de Paris* : Les accidents dans les houillères. La législation sucrière. — *Revue socialiste* : Liberté réglementée. Socialisme et anti-cléricalisme. — *Le Mouvement socialiste* : Enquête sur l'anti-cléricalisme. — *Les Temps nouveaux* : La « Main noire » et la justice. — Les grèves minières. — *Sociologie catholique* : Le socialisme. Le concordat. — *Le Rentier* : La part du travail dans le produit des mines. L'annee des trusts. — *L'individualiste* : La crainte du jésuite. — *La Société Turgot* : Représentation proportionnelle. Crise agricole. Crise allemande. — L'*Echo de l'Industrie :* Le municipalisme. — *Bibliothèque russe* : La situation politique en Russie.— *L'Humanité nouvelle* : Navigation aérienne. Grève des mineurs. — Le droit primordial de la femme. — *L'Acacia* : Son programme. L'inexistence de Dieu.

La « tendance collectiviste » est réfutée par M. Ad. Prins, dans la *Revue des Deux-Mondes*, à l'aide d'arguments de diverse valeur. Les collectivistes, dit l'auteur, voient dans le capital une chose en soi et le condamnent comme étant la source de tous les maux. La vérité est que le capital peut être source de bien ou de mal suivant l'usage qu'on en fait et qu'il en est de même du travail. « Le capital n'est pas plus tel capitaliste oisif, spéculateur

ou criminel, que le travail n'est tel ouvrier alcoolique ou fainéant. »

La meilleure preuve que le capital n'est point si maléfique qu'on le dit, c'est que les ouvriers jouissent de plus d'aisance, font des journées plus courtes et mieux payées, ont un niveau intellectuel plus élevé, en raison de ce que le capital abonde. « N'est-ce pas aux Etats-Unis, en Australasie, en Angleterre que l'ouvrier est le plus heureux, qu'il a les plus courtes journées de travail et les plus hauts salaires, les meilleures conditions de vie intellectuelle, matérielle et morale ? »

L'expérience du collectivisme est faite partiellement dans les sociétés actuelles et elle ne paraît pas favorable à la généralisation du système. Il y a des organismes collectifs revêtus du caractère de service public ou d'entreprise publique. « Mais, quand le socialisme y voit un modèle et réclame sa généralisation en invoquant sa supériorité sur les autres formes d'activité, on peut se demander où sont les preuves à l'appui de ses préférences. » Et M. Prins énumère les inconvénients bien connus du semi-collectivisme, puis il ajoute : « Quand un gouvernement transforme de l'activité libre en services publics, il transforme du même coup les citoyens libres en quémandeurs, et empêche la réalisation du but capital de toute civilisation : la formation du caractère. Augmenter le domaine des services publics, c'est restreindre le domaine de la liberté morale. »

En même temps qu'il constatait que, plus un pays s'enrichit, plus la condition des ouvriers s'améliore, M. Prins aurait pu ajouter : plus un pays est libre, plus il s'enrichit, et en tirer cette conclusion : que la tendance *libériste* doit être préférée à la tendance collectiviste. Au lieu de cela, M. Prins lance contre la liberté quelques attaques que nous ne comprenons pas. Il parle des excès de la concurrence dans des civilisations qui commencent à vieillir, comme d'un phénomène naturel. Il reproche aux économistes, qui veulent l'émancipation de l'individu par la liberté, de se jeter dans l'excès opposé aux socialistes qui veulent cette émancipation par l'Etat. Il assure, sans preuves, que, dans une société fondée sur la liberté, les inégalités deviennent « excessives ». Finalement, il trouve qu'il y a antagonisme entre la liberté et la justice. Le problème, c'est la réduction des antagonismes, la conciliation entre la liberté et la justice. »

Le problème, c'est, en effet, la réduction des antagonismes ; mais pour les réduire, il faut remonter à leur source, qui n'est certainement pas la liberté, car, alors, ils seraient irréductibles.

— Peut-on faire quelque chose pour assurer les ouvriers contre l'invalidité et la vieillesse? Doit-on tenter de résoudre législativement et par voie d'autorité ce redoutable problème? Est-ce affaire privée? Est-ce question d'Etat?

M. Ch. Le Cour Grandmaison, qui expose ce problème dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre, n'y voit que trois solutions discutables : une *libérale*, tendant à trouver dans le développement de l'idée mutualiste le moyen d'assurer facultativement la vieillesse des travailleurs; une *autoritaire*, qui a été adoptée en Allemagne et en Autriche « et donne des résultats incontestables »; une *socialiste*, « que ses promoteurs offrent aux masses avec les plus séduisantes promesses. »

La solution *libérale* paraît insuffisante à l'auteur. « On sait combien il est difficile aux sociétés de secours mutuels, avec leur effectif toujours assez mobile et précaire, d'organiser dans des conditions sérieuses des caisses de retraites. »

La solution *socialiste* « n'a été tentée nulle part et les propositions connues aboutissent à des impossibilités absolues ».

Reste donc la solution *autoritaire* « qui a, pour elle, l'exemple donné depuis dix ans par l'Allemagne et qui seule sauvegarde, dans une très large mesure, la liberté individuelle et la dignité humaine ».

Si la solution autoritaire (c'est-à-dire mi-partie libérale et mi-partie socialiste), ne sauvegarde qu'en partie la liberté individuelle et la dignité humaine, n'y aurait-il pas lieu de rechercher les moyens de rendre plus efficace la solution libérale, qui les sauvegarderait tout à fait?

M. le Cour Grandmaison ne parle que de la France et de l'Allemagne. N'a-t-on rien fait dans ce domaine au Royaume-Uni et aux États-Unis? On sait pourtant que les assurances de toutes sortes sont beaucoup plus développées dans ces pays que partout ailleurs.

Il est difficile, en France, d'organiser des assurances dans des conditions sérieuses. Pourquoi? Parce que mille obstacles artificiels s'y opposent. Supprimez-les, on verra ensuite.

— Mme von Vorst, voulant connaître par sa propre expérience la condition des ouvrières aux États-Unis, s'est faite ouvrière et a travaillé dans divers établissements. Les résultats de son odyssée à travers les ateliers sont consignés dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre; nous allons résumer les plus remarquables.

Le travail ne manque pas aux États-Unis et il est relativement facile aux ouvrières laborieuses et intelligentes de gagner d'assez beaux salaires. « L'intelligence est la clef de tous les succès chez les pauvres, elle est leur véritable capital, elle assure à ceux qui la possèdent des profits qui témoignent de l'éternelle vanité du rêve dont se bercent les socialistes. »

Les salaires des ouvrières sont néanmoins inférieurs à ceux des hommes. Mme von Vorst attribue ce fait à deux causes : la force physique des hommes est supérieure à celle des femmes ; beaucoup de jeunes filles, entretenues par leurs parents, ne travaillent que pour leur plaisir et pour leur toilette et, augmentant l'offre de travail, font baisser les salaires.

La première de ces causes ne me paraît pas de grande valeur. Il ne manque pas de femmes aussi fortes et plus fortes que beaucoup d'hommes. La seconde suffit pour expliquer la différence des salaires.

Mme von Vorst a constaté qu'il est moins dur pour une ouvrière d'être gouvernée par un contre-maître que par une contre-maîtresse. « La maîtresse d'atelier, quand même elle n'est pas exceptionnellement désagréable..., est toujours tracassière. »

Pour relever les salaires féminins, Mme von Vorst conseille de détourner du travail manuel les femmes que leur famille entretient et de les diriger vers les professions supérieures. Ce serait déplacer le mal, et non le guérir.

Les ouvriers sans travail ne manquent pas en Allemagne. M. Rivière, qui publie dans le *Correspondant* une étude sur les colonies agricoles et industrielles établies pour les occuper et les relever, nous apprend que le nombre des individus circulant sur les routes (c'est-à-dire des vagabonds) est de 200.000, dont 100.000 mendiants incorrigibles, 80.000 hommes disposés à travailler, 20.000 au plus susceptibles d'être amendés et reclassés.

Il va sans dire que ce nombre n'a pas diminué depuis que sévit la crise. Quelle part ont ces 200.000 aux assurances sociales, qui donnent de si remarquables résultats ?

M. Rivière soutient que la bienfaisance privée présente de grands avantages pour venir en aide aux ouvriers sans travail, elle a une liberté d'allures qui lui permet de modifier ses méthodes, dans le but de parer à tous les besoins. Les établissements privés sont des colonies agricoles de préférence aux colo-

nies industrielles. « Sur 32 établissements, 3 seulement ont un caractère industriel, qui se justifie par leur situation dans de grandes villes et l'emploi habituel de leur clientèle. »

Le travail des clients de ces colonies n'arrive pas à couvrir complètement leurs dépenses; leur budget est équilibré par des subventions des particuliers ou des autorités locales. Quant au relèvement, l'autre but qu'on se propose, il n'y a guère lieu d'en parler. « Les ouvriers ainsi relevés constituent une faible minorité. »

On ne saurait donc trop veiller à ce que les ouvriers ne tombent pas, puisqu'il est si difficile de les relever. Les assurances sociales ne sont-elles pas un peu anti-sociales à cet égard? Ne contribuent-elles pas à faire rejeter hors cadre les ouvriers qui ne produisent pas assez pour payer leur part et celle du patron? Car il ne faut pas perdre de vue que c'est l'ouvrier qui paie toute l'assurance qu'on lui impose, directement ou indirectement.

— Les congrégations religieuses passent un mauvais quart d'heure. M. Henry Joly se demande, dans le *Correspondant* du 10 novembre, si un nouveau mode d'existence leur est nécessaire. L'émigration des religieux récalcitrants n'est pas une solution. L'Église, dit M. Joly, est avant tout une institution destinée à sauver les âmes; or, il n'en manque pas à sauver en France. « Vous parlez d'évangéliser les infidèles; mais une grande partie de la France va certes avoir besoin d'être évangélisée à nouveau. »

Le moyen d'évangéliser la France? Il y a deux formes de dévouement catholique : le dévouement congréganiste et le dévouement laïque. Le premier est discrédité, mais reste le second. Que l'on fonde des tiers-ordres, d'hommes et de femmes. Aucune loi, dit M. Joly, ne peut empêcher les dames de traiter comme elles l'entendent leurs demoiselles de compagnie, femmes de chambre, lectrices ou intendantes. Pourquoi les compagnes choisies ne se donneraient-elles pas aux mêmes œuvres de prière ou de charité?

La gaminerie gouvernementale ne servira donc à rien? Il n'y aura de changé que le dehors, les noms et les costumes? Or, le costume n'a aucune importance, l'habit ne fait pas le moine. « Tout le monde le sait, le costume des Franciscains était simplement le costume de certains paysans italiens du moyen âge; le costume des Filles de la Charité était celui de la femme bourgeoise au temps de la Fronde. »

Il ne restera plus qu'une ressource à nos anti-moines : ce

sera, après avoir interdit le port du froc et de la soutane, de l'imposer aux congrégations de l'avenir, comme on imposait autrefois le port de la rouelle aux juifs.

— A peine née, voici que la houille blanche devient l'objet de litiges. A qui appartiennent les chutes d'eau? A l'État ou aux particuliers? D'accord avec le Congrès de la houille blanche, M. Béchaux, dans le *Correspondant*, donne la préférence à la propriété privée sur la propriété publique, parce que les droits des propriétaires riverains « ont permis, par le libre jeu de l'initiative industrielle, de parvenir à la création de forces hydrauliques considérables, assurant des distributions importantes et étendues. »

Si les côtes de l'Océan étaient également propriétés privées où les propriétaires cultiveraient la sardine, ou d'autres poissons, les pêcheurs bretons en seraient peut-être pas dans l'embarras où les a mis le régime de prédation communiste qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour. A toujours prendre et rien rendre, l'Océan même s'épuise.

Les encouragements de l'Etat, directs et indirects, ont produit sur l'industrie allemande les mêmes effets que sur tant d'autres Ces effets, M. V. Bérard les expose dans la *Revue de Paris* du 15 octobre.

Pour satisfaire à la clientèle mondiale, dit l'auteur, l'Empire se couvrit de fabriques. La main-d'œuvre déserta les champs et afflua vers les villes industrielles. Il fallut des capitaux. Comme ils étaient rares, l'industrie se mit en frais pour les attirer. Elle promit à ses prêteurs des intérêts de 8 et 9 p. 100, à ses actionnaires des dividendes de 14 et 16 p. 100. Pour loger la main-d'œuvre attirée des campagnes, des cités entières surgirent aux portes et dans les faubourgs des villes anciennes. Les travailleurs ruraux devenant plus rares, le prix des denrées monta et le taux des salaires suivit le même mouvement, de sorte que l'Allemagne perdit le seul avantage dont elle jouissait sur les autres nations industrielles : la main-d'œuvre à bon marché. Les primes à la marine allemande contribuèrent à inonder le pays de produits étrangers autant qu'à faciliter l'écoulement des produits nationaux.

La crise éclate, c'était fatal. Le chômage et les émeutes s'en suivent, les salaires tombent, les dividendes disparaissent. « A

Chemnitz, sur 21.700 ouvriers en métaux, on n'en compte plus actuellement que 7 à 8.000 occupés, tous travaillant à heures réduites. En même temps, les salaires montrent une tendance à baisser. Une industrie qui, en temps prospère, occupait 5.000 ouvriers, n'en compte plus aujourd'hui que 3.000, et la diminution des salaires est allée jusqu'à 25 et même 33 p. 100. Néanmoins, les travailleurs s'offrent en foule... En 1901, sur 2.931 sociétés, un tiers environ n'a donné aucun dividende et, parmi celles-ci, un sixième a travaillé à perte. »

Pour remédier à une crise fabriquée ainsi de toutes pièces, on a imaginé les primes à l'exportation, remède qui nourrit le mal. Aussi, loin de diminuer, la crise s'accentue et bat son plein. « Personne n'en voit encore le terme. Et c'est bien une crise profonde, durable, non un malaise passager. »

Comment l'Allemagne en sortirait-elle? M. Bérard incline à croire que ce pourrait bien être par la guerre ou quelque coup de violence. « Il ne manque pas, outre-Rhin, de calculateurs sans scrupules, qui voient dans l'annexion de la Hollande le seul remède aux embarras présents. »

Encore un singulier remède. Les ennemis de l'Allemagne ne peuvent que souhaiter qu'elle en fasse l'essai.

L'enseignement de la morale dans les écoles françaises ne satisfait pas M. Cheinisse. Non seulement, dit l'auteur (dans *la Revue*) la méthode d'enseignement est mauvaise, mais encore les notions qu'on enseigne sont d'une moralité douteuse. « Toutes ces historiettes invraisemblables qui tendent à faire croire que la vertu est toujours suivie de bonheur et que le vice entraîne nécessairement une répression, toutes ces considérations sur le plaisir et le châtiment en tant que mobiles de nos actions sont immorales autant que grotesques. »

M. Cheinisse veut ramener l'enseignement de la morale à l'idée de la justice. A ce point de vue, dit-il, il n'est pas de meilleure leçon de morale que l'histoire.

Beaucoup de penseurs soutiennent que l'histoire est plutôt une leçon d'immoralité que de morale et qu'on n'y découvre guère de justice, fût-elle même sociale. Que faire donc? Les meilleures leçons de morale seraient peut être celles qui se tirent de la vie courante; mais, précisément, l'école a pour effet de séparer autant que possible les enfants de la famille et de la société. Il n'est donc pas étonnant qu'elle manque son but.

— Par des détours un peu subtils, M. Nordau arrive (dans *la Revue* du 15 octobre) à découvrir la source du crime dans le parasitisme social et celle du parasitisme dans la loi du moindre effort.

Le parasitisme sous toutes ses formes est bien, en effet, le crime des crimes, mais il dérive de la loi du moindre effort *mal entendue*, car les parasites de tout acabit prennent le chemin le plus long et le moins sûr pour arriver à leur but; ils subissent en réalité une plus grande somme de peines et jouissent d'une moindre somme de plaisirs.

Ce n'est que dans un milieu social non libre que le contraire peut arriver. Par exemple, si le fisc prélève le tiers du produit de votre travail et si, par conséquent, vous êtes obligé de vous surmener pour vivre misérablement, tandis qu'en prison vous jouirez d'un confort relatif, la loi du moindre effort vous conduira peut-être au crime, mais c'est parce qu'elle est faussée.

— M. Jean Finot démontre, dans *la Revue*, que le sang latin n'entre presque pour rien dans la composition du peuple français; qu'il y a, au contraire, communauté d'origine entre les Français et les Anglais et que ces deux nations marchent dans la même voie. « L'Angleterre précède, il est vrai, la France, qui, retardée dans son mouvement par la puissance du clergé, suit péniblement son compagnon de route. Mais retardée ne veut pas dire arrêtée. »

Il y a donc plus d'affinité et plus de communauté d'intérêts de la France avec l'Angleterre qu'avec toute autre nation? Effectivement, c'est avec l'Angleterre que la France fait le plus d'affaires et les meilleures. En 1901, l'Angleterre a acheté à la France pour 1.264 millions de francs; tandis que notre alliée la Russie ne joue dans notre commerce qu'un rôle tout fait effacé et reste bien en arrière du commerce franco-belge (982 millions), franco-allemand (878) ou franco-américain (771 millions).

De plus, le chiffre des achats anglais en France ne cesse de croître. De 1.032 millions en 1896, il a monté en 1897 à 1.132; à 1.238 en 1899 et à 1.264 en 1901. En outre, les Anglais dépensent en France tous les ans des sommes très élevées. On évalue l'argent qu'ils dépensent à Paris ou dans leurs villégiatures favorites à 500 millions. Nos agriculteurs, qui encaissent directement ou indirectement une bonne partie de ces sommes, « seraient bien embarrassés s'ils se voyaient obligés de chercher pour leurs produits un autre débouché ».

Ces considérations conduisent M. Finot à proposer une union franco-anglaise, à défaut des Etats-Unis d'Europe et comme moyen d'arriver à cette dernière fédération. « Les deux peuples ont tout à gagner et rien à perdre, en se replongeant ainsi dans les influences communes qui ont façonné leurs âmes respectives. En rendant plus solides les chaînes bienfaisantes qui les lient, ils formeront un ensemble d'intérêts et de forces qui leur permettront non seulement de sauver la vieille Europe des dangers qui la menacent, mais aussi de garantir à l'humanité un avenir d'évolution pacifique. »

Les dangers qui menaçent l'Europe sont les grands armements et le péril américain. Le premier est réel, mais à qui la faute? Quant au second, il nous paraît purement imaginaire. Quel mal peuvent nous faire les Etats-Unis? Nous inonder de leurs produits? S'ils le font gratuitement, tout sera profit pour nous ; s'ils le font onéreusement, tout sera encore profit pour nous. Donc...

— La prétendue infériorité de la femme est réfutée par M. Novicow (dans la *Revue* du 15 novembre), où l'auteur soutient que la femme est au moins l'égale de l'homme, non seulement au point de vue intellectuel et moral, mais au point de vue physique. L'ouvrière fournit 11 heures de travail à la fabrique et encore 4 pour remplir ses devoirs de ménagère et de mère. « Les femmes qui, dans de pareilles conditions, s'obstinent encore à vivre méritent, à vrai dire, le nom de sexe fort ».

En admettant même, conclut M. Novicow, que la femme soit inférieure à l'homme, ce serait une raison de plus pour ne pas la priver des mêmes droits. « Il y a des hommes manifestement au-dessous de la moyenne de leurs semblables. On ne les prive cependant pas pour cela de leurs droits civils et politiques. Pourquoi le fait-on à l'égard de la femme? »

M. Albert Bonnard examine, dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* de décembre, si la loi de 1901 sur les congrégations a été violée, tordue dans sa lettre, faussée dans son esprit par le ministère Combes.

L'auteur constate d'abord que cette loi n'est pas bien méchante. S'informant auprès d'un jésuite des embarras que le nouveau régime d'autorisation avait imposés à son ordre, celui-ci répondit « par un haussement d'épaules et le plus significatif des sourires ».

M. Bonnard est convaincu que, « avant leur pseudo-dispersion, les congrégations auront certainement su prendre des mesures pour rester clandestinement en possession de leurs patrimoines. Leur arsenal de stratagèmes est admirablement monté ». Mais il n'en persiste pas moins à croire que la loi est bonne, qu'elle doit être appliquée, et qu'on ne peut adopter vis-à-vis des congrégations une politique différente sans capituler et sans avouer l'impuissance de la troisième république à se dégager de l'étreinte cléricale.

D'autre part, M. Bonnard n'admet pas qu'à l'intolérance de l'église romaine on substitue une autre intolérance à laquelle un trop grand nombre de ceux qui répudient aujourd'hui sa doctrine et sa politique sont inclinés par les traditions mentales qu'elle leur a transmises. « A l'Eglise qui veut dominer, il faut opposer la certitude du droit et les immuables principes de la liberté. »

Si je ne craignais de passer pour un congréganiste, je dirais que je ne comprends pas. Où je comprends, c'est quand M. Bonnard dit qu'une séparation de l'Eglise et de l'Etat, préparée par une législation prévoyante, pourrait bien être, en France, la solution vraiment libérale, définitive et complète. Mais, ajoute-t-il, « à l'heure actuelle, cette solution est irréalisable, parce qu'on ne la comprend pas ».

Elle paraît pourtant plus facile à comprendre qu'une législation dont le moindre défaut est d'être inefficace. Si les hommes d'Etat de la troisième république ne comprennent pas cette solution, c'est sans doute qu'ils sont aveuglés par la frayeur des « hommes noirs » et par le désir de se servir d'eux.

— Le congrès de l'Union postale s'est occupé de la sécurité de la poste restante, question d'une certaine importance en notre temps de commerce international, — toujours croissant malgré les douanes, — et de pérégrination perpétuelle dans tous les coins du globe. M. Philipona expose, dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* de décembre les divers systèmes proposés et explique en détail le mécanisme de celui qui lui paraît le meilleur et qui est, en effet, très ingénieux. « Les administrations, publiques cherchent encore, dit l'auteur, sans paraître se douter que l'initiative privée les a déjà devancées. La trouvaille est à leur portée; elles feignent de ne pas la voir ».

Si les postes étaient des administrations privées, elles auraient peut-être l'œil plus ouvert aux nouvelles découvertes; mais, alors les postiers ne seraient plus des « fonctionnaires » irresponsables.

Ne vaut-il pas mieux que le service soit moins bien fait et que ces braves gens ne soient pas contrariés dans leurs habitudes et dans leur vanité?

Les *Réflexions sur la France contemporaine* auxquelles se livre M. Primbault, dans la *Revue générale*, sont plutôt pessimistes, mais elles n'en sont pas moins utiles à méditer; qui aime bien, châtie bien. La grande Révolution a cru régénérer la nature française et même toute l'humanité. D'après M. Primbault, elle a fait tout le contraire.

Les anciens gouvernements se plaisaient à prendre pour emblèmes des oiseaux de proie, des carnassiers féroces : aigles, lions, tigres, léopards, images de la force et surtout de la férocité. La Révolution a changé tout cela et a pris pour devise les trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité. « Or, si les empires font honneur à leurs écussons en s'entredéchirant comme les animaux féroces qu'ils représentent, il n'en est pas de même de la République qui n'a jamais pensé à mettre sa devise en pratique. »

La Liberté? Elle est plus restreinte que sous l'ancien régime. « Malgré le pouvoir absolu du souverain, le gouvernement n'était pas centralisé comme de nos jours. Il respectait les coutumes, les habitudes de chaque province... Aujourd'hui, l'électeur après avoir mis son bulletin dans l'urne, tous les quatre ans, descend brusquement de son trône et n'est plus rien que l'esclave du pouvoir central. »

Non seulement nous n'avons plus la liberté, mais nous ne la recouvrerons peut-être jamais, car nous n'en avons plus le sentiment ni l'amour. C'est là le signe précurseur infaillible de la vieillesse et de la décadence. « Il vaudrait mieux que les Français perdissent une nouvelle province et que l'Etat fît banqueroute, car tout cela est passager, tandis que l'abandon de la liberté est le signe avant-coureur de la déchéance définitive. »

L'Egalité ? On n'y a jamais moins aspiré qu'aujourd'hui. La course effrénée aux faux titres, aux distinctions, aux décorations, aux fonctions publiques sont autant de preuves palpables de l'absence de sens égalitaire. « Sous l'ancien régime, la France était divisée en trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état... Aujourd'hui, après tout un siècle de révolution, la nation française est encore divisée en trois castes : les ploutocrates, les fonctionnaires et le peuple. »

La Fraternité ? « Il est une nation envers laquelle les Français sont plus rancuniers qu'envers les Allemands, plus irascibles que vis-à-vis des Italiens et des Anglais. C'est aux Français eux-mêmes que les Français témoignent une animosité sauvage, constante et implacable. »

Il n'en est pas moins vrai, dira-t-on, que la condition du peuple s'est considérablement améliorée depuis un siècle. Les paysans sont mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus qu'au temps de La Bruyère ; ils jouissent d'un grand nombre d'agréments qu'ils ne soupçonnaient même pas jadis.

« Mais, par contre, répond M. Primbault, leur mentalité, leurs sentiments, leur état d'âme ont bien peu changé et les faibles variations sont plutôt dans un sens rétrograde. » D'ailleurs, ce n'est pas à la Révolution que le peuple français est redevable de ces progrès ; ils se sont aussi bien produits dans les pays restés monarchiques.

Pour conclure, la maladie dont souffre la France n'est ni le cléricalisme, ni le protestantisme, ni le sémitisme, ni la franc-maçonnerie ; « c'est tout simplement la Révolution, ses théories fausses, ses principes, ses manières, c'est surtout l'esprit philosophique et sceptique. » Et le remède, c'est le retour à la religion chrétienne. Sans elle, nous ne guérirons jamais et ne parviendrons pas à combattre la maladie et à sortir du triste état où nous ont plongés les théories révolutionnaires. »

Comme on le voit, M. Primbault suppose que le mal social ne date que de la Révolution, tandis qu'en réalité il n'y a pas différence de nature, mais seulement de degré entre l'ancien régime et son continuateur, son renchérisseur.

Les empiètements de l'Etat moderne et les méfaits de la centralisation sont exposés par M. G. Sertais dans les *Etudes*. Le premier reproche qu'on doive adresser à la centralisation, dit l'auteur, c'est d'avoir nui à la prospérité matérielle du pays. La prétention, toujours plus encombrante qu'a l'Etat de tout faire au lieu et place des citoyens, a nécessité la formation d'une véritable armée de fonctionnaires et de bureaucrates. Si du moins la besogne était mieux préparée et exécutée avec plus de rapidité, de soin et d'économie, il n'y aurait que demi-mal ; mais on sait que c'est tout le contraire qui a lieu.

Les inconvénients de la centralisation ne sont pas moindres au

point de vue moral qu'au point de vue matériel, et ce qu'il y a de pire c'est qu'elle se retourne contre les centralisateurs eux-mêmes. Les Français ne trouvant pas à dépenser leur activité administrative dans leurs propres affaires, dans les affaires locales et régionales, qui sont administrées par le gouvernement, se sont rués avec leur *furia* coutumière, sur les questions de politique générale. Ils emploient leurs loisirs à renverser leurs gouvernements ou leurs ministères. « C'est châtiment mérité, dit M. Sortais. Pourquoi, en effet, l'Etat assume-t-il des tâches innombrables, au-dessus de ses forces, nécessairement plus ou moins mal remplies? C'est, de gaieté de cœur, se créer des adversaires et recruter soi-même l'armée de la révolution qui se grossit de tous les mécontents. »

C'est, finalement, la centralisation qui a frayé la voie au socialisme. « En poussant de plus en plus dans le sens de la centralisation, le collectivisme arrivera, sans trop de heurt, à la réalisation, du moins partielle, de son rêve malfaisant. » Les dangers de la centralisation ont été sentis par la royauté à son déclin et par le second empire et des tentatives de décentralisation ont été faites par Louis XVI et par Napoléon III; mais, est-ce une fatalité, est-ce calcul? Le fait est que des révolutions sont venues, chaque fois, interrompre le courant décentralisateur.

Sentira-t-on de nouveau que la centralisation est une machine pneumatique qui asphyxie les peuples? Reviendra-t-on à des projets de décentralisation? Dans cette espérance, M. Sortais expose un plan qui ne nous paraît pas sans défauts, mais qui ne manque pas non plus de qualités. En voici les principales lignes.

Les communes seront groupées en cantons, qui formeront le premier élément administratif. Les départements seront supprimés et remplacés par des provinces formées de plusieurs départements et au nombre de 24 ou 25. Ces provinces, plus fortes que nos départements, seront capables, isolées ou associées, de tenir tête à la capitale. Le suffrage sera universel en bas et restreint en haut. Pour les détails, les décentralisateurs devront lire l'étude de M. Sortais. Pourquoi conclut l'auteur ne pas faire l'essai loyal d'une organisation provinciale, puisqu'une organisation analogue existe pour l'administration de la justice, pour l'armée, pour l'instruction publique?

— La République veut préparer ses jeunes sujets à la vie et les préserver du déclassement que produit l'enseignement secondaire actuel. La réforme opérée dans cet enseignement remédiera-

t-elle au déclassement ? M. Paul Dudon ne le croit pas. Les études classiques, dit l'auteur, ne sont pas seules à fournir les *ratés* qui forment l'armée du prolétariat intellectuel. Le baccalauréat moderne, le certificat d'études même, ont leur contingent d'élèves dévoyés. La réforme nouvelle aura le sien.

Rien n'est plus vrai et, quel que soit le programme des études, il en sera ainsi tant que l'Etat se mêlera de l'enseignement, car il ne prépare, n'a jamais préparé et ne peut préparer ses élèves qu'à la vie parasitaire, à la chasse aux sinécures.

La situation du Barreau de France devient critique. Les avocats, de plus en plus nombreux, sont de moins en moins *honorés* (pécuniairement) et ils se trouvent réduits, comme de simples prolétaires, à fonder des sociétés de secours mutuels et de retraites pour échapper à la misère. M. Oudart, dans la *Réforme sociale* du 1er octobre, indique la cause de décadence de cette profession. Cette cause est l'assistance judiciaire étendue de plus en plus par plusieurs lois successives.

La loi de 1897 surtout a dépassé le but en instituant une *justice gratuite pour tous* : « gratuite aujourd'hui en matière pénale, gratuite demain peut-être en matière civile. » Le nombre des affaires *honorées* a diminué dans tous les barreaux de France; les affaires d'assistance judiciaire se sont multipliées. « A Paris le fardeau a surtout porté sur les stagiaires qui se partagent les affaires d'assistance; en province où, d'après l'usage, la répartition se fait d'une manière plus égale, tous les avocats ont été accablés de besogne gratuite. »

Pauvres avocats ! Heureusement pour eux qu'ils ont plusieurs cordes à leur arc : ils peuvent se lancer dans la politique et ils ne s'en privent pas; ils peuvent s'enrôler dans la magistrature; ils peuvent sortir du barreau pour entrer dans les bureaux d'une foule d'administrations privées et publiques, dont le contentieux se complique pour suivre les progrès de la législation, si toutefois on peut appeler progrès l'abondance de lois.

— Les retraites ouvrières trouvent des partisans parmi les catholiques, même parmi les patrons, qui disent que certainement des retraites sont dues aux salariés, et qu'elles seront envers eux un acte de justice. M. Hubert-Valleroux cherche, dans la *Réforme sociale* du 16 octobre, à éclairer patrons et ouvriers sur les dangers de cette philanthropique institution.

Quelle que soit l'origine des fonds, qui organisera les caisses de retraites, qui les dirigera? L'auteur assure que, sans beaucoup tarder, ces caisses tomberaient entre les mains de l'Etat. « Nous aurons donc une nouvelle machine administrative, c'est-à-dire, pour les gouvernants, un nouveau moyen d'influence politique, et bien entendu aux frais des contribuables. »

On invoque l'exemple de l'Allemagne. « Que ne cite-t-on plutôt l'exemple des Anglais qui, après s'être engoués des pensions de retraites obligatoires, ont prudemment battu en retraite et retiré leurs projets après un examen plus approfondi de la question. » Si l'on veut imiter l'Allemagne, qu'on l'imite jusqu'au bout; que l'on accorde des retraites de 0 fr. 50 par jour à 70 ans d'âge. Est-ce là ce que l'on demande en France?

L'Allemagne peut supporter des assurances obligatoires, parce qu'elle est moins imposée et moins endettée que la France. Nous avons 33 milliards de dette d'Etat; les Allemands ne doivent que 14 milliards. « La seule différence des intérêts à payer représente plus que le subside annuel versé par l'Etat allemand aux caisses de retraites, afin de s'ajouter aux retenues sur les salaires et aux versements des patrons. »

— M. Brentano revient, dans la *Réforme Sociale* du 16 novembre, sur la difficulté de plus en plus grande que trouvent les historiens indépendants à faire pénétrer les résultats de leurs travaux dans le courant des idées reçues. « Un professeur de l'Université de Lyon ne fera pas passer à ses élèves l'examen de l'agrégation : ceux-ci le passeront à Paris. Leur enseigner des idées et des faits qui seraient en opposition avec l'enseignement parisien serait un jeu dangereux, l'élève y risquerait sa carrière... Ainsi, l'enseignement tourne à la scolastique. »

Cette conséquence n'est pas particulière à l'histoire : il en est de même pour toutes les sciences. Nous retournons donc grand train à la scolastique; toute la différence, c'est qu'elle était ecclésiastique au moyen âge et qu'au xxe siècle elle sera laïque, ou du moins universitaire.

M. Brentano cite plusieurs exemples typiques d'idées et de faits historiques découverts par les historiens indépendants et qui restent lettre morte pour les bonzes laïques.

L'esprit de système se donne carrière, en notre temps de scientisme et de prétendu réalisme, autant et plus que jamais. Le mystère de la Trinité est toujours en faveur. En littérature on a imaginé les trois périodes : lyrique, épique et dramatique; en économie, les adversaires de la métaphysique et de l'*apriorisme* ont découvert, par la méthode historique, trois phases : l'économie domestique, l'économie urbaine et l'économie nationale; en socialisme, on n'a pas voulu rester en arrière et l'on a inventé la trilogie : esclavage, servage et salariat.

M. d'Azambuja examine cette dernière découverte (*Science sociale* d'octobre) et démontre : 1° que l'esclavage ne paraît pas avoir été la première forme de travail dans l'humanité; 2° que ce n'est presque jamais le servage qui remplace l'esclavage quand celui-ci disparaît; 3° que le servage s'est recruté le plus ordinairement, non chez les esclaves, mais chez les hommes libres; 4° que ceux qui cessent d'être serfs, généralement, ne deviennent pas salariés; 5° que le salariat a existé dans des sociétés très anciennes, concurremment avec l'esclavage et le servage; 6° que le salariat, à l'époque actuelle, n'est pas en voie de disparaître; 7° que la disparition du salariat, au lieu d'amener un état meilleur, pourrait être le signal, en certains milieux, d'une réapparition de l'esclavage.

Il est permis de n'être pas d'accord avec M. d'Azambuja sur quelques points de détail, mais il nous paraît difficile de contester le fond de sa thèse. Nous engageons donc les socialistes à la méditer attentivement et à refuter, notamment, s'ils le peuvent, les deux derniers articles.

« Il est intéressant d'observer, dit M. d'Azambuja, que les socialistes, en encourageant la multiplication des fonctions publiques, poussent eux-mêmes à ce développement du salariat, tout en déclarant voir en lui un reste du servage et de l'esclavage antiques. Il est vrai que, pour les théoriciens du parti, cette tactique est provisoire, et qu'ils ont quelque chose de mieux à offrir à la société. Ce quelque chose de mieux, quel est-il? ».

L'auteur montre, par des citations des théoriciens de la société future, que ce quelque chose, c'est la contrainte, mais « une contrainte juste et officielle ».

Officielle, c'est certain; quant à *juste*, c'est ce qu'il faudrait démontrer. « Débarrassé de tout le verbiage qu'on peut mettre autour, ce système a un nom très connu; c'est celui des travaux forcés, qui fonctionne dans nos colonies pénitentiaires ». C'est donc tout simplement l'esclavage et le pire des esclavages, car,

autrefois, il y avait au moins, entre les maîtres, une concurrence qui tournait au profit des esclaves ; tandis que, dans la cité socialiste, les esclaves n'auront plus qu'un maître aux cent têtes et aux cent ventres, anonyme et irresponsable : la bureaucratie.

— La grève des charbonnages américains a duré cinq mois et dix jours; 145.000 mineurs et 60.000 employés des chemins de fer alimentés par la production houillère, sont restés inactifs. On estime que les Compagnies ont perdu 100 millions de francs et subi 37 millions et demi de dommages dans les mines; pendant que les ouvriers ont manqué à gagner 150 millions de salaires. Une grève aussi prolongée (dit M. de Rousiers, dans la *Science sociale* de décembre), suppose quelque chose de plus qu'une simple difficulté sur le taux des salaires. On n'accepte pas de pareilles pertes sans avoir un intérêt grave en jeu.

M. de Rousiers recherche les causes de cette grève et les découvre dans le manque d'organisation des ouvriers et dans la cupidité de certains patrons, sinon de tous. Le *Truck system* est encore en usage dans les mines d'anthracite et produit les abus accoutumés. « Il ne faut pas oublier que les exploitants de l'anthracite sont des compagnies de chemins de fer; qu'à ce titre ils accomplissent réellement un service public, et que, comme tous les chemins de fer américains, ils l'accomplissent sans contrôle. L'impopularité que les patrons mineurs ont encourue trouve là son origine ».

On a voulu remédier au défaut d'organisation des ouvriers mineurs par une loi créant un *Miner's certificate*. Le remède a aggravé le mal. « Avant la loi, on n'admettait pas les ouvriers incompétents; maintenant on les reçoit par centaines. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'avoir des certificats, et ils se les procurent » en les achetant. Le vrai remède est donc : 1° que les ouvriers s'organisent, et 2° que les patrons corrigent les abus et recrutent un personnel de choix en le payant raisonnablement.

Le programme socialiste voté au congrès d'Erfurt, en 1891, réédité au congrès de Lubeck, en 1901, affirme que l'organisation actuelle du travail tend nécessairement à mettre entre les mains de quelques-uns les instruments de travail. Il affirme également plusieurs autres erreurs, que M. Cetti s'attache, dans l'*Association catholique* de novembre, à réfuter par des chiffres.

En 1882, nous apprend l'auteur, le nombre des personnes occupées (en Allemagne) dans les exploitations de 1 à 5 travailleurs s'élevait à 2.457.950; il atteignait 3.056.300 en 1895. Dans les exploitations de 6 à 10 travailleurs, il y avait 500.100 en 1882 et 833.400 en 1895. Dans les exploitations de 11 à 50 travailleurs, figuraient, en 1882, 891.600 travailleurs, en 1895, 1.620.000. Durant ces treize années, la population n'a augmenté que de 13,5 0/0. « C'est donc le démenti le plus formel donné à la thèse socialiste, que les petits métiers soient condamnés à disparaître. »

En 1895, il y avait en Allemagne 8.100 établissements occupant plus de 100 ouvriers; 35.700 occupant de 21 à 100; 35.800 de 11 à 20; 77.900 de 6 à 20; 680.900 de 2 à 5; 1.237.400 travaillant avec une personne. De plus, il y avait 286.000 industries s'exerçant à domicile. « Ici encore les chiffres et les faits protestent contre les affirmations du socialisme ».

M. Cetti constate le même phénomène dans le commerce et l'agriculture que dans l'industrie. Il montre également que la petite propriété, loin de diminuer, a augmenté dans les mêmes proportions.

Les pays industriels seraient, d'après les socialistes, irrémédiablement condamnés à la misère noire. Le royaume de Saxe, dit M. Cetti, est le pays le plus industriel de l'Allemagne. En 1879, on y relevait 508.100 personnes ayant un revenu de 400 à 800 marcs; en 1900, leur nombre arrivait à 783.700. En 1879, on comptait 210.100 personnes avec un revenu de 800 à 2.800 marcs; en 1900, le chiffre montait à 680.200; en 1879, 34.100 personnes jouissaient d'un revenu de 2.800 à 9.600 marcs; en 1900, il s'en rencontrait 93.700. « C'est donc une marche ascendante bien accentuée vers le bien-être, la petite fortune, la petite propriété. La théorie socialiste, affirmant le contraire, est démontrée fausse en pratique, condamnée par l'expérience et l'observation. »

M. Cetti prouve, de la même façon, que le bien-être de l'ouvrier a augmenté, dans toute l'Allemagne comme dans la Saxe, et il termine sa réfutation des erreurs socialistes en affirmant que « déjà des milliers de travailleurs ont secoué le joug socialiste pour se ranger parmi les ouvriers honnêtes, désireux d'arriver à la paix sociale par le travail chrétien, par le respect mutuel et la véritable fraternité. »

Le peuple suédois qui, au XVIII[e] siècle, était peut-être le plus buveur de la terre, est devenu extrêmement sobre. La santé pu-

blique s'améliore. La mortalité décroît. La durée moyenne de la vie s'est élevée, au cours du XIXe siècle, de 35 à 50 ans. De 1861 à 1895 le taux de la criminalité a passé de 53 à 41 pour 100.000 habitants. Le patrimoine national s'accroît tous les jours : les sciences, les lettres et les arts brillent d'un vif éclat.

C'est le Dr Johan Bergman qui nous apprend ces choses dans la *Revue d'Economie politique* de décembre. Il est si rare aujourd'hui de voir émettre des opinions optimistes, que nous n'avons pas voulu laisser passer celles-ci sans les signaler, espérant qu'elles remettront l'espérance dans les cœurs ulcérés par la lutte pour la vie.

— Dans la même *Revue*, M. Limousin traite le problème de la monnaie. Les parasites sociaux, dit l'auteur, ne sont pas les entrepreneurs capitalistes, comme le croient les socialistes, ce sont les inventeurs et les exploiteurs des mines d'or et d'argent.

L'industrie et le commerce des mines et métaux précieux étant soumis à la loi de l'offre et de la demande, comment les inventeurs et les exploiteurs des mines d'or et d'argent peuvent-ils être des parasites ?

« Le métal précieux, particulièrement l'or, n'est pas détruit ou n'est que peu détruit par la consommation. Toute nouvelle quantité extraite vient s'ajouter à la quantité existante dans le stock monétaire. »

Les conséquences se devinent : plus la quantité offerte augmente, plus la puissance d'achat de la monnaie diminue. Il en résulte le renchérissement de tous les produits et quand les inventions de métal se produisent subitement, elles provoquent des crises.

On voit que M. Limousin se place au point de vue purement statique pour poser son problème et le résoudre : il suppose une société où les métaux précieux affluent sans que la population augmente, sans que les besoins se multiplent, sans que le confort et le luxe se développent.

Cette hypothèse ne se réalisant jamais, ou très rarement, le parasitisme des chercheurs d'or n'existe pas. On comprend d'ailleurs *a priori* que, vendant leur or pour se procurer les autres produits, ils sont, les premiers, victimes de la dépréciation qu'ils causent.

M. Limousin propose une réforme du système monétaire tendant à éviter les crises ; réforme ingénieuse, mais inutile, puisque les crises ne proviennent pas de là.

La statistique officielle des accidents survenus dans les houillères françaises embrasse une période de 56 années. M. O. Keller montre, dans le *Journal de la société de statistique de Paris*, que les risques d'accidents diminuent considérablement tout le long de cette période.

De 40,7, en 1833, la proportion moyenne des ouvriers tués est descendue à 11.8, pour 1900. Les explosions de grisou occasionnent parfois la mort d'un grand nombre de mineurs, mais elles deviennent de plus en plus rares. Autrefois 15 à 20 p. 100 des mineurs qui étaient victimes d'accidents mortels succombaient au grisou; dans la dernière période décennale, cette proportion est tombée un peu au-dessous de 5 p. 100.

Les éboulements, qui sont la cause la plus fréquente des accidents, ont aussi diminué. La proportion des mineurs tués n'est plus guère que le quart de ce qu'elle était vers 1850. Les accidents survenus dans les puits accusent également une forte diminution. Ils donnaient lieu à 13.14 tués par 10.000 ouvriers du fond pendant les années 1850 à 1857, et seulement à 2.52 tués pendant la période de 1891 à 1900.

— Toutes les législations européennes sur les sucres ont ces caractères communs : 1° pousser à la production du sucre; 2° en limiter la consommation intérieure; 3° en provoquer la consommation à l'étranger. Les partisans de la protection et des primes sucrières invoquent l'intérêt des ouvriers agricoles et autres. Dans le *Journal de la Société de statistique*, M. Yves Guyot montre que les salaires de la main-d'œuvre employée dans la sucrerie sont loin d'avoir augmenté. Le salaire moyen était, en 1884-1885, de 3 fr. 90 pour les hommes, de 1 fr.92 pour les femmes et de 1 fr. 73 pour les enfants ; en 1899-1900 il était de 3 fr. 87, de 2.06 et de 1.66, Le nombre même des employés a diminué : en 1884, il y avait 43.896 hommes employés, 6.749 femmes, 6.080 enfants ; en 1899-1900, il n'y a plus que 42.812 hommes, 3.427 femmes, 2.489 enfants ; en 1900-1901, ce nombre a subi encore une légère diminution. Quel profit le peuple tire-t-il des primes sucrières ?

« Qu'une législation de faveur pour quelques producteurs de sucre fût instituée sous la Restauration, alors que 90.000 censitaires représentaient le corps électoral ; qu'elle fût maintenue sous le Gouvernement de Louis-Philippe par les élus de 200.000 électeurs, on le comprend; mais ce qui ne peut s'expliquer que par la profonde ignorance économique de la majorité des Français, c'est que le régime actuel, établi au détriment du plus grand

nombre et au profit d'une infime minorité, ait pu recevoir l'approbation du suffrage universel, être organisé en 1884 par une chambre démocratique et maintenu jusqu'à ce jour. »

Nous avons pourtant l'instruction gratuite et obligatoire.

Les socialistes sont en ce moment dans une grande perplexité au sujet de la question cléricale. Doivent-ils seconder le gouvernement dans sa campagne pseudo-anti-cléricale, ou rester sous leur tente? M. Lœwé-Rodrigues, professeur agrégé de philosophie, examine la question de l'enseignement secondaire, dans la *Revue socialiste* d'octobre. Le monopole absolu ne lui dit rien qui vaille. L'Etat ne peut s'emparer de cette fonction sans violer le principe de la liberté individuelle.

L'Etat doit cependant enseigner, mais ce que des professeurs ne peuvent prouver doit être retranché de l'enseignement national. « Donnons à l'Etat le monopole de la science positive ; excluons du lycée la théologie et la métaphysique et laissons au père de famille le soin d'enseigner ou de faire enseigner à son fils le catholicisme ou l'athéisme. »

Mais la métaphysique est inhérente à la science. « Si les faits permettent l'accord de toutes les intelligences humaines, les hypothèses qui s'efforcent de les coordonner et de s'ériger en lois, les théories sont maîtresses de discorde ». Le monopole partiel, limité aux sciences, n'est donc pas plus recevable que le monopole absolu.

Le monopole étant écarté, « il n'en reste pas moins que l'Etat ne doit pas renoncer à la lutte contre son puissant rival. » Quel régime convient-il donc d'adopter? « La liberté réglementée. » Suit un projet de réglementation dans lequel l'auteur n'a pas grande confiance, puisqu'il termine en disant qu'il ne croit pas avoir résolu la question. Sur ce point, nous sommes d'accord.

— M. Ed. Berth entre plus avant dans la question. « A cette lutte contre le cléricalisme, dit-il dans la livraison de novembre, les socialistes s'associent pleinement, sans réserves et sans réticences d'aucune sorte, ils renchérissent même sur les simples radicaux et vont jusqu'à proposer des mesures du plus pur jacobinisme ».

M. Berth désapprouve cette conduite. « Ne devons-nous pas nous rappeler sans cesse, qu'intéressés plus qu'aucun parti à la

liberté, toute mesure anti-libérale est destinée fatalement à retomber sur nous de tout son poids ? »

Après avoir combattu longuement, trop longuement la politique anti-cléricale et anti-libérale des socialistes de la Chambre et d'ailleurs, l'auteur propose trois mesures générales qui lui paraissent désirables et réalisables : 1° une mesure négative, la separation de l'Eglise et de l'Etat ; 2° une mesure déjà plus positive, une large décentralisation politique et administrative ; 3° une mesure générale tout à fait positive et décisive : une politique hardiment sociale.

Il nous paraît difficile de concilier la troisième mesure avec les deux premières. La conclusion de M. Berth n'en est pas moins à retenir : « L'Etat, lui aussi, dit-il, incarne l'esprit de domination, non moins peut-être que l'Eglise et l'armée ; et la *démocratie unitaire* a trop d'affinités de principes avec l'Eglise catholique pour en être le véritable antidote ».

Pour sortir de cet embarras, le *Mouvement socialiste* a ouvert une enquête sur l'anticléricalisme et le socialisme. Quand je dis *ouvert*, c'est une manière de parler, car cette enquête est plutôt fermée. Seuls les principaux représentants du parti socialiste international ont été interrogés; Vandervelde, Vaillant, Destrée, Vollmar, Ferri, Iglesias, Quelch et Kautksy ont pu ainsi ressasser leurs idées. Que de jaloux une pareille enquête a dû susciter !

« Nous avons quelque peine à comprendre, dit M. Vandervelde, que le Gouvernement français légifère contre les congrégations, alors qu'il se refuse à dénoncer le Concordat ; que, d'une part, il s'attaque à l'Eglise, en prenant des mesures d'exception contre le clergé régulier, tandis que, d'autre part, il la protège en subventionnant le clergé séculier ».

Rien n'est pourtant plus facile à comprendre : le gouvernement ne serait pas gouvernement s'il ne s'efforçait pas, comme dirait Machiavel, à coudre la peau du renard à celle du loup.

Les anarchistes ne tâtonnent pas comme les socialistes au sujet de l'Etat, de l'Eglise et de leurs Ecoles ; leur opinion est faite et connue depuis longtemps. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter. La « *main noire* » tient la grande place dans leurs préoccupations du moment. *Les Temps nouveaux* publient de nombreux articles

sur ce sujet et font appel à toutes les bonnes volontés afin d'obtenir justice pour leurs camarades d'Espagne.

A voir, dit M. J. Grave, le beau mouvement d'indignation et les colères généreuses que souleva l'affaire Dreyfus, on aurait pu s'imaginer que ce beau zèle ne s'éteindrait pas de sitôt et que, par la suite, il suffirait de signaler chaque injustice criante pour voir se remuer tous les paladins du droit et de la justice.

Il n'en est rien. « La police traque toujours nos camarades, va chez les patrons pour les faire chasser de leur travail ». La Ligue des Droits de l'homme reste sourde devant les souffrances des victimes de la « Mano Negra ». La presse est muette. Les socialistes les plus dévoués, sans en excepter l'éloquent Jaurès, font des conférences sur la *Justice dans l'Humanité.* Mais « il y a en ce moment au bagne huit hommes qui y ont été envoyés, il y a vingt ans, parce que des gredins voulaient mériter la pâtée que la bourgeoisie leur donne pour prendre sa défense. Voici vingt ans qu'ils clament leur innocence et demandent justice », et aucun avocat ne prend leur cause en mains.

— Le même journal montre fort bien les services — désintéressés sans doute — que rendent les courtiers en grève aux Compagnies minières. « La plupart des Compagnies ont encore des stocks importants, et tant qu'ils ne seront pas épuisés, la grève reste une bonne affaire; c'est pour ces raisons surtout que les politiciens qui savent cela sont coupables d'avoir ainsi leurré les malheureux qui ont encore confiance en eux. » Dans un autre article il est dit que la grève est presque toujours une bonne affaire pour les compagnies et une mauvaise pour les ouvriers. En effet, dans leurs contrats de vente, les Compagnies prévoient les grèves comme « cas de force majeure ». Quand leurs stocks sont épuisés, elles peuvent donc supporter la grève, sans rien gagner, mais sans beaucoup perdre, tandis que les mineurs...

Dans la *Sociologie catholique*, M. Théron donne une réfutation des principales idées socialistes : justice, bien être et égalité, réalisés par le moyen de la propriété collective. L'auteur montre que le socialisme est obligé de sacrifier la justice, la liberté, la famille, le travail, le libre développement intellectuel et moral et que, malgré tous ces sacrifices, la précieuse égalité ne sera pas obtenue.

Dans la *République* de Platon, Glaucon dit à Socrate : Si tu formais un Etat de pourceaux, les nourrirais-tu autrement ? Socrate ne répond pas ; il continue l'explication de son système. « C'est, dit M. Théron, ce que font nos modestes socialistes. »

— Les intérêts de l'Eglise — ou du clergé — sont en danger. Il se pourrait bien que l'Etat, entraîné par le courant auquel il résiste depuis si longtemps, soit contraint de « débarquer « l'Eglise, de dénoncer le Concordat. Il faut donc prévoir cet événement et le clergé n'y manque pas ; les sociétés de secours, le son du prêtre etc., visent sans doute cette éventualité. M. Escande soutient, dans la *Sociologie catholique*, que le pape seul a qualité pour demander la dénonciation du Concordat et l'imposer au besoin ; mais qu'il ne la demandera pas, ni ne l'imposera, suivant toute apparence, parce que les intentions des ennemis de l'Eglise sont connues. « L'Etat ne donnerait pas à l'Eglise la liberté sous le régime de la séparation. »

Il nous semble qu'il n'y a guère à tenir compte des intentions de l'Etat. On sait par expérience qu'elles vont presque toujours contre leur but. En outre, la liberté ne se donne pas, elle se prend. Les congrégations n'ont pas la liberté officielle : elles ne s'en portent pas plus mal.

Les ouvriers, surtout les mineurs, doivent se trouver bien malheureux, s'ils sont suggestibles. Il importe donc de les rassurer sur leur état réel. A cet effet, M. A. Neymarck relève, dans le *Rentier*, le mouvement de la production et du prix des mines et des combustibles minéraux depuis 60 ans ; il détermine la part qui est revenue au travail et celle du capital, et il arrive à cette conclusion : La part du travail a été sans cesse en augmentant et celle du capital en diminuant ; plus l'intérêt du capital a baissé, plus les salaires se sont élevés.

C'est égal, nous ne me ferez jamais croire que les mineurs ne sont pas les plus malheureux des hommes. Une armée de bacheliers, de licenciés, d'agrégés, de docteurs *in utroque jure* l'assurent ; or, ils sont plus savants que nous, et surtout plus désintéressés.

— La trustomanie a fait tant de progrès en 1902, que M. Neymarck n'hésite pas appeler cette année l'année des trusts. Quelles sont les causes de la prévalence industrielle que prend

l'Amérique sur l'Europe. La principale, d'après M. Neymarck (*Rentier* du 17 novembre), est le régime de paix armée sous lequel vit l'Europe et les lourdes charges qui s'ensuivent. Depuis 1870, les dépenses militaires européennes ont passé de 3 à 7 milliards. Allez donc, avec cette carapace sur le dos, concourir en vitesse avec le lièvre américain, qui n'a pas d'armée et qui gagne des batailles tout de même.

Puisque la guerre est l'état naturel de l'homme, suivant les transformistes, et dans les vues de la Providence, selon les catholiques, ne vaudrait-il pas mieux se donner une bonne brossée de temps en temps, que d'organiser la paix armée, qui est contre nature ?

Au sujet de la campagne anti-cléricale engagée par le gouvernement, l'*Individualiste* fait quelques observations qui devraient donner à réfléchir au peuple souverain :

« Est-on sincère ? Je crois bien que, au fond, on craint beaucoup plus le peuple que l'Eglise. Aujourd'hui, en tracassant les religieuses, le Gouvernement s'appuie d'un côté ; demain, en traquant les anarchistes, on s'appuiera de l'autre. M. Jaurès nous dit que l'Etat n'en veut qu'au catholicisme organisé en dehors de l'Etat, aux congrégations. Ainsi donc on avance qu'on ne s'attaque à la puissance oppressive de l'Eglise qu'autant qu'elle se distrait de celle de l'Etat. N'est-ce point pour cela qu'on ne supprime pas le budget des cultes, qui serait la solution libérale ? »

On veut protéger -- toujours protéger — le cerveau des enfants contre la déformation cléricale. C'est attacher à l'école beaucoup plus d'importance qu'elle n'en a. « Si on empêche les enfants d'aller à l'école des Frères, ne faut-il pas à plus forte raison interdire à la *Croix* l'entrée de toute maison où il existe des enfants? »

Si l'on n'emploie, contre des adversaires comme les jésuites et autres congréganistes, des moyens exceptionnels et violents, on craint que l'Etat moderne ne soit submergé par eux.

Jésuites pour jésuites, j'aimerais autant ceux de robe noire que ceux de robe rouge. D'ailleurs, avant de persécuter les hommes noirs, cessez seulement de les protéger, nous nous chargeons du reste. Mon Dieu, préservez-moi de mes amis, quant à mes ennemis, je m'en charge.

Si nous voulons, conclut l'*Individualiste* avec M. Yves Guyot, de 1897, « si nous voulons fonder un gouvernement libéral, il

ne faut ni craindre ni favoriser nos adversaires : il faut leur donner le droit commun ».

— Le *Bulletin* semestriel de la *Société Turgot* du Havre contient, comme toujours, d'intéressantes discussions sur divers sujets d'actualité : sur la représentation proportionnelle, par M. Follin ; sur les intérêts agricoles vis-à-vis du libre-échange, par M. Laneuville ; sur la crise économique en Allemagne par M. Sorel.

Nous pouvons faire des vœux, sans trop espérer leur réalisation, pour que la représentation proportionnelle rende les électeurs et les élus plus éclairés et plus honnêtes, ce qui est l'alpha et l'oméga de la question.

La crise agricole, d'après M. Laneuville, n'est au fond qu'une crise de la propriété foncière. On voudrait arriver à une fixité absolue de la propriété foncière. Cette fixité n'est pas plus possible, ni d'ailleurs désirable, que celle de la propriété mobilière. Au surplus, la protection est le plus mauvais moyen que l'on puisse imaginer pour obtenir cette fixité. « Les erreurs des protectionnistes proviennent d'une confusion du prix et de la valeur, et d'une fausse notion de ce qui constitue la richesse d'un pays. »

Quant à la crise allemande, tous les orateurs sont d'accord pour dire qu'elle n'est pas un signe de déclin économique irrémédiable ; son issue dépend de la politique économique que l'on adoptera. « Le protectionnisme en est la cause ». (Laneuville). « Le protectionnisme n'est pas le moyen de l'atténuer. » (Follin).

L'Echo de l'Industrie contient une étude très substantielle sur l'exploitation en régie par les communes, c'est-à-dire sur le municipalisme. L'auteur démontre, avec nombreuses preuves à l'appui, l'infériorité de ce système sur l'exploitation privée.

« Le municipalisme est tout à l'avantage des capitalistes. Au lieu de risquer leur argent dans l'industrie, ils n'ont plus qu'à le prêter à la ville, qui leur en sert l'intérêt régulièrement ». Inutile d'ajouter que ce sont les contribuables qui paieront ces intérêts, en raison inverse de leur richesse et de l'usage qu'ils feront des services municipaux. Les pauvres, qui ne brûlent que du pétrole, par exemple, paieront le gaz et l'électricité pour les riches.

En même temps que le municipalisme favorisera les capitalistes et les réduira au rôle d'oisifs bien rentés, il détruira du

même coup les industries municipalisées et toutes celles qui en dépendent, en coupant leurs débouchés. Du même coup aussi les patentes et les autres impôts rendront moins et les villes devront emprunter. Nouvelle aubaine pour les capitalistes.

Bref, les régies sont éminement nuisibles pour les finances municipales, pour les consommateurs, pour l'industrie du pays et conséquemment pour la prospérité nationale. »

En tout ceci, l'auteur suppose que les régies fonctionneront aussi économiquement que les exploitations privées ; mais cette hypothèse est démentie par l'expérience, comme il le prouve dans son troisième article, en exposant les résultats obtenus en Angleterre, où l'on en est venu, « après avoir porté les impositions ordinaires à leur maximum, à vouloir recourir aux octrois, alors que l'on tend à les supprimer dans tous les pays bien administrés ».

Bibliothèque russe, fondée par un groupe de publicistes russes, paraissant vingt fois par an, en langue française et en langue russe. *Vingt ans d'expériences politiques et économiques en Russie*, par Naoumoff Lubavitsky, édition française. Première série. Fascicule n° 1. L'alliance russe tenant toujours, c'est bien le moins que les alliés se connaissent entre eux. L'idée des fondateurs de la Bibliothèque russe est donc louable, d'autant plus louable que les Français ne sont pas, en général, de grands géographes. Le premier fascicule de cette nouvelle publication, le seul qui ait encore paru, ne traite que la question politique. L'auteur y soutient que, depuis une vingtaine d'années, depuis la mort d'Alexandre II, les idées libérales, qui étaient en progrès sensible, ont subi un recul très accentué.

L'esprit de réforme avait pénétré toutes les branches de l'organisme administratif, il s'attaquait même à l'Eglise et la menaçait d'un danger très réel. Mais les temps sont changés. La réaction s'est produite et la Russie est revenue à ses anciens errements. Le *popisme* règne et gouverne ; le knout, qui avait été aboli, même dans l'armée et dans la marine, a été rétabli, même dans le civil. « Les citadins, que les autorités ne sauraient aucunement forcer de recourir à cette peine, n'hésitent pas à y soumettre des jeunes filles ».

L'inquisition fait de rapides progrès : les sorciers et les juifs sont persécutés, les exécutions sommaires par la foule deviennent

fréquentes et pour les motifs les plus dénués de fondement. Les conversions forcées deviennent à la mode. Les orthodoxes enlèvent les enfants des juifs, des protestants et des autres dissidents pour les élever dans les bons principes. Etant donné que le nombre des dissidents s'élève à 15 millions, l'unité « morale » n'est pas près d'être achevée, mais à vaincre sans péril...

Pour atteindre le but proposé, l'unification religieuse, la question scolaire est d'une importance capitale. Aussi y met-on tous les soins possibles. Sous le règne d'Alexandre II, il existait en Russie deux espèces d'écoles primaires, les écoles laïques et les écoles de paroisses, celles-ci sous la direction des popes. Les premières étaient florissantes et augmentaient chaque année; aujourd'hui encore, la population les préfère aux écoles paroissiales. Mais on a permis, on a même ordonné aux prêtres de tout l'empire de créer des écoles paroissiales partout, sans se préoccuper s'il se trouve déjà des écoles laïques et par la même occasion on a privé les laïques de ce même droit. Un *zemstvo*, avant de créer une école, est tenu de se mettre en rapport avec l'autorité ecclésiastique, et s'il existe dans la localité visée une école paroissiale, ne fût-ce que sur le papier, le zemstvo se voit généralement refuser l'autorisation qu'il sollicite.

On voit que la question scolaire se résout, en Russie comme en France, mais en sens inverse. Le parti au pouvoir élimine ses concurrents. Quand les cléricaux français auront reconquis l'assiette au beurre, ils feront comme les cléricaux russes et l'alliance deviendra plus intime.

Ce premier fascicule de la *Bibliothèque russe* ne s'occupe que de la politique ; il est probable que le prochain abordera la question économique et fournira matière à des considérations plus intéressantes pour nos lecteurs.

L'Humanité nouvelle, après une interruption pour cause de procès, reprend le cours de sa publication. Dans une étude sur la navigation aérienne. M. Hamon combat le « plus lourd que l'air ». Selon lui, la principale force à vaincre n'est pas la résistance de l'air, mais la pesanteur.

— La grève des mineurs d'anthracite aux Etats-Unis donne à M. Louis Goazion l'occasion de soutenir que la mine aux mineurs est la seule solution du problème : « Tant que cela n'aura pas été accompli il n'y aura pas de paix possible ». Sur quels faits l'auteur s'appuie-t-il pour croire que les mineurs s'entendront mieux entre eux qu'avec leurs patrons et que des politiciens ne se glis-

seront pas parmi les coopérateurs pour les exciter les uns contre les autres ?

— M. Novicow insère dans l'*Humanité nouvelle* un article sur le droit primordial de la femme. Ce droit est l'amour et la maternité. Il serait absurde, dit l'auteur, de croire que des hommes puissent être déshonorés pour avoir pris un repas, sans l'autorisation préalable d'un fonctionnaire public, car la nutrition est un acte physiologique qui ne relève pas des autorités sociales. Il est tout aussi absurde de demander l'autorisation des magistrats pour accomplir un autre acte physiologique, d'une nature encore plus intime, qui est l'amour.

L'acacia est un symbole maçonnique, le symbole de l'immortalité ; non pas de l'immortalité de l'âme dans le sens religieux, mais celui de la perpétuation de la vie, toujours semblable à elle-même, dans des êtres successifs. C'est aussi le symbole de l'immortalité de l'idée, que les générations se passent les unes aux autres comme un flambeau.

Telle est la raison qui a déterminé l'*Acacia*, revue d'études maç.·. rédigée exclusivement par des FF.·. MM.·. à prendre ce titre. Son programme est, non pas de prêcher et faire prévaloir une doctrine, mais d'être un organe d'étude et de discussion ; « cela le différenciera des autres revues, qui sont principalement didactiques. Elle sera en cela l'image de la Franc-Maçonnerie elle-même ».

Le numéro spécimen contient : un article sur la Franc-Maçonnerie par le M.·. Hiram ; sur la représentation proportionnelle par le Tr.·. Ill.·. F.·. A. Blatin ; Dieu et le libre arbitre par le F.·. Ch. M. Limousin; L'Union générale par le F.·. E. Vidal-Naquet.·. La.·. et la question sociale par le F.·. O. W. etc.

Faute de place, nous ne dirons qu'un mot de cette jeune *Revue* —, tout en lui souhaitant bonne et longue vie —, ce sera de l'article du F.·. Limousin, parce que c'est le plus audacieux du recueil. L'existence de l'être appelé Dieu, dit M. Limousin, manque de la base qui seule donne la certitude : le fait observé et contrôlé. Supposition, hypothèse, induction, voilà ce qu'est le principe fondamental des religions. Le libre arbitre n'existe pas plus que le nommé Dieu. M. Limousin promet de nous prouver, dans une autre étude, que le déterminisme n'aboutit pas à l'immoralité, et qu'il existe dans l'homme des motifs moraux qui le déterminent en général et quand les conditions extérieures le permettent. Attendons.

ROUXEL.

CORRESPONDANCE

A M. de Molinari, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Mon cher collègue,

J'allais vous envoyer une carte avec mes vœux. Je vais faire mieux. Je vais vous envoyer des étrennes qui ne seront pas seulement pour vous, mais, si vous le voulez bien, pour le *Journal des Economistes*. C'est une lettre de mon oncle, vieille de quarante-quatre ans, et dans laquelle il m'expliquait les raisons, ou les déraisons, qui avaient déterminé l'Académie des sciences morales et politiques à ne donner à grand'peine, au très beau quoiqne imparfait ouvrage de M. Modeste, sur le *Paupérisme*, qu'un encouragement au lieu d'un prix.

L'histoire est curieuse. Elle est triste surtout et (nous sommes bien obligé de le reconnaître, nous qui nous honorons d'appartenir à l'Académie) peu à l'honneur de nos confrères et prédécesseurs de 1858. Mais tous ceux, non nommés d'ailleurs, sauf le grand Cousin, qui étaient visés dans la lettre de mon oncle sont morts depuis longtemps; et Voltaire a dit que si l'on doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.

Dire la vérité aux morts, c'est parfois, d'ailleurs, faire utilement la leçon aux vivants. Et si par hasard il s'en trouvait, parmi nos contemporains, à qui les réflexions d'un maître tel que M. Hippolyte Passy pussent profiter, nous ne devrions pas nous priver de leur rendre ce service.

Frédéric Passy.

Donc voici la lettre :

« Il n'est que trop vrai que l'ouvrage de M. Modeste n'a été classée qu'au deuxième rang, après celui de Magnitot, et ne recevra qu'une médaille, à titre de simple encouragement. Il y a eu pour cela bien des raisons parmi lesquelles dominent les mauvaises. Le livre est mal rédigé, d'un style qui n'a pas achevé de briser sa coquille, un peu diffus, trop long et manquant de simplicité, vu le désir que l'auteur a eu de rendre son œuvre complète en y annexant, sur les causes de la misère et les moyens de l'atténuer ou de l'abolir, des dissertations

qui le surchargent et devaient choquer des esprits prévenus sur tout ce qui touche les arrangements du passé.

« Ce qu'il a dit des impôts indirects a surtout ému les gens qui sont convaincus que la France a atteint la perfection en matière d'administration et d'organisation financières, et que ne pas le reconnaître, c'est faire preuve de manque de patriotisme et d'intelligence.

« Le livre de M. Modeste eût-il été seul en présence d'une commission formée de membres pris dans toutes les sections, n'eût pas été couronné.

Mais à côté de l'œuvre de M. de Magnitot, œuvre classique et pratique, expérimentée par un préfet fidèle aux vraies traditions, ayant consulté les évêques, obtenu leur assentiment, ouvrant un dépôt de mendicité, faisant mettre dans tous les villages des poteaux avec cette superbe inscription : *La mendicité est interdite dans le département de la Nièvre*, et de plus imposant d'office, et en vertu de son bon plaisir, des centimes additionnels dans les communes où les souscriptions volontaires ne s'élèvent pas assez haut, une commission académique ne pouvait hésiter, et elle devait traiter M. de Magnitot en grand personnage ne s'amusant pas à discuter de vaines théories, mais allant droit au but, et imposant la sagesse infaillible de l'administration au règlement des choses de ce monde. Ainsi se sont passées les choses en l'an de grâce 1858, et ainsi elles se passeront longtemps encore dans notre excellent pays.

« Il y a, à la vérité, des gens qui se disent économistes et qui pensent que l'Etat est faillible, qu'il ne doit pas tout faire, que la liberté humaine a des droits, que l'assistance légale, ayant le tort de protéger les vices qui sont pour quelque chose dans la création des misères, en fait naître plus qu'elle n'en guérit. Mais ce sont de pauvres esprits, ennemis de l'ordre et de la règlementation. Leur science est basse, comme dit l'abbé Bautain et comme disent nos seigneurs les évêques, bête et peu divertissante comme dit M. Thiers, séditieuse, disent les administrations, dénuée de justice et de charité, comme dit M. Cousin; et il faut lui donner sur les doigts toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Il y a un membre de la commission qui a ajouté à tout cela une idée plus ingénieuse : c'est qu'il serait inconvenant de traiter de la même manière un préfet de l'Empire, le chef d'une administration départementale, et le secrétaire d'une ville de quatrième ordre.

On croit que l'Académie représente la science. Mais il y a bon nombre de ses membres qui doutent qu'il y ait, hors de l'ordre matériel, telle chose qu'une science, telle chose, que des lois régissant l'hnmanité, ou que, s'il en existe, il soit donné aux hommes de les connaître.

Il y a une révélation qui a appris aux hommes tout ce qu'il leur est permis de savoir; hors de là tout est incertain, impossible à démontrer, dangereux à rechercher. Il faut s'en tenir à la pratique; elle a sa raison d'être, et la preuve c'est qu'elle existe. Voilà où en sont les opinions de beaucoup de gens, qui, de plus, portent à tout ce qui contredit ces opinions une haine incurable.

M. Modeste, qui a osé dire que les impôts indirects nuisent aux intérêts des classes pauvres, oubliait qu'il y a en France une administration ayant 16.000 employés vivant de leur perception et les déclarant le chef d'œuvre de l'esprit financier. Lui, un modeste employé, osant contredire des hommes qui remplissent de hauts emplois dans l'Etat, d'anciens ministres, des conseillers d'Etat de tous les régimes; c'est là une outrecuidance impardonnable; et, s'il n'était assez jeune pour qu'il y ait espoir de retour au vrai, s'il n'était soutenu par des membres de l'Académie avec lesquels la politique défend de rompre ouvertement, il n'aurait reçu que des dédains mérités. On lui donne un encouragement de 1.500 fr. Il doit s'en tenir pour fort honoré et fort reconnaissant, s'il lui reste assez de sens pour comprendre l'énormité de ses péchés.

En vérité, les cervelles se toquent de plus en plus dans notre ingénieux pays. Mais les hommes que j'admire ce sont ceux qui veulent de la liberté parlementaire, une tribune et de grands discours, et qui ne veulent rien de ce qui seul peut donner vie et force à la liberté, en faisant descendre dans les rangs des plus nombreux le sentiment de la dignité humaine et l'intelligence des droits et du devoir. Le monde est à leurs yeux une arène ouverte aux habiles et dans laquelle le succès est tout. On fait de mauvais et de bons calculs, la morale peut être en certains cas un moyen d'action; elle n'est rien en elle-même, et y voir un but, c'est une petitesse qu'il faut laisser à la tourbe, aux esprits étroits et vulgaires. La force, à la bonne heure! voilà ce qu'il faut admirer et rechercher. Le pouvoir de l'argent, voilà ce que Dieu a donné pour but ici-bas à ceux qu'il a mieux doués que les autres. Tout cela devient divertissant et m'amène à penser assez tristement que la génération qui a paru aux affaires et en a dirigé le cours depuis trente ans était moralement et scientifiquement trop au-dessous de sa tâche pour pouvoir en venir à bout. L'œuvre qu'elle a soutenue a péri, et devait périr frappée d'épuisement et de stérilité ».

HIPPOLYTE PASSY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Janvier* 1903).

1er. — **Loi** relative à l'organisation des cours d'assises et du jury criminel en Algérie (page 1).

5. — **Décision** fixant l'intérêt des bons du Trésor (page 55).

7. — **Loi** modifiant la loi du 19 mars 1895 relative à l'amélioration du port du Havre et de la basse-Seine (page 81).

8. — **Arrêté** relatif aux demandes, descriptions et dessins, à la délivrance et à l'impression des brevets d'invention (page 98).

13. — **Décret** portant ouverture, pour l'exercice 1902, de crédits supplémentaires de 3.549.646 fr. 87 applicables aux chapitres 2 et 3 du budget annexe du chemin de fer de Kayes au Niger (page 178).

14. — portant modification au décret du 13 juin 1895 sur le service de l'inspection du travail (page 196).

15. — **Décision** du Conseil des ministres mettant à la disposition d'auditeurs au conseil d'Etat divers emplois administratifs et judiciaires (page 229).

— **Rapport** suivi d'un décret portant déclassement et rattachement au domaine de l'Etat d'une portion du domaine public au Congo français (page 235).

17. — **Loi** concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse (page 305).

18. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le tableau annexé au décret du 22 février 1900, relatif aux taxes de consommation à percevoir à Madagascar et dépendances (page 320).

— suivi d'un décret modifiant l'article 4 du décret du 30 août 1898, sur l'emploi de la main-d'œuvre pénale (page 321).

20. — **Décret** portant promulgation de la convention du 15 novembre 1902, additionnelle à la convention monétaire du 6 novembre 1885 conclue entre la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse (page 350).

26. — portant règlement d'administration publique relatif aux

indemnités de résidence dues au personnel enseignant des écoles primaires publiques (page 453).

27. — **Loi** portant ouverture au ministre de l'Intérieur et des Cultes d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs pour secours aux populations éprouvées par la crise de l'industrie sardinière (page 469).

28. — **Décret** portant promulgation de la convention de commerce et de navigation signée à Quito, le 30 mai 1898, entre la France et l'Equateur (page 505).

29. — **Lois** relatives au régime des sucres.

(Voir plus bas le texte de ces lois).

30. — **Rapport** relatif à la réorganisation de la direction de l'hydraulique agricole, suivi d'un décret portant transformation de ce service en direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles et d'un arrêté fixant les attributions de la direction de l'hydraulique et des améliorations agricoles (page 547).

31. — suivi : 1° d'un décret substituant au conseil supérieur d'enseignement de l'école nationale des beaux-arts, un conseil de l'enseignement des beaux-arts et organisant ledit conseil ; 2° d'un décret relatif à l'organisation des écoles régionales d'architecture ; 3° d'un arrêté portant règlement de ces écoles (page 570).

LOIS RELATIVES AU RÉGIME DES SUCRES

Article premier. — A partir du 1er septembre 1903, les droits sur les sucres de toute origine livrés à la consommation sont ramenés aux taux ci-après fixés, décimes compris :

Sucres bruts et raffinés, vingt-cinq francs (25 fr.) par 100 kilogrammes de sucre raffiné;

Sucres candis, vingt-six francs soixante-quinze centimes (26 fr. 75) par 100 kilogrammes de poids effectif.

A partir de la même date, le droit de fabrication de 1 franc par 100 kilogrammes, institué par l'article 4 de la loi du 7 avril 1897, est supprimé ; le droit de raffinage établi par ledit article 4 est ramené de quatre francs à deux francs (2 fr.).

Est autorisée, pour l'emploi aux usages agricoles, dans les conditions qui auront été déterminées par décrets, l'expédition en franchise de mélasses épuisées n'ayant pas plus de cinquante pour cent (50 p. 100) de richesse saccharine absolue.

Art. 2. — Les surtaxes de douane sur les sucres étrangers de toute origine sont, à partir de la même date, modifiées ainsi qu'il suit

Sucres raffinés et sucres bruts d'un titrage de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 p. 100) au moins, six francs (6 fr.) par 100 kilogrammes de poids effectif.

Autres sucres, cinq francs cinquante centimes (5 fr. 50) par 100 kilogrammes de poids effectif.

Les sucres candis seront comptés à raison de cent sept kilogrammes (107 kil.) de sucre raffiné par 100 kilogrammes de candi, poids effectif.

Sont maintenues les dispositions des articles 5 de la loi du 7 avril 1897 et 1 et 2 de la loi du 14 juillet 1897.

Art. 3. — Les détaxes de distance instituées par les articles 2 et 3 de la loi 7 avril 1897 seront dorénavant allouées à raison du montant effectif des frais de transport dont il sera justifié, sans que, toutefois, les taux fixés par les articles précités puissent être dépassés.

Art. 4. — Les sucres destinés à entrer dans la préparation de produits alimentaires en vue de l'exportation pourront être reçus et travaillés en franchise des droits dans des établissements spécialement affectés à cette fabrication. Ces établissements, érigés en entrepôts réels, seront soumis à la surveillance permanente des employés des contributions indirectes ; les frais de cette surveillance seront à la charge des fabricants. Des décrets détermineront les conditions d'agencement des fabriques, les obligations à remplir par les fabricants et, d'une manière générale, toutes les mesures d'application du présent article. Les contraventions aux dispositions de ces décrets seront passibles des peines édictées par l'article 3 de la loi du 30 décembre 1873.

Art. 5. — Sont abrogés à partir du 1er septembre 1903 :

Les articles 2 de la loi du 29 juillet 1884 et 2 de la loi du 5 août 1890, qui accordent une modération de taxe aux sucres employés au sucrage des vins, cidres et poirés, ainsi que l'article 3 de la loi de finances du 29 décembre 1888 ;

L'article 7 de la loi du 4 juillet 1887 ;

L'article 1er de la loi du 7 avril 1897 ;

Parmi les dispositions de la loi du 29 juillet 1884 et des lois subséquentes, celles qui ont organisé la prise en charge du sucre imposable dans les fabriques, d'après le poids des betteraves mises en œuvre, et qui ont accordé le bénéfice d'une immunité d'impôt aux sucres indigènes ou coloniaux français représentant des excédents de rendement ou des déchets de fabrication.

Sont remises en vigueur les dispositions légales antérieures à la loi de 1884, qui ont réglé la tenue des comptes dans les fabriques et la prise en charge de la production effective, avec un minimum de rendement basé sur le volume et la densité des jus reconnus avant la défécation. Le taux de cette prise en charge est fixé à quinze cents

grammes (1.500 gr.) par hectolitre et par degré de densité au-dessus de 100 (densité de l'eau).

Sont maintenues toutes les dispositions en vigueur relatives au mode d'imposition des sucres bruts d'après les méthodes saccharimétriques, ainsi que les dispositions des lois des 5 août 1890 et 26 juillet 1893, concernant l'exercice des raffineries et, d'une manière générale, toutes les dispositions des lois antérieures qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Art. 6. — Il sera procédé à l'inventaire des sucres et sirops de toute nature (à l'exception des mélasses) qui existeront, au 1er septembre 1903, dans les raffineries et établissements assimilés.

Les sucres raffinés seront comptés pour leur poids intégral et les sucres candis pour sept pour cent (7 p. 100) en sus. Les autres sucres et les sirops en cours de fabrication seront évalués en sucre raffiné dans les conditions fixées par l'article 18 de la loi du 19 juillet 1880.

Les quantités inventoriées seront, jusqu'à due concurrence, imputées aux obligations d'admission temporaire en cours, lesquelles seront apurées, soit par la représentation de certificats d'exportation ou d'entrée en entrepôts postérieurs au 31 août 1903, soit par le payement du droit de vingt-cinq francs (25 fr. par 100 kilogrammes de sucre raffiné).

Les obligations d'admission temporaire pour lesquelles il n'aura pas été représenté, au moment de l'inventaire, des quantités correspondantes de sucres raffinés ou de matières en cours de fabrication ne pourront être apurées qu'au moyen de certificats d'exportation ou d'entrée en entrepôt antérieurs au 1er septembre 1903 ou par le payement de l'ancien tarif sur les quantités de sucre raffiné prises en charge.

A titre exceptionnel, le délai d'apurement des obligations d'admission temporaire souscrites du 1er au 30 juin 1903 est porté de deux à trois mois.

Dans les quinze jours qui précéderont le 1er septembre 1903, les employés des douanes et des contributions indirectes seront admis, de jour et de nuit, dans les raffineries et établissements assimilés. Ils pourront suivre les opérations industrielles et procéder à toutes les constatations et vérifications préparatoires qu'ils jugeront nécessaires.

Pendant les opérations d'inventaire, le travail sera complètement arrêté dans les ateliers et magasins ; les raffineurs ou assimilés ou leurs représentants auront, au fur et à mesure des opérations, à déclarer le poids et le titrage des produits de toute nature existant dans chaque atelier ou magasin.

Art. 7. — Quiconque voudra ajouter du sucre à la vendange est tenu d'en faire la déclaration, trois jours au moins à l'avance, à la recette

buraliste des contributions indirectes. La quantité de sucre ajoutée ne pourra pas être supérieure à dix kilogrammes (10 kil.) par trois hectolitres de vendanges.

Quiconque voudra se livrer à la fabrication de vin de sucre pour sa consommation familiale est tenu d'en faire la déclaration dans le même délai. La quantité de sucre employée ne pourra pas être supérieure à quarante kilogrammes (40 kil.) par membre de la famille et par domestique attaché à la personne, ni à quarante kilogrammes (40 kil.) par trois hectolitres de vendanges récoltées.

Toute personne qui, en même temps que des vendanges, moûts ou marcs de raisins, désire avoir en sa possession une quantité de sucre supérieure à 50 kilogrammes est tenu d'en faire préalablement la déclaration et de fournir des justifications d'emploi.

Le service des contributions indirectes est chargé de contrôler l'exactitude des déclarations faites en exécution des dispositions ci-dessus.

Des règlements d'administration publique détermineront les conditions d'application du présent article.

Les contraventions aux dispositions qui précèdent et aux règlements qui seront rendus pour leur exécution sont punies des peines édictées par l'article 4 de la loi du 6 avril 1897. Les peines sont doublées dans le cas de fabrication, de circulation ou de détention de vins de sucre en vue de la vente. S'il y a récidive, les contrevenants encourent, indépendamment de l'amende, une peine d'emprisonnement de six jours à six mois.

Les mêmes peines sont applicables aux complices des contrevenants.

Fait à Paris, le 18 janvier 1903.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le ministre des Finances,

ROUVIER.

LOI

Portant approbation de la convention signée à Bruxelles, le 5 *mars* 1902, *et relative au régime des sucres ainsi que du protocole de clôture annexé à cette convention.*

Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention signée à Bruxelles, le 5 mars 1902, et relative au régime des sucres, ainsi que le protocole de clôture annexé à cette convention.

Une copie authentique de ces documents demeurera annexée à la présente loi.

Fait à Paris, le 27 janvier 1903.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le ministre des Affaires étrangères,
DELCASSÉ.

Le ministre des Finances,
ROUVIER.

LA CRISE DES CAISSES D'EPARGNE A NANTES

Le 22 décembre dernier, le Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne de Nantes, a provoqué une réunion de notabilités de la région pour entendre M. de Malarce, secrétaire perpétuel de la Société des Institutions de prévoyance de France et de l'Association scientifique universelle des Institutions de prévoyance populaires, qui dès le mois d'octobre avait engagé la Caisse d'Epargne de Nantes, présidée par M. Goullin, à mettre en œuvre le moyen qui avait réussi lors des crises des Caisses d'Epargne de 1882 et 1893, à savoir : d'agir par les instituteurs, qui, à l'occasion de l'exercice scolaire de l'épargne, font des *leçons de choses*, indiquant, en termes simples et clairs, les idées saines de la sûreté des dépôts d'épargne, leçons que les enfants rapportent le soir dans leur famille. Pour encourager cette action de ces petits apôtres intimes et bien écoutés, on a offert aux instituteurs les plus méritants des *Médailles d'honneur* gratifiées de primes, et on a répandu le *Manuel*, qui a été, depuis 1874, le principal instrument de propagande.

Et voici les résultats immédiats de ces mesures : Les retraits avaient été dans le mois d'octobre de 1.655.624 fr., en novembre, ils sont descendus à 1.109.959 ; et en décembre, 660.197 fr.

En janvier, les versements dépassent les retraits : pour la dernière dizaine les versements, 254.548 fr., sont supérieurs aux retraits de 16.690 : ce qui tend à rétablir la situation normale d'avant la crise.

Dûment édifiés par les publications et les discours de M. de Malarce, appelé par plusieurs Caisses d'Epargne, des hommes sages de tous les partis ont reconnu et déclaré qu'il est d'intérêt social de ne pas ébranler ces institutions économiques et morales, telle que les Caisses d'Epargne, fondamentales de la vie des classes ouvrières, et qui doivent rester sauves à l'abri des luttes des partis politiques.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 1903

NÉCROLOGIE. — M. Casasus.
Hommage à M. Frédéric Passy, à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'Honneur.
DISCUSSION. — De la nouvelle baisse de l'argent, de ses conséquences, en particulier au point de vue d'un certain nombre de pays asiatiques et américains. (*Suite*)
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

M. le Président fait part à la réunion de la mort d'un de nos membres correspondants, M. Joaquin D. Casasus, qui était entré dans la Société en 1893. Député au Congrès fédéral du Mexique, M. Casasus était peu connu de la plupart d'entre nous. Il a droit pourtant à tous les sympathiques regrets de la Société, car il s'intéressait beaucoup aux questions qui font l'objet de nos études et il a laissé, sur les questions monétaires, des travaux de valeur.

M. E. Levasseur, qui a demandé la parole, s'exprime alors en ces termes :

« Mon cher président, c'est au président qu'il appartient de faire connaître à la Société les événements du mois qui l'intéressent. Si je vous ai prié de me donner la parole, c'est que vous êtes de tous les membres présents le seul auquel il est impossible de la prendre dans la circonstance.

« Voici le cas ; je vous en fais juge. Il existe un homme, qui n'est plus jeune maintenant, et dont je m'honore d'être depuis longtemps l'ami. Sa vie tout entière a été dévouée aux idées de

liberté, de paix, d'harmonie des intérêts et de tolérance des idées, en un mot aux sentiments généreux qui élèvent les âmes et qui sont l'espérance de la civilisation. Il y a plus de quarante ans cet homme était un apôtre; il l'est encore, apôtre infatigable dont les années n'ont ni refroidi le zèle, ni affaibli les forces. Ses conseils n'ont pas toujours été suivis et ses vœux exaucés; il faut souvent bien du temps pour que les idées généreuses, celles de liberté entre autres, triomphent des résistances de divers genres qui leur font obstacle; mais le sillon tracé avec persévérance laisse sa trace, et peu à peu la voie s'élargit.

« La Société d'Economie politique le respecte et l'aime, non seulement parce qu'il est son maître, mais parce qu'il est un collègue bon et aimé. Il y a un an elle a chaleureusement applaudi lorsqu'elle a appris qu'un jury international, dans un concours qui fixa l'attention des savants du monde entier, venait de lui décerner sa haute récompense.

« Je n'ose, mon cher Passy, nommer ce maître en votre présence. Mais je puis vous assurer, au nom de tous mes collègues de la Société d'Economie politique, qu'ils n'ont pas été moins touchés et moins heureux en apprenant que le Gouvernement français venait, à son tour, de récompenser par la croix de commandeur de la légion d'honneur une vie toute consacrée au bien public, et je suis leur interprète en vous priant de porter à ce maître, avec leurs félicitations, l'hommage de leur admiration. »

M. Frédéric Passy remercie vivement M. Levasseur et tous les assistants de ces nouvelles marques de sympathie à son égard. S'il a été particulièrement sensible à la distinction dont il a été l'objet, c'est surtout à cause de la façon dont cette distinction lui a été décernée et parce qu'elle a semblé indiquer en quelque sorte une orientation nouvelle du Gouvernement dans plusieurs des questions qui nous tiennent à cœur. Il lui a paru alors que certaines idées qu'il travaille à propager n'ont peut-être pas été semées en vain, et que quelque chose commence à lever dans le champ de la justice, de la paix, de l'humanité.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après.

La réunion est d'avis de continuer la discussion entamée, il y a un mois, sur la question de la baisse de l'argent, et M. Paul Leroy-Beaulieu prend ainsi la parole :

On a beaucoup discuté, à la dernière séance, dit **M. Paul**

Leroy-Beaulieu, sur la question de l'argent en général. Il reste encore à éclaircir tout un côté technique, au sujet de l'application même en Indo-Chine de certaines mesures proposées, et à examiner quelques objections formulées par M. Le Myre de Vilers.

Plusieurs raisons font que la France ne peut pas se désintéresser de la baisse continue du taux de l'argent en Indo-Chine. Une première raison est d'ordre gouvernemental.

La France, en effet, a fait pour ce pays des frais énormes de premier établissement. Les frais d'entretien sont également très considérables.

Sans doute l'Indo-Chine couvre aujourd'hui ses dépenses civiles et même un peu plus, puisqu'elle fournit un contingent pour les dépenses militaires ; mais la charge à notre budget ne s'en élève pas moins encore à une vingtaine de millions annuels.

Cette colonie nous coûte encore trop cher : il faut qu'elle arrive, comme toutes les autres, à supporter les charges de sa défense militaire. En six ou sept ans, son budget devrait être équilibré.

L'Indo-Chine, il est vrai, a été surmenée, bien qu'elle soit actuellement dans une période de prospérité. L'activité du dernier gouverneur général y a certainement beaucoup contribué ainsi que la série des 3 ou 4 bonnes récoltes qui s'y sont succédé. Pour que l'équilibre budgétaire puisse s'y établir, il faut en particulier une bonne monnaie. Or le budget de l'Indo-Chine est dressé en piastres, ce qu'approuve l'orateur. Pourquoi donc y introduirait-on nos pièces de 5 francs ? Il est absolument nécessaire d'avoir une monnaie possédant une fixité relative. Mais l'argent a toujours perdu, surtout depuis deux ans. Les derniers budgets reposaient sur la piastre au taux de 2 fr. 40 au lieu de 5 francs. Depuis, elle a perdu encore et ne vaut plus que 1 fr. 95 environ, L'orateur n'est pas alarmiste, mais il prévoit qu'elle baissera encore, pour tomber peut-être à 1 fr. 50 ou même 1 franc. Ce serait là une grave perturbation pour l'Indo-Chine et la France : elle reculerait l'époque où la colonie pourrait équilibrer ses dépenses.

Il y a encore des intérêts d'ordre privé. Quand on établit une colonie, on veut améliorer la situation du pays, et procurer à la métropole certains avantages. Or, pour que la colonie se développe, il faut y faire régner l'ordre, la paix, une bonne justice, une administration vigilante et loyale, toutes choses qui existent dès à présent à peu près en Indo-Chine. Il est une autre condition, c'est l'apport de capitaux ; or, les capitalistes doivent pouvoir espérer qu'un jour ils réaliseront avantageusement ces capitaux

pour les transporter de nouveau dans la mère-patrie quand ils y retourneront pour jouir du fruit de leur travail. Si la monnaie de la colonie n'est pas stable, ce transfert devient impossible.

Il faut donc trouver un moyen de « stabiliser » la piastre en Indo-Chine. Est-ce donc impossible ? Mais non, car on a stabilisé d'autres monnaies déjà, par exemple dans un pays plus grand encore, et cela avec la plus grande facilité. C'est ce résultat que les Anglais ont obtenu aux Indes, en fixant pour la roupie la valeur de 1 shilling 4, soit environ 1 fr. 65. Pendant quelques années, l'établissement de ce cours a présenté quelques difficultés, mais aujourd'hui ce cours est établi, avec des écarts imperceptibles. Les Anglais nous ont montré la voie à suivre, et une pareille mesure, quoi qu'en dise M. Le Myre de Vilers, ne lèserait en rien les indigènes. Le cours de 2 fr. 30 ou 2 fr. 40 pour la piastre ne leur causerait aucun préjudice, et servirait de base fixe pour les rapports de l'Indo-Chine avec la France et avec tous les capitalistes européens.

Le moyen pratique est très simple : suspendre la frappe des piastres de commerce et interdire l'entrée des piastres mexicaines, en abrogeant le droit de sortie existant sur celles-ci. La réduction de la circulation fera hausser la valeur de la piastre et l'Indo-Chine verra se développer, avec la paix et la justice, les travaux, l'extension des cultures, tous les éléments d'une prospérité assurée. Mais cela ne veut pas dire que l'on ne fera plus jamais de monnaie d'argent. Si la piastre venait à hausser, on frapperait des pièces pour ramener et maintenir le cours de 2 fr. 40.

Ferait-on quelque tort à l'indigène ? M. Leroy-Beaulieu ne le croit pas. On dit que les échanges avec l'extérieur seraient difficiles à régler. Serait-ce avec la Chine ? C'est impossible, car elle n'achète que du riz, elle est forcée de l'acheter en Indo-Chine, et comme on l'a dit souvent, les produits se paient avec des produits ; pour le solde, très minime, il se règlerait comme entre pays n'ayant pas le même étalon. Les banquiers sont là pour cette besogne, et ils arriveraient toujours à opérer les paiements nécessaires.

Suivons donc l'exemple des Anglais et leur méthode aux Indes. C'est une solution sûre et facile, sans aucune dépense coûteuse.

Si, rentrant un instant dans les généralités, M. Leroy-Beaulieu jette un coup d'œil sur le rôle de l'argent dans le monde, il pense que ce métal servira encore longtemps, malgré l'abondance de l'extraction de l'or, qui s'élèvera bientôt à plus de 2 milliards par an, lorsque les mines du Transvaal vont avoir repris toute leur

activité. Les emplois industriels de l'argent s'augmentent tous les jours et se sont accrus de 70 à 80 0/0 depuis 20 ans, bien que l'impôt soit au moins de 25 0/0 de la valeur actuellement.

On a parlé de mesures radicales contre l'argent, de démonétisation, de dénonciation de l'Union latine. Tout cela est impossible. Nous avons en France au moins pour 2 milliards d'argent : on ne trouverait pas d'acheteur pour les 1.500 millions qu'il nous faudrait vendre, et l'opération nous ferait perdre peut-être 1 milliard de francs. Le stock d'argent diminue automatiquement : il s'en perd une partie ; une autre partie s'en va dans nos colonies africaines auxquelles il n'est pas besoin de l'imposer. Mais jamais l'abondance du métal argent ne nous a causé un véritable embarras au point de vue commercial.

M. Jacques Siegfried pense qu'après le discours si complet de M. Leroy-Beaulieu il n'y a plus qu'à résumer les trois systèmes qui se trouvent en présence pour le régime monétaire à adopter en Indo-Chine.

Il y a d'abord les partisans de la continuation du régime actuel dont le principal argument est que l'Indo-Chine, étant entourée de pays à étalon d'argent doit faire comme eux. La Chine, disent-ils, étant le principal acheteur des riz indo-chinois, doit pouvoir les payer dans une monnaie équivalente à la sienne.

Les partisans de l'étalon d'or se divisent en deux catégories :

Les uns préconisent l'introduction de la pièce de 5 francs, qui aurait l'avantage de soulager la mère-patrie, et éviterait la nécessité de constituer en Indo-Chine une encaisse or importante. Cette mesure faciliterait aussi le règlement des fonctionnaires français qui demandent tous à être payés en francs ou en valeur équivalente, mais elle rencontrerait de très grosses objections dans les habitudes des indigènes qui, pesant la monnaie, ne parviendraient pas à comprendre qu'une pièce de 5 francs pût valoir deux ou trois fois son poids ; l'introduction en Indo-Chine de pièces imitées serait aussi fort à craindre.

La grande majorité des personnes le plus au courant de la question demande que l'on s'inspire de ce qui a été fait avec tant de succès dans l'Inde anglaise et que l'on stabilise la valeur de la piastre de commerce indo-chinoise. M. Siegfried fait observer à ce sujet que l'importance de l'encaisse or à cet effet pourrait être considérablement amoindrie par l'adoption du système des traites du Trésor qui a fonctionné pendant de longues années en Algérie. Le fait que la balance du commerce est, en temps ordinaire, favo-

rable à l'Indo-Chine, facilitera du reste considérablement toute réforme monétaire.

Il va sans dire que cette réforme devrait être précédée pendant un temps suffisamment long de mesures préparatoires, telles que la suppression du droit de sortie de 3 0/0 sur l'argent et la démonétisation de la piastre de commerce, elle serait naturellement l'objet d'un monopole de l'État. Au moment voulu, c'est-à-dire lorsque la réforme serait décrétée, c'est le gouvernement qui fixerait la valeur définitive de la piastre, en se rapprochant le plus possible du cours de l'argent métal à cette époque.

En terminant,M. Siegfried fait observer que,selon lui,M. Leroy-Beaulieu a exagéré le montant des pièces de 5 francs qui se trouvent à l'heure actuelle dans le monde. Il ne s'élève guère qu'à 1.300 millions, outre les 600 millions de pièces étrangères que nos voisins auront à nous rembourser lorsque l'Union latine sera dénoncée.

M. **Yves Guyot** ne parlera pas ce soir de la liquidation de l'Union latine dont MM. Leroy-Beaulieu et Jacques Siegfried ont parlé incidemment. Le sujet vaut la peine qu'on le traite complètement dans une séance où il sera à l'ordre du jour. Il veut simplement donner quelques renseignements sur la manière dont les Anglais ont opéré la réforme monétaire de l'Inde. Certes il sait que l'Inde et l'Indo-Chine ne sont pas identiques ; que leur commerce n'est pas de même nature ; mais les lois économiques jouent dans un pays comme dans l'autre ; et c'est tout simplement par le jeu de la loi de l'offre et de la demande que les Anglais ont résolu la question quand ils ont suspendu la frappe de l'argent en 1892.

Comme le faisait remarquer M. de Chasseloup-Laubat, il peut y avoir plusieurs monnaies dans un pays selon les couches de population. Dans l'Inde, la monnaie d'argent est d'usage courant, et au-dessous, il y a la monnaie de cuivre, et il y a des populations qui se servent des cauris, comme les nègres de l'Afrique occidentale.

Le gouvernement de l'Inde perçoit ses revenus en roupies, mais il doit effectuer un quart de ses paiements pour services d'emprunts, de pensions de retraites, etc., en or. Il vend à Londres 17 à 18 millions de livres sterling de traites, appelées les *county councils*, nécessaires pour payer en or. Les importateurs des produits indiens les achètent pour effectuer leurs paiements. La baisse de l'argent le mettait dans l'alternative ou de subir un déficit ou de recourir à de nouveaux impôts. L'argent étant à

27 1/2 deniers l'once standard, la roupie ne valait plus que 10 d. 1/2.

Cependant elle n'est jamais tombée aussi bas, pourquoi? Pour empêcher le cours de la roupie de tomber aussi bas, il fallait en restreindre l'offre, par un moyen bien simple, en en suspendant la frappe. Dans une remarquable brochure parue en 1898, sur l'étalon d'or, dans l'Inde, M. Kleinmann rappelait la formule de ce procédé: « Toute monnaie d'argent dont la frappe est suspendue augmente de valeur à mesure qu'elle se raréfie en pénétrant dans la circulation. » Tout d'abord, le procédé ne parut pas réussir; mais en 1896, le cours de la roupie était de 15 1/4 deniers, en 1897, de 15 1/2, en 1898, de 15 3/4, approchant de 16. L'art. 22 de 1899 complète la mesure en déclarant le souverain d'or, le « legal tender », la monnaie légale dans l'Inde, au taux de 15 roupies par souverain.

La frappe de l'argent ne fut pas prohibée : le gouvernement ne fut pas obligé de donner toujours de l'or en échange de roupies, mais le gouvernement devait en fournir pour des remises à l'étranger, si le change tombait au-dessous du rapport fixé.

Quel fut l'équivalent de la roupie au souverain? 9 membres de la Commission sur 11 fixèrent le taux de la roupie à 1 sh. 4. Les deux autres auraient préféré 1 sh. 8.

Mais cette différence d'appréciation prouve que le cours n'a pas été fixé arbitrairement. Il a été établi d'après la réalité, comme avait été établi le rapport entre l'or et l'argent dans la loi de l'an XI.

Quels ont été les résultats de cette mesure qui avait rencontré des adversaires même parmi les plus éminents financiers de la cité et de la part des exportateurs de l'Inde?

Les importations d'or n'ont pas cessé d'augmenter; les voici en chiffres ronds; 1895, 17 millions 1/2 de roupies; 1898, 73 millions; 1899, 88; 1900, 114; 1901, 119 millions de roupies. En 1895, l'exportation a été de 67 millions de roupies; en 1898, de 24, en 1899 de 23; en 1900, de 20; en 1901 de 110 millions de roupies. Les importations d'argent se sont élevées en 1901 à 127 millions de roupies et les exportations n'ont monté qu'à 32.

Cependant l'*Investors' Review* qui est habituellement pessimiste, a publié, le 9 août 1902, une lettre de M. Donald N. Reid, dans laquelle il déclare que : « Les planteurs d'indigo, les planteurs de café ont été ruinés, et les planteurs de thé sont sur le chemin de la ruine, grâce au mode de circulation monétaire adopté.

« Chaque raiyat de l'Inde, continue-t-il, au lieu de recevoir 22 roupies pour la valeur d'un souverain de blé ou de graines oléagineuses, reçoit 15 roupies au taux artificiel du change. Il doit

donc vendre une plus grande quantité de grains ou de graines oléagineuses pour payer son bail ou l'intérêt de sa dette. »

Nous connaissons cette théorie des avantages des assignats dépréciés que personne n'ose cependant pousser jusqu'au bout. Mais quels sont les effets réels de la suspension de la frappe de l'argent et de l'adoption de l'étalon d'or?

M. Yves Guyot trouve la réponse dans une étude publiée dans le *Journal of the Royal Statistical Society*, du 30 juin 1902. Elle est intitulée : *A statistical review of the income and wealth of British India* et elle a pour auteur M. Fréd. J. Atkinson, haut fonctionnaire de l'administration des finances de l'Inde. Voici quelques-uns des faits qu'il mentionne dans son examen des conséquences de la *currency reform*.

La roupie valait, en 1875, 21,6 deniers ; en 1894, 13,1, soit une diminution de 39.5 p. 100, en 1899, 16, soit une augmentation de 22,6 p. 100. La dette mesurée en or avait augmenté de 133 p. 100 en 1894, et mesurée en roupies de 28,2 p. 100. En 1899, elle avait augmenté de 7 p. 100 en or et diminué en roupies de 12,7 p. 100.

L'intérêt avait augmenté en 1894 de 184 p. 100 et il avait diminué en 1899 de 17 p. 100.

Les placements de capitaux se montaient en 1875 à 201 millions de roupies, en 1894, à 530 millions, en 1899 à 762 millions. Avec les monnaies ouvertes à la libre frappe de l'argent, ils avaient monté pendant les dix-neuf premières années de 33 crores (le crore égalant 10 millions de roupies) et pendant les cinq dernières années de 23 crores.

Le chiffre des exportations était de 562 millions de roupies en 1875-1876, de 1.038 en 1894-1895, de 1.057 en 1899-1900. Il n'a pas diminué et s'il n'a pas augmenté dans une plus large proportion, cela tient à la surproduction du thé qui a écrasé les cours, à la production industrielle de l'indigo, à la peste de Bombay qui a gêné le commerce du coton.

La réforme monétaire, contrairement à certains pronostics, n'a donc pas ruiné l'Inde. Elle a été accomplie au moyen de la loi économique de l'offre et de la demande. C'est elle qu'on doit appliquer aussi à l'Indo-Chine; et ce n'est pas en l'inondant de pièces d'argent qu'on peut améliorer sa situation monétaire.

En présence de la nouvelle baisse de l'argent c'est toujours, dit **M. Clément Juglar**, la question monétaire qui nous préoccupe, afin de maintenir cette monnaie dans un certain nombre de pays asiatiques. Dans tous ces pays, comme partout, c'est la

monnaie pour le commerce de détail qui joue le plus grand rôle. Cette monnaie qui succède au troc, sauf dans quelques grands pays, est des plus primitives, on peut dire qu'elle n'existe pas, car elle ne se compose que de quelques pièces de cuivre usé, sans empreinte, et de monnaie de papier, comme on le voyait il n'y a pas longtemps même en Autriche. En Asie, en Afrique, on en est encore réduit au troc ; il existe à la Monnaie des échantillons de chacune de ces matières. Sans aller jusque-là, nous avons des exemples qui prouvent que quand le crédit d'un pays est bien établi, on peut faire circuler des pièces de monnaie pour un prix bien supérieur à leur valeur. C'est ainsi que la pièce de 5 francs circule en France pour un prix bien supérieur à sa valeur sur le marché du monde. On échange la pièce de 20 francs en or contre 4 pièces de 5 francs qui ne valent pas 2 francs. Pour obtenir cette faveur, l'État a dû s'entendre avec la Banque de France pour voir le payement de ses pièces d'argent au même taux que l'or, garantissant leur remboursement au pair, quel qu'en soit le cours. Il reste ainsi 2 milliards d'argent en circulation, dont un dans les caisses de la Banque.

Voilà ce qui explique la circulation au pair de la pièce de 5 fr. en France ; se présente-t-elle à l'étranger, elle n'est admise qu'au taux du jour de l'argent sur le marché du monde où elle reprend sa propre forme de marchandise, ce que ne veulent pas admettre ceux qui parlent encore du droit du prince, du droit de seigneuriage qui permettait autrefois de fixer selon le bon plaisir du souverain la valeur de la monnaie.

Autrefois il est vrai, comme aujourd'hui, les cours du change sur les pièces étrangères rectifiaient la valeur de l'or et de l'argent quand le tarif de la monnaie s'écartait du prix pratiqué sur le marché du monde. Pour les habitants qui n'avaient pas de rapports avec l'étranger, il fallait accepter le taux fixé arbitrairement.

Depuis la baisse du prix de l'argent, quoiqu'en France les pièces de 5 francs n'en portent pas la trace, cependant par suite de l'encaissement des coupons sur les valeurs étrangères, on en a entendu parler, surtout depuis que la baisse a été importante ; avant ce moment c'était une oscillation naturelle, dont on ne se préoccupait pas, et cependant si petite que fût la variation, les échangeurs et les banquiers en ont toujours tenu compte.

Ce qui trompait le public avant 1850, c'est qu'il y avait un peu d'or dans les caisses, mais il n'y en avait pas en circulation ; pour en avoir il fallait payer d'après les cours du change et alors dans nos rapports avec l'Angleterre où l'or était la seule monnaie

légale, la différence était sensible. Le cours au pair de la parité de la pièce de 20 francs avec la livre anglaise mettait le prix de cette dernière à 25 fr. 22 centimes et néanmoins de 1820 à 1850 les cours du change avec Londres ont varié de 25,50 à 25,60, 25,70, 25,80, 85. Ce n'est qu'en 1850, quand les premiers paquebots apportèrent de l'or de Californie, que les oscillations disparurent et furent réduites entre 25,20 et 25,40. Ce dernier prix n'a même jamais été dépassé depuis, malgré le plus grand besoin d'or au moment des crises commerciales. A ce cours de 25,40, on est remboursé de la perte d'intérêt et de frais de transport du métal, tandis qu'auparavant on cotait des cours plus élevés qui n'ont fait qu'apparaître au moment du payement de l'indemnité de guerre en 1870. L'influence de la cause à l'effet est trop bien marquée pour qu'on insiste sur l'importance de ces arrivages sans l'intervention du prince par le fait seul des échanges commerciaux. Il est donc bien démontré que la loi de Germinal, comme ses auteurs l'avaient prévu, n'a *jamais fonctionné*, quoiqu'on affirmât le contraire quand on avait la prétention de rendre à l'argent, par un accord international, la valeur qu'il avait perdue.

Les métaux précieux sont donc bien des marchandises, et comme tels, soumis à toutes leurs variations.

Si on leur accorde la faveur légale d'être en justice monnaie libératoire, alors leur valeur monétaire n'est plus que secondaire pour l'intérieur du pays.

Elle permet sans doute d'avoir n'importe quelle circulation intérieure comme valeur : cuivre, argent, papier déprécié, mais dès qu'elle se rencontre avec l'or à l'extérieur, sur le marché du monde, immédiatement les cours des changes indiquent son infériorité, comme nous venons de le constater, jusqu'en 1850, entre la France et l'Angleterre.

Il faut donc toujours avoir l'œil sur les cours des métaux précieux, l'or et l'argent, cours qui s'écartent souvent du cours officiel de la monnaie par la prime que l'on observe tantôt sur l'or, tantôt sur l'argent, aujourd'hui si déprécié. La prime a été telle (26 à 35 fr.), qu'il y avait avantage à l'exporter, et on a dû, pour le conserver, augmenter la proportion du cuivre dans les pièces d'argent au-dessous de 5 francs.

On oublie trop vite les embarras dans lesquels on s'est trouvé par suite des variations de prix des deux métaux. Il y a une quarantaine d'années, la monnaie divisionnaire a fait défaut ; on a dû la remplacer par des billets de crédit émis par les négo-

ciants. Pour régler des soldes, ils émettaient des petits billets de 1 franc, de 50 centimes ; les sociétés de crédit les imitèrent, et avec la tolérance du gouvernement qui, lui, n'apportait aucun secours, on se tira d'affaire. L'argent à ce moment faisait prime, et on l'exportait.

En Italie, pendant une crise analogue, par suite des changes défavorables, on avait exporté non seulement la monnaie d'or et la monnaie d'argent, mais même le cuivre ; il ne restait en circulation que des billets de un franc et de cinquante centimes ; si l'acquéreur ne pouvait rendre l'appoint en cuivre de ces petites coupures en papier, le marchand préférait ne pas vendre.

On voit à quelles extrémités on peut être réduit dans deux riches pays. Si l'orateur insiste sur ces embarras, c'est pour montrer qu'on peut encore, avec du papier, maintenir les échanges, les prix se mettant peu à peu à l'unisson avec la dépréciation de ce papier.

D'après l'expérience acquise dans le passé et le procédé suivi pour obtenir la fixité de la roupie dans l'Inde, il faut suivre la même méthode pour atteindre le même but dans l'Indo-Chine.

Malheureusement, comme toujours, on a laissé le mal s'aggraver. Le taux de la piastre de 2 fr. 40, il y a quelque temps, en présence de la nouvelle baisse de l'argent est déjà tombé à 1 fr. 95. Il en résulte un grand trouble dans toutes les affaires. Quoiqu'on ait dit que la hausse des prix dans l'Indo-Chine n'empêche pas d'acheter, que c'est le besoin et non les prix qui règlent les achats pour le consommateur, que quant au vendeur il majore ses prix selon la baisse du change, sans doute il faut en venir là, mais ce n'est pas, comme au théâtre par un changement à vue, on n'y arrive pas sans perte et sans souffrance.

Il s'agit donc de donner, malgré cette dépression, une certaine fixité à la piastre mexicaine en usage, d'autant plus que les offres de la Chine pour le payement en or de l'indemnité de guerre sont encore à craindre.

L'équilibre des prix a déjà été brisé, il faut agir. Maintenir le cours et le prix de la piastre mexicaine même en la privant de son pouvoir de monnaie libératoire par la volonté du prince, paraît impossible, car la prohibition à l'entrée de cette pièce paraît bien difficile à la frontière de l'Indo-Chine, dès qu'il y aura un petit bénéfice à réaliser. L'inconvénient sera le même avec la piastre de commerce française; elle suivra les cours de l'argent. Puisque, d'après les précédents exposés plus haut, on a pu faire circuler au pair, en France, la pièce de 5 fr. en argent qui vaut sur le marché du monde à peine le tiers, pourquoi dans notre colonie ne pas

remplacer le billet de la Banque de France par de petites coupures de bons de demi et quart de piastre émis aux environs du taux actuel et garantis par le Trésor sans époque de remboursement, comme cela existe pour l'argent en France ? La différence c'est qu'ici le capital a été perdu en partie; dans l'Indo-Chine il ne le serait pas, puisque ce serait une simple circulation fiduciaire garantie par le crédit de la France. Nous remplaçons la circulation de l'argent par du papier ayant une valeur égale ou supérieure, mais jamais inférieure, ce qui n'empêcherait pas la circulation de la piastre pour ne pas changer les habitudes. L'indemnité de guerre de la Chine payée, l'argent se relèvera sans troubler la circulation fiduciaire que l'on pourra toujours réduire sans perte ; l'Etat n'ayant rien émis contre payement n'aura rien à rembourser.

M. **Frédéric Passy**, président, prenant la parole pour clore la discussion, n'a point la prétention de résumer en quelques instants l'ensemble des discours si importants, dit-il, et si nourris qui ont rempli deux séances entières; mais il ne croit pas inutile de présenter quelques observations.

On s'est, non pas exclusivement, mais très principalement occupé des pays dont le système monétaire est défectueux, et plus particulièrement de l'Indo-Chine et des moyens de rétablir dans cette région une circulation sérieuse. Il a été dit à ce propos beaucoup d'excellentes choses qui, toutes, d'ailleurs, tendaient toujours à montrer comme un idéal plus ou moins difficile à atteindre, mais vers lequel on ne devait pas se lasser de tendre, l'établissement du régime de l'étalon d'or.

Peut-être, tout en rendant ainsi pratiquement hommage aux principes, les a-t-on un peu passés sous silence, et s'est-on un peu trop éloigné de la situation monétaire de la France.

M. Passy demande la permission d'y revenir un moment.

Ce qui ressort, au point de vue doctrinal, de tout ce qui a été dit, c'est, ainsi que M. Passy le constatait, la semaine dernière, à cette même place, à la fin du banquet de la saine monnaie, et que viennent de le répéter MM. Yves Guyot et Juglar, qu'il y a des lois en économie politique, des lois inviolables malgré toutes les apparences, et au premier rang, la loi de l'offre et de la demande.

Le fait du prince, comme le disait, le 28 janvier, M. Théry, peut bien, dans une certaine mesure, et sur un marché restreint, paraître annuler cette loi. Il est clair, comme le disait tout à l'heure M. Juglar, qu'aussi longtemps que l'État me garantit la

possibilité d'échanger quatre pièces de 5 francs contre une pièce de 20 francs, encore bien que le métal de ces quatre pièces ne vaille plus que 10, 9, ou 8 francs, on continuera à les recevoir pour 20 francs, parce qu'on pourra recevoir, en s'en défaisant, 20 francs; mais ces pièces ne sont plus, en réalité, que des jetons d'une valeur conventionnelle, du billon ; et elles ne font plus que provisoirement office de monnaie, comme le papier, qui n'est accepté qu'en raison de sa convertibilité en espèces.

D'ailleurs, si [cette valeur fictive peut être maintenue, sur un marché fermé, plus ou moins complètement, elle cesse de l'être, comme le faisait si bien remarquer M. Juglar, sur le marché général. Et, quoi que l'on fasse, le cours des changes contraint toujours à revenir à l'évaluation définitive en une seule et même monnaie, qui est l'étalon.

Nous sommes, dit-on, en France, au régime du double étalon. Il serait plus juste de dire, en reprenant un mot de Léon Say, que nous sommes au régime de l'étalon alternatif. En droit, puisque, aux termes de la loi de Germinal an XI, l'unité monétaire est le franc, et que le franc est 5 grammes d'argent à 9/10 de fin, notre étalon légal, c'est l'argent. L'or, d'après la même loi, ne devait être admis dans les paiements que pour la facilité des affaires et sur le pied de sa valeur marchande comme métal : 15 1/2. Il avait même été prévu par Gaudin que si ce rapport commercial venait à se modifier sensiblement, le rapport légal serait changé, lui aussi, et par une prévision singulière, Gaudin admettait que ce changement ne se produirait pas sérieusement avant un demi-siècle environ, c'est-à-dire vers l'époque des premières grandes découvertes d'or de la Californie et de l'Australie.

En fait, pratiquement, nous sommes au régime de l'étalon d'or, puisque c'est toujours en or que se règlent, que se calculent tout au moins, tous les gros paiements, toutes les opérations importantes, non seulement au dehors, mais à l'intérieur. En fait, l'argent n'est plus pour nous qu'une monnaie annexe, qu'une monnaie d'appoint, un billon de qualité supérieure.

Il reste toutefois, suivant la lettre de la loi, la monnaie-type, l'étalon, la monnaie dans laquelle rigoureusement on a le droit de payer et l'on peut être tenu de se laisser payer : alternative qui peut être grave et entraîner bien des difficultés.

Il faut prévoir, d'ailleurs, qu'un jour ou l'autre, par la force des choses, la supériorité de fait de l'or deviendra une supériorité de droit, et la démonétisation de l'argent s'imposera. Est-il néces-

saire, pour la réaliser, de procéder à une refonte générale? M. Leroy-Beaulieu montrait combien cette opération serait dangereuse et onéreuse ; et il était d'avis d'en écarter l'hypothèse.

Mais, sans s'engager dans cette aventure, la prévoyance ne commande-t-elle pas de s'acheminer, par une transition moins brusque, vers ce régime de l'étalon d'or auquel nous conduit de plus en plus le mouvement général des affaires du monde ; et n'y aurait-il pas des mesures transitoires, faciles et simples, qui amèneraient cette évolution ?

Au Congrès monétaire de 1889, dit M. Passy, où nous avons soutenu, contre MM. Cernuschi, de Laveleye et autres, la théorie de l'étalon unique, nous avions proposé, si je ne me trompe, M. Levasseur et moi, de faire un premier pas en réduisant à une somme déterminée — 500 francs par exemple — le pouvoir libératoire de la monnaie d'argent; sauf, plus tard, à abaisser ce chiffre jusqu'à 200 ou 100 même peut-être. De cette façon, nous aurions été mis sur le pied de l'étalon d'or, en droit aussi bien qu'en fait. Et il n'eût peut-être pas été nécessaire, ainsi que le disait M. Leroy-Beaulieu, de se préoccuper de ce que deviendrait l'argent, réduit ainsi légalement au rôle de billon. Les mille causes qui peuvent amener sa diminution naturelle, par perte, déplacement ou augmentation de la circulation de détail, y auraient suffi.

En terminant, M. Passy fait une dernière remarque. C'est que quand on oppose ce qu'on appelle les monométalistes aux bimétallistes, on emploie une expression impropre qui contribue beaucoup à altérer les idées. Il n'y a point, dit-il, d'économistes sérieux qui prétendent proscrire l'un des métaux et réduire la monnaie à un seul, soit l'or, soit l'argent. Tous les métaux propres à servir de monnaie sont acceptés selon leur mérite : Or, argent, cuivre, nickel, ainsi que cela va avoir lieu demain en France; mais un seul, qui paraît de plus en plus devoir être l'or, peut être investi de la fonction d'unité monétaire, de dénominateur commun des valeurs, parce qu'il ne peut y avoir, pour toutes espèces de mesures : poids, longueur, volume ou autres, qu'une seule unité; et que l'on ne peut pas avoir la prétention de faire considérer et accepter comme s'équivalant deux choses qui, en réalité, ne s'équivalent point; comme constant et invariable le rapport de deux marchandises qui, toutes deux, sont incessamment variables dans des proportions impossibles à prévoir.

La séance est levée à 11 h. 10.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Office du travail. Rapport sur l'apprentissage dans l'imprimerie. 1899-1901. — *Paris*, 1902, in-8°.

RAFFALOVICH (ARTHUR). *La dynastie Krupp.* — Paris, Guillaumin, 1903, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère. 4e série, tome VI. — *Grenoble*, 1902, in-8°.

Bulletin de l'Institut international de Statistique, tome XIII, 2e livr. — *Budapest*, 1902, in-4°.

The Annals of the american Academy of political and social science. January, 1903. — *Philadelphia*, in-4°.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres. XIe année. — *Buenos-Ayres*, 1902, in-4°.

Tijdschrift. Revue du Bureau central de statistique du Royaume des Pays-Bas. I. — *La Haye*, 1902, in-4°.

Avec Supplément : *Grèves et exclusions dans les Pays-Bas pendant* 1901. — *La Haye*, 1902, in-4°.

CHARLES RIST. *Musée social. Le XIIIe Congrès national corporatif de Montpellier.* (Sept. 1902). — *Paris*, 1903, in-8°.

Ministère des Finances. Régime fiscal des valeurs mobilières en Europe. T. II. — *Paris*, 1902, in-8°.

A M. le Président de la Société d'économie politique.

Monsieur le Président,

Je regrette qu'un voyage à l'étranger soit venu m'empêcher de prendre part à la discussion sur la question si brillamment exposée par notre collègue Raphaël-Georges LÉVY, et qui nous a valu la bonne fortune d'entendre M. Le Myre de Vilers. Je suis certain qu'après M. Leroy-Beaulieu, il n'y aurait pas eu grand'chose de nouveau à dire.

Je tiens cependant à vous transmettre le résumé de quelques idées, que j'aurais voulu développer.

1° Relativement à l'assainissement de la monnaie coloniale, je suis en opposition avec ceux qui conseillent de doter l'Indo-Chine de la pièce de 5 francs. Il est inutile de compliquer la question. Les Américains qui ont, eux aussi, un gros stock de dollars en

argent, auraient pu chercher un débouché aux Philippines. Ils ont préféré doter leurs nouveaux sujets d'une pièce neuve, non réexportable aux États-Unis, frappée sur le pied de 1 *à* 32, non pas de 1 *à* 16, valant la moitié du dollar américain, en même temps qu'ils introduisaient l'étalon d'or. C'est le contraire que M. Rueff et d'autres ont suggéré, lorsqu'ils ont demandé l'introduction en Indo-Chine d'écus sur le pied de 1 à 15 1/2. C'est compliquer les choses.

La France aujourd'hui supporte sans peine le fardeau de ses pièces de 5 francs; avec un stock d'or comme elle en possède un, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

2° J'aurais voulu attirer l'attention sur ce qui a été fait en Allemagne depuis deux ans. En 1879, M. de Bismarck fit suspendre les ventes de thalers, dans l'idée que le cours du métal blanc se relèverait plus aisément. Il n'en a rien été. La plupart des pays ont arrêté la frappe de l'argent vers cette époque, sauvant ainsi la valeur monétaire des pièces existantes. De 1879 à 1900, les thalers ont donc survécu en Allemagne. En 1892, toutefois, un arrangement a été fait avec l'Autriche pour liquider les Vereinsthaler, frappés en vertu du traité monétaire de Vienne en 1857.

La loi monétaire allemande de 1873 a fixé très bas le contingent de monnaie divisionnaire, — 10 marks par tête pour la monnaie blanche, c'est-à-dire moins qu'en Angleterre où le chiffre par tête est de 13 marks. La loi de 1900 a prévu une augmentation de la limite de 10 à 15 marks, en vue de transformer les *thalers* graduellement en monnaie de l'Empire. On avait calculé en 1899 que le stock des thalers s'élevait à 359 millions 1/2 de marks. La population étant actuellement de 58 millions, la frappe de l'argent ayant été de 608 millions, il y avait encore une marge de 290 millions. En 1901-1902, il a été fondu 150.000 kilog. d'argent fin, provenant d'anciennes pièces, ce qui correspond à 27 millions de marks en thalers, 30 millions de pièces neuves. Dans les neuf premiers mois 1902-1903 on a frappé 33.9 millions de marks. Afin de se procurer la matière nécessaire à ces refontes, la Reichsbank avait décidé que les thalers de frappe antérieure à 1856 ne seraient plus remis en circulation; comme le nombre de ces pièces n'était pas considérable, elle a étendu la mesure aux thalers de l'Union austro-allemande de 1857, qui ne sont plus remis en circulation.

Une observation intéressante sera de voir, après la disparition des thalers, quelle pièce sera préférée par le public; il existe pour 146.9 millions de marks en pièces de 5 marks, 171 millions de marks en pièces de 2 marks, 213.2 millions de marks en pièces de

1 mark; depuis le 31 mars 1901, il a été frappé 26 millions de marks en pièces de 5 marks ; 23 millions de marks en pièces de 2 marks, 15 millions en pièces d'un mark.

Le stock de monnaie d'argent à la Reichsbank est évalué entre 236 et 240 millions contre 332 millions en 1892, 247 millions en 1898, 239 en 1899. Le stock des thalers s'est réduit progressivement de 204 millions en 1895 à 138 millions en 1901 à la Reischbank ; celui des monnaies divisionnaires d'Empire a progressé de 78 à 98 millions en sept ans. L'accroissement du stock d'or dans le pays a été vraisemblablement moindre en 1902 que dans les années précédentes. Dans les onze premiers mois, l'excédent d'importation d'or a été de 54.5 millions en 1902, 148.8 en 1901, 116 en 1900. La Reichsbank a acheté 139 millions de marks d'or en 1901, 124 en 1900 [1].

L'encaisse or de la Banque est de 632 millions en 1901, 800 en février 1902, 650 en novembre, 550 en décembre.

3° Enfin j'aurais voulu attirer l'attention sur le tableau suivant donnant les variations du stock d'or de la Russie (en millions de roubles) :

Années	Or		Argent		Billets		
	A la Banque et au Trésor	En circulation	A la Banque et au Trésor	En circulation	En circulation	A la Banque	Emission totale
1902...........	927	757	61	159	559	71	630
1901...........	830	694	61	161	558	72	630
1900...........	807	684	58	164	552	78	630
1899...........	927	639	56	164	517	112	630
1898...........	1.146	445	48	142	683	42	725
1897...........	1.315	155	63	99	930	69	999
1896...........	1.206	37	73	50	981	139	1.121

Ces chiffres sont intéressants parce qu'ils montrent, d'une part, la réduction considérable de l'émission des billets, qui a diminué de 1.121 à 630 millions de roubles, soit 491 millions, en même temps que l'or en circulation augmentait de 37 à 757 millions, soit 720 millions d'augmentation. L'encaisse or de la Banque et du

	Millions de marks						
	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901
[1] Thalers................	204.2	155.5	189.4	178.8	164.3	151.5	138.2
Monnaie divisionnaire...	77.9	77.5	70.0	68.8	67.5	77.6	98.1

Trésor ont diminué, parce que l'or est entré en circulation. En 1899, il y a eu fléchissement de 24 millions dans le stock d'or total, en 1900 de 74 millions, mais en 1901 il a regagné 32 millions, en 1902 140 millions.

La quantité de métal blanc par tête a été strictement limitée par la loi monétaire.

Veuillez agréer, l'assurance de mon respectueux dévouement.

ARTHUR RAFFALOVICH.

COMPTES RENDUS

Le mécanisme de la vie moderne. par le vicomte G. d'Avenel, 3e et 4e séries. 2 vol. A. Colin, éditeur. Paris, 1900 et 1902.

On est toujours curieux de connaître comment s'obtiennent et se préparent les choses nécessaires à la vie. On sait bien qu'elles sont le produit de l'intelligence et du travail d'une foule de gens, mais on ne se doute guère, pourtant, du nombre de mains, de la quantité d'opérations par lesquelles a passé le moindre objet usuel avant d'être mis à notre portée. Ce qu'on ne sait pas davantage, ce sont les innombrables perfectionnements qu'ont subis leurs transformations au cours des âges, principalement pendant le dernier siècle. M. d'Avenel a donc eu une excellente idée en publiant la série d'articles réunis en ces volumes; simples lecteurs et gens d'étude y trouveront également à satisfaire leur curiosité car la documentation est précise et abondante. L'énumération des matières traitées en montrera la variété. D'abord, la maison parisienne : les pierres, les maçons, les entrepreneurs, la charpente, couverture et menuiserie, la peinture et le papier peint ; la vitrerie, plomberie, installations hygiéniques, la distribution des appartements. Puis, l'alcool et les liqueurs, l'eau-de-vie d'autrefois, la fabrication de l'alcool, le cognac, le rhum, l'absinthe et les liqueurs, les usages industriels de l'alcool et l'alcoolisme. Ensuite le chauffage : la consommation du bois, le commerce des combustibles, charbon de bois, gaz, houille, les appareils de chauffage. Et les courses : notice sur les chevaux français avant notre siècle, l'organisation des courses, entraîneurs et jockeys, propriétaires et élevage, le public et le pari mutuel, etc. Maintenant, l'habillement féminin : chapeaux de feutre et de pailles, les « formes » et les modistes, plumes et fleurs, les fourrures, les corsets, les grands couturiers, les confectionneurs, les chaussures et les gants. Ici, la publicité : les annonces des journaux, les réclames et la publicité financière, les prospectus, les affiches, les acteurs, les figurants, les danseuses, l'orchestre, les auteurs dramatiques, la censure et la claque, la critique, le public et les recettes, l'exploitation théâtrale : l'Opéra. Pour finir, le prêt populaire : la location de

l'argent, le Mont-de-Piété, les Bons Crépin-Dufayel, le crédit mutuel. On conçoit, après une telle nomenclature, que nous soyons quelque peu embarrassé dans le choix; chaque chose a son intérêt et contribue dans des proportions plus ou moins grandes à la prospérité de notre pays — hormis toutefois les fraudes. l'alcoolisme et le pari mutuel! Essayons tout de même.

En un millier d'années Paris n'avait peu à peu réuni que 600.000 habitants; de 1811 à 1896 la population monta à 2.500.000 âmes. Mais la superficie de la capitale ne s'accrut pas en proportion de son effectif; elle correspondait, sous le premier Empire, à 55 mètres carrés par tête alors qu'aujourd'hui elle n'équivaut qu'à 33 mètres. Les ruches à locataires qui s'alignent au long de nos voies font comprendre comment on pourvoit à cet amoindrissement d'espace. Au moyen-âge il n'y avait pas de « locataires » dans l'acception actuelle du mot, dit M. d'Avenel; ceux qui ne pouvaient ni bâtir, ni acheter un immeuble, prenaient « à cens » l'immeuble d'autrui. Moyennant ce cens à jamais invariable la maison leur appartenait : ils la léguaient ou la vendaient à des tiers et profitaient des plus-values qui se produisaient. Si au contraire quelque désastre général avilissait le prix des biens fonciers — comme on le voit durant la guerre de Cent ans — s'il advenait que le logis fût incendié ou tombât en ruines, ils étaient « admis au déguerpissement » et se déchargeaient de la rente en abandonnant leur demeure.

A dire franc, ces logis auraient certainement paru inhabitables aux Parisiens de 1890. Peu de jour : les vitres étaient si rares qu'en 1567 l'intendant d'un grand seigneur allait jusqu'à recommander d'enlever les carreaux durant l'absence de son maître. Pas d'installations sanitaires : on ne canalisait à Paris — qui n'était pas à beaucoup près la pire des villes de France sous ce rapport, à en juger par les traits que cite l'auteur — ni eau pure ni eau sale. L'usage des bains avait si complètement disparu qu'une vasque gigantesque en marbre du Languedoc placée dans une pièce du château de Versailles dans le but de servir de baignoire fut jugée si inutile que Mme de Montespan l'obtint pour la placer au milieu d'une pelouse dans sa propriété de l'Ermitage. Quant au chauffage, généralement si mal compris encore en France, on en était réduit aux feux de bois. A la fin du règne de Louis XIII fut octroyée la première concession sérieuse du « charbon de pierre »; le bénéficiaire obtint le monopole de la vente de la houille extraite pour tout le royaume, pendant trente années; personne ne le lui contesta et il semble que cette entreprise ne s'étendit guère.

C'était l'époque où l'on n'avait qu'un éclairage défectueux, où le peuple ne voyait encore dans l'alcool qu'une médecine onéreuse; où seuls quelques seigneurs de la cour s'amusaient à lutter de vitesse et à

parier sur leurs montures; où le luxe du vêtement ne s'était pas aussi complètement répandu que maintenant, mais on n'avait pas non plus les nombreuses occasions de travail et les hauts salaires d'aujourd'hui.

Ce que les Français actuels paient annuellement pour l'ensemble de leur habillement — deux milliards — coûterait sans doute le triple avec les procédés d'il y a un siècle. L'extension du machinisme a peu à peu réduit les prix de façon et permis l'utilisation de matières premières dont on n'avait autrefois nulle idée. Les chapeaux de feutre, après avoir été fabriqués en castor puis en poil de lapin, sont faits avec les déchets du peignage de laines venus d'Australie, du Cap et de la République Argentine, la France ne produisant pas de laine assez fine pour cet emploi. La moitié des chapeaux de paille sont en bois ou en sparte. Les quatre cinquièmes des fourrures portées par nos concitoyens sont de vulgaires peaux de lapins préparées en façon castor, loutre, chinchilla et vison; mieux encore, sur les 8 millions de peaux de lapins français arrangées en fourrures artificielles, une partie s'en va couvrir les habitants du Nord de l'Europe qui nous fournissent les peaux authentiques de leurs pays. Corsets, gants, chaussures se font par masses; avec l'entreprise chaque jour plus étendue de la « confection » tout l'ensemble de l'habillement suivra, au bénéfice des travailleurs, quoi qu'on en dise, puisque les stocks de vêtements de toute sorte accumulés sans relâche aident à régulariser le travail et conjurent la morte-saison en compensant la « mesure » par la série, l'atelier des commandes par les ateliers d'approvisionnement. Certes les organisations de luxe subsisteront quand même ; ce sont elles qui utiliseront les vraies fourrures, les superbes étoffes, les fins tissus, les légères dentelles, les pailles réelles, les fines fleurs artificielles — si sensibles qu'un rien peut ternir ou même faire disparaître leur coloration à l'alcool, — les plus belles plumes de ces autruches dont l'élevage, fort rémunérateur, prend de plus en plus d'extension.

Après le plaisir de se parer vient le désir de faire parler de soi (ou de ses produits et ceci est une bonne entente du commerce : la publicité, si peu développée en France cependant, atteint le chiffre de 100 millions), puis de se divertir. Depuis cinquante ans les recettes des spectacles parisiens ont quintuplé (5 millions de francs en 1848 et 25 millions présentement) tandis que le prix des places ne s'est élevé en moyenne que d'un tiers ; on se plaint de leur prix élevé, elles n'étaient pas bon marché à l'hôtel de Bourgogne puisqu'une chaise sur la scène coûtait 4 livres, soit 20 francs de notre monnaie. L'augmentation des dépenses rend difficile la gestion des entreprises théâtrales. Si le menu fretin des acteurs est plutôt mal rétribué, les étoiles et les auteurs dramatiques n'ont pas lieu de se plaindre. Le montant global

des droits perçus par la Société des auteurs, qui n'était en 1855 que de 1.300.000 francs atteignent récemment 3.740.000 francs. En y joignant les « billets d'auteur » et la publicité certaine et immédiate que son apparition sur la scène procure à la moindre pièce, on peut constater que le métier d'auteur dramatique est le plus rémunérateur et le plus agréable de tous ceux qui proviennent de la production littéraire, scientifique ou artistique.

Mais il ne faut pas regarder que les heureux qui réussissent dans la vie ; plus nombreux, plus dignes d'intérêt sont ceux auxquels l'existence est dure, pour lesquels l'argent est rare, qui ont besoin de crédit. Chacun sait que pendant longtemps le prêt à intérêt constitua un délit aux yeux de l'Etat et un péché à ceux de l'Eglise. Chose curieuse, à une époque de servage où la personne humaine était considérée par tous comme une marchandise dont on surveillait très strictement et s'appropriait en toute sûreté de conscience l'accroissement par reproduction, il n'était pas admis que l'or, l'argent et même le blé puissent se reproduire par location. On connaît l'incohérente législation appliquée pendant quatre cents ans, par les divers princes de l'Europe, aux banquiers juifs ou lombards de leurs Etats. Philippe le Bel fixa le taux d'intérêt à 20 p. 100 pour les opérations ordinaires. Louis le Hutin l'autorisa jusqu'à un sou par livre par semaine. L'intérêt mobilier varia en France de 10 à 45 p. 100, oscillant en moyenne entre 20 et 25 p. 100. A l'époque de la Renaissance le commerce des métaux précieux cessa d'être l'apanage des juifs. En dehors des rentes foncières les « rentes constituées » reposant sur la personne et l'ensemble des biens du débiteur, étaient nombreuses sous Louis XIV. Nous étion pourtant bien en arrière de nos voisins du Nord et du Sud sous le rapport des institutions de crédit destinées aux petites gens. La noblesse, aux Etats Généraux de 1614, avait proposé l'établissement de monts de piété « à l'instar de l'Italie, de l'Espagne et de la Flandre ». Mais le tiers-état repoussa cette extension du crédit. Sous le règne de Louis XVI seulement on institua à Paris, puis dans les principales villes, des monts de piété qui prêtaient sur les objets mobiliers, les valeurs et les effets de commerce. Proscrits pendant la Révolution au nom de la liberté des transactions, ils durent laisser leur clientèle redevenir la proie des usuriers. A vrai dire, aujourd'hui que les monts de piété fonctionnent de nouveau, les usuriers n'ont pas disparu : il existe à Paris 450 maisons « de commerce » dont l'unique attribution consiste à prêter aux besoigneux, à un taux qui varie de 60 à 120 pour 100 par an — contre dépôt de la reconnaissance — un cinquième de la somme déjà avancée par le mont de piété. Ces maisons détiennent à peu près la moitié des reconnaissances délivrées annuellement

et les millions qui forment leur fonds de roulement appartiennent en partie à des bourgeois auxquels on sert 24 p. 100 d'intérêt. Ces abus prouvent que le fonctionnement du mont de piété n'est pas ce qu'il devrait être. Nul ne s'en rend mieux compte que le directeur, M. Ed. Duval, aussi a-t-il fait déposer à la Chambre, dès 1893, un projet de loi qui, entre autres améliorations réclamées, permettrait de prêter non plus le tiers ou la moitié, mais les neuf dixièmes de l'objet engagé. Mais nos députés ont-ils assez de loisir, après les séances de pugilat ou les interpellations niaises, pour examiner les projets utiles? Celui de M. Duval continue à dormir dans les cartons.

En matière de crédit mutuel encore nous avons été devancés par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Autriche. Pourtant certaines de nos communes rurales avaient fondé au XVIIIe siècle, à l'usage de leurs habitants, des monts de grains qui prêtaient de la semence à rendre en nature, (intérêt de 5 p. 100 compris), après la recolte. Ces « monts-frumentaires », administrés par le châtelain, le curé, les consuls élus et les cultivateurs notables, avaient disparu sans laisser souvenir de leur existence. Durant le second Empire, on fonda à Paris une première banque populaire dénommée « Banque de solidarité commerciale » ; prospère d'abord, elle tomba ensuite. Pareil sort fut réservé à quelques sociétés du même genre constituées plus tard. Ces échecs ne découragèrent pas les partisans du crédit mutuel et si on ne peut dire qu'actuellement il soit florissant en France, on n'en doit pas moins constater qu'il rend quelques services. Mais son action est d'autant limitée que, par le fait même de leur besoin d'expansion, les grandes sociétés de crédit sont amenées à jouer le rôle de banques populaires puisqu'elles recueillent et négocient énormément d'effets qui n'excèdent pas 50 francs, pourvu qu'ils émanent de petits patrons honorables. Il ne reste donc, dans les villes, que la clientèle d'ordre inférieur ou celle des ouvriers qui n'empruntent que pour consommer et ne présentent d'autres garanties que leur moralité. C'est en bien des cas trop aléatoire, les tentations, les occasions de dépense sont si nombreuses !

M. LR.

Les syndicats de producteurs en France et a l'étranger. (*Trusts — Cartells — Comptoirs*), par Paul de Rousiers. — 1 vol. A. Colin, éditeur. Paris, 1901.

On a tellement parlé, en ces derniers mois, des trusts, cartels et autres formes de combinaisons entre producteurs que les lecteurs du *Journal des Economistes* doivent en être un tant soit peu saturés, aussi

serons-nous le plus bref possible malgré la valeur de l'ouvrage qui motive ce compte-rendu.

« Pourquoi les producteurs éprouvent-ils le besoin de s'associer entre eux? Pourquoi certaines de leurs associations sont-elles attaquées? Tel est le double problème que je me propose d'examiner » dit M. de Rousiers dès le début de son étude. Et tout d'abord il fait remarquer que, si aisée que soit aux esprits superficiels la confusion entre le syndicat de producteurs — qui a en vue sinon un monopole absolu du moins la prépondérance industrielle — et l'accaparement, la différence entre ces deux objets est nettement définie. Ce dernier produit une perturbation forte, mais momentanée du marché; l'autre, par suite de l'absence de réelle concurrence, peut devenir à la longue grandement néfaste pour un pays donné. Il est de fait que l'évolution industrielle tend à une plus complète concentration, mais la monopolisation n'est jamais atteinte que grâce à des abus précis. Dans le cas des trusts américains leur création, suivant l'auteur, n'a été rendue possible que par l'établissement d'un régime douanier ultra-protectionniste et par l'absence de contrôle des pouvoirs publics sur les chemins de fer. Et s'il est certain que les trusts les mieux organisés ont, par la concentration, diminué le prix de revient de leur produits, la plus grosse part du bénéfice ainsi réalisé a été pour eux seuls. Sans monopole de fait, même sous un régime d'extrême concentration, ils auraient été contraints d'en faire profiter plus largement leur clientèle.

Les grands leaders des syndicats ouvriers se montrent plutôt favorables à l'extension de ces trusts parce qu'ils croient que des syndicats ouvriers et des trusts également bien organisés sauraient mieux s'entendre pour maintenir des salaires élevés et des prix de vente largement rémunérateurs. A cette entente dont, en fin de compte, le consommateur doit toujours faire les frais, les Américains pourraient parer en abaissant leurs formidables barrières douanières (et en organisant un contrôle plus exact sur leurs chemins de fer, ajoute M. de Rousiers), mais ils ne semblent pas avoir, sous ce rapport, une conception nette de leurs intérêts, à en juger par un des derniers discours de M. Roosevelt faisant appel à l'arsenal législatif auquel les *Anti-Trust Laws* ont déjà tant emprunté.

Entre les trusts et les cartels il y a différence de nature : le trust vise à la domination absolue sur les associés et entreprenante contre les non-associés; le cartel a pour objet l'union des producteurs en vue de la vente de certains produits, il est particulièrement soucieux de sécurité. Pourtant il est quelque peu despotique dans sa surveillance envers ses adhérents et il ne prospère en général que grâce à l'influence abusive de l'Etat, soit qu'elle s'exerce par la protection doua-

nière, soit qu'elle agisse plus directement par l'achat des objets fabriqués, tels que locomotives, wagons, etc. Créé dans les moments de crise pour obvier aux inconvénients de l'avilissement des prix, fruit d'une concurrence désordonnée, le cartel finit presque toujours — alors même que parfois il l'assure contre des prix de famine — par peser lourdement sur le consommateur ; à vrai dire, ce n'est pas dans son intérêt qu'il est fondé !

La France a connu, grâce à une protection et une fiscalité outrées, le syndicat des raffineurs de sucre qui peut s'appeler un monopole absolu (surtout en ce qui concerne les trois ou quatre grandes entreprises de la région parisienne) et, en dehors de quelques autres petites combinaisons, le Comptoir de Longwy. A l'encontre de quelques-uns de ceux qui ont étudié son fonctionnement, M. de Rousiers est partisan de cette dernière organisation. Fondé pour faire connaître un produit mal connu, le comptoir de Longwy n'a pas d'action directe sur la production, dit-il ; la seule chose qu'il régularise, c'est la distribution des ordres de vente entre ses adhérents. Toutes les causes qui ont présidé à son origine et favorisé son succès se ramènent à deux éléments principaux : 1° la nécessité d'organiser puissamment la vente des fontes lorraines peu réputées jadis ; 2° la possibilité d'organiser en commun la vente des fontes de différentes usines à cause de la qualité semblable de ces fontes. Assurément il a profité du régime douanier et en a même tiré meilleur parti que des usiniers isolés, mais si les droits sur les fontes brutes étaient supprimés et si le marché français devenait complètement libre pour cet article, le comptoir conserverait sa raison d'être et même sa sphère d'action en serait probablement agrandie.

En résumé, quel que soit le pays et la nature des syndicats, ce qui, selon notre auteur, a déterminé leur organisation, c'est la concentration industrielle et commerciale nécessitée par l'évolution économique moderne qui a contraint les industriels à se rapprocher les uns des autres, à unir leurs efforts pour se mettre à la hauteur des circonstances nouvelles. Ils ne peuvent constituer un danger que si l'abus se joint à leur puissance. Ils ne sont nuisibles à l'égard des industriels que si, par un privilège arbitraire des pouvoirs législatifs, il leur est conféré une sorte de monopole ; autrement l'association volontaire ne porte pas atteinte à leur initiative, car l'initiative collective volontaire est encore de l'initiative privée. Vis-à-vis des consommateurs elle n'est pas à craindre aussi longtemps que des appuis artificiels et extérieurs ne viennent point entraver la libre concurrence. Et pour les ouvriers, il sera toujours plus facile à leurs organisations de s'entendre avec des patrons réunis qu'avec des patrons isolés.

Donc « ce sont des abus politiques qui, seuls, rendent dangereux et

qui peuvent même rendre oppressifs les syndicats de producteurs. Par eux-mêmes, ces syndicats sont, au contraire, une manifestation normale de la liberté industrielle et de la liberté d'association ». Ces conclusions qui terminent le livre de M. de Rousiers répondent trop bien à notre façon de voir pour que nous ne les adoptions pas. A vouloir faire grandiose, les trusts américains finiront par jeter le discrédit sur une conception des meilleures et des plus rationnelles. On a tellement encensé les Américains — et ils le méritaient pleinement sur certains points — qu'ils veulent plus que jamais étonner le monde. N'y a-t-il pas, dans ce cas-ci, un peu de cabotinage? On en hausserait simplement les épaules, comme pour tout bluffage, si ce n'était le risque d'amonceler des ruines.

M. LR.

Précis de géographie économique, par MM. Marcel Dubois, J.-G. Kergomard et Louis Laffitte. — 1 vol., 2e édition. Masson et Cie, éditeurs. Paris, 1903.

Comme on voit bien, en lisant sa préface, que M. Marcel Dubois ignore ce dont il parle quand il met en cause les économistes. Que n'a-t-il lu les ouvrages des « doux et passifs apôtres du laissez faire, laissez passer »; il y aurait appris que, loin d'avoir « l'habitude de considérer exclusivement l'échange commercial et les intermédiaires qui en bénéficient », aucune des formes variées de la production, de la répartition et de la consommation des richesses ne leur est étrangère. Et, en somme, quelle partie de la vie sociale cela leur permet-il d'éliminer de leur champ d'observation ? Questions ouvrières, gouvernementales, administratives, diplomatiques, financières, artistiques, scientifiques, morales, géographiques, etc., ne sont-elles pas forcément comprises dans les études économiques ? Est-ce faire preuve de « dogmatisme, d'idéologie, d'abstraction, d'étroitesse » que de réclamer la liberté des échanges — et par suite la vie à bas prix, avec l'extension du marché des produits et du travail —, la suppression de tous les privilèges fiscaux et douaniers ? Est-ce un protectionniste qui a émis l'idée d'opposer aux coalitions envahissantes des industriels des Etats-Unis l'abaissement des douanes isolant chaque Etat de l'Europe, et l'union de tous les pays européens dans un libre-échange général ?

C'est beau de viser à « inculquer aux esprits de nos futurs hommes d'affaires ou hommes d'Etat une précieuse faculté de souplesse et d'évolution » ! Mais qu'est-ce, en définitive, que des principes renouvelables, sinon une totale absence de principes ? Nul doute que M. Mar-

cel Dubois ne s'élève vigoureusement contre les arrivistes dont notre pays n'est que trop accablé ; pourtant n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'un enseignement qui porte à trouver bon aussi bien protection que libre-échange, suivant les circonstances du moment, n'en produise un plus grand nombre encore ?

Mais, au fait, n'est-ce pas une des conditions primordiales d'existence de l'Economie politique nationale — la Société d'Economie politique nationale est une fondation méliniste dont M. Dubois est, si nous ne nous trompons, le distingué président — d'ignorer le premier mot de l'Economie politique tout court. S'il se doutait, par exemple, de la division du travail, M. Dubois ne se trouverait peut-être pas qualifié, lui professeur de géographie coloniale, pour juger les choses économiques et les économistes. C'est agréable, la science infuse ! mais, outre que nous ne croyons pas à la possibilité de son existence, nous avons remarqué que chez tous ceux qui s'en croient doués, elle n'était qu'une source d'erreur et d'outrecuidance. Pour les sciences économiques comme pour les sciences géographiques il faut, si on veut les connaître à fond, de longues, patientes et arides études. Ceci dit, ne tombons pas dans le travers que nous reprochons à d'autres et parcourons consciencieusement ce gros in-8.

Les auteurs n'ont pas voulu en faire « une œuvre de pure statistique, mais un exposé géographique rationnel de la répartition et du partage des richesses entre les grands peuples commerçants et colonisateurs » et comme il n'existe pas de contrée déjà explorée qui ne soit sinon colonisatrice, du moins à un degré quelconque, commerçante, toutes les parties du monde sont passées en revue avec autant d'impartialité que le laisse supposer l'égide sous laquelle ils se sont placés. Ainsi, après avoir noté que la prospérité du commerce britannique est la résultante de la richesse du sol du Royaume-Uni, mais peut-être plus encore de son empire colonial (sans rien devoir aux aptitudes et à l'esprit d'entreprise des habitants, par hasard ?) car présents partout et toujours prêts pour les transports, ses navires sont utilisés par tous les peuples, ils ajoutent : « C'est du jour où ce vaste réseau de colonies, d'entrepôts, de postes a été étendu sur le monde, que l'Angleterre s'est attachée au libre-échange, nouvelle source de fortune pour elle. La proclamation et l'application de cette doctrine n'a pas été l'effet de méditations idéales, mais la conséquence d'une longue et séculaire série de mesures protectrices à outrance. L'adhésion du peuple anglais a été plutôt un acte de politique qu'un acte de foi. » Possédant une énorme avance, l'Angleterre, disent encore les auteurs, apportait, dans cette habile proclamation de liberté, toutes les chances de triomphe. Beaucoup de peuples se sont laissé entraîner par le carac-

tère séduisant de la doctrine libre-échangiste et lorsque tout récemment, se ravisant, ils ont essayé de reconquérir en partie le transport de leurs marchandises, il était trop tard... De plus, dans le commerce intérieur les négociants du Royaume-Uni se sont toujours ingéniés à laisser la plus belle part possible aux consommateurs et aux producteurs : point de longues séries d'intermédiaires, les opérations d'achat et de vente aussi directes que possible, et simplifiées par les plus adroits procédés, l'Anglais appliquant dans ses relations d'affaires un sens pratique merveilleux....

Sans vouloir nier les grandes qualités du commerçant anglais, nous ne pensons pas que les relations entre producteurs et acheteurs soient aussi directes que nos auteurs les croient. Assurément, le système coopératif est admirablement compris et fort étendu en Angleterre, mais nul — sauf un protectionniste — n'ignore que si la masse des objets nécessaires à la vie est moins coûteuse qu'en France, c'est à l'absence de barrières douanières qu'on le doit. Les Anglais ont fait longtemps la rude et ruineuse école de la protection, mais dès que des hommes de bien tels que Cobden, Bright, etc. — auxquels les travaux des économistes n'étaient pas étrangers — ont démontré l'injustice et même la sottise du système protecteur, le peuple anglais a jugé inutile de continuer à payer rançon aux potentats de l'agriculture et de l'industrie qui depuis tant de temps le pressuraient. Force a donc été à ces derniers de renoncer à leurs privilèges. Si quelques-uns d'entre eux regrettent cet abandon et tentent d'agiter l'opinion en faveur d'un retour à l'ancien ordre de choses, il n'en est pas moins certain que le peuple anglais ne voudra point rétrograder dans la voie de la liberté des échanges. En quoi il se montre plus logique que le peuple qui a fait une sanglante révolution pour abolir tous les genres de privilèges.

M. LR.

La vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle*, d'après des documents originaux ou inédits par Alfred Franklin. *La vie de Paris sous Louis XVI. Debut du règne.* 1 vol. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1902.

On ne peut pas dire que ce soit précisément un joli monde que celui dans lequel nous conduit ce naïf jeune gentilhomme anglais commençant par Paris la série — promptement terminée, faute de fonds trop vite dépensés dans cette cité — de ses voyages sur le continent. On se consolerait aisément de le savoir tellement vilain en pensant que l'auteur a mis quelque exagération dans sa description et puisque cette

narration remonte à plus d'un siècle, si des procès retentissants et de pires scandales racontés sous le manteau ne venaient démontrer que l'entourage des viveurs d'aujourd'hui ne vaut pas mieux que celui d'autrefois.

Jadis, un jeune — et riche — étranger débarquant à Paris se voyait dès l'arrivée accaparé par des maîtres escrocs : docteurs sans clientèle et surtout sans scrupules, professeurs spéciaux pour oisifs fortunés, hôteliers exploiteurs, valetaille bonne à tous métiers, joueurs (on devrait presque dire voleurs) de profession, femmes de théâtre et de plaisir au-dessous de toute moralité, bijoutiers et autres fournisseurs malhonnêtes, gentilshommes, ou nobles dames, tarés et ruinés présentant encore, malgré cela, une certaine surface d'élégance, banquiers ou hommes d'affaires véreux, enfin tout ce que les bas-fonds mondains d'une grande ville renferment d'ignoble et de vil. Fort heureusement que ce n'est pas cela seul qu'on y trouve; à Paris comme ailleurs, s'il est quantité de malfaiteurs ou d'hypocrites, les honnêtes gens abondent dans tous les milieux, le malheur est « que les gens de bien se font chercher, et que ceux qui ne le sont pas viennent au devant de nous », ainsi que le constate l'auteur, le chevalier Rutlidge, dans son amusant, quoiqu'un peu lourd, récit. Il aurait pu ajouter que les malhonnêtes gens savent si bien circonvenir leurs dupes que la bonne société semble ennuyeuse et fade en comparaison du monde de plaisir et qu'au reste, dans la crainte de voir les honnêtes gens prendre un tant soit peu d'influence sur les nouveaux débarqués, ceux qui dès l'abord les ont ainsi entourés s'efforcent par tous les moyens de les mettre en garde contre eux et les en éloignent le plus possible.

Cependant, l'auteur de notre relation se rend par hasard dans un cercle de personnes sérieuses, ce qui nous permet de voir que quelques-unes de nos préoccupations actuelles y étaient à l'ordre du jour tout autant qu'à présent. D'excellents esprits anglais et français jugeaient déplorable l'animosité qui existait entre les deux peuples, particulièrement dans les classes peu éclairées; et, conscients du bien qui pourrait résulter de l'union de ces grands pays, préconisaient, à défaut d'alliance, une sorte d'entente cordiale. Nous voyons aussi que, tout comme aujourd'hui, on attribuait aux économistes les élucubrations fantaisistes de quelques ignorants dissimulant leur sottise sous un certain appareil scientifique que de moins instruits et de moins réfléchis qu'eux acceptaient et prônaient comme articles de foi. Enfin nous constatons, par cette relation des expériences du jeune voyageur, que le monde n'a point tant changé qu'on le pourrait croire. On le remarque plus encore dans la pièce qui suit son journal, satire des

enfants de bourgeois enrichis et anoblis qui, sous une autre forme, serait encore fort juste de nos jours.

Si incroyables que paraissent ces récits, nous voyons, d'après l'intéressante introduction de M. Franklin, que les écoles faites en réalité par Rutlidge furent pires que celles qu'il raconte, du moins quant à la probité de quelques-unes des personnes avec lesquelles il entra en rapports d'affaires. Toutefois il se rendait bien compte que c'était l'isolement des individus vis-à-vis de l'entente des filous de toute espèce qui augmentait l'audace de ces derniers car il disait dans « Le train de Paris ou les bourgeois du tems » : « Que le monde irait bien si les honnêtes gens avaient entre eux autant d'union que les larrons et les corsaires! »

Il serait nécessaire, en effet, qu'en face de cette vilaine engeance on vît les hommes de bien organisés en masse compacte, puisqu'ils sont les plus nombreux. Mais il faudrait pour cela sortir de sa tour d'ivoire et s'exposer à des contacts fort peu agréables en cas de rencontres. Nous convenons que ce n'est pas une perspective engageante, étant donné surtout que les quelques efforts tentés jusqu'ici en ce sens ont eu de si piètres résultats.

M. LR.

Gesammelte Beitraege zur Rechts-und Wirtschaftsgeschichte vornehmlich des deutschen Bauernstandes (*Etudes d'histoire de la condition juridique et économique des populations rurales de l'Allemagne*), par Theodor Knapp, recteur du Gymnase de Tubingue. — Tubingue, H. Laupp, 1902.

Dans ce volume sont rassemblés les travaux marqués au coin d'une solide et infatigable érudition que M. Knapp a, depuis 1894, fait paraître dans les publications savantes d'Allemagne. Fondés sur ses recherches dans la poussière des archives, ils décrivent dans le plus grand détail la condition personnelle d'autrefois des paysans du Sud-Ouest de l'Allemagne en général et de l'ancienne ville impériale de Heilbron en particulier. Cette condition se trouvait souvent compliquée par l'entrecroisement de juridictions distinctes : dans le village souabe de Haunsheim, par exemple, il n'y avait qu'un seul seigneur justicier, mais au XVIe siècle il avait à côté de lui deux autres propriétaires fonciers. En effet, trois tenures appartenaient à deux monastères étrangers et pour achever de compliquer la situation, deux de ces tenanciers étaient hommes libres, tandis que le troisième était serf, non du seigneur justicier, ni de l'un des deux monastères, mais de l'évêque

d'Augsbourg. Au surplus, ces partages d'autorité n'étaient pas une cause d'oppression ; au contraire, dans l'intérêt même de ses propres revenus, chaque autorité spéciale était portée à surveiller la levée des autres prestations auxquelles les paysans étaient assujettis. A la fin du Moyen-Age, la condition de ceux-ci était encore souvent la *Leibeigenschaft*. Mais les mots sont parfois une enseigne trompeuse et il faut nous garder de traduire littéralement *Leibeigenschaft* par servage de corps : en réalité, la condition des *Leibeigene* se rapprochait sensiblement de celle des mainmortables de France. Si, dans bien des localités, elle s'est perpétuée jusque assez avant dans le XIXe siècle, elle a subi de notables atténuations. Dans la mouvance de Heilbron, M. Knapp estime que ce servage nominal finit par ne plus représenter qu'un procédé particulier d'asseoir l'impôt ; le nom était plus odieux que la chose. Notons toutefois que ce régime de la mainmorte y a été jusqu'au bout maintenu avec opiniâtreté, tandis qu'à Haunsheim, fief d'Empire immédiat, il n'y eut plus aucun mainmortable à partir du XVIIe siècle. Il est vrai qu'à Haunsheim le droit de cultiver la terre n'était concédé qu'à titre temporaire ou viager, mais les redevances en nature y restèrent immuables jusque vers 1750. Par contre, le seigneur résidait au château et la vie journalière des villageois s'écoulait sous son inspection méticuleuse et celle de son intendant. En fait, les soi-disants serfs de Heilbron jouissaient probablement d'une somme de liberté personnelle supérieure à celle des francs tenanciers de Haunsheim. C'était là une de ces antinomies si fréquentes dans le monde féodal.

Nous recommandons au lecteur l'étude intitulée : *Le servage en Allemagne depuis la fin du Moyen-Age*. M. Knapp y fait l'historique de cette institution tant à l'Est qu'à l'Ouest de l'Elbe. Dans l'Ouest, où elle n'est qu'une survivance du passé, nous assistons à son déclin et à son adoucissement progressif et continu ; à l'Est, elle est à proprement parler une création des temps modernes, car cette région conquise sur des populations de race slave, avait été colonisée par des hommes librement venus de l'Ouest et simplement astreints à des redevances et à des services déterminés d'avance. C'est grâce à une série d'usurpations et de spoliations que les vastes domaines s'y sont constitués pour être exploités à l'aide de corvées arbitraires imposées à une population primitivement franche et peu à peu ravalée à la condition servile. Constatation suggestive si l'on songe que les grands propriétaires de l'immense plaine baltique forment l'état-major et le gros de la bruyante armée agrarienne.

E. Castelot.

ÉTUDE SUR LE CONTROLE DU BUDGET DE L'ÉTAT EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN ITALIE, par A. SARRETTE. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1902.

Après quelques considérations générales M. Sarrette expose la législation du contrôle budgétaire chez trois peuples, comme l'indique son titre, différents par leur constitution et leur éducation politique, la France, l'Angleterre et l'Italie. Et, de la comparaison des trois systèmes, il conclut à l'établissement chez nous d'un contrôle préalable qui, en fait, n'existe pas ; à certaines modifications du contrôle *a posteriori*, le seul qui fonctionne ; et, enfin, à la sanction à laquelle doivent être soumis les comptables quand ils enfreignent les règles établies pour la bonne gestion des deniers publics. Tels sont les trois points principaux sur lesquels M. Sarrette appelle l'attention.

Le principe du contrôle préalable, celui des ordonnateurs, est posé en principe dans notre législation, mais il ne fonctionne pas. On le tient pour lettre morte.« Investis du droit illimité de créer la dépense, maîtres absolus de la signature de l'Etat, les ordonnateurs ne subissent de contrôle préalable que pour leurs ordonnancements. C'est alors qu'intervient le ministre des Finances par l'organe de la Direction du mouvement des fonds et des agents préposés aux paiements dans les caisses publiques. Mais son autorité est plus apparente que réelle ; à peine vient-elle de se manifester qu'elle est aussitôt battue en brèche par le droit de réquisition reconnu aux ministres, si bien qu'en définitive le contrôle ne dispose d'aucun moyen coercitif et qu'il est obligé de s'incliner chaque fois que l'administrateur lui oppose sa responsabilité. » En Angleterre, au contraire, nous trouvons la subordination des ordonnateurs au Chancelier de l'Echiquier, en Italie au ministre du Trésor. Dans ces pays, le contrôle préalable combiné avec le contrôle *a posteriori* rend impossibles la plupart des abus, tandis qu'avec notre système « tout se réduit à un contrôle postérieur, tardif, incomplet et d'une efficacité trop souvent douteuse. »

« C'est de ce côté, ajoute M. Sarrette, qu'est ouverte la brèche dans l'édifice budgétaire ; c'est de ce côté qu'il faut organiser la défense. »

Le contrôle *a posteriori* est organisé chez nous par les vérifications diverses des chefs de service, surtout par l'Inspection des Finances et la Direction générale de la Comptabilité publique, puis, après les clôtures d'exercices par la Cour des Comptes, qui est un tribunal spécial et indépendant. Mais ces deux contrôles n'ont pas entre eux le lien qui serait nécessaire, et celui de la Cour des Comptes a le double inconvénient d'être trop tardif, et d'être souvent dépouillé de sanction, au moins en ce qui concerne les comptables couverts par des ordonnancements.

Et cela nous amène au troisième point, la responsabilité civile des ordonnateurs. Elle est inscrite dans la loi cependant. Mais « à aucune époque de notre histoire, ce principe fondamental ne fut mis en application. Toutes les fois que la gestion d'un ordonnateur fut critiquée devant les Chambres et que des motions furent déposées pour laisser à la charge d'un ministre certaines dépenses que le Parlement ne voulait pas ratifier, les demandes de poursuites civiles furent repoussées, ou, dans les cas exceptionnels où elles furent votées, elles demeurèrent sans effet et les fautes commises n'eurent alors d'autre sanction que la disgrâce politique. » Il faut cependant ici des tempéraments à une règle stricte. Ainsi la responsabilité des ordonnateurs secondaires devrait être limitée aux crédits dont l'usage leur a été délégué par les ministres ; et pour ceux-ci il faudrait que l'acte incriminé fût à la fois intentionnel, illégal et dommageable au Trésor public. La prescription devrait aussi avoir lieu au bout d'un temps assez court, trois ans par exemple. Car, comme le disait un ministre des Finances dont M. Sarrette rapporte les paroles : « Il est des initiatives qu'il faut savoir prendre sans pouvoir être arrêté par la pensée d'une ruine injustifiée, car tout le monde n'aurait peut-être pas le courage de prendre les résolutions indispensables, s'il devait en résulter des risques pécuniaires importants ».

Quelles sont les conclusions ? L'organisation et le fonctionnement du contrôle préalable. « Le principe de la suprématie du ministre des Finances, dit M. Sarrette, est inscrit dans la loi ; il est rationnel ; seul le droit de réquisition des ordonnateurs sur les caisses publiques lui fait obstacle ; que ce droit soit donc abrogé. Un ministre des Finances est le chef des services des paiements ; les caisses publiques ne doivent s'ouvrir que sur son ordre et non sur l'injonction d'un étranger. Le droit de réquisition n'est donc pas seulement dangereux, il est encore illogique ». Voilà pour le contrôle préalable qui pourrait ainsi s'exercer sans innovation. Quant au contrôle *a posteriori*, M. Sarrette voudrait sattacher l'Inspection des Finances à la Cour des Comptes. Ce serait le moyen d'établir entre les comptes et les faits le lien nécessaire qui, dans le système actuel, n'existe pas.

Nous n'avons pu que disséquer un peu grossièrement ce livre, en montrer l'ossature. Il contient des observations souvent fort intéressantes : nous regrettons de ne pouvoir les signaler. Ce que je trouverais de plus critiquable, c'est, bien qu'elle soit empruntée à Montesquieu, l'épigraphe : « Quand je vais dans un pays, je n'examine pas s'il y a de bonnes lois, mais si on exécute celles qui y sont, car il y a de bonnes lois partout. » Qu'on exécute les bonnes lois, certes, je le veux, mais je ne vois pas vraiment la nécessité d'exécuter celles qui

sont mauvaises. C'est ajouter le pire au mal. D'ailleurs, par une espèce de contradiction heureuse, M. Sarrette ne s'est pas contenté de voir si les lois anglaises et italiennes sont exécutées, il a su choisir, relativement à son sujet, ce qu'il y a de bon dans ces lois.

MAURICE ZABLET.

MANUEL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, par ALFRED LAMBERT. — 1 vol. in-18, V. Giard et E. Brière, 1903.

Les brevets d'invention, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles de fabrique, les secrets de fabrique, le nom commercial, toutes ces choses constituent une législation extrêmement compliquée. Aussi, faut-il qu'industriels et commerçants, inventeurs et exploiteurs de brevets, aient, pour ces questions, recours à des intermédiaires qui en font leur métier spécial. Outre que les services de ces agents ne sont pas gratuits et qu'il vaut toujours mieux faire ses affaires soi-même que de s'en remettre à autrui, il y a là une preuve nouvelle — on en découvre tous les jours quelques-unes — de l'obscurité et de la complexité des lois. On saura donc gré à M. Alfred Lambert d'avoir donné, de celles qui se rapportent à la propriété industrielle, un commentaire exact et précis. Et cela d'autant plus que les lois des 9 juillet 1901 et 7 avril 1902, l'arrêté du ministre du Commerce du 5 septembre 1901, l'acte additionnel à la Convention du 20 mars 1883, daté du 14 décembre 1900 et promulgué en France le 15 avril 1902, ont, sur plusieurs points importants, corrigé ou modifié le régime légal et international de la propriété industrielle et commerciale. Ce n'est pas que le livre, rédigé uniquement au point de vue juridique, puisse dispenser du concours de messieurs les ingénieurs-conseils, mais il n'en sera pas moins un guide précieux.

Au point de vue économique, nous aurions quelques réserves à faire. C'est déjà beaucoup que la propriété industrielle ait un caractère si précaire, si bref et si coûteux. La loi va plus loin et, sous le prétexte de protéger les inventeurs, elle ne tend guère qu'à les dépouiller. « Le vœu du législateur est qu'à l'expiration du brevet, le domaine public puisse s'en saisir utilement, et qu'il suffise de consulter la description jointe à la demande pour exécuter l'invention. Si donc, par suite de retranchements ou d'additions, d'obscurités ou de contradictions, de données insuffisantes ou fausses, la description ne permet point de confectionner le produit industriel, ainsi que l'a fait l'inventeur, la nullité sera prononcée. » Etonnons-nous donc après cela si, comme l'on dit souvent, les inventeurs sont des fous ou le deviennent! Il y a de quoi.

Ils travaillent pour le domaine public, pour autrui, et le grand souci de la loi est qu'autrui puisse profiter de leurs travaux et de leurs veilles, immédiatement s'il y a oubli de quelque formalité dont le sens échappe, en tous cas, toujours dans un délai rapproché. Nous regrettons que M. Lambert donne son approbation à une prescription de ce genre, dans un livre qui, à tous autres égards, nous l'avons dit, mérite d'être apprécié.

MAURICE ZABLET.

ETUDES SUR LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES, par J. CARLIOZ. — 1 vol. in-8°, imprimerie Chaix, 1900.

Après une préface où, selon la mode actuelle, il vante les bienfaits de l'association, M. Carlioz nous donne la classification, d'après le Dr Kleinwächter, des associations industrielles et commerciales, à savoir : les associations de production, les associations de prix de vente, celles de prix d'achat de matières premières et de vente des produits fabriqués, celles de débouchés, celles de répartition des commandes, celles mettant en commun les bénéfices provenant de primes prélevées sur la surproduction, les comptoirs uniques d'achat et de vente des produits fabriqués, les cartels, les Trusts, les associations entre patrons et ouvriers. Il donne sur chacune de ces formes quelques explications courtes, s'attachant à ce qui les différencie les unes des autres.

Puis il recherche quelle est, actuellement, en France, la meilleure forme d'association industrielle et commerciale. C'est, selon lui, celle des comptoirs pour la vente en commun. C'est un point de vue, mais même dans l'association on peut en poursuivre d'autres, et M. Carlioz semble trop exclusif en posant la question comme il le fait. Admettons qu'il n'a voulu parler que de la forme qui a ses prédilections. Il expose d'abord les griefs qui ont cours contre les ententes et il y répond, il essaie du moins d'y répondre. Ils sont nombreux, ces griefs. Nous n'en retiendrons qu'un ou deux, avec les réponses. « Les comptoirs, comme toutes les autres associations, vivent aux dépens des consommateurs. » Mais il en est ainsi partout, dit M. Carlioz, chez les particuliers comme dans les associations. Pourquoi les comptoirs ne feraient-ils pas de même ? La raison ne nous paraît pas suffisante, les comptoirs constituant des espèces de monopoles de fait, et pouvant imposer leurs prix d'une manière plus arbitraire que le particulier. La loi de l'offre et de la demande est donc par là faussée.

Autre grief. « Il y a incompatibilité entre la liberté de l'industrie et du commerce et les associations ». Tout commerçant, dit M. Carlioz,

est libre d'entrer ou de ne pas entrer dans les associations ; quand il y est entré, il peut aussi s'en retirer. Donc... Qui oserait dire qu'il y a égalité entre les associés et le non-associé pour la concurrence, et par conséquent pour la liberté ?

M. Carlioz fait suivre son étude d'une bibliographie raisonnée où l'on trouve les opinions, sur le sujet de MM. G. Salmon, H. Babled, Ch. Janet, C. Brouihlet, P. de Rousiers, F. Laur. Toutes ces opinions n'appuient pas la théorie. On peut en dire autant des diverses monographies d'associations qui terminent le volume. On peut même conclure qu'elles révèlent, dans les ententes, un ver rongeur, une cause de ruine. Mais qu'importe ? De cela on peut se consoler.

Maurice Zablet.

Notes sur l'Italie contemporaine, par M. Paul Ghio, un vol. in-18, Armand Colin, 1902.

Le titre de ce livre est beaucoup trop modeste; car ce ne sont pas du tout des « Notes sur l'Italie » que nous présente dans son ouvrage M. Paul Ghio, c'est un tableau, un tableau brossé, sans doute, à grands traits, mais large, lumineux et parfois émouvant, de l'Italie contemporaine. La tendresse de l'auteur à l'égard du pays du Dante y perce à chaque page, contenue mais, communicative ; il nous en vante les beautés avec une richesse et une délicatesse d'expressions remarquablement éloquentes, qu'il s'agisse des pentes abruptes et sauvages des Apennins, des plaines fertiles de la Lombardie aux plantureuses moissons blondes, ou de ce site au nom charmant de Vallombrosa, « dont Milton célébrait les hautes arcades de branchages et les feuilles jaunies par l'automne, éparses sur les ruisseaux », et qui, plus tard, devait rappeler à M. Eugène Müntz « certaines symphonies de Beethoven où le scherzo, d'une sérénité et d'une grâce exquises, se trouve encadré entre les graves et sublimes accords de l'adagio et du finale... »

Mais la partie descriptive et poétique ne tient que peu de place — trop peu — dans le livre de M. Ghio. Ses visées étaient plus hautes. Après avoir rapidement examiné ce que fut l'Italie dans le passé, en remontant, presque, jusqu'aux temps « où le marteau ne forgeait pas encore des épées sur l'enclume retentissante », il s'est attaché à montrer ce qu'elle est devenue maintenant et le nouveau rôle qu'elle paraît devoir jouer désormais dans l'histoire.

Ce qu'elle est devenue ? — Un pays d'une vitalité puissante, où la consommation des combustibles, de 1887 à 1901, a augmenté de plus de 80 0/0 ; où, en dix ans, la production industrielle s'est accrue de

25 millions pour le lin, le chanvre et le jute, de 40 millions pour les industries minières métallurgiques et chimiques, de 100 millions pour les soies, de 120 millions pour les cotons; où le mouvement des marchandises en chemins de fer a plus que quadruplé de 1871 à 1900; où le mouvement commercial a passé, pendant la même période, de 1.400 à 3.300 millions: où, enfin, depuis 1880, l'épargne s'est accrue d'un milliard et demi.

Et cependant l'Italien reste pauvre; il consomme encore moins de viande que l'habitant moyen de presque tous les autres pays d'Europe: peu de pain, peu de vin, mais par contre, beaucoup de maïs, sous la forme indigeste d'une *polenta* non salée ou très peu, car le sel, en Italie, grâce au monopole du gouvernement, ne coûte pas moins de 0 fr.40 le kilogr. Et cette horrible pâtée fait même parfois défaut; c'est pourquoi nous voyons l'Italie s'appauvrir tous les ans de quelque 300.000 de ses enfants, émigrants involontaires qui pourraient, peut-être, rester chez eux et y vivre, si des droits — « protecteurs », hélas! — établis au profit de quelques milliers de gros fermiers et propriétaires fonciers, n'absorbaient pas, pour les plus pauvres d'entre eux, jusqu'à moitié de leur salaire!

Cette situation changera-t-elle un jour, et quand? M. Ghio en parle peu; nous le regrettons vivement: d'abord parce qu'il aurait pu dire à ce sujet des choses sans doute utiles et certainement éloquentes, et puis parce qu'il aurait, alors, relégué au second plan — à sa place — cette fameuse question de « la houille blanche remplaçant le diamant noir », et dont une double métaphore ne suffit pas à rapprocher la réalisation lointaine, pas plus qu'à rendre raisonnables des prévisions et des conséquences singulièrement exagérées. Ajoutons à ce sujet, et sans insister autrement, que M. Paul Ghio considère comme « une idée au plus haut degré pratique », la nationalisation de la part du gouvernement des forces hydrauliques!

Au point de vue politique, M. Ghio constate, explique et déplore la vieille animosité, le vieux malentendu qui sépare toujours le Nord et le Sud; malgré la réalisation, si chèrement achetée, de l'Unité italienne, « l'intimité n'a pas suivi le mariage », et maint paysan napolitain croit fermement, paraîtrait-il, qu'il n'a fait que changer de gouvernement et perdre au change, car, autrefois il n'y avait pas de routes, mais on ne voyageait pas; il n'y avait pas d'écoles, mais on ne s'instruisait pas; il obéissait, autrefois, au roi Ferdinand; il obéit maintenant à « des hommes du Piémont », et ceux-ci réclament de lui plus d'impôts que celui-là! Le malentendu, heureusement, va tous les jours s'atténuant, et il semble désormais que l'on puisse prévoir le jour prochain où il se sera complètement dissipé.

Les passages du livre de M. Ghio consacrés à la politique extérieure italienne et où est très délicatement retracée la cause de la triple alliance, sont particulièrement curieux. M. Ghio y exprime en termes excellents son mépris des petites lâchetés et des finesses diplomatiques :

« La politique européenne aujourd'hui est faite de petits et grands antagonismes, exclusivement basée sur des artifices stériles. Lorsqu'un homme politique ose, par exemple, appeler les choses par leur nom, dire que ce qui est blanc est blanc et ce qui est noir est noir, mettre, si l'on préfère, les points sur les *i*, on l'accuse immédiatement d'ignorance, de manque de tact, d'outrecuidance même. Mais toutes les époques ont leurs faiblesses. La nôtre possède celle de l'hypocrisie. On s'arme pour faire la paix. On élabore des combinaisons politiques dans la méfiance réciproque. On recule indéfiniment la solution de questions qu'il serait facile d'arranger le jour même où elles se produisent.

M. Ghio continue :

« Heureusement, les couches profondes du peuple se remuent incessamment et secoueront un jour ce nouvel esclavage comme elles en ont secoué bien d'autres. Les barrières qui séparent les peuples sont destinées à disparaître... »

— Cela est bien dit, répondit Candide, mais il faut cultiver notre jardin...

EMILE MACQUART.

ELEMENTS OF STATISTICS (*Éléments de statistique*), par M. A. BOWLEY. 1 vol. in-8° P. S. King et Son, 2e édition, 1902.

Deux ans à peine séparent la première de la seconde édition des *Éléments de statistique* de M. Arthur Bowley. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Le succès de ce livre est en effet des plus mérités. Suffisamment clair pour être d'un accès facile même pour des débutants, suffisamment précis et savant pour être consulté avec fruit, même par des professionnels, ce livre s'adresse à tous ceux qui veulent dresser des statistiques ou seulement s'en servir ; les mathématiques n'y interviennent que dans la mesure strictement nécessaire ; toutes les hypothèses préliminaires y sont exposées et discutées sans formules algébriques.

Deux chapitres sont particulièrement intéressants, les chapitres V et IX, dans lesquels l'auteur traite, respectivement, des « moyennes » et des *Index-Numbers*. Dans ce dernier, M. Bowley fait ressortir les défauts relativement importants de la méthode de M. Sauerbeck ; il

déclare se rallier à la base recommandée par le Comité de la section économique de la *British Association* dès 1888, et qui, en effet, par le choix sévère de ses éléments et son appréciation judicieuse de leur importance dans la consommation, semble devoir être prise en très sérieuse considération.

De nombreux graphiques et diagrammes extrêmement clairs et des plus curieux ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage de M. Bowley.

EMILE MACQUART.

I. — AVANT-PROJET DE CODE CIVIL SUISSE. SUJETS DE CONVERSATION. CONTRIBUTION A L'ÉDUCATION JURIDIQUE POPULAIRE SUISSE. — Br. in-8°. Genève, imprimerie Isaac Soullier, 1902. — II. LE PROJET DE CODE CIVIL SUISSE DANS SES DISPOSITIONS LES PLUS IMPORTANTES POUR L'AGRICULTURE, commenté par le Secrétariat suisse des paysans. 2e partie. *Des droits réels*. — Br. in-8°. Berne, K. J. Wyss, 1902.

Comme le prouvent les titres et sous-titres de ces deux brochures, le peuple suisse s'occupe activement du projet de réforme de son Code civil, qui est maintenant à l'ordre du jour. De tous côtés, on l'étudie dans ses principes et dans ses détails. L'auteur des « Sujets de conversation » entend que les juristes ne soient pas seuls à élaborer un monument de cette importance. Le commerce et l'industrie, dit-il, qui dans tous les temps ont été les facteurs actifs de la civilisation et ont obligé le législateur à compter avec les nécessités nouvelles, seront ici encore les artisans des réformes indispensables. Le projet à l'étude ne lui paraît pas acceptable, et il préférerait le *statu quo* à une réforme qui ne serait pas un progrès, et qui deviendrait ensuite un obstacle à une véritable réforme.

Pour préparer la bonne réforme, il faut que le peuple, qui prend une grande part à la législation en Suisse, soit éclairé sur la matière du Code ; de là les *sujets de conversation*, qui sont une sorte de cours de lectures proposé pour acquérir les éléments d'une forte culture générale. Cet écrit, dit l'auteur, est lancé dans le public pour inciter à la réflexion et à l'échange des idées sur les principes généraux, et pour soustraire en quelque mesure aux professionnels du droit, le monopole de fait qu'ils ont exercé jusqu'ici dans ces matières.

On voit que l'auteur n'a pas une confiance illimitée dans ce qu'il appelle la caste des juristes, formant un faisceau solide contre lequel les simples particuliers qui viennent se heurter se brisent. « Quel homme, fort de son droit, fût-il citoyen, mais point notable, soulève-

rait une tempête contre le juge sans blesser toute la magistrature, alarmée de l'audace, sans avoir d'emblée contre soi tous ceux qui ne s'appellent entre eux que cher maître et cher confrère ? Il se préparerait des inimitiés dangereuses. Les magistrats sont connus de tous, ils ont des amis partout. Quant à l'inconnu, qui voudrait l'écouter ? Quel journal influent accueillerait sa plainte ? » C'est pour prévenir ce danger et d'autres analogues, qu'il importe que le Code soit simple et clair, aisément compris de tous, et qu'il faut travailler à l'éducation juridique du peuple.

Les extraits des principaux jurisconsultes, économistes, etc., que l'auteur rapporte comme *contribution à l'éducation juridique populaire*, sont choisis avec beaucoup de discernement et d'impartialité. Les écrivains libéraux y occupent, sinon toute la place, du moins la plus grande.

La seconde étude sur le projet de Code civil suisse, que nous devons présenter aux lecteurs, émane du Secrétariat des paysans. Cette deuxième partie traite des droits réels (de la propriété et des charges foncières, du gage mobilier). La précédente traite surtout des principes généraux de la législation civile : dans celle-ci, comme le dit le secrétaire, le nombre des articles touchant à l'agriculture est très grand, mais il ne s'agit nulle part de grandes questions de principes. Cependant, il est bon que les milieux agricoles se prononcent aussi sur ces chapitres.

Le droit successoral, le régime foncier et le gage immobilier présentent plus d'importance ; ils seront étudiés dans une troisième partie. Il faut espérer que, préparé avec tant de soin par toutes les classes de la société, le Code civil suisse va atteindre un degré de perfection propre à exciter l'émulation des peuples voisins, qui n'ont pas moins besoin que le Suisse d'améliorer leurs lois.

H. Bouet.

Discours et Pamphlets de Ferdinand Lassalle, traduits de l'allemand, par Victor Dave et Léon Remy. — 1 vol. in-18. Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

Ces *Discours et Pamphlets* valaient-ils la peine d'être réimprimés? Il semble que, depuis quarante ans, ils ont dû perdre leur actualité et même leur valeur intrinsèque : il s'est produit dans cet intervalle tant de changements dans les idées et dans les faits. Mais, outre que Lassalle était sur bien des points en avance sur son temps, la rétrospection présente toujours un certain intérêt. On se demande, en lisant

ces pages vibrantes, quels changements se seraient opérés dans les idées de leur auteur s'il eut vécu plus longtemps, et ce qu'il serait advenu du socialisme et du collectivisme. Le mouvement n'aurait-il pas pris une direction plus utile et produit de meilleurs résultats ? S'il revenait au monde aujourd'hui, que penserait Lassalle de nous et de lui-même ? Ne renoncerait-il pas aux idées pour lesquelles il a tant combattu ? Maintiendrait-il sa loi d'airain ? Croirait-il toujours aussi fermement à l'efficacité du suffrage universel comme moyen de résoudre la question sociale ?

Quoique Lassalle n'ait pas construit de toutes pièces un système social, comme son émule Marx et comme tant d'autres, le système n'en n'existe pas moins dans ses écrits et peut se résumer en peu de mots.

La *loi d'airain* qui, sous le règne de l'offre et de la demande de travail, détermine le salaire, est la suivante : « Le salaire moyen reste toujours réduit à la subsistance nécessaire indispensable d'après les habitudes d'une nation donnée pour entretenir l'existence et la reproduire. » Au travailleur, on accorde la subsistance, « au patron revient tout ce que le travail produit en surplus ».

Ce phénomène n'est pas accidentel ni arbitraire ; il n'est imputable ni aux propriétaires ni aux patrons ; il est la conséquence naturelle et fatale du jeu de la libre concurrence, du « règne corrupteur de l'offre et de la demande ».

Le moyen de soustraire les travailleurs à cette fatalité ? Lassalle n'en voit qu'un : faire de la classe ouvrière son propre patron, tel est l'unique moyen d'abolir cette loi cruelle, cette loi d'airain qui détermine le salaire. Les sociétés coopératives de production sont la vraie planche de salut de la classe ouvrière.

Mais pour que l'ouvrier — ou sa classe — devienne patron, il faut des capitaux ; or, la classe ouvrière est dans l'impossibilité de fournir les fonds nécessaires pour organiser des coopératives sur une grande échelle. Le concours de la bourgeoisie n'y suffirait même pas. « Pour libérer notre classe, et pour libérer non seulement quelques ouvriers mais le travail lui-même, les millions et les millions de thalers nécessaires ne peuvent nous être assurés que par *l'État* et la *législation.* »

Il s'agit donc de revendiquer « l'association ouvrière, libre et individuelle, subventionnée par l'Etat. » Et comment déterminer l'Etat à assurer cette intervention ? « La réponse est claire : Seul le suffrage universel et direct la rendra possible. »

Lassalle se fait une haute idée du rôle et des capacités de l'Etat. « Le but de l'Etat, dit-il, n'est pas de se borner à garantir à l'individu la liberté personnelle et la propriété que, suivant les idées bourgeoises, il

possède déjà en entrant dans l'Etat. Le but de l'Etat consiste à susciter dans l'être humain le développement positif, progressiste dont il est susceptible : c'est-à-dire à faire une réalité du développement dont le genre humain est capable. Le but de l'Etat est l'*éducation*, le *développement* de la liberté dans le genre humain. »

Nous inclinons fort à croire que, si le genre humain avait attendu l'Etat pour se développer et se perfectionner, il serait encore dans les limbes. Nous pourrions même ajouter que Lassalle est de notre avis, notamment quand il s'applique à démontrer que « tout progrès de l'humanité a eu son origine dans le peuple ».

Il est sans doute inutile de discuter la thèse de Lassalle. Sa loi d'airain a été jetée aux vieilles ferrailles par les socialistes eux-mêmes ; le suffrage universel et direct a été expérimenté depuis que Lassalle le demandait, il a donné sa mesure.

Nous ferons une seule observation. Lassalle proteste de son respect pour la propriété acquise ; il la considère comme intangible ; il revient même souvent sur ce point et dit expressément qu'il n'en veut pas à la propriété présente et passée, mais seulement à la propriété future. Comment ne voit-il pas que son Etat, provenant du suffrage universel, ne peut subventionner les coopératives ouvrières qu'en prenant les fonds où ils se trouvent, dans les poches des propriétaires fonciers et mobiliers?

Beaucoup de choses dans *Discours et Pamphlets* n'avaient aucune valeur en leur temps et n'en ont pas acquis en vieillissant. Pour être juste, il faut dire que d'autres sont de haut intérêt et ont même conservé toute leur actualité.

Ce que dit l'auteur, par exemple, de l'essence d'une constitution et de la conduite que doit tenir une opposition dont le gouvernement ne tient pas compte, mérite toute l'attention des hommes politiques.

Sa critique de la presse n'a pas vieilli ; parmi les réformes qu'il propose pour cette institution, les unes sont libérales, donc bonnes ; les autres nous paraissent plus dangereuses qu'utiles.

Tout le monde sait plus ou moins que Lassalle est beaucoup moins obscur que Marx. Ses idées sont claires et clairement exposées ; il est facile de les comprendre et de trouver leur point faible ; son style est alerte et émouvant, sans être déclamatoire. Chacun se rend compte en le lisant qu'il est regrettable que le fil des jours de ce penseur-orateur ait été tranché si brusquement.

H. Bouet.

Le milieu social. Etude sociologique, par Mansuétus. — 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1902.

Quand on cherche la signification exacte de toutes les dénominations des partis politiques, dit M. Mansuétus, on voit qu'au fond il n'existe que deux partis : celui de l'autorité et celui de la liberté. Il semble même que ces deux partis peuvent être réduits à un seul, car, l'expérience le prouve, chacun d'eux veut l'autorité quand il est au pouvoir, la liberté quand il n'y est pas.

De même qu'il n'y a que deux partis politiques, il n'y a aussi que deux sortes d'institutions : les institutions *naturelles*, dont le commerce est l'échantillon le plus complet, et les institutions *politiques* ou artificielles, qui ont pour organe le gouvernement. Les institutions naturelles, dit l'auteur, sont essentiellement un bien, tandis que les institutions politiques sont essentiellement un mal. « Ces deux mots : *mal nécessaire*, suffisent à exprimer la nature et la raison d'être du gouvernement : sa nature est d'être le mal, sa raison d'être est d'empêcher le pire. »

Pour que les institutions politiques soient le moins mauvaises possible, il faut donc les modeler du mieux qu'on pourra sur les institutions naturelles ; la société commerciale doit être l'étalon de la société civile. La société civile, de même que la société commerciale, n'est pas l'ensemble des associés, c'est par un abus de langage qu'on dit que des personnes s'associent ; elles associent seulement certaines de leurs facultés. « La Société n'est donc pas l'ensemble des associés, mais seulement l'ensemble des facultés mises en commun par ces personnes. »

La nation, étant une société commerciale, doit avoir son domaine propre. Ce domaine consiste, d'après M. Mansuétus, dans le sol, domaine matériel, et le langage, domaine moral. L'existence de ce domaine public oblige la nation à se donner un gouvernement pour la gérer, l'administrer, la défendre contre les ennemis du dehors et au besoin contre ceux du dedans.

Les gouvernements auront donc à organiser et surveiller l'exploitation du sol et de ses annexes, routes, lacs, rivières, canaux, forêts, chemins de fer, etc., et à mettre tous les citoyens en possession intégrale du patrimoine moral : la langue nationale, qui contient toutes les notions scientifiques, littéraires et morales accumulées par la nation ». Mais les gouvernements devront se borner à ces attributions. M. Mansuétus leur en retire un grand nombre dont ils jouissent actuel-

lement, et donne souvent de fort bonnes raisons à l'appui de ces projets de réformes. En matière pédagogique, par exemple, l'Etat devra s'en tenir strictement à enseigner la « langue nationale ; il se gardera d'introduire dans ses programmes, l'étude des langues étrangères et surtout des langues mortes. Il s'abstiendra également d'avoir des écoles supérieures, spéciales, professionnelles, etc., qui ne peuvent produire que de mauvais effets. « La prétention des gouvernants d'entretenir des écoles spéciales pour apprendre leur métier aux médecins, aux peintres, aux ingénieurs, aux architectes, aux chanteurs, etc., est contraire à la justice et au bon sens. »

Les écoles dites professionnelles ne valent pas mieux que les écoles spéciales. Les écoles professionnelles de l'Etat n'augmentent pas le nombre des producteurs, mais font seulement dévoyer la direction de leurs efforts qui serait intelligente et éclairée si on la leur avait laissée, et qui devient aveugle et désordonnée quand elle est dans les mains de gens incompétents ; « cette intervention détruit l'équilibre qui tend de lui-même à s'établir dans les différentes productions, en encourageant à tort et à travers les particuliers à ne pas suivre les inspirations réfléchies et éclairées qui les poussent à entrer dans les carrières qui leur seraient le plus profitables, pour les engager à profiter des avantages artificiels et souvent illusoires offerts par les écoles gouvernementales avec l'argent des contribuables. »

Les bibliothèques, les musées nationaux et tout l'arsenal d'endoctrinage dont l'Etat nous fait payer les frais, ne trouvent pas plus grâce devant M. Mansuétus. Les services rendus par les musées particuliers, dit-il, seraient payés très bon marché par ceux qui en auraient profité, au lieu d'être, comme ceux des musées officiels, payés très cher par ceux qui ne s'en servent pas. De même, les bibliothèques nationales et municipales, fondées en quantités innombrables, ont fait disparaître les « cabinets de lecture » et les bibliothèques particulières ; mais bien loin de représenter un avantage, elles font payer beaucoup plus cher des services qui sont moins grands et moins utiles.

Quant aux Académies et aux écoles des Beaux-Arts, « non seulement les privilèges accordés favorisent un art faux, conventionnel, et poussent à l'uniformité là où l'originalité est le plus grand mérite, mais l'excitation artificielle produite par la gratuité de l'enseignement officiel et la perspective des faveurs administratives déterminent à se faire artistes beaucoup de jeunes gens qui, n'ayant pas de dispositions spéciales, encombrent une carrière naturellement restreinte et deviennent des déclassés victimes désignées du combat pour la vie. »

Au point de vue du domaine matériel, de sa gérance, de sa défense et du personnel qui y est employé, M. Mansuétus se livre également

à des considérations intéressantes et presque toujours libérales. Mais en voilà assez pour donner une idée de l'état d'esprit de l'auteur, et pour justifier le dernier chapitre de son livre, qu'il intitule : *la politique négativiste.*

Négativiste, en effet, est bien sa politique dans une large mesure. Le progrès social, dit-il, est une œuvre de destruction ; il ne résulte pas de découvertes subtiles ; il est dû uniquement à la destruction des abus. Il n'est pas l'œuvre de génies surhumains, mais il est produit par le bon sens des masses. Il consiste à dégager les institutions naturelles des institutions artificielles qui les étouffent ; c'est un travail de déblaiement pur et simple, par lequel on détruit les institutions abusives et on restreint les institutions artificielles jusqu'au degré strict où elles sont vraiment nécessaires. Bref, « pour savoir ce que c'est que la politique négative, il suffit de dix mots : *Supprimer les abus et ne rien mettre à la place.* »

Tout cela est bien, comme on voit, dans l'esprit économique : *laisser faire, laisser passer, pas trop gouverner.* Toutefois, étant donné que, d'après l'auteur lui-même, les institutions politiques sont un mal, il ne nous paraît pas prudent de confier à leur organe, le Gouvernement, la propriété du sol et tout ce qui s'en suit, car cela pourrait avoir bien des conséquences qui ne sont pas désirables. Espérons que M. Mansuétus renoncera à cette idée en la creusant davantage, et reconnaîtra que si la propriété individuelle du sol était débarrassée des liens si nombreux qui gênent sa circulation, tous les mauvais effets qu'on lui attribue seraient évités.

H. Bouet.

Les livres d'or de la science. Section historique. La conquête des mers, par Georges Toudouze, 1 vol. in-18. — Paris, Schleicher frères, 1901.

Ce livre n'est pas une histoire didactique de la marine universelle ; ce n'est pas davantage l'histoire des marins célèbres, ni celle des types nautiques ; c'est une œuvre scientifique, mais à forme plutôt littéraire, peut-être même trop littéraire pour le sujet. La mer « est l'Infini ; elle est le Mystère, elle donne le vertige et jamais complètement n'assouvit l'Idéal. Qui la voit sans cesse croit la voir chaque jour pour la première fois ; on la contemple avec transport, on la quitte avec douleur, et, chaque fois qu'on la retrouve, elle apparaît toujours et plus jeune et plus belle ».

M. Toudouze pousse même la poésie — ou l'hyperbole — jusqu'à

donner une âme aux navires et une âme qui transmigre du tronc d'arbre primitif dans le canot, le navire en bois et à voiles, le navire en fer et à vapeur: « Depuis l'arche de Noé jusqu'au *Victory* de Nelson, l'âme intime du bateau était restée la même »...

Après avoir décrit rapidement l'évolution de la marine dans le passé, M. Toudouze jette un regard sur l'avenir et dit : Si nous revoyons un instant par la pensée tout ce que l'homme a fait avec l'aviron et la voile, et la puissance acquise et le monde découvert, nous pouvons avec quelque orgueil nous demander ce que par la vapeur ne feront point nos descendants. « Cuirassés, croiseurs, torpilleurs, paquebots, chalutiers, remorqueurs, sous-marins, ne constituent encore qu'un premier âge, qu'un âge de jeunesse. Attendons les types futurs de la virilité puissante : on ne pourra juger la famille que lorsqu'elle sera complète. »

L'auteur se demande ensuite quel genre de navire l'emportera sur ses congénères. « Le cuirassé est-il le maître de la mer ou doit-il céder au torpilleur? ou bien au croiseur, à ce navire qui prend au cuirassé sa taille, au torpilleur sa rapide allure? » Ce qu'il y a de certain, c'est que « les navires (de guerre) d'aujourd'hui coûtent trop cher pour qu'on en ait beaucoup. Les flottes militaires sont de luxueux outils de précision ».

Ces outils de précision sont-ils de réelle nécessité? M. Toudouze le croit : « La marine de commerce, dit-il, donne l'empire, la marine de guerre le défend, le conserve, le protège et au besoin l'accroît. »

Il nous semble que la marine qui donne l'empire, si empire il doit y avoir, peut aussi le conserver : il est plus difficile d'acquérir que de garder. La marine de guerre, même actuellement, avec le régime de protection commerciale, n'est peut-être qu'un outil de conservation illusoire. En tout cas, il est évident qu'elle le deviendra en régime de libre-échange, et que cuirassés et torpilleurs pourront alors être mis à la réforme. Ce sera là une grande économie pour les générations futures, si elles ont la sagesse et le courage de la réaliser.

H. Bouet.

Les aventures de Ludovic Bonenfant en pays collectiviste, par E. Thirion. — 1 vol. in-18, Senlis, E. Vignon, 1902.

Ludovic est un jeune ouvrier menuisier qui, trouvant la vie dure à Rouen, son pays natal, s'éprend du socialisme et désire goûter du régime collectiviste largement appliqué en Australie. Près d'arriver au terme de son voyage, il tombe à la mer et est recueilli par des

pêcheurs habitant une île où précisément le régime a été établi dans toute son extension par une colonie de Français. M. Thirion raconte comment les choses se passent dans ce pays.

On est en république démocratique, mais il y a tout de même deux classes : gouvernants et gouvernés ; travailleurs et organisateurs du travail. La journée de travail est de six heures ; on peut travailler moins, même pas du tout, si l'on veut se contenter de « soupe démocratique », qui répond assez bien à notre « soupe des trois vertus », laquelle trempe le pain, passe la soif et lave l'assiette. Les travailleurs, moyennant les jetons qu'ils gagnent, mangent à la cantine nationale, où les premiers arrivés sont les moins mal servis ; boivent aux bars nationaux les trois-six de pommes de terre de l'Etat, diversement colorés ; couchent au dortoir national, passent leurs moments de loisirs aux bals et aux théâtres nationaux, s'habillent aux magasins nationaux, etc.

Ludovic fait son possible pour s'accoutumer à ce régime, mais ne peut y réussir. Il lui manque toujours quelque chose. Oh ! peu de chose ! Simplement ce qui aurait manqué au loup de la fable s'il avait suivi le chien. C'est en vain qu'il essaie de toute façon de se créer un genre de vie qui vaille la peine d'être vécue, c'est-à dire qui soit assaisonné d'un peu d'idéal.

Enfin, ce qui n'était pas facile dans un pays séparé du reste du monde et où l'émigration était rigoureusement interdite, il parvient à s'évader en compagnie de Félix et de sa sœur Victoire, les seuls récalcitrants au régime collectiviste. Tous trois reviennent au Havre et Ludovic trouve au régime capitaliste certaines douceurs qu'il n'avait pas aperçues jadis.

Rien de tel que la comparaison pour apprécier les choses à leur juste valeur. Tant qu'il n'existera que le régime capitaliste et qu'il sera protégé par l'Etat, il est certain que beaucoup de gens le trouveront mauvais, n'ayant pas de termes de comparaison. On ne devrait donc pas combattre les utopies les plus étranges par des mesures autoritaires. L'expérience est la meilleure pierre de touche.

Ce qui caractérise le régime collectiviste, d'après la description qu'en fait l'auteur, c'est l'ennui qui, comme on sait, naquit un jour de l'uniformité. M. Thirion accorde que le collectivisme satisfait aux besoins matériels, — ce qui est même contestable — mais il croit que, pour tout le reste, il échouerait complètement dans la vaste tâche qu'il prétend s'attribuer. Un signe certain de l'ennui qu'il amène à sa suite, c'est la curiosité puérile que manifestent les habitants de ce pays pour les événements les plus insignifiants.

M. Thirion montre aussi en action quelques-unes des conséquences

morales de ce système. La principale, c'est qu'on s'habitue à un régime qu'on ne peut éviter. Au début, il y eut des résistances, des révoltes, mais elles furent réprimées, et, au moment où Ludovic arrive à Marxville, capitale du collectivisme, tous les hommes et surtout les femmes en ont pris leur parti et n'ont que des moqueries pour la rébellion de Félix. Mais il faut dire qu'on ne s'abandonne à ce régime que par force, à condition de ne pas être en contact avec d'autres peuples qui ne sont pas si fous — ou ne le sont pas de la même manière — et à condition aussi que l'émigration soit non seulement défendue — la défense n'est rien — mais impossible.

Ces conditions ont pu se trouver réunies à Marxville, c'est-à-dire en pays d'utopie; mais elles ne pourront se réaliser sur notre globe qu'à l'époque où la fédération des peuples sera chose accomplie. D'ici là la télégraphie sans fil nous aura peut-être mis en rapport avec les habitants des autres planètes.

De ce que le régime actuel est moins mauvais que le collectiviste, il ne faut cependant pas conclure que nous devons rester éternellement *in statu quo*, mais seulement qu'il ne faut changer qu'en mieux et non en pire.

H. Bouet.

Eléments de science sociale ou religion physique sexuelle et naturelle, par un Docteur en médecine ; *cinquième édition française*. — 1 vol. in-8°, Paris, aux Bureaux de la régénération et à la Librairie de Propagande socialiste, 1903.

Cette cinquième édition française des éléments de science sociale est traduite d'après la trente-deuxième édition anglaise, revue et corrigée par l'auteur. Il a été rendu compte des éditions précédentes de cet important ouvrage dans le *Journal des Economistes* ; il n'y a donc pas lieu d'en parler longuement, d'autant moins que fort peu de changements y ont été introduits. La première partie : *Religion physique* ; la deuxième : *Religion sexuelle* ; la troisième : *Religion naturelle* ; la quatrième : *Science sociale*, renferment des considérations du plus haut intérêt, qui se rapportent toutes, en dernière analyse, à la question sexuelle, autrement dit, à la question si grave de la conservation de l'espèce.

L'épigraphe indique fort bien l'esprit dans lequel est écrit l'ouvrage : « On ne peut ni prévenir ni guérir les maux de la société, tout comme les maladies du corps, à moins d'en parler ouvertement. » (Stuart-Mill). Or, la question sexuelle est de grande importance et de la ma-

nière dont elle est résolue peuvent résulter des conséquences graves (bonnes ou mauvaises) aux points de vue physiologique, moral et social Dans la plupart des crimes et délits ne dit-on pas comme instinctivement : « Cherchez la femme », ce qui veut dire que c'est bien moins la poursuite des biens nécessaires à la conservation de l'individu que ceux que l'on croit — à tort ou à raison — utiles à la conservation de l'espèce, qui est le principal mobile des délinquants.

Pourtant, on ne parle pas ouvertement de la question sexuelle. Il y a des peuplades sauvages où l'on pousse la pudeur jusqu'à se cacher pour manger. Nous avons renoncé depuis longtemps, peut-être trop, à ce genre de pudeur ; mais nous avons conservé et poussé trop loin la pudeur sexuelle.

L'ignorance qui en résulte en cette matière n'est pas moins dangereuse qu'en toute autre. Les personnes qui voudront s'instruire de ces choses trouveront dans ce volume de précieux et sérieux enseignements. C'est sans doute afin qu'on ne se méprenne pas sur la nature de ces enseignements que le Docteur en médecine a intitulé cette partie : *Religion sexuelle*. On peut donc la lire sans honte, ni vraie ni fausse.

La quatrième partie : *Science sociale*, serait sujette à plusieurs critiques. Après plus de trente éditions anglaises, l'auteur aurait dû retoucher cette partie, car il n'est pas probable que ses idées économiques soient restées sans se modifier.

Il n'en a pas été de même pour l'appendice : *Est-il possible d'abolir la guerre* ? L'auteur avait soutenu jusqu'ici que le remède à la guerre était une simple *alliance* entre les nations pour renforcer l'arbitrage ; mais il a reconnu la nécessité d'une union politique entre elles, sous une forme fédérale ou autre, suivant les cas.

« Si la France et l'Angleterre, ajoute-t-il, étaient unies, elles auraient une population d'environ 80 millions d'habitants, sans compter les nombreuses colonies et dépendances, et seraient le plus puissant État de l'Europe, de sorte que, pour ne pas rester en arrière, les autres nations seraient fortement poussées à se fédérer avec elles, ou à former entre elles des unions de même espèce... Ainsi se réaliserait graduellement la fédération de l'humanité qui me semble le seul moyen d'obtenir un droit des gens ou droit international, dans le vrai sens légal du mot, et ainsi de mettre fin à la guerre et aux grands armements sur toute la terre. »

Nous ignorons jusqu'à quel point cette fédération est réalisable. Dans tous les cas, nous croyons qu'il ne faut guère compter sur nos nationalistes et nos anglophobes pour préparer son avènement.

H. BOUET.

Anarchie morale et crise sociale, par Lucien Roure. 1 vol. in-18. Paris, Gabriel Beauchesne, 1903.

Notre société est malade, dit M. Roure. Ce n'est pas sous la pression des guerres, des famines, des pestes ou de la servitude que gémit l'humanité. La civilisation est brillante et peut-être jamais la somme de bien n'a été si grande.

D'où provient le mal? Ne serait-ce pas qu'on peut souffrir d'indigestion aussi bien que d'inanition? M. Roure est d'avis que la cause du mal est dans les âmes. Ce sont les âmes qui souffrent et elles souffrent de leur vide; l'anarchie morale est la source de la crise sociale. Le corps est satisfait, mais les âmes ne le sont pas, et la nourriture qu'on leur offre ne paraît pas assimilable. La meilleure preuve en est que tous les médecins spirituels — et ils sont nombreux — ne sont d'accord que sur un point : c'est la nécessité de réformer la morale et son enseignement.

M. Roure analyse et critique les divers systèmes de réforme proposés et les trouve tous défectueux et insuffisants.

La morale dite scientifique, que l'on prétend déduire des sciences supérieures (biologie, anthropologie, psychologie et sociologie) est en contradiction avec son principe, puisque ses auteurs ne voient dans lesdites sciences que de simples annexes des sciences physiques et naturelles.

La morale positiviste n'est pas plus rationnelle. Comte remarque qu'il y a prédominance des facultés affectives sur les facultés intellectuelles, des tendances égoïstes sur les tendances sympathiques. « Quelle notion l'autorise à nous demander d'assujettir les premières aux secondes? Si cette prédominance est une loi de notre organisme, pourquoi la combattre?... Comment la nature d'un être lui demanderait-elle de combattre le développement spontané de son organisme, si tout son être se réduit à cet organisme? »

Les morales évolutionniste, kantiste, solidariste, esthétiste, sont successivement soumises à la critique et n'arrivent pas à satisfaire M. Roure, qui ne trouve la véritable solution à l'anarchie morale que dans le christianisme.

Que vaut cette dernière morale, en théorie et en pratique? Il serait trop long de la discuter ici; nous ferons seulement observer que la morale thomiste, résumée par M. Roure, nous paraît plus scientifique que toutes les autres morales qui s'attribuent cette épithète; mais elle tombe dans le même défaut quand elle cherche une base extérieure à

l'homme. Si Dieu est *en nous*, comme le soutiennent beaucoup de théologiens, la base de la morale est intérieure et non extérieure.

En somme, la dissidence n'est pas si profonde que le croit M. Roure entre les morales laïques et la morale ecclésiastique. Les premières ne sont pas moins religieuses — et même superstitieuses — que les secondes. L'objet de la foi change de nom, mais c'est tout,

Les laïcs professent le même culte pour leur fétiche : l'État, que les ecclésiastiques pour l'Église ; ils ont pour la Science, l'Humanité, le même respect, la même vénération qu'ont les catholiques pour l'Immaculée conception ou l'Infaillibilité papale.

Si la crise sociale dépend de l'anarchie morale, le remède à l'une et à l'autre serait peut-être de renoncer à tous les fétiches et de donner à la morale une base intérieure et non extérieure.

Les derniers chapitres du livre de M. Roure traitent de la crise sociale. L'auteur analyse l'idée et les formes du socialisme ; il montre que, non seulement le collectivisme, mais le néo-socialisme, celui de Bernstein, ne résout pas complètement la question sociale. « Sur quels principes s'appuie son idée d'égalité et de solidarité sociales? Cette solidarité et cette égalité seront maintenues entre certaines limites. Mais où ira-t-on chercher les règles de ce tempérament? Là-dessus on se tait. Et, faute d'une métaphysique ou d'une philosophie, on retombe dans la pratique des expédients et de l'opportunisme. pratique au-dessus de laquelle on avait tenté de s'élever. Et puis, en somme, la mise en œuvre du collectivisme est plutôt différée que répudiée. Lorsque le moment inévitable sera venu où certaines questions capitales se poseront, on prévoit trop dans quel esprit elles seront résolues. »

Le salut ne peut donc être trouvé, d'après M. Roure, que dans « le Saint-Siège et la Démocratie chrétienne ». C'est le titre du dernier chapitre. L'encyclique *Rerum novarum* est la charte à consulter, complétée par l'encyclique *Graves de communi* qui détermine ce qu'il convient d'entendre par la « démocratie chrétienne », elle fournit les éléments de solution de tous les problèmes sociaux.

Dans la démocratie chrétienne, dit M. Roure, le gouvernement s'exercera « en faveur des sujets, non des gouvernants » ; il aura pour seul objet « d'amener à une situation plus tolérable ceux qui vivent du travail de leurs mains ».

Si ceux qui vivent du travail de leurs mains ne sont pas contents, ils sont vraiment bien difficiles car, dans tous les partis, on ne se dispute le pouvoir que sous prétexte de faire leur bonheur.

H. Bouet.

THE ECONOMIC INTERPRETATION OF HISTORY (*L'interprétation économique de l'histoire*), par EDWIN R. A. SELIGMAN, 1 vol. in-18, New-York, the Macmillan Company, 1902.

L'histoire est une énigme — pour ne pas dire un roman ou, avec Fontenelle, une fable que l'on est convenu de croire vraie — à laquelle on a proposé diverses explications plus ou moins satisfaisantes. Comme en beaucoup d'autres choses, on a commencé par les solutions les plus métaphysiques : L'histoire du genre humain est l'œuvre de Dieu, les hommes ne sont dans ses mains que des instruments. *Gesta Dei per Francos*. Plus tard, le directeur des sociétés est descendu du ciel sur la terre. Les grands hommes soi-disant providentiels : Alexandre, César, Charlemagne, Louis XIV, Napoléon ont été les principaux et essentiels, sinon les seuls facteurs de la civilisation.

Ces explications, et d'autres plus ou moins idéalistes, qu'il est inutile d'énumérer, ont provoqué une réaction. *Ni Dieu ni maître*, a été le nouveau mot d'ordre. Il n'y a au monde que force et matière, l'histoire du genre humain est le produit du choc et de la combinaison de ces deux éléments. C'est l'interprétation *matérialiste* ou matérialisme historique. Cette théorie est celle des philosophes du XVIIIe siècle et aussi du XIXe siècle. Cependant elle commence à perdre du terrain et à céder la place à l'interprétation *économique*, d'après laquelle la satisfaction des besoins de l'homme est l'alpha et l'oméga de l'histoire.

M. Seligman considère ces deux théories comme n'en formant qu'une seule, il entend seulement que la préférence de nom soit donnée à l'interprétation *économique*. La question de terminologie réglée, M. Seligman fait l'histoire de cette théorie. Il attribue à Marx le mérite et l'honneur de l'avoir formulée, tout au plus lui donne-t-il deux ou trois précurseurs.

D'après ce que nous venons de dire, il est clair que l'interprétation matérialiste remonte beaucoup plus loin. Nous pouvons même ajouter qu'en admettant la distinction que nous avons établie entre interprétation *matérialiste* et interprétation économique, l'invention de celle-ci ne pourrait pas encore être attribuée à Karl Marx : sans parler de Rabelais et d'autres auteurs aussi anciens, les Physiocrates étaient des adeptes de l'interprétation économique ; on le leur a même souvent reproché. Toute la différence, à ce point de vue, entre les Physiocrates et Marx, est que celui-ci réduisait la question sociale à une question d'estomac : il aurait dit volontiers avec Rabelais : « Tout pour la tripe », tandis que les physiocrates reconnaissaient à l'homme des besoins physiques, intellectuels et moraux, et se contentaient de les classer dans l'ordre de leur importance.

Tout en accordant à Marx la paternité de l'interprétation économique de l'histoire, M. Seligman convient qu'il l'a trop généralisée et que ses disciples ont été encore plus absolus que lui. Il constate aussi, ce qui est exact, que cette théorie est en opposition avec le *catastrophisme* qui forme la pièce de résistance du marxisme. Ce fait ne tendrait-il pas à prouver que Marx a mal compris l'interprétation économique et à confirmer notre dire : qu'il ne l'a pas inventée, mais empruntée?

Quoi qu'il en soit, M. Seligman expose cette théorie dans ses antécédents, sa genèse, son développement, ses applications récentes. Cet exposé forme la première partie de son ouvrage. Dans la deuxième, il la soumet au criticisme, c'est-à-dire qu'il discute les objections qui lui ont été opposées, et il termine en faisant la part de vérité et celle de fausseté qui y sont contenues d'après lui.

Pour M. Seligman, l'interprétation économique, débarrassée de son absolutisme et de ses exagérations, n'est pas fataliste et ne porte aucune atteinte à la liberté humaine. Elle n'est pas non plus socialiste. L'auteur s'attache à démontrer que non seulement il n'y a rien de commun entre ces deux doctrines, mais que l'évolution historique est en désaccord avec le socialisme ; que « le socialisme est une théorie de ce qui doit être, et le matérialisme historique une théorie de ce qui a été ; » enfin que les principaux représentants de l'interprétation économique, ceux qui tentent d'en faire l'application, ne sont même pas des socialistes.

Nous ne pouvons résumer les critiques des autres objections faites à la doctrine du matérialisme historique, cela nous mènerait trop loin. Nous dirons seulement que tout en reconnaissant l'insuffisance de cette doctrine, M. Seligman lui attribue encore, selon nous, une trop grande part dans la philosophie de l'histoire. Nous avons, dit-il, non seulement des besoins économiques, mais aussi des besoins moraux, religieux, juridiques, politiques et bien d'autres de genre collectif ; nous n'avons pas seulement des besoins collectifs, mais des besoins individuels : physiques, techniques, esthétiques, scientifiques, philosophiques. L'individu est donc guidé par d'autres motifs que les motifs économiques. S'il en est ainsi, il y a non seulement une interprétation économique de l'histoire, mais une éthique, une esthétique, une politique, une scientifique, etc. Toutefois, c'est l'interprétation économique qui prédomine, les autres sont secondaires et ne font que la modifier. L'interprétation économique n'est donc pas une explication universelle, mais partielle. C'est une explication relative plutôt qu'absolue. Si elle est vraie en grande partie pour le passé, elle tendra à le devenir de moins en moins dans l'avenir.

Nous n'exposerons pas les raisons qui conduisent M. Seligman à cette conclusion finale. Nous dirons seulement que, même pour le passé, l'interprétation économique ne nous paraît pas dominante. Quand on voit les peuples de la plus haute antiquité s'exténuer à élever des monuments inutiles, se réduire à ne manger que des ognons pour construire des pyramides, couvrir la surface du globe de temples, de palais et marcher corps et pieds nus; aujourd'hui encore se priver du nécessaire pour fournir à l'Etat de quoi construire des palais-écoles, des chemins de fer électoraux, fonder des colonies, etc., etc., n'y a-t-il pas lieu de dire que l'économie *devrait être*, mais n'a jamais été la règle de vie des nations? Cela nous amènerait à une conclusion diamétralement opposée à celle de M. Seligman.

La théorie de l'interprétation économique de l'histoire sera peut-être vraie pour l'avenir, mais elle est certainement fausse pour le passé.

H. Bouet.

Report on strikes and lock-outs in the United Kingdom in 1901, and on conciliation and arbitration boards (*Rapport sur les grèves et lock-outs du Royaume-Uni en* 1901 *et sur les bureaux de conciliation et d'arbitrage*). — 1 vol. in-8°. London, Darling and son, 1902.

Les grèves ont été moins nombreuses en Angleterre pendant l'année 1901 que pendant les années précédentes. Le nombre de personnes qui y ont été directement ou indirectement engagées a aussi été moindre, mais la durée des suspensions de travail a été plus longue que dans les deux années précédentes. Le nombre des différends a été de 642 en 1901, contre 648 en 1900. Le chiffre des personnes intéressées, de 188.538 en 1900, est descendu à 179.546 en 1902. La durée a été de 4.142.287 journées de travail en 1901, elle n'avait été que de 3.152.694 en 1900.

Le principal facteur de cet accroissement a été l'industrie des mines. En effet, dans le nombre total de grévistes en 1901, les mineurs représentent 62 p. 100. Les industries des métaux, de la mécanique et de la construction des navires montrent un léger accroissement sur l'année précédente, quant au nombre de personnes intéressées dans les grèves et viennent après l'industrie minière avec le chiffre de 12,5 p. 100. Peut-être le point le plus intéressant produit par le tableau est-il la diminution du nombre des grévistes dans les industries du bâtiment, le total étant le moindre des cinq années enregistrées. Les chiffres se rapportant à l'industrie textile et à celle des transports montrent également une réduction considérable sur les années précédentes.

La question des salaires a été, comme de coutume, la plus fréquente cause des grèves. Sur les 642 grèves de l'année, 402 ou 62,6 p. 100, se rattachent à cette cause. Les affaires n'étant pas, en général, si actives que dans les années précédentes, les grèves tendant à une augmentation de salaires n'ont pas été si nombreuses. Sur les 402 grèves ci-dessus, 166 ou 41,3 p. 100 ont eu pour objet des augmentations de salaires au lieu de 61 p. 100 dans les années antérieures, et le nombre des grévistes a été 33,8 p. 100 du nombre total, alors qu'il était de 69 p. 100 dans les autres années. Par contre, les grèves ayant pour objet de résister à des réductions de salaires, se sont accrues. Il y a en 1901, de ce chef, 101 grèves comprenant 25 p. 100 des ouvriers, et on n'en a compté que 46 dans les précédentes années.

Les résultats des grèves de 1901 ont été, on le prévoit déjà, plutôt en faveur des patrons que des ouvriers. Cette prévision est confirmée par les statistiques.

L'arbitrage et la conciliation continuent de faire des progrès comme moyen de régler les différends entre patrons et ouvriers ; et ce moyen a été plus employé à prévenir les grèves qu'à les terminer. Sur les 642 grèves de 1901, 456 ou 71 p. 100 ont été ainsi réglées.

L'auteur de ce Rapport est heureux de noter que la première moitié de l'année 1902 a été exceptionnellement exempte de grèves sérieuses.

H. Bouet.

La Réforme parlementaire, par Charles Benoist. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902.

Le régime parlementaire, qui devait nous libérer de la tyrannie monarchique, a piteusement failli, tout le monde en convient; il est devenu non moins tyrannique, encore plus corrompu que l'ancien régime. « Tel qu'il est, le vice capital du suffrage universel est d'écarter, par le dégoût ou le sentiment de l'impuissance, tout ce qui a une valeur, de la fierté, le respect d'autrui et de soi-même ; et, comme conséquence, de nous livrer aux aventuriers. Une élection est aujourd'hui, dans bien des cas, une sorte de brigandage public. » C'est un député qui nous dit cela, nous pouvons l'en croire.

Il n'est donc que temps de réformer ce régime et, pour trouver les remèdes, de remonter aux causes de sa corruption.

Pour M. Benoist, le parlementarisme est vicié dans sa source même, le mode de suffrage qui est inorganique, amorphe, et dans la constitution des pouvoirs publics, notamment de ceux du Parlement, qui

sont illimités. La réforme doit donc consister en deux choses principales : l'organisation du suffrage et la limitation des pouvoirs du Parlement.

Le suffrage restera universel, — ne touchons pas au roi démocratique, M. Benoist croit sans doute tous les citoyens capables de nommer avec discernement des députés, — mais l'organisation consistera à prendre pour cadre et pour base la profession, au lieu de l'individu.

« Quoi de plus *réel?* Quelle politique plus *réaliste?* Et quel parlementarisme plus conforme aux conditions et aux circonstances, plus en harmonie avec le milieu, que celui qui, se fondant sur ce fait que les questions économiques ou sociales passent de plus en plus au premier plan de la vie nationale, ferait passer, avec la profession, un élément social ou économique au premier rang de la représentation nationale ? »

Comme complément de sa représentation professionnelle, M. Benoist admettrait volontiers la représentation proportionnelle, mais il considère celle-ci comme insuffisante.

La limitation des pouvoirs du parlement devra venir d'en haut et d'en bas. Il faut, pour contenir ce fringant budgétifère, un frein *populaire*, c'est le *referendum*, et un frein *juridique*, qui sera une Cour suprême instituée sur le modèle de celle qui fonctionne aux Etats-Unis.

L'élection du président de la République devra être retirée aux Chambres et confiée, non pas au peuple directement, il s'acquitte déjà trop bien de l'élection de ses députés, mais aux conseils généraux, ou à un collège mixte, formé des conseils généraux ou de leurs délégués, et de délégués des corps constitués, académies, universités, cours de justice, Chambres de commerce, unions syndicales, etc.

Les représentants du peuple devront être exclus ou, pour employer un mot moins dur, écartés de l'accès aux ministères et aux autres fonctions publiques. Rien de plus facile que de réaliser cette réforme il suffit de revenir à la loi organique du 30 novembre 1875, qui dit que : « L'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'État est incompatible avec le mandat de député. »

M. Benoist indique encore plusieurs autres réformes nécessaires, selon lui, pour assainir et rajeunir le parlementarisme ; mais en voilà assez pour donner une idée générale de ses projets.

Si ces réformes étaient réalisées, le parlementarisme s'en trouverait-il régénéré? Je ne le crois pas.

D'abord, le suffrage universel est incompétent pour élire les députés. Ils devraient provenir d'élections au second ou au troisième degré. Ensuite, la limitation des pouvoirs ne se fera que sur le papier,

comme tant d'autres lois, comme la constitution elle-même, tant que le gâteau à partager aura de si extravagantes dimensions.

Le grand et souverain remède serait donc de réduire les attributions, non seulement de tel ou tel pouvoir, mais de tous les pouvoirs. Or, M. Benoist ne touche pas à ce côté de la réforme. Peut-être a-t-il mieux fait de n'en rien dire, car nous voyons, en plusieurs endroits de son livre, qu'il considère l'État comme supérieur à l'individu, et qu'il subordonne la morale *morale* à la morale *politique*. Avec de pareils principes, on peut aller loin et l'on y va. Heureusement, pour lui et pour nous, M. Benoist se met quelquefois en contradiction avec ses principes; quand il dit par exemple, « il faut que le citoyen apprenne à se défendre contre le gouvernement, contre le législateur, contre le juge, contre les trois pouvoirs de l'Etat. » Pour que le citoyen se défende efficacement contre ces trois pouvoirs, il faut qu'il se croie au moins leur égal.

Rouxel.

Valeur scientifique du Malthusianisme, par le Dr Gottschalk. 2e partie, br. in-8°. Paris, P. V. Stock, 1902.

Le besoin sexuel n'est pas seulement physique, mais encore moral et social. Il comprend aussi, dit M. Gottschak, « les sentiments d'amitié, un besoin naturel d'une vie en commun, d'une famille, d'avoir une compagne, un confident, un aide spécial qui ne peut être dans la vie que la femme. » Il convient donc que ce besoin soit satisfait dans une mesure et dans des conditions raisonnables. Son insatisfaction est la source de nombreuses souffrances, surtout d'ordre moral, et aussi de beaucoup de crimes dits passionnels.

Mais, dira-t-on, la population a des limites, et le moyen manque de concilier la complète satisfaction des besoins sexuels avec la quantité des subsistances. On n'a guère trouvé jusqu'à présent que le célibat et la prostitution. Mais « ceux qui gardent étroitement et éternellement le célibat sont si rares! Y en a-t-il seulement un sur mille? » Quant à la prostitution, c'est un remède à tous égards pire que le mal et qui ne répond presque en rien au but proposé.

M. Gottschalk, d'accord avec les néo-malthusiens, préconise d'autres moyens d'arriver à la satisfaction des besoins sexuels tout en évitant la surpopulation et il s'étonne qu'on ne les adopte pas avec empressement. « Avec stupéfaction, dit-il, nous voyons les gens, lorsqu'on veut traiter loyalement cette question vitale de première importance, baisser les yeux, tourner le dos, lancer des accustions les plus absurdes; or,

cette pudeur est évidemment fausse, car elle ne les empêche pas de se jeter, aussitôt après, dans les bras de la prostitution ou du mariage.»

Il nous paraît certain que les moyens préventifs indiqués par les néo-malthusiens sont meilleurs ou moins mauvais, que ceux de leurs adversaires. Mais ces moyens n'ont peut-être pas besoin d'être enseignés. On les a connus et pratiqués avant que le mathusianisme fût né, et on le fait encore.

Disons aussi que M. Gottschalk s'exagère les dangers de la surpopulation et les maux qui en résulteraient, si elle se produisait. L'excès des naissances n'est pas, comme il le croit nécessairement, toujours et partout la principale cause de l'inégalité et de la misère. Cela dépend des conditions de milieu et de l'usage que l'on fait de cette population. Il ne faut pas oublier qu'où naît un ventre naissent aussi deux bras ; si ces deux bras ne sont pas empêchés ou dispensés — par notre bon père l'État — de s'employer, ils trouveront bien le moyen de rassasier le ventre.

Une partie bien remarquable de l'opuscule de M. Gottschalk est celle où il critique la position prise par les socialistes au sujet du problème de la population. Il y démontre que les riches ne sont pas les oppresseurs nés des pauvres, et qu'il est absurde d'exciter les ignorants à la haine et à la violence contre eux.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Unto this last. (*Même à ce dernier*), par JOHN RUSKIN, 1 vol. in-18° 235 p. Paris. Gabriel Beauchesne et Cie. 1902.

L'épigraphe suivante, que Ruskin a mise en tête de son volume, indique fort bien dans quel esprit ont été composés ces *quatre essais sur les premiers principes d'économie politique* : «Mon ami, je ne te fais point de tort; n'as-tu pas convenu d'un denier avec moi? Prends ce qui est à toi et va-t'en. Je veux donner même à ce dernier autant qu'à toi.» (Mathieu XX. 13-15). C'est, comme on voit, la parabole de l'ouvrier de la dernière heure, que Ruskin veut généraliser et constituer en principe économique.

« Le système juste et naturel, dit Ruskin, demande que tout travail soit rétribué par un salaire fixe, mais que le bon ouvrier soit employé

et le mauvais laissé de côté. C'est un système faux, contre nature et ruineux, que le mauvais ouvrier puisse offrir son travail à moitié prix et prenne ainsi la place du bon ouvrier, ou le force, par la concurrence qu'il lui fait, à travailler pour un prix inférieur. »

Les objections s'élèvent en foule contre une pareille théorie. Certainement, le patron est bien libre de donner à l'ouvrier de la dernière heure le même salaire qu'à celui de la première ; mais c'est là de l'arbitraire et non de la justice. S'il ne le comprend pas et veut en faire sa règle de conduite, ses ouvriers ne tarderont pas à venir tous à la dernière heure et, quelle que soit la fortune d'un tel patron, elle sera bientôt épuisée.

S'il faut payer, pour être juste, le mauvais ouvrier comme le bon, ou ne pas l'employer, il est évident qu'on prendra ce dernier parti sous peine de ruine. Et alors, que deviendront les mauvais ouvriers ? Cette objection a été adressée à l'auteur et il essaie d'y répondre à plusieurs reprises, mais il n'y réussit point. Voici ce qu'il dit de mieux à ce sujet : « Puisque vous avouez la difficulté d'utiliser le paresseux et le fripon, il serait plus sage d'en produire le moins possible. Si vous examinez l'histoire des gens fripons, vous trouverez que c'est un article fabriqué comme tout autre, et c'est justement parce que notre système actuel d'économie politique stimule si fortement la fabrication de cet article, qu'on peut reconnaître que c'est un système faux. »

Notre système actuel d'économie politique, qui consiste à protéger les patrons d'une main et les ouvriers de l'autre, à empêcher ou à dispenser les uns et les autres d'employer leurs facultés comme ils l'entendent, est certainement très propre à fabriquer des paresseux, des parasites, des fripons; mais il est précisément en opposition avec les principes les mieux établis de la science économique. Ruskin, qui, visiblement, n'a fait que feuilleter un ou deux traités d'économie politique, et pas des meilleurs, s'imagine, comme tant d'autres improvisateurs, que le système actuel d'économie politique est en accord avec la science.

Le système du salaire fixe et uniforme, préconisé par Ruskin, donne lieu à une autre objection : Si les bons ouvriers sont seuls employés, — ce qui ne peut manquer, répétons-le, sous peine de ruine des patrons, — ces bons ouvriers étant peu nombreux feront la loi sur le marché, élèveront leurs prétentions, et il n'y aura aucun frein pour les arrêter dans cette voie, si ce n'est l'arbitraire législatif. D'autre part, quand même ils seraient assez philanthropes pour ne pas abuser de leur situation, comme, en fin de compte, ils seraient obligés d'entretenir les mauvais ouvriers à rien faire, leur salaire nominal restant le même, leur salaire réel baisserait et ils se trouveraient contraints de le faire

élever ou de dépérir pendant que les paresseux s'engraisseraient à leurs dépens.

Il semble inutile d'insister davantage sur la réfutation d'un paradoxe si étrange. Ce qu'il y a pourtant de plus étrange encore, c'est que l'auteur de l'Introduction placée en tête de ce volume, M. H. J. Brunhes, n'ait pas aperçu une seule de ces objections et ait, au contraire, renchéri en absurdité sur l'auteur.

Ce n'est donc pas, à notre avis, au point de vue économique qu'il faut prendre en considération les quatre *essais* de Ruskin. Nous devons cependant dire que l'auteur ne s'égare pas toujours. Ainsi, par exemple, il est partisan du libre-échange, même absolu, sans réciprocité. « Que les autres nations, dit-il, si elles le veulent, gardent leurs ports fermés, toute nation sage saura ouvrir les siens... L'esprit de bien des gens est rempli de curieuses erreurs au sujet du libre-échange, parce qu'ils se figurent que le libre-échange implique un accroissement de concurrence. Au contraire, le libre-échange met fin à toute coucurrence ». Il n'y a qu'un mot à ajouter pour que cette opinion soit tout à fait scientifique : le libre-échange met fin à toute concurrence *malsaine*. Comment Ruskin n'a-t-il pas vu que le libre-échange du travail n'est pas moins juste et naturel que le libre-échange des marchandises ? C'est qu'il a voulu écrire sur l'économie politique avant de l'avoir suffisamment étudiée et que le sentiment l'a emporté chez lui sur la réflexion.

Ensayo sobre criminologia (*Essai sur la criminologie*), par EDUARDO GARCIA-LOPEZ, 1 vol. in-18, 130 p. Mérida de Yucatan. Impr. de la loteria del estado, 1901.

Cet essai a été présenté par son auteur comme thèse pour obtenir le diplôme de licencié en droit. M. Garcia-Lopez expose les divers systèmes de criminologie de Beccaria à Lombroso et à ses disciples de l'école dite positive, et ses préférences inclinent beaucoup vers cette dernière école. L'école classique, dit-il, en droit pénal comme en économie politique, a donné au monde tout ce qu'elle pouvait; l'école positive, avec de nouveaux éléments de vie, continue, avec une vigueur juvénile, le travail commencé par celle-là.

La thèse est divisée en deux sections. Dans la première, l'auteur étudie la nature du délinquant; il examine si c'est un homme comme un autre, quelles sont les causes qui l'ont rendu tel qu'il est, quels sont les moyens de corriger sa nature, s'il en existe. La seconde section traite de la répression du crime. L'auteur estime que le droit de répres-

sion existe dans la société et se fonde sur le droit de conservation sociale ; et que la responsabilité morale du délinquant n'est pas nécessaire, la responsabilité sociale suffit, pour que le droit de répression soit appliqué.

La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle. Contribution à l'étude, des papiers de crédit, par G. DES MAREZ. 1 vol. in-8° 292 p. Bruxelles, H. Lamertin, 1901.

Au début du XIIIe siècle apparaissent les papiers de crédit : dans le monde commercial italien, la lettre de change ; dans les pays du Nord, la lettre de foire. Celle-ci est une création de l'esprit germanique, cellelà un produit du génie latin. Née avec les foires qui réunissaient périodiquement les marchands de toutes les nationalités, la lettre de foire eut pendant tout le moyen âge une importance capitale. Mais la période médiévale terminée, elle disparaît ; les foires de Flandre et de Champagne fermées ou expirées, la lettre de foire cesse d'avoir sa raison d'être, et tombe dans l'oubli, si bien qu'aujourd'hui elle est à peine connue. M. Des Marez a entrepris de nous la faire connaître. Les archives de la ville d'Ypres possèdent une collection de 8.000 pièces environ qui forment une mine précieuse de renseignements sur l'activité commerciale internationale de cette ville. C'est dans cette collection que M. Des Marez a épuisé ses documents pour la reconstitution de la lettre de foire. Le volume se compose de deux parties . I. La lettre de foire au point de vue extrinsèque. II. La lettre de foire dans ses effets juridiques et économiques, suivie de nombreuses pièces justificatives. M. Des Marez a publié, il y a environ deux ans, une brochure synthétique sur sa découverte aux archives d'Ypres, dont nous avons rendu compte en son temps. Nous n'y reviendrons donc pas. Une simple observation en passant : « Les mots *solidaire, solidarité*, dit M. Des Marez, sont inconnus à la terminologie de nos lettres de foire. On dit simplement : NN. doivent à X. la somme de, *chacun pour le tout*. C'est simple et c'est clair. » Aujourd'hui les mots *solidaire* et *solidarité* sont dans toutes les bouches, mais que signifient-ils ? Ce n'est ni simple ni clair, à moins que ce ne soit... trop simple et trop clair. R.

CHRONIQUE

MMAIRE : Les traités de commerce transformés en véhicules du protectionnisme. — L'impôt de la protection. — L'internationalisme économique invoqué par M. Jaurès en faveur de la paix. — Les désastres et les frais croissants de la guerre. — Ce que le gouvernement doit faire et ne pas faire d'après M. Henry Maret. — Les bienfaits de la civilisation en Algérie. — Un dîner monométalliste.

En économie politique aussi bien qu'en morale, il est toujours dangereux de s'écarter des principes. Nons avons commis, par exemple, l'imprudence de recourir au procédé protectionniste des traités de commerce pour arriver au libre échange sans prévoir que ce procédé se retournerait un jour contre nous. Nous n'ignorions pas cependant que la négociation d'un traité de commerce a pour point de départ une flagrante erreur économique, savoir que toute exportation constitue un profit et toute importation une perte, d'où il suit que les négociateurs doivent s'appliquer à obtenir de la partie adverse les réductions de droits les plus fortes en échange des plus faibles. Qu'ont imaginé les protectionnistes pour obtenir ce résultat si désirable? Ils ont tout simplement élevé le taux des droits du tarif général, de manière à rendre parfaitement illusoires les concessions que les négociateurs du traité étaient autorisés à accorder. Cette invention ingénieuse n'a pas tardé à être imitée et même perfectionnée. A la veille de l'expiration des traités, on a élevé le tarif général à un niveau qui rachète et au delà les concessions des tarifs conventionnels. C'est ainsi que des traités qui avaient à l'origine pour but l'acheminement graduel au libre échange ont fini par aboutir à une aggravation de la protection. En ce moment même, les protectionnistes usent et abusent du prétexte commode que leur offre l'expiration prochaine des traités pour procéder à un relèvement général des tarifs. En Suisse, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie et jusqu'en Portugal, ils ont saisi cette occasion pour doubler et tripler les droits. Nous avons donné dernièrement un aperçu du nouveau tarif suisse. En Allemagne, le tarif voté par le Reischtag

a paru encore incomplet à la commission des douanes. Elle a proposé de frapper de droits différents les pétroles bruts et les pétroles raffinés pour faciliter l'introduction de la raffinerie, et cette proposition a été adoptée par 152 voix contre 70. En Autriche-Hongrie, les protectionnistes n'ont consenti au renouvellement de l'union douanière qu'à la condition d'un relèvement complet des droits, dont voici le détail :

Froment, 7 cour. 50 par quintal métrique au lieu de 3 cour. 57; seigle, 7 cour. au lieu de 3 cour. 57; orge, 4 cour. au lieu de 1 cour. 70; avoine, 6 cour. au lieu de 1,79; fruits, 2 à 20 couronnes au lieu de la franchise; légumes 2 à 20 couronnes au lieu de la franchise.

Bœufs, 60 cour. par tête au lieu de 35,7; vaches, 30 cour. au lieu de 7,14; porcs, 12 à 22 cour. au lieu de 7,14; chevaux, 50 à 100 cour. au lieu de 23 81 ;

Fils de coton simples et doubles, 14 à 45 cour. par quintal métrique au lieu de 14 à 38,08;

Articles en coton tissés et tricotés, 220 à 400 cour. au lieu de 214, 29; tulles de coton 380 à 440 cour. au lieu de 380 cour. 95; articles en coton brodé, 730 à 800 cour. au lieu 714 cour. 29; autres articles en coton, 80 à 403 cour. au lieu de 80 à 380 cour. câbles et cordes, 18 cour. au lieu de 11 cour. 90;

Fil peigné brut, 12 à 29 cour. au lieu de 3 cour. 57 à 33 cour. 33; fil peigné mélangé, 33 à 38 cour. au lieu de 28,57 à 47,62.

Articles de laine pesant de 500 à 700 grammes le mètre carré 200 cour. au lieu de 1190,5; tapis tricotés, 180 cour. au lieu de 119,05.

Soieries, 1.000 à 1.400 cour. au lieu de 952,38 à 1.198,48; chaussures 100 à 145 cour. au lieu de 83,33.

Articles en cuir, 110 à 240 cour. au lieu de 59,52 à 238,10; outils, 12 à 150 cour. au lieu de 9,52 à 59,52.

Verres, 38 à 65 cour. au lieu de 20,81 à 59,62; coutellerie, 45 à 175 cour. au lieu de 35,75 à 119,05.

Articles en fonte, 6 à 40 cour. au lieu de 4,76 à 20,24; machines à vapeur, etc., 20 à 40 cour. au lieu de 20,24;

Machines pour l'industrie textile, 7 à 15 cour. au lieu de 7,14 à 10; autres machines, 18 à 40 cour. au lieu de 11,90 à 35,70;

Machines électriques 24 à 72 cour. au lieu de 20,24; instruments, 120 à 1.100 cour. au lieu de 119,05 à 714,29;

Produits chimiques et couleurs aniliniques, 15 p. 100 de la valeur au lieu de 23,81.

En Russie, le ministre des Finances, tout en se défendant

« d'avoir eu l'intention d'augmenter les droits de douane à tout prix afin d'avoir une arme contre les autres pays et de les forcer plus facilement à faire des concessions », le ministre des Finances, disons-nous, se propose toutefois de procéder à des modifications de tarif consistant « ou dans une nouvelle classification, ou dans une plus grande spécification destinée à augmenter la protection accordée à la production des objets non mentionnés spécialement dans le tarif actuel et à écarter les difficultés, de son application contre lesquelles on s'était heurté ». Ajoutons que la Russie vient de conclure avec la Perse un nouveau traité de commerce en vertu duquel ses produits ne paieraient que 5 p. 100, tandis que le tarif général persan serait élevé à 25 p. 100 et même à 75 p. 100 sur les articles de luxe. Enfin, en Portugal, le roi a fait la déclaration suivante, à l'ouverture des Cortès :

Le prochain renouvellement des traités de commerce est une excellente occasion qui nous invite à reviser nos tarifs douaniers, faisant une juste part de la protection à laquelle ont droit nos industries nationales et, en même temps, des éléments de transaction possible à l'égard des droits conventionnels propres à faciliter l'échange de nos produits avec ceux des pays étrangers. Combinée, cette revision, de manière à assurer la perception en or d'une partie des droits d'importation en Portugal, semble, en ce moment, une mesure justifiée et utile.

En Belgique même, c'est-à-dire dans un des rares pays où les protectionnistes avaient conservé une certaine modération, l'approche de l'expiration du traité germano-belge a réveillé leurs appétits. L'Union syndicale, Chambre de commerce de Bruxelles, ayant adressé à ses membres un questionnaire au sujet du régime douanier le plus conforme à l'intérêt du pays, sur 86 réponses, 41 demandent les droits spécifiques; 10, les droits *ad valorem* ; 1, la faculté du choix entre les deux systèmes ; 34 ne se prononcent point a ce propos. D'autre part, 7 sont favorables au libre-échange, 28 à la réciprocité, 8 réclament celle-ci à défaut de celui-là; 43 n'opinent ni dans un sens ni dans l'autre. Avons-nous besoin de dire que les droits spécifiques et la réciprocité font partie du programme des protectionnistes.

Bref, les traités de commerce, au lieu de servir la cause du libre-échange, contribuent aujourd'hui aux progrès du protectionnisme. Si ceux qu'il s'agit de renouveler abaissent les droits, ce sera après les avoir fait élever dans une plus forte mesure qu'ils ne les abaisseront. Le résultat inévitable de cette recrudes-

cence de la protection sera un renchérissement général des nécessités de la vie, par conséquent une diminution du pouvoir d'achat des salaires, impliquant pour la multitude des salariés l'augmentation de la difficulté de vivre, et c'est ainsi, en dernière analyse, que le protectionnisme fait les affaires du socialisme.

*
* *

Veut-on avoir une idée de l'impôt que le protectionnisme prélève sur les consommateurs, en sus de celui qu'ils paient à l'Etat, que l'on jette un coup d'œil sur les catalogues des épiciers de Paris et de Londres, comme s'est avisé de le faire notre confrère, M. Harduin, du *Matin*, et comme l'avait fait auparavant, dans le *Siècle*, notre collaborateur, M. Macquart :

« Une unité de quarante-six articles ayant été achetée dans les grandes maisons d'épicerie de Paris et de Londres, aux prix des catalogues, l'acheteur a dépensé 109 fr. 95 à Paris et 84 fr. 09 à Londres, soit 78 p. 100 de plus.

« Si l'on déduit les droits de douane et d'octroi (11 fr. 34 à Paris et 1 fr. 57 à Londres), on obtient un prix net de 98 fr. 61, contre 82 fr. 52 soit encore 19 p. 100 au détriment de Paris ».

Que les industriels et les propriétaires fonciers qui perçoivent cet impôt aient un goût prononcé pour la protection, cela s'explique à la rigueur, mais cela se conçoit moins chez les ouvriers qui le paient.

*
* *

Qu'il y ait quelque chose de changé dans les conditions d'existence des sociétés, que les progrès de l'industrie et l'extension des relations commerciales, en créant entre les nations une communauté croissante d'intérêts rendent la paix de plus en plus nécessaire, en rendant la guerre de plus en plus nuisible, c'est une vérité économique qui a tardé longtemps à se faire jour dans le monde politique. Elle commence cependant à y pénétrer et nous avons été charmé d'en trouver l'écho dans le très éloquent discours qu'a prononcé dernièrement M. Jaurès à la Chambre des députés. Tout en attribuant à la Révolution le mérite d'avoir préparé l'avenir de la paix, en déchaînant la plus formidable des guerres qui aient désolé le monde, l'orateur socialiste a attribué

au développement de la vie économique internationale une influence pacificatrice, à coup sûr moins contestable.

A cet effet apaisant de la Révolution enfin victorieuse,a-t-il dit, à cet internationalisme de la liberté et de la démocratie, qui rapproche peu à peu les nations unifiées et émancipées, voici que vient s'ajouter encore, dans le sens de la paix, la puissance toujours croissante de la vie économique internationale; l'internationalisme de démocratie et de liberté de la Révolution se continue par l'internationalisme de production et d'échange des sociétés accrues, et par l'internationalisme de solidarité et de justice du prolétariat universel organisé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous voyez bien, Messieurs, que le tissu de la vie économique internationale est plus serré tous les jours ; vous voyez bien qu'il nous est impossible de donner à aucune des législations que nous préparons un caractère exclusivement national. Hier, c'était une conférence internationale sur le régime des sucres ; avant-hier, c'était une première conférence internationale sur la limitation du travail pour les femmes et pour les enfants.

Voilà un langage auquel nous ne pouvons qu'applaudir. Mais comment se fait-il que l'orateur socialiste, tout en vantant, à bon droit, l'internationalisme de production et d'échange, soit protectionniste, c'est-à-dire partisan d'un système qui a pour objet avéré d'empêcher l'internationalisation de l'échange ?

* * *

Voici un aperçu pittoresque des maux que déchaînerait une guerre européenne, esquissé encore par M. Harduin pour l'édification des lecteurs du *Matin* :

... La guerre éclatant aujourd'hui entre les grandes nations européennes prendrait immédiatement les proportions d'une catastrophe comme l'Histoire jamais n'en a enregistré.

Pour s'en rendre compte, il suffit de voir ce qu'est l'Europe, tenant en réserve des millions d'hommes armés qui se jetteraient les uns sur les autres; il faut penser à ce qui se produirait le lendemain du jour où commencerait la mobilisation : arrêt instantané du travail; la vie de la nation est suspendue; les usines, les ateliers, les bureaux se ferment; les chemins de fer, les voies de communication ne sont plus utilisés que pour le transport des troupes.

Rien qu'en France, on a calculé qu'une somme de 4 milliards

est nécessaire pour l'entrée en campagne. Dix mois plus tard, on en aura dépensé 8 (et notre dette dépasse déjà 30 milliards!).

Ce n'est pas tout. Les hommes marchant vers la frontière ont laissé derrière eux une armée de femmes et d'enfants. Qui nourrira ce peuple? De quoi vivra-t-il? L'Etat devra pourvoir à sa subsistance. — Avec quelles ressources? Au prix de quels sacrifices?

Dans sa chronique scientifique du *Journal des Débats*, M. Henri de Parville constate, de son côté, l'augmentation progressive du prix de revient du matériel de guerre. Il s'agit des cuirassés :

Un coup de torpille, et c'en est fait d'un cuirassé! Anéantissement de son millier d'hommes et perte d'un nombre respectable de millions. Plus on construit et plus on exige de millions. Il y a vingt ans, un cuirassé de 12 millions paraissait déjà coûteux. Mais c'est bien une autre affaire aujourd'hui! On a augmenté les cuirassés, on a augmenté l'artillerie, etc., si bien que les cuirassés anglais de la classe *Amiral* ont coûté 18 millions, ceux de la classe *Royal-Sovereign* (1893-1895) ont atteint le prix de 21 millions; ce prix est dépassé encore d'un million par le *Majestic* (1895-1897). Enfin le *Formidable* et le *Duncan* (1901) ont coûté chacun plus de 25 millions. Est-ce tout? Non. Les nouveaux cuirassés en chantier, *King Edward VII*, *Dominion* et *Commonwealth*, d'un déplacement de 16.350 tonnes, ne coûteront pas moins de 32 millions! Où s'arrêtera-t-on et quels seront les cuirassés de 1950?

La guerre coûte donc de plus en plus cher, et elle apparaît chaque jour, davantage aussi, comme incompatible avec les conditions d'existence des sociétés civilisées, telles que les ont faites les progrès de l'industrie et l'internationalisation des échanges. En même temps, elle a visiblement cessé d'être nécessaire pour protéger la civilisation contre les invasions des barbares, car c'est aujourd'hui le tour des barbares d'être envahis. Et, d'une autre part, l'expérience a suffisamment démontré aux peuples civilisés que la guerre coûte aux vainqueurs eux-mêmes plus qu'elle ne leur rapporte. C'est une industrie qui travaille à perte et dont les nations se lasseront certainement un jour de supporter les charges et de combler les déficits.

*
* *

Elles se lasseront aussi de payer cher au gouvernement des produits et des services que les industries de concurrence peuvent leur fournir à bon marché et elles cesseront, comme le leur con-

seille M. Henry Maret, d'employer ce même gouvernement à vexer les uns sans profit pour les autres.

Tant que le gouvernement, dit-il dans le *Radical*, ne sera pas réduit à ce qu'il doit être, c'est-à-dire à un comité d'administration d'une compagnie d'assurances, nous verrons se continuer ces discussions byzantines. Nous n'avons pas le sens de la liberté; nous ne l'avons en rien. Je connais des mélomanes qui voudraient que, par une bonne loi, on obligeât les gens à goûter la musique qu'ils préfèrent ; d'autres ne verraient aucun inconvénient à ce qu'on proscrivît ceux qui mangent les œufs par le petit bout. Eh! mes enfants, ne pouvez-vous vivre de bonne amitié sans vous tracasser de la sorte? Et ne vous suffirait-il point d'avoir un gouvernement qui vous assurât la sécurité, la propreté de vos rues, le bon entretien de vos routes, le bon ordre, la prospérité, le libre exercice de vos facultés, et le droit universel à la vie et au travail, sans, par dessus le marché, se soucier de la façon dont vous pensez et vous vivez, c'est-à-dire de vos croyances et de votre morale?

*
* *

Il est bien entendu que les conquêtes coloniales ont pour but principal de répandre chez les peuples arriérés les bienfaits de la civilisation, et en particulier ceux d'une bonne administration de la justice. Un plaidoyer de M. Ladmiral pour un des insurgés de Margueritte, que résume le *Figaro*, contient quelques renseignements suggestifs sur la manière dont ce but est atteint en Algérie.

La situation de l'indigène est atroce. Il a un premier ennemi : l'administrateur adjoint indigène, qui dresse la liste des contribuables et qui, contre des pots-de-vin, dégrève les riches au détriment des pauvres. Dans l'enquête de 1900, vainement on a dénoncé les tripotages honteux qui ont lieu dans les douars. Rien n'a changé depuis.

Au-dessus de l'adjoint est l'administrateur, que M. Ch. Benoît a nommé « le tyran des indigènes ». Chose inouïe, l'administrateur a le droit, en vertu du Code de l'indigénat, d'infliger à l'Arabe cinq jours de prison et 15 francs d'amende. La peine est immédiatement exécutoire. Elle est infligée pour tout et pour rien. L'Arabe est dans la situation du conscrit vis-à-vis du sous-officier. Mais le sous-officier est plus équitable que l'administrateur.

Ces jours de prison, qui sont une arme de chantage et de concussion contre l'indigène, on les lui applique surtout à propos de cette monstruosité : le permis de voyage. L'Arabe ne peut se déplacer sans une

autorisation de l'administrateur de la commune mixte. Un commerçant indigène se trouvait à Alger, l'an passé ; il eut, pour une affaire pressante, besoin de venir en France. Il lui fallut retourner d'abord à Constantine chercher un permis de voyage et aussi un certificat de caution. C'est l'esclavage déguisé. Le Code de l'indigénat punit jusqu'au manque de respect de l'indigène. Il frappe de prison toute plainte non fondée contre un administrateur.

Le Code de l'indigénat a créé la responsabilité collective. Pour un incendie de forêt, en novembre 1902, six villages ont été condamnés à 5.513 francs d'amende, somme égale au total de leur impôt et le pâturage leur a été interdit sur tout le territoire de la forêt incendiée.

Avec la prison administrative, il y a l'internement, qui est ordonné par une Commission de fonctionnaires où l'élément indigène n'est même pas représenté. L'internement est prononcé sur des rapports des autorités locales ; l'accusé n'est pas entendu ; nul ne plaide pour lui. Tout mouvement qu'on peut qualifier de « politique » est puni d'internement. Un pillage, un incendie de forêt entraîne l'internement pour les suspects. On interne a tort et à travers : pour se débarrasser d'un ennemi indigène, il suffit d'une plainte et d'un faux témoin. Les douars vivent sous la terreur de cet internement qui va de six mois à la perpétuité. L'homme interné est envoyé en Corse ou au pénitencier agricole de Taadmit,dans le Sud algérien. En fait d'agriculture, il casse surtout les cailloux de la route.

... Mais les deux grands fléaux dont souffre surtout l'indigène, c'est l'impôt arabe et la licitation.

Il y a deux impôts spéciaux à l'Arabe, et que le colon n'a pas à payer. L'impôt *Zekkat* et l'impôt *Achour*. Le premier frappe le bétail, le second la charrue. A Hammam-R'hira, l'indigène paye : pour posséder un bœuf, 3 fr. 80 ; pour avoir un mouton, 0 fr. 30; pour une chèvre, 0 fr. 30; pour un chien de garde, 2 francs. Il doit au fisc, par hectare *cultivé :* 10 francs; plus une prestation de 6 francs et un droit de 2 francs pour les chemins ruraux.

Il semble qu'on veuille dégoûter l'Arabe de la culture.

Un impôt frappe ses oliviers, ses figuiers, ses abeilles; tandis que, dans le champ voisin, le colon plante librement tous les arbres, élève tous les insectes.

L'Arabe paie ainsi plus de la moitié de l'impôt d'Algérie. Colons et fonctionnaires sont les répartiteurs des deniers publics ; ils les emploient à l'amélioration des centres européens. Charitables pourtant, ils ont créé pour l'Arabe un fonds d'assistance de 97.000 francs sur un budget de 8.000 000 de francs...

L'impôt écrase l'indigène ; la licitation le ruine. La licitation c'est

on le sait, la vente par enchère faite à un seul acquéreur par les copropriétaires d'un bien. Voici quel usage en font les colons. Une terre appartient en commun à tous les membres d'une tribu. Ils sont une centaine, à qui la loi de 1873 a donné un titre de propriété correspondant à sa part du domaine collectif. Le colon va trouver un membre de la tribu. Il lui achète son titre. L'autre qui n'en fait rien le cède volontiers. Voilà, pour 30 ou 40 francs, l'Européen copropriétaire des indigènes. Or, en droit français, nul n'est forcé de rester dans l'indivision. Le colon, en vertu de ce principe, demande aussitôt au Tribunal le partage, la vente aux enchères. Il rachète le tout, et c'est ainsi, selon Me Ladmiral, qu'en 1882, le 8 septembre, à la barre du Tribunal de Blida, M. Jenoudet serait devenu adjudicataire de 1.112 hectares 68 ares pour 875 francs. M. Jenoudet a dû payer 21.000 francs de frais de procédure. Mais les 399 individus ainsi expropriés n'ont tout de même touché que 875 francs.

Le premier président de la Cour d'Alger, M. Ducroux, entendu par la Commission d'enquête, en 1900, déclarait que « l'indigène meurt de la licitation », et le procureur général, M. Haffner, confirmait cette opinion : « La licitation en Algérie est une expropriation, disait-il. L'indigène ruiné devient voleur; c'est la misère qui est le grand facteur de ses crimes ».

Devant cette même Commission d'enquête on a cité le cas d'une tribu de Mostaganem de 513 personnes possédant un domaine de 292 hectares. Un colon acheta la part d'un des 513 indigènes pour 20 francs. Il eut la propriété totale pour 80 francs (les frais s'élevèrent à 1.100 fr.)

... Confiscation, expropriation, prison infligée sans jugement, internement administratif, spoliation judiciaire, impôt inégal, voilà nos titres à l'affection de l'Arabe.

Ces titres ne leur paraissent pas suffisants, car au témoignage même d'un colon, ils regrettent leur ancienne administration Mais ce sont des barbares!

*
* *

Un bi-métalliste de marque, M. Edmond Théry, avait commis l'imprudence de faire, en juin 1897, le pari suivant avec M. Yves Guyot :

Je parie à M. Yves Guyot un déjeuner de 50 louis « d'or » que, d'ici au 31 décembre 1902, un kilo d'or vaudra 16 kilos d'argent environ dans tous les pays du monde, quelle que soit d'ailleurs la production universelle de l'or et de l'argent d'ici à cette date, cette valeur résultant d'un acte législatif international ou national d'un pays quelconque.

M. Edmond Théry s'est galamment exécuté. Il a payé 50 louis d'or un déjeuner transformé en dîner au restaurant Durand. A ce dîner qui réunissait 54 convives et que présidait M. Frédéric Passy, M. Yves Guyot a prononcé l'oraison funèbre du bi-métallisme, dont M. Edmond Théry a paru gaiement faire son deuil.

G. de M.

Paris 14 février 1903.

Les actions d'apport négociables en cas de fusion et les actions de priorité. Commentaire de la loi du 9 juillet 1902, suivi d'un formulaire pratique, par M. H. Decugis, docteur en droit, secrétaire de la rédaction du *Journal des Sociétés*, avocat à la Cour de Paris. — 1 vol. in-8° de 75 pages. — Paris, Larose, 1903.

La loi du 9 juillet 1902 vient de réaliser une double réforme, attendue depuis longtemps par le monde des affaires, en consacrant définitivement la validité des actions de priorité et en autorisant, dans certains cas, la négociation immédiate des actions d'apport. Cette loi est donc destinée à avoir une influence considérable — et bienfaisante — sur le développement des sociétés par actions en France.

Les actions de priorité, usitées depuis longtemps en Belgique, en Allemagne et en Angleterre notamment, y rendent les plus grands services. Elles sont encore presque inconnues en France. Elles constituent, cependant, un instrument de crédit d'une puissance et d'une souplesse incomparables. Il en existe plusieurs types distincts dont chacun répond à un besoin différent, suivant, par exemple, qu'il s'agit de rémunérer des apporteurs en nature, ou des souscripteurs en numéraire, ou bien suivant qu'il s'agit d'actions émises soit lors de la création de la société, soit au cours de l'existence sociale. M. Decugis expose très complètement les avantages respectifs des différents types avec le langage clair et précis de quelqu'un qui connait à fond le mécanisme juridique et financier des actions de priorité.

Un appendice placé à la fin de l'ouvrage contient un certain nombre de formules d'actions de priorité qui seront très appréciées des praticiens pour la rédaction des statuts de sociétés. Les formules relatives aux assemblées spéciales des actionnaires de priorité et à leurs attributions sont également pratiques et bien conçues.

La seconde partie de la loi, relative à la négociation des actions d'apport en cas de fusion, fait l'objet d'un chapitre spécial qu'on lira avec intérêt. Toutes les difficultés d'interprétation que soulève la loi nouvelle, rédigée et votée trop hâtivement, sont examinées et discutées par M. Decugis qui a réussi à les élucider et à distinguer avec netteté les solutions certaines de celles qui sont sujettes à la controverse. Cet ouvrage sera consulté avec fruit par tous ceux qui sont appelés à utiliser la nouvelle loi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Australie nouvelle et son avenir, par Louis Vossion, 1 vol. in-8°, 2e édit., 270 pages, 1903, 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La Russie au 20e siècle, par Ph. Deschamps, 1 vol. in-8°, 284 pages, 1902, 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La dynastie Krupp, par A. Raffalovich, brochure in-8° de 20 pages, 1903, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Traité de l'impôt foncier contenant l'exposé et le commentaire de la législation, des règlements, de la jurisprudence et de la doctrine administrative sur la matière par E. Dessart, 1 vol. in-8° de 629 pag. 1902, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Histoire critique des théories de l'intérêt du Capital, par E. Von Böhm-Bawerk, traduit par J. Bernard. T. II, 1 vol. in-8°, 298 pages, 1903. Paris, Giard et Brière.

La démocratie et l'organisation des parties politiques, par Ostrogorski, 2 vol. in-8°, 1903, 20 fr. Paris, C. Lévy.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 31e session, Montauban 1902. 1re partie. Documents officiels, procès-verbaux. 1 vol. in-8°, 598 pages, 1902. Paris, Masson et Cie.

Les Richesses minérales de l'Afrique, par L. de Launay, 1 vol. in-8°, cart., de 395 pages, 1903. Paris, Ch. Béranger.

Bibliographie des chemins de fer, par Laurent de Villedeuil. T. I, fasc. 1, 2, 3, 1 vol. grand in-8°, 240 pages, 1903, 15 fr. Paris, Librairie générale.

Rapport sur l'apprentissage dans l'imprimerie, 1899-1901, 1 vol. in-8° 320 pages, 1902. Paris, Imprimerie Nationale.

Régime fiscal des valeurs mobilières en Europe. T. II, 1 vol. in-8° de 552 pages, 1902. Paris, Imprimerie Nationale.

Apprentissage. Rapport de M. Briat au nom de la Commission permanente. Enquête et documents, 1 vol. in-4°, 489 pages, 1902. Paris, Imprimerie Nationale.

Les Actions d'apport négociables en cas de fusion et les actions de priorité. Commentaire de la loi du 9 juillet 1902 suivi d'un formulaire pratique par H. Decugis, 1 vol. in-8°, 76 pages, 1903, 2 fr. Paris, L. Larose.

La question du Maroc, par J. Hess, 1 vol. in-18, 458 pages, 1903. Paris, Dujarric et Cie.

Catéchisme d'Economie sociale et politique du « Sillon ». Nouvelle édition, 1 vol. in-18 de 421 pages. Paris et Lyon, E. Vitte.

Petit manuel de Philosophie pratique par A. Thomereau, 1 vol. in-18 de 97 pages, 1903, 3 fr. Paris, A. Lemerre.

Les Industries d'Art indigènes en Algérie. Enquête, avril-mai 1901, par M. VACHON, 1 vol. in-4°, 139 pages, 1902, Alger, Jourdan.

Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie, par P. AZAN br. in-8°, 86 pages, 1903. Paris, Challamel.

Etude sur les relations économiques des principaux pays de l'Europe Continentale avec l'Extrême-Orient, par E. CLAVERY, broch. in-8°, 63 pages, 1903, Paris, libr. Léautey.

Détermination de la position du navire quand l'horizon n'est pas visible, par E. DECANTE, broch. in-8°, 11 pages, 1902. Paris, Chapelot et Cie.

Etude sur les méthodes d'expansion commerciale de l'Allemagne, par P. CLERGET, broch. in-8°, 1901. Lyon, Imprimerie Salut Public.

Les caractères particuliers de l'industrie agricole, par F. BERNARD, broch. in-8°, 72 pages, 1903. Montpellier Coulet et fils.

Revision de l'impôt de la propriété bâtie, de la cote personnelle et mobilière, de l'impôt des portes et fenêtres et des exemptions, par F. MERCIER, broch. in-8° de 82 pages, 1903. Beauvais, Avonde et Bachelier.

La question du salaire et la jeune école américaine, par F. DENOEL, broch. in-8°, 27 pages, 1902. Verviers, Cronquet et fils.

Storia della finanza italiana della costituzione del regno alla fine del secolo XIX, par A. PLEBANO. Volume Terzo ed ultimo dal 1888-89 al 1900-01, 1 vol. in-8° de 590 pages, 1902. Turin, Roux e Viarengo.

La riforma tributaria e l'esenzione delle quote minime, par L. NINA, 1 vol. 8°, 2e éd., 272 pages, 1903. Turin, Bocca frères.

L'imposta di successione nella scienza, nella storia e nel Diritto italiano, par L. NINA, 1 vol. in-8°, 275 pages, 1902. Turin, Unione-Tip. éditrice.

Sul l'alcool commestible e industriale Discorso da Giacinto Frascaro alla Camera dei deputati le 16 *décembre* 1902, broch. in-8°, 30 pages, 1903. Roma, Imp. de la Chambre.

Per l'imposta progressiva, par M. MARSILI LIBELLI, broch. in-8°, 80 pages 1903. Florence, Tip. S. Giuseppe.

Politische Ansichten des offiziellen Frankreichs im achtzehnten Jahrhundert, von A. WAHL, broch. in-8°, 44 pages 1903. Leipzig, Mohr.

Principios elementales de la ciencia economica, por J. P. HURTADO, 1 vol. in-8°, 2e éd., 380 pages, 1903. Madrid, V. Suarez.

Rapport sur la première exposition, agricole, industrielle et artistique, du troisième district agronomique. Réalisée à Ribeirãa Preto 1901, broch. in-8°, 63 pages, 1902. São-Paulo, Duprat et Cie.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

I

LES MANIFESTATIONS

Les contribuables, et par conséquent leurs représentants les députés, sont toujours à la recherche d'un impôt merveilleux qui, selon la formule de Labiche, fera rendre plus à l'impôt en demandant moins au contribuable. Depuis longtemps, les députés sont hantés par deux hallucinations fiscales, le monopole de l'alcool et l'impôt sur le revenu.

Selon que l'un ou l'autre de ces impôts obtient leurs préférences respectives, ils promettent que chacun d'eux assurera des réformes qui permettront toutes sortes de dégrèvements et toutes sortes d'augmentations de dépenses.

En France, la question du monopole de l'alcool a été agitée par M. Émile Alglave avant qu'elle ne fût reprise par les socialistes.

M. Emile Alglave invoquait, il y a vingt ans, l'argument d'autorité. Avec un magnifique aplomb, il disait que la France serait le dernier pays de l'Europe à adopter le monopole de l'alcool ; et

il lui faisait honte de son esprit routinier. Il invoquait l'exemple de l'Allemagne, et, en effet, un projet de monopole fut soumis au Reichstag le 22 février 1886 ; mais il fut rejeté le 27 mars suivant par 181 voix contre 3, malgré l'intervention de M. de Bismarck, qui invoqua les besoins financiers de l'Empire et la réforme des impôts communaux.

Les grands propriétaires distillateurs appuyaient le projet, car l'Etat promettait d'acheter leur alcool 40 marks, soit 10 marks plus cher qu'il ne valait à ce moment, ce qui leur faisait un cadeau de 35 millions. Toutefois, s'ils envisageaient avec satisfaction le bénéfice immédiat, ils se demandaient ce qui adviendrait si, plus tard, sous des pressions diverses, le gouvernement, au lieu d'avoir à sa tête un distillateur important comme M. de Bismarck, avait des hommes qui ne voulussent pas se laisser soupçonner de faiblesse pour les grands distillateurs et qui eussent besoin de ressources pour équilibrer le budget. On considéra que le monopole augmenterait le pouvoir du gouvernement, ferait des débitants ses agents électoraux ; on examina les questions de rectification et d'exportation et, depuis ce temps, il n'a plus été question du monopole de l'alcool au Reichstag.

Devant la commission chargée d'étudier le monopole de l'alcool en 1887, M. Alglave affirma que l'Autriche l'avait adopté.

Il donna même des détails circonstanciés : le prix du petit verre était fixé à 4 centimes, la remise accordée au cabaretier était de 10 p. 100; il affirmait qu'en Autriche la mesure n'était pas fiscale puisque le budget était en excédent de 7 à 8 p. 100, mais purement hygiénique.

Or, tout cela n'existait que dans l'imagination de M. Alglave. Il n'y a pas de monopole en Autriche.

M. Alglave invoquait encore l'exemple de l'Italie. Or, si en Italie, sept ans plus tard, en 1894, le gouvernement a eu la velléité de l'établir, il y a renoncé devant le tolle qui s'est élevé. La Belgique a réformé sa législation sur l'alcool en 1896. Un projet de monopole présenté par le groupe socialiste fut rejeté sans scrutin. Elle vient d'augmenter les droits sur l'alcool, mais la question du monopole n'a joué aucun rôle.

Par conséquent, l'argument de l'exemple donné par M. Alglave ne vaut pas plus que les autres.

En 1887, une commission extra-parlementaire fut nommée pour étudier le monopole de l'alcool. Une seconde commission parlementaire fut instituée en 1896. Enfin, il y en a une troisième, nommée en 1902, mais qui n'a pas encore été réunie.

A la Chambre des députés, la première proposition de monopole fut déposée par M. Maujan, le 13 mai 1891; M. Guillemet déposa une proposition précédée d'un gros rapport, en 1893, qu'il réédita, sans même le mettre au point, en 1898.

Je n'ai pas trouvé, dans le *Résumé officiel des Travaux législatifs*, trace de vote; eependant M. Clémentel a déclaré que la Chambre a voté deux fois le principe du monopole ; une première fois, sur la proposition de M. Vallé, aujourd'hui ministre de la Justice ; une seconde fois, sur la proposition de M. Guillemet.

Mais M. Clémentel a négligé de rappeler que, dans la législature 1898-1902, le 20 novembre 1900, la Chambre des députés fut appelée à se prononcer sur l'amendement suivant de M. Vaillant :

« Le monopole de l'alcool est établi par l'organisation nationale de la rectification. » Elle fut repoussée par 423 voix contre 101.

Ces votes qu'on appelle « de principe » ne sont que de simples vœux de conseils d'arrondissement ou de conseils généraux. Rien de plus commode. On supprime toutes les difficultés d'application, on n'a pas à discuter les détails, on se borne à enregistrer deux lignes, et les députés disent à tous leurs électeurs : ce n'est pas de ma faute si l'impôt sur le revenu n'est pas appliqué depuis quinze ans; j'en ai voté le principe !

Les psychologues de la commission du budget de 1903 ont inséré dans la loi de finances un article 24 *d*.

« A partir du 1er janvier 1905, l'Etat aura le monopole de la fabrication, de la rectification, de l'importation et de la vente de l'alcool. »

Autour de ce vœu qui ne pouvait avoir aucun effet utile pour l'équilibre du budget s'est livrée une bataille parlementaire du 25 au 27 février. Les députés ont oublié complètement qu'ils avaient un budget à voter. M. Rouvier, le ministre des Finances, a dû le rappeler, mais la question n'a pas été écartée par une question préalable. Il a même dû déclarer qu'en principe, il n'est pas opposé à l'idée du monopole. Les socialistes ont été enthousiasmés par cette déclaration; mais M. Rouvier leur a dit : « Je doute que cette étude du monopole soit achevée avant deux ans ».

Par 346 voix contre 189, la Chambre à renvoyé à une Commission spéciale l'article 24 de la loi de finances et les projets relatifs au monopole de l'alcool.

Si les orateurs n'ont plus invoqué, comme M. Alglave, en 1887, les exemples de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, ils n'ont pas manqué d'invoquer les exemples de la Suisse et de la Russie.

Mais ils ont oublié de montrer comment le monopole avait été institué et fonctionnait dans ces deux pays.

II

LE MONOPOLE SUISSE

Le monopole suisse fut établi sous prétexte d'hygiène. Cependant le message du 20 novembre 1884 qui saisit le peuple suisse de la question contient tout un chapitre intitulé : *Avantages des boissons spiritueuses.*

En réalité, il avait deux buts : la suppression des droits d'« Ohmgeld » et une prime à la pomme de terre.

Les droits d'Ohmgeld étaient des droits d'entrée cantonaux, espèces de douanes intérieures avec tarifs différents sur les vins, les cidres, les bières, l'alcool. Etablis dans 16 cantons sur 22, ils entravaient la liberté du commerce et de la circulation dans la Confédération Suisse. Déjà la constitution de 1848 avait interdit de les relever; lors de la négociation du traité de commerce avec la France en 1864, ils avaient donné lieu à de sérieuses difficultés : la Constitution fédérale de 1874 avait prescrit qu'ils devaient prendre fin le 1er janvier 1890. Mais comment remplacer les ressources qu'ils assuraient aux cantons? Quelques hommes politiques parlaient de réviser l'article 32 de la Constitution de 1874 et, au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue économique, ce retour en arrière, qui pouvait s'étendre à d'autres articles, provoquait des inquiétudes justifiées.

A ce moment, l'article 31 de la constitution garantissait « la liberté de l'industrie et du commerce dans toute l'étendue de la Confédération. » L'article 32 stipulait des exceptions pour le sel, la poudre de guerre, les droits d'entrée sur les vins et autres boissons. La revision de 1885 y ajouta : « La fabrication et la vente des boissons distillées », et, par l'article 32 *bis*, donna à la Confédération, « le droit de décréter, par voie législative, des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées. »

Seulement, immédiatement intervient une grave exception dont je reproduis le texte : « La distillation du vin, des fruits à noyaux et à pépins et de leurs déchets, des racines de gentiane, des baies de genièvre et d'autres matières analogues, est exceptée des prescriptions fédérales concernant la fabrication et l'impôt. »

C'est le triomphe des bouilleurs de cru de tous genres, produc-

teurs de kirsch, d'absinthe de bitter,de gin et distillateurs de vin. Les restrictions ne s'appliquent qu'à l'alcool provenant des matières amylacées. Le second paragraphe de cet article 32 *bis* ajoute que « le commerce des boissons alcooliques non distillées ne pourra plus être soumis par les cantons à aucun impôt spécial ». Le troisième paragraphe déclare que « les recettes nettes de la Confédération résultant de la distillation indigène et de l'élévation correspondante des droits d'entrée sur les boissons distillées étrangères seront réparties entre les cantons proportionnellement à leur population de fait établie par le recensement fédéral le plus récent. »

Il se termine par cette singulière prescription : « Les cantons sont tenus d'employer au moins 10 0/0 des recettes pour combattre l'alcoolisme dans ses causes et ses effets. »

On voit que le but de la revision du 25 octobre 1885 était d'assurer la liberté de circulation des boissons sur le territoire de la Confédération, en supprimant les droits d'entrée cantonaux. C'est une loi de liberté.

La revision de 1885 donnait à la Confédération « le droit de décréter par voie législative des prescriptions sur la fabrication et la vente des boissons distillées; mais elle n'impliquait pas le monopole. M. Numa Droz, chargé du département de l'agriculture, était opposé au monopole, mais partisan de la suppression des droits d'Ohmgeld. Il l'a dit à maintes reprises. Si les adjonctions à la Constitution fédérale soumises le 25 octobre 1885 au referendum n'excluaient pas le monopole de l'alcool, elles ne le faisaient nullement prévoir. Elles faisaient prévoir, au contraire, le système de l'impôt et par l'impôt de l'alcool, mieux que par le monopole, on pouvait arriver à la suppression des droits d' « Ohmgeld ».

Rien ne faisait prévoir le monopole. « Dans la discussion des chambres, je ne crois pas que le mot de monopole ait été prononcé une seule fois », dit M. Numa Droz. Il parle de la surprise qui se produisit quand le département de l'Intérieur présenta au Conseil fédéral trois projets, dont deux relatifs au monopole. Le Conseil fédéral adopta, sur l'insistance de M. Numa Droz et par 4 voix contre 3, le premier projet qui était celui de l'impôt ; mais la commission du conseil national adopta le projet de monopole. La majorité du gouvernement capitula à la condition que la Confédération ne distillerait pas elle-même, et la loi actuelle fut votée le 23 décembre 1886 et approuvée par un referendum le 15 mai 1887 par 267.000 voix contre 138.500.

On avait prévu que le monopole suisse donnerait 8.800.000 fr. qui iraient aux cantons. Jamais ce chiffre n'a été atteint.

De 1887 à 1901, il a donné un total de 86.424.000 francs soit une moyenne de 5.730.000 francs. En 1901, il a produit 5.631.946 francs.

Comme ce déficit de 36 0/0 ne porte que sur des chiffres de 2 à 3 millions, ce n'est pas grave, dans un pays comme la Suisse.

La régie du monopole suisse ne peut acheter plus d'un quart de la consommation du pays en alcool, et encore cette proportion est limitée à 30.000 hectolitres par année civile.

En 1901, la moyenne du prix d'achat à l'étranger a été de 28 fr. 23; le prix de l'alcool indigène a été de 80 fr. 15.

Avec le monopole de l'alcool, on donne une prime aux cultivateurs de pommes de terre. Cependant ils se plaignent toujours que les distillateurs les leur paient trop bon marché. Alors, à la veille de périodes électorales, on relève le prix de l'alcool de manière à permettre de réclamer des prix plus élevés. Mais le risque est limité. En serait-il de même en France où l'Etat aurait non seulement à payer la pomme de terre, mais la betterave, la mélasse, la pomme, le cidre, le vin? On verrait dans les antichambres des ministères des processions de sénateurs, de députés et d'électeurs demandant sur un ton, plus ou moins comminatoire, toujours des prix plus élevés.

A l'un des auteurs des projets de monopole, je faisais cette observation.

— Qu'importe? Si l'Etat a un prix électoral, est-ce que de grands négociants, comme MM. Martell et Hennessy, ne peuvent pas avoir des prix électoraux?

Admettons cette hypothèse : Elle ne concerne que les vendeurs d'eau-de-vie et leurs acheteurs. Si ces derniers achètent plus cher que le consommateur ne veut payer, tant pis pour eux. Ils en supporteront les conséquences.

Mais, avec le monopole de l'Etat, si le prix électoral hausse, c'est aux frais de tous les contribuables. Le parti qui est au pouvoir fait des largesses à leurs dépens et même aux dépens de ses concurrents, pour conserver sa domination.

Le 15 mars, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur le tarif douanier qui abaisse de 23 francs à 11 fr. 50 le droit sur le quintal d' « alcool potable » et de 8 fr. 40 à 4 fr. 20 le droit sur le quintal d'alcool industriel.

La régie du monopole a seule le droit d'importer de l'alcool ; l'importation de l'alcool potable se montant en chiffres ronds à 25.000 quintaux métriques (représentant chacun 116.5 litres d'alcool

absolu), celle de l'alcool industriel à 63.000, il y aura une augmentation de recettes de 552.000 francs au détriment de la caisse fédérale.

En laissant de côté l'alcool industriel, la régie profitera de 287.000 francs aux dépens de la douane.

En même temps, M. Odier, député de Genève et quelques-uns de ses collègues proposent de relever le maximum du prix de vente, fixé par le Conseil fédéral de 150 francs l'hectolitre d'alcool absolu, à 175 francs. Le budget pour 1903 prévoit 5.600.000 fr. de recettes. On estime que cette augmentation de prix relèvera ces recettes de 1.500.000 francs qui, ajoutés à la réduction des droits de douane, porteraient les bénéfices de la régie de 5 1/2 francs à 7.

Seulement on éprouve quelque inquiétude. La vente des spiritueux monopolisés est tombée à 50.000 fr. en 1902, non parce que la consommation a diminué, mais parce que la concurrence de la distillerie libre a refoulé l'alcool du monopole.

III

Le monopole russe

D'après Pierre-le-Grand, « la joie de la Russie, c'est de boire ». Mais elle n'a pas grand'chose à boire ; 3 à 4 millions d'hectolitres de vin; 4 millions d'hectolitres de bière pour une population de plus de 100 millions d'habitants, soit à peu près de 3 à 4 litres par tête. Si elle veut donc se livrer à la joie, elle doit consommer de l'eau-de-vie : le monopole n'est pas une nouveauté pour elle. C'est une institution qui date de 1598. Elle a eu des altérations diverses. Abolie en 1863, elle a été rétablie le 1er janvier 1895 dans les quatre provinces de Perm, d'Orenbourg, Samara et Oufa, ayant une population de 10 millions d'habitants. Cette population consommait 200.000 hectolitres d'alcool, ce qui fait 2 litres par tête, moins de la moitié de la consommation française.

Le gouvernement a affirmé que son but était moral et non fiscal. Cependant il n'est pas « total abstinent ». Il veut bien que le moujik boive de l'alcool : mais voici le langage que le tsar, le petit père de tous les Russes, a tenu à ses enfants :

« Je vous donnerai du vodka à 40 degrés, je vous le ferai payer un peu plus cher qu'auparavant, on vous le fera payer 1 fr. 75 le litre, les finances de l'Empire s'en trouveront bien, et vous aussi. Vous n'êtes point raisonnables quand vous allez à la taverne

Vous buvez, 12, 15, 25 centilitres même davantage dans une séance. Continuez à boire 12, 15, 25 centilitres et même davantage.

« Mais au lieu de boire cette quantité en une seule fois, je veux que vous la buviez en petites quantités, à jours espacés : par conséquent vous ne boirez plus sur place. Vous n'êtes pas raisonnables, maintenant; quand vous n'avez plus d'argent, vous engagez vos jours de travail, vous ôtez votre pelisse et vous la donnez au marchand, vous lui donnez vos bottes, vous vous déshabillez, vous êtes ensuite jetés à la porte par un froid de 30 degrés où ma police vous ramasse gelés. Je ne veux plus que cela vous arrive. Donc vous ne pourrez plus boire d'eau-de-vie au cabaret. »

Toute la question a été d'obliger le moujick à ne pas consommer sur place, mais à consommer au dehors du lieu de vente. On lui vend des fioles qui contiennent 6 cent. 15 ; 12,3 ; 61,50, et le prix est rigoureusement proportionnel au contenu de la fiole de manière qu'on n'ait pas intérêt à en acheter une grosse quantité à la fois.

Le personnage qui tient le débit est un fonctionnaire qui a des appointements fixes qui sont de 70, 80, 100 fr. par mois, le maximum est de 150 francs. Il y a parmi les fonctionnaires des membres de la noblesse. La fonction est donc honorée. Mais ces fonctionnaires n'ouvrent leurs boutiques que tard, ils servent le moujick quand ils ont le temps — et il récrimine — ils n'ont pas intérêt à pousser à la consommation. C'est ce que veut le gouvernement. Sous ce rapport, le programme est donc rempli.

On a pu voir à l'Exposition de 1900 un établissement de ce genre : ce qui le caractérise, c'est qu'il n'a ni verre, ni tire-bouchon, ni siège. Le moujick est donc obligé d'emporter sa fiole dehors pour en consommer le contenu : mais là il trouve un individu qui a un tire-bouchon, un verre, une croûte de pain et un morceau de hareng.

Comme il a peur d'être dérangé, il consomme vite ; puis il retourne où il envoie un commissionnaire acheter une autre fiole : et les sociétés de tempérance commencèrent par constater que les cas d'ivresse publique avaient augmenté. Elles se demandèrent s'il ne faudrait pas annexer aux « débits de boissons chaudes » où il n'est servi que du thé, « des tartines », que les consommateurs pourraient manger, assis à une table, en les arrosant avec l'eau-de-vie apportée par eux du bureau voisin.

L'eau-de-vie est à 40 degrés. Elle est si bien rectifiée que des

paysans y ajoutent du tabac pour lui donner de la saveur. Les Français qui ont pu en goûter pendant l'Exposition ont trouvé que les Russes avaient bien du courage d'acheter une boisson aussi insipide.

Cependant, à défaut d'autre boisson, les Russes s'en contentent. Les résumés des budgets russes que j'ai sous les yeux confondent sous une même rubrique tous les droits sur les boissons de sorte que je ne puis dégager le rendement du monopole. Serait-il un succès fiscal, il ne prouverait rien pour la France : car peut-on comparer un seul instant deux pays aussi différents que la France et la Russie, deux peuples, dont le premier a le suffrage universel et est en république, et le second a l'habitude de la soumission aux ukases de l'Empereur ?

Singulière conception que celle qui consiste, de la part de représentants du suffrage universel, à reconnaître à leurs concitoyens le droit de choisir leurs députés et qui leur refusent le droit de choisir l'alcool qu'ils veulent consommer !

IV

Les projets actuels.

Actuellement la Chambre des députés est saisie de trois propositions de monopole.

M. Louis Martin, député du Var, a repris le vieux projet de M. Alglave. Il s'est contenté d'un exposé de motifs en deux paragraphes de huit lignes chacun, dont le dernier se termine par ces mots : « Nous n'avons pas besoin d'ajouter, car vous le savez tous, que le monopole de l'alcool fonctionne déjà en Suisse et en Russie d'après les idées de M. Alglave. » C'est la première fois que j'apprends qu'il est conforme aux idées de M. Alglave ; et comme le monopole, en Russie, a un tout autre caractère qu'en Suisse, il en résulterait que si l'un et l'autre étaient conformes aux idées de M. Alglave, elles seraient tout au moins de deux ordres différents.

Une autre proposition de monopole de l'alcool est signée par MM. Astier, Chaigne, Ruau. Ces messieurs se contentent de la justifier dans un exposé des motifs de trois pages et demie.

Le principal argument sur lequel ils basent leurs propositions est la découverte pratique de la production de l'alcool industriel à 12 francs l'hectolitre.

On pourrait supposer que ces messieurs voyant la différence de

prix de revient de cet alcool et de l'alcool de grains, de betteraves et de fruits, voudraient en faire bénéficier le budget. Ils pourraient mépriser les 1.100 millions promis par M. Alglave et y ajouter une formidable enchère. Ils auraient promis aussi de supprimer toutes sortes de taxes fiscales. Ils auraient donné à ceux qui ne boivent pas l'alcool, l'illusion qu'ils ne payeraient pas l'impôt.

Mais pas du tout, M. Astier et ses collègues veulent le monopole de l'alcool pour que l'Etat supprime toute production possible de l'alcool industriel. Certes, nous comprenons bien l'intérêt qu'auraient les distilleries agricoles à cette mesure, si l'alcool industriel peut être produit à 12 francs l'hectolitre et en quantités illimitées ; mais quel intérêt aurait le fisc à payer plus cher un produit que tel autre produit identique ?

M. Astier rappelle que les couleurs d'aniline ont ruiné la culture de la garance. Pourquoi ne demande-t-il pas le monopole de la teinture afin que l'Etat régénère la culture de la garance ?

M. Astier rappelle la prohibition de la saccharine. S'il est logique, il doit demander aussi le monopole du sucre. Nous avons dit alors ce que nous pensions de cette mesure législative ; mais la saccharine n'est pas du sucre, tandis que l'alcool industriel est de l'alcool.

M. Astier dit : « Si l'Etat n'oppose pas une barrière solide à l'envahissement du marché français par les alcools chimiques, c'en est fait de l'industrie nationale, si florissante, des crus spéciaux et des liqueurs de marque, appréciés par les consommateurs du monde entier. Les produits d'imitation prendront la place des produits authentiques. »

Est-ce que cet argument ne s'applique pas tout aussi bien aux alcools rectifiés de la pomme de terre ou de la betterave ? L'alcool industriel n'est une menace ni pour les cognacs ni pour les liqueurs de marque ; il est une menace pour les alcools de grains, de betteraves et de pommes de terre.

Enfin M. Astier a lu à la Chambre des députés une lettre de M. Moissan qui, par son invention du four électrique qui permet d'obtenir des températures de 3.000 degrés, a permis la production économique des carbures qui servent à fabriquer l'acétylène, point de départ de l'alcool synthétique.

Or, dans cette lettre M. Moissan déclare que :

« La vente à raison de 12 francs l'hectolitre pour 200.000 à 300.000 hectolitres me paraît problématique jusqu'à nouvel ordre.

Tout le projet de M. Astier se tient aussi solidement que le raisonnement initial.

Dans l'article 4, il déclare qu'à partir du 1er janvier 1904, « nul autre que l'État ou ses représentants dûment autorisés et placés sous son contrôle permanent ne pourra fabriquer, importer, rectifier, transformer, transporter et vendre des boissons alcooliques ou des alcools et produits alccoliques non dénaturés. » Et alors suit une organisation détaillée : 21 régions chacune soumise à un directeur qui sera un personnage muni d'une véritable puissance. Il aura sous ses ordres des distilleries nationales et des distilleries privées. « Le prix d'achat de l'alcool sera fixé d'après le prix de revient des qualités similaires produites dans les distilleries nationales. » (Art. 13).

Mais ce n'est pas seulement le prix de revient qui fixe la valeur d'un produit. Le consommateur intervient dans la fixation du prix : le prix du cognac se mesure-t-il donc au prix de revient de la distillation?

M. Astier dit que « nul ne pourra être autorisé à vendre l'alcool au détail, s'il n'est agréé par l'administration, muni d'une licence semestrielle et personnelle. » C'est là un régime pire que celui auquel l'Empire avait soumis les cabaretiers; ce sera un merveilleux instrument de tyrannie. Tout cabaretier, tout cafetier, tout maître d'hôtel, tout restaurateur deviendra l'homme lige des directeurs du monopole. Après le prix électoral, on aura le débitant électoral qui devra marcher au doigt et à l'œil du directeur lequel sera soumis à la pression du député.

M. Astier a dit avec orgueil que son projet est celui du monopole intégral! Il nous semble qu'il á des fissures.

J'ai vu passer presque autant de projets de monopole de l'alcool que de systèmes socialistes.

Celui de M. Jaurès aura certainement le même sort que ses aînés. Son auteur a cependant fait tout son possible pour le rendre séduisant et y intéresser aussi bien les distillateurs professionnels que les petits bouilleurs de cru.

M. Jaurès veut d'abord faire la fortune des grandes distilleries. Il ne fait partir l'application de son projet que du 1er janvier 1905 et il règle les indemnités sur les bénéfices moyens des cinq dernières années; il donne deux années, 1903 et 1904, aux distillateurs visés pour majorer leurs chiffres.

M. Jaurès commence par l'expropriation de toutes les grandes distilleries ayant produit au moins deux fois dix mille hectolitres dans le cours des campagnes 1890-1901. On voit combien le so-

cialisme de M. Jaurès est devenu aimable. Dans les théories marxistes, on confisque. Ici on paie une indemnité avec les formes prévues par la loi de 1841. Les expropriations jusqu'à présent n'ont point ruiné les expropriés et les ont souvent enrichis. M. Jaurès espère séduire les gros distillateurs en leur disant : « Je fais votre fortune en vous assurant le repos. »

Puis, dans tous les départements ayant produit au moins, depuis cinq ans, une moyenne de mille hectolitres par an, l'Etat rachètera les deux distilleries dont la production est la plus forte. Les distillateurs cesseront d'être industriels pour devenir rentiers.

Mais et les autres usines? L'Etat n'a pas complètement le monopole de la fabrication. M. Jaurès laisse travailler les usines ayant produit moins des 10.000 hectolitres qu'il a fixés. L'Etat arrête leur contingent tous les deux ans.

Ces fabriques ne pourront vendre qu'à l'Etat. M. Jaurès ajoute : « L'Etat déterminera le prix d'achat selon le coût moyen de production et le majorera au profit du chef de l'industrie, d'un boni de fabrication calculé sur la base du bénéfice moyen réalisé par les producteurs de cette catégorie dans les cinq années antérieures. »

Que doivent penser les purs socialistes qui considèrent que le bénéfice de l'industriel n'est que le produit du surtravail, en voyant M. Jaurès préoccupé de le faire assurer par l'Etat? L'Etat garantissant le bénéfice des industriels! Qui eût cru que jamais pareille proposition eût pu émaner d'un des chefs du socialisme? Décidément, M. Jaurès professe le socialisme séducteur.

Mais comment l'Etat déterminera-t-il le coût moyen de la production?

Le prix de revient des matières premières y jouera un rôle, et nous savons le rôle qu'il joue en Suisse.

La Suisse n'a pas compris dans son monopole les alcools résultant de la distillation des fruits.

M. Jaurès ne fait pas de l'Etat l'unique distillateur. Il supprime le distillateur individuel ; mais il forme des coopératives de bouilleurs de cru qui pourront distiller des vins, cidres, poirés et fruits. L'Etat aura un fonds permanent de 10 millions pour l'organisation de ces établissements.

M. Jaurès fait du petit bouilleur de cru un rentier. Si son revenu net ne dépasse pas 2.000 francs, il recevra, à l'âge de 60 ans, une pension de retraite de 100 francs reversible par moitié sur la veuve. Les petits rentiers après le grand rentier.

M. Jaurès, plein de prudence, ne veut pas diminuer la consommation des alcools de fruits. Il en fixe par la loi le contingent minimum à 500.000 hectolitres.

L'article 38 décide que l'Etat vendra l'hectolitre d'alcool 320 francs en sus du coût de fabrication et de l'annuité du rachat.

M. Jaurès ne paraît pas se douter qu'il y a alcool et alcool. Il établit un prix uniforme pour le cognac, l'armagnac, le languedoc et l'alcool rectifié de pommes de terre.

Alors qui aura droit au cognac? Les amis... du gouvernement, les députés, les sénateurs et les électeurs influents, sans compter les faiseurs de chantage.

M. Jaurès ne semble pas avoir prévu cette petite difficulté en introduisant dans la loi le prix uniforme de 320 francs.

Mais je suppose que M. Jaurès répare cette étourderie : quel procédé emploiera-t-il? La mise en adjudication du cognac, des armagnacs, des languedocs, des alcools d'industrie — soit. Le budget du monopole variera selon les récoltes. Qui achètera? Des négociants, mais ces négociants ne revendront pas le lendemain leurs cognacs. Ils les feront vieillir, ils devront les soigner. Voilà une brèche ouverte dans le monopole.

M. Jaurès ne propose pas le monopole de l'alcool comme un moyen de diminuer certaines charges du budget. Il veut y ajouter les recettes qu'il espère en retirer comme si les recettes ne devaient pas sortir de la poche de contribuables soumis déjà aux charges budgétaires.

« Pour les œuvres sociales urgentes », M. Jaurès demande « des réformes nouvelles, les grands monopoles fiscaux, le monopole de l'alcool, le monopole des assurances ».

M. Jaurès ajoute : « Il y a une politique financière du socialisme, qui n'est ni vague, ni chimérique, et qui peut, dès aujourd'hui, se formuler en propositions précises ».

Si M. Jaurès croit que son projet n'est ni vague, ni chimérique, il se fait des illusions.

V

LA DISCUSSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Telles sont les propositions de loi qui sont renvoyées à la Commission d'études. En attendant, elles ont été exposées et discutées

à la Chambre des députés : et certains arguments fournis pour les soutenir n'ont pas manqué de pittoresque.

M. Astier a invoqué l'exemple du monopole des tabacs qui est en même temps un monopole de vente et de fabrication. En 1900 il porte en recettes 417.474.000 fr. et en dépenses 85.312.000 fr., soit un produit de 332 millions. Or, en Angleterre, dans l'exercice 1900-1901, l'impôt a produit 12.838.000 liv. st., ce qui fait 320 millions de francs. On voit que le monopole en France ne rapporte que 12 millions de francs de moins que l'impôt en Angleterre; mais on ne voit pas les centaines de millions que le monopole a fait perdre à l'agriculture, à l'industrie et au commerce français.

M. Astier, tout en réclamant le monopole intégral, a dit : « l'Etat aura intérêt à être honnête et à donner de bonne eau-de-vie ou de bon alcool parce qu'il sera concurrencé par l'industrie privée. »

La plupart des auteurs de propositions de monopole veulent accomplir le miracle d'accorder des contradictoires.

Vers 1880, M. Alglave avait inventé une petite bouteille merveilleuse, dans laquelle il enfermait le monopole de l'alcool; elle contenait 1.000 millions.

C'était une petite bouteille qui pouvait se vider et qui ne pouvait pas se remplir. L'Etat la remplissait, le consommateur la vidait, et pour qu'elle fût remplie de nouveau, il fallait qu'elle retournât à l'Etat. Dans ses conférences, il tuait quelques cochons d'Inde, un chien de temps en temps, en leur injectant dans la cuisse des alcools de tête, et le public, secoué par les agonies convulsives de ces animaux, ne pensait pas à lui demander : — Montrez-nous donc maintenant votre petite bouteille!

Mais au Congrès de la Propriété bâtie en 1896, dans une réunion où il promettait aux propriétaires tous les dégrèvements possibles, je lui demandai d'exhiber sa petite bouteille. Il fut obligé d'avouer qu'elle n'existait que dans son imagination. Ce fut un tel éclat de rire qu'il n'en parle plus. Mais nous le voyons plus que jamais partisan du monopole des alcools. Il a maintenant un litre avec une petite banderolle. Ce litre contiendra de l'eau-de-vie à 40 degrés comme l'alcool russe. Le débitant devra en débiter 40 petits verres à 10 centimes. A côté, il y aura bien de l'alcool libre, mais toujours dans la même bouteille. Sera-t-il aussi à 40 degrés?

Cet alcool libre sera chargé du prix de la bouteille vide qui sera vendue comme si elle était pleine d'alcool, plus du prix d'achat de l'alcool. Il sera donc plus cher. M. Alglave a foi

dans cette combinaison, la même foi qu'il avait dans sa bouteille magique.

M. Alglave [1] fixe un contingent aux fabriques que l'Etat leur achètera à un prix supérieur au prix moyen auquel elles vendent. Il répartira sa commande entre toutes proportionnellement à leur production de l'année précédente.

Que pourront faire du surplus ces distillateurs? Ils en feront des liqueurs; seulement elles ne pourront voyager que par les soins de la régie.

M. Alglave affirme que les nouvelles distilleries pourront se fonder beaucoup plus facilement que maintenant : elles n'auront qu'une année difficile à passer : la première, alors qu'elles n'auront pas part aux achats de l'État.

Il affirme que « le monopole ferait renaître l'esprit d'entreprise et rétablirait la liberté du travail ».

Nous avons assisté à une scène qui rappelle *le Monde où l'on s'ennuie*. M. Clémentel et M. Jaurès ont invoqué l'opinion de Montesquieu pour justifier le monopole de l'alcool. Montesquieu aurait pu émettre cette idée, dans un livre publié, il y a cent cinquante-cinq ans que ce ne serait pas une raison pour l'adopter aujourd'hui. Deux mots de Montesquieu ne sont pas un argument suprême, comme étaient deux mots d'Aristote au bon temps de la scolastique. Mais M. Ribot s'est avisé de vérifier la citation de Montesquieu, et il a trouvé que celui-ci avait dit : « Pour que le prix de la chose et le droit puissent se confondre dans la tête de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la marchandise et l'impôt. » Ceci est contestable, Montesquieu ajoutait que lorsque l'impôt dépassait 17 ou 18 fois la valeur, les contribuables « voient qu'ils sont conduits d'une manière qui n'est pas raisonnable. »Et il concluait qu'il faut « que le prince déraisonnable vende lui-même la marchandise et que le peuple ne l'achète pas ailleurs, ce qui est sujet à mille inconvénients. »

M. Ribot avait invoqué la tradition de la Révolution qui a consacré la propriété individuelle en l'affranchissant et a proclamé la liberté du travail; M. Jaurès, dans sa péroraison, a dit : « Lorsque vous aurez habitué le pays à entendre dire que la réglementation du travail, les retraites, l'impôt sur le revenu général et progressif, le monopole de l'alcool, sont des mesures socialistes, vous aurez décuplé les adhérents du parti socialiste. »

---

[1] *Temps*, 3 mars.

Tant que ces propositions restent à l'état de vagues promesses, elles peuvent séduire beaucoup de naifs, faire beaucoup de dupes et justifier cette affirmation de M. Jaurès. Mais si l'expérience n'était pas si dangereuse, si elle ne devait pas laisser des ruines et des cataclysmes derrière elle, les adversaires du socialisme, au lieu de combattre par exemple le monopole de l'alcool, devraient laisser les socialistes l'établir tout à l'aise. On verrait alors la popularité que récolterait le parti socialiste parmi les 440.000 débitants dont il réduirait les uns au rang des fonctionnaires russes et dont il mettrait la grande majorité sur le pavé. Si les 1.100 millions prévus par M. Alglave produisaient un déficit semblable à celui qu'a produit le monopole en Suisse, on verrait alors l'indignation éclater contre les imprudents qui auraient créé ce déficit.

Quand les agents du monopole auraient condamné à l'émigration l'industrie des cognacs, on verrait la révolte de toutes les populations lésées dans leurs intérêts les plus vitaux. Alors éclaterait une réaction analogue à celle qui s'est produite dans quelques-unes des localités où les socialistes ont pu commencer leurs expériences. Tant que le socialisme reste utopique, il a une puissance verbale ; quand il entre dans la réalité, il fait faillite ; mais malheureusement il n'entraîne pas seulement ses partisans et ses chefs dans ses désastres : et c'est pourquoi, tous ceux qui ne veulent pas faire de l'ordre avec du désordre sont obligés de préserver les socialistes des aventures où ils se perdraient. C'est notre prudence qui les préserve et qui aide leur propagande.

YVES GUYOT.

RODOLPHE DE DELBRUCK

(1817-1902)

Avec Rodolphe de Delbruck, mort, il y a quelques semaines à l'âge de 86 ans, disparaît l'un des derniers grands collaborateurs de Guillaume Ier et de Bismarck, dans l'œuvre de l'unification de l'Allemagne. Delbruck avait donné sa démission en mars 1876, et sauf trois années passées au Reichstag, 1879-1881, il est resté dans la retraite, spectateur attentif des événements. Ce qui mérite, d'après nous, un hommage à la mémoire de l'homme d'Etat qui vient de mourir, c'est qu'il a été acquis aux idées de liberté commerciale, qu'il les a mises en pratique et qu'il s'est séparé du prince de Bismarck, au moment psychologique, lorsque celui-ci préparait son évolution protectionniste. Fils d'un ecclésiastique, qui avait été chargé de l'éducation de Frédéric Guillaume IV et de son frère Guillaume (le premier Empereur), Rodolphe Delbruck fit ses études de droit aux universités de Halle, Bonn et Berlin, entra au ministère des Finances, puis en 1884 à l'Office du commerce prussien, transformé en 1848 en ministère du Commerce et de l'Industrie. Comme l'a écrit Ludwig Bamberger en 1897, à l'occasion du 80e anniversaire de naissance de Delbruck, sa bonne étoile a voulu qu'au début même de sa carrière, il pénétra dans le milieu des hauts fonctionnaires dont le nom est éternellement allié à la restauration du Royaume de Prusse, après les effroyables catastrophes des temps napoléoniens. S'il n'a pas été en relation personnelle avec tous, il a ressenti au moins l'influence de ces hommes si cultivés, aux vues larges et libres, dont l'action a fait marcher jadis (1818) la Prusse sur le terrain économique à la tête de l'Europe et qui ont attiré l'admiration des hommes d'Etat britanniques. Delbruck est un fils de ce temps qui a inscrit dans ses annales les noms de Humboldt, Motz, Kunth, Maassen, Beuth, Schoen, Hardenberg; il a été en contact par ses fonctions avec

Beuth et avec Roenne. Il est de mode de tourner en ridicule et d'attaquer la bureaucratie et les fonctionnaires de l'Etat, de les accuser de vues étroites, de leur reprocher l'amour de la paperasserie, du détail et de la routine. Ces attaques sont souvent injustes. On a tort d'oublier que, plus souvent qu'on ne le croit, les fonctionnaires de l'Etat ont été animés d'idées libérales et qu'ils se sont montrés les gardiens de droits acquis, les adversaires de mesures anti-économiques et même les pionniers du progrès. Comme le rappelait Ludwig Bamberger, la Prusse a dû beaucoup aux fonctionnaires éclairés du commencement du siècle.

Rodolphe Delbruck n'était point un libéral par traditions de famille ni par tempérament, mais il avait des convictions arrêtées auxquelles il a fait le sacrifice d'une situation brillante et enviée; il a donné l'exemple d'une fermeté de caractère, qui se fait de plus en plus rare. Nous avons dit qu'il était entré au ministère prussien du Commerce, lors de sa création; il ne tarda pas à être mêlé aux affaires les plus importantes; il rendit les plus grands services dans les négociations commerciales. Il fut délégué en 1851 aux conférences de Dresde : dès cette époque, il fut en relations constantes avec M. de Bismarck, auquel il servit de conseiller technique dans ses pourparlers et ses efforts en vue d'agrandir et de consolider le Zollverein. Bismarck parle à plus d'une reprise de Delbruck dans sa correspondance de Francfort avec Manteuffel[1]. En 1859, Delbruk était devenu directeur du Commerce de l'Industrie, au ministère du Commerce : c'était l'époque où se préparaient les grands traités de l'Angleterre et de la France.

Depuis 1842, il s'était engagé dans le *Zollverein* une lutte entre le protectionnisme et la liberté commerciale, lutte qui avait pour point de départ les revendications de l'Industrie rhénane du fer et celles des filateurs de colon. La Prusse s'opposa à des élévations de droits. Son libéralisme commercial avait surtout pour fondement des raisons politiques : il était une des formes de la lutte contre l'Autriche qui, en 1848, tenta de se rapprocher du Zollverein, renonça au système prohibitif et obtint, après de pénibles négo-

[1] En 1857, Delbruck assistait comme délégué de la Prusse aux conférences de Nuremberg, dans lesquelles on élaborait un code de commerce commun pour toute l'Allemagne, il eut occasion de signaler les intrigues autrichiennes à Bismarck. Celui-ci, en écrivant à Manteuffel, exprima le désir de voir Delbruck se montrer moins discret à l'égard de ses collègues non autrichiens, sur ces intrigues de la Cour de Vienne.

ciations, la conclusion du traité de 1853, qui introduisait un système différentiel, grâce auquel elle espérait pénétrer dans le Zollverein.

Le traité de commerce conclu en 1862 entre la Prusse et la France est l'un des faits principaux de la période libérale, et Delbruck y prit une part très directe. Les négociations furent entamées à la suite d'ouvertures faites en juin 1860 par la France au gouvernement prussien, qui s'assura l'assentiment des Etats du Zollverein et en avisa le Cabinet de Paris en septembre 1860. Commencées le 15 janvier 1861, elles durèrent jusqu'en mars ; en avril la Prusse en communiqua le résultat à ses associés en insistant sur la nécessité d'une réforme générale du tarif.

Quelques Etats de l'Allemagne du Sud très protectionnistes, faisant des objections, la Prusse passa outre, au risque de rompre le Zollverein, et signa, le 29 mars 1862, le traité de commerce avec la France qui devait entrer en vigueur le 1er juillet 1865. Dans l'exposé des motifs du projet de loi soumis au Landtag, le gouvernement fit valoir que les traités français divisaient le monde en deux parties, l'une occidentale, s'ouvrant au commerce universel, l'autre orientale se fermant et s'isolant. Le choix ne pouvait être douteux. Le Zollverein avait le devoir de se joindre au premier groupe ; « il était dangereux de s'isoler, de s'écarter de la division du travail entre nations. » Le gouvernement insistait sur les inconvénients d'un renchérissement des moyens de production et de la consommation, sur le stimulant d'un abaissement de la barrière protectionniste. Le rapport de la Commission du Landtag démontra une entente complète avec le gouvernement. Le 25 juillet 1862, le traité fut voté par 264 voix contre 12. Les autres Etats du Zollverein suivirent. Les effets du traité de commerce furent des plus sensibles et des plus bienfaisants. C'était l'époque durant laquelle les vastes espérances semblaient justifiées : tout comme l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie n'échappaient pas à la répercussion du traité anglo-français du 23 janvier 1860, la Russie même s'en ressentit.

Deux principes caractérisent particulièrement le traité franco-prussien de 1862 : l'adoption du traitement de la nation la plus favorisée ; un effort en vue de l'assimilation des tarifs entre Etats contractants avec l'exemption de tout droit de transit. La Prusse supprima les droits d'exportation, sauf pour les chiffons ; elle maintint le principe des droits spécifiques et n'accepta pas le système français des droits *ad valorem*. Il y eut des abaissements pour les articles de l'industrie métallurgiques, les produits de la

filature et du tissage, de l'industrie chimique etc. Afin de se concilier l'industrie du fer, des dégrèvements sur l'impôt minier lui furent accordés.

L'adoption de la clause de la nation la plus favorisée amena une crise dans les relations du Zollverein et de l'Autriche, crise qui aboutit à la dénonciation du traité de 1853, conclu en vue d'une union douanière, et à son remplacement par un simple traité de commerce, celui du 11 avril 1865. C'était un triomphe pour la Prusse qui voulait expulser l'Autriche de l'Allemagne et dénouer les liens qui unissaient sa rivale et les Etats secondaires de l'Allemagne. Pour obliger ceux-ci à accepter, malgré certaines répugnances protectionnistes et politiques, le traité avec la France, la Prusse n'hésita pas à dénoncer le Zollverein en faisant une condition *sine qua non* du renouvellement de l'acceptation du traité de 1862. Le nouveau tarif douanier du Zollverein du 1er juillet 1865 avait pour base le tarif français et prussien, c'est-à-dire les concessions faites sur 161 positions (abaissements et exemptions de droits).

Les dix années qui suivirent sont marquées par toute une série de conventions commerciales dont la Prusse prend l'initiative et qui empruntent généralement la forme de traités fondés sur le principe du traitement le plus favorable.

Tout d'abord après la guerre de 1866 un traité est conclu le 8 juillet 1867 entre la confédération de l'Allemagne du Nord et la Bavière, le Wurtemberg, Bade, Hesse, comportant un conseil fédéral douanier, un parlement douanier, le *liberum veto* d'un seul Etat fait place au principe du vote par majorité ; sur 58 voix dans le Conseil fédéral la Prusse en a 17 avec le droit de s'opposer à toute modification essentielle.

C'est après 1866 et jusqu'en 1876, que la situation de Delbruck devint considérable : il a été l'ouvrier le plus actif et le plus laborieux dans l'œuvre constitutionnelle et législative qui a précédé et suivi l'unification de l'Allemagne et la fondation de l'Empire ; on l'a appelé le mécanicien et le contre-maître de l'appareil politique, dont se servait M. Bismarck. Tous les fils lui passaient par les mains et il dirigeait toutes les machines. Il était un collaborateur du premier degré. Après la bataille de Sedan, c'est à lui qu'incomba la tâche de négocier avec les cours et les ministres de l'Allemagne du Sud et d'arrêter les détails des nouveaux traités, puis il se rendit à Versailles où à côté de Bismarck, il eut à achever les pourparlers. Les difficultés furent parfois plus grandes qu'on ne s'y attendait, et il s'écoula un temps assez long jusqu'à

ce que Delbruck put rentrer à Berlin et s'entendre avec les membres du Parlement de l'Allemagne du Nord, écarter toutes leurs objections contre la constitution assez compliquée qui allait régir l'Empire et les Etats confédérés.

Après la paix, l'œuvre d'édification législative commence, et c'est sur Delbruck qu'en pèse le poids ; Delbruck s'était assuré le concours dévoué d'un économiste, Otto Michaelis, qui lui fut des plus utiles. Sur le terrain économique, le chancelier de l'Empire s'en était remis entièrement au chef de l'Office de la chancellerie Impériale, M. Delbruck, fonctions que celui-ci avait assumées depuis le 12 août 1867, et qui réunissait les attributions qu'on a distribuées ensuite entre plusieurs secrétaires d'Etat.

Ce fut donc au milieu d'un étonnement général qu'éclata la nouvelle de la retraite de Rodolphe Delbruck en 1876. Lorsque M. Richter s'adressa à M. de Bismarck pour connaître les causes de la retraite « d'un homme qui, avec une fidélité de convictions, une compétence, un bonheur incontestables avait tenu haut le drapeau de la politique du Zollverein, telle qu'elle correspond aux traditions de l'Etat prussien, aux traditions des fonctionnaires éprouvés de la Prusse », le chancelier lui répondit qu'il n'existait aucune cause de divergence entre lui et son collaborateur, mais que sa santé et sa force de travail avaient eu à souffrir de l'opposition libérale au Reichstag et des insinuations des agrariens.

Le chancelier ne disait pas la vérité : il existait de sérieuses causes de divergence entre les deux hommes d'État. Passant par dessus la tête de Delbruck, sans le consulter, M. de Bismarck avait chargé le département des chemins de fer de l'Empire d'élaborer le projet de loi créant le réseau de l'Empire et il avait laissé entendre qu'il faudrait partager en plusieurs ressorts l'office de la chancellerie d'Empire, dont Delbruck était le président. On a aussi raconté qu'après la fondation de la Banque d'Empire, Delbruck demanda à M. de Bismarck s'il devait prendre la présidence du comité. Le prince n'aurait pas répondu, mais aurait pris lui-même cette présidence[1]. Mais la meilleure preuve des dissentiments profonds qui existaient entre eux, c'est que peu de temps après la démission de Delbruck, le prince de Bismarck commença son évolution vers le protectionnisme[2].

---

[1] Voir les *Souvenirs d'Eugène Richter. Im Alten Reichstag.*

[2] Un jour au cours d'un entretien avec le prince de Bismarck, qui paraissait d'excellente humeur, M. Delbruck laissa tomber la remarque qu'il avait e grandes objections contre le projet des chemins de fer de l'Empire. Le

Delbruck avait 59 ans. Cédant à la pression des adversaires du protectionnisme, il accepta une candidature au Reichstag pour la circonscription d'Iéna en 1878 et siégea jusqu'en 1881 ; sans s'identifier avec aucune fraction politique, il fit une opposition très vive au nouveau tarif et s'attira davantage encore l'antipathie de M. de Bismarck. Il ne se représenta pas aux élections générales et vécut depuis lors dans la retraite. En 1896, à l'occasion du 25e anniversaire de la fondation de l'Empire, il fut nommé chevalier de l'Aigle Noir et reçut des lettres de noblesse.

En 1895, après la retraite du comte de Caprivi, lorsque le régime monétaire parut menacé par les bimétallistes, Delbruck accepta la présidence d'honneur de l'association fondée pour la défense de l'étalon d'or : il s'en occupa personnellement beaucoup, de même qu'il continuait à prêter le concours de ses conseils à ceux qui s'obstinaient à défendre au Reichstag et dans la Presse les anciennes idées de liberté commerciale.

Arthur Raffalovich.

prince accueillit l'observation avec un sourire ironique : « Parfaitement, je le sais, mais vous pouvez vous tranquilliser, la chose ne vous regarde pas. Delbruck rentra chez lui et dit en riant à sa jeune femme (il venait de se marier) qu'il fallait chercher un appartement : Mais pourquoi ? Nous avons le logement de la couronne. Nous allons le quitter. » Le lendemain, un appartement était loué, la démission écrite et motivée par des raisons de santé.

Voir les Souvenirs de Carl Braun, cités par le *Frankfurter Zeitung*.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Le protectionnisme et le progrès industriel : les essais avortés en France d'établissement d'entrepôts frigorifiques, et la situation aux Etats-Unis et en Angleterre. Les inconvénients de la conservation par la glace. Les applications innombrables de la conservation par le froid : fourrures et fruits, gibier et beurre, viande et œufs. Les entrepôts de Chicago et le nouvel établissement frigorifique de la Bourse du commerce de Paris. — L'ingéniosité des Américains dans les grandes entreprises et dans les installations monstres : les stations électriques gigantesques de New-York et leurs appareils automatiques supprimant la main-d'œuvre. — Le travail dans l'air comprimé : ses avantages dans l'art des constructions, ses dangers pour les ouvriers, et les efforts faits pour protéger ceux-ci. — Outils pneumatiques : l'air comprimé force motrice supérieure parfois à l'électricité. — Nettoyage, époussetage, balayage au moyen de l'air : les balais aspirateurs et la suppression des poussières. — La sécurité sur les voies ferrées et la télégraphie sans fils pour la communication avec les trains en marche.

Le protectionnisme n'a pas seulement l'inconvénient de tout faire payer beaucoup au-dessus de sa valeur, d'appauvrir un pays, de lui rendre impossible la lutte contre les industries étrangères, hors du terrain protégé artificiellement, en augmentant le prix de toutes les matières premières : il exerce aussi, indirectement, l'influence la plus déprimante sur l'industrie en général. Il met les fabricants à l'abri de l'aiguillon de la concurrence, et il empêche complètement, et pendant longtemps, telle ou telle pratique industrielle d'être utilisée sur le sol protégé, qui se trouve privé de certains bienfaits du progrès.

Nous en avons un exemple bien curieux dans ce qui s'est passé pour les procédés de frigorification, dont nous avons dit parfois quelques mots, et sur lesquels nous tenons à revenir au moment où l'on voit enfin se créer en France, mais avec un retard de près d'une trentaine d'années sur les autres pays, un type d'installation qui rend les plus grands services au vaste commerce

des denrées alimentaires, et même à toutes les industries où l'on veut conserver en bon état des matières susceptibles de décomposition. On vient en effet d'installer à Paris, dans le bâtiment, ou plus exactement sous le bâtiment bien connu de la Bourse du commerce, le premier entrepôt frigorifique que possède la France. Nous ne sommes pas sans savoir que quelques modestes tentatives de ce genre avaient été essayées, notamment aux Halles centrales, mais dans de fort mauvaises conditions et sans tenir nullement compte des progrès qui ont été acquis à l'étranger dans cette branche d'industrie.

Quant à l'entrepôt frigorifique qui a été créé à Paris, au point de vue militaire, et qui a coûté fort cher, il ne sert absolument à rien, étant réservé pour le cas heureusement improbable d'un investissement de Paris. Aussi bien nous n'avons qu'une confiance modeste dans une installation due à la Ville de Paris et relevant plus ou moins directement de l'administration militaire. En réalité, aucune tentative commerciale bien comprise n'avait été faite, et cela grâce aux difficultés soulevées par les protectionnistes, il y a déjà des années, au moment où la Grande-Bretagne commençait à faire venir des viandes congelées de l'Argentine et l'Australie, viandes qui s'entreposent principalement à Londres et Liverpool et fournissent aux bourses modestes un excellent aliment à bon marché, on avait essayé pareil commerce en France, et ceux-là mêmes qui ont créé le nouvel entrepôt de la Bourse du commerce s'étaient lancés dans cette voie. Mais ils avaient naturellement rencontré sur leur route M. Méline et ses adeptes, qui leur avaient soulevé tant et tant de difficultés, qu'ils avaient dû abandonner leur idée. Cependant, en dépit des clauses stupides de toutes sortes imposées à l'introduction des viandes et en particulier des moutons congelés et qui eurent souvent pour résultat de faire se perdre des chargements entiers, quelques importateurs argentins poursuivirent leurs efforts durant un certain temps ; ils n'en arrivèrent pas moins à un résultat négatif, étant donné que tout était fait directement ou indirectement pour majorer le prix de ces viandes, venues de pays où elles se vendent presque pour rien, et pour les empêcher par conséquent de trouver leur place sur le marché à côté des viandes assurément plus fines produites par les éleveurs français ou européens. Nous ne referons pas toute l'histoire de ce commerce des viandes congelées, qui s'importent maintenant aussi bien des Etats-Unis que de l'Australie ou d'autres contrées ; en le tuant dans l'œuf pour ce qui est de la France, les protectionnistes ne se sont pas

contentés, suivant leur habitude, de mettre les consommateurs à la portion congrue, ils ont encore empêché, ainsi que nous le disions, un grand progrès industriel de se réaliser sur notre sol.

Si, en effet, les importations de mouton et de bœuf congelés étaient arrivées à se pratiquer, sinon avec la même intensité, du moins de la même manière qu'en Angleterre, on aurait bien vite appris dans notre pays à tirer parti des entrepôts frigorifiques : pour assurer la vente et le débit de ces viandes, soit sur les marchés centraux, soit dans les villes secondaires où le produit est mis à la disposition du consommateur, il est absolument nécessaire que l'on dispose de magasins où les viandes sont maintenues à basse température, tout comme elles l'ont été durant le voyage souvent fort long qu'elles ont fait pour atteindre leur port de débarquement. Ces entrepôts se sont perfectionnés au fur et à mesure que le commerce des viandes frigorifiées se développait, et qu'il fallait assurer la conservation en bon état de chargements considérables. Or, on a compris bien vite dans les pays où l'on recourait à cette méthode pour les viandes de boucherie, qu'elle pouvait servir de procédé de conservation pour tous les produits alimentaires qui demandent à être consommés frais, et qui ont plus ou moins tendance à se gâter par l'attente ; on a même étendu le principe et l'application aux fleurs ou à des matières nullement alimentaires, mais qui sont susceptibles d'entrer en décomposition, enfin à tous les cas où l'on veut arrêter le travail des germes qui ont pour rôle normal, à température ordinaire, d'entraîner une décomposition, une putréfaction, une fermentation, etc. On s'est aussi aperçu que le froid permettait de lutter contre les ravages d'une foule de petits animaux qui ne sont pas des germes, mais qui réclament une certaine chaleur pour bien vivre et accomplir leurs dégâts : c'est ainsi qu'on est arrivé à enfermer les fourrures dans des dépôts frigorifiques pour les préserver des insectes qui les rongent. Au reste, ce n'est pas seulement dans les entrepôts établis à terre qu'on a eu recours à ces applications si curieuses du froid, c'est aussi dans les transports par mer d'une partie des denrées que nous venons d'indiquer brièvement : des navires circulent constamment aujourd'hui entre les Etats-Unis et l'Europe, entre l'Australie ou le Sud de l'Afrique et l'Europe, qui apportent dans leurs flancs des fleurs, des fruits, tout aussi bien que du gibier, de la viande ou du beurre, conservés dans les chambres frigorifiques de leurs cales.

Grâce aux protectionnistes, nous avons été maintenus durant

plus de vingt années dans l'ignorance pratique de ces procédés devenus courants au dehors. Evidemment l'usage de la glace s'est vulgarisé en France depuis quelques années, mais il y a loin de là aux applications de ce qu'on peut appeler le froid industriel : avec la glace dont on entoure les produits alimentaires que l'on veut préserver un certain temps de la décomposition, comme le poisson qu'on expédie de nos ports de pêche, ces produits baignent plus ou moins dans de l'eau, ils sont imprégnés d'humidité, et cela favorise en fait leur décomposition, en dépit du froid qu'entretient la glace tant qu'elle n'est pas complètement fondue. Pour assurer la conservation par le froid, la chose est bien établie maintenant, il faut du froid sec, et c'est même pour cela qu'on a de plus en plus tendance à modifier les errements pour la production et la distribution du froid dans les dépôts frigorifiques. Autrefois on disposait dans ces entrepôts des tuyaux où circulait un liquide incongelable, et qui s'était refroidi dans la machine même à produire le froid ; quant à ce dernier, il était engendré par l'évaporation d'une substance comme de l'ammoniaque ou de l'acide carbonique. Mais on s'est aperçu que l'humidité qui se trouve toujours en plus ou moins grande quantité dans les entrepôts, se condensait, c'est-à-dire que de vapeur elle se transformait en eau, et se déposait à la surface des matières alimentaires et des objets divers à conserver : on se trouvait alors, quoique à une échelle infime, en face de l'inconvénient que nous avons signalé pour la conservation par la glace. Aujourd'hui, dans les dépôts vraiment bien organisés, c'est de l'air qu'on envoie dans les chambres où sont entreposés les objets à conserver, air refroidi par son passage dans la machine frigorifique ; et comme on aspire constamment l'air intérieur de ces chambres, toute l'humidité est évacuée, en même temps que les odeurs qui peuvent se dégager de cette accumulation de substances alimentaires. Celles-ci baignent continuellement dans un courant d'air froid et pur, dont la température peut du reste être réglée très minutieusement suivant les besoins. C'est qu'en effet il s'en faut que toutes les matières, toutes les denrées, tous les objets que l'on enferme dans les entrepôts frigorifiques exigent une même température pour se conserver en bon état. Pour les huîtres, par exemple, il n'est pas nécessaire de descendre au-dessous de 6 degrés (d'autant que, comme cela se passe chaque fois qu'il s'agit de ne pas poursuivre longtemps la conservation, on ne congèle pas, on refroidit, on empêche l'élévation de température de produire son œuvre de décomposition, et l'on s'oppose surtout aux variations de température). Pour les

fraises, les framboises, les melons, les sardines, il suffit de 5 degrés, toujours au-dessus de zéro ; pour les raisins et la plupart des légumes, il faut faire descendre la température vers zéro, et un peu plus bas pour les pommes, et surtout pour les viandes et les œufs, tandis qu'on doit descendre aux environs de 3 degrés pour le gibier, la volaille et le poisson. Il faut 4 degrés pour les fourrures, 7 pour la charcuterie crue, 10 pour le beurre.

Nous répéterons du reste que, pour une conservation de longue durée, il est bon de congeler à *cœur*, complètement, une bonne partie de ces substances, comme les viandes, le gibier, le poisson, pour ensuite les maintenir dans une enceinte dont la température est assez basse pour empêcher la décongélation. Nous ne reviendrons pas sur l'excellent goût et le parfait état des viandes et matières qui sont consommées après une longue période de congélation, car nous avions déjà abordé ce point lorsque nous avons parlé ici du commerce prodigieux de viandes frigorifiées qui se fait en Angleterre.)

Au point de vue de la généralisation des entrepôts frigorifiques appliqués à tous les usages, les Américains sont de beaucoup les maîtres, et c'est principalement dans la région de Chicago qu'il faut en juger : Chicago possède 4 immenses entrepôts de ce genre, qui ont ensemble une capacité de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes ; ces entrepôts reçoivent et expédient sur les divers marchés, en particulier sur la Grande-Bretagne, des approvisionnements formidables d'œufs, qui ne valent que 60 centimes environ la douzaine lorsqu'on les apporte au dépôt, et qui, lorsqu'ils en sortent, au moment le plus favorable, quand les œufs sont rares, valent au moins 1 fr. 25 la douzaine au détail. Les entrepreneurs qui exploitent l'entrepôt ne demandent qu'une rémunération relativement faible pour garder les œufs pendant une saison, le négociant y trouve son bénéfice, parce qu'il peut vendre ses denrées à un moment où elles font pour ainsi dire prime, et le consommateur paye pour des œufs en excellent état de conservation moins cher que jadis pour des œufs conservés un peu n'importe comment et dont la fraîcheur était douteuse. Nous n'insistons pas sur les soins qu'il faut prendre et pour la conduite des machines frigorifiques et pour l'emballage des œufs en caisses et pour leur examen minutieux avant cet emballage, un seul œuf en mauvais état pouvant gâter tout le contenu d'une caisse : ce sont là des difficultés techniques dont on a appris à triompher maintenant. Durant un seul mois, celui bien entendu où se font les approvisionnements, on emmagasine en moyenne, dans les

entrepôts de Chicago, 600.000 caisses d'œufs contenant chacune 30 douzaines, et on pourrait les garder en bon état pendant six ou huit mois. Nous ne passerons pas en revue les autres produits alimentaires couramment entreposés, comme le beurre, le fromage, le poisson, la volaille, qui sont souvent expédiés du fond de la campagne ou des régions lointaines de la Confédération et du Canada, dont les pêcheries, par exemple, donnent à foison homards saumons, etc. Ces expéditions se font du reste dans des wagons frigorifiques qui maintiennent les denrées en excellent état de conservation jusqu'à ce qu'elles arrivent dans les entrepôts.

C'est à l'imitation de ces installations et aussi de celles qu'on trouve en Angleterre, que vient d'être créé le dépôt de la Bourse du Commerce, qui est fait non seulement pour répondre aux besoins des négociants des Halles Centrales, mais encore pour assurer les avantages de la frigorification à tous ceux qui voudront conserver tel ou tel objet par ce procédé. Quand on reçoit ces objets dans de vastes chambres communes, comme de juste, les matières analogues sont enfermées ensemble, afin d'empêcher que les unes ne prennent des saveurs ou des odeurs désagréables au contact des autres. Jusqu'à ces temps derniers, les vastes sous-sols de la Bourse du Commerce étaient demeurés à peu près complètement inutilisés : la Société qui a fondé le frigorifique en a pris possession pour son installation, et elle a creusé en sous-œuvre, par dessous l'énorme bâtiment, un second sous-sol, si bien qu'elle dispose de deux étages souterrains d'une énorme capacité, et qui sont presque entièrement transformés en magasins où circule l'air froid. Cet air, refroidi suivant une des méthodes que nous indiquions tout à l'heure, est envoyé dans une série de canalisations en bois qui circulent de tous côtés, suspendues aux plafonds des sous-sols et des grandes salles communes ou des petites chambres qu'on loue individuellement aux clients d'importance, qui ont constamment à déposer quelques objets ou quelques denrées dans l'entrepôt. D'autres canalisations servent à appeler l'air qui a traversé les salles et chambres, et y a joué son rôle en abandonnant une partie du froid dont il était chargé. D'ailleurs, des précautions sont prises pour empêcher les déperditions de froid, et les salles sont isolées du sol environnant, comme des corridors qui leur servent d'accès, par des murailles faites de doubles cloisons de bois entre lesquelles est accumulée une épaisseur de plus de 20 centimètres de poudre de liège. Ce qui est assez curieux, c'est que les machines à vapeur qui assurent le refroidissement voulu, en recondensant constamment le liquide

dont l'évaporation a amené l'abaissement de température de l'air, sont installées dans le second sous-sol : il paraît bizarre pour nos habitudes de voir des machines à vapeur fonctionnant ainsi à 5 mètres au-dessous du sol, mais cette combinaison est excellente, parce que cela réduit au minimum le développement des canalisations d'air froid qui vont de la chambre des machines aux salles d'entrepôt. Cette usine n'est inaugurée que depuis fort peu de temps, et, en la visitant, nous avons pu constater le succès immédiat qu'elle a obtenu : nous y avons trouvé toutes sortes de produits, depuis le gibier ordinaire qui attend la demande des restaurateurs, jusqu'au saumon du Canada, arrivé au Havre dans les flancs de bateaux possédant des cales frigorifiques. Et si l'entrepôt de la Bourse du Commerce ne représente pas une capacité de plus de 6.000 à 7.000 mètres cubes, ce qui est bien loin de ce qu'on rencontre couramment aux États-Unis ou même en Angleterre, du moins c'est un premier pas fait dans une voie des plus fructueuses, surtout si nos frontières veulent bien s'ouvrir un peu à ces denrées à bon marché que nous offrent tant de pays étrangers.

*
* *

Sans partager cet enthousiasme aveugle et quelque peu exagéré qu'excite en ce moment tout ce qui vient d'Amérique, que ce soit une danse de nègre qui n'est qu'une pâle copie du « cancan » d'autrefois, ou les discours ridiculement militaristes du Président de la République, il faut reconnaître que les Américains ont le sens beaucoup plus juste en matière d'entreprises industrielles que les gens de la vieille Europe. La cherté de la main-d'œuvre contribuant puissamment à les pousser dans cette voie, ils savent combiner, créer les appareils et les dispositifs les plus divers pour remplacer cette main-d'œuvre par le travail des machines, qui est bien plus régulier et beaucoup moins coûteux. D'autre part (et les Trusts sont à certains points de vue une exagération pernicieuse de cette idée juste), ils sentent que les grandes entreprises ont proportionnellement des frais généraux très faibles, et ils savent faire gigantesque en organisant tout pour que leurs usines, leurs entreprises de toutes sortes, en dépit ou plutôt à cause de leurs dimensions, fonctionnent dans les conditions les plus économiques.

Nous ne rappellerons pas que ce n'est point uniquement cette habileté industrielle qui permet à tant de produits américains de faire concurrence, sur le marché extérieur, aux produits euro-

péens : il ne faut pas perdre de vue que les droits protecteurs agissent souvent en l'espèce comme des sortes de primes à l'exportation. Mais nous voulons donner un exemple où l'on est à l'abri de ce facteur, et où nous montrerons surtout les vastes proportions d'une usine et les curieuses installations qu'on y trouve, et dont on peut comprendre le rôle précieux sans être versé dans les questions techniques. Nous pourrions d'abord signaler, comme de dimensions réellement énormes, l'usine toute nouvelle destinée à fournir le courant électrique pour la traction des trains sur le chemin de fer de Manhattan, (tout le monde connaît de nom ce fameux elevated de New-York), où l'on employait jadis la traction à vapeur. La substitution de l'électricité à ce qu'on peut appeler maintenant un ancien mode de traction, est tout à fait caractéristique, et ce nous est une occasion de ne point passer sous silence cette transformation.

Or, pour répondre aux besoins de la circulation intense qui se fait sur cet elevated (qui sera prochainement complété par des voies souterraines), on a édifié une énorme station électrique qui occupe un bâtiment de plus de 160 m. de long sur 60 de large ; ce bâtiment est fait d'acier, de briques et de béton, afin qu'il soit incombustible, et on n'y a pas employé moins de 6.000 tonnes de métal. Les machines qui y sont installées, et qui sont chargées de commander les dynamos génératrices du courant, sont au nombre de huit, ayant chacune une force maxima de 12.500 chevaux, ce qui donne donc au total 100.000 chevaux : pour nous rendre compte de l'énormité de ce chiffre, nous devons nous rappeler que le plus puissant des transatlantiques actuellement à flot, le *Kaiser Wilhelm II*, possède une machinerie de 40.000 chevaux-vapeur seulement, et que jusqu'à présent, si surprenant que cela puisse paraître, on n'avait jamais centralisé en une seule usine installée à terre rien qui rappelât l'énorme puissance dont dispose ce transatlantique. Il va de soi que l'ensemble des machines génératrices de courant offre une puissance aussi formidable dans son genre que celle des machines motrices : et pour alimenter de vapeur ces dernières, il ne faut pas moins de 64 chaudières, qui engloutissent des monceaux de charbon. Comme de juste, d'après les pratiques américaines que nous rappelions d'un mot tout à l'heure, les dispositions les plus ingénieuses ont été prises pour assurer le plus simplement possible l'alimentation en combustible de ces chaudières, et aussi l'emmagasinement du charbon dans l'usine en attendant qu'on le brûle ; mais nous n'insisterons pas parce que nous allons retrouver ces mêmes dispositions dans une

usine électrique encore plus gigantesque que l'on termine également à New-York.

Il s'agit cette fois d'une station centrale électrique proprement dite, faite pour fournir l'électricité aux particuliers soit pour l'éclairage, soit pour la force motrice, suivant leurs convenances : cette station appartient à la Compagnie Edison de New-York, analogue à celle de Paris, mais qui a une bien autre importance, d'abord parce qu'elle ne s'est pas heurtée à l'étroite réglementation imposée par le Conseil municipal parisien, avide de préparer une municipalisation industrielle en étranglant les sociétés. C'est en 1882 que la Compagnie Edison fit ses débuts à New-York, et à ce moment il lui suffisait de 6 machines de 125 chevaux, ce qui représentait au total une puissance de 750 chevaux ! Elle s'était, il est vrai, développée assez rapidement, en installant de côté et d'autre, dans les divers quartiers de New-York, une série de stations électriques plus ou moins importantes : mais elle a jugé avec raison plus économique de centraliser sa production, et c'est pour cela qu'elle établit l'usine monstre que nous avons voulu faire connaître à nos lecteurs, et qui développera une puissance prodigieuse de plus de 125.000 chevaux-vapeur ! L'immense bâtiment destiné à abriter les machines et dynamos qui répondront aux besoins de la clientèle de la Société, sera partagé longitudinalement en deux : d'un côté seront les machines motrices à vapeur et les dynamos génératrices du courant, de l'autre les chaudières produisant la vapeur nécessaire à la marche des machines à vapeur, et partout on trouve les dispositions les plus ingénieuses pour simplifier le travail et pour employer le moins de bras possible, en demandant à des machines diverses d'accomplir la plus grosse part de la besogne.

Si nous considérons plus spécialement la construction contenant les chaudières, nous voyons une première série de ces générateurs au rez-de-chaussée, puis une autre série au premier étage : à chaque étage il y a 23 générateurs. Au dernier étage du bâtiment est le magasin à charbon; il affecte la forme d'une trémie, comme les greniers à silos où l'on emmagasine le blé, et cela pour que le combustible puisse s'en écouler tout naturellement, automatiquement, quand on ouvre les conduits qui doivent l'amener dans les foyers des chaudières. C'est qu'en effet ces foyers ne sont point alimentés à la pelle et suivant la pratique si lente et si coûteuse à tous égards qui est le plus souvent encore suivie en Europe, et particulièrement en France : devant chaque chaudière est un appareil d'alimentation automatique qui envoie

régulièrement la quantité voulue de combustible dans le foyer, sans qu'on ait à en ouvrir la porte ; de la sorte on ne refroidit pas inutilement le foyer, ce qui augmente la quantité de charbon brûlée, et on est assuré aussi que l'alimentation se fait régulièrement, ce qui est difficile à obtenir même d'un chauffeur soigneux et habile. Ces appareils automatiques, dont les Américains sont très satisfaits, excitent une défiance fort grande en France, défiance que nous considérons comme peu fondée, surtout quand nous nous rappelons que nos ingénieurs ont été également bien longtemps hostiles aux types de locomotives américaines, aux wagons à bogies, qu'ils se sont enfin décidés pleinement à adopter, et que, il y a encore peu de temps, ils étaient très sceptiques sur la possibilité de l'exploitation mécanique des houillères, dont nous avons parlé à plusieurs reprises ici.

Mais ce n'est pas seulement l'alimentation proprement dite des chaudières qui se fait automatiquement, il en est de même sous une autre forme pour l'emmagasinement du combustible. Ce combustible arrive dans des chalands le long d'un quai placé presque en bordure de l'usine ; aussitôt, des grues le prennent avec des bennes s'ouvrant automatiquement dans les cales des chalands : ces bennes s'élèvent à une certaine hauteur et laissent tomber leur charge dans une trémie, d'où le combustible vient s'écouler dans les godets d'une chaîne sans fin qui passe sous le quai ; celle-ci déverse ses godets, ou plus exactement leur contenu, dans les godets d'une autre chaîne sans fin qui s'élève verticalement. Cette fois les godets arrivent au sommet du bâtiment, et se renversent de manière à laisser le charbon tomber dans le magasin, d'où il s'écoulera ensuite dans les appareils d'alimentation.

A peine dans tout cela est-il besoin de recourir à la main-d'œuvre, il suffit seulement de quelques hommes pour surveiller et entrenir les appareils en bon état de fonctionnement. Il en est encore de même pour l'enlèvement des cendres, qui se produisent en abondance dans une usine d'une pareille importance, et qui représentent un volume énorme qu'on s'astreint le plus généralement en France à enlever à la main. Ici circulent dans le sous-sol, sur des voies ferrées *ad hoc*, des petits wagonnets où tombent les cendres et escarbilles : ces wagonnets sont traînés par des locomotives électriques et conduits jusqu'au bord de l'eau, où leur contenu est déversé dans des chalands qui l'emportent au loin.

Une visite dans la chambre des machines serait presque aussi intéressante, on y trouverait également toute une série d'appareils et d'installations qui simplifient au maximum la besogne des

agents chargés de la conduite de ces machines, qui leur épargnent tout ce qui est travail purement matériel, en leur demandant par contre un travail vraiment intelligent, et en faisant appel à leurs facultés supérieures au lieu de faire appel à leurs muscles. En somme, jamais on n'avait construit une usine aussi gigantesque, et jamais, grâce à toutes les dispositions mécaniques adoptées, on n'avait été en mesure de produire le courant électrique à aussi bon compte, au grand avantage des capitalistes qui ont fourni l'argent comme des consommateurs qui forment la clientèle de l'usine, et non moins que du personnel ouvrier dont les salaires peuvent être augmentés, en raison même du travail supérieur qu'on lui demande. Il y a là une entreprise aussi intéressante au point de vue économique qu'au point de vue technique.

*
* *

Les procédés modernes, par ce fait même qu'ils permettent de s'attaquer à des travaux qui eussent été impossibles autrefois, exposent le personnel ouvrier à des dangers nouveaux : tel est le cas pour les terrassements ou les maçonneries à poursuivre dans l'air comprimé, comme nous l'avons expliqué jadis en décrivant les méthodes usitées pour les fondations à grande profondeur des piles de ponts, dans des terrains que tendent à envahir les eaux souterraines. Mais nous pouvons dire aussi que les progrès de la science et de la technique viennent chaque jour diminuer ces risques, sans que la loi ait à intervenir, et non-seulement à cause des sentiments humanitaires des patrons, mais aussi parce que leurs intérêts sont harmoniques avec ceux de leurs ouvriers, car ils ont intérêt à préserver l'existence et la santé de collaborateurs experts.

A propos des travaux dans l'air comprimé, les premières expériences médicales vraiment sérieuses ont été exécutées par des entrepreneurs bien connus, qui les faisaient au point de vue absolument pratique, MM. Hersent. Je me souviens de l'étonnement manifesté par un célèbre géographe, ennemi déclaré du patron, un certain jour que je lui parlais de ces expériences et d'autres analogues et que je lui démontrais que les patrons cherchaient par tous les moyens possibles à ménager la vie comme la santé de leurs ouvriers. Ces expériences, exécutées à Bordeaux, étaient arrivées à prouver que la plupart des accidents, qui se produisent au moment où l'on passe de l'air comprimé dans l'air libre, provenaient à

peu près uniquement des imprudences, du manque de patience des ouvriers, qui ne veulent pas s'astreindre à subir une décompression graduelle, en demeurant quelque temps dans une chambre intermédiaire où l'on diminue peu à peu la pression primitive. Depuis lors on a pris plus que jamais l'habitude d'attacher un personnel médical aux travaux à l'air comprimé, pour surveiller la façon dont les choses se passent, pour obliger les employés à prendre certaines précautions, et pour rechercher en même temps jusqu'à quelle pression on peut comprimer l'air dans les caissons, sans incommoder les travailleurs ni entraîner des lésions physiologiques chez eux.

Cela ne veut pas dire que, même avec ces précautious, les travaux dans l'air comprimé soient sans aucun danger pour ceux qui souffrent de quelque faiblesse organique, et on est au contraire arrivé à cette conclusion ferme qu'il ne faut point y admettre, dans leur intérêt propre, les hommes présentant un défaut de constitution au point de vue du cœur, des poumons ou du système vasculaire. Mais les gens bien constitués pourront travailler normalement dans l'air comprimé, même sous 5 atmosphères, c'est-à-dire, sous une pression d'air 5 fois plus considérable que celle dont nous jouissons ordinairement à la surface du sol, à condition qu'ils s'astreignent à toutes les précautions voulues à la sortie des caissons. Nous rappellerons d'un mot que toujours, pour passer de la chambre souterraine où se fait le travail à l'air extérieur, on recourt à une écluse, qui joue à peu près le même rôle qu'une écluse de canal pour les niveaux liquides, et qui permet d'ouvrir la porte de la chambre de travail sans que l'air comprimé s'échappe, comme il le ferait si l'on ne disposait point de cet intermédiaire. Or, les ouvriers remontant du travail ont constamment tendance à vouloir sortir le plus vite possible et ils trouvent sans doute que le médecin qui veut les garder un certain temps dans l'écluse formant chambre de décompression, ne fait que les soumettre à une véritable tyrannie.

On comprend pourtant bien, pour peu que l'on raisonne, que l'organisme doit s'habituer peu à peu à la décompression qu'il va subir, en passant par un stade intermédiaire, dans cette écluse où l'on abaisse peu à peu la pression pour laisser se dégager les gaz qui s'étaient accumulés et dissous dans le système circulatoire, et qui auraient pour ainsi dire une action de rupture sur l'organisme, si on les laissait brusquement se dégager en permettant à l'ouvrier de passer rapidement au dehors. On est arrivé à calculer méthodiquement l'allure à laquelle doit être

menée la décompression, et alors les hommes, bien vêtus pour éviter le refroidissement qu'entraîne cette décompression, peuvent continuer leur métier sans être frappés des maladies qui sont le triste apanage de ceux qui se refusent à se soumettre à ces précautions. Ajoutons que des mesures analogues, mais inverses, doivent être prises pour l'entrée dans le caisson, par une compression graduelle, et que l'air des chambres de travail doit être maintenu à une température peu élevée et renouvelé aussi fréquemment que le réclament les besoins de la respiration des ouvriers travaillant dans ces chambres. Pour ceux-là mêmes qui seraient sortis trop vite, et qui en souffriraient, on a constaté que la meilleure médication consiste à les porter immédiatement dans une chambre où on les soumet à une certaine pression d'air, pour ne les décomprimer ensuite que peu à peu en ménageant les transitions aux organes.

*
* *

Cet air comprimé qui est si précieux dans les travaux souterrains où l'on est menacé par l'envahissement des eaux, ne l'est pas moins comme force motrice pour la commande d'une foule d'outils dont il actionne le mécanisme moteur. Ces outils, assez peu connus en France, sont fort appréciés dans certains pays étrangers et particulièrement en Amérique. On s'étonnera sans doute de voir l'air comprimé tenir une place considérable en la matière, alors que l'électricité commence de régner en maîtresse pour la transmission et la distribution de la force motrice, et qu'elle s'accommode si bien de la commande d'une foule de machines dispersées un peu partout, et qu'il suffit de relier à un fil conducteur pour qu'elles se mettent à tourner et à accomplir la besogne dont on veut les charger. Mais l'air comprimé n'en a pas moins son terrain d'application ; avec la commande électrique, il faut que la machine ou l'outil comporte, solidaire d'eux-mêmes, un moteur électrique, et sans être de volume considérable quand il s'agit d'une faible force, ce moteur n'en représente pas moins un encombrement et surtout un poids sérieux ; avec l'air comprimé, il en est différemment (et cela est précieux pour les outils à main, qui doivent, bien entendu, être particulièrement maniables) : il suffit d'un petit piston actionnant un renvoi convenable, et prenant un mouvement de va et vient sous l'action de l'arrivée de l'air comprimé, ainsi que cela se passe dans un gros moteur, pour imprimer à l'outil que l'on désire

commander un mouvement de rotation ou d'allée et venue. Nous pourrions ajouter, sans aborder les côtés purement techniques de la question, où l'on trouverait cependant d'autres avantages caractéristiques au profit des outils à air comprimé, que souvent l'échappement même de l'air qui a actionné le petit piston sert à compléter l'opération que l'on poursuit, en chassant par exemple les parcelles de bois, de métal, hors du trou que fait l'outil dans du bois, du métal, etc.

Ces outils à air comprimé sont d'une simplicité et d'une efficacité surprenantes, d'autant qu'ils sont presque tous combinés par des constructeurs américains, qui ont certainement une compréhension supérieure des dispositifs les plus simples. C'est ainsi qu'il existe des marteaux à air comprimé, composés uniquement d'une tige poussée par un piston, et qui vient frapper régulièrement au point qu'on veut marteler, tandis qu'une poignée permet de tenir l'outil dans la position convenable ; avec cette disposition, il n'y a plus aucune fatigue pour l'ouvrier, les mouvements de soulèvement et d'abaissement du marteau étant supprimés, et de plus, on peut introduire cette tige-marteau dans l'espace le plus restreint, où il aurait été impossible de pénétrer avec le marteau classique. Quant au tube qui amène l'air, il n'est pas sensiblement plus gênant que le double fil électrique qu'il faudrait pour assurer une commande électrique. Avec ces appareils, on arrive aisément à donner jusqu'à 2.000 et 3.000 coups par minute, et la force de ces coups peut être proportionnée au travail à effectuer, si bien qu'en fait on obtient une diversité de travail qui est à même de répondre à tous les besoins. Encore une circonstance où la machine vient supprimer l'effort physique de l'ouvrier en ne lui laissant que la besogne de direction. On a combiné des riveuses à air comprimé qui fonctionnent à merveille et qui suppriment le travail si lent et si peu intéressant du rivetage au marteau. Ces riveuses peuvent être construites très légèrement et se manœuvrer avec la plus grande facilité, en se plaçant partout où l'on a besoin de leurs services : l'ouvrier riveur n'a plus à se tenir dans les positions les plus incommodes, souvent sous les pièces à assembler, pour aplatir et river au marteau la tête du rivet, de la goupille en fer, rougie à blanc, qui est destinée à solidariser les diverses parties d'un ouvrage métallique. Nous aurions à citer aussi des perceuses, qui ne pèsent parfois que 2 kilos, et qui pourtant exécutent vaillamment le travail qu'on leur demande.

Pour donner une idée des avantages de ces outils, nous dirons

que, avec des marteaux pneumatiques par exemple, on arrive à une économie de 60 p. cent au moins sur le travail opéré à la main suivant les anciennes méthodes, et cela bien que les outils construits aux Etats-Unis soient un peu grossiers, d'après les errements volontaires suivis dans ce pays, et qu'il s'y produise des pertes assez considérables d'air.

D'autre part, au point de vue du rivetage, qui joue un tel rôle dans toutes les constructions métalliques, et particulièrement dans les constructions navales, un rivet posé à l'air comprimé ne revient qu'à 0 fr. 075, tandis que le coût en est de 0 fr. 159 si l'on recourt au travail à la main, et l'économie d'argent se double d'une économie de temps, au grand avantage de tout le monde.

Avant d'en finir avec cette question de l'air comprimé, nous tenons à signaler une application que l'on en a faite en matière de nettoyage, de balayage et d'époussetage. On comprend immédiatement que là où ne peut pénétrer le plumeau ou le chiffon servant normalement aux nettoyages, rien n'est plus simple que de lancer, comme si c'était de l'eau, un jet d'air comprimé qui pénètre partout et chasse la poussière des moindres recoins : il y a des bâtiments à New-York où des canalisations spéciales d'air ont été installées à tous les étages dans ce but. Mais au point de vue hygiénique, cette opération, si simple qu'elle soit, n'en est pas moins une monstruosité : c'est qu'en effet, ce jet d'air soulève les poussières, les met en suspension dans l'atmosphère, et alors, ou bien nous les respirons, ou bien elles vont se déposer ailleurs. Il ne faut pas oublier que les poussières sont une source de danger particulier pour la vie humaine, surtout les poussières d'appartement, qui contiennent une foule de germes pathogènes, et on doit prendre toutes les précautions possibles pour ne point les mettre en suspension dans l'air que nous respirons et pour les évacuer dans des récipients d'où elles ne pourront se répandre dans l'atmosphère. C'est encore l'air employé dans un appareil mécanique qui a permis de résoudre ce problème : mais cet air, au lieu d'être comprimé, se présente tout au contraire à l'état déprimé, si l'on peut dire. Le balai, le plumeau sont remplacés, dans les machines nouvellement inventées, par un cône métallique dont les bords sont garnis d'une lame flexible de caoutchouc, pour pouvoir s'appliquer hermétiquement sur les surfaces au contact desquelles on promène cette sorte d'entonnoir : il joue le rôle d'aspirateur, parce qu'il est en relation avec une pompe aspirante, et toutes les poussières qui se trouvent à la surface des objets, des planchers, des murailles, etc., à nettoyer, sont aspirées dans l'en-

tonnoir et viennent s'arrêter sur des toiles de filtrage et s'accumuler dans un récipient de condensation; on les fait tomber de temps à autre dans un seau rempli d'eau, et, dès lors, ces poussières sont incapables de souiller l'atmosphère et d'y apporter des germes morbides. Tout naturellement, cet appareil s'applique dans les meilleures conditions au nettoyage des tentures, des tapis, ces balais pneumatiques présentant une forme un peu spéciale quand ils doivent passer sur des surfaces très irrégulières. Souvent aussi, l'appareil est complété par une petite brosse rotative qui fonctionne sous le cône même et soulève par frottement des poussières qui sont immédiatement entraînées et mises hors d'état de nuire. C'est le nettoyage vraiment hygiénique substitué à des procédés quelque peu barbares.

*
* *

Comme dans ces chroniques, forcément brèves, nous ne pouvons souvent revenir sur les mêmes sujets, nous ne signalerons que d'un mot le succès de la télégraphie sans fil, qui franchit maintenant l'Atlantique; mais nous tenons à parler d'une nouvelle application des plus importantes qu'on prépare de ce système, l'intercommunication entre les gares et les trains en marche, permettant de savoir toujours où se trouve un convoi et aussi de le tenir au courant de la marche, des départs ou des arrêts des autres trains qui circulent sur la même ligne.

Voici bien longtemps que l'on poursuit ce désidératum, parce que, en dépit des signaux les plus ingénieux imaginés depuis un certain nombre d'années, il se présente encore trop de circonstances dans lesquelles des chances de collisions ou d'accidents divers continuent de subsister : l'idéal est évidemment cette communication constante des chefs de train avec la station la plus voisine, tenue au courant de ce qui se passe sur l'ensemble de la voie. Si l'on se rappelle les explications que nous avons données à plusieurs reprises sur la télégraphie sans fil, on doit pressentir que cette admirable découverte est à même de donner la solution de principe. Au mois d'octobre dernier, des expériences à ce sujet ont été exécutées sur un train du Grand-Trunk du Canada qui, tout en continuant de marcher à une allure de 90 kilomètres à l'heure, a réussi à communiquer avec la gare de Saint-Dominique pendant 12 kilomètres de part et d'autre de cette station. Ces expériences, parfaitement concluantes, étaient faites par des pro-

fesseurs de l'Université canadienne Mac Gill, mais avec des appareils de laboratoire bien loin d'être aussi perfectionnés que ceux qu'emploie M. Marconi pour ses essais ; pour recevoir les ondes électriques, il ne pouvait être question de fil vertical récepteur, et on avait recours à deux fils horizontaux tendus le long d'un fourgon et reliés aux appareils récepteurs, qui étaient des sonneries dont on percevait nettement les signaux dans trois voitures du convoi. Sans doute, ne sont-ce encore que des expériences, mais d'autant plus concluantes qu'elles ont été menées dans des conditions quelque peu défavorables, et il ne faut pas s'étonner si l'on annonce dès maintenant que la télégraphie sans fil va être installée dans toutes les gares et sur tous les trains de voyageurs des chemins de fer italiens.

Daniel Bellet.

REVUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
MORALES ET POLITIQUES
(*Du 15 novembre 1902 au 15 février 1903*).

SOMMAIRE : L'Indo-Chine française en 1901. — La répression de la mendicité et du vagabondage. — La criminalité. — L'arbitrage international. — La responsabilité des accidents du travail. — Travaux divers. — Communications des savants étrangers. — Nominations. — Prix décernés et sujets mis au concours.

I

M. Levasseur a fait à l'Académie des Sciences Morales et Politiques une importante communication sur l'*Indo-Chine française en* 1901.

La conquête de l'Indo-Chine a été longue, mais l'œuvre de la pacification intérieure est achevée; les territoires dans lesquels quelques bandes hostiles étaient rentrées ont été purgés, les brigands ont fini par composer en acceptant des terres et en se faisant cultivateurs ou par passer la frontière; le calme n'est pas qu'apparent; certaines populations, autrefois turbulentes et ennemies, sont absolument dévouées à la France aujourd'hui; car elles ont compris qu'avec la paix et la sécurité cette dernière a apporté le bien-être et la richesse. Les relations du Gouvernement général avec les autorités chinoises du sud sont bonnes; l'armée, débarrassée du souci de la police intérieure et renforcée de bataillons européens et indigènes dont la Colonie fait les frais (environ 11 millions de francs pour l'exercice 1902), munie d'une artillerie plus forte, a pu prendre, dès lors, ses positions en vue de la défense éventuelle du pays contre un ennemi étranger.

Pour gouverner un pays dont la superficie est plus grande que celle de la France et dont la population paraît égaler au moins la moitié de celle de la France, qui, d'autre part, est à une trentaine de jours de navigation de Marseille, il faut une administration autonome, forte et l'unité de direction. Le Gouvernement métropolitain l'a compris. L'unité politique existait en 1876, mais l'unité administrative n'existait pas. Enfin, non sans luttes et non sans récriminations il est vrai, il est intervenu le 31 juillet 1898 un décret qui a constitué le budget général de l'Indo-Chine et modifié, en vue de l'unité, les administrations particulières des cinq parties de l'Indo-Chine, Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin et Laos. Le Gouvernement est devenu un et fort, ayant dans la main les grandes affaires d'intérêt général et dans sa caisse l'argent pour les entreprendre. Ce n'était pas par le côté financier que brillait jadis l'Indo-Chine. Le budget de l'Annam-Tonkin, créé en 1887, était constamment en déficit, apparent ou latent, si bien que sur l'emprunt de 80 millions autorisé en 1896, 43 ont dû être affectés au solde de l'arriéré. Les finances de la Cochinchine étaient citées comme les plus prospères, les recettes avaient pendant une suite d'années excédé les dépenses. Mais le Conseil colonial où les élus des fonctionnaires locaux étaient les maîtres avait accru peu à peu les besoins, surtout ceux, paraît-il, qui intéressaient les fonctionnaires, jusqu'à dépasser la recette; elle aussi était en déficit. La réforme gouvernementale a amélioré cet état de choses. Elle a permis de rétablir, soit par une surveillance plus sévère de la perception, soit par la limitation des accroissements de dépenses, soit par l'imposition de taxes nouvelles, l'équilibre dans les budgets locaux et en même temps elle a fourni au budget général des réponses suffisantes pour payer les nombreux services généraux dont il prenait la charge. Les résultats ont été obtenus malgré les difficultés de trésorerie occasionnées par la baisse presque constante du change de la piastre. Ils ont donné à l'Indo-Chine un crédit qu'elle n'avait pas encore et ils lui ont permis de contracter dans de bonnes conditions et de gager les emprunts de 1898 et de 1901. A leur tour, ces emprunts, dont une partie a déjà été réalisée et dont l'amortissement est même commencé, payent les grands travaux publics. La caisse générale est alimentée par des sources de revenu qui entraient auparavant dans les caisses locales, douanes, contributions indirectes, régies, enregistrement, domaine et timbre, postes et télégraphes, forêts. Le système des impositions au Tonkin a été remis à l'étude. Les rôles des contributions directes, impôt foncier et impôt personnel, ont été refaits

en vue, d'une part, d'accroître le rendement et, d'autre part, de mieux équilibrer les charges entre les provinces, les communes, les contribuables. La perception a cessé d'être aux mains des autorités indigènes et a passé dans celles de l'administration européenne.

L'Indo-Chine est un pays essentiellement agricole. Le riz, le poisson, le porc, la volaille sont les principaux articles de l'alimentation. La Direction de l'agriculture s'est appliquée à améliorer la culture du riz que depuis longtemps la Cochinchine produit en surabondance. Elle essaie et encourage, quand il y a lieu, les cultures que recherche l'industrie locale ou le commerce d'exportation, celles du caféier, du tabac, du cotonnier, du caoutchouc et de la gutta-percha, de la canne à sucre, du pavot à opium, du poivrier, etc.; l'arbre à thé se multiplie en Annam. La terre appartient aux indigènes et c'est par leurs bras qu'elle est cultivée. Toutefois le droit de propriété a été reconnu aux Français et le nombre des exploitations européennes en Indo-Chine s'est élevé de 323 en 1896 à 717 en 1901, comprenant à cette dernière date une superficie de 357.481 hectares. L'industrie européenne en est à ses débuts. Il y a place aussi pour elle; car l'Indo-Chine offre une assez grande variété de matières et, pour les transformer en produits industriels, une main-d'œuvre très adroite, facilement disciplinable et à bon marché, malgré la hausse qui s'est déjà produite dans le taux des salaires. Si l'installation d'industries doit y être envisagée, c'est dans la limite où elles ne peuvent nuire aux industries métropolitaines. Quant au régime douanier convenable à l'Indo-Chine, il vaut mieux qu'elle file elle-même son coton que d'acheter ses filés à l'Inde anglaise et, si elle cherche plus tard à les tisser sans réclamer à l'Administration aucune faveur, il serait injuste d'entraver cet effort et de priver ainsi les colons français et les Annamites, qui sont nos sujets et nos protégés, du droit de se vêtir à bon marché et suivant leur convenance.

La réforme des moyens de communication a été lente à s'effectuer. Le premier essai, le chemin de fer de Langson qui, malgré sa voie étroite de 60 centimètres, a coûté 20 millions au lieu de 4, n'a pas été heureux; c'était avec la ligne de Saïgon à Mytho, qui ne servait guère qu'aux voyageurs, tout ce que possédait l'Indo-Chine en 1897. Mais un plan complet a été consacré par la loi du 28 décembre 1898 autorisant un emprunt de 200 millions exclusivement affecté à la construction des chemins de fer et c'est, dès aujourd'hui, avec ses propres ressources que l'Indo-Chine crée sa

viabilité. Le système des routes et des cours d'eau a été amélioré, 5 grands ponts métalliques ont été construits avec les fonds du budget général, des travaux importants ont été effectués dans les ports, 4 phares sont en construction; le nombre des bureaux des postes et télégraphes s'est élevé de 149 en 1897 à 267 avec les bureaux auxiliaires en 1901; le réseau des lignes télégraphiques a passé de 13.000 à 18.000 kilomètres.

La moyenne du commerce extérieur, y compris le cabotage et le transit, avait été de 216 millions de francs pour la période quinquennale 1892-1896 avec un chiffre initial de 196 millions et un chiffre terminal de 216, soit une augmentation de 10 p. 100; durant la période 1897-1901 l'augmentation a été de 157 à 535 millions, soit 106 p. 100 et la moyenne est de 383 millions. Le commerce avec la France, qui était de 28 millions en 1892 et de 52 millions (16 à l'exportation avec la France, 36 à l'importation de la France) en 1897, est monté à 140 millions (40 à l'exportation et 100 à l'importation), en 1901. Le riz est de beaucoup l'article le plus important de l'exportation; l'exportation des poissons secs de la Cochinchine et du Cambodge qui sont au second rang est stationnaire; l'exportation des denrées coloniales a, au contraire, plus que doublé et dépasse aujourd'hui celle de la pêche. Celle du charbon de terre a quadruplé et approche de 4 millions de francs. Celle des huiles et sucs végétaux a triplé. L'importation se compose principalement de tissus, de fils, d'ouvrages en métaux et de métaux, de combustibles minéraux et surtout de pétrole, de denrées coloniales, de boissons et de farineux alimentaires. La France, sous l'abri du tarif de 1892, a fourni presque tous les ouvrages en métaux, surtout les matériaux de construction mécanique ainsi que les bijoux dont la valeur a quadruplé. Ces ouvrages, ainsi que les denrées alimentaires, farine de froment, conserves, lait concentré, vins, liqueurs, bière, sont presque tous destinés à des consommateurs européens, entrepreneurs de travaux publics, fonctionnaires, colons, qui contribuent ainsi largement à la supériorité des importations sur les exportations et qui regrettent la limitation que leur impose, par le renchérissement, le régime douanier de la Métropole.

Le temps amènera sans doute de nouveaux besoins de la population et dictera de nouvelles obligations aux administrateurs. Toutefois une voie est tracée dont la direction est bonne : un budget général, constitué de manière à profiter des plus-values de la richesse, un budget central et des budgets locaux en équilibre, de grands travaux d'utilité publique et surtout la viabilité, la

sécurité et la justice pour les indigènes sans empiètement sur leurs mœurs et leurs institutions nationales, la liberté du travail et l'appui, au besoin, du gouvernement pour les colons, un tarif douanier adouci, s'il est possible quelque jour de l'obtenir, un gouverneur général à la hauteur de sa mission, des fonctionnaires recrutés d'après leur valeur personnelle et promus d'après leurs services, mais non choisis dans le personnel qui ne peut être casé en France; voilà les souhaits qu'on peut faire pour l'Indo-Chine et qui, après ce qui a été accompli, ne sont pas seulement des rêves d'avenir.

Une très importante discussion s'est engagée entre plusieurs membres de l'Académie sur la question de *la population* à la suite de la lecture faite sur ce sujet par M. le colonel Toutée. Elle sera ultérieurement résumée ici.

M. Georges Picot a présenté quelques renseignements sur les remèdes à appliquer pour *la répression de la mendicité et du vagabondage*, d'après une étude très complète de M. Louis Rivière.

Le premier Empire crut avoir résolu le problème par la création de dépôts de mendicité établis dans chaque département pour loger les mendiants et débarrasser les grandes routes. Pour des raisons d'économie le nombre de ces dépôts a diminué dans le cours du XIXe siècle; il y en avait 37 en 1814; on n'en comptait plus que 22 en 1818, 7 en 1830; à la fin du Gouvernement de juillet un léger rehaussement se produisit; puis vint l'expédient des ateliers nationaux. Sous le second Empire on essaya de relever les dépôts de mendicité, on était en face d'un article du Code pénal qui supposait l'existence de ces dépôts et frappait le délit de mendicité.

En Angleterre on a procédé à la création de *Workhouses*. En Allemagne il existe des maisons analogues régies par une discipline militaire; à côté des 47 établissements appartenant à l'Etat on trouve un certain nombre de colonies agricoles dues à l'initiative privée.

C'est en Belgique où le problème a été résolu de la façon la plus heureuse peut-être. Les juges de paix belges, dont la situation n'est nullement comparable à celle des juges de paix des autres pays (ils sont inamovibles et reçoivent 8.000 francs de traitement) envoient dans les colonies agricoles tous les vagabonds qui ne sont pas ou infirmes ou malades ou de braves gens détournés pour un instant d'une vie active et désireux d'y revenir le plus vite possible. Les moyens d'action dont disposent les juges de paix leur permettent de connaître très rapidement les anté-

cédents des délinquants et les jugements peuvent être rendus sans retard. La durée de l'internement est de deux à sept ans ; au premier abord cette durée est de nature à effrayer ; mais elle peut être diminuée par la libération conditionnelle. C'est ici que se place un mécanisme très ingénieux : auprès des dépôts sont institués des comités locaux qui se réunissent chaque semaine pour entendre les intéressés et dresser des listes de libérations conditionnelles. Ces listes sont transmises au Ministre de la Justice qui ordonne la mise en liberté des vagabonds. Les dépôts qui furent remplis au lendemain de l'application de la loi n'ont plus aujourd'hui qu'une population de 5.000 vagabonds incorrigibles. Ce système a parfaitement réussi en Belgique ; il a eu pour conséquence de faire refluer sur notre frontière nord un certain nombre de vagabonds belges. Le préfet du Pas-de-Calais a, dans son département et d'accord avec le Conseil général, mis en vigueur un système calqué sur le système belge dans la mesure où la loi française le permettait. Il a été décidé que les vagabonds seraient conduits à la prison cellulaire de Béthune ; comme ce n'est pas précisément ce qu'ils désirent, ils ont préféré passer dans un autre département et le Pas-de-Calais s'en est aussi trouvé débarrassé.

De cette communication il y a lieu de rapprocher celle de M. Lyon-Caen concernant la *criminalité*.

S'inspirant de ce qu'avait écrit M. G. Vidal, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, M. Lyon-Caen avait indiqué une amélioration dans l'état de la criminalité ; le nombre des récidivistes serait en décroissance (107, 110 en 1892 ; 999.666 en 1896 ; 95.213 en 1897), le chiffre des délinquants primaires aurait également diminué en matière criminelle correctionnelle ; un heureux changement se serait produit aussi au point de vue de la précocité des délinquants en ce sens que le nombre des mineurs de 16 ans poursuivis en justice de 8.717 en 1893 serait descendu, en s'abaissant chaque année, à 7.683 en 1896 et à 7.386 en 1897, que celui des jeunes délinquants de 16 à 22 ans, de 37.017 en 1893, serait descendu à 34.936 en 1897.

M. Georges Picot a cru devoir formuler les réserves les plus expresses. Il s'est demandé si la réduction relevée ne tiendrait pas à un grand relâchement dans les poursuites et il a cité à ce propos le point spécial du vagabondage. Les statistiques donnent une proportion très satisfaisante de vagabonds poursuivis et condamnés ; il en résulterait, si on s'en rapportait aux statistiques, que le vagabondage est en décroissance, et que si, il y a une

vingtaine d'années, il était une plaie, cette plaie est presque guérie. Il est d'expérience pourtant que sur les routes le nombre des vagabonds a considérablement augmenté. Seulement les arrestations sont moindres parce que la gendarmerie a reçu l'ordre de ne pas arrêter les vagabonds ayant dans leur poche 25 centimes. Tous les vagabonds se sont alors munis de 25 centimes; ils gardent ces 25 centimes et ces 25 centimes les sauvent. Les paysans ont beau demander l'arrestation des vagabonds qu'ils voient allumer leurs pipes à côté des meules. Les gendarmes refusent parce que, pourvus de la somme qui est considérée comme un moyen de subsistance, ces vagabonds seraient immédiatement relâchés. Voilà des faits qui prouvent qu'il faut faire une décomposition dans les statistiques qui sont données, et se demander si, par des circonstances de différente nature, il n'y a pas une diminution dans la répression.

M. Bérenger a relevé qu'il peut y avoir certainement, en ce qui touche le vagabondage, un relâchement au point de vue des arrestations ; autrefois on arrêtait beaucoup trop pour vagabondage ; c'est peut-être une réaction contre ce qui existait précédemment, il suffisait d'être trouvé sans travail sur les routes ; des ouvriers en chômage étaient ainsi souvent arrêtés ; on les condamnait simplement parce qu'ils ne travaillaient pas ; il y avait excès dans la répression. Y a-t-il excès dans un autre sens ? Cela tient-il aux instructions actuellement données ? C'est possible pour une part, mais cela tient surtout à ce qu'on a accablé la gendarmerie de services administratifs qui absorbent tous ses instants et l'empêchent de constater certains délits avec la même vigilance. Lorsque des gendarmes ont à porter des avis administratifs ou des papiers militaires, convocations ou livrets, comment est-il possible qu'ils puissent s'arrêter en route pour interroger les vagabonds et à plus forte raison se détourner de leur chemin pour les mener en prison ? La gendarmerie est aujourd'hui trop souvent entravée dans ses devoirs judiciaires. C'est là la principale cause de la diminution constatée dans la répression de certains délits. Pour les autres, s'il y a eu aussi diminution, ce fléchissement a des causes multiples dont quelques unes sont critiquables, dont d'autres sont satisfaisantes. Parmi ces dernières c'est avec satisfaction qu'il faut constater les effets produits par la loi de sursis. La diminution dans le nombre des condamnations doit lui être particulièrement attribuée. Il en est de même de la diminution du nombre des récidivistes. Cela prouve que les mesures de bonté prises avec discernement peuvent avoir des résultats très importants sur la récidive c'est-à-dire sur la criminalité elle-même.

II

M. Frédéric Passy a présenté d'instructives considérations sur l'*arbitrage international.*

L'idée de l'arbitrage entre les nations depuis 1794 n'a pas cessé de faire des progrès ; l'on peut même dire qu'elle a acquis un prestige véritable. Il n'y a pas eu moins de 177 instances arbitrales engagées entre diverses nations au cours du XIXe siècle : de 1794 à 1820, il y en a eu 15; 8 de 1821 à 1840; 20 de 1841 à 1860; le nombre est passé rapidement à 44 de 1861 à 1880, à 90 de 1881 à 1900. Il faut y joindre comme plus significatifs encore, peut-être, les négociations ou les traités tendant à l'organisation d'une procédure régulière et permanente d'arbitrage : négociation entre la Confédération Helvétique et les Etats-Unis d'Amérique; conclusion d'un traité (non ratifié, il est vrai, par le Sénat américain) entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; traité définitif entre le royaume d'Italie et la République Argentine; adhésion des Etats-Unis de l'Amérique du Sud au Congrès de Mexico, avec résolution de la Conférence de La Haye; Conférence de La Haye, enfin, et organisation de cette Cour internationale d'arbitrage, encore trop peu comprise et trop peu utilisée, mais qui offre dès maintenant à tous les Etats, un moyen sûr d'échapper aux risques de la guerre et à laquelle avant peu il ne leur sera plus possible, sans crime et sans honte, d'éviter de recourir. Il n'est pas interdit de penser que le XXe siècle ne se terminera pas sans voir enfin se constituer une juridiction internationale permanente et promulguer un Code de Droit public international.

M. Lyon-Caen a communiqué une note sur *la loi concernant la responsabilité en matière d'accident du travail.*

La loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité des accidents du travail a été inspirée par le désir de diminuer les contestations entre patrons et ouvriers. Or, la loi nouvelle a, au contraire, provoqué un nombre énorme de procès. Ces procès tiennent assurément quelque peu ce qu'il s'agit d'une loi récente consacrant des principes, tout nouveaux; mais ils sont dus pour une bien plus grande part à la rédaction très imparfaite de la loi et aux lacunes qu'elle présente. Notre loi sur la responsabilité des accidents industriels est le fruit d'un travail parlementaire de dix années; mais le temps ne fait rien à l'affaire et si les lois imposées sont généralement mal faites, les lois qui restent soumises au Parlement pendant de longues années ne valent pas

toujours mieux; elles sont le résultat de la coopération d'un trop grand nombre de personnes qui se succèdent dans les Chambres pendant plusieurs législatures successives. Du reste, on l'a souvent constaté, l'art de rédiger les lois paraît perdu en France et il est à craindre que ce ne soit pas là un mal momentané. De 1789 à 1852, sous les divers régimes politiques, les lois françaises ont été, par leur rédaction claire, simple et correcte, des modèles que les étrangers eux-mêmes admiraient sans savoir les imiter. Mais, dès le début du second Empire, la rédaction de nos lois est devenue très défectueuse et, sous ce rapport, aucune amélioration ne s'est produite depuis la chute de ce régime. La loi sur la responsabilité des accidents du travail, quelque opinion qu'on ait d'elle au fond, est certainement une des lois des dernières années qui montre le mieux le véritable état de décadence dans lequel nous sommes tombés en France au point de vue de la rédaction des lois. Malheureusement si le mal est certain, les remèdes sont difficiles à trouver.

M. Georges Picot a ajouté quelques remarques : il n'y a pas de pays civilisé où l'on ne soit inquiet de la forme des lois et de la façon dont elles sont préparées qui rend très difficile de les codifier ; tous ceux qui s'occupent de législation s'alarment de ce fait; il y aurait lieu d'examiner le résultat que donnent les commissions extra-parlementaires qui préparent les lois avec une grande compétence; dans certains pays les lois préparées par des commissions extra-parlementaires sont présentées aux Parlements qui les votent dans leur ensemble par un seul article; cette méthode simple évite les lenteurs d'une discussion de détail à laquelle les députés sont mal préparés; la loi est ainsi soumise plus rapidement à l'expérience pratique.

M. Brochard a lu une *notice* sur M. *Francisque Bouillier*, son prédécesseur au sein de la section de philosophie ; M. Bergson a présenté un mémoire sur *L'intuition et l'analyse en métaphysique* ; M. Gréard, un travail sur *Michelet et l'éducation nationale* ; M. Babeau, membre libre, une *notice sur M. Perrens*, ancien membre libre de l'Académie. MM. Lehr et Descamps, correspondants ont adressé des communications sur *La Constitution municipale de Strasbourg de* 1482 *à* 1789 et sur *La première application de la Convention de La Haye lors de l'arbitrage entre les Etats-Unis et le Mexique*. Au nom de feu M. le prince Georges Bibesco, associé étranger, M. Georges Picot a lu une *notice sur le siège de Puebla*.

III

Indépendamment de l'important travail de M. le colonel Toutée sur *la population et le moyen d'augmenter la natalité en France*, l'Académie a entendu des lectures faites par des savants étrangers. C'est ainsi que M. d'Eichthal a soumis une étude sur *La solidarité sociale et les nouvelles formules* ; M. Lorin, un essai sur *L'émigration des Basques et la colonisation de l'Afrique française du Nord* ; M. Carré a exposé *la révision du procès Lally-Tollendal* ; M. le docteur Proust s'est arrêté à *la défense sociale contre la tuberculose* et M. Ferdinand Dreyfus, à la *Conférence internationale tenue à Paris pour la répression de la traite des blanches.*

IV

Dans sa séance du 20 décembre l'Académie a élu M. Bodley à la place de correspondant pour la section de morale laissée vacante par la nomination de M. Gustave Moynier comme associé étranger.

M. Bérenger, succédant comme président à M. Albert Sorel, M. Théophile Roussel a été élu vice président à sa place.

V

Le 6 décembre 1902 l'Académie a tenu sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Albert Sorel.

M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Paul Janet.*

Dans son discours M. Albert Sorel, président de l'Académie, a fait connaître le résultat des concours.

Sur les 2.000 francs formant la valeur du prix Le Dissez de Penanrun, la Section de morale a fait attribuer par l'Académie une récompense de 1.500 francs à M. Paul Lacombe, inspecteur général honoraire des bibliothèques et des archives, pour son ouvrage *La Guerre à l'homme*, 500 francs à M. G. Chaumeil, inspecteur général honoraire de l'instruction publique, pour son *Manuel d'éducation populaire*.

Le prix Bordin, d'une valeur de 2.500 francs, a été décerné, sur le rapport de la Section de législation, à M. Eugène Lacombe, ancien sénateur, pour son mémoire sur *La responsabilité des accidents de travail* ; une récompense de 500 francs prise sur des fonds disponibles

a été décernée au mémoire de M. Paul Griveau, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Le prix Wolowski, d'une valeur de 3.000 francs, a été partagé également entre M. Guillonard, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Caen, pour l'ensemble de ses travaux sur le droit civil et M. André Weiss, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, pour son *Traité théorique et pratique de droit international privé.*

Le concours Rossi pour 1902 portait sur cette question : *De l'intervention des municipalités dans le domaine de l'industrie en matière économique et commerciale, réunir des renseignements relatifs à ce sujet en France et à l'étranger, et proposer des conclusions.* Sans décerner le prix, l'Académie a accordé deux récompenses de 1.500 francs chacune, l'une à M. Alfred des Cilleuls, chef de division honoraire à la Préfecture de la Seine, l'autre à l'auteur du mémoire n° 5 qui ne s'est pas fait connaître.

La Section d'histoire avait fait admettre, comme sujet du prix du budget pour 1902, l'*Histoire de 1800 à 1810, d'un des départements faisant partie d'une des anciennes provinces d'Alsace, de Lorraine, Champagne, Picardie et Flandre*; l'Académie a décerné le prix, de la valeur de 2.000 francs, à MM. Georges Saint Yves à Montauban, et Jules Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.

Le prix Drouyn de Lhuys (de la valeur de 3.000 francs) est décerné pour la première fois; il est destiné à récompenser le œuvres imprimées depuis moins de trois ans et consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à la diplomatie; il a été, cette fois, partagé en deux parts égales de 1.500 fr. chacune, entre M. Louis Michon, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, pour son ouvrage intitulé : *Les Traités internationaux devant les Chambres*, et M. Albert Waddington, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, pour son ouvrage intitulé : *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française* (t. XVI, Prusse), recueil publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au ministère des Affaires étrangères.

Sans décerner le prix Ernest Thorel, qui est de la valeur de 2.000 francs, l'Académie a accordé quatre récompenses, de 500 francs chacune, à MM. Melfort, inspecteur primaire de la Seine, et Cartault, directeur d'Ecole publique à Paris, pour leur livre intitulé : *Prévoyance et Mutualité; Histoire de la Famille Lebrun*; à M. E. Garcin, commis d'inspection académique à Grenoble, pour son livre intitulé : *Le Livre de la mutualité*, à M. Edouard Rœrich, pasteur à Elbeuf, pour son manuscrit

ayant pour titre : *L'école de la liberté* ; à Mlle Albertine Jeunesse, à Sèvres, pour son manuscrit intitulé, *Le Journal de Louise*. Une mention honorable a été décernée à Mlle Ducamp, à Paris, pour son manuscrit : *La Maison de Manon*.

Le prix Carlier, d'une valeur de 1.000 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue *des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris*, a été décerné à M. le Dr Legrain, médecin en chef des asiles d'aliénés de la Seine (Ville-Evrard), président de l'Union française anti-alcoolique, et à Mme Legrain, secrétaire générale adjointe de l'Union française anti-alcoolique, présidente de l'Union française des femmes pour la tempérance, pour leur livre intitulé *La Réforme du cabaret et les restaurants de tempérance*.

Sur les 5.000 francs, montant de la valeur des prix Francois-Joseph Audiffred (ouvrages) l'Académie a décerné des récompenses de 500 fr. chacune : à MM. Eugène Blum, professeur de philosophie au lycée de Montpellier, pour son ouvrage : *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (*commentaire*) ; Louis Bréhier, chargé de cours d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand, pour son ouvrage : *L'Egypte de* 1798 *à* 1900 ; Gustave Fautras, inspecteur de l'enseignement primaire à Pontoise, pour ses deux ouvrages : *Autour d'un champ de bataille* et *de la Loire à l'Oder* ; Henri Froidevaux, pour son livre : *L'Œuvre scolaire de la France aux colonies* ; Mme J. Leroy, pour son livre : *Les Droits de l'enfant* ; Henri Lorin, professeur à l'Université de Bordeaux, pour son ouvrage *L'Afrique à l'entrée du* XX*e* *siècle* ; Pinloche, pour son livre : *Pestalozzi et l'Education populaire moderne* ; Henri Sée, professeur d'histoire à l'Université de Rennes, pour son ouvrage : *Les Classes rurales et le Régime domanial en France au Moyen-Age* ; J. Tchernoff, pour son ouvrage : *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet* ; Georges Weill pour son *Histoire du parti républicain en France de* 1814 *à* 1870. En outre, une mention honorable a été accordée à l'*Œuvre des voyages scolaires*, œuvre fondée à Reims, en 1897, ayant pour président-fondateur M. A. E. André, inspecteur de l'enseignement primaire à Reims.

Le prix François-Joseph Audiffred, de la valeur de 15.000 francs, destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient, est décerné à Mme Meyrier, femme du vice-consul de France à Diarbekir (Turquie d'Asie), « pour sa vaillante conduite et le dévouement qu'elle a montré lors des massacres d'Arménie en 1895 et 1896 ».

L'Académie a distribué le 24 juin les sommes provenant de la fondation Carnot, 73 secours de 200 francs chacun ont été décernés à

73 veuves d'ouvriers chargées d'enfants, jugées les plus méritantes. Sur les ressources dela fondation Gasne elle a attribué 3 secours de 200 francs chacun à 3 veuves sans ressources et chargées d'enfants.

Enfin des bourses triennales ont été données à d'anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand,Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au Concours général en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français et en histoire.

*
* *

Pour être complet il reste à indiquer ici les sujets mis au concours.

Section de philosophie. — L'Académie a proposé pour l'année 1905 le sujet suivant : *La philosophie de Schopenhauer.* Le prix est de la valeur de 2.000 fr. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1904, terme de rigueur. Le sujet du prix Bordin pour 1905, de la valeur de 2.500 francs et qui sera clos le 31 décembre 1904, est le suivant : *Maine de Biran et sa place dans l'histoire de la philosophie.* Le sujet du prix Saintour pour 1905 est *L'Attention* ; la valeur du prix est de 3.000 francs; le concours prendra fin le 31 décembre 1904. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Victor Cousin de 1904 l'étude *de la théorie des passions dans la philosophie ancienne* : le prix est de la valeur de 4.000 francs. Le concours sera terminé le 31 décembre 1903. Pour 1905 le prix Crouzet, dont le montant est de 3.000 francs, est consacré à la *théorie psychologique de l'instinct*; le concours sera clos le 31 décembre 1904. En 1903 sera décerné le prix Gegner. Pour la première fois sera décerné en 1906 le prix Charles Levêque, de la valeur de 3.000 francs,à distribuer tous les quatre ans à l'auteur d'un ouvrage de métaphysique publié dans les quatre années qui auront précédé la clôture du clôture du concours (fixée maintenant au 31 décembre 1905), l'Académie se réservant d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Section de morale. — L'Académie propose pour le prix du budget de 1905 ce sujet : *L'idée de progrès dans la philosophie française du* XVIIIe *et du* XIXe *siècle*. Le prix est de 2.000 francs. Le concours prendra fin, le 31 décembre 1904. Le concours Stassart, pour 1905, porte sur une *Etude sur Th. Jouffroy*. Le prix est de 3.000 francs; le concours sera clos le 31 décembre 1904.

Section de législation, droit public et jurisprudence. — Pour 1906 le concours du budget est réservé à cette question : *De la puissance paternelle et de la tutelle sur les enfants naturels* ; *étude critique de*

législation comparée. Le prix est de la valeur de 2.000 francs. Les mémoires devront être remis au plus tard le 31 décembre 1905. L'Académie proroge au 31 décembre 1903 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour le concours Saintour de 1902 : *Etudier la répression des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique au triple point de vue de la nature de l'infraction, de la pénalité et de la juridiction.* Le prix est de 3.000 francs, L'Académie rappelle qu'elle a proposé comme sujet du concours Odilon Barrot pour l'année 1904 l'*étude critique de l'organisation judiciaire dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord d'après la constitution fédérale et d'après les constitutions des différents Etats et des résultats pratiques de son fonctionnement.* Le prix est de la valeur de 5.000 francs. Les concurrents devront remettre leurs manuscrits au plus tard le 31 décembre 1903. Le prix Kœnigswarter, d'une valeur de 1.500 francs,destiné à récompenser le meilleur ouvrage sur l'histoire du droit, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours (fixé au 31 décembre 1903), sera décerné en 1904, l'Académie se réservant d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pu être présentés.

Section d'économie politique, statistique et finances. — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904, le sujet suivant : *De la transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des divers facteurs physiques,économiques,administratifs et sociaux.*Le prix est de la valeur de 2.000 francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1903. Pour 1906 le concours portera sur *la grève et le contrat de travail au point de vue économique et social* ; le prix est de la valeur de 2.000 francs. La date extrême pour la remise des manuscrits est le 31 décembre 1905. L'Académie a prorogé au 31 décembre 1903 le concours Bordin ouvert pour 1898 et prorogé ensuite à l'année 1901 sur *le commerce des céréales,grains et farines à Paris,l'importation répartition des provisions entre les mois de l'année,variations des prix,organisation commerciale.* Le prix de la valeur de 2.500 francs, sera décerné en 1904.Le concours Léon Faucher pour l'année 1904 porte sur *la vie et l'œuvre de Bastiat;* le prix est de la valeur de 3.000 francs; le concours prendra fin le 31 décembre 1903. Les concours Rossi portent pour 1903 sur *l'étude comparative des budgets de la France (budgets de l'Etat) au* XIX[e] *siècle* (le prix est de 4.000 francs; le terme du concours le 31 décembre 1903) : pour 1904 sur *la houille et le fer au point de vue économique depuis le début du* XIX[e] *siècle* (clôture du concours, 31 décembre 1903); pour 1905 sur *l'histoire économique de la laine* (clôture du concours, 31 décembre 1904); pour 1906 le concours est consacré aux *Trusts et syndicats de producteurs au point de vue économique, social et législatif* ; le prix est comme toujours, de 4.000 francs;

les manuscrits devront être remis au plus tard le 31 décembre 1905. En 1906 l'Académie décernera le prix de Wolowski (valeur 3.000 francs) au meilleur ouvrage d'économie politique publié dans les huit années qui auront précédé la clôture du concours fixée au 31 décembre 1905; l'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés. Le concours Le Dissez de Pénanrun portera en 1904 sur les ouvrages d'économie politique parus dans les six dernières années et déposés à l'Institut le 30 décembre 1903.

Section d'histoire générale et philosophique. — L'Académie a proposé pour l'année 1904 et comme sujet du concours du budget la question de *l'influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie*, les concurrents étant invités à ne mentionner qu'incidemment les relations diplomatiques et militaires entre la France et la Russie et à faire porter tout leur effort sur l'examen des rapports intellectuels et sociaux des deux nations; le prix est de la valeur de 2.000 francs; le concours prendra fin le 31 décembre 1903. Elle a prorogé au 31 décembre 1904 le sujet qu'elle avait d'abord proposé pour le concours Bordin de 1896 et qu'elle a ensuite prorogé au 31 décembre 1901 : *Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en* 1789 : le prix, de la valeur de 2.500 francs, sera décerné en 1905. Les manuscrits devront être remis avant le 31 décembre 1904, terme de rigueur. L'Académie a prorogé au 31 décembre 1904 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour le concours Saintour de 1902 : *De la notion de l'Etat, d'après les écrivains du* XVIIIe *siècle et de l'influence qu'elle a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution.* Le prix est de la valeur de 3.000 francs. Le concours sera clos le 31 décembre 1904. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours Saintour de 1904 ce sujet : *Histoire de la liberté d'écrire en France aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles*; le prix est de la valeur de 3.000 francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1903. En 1904 l'Académie décerna le prix triennal de Courcel pour récompenser un ouvrage portant sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingiennes ou carovingiennes) ou destiné à populariser quelque épisode de cette histoire depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'au environs de l'an 1.000. Les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1903 et avoir été publiés dans les neuf dernières années qui auront précédé la clôture du concours. L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés; le prix est de la valeur de 2.400 francs.

En 1903, l'Académie des sciences morales et politiques décernera le

prix Jean Reynaud (d'une valeur de 10.000 fr.) au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq années.

Le prix Estrade Delcros (de la valeur de 8.000 fr.) sera décerné par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1905, à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes et rentrant dans l'ordre des travaux dont elle s'occupe. Le prix ne pourra être partagé; les auteurs pourront déposer leurs travaux au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1904, mais l'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Le prix J. J. Berger (de la valeur de 15.000 fr.) sera décerné à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris; les ouvrages (qui devront nécessairement émaner de Français) devront être remis le 31 décembre 1905; comme précédemment l'Académie se réserve d'en couronner d'autres.

L'Académie a prorogé au 31 décembre 1903 le sujet proposé pour le prix Félix de Beaujour pour l'année 1896, prorogé déjà successivement aux années 1899 et 1902 : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*. Le prix à décerner en 1904 est de 5.000 francs; le concours prendra fin le 31 décembre 1903. Pour 1905, le concours portera sur l'*étude des meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme considéré comme cause de misère physique et morale*. Le prix est également de 5.000 francs. Le concours prendra fin le 31 décembre 1904.

Le prix Thorel, d'une valeur de 2.000 francs, à décerner tous les deux ans au meilleur ouvrage soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique mais une brochure de quelques pages, ou un livre de lecture courante, sera décerné en 1904.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1903. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les trois dernières années qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix François-Joseph Audiffred (ouvrages) est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la morale et la vertu, à faire repousser l'égoïsme et l'envie ou à faire connaître et aimer la justice. La valeur est de 5.000 francs. Les ouvrages, qui devront avoir été publiés dans les trois dernières années qui auront précédé la clôture des concours, devront être déposés le 31 décembre 1903.

Le prix Carlier, de la valeur de 1.000 francs, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la Ville de Paris. Le prix sera décerné en 1903. Les

ouvrages devront être remis, au plus tard, le 31 décembre 1903 et, en outre, avoir été publiés dans les trois dernières années précédant la clôture du concours.

Pour ces différents concours, l'Académie se réserve le droit d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

Le prix Jules Audeoud, d'une valeur de 12.000 francs, sera décerné en 1905 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres. Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les quatre années précédant la clôture du concours fixée au 31 décembre 1904. Les institutions, établissements ou œuvres ne doivent pas se proposer au concours; l'Académie se réserve le droit de les désigner.

En 1904 sera décerné le prix triennal Jean-Baptiste Chevallier, de la valeur de 3.000 fr., pour le meilleur travail publié dans chaque période triennale en vue de la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il a été établi par le Code civil, soit du droit de succéder *ab intestat* d'après les divers ordres établis par le même Code. Le concours sera clos le 31 décembre 1903 ; les ouvrages devront être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1903.

Le prix François-Joseph Audiffred (actes de dévouement) est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient; il est d'une valeur de 15.000 francs, il peut être attribué à un lauréat ou divisé entre plusieurs. L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred, elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois, elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir. Ces informations devront être remises au secrétariat de l'Institut, au plus tard, le 31 décembre 1903.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

SOMMAIRE : *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* : Les écoles congréganistes et le commerce. *Chambre de Commerce de Marseille* : La zone franche et la douane. *Chambre de Commerce de Besançon* : La percée du Simplon. Les colis postaux. *Chambre de Commerce du Mans :* Les délégations ouvrières. Le Simplon. *Chambre de Commerce d'Alger* : Alger port franc. Le privilège des délégués ouvriers. *Chambre de Commerce française de Milan* : L'industrie sucrière en Italie. La richesse française en Italie. Les machines françaises en Italie. Les pêcheurs italiens. *Chambre de Commerce française de Montréal* : La pisciculture. La laiterie canadienne. Les pommes du Canada. *Chambre de Commerce française de New-York* : Les industries américaines. Le pétrole. Le fer et l'acier. Les sardines à Vancouver. Trusts et tarifs douaniers. *Bulletin économique de l'Indo-Chine* : L'agriculture et l'élevage en Indo-Chine. Le pétrole japonais. *Comité commercial consultatif français de Port-Louis* (*l'Ile Maurice*) : Mules et automobiles. *Chambre syndicale du Commerce en gros des vins et spiritueux* : Ses origines et son œuvre. Le laboratoire municipal. *Chambre de Commerce du Rio de la Plata :* Ses statuts et son programme.

La Chambre de Commerce de Maine-et-Loire a émis un vœu demandant la réouverture des écoles libres supprimées. Nous n'avons pas de peine à croire qu'en Anjou l'esprit clérical est pour quelque chose dans cette affaire, mais nous devons convenir que les considérants présentés n'en sont pas moins valables.

Décidée quinze jours seulement avant les vacances, la fermeture de ces écoles a arrêté brusquement la vente des livres de prix, et les libraires ont éprouvé de ce fait un préjudice sérieux, dont le contre-coup se reporte sur les éditeurs, les imprimeurs, les fabricants de papiers, les relieurs, etc. Les industries du livre ne sont pas seules à en souffrir. Le départ des religieuses de chaque commune où elles habitaient est préjudiciable aux commerçants de ces localités : bouchers, boulangers, épiciers, maçons, charpentiers, qui souffrent déjà de la dépopulation des

campagnes. Il n'est pas jusqu'aux sculpteurs qui ne réclament et se plaignent que, après le départ des ordres religieux, « l'industrie du meuble sculpté pour chapelles est atteinte dans des proportions telles, que l'existence de la plupart des maisons qui en vivent est gravement compromise. »

Cette réclamation a donné lieu à une correspondance aigre-douce, plutôt aigre que douce, entre le ministre du Commerce et la Chambre de Commerce. Le ministre reproche à la Chambre de délibérer sur des questions qui sont absolument étrangères à ses attributions et, comme ce n'est pas la première fois que cela arrive, il la menace de lui couper les vivres. La Bergère répond au Berger :

« Nous avons pour attributions de présenter nos vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce. C'est ce que nous avons fait, sans sortir de nos attributions, puisque nous nous sommes bornés au point de vue économique, industriel et commercial... Pensez-vous nous intimider ou nous imposer silence, en le prenant ainsi avec des hommes libres, honorés de la confiance de leurs concitoyens ? Après tout, vous n'êtes pas idoine en la matière au même degré que nos électeurs. »

— *La Chambre de Commerce de Marseille* a donné son approbation au principe de la création des zones franches en France. Le difficile, étant donnée la complexité des tarifs douaniers, est de passer du principe à l'application. Sur quel pied les marchandises introduites en zones franches seront-elles admises à l'intérieur, si-elles veulent y entrer ? Une proposition de loi d'origine parlementaire demande que toute marchandise, sortant de la zone franche pour entrer dans le territoire douanier, paie le droit du tarif maximum accru de la surtaxe d'entrepôt.

Avant de l'adopter, il convient de voir comment le problème a été résolu dans d'autres ports se trouvant dans des conditions analogues. A cet effet, la Chambre de Marseille a envoyé une délégation visiter les ports de Gênes, Trieste et Fiume et elle publie le rapport de ses délégués.

Nous y apprenons que, à Gênes, l'entrepôt franc réexporte à l'étranger à peine le sixième de ses sorties et livre les 5/6 à la consommation intérieure. Un port franc ne travaille donc pas *uniquement* pour l'exportation et il ne convient pas de prendre des mesures radicales pour empêcher les marchandises sortant du port franc de pénétrer sur le marché national. Le rapport prouve

par les statistiques du port de Marseille que l'intérêt fiscal est sur ce point d'accord avec l'intérêt commercial, et que des mesures exclusives auraient pour résultat de favoriser les ports francs étrangers au détriment des nationaux.

Il est donc nécessaire de créer des zones franches en France et de laisser la porte de ces zones ouverte du côté du marché français. Les moyens à employer pour atteindre ce but sont indiqués dans les conclusions du rapport. Voici le principal : Les marchandises sortant d'une zone franche paieront à leur entrée en France, comme cela se passe à la sortie du dépôt franc de Gênes pour l'Italie, le même droit qu'elles auraient payé si elles étaient entrées directement sur le territoire national.

— *Chambre de Commerce de Besançon.* — L'ouverture des différents tunnels des Alpes a eu pour conséquence de diminuer, sur les réseaux français, le trafic à destination de l'Italie, de l'Europe méridionale, de l'Egypte, de l'Asie Mineure. La percée du Simplon, actuellement en cours, aggravera certainement ce dommage, si des mesures ne sont pas prises pour la création de lignes françaises, directes et rapides, convergeant sur le Simplon, et reliant Paris et la mer du Nord à Milan.

Pour prévenir ce danger, la Chambre de commerce de Besançon estime qu'il est urgent d'organiser une ligne à destination du Simplon susceptible d'assurer le passage par les réseaux français du trafic en provenance ou à destination de Paris, du nord et du nord-ouest de la France, de l'Angleterre et des pays du Levant. « Un raccourci sur la ligne Mouchard-Vallorbes offrirait par comparaison à tous les tracés aujourd'hui en présence, le minimum de distance actuellement réalisable entre Paris et Milan, ainsi que le minimum de frais et de temps en ce qui concerne la construction. »

Certains commerçants, pour empêcher que leurs colis ne soient dévalisés en cours de route, avaient eu l'idée de les entourer d'une bande de sûreté, portant l'inscription suivante : « Reconnaître le poids; vérifier si les bandes de sûreté sont intactes. » La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec l'Administration des Postes, a interdit l'usage de ces inscriptions, sous prétexte qu'il est défendu « d'insérer dans les échantillons ou dans les colis postaux, toute lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. »

La Chambre de commerce de Besançon observe que, ni dans sa lettre, ni dans son esprit, la loi ne défend de porter extérieurement sur les paquets tous les avertissements nécessaires au bien

du transport; par exemple : *Fragile, craint l'humidité, côté à ouvrir*. Or, si un avertissement est nécessaire, c'est bien celui de s'assurer du poids et du contenu des colis postaux. Il ne faut pas que la Poste et les Compagnies nous donnent à croire qu'elles sont « de mèche » avec les dévaliseurs.

— La *Chambre de Commerce du Mans*, « dans un but de prévoyance pour les intérêts ouvriers et patronaux compromis par une sollicitude trop exclusive pour être juste », se prononce, ainsi que plusieurs autres Chambres de commerce, contre le projet de loi Mirman relative au renvoi des ouvriers chargés de délégation. Ses principales raisons sont que les faits sur lesquels se base ce projet sont inexacts; qu'il est contraire au principe de l'égalité de créer dans chaque atelier deux catégories d'ouvriers, les uns soumis au droit commun, les autres placés dans une situation privilégiée; que la preuve, mise à la charge du patron, paraît presque impossible à apporter, en raison du refus constant des ouvriers de témoigner contre leurs camarades; que le nombre des ouvriers ainsi privilégiés pourra être indéfiniment étendu et renouvelé.

La région mancelle étant éloignée de la Suisse et de l'Italie et plutôt agricole qu'industrielle, le percement du Simplon ne l'intéresse pas directement, mais seulement au point de vue des intérêts généraux du pays. Néanmoins, la Chambre de commerce du Mans se prononce en faveur de cette entreprise et demande que les travaux soient poussés activement. « C'est par le percement du Simplon que nous pouvons conserver encore longtemps sur notre territoire la grande ligne de Londres-Brindisi et Suez; s'il était différé, il y aurait à craindre qu'une ligne d'Ostende à Salonique passant par Vienne ne se construise et nous enlève le trafic qui doit nous rester. »

— *Chambre de commerce d'Alger*. La question des ports francs est à l'ordre du jour en France. On demande l'établissement de zones franches à Marseille, à Bordeaux, au Havre, etc., mais, observe la Chambre d'Alger, il n'est nullement question d'en établir à Alger. Pourtant les conditions y sont plus favorables. Marseille, par exemple, demande « de pouvoir faire entrer dans l'intérieur de pays, au *tarif minimum*, les marchandises sortant de la zone affranchie ». On est moins exigeant à Alger, on admet que toutes les marchandises sortant du port franc soient soumises au tarif maximum pour entrer dans l'intérieur du pays. D'autre part, l'industrie française s'élève contre les zones franches, parce

qu'elle redoute la concurrence des industries qui iront s'y établir; or, ces objections n'ont aucune valeur en ce qui concerne l'Algérie, où l'industrie n'est encore qu'à l'état embryonnaire.

C'est là une raison qui milite en faveur du choix d'Alger pour faire l'expérience des ports francs. Les députés d'Alger, ajoute la Chambre, pourraient se placer sur ce terrain et dire au Gouvernement : « Puisqu'en France les opinions sont partagées, que les uns discutent la nécessité des zones franches et que les autres y sont hostiles, il conviendrait de satisfaire au vœu des Délégations financières d'Algérie et d'en faire l'essai à Alger. »

Le projet Mirman est aussi repoussé par la Chambre de Commerce d'Alger. Le rapporteur fait remarquer que cette proposition aboutirait directement à la constitution d'une classe de privilégiés, personnages intangibles, affranchis presque entièrement de l'autorité patronale.

— La *Chambre de Commerce française de Milan* donne des renseignements sur l'état actuel de l'industrie sucrière en Italie. Contrairement à plusieurs autres pays, qui ont restreint l'étendue de leurs cultures betteravières, l'Italie a augmenté la sienne d'environ 30 p. 100 cette année. Le rendement à l'hectare a été beaucoup inférieur à celui de l'année dernière; 20.000 kil. au lieu de 30.000. Cette diminution dans le rendement compenserait l'augmentation des superficies ensemencées; mais la betterave, qui avait une richesse de 11.50 de sucre l'année dernière, a environ 14. 50 cette année. Il y aura donc, au bout du compte, augmentation de la production. L'auteur trouve que le gouvernement italien a supprimé les primes sucrières trop précipitamment, et que les sucreries nouvellement installées avec un capital élevé avaient encore besoin de quelques années de protection pour se trouver dans des conditions égales aux sucreries des pays étrangers. Dans cette industrie se trouvent employés et immobilisés 80 millions de lire, dont une grande partie n'a donné encore aucun bénéfice.

Le même Bulletin nous apprend qu'il y a en Italie de nombreuses maisons de commerce françaises, spécialement à Naples, Milan, Gênes et Turin, occupant 68 millions de capitaux français. La France y possède aussi 105 millions de propriétés foncières, dont 26 pour des immeubles de congrégations et 20 pour un grand domaine dans la province de Foggia. Les banques françaises ou italiennes détiennent environ 80 millions de nos capitaux. Les mines de kaolin, fer, carbonates, argent, zinc, etc., représentent environ 22 millions français, dont moitié en Sardai-

gne, 123 millons représentent la part française dans l'industrie de l'Italie, sur lesquels le sud de la Péninsule en prend 40, la Lombardie 25, la Vénétie 20 et la Toscane 19. Nous ne pouvons énumérer tous les emplois des capitaux français en Italie, nous dirons seulement que l'Italie entre dans la fortune française à l'étranger pour un total de 1.430 millions.

M. Arrigoni constate que l'importation des machines françaises en Italie, pendant les dix dernières années, a diminué, et il recherche les causes de cette diminution. La France a douté du développement industriel de l'Italie. Toutefois, elle s'est retirée au moment précis où elle aurait pu tirer profit de la bonne renommée qu'elle s'était précédemment acquise. Les producteurs français n'accordent pas assez de facilités de paiement à leurs clients italiens. Ils ne se donnent pas assez de peine et ne font pas de démarches pour faire connaître leurs produits; toutes choses que les Allemands ne manquent pas de faire, ce qui leur permet de prendre le dessus. L'auteur conseille aux fabricants français de machines-outils pour le travail du fer et du bois de s'entendre avec les Italiens : entente d'autant plus facile à établir que l'analogie des deux langues s'y prête mieux qu'avec les Allemands.

Nous trouvons encore dans le même *Bulletin* des renseignements détaillés sur la marine marchande italienne en général et sur la pêche en particulier. Les progrès de la marine marchande italienne sont assez connus ; disons un mot de la pêche. Au commencement de 1901, 23.598 barques et bateaux de 69.645 tonneaux étaient inscrits pour exploiter cette industrie. La pêche du poisson occupe 23.130 bateaux de 62.537 tonneaux ; celle du corail 199, jaugeant 2.238 tonneaux ; 249 de 4.870 tonneaux pêchent les éponges. Les gains des pêcheurs italiens, dit l'auteur, ne sont jamais très grands. Une nation, entourée comme l'Italie, de mers très riches en poissons, devrait en faire une grande exportation à l'étranger ; il n'en est pas ainsi. Une des raisons de l'infériorité de la pêche en Italie est « l'ignorance des pêcheurs qui continuent à exploiter leur industrie comme on le faisait aux temps préhistoriques, sans adopter aucun des procédés modernes et rationnels pratiqués si largement à l'étranger. »

— *Chambre de commerce française de Montréal*. Les pêcheurs qui voudraient appliquer les procédés modernes et rationnels qu'on vient de leur conseiller pourront se référer à l'étude publiée par la Chambre de Montréal sur la propagation artificielle et

l'élevage des truites. Si l'on avait continué depuis le commencement du monde à couper l'arbre pour avoir le fruit, la terre serait complètement dénudée aujourd'hui. On a approprié la terre, on l'a cultivée, et ses fruits ont été multipliés. Il est temps d'employer le même procédé pour la mer sous peine de la voir se dépeupler de poissons.

Les agriculteurs canadiens n'attendent pas, comme les nôtres, que les tarifs douaniers viennent hausser artificiellement, pour un moment, les prix des céréales. La culture des grains ne paie pas assez. Ils en font moins et se livrent à d'autres genres d'exercices. C'est ainsi que l'industrie laitière a pris et continue de prendre au Canada un développement rapide. Le fromage et le beurre, dit le *Bulletin*, ont dû soutirer l'année dernière aux consommateurs anglais, pour les distribuer aux producteurs canadiens, des sommes qui atteignent une centaine de millions de francs. « L'aisance qu'apporte dans les campagnes la plantureuse saison de l'industrie laitière a rendu les cultivateurs très indépendants ; ils ne livrent guère de grains, parce qu'ils trouvent les prix actuels trop bas... Ils ne livrent guère non plus de foin. » Le *Bulletin* donne les statistiques de l'exportation laitière depuis 1896, et il expose la manière de procéder des laiteries coopératives et autres. Nos cultivateurs pourraient peut-être tirer profit de ces renseignements, si l'Angleterre n'était pas trop éloignée de la France pour qu'on puisse y transporter des beurres et des fromages.

Une autre culture, qui est d'un bon rapport pour les Canadiens et qui ne demande pas de grands efforts, c'est la « pomme à couteau. » Le Canada en exporte en Louisiane, en Floride et ailleurs. Les pommiers canadiens viennent sans doute de semis de pommiers normands et bretons. Toutefois il est à remarquer qu'on ne trouve au Canada aucun représentant du pommier à cidre. On se propose d'y pourvoir. « Le sol canadien étant si bien doué pour la production de la pomme, il y aurait peut-être lieu de songer à y créer, en prévision des déficits à venir, des vergers de pommes à cidre qui pourraient être en plein rapport d'ici à une quinzaine d'années. »

On ferait peut-être bien, en France, de songer à produire moins de pommes à cidre et plus de pommes à couteau. Avec la facilité et le bon marché actuel des transports, le cidre ne peut guère concurrencer le vin si abondant en France, tandis que les pommes à couteau sont d'un prix bien plus élevé et d'un placement plus assuré.

— La *Chambre de commerce française de New-York* donne de nombreux extraits des rapports du recensement de 1900 sur les industries américaines, le capital qu'elles emploient, la valeur de leurs produits, etc. Ces extraits sont très intéressants, mais leur abondance rend le choix impossible et nous oblige à renvoyer les lecteurs à la source :

La Russie a produit l'année dernière 85.000.000 de barils de pétrole, et les États-Unis 69.000.000. En supposant, ce qui n'est pas, que ces deux pays fussent les seuls à en produire, on voit que le trust américain n'est pas encore prêt de contrôler la production mondiale.

Plus de 110.000 tonnes de fer et d'acier, nous apprend le *Bulletin*, ont été importées d'Europe aux États-Unis durant novembre par la voie de New-York, Philadelphie et Baltimore. D'autre part, dans les dix premiers mois de l'année dernière, les exportations des articles en fer et en acier, et celles des huiles minérales ont diminué de $ 4.000.000, soit $ 8.000.000 pour ces deux produits. Il ne paraît donc pas que le trust de l'acier soit plus redoutable que le trust du pétrole.

Les sardines auraient-elles émigré de nos parages pour se réfugier à Vancouver ? Le *Bulletin* nous apprend que ces poissons abondent dans le détroit de Puget et que leur qualité est supérieure à celle des sardines de l'Atlantique. Une usine existe déjà et il est question d'en bâtir de plus importantes. Avis aux sardiniers bretons qui seraient disposés à émigrer.

Tout en proclamant que, dans son Message au Congrès, le Président Roosevelt a traité de main de maître deux sujets de la plus haute importance pour l'Europe : les trusts et le tarif douanier, la Chambre de commerce de New-York estime que le Congrès actuel ne votera aucune des lois si sagement recommandées par le Président. Les membres les plus notables du parti républicain ont déclaré que la session serait trop courte pour permettre une discussion approfondie des sujets traités dans le Message. « Aussi longtemps que les « républicains » seront au pouvoir, le système actuel des trusts et de la protection en matière de douane existera ».

J'avoue que, si j'étais protectionniste ou *trustiste*, ce ne sont pas les arguments ni chair ni poisson présentés par M. Roosevelt qui me corrigeraient. « L'expérience du passé prouve que le pays à toujours joui d'une grande prospérité sous l'empire d'un tarif protecteur ». La prospérité du pays ne vient pas du tarif protec-

teur, mais de l'influence des hommes et des capitaux dans un pays neuf.

« La question de la réglementation des trusts, dit M. Roosevelt, n'a absolument rien de commun avec celle de la révision du tarif. La seule connexité qu'ait le tarif avec les grandes corporations consiste en ce que ce tarif rend l'industrie profitable et que la réduction des droits d'entrée proposée n'aurait d'autre effet que d'annuler les profits ».

Le tarif rend l'industrie profitable pour un moment, c'est ce qu'on voit. Ce qu'on ne voit pas, c'est que, du même coup, il surexcite la concurrence intérieure ; de sorte qu'il renverse d'une main ce qu'il édifie de l'autre.

« Je crois, dit encore M. Roosevelt, que les monopoles, les distinctions injustes qui empêchent ou enrayent la compétition..., peuvent disparaître à l'aide du pouvoir qu'a le Congrès de « réglementer le commerce avec les nations étrangères et entre « Etats » par des lois et des exigences opérant directement sur ce commerce ».

Je crois, peut-on répondre, que les trusts sont dans la logique la plus rigoureuse lorsqu'ils entreprennent de se préserver de la concurrence intérieure, comme le tarif les a préservés de la concurrence extérieure, et que le Congrès se met en contradiction avec lui-même quand il ne fait que la moitié du chemin.

— *Bulletin économique de l'Indo-Chine*. Deux études sur le bœuf et sur le cheval d'Indo-Chine sont à signaler dans ce *bulletin*. Nous y relevons qu'en fait de bovins, la race bretonne, sobre, rustique, résistante, originaire d'un climat tiède et humide, est celle qui présente, entre les races européennes, le plus grand nombre des qualités favorables à l'acclimatement en Indo-Chine. « Ses aptitudes laitière et beurrière sont connues de tous, et soit par son adaptation, soit par le métissage breton-annamite, elle est appelée à jouer un rôle important dans l'élevage de la colonie ». L'auteur assure que l'élevage du gros bétail est rémunérateur et le deviendra de plus en plus ; à condition qu'il ne soit pas pratiqué seul, mais combiné avec la production du riz ou des produits industriels, et surtout des fourrages.

La plupart des travaux publiés dans ce *Bulletin* émanent de fonctionnaires ; cependant, par exception, en voici un qui vient d'un colon : sur les cultures et l'élevage dans la Haute-Région du Tonkin. Cette étude nous inspire d'autant plus de confiance que

la pratique est un bon complément de la théorie, à moins que ce ne soit l'inverse.

Décidément, le trust américain du pétrole devient de moins en moins redoutable. La concurrence ne vient pas seulement de la Russie, mais encore du Japon, où, nous apprend le *Bulletin*, de nouveaux champs ont été découverts en ces derniers temps. L'un d'eux a fourni 4.227.480 litres de pétrole brut en 1898; 30.942.000 en 1899; 54.616.860 en 1900, 72.000.000 en 1901. Pourvu que cette progression continue... Or, elle peut continuer. « La province d'Echigo est loin d'être épuisée, et on y découvre tous les jours de nouveaux champs. D'un autre côté la découverte de pétrole en Hokkaido et dans les préfectures de Yamagata et de Shiznoka assure un nouvel essor de l'industrie du pétrole au Japon. Nous ne savons pas au juste quelle est la qualité du pétrole japonais comparé aux marques d'Amérique et de Russie, mais, d'après différentes sources de renseignements, le pétrole japonais bien raffiné serait l'égal des meilleurs pétroles américaines et russes ».

— *Le Comité commercial consultatif français de Port-Louis*, Ile-Maurice (ancienne île de France) nous apprend que, sauf dans la ville de Port-Louis, jusqu'ici épargnée, la destruction des mules par le « Surra » est presque complète ; les grands propriétaires qui possédaient dans leurs écuries 70 à 90 mules n'en ont plus une seule ; les petits propriétaires et industriels ont également perdu les leurs, et il en résulte de grands embarras pour le transport des produits. Beaucoup de gens sont obligés de recourir à la traction à bras, et l'on voit sur les routes des charrettes traînées par des hommes, quatre ou cinq par charrette portant ordinairement 500 à 600 kilos.

Pour remplacer les bras et les mules, on a fait venir d'Europe des automobiles ; ces machines rendent de grands services, mais elles coûtent cher et sont en nombre insuffisant. Les Mauriciens réclament le concours de leur gouvernement pour en acquérir d'autres ; mais ce projet est beaucoup critiqué. Ce secours, dit-on, ne profitera qu'aux grands propriétaires; les petits n'ont pas assez de terre pour y établir des trains, et cependant ils ont aussi perdu leurs bêtes et ont autant de titres que les autres à être secourus.

Il n'y aurait peut-être qu'à « laisser faire, laisser passer », ne pas compter sur les secours du gouvernement, qui seront toujours moins profitables aux petits propriétaires qu'aux grands, il n'y

aurait qu'à laisser faire, dis-je, pour que les petits propriétaires se groupent pour acheter des automobiles ou pour que des entrepreneurs s'établissent pour transporter leurs produits aux marchés. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'intervention du gouvernement empêcherait ces combinaisons de s'organiser ; comment pourraient-elles soutenir la concurrence ?

— *La Chambre syndicale du Commerce en gros des vins et spiritueux* de Paris et du département de la Seine publie un volume sur ses origines et son œuvre de 1840 à 1902. Le but de cette publication est de « rapprocher les générations actuelles de leurs aînées et de payer à celles-ci le tribut de gratitude dû par la collectivité pour le bien entrepris en son nom. » On y trouve les photo et les biographies des présidents de cette Chambre syndicale et un résumé de ses travaux qui présente un grand intérêt, même pour ceux qui ne sont pas de la partie, car les sujets traités touchent à toutes les questions qui concernent le commerce des vins et spiritueux et même à beaucoup d'autres qui ne s'y rapportent qu'indirectement. On la voit surtout aux prises avec quatre ordres de difficultés importantes :

1° Les tendances réformistes cherchant à améliorer le régime des boissons, à affranchir le commerce des vins de lois qui jurent dans notre société moderne ; 2° les tendances hygiénistes où elle a cru trouver une aide contre la fraude, une certitude scientifique et sur la valeur négative desquelles elle a été bientôt fixée ; 3° les tendances économiques où elle a lutté contre le protectionnisme et le monopole ; 4° les tendances humanitaires auxquelles elle s'est unie de tout cœur.

Cette Chambre syndicale est fixée sur la valeur négative des tendances hygiéniques. Ce sont les exploits et les sentences du Laboratoire municipal qui ont produit ce résultat. On en voit effectivement d'assez singulières. Voici, par exemple, l'administration des douanes qui engage le destinataire à prendre livraison d'un vin qu'elle a déclaré douteux, et, dès le paiement des droits, elle les dit fuchsinés et s'oppose à l'enlèvement en le déclarant responsable. La même administration prétend frapper 300 demi-muids à 4 fr. 50 au lieu de 2 francs, sous prétexte que ces vins lui sont donnés par l'analyse du Laboratoire municipal comme composés d'eau et d'alcool. Il y avait enfin conclusion de matières nuisibles, et cependant la Douane insistait pour que le destinataire prît livraison. En deuxième analyse, le Laboratoire municipal se déjugea et les vins furent pris à 2 francs.

— *Chambre de commerce du Rio de la Plàta.* — Un groupe de négociants, d'agriculteurs et d'éleveurs ayant des intérêts et étant en rapport d'affaires avec les républiques de l'Amérique du Sud, s'est réuni l'été dernier en vue de créer une Chambre de commerce à Paris. Cette Chambre est définitivement constituée et vient de publier ses statuts que nous avons sous les yeux. Dans la pensée de ses créateurs, cette Chambre de commerce sera un centre d'informations sûres où tous pourront obtenir les renseignements relatifs au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, à l'élevage, aux lois et aux mœurs publiques. Son organisation comporte pour le moment trois sections distinctes représentant chacune les trois. Républiques du Rio de la Plata; chacune de ces sections a une individualité complète et peut prendre toutes les initiatives qu'elle jugera utiles, sans enlever à la Chambre toute entière sa cohésion, son action générale qu'elle exerce chaque fois que les intérêts de tous seront les mêmes.

L'Amérique du Sud étant un pays d'avenir, nous ne pouvons qu'approuver cette création et faire des vœux pour sa prospérité.

ROUXEL.

HISTOIRE DE LA PÈCHE DU CORAIL

EN BARBARIE

A voir les dix pauvres bateaux qui se livrent aujourd'hui à la cueillette du corail dans les eaux d'Algérie et de Tunisie, nul ne se douterait que ce sont là les lamentables vestiges d'une grande industrie. La pêche du corail fut la raison capitale des convoitises des peuples latins sur le littoral barbaresque et son histoire est étroitement liée à celle de leurs établissements et de leur colonisation. Dans la suite, elle donna le spectacle d'une lutte économique intéressante entre le gouvernement français et les corailleurs italiens. La victoire en resta à ceux-ci, jusqu'au jour où l'épuisement des bancs et leur désertion fit disparaître non seulement la concurrence, mais l'exploitation elle-même. La grandeur et la décadence de cette industrie, leurs causes respectives, leurs épisodes : tel est l'objet de ces lignes.

*
* *

Avant le XVIe siècle, nous n'avons sur la pêche du corail en Barbarie que des documents assez vagues. Hn. Haukal et Edrisi, les grands géographes arabes du Moyen Age nous parlent incidemment du trafic de corail qui se pratiquait à Mers-el-Kharès [1] et à Mers-el-Djoun [2]. Ils décrivent même les engins qui servaient à le recueillir et il est remarquable de constater qu'ils ne diffèrent en rien de ceux dont on use encore aujourd'hui. Un comptoir plus important fut établi, dès la fin du XIIe siècle, dans la petite Ile de Tabarque. On ne sait au juste si ce fut à des marins pisans ou trapanais qu'Adalla-Bockoras, alors seigneur de Tunis, concéda le privilège de la pêche. Quoi qu'il en soit, il se peupla rapidement de Gênois, de Catalans, de Barcelonais et de Corses. Le Centre de l'armement et de l'industrie était à Trapani. Abouldéfa,

[1] Port des Verroteries — plus tard La Calle.

[2] Port de la Baie. On en voit encore les ruines

le chanoine Orlandini, Nicolas de Nicolay, plusieurs autres voyageurs en parlent avec admiration. Dès lors, le corail semble se répandre comme objet de luxe. Un inventaire des ducs de Bourgogne mentionne des patenôtres et des ornements en « corail d'Afrique ».

Quant aux Français, ils n'intervinrent que les derniers dans l'exploitation du corail de Barbarie. En ces matières, il est de leur tempérament traditionnel de manquer de hardiesse et d'initiative, de répugner à l'esprit d'aventure et de n'agir que lorsque certaines garanties apparement solides leur sont assurées. Pour leur paraître solides, il suffit d'ailleurs qu'elles soient écrites et solennelles. La confiance dans le papier officiel confine, chez nous, à la superstition. Nous l'allons bien voir.

L'alliance de François Ier avec le grand seigneur et spécialement avec le plus magnifique de ses vassaux, le pirate Barberousse, conquérant et maître des côtes barbaresques, — peu après, la signature des fameuses capitulations par lesquelles Sélim Ier assurait pour toujours à nos nationaux une sorte de monopole commercial dans les eaux turques, tout cela inspira à deux gros marchands de Marseille, Thomas Linchès et Carlin Didier[1] le désir de faire une concurrence facile et fructueuse aux Italiens de Tabarque. Ils se munirent de lettres du grand seigneur, parlementèrent avec les chefs des tribus de la côte et s'installèrent à Mers-el-Kharès, devenu depuis La Calle, dans un vieil arsenal de corsaires qu'ils appelèrent le Bastion de France. Un magasin de pêche fondé par deux Provençaux : tel fut le berceau de l'Algérie française.

Cependant que Linchès et Didier fondaient le Bastion, Tabarque était affermée à un riche banquier de Gênes, Giacomo Lomellini. Lomellini, inquiet de l'établissement de ses voisins, s'aboucha avec Charles-Quint pour avoir à sa disposition, moyennant une prestation annuelle, une garnison d'Impériaux et quelques pièces d'artillerie.

La concurrence s'annonçait à parties égales entre Italiens et Français, protégés par ces deux garanties rivales : les firmans du Sultan et les soldats de l'Empereur. Elle commença tout de suite et voici ce qu'il en advint.

Les premières victimes de la lutte furent Linchès et Didier qui, vers

---

[1] Il est erroné de prétendre que l'exploitation des bancs de corail par les Français remonte à la grande expédition que Louis de Clermont mena, en 1390, contre les Maures d'Afrique, avec les sequins de la Sérénissime République. Cette croisade était purement aristocratique, et attribuer aux gentilshommes bardés de fer qui escortaient le fils de Saint-Louis des préoccupations d'ordre économique, c'est commettre un anachronisme.

1560, complètement ruinés, vendaient leur établissement à vil prix à un gentilhomme gascon, le sire de Moissac. Celui-ci eut à compter non seulement avec l'activité des corailleurs gênois, mais encore avec l'hostilité des indigènes, très probablement soudoyés par la Sérénissime République. Il ne fallut rien moins qu'un nouveau traité entre le Roi de France et le Grand Seigneur, par lequel Achmet I renouvelait les promesses de Sélim, et l'intervention *manu militari* d'un petit corps d'ouvriers du génie, sous les ordres du gouverneur de Narbonne, pour rétablir le Bastion.

Malheureusement, à cette époque déjà, les arquebuses étaient de bien pauvres agents de colonisation : celles-là supprimèrent quelques Maures, mais n'attirèrent pas un Français de plus à la Calle. Richelieu, le premier et le plus avisé de nos politiques « coloniaux » le comprit. Il envoya en Barbarie Sanson Napollon, petit hobereau méridional (corse, dit-on), bavard et rusé, qui, à force d'acrobaties diplomatiques, arracha au « Bassa d'Alger » quelques garanties très sérieuses. Peu après, il en obtenait autant du divan de Tunis et fondait ainsi, au Cap Nègre, un second comptoir français pour la pêche du corail. Jusqu'à sa mort, cet obscur serviteur de Richelieu se voua à cette œuvre avec une intelligence et un courage, qui devraient lui valoir une des premières places dans notre histoire coloniale. Il régénéra totalement la pêche du corail, la soumit à une règlementation parfaite, la libéra de toute taxe envers les Arabes de la côte, la soumit à la compétence et à la protection du sécrétaire du Roi pour la Marine, et la répartit sur quatre points précis du littoral, auxquels on donna depuis le nom de « Concessions d'Afrique ». Bref, en 1632, un inspecteur de Richelieu put constater, dans une relation administrative, qu'environ 200 hommes, montés sur 20 à 30 balancelles, recueillaient paisiblement le corail sur la côte barbaresque et en tiraient de beaux profits.

La mort de Sanson, celle de Richelieu lui-même, survenue peu après, faillirent tout compromettre. Le gouvernement de Louis XIV, au début, trop superbe pour négocier, imagina d'affermir les concessions par deux bombardements successifs du port d'Alger. Colbert survint à temps pour sauver et pour continuer l'œuvre délicate du Cardinal qui, entre les mains brutales de quelque commis de Louvois, eût sombré infailliblement.

De nouvelles ententes avec les divans de Tunis et d'Alger aboutirent, vers 1666, à la formation définitive de la Compagnie d'Afrique, déjà ébauchée deux fois. C'était la mainmise de l'administration française sur la pêche du corail en Barbarie. Ce qui n'était jusqu'alors que le fait de petites entreprises privées, simplement patronnées par le gouvernement, devenait officiellement une des branches de son activité. Les

premiers gouverneurs de la Compagnie furent Rinier, Jacques Arnaud, Lafont, Denis Dusault.

Comme la mort de Richelieu, la mort de Colbert fut le signal de nouveaux dangers. L'incroyable politique des « bombarderies » reprit. A la moindre vétille des pirates barbaresques, l'amiral d'Estrées semait les coups de canon sur toute la côte, ne songeant pas qu'ils atteignaient encore moins les corsaires que nos corailleurs. Ce fut en effet le pavé de l'ours ; il tua la piraterie arabe, mais il ruina les pêcheries. A la Calle, comme à Tunis et ailleurs, elles furent désertées, et les Anglais, paraissant pour la première fois sur cette scène où ne s'étaient jusqu'alors disputés qu'Italiens et Français, se firent céder sournoisement la ferme du corail.

Il fallait, en vérité, que l'œuvre de Richelieu et de Colbert fût merveilleusement solide pour que, en 1694, une nouvelle Compagnie française (privée, cette fois) pût se former, sous l'habile direction de Paul Hély, avec des fonds avancés par une banque de Marseille, désintéressât et renvoyât les Anglais, désillusionnés d'ailleurs sur le côté pratique de l'exploitation, et obtint derechef les concessions, moyennant des prestations convenables. A Hély, succéda Demarle, puis la Compagnie des Indes elle-même, puis une nouvelle entreprise dirigée par un sieur Auriol. En 1741 enfin, la Compagnie Royale d'Afrique était reconstituée, par actions, au capital d'un million, chiffre splendide pour l'époque.

Pendant tout ce temps, le comptoir italien de Tabarque soutenait, avantageusement d'abord, péniblement ensuite, la concurrence française. Celle-ci devenait tous les jours plus écrasante, car à l'initiative et à l'activité, très supérieures assurément, des corailleurs gênois, la Compagnie Royale opposait la protection énergique du plus puissant Etat de l'Europe, les traités du sultan et les faveurs des pachas de la côte. A ce jeu, les successeurs de Lomellini prévirent leur perte : depuis longtemps d'ailleurs, ils avaient perdu la garnison impériale qui les défendait contre les intrusions. Il n'y avait pas à insister davantage : ils vendirent Tabarque aux Français. Un traité, conclu en 1782 entre l'*Empereur de France*[1] et le dey de Tunis confirmait la cession et transmettait les droits afférents. Le monopole de la France sur les pêcheries de corail s'étendait définitivement sur tout le littoral barbaresque.

---

[1] Dans ses relations avec le grand seigneur et ses vassaux, le roi de France était obligé de prendre le titre de Padischah (Roi des rois, Empereur). Simple beg (roi), ce qui implique une idée de vassalité, il n'eût pu exercer aucun ascendant moral, dans ses rapports diplomatiques.

*
* *

Ce fut (1780-1790) l'âge d'or de la pêche française du corail. La Compagnie fit merveille. L'exploitation des bancs était en pleine prospérité. Les actionnaires recevaient des dividendes toujours croissants. Par un contre-coup logique, notre situation en terre ferme prospérait. Les colons français se rendaient si précieux que le divan d'Alger conféra au roi de France le droit de revêtir du burnous d'investiture un certain nombre de cheiks de la côte. Quant à l'exportation du corail brut, elle représentait annuellement 4 millions et était l'objet d'un service maritime régulier. Des règlements minutieux prévenaient les fraudes et les abus, interdisaient les engins destructeurs des pieds de corail, fixait le prix des denrées fournies aux marins. En France, cette industrie nouvelle et florissante intéressait les économistes et suscitait des discussions scientifiques. Peyssonnel, de Marseille, découvrait que le corail n'est ni une pierre, ni une plante, mais un animal. Il en découvrait la reproduction et les espèces d'une façon qui contribua à régulariser les moyens de pêche et à empêcher la destruction des bancs.

Cela dura peu.

En 1768, la France s'était annexé l'Ile de Corse. Pauvres et turbulents, les pêcheurs corses qui, depuis le départ des Gênois, en étaient réduits aux coraux des eaux précaires de Bonifacio, firent valoir sans tarder la nationalité nouvelle que venaient de leur imposer les armes françaises, en envahissant les pêcheries de Barbarie. Le bey de Tunis, par antipathie naturelle, la Compagnie, parce que son monopole pacifique souffrit de cette irruption soudaine, s'opposèrent à l'admission des Corses. C'était illogique et injuste, assurément, mais c'était sage : les nouveaux venus pêchaient le corail d'une façon défavorable à sa reproduction. Ils se montraient, à tous égards, d'une indocilité dangereuse et, surtout, ils transportaient frauduleusement les produits de leur pêche à des sociétés livournaises. Les Corses protestèrent : ils eurent pour eux toute la littérature du temps. Les gazettes s'émurent. Un abbé Poiret publia un « Voyage dans l'ancienne Numidie » où il fulminait contre la Compagnie d'Afrique.

Ces polémiques préparaient le terrain. Lorsque la Révolution éclata, Salicetti et Pozzo di Borgo les portèrent à la tribune et firent de la situation de leurs compatriotes en Barbarie une preuve de l'immoralité des privilèges commerciaux en général. On n'hésita pas plus longtemps. La Compagnie fut dissoute, son fonds social brutalement liquidé,

la communauté et la liberté de la pêche à tous les Français proclamée. Elle eut pour conséquence une exploitation désordonnée des bancs. De 30, les coralines montèrent brusquement à 200. Faute d'un contrôle sérieux, 50 coralines toscanes et gênoises s'y joignirent. Tout le corail ne tarda pas à prendre le chemin de l'Italie ; les manufactures de Marseille et de Cassis se fermèrent.

Au lendemain de la paix d'Amiens, Bonaparte, peu féru de maximes philosophiques, reconstitua l'ancienne Compagnie, sous forme d'une Agence Nationale ayant son siège à Ajaccio. Il obtint des pachas barbaresques un nouveau monopole, car sa guerre avec les Turcs avait compromis gravement les anciens traités. Par ailleurs, il favorisa l'industrie et la consommation du corail[1]. Mais, situation très remarquable, tout ce que fit Napoléon pour relever la pêche française du corail ne profita qu'aux Italiens. En effet, à partir de cette époque et toujours davantage, à mesure que s'affermissait le système d'Empire, la nationalité française s'étendait, comme on sait, à tous les citoyens du royaume d'Italie, du royaume de Naples et des départements impériaux de la péninsule, sujets de droit et de fait de l'empereur, c'est-à-dire à tous les Italiens. Si bien qu'en 1806, il n'y avait plus que 10 Français de France dans les pêcheries de Barbarie — et c'étaient des Corses ! Quant aux autres, c'étaient des français de Gênes, de Livourne et de Naples !

L'hégémonie maritime que Trafalgar avait donnée à l'Angleterre fit éloigner bientôt du littoral barbaresque les pêcheurs italo-français. Des Compagnies de débarquement firent main-baisse sur les installations et les engins. Avec la complicité forcée des divans d'Alger et de Tunis, la pêche fut sous-affermée pour dix ans aux Siciliens et aux Sardes, auxquels se joignit une population disparate d'Espagnols, de Maltais et de juifs. L'Angleterre se réservait les positions militaires et les rades que lui offrait la côte.

Cette intrusion fut purement provisoire et épisodique. En 1816, la paix conclue, l'Angleterre fut forcée de vider les lieux. Le gouvernement de la Restauration, soucieux en général des intérêts économiques du pays, s'occupa de relever encore nos établissements et nos pêcheries. Il se heurta cependant à une situation de fait impérieuse : il n'y avait depuis assez longtemps qu'un nombre dérisoire de Français dans les eaux barbaresques. L'Angleterre avait chassé les Italiens et

---

[1] Suivant son procédé habituel, il contraignit sa femme à en porter sur elle, afin de répandre à la cour l'usage du corail travaillé. Les factures des fournisseurs de Joséphine, citées par F. Masson, contiennent des notes importantes au compte d'Oliva et Scotto, bijoutiers en coraux, à Paris.

les avait remplacés par d'autres Italiens. Avec l'écroulement du système d'Empire, tous ces Italiens se retrouvaient ensemble, compatriotes comme par le passé. Toutes les coralines leur appartenaient. Rétablir le monopole exclusif pour les Français était impossible. Inutile aussi, car on n'eût pu, du soir au lendemain, attirer de nouveau en Barbarie des Français qui n'y pêchaient plus depuis longtemps. Au surplus, l'expérience avait prouvé qu'individuellement, l'Italien est bien plus apte à ce genre d'industrie que le Français. Celui-ci exige 45 francs par mois au minimum, plusieurs repas, des gourmandises et de l'alcool, un chômage hebdomadaire, de fréquentes descentes à terre pour des emplettes d'ordre varié ; celui-là se contente de 20 francs, mange une fois par jour une assiettée de pâtes, une fois par mois un quartier de viande, ne se repose qu'à Pâques et à la Fête-Dieu, ne quitte jamais le bord. Les seuls Français qui puissent alors endurer un pareil régime étaient les Corses, Italiens de race.

Le monopole des pêcheries fut donc obtenu par le gouvernement d la Restauration, à condition que les Italiens le partageassent avec nos nationaux. Cette disposition profita aux corailleurs français, mais non au commerce français, car ces corailleurs (tous corses, encore une fois) avaient tout intérêt à vendre les produits de leur pêche en Italie et c'est ce qu'ils firent. Au demeurant, ils étaient noyés dans la foule des corailleurs italiens. Ceux-ci possédaient 100 barques, pour 7 battant pavillon français. De fait, la pêche de corail restait donc italienne.

*
* *

En 1827, le caractère fantasque du dey Hosseïn l'amena à violer les traités conclus avec le gouvernement royal et, à ouvrir les pêcheries à toutes les nations. Il s'attira des représentations de la part de notre consul. La réponse fut un coup d'éventail célèbre, la riposte fut la conquête pure et simple de l'Algérie par la France.

Lorsque la cessation du gros des hostilités et l'établissement de l'Administration française en Algérie permirent de reprendre la pêche du corail, troublée et interrompue pendant quelqnes années, la France, désormais souveraine en la matière, la soumit au régime suivant : liberté et gratuité de la pêche pour nos nationaux, admission des étrangers moyennant une prestation, fixée à 290 piastres par bateau plus 24 piastres représentant l'ancienne redevance en nature au fisc, indigène. En Tunisie, à la même époque, le gouvernement royal obtenait par une négociation et sous forme de bail perpétuel ce qu'il conquérait en Algérie par la forme des armes : la souveraineté de la pêche. Il lui appliqua les mêmes règlements.

- L'obligation d'acquitter une taxe dégoûterait, pensait-on, les corailleurs italiens d'une pêche déjà pénible et onéreuse. Leur disparition provoquerait enfin, dans la population maritime du Midi de la France, le désir de s'adonner à nouveau, à l'abri de toute concurrence, à la pêche florissante d'autrefois. Erreur. La règlementation nouvelle n'apporta aucun changement : pas une coraline italienne de moins, pas une coraline française de plus. Le seul à s'enrichir fut le fisc, mince dédommagement à la perte d'une industrie considérable. Le baron Baude, auteur d'un des premiers ouvrages parus sur l'Algérie française, y faisait ressortir avec amertume que nous étions propriétaires d'une vaste contrée et que sa richesse principale appartenait à nos voisins, que l'on y voyait beaucoup de soldats et pas un pêcheur français, et que, disait-il : « les corailleurs italiens ne nous rapportent rien, même pas la consommation des liqueurs fortes. »

Une pareille situation était évidemment anormale. Elle agita les publicistes et finit même par intéresser le Parlement. Il n'y avait plus à songer, en somme, à acclimater les Français à la pêche du corail, mais on pouvait, essayer encore d'en faire tourner l'exploitation au profit non pas du fisc, mais du commerce français même. La première mesure prise dans ce sens fut ingénieuse. Le ministre décida que le montant des prestations imposées aux corailleurs étrangers serait abaissé, qu'en revanche la sortie du corail d'Algérie serait fortement imposée et que des établissements *ad hoc*, fondés à la Calle et ailleurs, se chargeraient de l'achat sur place. Nouvelle déception. Le nombre des coralines ne varia pas sensiblement ; les maisons italiennes élevèrent probablement leurs prix d'achat et continuèrent à centraliser les produits de la pêche. Il fallait songer à autre chose.

En 1855, à l'instigation de la Société Zoologique d'Acclimatation, récemment fondée, il y eut des missions officielles envoyées dans les eaux algériennes pour étudier la question. Il y fut procédé avec toute la lenteur et la solennité qui caractérisent notre administration. Il y eut un échange cérémonieux de rapports bien écrits et de discours académiques pour expliquer au maréchal Vaillant, ministre de la guerre, que la France, chez elle, tirait 42.000 francs d'une pêche qui rendait 10 millions par an au commerce italien. Quant aux remèdes proposés, ils étaient nombreux, scientifiques et impraticables. Un ouvrage décisif, celui du professeur Lacaze-Duthiers, finit par jeter quelque clarté dans la question et activa la chose. « Pour franciser l'industrie, tâchez de franciser ceux qui s'y livrent, proposait Lacaze-Duthiers. La pauvreté crie plus haut que les scrupules patriotiques. Il ne vous coûtera pas cher de faire arborer les couleurs françaises sur les coralines italiennes. Une fois dans votre main, vous en ferez ce que vous voudrez. »

Cette idée fut mise à exécution sans trop tarder. Un décret, pris en 1861, accorda une réduction de 50 p. 100 sur les droits à acquitter, pour tous les étrangers qui fixeraient leur domicile sur la côte, et l'exonération complète à toute barque construite en Algérie, pêchant sous pavillon français, montée aux 3/4 par des étrangers ayant 5 ans de résidence en Algérie et un patron y possédant un immeuble. Le résultat fut plus appréciable cette fois : les statistiques de 1864 relèvent autant de coralines françaises que d'italiennes, et une quantité notable de corail passa directement en France. Mais il restait précaire : telle était l'activité des maisons de Livourne et de Naples que la presque totalité des produits leur demeurait acquise. Des primes étaient données aux contrebandes les plus ingénieuses. En un mot, l'unique résultat auquel avait abouti le décret de 1861, avait été de donner aux statistiques une physionomie plus consolante, moyennant un appauvrissement considérable du fisc.

Ces considérations navrantes furent portées à la tribune du Sénat, comme une commission venait d'être élue pour s'occuper de l'état des personnes en Algérie. On proposa d'aller très hardiment de l'avant. Au lieu de franciser les coralines d'une façon platonique et inefficace, il fallait favoriser la naturalisation pure et simple des corailleurs eux-mêmes par tous les moyens possibles.

La Commission adopta cette manière de voir. Elle pesa sur la confection du sénatus-consulte qui devait régler, d'une disposition générale, l'état des personnes en Algérie. Voté le 5 juillet 1865, celui-ci portait que « l'étranger justifiant de trois années de résidence pourrait demander à jouir de tous les droits de citoyen français. » Il suffisait dès lors d'abroger le décret de 1861 et on mettrait ainsi en demeure les Italiens qui voudraient obtenir ou conserver l'exonération des droits voulus, de demander la naturalisation, aux conditions si faciles du sénatusconsulte. Si cette abrogation avait été accomplie immédiatement, le coup de filet était décisif : toute une population maritime devenait française d'un jour à l'autre et il y avait des chances pour que les bénéfices de la pêche du corail échappassent enfin aux maisons italiennes.

Malheureusement pour l'espoir qu'on nourrissait, les graves questions qui agitèrent les dernières années de l'Empire et les premières de la troisième République suspendirent la question. Ce ne fut que sous la présidence du Maréchal, à l'instigation d'un jeune enseigne de vaisseau, chargé, avec un aviso, de la surveillance des pêcheries et qui publia un opuscule sur la pêche du corail [1] qu'elle revint à la mémoire de nos gouvernants. L'abrogation du décret de 1861 fut prononcée en

[1] C'était Cavelier de Cuverville, le vice-amiral actuel.

1877, mais, pour des raisons diplomatiques mystérieuses, elle fut ajournée d'année en année pendant huit ou dix ans.

Ces prorogations successives mirent la puce à l'oreille aux publicistes italiens. Les manœuvres de l'administration française excitèrent les appréhensions générales. L'économiste Riccardo Canestrini, le professeur Corrado, de Cagliari, publièrent des articles très sérieux dans les *Annales officielles du ministère du Commerce.* Ils signalaient le danger des nouvelles dispositions prises, en Algérie, à l'égard des corailleurs italiens; c'était la dénationalisation à brève échéance de toute une population et de toute une industrie. On était sous la menace prochaine de ces dispositions, inattaquables d'ailleurs, sur le terrain de la légalité. Comment y échapper? Avec une sagacité qui lui fait le plus grand honneur, Canestrini suppliait son gouvernement : 1° de faire rechercher, sur les côtes d'Italie, de nouveaux bancs de corail 2° d'exempter les pêcheurs de corail du service militaire. De la sorte, les corailleurs italiens déserteraient en masse les bancs algériens, fatigués d'ailleurs par six siècles de pêche constante, et l'inscription maritime française, conséquence désagréable de la naturalisation.

Le gouvernement italien se réserva sur le second point, mais il s'occupa activement et sans tarder du premier. Ses efforts furent couronnés de succès. Trois bancs d'une importance très considérable furent découverts à Sciacca, en Sicile, en 1875, 1878 et 1880. Comme Canestrini l'avait prévu, les corailleurs de Barbarie s'y portèrent aussitôt, heureux de pêcher un corail neuf et d'éviter la naturalisation française. Ils ne laissaient sur les vieux bancs algériens, épuisés par des siècles d'une pêche irrégulière et abusive, qu'une centaine des leurs, déjà naturalisés.

Aussi, lorsque, en désespoir de cause, survint, en France, la loi du 1er mars 1888, portant que les pêches maritimes, sur les côtes de la métropole et des colonies, ne pourraient plus être pratiquées que par des citoyens nés ou naturalisées français, on n'eut même pas à l'appliquer en Algérie, pour les pêcheurs de corail. Plus un seul Italien payant patente ne s'y rencontrait. La pêche du corail de Barbarie avait définitivement vécu.

*
* *

L'histoire de la pêche du corail de Barbarie peut susciter des réflexions instructives, philosophiques presque. Nous y avons vu aux prises, en effet, non point les forces économiques de deux pays, luttant sur un terrain égal, mais l'Administration, avec ses pouvoirs, ses moyens de

contrainte, ses foudres, se heurtant à la souplesse et à l'ingéniosité des initiatives particulières. La toute-puissance publique essayant de réduire la force des instincts et des volontés privés, et s'y cassant misérablement les dents.

La pêche et l'industrie du corail s'adaptait, pour une foule de raisons, aux besoins et au tempérament italiens : le gouvernement français, souverain de fait des pêcheries de Barbarie depuis 1520, souverain de droit et de fait depuis 1840, n'est jamais parvenu à en chasser nos voisins et à y acclimater nos nationaux. Il a épuisé d'abord les moyens de contrainte : monopole exclusif, demi-monopole, taxations. Impuissant à forcer, il a tenté d'allécher : il a passé aux transactions, aux faveurs, aux primes. Sans succès encore, et, comme avec une sorte de dépit, il a fini par frapper brutalement : il a favorisé, puis rendu obligatoire la naturalisation. Mais alors, ce fut un coup d'épée dans l'eau. Les Italiens avaient eu le temps de chercher et de trouver un autre centre d'exploitation, ils n'étaient plus là et ne laissaient même point derrière eux les bancs de coraux indemnes.

Il y a quelque part, dans La Fontaine, l'histoire d'un chat ou d'un chien qui convoite quelque victuaille. Il menace d'abord, puis il minaude, enfin, comme dernier argument, il se décide à mordre. Mais alors, son adversaire est déjà loin.

L'histoire de la pêche du corail en Barbarie, c'est cette fable.

François-Jourdan Pietri.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Février* 1903).

1er. — **Arrêté** instituant une commission chargée d'étudier les difficultés relatives à l'application de la loi du 9 avril 1898 aux accidents du travail survenus dans les établissements pénitentiaires ou dans les établissements hospitaliers (page 594).

4. — **Composition** du conseil d'administration et de la commission technique de la caisse des recherches scientifiques instituée par la loi du 14 juillet 1901 et réglementée par le décret du 3 juillet 1902 (page 653).

6. — **Décrets** détaxant des produits coloniaux en 1903 (cafés de la côte d'Ivoire, cafés et cacao du Congo) (page 692).

7. — **Arrêté** instituant une commission à l'effet d'examiner la situation des majorats, dotations et pensions concédés sous les régimes antérieurs (page 705).

8. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission de contrôle de la circulation monétaire pour l'exercice 1902 (page 729).

9. — suivi d'un décret sur la télégraphie sans fil (page 774).

11. — **Arrêté** instituant une commission chargée de procéder à la revision du décret du 24 messidor an XII sur les cérémonies publiques, préséances et honneurs civils et militaires (page 810).

12. — **Rapport** au Président de la République sur les opérations des caisses d'épargne ordinaires en 1901 (page 836).

— sur l'ensemble des opérations des caisses d'épargne (caisse nationale d'épargne et caisses d'épargne ordinaires) en 1901 (page 856).

19. — **Décret** réglant l'organisation et le fonctionnement des écoles nationales professionnelles d'Armentières, de Vierzon, de Voiron et de Nantes transférées du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts au ministère du Commerce et de l'Industrie par la loi de finances de l'exercice 1900 (page 1042).

— portant nominations de membres du bureau national, scientifique et permanent des poids et mesures (page 1043).

— **Arrêté** relatif au contrôle des sociétés de capitalisation (page 1044).

20. — **Décret** fixant la liste des maladies auxquelles sont applicables les dispositions de la loi du 15 février 1902 relatives à la protection de la santé publique (page 1061).

— portant règlement d'administration publique pour le fonctionnement du comité consultatif d'hygiène publique de France, suivi d'un arrêté portant nominations de membres de ce comité (page 1062).

— **Arrêté** relatif au mode de déclaration des cas de maladies déterminés par la loi du 15 février 1902 (page 1063).

21. — **Loi** relative au régime douanier des denrées coloniales (page 1077).

— **Rapport** suivi d'un décret interdisant l'exportation des vaches et des génisses hors de la colonie de Madagascar et de ses dépendances (page 1086).

— suivi d'un décret rendant applicables dans la colonie de Madagascar et dépendances les lois et décrets relatifs aux marques de fabrique et de commerce (page 1086).

22. — **Arrêté** déterminant les conditions d'admission d'auditeurs libres à l'école professionnelle supérieure des postes et des télégraphes (page 1097).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant le tarif des droits de consommation sur les boissons alcooliques à Saint-Pierre et Miquelon (page 1101).

23. — **Décret** autorisant provisoirement l'application du tarif minimum aux denrées coloniales originaires de certains pays (page 1125).

27. — **Loi** portant : 1° ouverture sur l'exercice 1903, de crédits provisoires applicables au mois de mars 1903 ; 2° autorisation de percevoir, pendant le même mois, les impôts et revenus publics (page 1221).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant les conditions d'entretien, par la ville de Paris, des bourses ou portions de bourses dans les lycées de Paris (page 1237).

28. — **Loi** forestière relative à l'Algérie (page 1253).

— **Décret** portant reconnaissance, comme établissement d'utilité publique, de la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité (page 1266).

II

Marche contre l'Etoile. — C'est extraordinaire, dit un mage assis sur le bord du chemin ; moi, je ne vois plus l'étoile.

— Peut-être, dit son compagnon, nous sommes-nous égarés.

Et voilà qu'à force de contempler le firmament ils aperçurent très loin, très loin derrière eux, la lueur tremblottante qui devait les conduire au berceau de Dieu.

Alors, ils décidèrent qu'il fallait changer de route.

Je connais un peuple qui, lui aussi, tourne le dos à son étoile, et qui marche, et qui court ébloui, convaincu qu'il va la rattraper ; et chaque pas qu'il fait l'en éloigne davantage, car il s'obstine à suivre la route qui le ramène dans la nuit. Les efforts qu'il fait pour se perdre sont inimaginables ; déjà l'étoile n'apparaît plus que par instants, vacillante à travers la nue ; encore quelques minutes, et elle s'engloutira dans l'étendue ; et le peuple errant s'apercevra qu'il est revenu à son point de départ, dans sa mentalité hébétée, plus loin que jamais du rêve divin.

Depuis cent ans que ce peuple a brisé ses chaînes, il semble ne s'être occupé que de les renouer plus solidement. Il a mis très longtemps à revenir à l'ancien régime abandonné ; mais aujourd'hui il y touche, et tout porte à croire qu'il ne se passera pas de longues années avant qu'il ne se retrouve dans la situation d'où il s'était arraché à force de révolutions.

Il s'est rencontré des gens qui ont dit à ce peuple .

« Tu veux être libre ? Quelle sottise ! Les droits de l'individu ne sont rien. Qu'est-ce que c'est que cela, l'individu ? Est-ce que cela existe ? Dans une addition, qu'est-ce qui existe ? Le total. Or, le total, c'est la société ; et la société, c'est l'Etat. L'Etat est tout. Il doit tout avoir, tout posséder, tout ordonner, tout régler ; à lui de dispenser les bienfaits, de rendre la justice, de mettre chacun à sa place ; il est le vrai Dieu sans qui nul ne saurait ni respirer, ni parler, ni agir : en dehors de lui, il n'y a rien. Quand tu auras réalisé cet idéal de noyer les individualités dans une masse sur laquelle aura passé le terrible niveau de la loi unique, tu seras arrivé au terme du progrès. »

Cependant l'étoile s'éloignait toujours.

De temps en temps, quelqu'un disait bien :

— C'est étrange ; il me semble qu'au lieu d'avancer nous reculons. Voici revenir la dîme ; voici revenir la gabelle ; voici revenir les corporations ; voici revenir les maximes d'Etat, les devoirs d'Etat, l'enseignement d'Etat ; voici revenir la morale d'Etat ; le tout accompagné

d'une nombreuse gendarmerie. Mais nous avons vu tout cela autrefois. Mais tout cela, c'est ce que nous avons quitté.

— N'écoutez pas cet imbécile, disaient les autres. C'est un ignorant ignorantissime. Vous devez d'autant plus vous réjouir, citoyens, qu'on vous oblige à plus de choses. Quand tout sera obligatoire, quand vous ne pourrez plus même vous lever ni vous coucher à l'heure qui vous conviendra, quand vous serez constamment visités, surveillés, perquisitionnés, réglementés, alors vous serez parfaitement heureux. A l'Etat tous les monopoles ; à l'Etat de vous donner à boire, de choisir vos lectures, d'améliorer vos mœurs. Oh ! que de gens vertueux ! O Jérusalem nouvelle, comme tu nous apparais resplendissante ! Un jour viendra, ô grand peuple, où les lois auront enfin tout prévu et où fonctionnera la grande caserne civile que nous construisons avec tant d'amour ! Alors les temps seront accomplis, et tu auras la bonne et saine République où nul ne fera ce qu'il voudra, mais où chacun sera obligé d'obéir à cet effroyable tyran qui s'appelle tout le monde.

A Dieu ne plaise que j'essaie de m'opposer à ce courant, qui nous ramène si gentiment au système que l'Empire n'avait pu qu'ébaucher ! Il y a, d'ailleurs, une certaine logique dans tout cela. On ne doit pas s'étonner outre mesure qu'alors que notre amour de la paix fait accroître le nombre des soldats, notre glorification des libertés augmente le nombre des servitudes.

En attendant que cela soit insupportable, cela ne laisse pas que d'être singulièrement bouffon.

(*Le Radical*). HENRY MARET.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mars 1903.

Assemblée générale annuelle.
Nécrologie. — MM. Jules Clavé et Figuerola.
Discussion. — Est-il nécessaire d'avoir des colonies pour être un grand peuple?
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président.

Elle est précédée cette fois de l'Assemblée générale annuelle de la Société, dans laquelle il est donné lecture du rapport du questeur-trésorier sur la situation financière et sur les prévisions de dépenses de 1903, et du rapport des censeurs. Après quelques observations faites par divers assistants, l'Assemblée a approuvé ces rapports et nommé de nouveau censeurs, pour l'année 1903, MM. Boverat et E. Varagnac.

Du reste, le compte rendu détaillé de l'Assemblée générale sera publié dans le *Bulletin* de la Société.

Au début de la séance mensuelle ordinaire, M. le Président annonce la mort d'un de nos confrères que nous n'avions pas souvent l'occasion de voir à nos réunions, M. Jules Clavé. Ancien inspecteur des forêts, M. Clavé était devenu administrateur des domaines du duc d'Aumale. Il aimait beaucoup l'économie politique, et avait même publié un petit Manuel, excellent ouvrage élémentaire.

Une autre perte, qui n'atteint pas directement notre Société, mais qu'il y aurait, dit le Président, injustice à ne pas signaler, c'est celle de M. Figuerola, qui fut ministre des Finances en Espagne, et qui se mit, il faut le rappeler, à la tête du mouvement libre-échangiste dans son pays.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications

parvenues à la Société depuis la dernière séance, et dont la liste est ci-après. Il y a lieu de signaler particulièrement, parmi ces publications, la *Statistique internationale des valeurs mobilières*, dressée par M. A. Neymarck, pour l'Institut international de statistique, et qui constitue une œuvre très importante. M. Fleury cite encore à part une brochure de M. d'Eichthal sur la *Solidarité sociale et ses nouvelles formules.*

La Société de statistique nous communique l'avis suivant, relatif au concours pour le prix Coste, en 1903.

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société, décédé le 17 octobre 1901, lui a fait un legs important, en exprimant le désir que les arrérages en fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Des concours successifs seront ouverts à cet effet. Dès maintenant, et à titre d'étude préliminaire, un premier concours est ouvert en 1903.

Un prix de 500 francs, qui portera le nom de *Prix Coste*, sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la *méthode* et les *cadres* d'une *évaluation détaillée de la fortune de la France.*

En fait de programme, le Conseil de la Société croit devoir entrer dans les vues du testateur, en laissant la plus grande liberté aux concurrents. Il croit néanmoins devoir attirer leur attention sur les réflexions émises par M. Coste lui-même dans la séance du 5 février 1901 de la Société d'Economie politique, où avait été adoptée, comme sujet de discussion, la question suivante : « Considérations sur l'évaluation de la richesse publique en France. » Nous citerons encore le discours présidentiel de M. Coste, à la Société de statistique en 1893.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 31 décembre 1903, à M. Fléchey, secrétaire général de la Société, 8, rue Garancière. Ils devront être transmis directement ou sous pli recommandé renfermant : 1° le mémoire lui-même, non signé, mais portant une devise ; 2° une lettre cachetée renfermant l'avis d'envoi signé du nom avec l'adresse du concurrent, mais portant sur l'enveloppe, d'une manière visible, la même devise que sur le mémoire.

La lettre cachetée ne sera ouverte que sur la demande du concurrent. Les mémoires, manuscrits ou inédits, devront être écrits en français, quelle que soit leur provenance. Ils deviendront la propriété de la Société.

S'adresser, pour tous renseignements, au secrétaire général de

la Société, M. Fléchey, 8, rue Garancière, visible chez lui le mardi de 1 heure et demie à 5 heures.

La réunion adopte ensuite comme question à discuter celle dont voici l'énoncé, formulé par M. de Chabanne La Palice :

EST-IL NÉCESSAIRE D'AVOIR DES COLONIES POUR ÊTRE UN GRAND PEUPLE ?

M. de Chabanne la Palice expose ainsi le sujet.

Trop souvent, hélas! dit-il, les hommes nuisent à la justesse d'un principe par la façon dont ils l'appliquent. Nous en trouvons un frappant exemple dans la colonisation. Aussi, bien que partisan convaincu du système colonisateur bien compris, je suis peu surpris de constater que la plupart de nos économistes qui jugent la colonisation d'après ses résultats tirent de leurs observations une défiance qu'ils ne cherchent pas à dissimuler d'ailleurs. Si l'on juge, en effet, le système d'après la façon dont il est compris en France, où il n'est en somme qu'un merveilleux champ d'exploitation livré à des nuées de fonctionnaires, beaucoup plus nuisibles aux colons que les nuées de sauterelles, le scepticisme professé à son égard paraît naturel. Mais en réfléchissant aux nombreux services pouvant résulter pour une nation d'une colonisation économiquement et scientifiquement comprise, j'ai l'espoir de prouver que la colonisation est indispensable à un grand peuple.

Il est un principe essentiellement économique, dit l'orateur : c'est celui qui reconnaît les avantages du développement de la sphère des marchés, de l'étendue des échanges. Le résultat immédiat des colonies n'est-il pas de créer de nouveaux courants commerciaux, d'augmenter le trafic par mer et d'ouvrir à l'industrie de nouveaux débouchés par la voie de l'échange. Mais ce n'est pas seulement au point de vue industriel et commercial que les colonies offrent de sérieux avantages ; c'est surtout au point de vue de l'accroissement immédiat de la richesse amené par le fonctionnement normal du premier agent de production, le capital. Le rendement des capitaux dans un pays neuf dépasse de beaucoup celui qu'on peut obtenir dans les pays plus anciens. De là une rente qui sera servie à la métropole par la colonie, cette rente ayant pour valeur la différence des taux de rendement qui vient d'être signalée. Cette rente dont bénéficieront les capitalistes

augmentera la demande des produits de toutes sortes, et déterminera par suite un surcroît de production. Aux mains de capitalistes trop prudents, elle augmentera l'épargne. De toute façon elle contribuera à l'accroissement de la richesse du pays. Mais il ne faut pas voir seulement dans la colonisation un moyen de contribuer à l'accroissement de la richesse générale par une circulation et surtout par un emploi rationnels; il faut y voir surtout un moyen d'accroître l'intensité d'une force indispensable à toute nation, l'esprit d'entreprise. Le capital a une véritable mission morale et économique à remplir : il doit se faire le pionnier de la civilisation. Pourquoi, jusqu'ici, paraît-il faillir à cette mission? C'est qu'il a trouvé dans les fonds d'État une rémunération permettant à ceux qui les détiennent de vivre au sein d'une abondance facile; en d'autres termes, le taux élevé de la rente est une véritable prime payée à l'oisiveté.

La colonisation est l'école du travail et de la liberté. L'homme livré à lui-même, sous l'impulsion des lois de l'intérêt et du moindre effort, y acquiert les vertus viriles qui font le véritable citoyen; il apprend à se solidariser avec ses semblables dans une lutte commune contre les résistances de la nature.

Mais il revient à la colonisation une mission bien plus importante que celle d'accroître la richesse, d'augmenter la surface des marchés et d'apprendre aux capitalistes leur rôle social. Elle doit remplir encore une tâche essentiellement civilisatrice : la plupart des États ne s'en rendent pas un compte exact. Un État civilisé doit s'efforcer de se faire aimer des peuplades sauvages qu'il prend sous sa domination, les éduquer et non les exterminer brutalement. Dans cette œuvre difficile qui doit tendre à l'assimilation de l'indigène, le peuple colonisateur doit s'efforcer d'exercer une influence saine, s'il ne veut pas accumuler de gros nuages à l'horizon. Il n'y a donc pas seulement un but économique à atteindre dans la colonisation, mais un but moral dont l'importance nous échappe trop souvent. On a reproché à la colonisation de favoriser l'esprit de conquête, l'esprit guerrier dont nos moralistes ont, avec raison, une si grande horreur à notre époque. Pour eux la colonisation est synonyme de conquête.

Il est vrai que le passé et le présent leur donnent raison. L'État se heurte ici à une grande difficulté dont il ne peut se tirer qu'avec du tact et de la prudence. Il faut réfléchir, dit l'orateur, que la civilisation ne peut exister qu'à la condition d'augmenter peu à peu le champ de son action. Toute entrave à son

extension compromet son existence même. Mais ce n'est pas une raison pour approuver l'idée de conquête. En effet, la colonisation porterait bien plus de fruits sous la forme de protectorat ou simplement, dans bien des cas, par l'expansion naturelle de l'influence. L'esprit de conquête est la conséquence néfaste de l'esprit protectionniste. Il a la prétention de créer la colonisation, tandis qu'il lui nuit singulièrement, au contraire. L'idée de civilisation exige une logique humanitaire qui ne peut s'accorder avec celle de conquête.

Mais, d'autre part, pour que la colonisation fût ce qu'elle devrait être, il faudrait que le pays colonisateur se trouvât à la hauteur de cette mission difficile. Or, l'état moral de la plupart des nations européennes les rend-il capable de donner l'exemple à des peuplades barbares? On peut en douter. L'orateur tient seulement à affirmer que l'état de fièvre dans lequel se trouve la France ne peut la rendre propre à coloniser avantageusement. Cet état défavorable est dû à l'exaltation de toutes les passions par les politiciens de tous les partis. La politique absorbe toutes les forces vives de la nation et l'épuise par ses troubles à l'intérieur. Pour coloniser efficacement, il faudrait qu'une nation fût forte à l'intérieur avant de songer à son expansion extérieure. Il n'y a pas de doute que si la France pouvait arriver au calme, elle serait aussi apte à coloniser que l'Angleterre.

Trop souvent, dit-il, la lie de la population se précipite dans nos colonies. Dans ces conditions, des colons ont le tort de se croire tout permis. A les écouter, l'Etat dans les colonies devrait être l'humble serviteur des colons; cependant l'oppression des indigènes ne leur est jamais avantageuse. Comment, alors, s'étonner de ces fâcheux résultats dans un pays où, de plus, le système protectionniste, fait sentir dans toutes les branches de l'activité humaine les conséquences de son influence anémiante, où, l'individu habitué à recourir toujours et pour toutes choses à l'Etat, ne peut acquérir les vertus viriles et l'esprit d'entreprise indispensable au vrai colon. C'est une élite de capitalistes persévérants, doués d'une énergie morale à toute épreuve, capables de se faire respecter et de donner l'exemple, qu'il faudrait dans une colonie pour qu'elle portât ses fruits. Or l'orateur croit fermement que la malsaine habitude de toujours implorer l'Etat est caractéristique dans les pays où domine le protectionnisme ; qu'elle prive ce peuple de vertus indispensables à la réussite dens les pays neufs. Le système protectionniste d'où dérivent tous les monopoles est immoral, la colonisation en subit

les conséquences, alors qu'elle devrait être essentiellement morale.

Il est encore une raison majeure pour laquelle la colonisation ne rend pas les services attendus dans notre pays, par exemple. C'est l'abstention des capitaux. Nos financiers et nos capitalistes n'ont guère le goût de la colonisation.

Leur sens pratique les fait s'abstenir de toute intervention dans des opérations qu'ils ne pourraient suivre que de trop loin. L'Etat français veut bien coloniser, mais la nation hésite à le suivre dans cette voie. C'est qu'on n'a jamais assez cherché à diriger l'opinion dans ce sens, et c'est là une faute grave. Un de nos confrères, M. Paul Leroy-Beaulieu, l'a parfaitement compris : depuis longtemps il s'est montré le champion ardent de la colonisation.

L'orateur a dit tout à l'heure qu'il voyait dans la colonisation une mission salutaire à remplir pour le capital. Il voudrait maintenant faire comprendre pourquoi il attache une si grande importance au rôle du capital et surtout du capitaliste. Le petit propriétaire qui a consacré toute ses ressources à l'acquisition du fonds qu'il veut exploiter, et qui n'a par suite aucune réserve disponible, se trouve trop à la merci de l'imprévu et des mauvaises années. Il est forcé alors de recourir à l'hypothèque et marche de cette façon à une ruine certaine. Après lui arrive un nouveau propriétaire qui paye beaucoup trop cher le fonds à exploiter et qui ne tarde pas à être aux prises avec les mêmes difficultés, dans l'impossibilité où il se trouve de tirer de la propriété une rémunération suffisante de sa mise de fonds. L'orateur est donc convaincu que la colonisation est essentiellement l'œuvre du capitaliste disposant d'une réserve suffisante. Pour lui, l'Etat ne devrait se lancer dans une entreprise coloniale qu'après s'être assuré le concours de capitalistes pouvant fournir les ressources nécessaires à l'exploitation des colonies nouvelles. Il faudrait créer un courant d'opinion favorable avant de se lancer dans une entreprise aussi hasardeuse. Pourquoi l'Angleterre a-t-elle réussi dans ses colonies ? C'est que dans ce merveilleux pays d'initiative privée, l'Etat s'est toujours senti soutenu par des capitalistes confiants et décidés. Pour arriver à des résultats identiques en France, il faudrait encourager les groupements de capitaux et, à ce point de vue, les sociétés anonymes rendraient de grands services en cette circonstance. Pour l'Etat français, la colonisation n'est qu'un prétexte de places lucratives à offrir à de nombreux fonctionnaires ; là se borne toute son ambition. Mais il paraît souverainement

injuste de rendre la colonisation responsable de cette politique à courte vue. Dans ces conditions le nombre de nos colonies s'est accru outre mesure en augmentant singulièrement les charges de la métropole. Dans le choix même des colonies, il est encore fort important de tenir compte de la facilité des relations avec la métropole; il faut également de la part de l'Etat une orientation d'idées constante et logique dans sa politique d'expansion coloniale. Dans cet ordre d'idées notre tâche est toute tracée en Afrique.

Mais étant donnée la grande quantité de capitaux nécessaires aux colonies, on ne peut souhaiter à une nation comme la nôtre d'en posséder un trop grand nombre. Il y a là une question de juste mesure fort délicate à résoudre. Un nombre exagéré de colonies nécessiterait pour leur réussite un chiffre considérable de capitaux.

Et ces capitaux ainsi enlevés à la métropole le seraient au détriment de l'industrie nationale. C'est pour cela qu'il faut savoir se borner dans les entreprises coloniales, malgré les nombreux attraits de la colonisation.

L'orateur termine, en affirmant qu'un esprit prévoyant ne saurait renoncer à la colonisation en raison des difficultés qu'elle offre trop souvent. Et la première de toutes n'est-elle pas le résultat des luttes intestines suscitées par la politique ? La confiance manque alors, et les capitaux deviennent plus rétifs que jamais. Il appartient aux esprits libéraux de calmer cette effervescence nuisible, de ramener l'opinion à une plus juste appréciation des choses, en faisant prévaloir leurs idées saines et larges, puisées aux sources mêmes de la science.

En résumé, dit M. de Chabanne, je crois, que l'Etat ne doit pas chercher à avoir un nombre trop considérable de colonies : il doit s'attacher à résoudre la question de mesure et de proportion si importante au point de vue économique. Bien que partisan des colonies, je désapprouve donc absolument la politique d'expansion coloniale, conséquence néfaste de l'impérialisme. Je crois que l'Etat doit s'efforcer d'arriver le plus vite possible à l'autonomie administrative et financière dans ses colonies. Pour atteindre ce but, il n'y a qu'une seule méthode, la seule efficace d'ailleurs, dans la solution de toutes les questions économiques, celle de la liberté.

Deux mots seulement, ajoute-t-il encore, pour vous faire remarquer que j'ai discuté la question en tenant compte de l'organisation sociale actuelle, c'est-à-dire de la prépondérance accordée à l'Etat. Cette prépondérance existant depuis la suppression du ré-

gime féodal, il me paraîtrait téméraire de n'en plus tenir compte d'une façon radicale. Je ne crois donc pas la possibilité de se passer à notre époque de l'Etat en ce qui concerne la colonisation. Mais je ne me fais pas d'illusion, car je sais qu'en reconnaissant ici une intervention étatiste, je commets une faute de logique en ce sens qu'étant libre-échangiste fervent je ne devrais faire aucune concession au protectionnisme. En effet, la prépondérance de l'Etat n'engendre-t-elle pas le système que nous condamnons? Je le crains. C'est pourquoi je trouve que l'Etat ne devrait pas imposer la colonisation à la nation, mais simplement suivre les besoins et les désirs des nationaux. Il y a là une grande différence entre la colonisation d'Etat ouvertement protectionniste que je condamne et la colonisation demandée, en quelque sorte colonisation d'opinion que je crois utile au point de vue de la puissance d'une nation. Les politiques, s'ils voyaient les choses de haut, ne devraient avoir qu'un seul but : celui de lutter contre la marche fausse donnée à la civilisation par ces idées de centralisation par l'Etat qui engendrent tant de maux. Le protectionnisme est la plus haute expression de l'erreur des politiques.

M. Paul Leroy-Beaulieu rend d'abord hommage aux idées justes et libérales émises par le précédent orateur. Reprenant ensuite le texte même de la question, il rappelle qu'au point de vue historique, tous les grands peuples, les Grecs, les Romains, dans l'antiquité et, dans les temps modernes, l'Espagne, au temps de sa plus florissante puissance, l'Angleterre, etc., ont été des peuples colonisateurs. Les Chinois eux-mêmes ont passé par une période historique où la colonisation caractérisait leur puissance la plus grande. Les Allemands, qui forment un grand peuple, travaillent depuis quelques années à leur expansion coloniale en Afrique et en Chine. Du reste, il faut absolument que l'on colonise. Si nos ancêtres ne l'avaient pas fait, nous serions restés confinés autour de la Méditerranée et un peu sur les rivages de la mer du Nord. Que de richesses dont nous n'aurions pas aujourd'hui la jouissance, que nous ne connaîtrions même pas, et que la colonisation a mises à notre service! Il faut et il faudra toujours des colonies. La colonisation sera une œuvre permanente dans le centre de l'Afrique, par exemple, dans les contrées tropicales, d'où ne peut se retirer l'influence européenne, sous peine de voir retomber dans la barbarie toutes ces peuplades noires que l'on a eu tant de peine à tirer de leur inertie.

L'évolution naturelle de l'humanité l'ordonne. Il faut coloniser.

On croit souvent qu'avec le commerce on pourrait suppléer à la colonisation. C'est une erreur. Si l'on s'était contenté de commercer avec les Peaux-Rouges du Nord-Amérique, les États-Unis seraient-ils ce qu'ils sont aujourd'hui ? Pour l'utilisation réelle des pays neufs, pour en développer l'exploitation, il faut la colonisation, c'est-à-dire la direction économique et politique, la mise en valeur méthodique des ressources minérales et végétales, l'organisation pratique de la production sous toutes ses formes, et ce n'est pas là l'œuvre du commerce. La colonisation nécessite d'abord l'exploration à fond du pays. Il faut ensuite attirer les capitaux. Et, pour le dire en passant, les capitaux français, que l'on dit si timides, et qui le sont souvent, c'est vrai, ces capitaux sont parfois aussi des plus hardis, hardis à l'excès. Le Suez et le Panama sont là pour l'attester. En Tunisie même, M. Leroy-Beaulieu peut citer l'entreprise des phosphates de Gafsa, que bien peu de capitalistes auraient crue aussi féconde qu'elle l'est et dont les résultats récompensent, dès maintenant, la confiance de ceux qui ont prévu l'avenir.

La civilisation ne serait rien sans la colonisation, à laquelle nous devons les produits les plus précieux pour notre existence moderne, le pétrole, le coton, etc., etc.

Une seule question se pose. Importe-t-il à chaque nation de prendre part à l'œuvre de la colonisation, ou de laisser certains peuples coloniser, les autres tirant profit, dans les possessions d'autrui, des résultats obtenus ? M. Leroy-Beaulieu croit que, en ce qui nous regarde, quand un peuple possède de grandes ressources, quand il a comme nous derrière lui un grand passé historique, il doit prendre part à cette œuvre de la colonisation du monde. D'autant plus que, dans notre pays, il n'y a plus rien à faire maintenant. Pas une grande entreprise, pas une exploitation fructueuse, étant donné le sous-sol particulièrement pauvre qui nous rend si inférieur à presque tous les peuples de l'Europe au point de vue économique.

La colonisation a ce mérite de porter hors des frontières les hommes, les capitaux, qui trouvent à s'employer au loin.

Sans doute, il faut une mesure dans la colonisation. Il faut, autant que possible, proportionner les efforts que l'on fait au dehors à ses ressources en population et en capitaux. Les Français se sont laissé entraîner peut-être à occuper un domaine trop étendu. Mais ils ont voulu profiter du moment où il y avait encore des espaces disponibles ; nous avons même perdu un peu de temps. Sans doute nous ne pourrons pas exploiter rapidement tout ce que

nous avons occupé, surtout étant donné que notre population n'est pas exubérante. En tous cas, nous devons nous garder d'augmenter encore notre empire colonial, nous garder surtout de vouloir occuper le Maroc, dont la population est trop considérable, et dont l'annexion nous créerait des difficultés insurmontables. Mais, encore une fois, nous avons bien fait de prendre ce que nous avons actuellement surtout en Afrique, où nous avons maintenant une situation unique, à quelques heures de Marseille.

Le domaine que nous possédons aujourd'hui peut être mis en valeur par nous-mêmes, à la condition de bien traiter les indigènes. Ce principe est la base de toute colonisation. Les indigènes sont plus importants que les colons. Il faut leur inculquer nos arts techniques inférieurs, leur apprendre à être charrons, forgerons, menuisiers, charpentiers, etc., sans chercher à leur donner une instruction théorique inutile.

En somme, il faut un idéal à un pays comme la France, un idéal politique et économique qui n'est point chez nous. Il faut être colonisateurs, puisque nous avons des colonies et nous pouvons fort bien coloniser, avec un beau domaine comme celui que nous avons à nos portes, qui nous fera honneur et profit.

M. **Yves Guyot** ne s'attendait pas à prendre la parole aussi tôt. Il avait demandé d'être inscrit à la fin de la discussion pour quelques observations. La discussion engagée a un double caractère : un caractère politique et un caractère économique. Les termes de la question posée par M. de Chabanne La Palice : « Est-il nécessaire d'avoir des colonies, pour être un grand peuple? » ont le défaut d'être trop généraux; car tous les peuples, même grands, ne sont pas placés dans les mêmes conditions. M. Paul Leroy-Beaulieu l'a reconnu ; mais à son tour, il a dit : Est-il bon que le monde soit conquis par des civilisations plus avancées en évolution que celles des indigènes qui l'occupaient? Il y a bien des protectionnistes qui, nous menaçant tous les matins du péril américain, semblent regretter le bon temps où les territoires de l'Amérique du Nord étaient disputés entre quelques centaines de mille Sioux, Apaches et Iroquois. Ils ne menaceraient point l'Europe de l'envahir de leurs produits, mais ils n'achèteraient point de toilettes rue de la Paix et n'auraient point permis à un certain nombre de peintres de construire des hôtels, avenue de Villiers. Ce n'est pas à la Société d'Economie politique que l'on peut redouter l'extension du progrès, sous prétexte qu'il est un élément de concurrence.

M. Yves Guyot rappelle qu'il a toujours dit : c'est une chose de se lancer dans une aventure coloniale, c'est une autre chose d'y renoncer une fois qu'on a commencé. Un peuple ne peut évacuer des territoires qu'il a occupés, abandonner une entreprise, sans qu'il en résulte pour lui un affaiblissement moral tout au moins. Certes, M. Yves Guyot rend pleine justice à M. Jules Ferry et à M. Etienne, qui ont bravé l'impopularité pour augmenter le domaine colonial de la France. Nous ne pouvons le liquider; mais nous ne devons pas tenter de l'étendre. Nous devons nous attacher à le mettre en valeur, et les chiffres indiquent que, jusqu'à présent, l'idéal colonial a surtout été l'illusion coloniale. On avait prétendu que nos nouvelles colonies, quoique situées sous le climat torride, aideraient à l'expansion de la race française et nous voyons que les passages accordés par l'Etat ont profité, en 1901, seulement à 361 hommes, en 1902, à 264. On disait qu'elles ouvriraient des débouchés à nos produits et nous voyons qu'en 1901, nos exportations pour nos colonies, non comprises l'Algérie et la Tunisie, se sont élevées à 211 millions.

Or, notre budget colonial est de 112 millions. Il monte donc à 53 p. 100 de nos exportations.

On peut donc dire que plus de la moitié des marchandises expédiées dans les colonies y sont entraînées par le budget payé par la métropole, et si on entre dans le détail des articles exportés, cette conviction est encore fortifiée. Enfin, il ne faut pas nous dissimuler que ces chiffres sont obtenus en partie au moyen de tarifs de douanes ou d'exemptions de droits qui rappellent de plus ou moins loin le pacte colonial.

La politique coloniale, loin de détruire le protectionnisme en France, l'a développé : dès que nous avons mis la main sur un territoire, nous y pratiquons la politique de la porte fermée, et nous avons provoqué ainsi l'impérialisme anglais. Les Anglais ont considéré qu'ils seraient d'autant plus sûrs de maintenir la porte ouverte pour eux comme pour les autres, qu'ils exploiteraient eux-mêmes les territoires ; et nous les avons vus pratiquer l'impérialisme en laissant la plus large autonomie à leurs possessions. Cette politique de la porte fermée est la cause de nos conflits et peut amener des conséquences redoutables.

D'après le rapporteur du budget des Colonies, les 5/6e du budget colonial sont des dépenses militaires ; et les colonies exigent d'autres dépenses. On répète sur tous les tons qu'elles nécessitent l'empire de la mer, mais à coup sûr, elles n'ont pas développé notre marine marchande ; on parle de points d'appui de la flotte

de dépôts de charbon ; mais le pouvoir calorifique du charbon s'évapore, si le charbon n'est pas fréquemment renouvelé, et il ne peut l'être que par une marine marchande active comme la marine anglaise. Et ici intervient la question politique. Avant de songer à agrandir notre domaine dans toutes les parties du monde, nous devons assurer notre sécurité en Europe.

Nous ne saurions invoquer l'exemple de l'Angleterre ; car elle n'a pas à se préoccuper des champs de bataille du continent et nous ne pouvons avoir la prétention d'avoir une armée de terre de premier ordre et une flotte comparable à la sienne. Enfin, comme l'a fait remarquer M. de Chabanne la Palice, les procédés de colonisation ne sont pas les mêmes. On voit des Anglais s'engager dans des pays, y engager leurs capitaux et remorquer ensuite leur gouvernement. Il ne les précède pas, il les suit, comme viennent de le montrer d'une manière si éclatante les événements de l'Afrique du Sud.

En France, au contraire, c'est le gouvernement qui commence, et qui ensuite essaye d'entraîner les colons récalcitrants, récalcitrants, parce que la vie est agréable en France, même pour ceux qui en disent le plus de mal.

Nous avons plus de territoires que nous ne pouvons en mettre en valeur et que nous ne pouvons en défendre efficacement. Nous les avons, nous ne pouvons les abandonner. Tâchons de nous en contenter, en en tirant le meilleur parti possible et en en développant la richesse.

M. **Noël Pardon** s'excuse d'avoir à présenter une observation personnelle. Il y est forcé, d'ailleurs, et ne prend la parole que pour cela. Il regrette de trouver, dans la discussion de M. de Chabanne la Palice, sur les fonctionnaires coloniaux, un lieu commun que l'honorable orateur a bien essayé de relever par la piquante nouveauté de l'expression : ce sont, dit-il, des vols de sauterelles plus nuisibles que les sauterelles. M. Noël Pardon demandera à M. de Chabanne la Palice : d'abord, s'il peut préciser quelque fait à la charge d'un fonctionnaire colonial ; ensuite, s'il n'a jamais, dans son existence de colon, demandé aide et assistance à un fonctionnaire colonial.

Ce point réglé en passant, M. Noël Pardon pense que, quels qu'aient été les résultats de la politique coloniale française, on ne peut lui refuser d'avoir produit, en M. Paul Leroy-Beaulieu, qui vient de tenir l'assistance sous le charme et l'influence profonde de sa parole, le premier colonisto du monde. De toutes les raisons

de coloniser, il vient de développer la meilleure, la seule indiscutable : le besoin d'un idéal. Oui, la satisfaction de ce besoin est beaucoup pour un peuple, et surtout de notre race.

Mais, en dehors de cet idéal, qu'y a-t-il de tangible et en quoi la colonisation nous a-t-elle rendus « plus grands » ? Il faut savoir ne pas se payer de mots. Au point de vue des intérêts matériels, c'est l'échec. Le premier mouvement de M. Noël Pardon, en vue de la discussion de ce soir, avait été comme celui de M. Yves Guyot, d'aller aux chiffres. Il faut bien avouer qu'ils sont désolants. En somme, la France a payé, en 1902, 115 millions de francs pour vendre 249 millions à ses colonies et leur acheter 178 millions.

Voilà la solution statistique de la question posée par M. le comte de Chabanne. La solution historique ou politique est-elle différente? Il semble à M. Noël Pardon qu'on fasse, à ce sujet, une singulière confusion.

« Tous les grands peuples, dit-on, ont été colonisateurs. » Peut-être. Mais la thèse est incomplète, et M. Pardon pense qu'il faudrait ajouter, l'histoire en main, si triste et décevant que ce puisse être : « et dès qu'ils ont été colonisateurs, ils ont cessé d'être de grands peuples. »

Sans remonter à l'antique Carthage où, peut-être, M. de Chabanne la Palice ne coloniserait pas si Annibal n'avait voulu aller coloniser l'Italie, n'avons-nous pas sous les yeux le Portugal et l'Espagne, les deux plus grands peuples colonisateurs, cessant d'être de grands peuples. Pour l'Espagne l'argument est encore plus frappant : on peut constater le relèvement de ce pays dès qu'il perd ses colonies.

L'impérialisme qui sévit en Angleterre et aux Etats-Unis et n'est autre chose qu'une forme du « morbus colonialis » dénoncé par Bismarck ; n'est-il pas la fissure menaçante ?

Pour la France, M. Noël Pardon voudrait être mauvais prophète ; mais souvenons-nous de Faschoda. Quelques arpents de marécages ont failli amener une grande guerre. Défions-nous aussi des marécages du Siam. Il s'en élève des vapeurs terriblement menaçantes depuis l'alliance de l'Angleterre et du Japon. M. Pardon signale les efforts encore souterrains des Japonais au Siam.

Restreignons le terrain de la discussion, dit en terminant M. Pardon, du théâtre du monde à l'ourlet de cette nappe. Vous êtes, messieurs, des économistes. Admettez-vous qu'un peuple puisse être grand s'il s'appuie sur des principes aussi contraires aux vôtres que l'intervention de l'Etat et la protection ? Or ce sont deux piliers sur lesquels toute colonisation repose.

M. de Chabanne La Palice, en réponse aux protestations de M. Noël Pardon, dit qu'il n'a nullement voulu s'attaquer aux fonctionnaires de nos colonies, mais seulement au fonctionnarisme, qu'il persiste à condamner au point de vue économique, surtout lorsqu'il y a, comme c'est le cas pour les possessions françaises, pléthore de fonctionnaires.

Oui, ajoute **M. Paul Leroy-Beaulieu**, on ne fait pas ici le procès des fonctionnaires coloniaux, qui sont tous, on peut le dire, épris de leur tâche et dont beaucoup sont des hommes de véritable valeur. Mais on a une fâcheuse tendance, en France, à en créer beaucoup trop, et ils sont deux ou trois fois plus nombreux dans nos possessions que dans les colonies similaires appartenant aux Anglais.

M. Mercet pense que la question que vient de traiter M. de Chabanne La Palice aurait pu être formulée d'une manière un peu différente; notre pensée à tous est de la rapporter à la France, et l'on aurait pu dire. « La France qui a des colonies est-elle un grand peuple? »

M. Mercet définit un grand peuple celui qui n'a pas besoin financièrement du concours des autres. Les peuples qui ont des dettes extérieures, si grands et si puissants qu'ils paraissent, ne sont que des nations de second rang. Il ne sont pas complètement indépendants; pour une partie de leurs actes ils sont tributaires des autres.

Il y a quatre peuples que l'on peut qualifier de grands peuples, ce sont l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les États-Unis, les deux premiers surtout qui sont les banquiers du monde entier.

M. Mercet rappelle qu'après les douloureux événements de 1870, la France ne pensait qu'à reprendre des forces, qu'à réparer tous les maux d'une guerre douloureuse. Elle s'y consacra entièrement et ce n'est qu'après 1880, qu'un grand homme d'État, Jules Ferry, songea à l'avenir colonial de notre pays. Il lui ménagea, au milieu de grandes épreuves personnelles, la possession de l'Indo-Chine, de la Tunisie et lui prépara celle de Madagascar. En même temps tous les Etats reconnaissaient la nécessité de l'expansion coloniale, l'utilité commerciale et industrielle des colonies et s'employaient à l'appliquer à leur profit. L'Angleterre est en mal constant de colonies; nous la trouvons partout et toujours sur notre chemin. L'Allemagne a mis la main sur les terres d'Afrique et d'Océanie que ne protégeait encore aucun drapeau.

L'Italie s'est installée sur la côte orientale d'Afrique; on voyait peu à peu diminuer rapidement les portions disponibles du monde. Il était indispensable pour la France de prendre sa part avant que tout ne fût absorbé par les autres. De là le développement peut-être prématuré de notre empire colonial, mais il est acquis, les limites sont fixées et c'est l'avenir qui mettra en valeur tout ce que nous avons assuré dès maintenant.

Le reproche qu'on fait à nos colonies, c'est de coûter encore à la Métropole et de charger notre budget de sommes importantes, sans résultat.

M. Mercet signale rapidement les avantages que procurent à la France et que lui procureront plus tard les colonies. Il estime que la politique coloniale bien comprise est une grande force ajoutée à la politique générale d'un pays.

Elle apporte un élément de richesse, de puissance, de prestige, faute duquel un pays comme le nôtre risquerait de descendre au 2e et 3e rang parmi les nations. En mettant en valeur les immenses et riches domaines que nous possédons au loin, nous accroîtrons la richesse nationale.

Certes, il y a des difficultés à surmonter, difficultés de tous ordres, de climat, de personnel, de main-d'œuvre, de législation douanière, de droits fiscaux, etc., etc. : ce n'est pas une raison pour ne pas lutter contre elles, pour ne pas en triompher.

La plus importante de toutes, c'est la prudente réserve des capitaux. C'est là que l'effort doit être le plus énergique et le plus vigoureux, car les capitaux sont la base même sans laquelle la mise en valeur de nos possessions lointaines ne peut se développer largement.

M. Mercet conclut en disant que les colonies de la France sont des facteurs considérables de sa fortune future. Sans colonies, on peut être un grand petit peuple.

Avec des colonies on est ou l'on peut certainement devenir un grand peuple. La France a droit dès maintenant à ce titre.

M. A. Vivier, vu l'heure avancée, désire seulement signaler, en de brèves formules, les quatre points que voici :

1° Comme on l'a dit il y a un instant, il faut bien traiter les indigènes, qui sont plus importants aux colonies que les colons. Et cette idée avait été bien mise en lumière, il y a plus de vingt ans, par un homme de valeur qui fut directeur des affaires civiles en Algérie, sous le gouvernement de M. A. Grévy, M. Regnault, dans une brochure intitulée : *La Question algérienne*.

2° Quand on compare le mode d'expansion coloniale des Français et des Anglais, on constate que ceux-ci, après s'être établis dans une possession, y installent le *self government*, tandis que nous, nous y installons toute une administration dépendante de la Métropole, et spécialement des députés coloniaux, la pire des inventions.

3° Il faut développer la production des colonies, pour développer la puissance d'achat des indigènes. Or nous voulons tout de suite pouvoir vendre beaucoup dans nos possessions, sans nous demander avec quoi nos clients nous paieront.

4° Une chose encore nous rend inférieurs sur ce terrain aux Anglais, par exemple : c'est que nous ne savons pas importer dans nos colonies, comme eux, nos habitudes, nos goûts français, ce qui entraînerait la consommation de produits nationaux, c'est-à-dire des débouchés assurés pour l'industrie de la métropole.

M. Frédéric Passy, président, croit pouvoir se dispenser d'essayer un résumé de la discussion que la Société vient d'entendre. Mais il demande la permission de prendre, malgré l'heure, la parole à son tour, et de présenter pour son compte quelques observations.

La discussion, dit-il, ainsi que l'a remarqué l'un des préopinants, n'a pas tout à fait répondu à ce que pouvaient faire attendre les termes de la question proposée : Les colonies sont-elles nécessaires à la grandeur d'un peuple ? C'est une question de doctrine. Et d'ordinaire, sinon toujours, sans négliger le côté pratique en vue duquel des solutions de doctrine doivent être recherchées, ce sont les questions de doctrine qu'aborde de préférence la Société. Sauf M. Leroy-Beaulieu, qui s'est énergiquement prononcé dans le sens de l'affirmative, et M. Pardon, qui non moins énergiquement s'est prononcé pour la négative, on s'est peu occupé de la question de principe. On a pris, les uns en approuvant ce qui a été fait, les autres en le regrettant plus ou moins, les choses où elles en sont. La France, a-t-on dit, a un vaste empire colonial; c'est un fait. Que faut-il qu'elle fasse de cet empire, et quel est pour elle le meilleur moyen d'en alléger les charges et d'en tirer parti ?

Sur ce point, il ne pouvait guère y avoir de dissentiment grave. Ni M. Yves Guyot, qui a publié jadis, à l'époque où commençait le grand mouvement d'expansion coloniale de la France, un puissant réquisitoire contre cette politique, ni M. Passy lui-même qui l'a combattue, au Parlement, avec une énergie qui lui a été

souvent reprochée, ne pourraient songer à demander l'abandon des possessions dont ils auraient voulu que l'on s'abstînt de s'emparer, et conseiller à la France la retraite qu'à dû s'imposer l'Italie.

Ils prennent comme les autres les choses dans leur état actuel. Et, dès lors, ils ne peuvent qu'être d'accord avec M. Leroy-Beaulieu et la plupart de leurs collègues pour réclamer plus de ménagements à l'égard des indigènes, qui devraient être, comme on l'a bien dit, l'élément principal de la vie coloniale; moins de fonctionnaires, surtout moins de fonctionnarisme; moins de travaux d'apparat et plus de travaux immédiatement utiles; moins de restrictions douanières surtout et plus de liberté pour l'industrie et le commerce.

C'est là ce qui aurait dû être fait. Ce n'est pas, malheureusement, ce qui a été fait. On demande des colonies pour avoir, dit-on, des débouchés. Et, quand on en a, au lieu de laisser venir à elles librement les produits, les capitaux et les activités, on en fait des enceintes fermées que l'on prétend exploiter au profit de quelques industries ou de quelques catégories de personnes privilégiées. On les considère comme des vaches à lait, bonnes uniquement à être traites. Et l'on a bien soin en même temps de leur refuser tous les moyens de se faire du lait.

Et ceci, dit M. Passy, me ramène à la question de doctrine. Est-il nécessaire pour un peuple d'avoir des colonies; de se créer par tous les moyens un empire colonial?

Par tous les moyens? Par la conquête, par l'assujettissement des indigènes, par l'exploitation à outrance? Evidemment non, dit M. Passy. L'humanité et la justice l'interdisent. L'intérêt bien entendu ne devrait pas moins le défendre. Et ce n'est pas en vain que Michelet a dénoncé l'insanité des peuples européens, écrasant, au lieu de l'élever et de le servir en s'en servant, l'instrument naturel du développement des terres lointaines, l'homme fait pour le climat. La colonisation violente, comme le constatait tout à l'heure M. Pardon, n'a pas, en général, profité à ceux qui l'ont pratiquée. Et ce n'est pas seulement à l'Espagne que pourrait être appliquée cette parole prononcée, au siècle dernier, dans une séance des Cortès : « C'est l'Amérique qui a perdu l'Espagne. C'est elle; c'est la fausse puissance et la fausse richesse qu'elle a poursuivie de l'autre côté de l'Atlantique qui ont été la cause de la perte de sa richesse et de sa liberté. »

Et c'est pourquoi cette façon d'entendre la colonisation a été condamnée tour à tour par Franklin, par Turgot, par Cobden, par

Bastiat et par la plupart de nos maîtres en économie politique.

Elle l'a été aussi, après une trop longue pratique, au nom de l'expérience, par l'Angleterre elle-même, qui, après avoir poussé l'exploitation de ses possessions lointaines jusqu'à interdire, comme le constatent de vieux auteurs, à ses colonies de l'Amérique du Nord de se faire des balais de bouleau ou d'utiliser la laine de leurs moutons, en est venue, il y a près d'un demi-siècle, à déclarer magistralement, par la bouche de lord John Russell, que l'intérêt et le devoir de la métropole étaient de préparer ses colonies à l'autonomie.

Et, en effet, sauf quelques exceptions qu'il faut regretter, ce n'est pas, ainsi que le remarquait tout à l'heure M. Yves Guyot, par la conquête et en vue d'une exploitation exclusive, que les colonies anglaises sont fondées. « Ce n'est pas le commerce qui doit suivre le drapeau », a dit dans un jour de bon sens M. de Bismarck ; « c'est le drapeau qui suit le commerce. »

Il n'est pas certain, d'ailleurs, que l'expansion d'une nation ne s'exerce réellement que par la colonisation officielle, ou, pour mieux dire, qu'il n'y ait de colonies que les possessions territoriales sur lesquelles flotte le drapeau de la métropole. On veut des colonies pour avoir des débouchés et de l'influence. La France, et surtout l'Italie, n'ont-elles pas, dans l'Amérique du Sud, par le grand nombre de leurs nationaux qui y sont établis et par les relations commerciales qu'elles y entretiennent, une colonie d'une autre importance que cet empire d'Erythrée, qui a mis en si triste évidence les dangers des appétits excessifs? L'Angleterre, qui est notre plus grand client, n'est-elle pas, comme le dit plaisamment l'amiral Réveillère, notre meilleure colonie? Et n'en est-il pas de même, à un moindre degré, de tous les points du globe où, sans dépenses et sans violences, la France met le pied, par ses industriels, par ses commerçants et par sa langue ? On peut donc, sans être ennemi de la grandeur et de l'influence de son pays, ne pas voir sans quelques préoccupations cet entraînement vers les prises de possession lointaines, dont tout le monde paraît reconnaître, d'ailleurs, que le terme est arrivé. Et M. Passy, tout en acceptant, puisqu'il le faut bien, ce qui est fait, ne croit pas avoir à se reprocher d'avoir trop inutilement combattu jadis des entreprises qui, quels que soient les résultats que l'on en peut attendre plus tard, ont coûté bien cher, plus cher qu'il ne le disait lui-même, et qui auraient pu, si des complications très à craindre alors étaient survenues en Europe, mettre la République dans un embarras égal à celui où la guerre du Mexique avait mis l'Empire au com-

mencement des entreprises de l'Allemagne contre le Danemark.

Il lui est difficile, d'ailleurs, d'accepter ce que dit M. Leroy-Beaulieu de l'épuisement des ressources de la France. Plus rien à faire dans notre pays ; plus rien à tirer de notre sol, pauvre et épuisé ; plus rien à attendre du développement de notre industrie et du perfectionnement de notre agriculture ? Et nous avons toute la puissance de nos cours d'eau à employer, soit pour la production de la force, soit pour la fertilisation de nos campagnes ! Et nous avons toutes les découvertes de la science qui, à chaque instant, nous apprend à tirer parti de ce qui nous était resté jusqu'à présent inutile ! Et nous sommes, par notre situation, par nos côtes, qui nous ouvrent toutes les mers, et par nos frontières, qui nous ouvrent le continent européen, prédestinés en quelque sorte à être les véritables intermédiaires entre l'Europe et les autres parties du monde ! Il n'y a qu'une chose qui nous manque. C'est de ne pas nous lier les mains à nous-mêmes, et de ne pas nous mettre volontairement en quarantaine en fermant notre terre de France, cette terre qui devrait être hospitalière entre toutes, comme ses dépendances extérieures, au commerce du reste du monde, qui ne demande qu'à les vivifier. Grandir, oui. Mais, pour grandir, commencer par desserrer les liens dans lesquels nons étouffons.

La séance est levée à 11 h. 10.

Charles Letort.

Ouvrages présentés.

A. Neymarck. — *Statistique internationale des valeurs mobilières.* — *Rome*, 1903, in-8°.

G. Frascara. — *Il problema del mezzogiorno e d'Italia.* — *Roma*, 1903, in-8°.

P. Ghio. — *Les dernièresa agitations agraires dans l'Italie du Nord.* — *Paris*, 1903, in-8.

CORRESPONDANCE

Est-il indispensable d'avoir des colonies ?

Le Havre, 6 mars 1903.

Mon cher Maître,

Voudriez-vous me permettre d'essayer un synthétique commentaire de la discussion qui a eu lieu à la Société d'Economie Politique ?

« Est-il indispensable d'avoir des colonies pour être un grand peuple ? »

Cela dépend, a dit fort justement M. Yves Guyot, d'une foule de contingences.

Cela dépend surtout de ce que l'on entend par « un grand peuple ».

Pour ma part, je considère qu'un grand peuple est celui où la moyenne de la population a atteint le niveau le plus élevé et l'équilibre le plus complet de son développement matériel, intellectuel et moral.

Si l'on admet cette définition, je ne vois pas qu'on puisse établir un rapport nécessaire quelconque entre la grandeur d'un peuple et la question coloniale.

D'autre part, le mot « colonie » a deux sens.

Dans son sens économique, sociologique si l'on veut, il signifie justement la *segrégation* des peuples, la rupture par une partie de la population du principal lien constituant le caractère d'un peuple, à savoir la cohabitation ou la co-exploitation d'un territoire ayant les mêmes limites. Il semble donc que le libellé de la question en discussion ait été en contradiction avec la conception économique de la colonie ; il aurait fallu dire « est-il indispensable d'avoir *donné naissance* à des colonies, etc. ». Et la doctrine économique libérale, si bien résumée par M. Frédéric Passy, répond, sur ce point, que la chose est certainement très favorable à la grandeur d'un peuple, mais nullement indispensable un très grand compte devant être tenu des contingences signalées par M. Yves Guyot.

Dans son sens polique, au contraire, le mot « colonie », qui exprime la domination d'un peuple sur un territoire éloigné et sur les populations qui l'habitent, s'adaptait parfaitement à la question posée « est-il indispensable d'*avoir*, etc. »

Or, il y a deux manières d'envisager les questions politiques. On peut les envisager en se plaçant soit au point de vue des conceptions purement historiques, traditionnelles, empiriques et par conséquent variables à l'infini, du rôle de ce que vous avez admirablement défini l'*industrie politique*, soit au point de vue de la conception scientifique, philosophique, économique de ce même rôle.

La première méthode a pour but de dégager des solutions immédiates et provisoires; la seconde a pour but de dégager la solution qui doit guider les gouvernements des peuples, représentants de l'intérêt général et permanent de l'humanité, dans cette préparation de l'avenir qui est leur véritable raison d'être.

Il semblerait que l'emploi de cette dernière méthode dût essentiellement distinguer les discussions de la Société d'Economie politique, les organes du pouvoir et de l'opinion à qui incombe l'emploi de la première étant suffisamment nombreux et n'étant que trop dépourvus d'une orientation propre à leur éviter les retours en arrière. Peut-être une certaine méconnaissance de cette méthode a-t-elle contribué à donner à la discussion d'hier quelque apparence de confusion et de décousu.

Si, s'inspirant de cette méthode, l'on réfléchit à la différence qui existe entre le peuple et l'Etat, organe de l'industrie politique nécessaire, entre mille autres, au développement de ce peuple ; si l'on se souvient que l'industrie politique, consistant essentiellement et uniquement dans l'emploi de la coercition, ne doit s'exercer que dans le domaine où d'autres coercitions compromettent la sécurité de la liberté, on doit arriver, me semble-t-il, aux conclusions suivantes :

1° Ce sera un véritable contre-sens que de demander aux gouvernements d'étendre leur sphère d'action sur des territoires nouveaux tant qu'on n'aura pas ramené cette action à ses justes proportions sur le territoire national;

2° Ce sera une véritable trahison de la mission des gouvernements, que d'imposer à des populations indigènes des obligations non justifiées par un surcroît de sécurité, demandé ou accepté, fourni aux individus qui composent ces populations;

3° Ce sera un véritable privilège accordé aux individus colonisateurs d'un peuple, et par conséquent une autre trahison de la mission des gouvernements que d'obliger les compatriotes de ces individus à payer une part quelconque des chances de la colonisation.

Telles sont les conclusions qui, au nom de la science économique,

base de la *science politique*, condamnent, à mon avis, d'une manière radicale, les colonisateurs d'Etat.

Que la *politique* proprement dite qui, jusqu'ici, n'a jamais été dirigée par la science, mais par l'empirisme, impose des tempéraments à cette condamnation, et que les nécessités de l'adaptation à un milieu non immédiatement modifiable obligent chaque nation à tenir compte des dangers que peut lui faire courir l'attachement des autres nations à la mauvaise politique traditionnelle, c'est une autre question et discutable.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'un « grand peuple », dont l'influence morale est aussi incontestable que celle de la France, doit avoir à cœur *non seulement de ne pas s'enfoncer davantage dans les errements du passé, mais encore de réagir contre eux.*

C'est seulement lorsque les progrès de la politique et de la morale nationales et internationales auront donné, ce dont nous sommes, hélas! encore fort loin, quoi qu'en puisse penser M. Paul Leroy-Beaulieu, tout leur développement à la puissance de production et à la puissance de consommation des peuples, entravées par tant de charges et d'obstacles, c'est alors seulement qu'il pourra s'agir de mettre utilement en valeur des territoires nouveaux, en soumettant les populations non civilisées qui les occupent, dans l'intérêt de celles-ci comme de ceux-là, à la tutelle de l'*ensemble* des peuples civilisés, agissant d'un commun accord et non chacun pour soi.

Toute autre politique coloniale n'aura pour résultat que d'extérioriser et d'étendre, comme on l'a déjà vu récemment et comme on le verra encore, les sanglants méfaits de la vieille civilisation guerrière, basée sur le néfaste préjugé de l'antagonisme des intérêts dont l'immortel auteur des *Harmonies*, notre grand Bastiat, a si bien montré le néant, et qui ayant retardé d'un nombre incalculable de siècles le développement normal des civilisations européennes successives, ne devrait plus, à aucun prix, être opposée au développement de la civilisation mondiale !

Votre très respectueux et affectueux disciple,

H. L. FOLLIN.

COMPTES RENDUS

Premier Congrès du Sud-Ouest navigable, *tenu à Bordeaux en juin* 1902. *Compte rendu des travaux.* Paris, librairie L. Milo.

Ainsi que le relate un court historique placé en tête du volume, la formation d'un Comité destiné à appuyer le projet de la *Garonne navigable* fut décidée à Bordeaux en septembre 1900.

Ce sont deux articles parus dans la *Revue Commerciale* de cette ville qui en donnèrent d'abord l'idée. Une société se constitua ensuite qui prit le titre de *Sud-Ouest Navigable*, sur la proposition même des membres du Congrès.

Après trois mois de négociations et de démarches, une première réunion se tint à l'Athénée le 8 décembre 1900. Un Bureau provisoire fut nommé, avec la mission de dresser un projet de statuts et de préparer la nomination d'un Bureau définitif. Les statuts de la société reçurent finalement l'approbation des intéressés le 14 janvier 1901.

Tels furent les débuts de la *Garonne Navigable*.

Des conférences s'organisèrent bientôt dans les différents centres du Sud-Ouest, lesquelles provoquèrent une sorte d'enthousiasme ; les Chambres de commerce s'émurent à leur tour et décidèrent de les multiplier dorénavant et de les provoquer.

Prenant exemple sur les moyens de propagande employés par la *Loire navigable*, la société groupa en un seul faisceau toutes les forces auparavant dispersées, et elle créa de nouveaux comités dans toutes les villes qui lui parurent s'associer plus particulièrement à l'idée éveillée par les promoteurs de l'entreprise.

Que veulent donc ces messieurs du *Sud-Ouest Navigable* ? Ceci : un aménagement mieux entendu de la région, au point de vue de la navigation intérieure, et non seulement des améliorations jugées possibles et désirables sur la Garonne, mais encore sur ses affluents et sur les canaux latéraux ou de jonction.

Il faut bien le dire, la propagande pour obtenir ces améliorations fut d'autant plus active, les initiatives d'autant plus nombreuses, les efforts plus persévérants, que les projets du gouvernement, relatifs au déve-

loppement de la navigation intérieure, n'avantageaient guère la région du Sud-Ouest. Bien que cette région représentât un cinquième environ du territoire, la gouvernement ne lui attribuait qu'un cinquantième des crédits affectés.

Le congrès de 1902 avait en conséquence pour but d'exprimer les désiderata de la batellerie du Sud-Ouest, de dresser, en quelque sorte, ainsi que le dit l'exposé, ses cahiers de doléances, comme lors des anciens Etats-Généraux. Mais, préoccupés avant tout de se montrer unis, les membres du Congrès n'ont pas voulu résoudre *a priori* toutes les questions posées,et ils en ont laissé la solution aux congrès à venir. On a laissé de côté, par exemple, la question du canal des Deux-Mers (d'une réalisation à notre avis fort difficile) et celle des tracés à adopter pour le canal des Landes et pour le canal vers la Loire. On s'est contenté de prendre note des diverses communications intéressantes pour la situation économique du Sud-Ouest.

Il est évident que ces multiples travaux seraient de nature à provoquer un assez grand mouvement commercial dans la région, à réveiller certains centres de leur torpeur et à amener de toutes parts un redoublement de transactions. Mais on ne réfléchit pas que chaque centre de production a aussi ses visées et ses espérances d'amélioration, et que les dépenses faites par l'Etat ne sont pas toujours compensées par les recettes qui devraient y correspondre.

Il y a, nous le savons bien, l'avenir que l'on escompte assez témérairement d'habitude ; toutefois, l'avenir ne nous appartient guère, et il est sage de ne procéder que méthodiquement et avec réserve à la réalisation de projets si coûteux et si étendus.Quelques parties du Sud-Ouest se trouveraient fort bien de ces améliorations et y rencontreraient peut-être un surcroît d'activité ; d'autres, frappées de stérilité, tant à cause de la pauvreté du sol que de la modicité des ressources locales, n'en retireraient que des avantages assez médiocres,selon nous,pour ne pas dire tout à fait aléatoires. Ce n'est pas que les contrées déshéritées ne puissent devenir un jour des centres actifs de production, car tout se modifie en ce monde. Il n'en est pas moins que lorsqu'il est question de faire appel aux ressources communes, il est bon de réfléchir avant d'agir.

Voilà pourquoi l'Etat, sans doute, a fait une part relativement si réduite au bassin de la Garonne, dans les crédits affectés à l'amélioration des voies navigables en France, et pourquoi il ne serait que juste de ne pas trop lui en vouloir de son manque de largesse. Il est bien assez porté déjà aux dépenses improductives, en matière d'entreprises générales, pour qu'on ne lui tienne pas compte, le cas échéant, d'un peu de prudence et de circonspection.

Ces réserves étant faites, nous nous bornerons à transcrire les vœux principaux exprimés par le congrès du *Sud-Ouest navigable* tenu à Bordeaux les 12, 13 et 14 juin 1902.

Avant tous autres travaux, le Congrès est d'avis que les écluses, sur toutes les voies navigables du Sud-Ouest : canaux latéral et du Midi, Dordogne, Vézère, Isle, Lot, Baïse, Dropt, Adour, Midouze, Gaves réunis, etc., soient agrandies suivant un type uniforme ; que, notamment, leur longueur soit portée à au moins 45 mètres ;

Qu'en attendant les crédits affectés aux canaux du Midi par la Commission des voies navigables, ceux-ci soient portés de 11 à 20 millions ;

Que les cours d'eau du Sud-Ouest ne soient pas laissés plus longtemps dans l'état d'abandon où ils se trouvent ; qu'ils soient à bref délai rendus régulièrement praticables à la batellerie avec un tirant d'eau minimum de 1 mètre à l'étiage ;

Que la demi-navigation soit abolie en faveur des inscrits maritimes naviguant dans les fleuves et rivières, et que les compagnies de chemins de fer ne puissent ruiner leur industrie par l'abaissement abusif de leurs tarifs, par des subventions, des taxes, des ristournes ou des groupages plus ou moins légaux ;

Que l'hypothèque fluviale soit organisée comme l'a été l'hypothèque maritime ;

Que le titre 15 et l'article 90 du Code forestier soient complétés de façon à empêcher tout défrichement illicite, même indirect, et à assurer, en montagne, la conservation intégrale de tous les bois communaux, et que la loi du 4 avril 1892 soit revisée de manière à permettre la régularisation du régime des eaux et la conservation effective de tous terrains en montagne;

Que la multiplication des points de contact entre le réseau ferré et le réseau navigable, l'aménagement des ports de transbordement et l'établissement de tarifs mixtes donnent, à bref délai, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, les avantages que l'on est en droit d'attendre de la collaboration des deux services publics ;

Qu'un canal de ceinture soit construit autour de Bordeaux ;

Que l'Etat mette à la disposition du service compétent les crédits qui seront jugés nécessaires pour la mise en état et pour l'entretien de la Garonne et du Dropt ;

Qu'à bref délai un canal soit construit entre la Garonne et la Loire, et un autre entre la Garonne et l'Adour, conformément à la loi du 5 août 1879. Etc., etc.

EUGÈNE ROCHETIN.

L'Evolution Economique du xixe siècle, par Em. Cauderlier, 1 vol. 1903. Bruxelles, H. Lamertin. — Paris, Giard et Brière, Stuttgard, W. Kohlhammer.

M. Em. Cauderlier, dans un avant-propos intitulé : « Notre thèse », nous dit que l'appréhension de voir inaugurer le xxe siècle par un cataclysme économique, par une sorte de faillite universelle où devaient pour jamais sombrer les libertés des peuples civilisés, fut générale il y a quelques années. L'affirmation n'est pas précisément exacte. Il y a environ vingt-cinq ans, M. G. de Molinari publiait chez Reinwald, un volume portant identiquement le même titre que celui offert aujourd'hui à l'appréciation du public par M. Em. Cauderlier. Cette étude de M. de Molinari, originale et éminemment suggestive, à laquelle d'ailleurs on a beaucoup puisé d'idées, est l'exposé critique du mouvement économique, si passionnant à suivre, du siècle dernier. L'auteur y a tracé de main de maître une théorie du progrès dont le fond a pour assises l'action tantôt lente, tantôt rapide, mais cependant inéluctable des lois naturelles. La concurrence trop souvent refoulée n'en a pas moins accompli des prodiges pendant la durée du xixe siècle. Et c'est parce que ses prévisions étaient appuyées sur des données scientifiques et des faits déjà nombreux que le perspicace écrivain ne doutait pas que d'éclatants témoignages viendraient encore appuyer ses vues d'avenir. Aujourd'hui, ces constatations de l'amélioration de la vie des individus dans les pays civilisés sont universellement reconnues vraies, sauf par un petit groupe de socialistes attachés encore à la vieille loi d'airain des salaires. Le bien-être des ouvriers a augmenté avec leurs salaires, bien que le protectionnisme soit encore pour eux surtout une charge lourde à porter, puisque consommateurs, ils paient plus cher les denrées nécessaires à leur subsistance.

M. Em. Cauderlier a donc remarqué de son côté que « l'évolution économique se prononce de plus en plus en faveur des classes laborieuses. » Aussi a-t-il tenu à « ajouter quelques preuves nouvelles à cette démonstration qui perce et grandit visiblement depuis les esquisses déjà remarquées qu'en tracèrent Léon Lévi, R. Giffen et Emile Chevalier. » Sans rien enlever au mérite de ces auteurs, on pourrait peut-être avancer qu'ils n'ont pas été les seuls et les plus importants ouvriers de ces démonstrations scientifiques.

C'est à la suite de quelques conférences faites par lui à des groupes d'étudiants de Bruxelles et de Liège que M. Em. Cauderlier a écrit cet ouvrage. Il l'a divisé en trois livres. Le premier est plus particulièrement théorique. Il y examine les transformations dues à la science et

à l'industrie depuis le début du XIXe siècle et trace les esquisses historiques du nouveau régime économique en Angleterre, en France, puis en Belgique. Il y indique comment des partis ouvriers sont nés des inconvénients qui ont marqué la période transitoire douloureuse entre l'ancien régime et le nouveau. Le second livre contient les données statistiques sur l'accroissement du taux des salaires et la tendance à la baisse des prix des subsistances en Angleterre et en France. Il a mis à ce livre, pour épigraphe, cet aphorisme de Gœthe : « Les chiffres gouvernent le monde et nous montrent comment le monde est gouverné. » C'est un acte de foi envers la statistique. Or il y a de bonnes raisons de scepticisme à invoquer à l'endroit de l'établissement de ces chiffres, à commencer par la sûreté de la méthode des *index numbers*. Si Gœthe revenait ici-bas, il s'apercevrait certainement, à la façon dont sont établis en général les budgets, par exemple, que ce ne sont pas les chiffres, complices inertes, qui gouvernent le monde, mais bien ceux qui savent s'en servir pour masquer leurs fautes. Le chiffre statistique est la meilleure ou la pire des choses. Il prend des proportions inquiétantes lorsqu'il se présente sous la forme concentrée et alambiquée de la moyenne. Cependant, les chiffres fournis par des observateurs directs comme M. Schultze-Gavernitz empruntent à leur auteur et aux circonstances dans lesquelles il a fait son enquête, une autorité et une probabilité d'exactitude très grande. A ce propos, M. Em. Cauderlier, parlant de M. Schultze-Gavernitz, lui accorde, avec raison, une réelle compétence en matière d'observations industrielles et il ajoute : « Cet auteur est filateur de coton, et ce titre-là, pour traiter des matières relatives à l'industrie, vaut bien celui de professeur d'économie politique ». Assurément, s'il ne s'agit pas toutefois de questions de protection, auquel cas un industriel intéressé est beaucoup, beaucoup trop compétent. Mais il nous semble ici que M. Schultze-Gavernitz, s'il remplit une fonction industrielle, n'en est pas moins ou n'en a pas moins été professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Il y a tout lieu de croire que ce titre n'atténuera pas sa compétence aux yeux de M. Cauderlier.

Le livre III comprend aussi beaucoup de statistiques. Elles s'appliquent à l'étude des salaires dans l'industrie, à l'agriculture en Belgique. Puis, dans une dernière étude sur les Etats-Unis, M. Em. Cauderlier, après avoir montré leur puissance d'expansion industrielle et la concurrence qu'ils sont pour l'Europe, donne, comme une cause peu connue de leur supériorité, le succès de leur lutte contre le fléau de l'alcoolisme. Enfin il termine dans une courte conclusion, en constatant qu'un peu partout les syndicats ouvriers tendent à s'assagir. Certes, nous reconnaissons que cette tendance existe ; mais il serait peut-

être prématuré de croire que cette évolution peut se faire assez rapidement. Il faudra bien des années encore pour que le temps et l'expérience assagissent les groupes ouvriers que des politiciens bruyants et ambitieux conduisent dans beaucoup de pays.

Le livre de M. Em. Cauderlier est un livre utile de vulgarisation, il peut servir la cause de la liberté et aussi celle de l'anti-alcoolisme qui est une des préoccupations capitales de l'auteur.

André Liesse.

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902). L'*Empereur Kouang-Sin* (1888-1902), par H. Cordier, 1 vol. Félix Alcan. Paris, 1902.

M. Cordier ouvre son dernier volume d'Etudes sur les relations de la Chine avec les puissances d'Occident par le récit des péripéties qui suivirent la mort du ministre d'Angleterre, Harry Forkes, en 1885. L'auteur mentionne successivement la façon dont M. Patenôtre sut triompher des menées hostiles du vice-roi Tchang refusant de recevoir notre représentant à Canton, et les difficultés sans nombre suscitées à la commission de délimitation du Tong-King. Il signale ensuite la convention relative au Tibet et à la Birmanie, raconte l'entrevue de l'amiral Rieunier avec le père de l'empereur récemment nommé chef de l'amirauté par décret de l'impératrice douairière, et s'étend longuement sur le banquet offert au corps diplomatique étranger par le Tsoung-Li-Yamen en août 1886.

Quelques jours plus tôt, l'empereur avait été déclaré majeur, l'impératrice douairière gardant néanmoins un rôle prépondérant dans la direction des affaires. C'est alors que M. Lemaire succéda à M. Constans comme ministre plénipotentiaire à Pé-King ; en mai 1888, il fit parvenir à Paris un long mémoire sur la position délicate où se trouvait le corps diplomatique dans cette ville. M. Goblet lui enjoignit de se borner à s'associer aux mesures que prendrait les autres représentants des nations européennes en vue d'obtenir de la Chine les prérogatives habituelles. Le mariage de l'empereur avec la fille de Tch'ong-Si donna lieu à une série de réceptions et à un banquet solennel dans lequel M. Von Brandt, ministre allemand, prit la parole comme doyen du corps diplomatique.

En 1850, année pendant laquelle moururent plusieurs personnages importants, parut le décret annonçant des réceptions annuelles du corps diplomatique à la cour ; c'était une innovation aussi importante qu'inattendue. L'année suivante, les missions du Kiang-han

furent violemment attaquées à l'instigation des Sociétés secrètes : ces dernières voulaient ainsi créer des difficultés au gouvernement impérial, et en même temps satisfaire leur haine contre les étrangers. Le corps diplomatique adressa de vives réclamations au Tsoung-Li-Yamen ; il y a lieu de signaler à cette occasion l'attitude du ministre américain, le colonel Derby, qui refusa d'abord de faire cause commune avec la France et l'Angleterre, et qui ne s'y décida que sur des instructions précises de son gouvernement.

Les coupables furent punis et une indemnité de plus de 2 millions fut payée aux diverses missions relevant de notre protectorat. Le chapitre suivant nous montre l'Allemagne cherchant à étendre son influence dans le Céleste-Empire en s'immisçant dans les affaires religieuses. Le Chan-Toung, patrie de Confucius, avait été détaché du diocèse de Pé-King. Jean-Baptiste Anzer, sujet allemand, devint titulaire de ce noviciat, tout en sollicitant la protection française. Bientôt il se heurta au fanatisme des disciples de Confucius, et alors s'engagèrent des négociations qui aboutirent définitivement au maintien du protectorat religieux de la France : c'était pour nous une victoire. Nous arrivons ainsi aux affaires de Siam en 1893. Les Siamois, enhardis par notre apparente indifférence, empiétaient de jour en jour davantage sur le territoire annamite. Pour mettre un terme à ces envahissements, et après plusieurs tentatives infructueuses de conciliation, l'amiral Humann donna ordre au commandant Borg d'aller mouiller à Paknam. Les péripéties du combat naval qui s'engagea alors sont présentes encore à la mémoire de tous. Un ultimatum fut notifié au prince Devawongs le 20 juillet, et accepté sans restrictions ni réserves huit jours plus tard. L'Annam et le Tong-King reprenaient possession de la rive gauche du Mékong jusqu'à la frontière chinoise. La navigation du fleuve était placée sous notre police unique. Le Siam devait raser les fortifications et n'installait ni poste, ni établissement militaire dans une zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong. Le traité ainsi conclu nous offrait toutes garanties, à la condition toutefois que les stipulations en fussent fidèlement observées par les autorités siamoises. En 1894, le prince Koung ayant été rappelé au pouvoir, attendait la visite des ministres étrangers. Seul le ministre d'Angleterre se rendit auprès de lui. Devant cette abstention, le prince se décida alors à faire le premier pas. M. Gérard, notre ministre à Péking, eut d'abord sa visite : il profita de la circonstance pour insister sur la nécessité pour les plénipotentiaires d'être reçus en audience par l'empereur, à l'intérieur du palais. Après de nombreuses tergiversations, cette question fut enfin résolue au gré des ministres étrangers. Le 12 novembre 1894 et le 14 février 1895 le corps diplomatique fut reçu par l'empereur dans la salle du Trône.

M. Cordier fait dans le chapitre suivant le récit de la guerre sino-japonaise. La première rencontre eut lieu à Ping-Yong ; ce fut un brillant succès pour les Japonais. La bataille de Ya-Lon-Kiang eut encore une issue favorable pour eux. De défaite en défaite, les Chinois en arrivèrent à être obligés de charger d'abord le commissionnaire des douanes, puis le ministère des Etats-Unis, de pressentir le gouvernement du Japon sur les conditions de la paix. De nombreuses correspondances furent échangées, de nombreux fondés de pouvoirs désignés ; enfin en 1895 les négociateurs arrivèrent à s'entendre et signèrent le traité définitif. L'éclatant triomphe des Japonais fut amoindri au point de vue des résultats par l'intervention des puissances de l'Occident. La France, la Russie, l'Allemagne firent ressortir que la possession de Siao-Toung serait une menace permanente contre Péking et rendrait illusoire l'indépendance de la Corée. Après de longues hésitations, le Japon appauvri, épuisé par la lutte, consentit à retrocéder la péninsule. Les conditions de cette rétrocession furent arrêtées par la convention du 8 novembre 1895. Mais les efforts des puissances eussent été stériles si la Chine n'avait pu faire honneur à sa signature en payant l'indemnité stipulée. D'où nécessité pour elle de contracter des emprunts. M. Cordier fait justement ressortir la correction avec laquelle le service des intérêts et des amortissements a toujours été assuré par les Chinois. Nous passerons sous silence certains incidents de missions, toujours les mêmes, que l'auteur se fait un devoir de narrer tout au long, et nous arriverons sans transition au chapitre des chemins de fer. Le premier tronçon inauguré reliait Wong-Soung à la rivière de Chang-Haï ; plus tard fut construite la ligne du Nord, qui dessert surtout les charbonnages de Kai-Ping et qui prit beaucoup d'extension à partir de 1888. Ce n'est qu'en 1895, à la suite de la guerre sino-japonaise, que fut réglée la question des chemins de fer de Mandchourie et leur rattachement au Transsibérien. Toutes les nations de l'Occident sollicitèrent d'ailleurs et obtinrent presque toujours l'autorisation d'établir les lignes reliant à la Chine leurs possessions voisines.

Cette amélioration dans les moyens de communication suggéra au jeune empereur des idées de réforme ; malheureusement, il alla trop vite en besogne et l'impératrice douairière, par le coup d'Etat du 20 septembre 1898, lui enleva le pouvoir, et fit passer en jugement les réformateurs. C'est alors que de nombreuses attaques contre les étrangers obligèrent le corps diplomatique à faire venir une garde pour protéger les légations. Les événements étaient graves d'ailleurs ; les tortures infligées à l'empereur et divulguées allaient peut-être amener un soulèvement général : l'impératrice, poussée par ses conseillers, redoubla de cruautés. Sur ces entrefaites éclata la révolte des Boxers, ouverte-

ment soutenus par certains fonctionnaires de la cour. Dans ces conditions, l'hostilité, contre les missions catholiques, augmenta dans certaines parties de l'empire. M. Cordier donne le tableau de ces missions et attribue leur peu de succès relatif au manque d'expérience des jeunes missionnaires. Il fait le récit des troubles sanglants qui se terminèrent par la prise des forts de Ta-Kou. A partir de ce moment, la cour de Péking ne cache plus ses desseins ; elle envoie des subsides aux Boxers. Un édit donne ordre aux gouverneurs de province de les enrôler, afin d'aider à l'expulsion des étrangers ; les légations sont assiégées ; elles ne furent délivrées que le 14 août 1900 par l'entrée à Péking des troupes internationales. La Chine était vaincue de nouveau ; le grand peuple repoussant tout ce qui pourrait entamer ses croyances en une civilisation, qui autrefois avait fait sa force, se trouvait dans la nécessité de modifier son système. Mais cette transformation, selon M. Cordier, ne saurait venir de la dynastie actuelle. Les Chinois oublieront l'occupation de Péking en 1900, comme ils ont oublié celle de 1880. Dans quelques années ils recommenceront, mais cette fois, après des préparatifs dont la nécessité leur aura été démontrée par l'expérience qu'ils viennent de faire. A. DE CHABANNE.

L'EXODE RURAL ET LE RETOUR AUX CHAMPS, par EMILE VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. Paris, Félix Alcan, 1903.

Il n'y a qu'une seule critique à adresser au très intéressant ouvrage de M. Vandervelde. Encore porte-t-elle sur une question de classification : pourquoi nous entretient-il dans le chapitre intitulé les *Villes Tentaculaires*, des pérégrinations périodiques des ouvriers flamands et allemands allant au loin faucher les moissons ou biner et arracher les betteraves à sucre ? La rentrée de la moisson est restée un travail purement et essentiellement rural, et quant à la fabrication du sucre, elle s'exerce généralement à une respectable distance des centres urbains. Dans ces deux cas, il s'agit simplement d'un déplacement interrural avec retour au lieu d'origine ; rien ne s'y rapporte à l'aspiration ou à la succion, pourrait-on dire, qui fait affluer les ruraux vers les grandes agglomérations urbaines et industrielles.

De tout temps on a pu signaler de ces migrations s'effectuant sur une échelle plus ou moins considérable. Ainsi, on entend souvent les publicistes espagnols du XVIIe siècle se plaindre des nuées d'artisans et de manouvriers français, qui franchissaient les Pyrénées et venaient louer leurs bras en Espagne : « Comme des fourmis, s'écrie l'un d'eux, ils arrivent les mains vides et s'en retournent ensuite chargés des

gains,dont ils nourrissent leur famille.» Notons en passant que pendant trois siècles on s'est plaint en Espagne du dépeuplement des campagnes et qu'en 1787, moins d'un cinquième de la population espagnole vivait des travaux de la terre. Nous gardant de tout parallèle poussé à l'extrême, nous nous contenterons de constater qu'en fait de généralisations, la plus grande prudence s'impose et qu'en présence d'effets semblables, il n'est pas toujours légitime de conclure à l'identité des causes premières.

Les partis politiques envisagent volontiers la question de l'exode rural sous l'angle de leur intérêt propre. Les admirateurs du passé le déplorent sans restrictions; les esprits novateurs, non sans imputer parfois les inconvénients graves des entassements populeux à l'infâme capitalisme, sont assez disposés à l'indulgence envers un état de choses favorable à leur propagande. L'un des chefs les plus brillants du socialisme belge, M. Vandervelde, ne se montre pas insensible aux facilités qu'il offre à la dissémination de ses doctrines, mais, pris dans son ensemble, son livre est vraiment objectif et impartial. Le fait que cet exode se produit dans toutes les nations civilisées, chez les plus prolifiques comme dans notre France à population stationnaire, ne prouve-t-il d'ailleurs pas que nous sommes en présence d'un de ces phénomènes généraux à qui rien ne peut barrer le passage? La vapeur et l'électricité ont bouleversé les conditions d'existence des peuples modernes et vouloir s'insurger contre les transformations sociales qu'elles engendrent, c'est s'atteler à des tentatives condamnées d'avance à la défaite.

Au surplus, ces deux intarissables sources de force pourraient fort bien apporter avec elles le remède aux maux physiques causés par une populosité urbaine excessive, car les trains ouvriers favorisent aussi bien les transports quotidiens des villes vers les campagnes que ceux des campagnes vers les villes. En outre, certaines industries, comme la soierie à Lyon, tendent à déserter la ville pour retourner aux champs; la houille blanche, qui, à ce que l'on assure, doit enfanter des merveilles, ne se rencontre pas non plus sous l'asphalte des cités. Il semble donc que M. Vandervelde ait pu sans paradoxe trop hardi inscrire au frontispice de son dernier chapitre la rubrique : *Retour aux champs*. Sans doute, de même que le baobab de Tartarin n'évoquait que vaguement les paysages de l'Afrique tropicale, le jardinet d'Asnières, où tel honnête employé parisien passe ses soirées d'été, ne rappelle qu'imparfaitement les moissons ondoyantes de la Beauce ou du pays de Caux, mais l'atmosphère qu'il y respire, est plus réconfortante que l'air d'un entresol prenant jour sur une arrière-cour, où jamais le soleil n'a pénétré. D'autres citadins plus entreprenants reculent leurs pénates

jusqu'aux pentes des côteaux de Meudon ou la lisière de la forêt de Saint-Germain. Enfin, les progrès de la locomotion rapide et de l'éducation hygiénique n'ont pas dit leur dernier mot et peut-être l'hyperbole d'aujourd'hui sera-t-elle l'expression exacte de la réalité de l'avenir.

E. CASTELOT.

NATIONALOEKONOMIE DER TECHNISCHEN BETRIEBSKRAFT (*Les forces motrices envisagées au point de vue économique*), vol. I, par GOTTFRIED ZOEPFL. Iéna, Gustav Fischer, 1903.

Des économistes connus ont consacré leurs veilles à composer des traités sur la population, sur le commerce et la législation commerciale, sur les chemins de fer et leur exploitation. M. Zoepfl, attaché au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, a remarqué que nul d'entre eux n'a écrit de traité sur l'utilisation économique des forces motrices, s'est proposé de combler cette lacune et nous présente le premier volume de *Grundlegung*, c'est-à-dire celui où il pose les fondements de l'édifice scientifique qu'il entend élever.

Il classe les forces motrices en trois catégories : les forces motrices utilisées directement à l'état naturel, les forces naturelles utilisées après avoir subi une transformation et les forces obtenues par la combinaison des unes avec les autres. Dans la première partie du volume, chaque catégorie est étudiée au point de vue technique et économique ; dans la seconde domine le point de vue de la statistique et de l'influence sociale que l'utilisation des forces motrices exerce sur la grande et la petite industrie, sur les salaires et sur l'agriculture. Chaque partie est précédée d'un exposé historique sommaire, qui nous permet de juger des progrès réalisés, notamment en Allemagne, où M. Zoepfl se cantonne autant que possible.

Son plan est bien conçu et rationnellement disposé. L'auteur a mis en œuvre les nombreux matériaux qu'il a rassemblés avec beaucoup de jugement ; ses opinions sont mesurées et son livre se recommande par des qualités solides et sérieuses qui en rendent la lecture particulièrement instructive.

E. CASTELOT.

A MADAGASCAR, par le Dr D'ANFREVILLE DE LA SALLE, 1 vol. avec 17 gravures d'après des photographies, Plon, Nourrit et Cie Paris, 1903.

En dépit de ses conclusions volontairement optimistes et bienveillantes, c'est plutôt une impression fâcheuse qui se dégage de la lecture

du livre du Dr d'Anfreville de la Salle, car il y expose tout au long et à grand renfort d'exemples la non valeur d'une partie de Madagascar, les fautes commises par l'administration tant civile que militaire, celle-ci mieux adaptée cependant, à son avis (et malgré des tendances à la prodigalité), à l'état actuel de notre nouvelle possession, le défaut d'entente, de bon vouloir et l'inaptitude de trop de colons, sans parler de celle de la plupart des despotiques fonctionnaires de tout ordre. Pourtant notre auteur n'est point un adversaire de la mise sur pied d'exploitation d'un pays neuf par l'Etat, non plus qu'un partisan déclaré du régime libre-échangiste ; on peut donc juger d'après ses dires de ce qu'un économiste penserait de l'efficacité du rôle civilisateur que nous avons eu la prétention de remplir dans cette île après la conquête. Depuis le temps que nous colonisons et que nous voyons la colonisation des autres peuples, nous ne devrions plus en être à la période des tâtonnements ; cependant, si l'on s'en réfère aux récits des voyageurs, il semble que, pour chaque nouvelle colonie, on recommence les expériences. Ne serions-nous plus — à quelques exceptions près — réellement colonisateurs, ou encore notre administration coloniale ne serait-elle pas atteinte d'un vice rédhibitoire ? Il y a sans doute beaucoup des deux dans notre cas, mais rien de cela n'est irrémédiable : la qualité — comme expérience, initiative, conscience, vue saine des choses, esprit de suite — aussi bien des uns que de l'autre peut se modifier avantageusement. Toutefois, il ne faut pas que les colonies aient passé par de trop tristes écoles avant qu'on en tire bon parti; autrement elles risqueraient, par leur mauvais renom, d'éloigner justement la qualité d'émigrants qui leur est nécessaire.

On sait que la superficie de Madagascar est sensiblement plus vaste que celle de la France ; son climat ne nous permet pas de la considérer comme une colonie de peuplement ; quant à la fertilité de son sol, elle ne mérite, suivant notre auteur, ni les excessives louanges des uns ni l'amère dépréciation des autres. Les richesses aurifères que l'on avait cru considérables ne paraissent pas devoir répondre aux illusions qu'on s'était faites ; les gisements de fer sont nombreux et on a aussi découvert du zinc, du nickel, du cuivre et du mercure, mais on ignore en quelle proportion le sol les recèle. Il y a aussi des carrières et des sources minérales en exploitation. De fait la vraie valeur de Madagascar réside dans la culture ; mais les criquets, s'attaquant à tout, sauf à la vanille, y commettent parfois des déprédations ruineuses. Et puis, jusqu'à présent, le défaut d'une main-d'œuvre suffisante a grandement nui aux tentatives des capitalistes : mal recrutés, les Indiens et les Chinois n'ont pas rendu les services auxquels ils sont généralement aptes. Ces premiers essais infructueux rendront sans doute à l'avenir les choix plus judicieux.

Le Hova est relativement travailleur, sa femme même ne répugne pas à un labeur suivi ; mais il est menteur, fourbe, cruel et ivrogne. Il a un remarquable esprit d'imitation et recherche les fonctions publiques avec une âpreté au moins égale à la nôtre. Le Betsileo, plus fruste que le Hova, et encore meilleur travailleur, est aussi plus soumis. Les autres peuplades de Madagascar sont très arriérées et s'adonnent, autant que Hovas et Betsileos, à l'ivrognerie.

La natalité des Malgaches est généralement considérable, mais la mortalité est excessive : à cela une hygiène mieux comprise viendra remédier. Malgré le poids des impôts — un journal officieux établissait récemment que les indigènes d'une province côtière payaient, seulement en impôts directs, un sixième des salaires qu'ils pouvaient gagner (les impôts indirects retombent surtout sur l'Européen) — l'indigène gagne, en somme, dit l'auteur, une grande sécurité au nouvel état de choses ; de plus son bien-être, son hygiène et son instruction sont fortement améliorés.

Jusqu'à présent l'œuvre des colons ne peut entrer en comparaison avec l'œuvre administrative ; il est vrai que celle-ci a tout entrepris : instruction, agriculture, route, ports, travaux publics de quelque genre que ce soit ; mais cette diversité même a peut-être été plutôt nuisible, car derrière tant de belles façades c'est le vide, malgré les fortes sommes dépensées. Une fois de plus se vérifie la sagesse du proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ». Mais allez donc faire admettre cette vérité à nos compatriotes : lorsqu'ils ont bien déblatéré contre l'administration — car tous les Français, même les fonctionnaires, le font, — qu'ils ont copieusement maugréé contre les empiétements de l'Etat — quitte à s'empresser d'y recourir si leur intérêt personnel ou familial est en jeu — ils s'imaginent avoir remédié à tous les maux.

M. R.

Hilda van Suylenburg, par Mme Cécile De Jong van Beek en Donk. Scheltema et Holkema. — Amsterdam, 1903.

Le livre dont Mme De Jong van Beek en Donk vient de donner la sixième édition est une œuvre de combat. L'auteur y préconise la transformation de l'éducation sociale et intime de la femme et s'élève, par conséquent, contre les vieilleries doucereuses dont l'âme de la jeune fille est encore entourée. En Hollande, le roman de Mme De Jong a eu un retentissement considérable (le nombre des éditions en est la preuve), et il est, à vrai dire, regrettable au plus haut degré qu'on ne puisse pas encore le lire en français.

Les superstitions, les mensonges conventionnels de notre époque sont mis au grand jour dans ce livre courageux. La jeune Hilda, qui vient de perdre ses parents, est l'héroïne sympathique du conte de Mme De Jong. Elle débarque un beau matin ou plutôt un mauvais matin chez son oncle, le cœur plein de mélancolie et, plus encore, de révolte. Le milieu qu'elle rencontre chez ses parents paternels est, d'ailleurs, de nature à soulever son âme passionnée et révolutionnaire. Ses cousines, Eugénie et Corry, lui apparaissent comme des poupées inconscientes : elle le leur dit et n'en récolte que des railleries.

« Comment ! Hilda, toi si charmante, si intelligente, tu renoncerais aux plaisirs de la vie mondaine pour t'occuper de choses qui ne doivent nullement nous intéresser, nous autres jeunes filles ! Nous sommes là pour aimer et être aimées. Ne gâte pas ta jeunesse, Hilda. Le théâtre, le bal, les toilettes, telles sont les occupations qui nous conviennent, à nous, qui sommes riches et pour qui des parents veillent. » Ainsi raisonnent les jolies cousines de Hilda ; mais ce langage frivole ne peut qu'ajouter au dégoût de cette dernière. Hilda aime, comme toutes les jeunes femmes, les joies pures et nobles de la vie ; mais l'art la séduit plus que l'artifice, et la vie humaine lui apparaît dans toute sa complexité, faite de chagrins et de tristesses, de luttes, de vainqueurs et de vaincus.

Et dans l'isolement intellectuel et moral où elle vit, ses visions semblent s'élargir toujours davantage, malgré la banalité de son entourage et, peut-être, à cause même de cette banalité. L'analyse du livre nous montre, dans un style charmant et coloré, Hilda s'intéressant, tour à tour, aux questions ouvrières, au travail de la femme dans les usines, à l'affreuse situation des filles-mères, à l'oisiveté démoralisatrice de la vie soi-disant de famille ; et toute une morale nouvelle se dégage des nombreux incidents auxquels donne naissance l'esprit tumultueux de Hilda von Suylenburg.

Mais il était naturel et d'ailleurs juste que Hilda trouvât enfin qui sût la comprendre. Maarten van Hervoren, un jeune savant, aime Hilda, non pas seulement pour sa beauté, mais aussi à cause de ses idées généreuses. Il l'épouse et le ménage, devenant ainsi une véritable collaboration des cœurs, consacrera désormais son activité ardente à la défense des opprimés, à la lutte contre les préjugés, dont est empreinte notre époque.

Le roman de Mme de Jong a, à notre sens, une portée sociale tout à fait remarquable. On nous dit que beaucoup de coutumes surannées ont disparu en Hollande à la suite de sa première édition, en tout ce qui a trait à l'éducation féminine. La publication de cinq autres éditions atteste, d'autre part, d'un succès croissant.

Paul Ghio.

Essai d'une philosophie de la solidarité, conférences et discussions présidées par MM. Léon Bourgeois et Alfred Croiset. 1 vol. in-8°, Félix Alcan, 1902.

Ces conférences et discussions ont eu lieu, pendant l'hiver 1901-1902, à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales de Paris. Les orateurs furent M. Léon Bourgeois qui a parlé de l'Idée de solidarité et de ses conséquences sociales ; M. Darlu, de la solidarité et de la morale personnelle ; M. F. Rauh, de la propriété individuelle et de la propriété solidaire ; M. F. Buisson, de la solidarité à l'Ecole ; M. Ch. Gide, de la solidarité économique ; M. Xavier Léon, du fondement de la solidarité d'après Fichte ; M. H. La Fontaine, du socialisme et de la solidarité ; M. E. Boutroux, du Rôle de l'Idée de solidarité. Quelques autres personnes, parmi lesquelles M. Alfred Croizet qui a préfacé le volume, M. Georges Renard, M. Belot, M. Malapert, etc., ont pris part aux discussions.

Il y a, dans cette nomenclature, des hommes d'opinions diverses et qui, sur beaucoup d'autres points, ne se rencontreraient pas toujours. Mais, comme dans cette réunion où il n'y avait ni hommes ni femmes, rien que des Auvergnats, ils se sont tous ici trouvés solidaristes. Il en est même, je crois, qui ne se savaient pas l'être tant que cela. Telle est la magie du mot! Il est à la mode. Que signifie-t-il? On n'en sait trop rien, et les discussions ont précisément porté sur ce point. On n'a fait que de la métaphysique, en disant pis que pendre de la métaphysique, mais chacun à sa manière, chacun selon ses opinions. Et vraiment ceux qui la trouvent une science obscure auront là une belle confirmation de leur sentiment. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait, ici et là, prises à part, des idées bonnes — tous les orateurs étaient des hommes de talent et quelques-uns de savants philosophes — mais dans l'ensemble tout cela forme un tel amphigouri qu'on n'y voit plus goutte. Il m'a semblé, en lisant le livre, avoir affaire à des gens qui tortureraient l'arithmétiqne d'une manière différente selon qu'ils sont créanciers ou débiteurs, disant, dans le premier cas, si je leur dois 2 francs d'hier et 2 francs d'aujourd'hui, que cela fait 5 francs, et dans le second cas, si ce sont mes débiteurs, qu'ils ne me doivent que 3 francs.

M. Léon Bourgeois veut, avec la solidarité, plus de justice dans la Société et élargit le domaine du droit de manière à ne plus nous laisser d'autonomie propre ni d'initiative personnelle, le tout au profit de la politique radicale. Mais M. Renard le houspille un peu et revendique la solidarité pour la plus grande gloire et l'avancement du socialisme. De même pour M. H. La Fontaine, qui déclare que « si la soli-

darité est l'idéal du socialisme, le socialisme est la politique de la solidarité. »

M. Buisson demande qu'on enseigne la doctrine à l'Ecole, parce que — entre autres raisons qu'il donne — « la grande réforme à tenter, c'est d'habituer tous les enfants à cette idée de l'organisation d'une société qui regardera le contrat de travail par les syndicats comme le principe de salut. » M. E. Boutroux pense et dit nettement que la solidarité doit remplacer la liberté qui ne vaut rien. C'est, explicitement exprimée ou non, la pensée de tous les solidaristes. Je n'ai pas besoin de dire que M. Gide s'était réservé le côté économique de la question. Tous ses efforts ont toujours tendu à introduire la solidarité, au grand détriment de la liberté, dans l'Economie politique, et le *Journal des Economistes* a l'honneur de sa critique. Mais M. Gide n'a pas répondu à l'objection que je lui ai faite ailleurs, que le solidarisme conduit à l'intervention abusive et tyrannique de l'Etat et au pire de tous les socialismes, le communisme pur et simple.

M. Croizet, dans la préface, a mis tout son talent à expliquer la solidarité, en adoucissant les angles, en palliant les opinions audacieuses et téméraires, en nous la présentant sous son beau côté. « En somme, dit-il, c'est bien là aussi ce que devine, si je ne me trompe, l'instinct populaire, qui ne parlerait pas de la solidarité avec tant de chaleur et d'attention s'il n'y faisait une large part au sentiment. Par là, la solidarité semble se rapprocher de la charité chrétienne entendue en son vrai sens, qui est amour. Mais la charité chrétienne repose sur une doctrine métaphysique : elle consiste a aimer Dieu par dessus toutes choses et les hommes autant que soi-même pour l'amour de Dieu, qui est le Père céleste. La solidarité n'a rien de métaphysique ni de confessionnel. Elle part de ce fait positif que les hommes, sur cette terre, sont obligés par la nature de vivre dans une étroite association, et elle se préoccupe de rendre cette association aussi heureuse que possible par tous les moyens que l'intelligence et le cœur peuvent fournir. Toutes les croyances, toutes les idées philosophiques peuvent s'accommoder de l'idée de solidarité. En fait, c'est ce qui se voit tous les jours : le mot de solidarité se rencontre sous la plume d'écrivains catholiques, protestants, juifs, libres-penseurs, spiritualistes, positivistes, etc. Il faut s'en applaudir. C'est un bon signe du rapprochement futur des esprits que cette adhésion commune à un terme qui n'offense personne. La morale ne peut que gagner à n'être plus, pour les doctrines, un champ de bataille. Le mérite et l'honneur de la solidarité sera peut-être de préparer ce rapprochement. Que tous s'entendent d'abord sur ce point que l'homme n'est vraiment homme que s'il sait s'unir avec ses semblables pour chercher avec eux, par amour et par raison,

l'amélioration morale et matérielle du sort de la collectivité. Libre ensuite à chacun de superposer à cette conviction commune sa métaphysique ou sa croyance propre, s'il en a une. »

Voilà la doctrine, mais édulcorée. M. Alfred Croizet y a mis tout le miel possible, et du meilleur, du vrai miel de l'Hymette dont, comme l'on sait, il a une ample provision. Mais croit-il donc à l'instinct populaire allant vers la solidarité? Ne sait-il pas aussi bien que nous l'effet du mot, que personne ne comprend, mais répété à satiété dans les journaux? Les écrivains de toutes opinions, dit M. Alfred Croizet, l'emploient aujourd'hui, même des écrivains catholiques. Il est vrai, mais ces écrivains catholiques se trompent : ils n'ont pas vu que le premier résultat de la solidarité est la destruction de la charité chrétienne. D'ailleurs, celle-ci est une obligation religieuse et non une obligation juridique comme serait la solidarité, sinon dans son principe, du moins dans les formes par lesquelles elle recevrait son application. Bref, M. Croizet nous sert une charité laïque et obligatoire. Sera-t-elle du moins gratuite? Non. On nous prend en échange notre liberté, pas davantage. C'est pour rien.

Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'est réellement la solidarité. C'est, au point de vue politique, l'enrégimentation des masses au profit des politiciens qui feront mouvoir et voter des groupes plus facilement que des individus. C'est, au point de vue social et au point de vue économique, le retour, sous des formes nouvelles, à l'esclavage. Quand on te parle de solidarité, peuple, on te trompe. On se... moque de toi. Mais tu es trop spirituel pour t'en apercevoir.

MAURICE ZABLET.

ETUDE SUR LE TAUX DE L'INTERÊT ET LES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS LES CRÉANCES DE SOMMES D'ARGENT, par GAETAN AUBÉRY. 1 vol. in-8°, A. Chevalier-Marescq et Cie, 1901.

D'après l'article 1153 du Code civil, il n'est pas dû de dommages-intérêts pour cause de retard du paiement en ce qui concerne les obligations ayant pour objet une somme d'argent. Il n'est accordé, en cette circonstance, que des intérêts moratoires. La loi du 7 avril 1900, tout en conservant la règle traditionnelle que, dans ces obligations, les intérêts moratoires ne peuvent jamais dépasser le taux légal, a apporté un correctif à la rigueur que cette règle pouvait présenter dans certains cas, en autorisant le juge à allouer, sous des conditions déterminées, au créancier dont le débiteur est en retard, des dommages-intérêts compensatoires, indépendamment des intérêts moratoires.

Après avoir parlé du taux conventionnel et du taux légal, des contrats auxquels s'applique la limitation du taux conventionnel, des stipulations permises relativement au taux de l'intérêt, des matières civiles et commerciales, etc., de toutes les choses qui sont comme les préliminaires obligés du sujet, M. Gaëtan Aubéry arrive à la disposition additionnelle de l'article 1153 qui vise la mauvaise foi et le préjudice causé au créancier par le retard dans le paiement. Elle est ainsi conçue : « Le créancier auquel son débiteur en retard a causé, par sa mauvaise foi, un préjudice indépendant de ce retard, peut obtenir des dommages et intérêts distincts des intérêts moratoires de la créance. » Nous ne trouvons pas cela mauvais. C'est de la simple justice. C'est même conforme, par hasard, à un autre article du Code qui veut, si je ne me trompe, que l'on répare le préjudice que l'on a causé à autrui, par sa faute. Mais, comme toujours dans les choses de droit, il y a lieu à interprétation. C'est cette interprêtation à laquelle se livre M. Aubéry, indiquant les cas où le nouveau principe est applicable, ceux où il ne l'est pas. Nous ne pouvons le suivre dans toutes les distinctions et explications que comporte la question. En lisant son livre, on s'apercevra que tout n'est pas d'une limpidité absolue. Mais ce n'est pas, je m'empresse de l'ajouter, de sa faute.

Au point de vue économique, M. Gaëtan Aubéry est partisan de la limitation du taux de l'intérêt en matière commerciale aussi bien qu'en matière civile. Les raisons qu'il donne sont connues et ont été maintes fois réfutées : il faut que la loi protège les emprunteurs contre les usuriers. On ne voit pas que les lois, même les plus strictes, les plus sévères, aient jamais atteint ce but. D'ailleurs on ne prête qu'aux riches, dit le proverbe et rien ne force les riches à emprunter. Quant aux autres, il y a belle lurette que pour eux *crédit est mort*.

MAURICE ZABLET.

UNE FRAUDE DE CENT MILLIONS. — LES BOUILLEURS DE CRU, par PAUL TAQUET. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1901.

Est-ce 100 millions exactement que coûte au Trésor le privilège des bouilleurs de cru ? Est-ce 150 ou 200 millions, ou seulement 40 ? On peut discuter sur le chiffre, mais il est certain, que du fait du privilège le manque à gagner par le fisc est considérable.

Puis il y a la question de justice. Toute une classe de citoyens est exemptée de l'impôt que paient les autres citoyens. Si encore il n'y avait que les 20 litres — je crois que c'est le chiffre actuel de ce qu'on appelle la consommation familiale accordée aux bouilleurs de cru — ce

ne serait rien. Mais à l'abri de leur privilège, ils trouvent le moyen de distiller des quantités considérables d'alcool qui entrent en fraude dans la consommation générale. Et c'est de là surtout que provient le manque à gagner de l'Etat. De là encore la concurrence à la distillerie industrielle qui, elle, paie les droits, puis tous les désordres qu'entraîne la contrebande, et les dangers pour la santé publique, les alcools des bouilleurs étant en général mal rectifiés.

Voilà les principaux points sur lesquels M. Taquet attire l'attention du public à un moment tout à fait opportun, puisque la réglementation du privilège des bouilleurs de cru est l'une des réformes proposées par le ministre des Finances, M. Rouvier, dans le projet du budget au Parlement pour 1903. On sait que les modifications apportées par la Chambre au projet primitif rendent la mesure presque illusoire.

Nous pensons, avec M. Taquet, qu'il n'y a pas de raisons valables pour dispenser certains individus d'un impôt auquel les autres sont assujettis. C'est encore, sous prétexte d'agriculture, la protection qui fait des siennes.

Au point de vue fiscal, nous serions presque tentés de nous désintéresser davantage de la question et de dire que c'est tant pis si le gouvernement ne sait pas mieux équilibrer les budgets. Malheureusement, ce que ne paient pas les privilégiés, les autres le paient sous des formes multiplies et variées, puisqu'il faut toujours que les dépenses se paient.

Il semble dur d'empêcher un propriétaire de faire ce qu'il veut de sa récolte, sans l'accabler de droits exorbitants. Je ne parle pas de ceux qui s'abritent sous le régime pour faire, en réalité, de la distillerie commerciale. Il m'est bien venu à l'idée que l'on pourrait prendre la question par l'autre bout, diminuer assez les droits pour rétablir un équilibre satisfaisant. Mais il y a cette diable de question fiscale. Comment alors combler le vide du budget? Il y a là une impasse dont on ne peut sortir. Mais si l'on ne peut ou si l'on ne veut diminuer les droits, la justice exige qu'ils soient, autant que possible, uniformément répartis.

M. Taquet préférerait la suppression pure et simple du privilège. Mais il semble accepter une réglementation comme celle que propose M. Rouvier et dont la mesure principale est la déclaration préalable à la régie, avec un minimum, bien entendu, pour la consommation familiale. Le surplus serait soumis aux droits qui frappent l'alcool et aux mesures nécessaires pour éviter les fraudes.

Le livre de M. Taquet est très documenté, et l'on y trouvera tous les arguments possibles contre le privilège, trop d'arguments peut-être, car, parmi ceux qui sont absolument topiques, il en est quelques-uns

qui ne portent pas, et de ceux-là il vaut mieux s'abstenir. Il s'est laissé un peu entraîner par la verbosité du journaliste, et son livre, d'ailleurs excellent, gagnerait à être resserré en un moins grand nombre de pages.

MAURICE ZABLET.

La consommation et les crises économiques, par M Pierre Vialles, un vol. in-8°, Giard et Brière, 1903.

L'ouvrage de M. Pierre Vialles est très remarquable ; il est d'une lecture facile et même attachante ; l'auteur, qui a beaucoup lu, a beaucoup retenu, et les nombreuses citations qui émaillent son ouvrage n'en constituent pas la partie la moins intéressante. L'étude qu'il fait des crises est des plus curieuses; il résulte de ses recherches que les crises sont en général « déterminées par la sous-consommation, laquelle est elle-même le résultat de phénomènes très divers et fort dissemblables ». Nous regrettons de ne pouvoir partager cette opinion ; nous croyons au contraire que c'est toujours, ou presque toujours, à des excès de consommation que sont dues les crises. Et au fond, quoi qu'il en dise, c'est bien là l'avis de M. Pierre Vialles, puisqu'il déclare lui-même :

« Ce n'est pas parce qu'un objet a coûté 100 francs de frais de production, qu'on le vend 100 francs au marché. C'est parce qu'un producteur sait, avec plus ou moins de certitude, que tel objet se vendra 100 francs au marché qu'il consacrera 100 francs pour le produire.

« Et la preuve, c'est qu'il se peut fort bien que l'objet qui a coûté 100 francs de frais de production ne vaille que 50 francs au marché. C'est le cas où la prévision du producteur ne sera pas réalisée. C'est le cas de la crise. »

— Or si un objet ne se vend que 50 francs, bien qu'il en ait coûté le double à produire, n'appert-il pas que la crise qui résulte de ce fait est due à la consommation, inutile, des 50 francs employés par excès à produire cet objet ?

Chaque fois qu'un capital est détruit et restauré seulement en partie, il y a excès de consommation et, partant, crise. On a constaté que les mauvaises récoltes provoquaient des crises; c'est exact. Mais pourquoi? Parce qu'une mauvaise récolte représente un excès de consommation; parce qu'elle ne remplace pas chacune des consommations antérieures dont elle fut l'objet; il y a destruction de capital ; le pouvoir d'achat du cultivateur est diminué d'autant; et l'industriel à qui le cultivateur aurait, par exemple, acheté une charrue, ne peut plus écouler son produit ; à son tour, son pouvoir d'achat est diminué, et ainsi de suite.

La « sous-communication » n'est que le facteur secondaire et indirect qui propage la crise, que l'excès de consommation a provoquée.

Mais ne cherchons pas noise à M. Pierre Vialles, pour une question de mots ; nous préférons constater que son ouvrage abonde en réflexions judicieuses, dont voici, entre cent, un exemple qu'il ne serait pas inutile, souvent, d'avoir présent à la mémoire dans bien des milieux plus particulièrement financiers :

« En lui-même le bas intérêt de l'argent n'est pas nécessairement un indice de prospérité économique. Cela dépend. Et il faut aller au fond des choses pour rechercher quelle est la cause du bas intérêt de l'argent. Si cette cause n'est autre que l'accumulation considérable de capitaux provenant du résultat rémunérateur de nombreuses entreprises, si c'est un gain provenant d'une grande activité économique, accompagnée d'un grand développement de l'esprit de prévoyance, au milieu d'une absolue sécurité politique, alors, évidemment, le bas intérêt est un signe de prospérité. Mais, si le taux de l'intérêt est bas parce que la demande de capitaux est faible ou nulle par suite de lassitude ou d'incapacité économique, parce que l'industrie végète et l'esprit d'entreprise sommeille, comme dans la Hollande du XVIIIe siècle, alors le bas prix de l'argent est un signe de décadence et de stagnation. L'argent est un outil délaissé parce que l'on ne travaille pas.

« Et, d'autre part, le taux élevé de l'argent est un mal s'il a pour cause l'insécurité des transactions ou la rareté des capitaux causée par leur destruction, en temps de guerre ou de crise, et par leur dissipation venant du luxe ou de l'imprévoyance. Il peut être un bien, s'il a pour cause une active demande de capitaux causée par la reprise des affaires. »

— Ajoutons encore qu'au milieu de choses excellentes, nous n'avons pas été peu étonnés de voir figurer, — M. Vialles la faisant sienne, — cette opinion de M. Tarde :

« Par le libre échange, les nations se battent à visage découvert ; par le protectionnisme, elles se battent avec une armure. Voilà la différence, mais elles ne s'en portent pas moins, dans les deux cas, des coups terribles. »

M. Vialles, en d'autres endroits, a fait preuve de plus de perspicacité. Qu'il réfléchisse, et il verra que les protectionnistes qui vont prêchant partout la théorie de la disette, qui ont pour idéal de faire en sorte que leurs concitoyens paient toujours le blé, la viande et autres produits comme si la récolte était mauvaise, s'ingénient en somme à organiser une crise permanente ; — et que l' « armure » de M. Tarde est cousine du sabre de M. Joseph Prudhomme, lequel n'était pas seulement

« le plus beau jour de sa vie », mais devait aussi servir..... — vous savez le reste?

EMILE MACQUART.

La théorie de la valeur, par M. Christian Cornelissen, un vol in-18. Schleicher frères 1903.

C'est du Nord paraît-il que nous vient la lumière.

On ne le croirait pas, à lire les 350 pages inintelligiblement filandreuses que M. Christian Cornelissen a cru devoir consacrer à la théorie de la valeur, et qui obscurciraient singulièrement, — si elles pouvaient avoir sur elle la moindre influence —, une question déjà fort peu claire, hélas! par elle-même.

Qu'est-ce que la valeur ? En quoi consiste-t-elle ? De quoi résulte-t-elle? Comment se manifeste-t-elle ? — C'est ce dont M. Cornelissen se soucie fort peu. A d'autres le soin d'examiner les faits, de les comparer, de les creuser, de chercher à déterminer ce qu'il peut en sortir! Le livre de M. Cornelissen débute ainsi :

« J'appelle *valeur d'usage*..... j'appelle *valeur de production*..... j'appelle *valeur d'échange*..... j'appelle..... etc..... » Car M. Cornelissen ne procède pas par observations et inductions ou déductions, mais par affirmations, ce qui est évidemment beaucoup plus simple ; il n'admet pas une notion de valeur, ni même deux, ou trois, ou six. Il en compte pour sa part plusieurs douzaines. Il distingue :

I Une *valeur d'usage*, et, dans celle-ci, 1° une valeur d'usage personnelle ; 2° une valeur d'usage sociale ; lesquelles se subdivisent à leur tour en : a) valeur d'usage partielle, et b) valeur d'usage totale.

Il distingue ensuite : II, une *valeur de production* se subdivisant en 1° valeur de production subjective ou individuelle ; 2° valeur de production objective ou sociale ; 3° valeur-de-travail, laquelle se décompose elle-même en : a) valeur de travail objective, et b) valeur-de-travail subjective ; enfin, 4° valeur de production capitaliste.

Il distingue enfin : III une *valeur d'échange*, qui comprend : 1° une valeur d'échange subjective ou personnelle ; et 2° une valeur d'échange objective ou sociale.

Et quand le malheureux lecteur a absorbé toutes ces notions de valeur, il n'en est encore qu'au début de ses peines ; il lui reste à digérer toute la série des valeurs, d'usage, de production ou d'échange ; latentes et potentielles, — sans parler de la gamme des valeurs de substitution, et même d'affection..... et à se bien penétrer de ceci que « une certaine valeur de production latente à côté d'une certaine

utilité et d'une certaine valeur d'usage potentielles, ou même l'utilité et la valeur d'usage potentielles seules, peuvent accorder à un bien une valeur d'échange potentielle ».

Là-dessus se greffe l'innombrable famille des prix : prix naturel, prix moyen, prix d'occasion, prix de marché, prix de marché définitif, prix de marché occasionnel, prix de marché général, prix de marché spécial, prix de marché général et régulateur, etc... etc., le tout assaisonné de non moins innombrables « complexus » et « multiplum ».

— Nous devons à la vérité d'ajouter que quelques passages du livre de M. Christian Cornelissen sont affranchis de ce galimatias double — pour ne pas dire triple — Par exemple :

« En étudiant les œuvres de l'économie moderne, le lecteur exempt de préjugés aura sans doute l'impression continuelle que les économistes que j'appellerai ici « officiels », n'ont pas osé, pour des motifs secondaires ou politiques, tirer les conséquences immédiates de leurs propres théories..... Il faut, avant tout, que l'on finisse d'épargner certains intérêts de classes dans les œuvres qui prétendent ne se réclamer que de l'esprit scientifique..... Ce n'est pas sans raison, en effet, que particulièrement les représentants de la doctrine utilitaire sont désignés sous le nom d' « économistes bourgeois ». Par trop souvent, leur théories nous semblent confectionnées expressément pour servir de base à l'instruction universitaire moderne, pour défendre les bases de la vie sociale et politique actuelle et cacher sous des mots les iniquités sociales de nos jours. »

Reconnaissons que M. Cornelissen est poli. Il lui « semble » seulement; il n'affirme point; il insinue — M. le sénateur Laterrade est plus catégorique : « Leur but véritable » (le but des économistes, bien en endu) « est d'assurer aux capitalistes, c'est-à-dire aux Messieurs, la plus grande somme de profits possible » — M. Gabriel Deville est plus imagé : « Ils ne voient pas aussi loin que le bout de leur nez, et encore sont-ils camus ». — Pauvres économistes, à qui il ne reste à choisir qu'entre être stupides ou de mauvaise foi !

Ne renvoyons pas aux socialistes pareille accusation. Ils ne sont pour la plupart ni stupides, ni de mauvaise foi ; ils sont simplement ignorants; ils ne savent pas l'économie politique ; voilà tout ! mais ils finiront bien par l'étudier un jour ; et ce jour-là, lointain ou proche, il faudra bien qu'ils viennent à elle.

Ils y viendront.

EMILE MACQUART.

Le contrat collectif de travail, par M. Barthélemy Raynaud, 1 vol. in-8°, Paris. Rousseau.

Ce livre est une thèse de doctorat. C'est à peine si l'on s'en aperçoit ; nous ne saurions en faire meilleur éloge. C'est un travail consciencieux, fortement documenté, et remarquable à plus d'un titre. Nous devons cependant ajouter qu'il pèche, trop souvent, par un sentimentalisme qui se manifeste en métaphores comme par exemple « le marché de la faim » pour « marché du travail » ; ou encore par certaines apostrophes, très rares du reste, aux « théoriciens de l'école classique » ; il n'est pas non plus exempt de préjugés ; mais il s'en dégage une impression favorable ; on se sent devant « un livre de bonne foi » auquel il n'a manqué pour être un livre excellent qu'une conception plus nette de la nature des choses et une étude plus approfondie des travaux des économistes.

L'auteur oublie un peu que l'économie politique, avant d'être un art, est surtout une science et que, comme telle, elle n'a, par exemple, à se préoccuper, en aucune façon, de toutes les inégalités économiques et sociales, sinon pour les constater et en prendre note. Comme toutes les autres sciences, la science économique observe, déduit, expose, et c'est tout;elle n'a pas, en tant que science,à aller plus loin ; son rôle s'arrête là précisément où commence celui de l'art, qui, lui, n'a rien d'implacable, rien d'absolu. Et il importe de ne pas confondre l'un avec l'autre, particulièrement en ce qui touche les questions irritantes du travail et de ses conditions.

Il ne faudrait pas oublier non plus que le capital ne fait pas plus concurrence au travail que le blé ne fait concurrence à la faim; au contraire, ce sont les capitaux qui font concurrence aux capitaux et les bras qui font concurrence aux bras.

Les premiers sont mobiles ; leur marché dans le monde entier est éclairé *a giorno*; il n'en est hélas pas de même des seconds. Ils ont bien aussi leurs « Bourses de travail ». Mais M. de Molinari n'y veut pas reconnaitre l'enfant qu'il eut, il y a tantôt cinquante ans, et qui lui fut changé en nourrice.

Que M. Barthélemy Raynaud regarde plus attentivement de ce côté. Nous ne doutons pas qu'il ne reconnaisse bientôt que la vérité est là ; pas ailleurs.

Emile Macquart.

Die theorie von der so genannten gunstigen und ungunstigen Handelsbilanz. *La théorie de ce que l'on appelle la balance du commerce favorable ou défavorable*), par M. Leo Petritsch, un vol. in-8°. Leuschner et Lubensky, Graz, 1902.

Nous sommee particulièrement heureux de signaler ce livre de M. Leo Petritsch ; d'une documentation véritablement allemande — nous voulons dire extraordinairement riche et précise, — écrit dans une langue sobre et claire, mettant en valeur la force des arguments, il constitue le réquisitoire le plus implacable, sinon le plus éloquent qu'ait jamais eu à subir la vieille théorie de la balance du commerce.

M. Leo Petritsch l'examine sous toutes ses faces ; il rappelle d'abord qu'on n'a jamais vu des nations, mais seulement des individus se livrer à des échanges réciproques, et que « lorsqu'on parle de relations commerciales entre divers pays, cela ne signifie rien, si cela est autre chose qu'une expression résumée pour parler des relations entre des individus particuliers de chaque nation ». Puis il décompose la « balance du commerce » ; il refait la théorie des échanges internationaux, montrant de quelle façon se compensent les achats et les ventes, le rôle des banques dans les paiements internationaux, l'influence sur le solde de la « balance du commerce » des dettes nationales, les effets du change des droits protecteurs, des frais de transport. Il montre qu'aucune des craintes qu'ont pu soulever des balances du commerce défavorables, pas plus qu'aucune des espérances qu'ont pu faire naître des balances favorables ne se sont réalisées et ne pourront se réaliser jamais. Il termine en constatant que la balance du commerce « n'est pas autre chose qu'une légende économique ».

Nous recommandons la lecture du livre de M. Petritsch à la foule des protectionnistes naïfs, à tous ceux qui croient encore que c'est dans l'intérêt général du pays, que 38.000 gros agriculteurs et propriétaires fonciers ont réclamé et obtenu le monopole de nos estomacs.

Emile Macquart.

La méthode mathématique en économie politique, par M. Emile Bouvier, un vol. in-8°, Paris, Larose.

Cet ouvrage a pour but, nous dit l'auteur, de montrer que la méthode mathématique « s'accorde avec la nature des phénomènes économiques, d'un grand nombre d'entre eux tout au moins, et qu'elle ne mérite, ni la défaveur ni même le dédain que les économistes français ont témoigné généralement pour elle ».

Ce but est très louable. Mais une question préjudicielle se pose. Pour traiter des rapports des mathématiques avec l'économie politique, il paraît au moins nécessaire d'avoir étudié l'une et l'autre sciences. M. Bouvier s'en est dispensé.

Son ignorance de l'économie politique est tout simplement stupéfiante. Ainsi M. Bouvier déclare doctoralement que nous possédons « une économie politique bourgeoise, et, en face, une économie politique ouvrière ». Il réclame, quant à lui, une économie politique « éclectique » ! *In medio veritas.* Si, de deux hommes, l'un prétend que $2 + 2 = 4$, et l'autre que $2 + 2 = 5$, M. Bouvier, qui désire avant tout « la science intégrale, la vérité absolue », et qui voudrait tout « concilier », pencherait plutôt à croire que $2 + 2 = 4\ 1/2$.

Pour lui, toutes les questions ont deux faces. Il insinue que la « loi d'airain » des socialistes, les économistes la considèrent comme « une loi d'or ». Enfin M. Bouvier, — qui ne pouvait évidemment s'arrêter en si beau chemin — est partisan d'une « protection rationnelle » ! Comment ne le serait-il pas, étant donné son ignorance ou son mépris des faits, qui lui permet de déclarer en propres termes que : « l'Angleterre a préconisé longtemps la liberté commerciale parce qu'elle y avait intérêt à raison de sa situation climatérique et géographique et comme transporteur universel des produits du monde entier ; le développement nécessaire de son commerce maritime était à ce prix ».

L'ignorance mathématique de M. Bouvier est aussi indiscutable que son ignorance économique, de son aveu même : « Les systèmes d'équations et de courbes exigent une compétence spéciale que je ne possède pas, à mon très grand regret ».

Ces deux sortes d'ignorances sont trop universelles pour que nous puissions nous en étonner. Mais ce qui nous étonne, ce qui nous déconcerte, c'est cette naïve audace qui a permis à M. Bouvier d'écrire un ouvrage sur les mathématiques et l'économie politique, sans avoir étudié ni l'une ni l'autre !

Ajoutons que M. Bouvier, — dont nous ne nous permettons pas de mettre en doute le désintéressement —, n'hésite pas à accuser les économistes de mauvaise foi et d'improbité : « L'économie politique repose avant tout sur des affirmations présentées le plus souvent dans le but de satisfaire un intérêt donné » ; et, plus loin : « Pour les uns, l'ordre social et économique est parfait, tout est bien parce que des groupes d'hommes, aux sentiments conservateurs, ont intérêt à ne rien modifier à ce qui existe ».

L'accusation de vénalité peut ne provoquer chez les économistes qu'un sourire un peu triste, lorsque les hommes qui la formulent ont pour eux l'excuse d'être des misérables, ignorants et haineux. Mais M. Bou-

vier est « professeur à la Faculté de droit de l'Université et à l'Ecole supérieure de commerce de Lyon ». Nous sommes donc fondés à croire qu'il a su ce qu'il disait.

En écrivant un livre sur des questions qu'il avait négligé auparavant d'étudier, M. Bouvier n'avait fait que commettre un acte d'une légèreté inconcevable.

En formulant contre les économistes le reproche le plus grave qui puisse être adressé à des hommes de science, le reproche d'improbité scientifique, et sans apporter à l'appui de cette accusation infâmante le moindre commencement de preuve, M. Bouvier a commis un acte malhonnête.

EMILE MACQUART

THE GERMAN EMPIRE OF TO DAY (*L'Empire allemand d'aujourd'hui*), par VERITAS. — 1 vol. in-8°. Londres. Longmans, Green et Co, 1902.

Ce livre n'a rien d'un ouvrage historique; on ne peut pas dire non plus qu'il soit économique, politique, philosophique ou social ; il est un peu de tout cela, et peu de chaque chose. Il est surtout superficiel, et il est difficile de lui en faire reproche, car l'auteur n'avait certes pas la prétention d'écrire « profond ». Le fait n'en est pas moins regrettable, car, sans aller jusqu'au « profond », l'auteur aurait bien dû, pour certains problèmes, en tout cas, aller jusqu'au « sérieux ». Cela n'aurait rien enlevé au brillant de son style, et le livre y aurait gagné.

Car, par exemple, la question de la politique commerciale allemande, qui tient tout un chapitre, est traitée vraiment trop à la légère. Ce n'est pas que l'auteur ne soit documenté ; il l'est merveilleusement et sur une foule de choses ; cela ne l'empêche pas de parler des « justes réclamations de l'agriculture » — justes réclamations consistant à exiger que les estomacs nationaux soient réservés au blé national, comme si, véritablement, les estomacs avaient été faits pour le blé, et non le blé pour les estomacs —; de nous montrer des industries diverses et jusqu'à la marine marchande progressant « sous le bouclier des droits protecteurs », alors que le développement de la marine marchande allemande tient à de tout autres causes, causes que M. J. Fleury a exposé d'une façon lumineuse dans une remarquable brochure publiée il y a deux ans, et que les lecteurs du *Journal des Économistes* ne sont pas sans se rappeler.

Ces réserves faites, le livre de M. Veritas est fort intéressant. Alerte, concis, d'une lecture non seulement facile mais agréable, il rachète par de brillantes qualités de forme, certaines faiblesses inévitables

dans un ouvrage embrassant d'aussi nombreux et vastes sujets. Il ne sera pas médité. Tout porte à croire qu'il sera lu. Il en vaut la peine.

EMILE MACQUART.

THE EMPLOYMENT OF WOMEN IN THE CLOTHING TRADE. (*De l'emploi des femmes dans l'industrie du vêtement*), par MABEL HURD WILLETT. 1 vol. in-8° New-York, Macmillan et C°, 1902.

Le but de cette étude est de décrire les conditions actuelles du travail des femmes en général et spécialement dans les deux industries qui en occupent le plus grand nombre : l'industrie textile et celle de la confection des vêtements. L'auteur se propose de révéler des faits économiques et sociaux et non d'établir ou de défendre quelque méthode particulière d'organisation ou de réglementation du travail.

Pour remplir ce programme, Mme Willett consacre un premier chapitre à « la femme dans l'industrie » d'une façon générale; puis elle parle de l'industrie du vêtement et du tissage, donne d'abondants renseignements sur les salaires, la durée du travail, la condition des ouvrières, la législation du travail, les trade-unions, etc., le tout accompagné de cartes et de diagrammes.

Les ouvrières peuvent et doivent être divisées en deux catégories : celles qui travaillent dans les ateliers et manufactures et celles qui travaillent chez elles. L'existence de la première classe ne remonte guère qu'à la fin du XVIIIe siècle, à l'invention des machines, de la vapeur, etc. Mais elle n'a pas cessé, en Amérique comme ailleurs, d'augmenter en nombre. D'après le recensement des Etats-Unis en 1880, dit Mme Willett, 14,69 p. 100 des femmes au-dessus de dix ans étaient employées au-dehors ; en 1890, on en comptait 16,97 p. 100. Dans ce nombre, 1.667.698 étaient domestiques ; 1.027.242 travaillaient dans les manufactures ; 679.523 étaient occupées dans l'agriculture. Le commerce et les autres professions employaient le reste, d'ailleurs en petit nombre. Le total des ouvrières n'a pas cessé d'augmenter depuis cette date. L'industrie textile et celle des confections occupent à elles seules 49 p. 100 de la population travailleuse.

La condition des ouvrières travaillant dans les ateliers et manufactures paraît très satisfaisante. Le champ d'emploi des femmes ayant augmenté plus rapidement que celui des hommes, les ouvrières gagnent de bons salaires, se suffisent largement, beaucoup d'entre elles soutiennent leur famillle.

Le travail professionnel est loin d'absorber tout le temps et toute l'activité de cette classe d'ouvrières. La plupart font partie de diverses

sociétés, appartiennent à une trade-union, s'occupent de leur église, etc. Beaucoup prennent des leçons de musique, de danse, de gymnastique ; il y en a même qui suivent des cours... de cuisine.

On prévoit que des femmes qui se répandent ainsi au-dehors ne doivent pas faire beaucoup d'économies sur leurs salaires. Elles en font peu, en effet, les bas de laine, en ce pays, ne sont guère employés à cet usage ; mais elles font partie de sociétés de secours mutuels en cas de maladie, et elles payent régulièrement leurs cotisations, ce qui n'a pas lieu en tous pays; presque toutes sont assurées sur la vie. Mme Willett nous apprend que, sur 500 femmes employées dans une manufacture, il s'en trouve bien une centaine qui assurent pour 1.000 dollars l'avenir des personnes qui sont à leur charge.

De ce côté, la situation des ouvrières n'est donc pas trop mauvaise. Groupées dans les ateliers et manufactures, unies entre elles par leurs syndicats, ces ouvrières peuvent défendre leurs droits sans que la loi s'en mêle. Elle s'en mêle tout de même et c'est peut-être un malheur pour la seconde classe, les ouvrières qui travaillent à la maison.

Celles-ci ont naturellement pour lot la besogne la plus ingrate et la plus mal rétribuée, le finissage dans la confection. Elle ne sont donc pas riches et ne le deviennent guère. Leur logement n'est pas grandiose, on soutient même qu'il n'est pas très propre ni très sain, et que ces ouvrières peuvent ainsi transmettre des maladies contagieuses aux clients pour qui elles travaillent.

La législation — toujours bonne personne — voudrait bien faire quelque chose pour ces finisseuses ; mais il est si difficile de leur venir en aide que l'Union de la confection regarde le problème comme insoluble et demande que le travail à domicile soit interdit et que tous les travaux de confection soient exécutés chez les patrons.

Mme Willett étudie minutieusement cette question ; elle se demande si la législation du travail n'a pas déjà nui dans certains cas; si cette réforme pourrait être obtenue sans augmentation du prix des vêtements, si l'on peut faire profiter les finisseuses de la législation du travail, etc. De cette discussion ressortent les faits suivants :

1° Dans l'industrie du vêtement, les femmes qui sont libres de choisir leur genre d'emploi travaillent à présent dans les ateliers et manufactures.

2° 3° Les finisseuses à domicile sont presque toutes des femmes mariées, principalement ayant des enfants ou sur le point d'en avoir.

4° 5° Le finissage n'est pas exécuté pour obtenir un supplément de bien-être, mais pour aider efficacement la famille à se soutenir et la dispenser de recourir à la charité publique.

6° Les travaux de finissage ne sont que peu ou point demandés par les personnes assistées.

Il résulte de tous ces faits que, si tous les travaux de confection se faisaient chez les entrepreneurs, les bras ne suivraient pas le travail. La plupart des finisseuses actuelles seraient privées de leur gagne-pain et tomberaient à la charge de la charité publique ; cette réforme ne profiterait donc qu'aux ouvrières qui sont en situation d'aller travailler en fabrique, dont la condition est déjà bonne, et qui ont déjà un plus large champ d'emploi.

Bref, ce serait transférer le travail et les moyens d'existence des plus faibles aux plus forts, ce serait achever d'écraser ceux qu'on prétend soulager.

Mme Willett conclut que la condition des finisseuses ne peut être améliorée ni par la législation, ni par les trade-unions, mais par le progrès économique, social et intellectuel de la classe à laquelle elles appartiennent.

Ajoutons que ce progrès serait facilité par la réduction autant que possible des charges publiques directes et indirectes, qui sont d'autant plus lourdes qu'on est placé plus bas dans l'échelle sociale, et que, si la législation du travail n'est pas nécessaire pour les forts et ne peut être d'aucune utilité pour les faibles, le mieux serait de la supprimer, car les faibles paient leur bonne part des frais qu'elle entraîne.

H. Bouet.

Questions extérieures (1901-1902), par Victor Bérard. 1 vol. in-18. Paris, Armand Colin, 1902.

Sous cette rubrique : *Questions extérieures*. M. Bérard a publié, dans la *Revue de Paris*, une série de chroniques, plutôt politiques qu'économiques, qu'il a réunies dans ce volume. Dans la première, créances et rentes turques, nous apprenons que, malgré les « démonstrations navales » et malgré l'alliance franco-russe, la question d'Orient est restée stationnaire. Au cours de l'année 1902, « nouveaux massacres d'Arméniens en Asie-Mineure, de Serbes et de Bulgares en Macédoine, de Turcs à Constantinople et d'honnêtes gens dans tout l'empire. »

Dans *Panama*, M. Bérard expose l'historique de la question du canal, les chances d'insuccès du canal de Nicaragua et les chances de réussite de celui de Panama. Les Panamistes de la première heure, c'est-à-dire, non pas ceux qui ont tripoté dans cette affaire, mais ceux qui ignorent les tripotages, ont cru à la possibilité de l'entreprise et l'ont encouragée, ces panamistes, dis-je, n'étaient donc pas dans l'erreur.

La troisième chronique a pour objet la *Tripolitaine*. Les Italiens, dit M. Bérard, ne trouveront pas en Tripolitaine les difficultés qui nous ont rendu si longue et si coûteuse la conquête de l'Algérie, ni les montagnes, ni les terribles défilés, ni l'indomptable bravoure du pays kabile, ni les lointains et inaccessibles repaires de l'Aurès, du Maroc du Sud-Oranais.

M. Bérard approuve l'établissement des Italiens en Tripolitaine, dans notre intérêt aussi bien que dans le leur. « Possesseurs de la Tunisie, nous avons un intérêt immédiat à échanger le voisinage turc contre un voisinage civilisé. » Pour la même raison, il serait peut-être à désirer que l'Espagne s'établît au Maroc.

Une autre considération encore plus importante pour nous est que si la Tripolitaine enrichit les Italiens, et si les Italiens rétablissent la fortune de Tripoli, il dépendra de notre énergie et de notre savoir-faire de servir à leur gré ces nouveaux clients, et, par conséquent, de nous enrichir aussi. « Les radicaux anglais, gens utilitaires et qui fondaient leur politique sur le seul intérêt, proclamaient que tout progrès de la civilisation est un profit net pour l'industrie et pour le commerce britanniques. Combien cette vérité est plus facilement démontrable si vous la transportez! Ouvriers d'art, producteurs d'articles chers, fournisseurs de luxe, nous ne devrions jamais oublier que notre prospérité est liée au développement et à la richesse de l'humanité tout entière. »

Le traité anglo-japonais, quatrième chronique, est tissu de subtilités diplomatiques qui pourront intéresser les gens ayant du goût pour ces sortes de choses ou qui ne savent que faire de leur temps. Nous ne voulons donc par le leur déflorer.

M. Bérard consacre deux articles à l'Angleterre : *La guerre sud-africaine* et l'*Angleterre et la paix*. Il accuse et soupçonne les impérialistes d'avoir voulu fonder le trust de l'or : « Cecil Rhodes rêvait un empire universel fondé par un syndicat de milliardaires anglo-saxons. C'est l'or, disait-il, qui doit conquérir et régir le monde moderne. Propriétaire des goldfields canadiens, australiens, zélandais et sud-africains, la nation panbritannique détient désormais le monopole de l'or; les trois quarts de la production mondiale sont en sa dépendance. »

Du fond du cœur, ajoute M. Bérard, nous ne pouvons que nous réjouir de cette aubaine : la richesse de l'Angleterre est le facteur essentiel de notre prospérité; plus l'Angleterre gagnera d'argent à ne rien faire, plus elle aura le temps et le moyen d'apprécier, et de payer notre travail... Mais croire, qu'en vérité, on tient ou l'on tiendra l'avenir, l'Empire et le reste du monde par le seul moyen de l'or! Nous avons sous les yeux l'exemple de l'Espagne qui a, jadis, tenté pareille aventure.

L'Espagne est précisément le sujet de la chronique qui nous reste à analyser.

Quand l'Espagne a perdu ses dernières colonies par suite de l'intervention des Etats-Unis à Cuba, on a cru que c'en était fait de la nation espagnole et qu'elle ne se relèverait pas de cet échec. Il n'en fut rien, dit M. Bérard, la perte des colonies fut, au contraire, un grand bénéfice pour la métropole. Depuis 1898, la prospérité économique de l'Espagne n'a cessé de croître. Les capitaux et surtout les hommes immobilisés dans les colonies pour les maintenir dans la dépendance, ont reflué vers la mère-patrie et sont devenus productifs, de stériles ou destructifs qu'ils étaient.

« La perte des colonies a été une bénédiction déguisée qui a ramené vers l'Espagne ses capitaux asturiens et cubains, et qui les a tournés vers les entreprises commerciales. On estime que 45 p. 100 des capitaux engagés à Cuba et Porto-Rico appartenaient aux gens des Asturies, qui les ont réalisés, rapportés chez eux, puis engagés à nouveau dans les entreprises locales... Santander qui, jadis, vivait surtout du commerce colonial et de ses exportations de grains, de farines et de vin vers Cuba et Porto-Rico, ne peut plus avoir d'avenir que par ses minerais. Mais les mines de fer se développent de jour en jour, et les explorations augmentent d'année en année... Non seulement le district de Bilbao-Santander est en rapide progression, mais le reste de l'Espagne a doublé ses rendements au cours des trois années dernières. » M. Bérard cite de nombreuses statistiques à l'appui de ses assertions et montre que « même avec ses ci-devant colonies » le commerce de l'Espagne s'est développé, ce qui montre combien est vaine la politique coloniale.

Malheureusement, ce progrès est considérablement entravé par ce que l'auteur appelle la tyrannie madrilène. « L'ignorance, la paresse, la malhonnêteté et le gaspillage de Madrid sont des obstacles insurmontables ou des *drawbacks* vraiment trop lourds. » Pour s'en faire une idée, voici quelques exemples : Il faudrait à Cadix un chemin de fer direct et des trains rapides vers Madrid et l'Europe. Entre cette ville et Madrid, la ligne ferrée fait des détours que l'on pourrait abréger de 100 kilomètres par la construction de l'embranchement Puertollano-Cordoue. Cet embranchement est décidé depuis 1880; une des grandes compagnies de Madrid s'en est chargée; elle devait l'avoir commencé en 1888 et terminé avant 1892, sinon elle encourait la confiscation de 2.750.000 pesetas qu'elle donnait en cautionnement sous intérêt de 6 p. 100 jusqu'en 1892. Elle n'a rien commencé. Les Chambres de commerce de toute l'Andalousie ont en vain protesté. La Compagnie avait un trop grand bénéfice à ne pas établir ce raccourci. Or, non seulement

e gouvernement (les administrateurs ont fait les frais nécessaires) ne ui a pas retiré la concession, mais encore, après 1892, il a continué de ui verser l'intérêt intégral de ce cautionnement qu'il aurait dû confisquer.

Autre exemple. Un grand chemin de fer est depuis longtemps désiré et commencé entre Carrel et Pontevedra ; mais un riche propriétaire, appuyé par le ministère, arrête les travaux à deux kilomètres du but.

Troisième exemple. Une loi de 1897 a donné le monopole des explosifs à une compagnie madrilène qui a fait monter les 25 kilogrammes de dynamite de 42 à 75 pesetas, tout en ne fournissant que des qualités inférieures. L'*Union minière* propose à l'Etat, s'il consent à supprimer le monopole, de lui payer annuellement les 3 millions de pesetas que ce monopole lui rapporte. Mais les spéculateurs de Madrid ont fait rejeter cette offre et continuent d'entraver ou de surcharger iniquement l'exploitation minière de la Péninsule.

On voit si le gouvernement espagnol s'entend à établir la justice et à maintenir le milieu libre. Les trois grands pouvoirs de l'Etat : prêtres, généraux et politiciens sont loin de renoncer à ce régime dont ils vivent. M. Bérard incline à espérer que le jeune roi Alphonse XIII ramènera le bon ordre.

Cela pourrait bien arriver si le peuple l'y obligeait. Un roi à la tête d'une nation, c'est une girouette au faîte d'un édifice. Il ne peut se tourner, sous peine de déchéance, que du côté du plus fort.

H. BOUET.

PRIMI PRINCIPII DI ECONOMIA SOCIALE DESCRITTIVA E TEORETICA. (*Premiers principes d'économie sociale descriptive et théorique*), par ALBERTO ZORLI, 1 vol. in-18. Torino, Fratelli Bocca, 1902.

M. Zorli intitule cet ouvrage *premiers principes* et non *premiers éléments* d'économie sociale, parce que les *éléments* conviennent à une exposition complète quoique élémentaire d'une science ; tandis que les *principes* s'entendent des fondements même sur lesquels est établie la science. Or, l'auteur n'a point la prétention de rien introduire de nouveau dans le corps de la science économique, mais seulement de lui donner une base nouvelle. C'est la même science, présentée sous une forme différente et plus synthétique.

Quels sont ces nouveaux principes ? J'en vois deux ; 1° que la science économique ne doit pas avoir pour objet la seule richesse, mais l'administration (*l'azienda*) économique, considérée comme un ensemble

de personnes et de biens; 2° que le terme de *valeur* doit être remplacé par celui de *convenance* économique.

Professeur de science financière, M. Zorli a toujours considéré cette science comme la science de l'*azienda* économique de l'Etat. Cette manière d'envisager la science des finances l'a conduit à regarder l'économie sociale comme science des *azienda* économiques en général. Telle est la raison du premier principe posé par M. Zorli à la base de l'économie sociale.

Quant au second, le terme de *valeur* réduit la science économique à n'avoir pour but que l'utile; or, M. Zorli veut lui donner plus d'extension et y comprendre les *azienda* spéculatives, gratuites, etc.; en deux mots, il veut concilier le principe éthique avec le principe économique. Si je fais une aumône, dit-il, j'accomplis un acte économique qui n'est pas déterminé par des considérations utilitaires. Je fais l'aumône parce que cela me *convient*, je me propose de donner satisfaction à des sentiments spéciaux qui ne sont pas d'ordre égoïste.

Pour développer sa thèse, l'auteur divise son ouvrage en deux livres: 1° Economie sociale descriptive; 2° Economie sociale théorique. Il soutient que son innovation n'entraîne rien de contraire à l'économie qu'il appelle orthodoxe ; qu'elle concilie au contraire l'école orthodoxe non seulement avec l'école éthique, mais encore avec la nouvelle école psychologico-positive; enfin qu'elle donne une plus grande unité à la science.

Que vaut le système proposé par M. Zorli ? Il faudrait pour le discuter plus de place que nous n'en avons à notre disposition. Tout ce que nous dirons, et c'est l'essentiel, c'est qu'il conduit l'auteur à des conclusions contraires aux réformateurs fantaisistes de l'ordre social, et notamment aux socialistes, en montrant combien sont hasardées les réformes qu'ils proposent.

S'il était certain, dit l'auteur, que le collectivisme fût capable d'accumuler plus de richesses, de ne pas gaspiller le patrimoine social et d'en faire jouir réellement tout le monde de manière à obtenir une plus grande somme de félicité générale, qui ne serait collectiviste ! Mais rien n'indique qu'il puisse en être ainsi. Comment l'Etat collectiviste pourra-t-il résister aux exigences des masses, avides seulement de bien-être actuel sans s'inquiéter de l'avenir ?

Après avoir indiqué plusieurs autres difficultés — pour ne pas dire impossibilités — qui s'opposent à la réalisation du collectivisme, quel qu'il soit, M. Zorli conclut en ces termes : En présence de tant de périls et d'incertitudes, on ne doit pas laisser le *certain* pour l'*incertain*; quoique l'organisation sociale actuelle soit pleine d'imperfections, elle

permet à la société de vivre avec ordre, et laisse l'espérance, sinon de radicales innovations, du moins d'améliorations continuelles.

Il convient donc de se tenir en garde contre le bloc enfariné de la Révolution sociale.

Rouxel.

Esquisse psychologique des peuples européens, par Alfred Fouillée. 2e édition. 1 vol. in-8°. Paris, Félix Alcan, 1903.

Un des traits de notre tempérament national, dit M. Fouillée, est la propension à juger les autres d'après nous.

Ce trait n'est pas particulier aux Français. Tous les peuples sont dans le même cas. Les primitifs vont même plus loin : chacun d'eux se considère comme supérieur à tous les autres; et combien non seulement d'ignorants mais de savants, parmi nous, sont primitifs à cet égard !

Cette tendance à se croire supérieur ou destiné à le devenir a son bon côté : c'est un stimulant au progrès; c'est cette croyance qui a contribué à faire la puissance et la gloire de Rome et de bien d'autres nations. Mais sans compter qu'elle est un peu ridicule, elle présente aussi quelque danger; comme toutes les idées fausses, elle est, ainsi que le dit M. Fouillée, un excellent moyen d'être dupes.

Il importe donc de rectifier ces erreurs et d'apprendre à connaître les hommes et les peuples tels qu'ils sont réellement. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire pour les peuples avec lesquels on se trouve en rapports plus directs : mais il est toujours intéressant et instructif de connaître aussi les autres. La maxime de Socrate : « Connais-toi toi-même » ne peut d'ailleurs être bien observée qu'autant que l'on connaît aussi les autres, puisque nous ne pouvons nous connaître que par comparaisons avec nos semblables.

La tâche entreprise par M. Fouillée est donc d'une grande importance et aussi d'une grande difficulté car, comme il l'observe, les peuples se ressemblent d'autant plus entre eux qu'ils sont plus primitifs, et réciproquement; or, c'est précisément sur les peuples les plus civilisés que porte son étude. Ce n'est donc pas sans raison que l'auteur dit : « L'étude psychologique et sociologique des peuples *européens* est particulièrement difficile, parce que ceux-ci représentent le plus haut degré de complications sociales due à la vie civilisée. C'est une tâche ardue que de faire en eux la part du caractère naturel et celle des mœurs ou maximes de la vie collective. »

Pour remplir cette tâche, M. Fouillée commence par écarter ou

réduire à leur juste valeur les principes plus ou moins arbitraires dont on s'est servi jusqu'ici pour expliquer les ressemblances et les différences des divers peuples. Terre, climat, race, caractères anthropologiques ne sont pas les vrais et actifs ressorts de l'évolution des peuples. Ces ressorts, il faut les chercher dans les causes psychologiques et sociologiques.

Les peuples *psychologisés* d'après cette méthode sont : les Grecs antiques et modernes; les Romains et les Italiens; les Espagnols, les Anglais, les Allemands, les Russes. Un chapitre est ensuite consacré à une esquisse sociologique du peuple français et dans la conclusion est traitée la question à l'ordre du jour des Néo-Latins et des Anglo-Saxons.

Au sujet de cette dernière question, M. Fouillée est d'avis qu'il est absolument impossible de rendre solidaires l'Espagne, l'Italie et la France et de considérer ces nations comme latines et encore moins comme dégénérées.

« L'Italie, qui est le type même des nations latines, nous a présenté, malgré les difficultés qu'elle traverse, un éclatant exemple de toutes les ressources morales et sociales cachées au sein des nations qui avaient paru s'affaisser ou s'endormir. Elle a monté dans ce siècle, elle continue de monter sous nos yeux. Elle nous fait voir que chaque grand peuple a sa vitalité profonde et son caractère propre, qu'il est lui-même, en majeure partie, l'auteur de ce caractère et qu'il peut, dans l'avenir, par sagesse ou par folie, lui faire produire de bons ou de mauvais fruits pour l'humanité entière. »

Ces trois nations n'ont que très peu de ressemblances entre elles, à tous les points de vue, et pas davantage avec les Latins. « En Espagne domine le type brun dolichocéphale des races méditerranéennes, avec mélange de Celtes et de Germains; rien ne ressemble moins à la proportion du mélange français, où l'ordre des éléments est renverse. « C'est l'élément latin qui manque le plus aux races dites latines, qu'il s'agisse des Italiens, des Espagnols ou des Français. »

Le fait est, pour qui connaît l'histoire, que nous ne tenons des Romains de la décadence que par notre système d'éducation et de législation et non par la race.

Les deux principaux signes de dégénérescence que l'on trouve dans les races dites latines ne leur sont point exclusivement propres. Le premier de ces signes est l'exode des campagnes et la dépopulation ; le second est le déclassement. Or, l'exode des campagnes est plus considérable en Angleterre et en Allemagne que partout ailleurs. Si le taux d'accroissement de la population diminue en France, il prend un mouvement analogue en Angleterre, aux Etats-Unis, en Australie, etc.,

tandis que les Italiens, les Espagnols et les Grecs donnent ici le bon exemple.

Quant au déclassement, il est aussi indépendant de la question de race. « La statistique allemande, comme la française, comme aussi l'italienne, constate une pléthore de médecins, d'avocats, d'ingénieurs, d'architectes, dont le nombre augmente d'année en année, et qui est hors de toute proportion avec le nombre des places disponibles. Le développement de l'enseignement supérieur ou même secondaire entraîne une somme énorme d'activités inoccupées, et ce prolétariat intellectuel, ouvert à toutes les utopies sociales, finit par constituer lui-même un véritable danger social. »

La décadence, réelle ou non, des néo-latins, n'est donc pas fatale, tous les peuples peuvent tomber et se relever. « Que les admirateurs exclusifs des Anglo-Saxons cessent de condamner les autres peuples à l'infériorité et à la décadence : chacun de ces peuples a sa valeur, ses mérites, son rôle utile dans le présent, ses espérances pour l'avenir. »

Voilà des paroles rassurantes pour les trembleurs qui seraient disposés au découragement. Ils en trouveront d'autres dans le livre de M. Fouillée, s'ils veulent prendre la peine ou le plaisir de les chercher.

ROUXEL.

LES ORIGINES DU PARLEMENT DE PARIS ET LA JUSTICE AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES, par GUSTAVE DUCOUDRAY, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette et Cie. 1902.

Si M. Ducoudray ne résout pas définitivement la question des origines du Parlement de Paris, il met du moins d'abondants matériaux à la disposition de ceux qui voudront, après lui, s'attaquer au même problème : plus de 1000 pages compactes et ce n'est qu'une partie d'un tout. En tout cas, l'auteur nous renseigne abondamment sur les détails de l'organisation et de l'administration de la justice aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Le présent volume ne traitant que du rôle judiciaire du Parlement, son rôle administratif et politique étant réservé pour un second tome, l'œuvre se trouve ainsi incomplète et nous ne pouvons dire quel sera le dernier mot de l'auteur. Nous allons donc seulement tâcher de résumer les idées maîtresses que renferme ce premier volume.

Les origines du Parlement nous paraissent insuffisamment étudiées. A notre avis, en tête de l'ouvrage aurait dû se trouver une introduction historico-philosophique sur l'administration de la justice en France depuis les invasions jusqu'au XIII[e] siècle. Mais peut-être cette intro-

duction trouvera-t-elle sa place dans le second volume, car elle doit être autant politique que juridique.

M. Ducoudray ne remonte pas plus haut dans le temps que le règne de Louis IX. A partir de cette époque, il nous donne des renseignements et documents à foison sur l'organisation du Parlement, sur la magistrature, sur ses auxiliaires : procureurs, avocats, greffiers, huissiers, etc., sans oublier les plaideurs, bien entendu.

M. Ducoudray considère le Parlement comme un organe de représentation nationale, comme une sorte de commission permanente, en l'absence des Etats Généraux, comme une « image réduite » de cette grande assemblée.

Rien ne nous paraît indiquer que le Parlement ait eu la moindre analogie avec une représentation nationale. M. Ducoudray nous apprend lui-même que ses membres étaient choisis et rétribués par le roi et même que, si les gages manquaient, la cour se mettait en grève. Elle vaquait par défaut de gages et de paiement. « Pas d'argent, pas de juges. »

Il est vrai que la magistrature n'était pas seulement payée par le roi et que « les juges du Parlement recevaient de l'Eglise, des plaideurs, du Roi, autant dire de toutes mains »; mais en tout cela nous ne voyons rien qui rappelle une représentation nationale.

Il est encore vrai que, par la suite des temps, le roi cessa de choisir les juges et que le Parlement se recruta lui-même; mais jamais, depuis le XIIIe siècle, on n'a vu le Parlement élu par la nation; donc il ne la représentait nullement.

Enfin, si le Parlement avait eu quelque parenté avec les Etats généraux, s'il en avait été l'émanation, l'image réduite, il aurait fait partie de droit de cette assemblée quand elle se réunissait; or M. Ducoudray nous montre, au contraire, lui-même les Etats Généraux en hostilité contre le Parlement.

Jusqu'à plus ample information, nous pouvons donc dire que le Parlement n'a été aux XIIIe et XIVe siècles qu'un organisme judiciaire au service du Roi. Pourtant, dira-t-on, il a par la suite joué un rôle politique. Soit; mais ce corps n'est pas le seul dans ce cas : l'Eglise, l'Université, les corps de métiers, etc., toutes les corporations jouaient alors un rôle politique en raison de leur puissance et de leur richesse, et non en raison d'une délégation nationale. La Presse et la Franc-Maçonnerie, par exemple, jouent un rôle analogue aujourd'hui sans que la nation leur en donne la mission.

M. Ducoudray assure que le Parlement de Paris a été, en France, sous l'ancienne monarchie, à la fois l'organe de la justice et de l liberté politique; il estime que la substitution des tribunaux royaux à

la justice féodale et surtout à la violence, à la vengeance, au combat judiciaire, etc , a été un bien.

Cette opinion nous paraît sujette à discussion et l'on peut du moins soutenir que ce bien a été mêlé de beaucoup de mal.

D'abord, on s'exagère beaucoup la fréquence et la gravité des combats judiciaires et des autres violences et vengeances à l'époque où la concurrence entre les seigneurs les préservait de l'arbitraire envers leurs subordonnés. Qui sait même si la prétendue justice monopolisée par le Roi et son Parlement, loin de diminuer la violence, n'a pas contribué à l'augmenter?

Ce que nous voyons de très clair, dans le livre de M. Ducoudray comme dans tous ceux qui traitent le même sujet, c'est que la justice était lente et très dispendieuse dans la procédure, au point que M. Ducoudray va jusqu'à dire que la justice, « par ses délais infinis, détruisait la justice même. » Donc...

C'est, ensuite, que, si toutefois la justice parlementaire empêche les brigands de s'enrichir par la violenceet le vol — ce qui n'est pas prouvé, — le mal n'a fait que changer de place et non de nature. Ce sont les juges, « qui reçoivent de toutes mains », les avocats, les procureurs et toute la Basoche qui s'enrichit aux dépens des plaideurs.

Bien ou mal jugés, les procès engendrent des procès, l'esprit processif se développe dans une nation soumise à pareil régime, avec toutes ses conséquences.

Mais les litiges étaient-ils bien jugés suivant l'équité? Cela paraît peu probable : étant posé que les juges recevaient de toutes mains, il y a lieu de croire qu'ils témoignaient leur reconnaissance aux plus donnants. Admettons néanmoins qu'ils aient tenu ferme la balance, — ce qui ne serait pas plus en leur faveur du moment qu'ils acceptaient les dons — la justice n'aurait pas été plus juste pour cela, car il y avait les appels et les évocations au conseil du roi, qui ne pouvaient que tourner à la ruine du plus faible et du plus pauvre.

Une pareille justice nous paraît tout à fait propre à répandre les haines, les rancunes, les vengeances, la cupidité, la démoralisation chez le peuple qui la subit.

Qui donc a profité de cette organisation judiciaire? Est-ce l'Eglise, la plus grande plaideuse de l'époque? M. Ducoudray, racontant les sacrilèges qui se commettent au XIV[e] siècle, ne peut s'empêcher de faire la réflexion suivante : « Ces violences sacrilèges soulèvent un problème de psychologie historique, car on a de la peine à s'expliquer, dans un siècle de foi profonde et de pratique universelle de la religion tant d'actes contradictoires avec les croyances et les préceptes. »

La centralisation de la justice a-t elle été plus avantageuse à la Royauté

qu'à l'Eglise, au roi qu'aux prêtres? « La crainte du roi, comme se le demande M. Ducoudray, est-elle plus forte que la crainte de Dieu? Commence-t-elle à inspirer la sagesse? » Il n'y paraît pas, tant sont nombreux les arrêts qui attestent le mépris de l'autorité royale.

« Des abbayes, des châteaux, des champs sont placés sous la garde du souverain : des panonceaux royaux l'annoncent, des sergents royaux la signifient aux envahisseurs. Les seigneurs n'en ont cure. Les sergents voient leurs remontrances méprisées, leur bâton aux fleurs de lys jetés dans la boue, heureux lorsqu'ils échappent par une prompte fuite à la brutalité guerrière. Un noble à qui on réclamait un clerc, répond : « Je ne l'ai pas, et si je l'avais je ne le rendrais pas ni dans un mois, ni dans six semaines, pour le roi ou pour la reine, leur prévôt et leur bailli. » Le même, un autre jour, frappe un sergent qui rappelle sa qualité : alors le seigneur prenant un marteau, lui en donne sur la tête en s'écriant : « Tien, de par le Roi, ce sera tien. »

D'autres crient aux gens du roi, qui venaient exécuter une sentence : « A mort! A mort! en arrière, ribauds, voleurs, nous ne savons qui sont le roi et la reine. » Les gens du vicomte de Thouars, attaquant les religieux de Lieu-Dieu, répondent à des sommations faites au nom du roi : « Nous ne ferons rien pour ton roi! »

C'était encore pire, dira-t-on peut-être, dans les temps antérieurs où le roi avait à son service moins de légistes. C'est l'opinion de M. Ducoudray : « Si peu obéi qu'il soit, dit-il, il y a un maître. »

Etant donné le respect superstitieux que professent les peuples pour l'Etat comme pour l'Eglise, cette opinion est peu probable, et il fallait de bonnes raisons pour qu'ils en arrivassent à ces extrémités. Mais sur quoi se fonde cette présomption? On suppose que, dans les ténèbres du haut moyen-âge, tout n'était que violences et rapines. Hypothèse purement gratuite et en opposition avec l'axiome : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. »

Il est d'ailleurs clair que la royauté est devenue moins respectable. Supposé — ce qui n'est pas prouvé — que les anciens rois fussent comme leurs peuples, féroces et cruels, ils l'étaient tranchement; on savait à quoi s'en tenir. Au XIVe siècle, ils deviennent faux et traîtres. C'est ainsi que Philippe VI attire à Paris dix chevaliers bretons parmi lesquels Olivier de Clisson, les sires d'Avaugour, de Laval, de Montauban, de Malestroit, qui viennent sans défiance, à la faveur des trèves, pour assister à un tournoi; sans forme de procès le roi les fait décapiter. Jean-Le-Bon! suit une conduite analogue (v. p. 1023). Et plus tard Louis XI...

Le progrès... à rebours est si manifeste, que M. Ducoudray se voit forcé de reconnaître que « le XIVe siècle et le début du XVe siècle ont

été marqués par une sorte de réveil de la barbarie. » Rien n'est plus exact, à cela près que c'est un *éveil* et non un *réveil*.

Il est évident que le Parlement et ses légistes n'ont pas été les seuls facteurs du désordre; mais il serait facile de démontrer qu'ils y ont eu, consciemment ou non, leur bonne part. M. Ducoudray paraît loin d'admettre cette conclusion; peut-être en reconnaîtra-t-il l'exactitude en traitant du rôle politique du Parlement dans son prochain volume.

I Benefizi dell'assicurazione operaia obligatoria in Germania (*Les bienfaits de l'assurance ouvrière obligatoire en Allemagne*), par Luigi Goffredo, Porfum. br. 8° Genova, 1902.

L'assurance obligatoire est approuvée par tout le monde en Allemagne, surtout par les ouvriers et par les patrons. Ses bienfaits surpassent toutes les espérances. La satisfaction générale est si grande, qu'après avoir assuré les ouvriers contre la maladie, les accidents, l'invalidité et la vieillesse, on s'occupe d'étendre l'obligation à l'assurance contre le chomage.

M. Goffredo expose complaisamment les avantages physiques et moraux qui résultent, d'après lui, de ce système. Le principal avantage moral est que le travailleur allemand se trouve tenu à s'ingérer dans l'administration des Associations de métiers. Cette participation de l'ouvrier à l'administration « constitue pour lui la plus haute école de civilisation. »

Nous inclinons fort à croire que c'est là plutôt une école de bureaucratie et que les ouvriers américains, par exemple, qui s'assurent eux-mêmes, sans le secours des patrons ni de l'Etat, sont ainsi à une plus haute école de civilisation que les ouvriers allemands.

L'assurance obligatoire présente encore un bien supérieur, d'ordre social : elle apprend aux patrons et aux ouvriers le respect mutuel et l'amour réciproque. De ce fait émane l'harmonie dont les nations modernes ont tant besoin.

On voit que M. Goffredo se contente de peu et à courte échéance. L'assurance obligatoire est encore bien jeune pour qu'on puisse porter sur son compte un tel jugement. Puisqu'une si parfaite harmonie règne en Allemagne entre patrons et ouvriers, l'auteur devrait bien nous dire d'où sortent les millions d'électeurs socialistes que l'on compte en Allemagne et les 36 candidats qu'ils ont élus.

Rouxel.

CHRONIQUE

Sommaire : Le déficit et la dette. — Les liens économiques de la France et de l'Angleterre. Un discours de M. Cambon. — L'Union douanière de l'Europe centrale. — La protection du travail national des ouvriers. Une transaction proposée par M. Méline. — Les dangers que le libre-échange fait courir à l'Angleterre. Aurait-il ruiné notre agriculture ? — La suppression des droits sur le café en Belgique. — Mort de M. Figuerola.

Chaque année, à la même époque, le ministre des Finances est obligé de constater, d'abord que les dépenses ont dépassé les recettes, et qu'il est indispensable d'établir de nouveaux impôts ou d'augmenter les anciens pour combler le déficit, ensuite qu'il est extrêmement difficile de surmonter la résistance des intérêts menacés par le fisc surtout lorsqu'ils possèdent de grosses influences électorales. Comme ses prédécesseurs, M. Rouvier en a fait l'expérience. Après avoir vaillamment lutté contre les bouilleurs de cru, il a dû réduire à un minimum les sacrifices qu'il prétendait leur imposer, et se rabattre sur de menues aggravations d'impôts, sur les tabacs de zone, les pétroles, etc. Le résultat, c'est la nécessité de recourir à l'emprunt. Le déficit étant évalué à 254.700.000 fr. pour les années 1901 et 1902, on y pourvoira par une émission d'obligations sexennaires que l'on consolidera plus tard.

Si l'on veut savoir où a conduit l'emploi de cette méthode, à la vérité commode et séduisante, de boucler les budgets, il suffira de jeter un coup d'œil sur cet inventaire de la dette de la France, que M. Jules Roche a dressé dans le *Figaro* :

La Dette consolidée, établie uniquement en rente 3 p. 100, figure au budget de 1903 pour une charge annuelle de 641.003.752 fr. ; donc c'est un capital de 21.366.791.733 francs.

La Dette à terme, d'après l'Exposé des motifs du budget de 1903 (page 113), s'élevait, au 1er janvier 1902, à 7.490.886.051 francs.

La Dette flottante et les cautionnements en numéraire (dus par

l'Etat aux titulaires) s'élevaient, à la même date, d'après le même document; à 1.401.401.290 francs.

Récapitulez :

Dette consolidée	21.366.791.733 francs.
Dette à terme..............	7.490.886.051 —
Dette flottante,..............	1.401.401.290 —
Total.......	30.259.079.074 francs

Arrivons maintenant à la Dette viagère, dont la progression fait si justement « pousser un cri d'alarme » par la Commission du budget de la Chambre des députés, et qui s'élève pour ses charges annuelles de 1903 à la somme de 252 millions en chiffres ronds.

Quel est le capital représenté par cette somme?

Faut-il l'évaluer d'après les formules du calcul des probabilités et les tables de mortalité, soit de Duvillard, soit des Actuaires de Londres, soit des compagnies allemandes, soit des compagnies d'assurances américaines, soit de la Caisse nationale des retraites, soit...?

Non. Les tables de mortalité n'ont ici rien à faire. Les pensionnaires de l'Etat ne meurent jamais. Au contraire, ils se multiplient en nombre et en durée individuelle. Plus il en meurt, plus il en naît dans les replis féconds des pages du Grand-Livre, et les nouveau nés jouissent de leurs rentes pendant une période plus longue que celle de leurs devanciers, parce qu'ils commencent de plus en plus tôt.

C'est donc une véritable dette Consolidée qui est inscrite dans nos budgets sous la rubrique de la dette Viagère, et c'est au même taux que la dette consolidée qu'il faut la capitaliser, c'est-à-dire à 3 p. 100. Par conséquent, le capital possédé par les contribuables et frappé de saisie dans son revenu, au profit de l'Etat, pour le service de la Dette viagère, doit être évalué en chiffres ronds à 8.400 millions de francs, — en attendant mieux l'année prochaine.

Ajoutez ce chiffre au total précédent (30.259 millions); nous voici à 38.659 millions en chiffres ronds pour le capital de la Dette de l'Etat.

Mais l'Etat n'est pas seul à écorcher le contribuable national. Les départements et les communes ne sont pas inactifs. L'Etat au besoin leur force la main, rejette d'autorité, sur leurs budgets, les dépenses qu'il décrète sans pouvoir y subvenir lui-même.

D'après les publications les plus récentes du ministère de l'Intérieur, la dette des départements s'élevait, en capital (en 1899), à 478 millions, et celle des communes (en 1900), à 3.848 millions; soit ensemble 4.326 millions, qu'il faut ajouter au total de l'Etat (38.659 millions).

Vous trouvez ainsi, pour la Dette totale qui pèse sur les contribuables, une somme de 42.985 millions, — 43 milliards en chiffres ronds.

43 milliards ! c'est-à-dire le sixième environ sinon le cinquième de la fortune de la France, évaluée de 220 à 250 milliards. Et il faut ajouter que cette dette colossale va s'augmentant d'une manière progressive ; que, dans la période de 1882 à 1900, elle s'est accrue de plus de 5 milliards, et qu'en suivant la même progression elle dépassera 100 milliards avant la fin du siècle. Pour rappeler un mot célèbre mais peu écouté : Il est temps d'enrayer et même de dételer.

*
* *

Au banquet annuel de l'Association des Chambres de commerce du Royaume-Uni, M. Paul Cambon, ambassadeur de France, répondant à un toast du président Lord Avebury a caractérisé en termes excellents la politique des intérêts, et montré toute la puissance des liens économiques qui unissent les deux pays :

Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'Angleterre et de la France d'être en bons termes, et de se prêter le concours de leurs finances, de leur commerce et de leur industrie. C'est l'intérêt du monde entier, et ce serait vouloir porter atteinte à l'idée même de progrès que de chercher à éloigner l'une de l'autre ces deux grandes nations qui se sont associées si souvent pour faire prévaloir dans le monde les principes de justice et de liberté.

Vous représentez ce qu'il y a de plus vivant, et je puis dire de plus exigeant dans les intérêts de la Grande Bretagne, et vous savez mieux que personne quel trouble profond jetterait dans les affaires du globe une mésintelligence entre les deux nations. De moins en moins, les peuples se laissent guider par des questions d'amour-propre et par des ambitions dynastiques. De moins en moins, nous les voyons disposés à courir les aventures. Ils savent ce qu'ils risquent d'y perdre, sans voir clairement ce qu'ils peuvent y gagner.

Ils se sentent nécessaires les uns aux autres, et ils ont une tendance chaque jour plus marquée à s'unir dans leurs grandes entreprises.

Entre la France et l'Angleterre, je ne vois vraiment aucune question essentielle pouvant les diviser, et je vois, au contraire, des intérêts considérables pouvant et devant les unir. Nos échanges s'élèvent à 80 millions de livres sterling. Notre commerce et nos industries ne se font pas concurrence, puisque nos produits ne sont pas les mêmes, et nos marchés financiers seraient fort embarrassés de se passer l'un de l'autre.

Ce sont là des vérités que personne n'ignore dans le monde des

affaires, et qu'on ne saurait trop opposer à certains égarements de l'opinion publique. Nous avons besoin les uns des autres. Nous n'avons aucun motif sérieux de dissentiments, et nous devons toujours chercher à concilier nos intérêts et nous inspirer de ces sentiments de mutuel respect, qui sont seuls dignes de deux grandes nations.

Vous êtes mieux placés que personne pour faire prévaloir cette politique, que des rêveurs peuvent dédaigner et traiter de politique d'intérêts, mais qui, en réalité, est une politique de paix, de sagesse et de véritable progrès.

*
* *

Le projet de constituer une union douanière de l'Europe centrale que nous avons lancé dans la circulation il y a près d'un quart de siècle (*Journal des Débats* du 19 janvier, 1879) et qui avait reçu alors l'approbation de plusieurs Chambres de commerce, et l'adhésion chaleureuse de notre regretté Léon Say[1], vient d'être repris en Autriche, mais dans un esprit purement protectionniste. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Indépendance belge*.

Nous avons signalé l'article de la *Neue Freie Presse* qui préconise l'union économique de l'Europe centrale afin de faire face à la concurrence américaine qui menace de plus en plus la prospérité économique du Continent. L'idée n'est pas absolument nouvelle, mais l'article de la *Neue Freie Presse* peut être considéré comme le début d'une campagne très active dans ce sens entreprise par les cercles politiques de Vienne, campagne qui a pour objet la constitution de trusts industriels européens. Le comte Goluchowski, le baron von Gall, ministre du Commerce de Prusse, auraient déjà pris contact pour régler sur une base commune leur politique commerciale et pour assurer aux Etats faisant partie de la Fédération économique des avantages douaniers et des facilités de transport qui leur permettraient de soutenir dans les meilleures conditions la concurrence avec les produits américains.

Le principe est excellent et, pour notre part, nous nous réjouissons de ce que la crainte du développement commercial de l'Amérique ait amené des milieux politiques, généralement hostiles à l'idée du libre-échange, à examiner la possibilité d'un groupement étroit des intérêts économiques internationaux. Il est indiscutable que le plus bel atout

[1] Nous signalerons particulièrement le rapport de la Chambre de commerce de Verviers sur ce projet et la lettre de Léon Say reproduite dans le *Journal des Economistes* (numéro de novembre 1894).

que l'Amérique ait eu jusqu'ici dans son jeu, [c'est précisément la guerre douanière que les Etats européens se font les uns aux autres et qui permet aux produits américains de triompher sur beaucoup de marchés du Continent. Il va de soi que la création d'un Zollverein général corrigerait heureusement cette situation, mais il faut avouer que ce n'est pas dans ce sens que se précisent les tendances des différents gouvernements qui cherchent, au contraire, dans un but mesquin de protection nationale, à élever encore les obstacles douaniers qui s'opposent à l'échange facile des produits entre les nations européennes. Le tout est de savoir comment on pourra amener certaines nations à entrer dans la fédération économique des Etats européens, alors qu'elles entretiennent précisément des relations extrêmement cordiales avec les Etats-Unis.

Avons-nous besoin de dire qu'il ne s'agissait point, dans notre pensée, d'engager une guerre économique avec les Etats-Unis, mais, en supprimant les douanes intérieures de l'Europe, de mettre l'industrie continentale, mieux en état de soutenir la concurrence anglaise et américaine.

*
* *

Nous avons maintes fois fait remarquer que le seul article que ne protège point le système qualifié de protecteur du travail national, c'est le travail des ouvriers. Tandis que tous les articles nécessaires à la vie, le blé, la viande, le pétrole, les vêtements sont renchéris par des droits qui s'élèvent de 20 à 50 p. 100, le travail qui sert à les acheter est livré sans protection aucune à la concurrence du travail étranger. Les ouvriers belges, italiens, espagnols, allemands envahissent le marché national, et y font baisser les salaires des ouvriers nationaux. Ceux-ci se trouvent réduits à vendre leur travail au prix du libre-échange et obligés de se procurer les matériaux de la vie aux prix de la protection. Non seulement les bénéfices du système protecteur, si bénéfices il y a, sont accaparés par les entrepreneurs d'industrie et les propriétaires fonciers, dont ce système augmente les profits et les rentes, mais ils leur sont acquis aux dépens des salaires des ouvriers, dont le pouvoir d'achat est abaissé de tout le montant du renchérissement artificiel de la protection. A la vérité, M. Méline déclare, dans la *République Française*, que le protectionnisme n'a nullement pour objet d'assurer aux industriels et aux propriétaires un minimum de profits et de rentes; qu'il a uniquement pour but « d'empêcher l'écrasement de notre marché dans les moments de

crise et de permettre ainsi à nos industriels de conserver du travail à leurs ouvriers et de maintenir leurs salaires »; mais ce but philanthropique ne serait-il pas plus sûrement atteint si les ouvriers étrangers ne venaient pas disputer aux ouvriers nationaux le travail que les industriels s'efforcent de leur conserver. M. Méline convient toutefois qu'il y a quelque chose à faire pour combler cette lacune du système. « Il y a là, dit-il, une inégalité qu'il serait juste de faire cesser ». Et tel est même son amour de la justice et de l'égalité qu'il va jusqu'à dire « que s'il y avait assez d'ouvriers français en France pour suffire aux travaux de l'industrie et de l'agriculture, il faudrait chercher les moyens de leur réserver tout le travail national. » Autrement dit, il faudrait prohiber absolument l'entrée du travail étranger. Malheureusement il n'y a pas assez d'ouvriers français en France. « Notre faible natalité nous oblige à compléter dans beaucoup de régions la main-d'œuvre française par de la main-d'œuvre étrangère ; dans le Nord, il n'est pas plus possible de se passer des Belges que des Italiens dans le Midi. » En présence de cette fâcheuse nécessité, la prohibition du travail étranger n'est pas possible, si désirable qu'elle soit ; il faut se contenter de demi-mesures, et voici celles que M. Méline offre aux ouvriers protectionnistes à titre de transaction et de conciliation. D'abord on pourrait établir des droits compensateurs des charges qui grèvent les ouvriers français et dont les étrangers sont exempts, ceux-ci « laissant leur famille dans leur pays d'origine », où, d'après M. Méline, elles peuvent se passer de nourriture, de logement et n'ont pas d'impôts à payer ; ensuite il lui paraît possible « sans rompre nos engagements diplomatiques, de limiter l'emploi des ouvriers étrangers à une proportion raisonnable dans les cahiers des charges des travaux publics adjugés par l'Etat, les départements et les communes. » Telle est la transaction que propose M. Méline pour résoudre cette question qu'il qualifie à bon droit d'épineuse. Mais il est fort à craindre qu'elle ne paraisse insuffisante à la nouvelle couche de protectionnistes qui est maintenant représentée dans le Parlement. Ses organes attitrés, MM. Chauvin, Grosjean, Coutant, ont déposé déjà trois propositions beaucoup plus radicales, et la Commission du travail a été saisie d'une proposition émanant de M. Dubuisson et assujettissant à une taxe annuelle de 60 francs par ouvrier étranger tout chef d'entreprise employant des ouvriers de nationalité étrangère. Et ce n'est qu'un commencement. On peut prévoir que les ouvriers réclameront pour leurs salaires une protection équivalente de celle des profits

des industriels et des rentes des propriétaires fonciers, et on ne voit pas comment M. Méline pourrait la leur refuser. En la calculant, au bas mot, d'après la moyenne du tarif, ce serait environ 250 francs par tête, c'est-à-dire la taxe que paient en Australie les ouvriers chinois.

Nous convenons volontiers que ce droit auquel on ne pourrait refuser cependant la qualité de protecteur du travail national, peserait lourdement sur l'industrie, et même qu'il compromettrait l'existence d'un grand nombre d'entreprises, en les mettant à la merci des syndicats d'ouvriers nationaux. Mais, comme l'a si bien dit M. Méline, « n'y a-t-il pas là une inégalité qu'il serait juste de faire cesser ? »

*
* *

Dans le même journal, M. Méline s'apitoie sur les dangers que la politique du libre échange ferait courir à l'Angleterre, en la réduisant à la famine, si une guerre interrompait ses communications avec le dehors. Nous sommes charmés de pouvoir rassurer sur ce point M. Méline. Les denrées alimentaires continueraient comme d'habitude à affluer sur les marchés anglais, en se servant au besoin des marines des puissances neutres, intéressées à faire respecter la maxime : *que le pavillon couvre la marchandise*. Mais M. Méline saisit cette occasion pour se féliciter, une fois de plus, d'avoir sauvé notre agriculture et la patrie avec elle :

Quant à nous, qui pouvons regarder philosophiquement ce qui se passe chez nos voisins, combien nous pouvons nous féliciter aujourd'hui de n'avoir pas suivi leur exemple ! L'Empire avait tout fait pour nous y entraîner, et il avait, lui aussi, complètement sacrifié notre agriculture à l'industrie. Si, après la guerre de 1870, nous avions continué sa politique, nous serions arrivés insensiblement à la même situation calamiteuse que l'Angleterre. Nos agriculteurs, découragés, auraient renoncé à faire du blé à perte et nous serions devenus comme l'Angleterre de plus en plus tributaires de l'étranger ; comme elle, nous aurions été exposés, le jour d'une déclaration de guerre, à voir le prix du blé monter à des cours de famine.

L'Empire avait-il vraiment commis le crime de sacrifier notre agriculture à l'industrie, et nos agriculteurs allaient-ils renoncer à faire du blé lorsque M. Méline est intervenu pour les sauver de la ruine ? A ces affirmations péremptoires, laissons à la statistique le soin de répondre :

« Sous le régime de la loi du 15 juin 1860 qui a supprimé l'échelle mobile et établi la liberté de l'importation des blés, — sauf un droit de 60 centimes par quintal métrique — les surfaces cultivées en blé ont toujours augmenté. Elles étaient en 1821 de 4.753.000 hectares et en 1861 de 6.754.000 hectares ; elles sont montées en 1884 à 6.976.000, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

« Les rendements ne se sont pas moins accrus. Ils n'étaient que de 11 hectol. 57 par hectares de 1815 à 1835 ; de 13 hectol. 30 de 1836 à 1855 ; ils se sont élevés en 1884 à 15 hectol. 25, c'est-à-dire qu'ils se sont accrus beaucoup plus sous le régime de la libre importation qu'ils ne l'avaient fait sous le régime de la protection.

« Et quel a été le résultat ? Sous la double influence de l'accroissement des surfaces cultivées et de l'augmentation progressive du rendement la production du blé s'est élevée de 57.337.000 hectol. de 1815 à 1835 à 77.464.000 de 1836 à 1855 et finalement de 1856 à 1875 à 99.328.000 hectolitres. En 1840 sous le régime de l'échelle mobile, notre sol ne produisait que pour 2.116 millions de céréales ; en 1876, sous le régime de la libre importation il en produisait pour 4.042 millions, le double à peu près. Enfin, d'après les calculs de M. Blaise des Vosges, la consommation du pain de froment a monté de 138 kilogrammes ou 377 grammes par jour en 1821 à 205, 6 kilogrammes ou 563 grammes par jour en 1881. En revanche on a consommé moins de méteil et de seigle ; on a remplacé le pain noir par le pain blanc (1).

Voilà comment, n'en déplaise à M. Méline, la production et la consommation du blé ont décliné sous le régime du libre-échange.

*
* *

Après des débats orageux, et une séance qui n'a pas duré moins de quinze heures, la Chambre des représentants de Belgique a voté un projet de loi supprimant à partir du 1er janvier 1904, le droit sur le café, la boisson populaire de la Belgique, et élevant, en compensation les droits sur les alcools. Les socialistes ont fait à cette réforme une opposition acharnée, en lui reprochant d'augmenter d'un côté les charges des contribuables plus qu'elle ne les diminue de l'autre. Ce reproche peut être fondé, mais les socialistes belges font preuve de la plus noire ingratitude, en l'adressant au gouvernement. Car c'est pour subvenir aux frais des mesures inspirées par

---

1 *Conversations sur le commerce des grains.*

eux — assurances contre les accidents, pensions ouvrières etc. etc., -- qu'il est obligé d'augmenter ses recettes. Pas plus en Belgique qu'ailleurs, on ne peut faire du socialisme *gratis*.

* *

L'Espagne a perdu deux fidèles et énergiques champions de la liberté économique, Gabriel Rodriguez, mort, il y a quelques mois et Laureano Figuerola qui vient de mourir à Madrid. Né le 4 juillet 1816, Figuerola a été professeur de droit, député aux Cortès et ministre sous Serrano, Prim, et le roi Amédée. Il a été l'auteur de la réforme du tarif que la réaction protectionniste a emportée en 1891 et il était resté, après sa retraite de la politique, le chef respecté de l'école libérale et individualiste.

G. DE M.

Paris 14 mars 1903.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Agriculture et libre-échange dans le Royaume-Uni, par A. DULAC, 1 vol. in-8°, 216 pages, 1903, Paris, Guillaumin et Cie, 4 fr.

La statistique internationale des valeurs mobilières (IVe Rapport, session de Budapest 1901), par A. NEYMARCK, broch. in-4°, de 101 pages, 1903. Paris, Guillaumin et Cie.

Civilisation in Congoland: a Story of International Wrong-Doing by H. R. FOX BOURNE, 1 vol. in-8°, cart. 311 pages, 1903, 15 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Exposition Universelle Internationale de 1900, *Paris* (Rapports du Jury International. Introduction générale, 6e partie). *Economie Sociale*, par CH. GIDE, 1 vol. in-4° de 337 pages, 1902. Paris, Imp. Nationale.

Chez les Cannibales. Huit ans de croisière dans l'océan Pacifique à bord du yacht « Le Tolna », par le Comte R. FESTETICS DE TOLNA, 1 vol. in-4°, de 407 pages orné de 200 gravures et cartes, 1903, 20 fr. Paris, Plon-Nourrit.

Le Pérou, par AUG. PLANE, 1 vol. in-18°, de 350 pages orné de 23 grav. hors texte et 2 cartes, 1903. Paris, Plon-Nourrit.

Essai sur l'évolution de la civilisation indienne, par le marquis DE LA MAZELIÈRE, 2 vol. in-18°, ornés de gravures hors texte, 1903. Paris, Guillaumin et Cie.

Les neuf ans d'un sénateur (1894-1903), par J. FABRE, 2 vol. in-18°, 1903. 7 fr. Paris, Alcan.

Les Congrégations religieuses et la loi française du 1er juillet 1901, par E. A. Naville, 1 vol. in-18° de 85 pages, 1903. Paris, Schleicher frères.

Germains et Slaves (origines et croyances), par A. Lefèvre, 1 vol. in-18°, 320 pages, 15 fig. 32 cartes. 1903. 3 fr. 50. Paris. Schleicher frères.

L'Europe centrale et ses réseaux d'Etat, par Ardouin-Dumazet, 1 vol. in-18°, 342 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, Berger-Levrault.

De la protection et de la tutelle des enfants naturels. Etude du projet de loi voté par le Sénat le 17 juin 1902, par G. Malot, 1 vol. in-8°, 116 pages, 1903. Paris, H. Jouve.

La situation économique comparée de la France et de l'étranger, par G. Blondel, broch. in-18°, 44 pages, 1903. Paris, V. Lecoffre.

Réponse d'un simple citoyen à deux sénateurs et renseignements complémentaires à propos de la zone franche de la Haute-Savoie, par L. Duparc, broch. in-8°, 35 pages, 1903. 0 fr. 75. Annecy, Hérisson et Cie.

A History of Factory Legislation, by B. L. Hutchins and A. Harrisson B. A. 1 vol. in-8° cart. de 372 pages, 1903. Londres, King et Son.

Commercial Trusts. The Growth and Rights of aggregated Capital, by J. R. Dos Passos, 1 vol. in-18° cart. 1901. Londres, Putnam's Sons.

Abhandlunger zur Théorie der Bevolkerungs-und Moralstatistik, von W. Lexis, 1 vol. in-8° 250 pages, 1903. Iena, G. Fischer.

Beiträge zur Pensionsversicherung, von Dr Hugo Meyer, 1 vol. in-8° 172 pages, 1903. Iéna, G. Fischer.

La Finanza Locale e i suoi problemi, par J. Bonomi, 1 vol. in-18, 352 pages, 1903. Milano. R. Sandron.

Saggi di Critica del Marxismo, par G. Sorel 1 vol. in-18° de 400 pages, 1903. Milano, R. Sandron.

Il problema del Mezzogiorno e d'Italia, par G. Frascara, broch. in-8° 1903. Roma. *Nuova Antologia*.

Housing conditione in Jersey City, by Mary B. Sayles, broch. grand in-8°, 72 pages, 1903. Philadelphia. American Academy.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LIII

N° 1. — *Janvier* 1903

N° 2. — *Février* 1903.

N° 3. — *Mars* 1903.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

SOIXANTE-DEUXIÈME ANNEE

5e SÉRIE — TOME LIV

AVRIL A JUIN 1903

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C

Rue Richelieu, 14

—

1903

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

ÉTALON D'OR ET ÉTALON D'ARGENT

Un étalon est une mesure dont la qualité essentielle est la stabilité. Cette stabilité indispensable on l'a obtenue pour les étalons de grandeur, de volume et de poids, mais on n'a pas réussi à l'obtenir pour la valeur. Le problème de la fixité de la mesure de la valeur a été considéré à bon droit comme la quadrature du cercle de l'économie politique. La valeur de l'or et de l'argent, que l'on a pris, tour à tour, pour étalon monétaire, est sujette à varier comme celle de toute autre marchandise et ses variations causent dans les échanges des perturbations analogues à celles que causerait l'instabilité du mètre, s'il venait à s'allonger ou à se raccourcir. Quand on fait un contrat ou un marché à terme, on est aussi intéressé à la fixité de la valeur de la monnaie que l'on s'engage à fournir ou que l'on doit recevoir qu'on peut l'être à celle de la grandeur ou du poids des étalons qui servent à mesurer la quantité de la marchandise. Malheureusement, le poids d'argent ou d'or, employé comme étalon monétaire étant sujet à augmenter ou à diminuer de valeur, cette augmentation ou cette diminution de valeur se traduit par une perte pour l'un des échangistes, par un gain pour l'autre, et rend par là même

l'échange aléatoire. Et ceci d'autant plus que l'instabilité de la valeur est plus grande. Lorsque deux nations possèdent des étalons différents et que l'un des métaux dont ces étalons sont faits vient à se déprécier, leurs relations commerciales et financière subissent des perturbations qui se manifestent aussitôt par les écarts du change. Telle est la situation que l'énorme dépréciation du métal blanc a faite au commerce des pays à étalon d'or avec le Mexique et les contrées de l'Extrême-Orient qui ont conservé l'étalon d'argent. En vue de chercher un remède à cette situation et de rétablir la stabilité du change, les gouvernements du Mexique et de la Chine ont adressé au gouvernement des Etats-Unis les mémorandums que nous publions plus loin. Ce remède, ils croient pouvoir le trouver dans l'accord des puissances pour établir « une relation stable » entre les monnaies d'or et d'argent, sans toutefois qu'il leur soit nécessaire d'abandonner leur propre étalon.

Ce changement d'étalon au Mexique et dans les pays de l'Extrême-Orient présenterait sans aucun doute des difficultés sérieuses, et nous croyons, pour notre part, qu'il est maintenant trop tard pour l'opérer, mais il n'en serait pas moins impossible de mettre un terme aux fluctuations du change sans placer les pays à étalon d'argent sous le régime de l'étalon d'or. Car l'instabilité du change provient des variations de la valeur des deux métaux et ces variations n'ont entre elles aucun rapport. De même que le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'or et l'argent haussent ou baissent indépendamment l'un de l'autre, et c'est poursuivre une pure chimère que de prétendre établir entre eux un rapport fixe. Cependant cette entreprise chimérique a été tentée, et elle s'est poursuivie en France pendant trois quarts de siècle. Il n'est pas inutile d'en rappeler les résultats dans un moment où la baisse extraordinaire de l'argent a rendu opportun un nouvel examen de la question monétaire.

I

C'est une erreur de croire que les auteurs de la loi du 17 germinal an XI qui a institué, après l'orgie ruineuse du papier monnaie, le nouveau régime monétaire de la France, aient voulu fonder ce régime sur le double étalon. Leur intention formelle était d'attribuer à l'argent seul la qualité d'étalon. L'unité monétaire qu'ils établissaient était un poids d'argent de 5 grammes à 9/10e de fin, dénommé franc et, dans leur pensée, cette unité

conforme au système décimal devait subsister à perpétuité comme les étalons de grandeur, de volume et de poids empruntés à ce système. A la vérité, l'instrument monétaire, le *medium circulans*, ne pouvait se composer d'un seul métal, la nature des choses s'y opposait. On ne pouvait fabriquer en argent les coupures appropriées aux petits échanges non plus qu'aux grands. Celles de 1 et de 5 centimes n'ayant que le centième et le vingtième du poids du franc eussent été trop menues pour être maniables celles de 20, de 40 et de 100 francs eussent été trop grosses et trop lourdes. On était obligé, en conséquence, de recourir au cuivre ou au bronze pour les unes, à l'or pour les autres. Seulement, il était indispensable d'ajuster la valeur de ces monnaies auxiliaires à celle du métal étalon. On résolut ce problème, pour les petites coupures, en réservant au gouvernement le monopole de l'émission de la monnaie de cuivre, en lui conférant par là même le pouvoir d'en limiter la quantité, et d'en élever ainsi la valeur au-dessus de celle du métal dont elle était faite. Et comme il aurait pu être tenté d'abuser de ce monopole, en raison du bénéfice qu'il pouvait tirer de la fabrication de cette sorte d'assignats métalliques, on en limita un peu plus tard le débouché, en fixant au-dessous de 5 francs la somme pour laquelle les particuliers seraient obligés de les accepter [1].

Pour les grosses coupures de 20 francs et de 40 francs que réclamait le public consommateur de monnaie et pour lesquelles il fallait employer l'or, on s'imagina qu'il suffirait de la toute-puissance de la loi, comme il avait suffi auparavant, croyait-on, de la volonté du prince, pour établir et faire subsister un rapport fixe et invariable entre la valeur de l'argent et celle de l'or. Au moment où la loi de l'an XI fut mise en discussion, ce rapport était d'environ 1 à 15 1/2; un kilogramme d'or équivalait à 15 1/2 kilogrammes d'argent. On fabriqua donc des pièces de 20 francs et de 40 francs avec un poids d'or équivalant à 15 fois 1/2 le poids qu'elles auraient eu si on les avait fabriquées avec de l'argent.

Pendant une quinzaine d'années on put croire que la loi avait

---

[1] Le décret du 18 août 1810 retire le cours légal aux monnaies de cuivre et porte qu'elles ne pourraient être employées dans les paiements, si ce n'est de gré à gré, que pour l'appoint de la pièce de 5 francs. Les monnaies de bronze, frappées en exécution de la loi du 6 mai 1882, sont, aux termes de l'art. 6 de cette loi, soumis à la même disposition. (Arnauné. *Dictionnaire de l'Economie Politique*, Art. *Monnaie*.)

la vertu que le législateur de l'an XI lui avait attribuée : monnaie d'argent et monnaie d'or circulèrent de compagnie, chacune servant à effectuer l'espèce d'échanges à laquelle elle était le mieux appropriée. Mais à partir de 1820, la situation changea. Sous l'influence des révolutions de l'Amérique espagnole, la production de l'or subit une diminution sensible, et comme il arrive pour toutes les marchandises, cette diminution de la production eut pour effet de susciter la hausse du précieux métal. Au lieu de valoir seulement 15 kilogrammes 1/2 d'argent, un kilogramme d'or en valut bientôt jusqu'à 16. Avec la différence, soit 500 grammes d'argent, on pouvait monnayer 20 pièces de 5 francs et réaliser ainsi un bénéfice de 100 francs, moins les frais de monnayage, lesquels n'étaient que de 1 fr. 50 par kilog. Il y avait donc profit à fondre et à exporter la monnaie d'or pour acheter de l'argent et le monnayer. La monnaie d'or ne tarda pas à disparaître de la circulation. Lorsqu'on voulait en obtenir, il fallait payer une prime, laquelle oscillait de 7 à 12 francs par mille, et s'éleva même à 70 francs en 1848. Mais on ne consentait naturellement à payer cette prime que dans les rares circonstances où l'on avait un besoin particulier de monnaie d'or. La monnaie d'argent devint alors et demeura pendant trente ans, avec le billon de cuivre pour les petits échanges et les billets de banque pour les grands, l'unique véhicule de la circulation. Or, les billets de banque étaient encore peu répandus. En 1820, la circulation des billets de la Banque de France atteignait, au maximum, 171.961.000 francs, et elle n'était encore que de 311 millions en 1846. C'était l'époque où les garçons de recettes opéraient les recouvrements avec des sacoches.

On se rendra compte de l'imperfection de ce régime si l'on songe que chaque espèce de monnaie, cuivre, bronze ou nickel, argent, or et billets de banque, répond à une catégorie particulière d'échanges. En Angleterre, par exemple, où le régime monétaire est mieux que partout ailleurs adapté aux besoins de la consommation, M. Stanley Jevons estimait, en 1868, que la circulation employait 80 millions sterling de monnaie d'or, 14 millions de monnaie d'argent, et 1 million de billon de bronze, auxquels s'ajoutaient les billets de banque. Cette proportion diffère naturellement d'un pays à un autre. Dans un pays riche, tel que l'Angleterre, la proportion de la monnaie d'or et des billets de banque est considérable, elle est faible, au contraire, dans un pays pauvre. Mais s'il arrive, comme en France, de 1820 à 1850, que le public consommateur de monnaie soit réduit à employer l'argent dans

les échanges pour lesquels l'or répondrait infiniment mieux à ses convenances, il peut se plaindre à bon droit de l'imperfection du système monétaire.

III

Cependant cet inconvénient était léger en comparaison du dommage qu'allait lui causer la substitution imprévue et soudaine de l'étalon d'or à l'étalon d'argent, sous l'influence de la découverte des mines d'une richesse extraordinaire de la Californie et de l'Australie. Tandis que la production annuelle de l'or n'était en moyenne, de 1801 à 1810, que de 17.778 kil., d'une valeur de 61.200.000 francs, et était même tombée, de 1811 à 1820, à 11 445 kil., d'une valeur de 39.400.000 francs, pour se relever seulement à 54.759 kil., et 188.600.000 francs en 1841-1850, elle bondit de 1851 à 1855, à 199.388 kil., et 686.700.000 francs, et de 1855 à 1860, à 201.750 kil., et 694.900.000 francs. Cet accroissement extraordinaire de la production eut un effet foudroyant sur la valeur du métal partant de la monnaie qui en était faite. Non seulement la prime sur l'or disparut en France, mais le rapport entre la valeur des deux métaux tomba au-dessous de 1 à 15 1/2, 1 kilogramme d'or ne valut plus qu'environ 15, 20 kilogrammes d'argent. A partir de 1850 et 1851, il devint donc avantageux de fondre et d'exporter la monnaie d'argent comme il l'avait été de fondre et d'exporter la monnaie d'or après 1820. L'argent fut sur le point de disparaître entièrement de la circulation. On fut même obligé d'abaisser de 900 millièmes à 835 le titre de la monnaie divisionnaire, car les pièces de 2 francs, de 1 franc et jusqu'à la modeste pièce de 50 centimes, menaçaient de suivre, dans leur exode, les pièces de 5 francs. D'après M. Blaise des Vosges, l'argent avait fini par ne plus figurer que pour 2,28 p. 100 dans la circulation, et une *Enquête sur la question monétaire* nous apprend que la province ne se résignait qu'avec répugnance à accepter la monnaie d'or. « Pendant quelque temps, lisons-nous dans un mémoire de la Chambre de commerce de Tours (reproduit par M. Arnauné dans le nouveau *Dictionnaire de l'Économie politique*), l'or auquel on n'était pas habitué fut considéré comme suspect, et nous affirmons que bien des gens et non des moins instruits préféraient un sac de 1.000 francs en argent à un rouleau de 1.000 francs en or. »

Cette révolution monétaire excitait les appréhensions les plus vives car on ne pouvait savoir où s'arrêterait la dépréciation de l'or.

Ne pourrait-il pas se déprécier jusqu'à ne plus valoir, comme dans l'antiquité, que 10 fois l'argent ? La dépréciation récente de l'argent ne nous a-t-elle pas prouvé qu'une chute plus profonde encore n'avait rien d'invraisemblable ? Et dans ce cas, l'avilissement de l'étalon monétaire n'aurait-il pas les effets désastreux d'une surémission de papier-monnaie ? Sous l'empire de cette préoccupation, nous proposâmes, dans ce journal, de sauvegarder l'étalon d'argent par la limitation de la frappe de la monnaie d'or [1]. Mais cet expédient qui devait être adopté vingt-deux ans plus tard pour sauvegarder l'étalon d'or, menacé à son tour par la baisse de l'argent, fut combattu par Michel Chevalier[2] et n'eut pas la chance d'être mis en pratique. Heureusement, la déprécia-

---

[1] *Journal des économistes* du 15 mai 1854. *De la dépréciation de l'or.*

[2] M. G. de Molinari a recommandé un mécanisme monétaire destiné à maintenir en France la double circulation de l'argent et de l'or, tout en reconnaissant à l'argent seul la qualité d'étalon, pour assurer à l'or, dans toute la latitude possible, la qualité d'auxiliaire que la loi de l'an XI a attribuée à ce métal et pour empêcher en même temps qu'il y ait chance de la lui voir outre-passer. M. de Molinari voudrait qu'il y eût des pièces d'or ne contenant qu'une quantité de métal sensiblement inférieure à celle qui correspond à la valeur de l'or par rapport à l'argent. Ce serait, suivant lui, *billonner* l'or, tout comme en Angleterre, on billonne l'argent. Dans ce système, le gouvernement français se réserverait seul le droit d'émettre de la monnaie d'or, comme le gouvernement anglais se réserve seul le droit d'émettre de la monnaie d'argent; et comme la circulation de la France commence à être saturée d'or, il faudrait aussi qu'il en arrêtât, provisoirement du moins, la fabrication. En outre, pour donner aux détenteurs de la monnaie d'or une garantie contre l'excès des émissions, pour assurer en quelque sorte la valeur de cette monnaie auxiliaire, fabriquée avec un métal aujourd'hui sujet à dépréciation, il faudrait que la monnaie auxiliaire d'or fût toujours remboursable en argent comme les billets de banque. Ces conditions remplies, la valeur de la monnaie d'or deviendrait aussi stable que celle de la monnaie d'argent sur laquelle elle se trouverait fixée, et comme l'or est d'un usage plus commode que l'argent, dans la plupart des transactions on s'en servirait de préférence. L'or actuellement dans la circulation n'en serait donc point retiré pour être échangé contre de l'argent, pas plus que ne le sont les billets de banque, et le régime monétaire de la France unirait la sécurité du système hollandais ou belge qui repose sur l'argent, à la commodité du système anglais, qui repose sur l'or.

(Les objections que M. Michel Chevalier opposait à ce système portaient 1° sur le danger de la contrefaçon; 2° sur les frais résultant de la nécessité de conserver dans les caisses publiques un capital en argent pour garantir la circulation de l'or.)

Michel Chevalier. *De la baisse probable de l'or* sect. VII, chap. V. *D'un procédé recommandé pour maintenir la circulation parallèle de l'argent et de l'or.*

tion de l'or s'arrêta d'elle-même, mais non sans avoir causé une perturbation sensible et déterminé, en dépit de la loi de germinal an XI, la substitution de l'étalon d'or à l'étalon d'argent. Pour combler le vide que le départ des pièces de 5 francs, laissait dans la circulation, on fit frapper d'abord des pièces d'or de 10 fr. ensuite des pièces de 5 francs, celles-ci fort incommodes et qu'il fallut retirer plus tard. Mais, chose plus grave et qui aurait causé une horreur profonde aux fanatiques de la décimalité s'ils avaient compris quelque chose à la question, il fallut renoncer à l'étalon décimal du franc de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin et subir, à sa place, l'intrusion d'un franc d'or d'une fraction de 0,32 222 gr., soit d'un vingtième de la pièce de 20 francs laquelle pesait 6.444 grammes. Celui-ci, hélas! aussi peu décimal que possible, est demeuré en fait, depuis 1876, après un retour offensif mais infructueux de son rival, l'étalon unique mais nous ne disons pas définitif, de la France.

A dater du moment où le rapport entre la valeur de l'argent et celle de l'or est tombé au dessous de 1 à 15 1/2 l'étalon institué par la loi de germinal an XI avait donc subi une dépréciation égale au montant de la baisse de l'or. C'était peu de chose. Que l'énorme augmentation de la production de ce métal ne l'ait fait baisser que dans la faible proportion de 15,50 à 15,21 en 1859, c'est-à-dire huit ans avant que l'argent ait commencé à baisser à son tour, cela a été généralement mis au compte de la substitution, dans la plupart des pays civilisés, de l'étalon d'or à l'étalon d'argent. Mais cette substitution volontaire en Allemagne, involontaire en France, a exercé certainement une influence bien moindre que celle qu'on s'est plu à lui attribuer. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les monnaies d'or et d'argent, comme le billon de cuivre ou de bronze au-dessous, et le billet de banque au-dessus, ont un débouché dont l'ampleur est déterminée par la dimension des échanges qu'elles servent à effectuer et ce débouché n'est point affecté par le changement de l'étalon, sauf, comme en France, lorsque l'imperfection du système monétaire provoque l'élimination d'un métal pour étendre le débouché d'un autre. Les causes réelles qui ont arrêté la dépréciation de l'or, malgré l'augmentation extraordinaire de la production, c'est en premier lieu le développement rapide de l'industrie et de la richesse, déterminant celui de la catégorie d'échanges, pour laquelle l'or est le véhicule qui répond le mieux aux convenances du public, et, d'une autre part, l'augmentation de la consommation industrielle de ce métal; en second lieu, c'est la pression que les gouvernements ont exer-

cée sur les banques nationales pour les obliger à augmenter leurs encaisses transformées en trésors de guerre. Sans doute, les billets de banque doivent être la représentation de valeurs existantes mais il n'est nullement nécessaire que ces valeurs soient, en totalité, immédiatement réalisables. Car l'expérience atteste que même dans les crises les plus violentes les demandes de remboursement des billets n'atteignent pas le tiers du montant de l'encaisse. En dépassant cette proportion, les banques enchérissent aux dépens du public, consommateur de monnaie, l'emploi d'un véhicule, devenu de plus en plus nécessaire, de la circulation.

Mais l'accroissement de la production de l'argent, non moins soudain et rapide que l'avait été celui de la production de l'or allait causer bientôt une nouvelle perturbation monétaire.

IV

Ce fut seulement à partir de 1871 que l'influence de l'accroissement de la production de l'argent commença à se faire sentir. Quelques années auparavant, le 23 décembre 1865, la convention monétaire dite de l'union latine avait été conclue entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie. La faculté d'accession à cette convention étant accordée à toutes les nations qui avaient adopté ou adopteraient le régime monétaire de l'Union, savoir l'étalon de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin et le rapport de 1 à 15 1/2 entre les monnaies d'or et d'argent, la Grèce s'y adjoignit le 26 septembre 1868. Cette union qui faisait disparaître les inconvénients et les dommages de la diversité des monnaies entre les pays associés constituait un progrès manifeste, et ses avantages étaient tels, au point de vue de l'intérêt général des consommateurs de monnaie, que ses promoteurs comme ceux du libre-échange en Angleterre avaient pu concevoir l'espérance qu'elle ne tarderait

---

[1] Encaisse et circulation des banques des grandes puissances au 31 décembre 1901 :

	Encaisse —	Circulation —
Banque impériale d'Allemagne...	1.085,6	1.465.786.901
» d'Autriche-Hongrie......	1.457,2	1.584.934.140
» de France..............	3.545,8	4.254.580.200
» de Russie..............	1.999,2	

Rapport de l'administration des monnaies au ministre des Finances. 1902. Annexe XVI, p. 84.

pas à s'étendre à l'ensemble des nations civilisées. Mais cette espérance devait être déçue : les barrières monétaires aussi bien que les barrières douanières ont continué de subsister, et la même conception étroite et haineuse de l'intérêt national qui a pris le nom de nationalisme n'a pas cessé d'agir pour renforcer les unes et les autres. Ce n'est qu'à grand'peine que l'Union latine a pu résister jusqu'aujourd'hui aux attaques du nationalisme monétaire.

A la vérité, des fautes graves ont été commises dans l'application de cette convention et donné prise aux critiques de ses adversaires. La première a été d'y comprendre deux pays infestés de papier-monnaie, l'Italie et la Grèce. La dépréciation de cette fausse monnaie n'a pas manqué de faire exporter la bonne dans les pays où elle pouvait circuler sans perte. La circulation de la France, de la Belgique et de la Suisse a été encombrée de monnaies émigrées de l'Italie et de la Grèce, et cet afflux surabondant a été congestionner l'encaisse d'argent de la Banque de France. Le mal a été encore aggravé lorsque l'augmentation de la production de l'argent eut commencé à en provoquer la baisse. Il devint alors avantageux d'exporter ou de fondre la monnaie d'or pour la remplacer par de la monnaie d'argent comme il l'avait été vingt ans auparavant d'exporter la monnaie d'argent pour la remplacer par la monnaie d'or. La circulation monétaire de l'Union latine se trouva ainsi menacée d'une dépréciation analogue à celle qu'avait causée la baisse de l'or après la découverte des mines de la Californie et de l'Australie. On comprit un peu tard la nécessité de parer à ce danger, et on se borna d'abord à y pourvoir par des demi-mesures. Au mois de septembre 1873, on limita les quantités de pièces de 5 francs en argent que l'administration des monnaies devait frapper par jour et on prolongea l'échéance des bons de monnaie. Mais cet expédient, qui avait pour objet de décourager la spéculation, n'eut d'autre effet que de la rendre plus active et d'augmenter le péril. Conscient de la gravité de ce péril, M. Léon Say, alors ministre des Finances, prit l'initiative de le conjurer, en recourant, pour sauvegarder la circulation de l'or, au système que nous avions proposé en 1854 pour préserver celle de l'argent. Une loi du 5 août 1876 autorisa le gouvernement à limiter ou à suspendre par décret la fabrication des pièces de 5 francs en argent pour le compte des particuliers, et une convention du 5 novembre 1878 étendit cette mesure aux autres nations de l'Union latine. Mais, en attendant, la spéculation avait pu se donner carrière, et, en Belgique notamment,

elle imprima une activité fébrile au monnayage de l'argent [1]. La circulation de la France, de la Belgique et de la Suisse, dans laquelle s'était déjà déversée la monnaie métallique, chassée de l'Italie et de la Grèce par le papier monnaie, se trouva ainsi affligée d'une surabondance d'argent, qui l'aurait dépréciée en dépit de la suspension de la frappe, si l'excédent n'était pas allé s'enfouir dans les caves de la banque.

Les conséquences de ces fautes ont pesé sur l'Union latine et donné beau jeu au nationalisme monétaire. Cependant le mal n'était point sans remède; il s'est atténué sensiblement depuis que l'Italie a fait rentrer sa monnaie métallique en se débarrassant du papier monnaie. De 1.248 millions en 1892 l'encaisse argent de la Banque de France, représentant l'excédent de la somme nécessaire à la circulation, est descendue à 1.099 millions aujourd'hui, et on peut prévoir que le développement normal des échanges continuera à la faire descendre. Pour la ramener au chiffre antérieur à la baisse de l'argent, soit de 4 à 500 millions, il suffirait de démonétiser la pièce de 10 francs qui n'existait pas avant 1850, et à laquelle on a eu recours à cette époque pour combler, avec l'auxiliaire de la pièce de 5 francs, le vide creusé par l'émigration de l'argent. Quoique moins incommode que la pièce de 5 francs à laquelle le public n'avait pu s'accoutumer, elle n'est point indispensable, et son élimination ne causerait aucune gêne. D'après l'estimation de M. de Foville, elle figure actuellement dans la circulation pour une somme de 600 millions [2]. Sa démoné-

---

[1] Sur un total de 560.342.747 francs de monnaie d'argent frappée en Belgique de 1832 à 1901, la frappe de 1872 à 1876 a été de 159.633.925 francs soit de près d'un tiers. La frappe de la seule année 1873 s'est élevée à 111.704.795 francs.

[2] Jusqu'en 1850, il n'avait été frappé que des pièces de 20 francs et de 40 francs. En 1850, on commença à frapper des pièces de 10 francs, en 1854, des pièces de 5 francs, en 1855, des pièces de 100 francs et de 50 francs.

Il a été frappé en totalité de 1803 à 1901.

En pièces de	100	francs pour	63.701.300	francs.
—	50	—	46.903.450	—
—	40	—	201.432.360	—
—	20	—	8.010.601.700	—
—	10	—	1.081.322.070	—
—	5	—	233.440.130	—
		Total...........	9.670.401.010	francs.

La frappe des pièces de 40 francs a cessé en 1839, et celle des pièces de 5 francs en 1869. Celles-ci ont été ensuite retirées de la circulation.

Rapport de l'Administration des monnaies et médailles pour 1902. Annexe IX. P. 52.

tisation ferait donc disparaître le surcroît d'argent qui a grossi l'encaisse de la banque, et ramènerait notre régime monétaire à son état normal. Car l'argent a sa place nécessaire dans la circulation. S'il faut ajouter foi aux renseignements recueillis dans l'enquête de 1885, il y figurerait dans la proportion de 26,45 p. 100 contre 73,55 d'or, soit pour plus d'un quart sans compter l'encaisse de la Banque, et on ne voit pas comment il serait possible de s'en passer dans les petits et moyens échanges. Nous hésitons, en effet, à croire que les ennemis de l'Union latine pousseraient le nationalisme jusqu'à vouloir remplacer les pièces de 5, 2, 1 franc et 50 centimes par des chiffons de papier monnaie.

V

Les perturbations causées dans la circulation par l'instabilité de l'étalon monétaire, en y creusant un vide tantôt par l'émigration de l'or, tantôt par celle de l'argent, appelaient un remède. Ce remède, un homme d'infiniment d'imagination et d'esprit, M. Henri Cernuschi crut l'avoir trouvé dans une association des grandes puissances commerciales qui aurait assuré à la fois la stabilité de l'étalon et l'approvisionnement régulier de la monnaie en maintenant entre les deux métaux le rapport légal de 1 à 15 1/2, et en constituant ainsi un étalon bi-métallique. Ce serait, nous disait un jour Cernuschi, en nous exposant son système avec sa verve originale, la résurrection du vieil électrum, — l'or blanc d'Hérodote, que monnayaient les rois de Lydie et les villes grecques de l'Asie-Mineure. Mais il y avait cette différence entre l'électrum lydien et grec et l'électrum bi-métallique, que celui-là était solidement constitué par l'alliage, la fusion matérielle de l'or et de l'argent, tandis que celui-ci l'aurait été seulement par la volonté des puissances associées.

Or cette volonté exprimée par une loi internationale aurait-elle eu la vertu d'établir, à perpétuité, le même rapport de valeur entre deux métaux dont la production et la consommation subissaient des variations différentes? L'expérience n'aurait certainement pas tardé à faire justice de l'électrum de Cernuschi, si elle avait été tentée, mais elle ne le fut point. Malgré l'ardeur de propagande qui animait les bi-métallistes et les grosses influences dont ils disposaient, ils ne réussirent point à déterminer les gouvernements à prendre la responsabilité de cette coûteuse et sca-

breuse expérience. Et nous avons assisté dernièrement, à la suite d'un pari engagé entre M. Yves Guyot et M. Edmond Théry, à l'enterrement joyeux du bi-métallisme. Cependant, la croyance à la toute puissance de la loi pour fixer la valeur de la monnaie, croyance sur laquelle se fondait cette utopie monétaire, n'a pas cessé de subsister chez les disciples de son ingénieux inventeur. Témoin ce passage du discours de M. Edmond Théry en réponse à M. Yves Guyot :

« Ce n'est pas, dites-vous, la valeur inscrite sur la pièce de monnaie (c'est-à-dire la loi du prince) qui fait la valeur du lingot ; c'est la valeur du lingot (c'est-à-dire la loi du fait) qui fixe la valeur de la monnaie ». Eh ! bien, votre définition est incomplète, car elle oublie d'indiquer d'où le lingot tire sa propre valeur ! De l'offre et de la demande, répondrez-vous : sans doute, pour une partie, mais en serrant la question de plus près, il me sera facile de vous démontrer que ce qui assure surtout la valeur du lingot d'or, c'est encore la loi du prince qui donne à l'or le privilège de s'introduire dans la circulation publique, à cours forcé, et à des conditions légalement déterminées par la frappe libre et illimitée.

Est-il bien nécessaire de dire que c'est tout simplement le débouché que l'or aussi bien que l'argent trouvent à la fois dans la circulation monétaire et dans la consommation industrielle qui leur donne leur valeur. Ce n'est pas « la volonté du prince » qui crée le débouché monétaire, c'est le besoin d'un instrument intermédiaire des échanges. La monnaie pourvoit à ce besoin, et elle y pourvoyait avant que « le prince » ne se fût emparé de l'industrie du monnayage, dans l'intérêt prétendu du public, en réalité dans l'intérêt de sa fiscalité [1]. Elle tire sa valeur, toute sa valeur, de la demande qui en est faite, et il n'est au pouvoir du prince ni d'y rien ajouter, ni d'en rien retrancher, aussi longtemps que le public demeure libre de transformer les lingots en monnaie et la monnaie en lingots. Toutefois, il en est autrement lorsque le prince s'empare du monopole de la fabrication de la monnaie comme il s'est emparé en France du monopole de la fourniture du tabac et des allumettes. Alors, il peut bien, comme tout autre monopoleur, limiter à son gré, l'offre de sa marchandise, en élever le prix au-dessus du taux de la concurrence, et en abaisser la qualité, fournir au public de la monnaie diminuée de poids et de titre, à un

[1] Voir Babelon. *Les origines de la monnaie.*

cours supérieur au prix du métal, comme il lui fournit à un prix exorbitant de mauvais cigares et des allumettes incombustibles. Mais c'est encore à la condition d'avoir à son service une armée de douaniers et de gabelous chargés de défendre son monopole contre la concurrence et de sanctionner ses défenses par des pénalités formidables. Tel était le système monétaire en vigueur sous l'ancien régime. Serait-ce réaliser un progrès que de revenir à ce système cher à Philippe le Bel et aux autres princes faux-monnayeurs?

VI

Après avoir oscillé de 60 à 61 pence l'once jusqu'en 1872, l'argent a subi, à partir de cette époque, une baisse continue qui l'a fait descendre au moment où nous sommes de 22 à 21 pence, en abaissant ainsi, en trente ans, sa valeur des deux tiers quoique, dans cet intervalle, l'accroissement de la production n'ait pas augmenté de plus de trois cinquièmes la quantité d'argent existant sur le marché du monde [1].

Ceci, conformément à la loi naturelle, en vertu de laquelle l'augmentation ou la diminution des quantités en raison arithmétique détermine la baisse ou la hausse des valeurs, en raison géométrique, dans l'échange de toutes les marchandises. Une mesure protectionniste prise par le congrès des Etats-Unis, sous la pression des intérêts électoraux, a contribué à accélérer la baisse. En 1878, le Congrès a décidé, par le *Bland act*, l'achat mensuel de 2 millions d'onces d'argent, et cet achat, porté à 4 millions 1/2 d'onces en 1891, par le Sherman Act, a coûté, en dix-huit

[1] La production de l'argent a été de :

1493 à 1850	149.826.750	kilogrammes
1851 à 1875	31.003.825	—
1876 à 1880	10.979.273	—
1881 à 1885	13.307.285	—
1886 à 1890	16.937.362	—
1891 à 1895	24.468.560	—
1896 à 1900	26.072.293	—
1901	5.500.000 ?	
Total	272.855.604	

Rapport de l'Administration des monnaies au ministre des Finances, 1902 Annexe LVI, p. 286-289.

mois, au Trésor américain la forte somme de 459.946.701 dollars, environ 2.400 millions de francs. Comme toutes les mesures protectionnistes, celle-ci, en encourageant l'accroissement de la production de l'argent, a fini par précipiter la baisse qu'elle avait pour objet d'arrêter. De 54 13/16 pence en 1878, l'argent tombait à 39 13/16 en 1892. En présence de l'inefficacité manifeste de ce coûteux remède, le Congrès y a renoncé et laissé la baisse suivre son cours.

Cette chute de plus en plus profonde exerçait naturellement une influence perturbatrice et désastreuse sur le change des pays qui avaient conservé l'étalon d'argent dans leurs relations commerciales et financières avec les pays à étalon d'or. Telle était la situation respective de l'Inde et de l'Angleterre. Le gouvernement anglais comprenant, déjà un peu tard, en 1893, lorsque l'once d'argent était tombée à 35 5/8 pence, la nécessité d'arrêter la dépréciation de la roupie et d'en stabiliser le cours, employa, pour y parvenir, le procédé que Léon Say avait employé en 1876 pour empêcher la dégradation de notre circulation monétaire. Il enleva aux particuliers le droit de frapper la monnaie d'argent pour réserver ce droit au gouvernement, et il fixa la valeur de la roupie à 1 shilling 4 pence en plaçant, par conséquent, en fait, l'Inde sous le régime de l'étalon d'or. Ce procédé a eu toute l'efficacité désirable : la roupie a cessé de baisser, comme elle le faisait jusqu'alors, dans la mesure de la baisse du métal. Le change de l'Inde avec la métropole et les autres pays à étalon d'or est devenu stable, ou du moins il n'a plus subi d'autres fluctuations que celles du change de la métropole elle-même.

Mais il en a été autrement pour le change des pays à étalon d'argent, le Mexique, la Chine, l'Indo-Chine, le Siam, les établissements anglais des Détroits, et nos lecteurs ont pu se faire une idée des dommages que cause cette instabilité du change, en consultant le compte-rendu des séances que la Société d'économie politique a consacrées récemment (en janvier et février) à la question monétaire. On a vu, au commencement de cet article, que les gouvernements du Mexique et de la Chine se sont adressés au gouvernement des Etats-Unis pour l'inviter à chercher, de concert avec les autres nations, un moyen d'y porter remède. Le président, M. Roosevelt, a déféré à cette invitation et le Congrès a voté, depuis, un bill mettant à sa disposition une somme de 100.000 dollars pour subvenir aux frais d'une conférence internationale, chargée de résoudre ce problème monétaire. Quelle que soit la confiance que nous inspirent les conférences en général, nous

doutons que celle-ci réponde à l'attente de M. Roosevelt et, s'il faut exprimer toute notre opinion, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de rien changer à l'état actuel des choses.

Cela ne veut pas dire que l'Angleterre ait eu tort de s'inspirer de l'exemple de M. Léon Say en réservant au gouvernement de l'Inde la frappe de la monnaie d'argent, et en établissant, par ce procédé, un rapport fixe entre la valeur de la roupie et celle de la livre sterling. Mais la situation n'est plus la même aujourd'hui. De 35 5/8 pence en 1893, l'argent est tombé à 22 et 21 pence, et il est douteux qu'il descende beaucoup plus bas. Dans l'opinion des spécialistes, au-dessous de 20 pence, l'exploitation des mines les moins riches cesserait d'être profitable, et cette opinion est confirmée par le ralentissement que l'on a pu constater depuis 1895 dans l'accroissement de la production. D'où l'on peut conclure que l'argent, ayant à peu près accompli son évolution vers la baisse, conservera désormais une valeur, sinon entièrement stable, du moins sujette seulement à de faibles variations.

Pourrait-on affirmer qu'il en sera de même de l'or ? Dans ces dernières années, l'accroissement de la production du métal jaune n'a pas été moins rapide que celle du métal blanc. Ralentie pendant quelque temps par la guerre du Transvaal, elle a déjà repris son essor. De 1895 à 1900 elle s'était augmentée de près de 2 millions de kilogrammes. En admettant même que de nouvelles découvertes ne lui fassent pas dépasser ce chiffre, la quantité d'or existant dans le monde aura doublé avant trente ans [1]. Est-il probable que son débouché monétaire s'accroisse dans la même proportion ? Comme nous l'avons remarqué, ce débouché est limité, d'un côté par l'argent pour les petits échanges, de l'autre par le papier pour les grands. Si la multiplication des échanges qui appartiennent à son domaine contribue à l'étendre, d'autres progrès que signalait dernièrement M. Neymarck agissent pour le restreindre [2]. Il est donc fort possible que l'or accomplisse, à une

[1] La production de l'or a été :

De 1493 à 1850 de	4.752.070	kilogrammes.
De 1851 à 1875 de	4.775.625	—
De 1876 à 1901 de	6.014.893	—
Total de 1493 à 1901 de	15.541.963	kilogrammes.

Rapport de l'administration des monnaies au ministre des Finances, 1902. Annexe LVI, p. 286-289.

[2] Quel sort l'avenir réserve-t-il au métal argent et au métal or ? L'argent est-il appelé à diminuer toujours de valeur, tandis que l'or, malgré la pro-

époque peut-être prochaine, une évolution analogue à celle qui a abaissé des deux tiers la valeur de l'argent. Et cette dépréciation de l'étalon du plus grand nombre des peuples civilisés aurait les mêmes effets qu'un déluge universel de papier-monnaie. A moins de recourir à un troisième étalon [1], il faudrait alors revenir à l'étalon d'argent pour éviter les conséquences désastreuses de ce rétrécissement de la mesure de la valeur. Ce serait la revanche du métal blanc sur le métal jaune.

---

duction de 30 à 32 milliards, que fait prévoir dans une récente conférence M. Raphaël-Georges Lévy, dans le siècle qui s'ouvre, haussera-t-il quand même et toujours ? L'orateur se gardera bien de faire une prédiction quelconque, car personne ne peut avec exactitude se prononcer, en présence du rôle de plus en plus important que prennent, dans les transactions et les échanges, ces instruments de crédit puissants qui s'appellent les chèques, les virements, les compensations dans les banques, les valeurs mobilières.

Totalisez, dit-il, tout l'or et tout l'argent qui ont été extraits des entrailles de la terre, depuis que le monde est monde, et comparez ce total à cette masse de papier qui s'appelle titres de rentes, actions et obligations ? D'après le rapport de M. Neymarck à l'Institut international de statistique, il existe 340 milliards de valeurs appartenant en propre aux nationaux des divers pays européens : 120 milliards à la Grande-Bretagne ; 90 milliards à la France ; 45 milliards à l'Allemagne ; 25 milliards à la Russie ; 20 milliards à l'Autriche-Hongrie ; 10 milliards à l'Italie, etc.

On peut donc affirmer qu'au fur et à mesure que la circulation fiduciaire s'est accrue, que l'usage des chèques et des virements s'est plus répandu, on s'est servi et on se servira de moins en moins de la monnaie d'or et d'argent. Ces instruments de crédit suppléent dans de telles proportions à la monnaie que l'on peut dire que s'ils n'existaient pas, les transactions tomberaient presque à néant et seraient irréalisables. En consultant les rapports de la Banque de France, année par année, on peut constater que, depuis trente ans, rien qu'à la Banque de France, la proportion des payements en espèces a baissé de 4,71 p. 100 à 2 p. 100, tandis que la proportion des payements par virements s'est élevée de 55,61 p. 100 à 78 p. 100 ! Pendant l'année 1902 il y a eu 120 milliards de virements à la Banque de France ; plus de 200 milliards compensés par la Chambre de compensation de Paris, 600 à 700 milliards compensés par le *Clearing house* anglais.

A côté de ces centaines de miliards échangés et compensés en France et dans le monde, sans le secours d'une monnaie quelconque, or ou argent, on voit combien il faut être prudent quand il s'agit d'adopter tel ou tel système monétaire et fiduciaire et de lui donner force de loi.

(Alfred Neymarck. *Le Rentier.*)

[1] Sur la possibilité d'établir un étalon autre que les étalons d'or et d'argent, voir notre Cours d'économie politique. T. II. 10e leçon. *Les intermédiaires du crédit*, p. 418 à 421.

En matière de monnaie comme en toute autre, il est, sans doute, prudent de s'abstenir de prophétiser, et, en tout cas, la science économique ne peut être rendue responsable des prophéties des économistes [1]. Nous ne garantissons pas les nôtres, mais nous garantirions encore moins la stabilité de l'étalon d'or. C'est pourquoi, si nous avions voix au chapitre, nous conseillerions à la future conférence monétaire de s'en tenir au *statu quo*.

G. DE MOLINARI.

---

[1] L'économie politique ne fournit, disions-nous en 1863, aucun moyen de tirer l'horoscope de la valeur d'un produit quelconque, car une foule de circonstances étrangères à son domaine agissent sur la valeur des choses. Nous ne pouvons pas plus savoir quelle sera, dans dix ou dans vingt ans, la valeur de l'or ou de l'argent que celle du blé, du coton ou du fer. Supposons, par exemple, que les gisements aurifères s'épuisent et que de riches mines d'argent viennent à être découvertes, les probabilités de baisse augmenteront pour l'argent tandis qu'elles diminueront pour l'or. Dans l'état actuel des choses, notre opinion est favorable à l'argent : nous inclinons à croire avec M. Michel Chevalier que les probabilités de stabilité sont plus grandes pour l'argent que pour l'or. Mais cette opinion que l'évènement peut démentir, puisqu'il s'agit de simples probabilités, n'engage en rien la science économique qui n'a pu nous fournir qu'une faible portion des éléments sur lesquels elle se fonde.

Cours d'économie politique T II. Sixième leçon. *Le nouveau régime monétaire*, p. 227.

LES POURPARLERS MONÉTAIRES

ENTRE LES ÉTATS-UNIS

LE MEXIQUE ET LA CHINE

Le *Bankers' Magazine* de New-York vient de publier, dans sa livraison de février 1903, le texte du message et des documents annexes que le président Roosevelt a adressés au Congrès des Etats-Unis à la suite des propositions faites par le Mexique et par la Chine, en vue du rétablissement d'un rapport fixe entre les monnaies d'or et celles d'argent. Nous donnons ci-après la traduction de ces pièces. On n'y trouve pas, du reste, d'indication précise sur la nature des mesures à prendre ; elles font seulement présumer que le soin de déterminer ces mesures serait laissé à une Commission internationale.

Message du Président.

AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS :

Je transmets ci-joint un rapport du Secrétaire d'Etat, en même temps que des notes de l'Ambassadeur du Mexique et du Chargé d'affaires de Chine par intérim, qui recherchent la coopération du Gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption de mesures propres à rétablir et à maintenir un rapport fixe entre les monnaies des pays à étalon d'or et les monnaies des pays se servant de métal argent.

Je demande que des pouvoirs suffisants soient donnés au Gouvernement pour qu'il puisse accorder, dans la mesure et de la manière qu'il croira utiles, l'appui des Etats-Unis aux propositions des Gouvernements de Chine et du Mexique.

La Maison-Blanche, le 29 janvier 1903.

THÉODORE ROOSEVELT.

Lettre de transmission du Secrétaire d'Etat.

AU PRÉSIDENT :

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint la traduction d'une note de l'Ambassadeur de la République du Mexique et la copie d'une note du Chargé d'affaires du Gouvernement impérial chinois. Ces deux notes demandent la coopération du Gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption de mesures propres à rétablir et à maintenir un rapport fixe entre les monnaies des pays à étalon d'or et les monnaies des pays se servant de métal argent. Il n'y est pas demandé que les Etats-Unis modifient leur système monétaire et toute prétention de créer un mouvement pour rétablir le bimétallisme international y est nettement désavouée. Toutefois, les représentants des deux Gouvernements émettent l'opinion qu'un échange de vues entre les Etats-Unis, les puissances européennes qui ont des possessions en Orient et les pays indépendants dans lesquels la monnaie d'argent est d'usage général, pourrait conduire à l'adoption d'un système monétaire capable de prévenir les grandes fluctuations des changes qui se produisent actuellement dans le commerce avec les pays se servant de monnaie d'argent. Si ce résultat peut être atteint, — et il est fait observer qu'une solution au moins partielle a été proposée, dans un bill soumis actuellement au Sénat des Etats-Unis, en ce qui concerne les îles Philippines — il y aurait là de grands avantages pour le commerce du monde entier, car l'accès, sur les marchés de Chine et des autres pays se servant de monnaie d'argent, des produits des nations manufacturières serait grandement facilité.

C'est là un point qui peut avoir aussi une influence considérable sur le payement de l'indemnité due par la Chine à certaines puissances européennes et aux Etats-Unis, en facilitant à l'Empire chinois l'établissement de son système monétaire sur une base qui lui permettra de faire face à ces payements d'une manière satisfaisante pour toutes les puissances. Ce résultat, s'il pouvait être obtenu, serait de la plus haute importance non seulement pour les Etats-Unis et les autres nations ayant droit à une part dans les payements de l'indemnité, mais aussi pour la Chine elle-même et pour son développement futur.

Je vous propose respectueusement de transmettre ces communications au Congrès en demandant que des pouvoirs suffisants soient donnés au Gouvernement pour qu'il puisse accorder, dans la mesure et de la manière qu'il croira utiles, l'appui des Etats-Unis aux propositions des deux Gouvernements dont les notes sont ci-jointes.

Votre respectueusement dévoué. JOHN HAY.

Département d'Etat, Washington, 28 janvier 1903.

Memorandum de l'Ambassadeur mexicain.

Les dangers sérieux que les récentes fluctuations de la valeur du métal argent font courir au commerce des pays ayant l'étalon d'or ou l'étalon d'argent, ont déterminé le Gouvernement de la République du Mexique à demander la coopération des Etats-Unis pour chercher un remède à cette situation. Des relations commerciales sûres et profitables entre deux pays dépendent principalement de la stabilité relative de leurs circulations monétaires. Cette stabilité se trouve détruite dans le commerce entre un pays à étalon d'or, comme les Etats-Unis, et un pays à monnaie d'argent, comme le Mexique, quand les variations de la valeur de l'argent, relativement à celle de l'or atteignent, ainsi qu'on l'a vu en 1902, près de 10 cents par once d'or dans la même année, soit près de 20 p. 100 sur le prix du métal argent.

Le problème d'assurer une stabilité relative du change entre les pays à étalon d'or et ceux à étalon d'argent a une importance qui n'est pas limitée aux seules contrées à monnaies d'argent, mais intéresse également les pays à monnaie d'or qui recherchent des marchés pour leurs produits dans les pays à monnaies d'argent et veulent étendre leur commerce en Orient. L'importance de ces débouchés ressort du tableau suivant relatif aux importations dans divers pays à monnaies d'argent au cours de la dernière année connue ; les chiffres sont extraits soit des documents officiels, soit du *Statesman Year Book* pour 1902.

Importations de divers pays à monnaies d'argent.

	dollars or.
Chine	196.934.312
Mexique	65.083.451
Iles Philippines	32.141.842
Détroits (Etablissements des)	150.000.000
Malaisie	18.000.000
Indo-Chine	35.750.000
Cochinchine	24.000.000
Tonkin	12.300.000
Siam	12.600.000
Corée	5.500.000
Bolivie	3.300.000
Colombie	11.083.028
Guatemala	1.521.900
Honduras	1.074.050
Nicaragua	3.500.000
Paraguay	1.838.710
Total	574.627.323

Cette masse considérable d'importations dans des pays à monnaie d'argent, supérieure à ce qu'était l'importation annuelle des Etats-Unis pas plus tard qu'en 1879, provient presque exclusivement de pays à étalon d'or, engagés dans la fabrication de produits manufacturés pour les marchés du monde et par conséquent profondément intéressés au développement de ces marchés. Le tableau ci-dessus ne comprend ni l'Inde anglaise ni divers États de l'Amérique du Sud qui pourraient participer aux mesures destinées à assurer de la stabilité à la valeur relative de la monnaie des pays à étalon d'or ou à étalon d'argent.

L'importance des exportations des pays à étalon d'or vers les pays à monnaies d'argent est menacée non seulement par l'incertitude introduite dans toutes les transactions, mais aussi par l'élévation continue du prix en argent des marchandises étrangères. C'est pourquoi la République mexicaine, dont le plus ardent désir est d'effectuer d'importants échanges avec les Etats-Unis, n'a pu empêcher l'influence automatique de l'élévation du prix en argent des marchandises américaines d'agir comme une sorte de droit protecteur contre l'introduction de ces marchandises au Mexique. L'obligation où s'est trouvé récemment le Gouvernement du Mexique de se procurer des ressources suffisantes pour faire face à ses engagements en or à l'étranger, l'a amené à établir son tarif d'importation d'après une échelle mobile qui augmentera les charges que la monnaie d'argent impose aux marchandises importées des pays à étalon d'or.

En dehors des exportations vers les pays à monnaies d'argent, le commerce des pays à étalon d'or est menacé sous un autre rapport par les fluctuations de la valeur de l'argent. L'argent est un sous-produit dans la production de l'or, du cuivre, du plomb, articles qui constituent une large part de la production minière du Mexique et des Etats-Unis et sont dans les deux pays d'importants articles d'exportation. D'après les comptes rendus officiels, les exportations des Etats-Unis en lingots et barres de cuivre, etc., ont atteint pour l'exercice 1902, 288.720.655 livres d'une valeur de 39.190.619 dollars et les exportations nettes d'argent ont été d'environ 21.500.000 dollars. Réunis, ces deux articles d'exportation dépassent 60 millions de dollars et représentent près de 5 p. 100 des exportations totales des Etats-Unis. Il est évident que si l'argent, en tant que l'un des deux produits d'une opération donnée, diminue considérablement de valeur, le prix net obtenu pour les deux produits s'abaissera et qu'en conséquence on verra diminuer aux Etats-Unis les bénéfices de l'exploitation des mines d'or, de cuivre et de plomb, comme aussi la production de ces mines et la valeur de leurs exportations. Au Mexique, où l'argent constitue près de la moitié des exportations annuelles, il est encore plus important, tant au point de vue commer-

cial qu'au point de vue monétaire, de prendre des mesures pour arrêter les récentes fluctuations qui se sont produites dans la valeur relative des métaux monétaires.

Les capitaux considérables placés au Mexique par les citoyens des Etats-Unis dans les chemins de fer, les mines, les plantations de café, les fonderies et autres entreprises, dépassent 500 millions de dollars-or d'après le dernier rapport du consul général, M. Andrew Barlow, et rendent la stabilité de rapport entre les monnaies des deux pays d'une importance directe pour les Etats-Unis. Les profits de ces entreprises, dans lesquelles les capitaux américains sont intéressés, ont subi une sérieuse diminution de leur valeur en or avec chaque baisse de valeur de la monnaie mexicaine et le capital placé a souffert de la même façon si l'on envisage l'éventualité de sa conversion en or. Ce serait une sauvegarde immédiate pour les placements actuels, un stimulant pour de nouveaux placements et un bénéfice évident pour les deux pays, si l'on pouvait établir une relation stable entre la monnaie mexicaine et celle des Etats-Unis.

Il n'est pas à désirer, dans l'opinion de notre gouvernement, que la République mexicaine adopte une circulation purement en or dans les circonstances actuelles. Le Mexique préfère rechercher, concurremment avec d'autres Etats, un système susceptible d'assurer la stabilité des rapports entre les monnaies des pays à étalon d'or et celles des pays à étalon d'argent. L'adoption par le Mexique d'une circulation or occasionnerait une dépréciation continue d'un article qui constitue près de la moitié de ses exportations, et entraînerait une sérieuse augmentation de la demande d'or sur le marché mondial. Le taux des salaires et des prix, ainsi que les habitudes du peuple mexicain, ne sont pas tels qu'il soit aisé d'adopter la monnaie d'or comme principal instrument d'échange. On peut en dire autant des conditions économiques des îles Philippines qui relèvent des Etats-Unis, des établissements des Détroits, des Etats Malais qui relèvent de la Grande-Bretagne; de l'Indo-Chine, de la Cochinchine et du Tonkin qui relèvent de la France; de Formose, qui relève du Japon, ainsi que du Siam, de la Corée et de la Chine. Même s'il était possible au Mexique d'adopter une circulation d'or pour lui-même, son action ne donnerait qu'une solution incomplète et défectueuse au problème des changes, car elle n'avancerait pas d'une façon appréciable la solution de ce problème dans les pays d'Extrême-Orient.

On remarquera que la plus grande quantité des importations inscrites au tableau ci-dessus provient de l'Empire chinois. Cet important commerce pour lequel les Etats-Unis et les puissances européennes ont fait de grands sacrifices militaires et économiques est menacé d'être par-

tiellement paralysé, sinon anéanti, par l'état actuel du régime fiscal et monétaire de la Chine. La lourde indemnité imposée à la Chine par certaines puissances a fait offrir sur le marché chinois de grandes quantités d'argent et a diminué le pouvoir d'achat de ce pays en ce qui concerne les marchandises étrangères, à un point tel qu'il menace de réduire sensiblement le commerce actuel d'exportation en Chine des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et d'autres pays.

En vue de trouver à cette situation un remède qui préserve le commerce d'exportation des principales nations manufacturières vers les pays à monnaies d'argent, le Mexique sollicite la coopération des Etats-Unis aux propositions à faire aux autres puissances en faveur d'un accord international sur ce point. Le gouvernement mexicain ne cherche pas à faire rétablir la frappe libre de l'argent par les pays à étalon d'or ou à étalon d'argent et ne demande pas aux Etats-Unis de modifier leur étalon monétaire actuel. Il reconnaît que le bimétallisme, en tant qu'il signifie la frappe libre des deux métaux, est un système définitivement rejeté par les principales puissances européennes et par les Etats-Unis, et qu'il serait inutile d'en demander le rétablissement.

Par suite, le gouvernement mexicain ne compte ni ne désire amener les pays à étalon d'or à prendre une détermination qui pourrait nuire à leur étalon monétaire ou entraîner des changements considérables dans leur système monétaire. Il désire que les pays à étalon d'or, possédant des dépendances où l'argent est en usage et les pays à monnaies d'argent coopèrent à l'établissement d'un plan tendant à la fixation d'un rapport défini entre leurs monnaies d'or et d'argent et prennent les mesures nécessaires pour maintenir ce rapport. Un tel système a déjà été proposé au Congrès américain en ce qui concerne les îles Philippines. C'est ce système ou tout autre analogue, apte à remplir le même but, que le gouvernement mexicain serait heureux de voir examiner par les Etats-Unis et les autres gouvernements, en vue de l'adoption du meilleur arrangement monétaire possible par les pays que leurs conditions économiques actuelles n'ont pas préparés à l'adoption d'un système monétaire entraînant l'usage général de monnaies d'or.

La coopération des Etats-Unis et de la République du Mexique à la présentation de ce projet aux autres puissances, contribuerait grandement, dans l'opinion du gouvernement mexicain, à assurer la solution prompte et satisfaisante d'un problème économique qui, d'une part, menace de ruiner les pays à monnaies d'argent par le vain effort qu'ils font pour remplir leurs engagements-or à l'étranger, et qui, d'autre part, compromet la prospérité commerciale des pays à étalon d'or en détruisant le pouvoir d'achat de leurs clients. Il semble que l'on ob-

tiendrait une solution définitive et satisfaisante à ce problème, si la Grande-Bretagne et la France, avec leurs importantes possessions d'Asie, et si l'Allemagne. la Russie et les autres puissances qui ont, dans ces régions, d'importants intérêts commerciaux et territoriaux voulaient s'unir aux Etats-Unis et au Mexique dans le but de faire adopter un étalon commun pour un nouveau système monétaire dans les pays à monnaies d'argent ; de demander la réorganisation du système fiscal et des relations monétaires de la Chine avec les autres puissances, de façon à permettre à ce pays de continuer à faire usage de l'argent et à acheter les produits des pays manufacturiers ; enfin, de prendre les mesures nécessaires relativement à leurs monnaies divisionnaires, de manière à établir une stabilité de rapport entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent.

Memorandum du chargé d'affaires de Chine.

M. Shen-Tung, premier secrétaire et chargé d'affaires, en présentant le mémoire du gouvernement chinois, a fait les observations suivantes sur le tableau des importations de certains Etats à monnaies d'argent :

Il y a lieu de remarquer que les importations les plus considérables, d'après ce tableau, sont à destination de l'Empire chinois. Cet important commerce est, dans l'état actuel du régime fiscal et monétaire de la Chine, menacé de diminution sans qu'on puisse prévoir où elle s'arrêtera.

Le commerce extérieur de la Chine, bien que tenant la tête du tableau ci-dessus, par ordre d'importance, est encore restreint, eu égard à la population et aux ressources de l'Empire chinois. Les exportations des Etats-Unis en Chine se sont multipliées durant les douze dernières années et dépassent maintenant 24 millions de dollars. Ces importations en Chine ne s'élèvent cependant qu'à environ 50 cents (valeur en or) par tête et n'approchent que de loin de ce que le commerce de la Chine pourrait être s'il se développait dans l'avenir aussi rapidement que celui du Japon qui, en dix ans, est passé d'environ 1 dollar 25 à près de 3 dollars par tête.

Un commerce d'importation de 3 dollars par tête pour l'Empire chinois, dont la population est d'environ 400 millions d'habitants, représenterait la somme énorme de 1.200.000.000 de dollars, soit un tiers de plus que le chiffre le plus élevé atteint jusqu'ici par l'ensemble du commerce d'importation des Etats-Unis. Le développement d'un commerce aussi important semble au gouvernement chinois digne de la plus sérieuse attention des puissances occidentales. Il serait un débouché pour les produits du travail de milliers d'ouvriers d'Europe

et d'Amérique et permettrait l'emploi, par millions, des capitaux appartenant à ces nations. Il doterait le Pacifique et l'Océan Indien d'une flotte commerciale aussi considérable que celle qu'exige actuellement la totalité du trafic entre l'Europe et les Etats-Unis.

Une réforme du système monétaire chinois sur la base d'un rapport constant avec celui des pays à étalon d'or ne réaliserait peut-être pas par lui-même une révolution aussi surprenante que celle produite par l'ouverture d'un débouché de plus d'un milliard; mais il serait le premier pas dans une voie qui contribuerait à rapprocher la date d'un événement si important pour les capitalistes et les travailleurs de l'ancien et du nouveau monde.

Les manufacturiers européens et américains sentent, avec une acuité de plus en plus vive, la nécessité de s'ouvrir de nouveaux marchés et d'augmenter les débouchés actuellement existants pour absorber leurs marchandises et trouver les moyens de se débarrasser de leur surproduction en faisant fructifier leurs capitaux. La Chine, avec son immense population et, par suite, son énorme capacité d'absorption des produits étrangers, offre aux manufacturiers européens et américains un champ d'opérations très important, dont la mise en valeur immédiate tendrait à éviter la surproduction et contribuerait effectivement à la prospérité des nations manufacturières.

Si ces résultats peuvent être obtenus par l'effet d'une réorganisation du système monétaire chinois mis en harmonie avec le système monétaire des autres puissances où l'argent constitue la principale monnaie en usage, il devient évident que le gouvernement impérial chinois n'est pas guidé par des motifs étroits et égoïstes quand il demande aux Etats-Unis et à la république du Mexique de se joindre à lui pour rechercher un accord international à l'effet d'assurer une plus grande fixité dans les rapports entre les monnaies des pays soit à étalon d'or, soit à monnaie d'argent.

Les questions de finance et d'économie politique devraient être examinées sous toutes leurs faces en portant une attention soutenue sur leur répercussion éloignée et non pas seulement sur des résultats immédiats. Si importantes que soient les indemnités à payer à diverses puissances et si disposée que soit la Chine à les acquitter le mieux qu'elle pourra, elles ne représentent qu'une bien faible partie des bénéfices que les puissance occidentales peuvent retirer d'une politique qui donnerait à la Chine un système monétaire stable et uniforme et ferait de ce pays un marché immense pour les produits des manufactures et des comptoirs européens et américains.

Les autres considérations présentées par le gouvernement chinois sont presque identiques à celles communiquées par le Mexique.

*
* *

Le 7 février, le sénateur Patterson a présenté au Sénat la motion suivante :

Le président des Etats-Unis est autorisé par les présentes à inviter les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Allemagne, ainsi que ceux de tous autres pays à étalon d'or, les gouvernements du Mexique et de la Chine, ainsi que ceux de tous autres pays à monnaie d'argent, à nommer des représentants avec mission de se réunir à des délégués désignés par le Président des Etats-Unis dans la ville de Washington ou dans toute autre ville qui paraîtrait convenable à cet effet, pour préparer, examiner et organiser l'adoption, par les divers gouvernements, d'un système en vertu duquel un rapport commercial fixe serait établi et maintenu entre la monnaie d'argent des pays à étalon d'argent et la monnaie d'or des pays à étalon d'or. Après adoption d'un tel système par les délégués des puissances ci-dessus désignées et ceux des Etats-Unis, le Président adressera un rapport au Congrès et, après approbation par le Congrès, le Président offrira les bons offices des Etats-Unis pour assurer son adoption par les autres puissances.

(*Bulletin de statistique et de législation comparée du ministère des Finances.*)

LE MOUVEMENT FINANCIER & COMMERCIAL

Sommaire : Situation du marché. — Les émissions du premier trimestre. — Affaires en préparation. — Les valeurs de traction. — La Banque de France. — Le déficit budgétaire. — Le budget de 1903. — Le rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi. — En Allemagne : l'emprunt projeté. — Le *Panama* anglais. Retour de M. Chamberlain. Le budget anglais pour 1903-1904 et les impôts nouveaux. — Démission de M. Villaverde. — Les titres espagnols de chemins de fer. — L'emprunt suisse. Le référendum sur les nouveaux tarifs douaniers. — La réforme monétaire en Autriche-Hongrie. Un emprunt nouveau. La conversion de la rente autrichienne consolidée.

C'est toujours le même refrain : les affaires continuent à n'être pas brillantes. Nous ne nous livrerons pas ici à une analyse du marché qui n'apprendrait rien de nouveau à nos lecteurs. La comparaison des cours entre le mois de janvier et ceux de la fin de mars n'indique nulle amélioration dans l'ensemble. Le 3 p. 100 est d'un point et demi environ au-dessous du pair. Quelques valeurs de spéculation seules font parfois preuve d'un peu d'activité que le moindre incident vient bientôt ralentir. Ce n'est pas que les événements extérieurs, dont certains paraissent d'assez mauvais augure, comme la révolution marocaine ou les troubles dans les Balkans, aient exercé une influence sur la Bourse : ce sont là, jusqu'ici, plutôt affaires de politiques et de diplomates que de financiers. Mais, à côté de la situation faite à notre marché par la réorganisation de 1898 et dont je ne cesserai de signaler les déplorables effets, à côté de notre situation économique, à côté du socialisme d'Etat qui pénètre de plus en plus dans les mœurs publiques, sont venues s'ajouter les difficultés budgétaires. De bons esprits signalaient le danger depuis longtemps. On ne voulait pas le voir. On semblait même s'enorgueillir de dépenser beaucoup, de dépenser toujours. Il faut bien aujourd'hui se rendre à l'évidence.

Nous ne voulons pas parler ici de la politique antilibérale de M. Combes. L'exécution sommaire des congrégations n'a qu'un rapport indirect avec les choses financières. Pense-t-on cependant que la persécution contre les moines, l'état d'esprit surtout qu'elle révèle, les craintes qu'elle suscite, soient des gages de la paix et de l'union nécessaires à la prospérité d'un pays?

Donc, pas d'affaires à la Bourse, qui est aussi inactive que possible. D'autre part, les affaires nouvelles sont rares.

Nous avons noté, le 31 janvier, l'émission de 60.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 p. 100, du Crédit foncier égyptien, destinées à rembourser les obligations 4 p. 100 de la même Société restant en circulation; puis, du 1er au 5 février, l'émission de 100.000 actions de 500 fr. de la Compagnie des alcools français pour la substitution de l'alcool français au pétrole étranger dans ses applications à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice. La Société générale, en février, a émis 80.000 actions nouvelles de 500 fr. au taux de 605 fr. On a fait la conversion des bons roumains 1899 par l'émission de rente roumaine 5 p. 100, en obligations de 500 fr. Les glacières de Paris ont augmenté leur capital de 4.728 actions nouvelles. L'emprunt serbe, dit des monopoles, dont on parlait depuis si longtemps, s'est effectué : 120.000 obligations de 500 fr. 5 p. 100, émises à 90 p. 100 ou 450 fr. l'obligation. A la fin de mars, les Messageries maritimes ont offert au public 15.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 p. 100; prix d'émission : 427 fr. avec versements de 100 fr. à la demande, 100 fr. à la répartition, et 227 fr. 50 du 5 au 10 mai.

* * *

C'est à peu près tout ce qui mérite d'être signalé. Mais les gens d'affaires se consolent et vivent d'espérances.

On annonce comme imminent un nouvel emprunt municipal du Métropolitain. Il s'agit d'engager la construction de la ligne n° 4, dont le tracé était indiqué par l'Institut et devait entraîner le prolongement de la rue de Rennes. Mais des protestations se sont élevées : l'Institut ne voulait pas qu'on vînt troubler le calme de ses travaux, et le palais Mazarin mérite d'être conservé intact. Après de nombreuses et vives discussions, le Conseil municipal, le 16 mars dernier, a adopté un nouveau projet, substituant au passage de la ligne par l'Institut le passage par la place Saint-Michel et le Châtelet. Voilà donc un point résolu. Mais il faut

l'argent nécessaire, car les 165 millions du premier emprunt sont tout près d'être épuisés, et il est peut-être intéressant de mentionner l'emploi qui en a été fait.

La ligne n° 1 a coûté.	38 millions
La ligne n° 2 (nord).	35 —
Pour la ligne n° 2 (Sud), les sommes déjà payées ou engagées s'élèvent à.	43 —
Pour la ligne n° 3, à.	24 —
Soit	140 —

auxquels il faut ajouter 3 millions pour les frais d'emprunt.

Il ne resterait donc que 22 millions, dont encore une partie est déjà engagée dans diverses opérations. Il n'y a plus guère, dit-on que 9 ou 10 millions de disponibles. Et on ne va pas loin, en constructions de ce genre, avec 9 ou 10 millions.

On s'occupe aussi activement, au Conseil municipal, du nouveau régime du gaz, qui intéresse certains groupes ayant présenté des propositions à cet égard. L'analyse des délibérations serait bien confuse et n'apprendrait pas grand'chose, ce qui est vrai un jour ne l'étant plus le lendemain. Nous attendrons donc d'être fixés pour en parler.

*
* *

La situation des valeurs de traction ne s'est pas encore améliorée. On parle d'un programme de réorganisation générale dû à la collaboration de la Compagnie des omnibus et des principales compagnies de tramways. Le *Journal des Transports*, ordinairement bien informé, nous fait connaître l'économie de ce programme consistant dans un remaniement général qui viserait à « modifier le régime des concessions actuelles, réduire les frais d'administration de Compagnies trop nombreuses et constituer harmonieusement — en les coordonnant suivant leurs tracés et leurs moyens — des réseaux d'importance relative, pour pouvoir vivre autonomes et se suffire eux-mêmes. »

Ces remaniements d'itinéraires et de réseaux seraient déterminés par une enquête générale qui serait sur le point d'être ouverte et qui étudierait toutes ces entreprises.

Le *Journal des Transports* ajoute qu'on peut d'ores et déjà envisager, comme vraisemblable, l'attribution aux chemins de fer no-

gentais de quelques-unes des lignes de l'Est-Parisien et celle de quelques-unes des lignes du Nord-Ouest-Parisien (Tramways mécaniques des environs de Paris) à la Compagnie des tramways de Paris et du département de la Seine (Tramways-Nord).

Le moyen légal et pratique de réaliser ces fusions nécessaires consisterait dans la reconstitution d'un réseau municipal parisien, concédé directement par la Ville de Paris, et complété par des réseaux départementaux de tramways de pénétration, concédés au département de la Seine, et que le département rétrocéderait à des Compagnies sérieuses. Dans cette combinaison, toutes les voies construites seraient maintenues, mais la possibilité serait réservée d'y organiser les services autrement, en modifiant légèrement soit les tracés, soit les horaires.

La participation de la compagnie des Omnibus est expliquée de la manière suivante :

Aussi bien, la principale opposition qui s'était manifestée contre les tramways de pénétration semble à la veille de disparaître et de faire place à une entente profitable à tous les intérêts. On sait que la Compagnie générale des Omnibus a intenté à la Ville de Paris un procès, pour violations du traité de 1860, qui concédait à la Compagnie le monopole des transports en commun dans la capitale.

Si — comme il est permis de le supposer d'après les bruits qui courent — la Ville de Paris venait à être condamnée, l'état de ses finances ne lui permettrait pas aisément d'acquitter sa dette. Au contraire, si nos édiles se montraient enfin disposés à la conciliation — que des esprits sages leur ont conseillée depuis de si longs mois — il serait facile d'arriver à un accord avec la compagnie des omnibus et d'obtenir une amélioration de sa traction en même temps qu'une modification convenable de ses itinéraires, moyennant la simple prolongation de sa concession jusqu'en 1930, échéance de celles des tramways.

*
* *

Nous avons l'habitude de donner tous les ans quelques détails sur les opérations de la Banque de France, pour l'exercice écoulé. Elle a distribué, pour l'année 1902, un dividende net de 120 francs, égal à celui de 1901, bien que les bénéfices bruts aient été un peu moins considérables, 48.366.121 fr. 70, contre 50.342.072 fr. 56. Il y avait déjà diminution, l'an dernier,

sur les bénéfices de l'année précédente. Mais cela ne touche en rien à la situation de notre grand établissement financier ; on sait assez que nous ne sommes pas dans une période d'affaires des plus importantes. Si les opérations productives ont augmenté, les autres par contre, celles qui sont effectuées par la Banque moyennant une rétribution nulle ou très minime, et souvent même à titre onéreux, soit en exécution d'obligations légales, soit dans un intérêt exclusivement général, ne cessent de s'accroître. C'est ainsi que la moyenne de la circulation improductive effectuée par la Banque, représentant uniquement de la monnaie, s'est élevée jusqu'à 3.659 millions, et le mouvement des virements, presque tous exempts de commission, a dépassé, en 1902, le chiffre colossal de 120 milliards.

Et ce n'est pas fini, puisque l'on vient d'étendre encore la faculté des virements et d'inaugurer les lettres de crédit au moyen desquelles toute personne voyageant en France pourra désormais opérer des prélèvements sur provisions déposées dans l'une quelconque des 177 succursales de la Banque.

La masse des opérations productives a porté en 1902 sur 16.449.934.900 francs contre 16.670.737.500 francs en 1901, 18.663.048.500 francs en 1900, et 17.883.031.400 francs en 1899. La principale diminution porte, en 1902, sur l'escompte influencé par la grande quantité de capitaux disponibles dans les Banques.

La Banque de France est entrée, depuis quelques années, dans une voie nouvelle. L'avenir dira si elle a eu raison, pour elle-même et pour l'intérêt public.

*
* *

Le budget est-il en déficit et de combien ? La première partie de la question n'est pas douteuse ; la seconde a soulevé des discussions étranges, car il doit y avoir, au ministère des Finances, une comptabilité et des comptables.

Dans son rapport général sur le budget de 1903, distribué le 13 janvier à MM. les députés, M. Berteaux évaluait le déficit des années 1901 et 1902, toutes compensations faites, à 140 millions (200 millions moins 58 pour économies provenant de la conversion du 3 1/2 p. 100).

Le 26 février, M. Rouvier, ministre des Finances, demandait l'autorisation d'émettre pour 254 millions d'obligations à court terme. Il y avait lieu, disait-il, de couvrir par ce moyen et en atten-

dant mieux, le déficit de 1901, qui était d'environ	125.000.000 fr.
et celui de 1902, qui était de.	129.712.786 »
Il ajoutait à ces chiffres.	64.000.000 »
d'obligations à court terme déjà émises.	
Le déficit total, au moins pour 1901 et 1902, était donc de.	318.712.786 »

Il y a là une différence sensible avec les chiffres de M. Berteaux, et peut-être M. Rouvier n'a-t-il pas tout dit.

Enfin M. Dubost, rapporteur de la commission financière du Sénat, nous montre un déficit beaucoup plus considérable : 620.386.000 francs pour les exercices 1901, 1902 et 1903, et remontant plus haut, 236.987.000 francs pour 1898, 1899 et 1900. Ce qui donne un total de 857.373.000 francs. On remarquera que dans ce chiffre est compté par avance le déficit probable de 1903 qui serait de 80.191.000 francs.

MM. Caillaux et Théry se sont élevés contre ces chiffres et ont prétendu à une erreur de 497 millions.

Il suffit, dit M. Théry, d'étudier un peu attentivement la situation des budgets de 1898, 1899, 1900 et 1901, d'après leur loi de règlement, et les budgets non encore réglés de 1902 et 1903 pour relever l'erreur commise par l'honorable rapporteur du Sénat :

D'après les lois de règlement, comportant des résultats définitifs, l'exercice 1898 s'est soldé par un excédent de recettes sur les dépenses de 92.411.282 fr.; l'exercice 1899, par un excédent de 67.393.498 francs, et l'exercice 1900, par un excédent de 67.984.579 francs. Soit, pour les trois exercices, un excédent total de 227.789.359 francs.

En ajoutant à ces excédents les amortissements sur crédits budgétaires effectués au cours de ces trois exercices : 304.134.000 fr., et retranchant de ces deux éléments d'actif les dépenses extra-budgétaires qui ont augmenté en 1898, 1899 et 1900, notre dette de 424.750.000 fr. *Expédition de Chine* : 77.583.000 fr.; *compte spécial de la guerre* : 186.842.000 fr.; *chemins de fer* : 156.700.000 fr.; *avances pour la navigation* : 3.625.000 fr.), on constate qu'au lieu du *déficit* de 236 millions de francs accusé par les tableaux de M. Antonin Dubost, il reste un *solde créditeur* de 107 millions de francs en chiffre rond,

Quelles sont les causes de cette différence de 107 + 236 = 343 millions? Les voici :

1° M. Antonin Dubost a compté, à la charge des trois exercices, les dettes nouvelles que ces exercices ont contractées et qui

seront liquidées par les budgets futurs; mais il n'a pas compté, à leur décharge, les dettes antérieures à 1898 que les trois budgets considérés ont amorties avec leurs ressources ordinaires : soit 304 millions en chiffre rond;

2° Il a déduit des recettes ordinaires le produit des aliénations d'immeubles, alors que ces ventes avaient comme contre-partie des acquisitions et des constructions nouvelles pour une somme équivalente : soit 11 millions;

3° Enfin, plusieurs autres causes secondaires procédant du même système de calcul et représentant 28 millions de francs.

Pour les trois exercices : 1901, 1902 et 1903, l'honorable rapporteur du Sénat évalue l'ensemble de leurs déficits à 620 millions de francs. En vérifiant ses calculs, nous voyons que, d'après son système, ce total devrait même être porté à 726 millions : 1° parce qu'il a ajouté aux recettes normales de 1902, 43 millions de francs d'obligations à court terme, alors qu'il aurait dû, au contraire, réduire ces recettes desdits 43 millions; soit une différence de 86 millions; 2° parce qu'il a commis une erreur matérielle de 20 millions en moins dans le report des dépenses du même exercice.

D'après nos calculs, le déficit global des exercices 1901, 1902 et 1903 ne dépasserait pas 379 millions : soit une différence en moins de 726 — 379 = 347 millions sur l'évaluation de M. Antonin Dubost. Comment expliquer cette différence ?

1° Par les 259 millions d'amortissements de dettes anciennes — dont 182 millions effectués en 1901 et 1902, et 77 millions prévus pour 1903 — que l'honorable rapporteur a négligés comme pour la période précédente; 2° par les 60 millions de crédits supplémentaires pour 1903, que M. Antonin Dubost compte comme effectivement dépensés, quand il n'aurait dû les faire figurer que pour *mémoire* dans son évaluation; 3° enfin, par 28 millions de causes secondaires.

Bref, en retirant de la période analysée par l'honorable rapporteur du Sénat, l'exercice 1903, nous arrivons au résultat suivant :

1898	Excédent. . Fr.	92.844.000	
1899	—	29.536.000	122.380.000
1900	Déficit	15.208.000	
1901	—	148.971.000	
1902	—	237.011.000	401.190.000
Déficit réel de la période	. . . . .		278.810.000

Le déficit global de 776 millions de francs porté par M. Antonin Dubost, au passif des cinq exercices considérés, laisse naturellement supposer que la Dette de la France (flottante ou consolidée) a augmenté d'une pareille somme entre le 1er janvier 1898 et le 31 décembre 1902, tandis que cette Dette ne s'est *réellement accrue* que de 279 millions en chiffre rond : il y a donc là une erreur de 497 millions qui valait évidemment la peine d'être relevée.

Au Sénat, M. Dubost a vivement protesté contre l'article de M. Théry, mais sans défendre ses chiffres.

« Un journal a publié un article, intitulé : Une erreur de 497 millions. » par lequel je suis accusé, dit-il, d'avoir grossi l'excédent des dépenses de toute nature, pendant les derniers exercices, d'une pareille somme.

« Je suis convaincu que personne, ici, ne croit qu'une protestation de ma part soit nécessaire, ni qu'il soit utile de déclarer que mes chiffres se défendent assez par eux-mêmes. »

M. Jules Roche s'est jeté dans la mêlée et défend les chiffres de M. Dubost. C'est, dit-il, une question de mots. « Tel compte que la commission du Sénat et M. Dubost appellent déficit, MM. Caillaux et Théry l'appellent excédent de recettes. Telle opération que MM. Magnin et Dubost appellent perte, MM. Caillaux et Théry l'appellent bénéfice. Telle somme que MM. Magnin et Dubost appellent emprunt, MM. Théry et Caillaux l'appellent recette. Voilà tout le secret du débat. »

De quoi, ajoute M. Jules Roche, se compose un budget ? des recettes normales d'une part, des dépenses de toute nature d'autre part. Or, qu'a fait la commission du Sénat ?

Elle a mis d'un côté toutes les *recettes normales*, — c'est-à-dire qu'elle n'a pas compté comme *recettes* des *produits de l'emprunt*, imitant en cela les négociants prudents qui ne veulent pas risquer la banqueroute.

Elle a mis de l'autre côté toutes les dépenses, de *toute nature*.

Puis elle a fait ressortir les différences.

Que donnent ces comptes ? Regardez :

RECETTES NORMALES.

En 1901. . . . . Fr.	3.444.353.000
1902.	3.456.579.000
1903.	3.564.598.000
Total. . . Fr.	10.465.530.000

Dépenses de toute nature.

En 1901.	Fr.	3.705.363.000
1902.		3.735.764.000
1903.		3.644.789.000
Total. . . .	Fr.	11.085.916.000

Récapitulez :

Dépenses	Fr.	11.085.916.000
Recettes.		10.465.530.000
Différence . . .	Fr.	620.386.000

Cette différence de 620 millions, représentant le *surplus des dépenses* par rapport aux recettes est donc bien un *déficit*.

Les exercices 1898, 1899 et 1900 examinés suivant la même méthode donnent ensemble le résultat suivant :

Dépenses de toute nature.	Fr.	11.018.489.000
Recettes normales.		10.781.502.000
Déficit. . . .	Fr.	236.987.000

Réunissez ces deux déficits (620.386.000 fr. + 236.987.000 fr.) et vous avez pour les années 1898 à 1903 inclusivement (cette dernière année étant considérée d'avance suivant les probabilités) un déficit total de 857.373.000 francs.

Tel est le calcul du Sénat.

Il paraît malheureusement assez exact.

Voici M. Caillaux, l'ancien ministre des Finances, qui entre en lice à son tour. Il écarte d'abord les 300 millions que compte M. Dubost pour le déficit de 1903. On ne peut pas prévoir, dit-il, et il faut sur ce point attendre ce que donnera l'année 1903. M. Caillaux a raison et M. Dubost n'a pas tort, car il s'agissait d'équilibrer le budget de 1903, et pour l'équilibrer il fallait tenir compte de toutes les prévisions. En tout cas, le déficit resterait encore à 757 millions pour les cinq budgets précédents.

L'erreur, la plus grosse erreur, d'après M. Caillaux, consiste en ce que M. Dubost n'a pas tenu compte des amortissements effectués et qui s'élèvent, de 1898 à 1902, à la somme de 484 millions. Il relève aussi des erreurs matérielles pour 112 millions et demi. Il faut aussi déduire les avances aux compagnies des chemins de fer, puisqu'elles seront remboursées avant l'expiration de leurs concessions, soit 250 millions et demi. A déduire encore 150 mil

lions de dépenses de l'expédition de Chine qui seront payés par ce pays. Et ainsi, au lieu d'un déficit, nous aurions un excédent de près de 250 millions. Mais si l'on ne veut tenir compte ni de la dette des chemins de fer, ni des dépenses pour l'expédition de Chine, le déficit des cinq derniers budgets se réduirait à 157 millions seulement, soit en moyenne 30 millions par an seulement.

Telle est la thèse de M. Caillaux qu'il affaiblit beaucoup, croyons-nous, par des conclusions trop optimistes et en plaidant les circonstances atténuantes des déficits.

Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour reconstituer, par doit et avoir, la situation budgétaire, et nous hésiterions à le faire, en présence des chiffres si différents donnés par des hommes d'une compétence reconnue. Le public étonné se demande comment M. Rouvier n'a pas protesté contre les chiffres de M. Dubost, s'ils sont faux. Il se demande comment est tenue une comptabilité où la vérité ne peut se faire jour. Se rappelant encore les déficits des dernières années, il est tout surpris de les voir se fondre comme la neige au soleil devant les explications de M. Caillaux, et d'entendre M. Rouvier, repoussant un emprunt, annoncer sans ambages des impôts nouveaux pour 1904.

Je regrette que M. Caillaux n'ait pas précisé la nature des amortissements opérés. Peut-être le secret est-il là ? Sur quoi ont-ils porté ? Sur des capitaux, en tout ou en partie, ou sur de la rente ? Si, sur des capitaux, inscrits pour la même somme au budget, on ne s'explique pas l'oubli. Si, sur la rente, les 484 millions signalés ne doivent prendre ligne que pour leur intérêt, puisque dans le budget, les recettes ou annuités diverses ne sont indiquées elles-mêmes qu'en recettes ou annuités. La dette en capital serait bien réduite de 484 millions ; le budget, lui-même, ne le serait, au taux de 3 p. 100, que de 14.520.000 francs, je n'émets qu'une hypothèse; elle mérite d'être vérifiée.

Dans le *Figaro* du 6 avril, M. Jules Roche répond à M. Caillaux. Il y aura probablement une réponse de M. Caillaux à M. Jules Roche. Mais les chiffres semblent céder la place aux *amabilités* que l'on se décoche réciproquement.

*
* *

M. Rouvier, dans son projet de budget déposé au mois d'octobre dernier, demandait 3.574.398.030 francs de crédits. Ayant pris pour base, selon l'usage, le budget de 1901, il lui manquait, pour atteindre son chiffre, 207 millions (146 millions provenant

du déficit ou des augmentations de dépenses de 1901, et 41.000.000 pour la moins-value escomptée sur les sucres avec le nouveau régime où ils seront placés le 1er septembre prochain). On a déjà vu que le déficit budgétaire est beaucoup plus considérable que celui indiqué par M. Rouvier qui n'a pas protesté contre les chiffres de M. Dubost. Mais il remettait sans doute à plus tard le soin de s'occuper de ce détail. Quoiqu'il en soit, il lui fallait trouver 207 millions, et on l'admirait de les avoir trouvés sans impôts nouveaux, ce qui est, comme on va le voir, forcer un peu la note.

Ces 207 millions, M. Rouvier les trouvait dans les économies pour 1903 provenant de la conversion du 3 1/2 p. 100 : 58 millions ; dans l'indemnité chinoise : 11.100.000 francs ; dans la suppression, de l'annuité des caisses scolaires : 3.700.000 francs ; dans une suppression d'amortissement pour 22 millions ; dans la réglementation du privilège du bouilleurs de cru : 50 millions ; dans la réforme des zones pour les tabacs ; 19 millions ; dans l'augmentation du prix du Maryland : 4 millions ; dans une taxe de 4 p. 100 sur les rentes viagères : 3.700.000 francs ; dans la révision de la taxe de main-morte sur la propriété bâtie : 3 millions.

Ces chiffres donnent 174.500.000 francs. C'est 32.500.000 francs. qui manquaient. Il fallait aussi se procurer 44 millions nécessaires pour avances aux chemins de fer. Il proposait donc l'émission, pour le manquant, de Bons sexennaires. Toutes choses ainsi équilibrées, il restait 11.500.000 francs, dont 11 millions devaient servir à rembourser des Bons arrivant à échéance. Les 500.000 fr. de surplus représentaient l'excédent des recettes budgétaires.

Tous ces chiffres ont été passés au crible des discussions de la commission du budget, puis de la Chambre des députés, enfin de la commission des finances au Sénat et du Sénat lui-même. Nous avons tenu à les rappeler, parce que, malgré toutes les modifications, malgré des relèvements de crédits et des suppressions ou amoindrissements des recettes, ils ont servi de base au budget qui a été voté le 31 mars dernier.

Il ne faut plus compter sur les 50 millions que M. Rouvier espérait faire sortir de la réglementation du privilège des bouilleurs de cru. Les atténuations apportées à la rigueur des mesures fiscales ne font plus guère espérer de ce chef qu'une trentaine de millions. Les 19 millions qu'auraient donnés les tabacs de cantine, par une majoration de prix, dans les zones où la vente en est permise, se verront aussi réduits.

Par contre beaucoup de dépenses eussent pu être évitées, et nous ne comprenons pas par exemple la nécessité du million aux mineurs.

Quoiqu'il en soit, le budget voté le 31 mars fixe les crédits ouverts à la somme de 3.528.397.807 francs. L'évaluation des voies et moyens, c'est-à-dire les recettes prévues, sont de 3.528.486.845 francs. Le tout sur le papier, car, avec les mœurs financières actuelles, rien ne prouve que les dépenses ne seront pas dépassées, et les résultats des dernières années montrent que le chiffre des recettes peut ne pas être atteint.

Les chiffres, soit en dépenses, soit en recettes, restent inférieurs d'une cinquantaine de millions à ceux du projet primitif de M. Rouvier. Mais la proportion reste la même, et comme dans ce projet primitif le déficit constaté n'entrait que pour 146 millions, on se demande ce que deviennent les 791.373.000 francs qui forment le surplus de ce déficit. C'est une dette qui n'est encore classée nulle part, mais qui n'en existe pas moins. Comment la paiera-t-on ?

Dans la discussion générale du budget au Sénat, le rapporteur, M. Dubost envisageait la possibilité de réaliser 250 millions d'économies. A quoi M. Rouvier a répondu qu'il est d'accord avec le rapporteur général sur la plupart des opinions qu'il a émises et sur la réduction de 250 millions de dépenses ; il serait heureux que le budget de la guerre permît d'obtenir, sans augmentation des charges, le service de deux ans, mais il se voit obligé de déclarer que, si les réductions ne sont pas aussi fortes que le dit le rapporteur, il ne reste que l'emprunt ou les impôts nouveaux ; or, en temps de paix, l'emprunt doit être condamné. Il sera impossible, en 1904, de présenter un budget sans recourir à de nouveaux impôts.

C'est sur ce point des impôts nouveaux, réclamés en principe et par avance pour le prochain budget par le ministre des Finances que s'engage, dès maintenant, une discussion dans la presse. Et pourquoi pas des économies ? Elles ne sont pas impossibles, et certains membres du Parlement, comme MM. Magnin, Antonin Dubost, Beauquier, Delpech, etc., demandent qu'on entre dans cette voie. Mais M. Rouvier semble trop bien connaître la Chambre pour conserver des espérances à ce point de vue.

*
* *

Ce qui mettrait le comble au gâchis, ce serait assurément le

rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi, dont la proposition vient d'être faite à la Chambre sur le rapport de M. Klotz. La question est assez importante pour qu'on y regarde à deux fois avant de se jeter dans cette aventure. D'après ce projet donc, ces deux réseaux seraient rachetés à partir du 1er janvier 1903. Les compagnies restent chargées du service financier en ce qui concerne les actionnaires, les obligataires, l'amortissement et le remboursement des créances dues à l'Etat, contre paiement par l'Etat d'une annuité de rachat. Nous abrégeons un peu, car la place nous est mesurée, même pour dire que ce n'est pas cependant le fonctionnement des chemins de fer actuels de l'Etat qui doit pousser dans la voie du rachat.

On ne veut pas, semble-t-il, que la situation financière des communes reste meilleure que celle de l'Etat. Après avoir chassé les congréganistes enseignants — sans compter les autres — il faut pourvoir à l'éducation des enfants jetés à la rue. Ce sont des écoles nouvelles à construire, et une loi est survenue qui charge les communes d'y pourvoir. La chose se fera d'ailleurs bien simplement. Elles voteront, si elles n'ont pas les ressources nécessaires, des centimes additionnels ; si elles s'y refusent, le préfet les imposera d'office. Le Conseil municipal ne compte plus, ni le maire, ni le Conseil général, ni le Conseil d'Etat, ni le Parlement lui-même dont l'intervention, cependant, d'après la loi de 1883, est nécessaire pour imposer d'office une commune récalcitrante. Le préfet devient le maître absolu. C'est la ruine des communes que vise la loi. On l'a votée sans savoir ce qu'elle allait coûter, et ce sera gros, plusieurs centaines de millions peut-être. Mais qu'importe ? Doit-on s'occuper de ce détail ?

*
* *

La situation industrielle semble s'améliorer un peu en Allemagne, bien que les dividendes des sociétés pour l'exercice 1902 que l'on commence à publier, indiquent des diminutions sensibles. Ces temps derniers les fonds d'Etat, toujours bien tenus jusqu'ici au milieu de tous les événements, ont subi une baisse sensible, et l'on a constaté un resserrement monétaire. Mais ce sont là choses passagères et moins graves que les difficultés de l'industrie sidérurgique, charbonnière et électrique.

On s'occupe beaucoup de l'emprunt annoncé déjà depuis quelque temps pour équilibrer les budgets ordinaire et extraordinaire. On n'est pas encore fixé sur le montant de cet emprunt.

*
* *

M. Whitaker Wrigt a été arrêté au moment où il débarquait à New-York. M. Whitaker Wrigt, de son vrai nom Isaac, est le fondateur de la London and Globe corporation, dont le désastre a causé beaucoup de ruines et compromet de nombreuses personnalités. C'est, dit-on, un vrai *Panama anglais*, et cette affaire fait beaucoup de bruit. — M. Chamberlain, qui vient de prononcer 70 discours dans l'Afrique du Sud, est de retour en Angleterre où il a été reçu comme il convient. Son étoile cependant semble s'obscurcir un peu : l'élection au Parlement de M. Crooks, un socialiste, est un échec pour le gouvernement, et les critiques soulevées par les budgets, pour 1903-1904, de la guerre et de la marine retombent sur lui.

On pouvait penser qu'après la guerre du Transvaal, l'Angleterre reviendrait à ses bonnes traditions financières et que ses efforts tendraient, avant toutes choses, à la liquidation du passé. L'impérialisme en a décidé autrement. Les dépenses des budgets de la guerre et de la marine pour 1903-1904 sont en augmentation considérable sur celles de l'exercice précédent : 104.000 liv. sterling pour la guerre, 3.202.000 pour la marine. C'est que l'on va entreprendre, sans parler de ceux déjà sur chantiers, la construction de 4 cuirassés, de 4 croiseurs-cuirassés de 1re classe, de 3 croiseurs protégés, de 4 croiseurs-éclaireurs, de 15 torpilleurs, de 10 sous-marins. L'effectif en officiers et marins sera augmenté de 4.600 et porté à 127.100 au total.

La *Westminster Gazette* dit à ce sujet :

« Des statistiques récentes il ressort que les dépenses inscrites au budget de la guerre et de la marine ont augmenté de 30 millions de livres. Le total était, en effet, en 1895, de 35.500.000, et monte maintenant, dans le budget de prévision pour 1903-1904, à 68.702.500 livres, soit 34 millions environ pour l'armée et 34 millions pour la marine.

« Nous pouvons donc voir quelle tendance se manifeste aupoint de vue financier, car il n'y a là que des chiffres en temps normal, abstraction faite des dépenses extraordinaires de la guerre sud-africaine. On voit donc qu'en neuf ans nos dépenses ont doublé sur ce chapitre.

« Nous dépensons presque autant pour la marine seule que nous dépensions globalement pour l'armée et la marine en 1895 (35 millions au total), alors que le gouvernement libéral était

encore au pouvoir. Nous ne voulons pas dire qu'un gouvernement eût pu éviter une augmentation considérable de dépenses, mais ce n'est pas seulement une coïncidence que neuf années de gouvernement unioniste aient conduit à 100 p. 100 d'augmentation dans ces dépenses.

« On nous dit parfois que le pays est assez riche pour supporter toutes les dépenses; mais, en fait, la richesse du pays a seulement augmenté de 25 p. 100 durant cette période; et comme une guerre longue et coûteuse nous a laissé de nouvelles charges de dettes constituant un accroissement additionnel permanent de nos dépenses normales, il est clair que nous ne pouvons continuer longtemps de cette façon sans faire crouler les fondations des finances nationales... »

La *Westminster Gazette* ajoute qu'on ne peut payer toujours de plus en plus, et à ceux qui invoquent la nécessité, elle oppose l'opinion de l'ancien chancelier de l'Echiquier, sir Michaël Hicks-Beach qui, en septembre dernier, protestait devant ses électeurs contre un tel accroissement, inutile à son avis.

On fait remarquer que, depuis trois ans, les impôts en Angleterre ont augmenté de 33.673.000 livres sterling.

*
* *

M. Villaverde avait adopté, en Espagne, une politique financière d'économies et d'équilibre budgétaire. Il espérait la faire triompher. Mais le Conseil des ministres ayant adopté le 25 mars le principe d'augmentations de dépenses demandées par les ministres de la guerre et de la marine auxquelles le ministre des Finances était opposé, celui-ci envoya sa démission à M. Silvela. Ce petit événement a eu assez de retentissement dans les milieux financiers, et la Bourse de Paris l'a accueilli par une baisse de 4 fr. 25 sur l'Extérieure.

M. Villaverde dont la doctrine en cette circonstance est fort appréciée a été remplacé par M. Rodriguez San Pedro, président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne.

Les porteurs d'actions et d'obligations de Chemins de fer espagnols sont nombreux en France. Les renseignements suivants que nous empruntons à la *Sécurité financière* pourront les intéresser.

La longueur totale du réseau exploité est de 9.952 kilomètres, se décomposant comme suit :

Nord de l'Espagne.	3.656
Madrid-Saragosse-Alicante.	3.650
Andalous.	1.067
Madrid-Cacérès.	777
Medina-Zamora-Orense-Vigo.	299
Linarès-Almeria.	246
Zafra-Huelva.	180
Medina-del-Campo Salamanque.	77

Les recettes se sont élevées :

Pour le Nord de l'Espagne, à 113.305.000 pesetas, en augmentation de 5.467.000 pesetas, sur 1901 ;

Pour le Madrid-Saragosse-Alicante, à 101.341.000 pesetas, en augmentation de 6.572.000 pesetas;

Pour les Andalous, à 22.001.000 pesetas, en augmentation de 2.193.600 pesetas ;

Pour le Madrid-Cacérès, à 7.725.000 pesetas, en augmentation de 516.000 pesetas ;

Pour le Médina-Zamora, à 3.615.000 pesetas, en augmentation de 262.000 pesetas ;

Pour le Linarès-Almeria, à 3.645.000 pesetas, en augmentation de 519.000 pesetas ;

Pour le Zafra-Huelva, à 2.147.000 pesetas, en augmentation de 322.000 pesetas ;

Pour le Medina-del-Campo-Salamanque, à 1.228.000 pesetas, en augmentation de 99.000 pesetas.

Toutes les lignes sont donc en augmentation, et le total des excédents est de 15.946.000 pesetas, pour un ensemble de recettes de 255.200.000 pesetas, soit 6 0/0.

En rapprochant la recette totale de la longueur de chaque réseau, pour obtenir des chiffres comparables, on constate que la recette kilométrique est de :

30.900 pesetas, pour le Nord de l'Espagne, en augmentation de 1.500 pesetas, ou 5 0/0 ;

27.700 pesetas, pour le Madrid-Saragosse, en augmentation de 2.800 pesetas, ou 11 0/0 ;

20.600 pesetas, pour les Andalous, en augmentation de 2.000 pesetas, ou 10 0/0 ;

15.900 pesetas, pour le Medina-del-Campo-Salamanque, en augmentation de 1.300 pesetas, ou 9 0/0 ;

15.600 pesetas, pour le Linarès-Alméria, en augmentation de 2.100 pesetas, ou 15 0/0 ;

12.000 pesetas, pour le Medina-Zamora, avec une augmentation de 900 pesetas, ou 8 0/0;

11.900 pesetas, pour le Zafra-Huelva, en augmentation de 1.700 pesetas, ou 16 0/0;

9.900 pesetas, pour le Madrid-Cacérès, avec une augmentation de 600 pesetas, ou 6 0/0.

Pour l'ensemble, la recette kilométrique moyenne est de 25.500 pesetas, en accroissement de 1.600 pesetas, ou de 6 0/0, sur les chiffres correspondants de 1901.

Malheureusement le change est encore à 33 1/2 0/0 environ.

* * *

La Suisse offre à un consortium de banques suisses et françaises un petit morceau à se mettre sous la dent. Elle a traité avec ce corsortium pour un emprunt de 70 milllions de francs en rente 3 0/0, qu'il a pris au taux de 97 1/2 0/0. Le 18 mars, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres un message pour demander la ratification du contrat intervenu.

Ces 70 millions sont destinés au remboursement des trois emprunts 3 1/2 0/0 qui composent la presque totalité de la Dette suisse proprement dite, soit 56 millions sur 74.248.000 francs, qui encore sont réduits actuellement à 66.717.000 francs par suite des amortissements effectués sur le 3 1/2 1889. Nous avons dit *Dette suisse proprement dite*, car, sur un total actuel de 436.717.000 francs, le surplus, soit 370 millions, compose la Dette des chemins de fer. Le remboursement des rentes 3 1/2 fait, ce qui restera — on compte sur 20 millions environ — sera consacré à la réfection de l'artillerie. Peut-on, à notre époque, emprunter pour un plus noble sage?

Avec le militarisme pour rire de nos voisins, il faut noter la recrudescence du protectionnisme.

Le 15 mars, le peuple suisse était appelé à se prononcer par voie de referendum sur un nouveau tarif douanier élaboré par le Conseil fédéral, et dont les taxes ont été beaucoup augmentées. Il rompt complètement, c'est le mot dont on se sert, avec la tradition libérale en matières d'échanges commerciaux. Nous nous étions toujours un peu méfié de la fameuse liberté suisse. Ce projet, qui servira de base aux négociations pour le renouvellement des traités de commerce, a été adopté par 326.942 *oui*, contre 222.952 *non*.

Le gouvernement semble avoir été guidé surtout par l'augmentation des recettes douanières, actuellement de 50 millions, et qui, d'après ses prévisions, s'élèveraient, avec le nouveau tarif, à 80 millions. C'est une appréciation, et l'on vend peut-être la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Pour le peuple, c'est ce qu'il croit son intérêt qui l'a décidé, non pas, comme il arrive partout avec les masses, sans influences. Bientôt, nous n'en doutons pas, il s'apercevra de son erreur, et nous pourrions rappeler ici la guerre de tarifs avec la France, qui a suivi l'adoption chez nous, en 1891, du régime protecteur. Elle ne s'en est pas bien trouvée, pas plus que nous d'ailleurs. J'ajouterai que si la convention de 1893 n'a pas donné tous les résultats qu'on espérait, la faute en est aux négociateurs suisses qui voulaient tout obtenir et ne rien consentir en échange. Mais s'agit-il donc de se ruiner réciproquement, surtout par ce temps de *trusts* américains, contre lesquels il semble que les peuples d'Europe ne peuvent lutter que par une vaste association libérale?

*
* *

En Autriche-Hongrie, une nouvelle étape dans la réforme monétaire vient d'être franchie. Le 28 février 1903, les billets d'Etat autrichiens ont cessé d'avoir cours forcé. Toutefois les Caisses publiques les accepteront en paiement jusqu'au 31 août prochain, et on les échangera contre du numéraire jurqu'au 31 août 1907. Après cette date l'échange pourra être refusé. L'absorption du solde de ces billets semble devoir être facile, car au 1er octobre il n'en restait en circulation que 6 1/2 millions de couronnes.

Ils sont remplacés, concourremment avec les espèces métalliques, par les billets de la Banque Austro-Hongroise, qui pourront, sans limitation de somme, servir aux paiements. On s'occupe activement de la reprise des paiements en espèces.

Un emprunt de 120 millions de couronnes 3 1/2 p. 100 est annoncé pour le mois de mai prochain.

Une loi du 16 février 1903 avait autorisé la conversion de la Rente autrichienne consolidée, argent et papier 4,20 p. 100 en titres 4 p. 100. Cette opération est aujourd'hui terminée.

Le manque de place, non la matière, nous oblige à nous arrêter. On excusera les lacunes.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

Sommaire : *Journal of the Royal Statistical Society* : Les chemins de fer britanniques, par M. W. M. Acworth. = *Economic Review* : « Le résultat naturel du libre-échange », selon M. G. Bing. = *The Economist* : A propos des trusts. — Les résultats des industries municipalisées. = *Giornale degli Economisti* » L'État-Providence et M. E. Branzoli-Zappi. — La dénonciation du traité de commerce entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, par M. A. Bertolini. = L'*Economista* : Les dépenses publiques des principaux pays d'Europe. = La *Riforma Sociale* : « L'impôt personnel et les charges de famille », par M. Alessandro Garelli = La *Scienza sociale* : La « nouvelle théorie biologique du délit », de M. Max Nordau. — « L'Étude de l'histoire de l'économie sociale », par M. Guillaume De Greef. — *Rivista Moderna* : « La Russification et la résistance passive en Finlande », par M. Ilmarinen. = *Vita Internazionale* : La question d'une union douanière européenne, par Edoardo Giretti. = *North American Review* : « Les universités et l'éducation commerciale », par M. W. J. Ashley — « Devons-nous réduire les droits sur le fer et l'acier? » par M. Archer Brown. — *Journal of Political Economy* : = *Political Science Quarterly*. = *The Annals of the American Academy of political and social science* : « Nos perspectives financières actuelles », par M. Frederick A. Cleveland. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft*. « Le mouvement malthusien en Europe », par M. G. Stille. — « Le problème des races dans l'Economie politique », par M. Julius Wolf. — *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft* : Les revenus en Allemagne, de 1895 à 1900, par M. R. E. May. = *Archiv fur Soziale Gesetzgebung und Statistik* : Les pauvres deviendront plus pauvres.... par M. Werner Sombart. = *Zeitschrift fur Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*. = *Die Nation*. = *El Economista* Le commerce extérieur de l'Espagne, la balance du commerce et le taux du change. = *Revista de Economia y Hacienda* : « Bis repetita... » = *El Economista mexicano* : « Pourquoi nous mangeons du pain cher. » = La *Revista nueva*. = L'*Italia Economica*.

Journal of the R. Statistical Society (Fasc. du 31 décembre). — Ce fascicule, presque entièrement absorbé par le compte rendu de

l'assemblée générale de la Royal Statistical Society du 18 novembre dernier et le discours d'ouverture de son nouveau président M. le major Patrick George Craigie, ne contient qu'une seule étude, fort remarquable du reste, de M. W. M. Acworth ; cette étude porte sur les chemins de fer britannique, mais au point de vue très particulier de leur comptabilité; nous nous bornerons donc, à regret, à la signaler purement et simplement.

Nous nous étendrons davantage sur un très curieux article intitulé « le résultat naturel du libre échange », publié par M. G. Bing dans le fascicule de janvier de *l'Economie Review*.

Ce résultat naturel c'est.... ne sursautez pas! —, « le déclin des industries britanniques ». Du moins M. G. Bing l'affirme en termes formels : « En 1846, les lois céréales furent abolies; le commencement de notre déclin industriel et agricole date de 1875. La période 1846-1875 a été la période d'incubation de la maladie. Le poison avait été introduit dans notre système. » Suit la plus belle série d'audacieux et d'enfantins sophismes qu'ait jamais engendrée cerveau protectionniste, agrémentée d'invectives à l'égard de ces malheureux libre-échangistes et de leur « cry stupide » en faveur du bon marché ! M. G. Bing, qui n'est pas un théoricien, soutient que quant à lui la cherté vaut bien mieux. En effet, bon marché et cherté sont choses relatives ; qu'importe le bon marché si l'ouvrier, réduit à des salaires de famine, se voit dénué, presque. de tout pouvoir d'achat. Au contraire qu'importe la cherté d'un produit si le taux élevé des salaires lui permet de l'acquérir et ainsi de suite. Vous connaissez l'antienne ?

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'article de M. G. Bing, c'est qu'il affirme sans rire que « les faits prouvent l'efficacité de la protection pour l'utilisation la plus complète des ressources naturelles, des cerveaux et du travail dans un pays ».

Il est vrai que M. G. Bing croit toujours à la vieille rengaîne de la balance du commerce, et à tant d'autres encore, hélas !

Le fascicule du 6 décembre de *The Economist* contient un excellent article sur l'interminable question des Trusts. Nous en détachons le passage suivant :

« On dit :

« Pourquoi faut-il qu'une douzaine de voitures de laitiers aillent chaque matin dans une même rue ; si elles n'appartenaient qu'à un propriétaire unique, une seule voiture pourrait desservir la rue et on épargnerait ainsi une somme considérable en travail de chevaux et manutention.

— « Certes, au point de vue du distributeur, l'avantage est indéniable ; mais, au point de vue du consommateur ? Sous la nouvelle formule, il faudra qu'il prenne le lait qu'on lui apporte, et accepte la qualité et le prix fixés par le Trust. Sous le vieux système, au contraire, si la qualité du lait qui lui est fourni ne lui plaît pas, ou s'il est traité d'une manière impolie par le distributeur, il n'a qu'à faire signe à la première voiture qui passe et à lui donner sa clientèle. »

Malheureusement, qu'il s'agisse des trusts ou de toute autre question économique, le consommateur n'est-il pas toujours « l'homme oublié ».

— Le fascicule du 21 février de la même revue contient des notes intéressantes sur les résultats des industries municipalisées. Ces résultats se traduisent en bloc par plus de 378.000 livres de bénéfices nets, soit en chiffres ronds, 10 millions de francs, déduction faite des intérêts à servir aux capitaux engagés, des versements aux fonds de réserve et des amortissements !

Nous ne doutons pas de tout le parti que vont tirer de ces chiffres les partisans et les amis du système décoré du nom de municipalisme. Combien de fois les économistes ont-ils prédit et affirmé que ces résultats devaient être déplorables. Or, ils sont excellents : 10 millions de bénéfices nets ! Et voilà les économistes écrasés sous l'éloquence des chiffres.

Pourtant...

Pourtant, ces 10 millions de francs sont fort peu de chose ; ils ne représentent, en effet, que tout juste 1/3 0/0 du capital de 101 millions de livres dépensé dans les entreprises municipalisées.

Gageons que les municipalistes parleront beaucoup des 10 millions de bénéfices nets, mais ne diront mot de ce 1/3 0/0.

Giornale degli Economisti (Fasc. de décembre 1902). — M. E. Branzoli-Zappi constate, dans ce fascicule, et non sans ironie, que « si la miséricorde de Dieu est grande, elle ne l'est pas plus que celle de l'Etat, qui pense à tout le monde », qui donne à gauche,

qui donne à droite, et qui, par subventions, pensions, indemnités diverses, etc., arrive à distribuer bon an, mal an, aux frais des contribuables italiens, la somme rondelette de 16.925.350 lire.

« L'Etat, dit M. Branzoli-Zappi, lutte contre une légion de parasites, contre un esprit général de parasitisme. Tandis que, dans la vie commerciale, chacun doit pourvoir à ses besoins, à son avenir, avec ses propres forces, au contraire quiconque travaille une semaine au service de l'Etat prétend, qu'à cause de cela, l'Etat devra pourvoir à son avenir... L'Etat ne peut utiliser le travail précaire d'un individu sans se trouver contraint à le conserver, bon ou non, pour toute la vie, à pensionner sa femme et ses enfants, etc., etc. ». Et le pis, c'est que toutes ces sommes sont employées presque, au petit bonheur : quelquefois bien, d'autres fois mal; souvent sans l'ombre d'une raison.

M. Branzoli-Zappi déplore les conséquences morales de cet état de choses, entre autres l'encouragement qu'il donne à l'esprit de mendicité; il nous conte le cas d'un gardien de château des environs de Rome, qui préféra quitter le grand air, faire un travail exténuant, gagner 60 lire de moins par mois, et devenir facteur, parce que, comme facteur, il était assuré de jouir, plus tard, d'une pension.

Combien sommes-nous, en France, dans ce cas !

— L'article 28 du traité conclu le 6 décembre 1891 entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie et entré en vigueur le 1er février suivant, stipulait que les deux parties contractantes auraient la faculté de dénoncer le traité, expirant normalement le 31 décembre 1903, sous préavis d'un an. Comme on le prévoyait, du reste, depuis un certain temps, le gouvernement austro-hongrois a pris l'initiative de la dénonciation de ce traité, qui n'a donc plus, désormais, que quelques mois à vivre.

Dans un intéressant article du *Giornale degli Economisti*, (Fasc. de février), M. A. Bertolini examine les conséquences de l'état de choses résultant de cette mesure, grave pour l'Italie qui ne va plus pouvoir « inonder » l'Autriche de ses vins, — nous ajoutons : grave pour les Autrichiens qui désormais devront ou bien se passer d'une boisson à laquelle ils s'accoutumaient tous les jours davantage, ou bien la payer deux fois ce qu'elle vaut.

Il constate qu'une guerre de tarifs serait « une absurdité », et une rupture désastreuse; aussi recommande-t-il des concessions, des concessions.

Cédez ici, je céderai là; entr'ouvrez ici, j'entr'ouvrirai là. Ce

petit jeu des portes plus ou moins entr'ouvertes enchante les diplomates et ravit le public, — le bon public qui ne s'aperçoit pas que, moins la porte est ouverte, moins il peut entrer et être mis à sa portée de choses utiles et agréables, qui, privé de ces choses, — dans son intérêt, bien entendu, — paie les gardiens de portes, les surveillants des gardiens et tous les mauvais bergers qui vivent impudemment de lui et sur lui... jusques à quand?

L'Economista du 7 décembre contient un excellent article sur les dépenses publiques des principaux pays d'Europe. Notre confrère constate que, de 1891 à 1901, ces dépenses publiques n'ont augmenté en Italie que de 0,6 0/0, tandis qu'elles ont augmenté, en France, de 12,3 0/0, et

En Hollande de..................	14 0/0
En Espagne, de..................	20 0/0
En Autriche-Hongrie, de.........	22 0/0
En Belgique, de.................	44 0/0
En Allemagne, de................	60 0/0
En Russie, de...................	86 0/0
En Angleterre, de...............	117 0/0

Voici quelle a été, d'autre part, pour les mêmes pays et pour la même période 1891-1901, l'augmentation des charges militaires :

Espagne.........................	6 0/0
Italie....	8 0/0
Hollande	11 0/0
France	15 0/0
Autriche-Hongrie................	18 0/0
Belgique	23 0/0
Russie..........................	54 0/0
Allemagne	57 0/0
Angleterre......................	274 0/0

formant un total pour la seule année 1901, de 7 1/2 milliards de francs.

Nous devons ajouter que, ces chiffres provenant de source impure (lisez : protectionniste), l'*Economista* ne s'en porte pas garant; ils nous semblent, quant à nous, suffisamment exacts; suffisamment précis en tout cas pour prouver que le *si vis pacem*.

tel qu'il est entendu et appliqué de nos jours, s'il nous épargne encore les horreurs de la guerre, nous en fait, déjà, supporter les frais.

Cela promet.

Riforma Sociale (Fasc. du 15 décembre). Ce fascicule contient une étude très documentée de M. Alessandro Garelli, sur « l'impôt personnel et les charges de famille. »

L'auteur commence par rappeler que, dès l'an 350 de Rome les censeurs Camille et Posthume, imitant des mesures prises antérieurement à Athènes et à Lacédémone, infligèrent aux célibataires, presque comme une pénalité, l'*aes uxorium*. En 363, l'empereur Julien exempta d'impôts tout père de 13 enfants, exemple que suivirent, quelques siècles plus tard, en 1770, les Etats Sardes, en édictant que tout père de 12 enfants « légitimes ou naturels », serait exempt, à vie, de tous impôts. Notre Roi-Soleil s'était montré à la fois moins et plus exigeant, en exemptant d'impôts, par son édit de 1666 tout père de seulement 10 enfants, mais exclusivement légitimes.

Mais laissons là le côté historique d'une question, bien plus intéressante, sinon plus curieuse, à d'autres points de vue. Nous ne contestons pas que l'impôt pèse plus lourdement sur les épaules d'un homme chargé de famille que sur celles d'un célibataire; et M. Alessandro Garelli a mille fois raison quand il nous montre avec indignation les droits sur le sel et sur le pétrole prélevant à eux seuls 2 p. 100 du revenu d'une misérable famille de 5 personnes ne disposant que d'un gain total de 600 lire par an. Certes, il est douloureux et révoltant de penser que cette même misérable famille de 5 personnes, ne gagnant en tout que 600 lire par an, en paie *une centaine* tant au fisc italien qu'aux gros propriétaires ou gros industriels, qui accumulent placidement des bénéfices, — et des haines, — à l'abri de leurs droits de douanes.

M. Alessandro Garelli réclame avec éloquence, pour ces familles pauvres, plus de justice. Les impôts indirects en presque totalité sont, pour elles, progressifs à rebours. Ne faut-il pas leur en tenir compte et, d'autre part, d'une façon ou de l'autre, les en dédommager ?

Il y a une façon bien plus simple et bien plus sûre d'annihiler les mauvais effets de ces impôts indirects, de douanes ou de consommation : les supprimer.

— Mais ces droits ne sont pas tout; les familles nombreuses, et par cela même obligées de se loger plus grandement, sont plus que d'autres frappées par les taxes locatives. Ne faudrait-il pas les en exempter? Soit, et puis, de combien cette exemption de taxe va-t-elle diminuer le prix du loyer lui-même? Enfin et surtout est-il admissible que l'impôt continue à connaître les personnes alors qu'il ne devrait avoir à faire qu'aux choses?

Et encore, n'est-il pas moral, n'est-il pas bon que, par suite des charges que chaque enfant représente, les parents apprennent enfin à réfléchir un peu avant de se décider à en mettre au monde.

Nous aurions aimé voir M. Alessandro Garelli se poser ces question et y répondre.

— Signalons encore, dans la même revue (fasc. du 15 janvier) la publication d'une enquête très détaillée sur la municipalisation des services publics en Italie par M. Ricardo Bachi.

La Scienza Sociale. — M. Max Nordau a publié dans le fascicule de janvier de cette revue un curieux article intitulé « Nouvelle Théorie biologique du délit », qui est, en somme, la théorie du célèbre professeur Lombroso, sauf que M. Nordau « ne croit pas qu'à l'origine l'homme ait été un criminel » tandis que M. Lombroso professe, on le sait, l'opinion contraire et, à notre humble avis, beaucoup plus probable.

Après avoir envisagé le pour et le contre et exposé, d'une façon très habile, ses arguments et ses idées, M. Nordau, généralisant la question déclare :

« Le vrai délit impardonnable et parfaitement évitable... est la spoliation sociale. Le remède à cette espèce de criminalité serait l'organisation d'une société qui rendrait parfaite la coopération, qui ne permettrait pas l'indélicatesse dans les échanges, qui empêcherait l'abus de la supériorité du fort, et qui assurerait au faible le mininum de biens indispensable à l'existence. La doctrine, qui tend au moins théoriquement vers la réalisation de cet idéal, s'appelle le socialisme. »

Et nous qui croyions, et qui continuons à croire, au contraire que le socialisme élevait la « spoliation sociale » à la hauteur d'un culte !

Encore une remarque. M. Nordau dit :

« De toutes les théories juridiques, théologiques, métaphysiques, rationalistes, économiques qui ont été avancées jusqu'à nos jours pour définir ou expliquer le phénomène moral, anthropologique et social du délit, la seule qui réponde aux exigences modernes de la pensée scientifique est celle de mon maître et ami le professeur Lombroso ».

M. Nordau a voulu écrire, sans doute, « de *ma* pensée » car, en ce qui concerne *la* pensée scientifique, nous croyons bien, d'après ce que nous voyons tous les jours, que, séduite un moment par les théories de M. Lombroso, elle s'en éloigne peu à peu, progressivement, pour rendre davantage justice aux travaux, que M. Nordau semblerait ne pas connaître, du savant professeur de l'Ecole d'anthropologie, M. Léonce Manouvrier.

— M. Guillaume De Greef publie dans le même fascicule de la même revue un bref article sur « l'Etude de l'histoire de l'Economie sociale », dans lequel nous lisons :

« L'individu et la société sont des abstractions, dont une métaphysique sectaire a seule pu faire des entités distinctes » ; et ensuite : « l'individualisme et le socialisme sont des aspects historiques de la même vie, de la même pensée, aspects en apparence seulement irréductibles et destinés à se fondre dans la sociologie positive ».

Faut-il avouer que nous n'avons pas tout à fait compris ?

Dans le fascicule du 15 février de la *Rivista Moderna*, M. Ilmarinen revient sur « la Russification et la résistance passive en Finlande ». Il y revient en termes durs, éloquents, passionnés, sur lesquels nous n'avons pas à insister ici. Mais en dehors du côté politique, il y développe certaines considérations économiques et morales particulièrement importantes, notamment dans les passages que nous reproduisons ci-dessous :

« ... Avant de nous occuper de l'appel sous les drapeaux, nous devons dire quelques mots d'une question qui est intimement liée avec celle du service militaire ; nous voulons parler de l'émigration. L'émigration augmente dans des proportions effrayantes. La moyenne des années 1889-98 était d'environ 3.500 personnes ; les années suivantes, elle monta à 12.000 et, l'année 1902, 22.000 émigrants quittèrent le pays[1]. La majorité en est composée

[1] Sans compter ceux qui ont émigré clandestinement en Suède par la frontière de terre.

de jeunes gens qui veulent se soustraire au service dans les troupes russes. Il est évident qu'une si forte émigration dans un pays peu peuplé, — la Finlande ne compte que sept habitants par kilomètre carré —, produirait un recul dans sa prospérité; la population diminuerait;

« Dans certaines parties du pays, la terre avare, rendue à la culture par des efforts constants et héroïques, retomberait en friche, et fournirait à quelque autre ministre du czar (Kouropatkine), moins imbu des idées civilisatrices d'Attila et de Gengis Khan, l'occasion d'établir en Finlande des colonies russes, comme on l'a fait dans le Caucase et le Turkestan. L'émigration continuelle de la jeunesse masculine finirait par amener une grande disproportion entre les deux sexes, ce qui, inévitablement, ici comme en Galicie (Espagne) et ailleurs, ferait baisser le niveau de la moralité, jusqu'à présent assez élevé en Finlande. »

Toujours infatigable et aussi persévérant, notre excellent ami, Edoardo Giretti, publie dans la *Vita Internazionale* du 20 décembre dernier, un article des plus intéressants sur la question d'une union douanière entre les Etats européens.

Giretti constate que « l'exemple le plus splendide d'union douanière est celui des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ». On attribue souvent au protectionnisme leur merveilleux essor industriel et commercial de ces dernières années. Plus perspicace, Giretti montre qu'il est, au contraire, « une étonnante victoire du libre-échange absolu établi dans une contrée presque aussi vaste que l'Europe, sur une population de près de 80 millions d'habitants épars sous les climats les plus divers, et adonnés aux genres les plus variés d'agriculture et d'industrie. » Mais la leçon de cet exemple est perdue. S'il est bien question, de temps en temps, d'une union douanière entre les pays européens, le mobile n'en est pas l'élargissement de l'aire des échanges avec tous les bienfaits qui en résulteraient, et les avocats n'en sont pas les économistes libéraux ; ces unions douanières dont on parle de nos jours ont un but agressif; elles sont, ou devraient être une arme que les protectionnistes voudraient utiliser contre le fameux « péril américain ».

Il n'en a pas toujours été ainsi. Il y aura bientôt un quart de siècle, en 1876-1878, notre vénéré maître, M. de Molinari, conçut le projet — et Giretti le rappelle — de réaliser une union doua-

nière entre la France, la Belgique, la Hollande, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. On était alors à la veille du formidable réveil protectionniste dont l'Europe subit aujourd'hui les effets.

Combien de projets vont ainsi à vau-l'eau, dont la réalisation, lointaine, peut-être, n'en devra pas moins avoir lieu un jour, le jour où les hommes auront enfin et simplement acquis la certitude, qu'en économie politique comme en arithmétique, $2+2=4$ et non quelquefois 3, ou bien, d'autres fois, 5.

Signalons encore, avant de quitter les revues italiennes :

Dans la *Rassegna nazionale* (fasc. du 16 janvier) des notes très intéressantes de M. Emilio Conti sur « La coopération dans les campagnes de la propagande socialiste ».

Et, dans la *Rivista italiana de Sociologia*, un important article de M. G. Ferrero sur « La science de l'Histoire. »

La création, à la nouvelle Université de Birmingham, d'une « Faculté de Commerce », a suggéré à M W. J. Ashley un remarquable article sur « Les Universités et l'éducation commerciale », que publie le fascicule de janvier de la *North American Review*.

M. Ashley fait remarquer que le terme « faculté » implique bien autre chose que le terme « Ecole ». En employant celui-là, l'Université de Birmingham a précisé le caractère considérable de l'entreprise. Le terme indique que l'entraînement d'hommes d'affaires est aussi important pour la communauté que l'entraînement de légistes et de docteurs, et que le commerce a besoin d'avoir son corps adéquat et organisé de professeurs dans une grande université, exactement comme la loi ou la médecine ».

M. Ashley ajoute que les « initiateurs de ce nouveau mouvement » ne visent à rien moins qu'à préparer, en quelque sorte, les généraux futurs de l'armée industrielle et commerciale, « ceux qui, finalement, comme manufacturiers ou commerçants indépendants, comme associés de grosses entreprises, directeurs ou administrateurs de compagnies, auront à diriger des affaires, à prendre des décisions, à affronter des risques, à assumer des responsabilités, à conduire des hommes. »

Sans doute, la plupart d'entre eux devront commencer par occuper des postes subalternes et apprendre à obéir avant de pou-

voir occuper les hautes situations en vue desquelles ils auront été préparés, mais, — et M. Ashley insiste sur ce point —, ils n'auront rien de commun avec les jeunes gens sortant des Ecoles de commerce ou des collèges commerciaux actuellement existants, jeunes gens dont quelques-uns, certes, ont pu et pourront s'élever aux situations les plus hautes, mais dont on n'avait prétendu faire, en somme, que de bons comptables et sténo-dactylographes. Tandis qu'en ce qui concerne ceux-là...

Nous ne voudrions pas paraître pessimistes; pourtant nous croyons que M. Ashley se fait bien des illusions, et que les initiateurs du mouvement qui a abouti à la création de la nouvelle Faculté de Commerce de l'Université de Birmingham se préparent, pour l'avenir, des désillusions cruelles.

En France, où nos écoles de commerce tiennent à peu près le milieu entre la « Faculté » dont s'enorgueillit Birmingham et la foule des « Collèges » du Royaume-Uni, l'expérience est faite. Elle n'est pas encourageante. Sans la dispense de deux années de service militaire pour leurs élèves diplômés, nos écoles supérieures de commerce, n'auraient certes jamais vu s'y rendre grand monde; et ce n'est pas faute, cependant, que M. Jacques Siegfried, avec les quelques hommes dévoués qui l'entourent, n'ait dépensé pour elles d'admirables efforts!

C'est que, munis de leurs diplômes, nos jeunes gens se croient quelqu'un. Ne leur parlez pas de copier des lettres, d'établir des reçus ou de préparer des factures; il existe des grooms pour ce genre de besogne, indigne, évidemment, d'un jeune homme diplômé d'une Ecole reconnue par le Gouvernement! Foin des emplois subalternes et des travaux inférieurs! Et voilà pourquoi tant de jeunes gens sortis de nos Ecoles de commerce obliquent, bifurquent, à droite, à gauche, quelques-uns dans les grandes Administrations, quelques autres vers la Banque, où ils devront croupir longtemps, sinon toujours, dans des situations modestes. Il est vrai, qu'en compensation, il ne sont pas *employés* dans telle ou telle maison, leur carte de visite peut porter « *attaché à* .. » Vous saisissez la nuance — que dis-je — l'abîme!

La vérité, c'est qu'en dehors d'un bagage technique, non point restreint, certes, mais que tout homme d'intelligence moyenne peut facilement s'assimiler, le commerce nécessite, pour qui doit être de ceux qui décident, qui commandent, qui risquent et qui gagnent, de hautes qualités morales très rares, qu'on acquiert difficilement lorsqu'on ne les possède pas en venant au monde, et qu'on n'apprend en tout cas pas à l'école.

Il exige, entre autres, ce coup d'œil lucide, rapide et sûr, qui doit permettre d'apprécier vite et sainement, en bloc, la valeur d'une affaire ; de l'esprit critique et de l'esprit de méthode ; du sang-froid, de la prudence et, en même temps, de l'audace. Il nécessite enfin, et surtout, une grande expérience de la vie et une connaissance approfondie des hommes — choses que l'on ne peut apprendre que par soi-même — j'allais dire : à ses dépens.

Tant que nous ne nous déciderons pas à envoyer nos fils, dès l'âge de 10 ou 12 ans, apprendre à l'étranger, non seulement les langues étrangères, mais la vie et les hommes; tant que nous continuerons à les garder jusqu'à 20 ans dans les jupes de leur maman, nous aurons beau leur faire suivre des cours d'écoles de commerce, fussent-elles décorées du titre de « Facultés » ; nous en ferons des mercanti, d'esprit étroit, rétrogrades, poltrons et paresseux, mais des négociants, jamais !

Dans le même numéro de la même revue, M. Archer Brown pose la question suivante : « Devons-nous réduire les droits sur le fer et l'acier? » Il y répond d'une façon qui rappelle un peu celle de ce malheureux Panurge lorsqu'il s'agit, pour lui, de savoir s'il fallait ou non se marier. C'est qu'en effet, la question est complexe : Les industriels américains désirent « un grand marché stable » mais ils ne veulent pas de la concurrence étrangère. Et puis, pour conquérir ce « grand marché stable », il faudrait d'abord diminuer les prix. Or, les salaires entrent, nous dit M. Archer Brown, pour plus de 90 p. 100 dans les prix du fer et de l'acier, et ils sont tellement peu compressibles, tellement peu réductibles que les ouvriers réclament, en ce moment même, qu'ils soient augmentés ! Et pourtant des prix modérés sont nécessaires pour accroître la consommation. Et qui dit que, par ricochet, les salaires n'en profiteraient pas ?—Cela continue pendant des pages, tendant vers la gauche ou tendant vers la droite, selon que M. Archer Brown envisage la question au point de vue de l'industriel ou au point de vue de l'ouvrier.—Car, naturellement, il oublie de se placer au point de vue du consommateur.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre un peu longuement ni sur les très fines remarques que fait, dans le *Journal of Political Economy* (fasc. de décembre), M. H. Parker Willis sur les statistiques agricoles, ni sur une fort intéressante étude sur l'arbitrage

obligatoire, publiée par M. J.-A. Clark dans le fascicule de décembre de *Political Science Quarterly*.

Le même numéro de cette dernière revue contient encore un article de M. W. H. Sloane intitulé : « La démocratie radicale de la France », titre qui n'est pas sans inconvénient à cause de la confusion qu'il peut déterminer.

Cet article, fort intéressant du reste, n'est en effet qu'une sorte de brève revue de certains aspects particuliers de la Révolution française, d'après le livre récent de M. Aulard. Et l'on conviendra que ce n'est pas du tout ce que son titre pouvait laisser penser.

Annals of the American Academy of political and social science (Fasc. de mars). — Nous trouvons, dans ce fascicule, une remarquable étude de M. Frederick A. Cleveland intitulée : « Nos perspectives financières actuelles. »

L'auteur commence par rappeler la dépression qui sévit en 1884 aux Etats-Unis, suivant les faillites étrangères de 1881. Dix ans plus tard, c'est la crise de 1893, survenant après le fameux Krach Baring. « L'année 1903, » dit M. Frederick A. Cleveland, « nous force de nouveau, à envisager la possibilité d'une répétition analogue. » Il y a en effet deux ans environ qu'une nouvelle période de dépression, qui devra bien avoir sa répercussion sur les Etats-Unis, s'étendit sur toute l'Europe et particulièrement sur l'Europe Centrale, tandis qu'en Amérique, l'activité industrielle, de même que dans les périodes antérieures correspondantes, s'accroissait prodigieusement. Les producteurs de *pig-iron* par exemple, accablés d'ordres, élèvent leurs prix de 12 dollars la tonne en octobre 1898, à 25 dollars au commencement de 1900. Les rails d'acier doublent également de prix dans le même laps de temps. Partout, la hausse se manifeste ; dans certains cas, les cours quadruplent; le prix du sel s'élève de 21 cents à 1 dollar!

Et pendant ce temps, « en dépit de la balance théorique du commerce », les Etats-Unis exportent de l'or. Si l'ouverture des crédits en banque a pris un extraordinaire développement, le montant des réserves n'a pas suivi le même mouvement : « En 1899, les banques nationales possédaient une réserve de 33 p. 100 le dernier rapport accuse moins de 21 p. 100 de réserve pour toutes les banques nationales du pays » Et les banques doivent actuellement au Gouvernement près de 150 millions de dollars!

Cela est de peu d'importance, tant que le Trésor n'aura pas besoin d'utiliser cette somme. « Tant que tout ira bien, dit ironiquement M. Frederick A. Cleveland, rien ne sera troublé ». Mais il est à prévoir qu'un jour ou l'autre, le Trésor américain voudra rentrer au moins dans une partie de ses fonds. Et alors...

La plupart de nos lecteurs doivent connaître, au moins de nom, la *Ligue de la Régénération humaine*[1] aux destinées de laquelle préside M. Paul Robin, et qui a pour but de :

« 1° Répandre les notions exactes des sciences physiologiques et sociale, permettant aux parents d'apprécier les cas où ils devront se montrer prudents quant au nombre de leurs enfants, et assurant, sous ce rapport, leur liberté et surtout celle de la femme.

« 2° Enfin et en général faire tout ce qui est nécessaire pour que tous les humains connaissent bien les lois *tendancielles* de l'accroissement de la population, leurs conséquences pratiques, et les moyens de lutte scientifique contre d'apparentes fatalités, afin qu'ils deviennent plus heureux et par conséquent meilleurs.

— Il ne faudrait pas croire que la Ligue de M. Paul Robin soit une manifestation isolée, et..., comment dirons-nous..., nationale. Sans parler de la célèbre et puissante Malthusian League de Londres, bien des associations analogues existent sur notre vieux continent : en Allemagne, en Hollande, en Italie, en Suède, etc.

Elles auraient, dans le vif déclin du taux de la natalité européenne depuis un quart de siècle, une grande part de responsabilité... ou de gloire. C'est du moins l'avis de M. le D. G. Stille qui vient de publier sur les ligues néo-malthusiennes et leur propagande une série d'articles tout à fait remarquables dans les derniers numéros du *Zeitschrift fur Socialwissenschaft.*

M. le professeur Julius Wolf publie, dans la même revue, un très intéressant article sur « le problème des races dans l'économie politique ». Il commence par rappeler la définition que Franklin, paraît-il, aurait donnée du nègre : « Le nègre est un animal qui mange tant qu'il peut et travaille le moins possible. » Mais, M. Julius Wolf, qui n'en veut pas aux nègres, n'a cité cette définition que pour pouvoir la retourner et dire, — ce qui est spi-

---

[1] 27, rue de la Duée XX.

rituel, mais ce qui n'en est pas plus juste : « Le Chinois est un animal qui mange le moins possible et travaille tant qu'il peut. » — M. Julius Wolf oublie que si le nègre doit, évidemment, comme tout bon nègre « continuer », le Chinois, en tout cas, ne continuera pas.

Il oublie aussi que ce nègre, — nègre par la couleur, mais certainement turc par la tête — incarne l'idéal vers lequel tous, consciemment ou non, nous tendons. Tous les progrès réalisés depuis notre éclosion à la vie humaine, et tous les progrès que nous nous efforçons de réaliser tous les jours n'ont qu'un seul but : nous permettre d'obtenir le maximum de satisfactions possibles au prix d'un mininum d'efforts. Et le Chinois, quoique semble en penser M. Wolf, ne le cède en rien au nègre sous ce rapport ; s'il mange, actuellement le moins possible, s'il est d'une sobriété presque invraisemblable, c'est que, le malheureux, il ne peut pas faire autrement. S'il travaille tant qu'il peut, c'est parce que c'est seulement lorsqu'il a travaillé jusqu'à épuisement presque complet de ses forces qu'il a gagné les quelques poignées de riz indispensables à assurer sa subsistance, à lui-même et aux siens. Et nous verrons s'il continue, le jour où il pourra avoir une nourriture meilleure tout en travaillant d'une façon plus normale.

M. Julius Wolf passe rapidement sur les Russes, ces « mongoloïdes », les Grecs ces « demi-mongoloïdes » (on en a mis partout). Il déclare que « L'Etoile de l'Allemagne a monté ; celle de la France a décliné » ; de même celle de l'Angleterre, mais dans des proportions, toutefois, bien moins considérables. Puis, après avoir payé son tribut d'hommages aux États-Unis « dont la grandeur est due au mélange de sang allemand et de sang britannique », M. Julius Wolf s'écrie (en majuscules) : « Aujourd'hui le monde appartient aux Allemands » ; et cela paraît faire au docte professeur un plaisir infini.

Ne le lui gâtons pas par des réflexions désobligeantes ; mais constatons tout le mal que de pareilles éruptions chauvines, inspiratrices d'orgueil mauvais, font à la cause de la liberté et surtout de la bienveillance réciproque entre les peuples, au-delà de laquelle il nous devrait déjà être permis d'entrevoir, comme une autre Terre promise, la réalisation de la paix universelle.

Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Heft I). Entre autres productions intéressantes, nous trouvons

dans cette revue une étude particulièrement curieuse de M. R. E. May sur les revenus en Allemagne de 1895 à 1900. Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permettant pas de nous étendre sur ce sujet, nous nous bornons à en résumer les principaux éléments dans le tableau ci-dessous :

	REVENUS			
	De 900 à 3000 marks		De plus de 3000 marks	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Années	—	(millions de marks)	—	(millions de marks)
1895.....	2.278.998	3.134	324.294	2.803
1900.....	3.210.831	4 328	435.696	4.048
Augmentation.	40,9 0/0	38,1 0/0	34,35 0/0	44,4 0/0

« Les pauvres deviendront plus pauvres et les riches plus riches. » — Cette assertion révoltante et révolutionnaire de Karl Marx a reçu, depuis qu'elle fut formulée, bien des démentis.

Dans l'*Archiv für Soziale Gesetzgebung und Statistik* (Heft I. u. II.) M. Werner Sombart lui en inflige un nouveau, plus catégorique peut-être encore que tous ceux qui l'ont précédé :

« Il n'est certes pas vrai que les pauvres sont devenus plus pauvres ; au contraire : les plus pauvres sont aujourd'hui plus riches qu'il y a cent ans, que l'on envisage les cent mille plus pauvres, ou les 10 millions d'hommes les plus deshérités.

« Il n'est certes pas vrai que les couches moyennes des revenus — mettons entre 900 et 3.000 marks, — soient devenues plus faibles ; elles deviennent au contraire, par suite de la vigoureuse poussée d'en bas, toujours plus fortes. De 1892-93 à 1900, leur importance a passé en Prusse, de 81, 89 p. 100 à 87, 47 p. 100 du nombre des imposés ; en Saxe, de 20, 94 p. 100 en 1879 à 31, 14 p. 100 en 1894, et à 40, 35 p. 100 en 1900 (de 800 à 3 300 mk.), etc., etc.

« Il n'est certes pas vrai que le nombre des riches augmente constamment, au contraire ; et l'on peut fixer la limite où l'on veut, à 10.000, 20.000, 50.000, 100.000 marks, partout le résultat est le même. Prenons par exemple la riche Hambourg et même la période prospère de 1895-1899. En 1895, y avaient un revenu de 10.000 à 25.000 marks, 3.443 personnes, et 4.082 en 1899. Celles-ci possédaient ensemble un revenu de 53, 5 millions de marks, et celles-là de 63, 1 millions ; soit, pour les premières, un revenu moyen de 15.853 marks et pour les secondes, de 15.750 marks seulement. —

Pour les revenus de 25.000 à 50.000 marks nous trouvons, en 1895, 1.054, et, en 1800, 1.322 personnes ; celles-là possédaient ensemble 36, 9 millions de marks de revenu, et celles-ci, 46 millions, soit une moyenne par tête de 35.987 marks en 1895, et de seulement 35.384 marks en 1899. — Pour les revenus entre 50.000 et 100.000 marks on comptait, en 1895, 484 et, en 1899, 585 personnes ; celles-là possédaient ensemble un revenu de 33, 1 millions de marks, et celles-ci, de 40, 4 millions, soit en moyenne, par tête, 69.060 marks pour celles-ci, et 68.390 marks pour celles-là... »

Et M. Werner Sombart ajoute :

« L'on peut retourner les chiffres comme on veut : plus nous approchons du jour du « chambardement » du système capitaliste, plus s'augmente le nombre des futurs « expropriés. » L'affaire de l'expropriation devient tous les jours plus difficile ! »

Signalons encore, avant de quitter les revues de langue allemande :

Dans le *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwältung* une fort intéressante étude de M. H. Rizzi sur le commerce autrichien à l'époque du mercantilisme, que nous sommes forcés, aujourd'hui, de négliger, mais dont nous aurons sans doute prochainement l'occasion de reparler.

Dans la *Nàtion*, d'excellents articles de MM. Théodor Barth, Arved Jürgensohn, F. Holdermann et J. Goldstein.

Le commerce extérieur de l'Espagne en 1902 se compare comme suit avec celui de l'année précédente.

	1901	1902
Importations : marchandises	829.856.082	798.480.330
— métaux précieux....	7.987.283	12.259.924
Total.......	837.843.365	810.840.254
Exportations : marchandises... ...	684.510.319	737.380.228
— métaux précieux....	21.576.300	14.733.261
Total......	706.086.619	752.113.489

De ces chiffres résulte, dit *El Economista* (n° du 7 février) :

1° Un bénéfice positif provenant à la fois de l'augmentation de nos importations et de la diminution de nos exportations en

métaux précieux, ce qui signifie que notre situation débitrice diminue à l'étranger, tandis qu'augmente notre condition de créanciers.

2° Un total favorable de liquidation, puisque la valeur de ce que nous avons acheté de l'étranger est en diminution, tandis qu'a augmenté notre exportation à l'étranger.

Et en effet, « il est bon de se rappeler que, acheter moins à l'étranger, cela signifie que nous avons chez nous une plus grande quantité de produits qui nous affranchissent de la dépendance étrangère. »

— Oui, cher confrère, a moins que cela ne signifie que votre pouvoir d'achat est en diminution et que vous vous êtes appauvri ; de même que des exportations accrues et des importations réduites, doivent être aussi considérées comme un symptôme défavorable et non pas favorable ; de même qu'il n'y a, en ce qui vous concerne, certainement pas la moindre relation entre le mouvement de métaux précieux dont témoigne votre commerce extérieur et votre situation de débiteurs vis-à-vis de l'étranger.

Il est vrai que toutes les opinions peuvent se soutenir et se soutiennent. On a bien prétendu qu'il vous était favorable d'avoir un change défavorable (je demande pardon au lecteur de ce galimatias) un change qui, malgré les mille et une mesures inventées pour le combattre, reste imperturbablement et indéracinablement figé aux alentours de 34.

Puisque nous nous sommes laissés aller à parler du change et de la balance commerciale de l'Espagne, et malgré que la question soit bien rebattue, disons-en encore un mot.

Le commerce de l'Espagne pendant le premier mois de l'année en cours et des deux précédentes, sa circulation fiduciaire et la dépréciation de la monnaie espagnole pendant la même période se chiffrent ainsi :

	Janvier 1901	Janvier 1902	Janvier 1903
Importation ...... Pes.	73.429.000	72.039.000	64.053.000
Exportation...........	54.870.000	55.445.000	60.490.000
Balance commerciale..	— 18.559.000	— 16.594.000	— 3.563.000
Circulation fiduciaire..	1.632.900.000	1.642.150.000	1.630.080.000
Change................	34.50 0/0	33.40 0/0	34.30 0/0

La Revisa de Economia y Hacienda (fasc. du 8 mars) à laquelle nous empruntons ce tableau, en conclut que le phénomène du

change est de ceux qui échappent aux lois de la prévision et contredisent la logique.

Cette opinion n'est qu'exagérée, et encore! Car, enfin, il faut bien se dire que les fluctuations du change sont un peu comme les variations météorologiques ; elles obéissent à tant d'influences diverses qu'il est difficile de les prévoir, et encore plus difficile de les éviter.

« La question du pain. Pourquoi nous mangeons du pain cher. » Nous espérions que *El Economista Mexicano* allait répondre au moins avec bon sens à la question que pose le titre de cet article.

Nous lisons :

« .... Vient ensuite le facteur sur lequel on se lamente tant, dans ce cas comme en beaucoup d'autres, concernant des articles de première nécessité : celui des accapareurs.

« Nous dénonçons comme les premiers ennemis du bien-être de la classe prolétaire les personnes qui, par leur système de spéculation, font élever immodérément le prix des articles de première nécessité. »

— Hélas! le premier ennemi du prolétaire, c'est le prolétaire lui-même ; et il en a un second, plus pernicieux encore : le troupeau de ceux qui se proclament ses amis.

Nous tenons à signaler la belle campagne de vulgarisation économique entreprise et poursuivie par la *Revista Nueva* de Montevideo. Nous ne lui reprocherons que sa tendresse exagérée à l'égard d'un homme extrêmement dangereux parce qu'il a beaucoup de talent : M. Charles Gide.

Pour terminer, nous souhaiterons la bienvenue à un nouveau confrère, italien naturellement ; nous disons : naturellement, en raison de la floraison véritablement prodigieuse, d'ouvrages, écrits, revues économiques et sociales de toute espèce à laquelle nous assistons en Italie depuis quelques années. Ce confrère, bimensuel, qui a pour directeur M. Adolpho Andino, porte un titre superbe : *L'Italia Economica*.

Ce titre promet beaucoup.

Tiendra-t-il ?

EMILE MACQUART.

LA DEMOCRATIE AMERICAINE. LE TRAFIC DES VOTES

Un même cri, cri d'alarme et d'angoisse part de tous les Etats de l'Union. L'écho le répète sans cesse de New-York à San Francisco, dans toutes les cités et dans les solitudes champêtres : « La démocratie est en danger. La démocratie se meurt. La source des pouvoirs est corrompue ». Dans cet élément impur électeurs et élus vivent comme le poisson dans l'eau. Il serait plus exact de dire, si l'atticisme français supportait les images shakespeariennes : Ils y grouillent comme les parasites sur un corps affaibli, ou les vers dans un cadavre.

Qui le jette ce cri ? Des vétérans blanchis dans les luttes politiques, des journalistes probes,des prêtres appartenant à toute espèce d'Eglises, des démocrates et des républicains, en un mot, tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans cette immense république. Citons-en quelques-uns.

D'abord le Gouverneur de l'Etat de Rhode-Island, M. Garvin. « Des gens bien posés, dit-il, versent chaque année des fonds destinés à acheter des électeurs. Dans un grand nombre de nos villes : Warwick Newshoreham, East Greenwich, West Greenwich, Coventry, Exeter, North Smithfield, Narrangansett, la vente et l'achat des votes se fait u grand jour. L'argent reçu est considéré comme le paiement du temps perdu par l'électeur. Si celui-ci est au travail, l'agent électoral arrive et offre de le conduire en voiture au scrutin. Et la conversation suivante s'engage : « Venez. Je vous y conduirai. — Non pas. Je reste à mon travail. — Quelque autre le fera pour vous. — Sans doute. Mais je devrai payer. — Très bien. Voici 2 dollars pour payer votre homme. »

« Deux dollars sont le prix ordinaire d'un vote. Les gens y sont tellement accoutumés qu'il faut payer les électeurs pour se rendre au scrutin quand il n'y a qu'un seul candidat. Dans certaines villes l'on vote invariablement pour le parti qui a la plus grosse caisse. Un agent électoral me disait : « Si les républicains et les démocrates étaient l'un et l'autre sans argent, mais si l'un d'eux avait une boîte de cigares à distribuer, c'est pour celui-ci que les électeurs se prononceraient. » Ce qu'il y a de plus décourageant, c'est que les électeurs, habitués

à recevoir de l'argent, sont généralement propriétaires de leurs maisons et d'autres biens. Se basant sur ces faits, par lui allégués, le Gouverneur Garvin expédia mardi 9 mars un Message au Sénat de Rhode-Island, le priant de s'entendre avec la Chambre pour mettre fin à ce négoce. Le Sénat a tout simplement jeté le Message au panier.

Dans le Delaware nous trouvons mieux. C'est une loi autorisant quiconque à assister l'électeur, c'est-à-dire à l'accompagner au scrutin afin de constater qu'il dépose le bulletin qu'on lui a payé. Cette loi, Voters Assistant Law, vient d'être abolie au grand scandale d'un sénateur du crû, qui s'écrie en plein Sénat : « Quand j'achète un cheval, il faut qu'on me le livre. Si un démocrate achète un vote, il faut qu'on le lui fournisse. Vous voyez par là que cette loi n'a rien de politique. Elle permet tout simplement aux démocrates comme aux républicains de ne pas être frustrés du suffrage qu'ils ont acquis » Cet admirable instrument électoral, le « Voters Assistant Law » a encore un grand nombre de partisans. Son abolition doit être approuvée par le gouverneur de l'Etat. On le supplie de la maintenir.

Ces mœurs, ces lois, ces idées sont assurément redoutables et font mal augurer de l'avenir des institutions républicaines. Il faut y ajouter un organisme infiniment plus dangereux encore. Celui-là est en chair et en os. C'est le *Boss*. Vous ne trouverez pas ce mot dans le dictionnaire. Il faut le définir. Qu'est-ce que le Boss? C'est ce que nous appelons en France le Patron. Chaque parti, dans chaque état, a un *Boss* ou *Patron*. Généralement il siège dans le Sénat de chacun des Etats dont se compose l'Union. Quels sont ses pouvoirs? Dans les limites de son Etat on peut les comparer à ceux du ministre de l'Intérieur en France. Quand M. Combes presse un bouton à minuit à Paris, tous les préfets de France s'éveillent; à minuit cinq tous les sous-préfets sont debout; le lendemain matin les 36.000 maires de France sont en route avec tous leurs subordonnés pour exécuter l'ordre parti de la Place Beauveau. Et voilà le *Boss*. Il fait marcher tout parti, Républicain ou Démocrate, comme un ministre français son personnel. L'on s'aperçoit qu'avec un pareil système des institutions libérales n'ont qu'un souffle de vie. En fait, il ne leur reste qu'une seule garantie : la liberté de la presse. Ici elle n'a pas d'entraves.

Revenons aux *Boss*. Marquons par un exemple l'immensité de leurs pouvoirs Non seulement ils font marcher au doigt et à l'œil la Chambre des Députés et le Sénat de leur Etat. Il arrive encore que le Sénat de Washington doit faire appel à toute son énergie pour résister à leurs injonctions. C'est le cas actuellement pour la nomination d'un Procureur de District, District-Attorney, dans le Delaware.

Le candidat proposé par le *Boss* delawarien a été rejeté par la com-

mission judiciaire du Sénat américain. La question est de savoir si le Sénat approuvera sa commission, les amis du candidat étant déterminés à tenter un effort suprême en sa faveur. Si le Sénat le rejette définitivement, le *boss* en appellera au président de la République, qui se trouvera alors dans une fâcheuse situation. En effet, le *Boss* républicain qui prétend lui arracher cette nomination est *l'alter ego* d'un politicien dont le parti républicain a voulu se débarrasser à tout prix, pour les motifs suivants, extraits d'un organe intègre, la *Daily New-York Tribune* du 9 février 1903 : « Les Républicains du pays entier sont convaincus que la pire disgrâce qui puisse atteindre le parti serait la nomination comme sénateur de l'homme qui s'est efforcé pendant des années de débaucher le Delaware par l'achat en masse des électeurs de cet Etat. Ils entendent qu'il soit évincé, définitivement évincé. S'il n'y a pas d'autre moyen de l'éliminer qu'une alliance avec d'honnêtes démocrates, ils seront enchantés de voir cette alliance se conclure. » Les républicains l'ont rejeté et nommé un homme qui n'agit que par ses conseils. Il semble donc impossible que le Président de la République, en dépit du vote du Sénat, nomme le District-Attorney recommandé par ces deux politiciens qui n'en font qu'un. Seulement la puissance des *boss* est telle que personne n'en mettrait la main au feu. La conclusion? C'est qu'ici le Président de la République est le prisonnier des *boss*. Il a contraint, l'an dernier, tous les milliards représentés par les propriétaires de charbonnages et les financiers les plus puissants de soumettre à un arbitrage leur différend avec les ouvriers mineurs. Mais il aura toutes les peines du monde à écarter les prétentions d'un Demi-Boss delawarien. Car dans le Delaware il y en a deux pour le parti républicain : Le *boss* des « Unions Républicans » et le *boss* des « Regular Republicans ». Ceux-ci sont les hommes de la *Tribune de New-York* ; les autres sont ceux que ce journal combat avec juste raison. Le 9 mars dernier, un ministre protestant, M. Elwood, après un de ces sermons comme ceux que devait parfois subir Louis XIV, s'écrie : « O hommes de Delaware, supplions Dieu, avant qu'il soit trop tard, de sauver l'Etat! » C'est ainsi qu'à une époque reculée de notre histoire, dans les églises de France, toutes les prières se terminaient par cette supplication : « De la fureur des Normands délivrez-nous Seigneur. » Ces pirates ravageaient la France comme les acheteurs de suffrage ravagent les Etats-Unis.

Un ouragan de malédictions est déchaîné sur les trafiquants de suffrages. Après M. Elwood qui a l'honneur de l'initiative, voici que l'Eglise Methodiste Episcopale, en assemblée générale, adopte la résolution suivante sur la proposition du R. M. Willis de Milford, ancien député à la Chambre du Delaware :

« Attendu que certains membres de notre Eglise doutent que la corruption électorale soit un péché ;

« Que notre Eglise est accusée de ne s'être pas suffisamment prononcée en cette matière ;

« Que l'extension de ce grand mal constitue une honte et un opprobre national, il est résolu que :

« Suborner, sous toutes ses formes, est contraire à la parole de Dieu, dégradant pour l'intelligence, ruineux pour la vie domestique, sociale et politique. Celui qui vend son suffrage vend sa conscience, vend son Dieu, sa patrie et lui-même.

« L'acheteur d'un vote, aux yeux de l'histoire, est un tyran, un oppresseur, un meurtrier, et un voleur. Malheur à celui qui met la coupe aux lèvres de son prochain; trois fois maudit celui qui le tente, sur l'appât d'un sale lucre. L'avenir entier ne sera pas assez long pour laver la souillure, la honte et le déshonneur qu'un acheteur de suffrages lègue, avec son nom, à ses enfants.

« En conséquence, nous admonestons nos fidèles, que tout coupable de ce crime éhonté est hors notre Eglise, méprisable aux yeux de ses coreligionnaires, et condamné par Dieu. »

Espérons que ce mouvement s'étendra à toutes les Eglises, dans tous les Etats de l'Union. Le *Journal des Économistes* sera heureux d'y contribuer en mettant les faits sous les yeux de ses lecteurs dans les Deux-Mondes. Si la démocratie américaine ne guérit pas ce mal, elle en mourra.

LABORER.

LETTRE DES ETATS-UNIS

New-York City, mars 1903.

Le travail des enfants dans les manufactures. — Les professeurs d'économie politique et le Tarif. — Un nouvel aspect des coalitions industrielles.

Une des questions qui préoccupent le plus en ce moment l'opinion publique est celle du travail des enfants dans les manufactures.

Le Sud, chez qui l'activité industrielle s'est ravivée, on le sait, dans ces derniers temps, d'une façon extraordinaire, semble croire que tous les moyens sont bons pour lutter contre le Nord. Jadis il employait la main d'œuvre servile; — ce qui était l'idéal en matière de *cheap labor*; — aujourd'hui il se rabat sur celle des enfants de moins de douze ans, à raison parfois de dix sous par jour! Est-ce à dire que ces malheureux aient le bénéfice de cet *eight hours day* que les administrations publiques reconnaissent comme la journée normale de l'adulte? Non, car ils restent à la tâche soixante-quatre heures environ par semaine.

Un tel état de choses est évidemment intolérable, même si on laisse de côté les arguments purement économiques contre ce genre de « travail à bas prix ». Le développement physique et intellectuel de l'enfant est, dans ces conditions, entièrement négligé; l'école est abandonnée : non-seulement une proportion considérable d'apprentis ne savent ni lire ni écrire, mais on en rencontre qui ignorent jusqu'au nom de leur famille.

Ce n'est là, en somme, qu'un esclavage déguisé, ainsi que le faisait observer, en termes virulents, « The Dry Goods Economist » de New-York.

Les arguments invoqués par les défenseurs du système actuel ne datent pas d'hier. L'intervention des pouvoirs publics en pareille matière, dit-on, est un pas de plus vers le socialisme d'Etat. C'est la ruine certaine si nous renonçons au travail des enfants, ajoutent les patrons. Nous ne pouvons vivre sans lui, surenchérissent les parents. Quelquefois le point de vue humanitaire est invoqué par l'employeur lui-même;

par exemple, un des principaux manufacturiers d'Atlanta, M. T. Barrett Junior, déclare que, bien que ce soit un mauvais calcul d'employer des ouvriers de moins de quatorze ans, il se résigne à le faire pour obliger les parents. Touchant spectacle, digne de ces temps d'harmonie que nous prédisent les socialistes!

Sans professer à l'égard des motifs invoqués par les industriels de l'école de M. Barrett les doutes irrévérencieux manifestés par *The Weekly Post*, le moins que l'on puisse dire, c'est que cela constitue de la philanthropie à rebours.

En règle générale, le *modus vivendi* qui s'est répandu dans le Sud n'a d'autre source que la cupidité des filateurs, hantés par la crainte de voir disparaître de leur industrie le capital fourni par les nababs du Nord, si les dividendes servis à ceux-ci diminuaient d'importance. Ce qu il y a de plus curieux dans l'affaire, est que la majorité des manufactures établies dans le Sud depuis une vingtaine d'années sont aux mains d'hommes d'une véritable valeur, originaires eux-mêmes de la Nouvelle Angleterre ou sudistes élevés dans les grandes universités du Nord et que l'on pourrait croire imbus des idées larges produites par une éducation libérale (1). Parmi eux on compte des descendants de ces intransigeants du Massachusetts qui fomentèrent l'agitation abolitionniste. Autres mœurs.

Il faut reconnaître que, de toutes parts, se montre une tendance vers l'intervention de l'Etat ou l'enforcement de la législation en vigueur. Le *New-Orléans Time Democrat*, dans son numéro du 8 juin 1902, affirmait déjà que l'on ne saurait regarder comme civilisé un pays où le travail des enfants dans les manufactures n'est pas surveillé par les pouvoirs publics.

Dans la Caroline du Nord, il y a actuellement devant les Chambres trois propositions de loi sur cette matière; il y en a deux dans chacun des Etats de Virginie et de la Caroline du Sud. En Alabama, où une tentative analogue a échoué lors de la dernière session, on se prépare de nouveau à la lutte [2].

D'autre part la Convention Démocratique du Texas, le 15 juillet 1902,

---

[1] La filature de coton de Dallas, au Texas, dont le directeur est M. T. King, de Boston, emploie des enfants de onze et douze ans depuis 6 h. 30 du matin jusqu'à 6 h. 30 et parfois 9 h. 30 soir. Et les patrons de cet établissement répondent aux critiques qui leur sont adressées que ce sont là des conditions bien meilleures que celles existant dans les autres Etats à coton. »

Lettre de M. G. C. Edwards à l'*Evening Post*. — 30 juillet 1902.

[2] *Montgomery Advertiser*.

inscrivait parmi les grandes lignes de son programme politique l'adoption d'une loi fixant dans cet Etat à douze ans le minimum d'âge des apprentis dans les établissements employant des machines. Mais nulle part probablement la question n'a été envisagée avec plus de force et de clarté qu'à l'*American Academy of Political and Social Science*, lors de son sixième meeting annuel à Philadelphie.

Le lieu était d'autant mieux choisi pour discuter ce sujet que c'est en Pennsylvanie que la législation sur les manufactures a rencontré le plus d'opposition depuis que le premier Child Labor Act fut voté par le Parlement anglais. Avec infiniment de raison, M. Hayes Robbins, doyen de l'Institut d'Economie Sociale de New-York City [1], a fait ressortir que l'on n'en est plus au temps où le bon marché était le seul et unique but du progrès économique. Aujourd'hui on admet généralement que la véritable théorie du bien-être économique comprend les intérêts du citoyen en tant que producteur aussi bien que comme consommateur. Les conditions dans lesquelles un homme travaille et les occasions pour lui de jouir des fruits de son labeur, sont des facteurs aussi importants au point de vue de son bonheur que le prix auquel il peut se procurer les nécessités de la vie. La seule économie sérieuse et durable dans la production ne peut venir que d'un meilleur emploi des forces naturelles par le perfectionnement de la machinerie. Le bon marché qui a sa source dans un travail excessif et avilissant imposé aux ouvriers est factice, car tôt ou tard ses causes sont appelées à disparaître. La jeune industrie du Sud a la chance exceptionnelle de pouvoir éviter les tâtonnements qui ont marqué les étapes successives des manufactures du Nord et de bénéficier de l'expérience acquise par celles-ci : or, partout dans le Nord on voit le législateur intervenir pour réglementer le travail des enfants.

Telle est, résumée à l'extrême, la thèse soutenue par M. Robbins. Nombreux toutefois sont les sudistes qui sont déterminés à résister à toute tentative de législation, par la seule raison que le mouvement a pris naissance hors du Sud. Ils ne comprennent pas que dans une démocratie, tout ce qui contribue à abaisser le niveau des conditions sociales, dans un but de lucre et de concurrence, est une affaire d'ordre public, d'intérêt général. D'autre part, dans le Nord, les plus chauds partisans de la surveillance de l'Etat en la matière sont les membres des Unions : or, l'organisation du travail n'est pour ainsi dire qu'embryonnaire dans le Sud ; et les réformateurs ne peuvent compter par conséquent sur le concours des ouvriers.

Il est un point, disons-le en passant, sur lequel les industriels du Sud auraient beau jeu, s'ils l'invoquaient dans la discussion. On pour-

---

1 Discours sur *The new South's rare opportunity*.

rait en effet répondre à l'argumentation de l'honorable doyen de l'Institut Economique, qu'au Nord et à l'Ouest, le pseudo-esclavage des enfants est loin d'avoir entièrement disparu. La commission du *Child Labor* de l'Association des *Neighbourhood Workers* a découvert dans la ville de New-York même un état de choses lamentable. La loi sur l'instruction obligatoire et celle sur le travail des enfants sont constamment éludées, la première grâce au manque de place dans les écoles primaires, l'autre parce que, dans les quartiers ouvriers pauvres, presque chaque ménage est une sorte d'atelier, que le législateur ne saurait atteindre et où les parents exploitent leurs propres enfants. Il n'est pas rare que ces derniers, lors même qu'ils ne manquent pas à l'école, soient tenus de travailler à la machine à coudre jusqu'à onze heures du soir ou minuit ; dès 4 ou 5 ans, ces petits êtres sont quelquefois employés dans ces enfers que l'argot populaire a flétris du nom de *swart shop* — atelier à suer. La condition de ces enfants, entre parenthèses, est infiniment plus dure que n'était celle des jeunes esclaves ; comme le disait si bien M. de Molinari dans *La production et le Commerce du Travail* : « Les parents n'ont aucun intérêt à ménager les forces productives de leurs enfants, car cette exploitation n'a qu'une durée limitée, tandis que l'éleveur était intéressé à ce que ses produits pussent acquérir la plus grande valeur d'usage ou d'échange [1]. »

En Illinois, le *child labor* a augmenté dans les proportions de 39 p. 100 l'année dernière. Dans certaines écoles primaires, il se trouve des classes inférieures composées presque exclusivement de filles : les garçons, si petits qu'ils soient, travaillent déjà [2]. A Saint-Louis, chaque année, 6.000 enfants environ abandonnent l'école avant d'avoir parcouru plus de la moitié du programme scolaire. La loi de l'Etat de Wisconsin va elle-même au devant des désirs des parents en donnant au juge la latitude de permettre à l'enfant de ne pas suivre les cours, si son travail est indispensable aux parents ; il en résulte naturellement que les dispositions légales sur l'instruction obligatoire et la limite d'âge dans les manufactures restent lettre morte. Mais c'est New-Jersey qui tient la corde en cette matière. Là, à Bridgeton, Minotola, Glassboro, de tout petits garçons sont employés dans des verreries de préférence aux adultes, parce que leur taille leur permet d'atteindre sans se pencher les portes des fours. C'est dire qu'ils sont condamnés à grandir au milieu du verre en fusion, dans les meilleures conditions possibles pour respirer un air embrasé et des gaz délétères. Et quant à l'âge de ces enfants, rien n'est plus probant que le

---

[1] *Journal des Economistes* du 15 octobre 1902.

[2] Rapport de l'Inspecteur des Manufactures d'Illinois.

recensement des écoles de l'Etat, montrant que plus de 5.000 enfants entre 8 et 13 ans ne fréquentent pas les établissements scolaires.

Tout ceci montre que le mal est plus général, plus profond qu'on ne le croit. Le remède? Il n'est pas facile à trouver. Sans doute une législation plus sévère, et surtout plus sérieusement enforcée, pourra être de quelque utilité dans le Sud. En ce qui concerne le Nord, le seul moyen de retenir les enfants aux écoles est de rendre celles-ci plus pratiques. Les établissements d'instruction où une grande part est faite au *manual training* voient le nombre de leurs élèves augmenter sans cesse[1]. A Boston, où les cours ont, même dans les *grammar schools*, un caractère essentiellement utilitaire, où les enfants immatriculés jouissent de réductions sur les tramways et voies ferrées, la proportion d'élèves continuant leurs études jusqu'aux plus hautes classes et dans les écoles primaires supérieures (high schools), est double ou triple de celle que l'on relève dans les écoles plus arriérées des villes de l'Ouest[2].

*
* *

L'*Evening Post*, le leader des organes libre-échangistes aux Etats-Unis, s'est livré il y a quelque temps, sur la question des Trusts, à une enquête intéressante. Le vent, on le sait, est en ce moment-ci à la législation anti-trustaire — en d'autres termes, le gouvernement fédéral, qui est républicain et par conséquent inféodé aux grandes corporations industrielles, se trouve, sous peine de compromettre le résultat des prochaines élections, obligé de donner

---

[1] A Chicago notamment, ainsi qu'à Kansas City.

(2) Proportion de présence sur 100 enfants	Grammar Schools (classes)							High Schools (années)			
—	II	III	IV	V	VI	VI	VIII	1	2	3	4
St-Louis, 1900.....	100	93	83	50	29	21	14	7	4	3	2
Chicago, 1900......	100	91	78	71	52	37	26	12	7	5	3
Boston, 1900......	100	97	93	85	74	59	44	25	15	10	4

(*Problems of Child labor in Illinois*, par E. Steward, agent spécial du Département du Travail des Etats-Unis, mars 1902).

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'en New-Jersey Illinois, Wisconsin, comme à New-York, le mouvement contre le travail des enfants dans les usines a gagné considérablement de terrain. Il en est de même en Pennsylvanie, où la question a été soulevée de nouveau à l'occasion du règlement des difficultés entre les propriétaires de charbonnages et leurs ouvriers.

satisfaction, dans une certaine mesure, à la pression de l'opinion à l'égard des syndicats. On s'est donc décidé à agir en haut lieu — du moins c'est ce qui ressort des déclarations formelles et répétées du président Roosevelt. Il s'agit maintenant de savoir si les pouvoirs du Congrès en la matière sont suffisants pour renchérir sur le Sherman Anti-Trust Act reconnu inefficace ; ou bien s'il est nécessaire de recourir à un amendement de la Constitution (ce qui serait une bonne excuse dilatoire pour le Cabinet!)

Consultés sur ce point, 44 professeurs, choisis au hasard, et représentant l'élite des économistes américains, semblent loin de s'entendre. Les uns, en effet, approuvent une législation draconienne et croient le Congrès en mesure de légiférer; d'autres repoussent toute idée d'intervention de la part du pouvoir central ; beaucoup pensent que la Constitution actuelle n'autorise pas les restrictions à la liberté commerciale qui sont réclamées par les adversaires des Syndicats. Là-dessus, donc, l'enquête ne prouve qu'une chose, c'est que le doute existe. Mais le questionnaire renferme un paragraphe d'un bien plus grand intérêt pour nous : « Etes-vous en faveur d'une réduction ou même d'une suppression de droits d'entrée sur les articles dont la production aux Etats-Unis est contrôlée par un monopole ? » Ici il n'y a pas l'ombre d'hésitation. Les économistes, avec une unanimité entière, se prononcent *pour* l'abolition des tarifs ou du moins une mitigation considérable de ces derniers. Et quant à la soi disant scientifique, indépendante Tariff Commission qui végète depuis des mois à Washington, l'unanimité est tout aussi absolue : cette commission est condamnée comme un piteux trompe-l'œil; elle est dénoncée comme le manteau derrière lequel se cachent nos gouvernants du moment pour préparer à leur aise leur prochaine campagne.

*
* *

Et puisque nous sommes, encore une fois, sur le terrain des combinaisons industrielles, nous ne saurions passer sous silence l'émoi causé dans le monde économiste américain par les conférences du professeur J. B. Clark, de l'Université de Columbia, sur ce qu'il appelle Le Nouvel Aspect du Problème des Trusts. Selon lui, les maux que l'on a déjà soufferts par suite de l'oppression des Syndicats de patrons ne sont que peu de chose en perspective de ce que nous ménage la plus formidable forme de coalition qui ait jamais existé ici, et que l'on voit poindre à l'horizon — celle des employeurs et des employés contre le public. Il est facile de saisir que le jour où les patrons consentiront à une entente avec les ouvriers pour augmenter le salaire de ceux-ci,

quitte à faire supporter la différence par le consommateur, la situation de ce dernier deviendra extrêmement peu enviable. Est-ce à dire qu'une telle entente soit possible? Très probablement, par la bonne raison qu'elle porterait, selon toute apparence, le coup de la fin à ce qui reste de libre concurrence. En effet, supposez l'engagement pris par les directeurs des trusts d'élever les salaires des *union-men* de leurs ateliers ou manufactures, que va-t-il arriver? Que les producteurs indépendants se trouveront forcés de faire de même : or il est présumable qu'affaiblis comme ils le sont par la lutte contre les Syndicats, ils n'auront pas les reins assez solides pour supporter ce nouvel effort; alors qu'il leur est déjà presque impossible de subsister en face du trust seul, que feront-ils devant le trust appuyé sur une grande trade-union?

Sans aucun doute, c'est là un tableau fait pour troubler les catégories sociales, très nombreuses, laissées en dehors de la combinaison.

Pour le rentier, le commis, le professionnel, l'agriculteur, il résulterait de la nouvelle forme de trust un appauvrissement dont on ne peut dès maintenant mesurer l'étendue. Mais le pis est que l'augmentation par les trusts du prix des nécessités de la vie, jointe à la limitation du nombre des ouvriers imposée par les unions désormais omnipotentes, que tout cela concourrait à former aux Etats-Unis une classe de prolétaires d'une sorte jusqu'ici inconnue, grâce au ciel, dans ce pays.

Malheureusement il y a un fondement sérieux aux craintes exprimées par M. Clark et ses adeptes. Déjà certaines grandes verreries nous donnent un exemple inquiétant; et rien ne dit qu'un agrément analogue à celui qui existe dans les *glass works* ne finira pas par être adopté pour terminer à jamais les difficultés entre les « opérateurs » des houillères de Pennsylvanie et leurs turbulents mineurs.

GEORGE NESTLER TRICOCHE.

BREST

La question de Brest commercial ne peut se traiter complètement en quelques pages, je me bornerai à l'envisager à un point de vue très restreint.

Brest a de nombreux adversaires qui le considèrent avec raison comme un futur concurrent redoutable; au contraire des personnes trop disposées à juger l'avenir par le présent lui nient toute chance de développement. L'une de ces dernières écrivait dans les *Entretiens Economiques et Financiers:* « C'est une vérité de La Palisse, mais c'est une vérité tout de même que, pour faire du commerce, il faut avoir quelque chose à acheter et à vendre et, dans le cas présent, à importer et à exporter. »

Cette assertion, généralement vraie, comporte bien des exceptions.

C'est un fait que les ports de commerce se trouvent d'ordinaire sur les fleuves. C'était, en effet, la seule voie de transport pouvant descendre en masse les produits de l'intérieur ou remonter les produits de l'extérieur. C'était, et ce sera toujours, un avantage pour un port d'être situé sur une voie fluviale.

Mais l'entrée en scène de la vapeur a singulièrement modifié cet état de choses : une bonne rade et une avantageuse situation géographique suffisent.

Est-ce que Malte n'est pas un centre de commerce?

Le rocher de Gilbraltar est-il si productif?

Saint-Thomas des Antilles, si convoité des Etats-Unis, n'est-il pas un port très fréquenté, quoique l'île soit grande comme la main?

Singapour n'est-il pas le théâtre d'une activité merveilleuse ?

Que produit la minuscule île de Hong-Kong et cependant Hong-Kong est un des grands ports du monde ?

Tous ces ports, il est vrai, sont des ports francs et ils mourraient d'inanition, s'ils cessaient d'être ports francs.

Il y a, en effet, deux espèces de ports : les ports où les produits de l'extérieur s'échangent contre les produits de l'intérieur, les ports où

des produits extérieurs s'échangent contre d'autres produits extérieurs. Ceux-ci sont presque nécessairement des ports francs.

On peut se poser cette question : Brest, étant supposé port franc, est-il bien situé pour devenir un sérieux entrepôt de produits américains et africains, les recevant par grands navires pour les répartir, par le cabotage, dans tout l'occident de l'Europe, d'une part, puis pour drainer, par le cabotage, les produits de l'occident européen, destinés à l'Amérique et à la côte occidentale d'Afrique ?

Comme entrepôt la situation de Brest est admirable.

Au premier abord, en voyant Brest à l'extrémité du continent sur une étroite langue de terre, on est porté à le regarder comme un point isolé (et il en était bien ainsi il y a moins d'un demi-siècle).

Mais si on considère sa situation par rapport au golfe de Gascogne, à la côte d'Espagne, à la mer du Nord, au canal Saint-Georges, ce port est bien central pour le cabotage à vapeur.

On peut aussi assimiler la Manche à un grand fleuve, Brest étan à l'estuaire.

C'est un fait sur lequel on ne saurait trop insister ; Brest est un point central pour le cabotage à vapeur.

Notre port de commerce compte à peine quarante ans d'existence. Il y a une quarantaine d'années, ce que l'on appelait *le port de commerce était une longueur de quai du port de guerre, moindre qu'une longueur de grand paquebot de nos jours*. C'était d'ailleurs bien suffisant pour les quelques chasse-marées de 80 tonnes au plus, alimentant un commerce local quasi nul, et les galiotes hollandaises, chargées des bois du Nord pour la construction des navires de guerre, et qui s'y arrêtaient quand, par grand hasard, elles trouvaient un frêt de retour.

Qu'est-ce que quarante ans pour le développement commercial d'un port entouré de puissants rivaux et devant concurrencer le Havre et Saint-Nazaire ?

Dans mon enfance, Brest n'avait pas 30.000 âmes de population.

Des esprits prévenus parlent dédaigneusement du « maigre trafic » actuel. Mais la question est bien moins de juger le commerce actuel que le *progrès accompli en quarante ans*. Si on compare les échanges opérés à Brest à ceux des grands ports, le résultat n'est certes pas très brillant, mais il y a quarante ans le commerce était zéro. C'est un enfant à peine sorti des langes, mais la rapidité de sa croissance permet de présager la robustesse de l'adulte.

Les courants commerciaux ne se déplacent pas en un jour ; il faudra du temps avant que la voie ferrée donne ce que l'on peut en attendre.

Brest est en bonne situation pour recevoir de nombreuses matières

premières, notamment les charbons anglais et américains. Peu de points en France sont aussi bien placés pour l'approvisionner économiquement en combustible. De ce chef, Brest offre de grandes chances d'avenir industriel.

C'est un point de relâche occasionnelle pour l'approvisionnement en charbon; le cas de ces relâches se présente de plus en plus fréquemment. Le fait est naturel, vu la situation de Brest à l'entrée de la Manche.

Quand Brest aura son bassin de radoub et son outillage, il deviendra la ressource naturelle des navires en avaries venant en Europe de l'Ouest ou du Sud. Actuellement des navires en détresse peuvent seuls y chercher un abri. Le cas est d'ailleurs fréquent.

Du temps des navires à voiles, Brest, de l'avis unanime des marins, ne pouvait être qu'un port de guerre.

Brest ne pouvait être un centre de cabotage à cause des difficultés d'attérage, d'entrée et de sortie. C'était chose sérieuse pour les navires à voiles de chercher Brest et d'y entrer.

Brest était bien alors un point isolé du reste du monde — isolé du côté de la terre par défaut de voie de pénétration — isolé du côté de la mer par sa ceinture de récifs.

Pour la possibilité du développement de Brest, trois choses étaient indispensables :

1° Les navires à vapeur.

2° Les chemins de fer.

3° Les progrès de l'éclairage — progrès beaucoup plus importants qu'on ne le croit généralement.

Dans mon enfance, rentrer à Brest de nuit était considéré comme un acte audacieux, presque une témérité. Aujourd'hui des feux d'une puissance extraordinaire, établis sur tous les points saillants ou dangereux, permettent de dire à des marins : « J'aime mieux rentrer de nuit que de jour ». C'est une exagération. Cependant on peut très justement soutenir qu'en revenant du large, *on reconnaît* plus vite la terre de nuit que de jour.

Tout cela date pour nous de moins de quarante ans.

Il ne faut pas oublier qu'il y *a quarante ans le port n'existait pas*, raison suffisante pour qu'il ne se soit pas développé antérieurement.

Laissant donc de côté les avantages de Brest, port en eau profonde, comme tête de ligne des paquebots, question qui mérite une étude à part, je me borne à ces deux points :

1° Brest est un point central de cabotage; par le canal de Saint-Georges, il rayonne dans la mer d'Irlande; par la Manche, dans la mer

du Nord et la Baltique; au Sud, il rayonne dans le golfe de Gascogne et sur la côte d'Espagne. On y porte des vins d'Oran.

2° Brest est bien situé pour servir d'entrepôt aux échanges entre le continent européen, le continent américain et la côte occidentale d'Afrique.

Conclusion : le développement commercial de Brest est certain par la force des choses; s'il y avait une zone franche près du port, Brest deviendrait très rapidement un centre commercial de premier ordre.

CONTRE-AMIRAL RÉVEILLÈRE.

LE VRAI GRAND HOMME

On me lisait ces jours derniers, dans un lot d'intéressantes publications que m'adressait l'éditeur Stock, une conférence faite, à Paris, aux étudiants russes, par le célèbre écrivain danois Brandès, et publiée sous ce titre suggestif: *Le grand homme*.

Elle n'est pas banale cette conférence et on ne la lit point sans profit. J'y ai, pour ma part, beaucoup appris, et j'ai admiré, non sans quelque envie, l'étendue des connaissances, aussi bien que le talent de l'auteur. Mais j'ai éprouvé aussi parfois quelque étonnement. Et si j'ai applaudi à certaines de ses idées, et souhaité que tels de ses conseils fussent compris de la jeune génération française aussi bien que de la jeune génération russe à laquelle il les adressait, je n'ai pu m'empêcher de faire, sur d'autres points, des réserves qu'il ne me paraît pas permis de taire.

M. Brandès, avec un luxe d'érudition et une originalité d'expressions dont il est impossible de ne point être frappé, fait l'apologie du grand homme. Le grand homme, dit-il, c'est-à-dire l'homme supérieur, n'est pas seulement le luxe de son pays et de son temps, le luxe parfois de l'humanité entière et de toute l'histoire de l'humanité ; il est utile ; il est nécessaire ; il est indispensable. Sans lui, sans ces intelligences plus hautes, ces activités plus énergiques, ces initiatives plus hardies qui ouvrent à la science, au travail, à l'industrie, aux lettres, des aperçus nouveaux et des voies encore inexplorées, le monde piétinerait sur place et la foule inconnue des vulgaires troupeaux humains ne serait, en effet, qu'une masse routinière suivant, comme le bœuf à courte haleine dont parle Lamartine, son sillon, toujours le même, dans la plaine arrosée plutôt que fécondée de ses sueurs. Pour tout progrès, pour toute amélioration, pour tout mouvement, il faut des moteurs, des éclaireurs, des entraîneurs, des initiateurs. A bas donc les sentiments maladroits autant qu'injustes de jalousie, d'envie et de haine dont trop souvent les médiocrités poursuivent les supériorités ! C'est du respect et de la reconnaissance, en même temps que de l'admiration, qui leur est dû. Et les démocraties, au lieu de chercher à rabais-

ser les individualités puissantes qui, en s'élevant, dépassent le niveau moyen, devraient, au contraire, applaudir à leur élévation.

Jusque-là, je n'ai rien à dire, ou plutôt je n'ai qu'à approuver. Je n'ai jamais cessé, pour ma part, de prêcher la vertu, devenue trop rare, du respect, et de soutenir que la richesse, le talent, la réputation, le succès sous toutes ses formes, lorsqu'ils sont obtenus honnêtement et librement, au lieu d'être mal vus, comme antidémocratiques, devraient, au contraire, être salués et bénis comme les agents par excellence du progrés démocratique. Quiconque travaille honnêtement, a dit Bastiat, ne travaille pas seulement pour lui, mais pour les autres. Le bien se propage et la lumière rayonne. Matériel ou moral, le capital, contre lequel on ameute l'ignorance et la pauvreté, est, par sa diffusion, l'agent nécessaire de leur affranchissement.

Mais M. Brandès ne s'en tient pas là. S'inspirant de l'égoïsme olympien de Gœthe, admirant, avec Nietzche, la puissance pour elle-même et la force pour ce qu'a d'extraordinaire son développement, il va jusqu'à dire que le grand homme est sa fin à lui-même ; et que le seul fait de produire des grands hommes, des surhommes, quand bien même ces grands hommes n'auraient pas amélioré la condition de leurs semblables ; quand bien même ils n'auraient fait que manifester, comme un Bismarck et un Napoléon, ce que peut l'intensité d'une volonté et l'énergie d'une personnalité, devrait suffire pour mettre la société dans laquelle a paru ces éblouissants météores au-dessus d'une société plus heureuse, mais dont le commun et universel bien-être n'aurait pas produit de tels prodiges.

C'est, en d'autres termes, la théorie que l'on a peut-être injustement attribuée à Renan, dont il s'appuie : la foule faite pour servir de piédestal au génie, le fumier humain, justifié par les admirables couleurs et les senteurs délicieuses des belles fleurs qu'il alimente.

A cette doctrine, si réellement elle était celle de M. Brandès, comme elle paraît avoir bien été celle de Nietzche dans ses heures de démence, la science économique, comme la morale ne saurait opposer une trop énergique protestation. La grandeur, certes, a sa valeur par elle-même; mais de cette valeur elle doit compte à ce qui l'entoure. Et, si quelque usage qu'elle fasse de ses dons, elle peut exciter l'étonnement et provoquer cette sorte d'éblouissement qu'excitent les grands cataclysmes et les grands forfaits eux-mêmes, ce n'est que par son influence bienfaisante qu'elle peut mériter une admiration intelligente et un respect sympathique. Ce n'est qu'en servant leurs semblables, pour tout dire et en les servant bien, que les hommes auxquels il est donné de dépasser le niveau moyen en richesse ou en influence peuvent mériter d'être appelés véritablement grands. Les eaux élevées, a dit Bossuet, sont faites pour se répandre.

Je faisais ces réflexions, et je songeais mélancoliquement combien peu les petits savent ce qu'ils doivent aux grands, et les grands ce qu'ils doivent aux petits, lorsque j'ai reçu, avec le compte rendu annuel de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, une Conférence faite à la Société des amis de l'Université Lyonnaise, par M. Aynard, sur la vie et les œuvres de Félix Mangini. Et c'est un autre horizon qui s'est ouvert devant moi; c'est une autre façon de comprendre le grand homme et de le faire comprendre par ses œuvres qui m'est, je ne dirai point apparue — c'est la mienne — mais que j'ai eu la douce et profonde satisfaction de voir développée, démontrée, mise dans le plein jour, non par des phrases, mais par des faits.

Je savais, par ce que j'en avais entendu dire souvent à notre ami Brelay, qui était bon juge, combien avaient été utilement et intelligemment employées la haute expérience et la rare capacité professionnelles du grand ingénieur lyonnais Félix Mangini. J'avais entendu parler de ce qu'il avait fait pour améliorer, à Lyon, et l'habitation par des logements convenables et à prix modéré, et l'alimentation par des restaurants où l'on trouve, à des conditions abordables, une nourriture saine et suffisante ; mais je n'avais réellement aucune idée de la multitude et de la variété des services rendus, dans le cours de sa carrière, par cet homme de bien éclairé, à la population lyonnaise, aux régions environnantes et, par l'exemple et l'imitation, à des régions plus éloignées. Je ne chercherai pas ici à en donner le détail. Il faut le voir dans l'attachante étude que l'affection de M. Aynard à consacrée à la mémoire de son ami. Je dirai seulement, parce que c'est, à mes yeux, ce qu'il y a de plus remarquable dans la carrière philanthropique de Félix Mangini, que cette philanthropie a toujours été une philanthropie raisonnée, sachant ce qu'elle voulait et comment il fallait le vouloir, la philanthropie (c'est un éloge) d'un homme d'affaires ne livrant rien au hasard, voulant que le bien fût efficace et, pour durer et se développer, productif. « Faire de la charité en respectant la liberté », dit en termes excellents M. Aynard; « procurer des bienfaits évidents sans gratuité, telles étaient les idées simples et originales de Mangini. »

Simples et originales, oui; fécondes surtout, mais trop peu comprises encore, et auxquelles on préfère tantôt la fausse bienfaisance qui multiplie le mal en l'entretenant, tantôt l'indifférence égoïste qui ne veut ni le voir ni s'en préoccuper.

« Ce n'est point » dit encore très bien M. Aynard, « la légitimité de la fortune qu'il faut contester, c'est son usage. Quelque absolu que soit le droit de posséder et de devenir riche, ce droit est plus sûrement miné par l'immoralité et le mauvais emploi, que par toutes les théories et les violences des ennemis de la propriété. Le riche, à tout degré,

doit racheter sa richesse par la moralité dans la jouissance même de sa richesse ; c'est ainsi qu'il trouvera, en même temps que la sécurité, la paix du cœur. »

J'élargis les termes de cette déclaration, et je dis : le supérieur, quelle que soit la nature de sa supériorité, ne peut en assurer le respect en la justifiant, que par le bon emploi qu'il en fait. Le vrai grand homme, le seul vraiment grand homme, c'est celui dont la grandeur est bienfaisante. Un Félix Mangini, dont l'histoire probablement ne conservera pas longtemps le nom, est plus réellement grand, parce qu'il a été plus utile, que maint personnage dont la renommée a rempli les siècles, à plus forte raison que tels et tels qui n'ont été que des malfaiteurs de haut parage.

Frédéric Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mars* 1903).

3. — **Décret** relatif à l'affermage, par les sociétés de pêcheurs à la ligne, de certains lots de pêche sur les fleuves, rivières et canaux (page 1332).

4. — **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 9 janvier 1900, relatif à l'organisation du comité de l'exploitation technique des chemins de fer (page 1366).

5. — suivi d'un décret portant réorganisation des conseils d'administration de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Congo (page 1436).

— sur les opérations faites, en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1902, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 1437).

9. — général sur l'état, le fonctionnement des services et les résultats de l'enseignement au Conservatoire national des arts et métiers (page 1485).

10. — suivi d'un décret réglementant les études des élèves sage-femmes à la Guadeloupe (page 1532).

12. — **Loi** autorisant la location, aux enchères publiques, pour une durée de vingt-neuf ans, du droit de capter, en vue d'une utilisation industrielle, les eaux du ruisseau de Bassiès (Ariège) (page 1561).

— portant règlement d'administration publique applicable aux conditions que doivent remplir les appareils destinés à la désinfection (page 1562).

— **Rapport** suivi d'un décret réglementant, dans la colonie de Madagascar et dépendances, la fabrication de l'alcool destiné à être dénaturé et la dénaturation de l'alcool destiné à des usages industriels, ainsi que la circulation et la vente des produits en provenant (page 1567).

— au Président de la République sur l'administration de la justice civile et commerciale de 1881 à 1900 (page 1569).

16. — suivi d'un décret portant modification au décret du 15 février 1889 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique au Sénégal (page 1691).

17. — **Loi** portant ouverture au ministre des Colonies, sur l'exercice 1902, d'un crédit extraordinaire de 3.025.000 francs pour le payement des dépenses nécessitées par les éruptions du volcan de la montagne Pelée (Martinique), en mai et août 1902 (page 1705).

18. — **Décret** portant extension du service des colis postaux de 5 à 10 kilogrammes aux échanges entre les bureaux ou établissements français de l'étranger et les colonies françaises et la Tunisie (page 1718).

— **Arrêté** constituant la section française des beaux-arts à l'exposition universelle de Saint-Louis (Etats-Unis) (page 1718).

19. — **Loi** relative à l'enregistrement des marchés passés par le ministre des Colonies pour le compte des colonies et pays de protectorat (page 1737).

— **Rapport** suivi d'un décret portant réorganisation du service de a justice au Congo français (page 1744).

22. — **Erratum** à la loi du 13 mars 1903, relative à l'enregistrement des marchés passés par le ministre des Colonies, pour le compte des colonies et des pays de protectorat (page 1819).

26. — **Décret** portant réorganisation du conseil supérieur du travail (page 1902).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 23 janvier 1902 sur l'entrepôt fictif et le crédit d'enlèvement au Dahomey (page 1906).

28. — **Décret** autorisant provisoirement l'application du tarif minimum aux denrées coloniales originaires des protectorats britanniques de l'Est africain, du Centre africain et de l'Ouganda (page 1942).

29. — **Rapport** suivi d'un décret fixant le taux de la taxe de fabrication des alcools d'origine industrielle pendant l'année 1904 (page 1954).

— **Loi** modifiant le tarif des douanes en ce qui concerne les poivres (page 1974).

— **Décret** portant approbation et publication de la convention conclue à Berlin, le 2 juillet 1902, entre la France et l'Allemagne, en vue de régler le traitement des voyageurs de commerce (page 1975).

31. — **Loi** portant fixation du budget général des dépeuses et des recettes de l'exercice 1903 (page 1989).

— **Décret** fixant les prix de vente des tabacs dans les zones et subdivisions de zones (page 2072).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 4 AVRIL 1903

Discussion. — Qu'est-ce qu'un capitaliste ?
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut, président. Il tient d'abord à réparer une erreur commise à la précédente séance. Sur des renseignements inexacts, il avait annoncé la mort de notre confrère de Mexico, M. Casasus, député du Congrès fédéral du Mexique. M. le Président a appris depuis, avec grand plaisir, que cette nouvelle n'était pas vraie, et que M. Casasus continuait à élucider ces difficiles questions monétaires, sur lesquelles il a publié de si importants travaux.

M. Frédéric Passy est heureux d'offrir à son ami et collègue, M. Levasseur, les félicitations de la Société pour sa nomination à la direction du Collège de France. C'est là un fait qui honore grandement la Société d'économie politique en la personne de M. Levasseur, un de ses présidents.

Enfin, M. le Président est sûr d'être l'interprète de tous les membres présents en envoyant à deux de nos confrères, MM. Schelle et Edmond Duval, qui ont perdu, l'un sa femme, et l'autre un fils jeune encore, les plus sympathiques condoléances de la Société à l'occasion de ces deuils cruels.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les publications parvenues à la Société depuis la précédente séance, et dont la liste est ci-après. Il signale, entre autres, une intéressante brochure de M. Colson, où l'auteur de l'ouvrage considérable intitulé : *Transports et tarifs*, tient au courant, chaque année, les chiffres et statistiques contenues dans son ouvrage. Il signale aussi une brochure de M. Yves Guyot : *Le repêchage des cinq cents millions à l'eau*, qui forme la suite, très vivante et très documen-

tée, d'une discussion devant la Société d'économie politique sur le fameux programme Baudin relatif aux voies navigables.

La réunion adopte ensuite, comme sujet de discussion, la question suivante, formulée par M. Neymarck :

QU'EST-CE QU'UN CAPITALISTE ?

M. **Alfred Neymarck** expose ainsi le sujet :

Il fait observer que pour répondre à la question posée il suffirait de rappeler que, depuis Turgot, tous les maîtres de la science économique ont dit et écrit, et à citer, en particulier, une petite merveille de bon sens et de vérité de notre président, M. Passy, intitulée : *Robinson et Vendredi ou la naissance du capital*, ou bien encore de répéter et de commenter cette phrase lapidaire de Bastiat : *Le capital, c'est le blé du travail.* Peut-être n'est-il pas inutile de répéter des vérités méconnues et de défendre les capitalistes si injustement et trop souvent attaqués.

Au point de vue économique, un capitaliste c'est un travailleur et un producteur. Il est le produit du travail et se reproduit lui-même en travaillant et en épargnant. S'il est *le blé du travail*, comme l'a dit Bastiat, il est aussi, suivant l'expression de Michel Chevalier, *celui qui fournit la substance de l'amélioration populaire.* Il ne rapporte que par le travail qu'il suscite et qui le reproduit lui-même. C'est un producteur, bien qu'il ne paraisse rien produire. Sans lui, on manquerait de certains services nécessaires à la production, services de *capitaux*, services *fonciers*. Supposez un instant que le capital et le capitaliste n'existent pas ou soient supprimés : immédiatement tout travail s'arrête. Effrayez le capitaliste, tourmentez-le, il s'enfuit ; faites comme les picadores qui agacent le taureau, qu'ils aiguillonnent de la pointe de leurs lances, après une lutte plus ou moins longue, il succombe.

Laissez-lui, au contraire, la liberté d'agir : il féconde tout ce qu'il touche ; « plus il y a de capital, plus il y a de travail », a dit M. Levasseur ; et, pendant que sa part se restreint d'autant plus que d'autres capitaux et capitalistes lui font concurrence, il éprouve souvent, pour ses peines et son intervention, de grosses déceptions et ruines. Aussi, quand on essaye de surcharger, au risque de l'accabler et de le ruiner, le capitaliste et le rentier, c'est sûrement atteindre le travailleur, le salarié, les accabler et les ruiner.

Dans toutes les classes de la société, dit M. Alfred Neymarck, on trouve des capitalistes. Ils sont partout, autour de nous.

Capitaliste, la Société d'économie politique qui annonce qu'elle est au-dessus de ses affaires, qu'elle a une réserve qui, lorsqu'elle sera réalisée, lui permettra de développer son œuvre, son travail utile.

Capitalistes, ces détenteurs de valeurs mobilières dont la valeur totale nous appartenant en propre, atteint chez nous 87 à 90 milliards, et tous ceux qui ont l'expérience des choses financières savent que ce ne sont pas, à beaucoup près, les millionnaires qui en ont le plus. C'est de la poussière de titres et de revenus. Il y a bien peu de maisons, de villages, de hameaux qui ne cachent quelques-uns de ces morceaux de papier blanc, bleu, jaune, gris ou vert, dont les coupons vont périodiquement s'échanger dans ces grands magasins que l'on appelle banques, institutions de crédit ou caisses publiques.

Capitalistes. ces créanciers de 26 milliards de rentes sur l'Etat, ces créanciers de 3 à 4 milliards d'emprunts de départements et de villes, qui ont fait confiance au pays tout entier et ont développé son crédit.

Capitalistes, eux aussi, ces détenteurs de la propriété foncière, possesseurs de la terre, de la belle terre française que le paysan préfère à tout.

Il existe 8.454.218 propriétaires du sol; 61.746.120 îlots de propriétés ; 150.429.961 parcelles cadastrales.

Un coin de pré, un bout de vigne, un lot de terrain pour arrondir son champ plaira toujours mieux à notre brave paysan qu'un bout de papier à vignettes dans son armoire. Et ces capitalistes dont le travail et l'économie ont fécondé le sol, quelle est donc leur grosse fortune ? Les neuf dixièmes des cotes foncières accusent moins de 6 hectares, les trois quarts, moins de 2. Et si l'on décompose le groupe de la très petite propriété, les cotes de moins de 1 hectare en forment les deux tiers,plus de 60 p. 100.

Capitalistes, encore, ces propriétaires de châteaux, de palais, de maisons et de chaumières. C'est encore Jacques Bonhomme qui en possède la plus grande partie. Il existait en France, à la fin de 1900, 9.060.560 maisons.

Les cotes foncières des propriétés bâties sont au nombre de 6.587.185.

Sur ces 6.587.185 cotes,

2.006.303	ont un revenu	net de	20 fr.	01 à	50	fr.
1.394.879	»	»	50 »	01 à	100	»
855.009	»	»	100 »	01 à	200	»

Où donc se trouvent les gros capitalistes ? Les propriétaires

dont les maisons sont évaluées rapporter de 2.001 à 5.000 sont au nombre de 107.075 ; et de 5.001 et au-dessus, 59.963.

Examinez les mêmes faits plus près de vous. A Paris, par exemple, un travail récent de M. Fontaine sur le *Livre Foncier de Paris* montre combien sont nombreux les petits locaux, les petits loyers, et on arrive à cette conclusion que ceux qu'on appelle les « capitalistes » sont en majorité des petits épargneurs et que ce sont eux que l'on attaque quand on s'en prend à ce que l'on appelle « Le capitalisme ». C'est la bourse des petits qui est menacée.

Ce sont là *les capitalistes que l'on voit* : ils s'appellent légion : ce sont ces millions de personnes qui possèdent un livret de la Caisse d'épargne, un titre de rente, une valeur mobilière, un lopin de terre, un bout de vigne, une maisonnette, un château ou un palais.

Il y a les capitalistes que l'on ne voit pas. En première ligne, les grandes banques et sociétés privées, qui emploient leurs capitaux et leur fortune à leur guise, courent des risques, cherchent tout à la fois la sécurité, l'accroissement du capital et du revenu.

En seconde ligne, les établissements de crédit, des banques particulières aussi, qui groupent autour d'elles des millions de capitalistes dont ils font valoir les capitaux.

Et cependant, continue M. Alfred Neymarck, le capitaliste détenteur, soit de valeurs mobilières, soit de biens fonciers, soit de capitaux disponibles et sans emploi, — le nombre en égale presque celui des Français, — est sans cesse sur la sellette.

Le capitaliste est, pour beaucoup de législateurs, un être indigne de pitié. C'est la *bête de somme du budget* ; la *bête noire* des travailleurs, des salariés ; l'être le plus exécré de ceux qui ne possèdent rien.

Il est le plus accablé et le plus attaqué tout à la fois par le fisc, et par ceux qui considèrent qu'être capitaliste c'est être un *repu*, un *jouisseur*, un *fainéant* qui n'a qu'à se laisser vivre, se gorge de plaisirs et roule sur l'or à côté de ses ouvriers mourant de faim ou à côté du malheureux qui mendie son pain quotidien.

Ces fausses idées, particulièrement en ce qui concerne les porteurs de valeurs mobilières qui représentent une grosse part de la fortune publique et privée, proviennent de trois causes.

Premièrement, les porteurs de valeurs mobilières ne se sont pas syndiqués et n'ont pas de liens entre eux. Ils n'ont pas de représentation officielle. Les salariés ont le droit de coalition ; les agriculteurs savent faire intervenir le pouvoir à leur profit.

Les malheureux capitalistes et porteurs de valeurs mobilières, dispersés sur tous les points du territoire, sont des victimes tout indiquées aux législateurs à court d'argent.

En second lieu, on considère que tout capitaliste est un *plouto-crate*, un *riche*. Or, quels pauvres et maigres riches sont la plupart d'entre eux ! Examinez la diffusion des valeurs mobilières : partagez cette fortune entre tous : elle n'ajoutera pas une miette au pain du pauvre. La misère pour tous serait le produit net d'une semblable division. Ce que les capitalistes possèdent, c'est de la poussière de titres et de la poussière de revenus.

La troisième cause, enfin, c'est que le mécanisme fiscal par lequel l'Etat extrait des porteurs de valeurs mobilières une partie de leur substance est d'une extrême simplicité. Droits de timbre, de transmission, taxe sur les opérations, etc., tout cela n'est pas compliqué. Il a bien garde de s'adresser à chacun d'eux directement, sans quoi il serait obligé de reconnaître que parfois il frappe de malheureuses petites gens : il exige des administrations et des sociétés qu'elles retiennent sur les coupons de ce malheureux une part de leur revenu et qu'elles versent cette part aux agents de l'Etat.

Les détenteurs de valeurs immobilières ne sont pas moins atteints. Leur bien est au soleil et le fisc n'a garde de le laisser à l'ombre.

Le rôle du capitaliste dans la société moderne n'est donc pas aussi brillant que se le figurent ceux qui l'attaquent ou l'envient.

Il doit tout à la fois se défendre contre les convoitises des uns, la fiscalité des autres et, de plus, rester constamment en éveil pour faire fructifier son capital.

Il a, en outre, un redoutable ennemi : la baisse du taux de l'intérêt.

Depuis trente ans seulement, l'intérêt des capitaux est tombé de 6 à 3 alors que le taux des salaires a doublé, que les « besoins de la vie » ont considérablement augmenté. Il faut aujourd'hui que le capitaliste ait un revenu double de celui qu'il possédait il y a peu de temps encore, pour mener la même existence, dépenser le même chiffre qu'autrefois. Au lendemain de la guerre, pour obtenir un revenu de 5 à 6.000 fr., divisé entre des titres français et étrangers de premier choix, un capital de 80.000 à 100.000 fr., était suffisant : aujourd'hui, le même capital et les mêmes valeurs produiraient à peine 3.000 fr. de rente.

Les capitalistes et les rentiers voient chaque jour diminuer leurs ressources précisément par suite de la multiplication des

capitaux, de leur concurrence entre eux que produit la baisse du taux de l'intérêt. En même temps, la part des travailleurs va en augmentant, les salaires s'élèvent; l'accroissement de la richesse, l'abondance du capital aboutissent à une rémunération de plus en plus large des classes laborieuses. Plus les capitalistes sont nombreux et plus le capital est à meilleur compte, moins reçoivent ceux qui possèdent ces capitaux ; mais, grâce à eux, le crédit devient plus accessible, non seulement à l'artisan et au paysan, mais aussi au salarié économe et rangé.

Ainsi se trouve justifiée cette vérité économique que proclamait encore Bastiat, *à mesure que le capital augmente, sa part proportionnelle diminue au profit de celle du travail.*

Etre capitaliste, c'est donc exercer un véritable métier qui n'est pas sans risques et sans tourments. Puisque le capital ne vaut qu'autant qu'il produit, si le capitaliste ne fait rien, il s'appauvrit ; s'il travaille et s'enrichit, le fisc est là qui le guette et l'atteint; s'il se ruine, s'il fait de mauvais placements, personne ne le plaint et on dit volontiers tant pis pour lui !

Si, au contraire, ses placements mobiliers ou immobiliers accroissent son capital et son revenu, le fisc se chargera bien de lui apprendre qu'il ne doit pas trop se réjouir.

Ainsi, d'une part, il a à souffrir de la multiplication des capitaux, de leur concurrence, de l'abaissement du taux de l'intérêt.

D'autre part, il est atteint par les mauvais placements qu'il fait, bien souvent, avec une légèreté inouïe : il souffre des crises et des événements intérieurs et extérieurs ; de l'hostilité ou de l'envie d'une partie des classes de la société ; de la *sollicitude éclairée* du fisc : de tous côtés, ce capitaliste si envié est visé.

Il est cependant un reproche très grave, que l'on fait aux capitalistes : c'est leur extrême timidité, et il est utile de voir au juste, sur ce point, si ce reproche est fondé.

Dans une certaine mesure, cette timidité serait justifiée car, dit M. Alfred Neymark, tant de périls menacent le possesseur d'un capital que l'on comprend qu'il prenne toutes les précautions pour le conserver. On reproche à notre pays ses « bas de laine » ; on considère comme un mal son esprit d'épargne et d'économie; on entend dire qu'il a bien tort de se cantonner dans les rentes et titres à revenu fixe et de n'en pas sortir.

Il est vrai que l'épargne française a un faible pour les titres de premier ordre, les rentes, les obligations de chemins de fer, de la Ville de Paris et du Crédit foncier, les titres à revenu fixe. Quoiqu'en puissent dire ceux qui critiquent cette tendance, il est

heureux que l'épargne soit aussi prudente. C'est une force pour un pays d'avoir une grosse armée de petits capitalistes, divisant ses placements à l'infini, ayant le souci constant de donner une base solide à la plus forte partie de ses économies. Puis, à côté d'eux et même parmi eux, d'autres épargneurs qui ne se contentent pas d'un maigre revenu, cherchent des placements moins sûrs, plus aventureux, leur rapportant davantage.

Sur 90 milliards de valeurs mobilières appartenant en propre à nos capitalistes français, 60 à 65 milliards sont constitués en fonds d'Etat et titres français ; 20 à 25 milliards en fonds et titres étrangers. Ces chiffres, aussi importants qu'ils soient, sont loin de représenter les débours de cette épargne, que l'on accuse de timidité, si l'on tenait compte de toutes les pertes qu'elle a subies dans des placements aventureux.

Le capitaliste français, dit M. Alfred Neymarck, a commandité le monde entier, en Europe et dans les cinq parties du monde. L'épargne, ce petit « bas de laine », qu'on accuse de timidité, a toujours été au contraire très hardie dans ses placements.

Elle a percé ou essayé de percer tous les isthmes. Elle a admirablement réussi dans celui de Suez ; elle a réussi matériellement et échoué financièrement dans celui de Corinthe ; elle a sacrifié des centaines de millions dans l'isthme de Panama ; elle s'est lancée à l'étourdie dans les mines d'or du Transvaal et y a enfoui près d'un milliard, sinon 1.500 millions ; elle a construit une grande partie des chemins de fer en Europe : les Chemins de fer russes, les Chemins de fer autrichiens, les Chemins de fer lombards, les Méridionaux, les Nord-Espagne, Saragosse, Andalous, les Chemins de fer turcs, sont en grande partie son œuvre ; elle a prêté des capitaux aux plus grands comme aux plus petits Etats du monde : on peut apprendre la géographie rien qu'en retenant les noms des Etats à qui elle a fait crédit; en Chine, au Tonkin, à Madagascar, dans nos colonies, des particuliers, des capitalistes et sociétés de crédit qui ne sont, en somme, qu'une grande agglomération de petits capitalistes, se sont intéressés à toutes les entreprises d'utilité publique ; elle possède une quantité d'actions industrielles, de Gaz, d'Eaux, de Tramways, de Houillères, non seulement en Europe, mais dans les autres parties du monde ; la plupart des mines métalliques du bassin méditéranéen lui appartiennent.

Au point de vue des emprunts d'Etat et des grandes entreprises collectives, nos capitalistes français sont devenus, suivant une expression de M. Pallain, le gouverneur de la Banque de France, *les banquiers de l'Europe*.

Aussi la France est créditrice partout ; tous les changes lui sont favorables ; tous les pays ont des remises d'or à lui faire et c'est là ce qui explique l'imperturbable et admirable sérénité de notre lourde circulation fiduciaire, pourquoi nos billets de banque sont recherchés même avec faveur, et préférés à l'or que nous trouvons encombrant. Pourquoi encore notre encaisse-or n'a jamais atteint d'aussi formidables chiffres, pourquoi, enfin, bon an mal an, malgré les dépenses budgétaires, les chiffres toujours croissants des budgets, nos capitalistes et nos rentiers mettent de côté 1.500 millions à 2 milliards et supportent avec facilité de lourdes pertes parce qu'ils ont l'habitude de répartir leurs placements et d'avoir de tout un peu. Ils varient leur menu financier.

Admettons cependant que le reproche de timidité que l'on adresse à nos capitalistes soit fondé ; il y aurait cependant, un moyen bien simple de les décider à sortir de leur inaction. Ce serait de ne pas paralyser leur bonne volonté et de leur inspirer la plus grande confiance.

Et depuis quelque temps, les capitalistes français ne sont pas précisément gâtés.

Un jour, on inquiète les porteurs de titres de rentes ; demain ceux des chemins de fer, des mines, des assurances ; on ne sait plus au juste ce que peut valoir un traité signé par l'Etat et conclu avec lui ; les municipalités suivent l'exemple. Les détenteurs d'actions du gaz, des omnibus, des tramways, en savent quelque chose.

Pour peu que cela continue, on finira par dire que, traiter avec une municipalité, c'est le comble de l'imprudence et de la naïveté Et nous ne parlons ni des projets d'impôts sur le ou les revenus, ni des bouleversements que rêvent des législateurs atteints par l'*Obsession fiscale*, ni des projets de mainmise de l'Etat sur un grand nombre d'industries : monopole de l'alcool, du pétrole, du sucre, monopole des chemins de fer, des assurances, etc. On veut annihiler l'initiative privée. L'Etat doit devenir le grand manitou. Il veut tout faire : acheter et vendre, producteur et capitaliste ! Que l'on reproche, dès lors, de l'hésitation à ceux qui voudraient employer leurs capitaux comme bon leur semble !

On dit à nos capitalistes d'aller en plus grand nombre dans nos colonies. C'est très facile à conseiller. Mais encore faudrait-il qu'ils y trouvassent leur intérêt. Or, que se passe-t-il ? Nos colonies ont-elles besoin d'emprunter ? Leurs titres sont considérés comme des fonds ou titres étrangers. Font-elles des affaires avec la métropole ? Leurs produits sont frappés de droits de douane comme des

produits étrangers, alors que nous devrions considérer nos colonies comme le prolongement de la mère-patrie.

Bien souvent aussi, dans des assemblées parlementaires, dans des programmes électoraux, dans des journaux, on entend dire qu'il faut supprimer le capital et le capitaliste! Mais par quoi, par qui et comment le remplacer? Voilà ce que les réformateurs sociaux feraient bien d'indiquer et d'expliquer.

Supprimer le capital! Supprimer les capitalistes! Ne serait-ce pas demander, comme le disait ici même en 1883 M. F. Passy : « de supprimer le champ qui porte des récoltes; la charrue qui ouvre le sein de la terre ; le grain que le laboureur confie à cette terre pour qu'elle le lui rende l'année suivante avec accroissement. »

M. Alfred Neymarck résume, en terminant son exposé, par quelques brèves formules économiques :

1° Un capitaliste est un travailleur et un producteur. Être capitaliste, c'est exercer un métier. C'est une vérité fondamentale qu'il ne faudrait pas oublier.

2° Plus nombreux sont les capitalistes et les capitaux, plus abondant est le travail, plus élevés sont les salaires.

3° Plus nombreux et abondants sont les capitaux, plus la part qui leur revient se réduit, car ils se font concurrence entre eux.

4° Ce qui fait concurrence au travail, c'est le travail ; ce qui fait concurrence au capital, c'est le capital ; mais le capital ne peut pas plus faire concurrence au travail que le travail au capital : la concurrence ne s'exerçant qu'entre facteurs du même ordre.

5° Le capital est un résultat; le travail est un effort; le capital est le produit de l'effort antérieur, tandis que le travail est l'effort actuel.

6° C'est grâce aux placements effectués par nos capitalistes français à l'étranger que nous avons les changes favorables, tandis que nous sommes partout créditeurs.

7° Les capitalistes français et l'épargne seraient encore plus hardis, plus entreprenants, si leur initiative et leur bonne volonté n'étaient pas à chaque instant troublées par des menaces d'impôts nouveaux; si on ne les considérait pas comme des ennemis des travailleurs, alors qu'ils en sont les alliés toujours nécessaires.

8° Pour les rendre plus hardis, il faut les rendre plus confiants et, pour cela, il est nécessaire qu'à l'obsession fiscale succède la paix fiscale; que l'Etat ne porte pas atteinte, à chaque instant, à l'initiative privée et qu'il se hâte d'abandonner toutes ses idées de monopole.

9° Les capitalistes pour vivre et prospérer et rendre tous les services qu'on attend d'eux, ne demandent aucune faveur à l'Etat; ou, du moins, ils ne lui demandent qu'une chose : qu'ils les laisse tranquilles et en paix.

M. **des Essars.** — Après l'exposé si complet que vient de nous faire M. Neymarck, je n'ai pas grand'chose à ajouter. Je ne puis qu'apporter mon témoignage à ce qu'il vient de nous dire de l'extrême division de la fortune et spécialement de la fortune mobilière. Une enquête à laquelle je me suis livré il y a quelques années m'a montré que les déposants dans nos sociétés de crédit sont généralement dans une situation fort modeste, beaucoup d'entre eux ne sont littéralement séparés de l'Assistance publique que par quelques rentes, quelques valeurs à lots, quelques obligations de chemins de fer, et ce sont des capitalistes. Ils ont un capital,puisqu'ils possèdent plus qu'ils ne doivent et que la comptabilité nous enseigne que le capital est l'excédent de l'actif sur le passif.

M Neymarck nous a dit que le capitaliste français est accusé par les uns d'imprudence, par les autres de pusillanimité. Les deux opinions peuvent se défendre, mais nous avons pu tous constater qu'il y a des modes pour les placements. A certaines époques on ne veut que des fonds d'Etats, à d'autres que des valeurs industrielles, or tous ces placements ont causé de cuisants déboires. Nombreux sont les Etats qui font banqueroute et qui dépouillent leurs créanciers. Quant aux valeurs industrielles, on ne les émet plus par souscription publique. Suivant l'expression américaine que nous avons introduite dans notre langue financière, on les *flotte*.

Cette damnable pratique consiste à faire souscrire le capital par un syndicat, puis par une réclame bien comprise et une manipulation savante des cours, on fait monter une action qui n'a encore rien donné, de 20, 30, 50 p. 100 au-dessus de sa valeur nominale et on la lâche au public. De ce fait il a subi des pertes énormes et il est assez naturel qu'il se laisse moins prendre à cette fantasmagorie. Il devient timide et préfère garder son argent comme le prouve le chiffre si élevé des dépôts de fonds dans les Sociétés de crédit.

On nous reproche notre abstention vis-à-vis des entreprises coloniales, mais qui donc irait porter des capitaux en Indo-Chine par exemple? Celui qui y aurait placé 100.000 francs il y a vingt ans n'en retirerait pas 50.000 aujourd'hui par l'effet du déplorable régime monétaire que nous avons laissé subsister.

Enfin, comme M. Neymarck, je pense que la fiscalité et l'hostilité contre le capital sont de nature à décourager toutes les bonnes volontés.

Le socialisme intégral et la liquidation sociale ne sont pas des éventualités bien redoutables dans un pays comme le nôtre où une immense majorité possède de la terre ou des valeurs mobilières, mais il y a un danger plus actuel et plus sérieux, c'est l'attaque sournoise du capital par l'impôt.

Au train dont vont les choses il arrivera un moment où le capitaliste n'aura plus qu'à gérer sa propre fortune au profit de l'Etat.

C'est la forme la plus dangereuse du socialisme, car c'est celle qui frappe le moins les esprits. D'ailleurs le propriétaire de valeurs mobilières ne se défend pas, ne réclame jamais. Sa seule manière de protester, c'est de garder son argent, voilà pourquoi on le dit timide et poltron, en vérité on le serait à moins.

M. **Emmanuel Vidal** demande à exposer la question au point de vue dogmatique, non pas qu'il ait à refuter quoi que ce soit à à ce qui vient d'être dit. Il a été, en effet, constaté que le capitaliste français est hardi, parfois téméraire, et que le capital est en France morcelé plus que partout ailleurs. Ce sont là de très utiles constatations dont nos législateurs devront faire profit. Puisque l'on dit, dans certaine enceinte, que le capitaliste c'est l'ennemi, il faut bien considérer que cet ennemi est nombreux. Et si la richesse constitue un grief contre le capitaliste, il ressort de ce qui précède que le capitaliste n'est pas nécessairement un homme riche.

A son tour, l'orateur reprendra la définition du capitaliste. Tous ceux qui ont écrit en économie politique entendent par *capital* un bien destiné à être employé reproductivement. C'est la définition donnée par le *Dictionnaire d'Economie politique* de Léon Say et J. Chailley-Bert, par M. le professeur Liesse, qui paraît s'être inspiré de tout ce qui a été écrit sur le sujet. Le capitaliste est donc le propriétaire de ce bien, mais la définition même comporte indissolublement l'idée de travail. C'est un *bien* qui sert au *travail*. Sans travail, il peut exister un bien, mais il n'existe pas de capital, ni par conséquent de capitaliste.

Quel est le fondement de l'obligation de travailler, dans laquelle est placé le capitaliste ? M. Vidal ne le trouve ni dans la morale, ni dans la nature de l'homme. Aristote a dit quelque part que l'homme travaillait pour pouvoir se reposer. Les poètes de l'an-

tiquité ont à l'envi célébré l'âge d'or, époque où l'on ne travaillait pas. La Bible a présenté la loi du travail comme un châtiment infligé à nos premiers parents. L'Arabe estime qu'il vaut mieux être assis que debout, couché qu'assis, mort que couché. L'Indien aspire à la félicité du Nivarna. Le paradis n'est pas précisément représenté aux fidèles de tous les cultes comme un endroit où l'on travaille. Cependant, d'autre part, le besoin de travailler qui domine l'humanité a eu ses apologistes qui ont glorifié le travail pour le travail. Il serait en même temps sa cause et son but. Bastiat a fait justice de cette doctrine qu'il a appelée, par allusion au personnage mythique obligé de rouler son rocher, le Sisyphisme. C'est donc le besoin qui pousse l'homme à travailler. Par conséquent, si celui qui détient un bien n'a pas besoin de travailler, il n'a pas à travailler. La morale ne l'y oblige pas.

Mais il est obligé au travail par une loi indiscutable et brutale. Le capital non employé est perdu. Le capitaliste qui ne travaille pas dévore son capital et se condamne à être inférieur dans une société où les hommes sont actifs par nécessité D'autre part, celui qui prête son bien à l'Etat travaille à peine et il touche un loyer réduit, par rapport aux autres loyers. Ce loyer tend d'ailleurs toujours à diminuer. Celui qui prête à l'industrie comme actionnaire, en contact lointain avec l'industrie, à laquelle il s'intéresse, travaille un peu plus et risque davantage. Aussi touche-t-il davantage. Celui qui commandite l'industrie et se trouve en contact constant avec le commandité, s'élève dans l'échelle du travail. Son profit s'élève aussi. Celui qui travaille lui-même avec ses biens soit qu'il commerce, soit qu'il façonne la matière, obtient davantage, et ainsi de suite. Il existe donc idéalement une échelle des revenus du travail du capitaliste, échelle qui part de zéro pour le possesseur d'un bien qui ne travaille pas, et s'élève, en raison du travail auquel se livre le capitaliste.

Aussi le capitaliste, obligé de travailler, peut-il demander à juste titre au Pouvoir la liberté de s'employer. Mais peut-il légitimement demander au pouvoir de le protéger, de lui garantir sa qualité de capitaliste? On ne le saurait prétendre. Cependant nous voyons le Code permettre de donner un conseil judiciaire au prodigue. C'est une disposition qui va contre la force même des choses. Cette disposition devrait être appliquée seulement lorsque le prodigue nuit à d'autres qu'à lui.

La loi du travail, pour le capitaliste, est donc plus impérieuse qu'une obligation morale. C'est une nécessité positive, rigoureuse inéluctable. On ne doit par conséquent jamais opposer le travail

au capital, le travailleur au capitaliste. Les termes doivent être au contraire étroitement unis et correspondre à des idées inséparables, solidaires en quelque sorte. Proclamée, comprise au dehors cette loi du travail, que subit le capitaliste, doit contribuer à dissiper les malentendus sociaux. Etant donné d'ailleurs, dit en terminant M. Vidal, que tout capitaliste doit être un travailleur, personne ne peut ne pas désirer que tout travailleur ne devienne un capitaliste.

M. Yves Guyot est complètement d'accord avec son ami M. Vidal sur la définition du mot *capital* qu'il ne faut pas confondre avec les mots de *propriété* et de *richesse*.

La *propriété* est la faculté exclusive pour un individu ou un groupe d'individus de disposer des utilités déterminées.

La *richesse* est la quantité relative des utilités possédées.

Le *capital* c'est la richesse faisant fonction économique.

Aussi, son collègue et ami M. Neymarck permettra à M. Yves Guyot de lui dire qu'il est inutile de demander si le capitaliste a le devoir de travailler. L'homme qui possède des richesses, mais ne les emploie pas dans un but économique, l'homme qui thésaurise peut être un homme riche : il n'est pas un capitaliste. De même l'homme que protège l'article 513 du Code civil contre la prodigalité joue un rôle constamment contraire à celui du capitaliste. Ce n'est pas le capitaliste que protège le Code civil. Mais son collègue et ami M. Neymarck a peut-être trop restreint le nom de capitaliste aux possesseurs de valeurs mobilières engagées dans les opérations financières, quand il a dit que le capitaliste ne demandait pas de protection, qu'il ne demandait que la liberté. Or, ce sont des capitalistes, les hommes qui engagent leurs capitaux dans l'industrie, y compris l'industrie agricole, et cependant nous en voyons beaucoup, parmi eux, qui ne demandent pas seulement la liberté, mais qui demandent des protections et des primes.

Cependant ce n'est pas pour ces revendications qu'ils sont dénoncés ; mais on oppose le capital et le travail, comme si, dans la production, les deux éléments étaient en lutte, et tout le monde a entendu les violentes diatribes de Karl Marx contre le capital vampire s'engraissant du surtravail non rémunéré.

Si cette théorie était juste, il suffirait d'engager un fort capital dans une entreprise, et d'y multiplier le nombre des ouvriers pour obtenir des bénéfices certains, tandis que les industriels comprennent si mal leurs intérêts, qu'ils tâchent d'économiser le

plus possible le capital et la main-d'œuvre. En réalité, c'est une erreur trop répandue d'attribuer les bénéfices au capital : les bénéfices proviennent de la direction de l'entreprise et la preuve, c'est qu'il est rare que deux établissements, pratiquant la même industrie, reçoivent un développement égal. Et quel est donc le rôle du capital à l'égard du travail? Suffit-il qu'une entreprise ait un gros capital pour qu'elle puisse payer des salaires plus élevés qu'une autre entreprise ayant un capital moindre ; non, car si elle payait les salaires sur son capital, le capital ne tarderait pas à être absorbé. L'industrie ne peut prospérer qu'à la condition que le capital initial soit constamment renouvelé et augmenté. Mais qui le renouvelle? qui l'augmente ? C'est le consommateur. Qui règle le salaire ? C'est également le consommateur qui offre un débouché plus ou moins grand aux produits selon les besoins et selon leur qualité et leur prix. C'est le consommateur, en dernier ressort, qui paye le salaire. Le capital ne sert qu'à garantir au salarié que tel jour, à telle heure, une fois son produit livré ou son service rendu, il en recevra le payement, quel que soit plus tard le sort de ce produit, qu'il soit vendu de suite ou dans un an, en perte ou en bénéfice, que le service reçoive sa rémunération de l'acheteur où reste à la charge du salariant. Le rôle du capitaliste, c'est celui d'assumer les risques de l'entreprise : et pour le risque il prévoit une rémunération plus ou moins élevée. Mais l'existence du capitaliste n'est donc point une vie de tout repos. C'est une existence qui exige des connaissances techniques, de la perspicacité et de l'activité.

M. **Frédéric Passy**, président, en constatant qu'il n'y a pas eu à proprement parler de discussion — il ne pouvait guère y en avoir — demande la permission, puisque l'heure n'est pas encore très avancée, de prendre la parole pour son compte et d'insister à son tour sur le véritable caractère et la fonction du capital. Il sait qu'il ne dira que des banalités, des choses qui devraient être des banalités plutôt, et qui sont des truismes pour des économistes ; mais ces truismes ne seront jamais assez répétés aussi longtemps qu'ils demeureront, comme ils le sont dans d'autres milieux, incompris et contestés.

Mais d'abord il ne croit pas hors de propos de rappeler un souvenir que vient de réveiller M. Yves Guyot en disant que c'est le consommateur qui, en fin de compte, détermine les prix.

J'examinais, dit M. Passy, en vue d'un des diplômes que donne la Ville de Paris, des jeunes filles, simples ouvrières pour la plu-

part, qui suivaient ce que l'on appelait alors les cours municipaux de comptabilité, cours auxquels une femme de grand mérite, Mlle Malmanche, avait su faire ajouter des notions économiques. Ayant interrogé l'une des candidates sur le salaire : « Il est souvent bien bas, le salaire, lui dis-je. Pourquoi le patron ne le relèverait-il pas ? » — « Mais, monsieur, me répondit-elle, cela ne dépend pas toujours de lui. Il faut qu'il joigne les deux bouts. Si, par bonté, il double le salaire et que, par suite, ne rentrant pas dans ses frais, il soit obligé de fermer boutique, on sera sur le pavé. Ce sera encore pis que d'être mal payé ». — « A la bonne heure, répondis-je ! Vous ne laisserez pas votre père ou votre frère se mettre en grève sans savoir pourquoi. Il peut y avoir parfois lieu d'élever des réclamations. Mais avant d'en venir aux grands moyens, il faut commencer par se demander si ce que l'on prétend obtenir est possible et si c'est juste. »

Et pourquoi, continue M. Passy, y a-t-il si peu de personnes capables de faire la réponse de simple bon sens que faisait cette jeune ouvrière ? Pourquoi se figure-t-on que les capitalistes ne remplissent aucune fonction utile et n'ont eu ou n'ont aucun mérite à avoir acquis et à conserver leur capital ?

C'est qu'on ne se rend pas compte de la façon dont s'est formé ce capital et dont il se conserve ; c'est qu'on se figure volontiers, comme le disait Bastiat, à propos de ceux qui croient que l'on peut puiser indéfiniment dans la caisse du gouvernement, que ce sont des écus tombés de la lune, et qu'il y en a toujours. C'est encore que l'on oppose le capital, le capital qui ne coûte rien et qui ne fait rien, au travail qui coûte et qui produit. D'où vient-il pourtant ce capital, si ce n'est du travail ? Et si le produit du travail est sacré, comment le capital ne le serait-il pas autant, sinon davantage ? Un homme a travaillé et il a obtenu comme résultat de son travail un produit. Ce produit lui est propre ; c'est sa propriété. A lui seul le droit d'en disposer, de le consommer, d'en faire ce qui lui convient. Contestez-lui ce droit, et le travail, devenant inutile, s'arrêtera. Ce n'est qu'un premier pas cependant.

Ce produit, sacré par ce qu'il a coûté, au lieu de le consommer, il le conserve, il l'épargne : c'est un second travail, un second effort, l'effort de la prévoyance. Avantageuse pour lui sans doute, puisqu'il s'assure ainsi contre les chances de l'avenir ; il a une poire pour la soif. Oui, mais avantageuse aussi pour les autres ; car cette poire pour la soif elle pourra, le cas échéant, servir à apaiser la soif d'autrui, soit par un acte de pure bienveillance, soit par une opération honnête et en compensation d'un service équivalent.

Un pas de plus, un mérite de plus, et le capital apparaît. Ce produit qui n'était qu'épargné, il est employé à produire. C'était, pour reprendre l'exemple classique, du blé gardé pour apaiser la faim de demain. On en fait, par un travail nouveau, de la semence pour préparer la récolte de l'année prochaine. Du travail toujours, du travail de plus en plus utile, de plus en plus méritoire, du travail à la troisième puissance.

La guerre au capital est donc à la fois injuste et absurde. La possession du capital, dit-on, confère à son détenteur un avantage: il peut attendre. Sans aucun doute. Il est bon d'avoir des ressources; et la situation de celui qui en a est meilleure que celle de celui qui n'en a pas. Il vaut mieux avoir un verger planté d'arbres en plein rapport que d'en être à planter un premier arbre qui ne produira que dans plusieurs années.

C'est précisément pour cela, dit Bastiat, que l'on se donne la peine d'en planter. C'est pour cela, en termes plus généraux, que l'on se donne la peine d'épargner et de créer des capitaux. Et s'il n'y avait pas d'avantage à le faire, personne ne prendrait cette peine; tous vivraient au jour le jour et resteraient dans le dénuement primitif. C'est ce qui faisait dire à Victor Hugo qu'il n'y a rien de plus injuste que la jalousie stupide de celui qui est en marche contre celui qui est arrivé et qui lui a frayé le chemin.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui possèdent, possèdent légitimement et usent honnêtement de ce qu'il possèdent. Il y a des fortunes mal acquises et mal employées. Il y a le vol et la fraude, qui ne font pas que le capital soit mauvais par lui-même, mais qui le font passer des mains dans lesquelles il devrait rester dans d'autres qui n'y ont point de droit. Il y a les privilèges et les faveurs légales qui garantissent à certains de ces possesseurs la conservation de la productivité abusive de ce qu'ils possèdent. Cela n'infirme pas la légitimité de la possession régulière, et ne fait pas que le capital ne soit l'agent nécessaire du progrès.

Eaux stagnantes, dit-on parfois, marais pestilentiels qui empoisonnent tout autour d'eux! Parfois, c'est possible (l'homme peut tout gâter et abuser de tout). Mais, réservoirs indispensables aussi, qui servent à arroser les plaines ou à communiquer le mouvement aux appareils qui centuplent les forces humaines.

J'étais un jour, dit M. Passy, à Mulhouse. Une affiche attira mes regards. On y lisait que si des ouvriers de telle usine, qui venait d'être incendiée, se présentaient chez les habitants en implorant des secours comme réduits à la misère par le chômage, on ne devait point les écouter, attendu que, le sinistre étant couvert par

l'assurance, la maison continuait à ses ouvriers leur salaire habituel jusqu'au jour où le travail pourrait être repris. C'était le capital qui, parce qu'il peut attendre, réservait au travail son avenir et lui permettait, à lui aussi, d'attendre.

Est-il vrai toutefois qu'il puisse attendre indéfiniment? Notre collègue Neymarck parlait tout à l'heure avec trop de bienveillance de ma conférence sur *Robinson et Vendredi.* Pourquoi d'abord Robinson avait-il pu, dans son isolement, se procurer les ressources qu'il s'était assurées : un jardin producteur de légumes, un troupeau, une basse-cour, des outils et le reste ? Parce que ayant vécu dans une société où l'on connaissait l'agriculture, l'industrie, la domestication des animaux, il avait apporté, avec lui dans sa tête le souvenir de toutes ces choses et le moyen en même temps que le désir de travailler à se les procurer. Ce qui revient à dire que si le capital se traduit sous une forme matérielle, il est avant tout d'origine morale. Il est le fruit d'idées conçues et de volontés exercées.

Et maintenant, quand, par le travail, le capital a été réalisé, est-il vrai, comme on le dit, qu'il n'y ait plus rien à faire, pour en jouir, que de le laisser durer? Le capital, dit Stanley Jevons ne se conserve pas ; il se renouvelle. Et l'histoire de Robinson, telle que je l'ai contée, en est encore la preuve. Le jour où Robinson, malade, ne peut plus aller soigner ses volailles et son troupeau, le jour où, ayant donné à l'eau qu'il a amenée de la source dans son jardin l'ordre d'arroser ses légumes, il tombe sur son grabat de feuilles sèches avant de lui avoir donné l'ordre de s'arrêter, ses animaux meurent de faim et son jardin se change en un marécage. Ce qui revient à dire que le capital, fruit du travail, pour produire et pour durer, a besoin d'être renouvelé et mis en œuvre par le travail. C'est un va et vient perpétuel, analogue au mouvement des eaux, qui remontent en vapeur dans l'atmosphère pour redescendre en neige et en pluie sur la terre. Le capital, selon le mot de Cobden, est le fleuve où le salaire se puise. Le travail, sous toutes ses formes, ce sont les mille ruisseaux qui entretiennent et renouvellent incessamment ce fleuve, dont les eaux lui reviennent en salaires. Travail et capital, donc, loin d'être des choses différentes et opposées, ne sont que des moments d'un même phénomène : l'activité féconde qui se rémunère par son produit, et, comme le disait si bien Brelay, séparez-les, vous ne trouvez plus ni l'un ni l'autre.

Faire la guerre au capital, encore une fois, parce que sa possession peut permettre le loisir (comme si le loisir justifié par des

services, le repos après le travail, n'était point chose avouable et respectable) ce n'est pas seulement pécher contre la justice ; c'est pécher contre son intérêt, c'est faire œuvre antidémocratique. Le capital, disait notre maître Michel Chevalier, est le grand thaumaturge, le grand émancipateur. C'est lui qui, en substituant aux muscles insuffisants de l'homme les membres d'acier et les forces inépuisables de la nature, libère les bras, permet le développement des intelligences, élève, en les égalisant devant les conquêtes obtenues pour tous, les diverses parties de l'humanité. Et convier comme on le fait encore malheureusement les foules à la croisade contre le capital, c'est tout simplement leur demander de tuer la poule aux œufs d'or.

La séance est levée à onze heures.

Charles Letort.

Ouvrages présentés

C. Colson. — *Transports et tarifs. Supplément à la 2e édition. Lois, règlements et actes administratifs postérieurs au 30 juin* 1898. — Paris, janvier 1903, in-8°.

Congrès des sciences politiques de 1900. — Paris, 1901, in-8°.

Yves Guyot. — *Le repêchage des cinq cents millions à l'eau.*

Le programme Baudin du Sénat. — Paris, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

H. Pascaud. — *Une Etude de syndicats agricoles.* — Paris, 1902, in-8°.

Administration des Monnaies et médailles. Catalogue et prix de vente des médailles de la Monnaie. — Paris, 1902, in-8°.

Maurice Alfassa. — *Musée social. Les Trade-Unions en* 1902. — Paris, 1902, in-8°.

Société d'encouragement pour le Commerce français d'exportation. But et moyens d'action. — Paris, 1900, in-8°.

Chambre de commerce de Reims. Séances et travaux, année 1902 — Reims, 1902, in-8°.

Réunion des membres français de l'Association internationale pour l'essai des matériaux de constructions. — Paris, 1903, in-4°.

E. Giretti. — *La nuova politica commerciale dell'Italia ed il Congresso delle Società economiche a Torino.* — *Bologna,* 1902, in-8°.

Jaarcijfers voor het Koninkrijk der Nederlanden. Rijk in Europa, 1901, *S'Gravenhage,* 1902, gr. in-8°.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland, Nieuwe Volgreeks, XXII. *Kiezers-Statistiek,* in 1902. *La Haye.* — 1902, in-4°.

Ekonomisk Tidskrift, 1903, Haft 1, 2, — *Stockholm.* — in-8°.

M. d'Alphonse. — *Aperçu sur la Hollande. La Haye,* 1900, in-4°.

L. Colescu — *Statistica Animalelor domestice din Romania.* — *Bucuresci,* 1903, in-4°.

COMPTES RENDUS

Histoire critique des théories de l'intérêt du capital, par Eugène von Bœhm-Bawerk, ministre des Finances d'Autriche, traduit par Joseph Bernard, T. II. Paris, Giard et Brière.

Nous avons signalé, dans notre numéro d'octobre de l'année dernière la publication de la traduction de la première partie de cet important ouvrage. La seconde partie vient de paraître. Elle renferme la suite de l'exposé critique des nombreuses théories de l'intérêt, et elle est principalement consacrée à la réfutation de la « théorie de l'exploitation », autrement dit de l'illégitimité de l'intérêt, de Rodbertus et de Karl Marx, que l'auteur résume brièvement en ces termes d'une exactitude saisissante :

« Tous les biens ayant une valeur sont le produit du travail humain, et, au point de vue économique, ils sont le produit *exclusif* de ce travail. Cependant les travailleurs ne reçoivent pas tout le produit que seuls ils ont créé. Les capitalistes profitent de ce que l'institution de la propriété privée leur garantit un droit sur les moyens auxiliaires indispensables à la production pour s'attribuer une part du produit créé par les travailleurs. Ils y arrivent par le contrat de travail. Grâce à celui-ci, ils achètent la force de travail des vrais producteurs, — que la faim fait consentir à ce marché, — pour une *partie* de ce que ce travail produira. Il est donc possible aux capitalistes de mettre dans leur poche, à titre de facile profit, le reste du produit. *L'intérêt du capital consiste donc en une partie du produit du travail d'autrui acquis en abusant de la situation précaire des ouvriers.* »

La réfutation de tous points excellente de cette théorie négative de l'intérêt est suivie de l'exposé critique des théories qui le justifient, allant jusqu'à nos jours et formant ainsi le complément de la première partie. Ces théories, l'auteur les considère comme insuffisantes, — car il a la sienne; — mais il remarque avec raison qu'elles n'en ont pas moins été utiles au progrès de la science.

« Aucune, dit-il, ne contenait l'entière vérité. Ont-elles été, de ce fait, absolument stériles ? Ne forment-elles, dans leur ensemble, qu'un amas de contradictions et d'erreurs, au bout duquel on n'est pas plus près de la vérité qu'on n'en était au début ? Ou bien ne perçoit-on pas dans le chaos des doctrines contradictoires une direction qui, sans avoir conduit à la vérité, a du moins montré le chemin qui y mènera ? »

La théorie de M. Bohm Bawerk nous montrera-t-elle le chemin mieux qui ne l'ont fait ses devancières, et nous approchera-t-elle davantage de la vérité ? C'est ce que nous verrons dans la troisième partie dont la traduction paraîtra prochainement. M.

Les entrailles de la terre. — *Le globe terrestre. — Les eaux souterraines. — Le feu souterrain. — La houille. — La mine et les mineurs. Autour de la mine. — La vie du mineur. — Le diamant noir et la houille blanche. — Le pétrole et autres combustibles. — Le monde métallifère. — Le diamant et les pierres précieuses. — Les pierres d'ornementation et de construction. — Le sel gemme. — Les mines dans l'antiquité. — Les richesses minérales et l'avenir des nations. — Grottes et cavernes naturelles et artificielles. — Les tunnels*, par E. Caustier, 1 vol. orné de nombreuses illustrations. Nony et Cie, Paris, 1902.

Livre intéressant bien que l'esprit économique y fasse un tant soit peu défaut et que l'auteur partage beaucoup trop les préjugés courants sur le bénéfice que peut trouver un pays à se suffire à lui-même, sur la nécessité de s'opposer par des barrières douanières à l'invasion des charbons extraits à l'étranger à plus bas prix de revient, etc., et qu'il se réjouisse plus que de raison de l'abaissement industriel qui doit resulter, à son avis, pour l'Angleterre, de l'accroissement de production, minière et autre, des Etats-Unis. Mais la matière traitée en cet ouvrage est si abondante que sans nous attarder à des critiques nous entrerons immédiatement dans le vif du sujet. Inutile d'essayer de passer, ici, totalement en revue ce que contiennent de nécessaire, d'intéressant ou de simplement curieux les entrailles de la terre ; nous prendrons seulement de ci de là quelques-uns des renseignements accumulés par M. Caustier qui, ainsi qu'il le dit dans son introduction, n'a eu d'autre but que de « rassembler en un langage clair et précis tout ce que l'on sait de beau et d'utile sur les *Entrailles de la Terre* ».

Si ingénieuses que soient les spéculations sur ce qui constiue l'intérieur du globe terrestre et les explications sur la formation progressive de son écorce ; si utile que soit la captation des eaux souterraines et

si néfastes que puissent être les éruptions volcaniques, nous ne les rappellerons que pour mémoire et passerons à l'exploitation des mines : celles de houille, d'abord. Laissant de côté ce qui concerne la mise en œuvre : recherches et travaux préparatoires du sol et du sous-sol, extraction de la veine de charbon, triage du produit, préparation du coke d'industrie, chargement et envoi en tous lieux du charbon, utilisation des déchets, outillage et machinerie de toute espèce, etc., nous résumerons plutôt l'histoire anecdotique de ce qu'au XIX[e] siècle on a si bien dénommé le pain de l'industrie. Il est rare que les meilleures choses aient de faciles débuts ; la houille n'a pas manqué de suivre la tradition. Qu'on en juge.

Ouvrons d'abord une parenthèse pour rappeler que les auteur grecs et romains appelaient la houille : charbon de pierre, mais que si les Anciens la connaissaient, ils ne s'en servaient guère ; par contre les Chinois, bien avant notre ère, l'appliquaient à certains usages industriels, la cuisson de la porcelaine entre autres. Et arrivons à une période plus proche de la nôtre. Une charte anglaise de 853, montrant que la houille était déjà à cette époque employée pour les usages domestiques, détruisait la légende qui en attribue la découverte au forgeron liégeois Huilloz (quoi qu'il en soit, il est incontestable que la Belgique fut le premier pays d'Europe réellement industriel); cependant ce n'est qu'en 1340 que quelques fabricants privilégiés, les brasseurs et les forgerons, obtinrent l'autorisation, à cause du prix élevé du bois, de brûler du charbon de terre que dans la région on considérait comme dangereux pour la santé publique. Cette décision royale ameuta tout le voisinage ; on adressa une pétition au roi qui dut par une loi, interdire la combustion du charbon dans la cité en question. Malgré la défense, les industriels avaient trouvé ce combustible tellement supérieur à l'autre qu'ils continuèrent à l'employer. Il fallut sévir ; la peine capitale fut prononcée contre les fabricants inculpés et l'un deux subit l'exécution. Non seulement on accusait le charbon de vicier l'air — en quoi on n'avait pas tout à fait tort — mais on ajoutait qu'il ternissait le linge, provoquait des maladies de poitrine et, pis encore, altérait la fraîcheur du visage, aussi les dames refusaient-elles toute invitation dans les maisons où l'on brûlait du charbon de terre. Cette hostilité retarda d'un siècle l'utilisation courante de la houille pour le chauffage domestique en Angleterre.

En France, on employait la houille, à Saint-Etienne, au milieu du XIII[e] siècle ; toutefois le premier édit réglementant les mines françaises ne date que de 1601. Mais la mise en valeur réelle des houillères les plus riches ne remonte qu'au XVIII[e] siècle et surtout au XIX[e]. (Quant aux autres pays d'Europe, sauf l'Allemagne où, dès le XIII[e] siècle, on faisait

usage de la houille, ils méconnurent leurs richesses carbonifères jusqu'au XVIII[e] siècle). La raison de la généralisation de l'emploi de la houille en France tint à ce qu'en 1769, le bois coûtant fort cher à Paris, quelques marchands eurent l'idée de faire venir du charbon d'Angleterre. Il fut très mal reçu : les médecins l'accusaient de toutes sortes de méfaits (pourtant, suivant leur opinion, s'il donnait la phtisie, il guérissait les affections du foie) et, dit un contemporain, la malignité de ses vapeurs et son odeur de soufre en dégoûtèrent bientôt. Au reste la Sorbonne n'avait pas attendu cette époque pour partir en guerre contre lui, car ses docteurs, sous Henri II, l'avaient excommunié. Un édit royal d'alors avait défendu aux maréchaux-ferrants d'employer, sous peine de prison et d'amende, le charbon de terre ou de pierre. Ce fut Henri IV qui leva cet interdit et même exempta la houille de la dîme. De fait, à la fin du XVIII[e] siècle la plupart des personnes se refusaient encore à l'emploi de la houille dans les usages domestiques. On sait quelle revanche elle a prise.

Aujourd'hui la mine de houille est une sorte de ville qui s'enfonce parfois à plusieurs centaines de mètres de profondeur et elle n'est plus, heureusement, le milieu effroyable qu'on pense. Les dangers y sont encore grands assurément, mais dans certains autres métiers ils ne sont pas moindres. En cas d'accident dans la mine, les mineurs font preuve d'un dévouement absolu les uns vis-à-vis des autres. Au reste la peur tient si peu de place dans leurs préoccupations qu'ils sont d'un naturel fort gai. La vie de l'ouvrier mineur s'est considérablement améliorée depuis quelques années. Les salaires se sont progressivement élevés et l'esprit d'association et de mutualité va en se développant au grand bénéfice matériel et moral de tous. Ainsi une de leurs caisses d'épargne, la Société des Amis réunis du Grand-Condé, porte dans ses statuts : « Tout sociétaire rencontré ivre est signalé à l'assemblée générale; en cas de récidive, son exclusion peut être prononcée. » Le mineur gagne de 5 à 7 francs par jour, les enfants et les aides débutent par un salaire quotidien de 1 fr. 60. Les jeunes filles travaillant au triage du charbon, on peut dire qu'une famille d'ouvriers composée du père et de quelques enfants occupés soit au fond, soit sur le carreau de la mine, gagne une quinzaine de francs par jour. Malheureusement le mineur n'est pas porté à l'économie, et sa femme n'est pas très bonne ménagère en ce qui concerne l'utilisation des provisions. A cela on a tâché de remédier en créant des cours de cuisine dans les écoles.

Les machines-outils n'ont pas donné en France les résultats qu'on en a obtenus en Amérique; on n'arrive à enlever dans les conditions les plus favorables, que 20 à 25 p. 100 du charbon, tout le reste doit être

enlevé à la main. C'est qu'en Amérique les couches s'y prêtent mieux et qu'on n'hésite pas à abandonner une partie du charbon, souvent la machine n'en élève que 55 p. 100 et en laisse au fond 45 p. 100. En France on suit la veine et on extrait jusqu'à son dernier bloc de charbon; en Amérique le gaspillage est donc énorme; même en Angleterre l'exploitation, à ce point de vue est parfois défectueuse. Cela tient, dit-on, à ce que le système de location des houillères pour un temps limité conduit les fermiers exploitants à saccager les gisements; ainsi on a estimé que les 2/3 de la fameuse veine *Ten Yard* du Staffordshire ont été perdus par une mauvaise organisation de l'extraction. Mais ce n'est pas seulement dans l'exploitation qu'il y a gaspillage, c'est aussi dans l'utilisation puisqu'on prétend qu'on ne recueille actuellement sur les arbres de nos plus puissantes machines marines, par exemple, qu'un peu plus d'un dixième de la force donnée par la combustion du charbon; les neuf dixièmes restants sont complètement perdus. Et l'on se préoccupe déjà de l'épuisement des mines de houille! A vrai dire, on pense sans doute que « pour un combustible perdu, plusieurs de retrouvés », le pétrole entre autres dont l'emploi est, dit-on, beaucoup plus économique puisque, suivant l'essai fait sur une ligne de chemin de fer anglaise, pour une machine, la consommation de houille est de 35 livres par mille anglais et celle de pétrole, 15 livres.

Hérodote et Pline ont parlé du pétrole et les Perses qui, depuis plus vingt siècles avaient institué le culte du feu, en alimentaient le feu perpétuel de leurs temples. Les Romains le désignaient sous le nom de bitumen et s'il faut en croire Dioscoride (1er siècle avant Jésus-Christ) les rues d'Agrigente étaient éclairées de son temps avec ce liquide, mais les fumées épaisses produites par sa combustion le firent abandonner. Au Caucase il y a vingt-cinq siècles que les fontaines de Bakou sont célèbres ; avant même que les Perses eussent créé le culte du feu, les indigènes de cette région avaient pour les sources du pétrole une vénération particulière. Dès avant la fondation de l'empire romain les adorateurs du feu venaient faire leurs dévotions sur les bords du Cydnus. Pourtant il semble que ce n'est que vers le xe siècle de notre ère que le pétrole devint un article de commerce. Au xiiie siècle les Perses l'exportaient en quantité considérable. Mais ce n'est vraiment qu'à partir de 1859 pour les Etats Unis et de 1879 pour la Russie que s'ouvre la période d'exploitation réelle et la prospérité de cette extraction dans laquelle d'énormes capitaux sont aujourd'hui engagés.

Le prix d'installation d'un puits, au Caucase, est assez élevé, car il il faut descendre de plus en plus profondément pour trouver le naphte ; tandis qu'en 1878 la profondeur moyenne était de 80 mètres, il faut aller actuellement jusqu'à 200 et 300 mètres (aux Etats-Unis, pour

atteindre la poche de pétrole, la sonde doit parfois descendre jusqu'à 400 et 600 mètres) et le prix de revient d'un puits peut s'élever à 100 et même 200.000 francs. Son entretien coûte peu : une trentaine de francs par jour. La plupart des sources russes sont jaillissantes et le jet est quelquefois si violent qu'il emporte toute la structure du puits. A Bakou il n'y a pas moins de 77 maisons s'occupant de l'exploitation du naphte ; de 10.000 habitants sa population a passé à 200.000 âmes aussi, la place manquant malgré l'accroissement des logis, les loyers sont-ils fort élevés. La grande préoccupation de chacun est l'énormité des gains ; en quelque endroit de la ville qu'on se trouve on n'entend parler que de millions. Dans les principaux points d'extraction les terrains atteignent des prix incroyables : à Balakhawy un hectare de terre se paie 300.000 à 500.000 francs ; à Sabountchy, 800.000 francs ; à Bibi-Eybat, 1.300.000 francs. Une Compagnie anglaise achète pour 5 millions de roubles 10 hectares de terre, y perce un puits d'où jaillit le pétrole, vend quelques semaines après ce terrain 12 millions de roubles à une autre société qui trouve une nouvelle fontaine et revend cette même concession à une troisième compagnie 16 millions de roubles. En six semaines le prix avait donc passé de 13.500.000 fr. à 32.400.000 puis à 43.200.000 francs. On ne nous dit pas si cette transaction a donné au dernier acquéreur tout le bénéfice qu'il en attendait.

Laissons maintenant les combustibles ; passons aux métaux précieux : or, argent, platine, mercure et arrêtons-nous plus particulièrement à ce dernier dont l'extraction est parmi les plus pénibles et va de pair avec celle du soufre dans les mines de Sicile, de l'étain au Yunnan et de quelques autres métaux dans certaines mines de Sibérie. Les gîtes de mercure les plus célèbres sont ceux d'Almaden, en Espagne, qui fournissent près de la moitié de la production totale (soit environ 2.000 tonnes sur 4.000). On le trouve à l'état natif sous forme de gouttelettes liquides qui peuvent se réunir dans des poches existant dans les terrains schisteux. Le danger que présente pour les mineurs l'exploitation du mercure est tel qu'à Almaden, par exemple, le mineur ne peut travailler que quatre heures et encore sept à huit jours par mois seulement (malgré cela il a l'apparence pitoyable, le teint terreux, le corps émacié), d'où découle la nécessité d'entretenir un personnel hors de proportion avec la production et par suite une augmentation du prix de revient.

Parmi les minerais communs, la première place appartient au fer ; ses applications sont innombrables. Un métallurgiste a recherché la valeur que peut prendre une barre de fer suivant l'usage qu'on en fait et voici quelles ont été ses constatations : une barre de fer valant

25 francs, transformée en fers à cheval en vaudra 60 ; en couteaux de table, 800; en aiguilles, 1.776 ; en lames de canif, 15.928; en boucles de boutons, 22.425 et en ressorts de montres 125.000. Mais ce qui atteint le prix le plus élevé c'est le *fer pur* (le fer des métallurgistes est toujours mélangé à d'autres éléments qui altèrent ses propriétés fondamentales) qui est d'une extrême rareté et n'existe guère que dans les collections de laboratoire. On espère, grâce à un nouveau four électrique, parvenir à en obtenir de plus grandes quantités : souple et résistant, le fer pur fournirait pour certaines constructions une incomparable matière première. C'est l'affaire de l'avenir.

Nous nous en voudrions de quitter les entrailles de la terre sans dire quelques mots de ce qu'elles recèlent de plus particulièrement agréable à une bonne partie du genre humain : les pierres précieuses et, parmi elles, le diamant. Quoiqu'il soit le plus connu, il reste toujours le plus apprécié; on le trouve sous trois états : amorphe, concrétionné, cristallisé. Amorphe, il est opaque et sert seulement à polir le diamant cristallisé et les autres pierres précieuses. Concrétionné, il est noir et bien connu sous le nom de boort ou de carbonado ; on l'utilise dans la taille des diamants et aussi dans l'industrie pour la perforation ou le sciage des roches dures. Cristallisé, il est le seul vraiment précieux; il est parfois tellement dur qu'un diamant soumis à la roue du lapidaire pendant cent jours à une vitesse de 28.000 tours par minute résista. Une telle dureté est rare ; autrement le polissage serait impossible. Pendant longtemps (et malgré les efforts de Mazarin et de Colbert) les tailleries de diamant ne purent se développer à Paris. Ce n'est qu'en 1872 qu'un industriel d'initiative et d'énergie parvint à y fonder sa première usine. Aujourd'hui, à Paris et dans le Jura, il existe des tailleries fort actives. Mais Anvers et surtout Amsterdam restent les plus grands centres A la fin de 1898, cette dernière ville possédait 50 usines de premier ordre renfermant 7.200 meules et occupant 11.000 ouvriers dont 600 femmes. Les propriétaires de ces fabriques se bornent à louer les meules aux ouvriers qui travaillent directement pour le compte des joailliers. Les ouvriers lapidaires d'Amsterdam gagnaient facilement 2.000 francs par mois et leur corporation était si jalouse de son monopole qu'elle interdisait à ses sociétaires de former des apprentis autrement qu'en remplacement de ceux qui mouraient.

Voyons encore les mines de sel gemme. On prétend que sous la ville de Berlin des sondages ont traversé 1.200 mètres d'épaisseur de sel. Mais comme leur exploitation n'est pas commencée, nous parlerons brièvement des mines les plus célèbres du monde : celles de Wieliczka, à deux lieues de Cracovie. L'extraction du sel commencée au XIII[e] siècle

n'y a pas cessé depuis cette époque. Aujourd'hui elles comptent 700 kilomètres de galeries situées à une profondeur moyenne de 300 mètres, qui communiquent avec l'extérieur par 11 puits. Les mineurs de Wieliczka ont une curieuse coutume : chaque année ils élisent, dans la mine même, une reine qui est investie pour une année du pouvoir de trancher tous les différends s'élevant entre eux. Elle a aussi le devoir d'organiser les secours en cas d'accident, de soigner les malades et les enfants. Pour qu'il lui soit possible de s'acquitter de ces fonctions, elle est dispensée du travail de la mine.

Mais arrêtons ici nos emprunts à l'ouvrage de M. Caustier ; si en le lisant on est partagé entre l'admiration pour l'abondance, la variété, la beauté des richesses que renferment les entrailles de la terre et celle qu'inspire l'ingéniosité de l'esprit humain sans cesse en éveil pour arriver à tirer de ces matériaux leur maximum d'utilité ou d'agrément en échange d'un minimum d'efforts, on se prend doublement à regretter que, grâce à l'excès de fiscalité et à la protection, les jouissances dues à la possession de ces biens — mis à notre portée par la nature et par des progrès réalisés au profit de tous — restent encore l'apanage d'un trop petit nombre de consommateurs.

M. LR.

Les problèmes industriels des Etats-Unis, par R. Lawson, Blackwood, Londres.

Nous n'avons pas craint, lorsque les appréhensions à l'égard de l'invasion américaine étaient les plus vives, de conseiller le sang-froid : la conquête financière et économique du monde par les Yankees ne nous paraissait pas encore si proche, et cela malgré toutes les assertions contraires des mégalomanes transatlantiques, malgré toutes les terreurs des nationalistes européens. Les événements survenus depuis six mois n'ont pas été de nature à modifier notre jugement. Il a paru quelques ouvrages de plus sur l'avenir des Etats-Unis et, parmi les plus instructifs, nous signalerons *American Industrial Problems*, par M. R. Lawson.

M. Lawson, qui s'est fait une spécialité des affaires américaines et qui les apprécie avec beaucoup d'impartialité, reproche à ses compatriotes d'Angleterre l'exagération de leur scepticisme, il y a une dizaine d'années, et l'intensité de leur crainte aujourd'hui. La vérité se trouve, comme d'habitude, entre les deux, sur une ligne moyenne, M. Lawson met sous les yeux du lecteur tous les éléments de la cause.

Si les Américains possèdent une supériorité dans certaines branches d'industrie, s'ils sont plus habiles dans l'invention et l'emploi de

machines, destinées à économiser la main-d'œuvre, il est certain que l'organisation financière laisse à désirer. Le *banking system* inspire de la méfiance, c'est le point faible. M. Lawson ne dissimule pas qu'il considère la méthode des *bankers* americains de faire des bénéfices en finançant de gigantesques opérations, comme dangereuse. « Les Américains, dit-il, brilient autant par leurs défauts que par leurs qualités ; il est stupéfiant que des hommes, avec un génie véritable pour les affaires, comme en possèdent incontestablement plusieurs d'entre eux, soient aveugles sur un point aussi essentiel que la possession d'un *crédit immaculé*. Le public ne dépose pas d'argent chez ses banquiers pour leur permettre d'exécuter des coups brillants. Plus un banquier est brillant, moins on a de confiance en lui. A New-York, il en est autrement : l'éclat est tout, la sécurité terre à terre et de chaque jour n'est rien. C'est vrai des affaires locales comme de la finance internationale. Lorsque les Américains parlent de New-York comme destiné à devenir le centre monétaire du monde, ils ne savent pas comment les banquiers français et allemands considèrent cette éventualité. Ceux-ci déposent l'argent dont ils n'ont pas besoin à Londres, parce que Londres est l'endroit le plus sûr et le plus commode. S'ils entendaient dire que les *bankers* de Londres se lancent dans des fusions, des créations de trusts et qu'ils bataillent pour le contrôle de leurs entreprises, les gens du continent procéderaient bien vite à la clôture de leur compte dans Lombard Street. Il est peu vraisemblable que, tant que les conditions actuelles règnent à Wall Street, ils songent à y transférer leurs soldes créditeurs. Les Américains peuvent être plus riches, plus puissants qu'il y a quelques années, leur crédit financier s'est-il amélioré en proportion ? s'est-il même amélioré du tout ? n'a-t-il pas rétrogradé ? »

C'est là une question vitale : un pouvoir industriel qui défie le monde doit avoir comme fondement un crédit industriel. Est-ce que même les Américains peuvent sincèrement se flatter d'avoir pour leur industrie une base internationale ?

M. Lawson insiste sur les côtés faibles de l'organisation américaine, Et au nombre des problèmes les plus délicats, il y a les relations entre 20 millions d'ouvriers, plus ou moins exercés, plus ou moins habiles, plus ou moins organisés et leurs *employers*. Lorsque la situation sera moins bonne aux Etats-Unis, la difficulté augmentera, et cela d'autant plus que les trusts ont grandi et multiplié.

« Un petit nombre d'hommes riches, qui ont manœuvré, spéculé, joué et obtenu une dictature industrielle, se trouveront un jour peut-être en face de 80 millions d'Américains indignés. Aucun peuple ne subira à la longue un joug pareil à celui qu'ils font peser sur les Etats-Unis ».

Ce sont là des vues d'avenir, des prophéties qui n'ont pas la même valeur que l'étude sérieuse et approfondie de l'état présent de la grande-république américaine.

RAFFALOVICH.

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA VILLE DE PARIS (*XXIe année*). Paris, Masson et Cie, éditeurs.

Le service de la statistique municipale, dirigé par M. le Dr Jacques Bertillon, vient de publier son *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, 1900. C'est un volume très compact renfermant une grande quantité de renseignements relatifs aux différents services de la Ville : voie publique, eaux, navigation, vidanges, égoûts, etc. Une partie est réservée aux observations météorologiques et climatologiques. Il nous renseigne, en outre, sur le mouvement de la population (mariages, naissances, décès), et sur sa situation sanitaire ; sur l'état des finances municipales (comptes particuliers, octrois, contributions, approvisionnuments, pompes funèbres, éclairage, etc).; sur les moyens de transport (chemins de fer, omnibus, tramways, bateaux et voitures de places); sur l'organisation de l'assistance publique (hôpitaux, asiles, orphelinats, écoles professionnelles, etc.); sur celle de la justice, des secours contre les incendies et le service du recrutement.

Chacun de ces services comporte une masse d'observations, de relevés de statistique et de notes essentiellement utiles pour tous ceux qui cherchent à se rendre compte de l'animation puissante, de l'intensité de mouvement qui caractérisent les grandes agglomérations urbaines. Or, Paris, par la multiplicité de ses institutions et de ses rouages administratifs, est en quelque sorte la ville type, à ce point de vue. On peut dire que la vieille cité, étant données l'activité de son commerce et de son industrie, sa situation spéciale, point central où aboutissent toutes les voies de chemins de fer, arrosée par un grand fleuve, entourée de nombreux canaux, visitée par quantité de voyageurs, est non seulement un vaste centre de production et d'échange, mais encore un foyer de vie morale et intellectuelle.

On comprend, dans ces conditions, que les renseignements fournis par le service de la statistique municipale commandent l'attention et provoquent la curiosité.

Nous félicitons le personnel de ce service, — et en particulier M. Bertillon — de son patient labeur et du soin qu'il a apporté à la publication de l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris*.

EUGÈNE ROCHETIN.

Die Aktiengesellschaften in Oesterreich (*Les sociétés anonymes en Autriche*) par Félix Somary, Vienne, Manz, 1902.

Dans cette brochure d'une cinquantaine de pages, l'auteur donne l'aperçu des résultats financiers obtenus par les sociétés anonymes autrichiennes pendant les vingt dernières années du XIXe siècle. A cet effet, après les avoir groupées en catégories professionnelles, il a compulsé les milliers de bilans publiés pendant cet intervalle, mais en faisant subir au compte des bénéfices réalisés des corrections, qui lui semblent logiques et indispensables. M. Somary n'admet pas, par exemple, qu'un amortissement extraordinaire, non prévu par les statuts et rendu nécessaire par les circonstances, puisse être considéré comme un bénéfice ; par contre, il considère comme bénéfice toute somme affectée à la compensation de pertes antérieures.

D'après les calculs de M. Somary, l'industrie autrichienne la plus rémunératrice aurait été celle de la fabrication du gaz d'éclairage puisque de 1878 à 1899, les capitaux investis ont bénéficié d'une rétribution moyenne de 16,6 p. 100, alors que le bénéfice annuel moyen a été pour tout le bloc des sociétés anonymes seulement de 6,75 p. 100. Parmi les groupes principaux, les Compagnies d'assurances ont donné 13,3 p. 100 ; les banques 8,5, les sociétés industrielles, 5,27, et les sociétés de transport, 4,2. Les sociétés de construction n'ont rien produit et les minoteries à vapeur accusent une perte de 2 p. 100, toujours pour l'ensemble de cette période de vingt années. Il y aurait encore d'autres constatations curieuses à recueillir dans les chiffres obtenus par l'écrivain autrichien ; nous renvoyons le lecteur à son intéressante publication.

E. Castelot

Die Einkommensteuergesetzgebung in den verschiedenen Landern (*La législation concernant l'impôt sur les revenus dans les différents pays*), par Otto Muller, Iena, Gustav Fischer, 1902.

M. Muller admire l'impôt sur le revenu ; du reste les publicistes allemands mettent souvent une sorte d'enthousiasme à vanter les moyens de grossir les recettes de l'Etat. Au dix-huitième siècle quelques uns de leurs prédécesseurs célébraient doctoralement la « douceur » de l'Accise qu'ils opposaient à la « violence » de l'impôt direct. Aujourd'hui l'un des plus directs de tous, prend sa revanche : comparé à la douce, mais insidieuse accise, il a le mérite d'être franc et de frapper à visage découvert.

L'auteur expose en détail et avec une remarquable clarté, le méca-

nisme de l'impôt sur le revenu dans les pays où il existe; c'est en Prusse d'après lui, que la loi est la mieux conçue, quoiqu'en Angleterre aussi, l'*income tax* soit, malgré sa complication apparente, habilement adapté aux mœurs et aux habitudes du public qui l'acquitte.

Ne pouvant suivre M. Muller partout où il nous conduit, nous devons nous contenter de résumer les conclusions de son livre. Il exige qu'avant tout le législateur définisse exactement ce qu'il entendra par revenu imposable. Afin de ménager les classes inférieures, les petits revenus seront exemptés de façon à ce que cette catégorie sociale soit non seulement assurée d'un minimum d'existence matérielle, mais ait encore de quoi de satisfaire à des besoins d'un ordre plus élevé. L'impôt modérément progressif sera calculé d'après le système de la déclaration pour la partie « politiquement et moralement supérieure » de la population et pour le reste d'après les estimations faites par des commissions, où le gouvernement et les contribuables seront également représentés.

Nous ne voyons pas bien une Chambre issue du suffrage universel décrétant que « politiquement et moralement », telle classe constitue une élite placée au-dessus du troupeau vulgaire des électeurs.

E. Castelot.

Die oekonomische Lage der Collegien im Staate Illinois, Nord Amerika (*La situation économique des Collèges dans l'Etat de l'Illinois*) par Charles Richmond Henderson. B. Liebisch, Leipzig, 1902.

Cette thèse pour le doctorat présentée à l'Université de Leipzig retrace les origines, le développement et l'état actuel d'institutions d'enseignement classique fondées sous le nom de collèges par les sectes religieuses vers l'époque où les immenses territoires de l'Illinois s'ouvrirent à la colonisation. Peu à peu ces collèges se sont trouvés en concurrence avec les universités publiques ou privées et les autres établissements également publics ou privés qui sont sortis du sol de ces anciennes solitudes. Ces collèges confèrent des diplômes de valeur fort inégale ; des bruits peu flatteurs ont même circulé sur les conditions dans lesquelles ils sont parfois décernés. Dans sa *République Américaine*, M. Bryce déclare d'ailleurs que dans l'Illinois et l'Ohio, seule l'Université de Chicago offre une instruction élevée et des garanties sérieuses. C'est que plusieurs de ces collèges sont sans ressources suffisantes pour faire face aux dépenses d'un enseignement véritablement supérieur, puisque, hélas ! l'argent n'est pas seu-

lement le nerf de la guerre, mais aussi celui de la haute culture scientifique.

M. Henderson passe en revue les remèdes proposés. Les uns voudraient astreindre tout collège à justifier de la possession d'un capital de fondation d'au moins 100.000 dollars; aucun ne pourrait admettre de jeunes gens n'ayant pas les connaissances requises; le diplôme de bachelier ne pourrait être conféré qu'au terme d'études complètes. La majorité réclame le contrôle de l'Etat. M. Henderson lui-même voudrait voir retirer la collation des grades universitaires aux établissements incapables ou indignes d'exercer ce droit. De cette façon, conclut-il, la concurrence continuerait à subsister, mais ce ne serait plus aux dépens du niveau des études.

E. Castelot

Grandes ou petites propriétés? par Michel Augé-Laribé. 1 vol. in-8°, Coulet et fils, Montpellier, 1902.

Sous ce titre, M. Michel Augé-Laribé examine l'histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture. Son livre est plutôt historique que théorique, et il cherche comment il faut poser la question, non comment la résoudre. Et, tout d'abord, il pose en principe qu'il faut établir une distinction entre le point de vue social et le point de vue économique. « Il est possible, dit-il, qu'au point de vue social, les préférences aillent à une répartition démocratique du sol accessible au plus grand nombre, et qu'au point de vue économique les exigences de la culture conseillent de conserver ou d'établir de grandes exploitations aptes à utiliser tous les progrès de la science agronomique. » Il considère, toutefois, ces deux points de vue comme également importants.

Il commence son étude avec les physiocrates et Arthur Young. Dans cette période, qui va depuis les années qui précédèrent la Révolution jusqu'à la Restauration, la discussion reste confuse, les termes propriété et culture étant pris l'un pour l'autre, et l'observation de la réalité étant insuffisante. Des discussions parlementaires pendant la Restauration, l'opinion reste favorable aux grands domaines. Hipp. Passy vient ensuite qui pose la question en distinguant nettement la propriété de la culture, et en séparant le problème économique et le problème social. Toutefois, sa classification et ses moyens d'information sont insuffisants. M. L. de Lavergne prend partie pour la grande culture industrielle, tandis que Thornton et Stuart Mill sont partisans de la petite propriété. Le Play, avec des tendances politiques et sociales,

contribue à augmenter le mouvement d'opinion favorable à la petite propriété. On connaît la théorie socialiste de la nationalisation du sol. Pour Marx, l'avenir est à la grande culture capitaliste. Modifiant un peu les idées de Marx, les socialistes modernes font reposer le problème sur les progrès de la technique agronomique qui pousse l'agriculture à ressembler de plus en plus à l'industrie. Les exploitations, non les plus vastes, mais les plus riches en capitaux, les mieux outillées, sont destinées à triompher dans la concurrence dont les effets s'accentuent à mesure que l'agriculteur produit pour le marché.

M. Souchon défend la propriété moyenne, MM. de Molinari et Leroy-Beaulieu, les grandes exploitations.

Les conservateurs, protectionnistes pour la plupart, ont inventé les syndicats agricoles, soi-disant pour la défense de la petite propriété, mais surtout, ajouterons-nous, dans un but d'intérêt personnel.

La conclusion de M. Augé-Laribé est très vague. N'oublions pas, il nous en a avertis, qu'il examine seulement comment on peut poser la question. D'ailleurs, les statistiques sur lesquelles on pourrait s'appuyer sont toutes incomplètes ou inexactes. Il conseille la méthode monographique. Mais si l'on peut, avec cette méthode, avoir des renseignements exacts, il est difficile d'en obtenir de complets ; et encore faudrait-il synthétiser ces renseignements, ce qui ne semble pas une tâche facile.

« Le problème social, dit M. Augé-Laribé, se rattache essentiellement aux théories de la population. La solution exigera la solution préalable de diverses questions plus générales. Une augmentation continue de la population est-elle désirable ? Existe-t-il entre la population des villes et la population rurale, sinon une opposition, du moins des différences de caractères telles qu'il soit bon, pour un pays, de maintenir un certain équilibre entre elles ? De la population industrielle ou de la population agricole, quelle doit être la plus nombreuse ? » De la réponse à ces questions, on verra ce qui est plus favorable à la conservation sociale.

Quant au problème économique, deux causes principales influent sur le développement des diverses catégories d'exploitations : le progrès des moyens de production et les besoins du marché. Une grande surface ne sera pas toujours un élément de supériorité, mais le capital d'exploitation doit être aujourd'hui plus considérable qu'autrefois.

Voilà ce qui résulte des recherches de M. Augé-Laribé chez des auteurs anciens et contemporains. On pensera peut-être que le problème n'est pas posé aussi nettement qu'il le pense, et, qu'en tous cas, il resterait à concilier le point de vue social avec le point de vue économique. Mais son étude est bien conduite ; elle est claire et nette, surtout dans

la partie historique qui, sauf une courte préface et la conclusion, remplit tout le livre. On le lira avec intérêt et profit.

MAURICE ZABLET.

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI, par FRÉDÉRIC GALTIER. 1 vol. in-8, A. Rousseau, 1901.

M. Frédéric Galtier nous donne une bonne étude sur la question des octrois. Après un court historique de cette institution depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, selon l'expression connue, et un aperçu sur les législations étrangères, il fait la critique de l'octroi et parle des taxes de remplacement qui sont la contre-partie de sa suppression. Il illustre sa thèse par l'examen de quelques projets municipaux, celui concernant la ville de Dijon qui n'a pas abouti, celui de la ville de Paris qui a borné la suppression aux droits sur les boissons hygiéniques, et celui de Lyon qui a réalisé la suppression complète.

La dernière loi sur les octrois est celle du 29 décembre 1897, qui autorisait la suppression totale sur les boissons hygiéniques, et qui fixait un tarif minimum de droits pour les villes qui ne voudraient pas d'une suppression totale. Les autres articles s'occupent des taxes de remplacement, ce qui est la grande difficulté. M. F. Galtier résume en trois points les reproches qu'on peut adresser à cette loi. Le législateur de 1897, dit-il, a oublié :

1° Que la suppression de l'octroi devant profiter à tous, aux campagnes comme aux villes, était une réforme nationale et que, par conséquent, l'Etat devait son concours financier aux communes qui avaient à l'opérer;

2° Que toute tentative de suppression partielle favoriserait uniquement le placement du vin, « écraserait une minorité importante de contribuables, comme l'a dit M. Fleury-Ravarin, sans apporter à la majorité un soulagement appréciable », et rendrait par conséquent odieuse et pour longtemps impossible toute suppression totale;

3° Que tout essai de suppression totale, entrepris avec les seules forces des communes, doit avoir pour résultat de surcharger de nouvelles taxes directes certaines catégories de contribuables et de restreindre, souvent même de supprimer à l'égard de tous, l'effet bienfaisant de la réforme par suite de l'incidence et de la répercussion de ces taxes.

La critique contenue dans le premier paragraphe est toute la thèse de M. Galtier. Il se rallie, en effet, après examen des divers systèmes que l'on a proposés jusqu'ici, à celui de M. Fleury-Ravarin, reposant sur la coopération de l'Etat, et qui n'est lui-même que l'application des idées de M. Berthelemy sur la question.

D'après ce projet, proposé en 1899, l'Etat abandonnerait aux communes les trois contributions suivantes :

1° L'impôt sur la propriété bâtie, soit	84	millions
2° L'impôt sur les patentes, pour les villes de plus de 20.000 habitants, soit	81	—
3° L'impôt des portes et fenêtres, soit	61	—
Au total	226	—

Et comme les droits d'octroi s'élèvent à 330 millions environ, on permettrait aux communes restant en déficit la création de quelques taxes directes.

L'Etat, de son côté trouverait la compensation des 226 millions abandonnés par lui aux communes dans un remaniement des droits perçus sur l'alcool et dans l'augmentation d'un décime sur les impôts indirects, sauf quelques exceptions qui paraissent s'imposer.

Comme il est facile de le voir, la question n'est pas résolue, puisqu'il faut encore recourir à des taxes de remplacement pour environ 100 millions, et la porte, malgré les précautions prises, reste ouverte à toutes les fantaisies. Et l'on peut se demander si l'Etat, de son côté, abandonnera le certain pour l'incertain. Il ne s'agit guère, en somme, que de la manière dont nous paierons, car nous paierons toujours autant et même plus.

Certes, l'octroi est une mode d'impôt vexatoire et d'une inégalité choquante. Personne ne songe plus à le défendre, et M. Galtier est d'accord avec nous pour en demander la suppression. Les taxes de remplacement trouvées jusqu'ici ne paraissent guère satisfaisantes. Mais peut-être, avec un esprit moins socialiste que celui qui a présidé partout à leur recherche, eût-on pu en trouver d'autres. Somme toute, *et indépendamment de cet esprit socialiste*, la ville de Lyon, en cherchant à pourvoir par elle-même à la réforme qu'elle a accomplie, a donné un exemple qui n'est point tant à dédaigner. Nous n'avons pas, dans l'examen d'un livre, à indiquer nous-même une solution. Mais peut-être avons-nous le droit de dire que si on laissait chez nous à chacun plus de liberté, aux communes comme aux individus, si l'on n'entravait pas toutes choses sous prétexte d'une unité qui n'est qu'uniformité, les villes à octroi trouveraient, dans les ressources plus spéciales à chacune d'elles, les moyens de se suffire, sans l'institution surannée de l'octroi. Mais il faut chez nous les mêmes règles partout, à Lyon comme à Paris, à Lille comme à Marseille. Et l'on n'aboutit à rien.

M. Galtier a écrit son livre avec l'idée que le concours de l'Etat est indispensable. Peut-être. Mais c'est là une difficulté de plus pour arriver à la solution désirée. Cela dit, la question est bien étudiée ; les argu-

ments sont présentés avec ordre et méthode ; l'écriture bonne, simple et claire. Ces qualités donnent à l'ouvrage une réelle valeur.

MAURICE ZABLET.

LA DENTELLE ET LA BRODERIE SUR TULLE, par PIERRE VERHAEGEN. 2 vol. in-8° F. Lebègue et O. Schepens Bruxelles, 1902.

Ces deux volumes sont les quatrième et cinquième d'une collection intitulée : *Les industries belges à domicile*, que publie l'*Office du Travail*. L'auteur jette le cri d'alarme : « L'avenir de l'industrie dentellière belge est menacé, dit-il. D'une part, le nombre des ouvrières va en diminuant. De 150.000 qu'il était en 1875, il est tombé, en 1896, à 47.000, et certainement il ne s'est pas accru depuis lors. Que cette situation s'aggrave encore, et une partie notable de nos populations flamandes se verra privée d'un gagne-pain, qui lui procure encore aujourd'hui de 8 à 10 millions de francs par an. D'autre part, la connaissance et la pratique de la belle dentelle se perdent ou sont du moins bien compromises, et, de ce côté encore, la plus esthétique de nos industries nationales est sérieusement compromise. »

Telle est la conclusion de l'étude de M. Verhaegen dans laquelle, après un court historique de l'industrie dentellière, il montre son évolution, si lente qu'elle semble aujourd'hui encore dans le même état qu'au milieu du XVIIIe siècle, et critique les modes divers du travail qui s'y rapporte. La fabrication des dentelles, point de Bruxelles, de Venise, de Flandre, d'Angleterre, Malines, Chantilly, torchon, guipure, duchesse, broderie sur tulle, etc., y est décrite avec un grand luxe de détails et de nombreux dessins qui font du livre une œuvre d'art aussi bien que d'économie politique. Je crois que les femmes qui l'auront entre les mains parcourront cette partie avec une vive curiosité. L'auteur s'occupe ensuite des entrepreneurs et producteurs, des ouvrières, des intermédiaires et des crises. Le tableau du salaire des ouvrières est navrant. Quelques-unes peuvent gagner jusqu'à 2 francs, la plupart n'obtiennent guère que de 0 fr. 37 à 0 fr. 60 pour une journée de travail de onze heures. Il n'est pas étonnant que le métier se perde.

M. Verhaegen résume la situation d'un seul mot : la déplorable organisation commerciale, dont le vice se trouve dans la centralisation de la grande et de la petite fabrication ; l'augmentation du nombre des intermédiaires, à mesure que la main-d'œuvre décroît ; l'absence presque complète de rapports directs entre les fabricants et les ouvrières, le défaut d'esprit d'initiative et d'association, tant du côté des fabricants et des intermédiaires que du côté de la main-d'œuvre ; la ten-

dance des intermédiaires et des fabricants à faire descendre les salaires à un prix dérisoire et favoriser la production des articles ordinaires.

La situation est-elle donc désespérée ? M. Verhaegen ne le croit pas. La preuve, c'est que la situation des fabricants et des intermédiaires reste bonne, tandis que s'accroît la crise des salaires. Où donc est le remède ? Dans l'initiative et la bonne volonté des hautes classes. Il ne croit pas à l'efficacité d'une intervention de l'Etat — et il a bien raison — si ce n'est pour obtenir des gouvernements étrangers l'abaissement des énormes droits de douane qui frappent les dentelles. Il voudrait la suppression du facteur qui pratique trop souvent le *Truk-System*, qui est un vrai tyran pour l'ouvrière. Il faut encore créer une école-type où seraient conservées les bonnes traditions. Je n'y vois pas d'inconvénients. Mais cette institution n'est-elle pas superflue, après ce que nous a dit M. Verhaegen des couvents, vrais conservatoires de l'industrie dentellière et protecteurs des intérêts des ouvrières, surtout contre la tyrannie des facteurs ? Mais les écoles des couvents diminuent beaucoup, et peut-être prévoit-on qu'un Combes belge peut arriver au pouvoir ! Cela fait, « c'est spécialement aux femmes du monde qu'incombera la mission de prouver que le luxe dont elles s'entourent peut faire vivre celles qui peinent pour l'ornement de leur beauté. »

C'est leur dire : *Achetez des dentelles, mesdames.* Mais sont-elles à la mode ? Tout est là.

MAURICE ZABLET.

HISTOIRE DES CAISSES D'ÉPARGNE EN BELGIQUE, par LOUIS HAMANDE et FRÉDÉRIC BURNY. 3 vol. in-8°, Emile Fonteyn, Louvain, 1902.

Cet ouvrage est considérable. Comme documentation, il donne, sur les caisses d'épargne en Belgique, à peu près tout ce que l'on peut désirer. Il soulève aussi une question de principe des plus importantes et à laquelle, peut-être, est attaché l'avenir même des caisses d'épargne, celle de l'emploi des capitaux qui lui sont versés.

Les auteurs — car M. Louis Hamande a voulu associer à son œuvre M. F. Burny, mort avant la publication de l'ouvrage, en fondant le manuscrit de celui-ci dans son propre travail — les auteurs racontent la genèse des caisses d'épargne en Belgique et leur évolution jusque et y compris la loi du 16 mars 1865. Tour à tour on verra, analysées aussi complètement que possible toutes les données sur les caisses créées dans les villes manufacturières et par les banques, Société générale, Banque de Belgique, Banque liégeoise. Les crises subies à différentes époques sont mises en relief avec leurs causes et leurs conséquences. Et, peu à peu, se fait jour l'idée d'une réorganisation complète. Un

projet dans ce sens fut déposé par M. Frère-Orban, le 23 mai 1859. Il devint la loi du 16 mars 1865 qui créait la *Caisse générale d'épargne et de retraite.* Le service de la caisse d'épargne fut organisé immédiatement; celui de la caisse de retraite ne le fut que longtemps après, parce qu'il fallut d'abord élaborer les tarifs.

L'exposé et la critique de cette loi terminent le premier volume de l'ouvrage. Le second donne les monographies des caisses d'épargne, des études sur le concours de la caisse générale au crédit agricole et à la création d'habitations ouvrières, et les tableaux statistiques de l'épargne par exercice. Dans le troisième volume, on trouve une carte du mouvement de l'épargne, et encore des statistiques nombreuses et variées. On ne peut pas, croyons-nous, être plus complet.

Attachons-nous à la partie principale du livre. Les principes qui ont présidé à l'élaboration de la loi de 1865 sont résumés en quatre points: 1° la structure, qui fait de la caisse d'épargne un organisme secondaire autonome que la Société administre à côté de l'État; 2° l'admission des capitaux déjà formés dans un but lucratif pour la caisse elle-même et dans un but social par l'extension des bienfaits de l'œuvre aux classes aisées; 3° les placements des capitaux en opérations de banque; 4° la fonction philanthropique qui vise la moralisation des classes nécessiteuses par l'épargne et l'emploi utile des ressources de la caisse.

Favorables en principe à cette organisation, les auteurs en font cependant une critique assez étendue. Ils font remarquer d'abord que cette caisse « est trop dans la main du gouvernement; son autonomie en est affaiblie et son système de pondération est dérangé. Tout en conservant à l'État une part d'influence, limitée à l'étendue de la responsabilité qu'il assume, on ferait œuvre de justice et de sagesse, et l'on favoriserait la réconciliation des classes sociales, noble mobile dont les grandes institutions de l'Italie s'inspirent, en élargissant graduellement son autonomie et en admettant au sein de l'administration des hommes appartenant à la classe laborieuse, dont la désignation pourrait être confiée au conseil supérieur de l'industrie et du travail. » On voit apparaître la théorie qui ira se développant sur les points suivants.

Sans condamner l'admission des capitaux déjà formés, les auteurs pensent que, dans l'application, cette mesure demande certains correctifs. Les emplois ne sont pas toujours faciles, d'où un engorgement qu'on eût pu éviter en élargissant le cadre des placements.

Ce point de vue amène à la critique du troisième principe. La création belge est à la fois une caisse d'épargne et une banque, mais son programme de placements est limité. MM. L. Hamande et F. Burny pensent qu'on pourrait l'élargir, et ils citent comme exemples, des

opérations dans le genre de celles-ci : des avances sur effets ; des prêts amortissables sur hypothèques ou sur nantissement ; des comptes-courants agraires à six mois et à douze mois, les reports ; des prêts sur parole aux ouvriers avec une caution ouvrière ; des prêts de production aux ouvriers à 2 fr. 50 p. 100 amortissables en cinq ans : des prêts à des ouvrières à 2 p. 100 amortissables par paiements mensuels, etc. Cela se fait, paraît-il, en Italie. On peut donc le faire en Belgique.

En ce qui concerne la fonction philanthropique, nous rentrons dans le même ordre d'idées, si l'on conclut, avec les auteurs, que les bénéfices des caisses d'épargne doivent être employés à « louer des capitaux à bon marché, voire même à perte, à des collectivités d'intérêt général, à des œuvres sociales, à des entreprises populaires ou à des individualités intéressantes ; dans le domaine de la propagande, à créer des catégories de livrets privilégiés ou consentir d'autres sacrifices pour attirer les déposants d'humble condition ? » « Voilà, ajoutent MM. L. Hamande et F. Burny, pour une caisse d'épargne, de la philanthropie saine et féconde. »

Par cette courte analyse, on se rendra un compte suffisamment exact, croyons-nous, de ce que sont les caisses d'épargne en Belgique, et de ce que les auteurs voudraient qu'elles fussent. Le titre de leur ouvrage indique qu'ils les ont considérées principalement au point de vue des classes laborieuses. Il semble qu'il n'y en ait point d'autre pour ce genre d'institutions : les déposants, en général, ne sont pas des capitalistes, mais des gens du peuple qui prélèvent une part de leur salaire pour se constituer une modeste réserve. Et ce sont les laborieux. Or, faut-il faire dévier les caisses d'épargne de leur but, et en transporter les avantages, des laborieux et des économes, à ceux qui ne sont ni économes ni laborieux. Il est beau de faire du bien autour de soi, mais encore ne faut il pas le faire au détriment d'autrui. Est-ce dans un but philanthropique que l'on porte ses économies à la caisse d'épargne ? Eh ! non. La question est donc résolue. Nous ne voulons faire aucune comparaison entre le régime français et le régime belge, le régime surtout que l'on préconise. Le nôtre n'est ni sans inconvénients ni si sans dangers. Peut-être en aimerions-nous mieux un autre, car l'on sait combien peu nous sommes partisan des interventions de l'État. Chez nous, toutefois, le principe même du dépôt semble mieux sauvegardé. Nous pensons qu'il ne faut pas confondre ce qui ne doit pas être confondu, et qu'il est bon de laisser à ceux qui voudront le faire le soin de subventionner le crédit agricole, les banques populaires, et autres institutions *ejusdem farinæ*.

Les idées de MM. L. Hamande et F. Burny ne sont pas nouvelles

chez nous. On a essayé, depuis quelques années, de les y acclimater. Il est bon, je crois, si l'on y tient absolument, de les laisser à la Belgique.

Sous réserve des principes, le livre a une valeur historique et documentaire que je suis le premier à apprécier.

MAURICE ZABLET.

ANNUAIRE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE DU JAPON, publié par le ministère des Finances. — 1 vol. in-8°, imprimerie Shneisha, 1902.

Cet annuaire est le second publié par le ministère des Finances du Japon. Le premier avait été donné en anglais au mois de juillet 1901 sous le titre de *Financial annual of Japan*. Celui dont nous parlons est la première publication de ce genre en français, mais il porte, à cause du volume précédent, le n° II.

Il s'occupe successivement des finances, budget, dette publique, impôts ; de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; du commerce extérieur ; des banques et du marché monétaire ; des moyens de communication, postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer et navigation. Une dernière partie est réservée à l'île de Formose, en suivant l'ordre précédent.

Les personnes curieuses de statistiques et celles qui s'intéressent au développement si considérable du Japon, trouveront là des renseignements précieux. Elles y verront, par exemple, que les exportations du Japon, qui étaient en 1868 de 15.553.473 yen (rappelons que le yen vaut 2 fr. 583), sont en 1901 de 252.349.543 yen ; les importations ont passé de 10.693.072 yen à 255.816.645. Aux exportations, les métaux précieux comptent pour 14.049.099 yen, aux importations, pour 10.960.750.

Remarquons que la part de la France (non compris les métaux précieux où elle ne compte guere, ou pas du tout), est, pour les exportations du Japon chez elle, de 27.175.671 yen, après les Etats-Unis, avec plus de 72 millions, la Chine avec 43 millions, et Hong-Kong avec 27 millions passés. Aux importations, nous ne faisons pas brillante figure : nous n'envoyons au Japon que pour 3.752.828 yen, tandis que l'Angleterre montre le gros chiffre de 50 millions 1/2, l'Inde anglaise près de 43 millions, les Etats-Unis 43 également, l'Allemagne 28, la Chine 27, etc.

Les autres chapitres de cette statistique révèlent également un développement économique aussi considérable que rapide.

Le budget, soit en recettes, soit en dépenses, a dû naturellement prendre aussi une grande extension. De 33 millions de yen environ

qu'étaient les recettes en 1867-1868, elles sont montées en 1902-1903 à 282.432.964 yen ; les dépenses ont passé de 30 millions 1/2 à 281.753.195. Nous noterons que malheureusement, ici comme partout à notre époque, les plus gros chiffres, après ceux du ministère des Finances, le service de la dette publique exigeant seul 43 1/2 millions, les plus gros chiffres, dis-je, sont ceux de la guerre avec 46.695.106 yen, et de la marine avec 28.425.640.

Ces quelques exemples suffisent pour indiquer l'intérêt de la publication.

MAURICE ZABLET.

FINANCES COMTEMPORAINES. (*Trente années financières*, 1872-1901), par ALFRED NEYMARCK. 1 vol. in-8°, Guillaumin et Cie, 1902.

Cet exposé des événements financiers qui se sont déroulés depuis trente ans n'est pas une simple nomenclature. En notant les faits, M. Neymarck les explique, les caractérise, les apprécie, et en tire les enseignements qu'ils comportent.

Il a suivi l'ordre chronologique, et chacune des années qu'il passe en revue est indiquée par un mot typique. Ainsi il appelle l'année 1872 l année des trois milliards. Elle est suivie de l'année de la libération du territoire (1873), de celle du 5 p. 100 au pair (1874), de l'année des surprises (1875), de l'année des inquiétudes (1876), de l'année des crises (1877), etc. Nous abrégeons. C'est un livre qu'il faut avoir, comme *memento*, sur sa table de travail, quand on s'occupe d'histoire financière. Mais, en outre de ce côté, pour ainsi dire matériel, de l'ouvrage, il est un point qui frappe, c'est la pondération des jugements, et cette qualité du livre sera remarquée d'autant plus que M. Neymarck est plutôt un optimiste. Combien de fois ne nous a-t-il pas fait voir le magnifique accroissement, sous ses diverses formes, de la richesse publique ? Et il faisait miroiter à nos yeux, dans ces belles statistiques où il est passé maître entre tous, la puissance du travail et de l'épargne faisant toujours face à des dépenses s'accroissant sans cesse. C'était quelque chose comme la lutte dont parle Jules Verne dans son *Voyage à la lune*, entre le boulet destructeur et la cuirasse protectrice. Plus l'on dépensait, plus nous donnions, et plus nous donnions, plus l'on dépensait. Nous disions bien quelquefois qu'à force de tendre la corde, elle finirait par casser. Et c'est ce qui est arrivé. Aussi avons-nous lu avec une complète satisfaction les lignes par lesquelles M. Neymarck termine son livre. « Il est nécessaire, dit-il, de s'arrêter dans la voie des dépenses. Toute dépense inutile, si faible qu'elle soit, est un prélèvement arbitraire, injuste, effectué sur le contribuable. L'utilité d'une dépense

n'est pas une justification : il faut y ajouter la nécessité. Le Parlement ne devrait pas oublier qu'il est impossible de faire tout ce qui serait utile parce que nous ne pouvons dépenser et toujours dépenser. Il faut, en un mot, à notre pays, du calme et de la paix, pour qu'il continue, non seulement à supporter le poids de ses lourdes charges, mais qu'il puisse les diminuer, en augmentant ses richesses et ses épargnes ».

M. Neymarck montre avec beaucoup de lucidité les causes diverses qui nous ont amenés à ce point qu'il n'est plus qu'un cri en France excepté dans le Parlement : *Il faut s'arrêter*. S'il y a les dépenses militaires résultant de la funeste guerre de 1870, il y a aussi celles que l'on doit à la fameuse *paix armee*. Il en est d'autres encore, conséquence du protectionnisme qui a engendré le socialisme d'Etat, en attendant le socialisme soit révolutionnaire, soit réformiste, comme on dit aujourd'hui. Or, ce socialisme d'Etat, en ce qu'il a reçu d'application, coûte déjà fort cher, sans compter ce qu'il nous coûtera encore.

Je veux citer l'opinion de M. Neymarck sur un point particulier, celui qui concerne la réforme du marché financier en 1898. Ici encore il ne peut être suspect. Si, en 1898, M. Neymarck n'était pas parmi les partisans de ce qu'on a appelé la *réorganisation* du marché, il était au nombre des résignés, et nous l'avons entendu, à la Société d'Economie politique, nous conseiller d'accepter le fait accompli. Il le fallait bien. Or, que dit-il aujourd'hui? « Ce que nous avions prévu s'est réalisé : cette *réorganisation* a diminué l'importance des affaires sur notre marché en les rendant plus difficiles ; elle a donné aux places étrangères voisines, notamment à Bruxelles, une activité excessive peut-être et qui dépasse les forces de la place belge, mais qui n'est pas moins réelle. Paris était depuis de longues années un centre financier considérable pour les arbitrages internationaux en changes et valeurs mobilières ; aujourd'hui la situation s'est modifiée du tout au tout. Avec le répertoire, les droits de timbre, la suppression du marché libre des valeurs, les arbitrages en titres internationaux sont presque irréalisables. Le marché officiel à terme sur la rente, ainsi que la coulisse qui s'occupait de nos fonds d'Etat, n'existent plus que nominalement ou à peu près ».

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que l'absence d'affaires ne contribue pas à la fortune d'un pays, et je ne puis que féliciter M. Neymarck de l'avoir si bien dit, dans un livre excellent et qui mérite d'être lu.

MAURICE ZABLET.

L'Épopée portugaise, histoire coloniale, par Almada Negreiros, br. in-18. Paris, Augustin Challamel, 1902.

Les petites nations sont considérées par beaucoup d'hommes politiques comme incapables de soutenir la concurrence contre les grandes dans la lutte pour la vie et comme destinées à disparaître, à être dévorées par celles-ci. M. Almada Negreiros n'admet pas qu'il en soit ainsi. « Les races qui, par le nombre et la force qui en découle, préconisent leur droit de prépondérance, paraissent oublier que cette prétention même stimule l'énergie et l'orgueil des races que l'on veut laisser de côté, dans l'œuvre grandiose de la civilisation universelle. » En conséquence, M. Negreiros exhorte ses compatriotes à soutenir la lutte avec persévérance et, pour les y encourager, il résume leur histoire coloniale, il montre qu'ils ont été jadis à la tête de ce mouvement et qu'aujourd'hui encore ils ne sont pas si arriérés qu'on semble le croire.

La première partie de sa brochure : *histoire coloniale*, est l'énumération des découvertes, conquêtes et explorations faites par les Portugais. La seconde, *les colonies actuelles* du Portugal, expose l'étendue des colonies que le Portugal a conservées, leur population et leur commerce.

L'empire colonial portugais s'étend aujourd'hui sur une superficie de 2.200.000 kil. carrés, soit plus de 20 fois la surface de la mère-patrie qui est de 89.625 kil. carrés. 200.000.000 d'hectares sont compris dans les pays tropicaux. Les possessions portugaises en Afrique comprennent en partie les meilleurs territoires de ce continent. La situation actuelle de ces colonies est accompagnée de cartes contenant les dernières indications sur le mouvement agricole depuis 1891. C'est, en effet, surtout depuis cette date que le mouvement commercial du Portugal avec ses colonies a repris son essor. De 1890 à 1900, le commerce des colonies portugaises a doublé pour la Guinée, le Cap Vert et l'Angola ; il a triplé pour San Thomé et le Mozambique. Il est resté à peu près stationnaire pour les autres colonies, mais on ne peut tout faire à la fois et rien n'indique qu'il ne se développera pas. Dans les pays les moins favorisés à cause de leur éloignement de la métropole, malgré le manque de communications régulières, l'absence presque absolue de main-d'œuvre et l'insuffisance de colons et de capitaux, le progrès s'accentue surtout depuis deux ans.

Ce rapide aperçu, conclut M. Negreiros, démontre que le Portugal exploite vaillamment ses colonies et qu'il s'attache plus spécialement à celles d'Afrique, lesquelles représentent déjà pour lui la garantie de son avenir comme nation coloniale de premier ordre.

H. Bouet.

Etudes d'Economie coloniale, premier fascicule. Colonies allemandes impériales et spontanées, par Henri Hauser, br. in-8°. Paris, Nony et Cie, 1900.

M. Hauser a l'intention de publier une série d'études d'économie coloniale en commençant par l'Allemagne, la plus jeune nation colonisatrice, mais non la moins affamée. Il y a quinze ans, dit l'auteur, l'Allemagne ne possédait pas un pouce de terre hors d'Europe — elle ne s'en portait pas plus mal.— Aujourd'hui ses domaines couvrent 2 1/2 millions de kilomètres carrés, habités par plus de 16 millions d'hommes. « Cette œuvre est due, en grande partie, à l'initiative privée. Ce sont des aventuriers hardis et sans scrupules, des *conquistadores* à l'ancienne mode..., qui ont inauguré la plupart de ces entreprises. »

Ce fait nous prouverait, s'il en était besoin, que les entreprises coloniales peuvent se faire sans le secours de l'Etat, et que, s'il devait intervenir, ce serait plutôt pour réprimer les « aventuriers sans scrupules » que pour les encourager et les seconder.

Et pourtant c'est à ce dernier rôle que s'est décidé le gouvernement allemand, de sorte que, « comme nous, les Allemands ont maintenant leur hiérarchie de fonctionnaires coloniaux plus soucieux d'épier les volontés des ministres que de défendre les intérêts des colons. Comme les nôtres, ces fonctionnaires, mal préparés souvent à leur besogne, y sont aussi médiocrement attachés. »

Si ces fonctionnaires ne défendent pas les intérêts des colons, encore bien moins doivent-ils s'intéresser aux indigènes. Effectivement, M.Hauser nous apprend que les officiers allemands,— comme les nôtres toujours, — pour prouver leur crânerie, provoquent avec les indigènes les guerres sanglantes qu'ils sont chargés d'empêcher. Et, en note, il ajoute que l'Allemand, dans ses rapports avec les indigènes, « apporte une morgue hautaine qui rend toute assimilation impossible. » Que voulez-vous ? On est civilisateur et colonisateur où on ne l'est pas.

En Allemagne, comme chez nous encore, l'administration coloniale coûte cher. L'empire a dépensé pour ses colonies 3 millions de marks en 1890, 9 1/2 en 1896, en 1897 et 23.288.008 en 1898. Quant aux recettes, elles sont à peu près nulles pour le moment, mais plus tard !...

Plus tard ! Cela donne à rêver. Que nos arrière-neveux seront donc heureux. Mais s'ils disent et font comme nous, on ne le sera jamais que... plus tard ! Exception faite, bien entendu, des fonctionnaires coloniaux et autres.

Mais quelle mouche a piqué l'Allemagne ? Pourquoi s'est-elle mise à coloniser, étant donné que la moins mauvaise des politiques coloniales, celle de l'Angleterre, est encore une médiocre affaire ? Voici le fin mot :

« C'est tout près d'un milliard de francs que l'Allemagne absorbe chaque année en denrées coloniales de toute espèce, et qu'elle est obligée actuellement de demander aux colonies des autres peuples : on voit quel immense débouché peut s'ouvrir chez elle pour ses propres colonies. »

On voit aussi que l'Allemagne veut se soustraire à la dépendance de l'étranger pour les denrées coloniales. Il est étonnant que M. Hauser et les colonistes allemands ne voient pas que les autres peuples achètent aux Allemands autant qu'ils leur vendent, près d'un milliard de francs, que cet échange est profitable aux deux contractants, tandis qu'il ne le sera que... plus tard aux Allemands avec leurs propres colonies.

Quelle pitié que la politique coloniale ! si ce n'était pas, en outre, la plus honteuse et la plus lâche des barbaries, l'abomination de la désolation !

H. Bouet.

Report by the chief labour correspondent of the board of trade on trade-unions en 1901). (Rapport du Bureau du travail sur les trade-unions en 1901), 1 vol. in-8°, Londres 1902.

Le nombre des unions de travailleurs était de 1.236 à la fin de l'année 1901, et le total des membres de 1.922.780. Pendant cette année, le nombre des trade-unions a diminué de 16 et le nombre total de leurs nombres n'a augmenté que de 12.166 ou 0, 6 0/0. Ce taux d'accroissement est beaucoup moindre que celui des deux années précédentes : il était de 5,9 en 1900 et de 9,4 en 1899.

Le rapporteur attribue cette diminution dans le taux d'accroissement des Unions à la dépression qui s'est produite dans le mouvement du travail. Les chiffres donnés dans le Rapport indiquent même que le nombre des unionistes, surtout dans les industries moins *skilled*, tend à augmenter plus rapidement dans les années de prospérité économique, tandis que dans les périodes de dépression, il se produit un arrêt ou même un recul dans le flot unioniste.

Il semble suivre de ces constatations que les ouvriers entrent dans les Unions quand ils peuvent facilement payer leurs cotisations et quand ils n'ont pas besoin de leur appui, — car, dans les temps prospères, le travail étant très demandé, fait la loi au capital. — D'autre part, les ouvriers restent à la porte des Unions précisément quand ils auraient besoin de leurs secours. S'il en est ainsi les Unions ne leur profitent guère.

Les Fédérations d'Unions paraissent soumises aux même lois que les

Unions elles-mêmes. Dans l'année 1901, deux nouvelles Fédérations ont été formées et quatre ont été dissoutes. Les deux nouvelles Fédérations réunissent 2.659 membres ; les quatre Fédérations disparues en comptaient 3.010.

Le rapport donne, comme les années précédentes, des détails financiers sur les cent principales Unions, qui comprennent 60 0/0 du total des Unionistes. Le revenu de ces cent Unions a été de £ 2.062.000 en 1901 et leurs dépenses de £ 1.656.000. Les fonds accumulés à la fin de l'année montaient à £ 4.162.000 ou £ 3.11 s. 8 d. par membre.

Les dépenses ont augmenté beaucoup plus que les revenus, principalement en ce qui se rapporte aux secours de chômage et de grève. Toutefois l'augmentation des dépenses en 1901 comparativement aux années précédentes, est inférieure à la moyenne annuelle de la dernière décade. Pendant ces dix années, £ 15.128.000 ont été dépensées par les cent principales Unions, sur lesquelles £ 2.935.000 ou 19.4 0/0 du total pour les grèves ; £ 9.200.000 ou 68 0/0 pour chômage, maladies, vieillesse, funérailles des membres; le reste en dépenses diverses.

Parmi les 1.922.780 membres des trade-unions, on compte 120.078 femmes soit environ 6,2 0/0 du total. Ces membres appartiennent naturellement aux industries qui emploient des femmes dans d'assez grandes proportions. Ainsi l'industrie du coton comprend 94.663 femmes unionistes ou près de 79 0/0 du nombre total. Ces femmes sont réparties dans 144 Unions; l'année précédente, il y en avait 145. Ici, comme pour les hommes, il y a donc ralentissement du mouvement, d'autant plus marqué qu'en 1900, le nombre des femmes syndiquées était de 123.510 et qu'il est descendu en 1901 à 120.078.

On ne peut tirer de conclusions fermes des faits que nous venons d'exposer, mais on peut avancer un paradoxe. Les chiffres prouvent que le mouvement unioniste s'est sensiblement ralenti en 1901 et qu'il avait même commencé en 1900. Ce mouvement paraît donc suivre le progrès ascendant ou descendant de l'industrie. Le trade-unionisme ne serait-il lui-même qu'une industrie comme une autre ?

H. Bouet.

De la préparation méthodique d'une mission coloniale. Le cautchouc au Soudan français, par Léon d'Anthonay et Gaston Valran, br. in-8°. Paris, Arthur Rousseau, 1900.

Une affaire coloniale doit se préparer et cette préparation requiert de la science, de la méthode, une certaine éducation générale et élevée de l'esprit. Il y a trois soins à prendre pour cela. Le premier est de

s'entourer de tous les renseignements voulus; le second de poser les questions avec netteté, les varier, les disposer suivant un plan logique objectif suggéré par la réalité des faits; le troisième soin consiste à observer la méthode, à prêter une attention minutieuse aux détails réputés exacts, à varier ses points de vue dans l'examen des circonstances et des conséquences, « en un mot, il faut dominer sa matière, il ne faut pas se laisser dominer par elle : c'est l'unique moyen de dominer son affaire. » Il y a ensuite trois questions que l'on doit se poser, parce qu'il y a trois conditions préalables de succès à réunir. Le succès d'une mission peut être mesuré par une triple garantie : une garantie *réelle*, une garantie *personnelle*, une garantie *pratique*. Ces trois garanties dépendent de trois facteurs. La garantie *réelle* consiste dans le produit qui sera l'objet de la mission; la garantie personnelle consiste dans les qualités de l'intermédiaire entre le capitaliste ou le commerçant et le producteur; la garantie *pratique* consiste dans le mécanisme des opérations par lesquelles l'agent se procurera le produit.

Après la préparation vient l'exécution. Ici, l'œil du maître est le principal facteur. « Une condition nécessaire pour qu'une exploitation coloniale prospère, pour que les bénéfices, si considérables qu'ils soient, ne soient pas éparpillés entre des contremaîtres ou intermédiaires qui ont droit à de larges et justes intérêts : il faut que le colon émigre, surveille lui-même, exploite lui-même son domaine ou dirige son industrie, son comptoir. »

Il suit de là, à notre avis, que l'Etat, ne pouvant avoir l'œil partout, et étant d'ailleurs très myope, ne doit pas se mêler de colonisation.

Nos auteurs entendent que l'exploitation des colonies ne doit pas être exclusivement réservée aux agriculteurs, aux industriels, aux commerçants. Les capitalistes doivent aussi y avoir leur part. Que le capitaliste cherche un produit à exporter d'une colonie, qu'il cherche un moyen d'y importer son capital; qu'il se renseigne de tous côtés et particulièrement auprès du ministère des Colonies. « Depuis l'institution du service des renseignements au ministère des Colonies à Paris, au musée colonial à Marseille... on n'a pas le droit de prétendre manquer d'informations, et on n'a pas d'excuse à n'en pas user. »

Et si le capitaliste échoue dans son entreprise, il s'en prendra au ministère qui l'a mal informé. Il est, en effet, plus que probable qu'il aura été mal informé, le ministère ne pouvant guère faire autrement que d'induire ses consultants en erreur, puisque ce qui est vrai aujourd'hui, en matière coloniale, industrielle, commerciale, était faux hier et le sera encore demain. Aujourd'hui, par exemple, le caoutchouc est en hausse. Que l'on découvre demain un moyen de le remplacer ou de s'en passer dans ses principaux usages, le voilà en baisse. Le *colo-*

niste qui y aura engagé ses capitaux de son propre mouvement n'aura rien à réclamer : il n'avait pas l'intention de partager ses bénéfices avec le contribuable, il ne peut prétendre qu'ils participent à ses pertes. Mais si c'est d'après les renseignements fournis par le ministère ou sur ses instigations qu'il a risqué ses capitaux, quels hauts cris il jettera !

Les conseils que nous donnent MM. d'Anthonay et Vatran ne sont donc pas tous à prendre au pied de la lettre ; plusieurs ne sont que des lieux communs mis à la sauce scientifique, quelques-uns sont dangereux.

H. Bouet.

La politique agraire du parti socialiste, par Karl Kautsky, traduit de l'allemand, par Camille Polack. 1 vol. in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903.

Le parti socialiste tâtonne depuis longtemps au sujet de la politique qu'il doit suivre envers les paysans. Le communisme d'antan ne dit rien de bon à ces simples d'esprit et de cœur. La collectivisation des moyens et instruments de production — par conséquent de la terre — ne leur sourit pas davantage, malgré tous les bienfaits qui, dit-on, en résulteraient pour eux. On se trouve ainsi conduit — ou réduit, sous peine de rester à piétiner sur place — à faire des concessions sur les principes, car les ruraux ne sont pas une quantité négligeable. M. Kautsky nous donne ici le dernier mot du parti sur cette question.

Dans un précédent volume : *La question agraire*, l'auteur a examiné les tendances qui agissent dans l'agriculture moderne et en déterminent les lois. Ces tendances, dit-il, sont les mêmes dans tous les pays de production capitaliste ; aussi la première partie a-t-elle un caractère international. La deuxième partie, qui fait l'objet du présent volume, a pour but de tirer les conséquences pratiques qui se dégagent des conclusions de la première partie et d'indiquer les réformes agraires que le parti doit inscrire dans son programme.

Ici, il ne s'agit pas de *tendances générales*, mais des formes particulières qui se sont développées sous l'influence de ces tendances. Ces formes étant différentes dans chaque pays, la politique agraire doit aussi différer suivant les lieux.

Cette distinction donne, comme on le voit, l'aisance des coudes aux politiciens qui ont pour patronne sainte Opportune. Aussi, cette deuxième partie a-t-elle été mieux accueillie par les « camarades » que la première ; c'est l'auteur lui-même qui nous apprend qu'elle a été « unanimement approuvée, à part quelques points de détail sans grande importance. »

M. Kautsky expose l'évolution qu'a suivie le prolétariat et qui tend insensiblement d'après lui à la socialisation des moyens de production. La grande masse des moyens de production, dit-il, celle qui a le plus d'importance au point de vue économique, deviendra la propriété sociale, la production sera également sociale. Le petit artisan, même s'il reste indépendant dans son atelier, sera dans une complète dépendance de la société, qui seule lui fournira la matière première et ses outils, et qui, généralement, sera aussi le seul client de ses produits. « Chez les paysans, l'évolution suivra la même marche. Les innombrables propriétaires d'infimes exploitations parasites renonceront avec joie à l'indépendance et à la propriété dont ils n'ont que les apparences, quand on leur montrera les avantages incontestables de la grande exploitation. »

On n'expropriera donc que les grands propriétaires; on laissera aux petits leurs lambeaux de propriété ; mais les avantages de la grande exploitation sociale les décideront à renoncer d'eux-mêmes à leurs prétendus droits et à entrer dans l'exploitation sociale. L'expropriation des petits paysans est donc inutile et il ne doit plus en être question.

M. Kautsky suppose, comme on le voit, que la grande exploitation sociale aura « des avantages incontestables », mais il se contente de supposer ce qui est précisément en question; il fait une pétition de principe.

Après avoir assuré que l'expropriation des paysans n'est pas nécessaire et qu'elle ne serait « nullement avantageuse pour le socialisme », M. Kaustky entreprend de prouver que les socialistes ne songent pas à une semblable expropriation.

« Les vues et les désirs que le parti socialiste a exprimés dans ses déclarations officielles et dans les livres de ses plus éminents représentants ne sont nullement en contradiction avec les conséquences auxquelles nous sommes arrivés. Nous n'y trouvons nulle part une demande d'expropriation des paysans. » Et l'auteur donne des citations à l'appui de son dire.

Rien n'est plus facile, en effet, que de prouver que les socialistes n'ont jamais demandé l'expropriation des paysans : il suffit de dire que les déclarations de ses partisans ne sont pas « officielles » et qu'ils ne sont pas les « représentants les plus éminents » du socialisme.

Autrefois aussi, les socialistes considéraient le capitalisme comme la source de tous les maux de la société, comme ne présentant que des inconvénients sans aucun avantage. Voici maintenant qu'ils lui reconnaissent quelque utilité. « Ce fut, dit M. Kaustky, le mode de production capitaliste qui parvint à enlever à des groupes plus nombreux de la population leur caractère de moutons de Panurge et à faire de l'indi-

vidu, « du superhomme » qui ne se présentait que dans l'aristocratie, un phénomène plus démocratique.

Nous ne garantissons pas la « superhominalité » des aristocrates, mais nous trouvons curieux que les socialistes l'aient découverte, et nous ne voyons pas pourquoi on renoncerait au capitalisme s'il produit de pareils résultats ; d'autant plus que M. Kautsky avoue que le socialisme gêne souvent la libre expansion de l'activité individuelle dans le domaine si important de la vie économique.

Il est vrai que, pour consoler les membres de la société future des restrictions à leur activité, M. Kautsky leur promet « que le temps consacré au travail nécessaire sera diminué », et « que l'activité personnelle pourra se déployer bien plus qu'aujourd'hui en dehors du domaine économique. »

La première de ces assertions repose sur la pétition de principe que nous avons déjà signalée ; la seconde implique que le domaine économique est nettement séparé des autres champs de l'activité humaine. On aimerait aussi à savoir quels seraient les buts et les moyens qu'aurait l'activité personnelle pour se déployer dans un milieu socialiste. L'auteur n'en dit rien, et je crois que c'est ce qu'il avait de mieux à faire.

H. Bouet.

Causes et Origines. — D'ou nous venons. — Essais suivis d'une étude sur la décadence des peuples, par Léon Pontet. 1 vol. in-8°. Paris, A. Fontemoing, 1902.

Le premier titre de ces Essais : *Causes et origines*, est un peu abstrait, mais il n'en est pas moins clair. Le second n'ajoute pas grand'chose, il présente seulement l'avantage de ne laisser aucun doute dans les esprits obtus sur la fin que se propose l'auteur. Personne n'ignore que nombre d'hypothèses, — de théories, si l'on y tient, — ont été émises sur les origines des choses, des hommes et des sociétés. La plus récente est, comme on sait, l'hypothèse — je veux dire la doctrine — transformiste, d'après laquelle la matière est l'alpha et l'oméga de toutes choses. Au commencement était un germe unique, duquel sont sortis, par sélection naturelle, tous les êtres existants. Le végétal naît, — non pas miraculeusement, comme on pourrait le croire, mais scientifiquement — du minéral ; l'animal du végétal, et l'homme de l'animal, et puis *n i ni*. M. Pontet n'admet pas cette doctrine. Pour lui, la propriété essentielle de la matière est l'inertie. Elle ne peut donc, par elle-même, ni se mouvoir, ni changer de forme ni d'état, ni rien produire. Au-dessus du principe *matière*, il faut, de toute nécessité, ad-

mettre un second principe, la *force*, et au-dessus de celle-ci un troisième principe l'*intelligence*. « L'harmonie des mondes se compose d'un trinôme parfaitement hiérarchisé dans lequel la matière obéit à la force et celle-ci à l'intelligence. » Cette théorie nous ramène au *mens agitat molem* de Virgile. Pour établir sa doctrine, M. Pontet se base sur l'observation des faits, qui nous montre, non seulement dans leurs organismes arrivés à leur état le plus parfait, mais dans les jeunes et même dans les germes, aussi loin que le microscope peut nous mener, des différences si nombreuses et si caractérisées, qu'il n'est pas raisonnablement possible de rattacher tous les êtres à un même germe originel.

Cette constatation ne paraît, au premier abord, d'aucune importance publique et sociale. Pourtant, si la sélection naturelle n'est pas le principe — ou du moins pas le seul — de la diversité et de la perfectibilité des êtres, la lutte pour la vie n'est pas la loi universelle des hommes et de leurs sociétés. C'est ce que prétend M. Pontet et même ce qu'il démontre en prouvant, par les faits, que les espèces les plus fortes ont péri à travers les âges, pendant que d'inoffensifs marsupiaux, de modestes rongeurs, parmi lesquels le lièvre craintif, ont résisté à tous les assauts.

M. Pontet nous promène à travers les ères primaire, secondaire, tertiaire et moderne et nous expose l'origine et l'évolution mentale et sociale de l'humanité, du langage, des lois, des arts, des sciences, de l'industrie, etc. Quelques parties de ce tableau sont un peu superficielles; le fait est qu'on ne peut pas tout savoir à fond et que c'est beaucoup embrasser que de vouloir expliquer les origines et causes de toutes choses.

Les deux derniers chapitres sur l'évolution politique et sociale et sur la décadence des peuples sont les plus intéressants pour l'économiste et le sociologue; ils anticipent sur un ouvrage en préparation : *Ce que nous sommes. Où nous allons.* Ces deux questions sont donc traitées ici un peu sommairement et il faudra attendre le prochain volume pour en porter un jugement d'ensemble.

D'après M. Pontet, l'évolution politique suit la marche suivante : La cité et le gouvernement sont d'abord oligarchiques; à l'oligarchie succède la monarchie absolue, qui devient ensuite constitutionnelle, pour aboutir à la République démocratique, dernière étape de l'évolution.

« L'individu libre dans de libres provinces, tout en étant unis : le premier à la société par un pacte social, la seconde à la fédération par un pacte fédéral, sera, selon nous, le dernier terme de la progression politico-sociale. »

M. Pontet professe que toutes les races humaines sont capables de

progresser. La principale cause du stationnement dans lequel sont res tées quelques-unes vient du climat et non d'elles-mêmes. La civilisation est, en quelque sorte, une plante qui n'acquiert son plus grand développement que dans les pays tempérés; son progrès est indépendant de la volonté des hommes.

L'évolution progressive peut aller plus ou moins loin, durer plus ou moins longtemps, peut-être même toujours; cette durée dépend des hommes et non des choses. Ce ne furent ni les révolutions géologiques, ni celles atmosphériques qui exterminèrent les centres de civilisation de l'antiquité.

La principale cause de l'évolution régressive est le gouvernement absolu ou qui n'est pas en rapport avec son milieu. Les hommes les plus énergiques, les plus intelligents et les meilleurs, émigrent pour échapper à ce pouvoir arbitraire. Ceux qui préfèrent subir la tyrannie que 'abandonner leurs foyers, n'ont qu'une faible notion de la dignité humaine; ils ont en eux le germe de la dégénérescence et ce germe se développe.

Une autre source très efficace de décadence est l'instruction qui uniformise les degrés de culture, contrarie les vocations et, par suite crée une masse de déclassés toujours malheureux, toujours inquiets et toujours prêts à accorder leur appui au premier ambitieux venu.

L'amour excessif du luxe, de la table, des plaisirs, y contribuent également; mais une cause bien plus influente est la réglementation du travail, « car les conditions économiques, variant selon les régions et les corporations, il est impossible d'éviter que ce qui est profitable à l'une ne soit préjudiciable à l'autre. »

Ce n'est pas tout, mais en voilà assez pour nous faire bien augurer du second volume que l'auteur nous promet, et pour montrer qu'il y a profit à tirer de la lecture des *Causes et Origines*.

ROUXEL.

L'IDÉE D'ÉVOLUTION DANS LA NATURE ET L'HISTOIRE, par GASTON RICHARD, 1 vol. in-8°, Paris, Félix Alcan, 1903.

L'idée d'évolution peut être considérée comme l'abrégé d'une doctrine qui formule la loi même des origines et du développement de l'univers, soit plus simplement comme le concept directeur d'une méthode qui doit fonder la cosmogonie. S'il était prouvé que les sciences génétiques ou dynamiques, sans lesquelles la cosmogonie n'aurait pas d'assises, ne peuvent qu'être égarées par le concept de l'évolution, la doctrine évolutionniste serait par là même convaincue d'erreur.

Or, c'est là précisément ce que M. Richard prétend prouver. A cet effet, il examine comment la doctrine de l'évolution résout le problème biologique, le problème psychologique et le problème sociologique. On pense bien que nous ne pouvons suivre l'auteur dans sa critique de l'évolutionnisme; nous allons seulement donner quelques-unes de ses conclusions au point de vue social.

L'idée d'évolution, dit-il, implique les idées de métamorphose et de continuité. De ces idées il n'en est pas une qui ne puisse égarer le sociologue. L'idée de continuité conduit les sociologues à nier le sens, l'importance et la valeur des révolutions et des crises. Or c'est peut-être en étudiant les révolutions qu'on voit le mieux le rapport de l'instinct collectif à l'idéation rationnelle. Le terme d'évolution a pour effet de combiner ces deux idées en une seule et de multiplier ainsi la puissance d'illusion contenue en chacune d'elles. L'idée directrice de la psychologique sociale, loin d'être celle de l'évolution universelle ou de l'identité des processus, doit être celle de leur distinction.

La loi d'évolution n'ajoute donc rien à la loi de conservation de l'énergie, si ce n'est la prétention d'en faire : 1° une loi absolue alors qu'elle est seulement une loi approchée; 2° le postulat d'une cosmogonie qui ne peut être que le dogme bouddhique de l'illusion universelle.

Bref, le concept verbal d'évolution a pour résultat unique de confondre les concepts fondamentaux de la phénoménologie, les concepts de causalité, de série, de processus latent avec des notions métaphysiques confuses, la métamorphose universelle, le progrès à l'infini, la continuité absolue. C'est un énergique stimulant de l'imagination diffluente, laquelle est plus propre à neutraliser l'imagination scientifique jusqu'à l'aider. Dénoncer cette confusion est le premier office de la critique.

Laissons aux évolutionnistes le soin de faire la critique de cette critique et, pour leur faciliter la besogne, exposons quelques idées fondamentales de M. Richard.

La vie en son fond est la spontanéité créatrice : elle exclut toute nécessité, interne ou externe. C'est une source indéfinie de créations indéfiniment variées... Cette puissance créatrice sera pour nous une pensée qui sort peu à peu du rêve pour se concentrer dans la réflexion personnelle, et la série des actes créateurs a pour termes la volition réfléchie d'un agent moral... En dépit des analogies verbales, l'idée de l'ordre progressif ne doit nullement être confondue par la science et la philosophie critique avec l'idée de l'évolution, car elle est étrangère aux idées de métamorphose et de continuité sur lesquelles la cosmologie évolutionniste est assise.

Nous avons vu que M. Richard attache une grande importance aux révolutions. Son opinion à ce sujet ne manque pas d'intérêt, mais elle ne nous paraît pas à l'abri de toute objection. « Toute révolution, dit-il, se présente à l'historien comme un transfert d'autorité. Telle en est la vraie définition. »

Cette définition n'est pas complète : il n'y a pas seulement transfert d'autorité, mais, la plupart du temps, *augmentation*. La nouvelle autorité est obligée de ménager ceux qu'elle a abattus afin de prévenir leurs velléités de représailles, et de favoriser ceux qui l'ont élevée. Il s'en suit donc nécessairement une extension non seulement de l'autorité, mais de la contrainte pour tous les membres de la société qui n'aspirent pas au pouvoir.

La définition présentée par M. Richard dérive de son opinion sur les causes des révolutions : « La conscience du droit émergeant de la conscience sociale instinctive, voilà la cause profonde des révolutions. » A ce compte, toutes les révolutions seraient bienfaisantes, ce qui est loin d'être prouvé.

Comte a avancé qu'une révolution est une insurrection de l'esprit contre le cœur, ce qui implique que toutes les révolutions sont mauvaises. Par opposition, M. Richard nous paraît s'être jeté dans l'excès opposé.

Les arguments les plus forts que M. Richard présente contre l'évolutionnisme se rapportent à la régression. L'auteur soutient que la condition principale du progrès social est le milieu extérieur. Les populations qui habitent un territoire où la nature dresse la table sont à peu près inéducables. « C'est surtout la fécondité du sol en productions spontanées, en végétaux et en animaux, qui a été le grand obstacle à la civilisation. »

D'autre part, c'est dans l'homme que doivent être cherchés les véritables facteurs de l'arrêt de développement. Les facteurs psychologiques primaires de l'arrêt de développement sont : « la suggestibilité et la tendance du sentiment sympathique à se transformer en égoïsme collectif. »

Il semble suivre de là : 1° que l'endoctrinage scolaire qui n'est qu'une suggestion à jet continu, loin de contribuer au progrès social, est au contraire, un facteur de régression; 2° et que l'association, qu, ngendre l'esprit de corps, l'égoïsme collectif, a deux faces, commei outes les médailles, et que, suivant la manière dont on en use, elle peut favoriser le progrès ou la régression.

Cette constatation que le progrès ne se maintient pas nécessairement et qu'une société peut reculer ou stationner aussi bien qu'avancer, b ranle sensiblement la doctrine de l'évolution, du moins telle qu'elle est comprise par un grand nombre de ses partisans.

« La loi de régression, dit M. Richard, si contingente qu'elle soit, nous montre que le progrès n'est pas une loi nécessaire. Il n'est point l'effet d'une adaptation passive, involontaire, aux conditions physiologiques, économiques et mentales de l'existence. Chaque homme et chaque nation sont sollicités en deux sens et peuvent choisir entre deux formes de l'adaptation. La régression s'offre à eux comme une voie aussi facile à suivre que le progrès, car si le progrès promet plus de bonheur que la régression et un bonheur plus élevé, il exige aussi plus d'efforts volontaires. »

Nous ne suivrons pas plus longtemps M. Richard dans ce qu'il dit de l'organisme, du rôle social de l'élite, de la cité considérée comme mère de la raison, etc. Tout cela, ainsi que les appendices qui terminent le volume, est instructif, mais nous devons prévenir les lecteurs qu'il faut de bonnes dents (intellectuelles) pour casser la noix et parvenir à savourer le fruit qui y est contenu. M. Richard devrait se mettre un peu plus à la place du lecteur et s'efforcer d'être plus clair et plus concis. Il le peut, puisqu'il le fait dans beaucoup d'endroits, ce ne serait qu'une affaire de temps et de patience.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Economia ed estimo dei miglioramenti fondiarii. Nuovo sistema generale di distribuzione dell'utile finale, con numeroses applicazioni alle diverse branche dell'estimo. (*Economie et estimation des améliorations foncières. Nouveau système général de distribution de l'utilité finale, avec nombreuses applications aux diverses branches de l'expertise*), par LEOPOLDO DI MURO, in-8 xv, 628 p. Palermo, Alberto Reber, 1902.

« La majeure partie des problèmes économiques, qui pullulent dans la société capitaliste moderne, sont des problèmes de distribution ; et la science des expertises, à laquelle nous nous sommes dévoué depuis un *ventennio*, pourrait être définie la science de la distribution des richesses. » M. di Muro considère, comme on le voit par cette citation, le problème de la distribution comme beaucoup plus important que celui de la production. Quant à nous, pour qui tout s'enchaîne en économie, nous leur attachons une égale importance. Quoi qu'il en soit, d'après M. di Muro, la solution du problème de la distribution

ne peut se trouver dans le Marxisme. La *lutte de classe*, qui est sa prémisse majeure, tendant à convertir violemment la propriété individuelle en propriété collective, ne peut donner une solution satisfaisante.

Pour M. di Muro, qui se rattache à J.-B. Say, à Loria et à l'école autrichienne, le problème de la distribution se pose en ces termes : « Les biens de nature complémentaire participent à l'utilité totale de la combinaison technique, en raison du degré respectif d'utilité finale. »

Comme l'indique le titre du volume, M. di Muro s'attache principalement à la distribution de l'utilité finale en agriculture et spécialement pour les améliorations foncières. C'est un point de vue important, trop négligé peut-être, et que l'auteur traite avec la double compétence du savant et de l'homme expérimenté. L'ouvrage est un peu lourd, mais c'est moins la faute de l'auteur que de la multitude des questions qu'il aborde directement ou incidemment.

La situazione economica del paese. (*La situation économique du pays*), par Eugenio Chiesa. in-8°, 21 p. Pesaro, 1902.

Cet opuscule est une publication du parti républicain italien. Si l'on en croit M. Chiesa, la situation de l'Italie est loin d'être brillante. Le gouvernement se pique de libéralisme et se dit ami du progrès. Son libéralisme est faux et se manifeste par la militarisation des chemins de fer. Le progrès se fait dans le sens du protectionnisme et de l'augmentation incessante des impôts, surtout indirects. « Caisse vide, tête vide, ventre vide, mais armé jusqu'aux dents », telle est la caractéristique du régime actuel. M. Chiesa considère le Sénat comme le principal obstacle au progrès du pays dans le chemin de la liberté et le dernier paragraphe de son pamphlet est intitulé : *Attaquons le Sénat.*

La questione del pane a buon mercato. (*La question du pain à bon marché*) par Edoardo Giretti. in-8° 25 p. Bologna, Garagnani e figli 1902.

Les protectionnistes d'en bas trouvent que le pain est cher et ils cherchent à en abaisser le prix par des moyens plus ou moins subtils tels que la Coopération panifique et la Municipalisation de la boulangerie, en un mot, ils veulent organiser l'industrie du pain mieux qu'elle ne l'est actuellement. M. Giretti soutient que le pain est cher, non parce que l'industrie qui le produit est mal organisée, mais parce qu'il existe une taxe douanière sur le grain. Municipalisation et coopération sont des diversifs que les protectionnistes d'en haut proposent à ceux

d'en bas, et ceux-ci les acceptent au lieu de poursuivre la suppression des taxes.

La conferenza internazionale per gli zuccheri e i suoi effetti in Italia. (*La conférence internationale sur les sucres et ses effets en Italie*), par Edoardo Giretti, in-8° 15 p. Torino, Roux e Viarengo, 1902.

Toutes les législations européennes sur les sucres tendent à obtenir, par le moyen des primes de production et d'exportation ces absurdes résultats : 1° Pousser à la production du sucre; 2° Limiter la consommation intérieure; 3° Provoquer la consommation étrangère. A l'ombre de ce système fleurissent les cartels et les trusts des fabricants de sucre, qui « se sont substitués à l'Etat pour mettre à contribution les citoyens et pour rendre le sucre *amer* aux consommateurs continentaux et plus doux aux Anglais. Les primes sont en voie de disparaître, mais la production n'en reste pas moins excessive et pour lui ouvrir un débouché, M. Giretti ne voit qu'un moyen, notamment pour l'Italie : réduire l'impôt sur le sucre. Le fiscalisme gouvernatif et privé a fait diminuer la consommation du sucre par habitant de 3.839 en 1884 1885 à 2.561 en 1899-1900. Il suffirait que la consommation remontât au premier chiffre pour voir l'équilibre se rétablir entre la production et la consommation.

Il Diritto alla terra (*Le droit à la terre*), par Jacopo Bocchialini, in-18°, 62 p. Parma, 1902.

On affirme que le seul remède aux inégalités et aux injustices sociales est la socialisation de la terre. M.Bocchialini soutient que c'est là une erreur ; il faut et il suffit que la terre soit cultivée scientifiquement pour voir l'harmonie renaître et le problème de la population ajourné indéfiniment. Contrairement à une opinion très répandue, l'auteur assure que les capitaux investis dans la terre sont bien placés quand on sait faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut donner. M. Bocchialini est partisan d'une nouvelle méthode d'agriculture inventée par Solari et qui permet de tirer de la terre beaucoup plus qu'elle n'a produit jusqu'à présent.

Il pericolo americano (*Le péril américain*), par Federico Flora, in-8°, 28 p. Torino, Roux e Viarengo, 1902.

M. Flora nous présente un tableau abrégé de l'expansion commerciale des Etats-Unis en ces dernières années. Il prévoit que la diffusion

des produits américains dans le vieux monde deviendra encore plus grande quand la marine marchande américaine va être développée, car l'Europe a besoin des produits de l'Amérique, tandis que celle-ci peut se passer des produits européens. A ce péril, M. Flora ne voit qu'un remède possible : la coalition des Etats européens, qui embrasserait 390 millions de consommateurs contre un marché de 80 millions que représentent les Etats-Unis. Malheureusement, les tendances modernes de la politique commerciale européenne ne sont point favorables à un pareil mouvement, les agrariens de toute nationalité s'y opposeront.

Sommes-nous donc condamnés d'avance à être vaincus dans la lutte commerciale? Où serait le mal? Ou les Américains nous vendront ceux de leurs produits dont nous avons besoin, alors ils prendront des nôtres en échange et nous n'y perdrons rien, au contraire. Ou ils nous les donneront gratuitement, alors nous gagnerons encore davantage, De toute façon nous ne pouvons donc rien perdre et le péril est purement imaginaire.

Marx e la sua dottrina (*Marx et sa doctrine*), par ACHILLE LORIA, in-18[e] VIII-272 p. Milano, Remo Sandron, 1902.

Des six études que renferme ce volume, les I, II et VI sont les plus importantes. Dans la sixième, M. Loria relate ses rapports avec les Marxistes à Londres en 1882 en vue d'approfondir leur doctrine. Dans la première, il expose et critique cette doctrine depuis les débuts de Marx jusqu'au premier volume du *Capital* inclusivement. Dans la troisième il analyse l'œuvre posthume. M. Loria est un grand admirateur de Marx. Il le compare au Dante « Marx est l'Alighieri du socialisme, et le *Capital* est le poème sacré des revendications sociales. » Ailleurs il dit que « dans l'esprit du grand théoricien il y avait quelque chose de plus qu'humain. »

Mais, d'autre part, voici le résumé de ce que dit M. Loria de la doctrine marxiste.

En 1840, la vieille métaphysique était mourante, le nouveau positivisme n'était pas encore né. Il était donc trop tard pour être métaphysicien et trop tôt pour être positiviste. Marx tente de rajeunir la philosophie hegélienne en l'associant aux recherches des sciences historiques et juridiques.

Quel usage fait-il de l'hegélianisme? Dans le système de Hegel, le principe de l'histoire est cherché dans les régions nébuleuses de la métaphysique, c'est l'esprit universel qui, se déterminant progressi-

vement, s'élève de la nécessité à la liberté. Marx renverse le concept hegélien. Bien loin de considérer l'idée comme le demiurge de la réalité, il fait de la réalité le demiurge de l'idée. Marx ne conserve de Hegel que sa dialectique *sacerdotale*.

En réalité, Marx reste « un métaphysicien au milieu d'une génération de positivistes ».

On pourrait même dire, à mon avis, que Marx reste théologien. En effet, non seulement sa dialectique est sacerdotale, comme le dit. M. Loria, mais tout dans son œuvre est théologique. Les théories doivent être défendues avec des arguments et non avec des citations. Or, M. Loria le constate, c'est sur des citations et sur des anecdotes que Marx appuie la sienne. « Il ne s'arrête pas devant les paralogismes, les sachant tels. » Il va plus loin : « Il cite souvent à l'envers les opinions des écrivains orthodoxes. »

Je n'oserais pas dire que Marx falsifie sciemment les opinions de ses adversaires. J'ai toujours cru qu'il connaissait fort peu l'économie politique quand il a voulu se mêler de la réformer. La lecture de sa *Critique de l'Economie* politique m'a produit l'effet d'un cahier de notes d'écolier qui tâtonne. Ses autres ouvrages me produisent plus ou moins la même impression.

M. Loria ne va pas si loin; cependant il reconnaît que, dans la *Misère de la philosophie*, Marx fait preuve d'une connaissance non vulgaire, mais toutefois incomplète de la science économique. A propos du *Capital*, M. Loria constate que Marx subit la fascination du préjugé monétaire, et qu'il attribue à la monnaie une importance économique qu'elle est bien loin d'avoir.

M. Loria montre encore fort bien que le système de Marx repose sur un cercle vicieux. Il croit même que l'Alighieri du socialisme a fini par reconnaître son erreur et qu'au lieu de l'avouer et d'y renoncer, il a renvoyé la solution des contradictions dans lesquelles elle le conduisait à un deuxième volume du *Capital* qu'il n'a jamais eu l'intention de publier. Nous ne pouvons pas parler plus longuement ici de la critique de Marx par M. Loria, mais nous engageons vivement partisans et adversaires du marxisme à lire ce petit volume. M. Loria, admirateur de Marx, ne peut être suspect de partialité contre celui qu'il estime comme un surhomme.

L'anarchia del punto di vista antropologico e sociale. (*L'Anarchie au point de vue anthropologique et social*), par Raffaele Perrone-Capano, in-8°, 114 p. Napoli. Rassegna Italiana, 1901.

Dans l'évolution sociale qui entraîne le genre humain, il y a des

individus qui restent en retard, qui forment l'arrière-garde, ne pouvant s'adapter au milieu toujours changeant. Ces inadaptés portent divers noms suivant les époques, mais, au fond, ils sont tous et toujours les mêmes. Ces êtres inférieurs sont des mystiques; c'est parmi eux que se recrutaient les ermites et les brigands; ce sont eux aujourd'hui qui fournissent le contingent anarchiste. « Trop raffinés pour adopter la vie de brigands, trop assoiffés de jouissances pour se faire ermites », ces déséquilibrés se font anarchistes. (Voilà dans sa genèse et dans sa signification, l'anarchie. « C'est la religion d'une secte composée d'individus primitifs ou déséquilibrés qui... se croyant investis d'une mission rédemptrice, dédaignent la *routine* sociale. Le caractère principal de cette foi est un mélange incohérent d'égoïsme enragé et de non moins illogique altruisme. »

Tels sont, d'après M. Perrone-Capano, les renseignements que fournit l'anthropologie au sujet des anarchistes. On voit que notre auteur suppose que les adaptés ont toujours raison et les inadaptés toujours tort. Peut-être même les uns et les autres n'ont-ils ni tort ni raison, car M. Capano incline à croire que le libre-arbitre n'entre pour rien dans l'évolution sociale.

Cela étant, quelle conduite doivent tenir les adaptés, la majorité, envers les inadaptés ? Quel remède peut-on opposer à l'anarchie ? Les anarchistes, étudiés d'après les critères de la psycho-pathologie, pré sentant tous les caractères des brigands, des délinquants, les mesures répressives de l'anarchie sont les mêmes que celles des autres catégories de crimes et délits. Quant aux mesures préventives, elles se réduisent à la préservation sociale. La société doit mettre les anarchistes dans l'impossibilité de nuire. « La justice exige que la règle soit une et égale pour toutes les catégories de délinquants : soumettre l'individu à un régime d'hygiène morale qui puisse l'amender, eu égard à son organisation particulière, et prendre contre lui les précautions nécessaires pour la sécurité sociale. » Et voilà !

ROUXEL.

RÉCLAMATIONS. — Lettre de M. Bouvier.

Lyon, le 20 mars 1903

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens de lire, dans le dernier numéro du *Journal des Economistes*, du 15 mars 1903, p.450, le compte rendu, signé Emile Macquart, de mon livre *La Méthode mathématique en Economie politique*. L'auteur de l'article, après avoir déclaré que « mon ignorance de l'économie politique est tout simplement stupéfiante », et que « mon ignorance mathématique est tout aussi indiscutable que mon ignorance économique », termine en disant que, dans l'exposé de mes développements, j'ai « commis un acte malhonnête ».

Je ne puis laisser passer ce dernier mot sans protester. Que M. Emile Macquart me reproche d'avoir présenté l'économie politique comme dominée, à certains moments, par des intérêts plutôt que par des principes rationnels, c'est son droit. Je me demande seulement comment il appréciera ce que vous dites, vous, monsieur de Molinari, son rédacteur en chef, précisément dans le même numéro du *Journal des Economistes*, p. 322, où vous montrez la discussion du monopole de l'alcool en Allemagne, en 1886, dirigée par des intérêts et non par des principes [1]. Il a certainement une grande compétence économique, mais le ton général de son article pourrait faire croire qu'il est dans l'ignorance, incontestable celle-là, de la politesse la plus élémentaire. La critique des théories et des systèmes est libre, mais elle ne doit pas être mélangée d'injures ou de diffamations non justifiées et dont on pourrait demander compte devant le Tribunal de police correctionnelle. Les imputations personnelles sont restées jusqu'à présent dans le

---

[1] *Le Monopole de l'alcool*, par M. de Molinari ; *Journal des Economistes* du 15 mars 1903, p. 322 :

« Les grands propriétaires distillateurs appuyaient le projet, car l'Etat promettait d'acheter leur alcool 40 marks, soit 10 marks plus cher qu'il ne valait à ce moment, ce qui leur faisait un cadeau de 35 millions. Toutefois, s'ils envisageaient avec satisfaction le bénéfice immédiat, ils se demandaient ce qui adviendrait si, plus tard, sous des pressions diverses, le gouvernement, *au lieu d'avoir à sa tête un distillateur important comme M. de Bismarck*, avait des hommes *qui ne voulussent pas se laisser soupçonner de faiblesse pour les grands distillateurs* et qui eussent besoin de ressources pour équilibrer le budget. » — J'ai parlé des intérêts dans la politique économique anglaise ; M. de Molinari parle des intérêts dans la politique économique allemande ; M. Emile Macquart appréciera.

domaine de la politique; vont-elles s'introduire dans le domaine de la science? Il est évidemment plus facile de traiter un auteur de malhonnête homme que de réfuter les idées qu'il a exposées. Il y a là le signe d'une mentalité spéciale chez les personnes qui, se croyant seules en possession de la vérité absolue, ne daignent pas discuter et se refusent systématiquement à tout examen scientifique d'une doctrine qui n'es pas la leur.

Je m'étonne donc que l'article de M. Emile Macquart ait pu trouver place, avec les personnalités qu'il contient, dans le *Journal des Economistes,* qui a la prétention d'être une publication sérieuse. Je pense qu'il n'a pu paraître, ainsi rédigé, qu'à votre insu, et que votre courtoisie eût exigé une modification de la conclusion. Du reste l'inanité de l'accusation qu'il m'adresse d'avoir « commis un acte malhonnête » est telle que je ne demande même pas une rectification : M. Emile Macquart la fera spontanément si, contrairement aux apparences, il est véritablement bien élevé. Dans tous les cas, j'estimerai avoir trouvé une réparation suffisante dans l'insertion de la présente et dans la lecture qu'en feront les gens de bonne foi.

En conséquence, je vous prie, monsieur le Rédacteur en chef, et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *Journal des Economistes*, à la même place et en mêmes caractères que l'article de M. Emile Macquart, conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse.

Veuillez bien agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments très distingués.

EMILE BOUVIER,
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université et à l'Ecole supérieure de Commerce, Vice-président de la Société d'Economie politique de Lyon.

Dans l'ouvrage dont notre collaborateur M. Macquart a rendu compte, M. Bouvier déclarait que l'économie politique repose avant tout sur des affirmations présentées le plus souvent *dans le but de satisfaire un intérêt donné.* Ce qui signifie, de toute évidence, que les économistes mettent au besoin la science au service de ceux qui les paient. Cette accusation de vénalité nous laisse parfaitement indifférents, quand elle nous vient des socialistes ou des protectionnistes; mais elle a une tout autre portée sous la plume du vice-président de la Société d'économie politique de Lyon, et nous savons gré à notre jeune collaborateur de l'avoir vivement relevée. A la vérité, M. Bouvier nous paraît avoir péché par légèreté plutôt que par méchanceté. N'en donne-t-il pas la preuve en attribuant à M. de Molinari l'article de M. Yves Guyot

sur le monopole de l'alcool, publié dans le même numéro que le compte rendu de M. Macquart ?

G. de M.

Lettre de M. Em. Cauderlier à M. André Liesse

22 mars 1903.

Monsieur,

Permettez-moi de relever un point dans la critique que vous voulez bien consacrer à mon livre : L'Evolution Economique du XIXe siècle. Il se trouve qu'il a le même titre qu'une œuvre de M. de Molinari publiée il y a vingt-cinq ans, œuvre que vous dites originale, éminemment suggestive et dans laquelle on a puisé beaucoup d'idées.

Je vous crois sur parole. Car jamais je n'ai eu dans les mains l'ouvrage de M. de Molinari dont j'ignorais jusqu'à l'existence. J'ajouterai que je viens de m'enquérir à la bibliothèque de statistique du ministère de l'Intérieur et à celle du Ministère du travail à Bruxelles qui ont rassemblé à peu près tout ce qui s'est publié d'important sur la Science Economique depuis Adam Smith et que l'ouvrage de M. de Molinari ne figure dans aucune des deux collections.

Il n'a donc pas inspiré mon étude. Que je me sois rencontré avec lui, traitant les mêmes matières avec les mêmes éléments, n'a rien de surprenant ; c'est le contraire qui pourrait surprendre. Mais mon travail s'il est parallèle au sien, ne lui doit directement rien, et je compte sur votre loyauté et votre bonne grâce pour le constater dans votre prochain numéro et y insérer ces quelques lignes. Il est possible que je ne sois pas original, mais en tous cas je ne suis pas plagiaire. Et votre critique pourrait trop aisément le faire supposer. Si j'avais tenté de l'être, je n'aurais pas pris précisément le même titre.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Em. Cauderlier.

Nous ne faisons nulle difficulté de croire à l'entière et absolue bonne foi de M. Em. Cauderlier et nous lui donnons très volontiers acte de sa déclaration. Notre honorable correspondant semble, de plus, s'abriter derrière ce fait que le livre de notre rédacteur en chef ne se trouve point à la Bibliothèque de la statistique du ministère de l'Intérieur ni à celle du ministère du Travail. Cela prouve que ces bibliothèques se tiennent peu au courant des travaux publiés sur le mouvement économique ; cet oubli a d'autant plus le droit d'étonner que M. de Molinari compte parmi les écrivains qui honorent grandement la Belgique.

A. L.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Le déficit et les moyens de le combler. — La suppression des congrégations et ses conséquences économiques. — Le fantôme de la mainmorte. — L'utilité des subventions et des protections religieuses. — L'invasion du militarisme en Angleterre. — Les tarifs différentiels accordés aux produits de la Métropole dans l'Afrique du Sud. — La contagion protectionniste en Belgique. — Le referendum suisse. — Les perfectionnements apportés au tarif Méline. — Le protectionnisme électoral de M. Roosevelt. — Ce que doit être le programme libre-échangiste. — Le bill irlandais de M. Wyndham. — Le manifeste du Tzar. — Un ministre des Finances courageux.

Les dépenses publiques dépassant régulièrement et même progressivement les recettes, il faut de toute nécessité recourir à l'emprunt ou à l'impôt pour combler le déficit, autrement dit à une augmentation future ou actuelle des charges des contribuables. M. le ministre des Finances paraît avoir donné la préférence à celle-ci, en quoi nous ne pouvons le blâmer.

« Il faut, disait-il dans la séance du décret du 19 mars, faire son deuil de l'espoir d'établir le budget prochain sans envisager de nouveaux impôts... Je ne me dissimule pas la gravité des paroles que je prononce; mais il ne faut pas se payer de mots, il n'est pas possible d'envisager un équilibre sérieux pour le budget 1904 sans demander au pays de nouveaux sacrifices » (*Journal officiel* du 20 mars 1903).

Il y aurait bien un autre moyen d'établir un équilibre sérieux du budget, ce serait de diminuer les dépenses. Malheureusement, l'expérience démontre que c'est une pure utopie.

*
* *

C'est au point de vue économique seulement que nous avons à nous occuper de la suppression des congrégations et de l'exode des congréganistes. D'après le tableau des patentes exhibé à la

Chambre belge par un représentant libéral (?) qui réclamait leur expulsion, les congrégations, communautés, associations religieuses y figuraient pour 5.650 établissements d'enseignement et d'industries diverses, auxquels il faut ajouter les établissements de charité pour les vieillards, les malades, etc. Nous ne possédons ni la statistique de leur population ni celle de leurs capitaux immobiliers et mobiliers, et nous ne pouvons, en ce moment du moins, savoir quelle partie de cette population et de ces capitaux passera à l'étranger. Mais les pertes et les frais qui seront la conséquence de cet exode s'élèveront certainement à un chiffre considérable. La création et l'entretien des écoles et des établissements hospitaliers nécessaires pour remplacer ceux des congréganistes coûteront, au bas mot, deux ou trois cents millions aux contribuables, et ces frais ne constitueront qu'une faible partie de la perte résultant de l'émigration des capitaux, et plus encore des facultés morales et professionnelles d'hommes et de femmes appartenant, pour le plus grand nombre, à l'élite de la population.

Cette mesure de proscription ne causera pas sans doute des dommages comparables à ceux de la révocation de l'édit de Nantes, mais n'est-elle pas inspirée par le même esprit, et la mentalité de nos Jacobins et de nos socialistes différe-t-elle sensiblement de celle de Louis XIV et du père Lachaise ?

*
* *

A propos de la résurrection du vieux fantôme de la mainmorte, le *Journal des Débats* fait ces réflexions judicieuses :

La mainmorte de la congrégation, voici l'argument frappant.

Dans nombre d'esprits, les deux termes sont d'ailleurs corrélatifs ; l'usage s'est répandu de désigner sous ce vocable spécial les seuls biens des congrégations religieuses, et l'on surprendrait bien des gens si on leur représentait que « la mainmorte désignant les Associations, des corporations qui, par une suite de successions perpétuelles, sont censées ne jamais mourir et dont les biens ne donnent lieu à aucune mutation par décès », il est beaucoup d'autres collectivités dont la propriété est de mainmorte. Telles sont notamment les communes avec leurs biens municipaux et communaux dépendant de leur domaine privé ; telles les Sociétés anonymes comme les Compagnies de chemins de fer, les Sociétés d'assurances et de crédit avec leur patrimoines mobilier et immobilier; tels encore les hospices, les établissement

laïques de bienfaisance avec leurs dotations ; tel enfin l'Etat lui-même avec ses immeubles du domaine privé et ses forêts.

Ajoutons qu'il y a dans notre voisinage un pays où la mainmorte est plus répandue qu'elle ne l'a jamais été en France, mainmorte ecclésiastique, mainmorte universitaire, mainmorte hospitalière, mainmorte des propriétés foncières immobilisées depuis des siècles dans la même famille. Ce pays c'est l'Angleterre, et nous ne sachions pas que la mainmorte y ait exercé une influence mortelle sur le développement de l'industrie et de la richesse.

*
* *

Nous ne croyons pas, en revanche, contrairement à une opinion généralement répandue, que les subventions et la protection que le gouvernement accorde aux congrégations à l'étranger, tout en les proscrivant en France, aient une utilité quelconque. Il en est ainsi notamment en Chine, où les missionnaires, se sachant protégés par le gouvernement, se sont rendus insupportables par leurs exigences et leur humeur despotique. « La présence des missionnaires dans le Sud de la Chine, écrivait récemment un négociant, est néfaste à nos intérêts ». A la vérité, c'est un évêque allemand qui a préparé l'occupation du Chantoung, en y provoquant une émeute. Mais le rôle de provocateurs et d'espions que la politique leur assigne augmente-t-il la considération et l'influence des missionnaires? Mieux vaudrait pour eux être persécutés que protégés.

*
* *

Depuis qu'un tribunal a été établi à la Haye pour assurer le maintien de la paix, toutes les nations civilisées ont plus que jamais augmenté leurs armements. Et, dernièrement, la Chambre des députés d'Italie rejetait une proposition de M. Mirabelli, ayant pour objet la réduction des dépenses militaires qui vont croissant en Italie comme ailleurs. En Angleterre, où les premières Sociétés de la paix ont été fondées, les budgets de la guerre, après avoir été longtemps en retard sur les budgets continentaux, viennent aujourd'hui de les dépasser. Les dépenses militaires du budget ordinaire pour l'année 1903-1904 s'élèvent à 689.700.000 francs, auxquels s'ajoutent 172.800.000 francs de dépenses extraordinaires. C'est depuis 1888, en quinze ans, une augmentation de 291 millions de francs. Le budget de la marine s'est accru dans une proportion encore plus formidable. De 443.750.000 francs en 1894, il est monté à 862.500.000 en 1903 ; il a donc à peu près doublé en dix ans. Et les deux budgets réunis, formant un total

177.300.000 francs, tiennent aujourd'hui le record du militarisme dans notre monde soi-disant civilisé.

Cette poussée du militarisme dans le pays où la paix comptait naguère ses plus vaillants apôtres est due à une cause intérieure, l'impérialisme, et à une cause extérieure, l'anglophobie. L'impérialisme a pour objectif, comme son nom l'indique, à la fois la conservation et l'unification des domaines de l'Empire britannique dans les différentes parties du monde. L'unification, au moyen d'un système de droits différentiels, destiné à protéger les produits des colonies dans le métropole, et les produits de la métropole dans les colonies, ne semble point réalisable pour le moment ; car l'Angleterre demeure encore attachée à la politique du libre-échange ; mais, en attendant, la conservation et, au besoin, l'extension de son domaine, en présence de la rivalité coloniale de plus en active de la France et de l'Allemagne, justifie suffisamment aux yeux des impérialistes un accroissement de l'appareil militaire et naval nécessaire à la défense d'un empire qui dépasse aujourd'hui en étendue celui de Charles Quint.

Cette nécessité de la politique impérialiste a été rendue plus urgente par l'explosion d'anglophobie qu'a provoquée la guerre du Transvaal. Quoique cette explosion ait été purement verbale, et qu'aucune des nations qui prodiguaient aux Boers leurs sympathies bruyantes n'ait songé à venir à leur aide *manu militari*, les impérialistes ont saisi cette occasion pour faire reparaître le fantôme terrifiant de l'invasion et cette apparition n'a pas manqué de produire son effet accoutumé. Le Parlement a voté sans marchander les budgets grossis par la panique.

*
* *

Une Conférence tenue à Bloemfontein, par les représentants des colonies anglaises de l'Afrique du Sud, a décidé d'accorder aux produits de la métropole un tarif de 25 p. 100 inférieur à celui qui est appliqué aux produits étrangers. Cette faveur peut être immédiatement avantageuse aux industries de la métropole, quoiqu'elles n'aient rien gagné à une mesure analogue dont le Canada a pris l'initiative, mais elle ne peut être mise à l'actif de la cause du libre-échange. Car les droits différentiels sont une des pièces essentielles de la machinerie de la protection, et les protectionnistes ne manqueront pas de saisir cette bonne occasion de répéter que l'Angleterre, tout en prêchant le libre-échange, ne repousse pas les bénéfices de la protection. De plus, il est probable qu'en établis-

sant des droits différentiels en faveur des produits de la métropole, les colonies comptent sur la réciprocité, ce qui impliquerait pour l'Angleterre l'abandon de la politique du libre-échange Or, comme le remarque M. Yves Guyot dans le *Siècle*, le commerce de l'Angleterre avec ses colonies ne s'élève pas au tiers de son commerce avec l'étranger :

Importations des pays étrangers	78.4
Importations des colonies	21.6
Exportations de produits anglais dans les pays étrangers	64.6
Exportations dans les colonies	35.4

L'Angleterre ferait donc un calcul détestable en sacrifiant la branche la plus importante de son commerce à celle qui l'est le moins. Le *Times* déclare qu'elle n'y songe point. Mais, d'un autre côté, ce journal est d'avis qu'il est devenu indispensable, en présence de l'accroissement des frais de la défense nationale, de faire peser une partie de ce fardeau sur les impôts indirects, dont les droits de douane sont la maîtresse branche. Nous ne croyons pas que l'Angleterre soit disposée à abandonner la politique à laquelle elle est redevable du vigoureux essor de son industrie, mais les libre-échangistes ne doivent pas oublier que le militarisme et le colonialisme sont les auxiliaires naturels du protectionnisme.

*
* *

La contagion protectionniste qui menace l'Angleterre elle-même a gagné la Belgique. Un journal énergiquement libre-échangiste, l'*Echo de l'industrie* de Charleroi, donne cet aperçu de ses progrès :

Les assauts réitérés dirigés contre le système économique qui a fait la prospérité et la gloire de la Belgique depuis la période des traités de commerce ouverte en 1861, ont pris, dans leur ensemble, un caractère de gravité qui nécessite une action prompte et vigoureuse de la part de notre commerce et de notre industrie également menacés.

Grâce à l'apathie des consommateurs, pour la plupart peu versés dans la connaissance des lois économiques, et ignorant qu'ils sont toujours et partout victimes de chaque transgression de ces lois, les habiles gens du protectionnisme ont réussi à nous ramener en plein dans les voies de la réaction.

Après vingt années de régime de dégrèvements, marquées notamment en 1865, en 1873 et en 1875 par le vote d'importantes franchises à l'entrée de denrées alimentaires et de matières premières, et qui a fait monter les importations et les exportations belges, respectivement

de 516.686.594 francs en 1860, à 1.680.894.869 en 1880, et de 470.258.317 à 1.216.741.436 francs, le vent néfaste qui souffle sur la majeure partie de l'Europe a commencé à exercer sur la Belgique des ravages auxquels il est plus que temps de mettre un terme.

C'est de l'année 1879 que date pour nous l'ère de réaction qu'il s'agit de clore, si nous ne voulons pas périr.

En cette année, la rétrogradation s'est manifestée par l'augmentation des droits sur les fruits ; en 1882, les tabacs exotiques eurent à subir l'initiation d'aggravations successives de droits qui, aujourd'hui, menacent l'existence de tout un commerce et de toute une industrie jusque-là prospères ; 1881 vit introniser la surtaxe des sucres exotiques ; les droits sur le bétail et la viande, *abolis en* 1873, furent rétablis en 1887 et à peine huit ans plus tard, en 1895, une tentative audacieuse a été dirigée contre toutes les céréales, *jadis dégrevées* ; les droits furent rétablis sur les avoines, les malts, les farines, le beurre, la margarine, et les droits existants sur divers autres articles furent augmentés ; depuis lors, il ne s'est guère passé d'année sans que quelques arrhes n'aient été données au protectionnisme.

Aujourd'hui, les agrariens belges réclament un droit de 4 francs sur les malts étrangers, de 3 francs sur les orges et un autre droit sur les houblons, lequel dépasserait suivant l'*Echo de l'industrie*, la valeur moyenne des houblons belges. Ce retour au protectionnisme rencontre toutefois une vive opposition, de la part des grandes industries d'exportation de Charleroi, Verviers, Liège etc., aussi bien que du commerce anversois ; le gouvernement lui-même, se déclare formellement anti-protectionniste ; « néanmoins ajoute l'*Echo*, le Parlement vote les propositions protectionnistes émanant de l'initiative parlementaire, par lesquelles se manifestent les intérêts égoïstes de petits groupes coalisés pour exploiter le pays à leur profit exclusif. »

*
* *

En Suisse, le référendum s'est prononcé à une majorité de 326.943 *oui* contre 222.952 *non*, en faveur du nouveau tarif adopté par le Conseil fédéral.

Ce sont les campagnes qui ont donné la victoire aux protectionnistes ; dans la plupart des villes, au contraire, les adversaires du relèvement des droits l'ont emporté, à Bâle à une majorité de 10.077 voix contre 3.732, à Genève, de 15.538 contre 1.095. L'augmentation des droits est considérable, principalement sur les produits agricoles ; ils ont été triplés sur les vins, les viandes et

le plus grand nombre des autres articles alimentaires. Sur les produits manufacturés, les droits ont été simplement doublés, sauf sur les rubans de soie dont le droit a été porté de 100 francs à 300 francs. D'après les évaluations des protectionnistes, le rendement des droits de douane, qui est actuellement de 50 millions s'élèvera à 80. Aux 30 millions qui reviendront à l'Etat, et dont les politiciens radicaux et socialistes seront les souverains dispensateurs s'ajoutera une somme au moins égale que se partageront les propriétaires de vignobles, les éleveurs de bétail, les manufacturiers protégés et que paieront les consommateurs dépouillés.

Les bons protectionnistes suisses se bercent, à la vérité, de l'espoir qu'une grosse part de cette somme tombera à la charge des étrangers qu'attirent en foule les beautés pittoresques des « doux vallons de l'Helvétie ». Mais la Suisse n'a pas le monopole des beautés pittoresques et des doux vallons. Du moment où elle en augmentera le prix, les étrangers économes — et c'est le grand nombre — sont bien capables de les délaisser pour ceux que la concurrence leur offrira à meilleur marché.

*
* *

Nos protectionnistes de leur côté, s'appliquent à perfectionner le tarif Méline. La Chambre est saisie de diverses propositions ayant pour objet d'élever de 3 à 7 fr. les 100 kil. les droits sur le maïs en grains, de 5 fr. à 10 fr. le droit sur la farine, d'établir un droit de 1 fr. sur la tourbe demeurée jusqu'à présent exempte, etc. Le droit sur le poivre a été récemment porté de 208 fr. à 450 fr. au tarif général et à 312 fr. au tarif conventionnel. Le poivre des colonies françaises restant admis à la demi-taxe de 104 fr., ce régime de faveur a eu pour effet naturel de provoquer en Cochinchine et au Cambodge une crise de surproduction. Dans l'intérêt du trésor, dont l'importation au demi-droit diminuait sensiblement la recette, cette importation a été limitée en 1902 à 2.000 tonnes soit à peu près aux deux tiers du chiffre qu'elle avait atteint auparavant, ce qui n'a pas précisément amélioré la situation des producteurs que le tarif différentiel avait encouragés à surproduire. Enfin un député, M. Debussy, vient d'user de son droit d'initiative pour proposer l'établissement d'un tarif de guerre applicable aux produits des nations telles que les Etats-Unis, la République argentine, sans oublier notre amie la Russie, qui se permettent d'opposer leur protectionnisme au nôtre. Les droits proposés par M. Debussy sont sur le froment, de 14 francs par

100 kilos, sur la farine de 21 fr., sur les bœufs, vaches, taureaux, de 15 fr. par 100 kilos de poids vif, de 30 fr. sur les volailles, de 45 fr. sur les viandes fraîches de mouton, de 35 fr. sur les viandes fraîches de bœuf.

Ce n'est pas tout. Le rapporteur du budget au Sénat, M. Antonin Dubost, a dénoncé une autre forme du protectionnisme qui a particulièrement aggravé le budget de la défense nationale en obligeant le ministre de la Guerre à acheter exclusivement des produits nationaux. D'où une augmentation de dépense de 356.000 fr. sur le sel, de 2.065.000 sur la viande, de 6.382.000 fr. sur l'avoine. Détail assez piquant! Le ministre de la Guerre ayant décidé la suppression des gants pour la troupe a dû y renoncer sur les représentations des députés protecteurs de l'industrie nationale des gantiers.

*
* *

De l'autre côté de l'Atlantique le protectionnisme ne se montre pas moins exigeant et impérieux que du nôtre. Sous peine de compromettre sa future réélection, le président M. Roosevelt a dû renoncer à ses velléités de réforme du tarif et jurer fidélité à la protection.

Nous devons conserver le système de protection, a-t-il dit dans un discours qu'il vient de prononcer à Milwaukee, en le modifiant, quand cela est nécessaire, par des droits spéciaux. La question des tarifs est absolument distincte de celle des trusts sur lesquels aucune modification de tarifs ne saurait avoir d'effet marqué. Nous sommes au premier rang dans la grande concurrence du commerce international et nous ne devons commettre aucune folie de nature à compromettre la position que nous avons triomphalement acquise.

*
* *

Nous ne pouvons donc nous dissimuler que le courant protectionniste est aujourd'hui plus puissant que jamais. Peut-être y a-t-il de la faute des libre-échangistes. Ils se sont endormis après la demi-victoire qu'ils ont remportée il y a un demi-siècle, au lieu de la poursuivre et de la compléter. Ils ont laissé debout les barrières qu'ils auraient dû abattre et que leurs adversaires relèvent aujourd'hui. Ils ne doivent plus commettre la même faute. S'ils veulent intéresser à leur cause la multitude sur laquelle s'alourdit le fardeau du protectionnisme, ce n'est pas à des réformes par-

tielles et anodines qu'ils doivent s'arrêter ; c'est la suppression des barrières qui séparent les nations, c'est la liberté générale et entière des échanges qu'ils doivent prendre pour programme.

*
* *

Le Gouvernement anglais vient de faire un effort sérieux pour résoudre la question irlandaise. M. Wyndham, ministre de l'Irlande, a déposé un projet de loi ayant pour objet de transformer la multitude des tenanciers, — environ 430.000 — en propriétaires. Le Gouvernement rachèterait les terres aux landlords et les céderait aux tenanciers qui s'acquitteraient au moyen d'annuités. Le prix payé aux landlords serait égal au montant des loyers capitalisés pendant vingt-huit ans, et il serait réduit à une capitalisation de vingt-cinq ans pour les tenanciers. La différence évaluée à 12 millions sterl., serait supportée par le Trésor, autrement dit par les contribuables. Si, comme il est permis de l'espérer, cette mesure réparatrice des confiscations de la conquête apaisait les ressentiments des Irlandais, elle serait aussi avantageuse économiquement que moralement. Car les crimes agraires exigent en Irlande le maintien d'une police qui coûte annuellement 1.125.000 liv. st. Un rédacteur de la *Contemporary review*, M. H. W. Nevinson, estime que cette dépense pourrait être réduite de 700.000 liv., soit d'une somme fort supérieure à l'intérêt et à l'amortisement de la différence à la charge du Trésor. Cette réparation des iniquités du passé serait donc en même temps une bonne affaire.

*
* *

Le Tzar a fait publier un manifeste annonçant, en des termes malheureusement un peu vagues, d'une part l'établissement d'un régime de tolérance religieuse, d'une autre part, la suppression du servage communal qui a succédé au servage seigneurial. C'est du moins ce qui semble ressortir de ce passage essentiel du manifeste :

Parmi les mesures à prendre sans délai se trouvent celles qui dans le régime de la propriété commune, doivent permettre au paysan de quitter la commune, lui faciliter le départ, alléger les peines de prison actuellement édictées ; c'est aux représentants de l'administration provinciale ou locale à des divers degrés qu'incombe le devoir de collabo-

rer avec les représentants du clergé orthodoxe à l'établissement des principes essentiels de la morale qui doivent présider à la vie publique et qui seules peuvent procurer à chacun le développement de son bien-être et lui assurer le plein exercice de ses droits.

Souhaitons que la bureaucratie mette dans l'application des mesures libérales du Tzar aux paysans russes toute l'ardeur qu'elle déploie pour supprimer les libertés des paysans finlandais.

*
* *

Les finances de l'Espagne étant tombées dans un complet désarroi, les ministres de la Guerre et de la Marine ont réclamé une augmentation notable de leurs budgets. Le ministre des Finances M. Villaverde, a eu le courage singulier de donner sa démission plutôt que de la leur accorder. Ces choses-là ne se passent qu'en Espagne. *Cosas de Espana.*

G. de M.

Paris, 14 avril 1903.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Trusts, cartels et syndicats, par A. Raffalovich, 1 vol. in-8°, 208 pag., 1903. 5 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le grain de blé. D'où vient-il? Où va-t-il? par Ed. Huet, 1 vol. in-18, 415 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La Banque à Lyon, du XIXe *au* XXe *siècle*, par Marcel Vigne, 1 vol. in-8°, 246 pages, 1903. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Le repêchage des 500 millions à l'eau. Le programme Baudin au Sénat, par Yves Guyot, broch. in-8°, 88 pages, 1903. 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Les conversions de fonds d'Etat en France au XIXe *siècle*, par R. Doucet (préface de M. André Liesse), 1 vol. in-8°, 111 pages, 1903. 6 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Avocats et magistrats, par Ed. Brousse, 1 vol. in-8°, 333 pages, 1903. Hachette et Cie.

En Danemarck, par Ch. Bercheron. 1 vol. in-18 avec gravures, 248 p., 1903. Paris, Hachette et Cie.

Essai sur l'histoire financière de la Turquie, depuis le règne du sultan Mahmoud II jusqu'à nos jours, par A. Du Velay, 1 vol. in-8°, 720 p., 1903. 20 fr. Paris, A. Rousseau.

Code rural (texte et commentaire) *et droit usuel*, par H. Watrin, 1 vol. in-8°, 2e édit., 1403 pages, 1903. 12 fr. Paris, Fontemoing.

L'Homme de génie, par C. Lombroso, traduit sur la 6e édit. italienne, par C. d'Istria et M. Calderini, 1 vol. in-8° avec 15 pl. h. t. 616 pages, 1903. 12 fr. Paris, Schleicher frères.

Le Péril américain, par G. Sée, 1 vol. gr. in-8°, 143 pages, 1902. 3 fr. Paris, F. Alcan.

Philosophie des sciences sociales, par R. Worms (I, objet des sciences sociales), 1 vol. in-8°, 230 pages, 1903. 4 fr. Paris, Giard et Brière.

Cartels et trusts, par Et. Martin St-Léon, 1 vol. in-18, 243 pages, 1903. 2 fr. Paris, Lecoffre.

Les Grèves, par H. de Seilhac, 1 vol. in-18, 256 pages, 1903. 2 fr. Paris, Lecoffre.

Thomas Hodgskin (1787-1869), par E. Halévy, 1 vol. in-18, 218 pages, 1903. 2 fr. 50. Paris, G. Bellais.

Opinions sociales, par Anatole France, 1 vol. in-18, 97 pages, 1902. 0 fr. 50. G. Bellais.

Le socialisme réformiste français, par A. Millerand, 1 vol. in-18, 121 pages, 1903. 0 fr. 50. Paris, G. Bellais.

Le rachat des chemins de fer français, par J. Ricard, broch. in-8°, 24 pages, 1903. 1 fr. Paris, imp. des Arts et Manufactures.

Réforme électorale et parlementaire. Nouvelle méthode politique française, par Severin de la Chapelle, br. in-8°, 41 pages, 1903. Paris, F. Pichon.

La solidarité sociale et ses nouvelles formules, par E. d'Eichthal, broch. in-8°, 32 pages, 1903. Paris, A. Picard et fils.

Les idées religieuses, politiques et sociales de Saint-Simon, par Jacques Régnier, broch. gr. in-8°, 23 pages, 1903. Paris, *Nouvelle Revue*.

Contribution à l'étude de la réforme et de la législation sur les pensions civiles et des règlements des caisses de retraites administratives, par G. Cadoux.

Compte rendu des opérations de la commission financière internationale pour l'année 1902, 1 vol. in-4°, 73 pages, 1903. Athènes, impr. P. D. Sakellarios.

Cours d'histoire du commerce. Leçon d'ouverture. A propos de la théorie de Karl Bücher, par M. Huisman, broch. in-8°, 26 pages, 1903. Bruxelles, Lefèvre, imprimeur.

Administration des monnaies de Belgique. Rapport, 3e année, 1902, broch. in-8°, 80 pages, 1903. Bruxelles.

Das Wirtschaftsjahr 1902, *Jahresberichte über den Wirthschafts und Arbeitsmarkt für Volkswirte und Geschäftsmänner, arbeitgeber-und Arbeiterorganisationen*, von R. Calwer Erster Teil : Handel und Wandel in Deutschland, 1 vol. in-8°, 336 pages, 1903. Berlin, Fischer.

Die Kartellfrage in theorie und Praxis, von F. von Rottenburg, 1 vol. in-8°, 89 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

Die deutsch-spanischen Handelsbeziehungen, von Max Westphal, broch, in-8°, 88 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

Die anfänge der Montes Pietatis (1462-1815), von P. Heribert Holzapfel, broch. in-8°, 140 pages, 1903. München. J. Lentner'schen.

St-Dominicus und der Rosenkranz, von P. Heribert Holzapfel, broch. in-8°, 46 pages. 1903. München, J. Lentner'schen.

Die Nationalökonomische Lehre vom credit, von Dr J. von Komorzynski, 1 vol. in-8°, 523 pages, 1903. Innsbruck, Wagner.

Die prinzipien der Lebensversicherungs-Mathematik, von P. Schouten, 1 vol. in-8°, 159 pages, 1903. Iena, G. Fischer.

Abhandlungen zur theorie der Bevölskerungs-und Moralstatistik, von W. Lexis, 1 vol. in-8°, 253 pages, 1903. Iena, G. Fischer.

L'Istituto famigliare nelle societa primordiali, par G. Amadri-Virgili, 1 vol. in-18, 266 pages, 1903. Bari, G. Laterza et figli.

L'Italia et I Trattati di commercio, par A. Cabiati e L. Einaudi, br. in-18, 98 pages, 1903. L. 1, Milano. *Critica sociale*.

Com' era amministrato un Comune del Veronese al principio del sec. XVI. Tregnago dal 1505 al 1510), par Ciro Ferrari, broch. gr. in-8, 97 pages, 1903. Verona, imp. G. Franchini.

Publications of the Mississipi historical Society, vol. VI. 1 fort vol. in-8, cartonné, 1902. Oxford (Mississippi), Printed for the society.

Rent in modern économic theory : an essay in distribution, by Alvin Saunders Johnson, A. M. 1 vol. in-8°, 126 pages, 1902. New-York, Macmillan C°.

A history of taxation in new Hampshire, by M. H. Robinson, 1 vol. in-8°, 224 pages, 1902. New-York, Macmillan C°.

El Prohibicionismo y la Politica Comercial argentina, Cartas a un hombre de Estado, par Emilio Frers, 1 vol. in-8°, 85 pages, 1903. Buenos-Ayres. Imprenta, J. Penser.

On prohibition and the Argentine commercial Policy. Letters to a statesman, by Dr T. Frers, broch. in-8°, 35 pages, 1902. Buenos-Aires. Reprinted from the *Review of the River Plate*.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ. A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE CENTENAIRE D'EDGAR QUINET

ET LES CULTIVATEURS DANOIS

Que signifie le titre de cet article qui, au premier abord, peut paraître étrange ? Quel rapport peut-il exister entre le centenaire du grand publiciste français et ce petit peuple des agriculteurs du Danemark ? C'est ce qui sera éclairci au cours de ce travail et nous sommes persuadé que, loin d'être considéré comme une bizarrerie, le rapprochement indiqué dans notre titre apparaîtra au lecteur comme la chose du monde la plus simple et la plus naturelle.

I

Le gouvernement vient de célébrer, comme il convenait, le centenaire d'Edgar Quinet, du contemporain et de l'ami de Michelet avec lequel il professa, en même temps, au Collège de France. Poète, professeur, historien, homme politique, Quinet a été tout cela ; son principal titre de gloire, c'est, après qu'il se fut consacré spécialement à l'étude des questions sociales et politiques, d'avoir professé une philosophie morale qui se résume dans cette simple et magnifique formule : « Sois une conscience. »

« Sois une conscience », c'est, à vrai dire, le résumé de la doc-

trine morale des plus grands philosophes depuis Socrate jusqu'à Kant. C'est en effet la maxime de Socrate : « Connais-toi toi-même », appliquée à la morale, c'est-à-dire : Apprends à connaître ta nature, et cherche dans cette connaissance la règle de ta conduite vis-à-vis des autres ; c'est la maxime du philosophe de Kœnigsberg : « Agis de telle sorte que la maxime de ta conduite puisse devenir une règle de législation universelle », suis la voie droite que t'indique le devoir, qui est la conscience de notre droit propre dans autrui, qui t'ordonne de respecter dans les autres la dignité de l'être libre, c'est cette noble et pure doctrine de l'humanité fin en soi où le droit est défini « l'ensemble des conditions suivant lesquelles l'arbitre de l'un s'accorde avec celui de l'autre, sous une loi générale de liberté. »

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans son remarquable discours lors de la célébration du centenaire de Quinet, a bien mis en relief la beauté morale de cet enseignement : « Sauver la conscience humaine, en préparer le libre et complet épanouissement, en assurer l'indépendance, la dignité, la noblesse, lutter toujours et sans cesse contre ceux qui veulent la tromper, l'obscurcir ou l'asservir, tel a été, a-t-il dit, le but constant des efforts d'Edgar Quinet. »

C'est qu'en effet, pour mesurer toute l'étendue de ce précepte : « Sois une conscience », il faut noter qu'en même temps qu'il commande le respect du droit d'autrui, en sorte que la limite du droit de chacun se trouve à cette ligne de démarcation où commence le droit égal des autres, il prescrit à l'homme de ne pas souffrir qu'on porte atteinte à son droit, et de lutter avec une inlassable énergie pour faire respecter sa liberté, sa dignité d'être libre.

Cette haute et fière doctrine, nul peuple plus que le peuple français — dont çà été la mission historique d'être le soldat du droit et de la civilisation et qui a proclamé les Droits de l'homme et du citoyen, — nul peuple, disons-nous, n'est plus apte à la comprendre et, l'ayant comprise, à l'adopter et en faire la règle de sa conduite; et c'est, en effet au peuple de France surtout, à ce peuple qu'il aimait tant et pour lequel il rêvait la gloire de devenir l'idéal des peuples modernes, que Quinet a dédié ce grand précepte.

Cependant, l'histoire contemporaine signale une défaillance morale de ce peuple de France, en même temps qu'elle nous montre, chez un petit peuple du nord de l'Europe, petit par le nombre, mais grand par le caractère, chez le peuple des cultiva-

teurs du Danemark, une remarquable application du précepte de Quinet.

Il s'agit ici d'un épisode de la vie économique des cultivateurs danois. C'était au temps peu éloigné où un vent de réaction économique soufflait sur l'Europe continentale et où les nations hérissaient leurs frontières de hauts tarifs de douane dans le but de repousser mutuellement leurs produits à l'importation : les nations voisines du Danemark, la Suède, l'Allemagne venaient, à l'exemple de la France, d'établir des taxes protectrices sur les produits agricoles, et le gouvernement danois, suivant l'impulsion donnée, crut devoir consulter les sociétés d'agriculture du pays sur l'opportunité d'établir également au profit des agriculteurs des taxes de faveur, en repoussant les produits similaires agricoles de l'étranger.

La question fut posée devant une réunion de 200 délégués constituant la fédération des sociétés agricoles danoises et représentant 35.000 cultivateurs environ ; après examen, la proposition fut repoussée, pour quel motif? C'est ce qu'il est intéressant de remarquer : le motif du rejet de la proposition, c'est que « les cultivateurs danois, respectueux de l'égalité des droits des citoyens du pays, ne se reconnaissaient pas le droit de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes, en repoussant à la frontière l'importation des produits agricoles similaires des autres nations » ; et cette délibération mémorable fut prise à la presque unanimité des délégués.

Quel exemple et quelle leçon !

Si Edgar Quinet pouvait soulever la pierre de son tombeau et reprendre sa vie mortelle, il serait fier de ce petit peuple de cultivateurs — ce peuple, ami de la France d'ailleurs, et nous le notons en passant, — peuple qui à un projet de nature à flatter ses appétits, son égoïsme de classe, faisait une réponse si noble et si digne, réponse empreinte de la plus haute moralité.

« Sois une conscience », a dit le philosophe, et ces cultivateurs du Nord ont été fidèles à l'enseignement : ce peuple agricole a interrogé sa conscience et il a écouté sa voix, cette voix qui lui ordonnait de respecter le droit des autres, la liberté des autres, des citoyens des villes, et il a repoussé le privilège injuste qu'on lui offrait de renchérir artificiellement la nourriture du peuple des villes et de s'enrichir ainsi à ses dépens.

Ce qui est admirable ici, dans cet acte de la vie économique des cultivateurs danois, c'est qu'ayant à choisir entre le privilège offert, l'appel adressé à leur cupidité, et le devoir qui leur commandait

de respecter le droit du public consommateur, ils n'ont pas hésité à repousser le présent, la faveur offerte, et à obéir à leur conscience. Peut-être ont-ils aperçu tout l'odieux de ce système de protection prétendue, qui organise la disette sur le marché pour renchérir les prix des produits, système qui procède à la manière des fléaux de toute sorte, de la gelée, de la grêle, du phylloxera et qui ne peut pas ne pas procéder de cette sorte, car il n'y a pas d'autre moyen à la portée des législateurs pour renchérir artificiellement les prix que de faire la disette, de restreindre l'offre, de chasser du marché l'abondance ; et la conscience de ces honnêtes cultivateurs s'est révoltée à l'idée de faire le vide sur le marché, dans une certaine mesure, et de diminuer ainsi la quantité des produits nécessaires à l'alimentation du peuple des villes.

Disons-le tout de suite, comme c'est notre conviction profonde, si le peuple des cultivateurs de France n'a pas agi comme les cultivateurs danois, s'il a cédé à l'appel fait à sa cupidité, à son égoïsme de classe, c'est que sa conscience morale a été obscurcie et que la question ne lui a pas été posée comme elle devait être posée, sur le vrai terrain où elle se place, et qu'ont si bien vu les cultivateurs du Danemark.

Qu'a-t-on dit, en effet, à nos agriculteurs pour entraîner leur adhésion ? On leur a dit et répété qu'il s'agissait de sauver l'agriculture nationale mise en péril par la concurrence étrangère, qu'il fallait équitablement compenser les charges de la production nationale avec celles des concurrents des autres nations ; ainsi on n'a mis en présence que deux personnages seulement : l'agriculteur national et son concurrent étranger, on a soigneusement laissé dans l'ombre ce personnage oublié, toujours et systématiquement oublié par les dirigeants du protectionnisme, le public consommateur, le peuple des villes qui consomme ces produits que lui vend le peuple des campagnes, ce personnage qui représente l'intérêt général parce que c'est pour lui que travaille l'agriculteur, pour lui que sont faits ces produits agricoles, et qu'il est aussi absurde qu'odieux de nuire au but sous prétexte de protéger le moyen.

Pour faire taire les scrupules de nos cultivateurs, on leur a dit que le producteur et le consommateur ne font qu'un et à la faveur de cette équivoque on a réussi à obscurcir la conscience de nos producteurs nationaux — car on croit facilement ce que l'on désire — et le peuple de nos cultivateurs n'a pas cherché à approfondir le problème moral posé devant sa conscience. Ainsi il lui a échappé qu'il portait atteinte au droit des autres, il n'a pas vu

cette violation du droit des citoyens des villes que les cultivateurs danois ont si nettement aperçu et qui les a fait reculer, ce renchérissement artificiel provoqué par le mécanisme des hauts tarifs de douane et dont on lui a masqué la vue en prétendant que, grâce au développement de la production agricole nationale à l'abri des tarifs protecteurs, les prix des produits alimentaires ne seraient pas surélevés.

Nous en appelons du peuple de nos cultivateurs mal informé à nos cultivateurs mieux informés, nous leur disons que la question économique est en même temps une question morale, une question de conscience ; aux deux personnages qu'on lui a montrés, sur la scène de la vie économique, nous joignons ce troisième personnage nécessaire, puisque c'est pour lui que les produits sont faits, c'est à lui qu'ils sont destinés, ce personnage qu'on a laissé toujours dans l'ombre et qu'il en faut sortir pour le replacer en pleine lumière, au premier plan, CET HOMME OUBLIÉ qui a ses droits, sa liberté qu'il faut respecter, l'acheteur des villes, le consommateur.

Cet oubli réparé, nous n'avons aucun doute sur la réponse finale de nos cultivateurs : ce peuple de cultivateurs de nos campagnes, dont l'instruction s'est notablement perfectionnée depuis un quart de siècle, se posera le problème comme l'ont fait les cultivateurs danois, il tiendra à honneur d'être le disciple fidèle du grand publiciste dont le gouvernement de la République vient de fêter le centenaire, et dont on a rappelé le précepte de haute morale : « Sois une conscience. » A l'exemple des privilégiés de 1789, notre peuple agricole aura sa nuit du 4 août, il renoncera, la main sur la conscience, à cet odieux et injuste privilège de la protection douanière.

Que si nos agriculteurs hésitaient, s'ils s'imaginaient qu'en renonçant à la faveur des tarifs ils sacrifient leurs intérêts, nous pouvons les rassurer, nous viendrons au secours de cette faiblesse, hélas ! bien humaine, qui trop souvent fait sacrifier le devoir à l'intérêt, nous leur dirons — et la preuve en sera facile à faire — qu'en faisant leur devoir, en suivant le droit chemin de la justice, ils y trouveront, comme ont fait les cultivateurs danois, bénéfice et profit.

Comment et pourquoi les cultivateurs danois ont-ils trouvé, dans l'absence des taxes de protection, bénéfice et profit ? La raison en est simple ; les taxes de protection sont des taxes de renchérissement, en sorte que les cultivateurs soi-disant protégés ont à payer les taxes protectrices qui grèvent les produits agri-

coles tels que les maïs, avoine, seigle, etc., qu'ils achètent et qu'ils ne produisent pas; par suite, sur les marchés étrangers où le champ de bataille de la concurrence entre les produits des divers peuples est le bon marché, l'avantage appartient aux producteurs des pays libres qui, achetant à bon marché leurs matières premières et leurs outils, peuvent vendre à meilleur marché.

C'est ainsi que sur le marché de l'Angleterre, les statistiques démontrent que nos exportations sur ce grand et riche marché, en beurre et en œufs notamment, sont en voie de décadence, de diminution croissante et que notre concurrent le plus redoutable est le peuple des cultivateurs danois dont la production agricole est de plus en plus active et prospère.

M. Méline devrait bien le comprendre, lui qui écrivait en octobre dernier, dans un article de la *République française*, où il combattait la création des ports francs, que les producteurs de la France protégés à l'intérieur auraient à subir sur les marchés étrangers une concurrence désastreuse de la part des producteurs des zones franches qui, n'ayant pas à payer des taxes protectrices, seraient en mesure de vendre à meilleur marché et les chasseraient ainsi de ces marchés extérieurs. Ce qui est vrai pour les producteurs des zones franches l'est, à plus forte raison, pour ceux des pays libres comme le Danemark, et ainsi notre démonstration est d'une évidence telle qu'elle s'est imposée au chef du protectionnisme lui-même, elle est indiscutable.

L'intérêt véritable de nos producteurs agricoles est donc en accord parfait avec le droit et la morale, la protection est finalement une déception. En renonçant à leurs privilèges, ils ne feront pas seulement une bonne action, ils feront aussi un calcul profitable.

II

Le ministre de l'Instruction publique, M. Chaumié, dans le discours dont nous avons donné ci-dessus un extrait, a cité un admirable passage de Quinet :

« Le banni, disait-il à un exilé, est celui qui, dans son champ paternel, à son foyer, se sent proscrit par la conscience des hommes de bien. Mais toi, tu habites avec le droit ; partout où tu es, si tu reste fidèle à toi-même, tu es dans le foyer de tes pères... On ne t'enlèvera pas la cité de la conscience. Pour refaire un monde, que faut-il? Un point fixe, pur, lumineux. Travaille à devenir ce point incorruptible, sois une conscience »

C'est au peuple de France qu'il voulait grand, le plus grand de tous, qui, dans sa pensée, devait être le peuple lumière, à s'inspirer de ces paroles du maître, de ce haut et fier langage, à en faire le guide de sa conduite.

Le monde à refaire, c'est celui de la cité antique, de la domination et de l'oppression en vue de la spoliation des richesses au profit d'une oligarchie de privilégiés ; sur ses ruines, il faut bâtir la Jérusalem nouvelle, la cité moderne assise sur le Droit et la Liberté. Voilà l'œuvre à faire, l'œuvre de justice, et comme la société, au point de vue économique, consiste dans la division du travail et dans l'échange des services, le problème économique est doublé d'un problème moral.

Ce qu'il fallait démontrer avant tout, ce qui était décisif — si la preuve était faite, — c'est que la formule protectionniste : « le producteur et le consommateur ne font qu'un » qui a pu obscurcir la conscience de nos producteurs, est une formule menteuse et fausse. Or, la preuve est faite à cette heure, et, pour la faire il suffisait de provoquer un instant la réflexion de ce peuple d'Athéniens, du peuple léger et frivole que nous sommes ; il fallait montrer ce qui crève les yeux à savoir que, dans la société économique, les hommes travaillent *les uns pour les autres*, d'où il suit, d'une certitude qui ne laisse aucune place au doute, que nous trouvons toujours, quand nous sommes en face d'un problème économique, un rapport d'homme à homme à régler ; que toujours, nécessairement, il y a d'un côté le producteur, le vendeur, et de l'autre côté l'acheteur, le consommateur.

Cette preuve faite, l'hésitation n'est plus possible : la liberté de l'un ayant pour limite la liberté égale des autres, en face de la liberté de vendre du producteur se dresse la liberté égale, également respectable, la liberté d'achat du consommateur.

Le peuple des cultivateurs danois ne s'y est pas trompé ; il a fait son devoir, il a respecté la liberté d'achat du consommateur. Ce même devoir s'impose, aussi impérieux, au peuple des cultivateurs de France, et, pour remplir ce devoir, il lui faut saisir cette occasion du Centenaire de Quinet.

Ce devoir accompli, cette nouvelle nuit du 4 août marquant l'abolition des privilèges de la protection douanière, quelle date glorieuse dans notre histoire nationale ! il est aisé de prévoir le langage des historiens de l'avenir.

« C'était, diront-ils, au temps où l'on célébra, en France, le centenaire d'un grand écrivain, d'Edgar Quinet ; par l'organe d'un des ministres du gouvernement de la République, la philo-

sophie de ce grand homme fut portée à la connaissance du peuple, résumée dans cette maxime : « sois une conscience. » Et alors, comme il fut prouvé clairement que le problème économique est aussi un problème moral, le peuple des cultivateurs de France entendit la voix de sa conscience qui lui criait : « Tu n'as pas le droit de violer le droit des autres, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit ; tu fais une injustice aux autres, au peuple des villes, en renchérissant artificiellement le prix des produits agricoles » et, ayant entendu cette voix, il lui obéit, fidèle au précepte : « Sois une conscience ».

Oui, que le peuple de nos cultivateurs fasse son devoir. qu'il soit une conscience et il deviendra ce point fixe, lumineux dont parle Quinet, ce point incorruptible capable de refaire le monde économique. Pourquoi? parce que quand la France parle ou agit, sa parole, ses actes, ont partout leur retentissement. On entend ses paroles, on voit ses actions jusqu'aux extrémités du monde.

La lumière faite dans la conscience du peuple français, comment n'illuminerait-elle pas, par exemple, la conscience de ce grand peuple de la République des Etats-Unis du nord de l'Amérique, de cette République, sœur de la nôtre, à qui nous avons donné la belle œuvre de Bartoldi : « La Liberté éclairant le monde »?

La liberté, elle est toujours, comme le dit un vieil adage, semblable à la lance d'Achille qui guérissait elle-même les blessures qu'elle faisait.

Vous avez peur, ô producteurs timorés, de la liberté économique, de la libre concurrence des producteurs du monde, et vous ne voyez pas que le moyen le plus sûr de soutenir cette concurrence tant redoutée, c'est de produire au meilleur marché, et que vous ne pouvez produire au meilleur marché que grâce à cette même libre concurrence, qui vous ouvre le marché du monde pour acheter vos matières premières et vos instruments de travail? Vous ne comprenez pas que, une fois débarrassés de ces taxes de protection, de renchérissement que vous vous payez les uns aux autres, vous serez merveilleusement outillés pour faire valoir vos qualités natives, pour rivaliser avec vos concurrents du dehors d'activité, d'intelligence et d'énergie; vous ne comprenez pas, non plus, que la liberté a deux faces et que, sur ce marché ainsi agrandi, devenu le marché de l'Univers, si vous subissez la concurrence des vendeurs, vous aurez, en compensation, à votre profit, la concurrence des acheteurs?

La clientèle du monde! voilà apparemment qui vaut mieux, pour des producteurs, qu'une clientèle limitée aux frontières du pays, clientèle appauvrie systématiquement par ce régime protectionniste, qui renchérit au détriment des consommateurs le prix des produits.

Singulier régime, en vérité, qui a la prétention d'enrichir successivement chaque industrie favorisée en appauvrissant les autres, en épuisant leur puissance de consommation, et où on ne comprend pas que ce qui fait la richesse d'un producteur, c'est la richesse de sa clientèle, en sorte que la valeur d'un produit dépendant de ces deux éléments : l'Offre et la Demande, chacun de ces éléments agit dans le sens de la hausse ou de la baisse, et que sous le régime de la Liberté, si la concurrence des vendeurs agit dans le sens de la baisse des prix, la concurrence des acheteurs, agissant inversement dans le sens de la hausse, fait monter les prix.

La clientèle de l'Univers! que nos producteurs y réfléchissent bien, c'est, à notre époque de progrès, où les découvertes merveilleuses de la science moderne ont supprimé l'obstacle des distances, en dépit des barrières de la douane protectionniste, alors que la concurrence est plus âpre et plus active que jamais, c'est le moyen unique de développer la prospérité d'une industrie quelconque, de l'agriculture comme de toute autre branche de production, car les profits étant très limités pour chaque unité de vente, la richesse d'un producteur ne peut résulter que de la multiplicité des ventes, c'est-à-dire de l'étendue et de la richesse de la clientèle.

Ainsi, en rentrant dans le droit chemin de la justice, nos agriculteurs y trouveront leur véritable intérêt, leur intérêt permanent!

Assez et trop longtemps nous avons dépensé de vaines paroles, des discours retentissants qui s'en allaient en fumée, pour honorer la mémoire de nos grands morts; il faut, cette fois, que le centenaire d'Edgar Quinet laisse après lui quelque chose de durable, que nous adhérions, autrement que du bout des lèvres, au précepte qui résume sa philosophie morale !

« Sois une conscience » a-t-il dit : eh bien ! nous serons cette conscience, nous ferons notre devoir, tout notre devoir; nous apprendrons de lui à respecter le droit, la liberté des autres; à l'exemple des cultivateurs danois, notre peuple d'agriculteurs renoncera à ses injustes privilèges qui, sans profit véritable, font la disette sur le marché pour arriver au renchérissement des prix :

cela fait, ce sacrifice accompli, la nouvelle s'en répandra dans le monde entier et les peuples étrangers, qui ont l'habitude de se tourner vers la France, apprenant que le peuple français a brisé les hautes barrières de la douane protectionniste pour obéir à la voix de sa conscience, pour appliquer le précepte de Quinet, ces peuples interrogeront aussi leur conscience et, comme nous, ils finiront par entendre son clair et ferme langage.

La nation française aura, finalement, cette gloire que Quinet a rêvée pour elle, à savoir que, marchant dans le chemin de la Liberté et du Droit, elle servira de guide et de modèle à l'Univers.

ERNEST MARTINEAU.

A PROPOS D'UN ALMANACH

Dans un livre à bien des égards extrêmement curieux, M. J. Domergue écrivait, il y a quelques années : « L'Economie politique sera peut-être un jour une science ; en attendant, c'est une carrière. »

Il faut rendre justice à cette appréciation, — un peu sévère, sans doute, à cause de son « peut-être », — mais, sauf ce « peut-être » pessimiste, à la fois si lapidaire et si heureusement originale. Originale surtout par la métaphore qui la termine. Car, en somme, M. J. Domergue n'a guère fait que répéter ce que disait au Sénat, il y a un bon demi-siècle, cet excellent M. Dupin : « L'Economie politique n'est pas une science, ce n'est qu'une étude » ; avec cette différence, toutefois, que, si l'on admet que l'Economie politique ne soit pas encore une science, une science complète, M. Domergue, du moins, nous permet formellement d'espérer qu'elle le sera un jour. Constatons surtout l'abîme qui sépare le méprisant, « ce n'est qu'une étude » de M. Dupin, de l'affirmation catégorique de M. Domergue, « c'est une carrière » ; — une carrière, c'est-à-dire une mine (et tout le monde conviendra que M. Domergue n'a pu l'entendre autrement), une mine de laquelle une poignée de bons ouvriers, qui pensent avec Descartes que « c'est proprement ne valoir rien que de n'être utile à personne », s'efforcent, avec un acharnement jamais lassé, d'extraire, puis de propager les vérités nouvelles, dont le triomphe est leur seul but, comme il sera, sans doute, leur seule récompense.

Cependant, pour pessimiste qu'il soit, le « sera peut-être un jour » de M. Domergue est considéré, dans la généralité des milieux où l'on connaît, où l'on se rappelle, du moins de nom, l'Economie politique, comme effroyablement optimiste. L'Economie politique ? Les Economistes ? *Kekseksa* ? L'Economie politique, c'est, ou plutôt c'était quelque chose de très baroque, qui empêchait d'être nommé député, et qui, aussi, est devenu quelque chose de très ancien et de tout à fait mort. Quant aux Economistes,

qu'un éminent docteur ès sciences sociales compara élégamment à « cet animal dont parle dans sa *Tentation de Saint-Antoine* notre grand prosateur Gustave Flaubert, cet animal si parfaitement stupide qu'il dévorait ses pattes sans s'en apercevoir », — c'est une espèce disparue, dont il reste encore quelques échantillons fossiles, mûrs pour les musées d'anthropologie. L'Economie politique ne se meurt pas ; l'économie politique est morte. Chassée de tous les continents, elle est à la veille de perdre, en l'Angleterre, son dernier refuge. Les Economistes voudraient lui survivre, mais eux aussi sont frappés au cœur, car ils ne se recrutent plus, tandis que devant eux se dresse, tous les jours plus compacte, la phalange passionnée des jeunes enthousiastes qui vont prêchant au monde le nouvel évangile de bonté, de justice et de fraternité, sachant bien que le dogme enfantera le rêve, et comptant sur le rêve pour engendrer l'avenir !

— Il serait oiseux de contester la grande part de vérité que renferme l'opinion que nous avons transcrite dans les lignes qui précèdent. Le déclin des idées libérales est un fait ; l'essor prodigieux des idées interventionnistes, — protectionnistes ou socialistes — en est un autre ; et il y aurait beaucoup à dire sur les causes de celui-ci et surtout de celui-là. Cependant, il ne faudrait pas s'exagérer, non plus, leurs importances respectives, et croire notamment que, si les idées libérales sont partout en recul relatif, elles soient aussi partout en recul absolu. Cela n'est pas, et, chose étrange, cela n'est pas, précisément, dans le pays qui est réputé être devenu ce qu'il est, surtout par le protectionnisme ; cela est vrai pour l'Europe entière ; cela est vrai dans une mesure encore atténuée pour l'Angleterre même ; cela n'est pas vrai pour les Etats-Unis.

Tandis que les libre-échangistes, en France, en dépit d'admirables efforts individuels isolés, n'ont fait que perdre du terrain, depuis trente ans ; tandis qu'en Autriche, comme en Italie, comme en Allemagne, ils semblent radicalement écrasés, voici ce qu'ils ont fait aux Etats-Unis.

En 1885, ils fondent la *Massachussets Tariff Reform League*. Trois ans après, en 1888, le nombre toujours croissant de leurs adhérents et le développement de leur influence les incitent à changer de titre ; ils prennent celui de *New England Tarif Reform League*. En 1894, ce titre devenu à son tour trop étroit, est remplacé par celui de *New England Free Trade League*, pour s'élargir en *American Free Trade, League* en 1901.

En 1902, l'*American Free Trade League*, qui a fourni aux Etats-Unis deux secrétaires d'Etat, sept membres du Congrès, trois

maires de Boston, etc., et qui possède à sa tête M. Henry W. Lamb, compte plus d'un millier de membres titulaires, répartis dans 40 Etats de l'Union et le Canada, et lui versant une cotisation d'un dollar par an. En dehors de cette ressource normale, elle a reçu, en 1902, pour près de 45.000 francs de dons en argent, ce qui lui a permis d'organiser des campagnes de presse et de conférences, de publier une revue mensuelle, de répandre aux quatre coins des Etats-Unis des centaines de milliers de brochures, et enfin de tirer à 100.000 exemplaires un admirable petit *Free Trade Almanach* que nous avons sous les yeux, et qui est l'objet de cet article.

Ce petit almanach contient beaucoup de choses, notamment un calendrier ; — un calendrier d'apparence très innocente et très banale, où l'on voit, en regard de chaque jour figurer quelques lignes, un proverbe, sans doute, ou le rappel d'une victoire célèbre... Regardons :

En face du 1er mars : « La protection protège les Trusts; les Trusts exploitent le peuple. »

En face du 18 mars ; « Les Trusts poursuivent deux objets : diminuer le prix de ce qu'ils fabriquent, augmenter le prix de ce qu'ils vendent ».

En face du 25 mars : « Il faut toujours qu'un autre paie la protection dont quelqu'un profite. »

Tournons quelques pages :

En face du 11 juin : « Le libre-échange universel sera la paix universelle. » Plus loin :

En face du 1er septembre : « Ce qu'on appelle la réciprocité est une manière de se faire un ami et dix ennemis ».

En face du 5 septembre : « Le patriote vit pour son pays ; le protectionniste vit sur son pays. » Et plus loin encore :

« La protection, c'est le monopole légal » — « Une industrie dans l'enfance, c'est une grande industrie manufacturière qui se vante fièrement de pouvoir envahir et contrôler les marchés étrangers, et qui vend ses produits, en concurrence ouverte, partout dans le monde,... excepté aux Etats-Unis. » Enfin, la devise de la Ligue: « Droits égaux pour tous ; privilèges pour personne».

Mais notre petit almanach n'est pas qu'un habile recueil de sentences lapidaires, qui seront retenues et qui feront leur chemin; en dehors de son calendrier, qui n'a, on le voit, rien d'innocent et de banal, il contient des articles de fond tout à fait remarquables et fortement documentés.

L'un d'eux, intitulé « Tariff Trust Prices at home and abroad » consiste essentiellement dans le tableau suivant :

ARTICLES	Quantité	Prix à l'exportation (Dollars)	Prix aux Etats-Unis (Dollars)	Différence 0/0
Acétyléne, Gaz Generator.				
Colt 10 light	pièce	40,00	55,00	37
Ammunition Caps :				
B B round	1.000	1,03	1,49	43
Central fire, 32 long, Colt's	1.000	6,48	9,00	40
Rim fire, 22 long	1.000	2,16	3,00	39
Primed shells, 22 short	1.000	0,72	1,53	112
Borax :				
City refined	livre	0,025	0,0775	210
Carbide :				
Lump	tonne	55,00	70,00	27
Chucks :				
Skinner's standard drill, N° 100	—	3,09	4,90	58
Skinner's ind. lathe, F, 12 in	pièce	15,88	24,60	51
Union Mfg. Co., ind., N° 18, 10 in	pièce	10,20	16,60	63
Union Mfg Co., face plate jaws, N° 48, 8 in.	4 set	23,52	39,00	66
Harness Snaps, Covert's :				
« Trojan » loop. 1 1/18 in	grosse	2,40	3,23	35
« Derby » loop, 1 in		1,68	2,24	36
« Yankee » roller, 1 1/2 in, XC breast strap		1,00	1,37	37
Lead :				
Pig	100 livres	2-2,50	3,975	58-98
Meat Choppers :				
Enterprise, N° 5	pièce	0,75	1,04	39
Enterprise, N° 10	pièce	1,14	1,56	37
Enterprise, N° 22	pièce	1,51	2,08	38
Enterprise, N° 32	pièce	2,25	3,12	38
Nails, Wire :				
Base price	100 livres	1,30	2,05	58
Piano :				
Bradbury	pièce	300,00	375,00	25
Playing Cards :				
U. S Playing Card Co Bicycle	grosse	12,35	25,65	108
Powder :				
Duck in canister, lb	livre	0,375	0,45	20
Duck, in 25-lb. kegs	livre	0,246	0,32	30
Indian rifle, in 25-lb. kegs, FFFg. etc	livre	0,116	0,16	37
Smokeless, in 25-lb. kegs	livre	0,378	0,48	27
Rakes, Malleable Iron Shanks :				
10 inch	douzaine	1,18	1,50	27
12 inch	douzaine	1,28	1,60	25
14 inch	douzaine	1,39	1,75	26
16 inch	douzaine	1,50	1,85	23
Sad Irons :				
BB, in cases	livre	2 3/4-3 3/8	3 1/2-4	25
Saws, Disston and Sons :				
Band :				
2 1/2 in. gauge 18	pied	0,21	0,34	62
10 in. gauge 18	pied	1,25	1,54	23
Hand :				
N° 12, 24 in	douzaine	14,82	18,04	22
N° 16, 24 in	douzaine	11,97	14,57	22
N° 107, 24 in	douzaine	10,83	12,30	13
Sewing Machines :				
Domestic, N° 1	pièce	13,25	20,00	59
Domestic, N° 4 or 9	pièce	17,48	25,00	43
Shovels :				
Barter, socket strap	douzaine	5,83-6,52	7,50-8,41	29
Rowland, plain back	douzaine	5,12-5,83	6,75-7,00	29
Tin Plates, Bessemer	100 livres	3,19	4,19	31
Typewriters : Remington etc	pièce	55-65	100,00	54-82
Wire, Barb :				
Galvanized	100 livres	2,25	2,90	29
Painted or varnished	100 livres	1,86	2,60	40
Wire plain fencing	100 livres	1,375	2,00	45
Wire, plain galvanized :				
Gauge 4-9	100 livres	1,54	2,70	75
Gauge 10-11	100 livres	1,62	2,97	83
Gauge 12	100 livres	1,76	3,10	76
Gauge 13-14	100 livres	1,81	3,37	85
Gauge 15-16	100 livres	2,08	3,78	81
Gauge 17	100 livres	2,46	4,05	65
Gauge 18	100 livres	2,63	4,32	64
Wire Rope :				
Galvanized, 2 1/4 in. cir	100 pieds	3,12	9,70	211
1 inch cir	100 pieds	0,72	2,60	261

Ce tableau, où se manifeste, par excellence, ce qu'on a appelé « l'éloquence des chiffres » n'a besoin d'aucun commentaire. Ajoutons qu'il a été dressé officiellement par le *Democratic Congressional Committee*, et, pour ne pas sortir immédiatement des tableaux, reproduisons encore, d'après l'almanach de l'*American Free Trade League*, la liste des Trusts, au capital d'au moins 10 millions de dollars, c'est-à-dire 50 millions de francs, fondés aux Etats-Unis depuis le 1er janvier 1899 :

Allis Chalmers Co................	1901	$ 36.250.000
Amalgamated Copper Co.........	1899	155.000.000
Amer. Agricultural Chemical Co.	1899	33.600.000
Amer. Beet Sugar Co............	1899	20.000.000
Amer. Bicycle Co................	1899	36.496.400
Amer. Brass Co..................	1900	10.000.000
Amer. Can Co....................	1901	82.466.600
Amer. Car and Foundry Co......	1899	60.000.000
Amer. Cigar Co..................	1901	10.000.000
Amer. Grass Twine Co...........	1899	13.083.000
Amer. Hide and Leather Co......	1899	33.025.000
Amer. Ice Co....................	1899	41.705.000
Amer. Iron and Steel Mfg. Co....	1899	10.000.000
Amer. Light and Traction Co.....	1901	12.127.800
Amer. Locomotive Co............	1901	50.412.500
Amer. Machine and Ordnance Co.	1902	10.000.000
Amer. Packing Co................	1902	20.000.000
Amer. Plow Co...................	1901	75.000.000
Amer. Dy. Equipment Co.........	1899	22.000.000
Amer. Sewer Pipe Co............	1900	10.295.700
Amer. Shipbuilding Co...........	1899	15.500.000
Amer. Smelting and Refining Co.	1899	900.000.000
Amer. Snuff Co..................	1900	23.001.700
Amer. Steel Foundries Co........	1902	30.000.000
Amer. Window Glass Co...........	1899	17.000.000
Amer. Woollen Co................	1899	49.796.100
Amer. Writing Paper Co..........	1899	39.000.000
Associated Merchants Co..........	1901	15.000.000
Atlantic Rubber Shoe Co.........	1901	10.000.000
Borden's Condensed Milk Co.....	1899	25.000.000
Central Foundry Co..............	1899	18.000.000
Chicago Pneumatic Tool Co......	1902	10.000.000
Colonial Lumber et Box Corp.....	1902	15 000.000
Con. Ry. Lighting and Refrig. Co.	1901	17.000.000
Consolidated Tobacco Co..........	1901	262.689.200
Corn Products Co................	1902	80.000.000
Crucible Steel Co. of America....	1900	50.000.000
Eastman Kodak Co................	1901	19.673.100
Electric Co. of America............	1899	20.368.400
Electric Vehicle Co...............	1899	18.475.000

Fairmount Coal Co...............	1901	18.000.000
General Chemical Co.............	1899	16.821.500
Harbison Walker Refractories Co.	1902	25.750.000
International Harvester Co.......	1902	120.000.000
International Salt Co.............	1901	33.000.000
International Steam Pump Co....	1899	31.150.000
Jones and Laughlin Steel Co......	1902	30.000.000
Monongahela Riv. Cons. Coal and Coke Co........................	1899	39.470.000
National Asphalt Co.............	1900	55.563.000
National Carbon Co..............	1899	10.000.000
National Enam. and Stamping Co.	1899	23.838 400
National Fire Proofing Co........	1899	12.500.000
National Sugar Refining Co......	1900	20.000.000
New England Cotton Yarn Co....	1899	15.577.000
New York Dock Co..............	1901	28.580.000
Pacific Hardware and Steel Co....	1802	10.000.000
Pennsylvania Steel Co............	1901	34.250.000
Pittsburg Brewing Co	1899	26.000.000
Pittsburg Coal Co.................	1899	59.731.900
Planters' Compress Co...........	1899	10.000.000
Pressed Steel Car Co.............	1899	30.000.000
Quaker Oats Co..................	1901	11 500.000
Railway Steel Spring Co..........	1902	20 000.000
Republic Iron and Steel Co........	1899	48.204.000
Royal Baking Powder Co.........	1899	20.000.000
Rubber Goods Mfg. Co...	1899	26.410.015
Sloss-Sheffield Steel and Iron Co.	1899	18.200.000
Standard Milling Co..............	1900	17.250.000
Steamship Cons. (Tr.-Atlantic)...	1902	170.000.000
Union Bag and Paper Co.........	1899	27.000.000
United Box Board and Paper Co..	1902	30.000.000
United Copper Co................	1902	50 000.000
United Fruit Co.................	1899	15.369.500
United Shoe Machinery Co.......	1899	20 656.575
U.S.Cast Iron Pipe and Foundry Co	1899	25.000.000
U. S. Cotton Duck Corporation...	1901	13.100.000
U. S. Realty and Construction Co.	1902	66 000.000
U. S. Reduction and Refining Co..	1901	12.808.000
U. S. Shipbuilding Co...........	1902	71.000.000
U. S. Steel Corporation..........	1901	1.389.339.956
Universal Tobacco Co............	1901	10.000 000
Virginia Iron, Coal and Coke Co..	1899	18.070.000
Total........................		$4.318.005.646

En ce qui concerne les articles proprement dits, lesquels choisir, lesquels citer ? Ils sont tous animés du même souffle et, à des nuances près, également remarquables. Dans « Price and wages ». M. Bryon W. Holt résume ainsi les résultats auxquels dix ans de protectionnisme ont amené les Etats-Unis : suivant les

statistiques de 33 Etats, 1.004.590 ouvriers recevaient en 1890 un salaire moyen de 418,48 dollars par an, soit 1.39 dollars par jour; en 1900 1.463.365 ouvriers recevaient un salaire moyen de 387,53 dollars par an, soit 1,29 dollar par jour. Le salaire journalier des ouvriers employés dans ces 33 États a donc baissé de 1,39 à 1,29 dollar, c'est-à-dire de 7 p. 100, de l'année 1890 à l'année 1900.

Or, d'après les *index-numbers* de Dun, basés sur 350 articles, en tenant compte de leur importance relative, le coût de la vie a passé, aux Etats-Unis, de 90,191 au début de 1890, à 95.295 au début de 1900; à 101.587 au début de 1902.

Plus loin, c'est M. Edward Atkinson, qui dresse le parallèle suivant :

La consommation moyenne de sucre par tête atteint aux Etats-Unis 70 livres par an; à 5 cents la livre, cela fournit une dépense totale de 3,50 dollars par personne.

La consommation moyenne de farine par tête atteint aux Etats-Unis, un baril par an, représentant environ une dépense totale de 3,50 dollars par personne — comme pour le sucre, ni plus, ni moins! Et M. Atkinson rappelle, avec ironie, mais non sans amertume, que la célèbre marmelade de Dundee, connue dans le monde entier, est fabriquée en Ecosse avec des oranges importées et du sucre importé.

Puis c'est M. Louis F. Post qui raille le gigantesque Steel Trust, ce « prince », comme il l'appelle, dont le capital global tend à atteindre 2 milliards de dollars; qui possède 80 p. 100 des mines de fer de la région du Lac supérieur, presque toutes les houillères de Connellsville, 1.000 milles de chemins de fer; qui transporte son minerai sur des navires à lui; qui s'attribue 70 p. 100 de la production totale de l'acier, — ce « miséreux », comme il l'appelle aussi, qui ne saurait vivre sans une subvention populaire qu'il est facile de calculer, puisque l'on connaît le chiffre exact de sa production dans les diverses branches d'industrie qu'il monopolise et le taux des droits protecteurs dont elles bénéficient, subvention qui n'est pas inférieure à 72.600.000 dollars, 365 millions de francs, un million par jour!

Citons encore M. Hazard Stevens, qui indique judicieusement « comment il faut réformer le tarif »; M. James H. Dillard qui plaide avec une éloquence communicative la cause du libre-échange avec le Canada; MM. William C. Edgar, Henry Loomis Nelson, William Lloyd Garrison, etc., qui, chacun suivant son

tempérament, celui-ci avec plus de force, celui-là avec plus d'adresse, mais tous avec un égal talent, portent aux sophismes branlants du protectionnisme des coups dont celui-ci se ressent déjà.

L'élan est donné. Jusqu'où ira-t-il ?

Et nous avons pensé :

Ah ! si cette lumière qui pointe au delà de l'Atlantique pouvait s'épanouir, et ranimer, en terre de France, la lumière jumelle réveillant dans les consciences ignorantes ou faussées de la génération qui monte, un peu de cette grande passion libérale et de cette rectitude de jugement que semble emporter avec elle la génération qui s'en va ! Il suffirait alors d'être sept, comme *ils* l'étaient, sept qui croiraient comme *ils* ont cru, qui voudraient comme *ils* ont voulu...

N'espérons pas trop vite ; des désillusions pénibles pourraient trop tôt s'en suivre ; mais espérons.

Il faudra tout de même bien qu'un jour la raison finisse par avoir raison.

EMILE MACQUART.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

L'ALCOOL ET LA REPRODUCTION DE L'ÉNERGIE MUSCULAIRE

Loi de la conservation de la force. — Equivalent mécanique de la chaleur. — Consommation de l'organisme au repos et au travail. — Expériences des docteurs Schnyder et Dubois sur la valeur de l'alcool au point de vue du travail musculaire. — Le vin dans le régime alimentaire de l'homme. — Le sucre, l'alcool et l'énergie musculaire. — Expériences de Chauveau sur la valeur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue du travail et de l'entretien de l'organisme. — L'alcool n'est pas un aliment, il n'est pas davantage un élément de force.

Au mois de février dernier (1), nous avons montré, par des citations ne laissant aucune place à l'ambiguité, que les savants américains Atwater et Benedict partagent sur le caractère non-alimentaire de l'alcool, contrairement à ce que des commentateurs mal renseignés prétendaient, les idées de tous les physiologistes. Avec eux, ils constatent que deux des trois propriétés essentielles de l'aliment, au sens physiologique du mot, font défaut à l'alcool ; que ce liquide ne peut servir à réparer les tissus, puisqu'il ne renferme pas d'azote et qu'il est incapable de constituer des réserves s'emmagasinant dans l'organisme. J'ai exposé ensuite l'état de nos connaissances actuelles sur la constitution des véritables aliments et sur leur rôle général dans l'économie animale. Je me propose de compléter aujourd'hui cette étude dont l'intérêt est d'autant plus considérable que, se basant sur les appréciations inexactes ou fausses émises, à propos du travail d'Atwater et Benedict par des publicistes qui n'avaient certainement pas lu, dans le mémoire original, leurs expériences et la discussion qu'ils en ont faite, les défenseurs quand même de l'alcool ont abusé du nom des

(1) Numéro du *Journal des Economistes*, du 15 février.

savants américains pour combattre par la voie d'affiches et de pamphlets, les partisans décidés de la lutte anti-alcoolique. M'appuyant sur les travaux les plus autorisés et les plus récents, je vais montrer ce qu'il faut penser de l'introduction de l'alcool dans le régime alimentaire,au point de vue de son rôle d'épargne des réserves de graisse de l'organisme et de la production du travail musculaire.

Ne voulant point procéder par des affirmations vagues, comme on a en a trop produit dans la presse à propos de cette grave question, je demande à mes lecteurs de vouloir m'excuser si l'exposé que je vais faire leur semble un peu long. Pour être présenté clairement et aboutir à des conclusions indiscutables, un sujet si controversé exige des développements qui ne laissent de côté aucun point essentiel. Quelques indications sur le principe de la conservation de l'énergie et de l'équivalence numérique de la chaleur sont le préambule nécessaire de cette discussion.

Dans la diète absolue, de même que dans l'intervalle plus ou moins long qui sépare deux repas, l'animal au repos ou au travail vit aux dépens des réserves de l'organisme. La chair de ses muscles, la graisse de ses tissus, le sucre élaboré par son foie se brûlent à l'aide de l'oxygène emprunté à l'air dans l'acte respiratoire. Ces combustions engendrent la chaleur nécessaire à l'accomplissement des actes physiologiques nombreux dont le corps est le siège. Cette chaleur est, finalement, dispersée dans l'atmosphère ambiante, en quantité rigoureusement égale à celle qu'ont produite les combustions. Les aliments servent à la reconstitution des réserves ainsi dépensées. Si la restitution est exactement égale à la consommation, le poids du corps revient chaque jour à ce qu'il était la veille ; si l'alimentation est insuffisante, le corps maigrit et perd de son poids ; enfin, si la restitution dépasse la consommation, le poids du corps augmente, par suite de formation de chair et de graisse, en excédent sur les quantités détruites par la combustion : c'est notamment le cas de l'engraissement du bétail.

Tous les phénomènes dont l'organisme est le siège ont donc, pour origine et pour facteur, la chaleur contenue, en puissance, dans les aliments, chaleur que libère l'acte nutritif, après l'avoir transformée en travail interne et en travail extérieur. C'est de ce fait, qui domine la physiologie de la nutrition, qu'on est parti pour évaluer en unités de chaleur tous les actes qui s'accomplissent au sein de l'être vivant. On a admis conventionnellement pour *unité* calorifique, la quantité de chaleur nécessaire pour élever

d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau prise de 15° à 20° : on nomme cette unité Calorie.

D'autre part, la découverte et la démonstration par R. Mayer et Helmholtz du principe de la *conservation de l'énergie*, aussi bien chez les êtres vivants que dans le monde inanimé, ont conduit à établir la relation invariable qui existe entre la chaleur dégagée et la production du *travail*, que celui-ci s'applique aux actes intimes de l'organisme (digestion, respiration, etc.) ou au travail extérieur utilisable (marche, course, ascension, mise en action d'un moteur inanimé, travaux manuels, etc.).

Comment cette assimilation a-t-elle été faite ? Rappelons-le en quelques mots. Etant données les lois de la conservation de l'énergie et de la matière d'après lesquelles « rien ne se crée et rien ne se perd » tous les phénomènes naturels ne sont que des transformations de l'une et de l'autre. Il n'existe ni création ni destruction d'énergie ou de matière (*Ex nihilo nihil. — Nihil fit ad nihilum*).

Si nous prenons la chaleur comme premier terme de ces métamorphoses, nous la voyons se transformer, à notre insu ou à notre volonté, en mouvement, en électricité, en lumière, en travail et finalement revenir à son premier état (chaleur). Ces transformations successives sont rigoureusement *équivalentes* les unes aux autres, c'est-à-dire qu'une quantité déterminée de chaleur, une Calorie par exemple, donnera toujours des quantités d'électricité, de lumière, de travail égales à elles-mêmes, quel que soit l'ordre dans lequel on observe ou provoque les transformations d'énergie.

De ces équivalences, une seule, pour l'instant, nous intéresse : l'équivalence de la chaleur et du travail. Si l'on vient à opposer à un corps en mouvement une résistance qui diminue ou supprime le travail effectué par ce corps, on transforme en chaleur sensible le travail détruit : le boulet lancé sur une plaque de blindage s'échauffe, en s'y arrêtant, au point de devenir lumineux. Si, en même temps, on détermine la quantité de travail détruit et la quantité de chaleur dégagée, on a les éléments nécessaires pour établir l'équivalence du travail et de la chaleur.

C'est ce qu'a fait le physicien J. Prescott Joule dans ses mémorables expériences (1843 à 1850). L'appareil imaginé par Joule consistait essentiellement en une roue en laiton à palette, tournant à frottement contre une plaque fixe de métal, plongée dans une cuve remplie d'eau.

La rotation était obtenue à l'aide du déplacement de poids fixés

à l'extrémité de l'axe de la roue qu'ils actionnaient. Le travail de la palette, détruit par la résistance due au frottement, échauffait l'eau de la caisse. Cette expérience délicate, entourée de grandes difficultés d'exécution, a donné, comme moyenne de quarante essais successifs, le résultat suivant :

La quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un degré 1° centigrade 1 kilog d'eau (soit la calorie) est équivalente au travail développé pour déplacer d'un mètre, en hauteur, p. ex. un poids de 425 kilos. On a donné à ce nombre 425, pris pour unité dans les calculs de transformation de chaleur en travail et réciproquement, le nom de kilogrammètre (1 calorie = 1 kilogrammètre). On le désigne également par le terme « équivalent mécanique de la chaleur ».

Ces deux notions : conservation de l'énergie, équivalence mécanique de la chaleur, sont, avec la détermination des quantités d'oxygène consommées par l'animal et d'acide carbonique expirées par lui dans les diverses conditions du régime alimentaire où il est placé, les bases solides sur lesquelles les travaux des physiologistes ont établi les lois de la nutrition. Suivant la nature des aliments que nous consommons, le rapport de la quantité d'oxygène utilisé à celle de l'acide carbonique qui en résulte, est variable ; avec Pflüger, on nomme ce rapport *coefficient respiratoire*. On détermine le cœfficient respiratoire en divisant le volume d'acide carbonique expiré, par le volume d'oxygène consommé. Dans le cas des hydrates de carbone, glycogène, amidon, sucre le cœfficient est égal à l'unité. Il est de 0.729 pour l'albumine, de 0.700 pour la graisse et de 0.666 seulement pour l'alcool. Ce qui veut dire que seuls les hydrates de carbone donnent en brûlant dans l'organisme un volume d'acide carbonique égal à celui de l'oxygène qu'ils consomment ; les trois autres composés exigent à poids égal, beaucoup plus d'oxygène pour se transformer complètement en acide carbonique. Le chiffre relatif à l'alcool est particulièrement intéressant au point de vue des expériences sur la valeur énergétique de ce corps.

Les notions que nous venons de rappeler sont indispensables à l'intelligence du rôle et de la valeur des rations alimentaires de l'homme et des animaux.

LE TRAVAIL MUSCULAIRE ET LES PERTES DE L'ORGANISME

Les expériences faites sur eux-mêmes par les physiologistes Ranke et Vierordt nous ont renseigné : la première, sur les pertes

subies par le corps en vingt-quatre heures au jeûne complet, c'est-à-dire en l'absence de tout aliment et boisson ; la seconde, sur les quantités d'albumine, de graisse, d'hydrates de carbone et d'eau nécessaires pour le maintien de l'équilibre de l'organisme dans le même temps.

Evaluées en Calories, les pertes subies par Ranke, en vingt-quatre heures durant le jeûne, se sont élevées à 1.163. D'autre part, la quantité de chaleur fournie par les aliments, pour équilibrer exactement les pertes d'albumine et de graisse de l'organisme s'est élevée, chez Vierordt, à 2.464 Calories par vingt-quatre heures, soit, en nombre rond, à 2.500 Calories. Les deux expérimentateurs étant au repos complet, les quantités de chaleur indiquées ci-dessus correspondaient donc exclusivement au travail intérieur des deux organismes, sans production aucune de travail extérieur. La chaleur dégagée chez l'homme qui effectue un travail extérieur varie de 3.200 à 3.900 Calories, suivant l'intensité du travail.

Quels sont les éléments des réserves ou ceux des aliments qui concourent à la production du travail extérieur ?

Dans quelle mesure interviennent, dans le premier cas, l'albumine et la graisse des réserves ? dans le second cas, les mêmes principes, plus les hydrates de carbone ? Les réponses que l'expérience donne à ces questions sont du plus haut intérêt, à la fois pour le physiologiste, pour chacun de nous et pour les agriculteurs, au point de vue de l'alimentation de leur bétail. Seules, elles peuvent nous fournir des indications précises sur la composition économique des rations alimentaires de l'homme et des animaux domestiques.

Les muscles étant essentiellement constitués par des matières azotées, aussi longtemps qu'on a considéré ces substances comme la source de la force et du travail, il était naturel de supposer que l'énergie musculaire devait être entretenue par les principes albuminoïdes des aliments. Pendant longtemps, l'autorité de J. de Liebig, qui appuyait cette manière de voir, l'a fait accepter — en l'absence d'expériences — par le plus grand nombre des physiologistes. C. Voit, le premier, a soumis cette hypothèse à un examen expérimental, d'abord sur le chien et peu après sur l'homme, avec la collaboration de Pettenkofer. Je m'arrêterai à ces dernières expériences seulement.

Le sujet était placé dans la chambre respiratoire de Pettenkofer, ce qui permit de déterminer exactement les quantités : 1° d'oxygène consommé par l'homme au repos et au travail ; 2° d'acide

carbonique expiré ; 3° d'azote expulsé par les reins ; 4° d'eau éliminée par les poumons, par l'urine et par la peau; en un mot, d'établir la statique des échanges pendant le repos et pendant un travail musculaire intense (mise en mouvement d'une roue très pesante). Les expériences ont été faites sur l'homme à jeun et sur l'homme à un régime diététique mixte.

Le tableau ci-dessous résume les 4 séries d'essais (8 expériences) :

Situation du sujet	Azote dans l'urine. (en gram.)	Acide carbonique expiré. (en gram.)	Eau éliminée par l'urine. (en gram.)	Eau éliminée par les poumons et la peau. (en gram.)	Oxygène consommé. (en gram.)
Jeûne.					
Au repos	12,4	716	1.006	821	762
Au travail.......	12,3	1.187	746	1.777	1.072
Diète mixte.					
Au repos........	17	928	1.218	931	832
Au travail.......	17,3	1.209	1.155	1.727	981

Il résulte de la comparaison de ces chiffres : 1° que le travail n'influe pas sur l'élimination de l'azote ; autrement dit, que la part des matières albuminoïdes des réserves du corps ou des aliments dans la production de l'énergie est à peu près nulle (les nombreuses expériences faites depuis celles de Voit et Pettenkofer ont confirmé ce fait capital) ; 2° que le travail musculaire augmente dans une proportion considérable la consommation d'oxygène, l'élimination d'acide carbonique et d'eau par les voies respiratoires. C'est, par conséquent, la graisse des réserves et les principes hydrocarbonés des aliments qui fournissent l'énergie et la chaleur, origine et résultat, à la fois, du travail musculaire.

En partant de ces données d'une importance capitale, nous pouvons revenir à la discussion du rôle de l'alcool dans l'alimentation. Nous avons vu précédemment qu'Atwater et Benedict dénient à l'alcool, avec tous les physiologistes, deux des caractères essentiels des aliments véritables : la faculté de concourir à la production et à la restauration des tissus du corps et celle de constituer, à l'instar des aliments vrais, les réserves de graisse et d'hydrates de carbone que l'organisme pourrait utiliser suivant ses besoins. L'alcool traverse rapidement l'organisme en s'y brûlant. Les seules fonctions que l'alcool peut remplir sont la production de la chaleur, en se combinant à l'oxygène et, par suite, la protection des réserves contre la combustion. Dans quelle

proportion ce rôle d'épargne des réserves appartient-il à l'alcool ? c'est le premier point que nous allons examiner, puis nous chercherons si cette épargne est économique.

(Expériences de P. Bjerre).

J'ai dit plus haut que la détermination du coefficient respiratoire, c'est-à-dire du rapport de l'oxygène consommé au volume d'acide carbonique formé, est le moyen le plus sûr d'évaluer la part que la graisse et les hydrates de carbone prennent à l'échange organique. Malheureusement, dans le beau travail d'Atwater et Benedict, je n'ai trouvé nulle part la mesure des quantités d'oxygène consommé. Mais une expérience que le physiologiste suédois Poul Bjerre a faite sur lui-même dans la chambre respiratoire de Tigerstedt lui a permis d'évaluer le rôle que l'ingestion à dose élevée d'alcool peut exercer sur l'épargne de la graisse et des hydrates dans l'alimentation de l'homme.

P. Bjerre s'enferma pendant quarante-huit heures dans la chambre respiratoire. Son alimentation fut rigoureusement la même pendant les deux jours ; elle consistait en beurre, pain, fromages, œufs, café, sucre, crème, jambon fumé, pommes de terre, poires, caviar et thé. La ration de vingt-quatre heures était représentée, au total, par les poids suivants de principes nutritifs :

Albumine.....................	101 gr. 5
Graisse........................	141 gr.
Hydrates de carbone..........	314 gr. 6

Le second jour il ajouta à cette ration 407 gr. de cognac à 41.18 0/0 d'alcool, ce qui correspond à 167 gr. 6 d'alcool absolu.

Tandis qu'Atwater et Benedict ont admis une perte par évaporation de 2 0/0 seulement de l'alcool ingéré par leurs sujets en expérience, P. Bjerre a estimé, avec Strassmann et d'autres expérimentateurs, à 10 0/0 de l'alcool bu par lui, la quantité d'alcool éliminé par les voies respiratoires, il a donc réduit, dans ses calculs, à 150 gr. 84 le poids de l'alcool réellement consommé. Il a bu les 407 gr. de cognac, par doses fractionnées. En appliquant aux données recueillies par lui, au cours de ces deux jours de séjour dans l'appareil, les calculs relatifs aux échanges respiratoires, P. Bjerre a déduit les quantités d'albumine, de graisse et d'hydrates consommés par lui dans les deux régimes. Voici les résultats auxquels il est arrivé :

	1er jour sans alcool		2e jour avec alcool	
	—		—	
Consommation :				
Albumine...............	75 gr.	50	76 gr.	75
Graisse.................	51	82	»	»
Hydrates de carbone....	305	20	233	50
Alcool..................	»	»	150	84
Élimination :				
Acide carbonique........	749 gr.	42	779 gr.	55
Azote urinaire..........	12	08	12	28
Acide phosphorique......	1	77	2	19

De la comparaison des chiffres de la consommation dans les deux jours, il résulte que les 150 gr. 84 d'alcool ingéré ont produit une épargne de 51 gr. 8 de graisse et de 71 gr. 7 d'hydrates. Le taux d'azote urinaire n'a pas varié ; l'élimination d'acide phosphorique a augmenté de 0 gr. 42 ; celle de l'acide carbonique de 30 grammes environ.

Il paraît donc bien établi, par cette expérience, que l'alcool a joué un rôle d'épargne vis-à-vis de la graisse et des hydrates.

Cette épargne est-elle économique ? — Si l'on fixe à 2 fr. 50 le prix d'un kilo de graisse, à 35 centimes celui du kilo d'amidon et à 3 fr. 30 celui d'un kilo de cognac[1], on trouve que les 51 gr. 8 de graisse et les 71 gr. 7 d'amidon que les 167 gr. 6 d'alcool ingérés auraient soustraits à la combustion, avaient ensemble une valeur de 15 centimes et 1/2 environ, tandis que les 407 grammes de cognac représentaient une dépense de 1 fr. 34, en excédent de 1 fr. 19 sur le prix des éléments qu'ils ont épargnés.

L'introduction régulière de l'alcool dans la ration de l'homme à une dose qui ne serait d'ailleurs pas sans danger pour la santé, est donc loin d'être avantageuse au point de vue économique. Si de l'homme on passe aux animaux de la ferme, le résultat financier est bien plus désavantageux encore, car les prix que nous avons indiqués pour la graisse et pour l'amidon sont beaucoup plus élevés que ceux des mêmes principes dans les fourrages. La moyenne de nos expériences de vingt années sur l'alimentation du cheval n'atteint pas 40 centimes par kilogramme, pour la graisse et 15 centimes pour l'amidon. Cela seul suffirait pour s'opposer à l'introduction de l'alcool dans le régime alimentaire du bétail.

Mais si l'alcool n'est pas un élément d'épargne *économique* pour l'animal, a-t-il, comme on l'a soutenu sans s'appuyer d'ailleurs sur aucune expérience, une valeur énergique notable au point de

[1] Prix indiqués par le physiologiste Suédois.

vue du travail momentané? Cette valeur, si elle existe, est-elle durable et par conséquent économique? l'alcool au contraire, est-il nuisible au travail momentané, à raison de ses propriétés déprimantes bien connues? C'est ce que les expériences récentes des deux médecins distingués de Berne, MM. Schnyder et Dubois et un travail magistral de A. Chauveau vont nous apprendre.

Expériences du Dr Schnyder et Dubois sur l'homme.

Le seul caractère que l'alcool a de commun avec les aliments proprement dits, est son rôle calorifique : en brûlant, au sein de nos tissus, il donne naissance, comme dans sa combustion à l'air libre, à une quantité de chaleur indépendante du milieu où s'effectue sa combinaison avec l'oxygène qui le transforme intégralement en eau et en acide carbonique.

Reste la question de savoir, si et, dans quelle proportion, la chaleur dégagée dans le corps de l'animal par cette combustion est utilisée à la production du travail musculaire.

En d'autres termes, l'ingestion d'alcool favorise-t-elle l'énergie musculaire, l'entrave-t-elle dans certaines conditions où se montre-t-elle sans influence sur le travail des muscles? Atwater et Benedict qui ont fait à ce sujet de nombreuses expériences, n'ont pu arriver à une solution nette de ces problèmes; en effet, ils disent en propres termes : « L'énergie dégagée par l'alcool est-elle ou non utilisée pour le travail musculaire, la question n'est pas encore définitivement tranchée » et plus loin : « l'utilisation de l'énergie de la ration alimentaire a été un peu moindre dans nos expériences au régime de l'alcool qu'à la diète sans alcool, principalement quand les sujets étaient soumis à un travail musculaire intense ». L'un des obstacles les plus considérables que rencontre la solution de la mesure dans laquelle l'alcool sert à la production du travail réside, d'après Atwater et Benedict eux-mêmes, dans la difficulté de faire expérimentalement le départ entre les différents principes nutritifs des aliments et l'alcool au point de vue de l'origine de l'énergie. Cette difficulté, je le montrerai plus loin, A. Chauveau l'a résolue dans ses expériences sur le travail musculaire chez le chien nourri exclusivement de viande ou de sucre, avec ou sans addition d'alcool. Pour l'instant, je veux m'en tenir à l'examen du rôle des boissons alcooliques, notamment du vin, dans le régime de l'homme, en m'arrêtant aux intéressantes expériences que vient de publier le Dr Schnyder, en collaboration avec le professeur Dubois. L'ordre d'idées dans lequel les deux médecins de l'Université de Berne sont entrés est d'un intérêt très général, car il ne tend pas à moins qu'à éclairer

la question si vivement débattue actuellemment des avantages ou des inconvénients de l'usage modéré du vin et de la part qui peut lui revenir dans la production de l'énergie musculaire.

MM. Schnyder et Dubois n'ont pas dirigé leurs recherches du côté des métamorphoses chimiques des réserves du corps, des aliments ou de l'alcool ingéré, en relation avec la production de l'énergie musculaire : leurs expériences ont été conduites exclusivement au point de vue de la mesure du travail effectif des muscles chez l'homme, dans les diverses conditions où l'alcool entre dans son alimentation. Ils se sont servis, pour effectuer exactement cette mesure, de l'ergographe, appareil imaginé par le professeur Mosso et modifié par M. Dubois, qui en a rendu l'usage à la fois simple et rapide.

J'en rappellerai le principe : La main de l'expérimentateur posée à plat sur une table, est maintenue par un cylindre résistant en bois, qui l'embrasse et l'immobilise. Un poids est suspendu à l'extrémité d'une corde de boyau, terminée par un anneau en cuir dans lequel le sujet passe son doigt indicateur, à la hauteur de la phalange intermédiaire. Le doigt conserve donc toute la liberté de ses mouvements. La corde glisse sur une poulie. L'avant-bras repose sans contrainte sur la surface cubitale : il est protégé contre les mouvements latéraux par une double armature métallique. Les élévations et les abaissements du doigt durant l'expérience s'inscrivent à l'aide d'un crayon sur un papier pourvu de divisions millimétriques.

L'inscription des résultats des essais est très simplifiée dans cet ergographe ; une tablette portant le papier inscripteur se meut automatiquement, à chaque traction, par l'intermédiaire d'un engrenage.

Conditions générales des expériences. — Elles ont toujours eu lieu à la même heure, de midi à midi et demi (sauf, naturellement dans le cas d'expériences faites après le repas), à jeun, quatre heures environ après le premier déjeuner du matin.

Le travail, pour le professeur Dubois, consistait à soulever avec le doigt, un poids de 5 kilos ; pour le Dr Schnyder, un poids de 8 kilos. Ces poids avaient été choisis, après quelques expériences préalables, comme les plus favorables, chez les deux expérimentateurs, à l'obtention de courbes normales de fatigue du muscle. Un pendule dont l'oscillation exigeait deux secondes a servi, dans toutes les expériences, à mesurer leur durée. On prolongeait les tractions qui élevaient le poids jusqu'à épuisement complet de la force musculaire. Un repos d'une minute séparait deux essais. Le

nombre des périodes de travail d'une même expérience, avec pause correspondante d'une minute, a varié de six à douze. On ne faisait jamais, par jour, qu'une série d'essais durant laquelle on alternait les expériences, avec ou sans alcool, sans s'astreindre à une succession déterminée de ces deux conditions. On arrive ainsi à éliminer les variations dues à des dispositious personnelles ou à d'autres causes accidentelles.

Le Dr Schnyder et M. Dubois ont toujours ingéré l'alcool, sous forme de bon vin de Bordeaux, dosant 9.8 p. 100 d'alcool. Ils en buvaient 150 cent. cubes (correspondant à 14 gr. 7 d'alcool) volume qui représente pour le public, dit M. Schnyder, « un bon verre de vin », d'après cela, l'expérience, ajoute-t-il, dira si le bon verre de vin influence favorablement ou défavorablement la force musculaire. Le vin a toujours été bu avant le travail, 15 ou 30 minutes avant le commencement de celui-ci, suivant les séries.

Pour écarter toute idée suggestive sur les résultats de l'expérience, la tablette où s'inscrivent les données numériques était cachée par un écran aux regards de l'observateur, de même, celui-ci s'astreignait à ne compter ni le nombre, ni la hauteur des élévations du poids et n'observait que le pendule.

De longues séries d'expériences sont indispensables pour tirer des indications de l'ergographe des conclusions certaines. Le Dr Schnyder n'a pas fait moins de 400 observations personnelles. Ce qui précède, donnant une idée suffisante du procédé expérimental, j'arrive aux résultats qu'il a fournis.

Quatre groupes distincts, designés par les lettres A, B, C, D, embrassent trois années d'expériences des médecins bernois : je vais les passer en revue successivement.

Série A : Influence sur le travail musculaire de l'alcool pris à jeun : 150 cent. cubes de vin, 15 minutes avant le travail.

Disons une fois pour toutes que chaque expérience comporte : 1° l'enregistrement du nombre d'élévations du poids, dans l'espace de deux secondes ; 2° la hauteur en millimètres de chacune des élévations. La mesure du travail effectué est le produit de cette hauteur par le poids soulevé : elle exprime donc, en kilogrammètres, l'énergie musculaire dépensée.

1er Essai : professeur Dubois. — Soulèvement de 5 kilos toutes les deux secondes ; repos d'une minute entre deux périodes de travail. Vingt essais avec alcool, autant sans alcool. Chaque essai divisé en six périodes de travail.

Pour simplifier cet exposé, je me bornerai à indiquer les termes extrêmes et les résultats moyens obtenus dans chacune des

séries. Le nombre des élévations et leur hauteur vont en diminuant du commencement à la fin de chaque série d'essais, avec la fatigue musculaire; le nombre de kilogrammètres décroît proportionnellement. Je designerai par la lettre D les chiffres relatifs au début de l'essai et par la lettre F ceux de la fin de l'expérience, négligeant les termes intermédiaires dont on trouverait le détail dans le mémoire original. (Archives de Pflüger, 1903).

	Kilogrammètres		
Sans alcool.	D = 7.254.	F = 1.903.	Total.. 27.378
Avec alcool.	D = 8.048.	F = 2.238.	— 30.146

La différence, en faveur de l'alcool, représente 2 kilogram. 768, soit 10, 1 p. 100.

Nombre d'élévations

Sans alcool.	D = 48.	F = 19.	Total des élévations, 232
Avec alcool.	D = 56.	F = 20.	— — 253

Hauteur d'élévations

	Mill.	Mill.
Sans alcool.	D = 42.8	F = 31.5
Avec alcool.	D = 43.3	F = 33.0

2e Essai. — Dr Schnyder. — 8 kilog. toutes les deux secondes. Repos : une minute. 40 essais dont moitié sans alcool, moitié avec alcool (150 cc. de vin).

Résultat général: sans alcool: 37 kilogrm. 134.
avec alcool: 39 kilogrm. 566.

Nombre d'élévations

Sans alcool.	155
Avec alcool.	172

Hauteurs d'élévations

Sans alcool	D = 42.1	F. = 31.1
Avec alcool	D = 42.6	F. = 37.1

Nous discuterons plus loin les résultats du groupe A.

Série B. — Dr Schnyder — à jeun. — 150 cc. de vin, quinze minutes avant le travail.

Dans cette série, l'expérimentateur s'est proposé de comparer l'influence de l'alcool à celle d'une substance alimentaire de valeur

calorifique égale à la dose d'alcool contenu dans le vin. Pour cela, il a intercalé, entre les essais de travail sans alcool et ceux avec alcool, des expériences après ingestion, quinze minutes avant le travail de 30 grammes de *tropon* en suspension dans l'eau. Le tropon est un mélange farineux très usité en Allemagne, pour la confection de gâteaux notamment. D'après les déterminations du Dr Schnyder 30 grammes de tropon ont une valeur calorifique égale à celle de 15 grammes d'alcool, dose contenue dans les 150 cc. de vin de Bordeaux. Il a été fait dix essais de douze périodes chacun, avec alcool, sans alcool et avec tropon. En voici les résultats moyens :

	Kilogrammètres —			Kilogrm. —
Sans alcool.	D = 8.089	F = 2.843	Totaux.	41.004
Avec alcool.	D = 8.473	F = 2.732	—	41.332
Avec tropon.	D = 8.656	F = 2.913	—	43.622

La moyenne de tous les résultats du travail du à l'ingestion d'alcool a été de 0.77 p. 100 seulement, en faveur de cette boisson, comparativement au régime sans alcool, tandis qu'avec le tropon le travail a excédé de 5, 5 p. 100 celui qui a été fait à l'abstinence d'alcool.

Le nombre des élévations du poids de 8 kilos a dépassé de 10, au régime de l'alcool, celui observé à l'abstinence ; le tropon a fourni 26 élévations de plus qu'à l'abstinence.

Série C. — Dr Schnyder. — Cette série comprend 4 groupes d'essais (12 périodes de travail).

1. A l'abstinence d'alcool ;
2. A l'alcool, immédiatement avant le travail ;
3. A l'alcool, trente minutes avant le travail ;
4. Avec tropon (sans alcool).

Voici les résultats moyens très intéressants de ces diverses séries :

	Kilogrammètres —			Kilogram. —
1. Sans alcool.	D = 8.045	F = 2.993	Totaux.	42.745
2. Alcool. . . .	D = 7.748	F = 3.077	—	44.213
3. Alcool (30').	D = 7.764	F = 3.000	—	42.720
4. Tropon. . .	D = 8.815	F = 3.147	—	45.355

L'alcool se comporte donc très différemment. suivant qu'il est pris immédiatement avant le travail ou une demi-heure auparavant.

Dans le premier cas, l'ingestion du vin a produit un accroissement de force musculaire de 3, 6 p. 100 par rapport à l'abstinence; dans le second cas, (ingestion trente minutes avant le travail), cet accroissement n'existe plus. Le tropon a donné les bons effets déjà constatés dans la précédente série.

Le nombre des élévations, avant que se produise la fatigue des muscles, a été :

1.	Sans alcool.	191
2.	Alcool.	187
3.	Alcool (30 minutes avant). .	184
4.	Tropon.	218

Un aliment farineux, de même valeur calorifique que l'alcool, consommé à quantité équivalente, a donc permis au muscle de fournir un travail très supérieur. Cette constatation a engagé MM. Schnyder et Dubois à faire des expériences comparatives sur l'influence qu'un repas sans alcool, ou le même repas, avec boisson alcoolique, exerce sur l'activité musculaire.

Le professeur Dubois, au début de ses expériences avec le Dr Schnyder, attribuait l'action favorable de l'alcool, constatée dans la série A. à la valeur nutritive qu'aurait l'alcool, qu'il considérait alors comme pouvant, chez l'homme à jeun, remplacer momentanément les aliments. Mais comme, en dehors de cette action nutritive, l'alcool a des propriétés déprimantes bien connues, M. Dubois fut conduit à penser que, ingéré pendant le repas, sa valeur énergétique doit être notablement abaissée. De là, l'institution de la série D, dont il me reste à parler. Dans la dernière hypothèse de M. Dubois, avec une alimentation plus que suffisante pour l'entretien de l'organisme, l'alcool, donné en surplus, ne devra pas accroître la force musculaire, son action toxique intervenant pour diminuer la capacité de travail. C'est ce que l'expérience D va démontrer.

Les repas consommés, pendant cette série D, ont été les mêmes, sauf l'alcool bu sous forme de 300 cc. de bordeaux (corr. à 29 gr. d'alcool) au cours du déjeuner. Cette quantité de vin avait été fixée comme étant celle qu'on regarde généralement comme inoffensive, ou même indispensable. Ces repas se composaient de soupe, viande, légumes et pain. La ration était plus que suffisante pour l'entretien.

8 essais avec alcool — 8 essais sans alcool.

Le tableau ci-dessous résume les résultats représentés par le

nombre de kilogrammètres effectués, d'un côté par le professeur Dubois, de l'autre par le Dr Schnyder ; les périodes de travail ont été exécutées immédiatement au sortir de table :

Prof. Dubois	Kilgrm.	Dr Schnyder	Kilgrm.
Sans alcool.........	37.580	Sans alcool.........	26.613
Avec alcool.........	35.344	Avec alcool.........	25.729

L'excédent moyen de travail en faveur de l'abstinence d'alcool, a été chez le Prof. Dubois de 6.3 p. 100 ; chez le Dr Schnyder de 3.4 p. 100.

Le nombre et la hauteur des élévations du poids ont été, dans les deux séries, défavorables à l'ingestion d'alcool.

Voici les conclusions que le Dr Schnyder a déduit de ses expériences.

1° L'alcool, ingéré en petite quantité, à jeun, et lorsque la provision d'énergie du sujet est épuisée, a eu une influence favorable sur l'activité musculaire (série A).

2° Cette action favorable est cependant inférieure à celle d'une substance alimentaire de pouvoir calorifique égal à celui de l'alcool consommé (série B et C). De plus, elle est influencée par les propriétés déprimantes de l'alcool qui se fait plus ou moins sentir, suivant l'état physiologique des individus.

3° Quand, au contraire, l'alimentation assure à l'homme une provision de force vive suffisante, l'alcool perd toute sa valeur au point de vue du travail. Son action déprimante entre seule en jeu et occasionne une diminution de la faculté énergétique.

D'après cela, ajoute le Dr Schnyder, l'usage de l'alcool au repas est plutôt nuisible, si l'on n'envisage que l'activité musculaire. Qu'il soit agréable et stimule l'appétit, c'est une autre question. Si l'alcool à jeun peut-être utile, nous avons heureusement à notre disposition une foule d'aliments dont l'action favorable à notre énergie musculaire est plus sûre et plus simple que celle de l'alcool, toujours douteuse : celle du sucre notamment.

Expériences de A. Chauveau sur la valeur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue énergitique

Les observations empiriques et les expériences rigoureusement conduites ont abouti à la démonstration la plus nette de la haute

valeur alimentaire du sucre tant chez l'homme que chez les animaux (1).

Le sucre nous l'avons vu, se montre l'élément énergétique par excellence dans les conditions les plus diverses d'activité musculaire : sport, ascensions, marches forcées, travail manuel intense, transport et traction de fardeaux. La matière sucrée, incessamment portée par le sang dans l'intimité de tous les organes et tissus de l'organisme, y entretient, par sa combustion, la chaleur et l'énergie dont elle est la source pour ainsi dire unique. Mais à ce rôle capital ne se borne pas la fonction physiologique du sucre. Le muscle consomme d'autant plus de sucre qu'il travaille davantage, ainsi que nous l'avons montré précédemment ; les réserves du corps, la graisse principalement, se chargent de pourvoir, par leur transformation en glycogène, à l'approvisionnement du sang en matière sucrée dont elles assurent le renouvellement, au fur et à mesure de la combustion. (Voir *Journal des Economistes*, mai 1902).

Si l'activité musculaire ne consomme pas, en un temps donné, tout le sucre fourni par l'acte nutritif, le glycogène s'emmagasine à son tour, sous forme de matière grasse, reconstituant ainsi la partie des réserves utilisées dans le travail physiologique ou musculaire des jours précédents, et provoquant, dans le cas d'un grand excès de sucre, provenant soit directement, soit indirectement des aliments l'augmentation du poids du corps par engraissement.

Production de chaleur et d'énergie, réparation et accroissement des réserves du corps, tels sont les deux rôles fondamentaux dévolus au sucre dans la vie animale.

L'expérience de Poul Bjerre a montré que l'alcool peut, momentanément et dans des limites restreintes, se substituer aux éléments de réserve, mais que cette substitution n'est point économique et ne saurait, par conséquent, entrer en ligne de compte dans l'alimentation des animaux, contrairement à l'assertion que l'alcool devrait un jour, au même titre et mieux peut-être que le sucre et les féculents, figurer dans les rations du bétail.

D'autre part, des expériences ergographiques de Schnyder et Dubois, il est résulté une faible action de la combustion de l'alcool sur la production du travail, dans le cas de jeûne, mais dans ce cas seulement. En présence d'une alimentation suffisante, non

---

(1) Voir. *Journal des Economistes* du 15 mai 1902, pour l'historique complet de la question, la brochure qui vient de paraître à la librairie agricole, rue Jacob, 26, sous le titre : *Valeur et rôle alimentaire du sucre chez l'homme et chez les animaux*, in-8°, 145 pages et figures. Prix franco, 3 fr.

seulement cette influence devient nulle, mais elle se montre nuisible à la production de la force musculaire, les propriétés nocives de l'alcool l'emportant sur sa faculté excitante du système nerveux. Aussi longtemps, dit le Dr Schnyder que l'organisme est en état, par ses réserves, de couvrir la dépense d'énergie, il ne saurait être question d'une action favorable de l'alcool sur le travail. C'est seulement lorsque la source alimentaire d'énergie tombe au-dessous d'un certain niveau (à l'état de jeûne par exemple) que l'influence de l'alcool peut se manifester ; mais elle est de très courte durée et cesse peu de temps après l'ingestion du liquide. C'est seulement immédiatement après l'ingestion que Schnyder a constaté l'influence favorable du vin : bu une demi-heure avant l'essai à l'ergographe, les 15 grammes d'alcool qu'il renferme n'exercent plus d'action favorable sur l'activité musculaire.

Si nous résumons les faits acquis jusqu'ici, nous constatons : 1° que les expériences d'Atwater et Benedict n'ont pas conduit leurs auteurs à une détermination précise du rôle de l'alcool au point de vue de l'épargne des réserves de l'organisme et que, d'autre part, elles assignent à ce liquide une influence plutôt défavorable sur la production du travail ; 2° que les essais ergographiques de Schnyder et Dubois ont accentué l'action nuisible de l'alcool, sous le rapport énergétique, chez l'homme convenablement nourri et qu'ils ont montré, en outre, son infériorité, à valeur calorifique (isodynamique) égale, sur les aliments féculents.

Les belles recherches expérimentales que Chauveau a poursuivies sans discontinuité pendant plus d'une année (389 jours) sur la valeur comparée du sucre et de l'alcool au point de vue du travail musculaire, de la formation de réserves et des variations de poids du sujet soumis à ces régimes, ont jeté une lumière très vive sur cette question si controversée, en l'absence jusqu'ici de faits décisifs permettant une conclusion nette, basée sur l'expérimentation et non sur des vues théoriques où l'hypothèse gratuite a joué le plus grand rôle.

Le but expressément visé par A. Chauveau était, comme il l'indique au début de son étude : non de savoir « 1° si l'ingestion de l'alcool est, d'une manière vague et générale, de quelque profit, mais si le sujet qui travaille, ayant le sang saturé de cette substance, fait fonctionner ses muscles en puisant dans sa combustion l'énergie nécessaire à ce fonctionnement ; 2° d'établir expérimentalement l'influence de la substitution de l'alcool au sucre alimentaire, en quantité isodyname (c'est-à-dire équivalente sous le rapport énergétique), sur la valeur du travail musculaire accompli par le sujet, sur son entretien et sur sa dépense. »

Trois ordres de déterminations rigoureuses exécutées pendant toute la durée de cette longue série d'expériences, ont conduit l'éminent physiologiste à donner une solution du problème dans chaque régime.

Ces déterminations sont les suivantes : 1° l'intensité des combustions respiratoires dont le taux de l'acide carbonique produit et celui de l'oxygène absorbé donne la mesure ; 2° le travail effectué (chemin parcouru et vitesse dans le même temps) ; 3° variation de poids vif du sujet dans chaque période d'expérience.

Dans l'exposé fortement restreint que je puis faire ici du travail magistral de Chauveau, je m'arrêterai particulièrement aux expériences qui concernent le travail produit et l'entretien du sujet aux régimes composés du sucre et de l'alcool, renvoyant le lecteur au mémoire original [1] pour la détermination des échanges respiratoires de laquelle résulte cette première conclusion que l'alcool montre une aptitude extrêmement limitée à servir de potentiel énergique à la contraction musculaire.

L'animal qui a servi à l'expérience commencée le 7 août 1899 et qui a pris fin le 31 août 1900 est un chien du poids moyen de 20 kilos. Il a été soumis à un travail journalier de courte durée : deux heures de course au trot allongé dans une caisse discoïde étanche. Peu de temps avant d'être placé dans l'appareil, l'animal recevait sa ration composée de 500 grammes de viande crue et 252 grammes de sucre de canne. Dans les expériences sur la substitution de l'alcool, 50 grammes d'alcool à 96° remplaçaient dans la ration, 84 grammes de sucre, ces quantités étant équivalentes, au point de vue de l'énergie que pouvait développer leur combustion.

Les expériences relatives au travail musculaire et à l'entretien du sujet ont duré du 15 avril au 31 juillet 1900. Des cent-huit jours qui séparent ces deux dates, les cinquante-quatre premiers ont été consacrés à l'étude des effets de la ration-type (500 gr. de viande crue et 252 gr. de sucre), les cinquante-quatre derniers à l'étude de l'influence de la ration dans laquelle 50 gr. d'alcool à 96° remplaçait 84 gr. de sucre. Bien entendu, toutes les autres conditions expérimentales ont été identiques, notamment celle de la durée du travail presque toujours exactement limitée à deux heures. L'influence des deux rations a été appréciée de la manière à la fois la plus simple et la plus sûre, c'est-à-dire par la longueur des parcours accomplis pendant la période de travail

[1] Comptes rendus de l'Académie des sciences (janvier 1901).

dans la roue et par l'entretien, dont on jugeait d'après le poids de l'animal.

Première série (15 avril au 7 juin). — Alimentation avec 500 gr. de viande et 252 gr. de sucre. Pendant les cinquante-quatre jours de cette période, le sujet n'a manifesté aucun signe de malaise. Sa santé a été parfaite. Il a toujours accompli son travail avec une grande régularité, sans avoir besoin d'être excité par les appels de son surveillant.

Au milieu de cette période, c'est-à-dire le vingt-septième jour, le sujet avait effectué un parcours total de 646 kil. 350, soit chaque jour, en deux heures, une moyenne de 24 kil. 048 (vitesse moyenne à l'heure, 12 kil. 024).

Au commencement du premier jour, le chien pesait 19 k. 070 ; à la fin du vingt-septième jour, son poids atteignait 19 k. 650 ; il avait donc gagné 580 grammes.

La série complète terminée, c'est-à-dire à la fin du cinquante-quatrième jour, le chemin total parcouru était de 1.291 kil. 920, soit une moyenne journalière de 23 kil. 924. Quant au poids de l'animal, il s'élevait à 20 kil. 315 avec un gain total de 1 kil. 245, presque le quinzième de son poids au début.

Ainsi, non seulement le sujet avait trouvé dans sa ration l'énergie nécessaire à son entretien et à l'accomplissement d'un travail musculaire considérable, mais il avait pu accumuler, sous forme de graisse, une réserve d'énergie qui représentait près de 12.000 Calories (11.673).

Deuxième série. — Du 8 juin au 31 juillet, alimentation avec 500 gr. de viande, 168 gr. de sucre et 50 gr. d'alcool à 96° (soit un tiers de la première ration de sucre remplacé par une quantité isodyname d'alcool absolu).

La première partie de cette série a été conduite dans des conditions absolument identiques à celles de la série précédente, sauf pour la composition de la ration. Ainsi, pendant 27 jours, du 8 juin au 4 juillet, le sujet a reçu chaque jour, avant le travail, la ration qui devait permettre d'étudier les effets de la substitution de l'alcool au sucre. D'autre part, le travail musculaire demandé à l'animal a consisté dans une course de deux heures au trot allongé, à l'intérieur de la roue *ad hoc*.

Disons tout de suite que les résultats de la substitution d'alcool ont été nettement désavantageux. Malgré les excitations et les appels incessamment répétés du surveillant, le chien n'a accompli, au bout de ses vingt-sept jours, qu'un parcours de 504 kil. 018, soit une moyenne journalière de 18 kil. 666 en deux heures exac-

tement. (Vitesse à l'heure 9 k. 333). Pendant la période correspondante de la première série, la moyenne du parcours avait été de 24 kil. 048 : différence 5 kil. 382, d'où un déficit considérable de 22 0/0.

D'un autre côté, aucune réserve n'a été constituée par le sujet. Le poids le premier jour de l'expérience était de 20 kil. 315 ; la pesée à la fin du vingt-septième jour a donné 20 kil. 200. L'entretien s'était donc effectué d'une manière à peine suffisante.

L'infériorité de l'alcool sur le sucre se traduit dans ces résultats par une si grande différence que A. Chauveau s'est demandé, avant de poursuivre l'expérience, si l'intervention d'une cause accidentelle, étrangère à ses conditions régulières, n'aurait pas contribué à cette infériorité. En tous cas, il ne pouvait chercher une telle cause dans le sujet lui-même, dont la santé continuait à être absolument parfaite, malgré l'état de légère ébriété dans lequel il s'était trouvé chaque jour pendant quelques heures. Mais la température ambiante s'était, dans les derniers temps, notablement accrue. A. Chauveau se demanda si cette condition, extérieure au sujet, ne lui aurait pas rendu le travail musculaire plus difficile et plus onéreux.

Pour vérifier le fait, il se décida à faire alterner les deux régimes, semaine par semaine, pendant le temps (27 jours) qui restait à courir pour compléter les cinquante-quatre jours de la deuxième série expérimentale. Dans le tableau ci-dessous, les conditions et les résultats des expériences sont disposés de manière à comparer la première semaine (sucre seul) avec la deuxième (sucre et alcool) ; puis la troisième semaine (sucre seul) avec la quatrième (sucre et alcool). Pour cette dernière comparaison, la chaleur étant devenue très forte, on a réduit le nombre des heures de travail, afin d'éviter d'avoir à compter avec les malaises que la température aurait pu provoquer chez l'animal d'expérience. Voici les résultats de cette double comparaison :

	RATIONS	
	500 gr. de viande 252 gr de sucre 1re semaine (5 au 11 juillet) —	500 gr. de viande 168 gr. de sucre 48 gr. d'alcool 2e semaine (12 au 18 juillet) —
Temps consacré au travail........	14 h.	14 h.
Parcours total dans la semaine...	152 k. 436	110 k. 241
Parcours moyen par heure........	10 k. 888	7 k. 874
Poids initial....................	20 k. 200	20 k. 600
Poids final......................	20 k. 600	19 k. 800
Gain ou perte de poids...........	+ 0 k. 400	— 0 k. 800

Observations. — Travail et entretien beaucoup plus avantageux avec le sucre sans alcool.

	3e semaine (19 au 25 juillet)	4e semaine (26 au 31 juillet)
	—	—
Temps consacré au travail........	10 h. 416	10 h. 833
Parcours total....................	81 k. 186	74 k. 892
Parcours moyen par heure........	7 k. 794	6 k. 901
Poids initial......................	19 k. 800	20 k. 580
Poids final	20 k. 580	20 k. 155
Gain ou perte de poids	+ 0 k. 780	— 0 k. 425

Travail plus avantageux avec le sucre sans alcool. Entretien beaucoup plus avantageux avec le sucre sans alcool.

Ces résultats, comme le dit A. Chauveau, sont absolument décisifs. Ils montrent que la substitution de l'alcool au sucre est une opération désavantageuse. Avec cette substitution, la valeur du travail physiologique des muscles diminue et l'organisme s'entretient moins bien.

Si l'on rapproche les résultats de la dernière série (3e et 4e semaines) des observations de Schnyder et Dubois sur la faculté déprimante de l'alcool, il me semble qu'il y a lieu d'attribuer à cette action nocive la diminution sensible de travail et de vitesse de l'animal remis à la ration de viande et sucre, après une semaine de régime à l'alcool.

L'ensemble des déterminations des échanges respiratoires qui ont accompagné les expériences aux deux régimes a montré également l'influence défavorable de la substitution d'alcool à une quantité isodyname de sucre, aussi bien dans l'état de repos que dans l'état de travail musculaire,

Les conclusions que A. Chauveau a tirées de cet ensemble d'expériences, à la laborieuse et délicate exécution desquelles il a consacré plus d'une année, sont absolument justifiées, je les reproduis textuellement :

« La substitution partielle de l'alcool au sucre, en proportion isodyname, dans la ration alimentaire d'un sujet qui travaille, ration administrée peu de temps avant le travail, entraîne pour le sujet les conséquences suivantes :

1° Diminution de la valeur absolue du travail musculaire;

2° Stagnation ou amoindrissement de l'entretien;

3° Elévation de la dépense énergétique, par rapport à la valeur du travail accompli.

En somme, les résultats de la substitution se montrent, à tous les points de vue, très franchement défavorables.

Du rapprochement de ces faits si bien établis, avec ce que nous

ont d'ailleurs appris l'observation et l'expérience sur la haute valeur alimentaire du sucre, me semble découler une conclusion pratique du plus grand intérêt. L'énergie que l'homme croit, à tort, pouvoir emprunter à l'alcool, engageons-le à la demander au sucre qui la lui fournira, au plus grand profit de sa santé et de sa bourse. Opposons aux ravages de l'alcoolisme les bienfaits de l'alimentation sucrée. La part des mesures législatives et répressives dans la diminution des fléaux que l'alcool entraîne à sa suite ne semble pas devoir être bien efficace, tant qu'on n'aura pas fait pénétrer dans la masse des esprits les vraies notions d'hygiène alimentaire. C'est à répandre ces connaissances qu'il faut s'attacher; la propagande par la parole et par la plume atteindra plus aisément le but que l'édiction de pénalités aussi difficiles à appliquer qu'à formuler. Continuons à combattre l'alcoolisme en en montrant les dangers, mais n'espérons pas en triompher par des prohibitions et des entraves qui demeureront fictives, tant que l'opinion publique ne sera pas acquise aux idées justes et vraies en matière d'alimentation et d'hygiène.

Comme conclusion à cette étude, j'ajouterai quelques réflexions sur l'usage modéré du vin, qu'il ne faut pas englober dans la réprobation de l'abus ou même de l'usage de l'alcool. Le vin, lorsqu'il est pur, c'est-à-dire fabriqué avec le jus du raisin, ne doit pas être proscrit de l'alimentation humaine, une consommation modérée ne présentant pas, à mon avis, les dangers que certains médecins veulent y voir.

L'alcool dilué que le vin renferme n'a pas sur les ystème nerveux et sur les voies digestives l'influence fâcheuse des liquides alcooliques concentrés, surtout lorsque ceux-ci sont additionnés de diverses essences dont la nocivité est incontestable.

Mais, au point de vue énergétique, le vin est loin de posséder les qualités du sucre et lorsque l'abaissement du prix de cet aliment de premier ordre permettra à l'homme qui s'adonne à des travaux musculaires intenses de le faire entrer à des doses élevées dans son alimentation, il pourra trouver dans les matières sucrées un élément d'énergie durable que ne lui procure pas le vin et que l'alcool lui donne momentanément aux dépens de sa santé.

L. Grandeau.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES
EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux-Mondes* : Les moyens de transport a Paris. Les industries de village en Russie. — *Le Correspondant* : Le socialisme et ses diverses écoles. La crise sardinière. La solidarité maçonnique. — *Revue de Paris* : Le traitement des aliénés. — *La Revue* : La crise de l'Eglise de France. Les trusts américains. Le préjugé de l'idée de punition. Une enquête socialiste. — *Bibliothèque universelle et Revue suisse* : Le popolino italien. Camorra et Maffia. — *Revue générale* : La prospérité commerciale de la Belgique. La Conférence coloniale de Londres. — *La Réforme sociale* : Le chômage. Les trusts. La presse française. — *La Science sociale* : Que ferons-nous du Sahara? L'indépendance des instituteurs. — Les *Etudes* : La faillite de la liberté. La liberté de l'enseignement. Le choix d'une carrière. — *Revue d'économie politique* : La misère indienne. La crise des industries russes. — *Annales des Sciences politiques* : La houille blanche. Le code pénal et la clémence. — *Revue des Sociétés* : Les lois s'humanisent. L'assurance contre le vol. — *Revue économique de Bordeaux* : L'épargne française. — *Le Musée social* : L'unification des forces syndicales. Les agitations agraires de l'Italie. — *Le Rentier* : Les finances du Danemark. Les prochaines conversions de rentes. — *L'Echo de l'Industrie* de Charleroi: Le service consulaire en Belgique. — *Les Temps nouveaux* : Une industrie communiste. La liberté religieuse. — *L'Acacia* : La réalisation du socialisme. La liberté du bien. — *Revue internationale du commerce de l'industrie et de la banque* : Le Congrès international d'Ostende.

Au XVIIe siècle on se plaignait déjà de l'encombrement des rues de Paris par les voitures. Que dirait aujourd'hui Boileau s'il revenait au monde ? Fiacres, omnibus, vélos, autos, — nous ne parlons pas du métro qui circule sous terre — augmentent sans cesse en nombre, se suivent, se croisent, se heurtent. Et plus il y a de moyens de transport, plus il y a de voyageurs. M. G. d'Avenel expose, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février, la situation actuelle des fiacres et des omnibus et indique quelques réformes à introduire dans leurs services.

Depuis dix ans, malgré la concurrence des moyens de transport en commun, de la bicyclette,du téléphone et de l'automobile, le nombre des fiacres a augmenté de 20 p. 100. Il est monté de 9.900 à 12.500. Les bénéfices n'ont pas suivi la même progression. L'Urbaine est en liquidation judiciaire et la Compagnie générale est réduite à suspendre ses distributions de dividende. Il y a donc crise, mais elle est *financière* et non *industrielle*, puisque les fiacres se multiplient encore.

Les principales causes de la crise sont, d'après M. d'Avenel, iles exigences toujours croissantes des cochers et du fisc. « Les mpôts qui pèsent sur la Compagnie générale dépassent 3 millions de francs,15 p. 100 de ses recettes brutes près du double des profits qu'elle réalisait jusqu'à ces dernières années, et que les avantages consentis, bon gré mal gré, aux cochers ont fait évanouir. »

Il n'en est pas moins vrai, pour les socialistes, que le capital fait la loi au travail et l'exploite impitoyablement.

Un petit problème que nous proposerons à résoudre aux partisans des retraites ouvrières : Sur les 4.000 cochers dont se compose le personnel des fiacres, 600 ont moins d'un an, 1.800 de 1 à 5 ans et 700 de 6 à 10 ans de présence. « Plus des trois quarts de l'effectif n'est en fonction que depuis une dizaine d'années, et 250 seulement sont depuis plus de 20 ans au service de la Compagnie. » Ces cochers, provenant de tous les points de l'horizon et y retournant, comment s'y prendre pour organiser leurs retraites?

La situation des omnibus est analogue à celle des fiacres : leur nombre augmente et les profits baissent. La Compagnie générale des omnibus transportait 81 millions de voyageurs en 1861; 122 en 1875; 201 en 1882, 318 en 1900. Les impôts, droits et redevances payés sous diverses formes, tant à l'Etat qu'à la Ville sont passés de 713.000 francs en 1855 à 5.863.000 en 1900. « Il n'y a que le bénéfice net qui ait décrû ; il est tombé au tiers de ce qu'il était à l'origine : de 1.470.000 à 536.000 francs. Aussi les actionnaires,comme ceux des Petites Voitures,n'ont-ils touché l'an dernier aucun dividende. »

Les impôts, droits et redevances payés par la Compagnie à l'Etat et à la Ville n'ont pas pour résultat que le service en aille mieux, au contraire. Nous sommes, dit M. d'Avenel, perdus, noyés, sous un attirail de visas, de timbres, de papiers, de cartons à promener. Il est clair, pour un observateur sans parti pris, que la Compagnie des Omnibus est très fondée à se plaindre

du Conseil municipal, et que la population n'est pas moins en droit de critiquer la nonchalance routinière de la Compagnie, autant que l'entêtement étroit des pouvoirs publics.

Les réformes? Il convient, dit M. d'Avenel, que chaque omnibus aille directement d'un point terminus à l'autre par *le plus court* chemin, sans aucune inflexion. Tous les écarts, tous les crochets sont du temps perdu pour le voyageur et aussi pour la Compagnie, qui le promène à ses frais, inutilement. La moitié des omnibus actuels font l'école buissonnière, comme soucieux de se montrer dans un plus grand nombre de rues; ils zigzaguent en quête de bureaux, où ils s'amassent, se gênent, s'attendent et s'éternisent. On gagnerait près du tiers de la durée du trajet, en supprimant à la fois ces arrêts et les détours qu'ils motivent.

Autre réforme : « Il est des lignes, bondées le dimanche, qui ne font rien durant la semaine, et réciproquement. La Compagnie ne peut, dit-elle, obtenir de les déplacer; elle n'a qu'à le faire de son autorité propre. » De son autorité propre? Elle serait désapprouvée par le public. Les directeurs de la Compagnie n'émanent pas du suffrage universel, comme ceux de l'Etat et de la Ville.

— Malgré tous les efforts que fait le gouvernement russe pour développer la grande industrie et par conséquent pour attirer les paysans dans les centres industriels, les industries de village conservent encore une certaine importance dans ce pays, comme le montre Mme Th. Bentzon dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février. En voici quelques exemples.

Le gouvernement de Kalouga a la spécialité de la tonnellerie; 2.200 ouvriers y travaillent dans 900 ateliers, dont chacun est dirigé par un patron, paysan comme eux, et ils produisent, chaque année pour 272.000 roubles de marchandises. La fabrication des meubles occupe, dans le gouvernement de Moscou, 87 villages. Des meubles de prix, vieux style russe, que nous avons admirés à l'Exposition de 1900, en venaient. Placages de noyer, ouvrages délicats en bambou, les doigts exercés des paysans abordent tout cela et s'en tirent à merveille. La tabletterie de Nijni-Novgorod est renommée : on exporte des jouets et des objets de ménage jusqu'à Khiva, dans le Ferghana, en Perse, de tous côtés, à l'étranger, où ils sont vendus parfois comme japonais.

Au tissage sont employées beaucoup plus de femmes que d'hommes. D'un bout de la Russie à l'autre, toutes les femmes filent, tissent et brodent pendant les mois d'hiver, le plus sou-

vent sans sortir de chez elles ou bien réunies quelquefois dans le petit atelier dont une société coopérative fait les frais. Il n'y a pas moins de 17.000 ateliers ou demeures particulières renfermant 35.000 métiers à tisser le coton dans le gouvernement de Moscou. On y tisse de la percale, du madapolam pour 12 millions 1/2 de roubles, dont 2 millions seulement à répartir entre les ouvriers. Les 20.000 tisserands du gouvernement de Wladimir n'ont à se partager par an que 400.000 roubles, 20 roubles pour chacun !

Mme Bentzon trouve que la part des ouvriers est bien modique et qu'ils sont exploités par les intermédiaires, qui fournissent la matière première ou achètent les produits à vil prix. — N'y étant jamais allé voir, je ne dirai pas que ce n'est pas vrai.

Après avoir énuméré les principales industries villageoises, l'auteur conclut : « Certainement toutes ces industries de paysans méritent d'être encouragées, puisque sans remédier tout à fait à la misère, elles peuvent du moins l'alléger et puisqu'elles laissent la famille réunie au foyer, en lui procurant un élément d'intérêt et même de plaisir. Car c'est l'unique plaisir de l'hiver que ces veillées de travail pour tous les âges. On cause, on rit, à la chaleur du poêle. Les jolis contes populaires se propagent ainsi. En outre, les industries de village font partie du trésor des traditions le plus précieux de tous pour chaque peuple. »

Encouragées par qui ? Par l'Etat ? Le plus grand service que l'Etat pourrait rendre aux industries de village serait, à notre avis, de ne pas encourager à leur détriment les industries des villes.

Après avoir fait une bonne description du socialisme contemporain et de ses diverses écoles, dans le *Correspondant* du 25 janvier, M. Jean Steens, se demande si le « Grand Soir », arrivera jamais. Je ne le crois pas, se répond-il. La lutte est de plus en plus âpre et violente au sein même du socialisme, entre étatistes et anti-étatistes, collectivistes et communistes, autoritaires et anarchistes. Bien que ces derniers paraissent conduire les syndicats ouvriers et que les autres triomphent avec la petite bourgeoisie et les paysans, il semble probable que ni ceux-ci ni ceux-là n'auront la joie de faire le grand soir.

S'il n'y avait que les socialistes à y travailler, il est plus que probable qu'ils n'arriveraient jamais à s'entendre pour opérer la révolution sociale, mais aidés comme ils le sont par les protectionnistes d'en haut et d'en bas, il ne faudra pas s'étonner outre

mesure si le grand soir répand son voile sur nous au moment où l'on s'y attendra le moins. Mais au soir succède le matin.

Or, comme le dit M. Steens, il est plus facile de socialiser les choses que les personnes, et, tant que la socialisation des individus ne sera pas obtenue, il n'y aura rien de fait. Le nivellement opéré, la haine de ce qui *était* satisfaite chez quelques-uns, la haine de ce qui *est* apparaîtra chez les autres. Les classes disparues, de nouvelles couches sociales naîtront de nouveaux privilèges. Les classes réapparaîtront sous une autre étiquette, pour d'autres motifs ; les hommes n'auront plus les mêmes ambitions, mais ils en auront d'autres. Et ce sera à recommencer.

— Les sardines ont-elles définitivement émigré de nos côtes? La crise sardinière se perpétuera-t-elle? M. Yvon Croarec examine cette question dans le *Correspondant* du 10 février. Pour la résoudre, l'auteur rapporte les diverses hypothèses avancées sur les causes de l'émigration des sardines ; il donne, en passant, un aperçu de l'importance de cette industrie. L'exportation a été depuis longtemps déjà en progrès continu : de 6 millions en 1887, elle s'est élevée à 8 en 1892, à 11 1/2 en 1897,et à près de 20 millions en 1900. Depuis elle est restée stationnaire.

La crise actuelle n'est pas un fait unique. « Sur notre littoral océanique, la sardine apparaît et disparaît, sans qu'on puisse prévoir à l'avance l'époque de sa réapparition. L'exode actuel n'est sans doute pas définitif. Mais, en attendant, les sardiniers meurent de faim, et les industriels ferment leurs usines. Il y a donc urgence à prévenir le retour de pareilles calamités. La pêche de la sardine étant aléatoire, il faut absolument que les sardiniers puissent être employés et ne restent point inoccupés dans les années de disette ». M. Croarec leur conseille de pêcher d'autres poissons.

— La solidarité maçonnique est-elle supérieure à la charité catholique? M. Nourrisson résumant, dans le *Correspondant* du 10 mars, les travaux de l'Assemblée général du Grand-Orient de France, en 1902, nous apprend que les recettes de la Caisse de solidarité maçonnique ont été de 38.683 francs. Un point noir, ajoute M. Nourrisson, c'est la constatation faite par le rapporteur que « 50 p. 100 des demandes sont adressées en faveur de maçons admis dans les ateliers depuis moins de deux ans. Et cette proportion tend à augmenter de jour en jour. »

La charité catholique a été la principale source de corruption

publique pendant tout le moyen-âge et l'ancien régime. Sous prétexte de secourir les infirmes, les veuves et les orphelins, les couvents se faisaient accorder des privilèges et des bénéfices exorbitants et n'aboutissaient qu'à encourager la paresse et le vice. La Loge imite l'Eglise. Le couvent est transformé en convent. Une lettre renversée et c'est toute la différence entre l'ancienne religion et la nouvelle. C'est bien la peine assurément!

Les méthodes de traitement des aliénés ont fait, en ces derniers temps, des progrès sensibles, dont les revues spéciales et notamment la Revue *philanthropique*, ont souvent entretenu leurs lecteurs. Mais la France, avec sa loi de 1838, n'est pas à la tête de ce mouvement de réforme. C'est ce que montre M. A. Lefèvre, dans la *Revue de Paris* du 1er février.

En Allemagne, en Angleterre, en Ecosse, en Belgique, en Russie même, l'aliéné est considéré comme un malade et non comme un malfaiteur. L'établissement où il est reçu n'est pas une maison de fous, c'est un hôpital où l'on soigne des nerveux et des psychiques plus ou moins gravement atteints. « Aussi l'asile n'a-t-il pas mauvaise réputation comme chez nous. Au lieu d'y conduire les malades quand on ne peut plus faire autrement, en les y mène, sans hésitation et sans répugnance au début de la maladie, et les résultats obtenus sont fort bons. »

Non seulement le malade entre facilement dans cet hôpital, mais il en sort de même : on emploie la méthode thérapeutique de la porte ouverte (l'*open door*). Tandis qu'en France, « l'application rigoureuse de la loi de 1838, conduit à dépasser le but. C'est à la fois dans l'intérêt de l'individu et dans un intérêt social qu'elle ordonne l'internement, et l'internement prolongé tourne au contraire au détriment du malade qui ne guérit plus et de la collectivité qui supporte des charges inutiles. »

Les facultés des malades privés de leur liberté s'émoussent. « Ils ne sont plus des fous, mais ils sont devenus peu à peu incapables d'aucun effort, tout au plus justiciables de la colonie d'aliénés ou du traitement familial. Libérés à temps, ils auraient pu redevenir des unités sociales utilisables. L'internement trop prolongé en a fait des incurables ».

Qu'on nous permette, en passant, une réflexion. Si la contrainte et l'internement prolongé émoussent les facultés des hommes et les rendent incapables d'aucun effort, à combien plus forte raison

l'école doit-elle produire des effets analogues sur les enfants. Étonnez-vous après cela, quand ils ont passé dix, quinze ans et plus dans les « geoles de jeunesse captive », ils ne soient plus capables que d'aspirer à quelque sinécure bureaucratique.

La loi de 1838 présente d'autres inconvénients que nous ne pouvons énumérer ici. Pour conclure, M. A. Lefévre conseille de « ménager aux convalescents une transition entre la séquestration complète et la pleine liberté et, tout en faisant leur rééducation, s'assurer par expérience de la possibité d'une sortie définitive. ... L'aliéné serait de moins en moins un détenu, et l'asile se transformerait en un hôpital de traitement. La famille, qui ne pourrait plus supposer son malade parti sans espoir de retour, lui conserverait sa place au foyer. En le mettant en liberté dès que ce serait possible, on éviterait l'atrophie de ses facultés, et quelques précautions très simples suffiraient à empêcher cette transition brusque à laquelle tant de rechutes sont actuellement imputables. »

Si l'on en croyait notre Saint Père l'Etat, la civilisation serait en grand danger de périr du fait de notre Sainte Mère l'Eglise. Il paraît que, Dieu merci, il n'en est rien. D'après un article anonyme, publié par la *Revue* du 1er janvier, l'Eglise de France subit une crise aussi forte sinon plus que les autres industries. « Depuis quatre ou cinq ans, on peut dire sans exagération aucune, qu'il est sorti, annuellement, 200 prêtres de l'Eglise de France. Et combien y en a-t-il qui restent et qui voudraient partir ! »

Parmi les causes de la crise ecclésiastique, on signale les ignorances et les routines qui font du prêtre catholique une sorte d'exilé dans la société des autres hommes, qu'il s'est donné, pourtant, mission de diriger.

Notons, à ce propos, que les enfants de l'Université sont dans le même cas que les enfants de l'Eglise : eux aussi sont exilés de la Société dès leur plus tendre enfance. Et ils se donnent pour mission de chausser les pantoufles des prêtres.

Le gouvernement, qui fait tant d'efforts pour nous préserver du péril clérical prend donc une peine bien inutile, puisque l'Eglise tombe par son propre poids. Mais, par le temps qui court, à vaincre sans péril, on triomphe tout de même.

— Les partisans des trusts assurent que la concentration de l'activité commerciale et industrielle entre les mains des syndi-

cats permet de baisser les prix et profite ainsi à l'ensemble de la population. M. de Norvins répond à cette assertion, dans la *Revue* du 1er janvier, en donnant les chiffres de l'augmentation du prix des denrées aux Etats-Unis.

« Entre 1897 et 1902, le prix des articles de première nécessité a augmenté dans les proportions suivantes : chauffage, 9,78 ; loyer, 52,43; produits de cordonnerie, 16,07 ; produits alimentaires. 11,16, etc., etc. » Le porc, le bœuf, les œufs, le beurre, tout a augmenté. Les sandwichs, qui ont coûté 5 cents en 1901, se vendent aujourd'hui 10 cents; les tables d'hôte, de 35 cents ont monté à 50. Les jeunes femmes qui avaient jadis pour leur dîner 40 cents se voient obligées de dépenser 60 cents ou de ne pas manger à leur faim.

M. de Norvins constate, ce qui a déjà été fait souvent, que les plus grands ingénieurs, industriels et capitalistes, organisateurs des trusts et accumulateurs de milliards n'ont point fait « leurs études » et qu'ils sont sortis des rangs les plus infimes de la société.

Ces faits prouvent que les écolâtres perdent leur temps et notre argent à multiplier les écoles officielles, et que les socialistes, qui demandent l'égalité du point de départ, n'entendent guère les intérêts de leurs clients.

— M. Camille Mélinand considère, dans *La Revue* du 15 janvier, l'idée de punition comme un préjugé moral. La souffrance ne peut effacer une faute. « Ce qui est intelligible, c'est l'idée de certaines peines qui réparent le dommage causé : par exemple la restitution d'un objet volé. »

C'est ainsi que l'entendaient les anciens. Ils n'avaient ni prisons, ni guillotines, mais simplement des amendes et des « compositions. » Ils ne s'en portaient pas plus mal, mais cela ne faisait pas l'affaire des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire et de leurs subordonnés. Et voilà pourquoi...

Si la punition est un préjugé moral, la récompense en est un autre. « Elle n'est même pas *socialement* nécessaire pour exciter les hommes à être honnêtes. » Cependant M. Mélinand fait une concession qui ne nous paraît pas acceptable : « Comme cette idée (de récompense) n'entraîne pas les mêmes conséquences odieuses, comme elle n'inspire pas des sentiments et des pratiques aussi regrettables... »

La punition est barbare en même temps qu'absurde; mais, à

notre avis, la récompense est un moyen de corruption bien plus funeste.

— Le professeur Georges Renard, voulant s'assurer si les divergences politiques du socialisme actuel sont aussi profondes qu'on pourrait le croire, a ouvert une enquête et adressé trois questions aux représentants principaux (d'après lui) du socialisme en divers pays, sur le but économique du socialisme, sur les moyens à employer pour atteindre ce but et sur l'attitude du parti socialiste à l'égard des autres partis et à l'égard d'un ministère proposant des réformes démocratiques.

Les réponses ne nous apprennent pas grand'chose de nouveau. M. Renard constate que le désaccord entre les groupes ne porte pas sur le but économique qu'il s'agit d'atteindre, mais sur les voies et moyens qu'il convient d'adopter pour y parvenir. Ces moyens se résument en « politique *réformiste* en temps ordinaire, politique *révolutionnaire* au besoin. » Les uns inclinent davantage vers la première, les autres vers la seconde. C'est surtout sur la troisième question que les socialistes sont divisés.

Le fait est que c'est la plus importante. Le but : socialisation du sol et des moyens de production, on peut l'ajourner indéfiniment; le moyen; il faut bien se contenter de réformes quand on est trop faible ou trop lâche pour risquer sa peau dans une révolution ; mais l'assiette au beurre.....

M. Henry Aubert nous présente, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, une description, prise sur le vif et bien rendue, des mœurs et coutumes du *popolino* italien. Avec le *lotto* (la loterie), la *camorra* et la *maffia* sont les traits les plus caractéristiques du bas peuple en Italie. M. Aubert dit « les plus grandes plaies ». La camorra sévit dans presque toute l'Italie, mais elle n'est organisée en société qu'à Naples. La maffia est spéciale à la Sicile.

La camorra est, avant tout, une association de maîtres chanteurs, d'effrontés extorqueurs d'argent, de dévaliseurs de passants attardés. Elle a existé de tout temps, croit-on, mais elle ne se manifesta publiquement que vers 1820, c'est-à-dire à l'époque où commença l'excès de misère dont souffre encore l'Italie méridionale. Aigris par les dénis de justice, par l'insuffisance de la police bourbonnienne, les camoristes entreprirent de se faire justice eux-mêmes et à ceux qui leur demandaient protection. Le

peuple eut plus confiance en eux que dans les carabiniers du roi ; il s'habitua à croire que le droit était toujours du côté du camoriste ; aussi, actuellement encore, quand un sergent de ville poursuit un malfaiteur dans les rues de Naples, les popolani s'écartent pour lui laisser du large. La police de cette société fait d'ailleurs mieux les choses que l'autre ; elle rend les objets volés. « Pas d'affaires classées, pas d'aveu d'impuissance, une stupéfiante rapidité d'action ».

La maffia sicilienne diffère, à certains égards, de la camarra, mais elle s'en rapproche par sa haine de la magistrature, son mépris des institutions régulières et des morales courantes, les peines sévères qu'elle édicte contre ses membres qui ont recours à la juridiction légale. C'est un reste de la barbarie féodale, une conséquence des mauvais gouvernements qui se sont succédé en Sicile depuis six siècles, des pressurations, des vexations dont cette malheureuse île a été victime de la part de ses conquérants.

J'ai résumé ce que dit M. Aubert de ces deux institutions *popolines* pour montrer : 1° qu'elles tirent leur origine des mauvais gouvernements. Ce qui le confirme, c'est qu'elles perdent dans l'estime publique quand le gouvernement devient moins mauvais ; 2° que les voleurs, même associés, sont pour le moins aussi honnêtes que les gouvernants ; 3° que vers le millième siècle, quand les hommes auront épuisé toutes les formes de gouvernement, ils finiront peut-être par découvrir que tous se valent et par y renoncer pour les remplacer, non par la camorra, mais par l'assurance, qui aura les mêmes avantages sans présenter les mêmes inconvénients.

On est généralement porté à croire que les petites nations, — comme les petites industries, — sont fatalement destinées à être vaincues, écrasées, absorbées par les grandes dans la lutte économique. Les faits ne paraissent pas venir à l'appui de cette présomption. La Belgique est un bel exemple de la prospérité que peut acquérir un petit peuple. Confiné dans un territoire minuscule, insuffisant pour sa population qui se développe rapidement, ne possédant que quelques kilomètres de côtes, ayant vécu pendant des siècles sous la domination étrangère, ayant été pendant tout ce temps le jouet des appétits voraces de ses puissants voisins, morcelé d'ailleurs en provinces rivales, mixture étrange

de deux races différant par la langue et par les mœurs, dépourvu, en apparence, d'unité nationale, entouré de voisins qui devaient, au point de vue économique, lui enlever tout espoir de succès, ce petit peuple semblait être condamné à végéter misérablement sous le rapport industriel et commercial.

Or, que voyons-nous aujourd'hui, se demande M. Constant Smeesters dans la *Revue générale?* « C'est que ce petit peuple a pris place parmi les principales nations commerciales du monde, à côté de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et des Etats-Unis... Pendant ces quinze dernières années, notre commerce s'est accru de 52 p. 100, alors que le commerce général du monde n'augmentait que de 8 p. 100.

La Belgique n'a donc qu'à continuer, tout en évitant d'imiter la grenouille de la fable, et sans oublier que, plus une vessie est gonflée, plus elle est exposée à crever.

— C'est peut-être parce que la vessie est trop tendue que les impérialistes anglais ont réuni l'année dernière une Conférence coloniale à Londres, dans le but de préparer la fédération politique et commerciale de l'Angleterre avec ses colonies. M. Ernest Dubois résume, dans la *Revue générale*, les travaux de cette Conférence.

La fédération commerciale ne paraît guère en bonne voie. On sait que « le Royaume-Uni, qui est le grand marché du monde, importe la plus grande partie des choses qui lui sont nécessaires, non pas de ses colonies, mais des pays étrangers, et de même, la plus grande partie de ses exportations se dirige vers les pays étrangers. » Ce qui prouve que, en Angleterre comme ailleurs, *le Commerce fuit le drapeau.*

La fédération navale et militaire serait bien désirable pour les métropolitains, qui paient pour l'armée et la marine 36 fr. 50 par tête et par an, tandis que l'habitant des colonies ne paie que 3 fr. 50. Mais les impérialistes, dit M. Dubois, auront fort à faire avant de vaincre les résistances tenaces que rencontre la confédération de toutes les forces navales et militaires de l'Empire.

Quant à la fédération politique, elle est subordonnée à une condition scabreuse : « Avant d'obtenir, sous une forme ou sous une autre, une part d'intervention dans la politique générale de l'Empire, les colonies doivent d'abord prendre une part effective et proportionnée à leurs ressources aux charges mêmes de cet Empire. »

Néanmoins, M. Dubois espère que des conférences coloniales

périodiques et des négociations qui se poursuivront dans l'intervalle parviendront à concilier les intérêts opposés de l'Angleterre et de ses colonies.

Le chômage, dit l'abbé E. Vossen dans la *Réforme sociale* du 1er janvier, le chômage est devenu pour l'ouvrier une grande plaie, et pour la société un grave danger. Il importe donc d'en rechercher les causes afin d'y porter remède ; c'est ce que fait l'auteur, mais il nous semble qu'il ne donne pas les principales causes.

Les inventions nouvelles, dit-il, sont les premiers facteurs de l'instabilité de la main-d'œuvre dans l'industrie.

Les inventions nouvelles, quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, sans intervention de l'Etat, ne s'introduisent que graduellement dans la pratique ; si elles retirent du travail d'un côté, elles en donnent d'autres côtés, et il y a compensation ; au pis-aller, le trouble qu'elles introduisent n'est que de peu de durée.

Nous pourrions indiquer plusieurs causes plus efficaces de l'instabilité de l'industrie et du chômage : les remaniements perpétuels des tarifs douaniers, les institutions qui attirent les paysans vers les villes, etc. ; mais on se lasse de dire toujours les mêmes choses avec toujours le même insuccès.

M. Vossen montre très bien que les moyens essayés jusqu'ici pour combattre le chômage font plus de mal que de bien. Il leur reproche avec raison : 1° la concurrence qu'ils font au travail libre ; 2° la faveur qu'ils accordent aux éléments les moins intéressants de la classe ouvrière ; 3° leur prix excessif ; 4° leurs conséquences fâcheuses en ce qui concerne la dépopulation des campagnes.

Que faire donc ? « L'assurance échappe à ces critiques. Mais pour qu'elle porte tous ses fruits, elle doit être obligatoire au sein de l'union professionnelle. »

Ce serait donc le syndicat obligatoire. Nous croyons que ce remède sera plus nuisible qu'utile, tant que les causes que nous avons indiquées subsisteront, et qu'il sera encore inutile quand on les aura supprimées, puisqu'il n'y aura plus de chômage.

— Une importante discussion a eu lieu sur les trusts à la *Société d'Economie sociale*, reproduite dans la *Réforme sociale*.

M. de Lamarzelle a très bien engagé la discussion en montrant que les grands trusts ont commencé à se former à la suite des

crises, et que ces crises étaient des crises de surproduction, et que cette surproduction provenait des tarifs protecteurs. Nous n'avons qu'un petit reproche à faire à l'orateur, c'est de s'être mis ensuite en contradiction avec lui-même, quand il a répondu à ses contradicteurs : « C'est la liberté illimitée, absolue, de la concurrence qui a produit les trusts et l'épouvantable péril qu'ils traînent à leur suite. »

On voit par là que M. de Lamarzelle partage l'erreur si répandue qui consiste à croire que la liberté n'est pas entravée, faussée, corrompue par la protection.

La place nous manque pour résumer les discours des autres membres qui ont pris part à la discussion : Martin Saint-Léon, Patris de Breuil, V. de Clercq, Hubert-Valleroux, E. Cheysson, H. Joly. La question est assez importante pour que ceux qui s'y intéressent lisent entièrement cette discussion.

— On s'occupe des écoles avec une sollicitude touchante ; on espère, par leur moyen — ce qui ne s'est jamais vu, — régénérer l'humanité, rétablir l'unité nationale, etc. La presse a beaucoup plus d'influence, en bien ou en mal. C'est donc avec raison que M. Pierret traite cette question dans la *Réforme sociale* du 1er mars. En 1789, on comptait 250 journaux en France. Aujourd'hui, il s'imprime 2.685 journaux à Paris, et 4.051 dans le reste de la France.

Les journaux français sont loin d'être aussi bien renseignés et rédigés que les journaux étrangers. La cause de cette infériorité, c'est le défaut d'argent. L'annonce, telle est la base solide du journalisme à l'étranger. Or, la presse française a tué cette poule aux œufs d'or, et, comme il faut vivre, elle a été réduite aux expédients, à se lancer dans toutes sortes d'aventures, à oublier son rôle d'éducatrice et, finalement, « la presse est devenue un égout »

« Quelques journaux publient de véritables cours d'impudicité. Une jeune personne qui lit tel grand journal mondain ou un journal amusant quelconque, doit forcément apprendre tous les détails du métier de fille publique et de souteneur, avec les expressions techniques, connaître le nom des principales belles petites, des principales maladies vénériennes. Vous voyez les noms des « momentanées de grande marque » étalés dans les journaux mondains à côté des noms les plus respectables de la bourgeoisie et de la noblesse françaises. »

Il convient d'ajouter : et réciproquement, vous voyez les noms

de la bourgeoisie et de la noblesse à côté des noms des « momentanées ». Qui a commencé à s'étaler ainsi ?

Que ferons-nous du Sahara, se demande M. G. d'Azambuja, dans la *Science sociale* de janvier. Le Sahara n'est pas si désert ni si aride qu'on le croyait. Les oasis sont nombreuses, et l'on peut les agrandir, comme l'expérience en a été faite. On peut aussi en créer de toutes pièces. Il suffit pour cela de creuser des puits dans des endroits appropriés. L'exemple même des localités d'où la végétation a disparu, parce qu'on a négligé d'entretenir les puits existants, montre bien que cette végétation peut reparaître ou apparaître si le phénomène contraire se produit.

Enfin, le fait qu'il y a des brigands nomades, les Touaregs, prouve qu'il y a des populations pacifiques et sédentaires. « C'est donc sur la population sédentaire des oasis qu'il faut s'appuyer, si l'on veut faire quelque chose dans le Sahara. »

Les brebis sahariennes gagneront-elles à changer de bergers ? Je n'en réponds pas. Et le moyen de les préserver du loup touareg ? Il n'y en a qu'un : la construction du chemin de fer transsaharien. Le difficile est de trouver « qui fera et surtout qui paiera ce gigantesque travail ».

On ne peut, dit M. d'Azambuja, compter sur l'initiative privée, elle est trop timide, et, d'ailleurs, le transsaharien coûtera évidemment très cher, et dans les premiers temps, rapportera fort peu. Il y a bien une certaine personne morale, très morale, l'Etat, à qui rien n'est impossible et dont l'attribution essentielle est de faire ce que ne peut faire l'initiative privée ; mais ce tout-puissant Etat ne peut rien faire sans argent, et il n'a pas d'argent. Tout ce qu'il pourra donc faire, s'il le peut, c'est d'empêcher les autres de mettre en valeur le Sahara.

— Des publicistes s'aperçoivent de temps en temps que les instituteurs manquent d'indépendance et veulent leur en donner en transférant leur nomination du préfet au recteur. Voilà bien, dit M. d'Azanbuja, dans la *Science sociale* de février, une des illusions les plus curieuses que l'on puisse voir. Que le transfert soit logique, c'est évident. Qu'il soit efficace, c'est autre chose.

« En réalité, sous un régime aussi centralisé que le nôtre, un fonctionnaire n'est jamais nommé par un préfet ou par un recteur, ou par quelque autre autorité hiérarchique déterminée. Il est

nommé par le gouvernement et, le gouvernement, c'est un clan vainqueur. Peu importe donc le canal par lequel la nomination arrive. La situation du maître d'école ne changera pas, les mêmes services lui seront réclamés, les mêmes plates-bandes lui seront interdites, et les mêmes menaces, en cas de désobéissance ou de zèle trop peu actif, planeront toujours sur sa tête. »

Ainsi, pauvres instituteurs officiels, vous aurez toujours le cou pelé. Si vous avez l'amour de l'indépendance, à la porte de la carrière pédagogique, *lasciate ogni speranza*.

Les catholiques « n'en mènent pas large » en ce moment ; mais à qui la faute ? Ne récoltent-ils pas ce qu'ils ont semé ? Que n'ont-ils pas dit, écrit et fait pour décrier le libéralisme ? La semence a si bien porté ses fruits que M. Pierre Suau proclame la faillite de la liberté, dans les *Etudes* du 5 janvier. Ce n'est pas *faillite* qu'il faut dire, mais *assassinat*. La liberté n'a pas failli à ses promesses. S'il y a eu quelques progrès au siècle dernier, c'est à elle que nous les devons. Si ses bienfaits ont été mêlés de beaucoup de maux, c'est que la liberté n'a été que partielle et toujours attaquée par les politiciens de tous les partis. Il n'est donc pas étonnant qu'elle succombe. Et, ironie du sort, alors que la liberté des catholiques est attaquée de tous côtés, il lui reste à la Chambre un défenseur, un seul je crois, et c'est un libéral : M. Aynard. La liberté ne garde pas rancune.

— M. Raoul de Scoraille critique avec beaucoup de bon sens, dans les *Etudes*, le projet de loi Chaumié contre la liberté de l'enseignement : l'égalité des grades, le certificat d'aptitude, les inspections. L'auteur montre que les diplômes ne prouvent rien et que les plus savants professeurs sont rarement les meilleurs. De l'Olympe scientifique où ils trônent, ils ne voient dans leurs élèves que des petits serins, des polissons, des cruchons de la plus belle espérance, etc.

M. de Scoraille se demande ce que deviendront les professeurs qui ne possèdent pas tous les certificats qu'exige le nouveau projet de loi. « La loi leur accorde trois ans pour se munir des grades qu'elle exige. Trois ans pour passer un examen de licence, et d'abord deux examens de baccalauréat, avec l'intervalle réglementaire d'une année. C'est tout juste le temps matériel. Si on échoue une fois, si une maladie retarde, si d'impérieux devoirs d'état absorbent, on ne pourra pas arriver à l'échéance et l'on

restera fruit sec à tout jamais. Et puis est-ce bien entre 30 et 50 ans qu'on va prendre des inscriptions aux Facultés, qu'on plie son esprit et son travail aux multiples exigences de programmes encyclopédiques, que de maître on redevient élève ? »

— Contre fortune, bon cœur. M. Maurice Blanchard conseille aux catholiques de renoncer aux fonctions publiques, militaires, administratives, etc., puisqu'on ne veut pas d'eux pour les remplir, et de prendre une orientation nouvelle, d'entrer dans les carrières agricoles, industrielles, coloniales. Il s'agit de renoncer une fois pour toutes aux fonctions salariées du gouvernement, à leurs pompes fanées et à leurs œuvres serviles, et de s'attacher aux carrières, dans le sens vrai du terme, *libérales.* »

Le renard trouvait des raisins trop verts, les catholiques les trouvent trop mûrs. C'est un peu tard. M. Blanchard espère qu'on trouvera dans ces nouvelles carrières, « honneur, liberté, et Dieu aidant, fortune, prestige et ascendant social. »

Nous le souhaitons de bon cœur, mais l'Etat aidant de son côté et prélevant la part du lion sur les produits de toute industrie, il est fort possible que l'espérance ne se réalise pas.

Heureux pays que l'Inde, s'il est vrai, comme l'assurent les protectionnistes que l'exportation est un signe et une source de prospérité pour un peuple. M. A. Métin nous apprend, dans la *Revue d'Economie politique* de janvier, que l'Inde exporte surtout des produits agricoles, matières textiles comprises, et que ses exportations sont en augmentation croissante. Leur valeur dépasse de beaucoup celle des importations. Elle atteignait en 1899-1900, 1.036.836 961 roupies contre 707.118.634 d'importations ; en 1900-1901, 1.042.033.484 roupies contre 762.778.833 d'importation.

Heureux pays, en effet, à cela près que la famine y est endémique. M. Métin cherche les causes de la misère indienne. Il trouve que le régime financier de l'Inde force le pays à exporter. « L'Angleterre dépense chaque année au dehors un tiers environ des recettes que lui fournit l'impôt. » L'impôt lui-même, tant indirect que direct, est beaucoup trop lourd. « Malgré tout, conclut l'auteur, la comparaison avec les Mogols est en faveur de l'administration financière anglaise. Mais on peut reprocher au régime actuel de ne pas rendre à l'agriculture l'équivalent de ce qu'il lui prend ».

— Dans la *Revue d'Economie politique* de mars, M. Laurent Dechesne recherche les causes de la crise des industries russes. Les pays neufs (comme la Russie), désireux d'encourager l'établissement et les progrès d'industries nouvelles sur leur territoire, recourent de préférence aux droits de douane qui, tout en assurant aux capitalistes et aux fabricants étrangers des prix de vente exceptionnellement élevés, créent des ressources dont profite le trésor public, il est vrai, aux dépens des consommateurs nationaux... Les fabricants des anciens pays, rebutés par les obstacles que les droits de douane opposent à l'importation de leurs marchandises dans les pays neufs, attirés d'autre part par les profits élevés dont ils pourraient y jouir, finissent par y transporter leurs industries... Les usines se multiplient, la spéculation s'en mêle, les prix s'élèvent rapidement. Alors vient un moment où l'on a construit trop de fabriques, en tablant sur des prix de vente que la demande intérieure ne peut plus accepter. La confiance fait place à la méfiance, la crise éclate et les prix baissent.

« Et voilà comment, au tournant des XIX[e] et XX[e] siècles, la Russie, pays neuf au point de vue économique, recourut à la vieille méthode mercantiliste pour attirer chez elle les capitaux et les techniciens de Belgique et de France et acquérir ainsi de nouvelles industries ».

M. Dechesne ne dit pas clairement si la Russie a bien ou mal fait, si la méthode mercantiliste est bonne ou mauvaise, si les nouvelles industries russes sont et resteront viables et à quelles conditions.

La houille blanche fait son chemin. Elle a pris assez d'importance pour donner lieu à un Congrès dont M. de Rousiers résume les travaux dans les *Annales des Sciences politiques* de janvier. L'auteur y traite de la découverte de la houille blanche, de son rôle industriel, de ses débouchés présents et futurs, des problèmes juridiques qu'elle soulève.

Le principal problème juridique est celui de la propriété. Les chutes d'eau doivent-elles appartenir à l'Etat? doivent-elles être exploitées par lui ou concédées à l'industrie privée? doivent-elles être la propriété des exploitants qui les mettent en valeur? M. de Rousiers montre que cette richesse naturelle est en réalité artificielle : la force développée par une chute n'est rien; « il faut s'emparer de cette force; il faut se servir de la chute naturelle

pour *créer* la chute industrielle, et cela suppose des travaux considérables, se chiffrant souvent par plusieurs millions ».

Le Congrès n'a pas pris parti d'une manière explicite entre les différents systèmes d'appropriation proposés, mais un courant très marqué s'y est manifesté contre la concession, à plus forte raison contre la collectivisation.

— Dans les *Annales des Sciences politiques* de mars, un article de M. P. Matter sur le *Code pénal et la clémence* vient en quelque sorte corroborer les idées émises par M. C. Mélinand, dont nous avons parlé plus haut. L'auteur y expose que la théorie du droit pénal s'est lentement et profondément modifiée dans le courant du XIX[e] siècle et qu'elle continue. La pratique a suivi la théorie, si elle ne l'a pas précédée.

« C'est sous l'influence de ces idées (de clémence) que les Chambres ont été saisies de trois propositions de lois, toutes sorties de l'initiative parlementaire : l'une absout la soustraction commise pour satisfaire un besoin d'extrême misère ; l'autre organise des circonstances très atténuantes ; la troisième permet au juge de pardonner au coupable. »

Qui sait si le Code pénal de Jésus : — Que celui qui est sans péché jette la première pierre, — ne va pas renaître, au moins pour les premières fautes ? « Les usages des tribunaux, conclut M. Matter, doivent se modifier comme les mœurs des sociétés. Le temps d'une sévérité rigide n'est plus. S'il est indispensable de mettre hors d'état de nuire les récidivistes et les professionnels, il faut chercher non à écraser, mais à relever ceux en qui tout n'est pas perdu. »

Le Code civil semble lui aussi s'adoucir et suivre l'exemple du Code pénal. « Les lois s'humanisent », dit M. A Vavasseur dans la *Revue des Sociétés* de janvier. « L'esprit nouveau s'est infiltré aussi dans le réseau, pourtant si serré, si froid, et jusqu'ici si impénétrable, de nos lois civiles. » L'auteur cite plusieurs exemples de ces lois humanisées, et il ajoute : « Souhaitons que le législateur se laisse aller sur cette pente naturelle et corrige toutes les iniquités légales. »

Les iniquités légales ! Elles doivent fourmiller, étant donné, comme dit J. J. Rousseau, qu'il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes ; il y a lieu de s'étonner que les législateurs

et les magistrats ne reculent pas devant la responsabilité qu'ils assument et qu'ils ne se couvrent pas de cendre, ne se frappent pas la poitrine, ne déchirent pas leurs vêtements quand un crime se commet, en se demandant s'ils n'en sont pas les premiers auteurs si ce ne sont pas leurs lois qui causent les crimes.

— Une nouvelle société vient de se fonder, aux Etats-Unis, nous apprend M. Vavasseur. Elle s'appelle la Fidélité et la Garantie et c'est une compagnie d'assurance contre le vol, les détournements et les malversations. Il y a, paraît-il, tant de voleurs aux Etats-Unis qu'on ne saurait trop se garantir. D'après une statistique officielle il n'y aurait pas eu en l'année 1900, moins de 40.093 vols et 7.100 abus de confiance. « Décidément », conclut M. Vavasseur, les fripons nous envahissent, mais leur nombre va encore augmenter, car ils vont perdre leurs derniers scrupules en sachant que leurs victimes seront indemnisées. »

Nous ne partageons pas cette manière de voir. Il est évident, au contraire, que les compagnies d'assurance contre le vol organiseront une police plus active et plus vigilante que la police officielle, tant pour prévenir les vols que pour découvrir les voleurs et que le nombre des affaires « classées » diminuera ; à moins que l'Etat, concurrent de ces compagnies, ne leur mette des bâtons dans les roues.

L'épargne française a-t-elle une tendance marquée à fléchir comme quelques uns le prétendent ? M. Joseph Benzacar a voulu s'en assurer et il expose le résultat de ses recherches à ce sujet dans la *Revue Economique de Bordeaux*. Sauf en 1848-1850 et 1870-1873, dit l'auteur, l'accroissement de l'épargne n'a subi aucun arrêt : il est la conséquence, non point d'une concentration plus grande des richesses, mais bien d'une dissémination de la fortune privée, c'est ce qui ressort du coefficient d'épargnants. Ce coefficient, calculé d'après le nombre des déposants par 1000 habitants, n'a baissé que deux fois en 1848 et en 1870. En 1882, le nombre des livrets — un par tête — était de 4.645.393 ; en 1892, de 8.084.435 ; en 1901, de 11.051.979. De la sorte, près du tiers de notre population possède une créance sur la caisse d'épargne.

En 1901, les ouvriers et journaliers agricoles, les ouvriers d'industrie, les domestiques, les employés représentaient les

44.03 p. 100 du nombre total des déposants nouveaux ; au 31 décembre 1901, les livrets de 1 à 100 francs correspondaient aux 51.19 p. 100 de l'ensemble des livrets.

Le chiffre total des dépôts s'est également accru dans des proportions énormes. De 1882 à 1901, les dépôts sont passés de 1.802.497.809 fr. 03 à 4.429.426.571 fr. 35. Ce solde créditeur qui atteint son maximum en 1901 n'a éprouvé que de très courtes oscillations. Après un léger recul en 1900, il a remonté très haut en 1901.

« En définitive, de ce rapide aperçu découle cette impression que le prétendu malaise des caisses d'épargne est purement imaginaire. Malgré la baisse du taux de l'intérêt, la limitation du chiffre des dépôts, les caisses ont conservé à juste titre la confiance du public. Le nombre des livrets, le solde créditeur, la fortune personnelle des caisses s'accroissent sensiblement ; ce sont là autant de signes sûrement caractéristiques d'une prospérité ininterrompue. »

Le dernier Congrès national corporatif tenu à Montpellier s'est occupé de l'unification des forces syndicales en France. M. Charles Rist publie, dans le *Musée social*, un mémoire sur les travaux de ce Congrès. Très divisés entre eux, les congressistes ont dû se faire des concessions au cours des débats, mais l'unification n'en paraît pas plus solide. On a créé l'unité au sommet sans qu'elle existe encore à la base.

« Dans la même profession et dans la même ville, les ouvriers sont groupés en syndicats hostiles ; les fédérations de métier et d'industrie se disputent les mêmes syndiqués, les unions locales font concurrence aux Bourses, et l'organisation syndicale est devenue si complexe que les « militants » eux-mêmes ont peine à s'y reconnaître. Pour qu'une unité réelle et durable s'établisse, ce sont ces divisions qu'il faudrait faire disparaître. »

On voit que l'infâme concurrence règne entre les syndicats ouvriers comme parmi de simples capitalistes, ce qui permet de présumer que la société future n'en sera pas plus exempte que la société moderne. On voit aussi que le Congrès national corporatif fait de louables efforts pour mettre la charrue avant les bœufs et pour faire tenir en équilibre la pyramide sociale sur sa pointe.

— Dans la livraison de février du *Musée social*, M. Paul Ghio

rend compte des dernières agitations agraires dans l'Italie du Nord. Il paraît que les socialistes italiens sont plus pratiques que leurs camarades de France. Leurs *leghe di miglioramento* parviennent à adoucir les rapports entre patrons et ouvriers ruraux. Leur clubs aussi s'efforcent de moraliser ces ouvriers et de les instruire.

« Le fait d'être admis au cercle socialiste prouve notoirement deux choses : que le travailleur s'est affranchi de toute manie révolutionnaire, qu'il mène une vie régulière, qu'il ne boit pas d'alcool qu'il aime sa femme et ses enfants... Chaque cercle possède une école du soir, dont les cours sont suivis avec une véritable ardeur. Depuis deux ans le nombre des illettrés, dans la province de Mantoue, a diminué de deux tiers et, dans un an, il n'y aura plus d'illettrés dans les campagnes mantouanes. Le spectacle offert par les paysans, à cet égard, est touchant. Des vieillards de 60 ans se sont fait inscrire à l'école et donnent l'exemple de l'assiduité et du bon vouloir. »

Ce fait, et tant d'autres semblables, n'empêchera pas les politiciens de soutenir que l'obligation de l'école est nécessaire, que sans elle tout le monde croupirait dans l'ignorance. Ils mesurent sans doute les autres à leur aune.

Les capitaux français sont disséminés un peu partout. Nous sommes donc intéressés à ce que les finances étrangères soient bien administrées. Dans le but de nous éclairer à ce sujet, M. Pierre Neymarck donne des renseignements sur les finances danoises. (*Le Rentier*, 27 janvier.)

Sur les 2 millions d'habitants du Danemark, 530.000 sont industriels, 874.000 agriculteurs. Ces derniers sont donc la plus grande force productrice. L'agriculture danoise a triomphé des difficultés que causait le climat, et l'on sait que l'exportation des produits agricoles progresse incessamment.

L'Etat a 1.789 kilomètres de chemins de fer et les compagnies 1196. Les recettes provenant des chemins de fer ont augmenté de 26 à 27.8 millions en trois ans, mais les dépenses ont augmenté de 23 à 27.9 millions pendant la même période. Le personnel des chemins de fer a augmenté de 1000 personnes en trois ans, alors que le nombre de kilomètres exploités et le trafic restaient les mêmes.

« En résumé, conclut M. P. Neymarck, les finances de l'Etat

danois n'ont pas entamé la réserve des capitaux liquides, ni l'actif des chemins de fer. Une certaine gêne s'est manifestée dans la dernière année; elle est due au grand nombre de travaux entrepris à la fois; les recettes ne sont pas atteintes. »

— Les profits du métier de rentier ne paraissent pas être en progrès. La concurrence y est sans doute trop vive. M. A. Neymarck énumère, dans le *Rentier* du 7 février, les prochaines conversions en France et en Europe de rentes étrangères. Elles sont nombreuses, et M. Neymarck ajoute que la série n'est pas épuisée.

On peut évaluer à l'heure actuelle à environ 10 milliards l'ensemble des rentes étrangères convertibles appartenant à nos rentiers et pouvant être converties d'ici peu d'années. Ces 10 milliards rapportent approximativement 500 à 550 millions sur les premiers prix d'achat au cours d'émission, et 400 à 425 sur les prix actuels. Les conversions qui vont les atteindre à bref délai réduiront à 3 1/2 la majeure partie de ces revenus, soit à 350 millions.

« C'est surtout sur le marché français, dit M. Neymarck, que comptent les gouvernements emprunteurs et conversionnistes pour réussir ces opérations. » Et ils peuvent y compter en toute sûreté, les Français se résigneront toujours à voir baisser le revenu de leurs capitaux plutôt qu'à les faire valoir eux-mêmes.

Le gouvernement belge est content de ses consuls. La Section Centrale chargée d'examiner le budget des Affaires étrangères pour l'exercice 1903 a voté des félicitations au gouvernement pour la réorganisation du corps consulaire et pour les services de plus en plus considérables que rend celui-ci.

Mais qui n'entend qu'une cloche... Il paraît que l'industrie et le commerce belges ne sont pas si contents. Ils se plaignent de l'insuffisance du service consulaire et de la nécessité où se trouvent leurs nationaux de s'adresser aux consuls étrangers, notamment aux consuls allemands pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin.

La Section centrale vote des félicitations; les Belges établis à l'étranger se plaignent avec amertume. Qui a raison? Tel est le problème que M. H. de Nimal s'est proposé de résoudre dans une série d'articles publiés dans l'*Echo de l'Industrie*.

Avant 1896, dit l'auteur, le corps consulaire se recrutait selon le bon plaisir du gouvernement. Il y avait de mauvais choix, mais il y en avait souvent de bons. Pour remédier aux abus et aux réclamations, l'arrêté royal de 1896 a fait du corps consulaire une carrière fermée et hiérarchisée comme la diplomatie. La carrière ne devient plus accessible qu'aux porteurs de certains diplômes, ou aux fonctionnaires de la direction du commerce et des consulats au Ministère des Affaires étrangères.

Ces jeunes diplomés, farcis de théorie, mais ignorant tout du commerce, de l'industrie et de leurs besoins, ne peuvent rendre que de minimes services et sont incapables de se perfectionner dans leur profession, puisqu'on les promène d'un coin du globe à l'autre suivant les besoins... de leur avancement. On est ainsi tombé de mal en pis.

Pour sortir de cet embarras, M. de Nimal propose une réorganisation du corps consulaire dont voici les principaux articles : 1° Faculté pour le gouvernement d'appeler d'emblée aux fonctions consulaires des hommes non pourvus de diplômes spéciaux, mais recommandables par leurs connaissances ou leurs services, à charge d'indiquer les motifs de la nomination. 2° Maintien des consuls de carrière, avec établissement à Londres d'une école pratique. 3° Avancement sur place des consuls. 4° Suppression de l'obligation de choisir, parmi les résidents belges, les agents non rétribués, lesquels seraient pris parmi les habitants notables du pays, sans distinction de nationalité. 5° Service gratuit, par le ministère des Affaires étrangères, à tous les consuls, des principales publications économiques, industrielles et commerciales paraissant en Belgique, de façon que ces agents soient renseignés sur l'industrie, le commerce, etc.

Ce projet a rencontré des approbations, mais il a aussi soulevé des objections de la part de divers journaux et même de la part du ministère des Affaires étrangères. M. de Nimal répond aux objections qui lui sont opposées. Nous ne pouvons résumer ici cette discussion, mais nous avons voulu montrer sur quelles bases elle repose afin que, si notre organisation consulaire pèche par les mêmes côtés que celle des Belges, nous puissions profiter de leur expérience et de leurs idées de réforme.

Chacun explique la crise sardinière à son point de vue. C'est ainsi que, dans les *Temps Nouveaux*, on rejette la faute sur le capitalisme. « Et ainsi se condamne lui-même le mode de pro-

duction capitaliste, qui nous est représenté par les économistes comme l'organisation parfaite. »

L'économiste qui considérerait une organisation quelconque comme *parfaite* nous paraîtrait bien osé : puisque tout tend vers la perfection, rien ne peut être parfait, la perfection n'est que relative.

L'exemple en question nous paraît bien mal choisi pour inculper le capitalisme. La pêche est précisément une des rares industries qui sont restées communistes. C'est parce que les eaux sont restées communes que chacun y puise sans restituer, que les chalutiers détruisent le poisson, etc. La contre-épreuve de cette assertion se trouve dans les quelques lieux où les eaux sont propriétés privées et où l'on a toujours du poisson en abondance parce qu'on prend soin de le cultiver.

— Au moment où la guerre est — ou paraît — engagée contre le cléricalisme, il est curieux de constater que les anarchistes, à peu près seuls, n'y prennent pas part. Ils ne demandent pas qu'on supprime les idées religieuses, ce n'est pas possible ; ils voudraient seulement, comme le dit M. Delesalle dans les *Temps Nouveaux*, faire de la religion une chose privée, faire qu'il n'y ait plus de religions d'Etat et que les non-croyants ne soient plus obligés de contribuer aux frais de culte des croyants. Ce n'est pas ainsi que l'entendent ni l'Eglise ni l'Etat. Si les cléricaux étaient sincères, ils se sépareraient de l'Etat et refuseraient son budget. Mais « ils savent bien, dit M. Charles Albert, qu'ils n'ont plus de leur côté la foi, cette grande chose qui transporte les montagnes, c'est-à-dire, en l'espèce, qui nourrit le prêtre et reconstruit le temple. »

La nouvelle revue maçonnique l'*Acacia* remue les questions sociales avec impartialité, chose rare de nos jours. Nous y trouvons notamment une discussion engagée pour et contre le socialisme entre le F.·. Deslinières et le F... Mathieu Vial. Il a été parlé dans le *Journal des Economistes* des idées de M. Deslinières à propos de son livre : l'*Application du système socialiste*. Ses articles sur la réalisation du socialisme sont dans le même esprit : les sociétés civilisées sont constituées et gouvernées dans l'intérêt des riches, des capitalistes. M. Vial répond que cette assertion n'a aucun fondement en régime de suffrage universel. Les classes n'existent pas. Il n'y a qu'un code civil, qu'un code pénal, etc.

On fait quelquefois des lois au profit des riches, mais on en fait aussi au profit des pauvres.

Le prolétariat n'a pas plus d'existence réelle que le capitalisme. Ce mot fut exhumé par les socialistes du temps de Louis-Philippe, et alors il exprima une réalité. Il y avait, à cette époque, le *cens* électoral. Les deux colonnes de l'édifice élevé par M. Deslinières n'ont donc pas de fondement.

— Dans la même Revue, de F.·. Ch. M. Limousin écrit un article sur, ou plutôt contre les congrégations religieuses. Je suis, dit-il, partisan de la liberté de l'enseignement et je n'approuve pas les libre-penseurs qui ressuscitent la fameuse doctrine de la « liberté du bien » dont les écrivains catholiques ont tant usé à l'époque où l'église était maîtresse.

Voilà qui est bien, mais nous voyons ensuite M. Limousin se contredire en admettant des buts *licites* et *illicites* et en interdisant les associations ayant un but illicite. Naturellement, les congrégations poursuivent un but illicite aux yeux des francs-maçons, de même que ceux-ci aux yeux des catholiques. Nous voilà donc aussi avancés qu'auparavant.

S'il y a des associations poursuivant un but illicite, c'est-à-dire cherchant à faire le mal, le public en aura plus vite et plus sûrement et plus économiquement raison que le législateur.

La *Revue internationale du commerce, de l'industrie et de la banque* publie, sous la direction de MM. Julien Hayem et Maurice Schloss, le compte rendu complet des discussions, travaux et mémoires du Congrès international du commerce et de l'industrie tenu à Ostende en 1902[1]. Ce volume de près de 500 pages renferme des idées intéressantes sur les traités de commerce, les tarifs douaniers, la législation commerciale, la propriété industrielle et commerciale au point de vue international, l'intervention de l'Etat pour assurer les pensions de retraite, etc., etc.

Dans son allocution d'ouverture du Congrès, M. Piéters, bourgmestre d'Ostende, constate que la prospérité de la Belgique et notamment d'Ostende, lui vient de la liberté, du respect des droits individuels. « Dans notre port, nous recevons les pavillons de toutes les nations maritimes. La mer et l'accès libre de la ville

[1] Un vol. in-8° Paris, Guillaumin et Cie.

maritime donnant une occupation favorable à une population ouvrière nombreuse. »

La Belgique a donc pu prospérer sans marine, ni militaire ni même marchande. On parle beaucoup depuis quelque temps de créer une marine belge. Si ce projet est mis à exécution, on verra si la prospérité actuelle se perpétuera.

M. Yves Guyot répond à M. Piéters : Lorsqu'on songe, dit-il, que la ville d'Ostende est à quelques heures de la Russie, à quelques heures de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France, on se demande comment il peut y avoir encore des frontières de douanes qui établissent une coupure artificielle entre de si proches voisins.

M. Strauss, président du Comité belge d'organisation du Congrès, espère que les travaux de ce Congrès parviendront finalement à faire régner plus de justice dans ce monde, notamment en supprimant les douanes, non pas du jour au lendemain, — le rêve serait trop beau, — mais dans un avenir aussi rapproché que possible. « Nous aurons travaillé ainsi à l'affranchissement et à l'amélioration de la situation matérielle et morale des peuples. »

On voit que ces congressistes sont des niveleurs à leur façon. Ils veulent supprimer, non pas, comme les socialistes, les inégalités naturelles, qui sont les sources du bien-être et du progrès et qui, d'ailleurs, ne peuvent être détruites; mais les inégalités artificielles, desquelles découlent tous les maux curables des sociétés humaines.

Le Congrès international du commerce et de l'industrie d'Ostende a réuni un nombre total de 761 adhérents sur lesquels 226 ont assisté au Congrès. De tout ce mouvement. sortira-t-il quelque réforme? Il ne faut jurer de rien. Les congressistes sont d'ailleurs prêts à recommencer. Leurs assises doivent se tenir tous les deux ans.

Rouxel.

LES MANIFESTATIONS NOUVELLES DU MUNICIPALISME

Nous aurions pu dire du socialisme municipal, car il s'agit bien là de manifestations socialistes, mais nous n'avons pas voulu, quoique la chose soit absolument évidente, froisser les susceptibilités des gens qui s'entêtent à considérer que les entreprises commerciales des municipalités ne mènent pas tout droit aux entreprises commerciales d'Etat. En tout cas, l'on sait ce que nous visons et qu'il s'agit des exploitations que prennent en main les municipalités, et qui, en principe, pourraient être demeurées entre les mains des particuliers, puisque, dans bien des villes, c'est ainsi qu'il en est.

Nous n'avons pas l'intention de refaire le procès du municipalisme, en montrant les inconvénients pécuniaires et autres de cette altération du rôle des municipalités : à bien des reprises, des chiffres ont été donnés et des opinions émises sur la matière, et il est absolument prouvé maintenant que ces entreprises municipales coûtent finalement fort cher aux contribuables, en ce qu'elles lui font payer avec usure, sous forme de majorations d'impôts, les bénéfices *apparents* que rapportent les exploitations municipales.

Malgré tout, il y a certains bons esprits qui estiment que les munipalités ont parfois le rôle tout naturel de créer un service municipal, quand il s'agit notamment d'entreprises qui occupent plus ou moins partiellement la voie publique, et pour lesquelles on ne pourrait se laisser exercer librement l'initiative privée et la concurrence, parce que les autorisations ne sauraient être multipliées ; mais comme ces premières concessions nous semblent des plus dangereuses, attendu qu'elles reposent sur un principe facile à élargir, qu'on peut tout aussi bien légitimer l'exploitation des chemins de fer, des télégraphes, des postes, des téléphones par l'Etat, et tous les empiètements possibles en invoquant les prétendus intérêts du public ; nous pensons utile et curieux tout à la fois de montrer en quelques lignes rapides et par quelques exemples caractéristiques les fantaisies auxquelles les muni-

cipalités commencent de se livrer, la diversité des exploitations commerciales que, aujourd'hui, elles n'hésitent plus guère à tenter.

Ces exemples nous sont fournis pour la plus grande partie par l'Angleterre : on a eu souvent l'occasion de montrer ici le développement pris dans ce pays par le municipalisme. La chose s'explique sans doute par l'organisation assez indépendante dont jouissent les municipalités britanniques, puis par la tournure d'esprit essentiellement commerciale et pratique qui fait le fond du caractère anglais : les fonctionnaires municipaux ne savent pas se contenter de la mission purement administrative qu'on leur confie, et ils cherchent un intérêt plus grand en créant des services qui sont comme des maisons de commerce... aux frais des contribuables, il est vrai. Le fait est que, rien que dans l'Angleterre proprement dite (Angleterre et Pays de Galles), au 31 mars 1902, il n'existait pas moins de 299 municipalités se livrant à des entreprises qu'on désigne en anglais sous le nom de « reproductives », c'est-à-dire à des entreprises ayant un but de lucre, à des exploitations commerciales ou industrielles; et ce qu'il faut remarquer, c'est que le nombre total des corporations, des municipalités, dans cette contrée, n'est que de 317 : la proportion est assez coquette; le relevé ne porte point du reste sur Londres, qui est un centre de municipalisme. On comprendra l'importance énorme de ces entreprises municipales, ou plus exactement la concurrence redoutable qu'elles font à l'esprit d'initiative individuelle en occupant un terrain autrefois dévolu à l'activité des commerçants et des industriels particuliers qui font la richesse d'une nation, quand nous aurons noté que les capitaux engagés dans ces exploitations atteignent le chiffre formidable de 3 milliards 59 millions de francs; et encore, sur ce total, les emprunts ont dû donner 2 milliards 955 millions, ce qui montre que les exploitations municipales ne se font point avec l'argent de la municipalité, et que les fonds des capitalistes se portent avec empressement vers ces emplois, aux dépens des emplois vraiment industriels, parce qu'ils sont assurés d'un intérêt à l'abri de tous risques. Quant au rendement (encore plus apparent que réel) de ces exploitations, il ne donne que 9 millions 1/2 de bénéfices nets pour un capital aussi énorme.

Si nous cherchons à décomposer par nature les services municipaux qui représentent le capital que nous venons d'indiquer (et où, encore une fois, nous avons laissé complètement de côté tout ce qui concerne Londres), nous voyons que la première place appartient aux distributions d'eau, pour lesquelles on n'a pas dépensé moins de 1.437 millions de francs : c'est principalement à propos de ces services qu'on s'est appuyé sur l'argument auquel nous avons fait allusion en débutant, qu'il serait absolument impossible de laisser un grand nombre de com-

pagnies concurrentes placer leurs canalisations sous le sol des rues pour offrir leur eau à la clientèle qu'elles se disputeraient. En tout cas, une concurrence même restreinte vaudrait mieux que le monopole municipal, avec toutes ses conséquences. Voici ensuite les distributions de gaz, pour lesquelles le même argument se présente... pour ce qu'il vaut. Distributions d'eau et distributions de gaz sont des types d'entreprises municipales que l'on connaît fort bien et que l'on pratique en France, bien que la Ville de Paris ait renoncé (à notre grande stupéfaction) à une régie du gaz. On connaît moins les services de distribution d'électricité pour l'éclairage et la force, alors que ces exploitations ont pris, ces temps derniers, un développement énorme en Angleterre, les municipalités étant à peu près sûres de l'approbation des contribuables en leur proposant une innovation semblable. Bien entendu, ces contribuables ne pressentaient point qu'il y aurait une carte à payer, surtout dans les centres où les compagnies privées ne cherchaient nullement à créer des stations électriques, tout simplement parce qu'il n'y avait pas les éléments de succès commercial pour une entreprise de ce genre. Mais les municipalités qui possédaient des distributions de gaz n'ont point songé à les remplacer par des stations électriques, parce que le socialisme municipal, comme tous les socialismes, est l'ennemi du progrès industriel. Toujours est-il qu'aux derniers relevés que nous ayons pu nous procurer, les municipalités anglaises avaient consacré 316 millions de francs à la création de services municipaux d'électricité. Bien que la France ne possède pas encore un nombre appréciable de tramways exploités par les municipalités, la plupart des villes rétrocédant les concessions qui leur sont accordées, cependant on sait que c'est là un genre d'exploitations qu'affectionnent beaucoup de villes, et la moitié des lignes anglaises de tramways sont maintenant complètement entre les mains des Corporations; ces réseaux ont entraîné une dépense de 217 millions de francs, sans parler d'autres réseaux que les corporations ont construits moyennant une somme totale de 29 millions, mais dont elles ont confié l'exploitation à des compagnies privées. Les cimetières municipaux sont bien plus communs en France qu'en Angleterre, en ce sens que la constitution d'un cimetière est une obligation pour les communes françaises; il en est un peu de même des marchés, et nos communes créaient des marchés communaux bien avant qu'on se fût lancé dans les innombrables entreprises que tentent maintenant les municipalités. On ne s'étonnera pas non plus de nous voir mentionner les bains publics, les buanderies municipales, qu'on a créés sous couleur d'encourager à la propreté, et qui coûtent assurément plus cher que si les services d'assistance publique s'entendaient avec les entreprises privées pour concéder des

bons gratuits aux assistés. Nous ne parlerons point des bureaux de placement, où l'on s'entête à essayer de faire concurrence, aux frais du public, aux bureaux créés par des particuliers; si ces derniers ont une organisation imparfaite encore, comme l'a dit souvent notre cher maître M. de Molinari, ils répondent cependant mieux que les bureaux municipaux aux besoins de la clientèle. Les maisons ouvrières sont également connues, mais c'est un genre d'entreprises que les corporations anglaises pratiquent bien plus que les municipalités françaises, démolissant de vieux quartiers, où du moins tout le monde trouvait à se loger, pour construire à la place des cités aux larges voies qui sont absolument insuffisantes pour abriter toute la population délogée au moment des démolitions. Nous pourrions encore citer, pour montrer combien est vaste le champ d'activité que prétendent s'attribuer les municipalités anglaises, l'organisation de concerts dans des salles construites *ad hoc* : mais comme ce sont des séances purement gratuites, qui ont sans doute pour but de moraliser les masses tout comme les représentations gratuites exigées par la municipalité parisienne, on ne peut pas dire qu'il s'agisse là d'une exploitation commerciale, bien qu'elle constitue une concurrence déloyale aux commerçants qui entendent vendre de la musique au public que cela intéresse.

D'autre part, il se fait à l'heure actuelle un mouvement considérable en faveur de la création de réseaux municipaux téléphoniques, et, pour s'en rendre compte, il suffit de lire certaines publications qui paraissent en Angleterre et traitent exclusivement des affaires municipales. Une des raisons qu'on fait valoir en faveur de l'intromission des municipalités dans ce service de correspondance, c'est que jusqu'à présent il a été assez mal organisé en Angleterre : et naturellement les socialistes affirment que cela tient à ce que les téléphones étaient entre les mains d'une Compagnie privée et unique. Bien entendu, nous n'avons pas la moindre propension à défendre un monopole, quel qu'il soit ; mais ce qu'on oublie de dire, c'est que le développement et le perfectionnement des communications téléphoniques ont été empêchés, tout au moins considérablement gênés, par l'intervention constante de l'administration et les exigences ridicules qu'elle a imposées aux Compagnies qui voulaient se lancer dans ce genre d'exploitation. Dans ces conditions, il a été impossible à la Compagnie Nationale d'abaisser ses prix, et il est bon d'ajouter que le docte savant qui était l'Ingénieur-Conseil du Post Office, au moment où l'on essayait de faire prendre le téléphone, avait déclaré gravement que c'était là un jouet ingénieux, mais sans aucune valeur commerciale. Quand d'ailleurs les téléphones ont commencé à réussir en Angleterre, l'administration s'est empressée

de déclarer qu'ils tombaient sous les termes de la loi sur les Télégraphes, et que ce devait être un monopole d'Etat. Elle a consenti enfin à laisser vivre la Compagnie Nationale, en lui imposant une redevance, et en se réservant les communications interurbaines à grande distance : les capitaux ne voyaient pas là des conditions favorables pour les attirer dans ce genre d'affaires, et, de plus, la loi nouvelle de 1899 sur les télégraphes est venue autoriser les municipalités à établir et exploiter des réseaux téléphoniques, en concurrence, non point avec les lignes gouvernementales, mais avec les réseaux des Compagnies privées. On est en plein dans le domaine du socialisme, où l'on prétend tuer l'industrie au moyen des fonds du budget public.

Lisez les journaux consacrés aux questions municipales, ou plus exactement qui font métier de porter aux nues les entreprises municipales, de publier des comptes rendus enthousiastes de ces exploitations, et vous verrez avec quelle ardeur on y pousse les diverses villes à se faire autoriser à créer des réseaux municipaux. Il va de soi que le téléphone ne supporte guère la coexistence de deux entreprises dans une même ville, en ce sens que l'intérêt de chacun est que tout le monde soit abonné à une seule et unique société, pour que les communications soient possibles entre les différents postes : et comme il est assez facile à une administration municipale d'attirer tout d'abord un certain nombre de souscripteurs, en leur offrant certains avantages dont les contribuables font les frais, une fois qu'elle a détaché une partie des abonnés de la Compagnie privée existante, l'évolution de toute la clientèle doit se réaliser assez vite, les divers abonnés tenant à appartenir à un même réseau et à être reliés les uns aux autres. On cite généralement comme exemples probants des résultats magnifiques que donnent les téléphones municipaux, ceux de Glasgow, de Tunbrige Wells, de Guernesey, dits téléphones des Etats, mais qui sont bien, en réalité, des téléphones municipaux. Tout dernièrement, on a publié à grand renfort de trompette, les comptes financiers du réseau guernesiais, dont les les abonnés ne sont du reste qu'au nombre de 900 environ, et dont les dépenses d'établissement ont été de 530.000 francs à peu près ; et bien que les prévisions pour l'amortissement soient extrêmement faibles, le bénéfice net de cette entreprise ne monte pas à plus de 3.000 francs pour la dernière année d'exploitation. Mais sans nous égarer dans des chiffres dont l'appréciation est toujours des plus difficiles, par suite de la manière dont est dressée la comptabilité des entreprises de ce genre, nous citerons un fait bien caractéristique et qui a excité l'indignation des municipalistes : les téléphones municipaux de Tunbrige Wells, qu'on se plaisait à citer comme un bel exemple de socialisme municipal, viennent d'être transférés à la Compagnie Nationale, ou du moins

la décision est prise par le Conseil, si elle n'est pas encore mise à exécution ! Il faut entendre les cris d'indignation que suscitent ceux qu'on appelle les renégats de Tunbrige parce qu'ils abandonnent leur ancienne politique et passent le réseau aux mains du « Monopole ». La chose s'explique pourtant aisément, et elle montre tout à la fois que les conseillers de Tunbrige Wells sont gens raisonnables, et aussi que cette exploitation constituait la ville en perte. Sans doute la Compagnie Nationale va-t-elle relever les tarifs appliqués par la ville, mais c'est que seule une entreprise administrative peut se donner le luxe d'exploiter à perte et en tout cas, cette Compagnie prend la charge de tout le capital d'établissement du réseau et, de plus, assure une recette absolument nette au budget de la ville en lui versant une redevance d'une demi-couronne pour tout abonnement normal.

Naturellement, les autres municipalités qui tiennent encore à conserver leur propre réseau téléphonique s'indignent et considèrent cela comme une défection ; mais si nous avions le temps d'entrer dans des détails financiers, nous montrerions que cette défection est simplement de la sagesse. Ce qui n'empêche pas du reste beaucoup d'autres villes, comme par exemple Bournemouth, de poursuivre la création de téléphones municipaux sur leur territoire.

Les municipalités anglaises prétendent aussi faire concurrence à l'Agence Cook et à ses similaires, et nous pouvons citer la ville d'Oxford comme ayant créé une agence des Touristes, qui non seulement fournit des renseignements gratuits aux visiteurs de la vieille Cité (ce qui peut parfaitement se défendre et se pratique souvent dans les villes d'eaux), mais encore et surtout organise des excursions à prix réduits pour les touristes. Nous voyons aussi des Corporations qui vendent du lait à bon marché pour les jeunes enfants, pratique adoptée également dans plusieurs villes de France ou de l'étranger, dans l'intention fort louable de lutter contre la mortalité infantile en mettant à la disposition des mères du lait stérilisé à bas prix. C'est en somme ici une forme d'assistance publique, bien plus qu'une entreprise commerciale ; toutefois, ce n'est pas seulement aux gens sans ressources qu'on cède ce lait, mais également à des personnes qui devraient former la clientèle normale des marchands de lait ou des pharmaciens, et qui se procurent à bon compte cet aliment, aux dépens de la masse des contribuables. Aussi bien, n'avons-nous pas grande confiance dans la façon dont est stérilisé ce lait, cette besogne étant confiée à des fonctionnaires qui doivent la faire avec leur négligence habituelle.

Si d'ailleurs on s'engage dans cette voie qui consiste à confier à l'administration la préparation des matières alimentaires, ou quasi alimentaires, dont la pureté est susceptible d'avoir une influence sur

la santé publique, on peut aller et l'on commence d'aller fort loin dans cette voie. La ville de Wolverhampton a obtenu jadis du Board Local Government le droit d'installer une fabrique de glace pour les besoins du marché, et la voici maintenant qui vend couramment de la glace à tous les habitants de la ville ; le Board lui fait aujourd'hui des reproches de se livrer au commerce général, mais il est assez mal venu à le faire, car la Corporation répond que son usine est d'une importance plus que suffisante pour les besoins du marché, et qu'il faut bien l'utiliser en lui faisant rendre tout ce qu'elle peut, pour abaisser d'autant le prix de fabrication et le prix de vente de la glace aux commerçants qui en font usage dans le marché même. Mais c'est encore bien mieux à Tunbridge Wells, qui vient pourtant de donner le bon exemple dont nous avons parlé au sujet des téléphones : la Corporation a fait expérimenter la culture du houblon sur des terrains à elle appartenant, et comme la récolte a été bonne et a donné un bénéfice net, on prétend continuer de se livrer à cette culture pour diminuer d'autant les contributions des habitants. Dans le comté de Gloucester, ce n'est plus à proprement parler une municipalité, mais le Conseil même de Comté. mettons le Conseil d'arrondissement (par assimilation) qui se livre à une entreprise industrielle et commerciale : en effet, il a pris en main la réfection d'un canal reliant la Tamise à la Severn.

Il s'agit d'un canal de 45 à 50 kilomètres de développement, dont la branche principale s'étend d'Inglesham, sur la Tamise, à Stroud, sur une voie de navigation déjà existante qui donne accès à la Severn. Nous ne prétendons pas critiquer ici la valeur commerciale de cette voie de transport, bien qu'en réalité les canaux nous semblent perdre de plus en plus de leur intérêt pratique ; mais, d'une façon générale, il est dangereux de voir un conseil administratif se lancer dans une entreprise commerciale de cette nature, étant donné surtout qu'il y a toutes sortes de raisons pour craindre qu'elle n'ait que de mauvais résultats financiers.

Nous devons reconnaître du reste que, généralement, les municipalités essayent d'absorber surtout les entreprises qu'elles voient produire de beaux bénéfices entre les mains des particuliers, sans se rendre compte que ces entreprises seront frappées de stérilité par cela même qu'elles seront confiées à des fonctionnaires, que les pratiques administratives se substitueront à des pratiques commerciales et que le puissant ressort de l'intérêt personnel ne jouera plus. Aussi, comme les assurances semblent faire fortune partout, que tout au moins l'usage s'en est étrangement développé depuis quelque trente ans, voici les corporations anglaises qui veulent se lancer dans l'assurance peut-être naïvement convaincues que les habitants trouveront un profit énorme

à ne plus recourir aux capitaux qui cherchent une rémunération des risques qu'ils courent. Il y a bientôt trois années qu'on a commencé un mouvement dans la vaste agglomération londonienne pour la création d'un organisme d'assurance mutuelle municipale, ayant principalement pour but de former un fonds d'assurance pour les bâtiments municipaux, qui sont actuellement assurés aux compagnies privées. Une conférence s'est tenue récemment à Eastbourne sur la même question, et les tendances se sont montrées assez nettement favorables à un système d'assurances s'appliquant à tous les risques, et non pas uniquement à l'assurance des bâtiments municipaux : on fait toujours briller le même miroir alléchant devant ces pauvres alouettes que sont les contribuables, on leur répète que chez eux, comme pour les édifices de la Corporation, aucun incendie ne s'est produit depuis des années, qu'aucune indemnité n'a été payée par les Compagnies, et que néanmoins celles-ci ont encaissé régulièrement de belles primes. Mais on oublie plus ou moins volontairement qu'un jour ou l'autre éclatera un incendie qui nécessitera une lourde indemnité et mangera la plus grosse partie des primes encaissées. Et les défenseurs des assurances municipales affirment tranquillement que l'assurance n'est pas une entreprise de nature commerciale.

Nous pourrions encore signaler en Angleterre la ville de Glasgow, où le municipalisme bat son plein à l'heure actuelle, puis le centre de Nottingham. Enfin, en dehors de la Grande-Bretagne, nous voyons que dans le milieu essentiellement socialiste de l'Australie, beaucoup de municipalités se sont lancées, elles aussi, dans les entreprises d'assurances, ou tout au moins ont renoncé à recourir aux services des compagnies d'assurances; l'Allemagne, de son côté, nous fournirait de nombreux exemples, si nous ne devions pas nous arrêter.

En somme, on ne doit point s'étonner de toute cette floraison d'entreprises socialistes municipales du moment qu'on admet le principe pour telle ou telle classe d'exploitation ou d'entreprise, sous prétexte qu'il doit y avoir là une source de bénéfices pour le budget municipal ou que les recettes réalisées diminueront d'autant les impositions, il est logique de porter les choses à l'extrême; on arrive ainsi à supprimer tout commerce, toute industrie libre, en faisant de tous des fonctionnaires, et ce pour sombrer finalement dans un déficit général que le budget ne pourra plus combler puisque l'on aura fait disparaître ces entreprises particulières qui sont, en réalité, la seule source à laquelle puissent être puisées les impositions.

DANIEL BELLET.

LA VITICULTURE DANS LE MIDI

I

Le voyageur, qui, ayant quitté la vallée du Rhône à Tarascon, se dirige vers le bas Languedoc, après avoir dépassé Nîmes, voit les collines basses, plantées de chênes-verts ou d'oliviers, dont le profil s'estompait à l'horizon, s'effacer peu à peu pour faire place à de vastes champs, plantés de vigne, qui déroulent à droite et à gauche la monotone étendue de leurs sillons brunâtres où les ceps trapus s'alignent à perte de vue. A mesure qu'il se rapproche de la mer, les bouquets d'arbres, parsemés çà et là dans la campagne, disparaissent : les habitations elles-mêmes se font plus rares ; il ne voit plus que de la vigne, jusqu'aux environs de Toulouse, il n'aura guère d'autre spectacle. Il vient d'entrer dans la région vinicole par excellence. L'Hérault est, parmi les départements français, le plus grand producteur de vin sa récolte annuelle équivaut, en moyenne, au cinquième de la production totale du pays.

L'exploitation agricole, bornée ici à la culture du raisin, prend le caractère d'une entreprise industrielle ordinaire. Le viticulteur ne songe qu'à augmenter le rendement de ses vignes : il subordonne à ce résultat toutes les autres cultures et les sacrifie au besoin. C'est ainsi que pour agrandir l'étendue des surfaces plantées il a arraché de son domaine les oliviers qui donnaient autrefois une huile appréciée. Les arbres fruitiers ne trouvent pas grâce devant lui : il les remplace par des ceps. Il vit dans l'attente des vendanges, qui viennent chaque année récompenser ou trahir ses peines et ses calculs. Quand elles sont mauvaises, c'est pour lui la ruine sans rémission : il s'est enlevé lui-même tout moyen de compensation. Les terrains, une fois plantés en vigne, prêtent peu d'ailleurs à d'autres cultures. Les céréales qu'on a essayé d'y semer aux heures de crise y viennent mal; leur transformation en prairies ne serait guère plus pratique. Dans ces conditions on comprend que tous les événements, qui influent en bien ou en mal sur les destinées de la vigne, aient une répercussion profonde sur la fortune

et le bien-être du viticulteur méridional. Les maladies qui, comme le phylloxera, atteignent dans son principe la vitalité du vignoble, la mévente, qui paralyse l'écoulement de ses produits, sont pour lui la pire des révolutions sociales. Le problème de la viticulture est ici, en un mot, une question de vie et de mort.

II

L'histoire des crises, traversées par la production viticole, forme un chapitre émouvant de la vie rurale.

La première en date de ces crises, celle de l'oïdium, qui éclata en 1851, fut précédée comme les autres par des récoltes abondantes. La production, qui avant 1840 s'était maintenue au-dessous de 40 millions d'hectolitres, s'éleva en 1847 à 54 millions, et en 1848 à 52. Cette abondance, trop grande pour la consommation fit baisser le prix des vins : ceux du Roussillon, titrant 14° et 16°, s'offraient à 30 francs l'hectolitre : dans l'Hérault les vins de commerce se vendirent de 4 fr. 50 à 5 francs. L'Assemblée nationale, saisie des doléances de la viticulture, nommait une grande commission d'enquête. Une loi, votée à peu près en même temps, et que devait sanctionner le décret du 17 mars 1852, réduisit de moitié les droits d'entrée et accorda la faculté du vinage à six départements du Midi. La surproduction ne tarda pas d'ailleurs à disparaître et, la cause cessant, l'effet devait cesser à son tour : les prix se relevèrent d'eux-mêmes. Mais un danger plus grave allait menacer la viticulture française. Un fléau inconnu jusqu'alors, un petit champignon, qui s'attaquait au raisin, l'oïdium, vint mettre en péril son existence même.

Observée pour la première fois dans les environs de Paris en 1847, cette maladie se répandit avec une rapidité effrayante, à partir de 1851. Sa présence fut constatée à la fois dans toutes les parties de la France. Aussi la production, qui avait été de 39 millions d'hectolitres en 1851, s'abaissa à 28 en 1852, à 22 en 1853, pour tomber à 10 millions d'hectolires en 1854. Le désastre semblait complet, et les viticulteurs croyaient n'avoir plus qu'à arracher leurs vignes improductives quand le remède fort heureusement fut trouvé : la fleur de soufre.

Pour conjurer la crise, le gouvernement avait abaissé les droits d'entrée sur les vins étrangers à 0 fr. 30 par hectolitre : cependant les importations augmentèrent peu. Les envois étrangers, ne compensant pas la disette, les cours remontèrent d'eux-mêmes : de 9 fr. en 1849 l'hectolitre s'éleva à 49 fr. en 1856. Les viticulteurs, rassurés par le soufrage sur le sort de leurs futures récoltes, se mirent activement à replanter.

Ce fut l'époque de la création des chemins de fer. Les grandes lignes

du P.-L.-M , du Midi, de l'Orléans,s'ouvrirent presque en même temps. Les traités de commerce, conclus peu après, donnèrent aux exportations une activité sans précédent. La viticulture n'avait pas encore connu des prix aussi rémunérateurs, surtout dans certains départements, comme l'Hérault, qui avaient peu souffert de l'oïdium et avaient employé le remède du soufre dès sa découverte. Les viticulteurs, qui se cantonnaient jusque-là sur les coteaux, commencèrent à planter dans les terrains de plaine où le rendement est beaucoup plus élevé. Aussi les surfaces cultivées atteignent-elles en 1862 2.300.000 hectares, en 1873 2.500.000 h. La production progresse avec la même rapidité : de 21 millions d'hectolitres en 1856 elle passe en 1863 à une moyenne de 50 millions où elle se maintient avec quelques oscillations, pendant 12 ans. En 1865, elle est de 69 millions, en 1871 de 71 millions, et enfin en 1875 de 84 millions : ce sont les plus belles récoltes du siècle.

Après les années 1874 et 1875, qui jetèrent sur le marché 147 millions d'hect., les prix s'abaissèrent d'une manière inquiétante : comme en 1849, au moment où allait paraître l'oïdium, les viticulteurs purent se croire à la veille d'une crise de surproduction. Un ennemi plus redoutable pour la vigne que l'oïdium entra tout à coup en scène.

Entrevu dès 1863 à Puyaut dans le Gard, le phylloxéra s'était montré en 1865 à Roquemaure, en 1866 dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, en 1867 près de Bordeaux. L'action du redoutable parasite se manifestait par le rabougrissement des rameaux sur les pieds atteints, par l'aspect jaunâtre des feuilles et leur chute prématurée, ainsi que par le défaut de maturation des raisins. Mais tout en constatant l'apparition du fléau sur les points les plus opposés et les plus distants, on ignorait sa véritable cause. Elle fut découverte en juillet 1868 par un membre de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault, M. Planchon, qui aperçut sur les racines d'un cep malade des traînées de points jaunâtres, qui n'étaient autres qu'une poussière d'insectes de la famille des pucerons et des cochenilles. L'insecte, logé au cœur de la plante, en rendait la mort inévitable, en détruisant ses organes de nutrition. Dès ce moment, les ravages du phylloxéra s'étendirent avec une rapidité déconcertante. En 1868 les deux centres phylloxériques s'étaient rejoints. En 1870, presque toute la Provence, une partie du Languedoc étaient atteintes. En 1876, le fléau s'étend des Alpes à Cette, et remonte le Rhône jusqu'à Lyon. En 1878, il a gagné les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales, la Côte-d'Or, les Deux-Sèvres, la Vienne. En 1879, tout le Midi, le Sud-Est et le Sud-Ouest sont sa proie. Il va du Midi au Nord : ses progrès sont lents et sûrs, et sur son passage il y a bien peu de vignobles qui soient épargnés. Il saute parfois d'un point à un autre : on l'a vu transporter ses ravages de Mèze (Hérault) à 14 kil. de

là, dans la commune de Marseillan, phénomène qui semblait inexplicable avant que les entomologistes eussent établi que la *nymphe ailée* est une des transformations de l'insecte.

On a cherché à évaluer le nombre d'hectares qu'il a détruit. M. Foex [1] dit 2 millions ; M. Convert tient pour 1.300.000 hectares. Le département de l'Hérault a été un des plus profondément atteints : en 1862, la superficie, plantée en vignes, était de 162.000 hectares ; en 1882, après l'invasion du phylloxéra, elle n'était plus que de 69.000 hect. dont 49.000 seulement en plein rapport. Pendant les années de crise, la viticulture y perdit 120 millions par an.

Ce qui rendit la ruine plus cruelle à subir pour les propriétaires, c'est qu'elle les frappait en pleine prospérité, alors que les résultats, obtenus les années précédentes, devaient leur inspirer une confiance absolue dans l'avenir. Tel d'entre eux auquel son vignoble avait laissé, en 1875, un revenu net de 108.000 francs, ne récolta pas, en 1877, de quoi couvrir ses frais d'exploitation. Ce fut, pour certaines familles, passant sans transition de l'opulence à la gêne, une chute si profonde que beaucoup ne s'en sont pas relevées, bien que le désastre soit réparé aujourd'hui. Aux échelons inférieurs, l'effet de la crise ne fut pas moindre, beaucoup de petits propriétaires se firent ouvriers, et les états de recensement pour ces années d'épreuve permettent de constater une forte émigration à l'intérieur et en Algérie.

Une conséquence de la crise, qui ne fut pas particulière à l'Hérault et fut observée dans tous les départements phylloxérés, c'est que la consommation de l'alcool allait en augmentant au fur et à mesure que celle du vin baissait : de 755.000 hectolitres qu'elle atteignait en 1870 pour tout le pays, elle arrivait à 1.313.000 hect. en 1880 et en 1893 à 1.735.000 hect. doublant et au-delà en 23 ans. Pendant cette période, les hygiénistes et les criminalistes signalèrent l'accroissement rapide de l'alcoolisme et de ses effets désastreux. Ce ne fut pas le moindre des méfaits du philloxéra. Une fois passé dans les habitudes des populations, l'usage des liqueurs, sous forme d'apéritifs ou de petits verres, ne devait pas disparaître avec la cause qui l'avait fait naître. Il subsiste encore aujourd'hui, comme une habitude intangible, malgré la reconstitution du vignoble.

En face du fléau, les viticulteurs cependant n'étaient pas restés inactifs et avaient cherché à lutter vigoureusement. Le gouvernement vint à leur aide, en instituant en 1874 un prix de 300.000 francs pour l'inventeur du meilleur remède. Le prix ne fut jamais décerné; mais plusieurs procédés, d'une efficacité reconnue, furent successivement

[1] Foex, Rapport au Congrès de viticulture, 1901.

employés à combattre le terrible parasite. Au premier rang figurèrent les insecticides, le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium, produits d'un prix assez élevé et d'une application difficile, qui, tout en améliorant le cep malade, ne triomphaient pas sans retour du phylloxéra. La plantation dans les sables et la submersion furent aussi essayées, non sans succès. Mais le véritable remède, celui qui ouvrit à la viticulture la voie de salut, ce fut le remplacement des anciennes vignes françaises par des plants importés d'Amérique dont elle recueillit directement les produits ou qu'elle greffa avec des cépages d'Europe.

En attendant la reconstitution du vignoble, le commerce fit face aux besoins de la consommation, qui n'avaient pas subi une baisse parallèle à celle de la production, au moyen de vins artificiels qu'il fabriquait avec des raisins secs, venus de Grèce et de Turquie. Ces vins, obtenus par une simple macération des raisins dans de l'eau en quantité suffisante, à laquelle on ajoutait de l'alcool ou des vins blancs du pays, n'avaient rien de nocif et étaient souvent agréables au palais. Ils passèrent bientôt dans les goûts du public, et leur fabrication s'organisa sur une vaste échelle. Ce qui n'avait été au début qu'un expédient devint bientôt pour le commerce de la région le principe d'une prospérité inouïe dont profita à son tour la propriété. Les fortunes s'improvisèrent avec une rapidité qui se ressentait du pouvoir indéfini qu'avaient les négociants de remplir leurs foudres avec de nouveaux arrivages de raisins secs, sans avoir à subir les incertitudes des récoltes et les oscillations du marché. Dans certains ports marchands des bords de l'étang de Thau où la fabrication vinicole se poursuivait avec une ardeur fiévreuse, les mœurs nouvelles rappelaient celles des *placers* de la Californie. Les ouvriers, travaillant nuit et jour, touchaient des salaires qui s'élevaient souvent jusqu'à 25 francs. Tandis que dans les communes voisines la journée du travailleur de terre n'était que de 1 fr. 50, dans ces communes privilégiées il touchait 4 francs. La fièvre du plaisir se mêlait à la fièvre du gain : dans les cafés les consommateurs payaient avec des pièces d'or dont ils ne relevaient pas la monnaie. Cette période d'enrichissement facile, qui masquait sous une brillante surface les plaies réelles de la situation, faisait oublier au producteur les pertes qu'il avait faites et lui laissait un vague espoir dans l'avenir. Aux progrès de la fabrication des vins artificiels correspondait une hausse parallèle dans le mouvement des importations de raisins secs.

Elles passèrent de 5 millions de kilos avant 1877.

à 30 millions en 1878

78 — 1880

98	—	1887
105	—	1890

La ruine du vignoble avait, d'autre part, amené une augmentation croissante de l'importation des vins étrangers avec lesquels les viticulteurs et les commerçants coupaient le peu qui restait des vins français. Les vins d'Espagne et d'Italie furent surtout employés à ces coupages.

Avant la crise, ce mouvement d'affaires était nul ; car la France était la grande exportatrice dans le monde entier. Pendant les années de pénurie, les importations allèrent croissant, comme en fait foi le tableau suivant :

Années	Millions d'hectolitres
1878...............	1.600
1880...............	7.200
1883...............	8.800
1886...............	10.800
1887	12.282
1889...............	10.430
1890	10.800

Ce mouvement ascensionnel ne subit d'arrêt que lorsque la viticulture, qui avait prospéré avec le libre-échange, son intérêt aidant, devint protectionniste, et demanda au gouvernement de la défendre contre l'invasion étrangère par des taxes douanières plus élevées. Le tarif de 1881 avait marqué la première étape dans cette voie : au lieu de 2 francs par hectolitre, les vins de toutes sortes devaient payer 4 fr. 50. Au-dessus de 15°9, ils étaient en outre astreints aux droits d'importation de l'alcool pour la quantité d'esprit en excédent. Mais les vins pesant plus de 16° étant fort rares, la surtaxe ne produisit que peu d'effet sur les importations. Le gouvernement songea à relever encore les tarifs douaniers. Pendant les discussions, qui eurent lieu devant la Chambre, le commerce s'empressa de remplir ses magasins, ce qui fit qu'en 1891 les importations se chiffrèrent à 12.280.000 hectolitres. La nouvelle loi du 11 janvier 1892, remplaçant la taxation au volume par la taxation au degré, frappait les vins étrangers d'un droit de 0 fr. 70 au tarif minimum et de 1 fr. 20 au tarif général, par degré et par hectolitre de liquide. Cette fois les importations cédèrent, et nous les voyons baisser pendant les années suivantes :

Années	Millions d'hectolitres
1892...............	9.400
1893...............	5.895
1894...............	4.492
1895...............	6.337

A partir de cette époque, notre colonie de l'Algérie, dont la production vinicole ne cesse de croître, se substitue à l'Espagne comme principale importatrice, et, malgré les droits imposés par la loi du 1er février 1899 (12 francs par hectolitre au tarif minimum et 25 francs au tarif général), elle continue à faire à la viticulture de la métropole une concurrence qui ne laisse pas d'être inquiétante.

Parmi les importations étrangères, celle des raisins secs qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, avait pris un grand développement pendant la crise phylloxérique, éveilla également les craintes des viticulteurs. A mesure que le vignoble se reconstitua, la production des vins artificiels à laquelle elle donnait lieu, et qui s'éleva en 1888 à 2.227.000 hectolitres, leur parut un danger plus menaçant : ils s'adressèrent au gouvernement pour obtenir des mesures qui missent fin à cette concurrence. La loi du 17 juillet 1889 avait déjà réglementé cette production, en lui imposant un droit d'entrée dans les villes, à raison des fruits introduits, et un droit de fabrication suivant le degré d'alcool par hectolitre. La loi *Griffe*, du 14 août 1889, porta le coup mortel aux vins de raisins secs en exigeant que le commerce les vendit sous leur véritable dénomination, avec l'inscription en gros caractères sur les fûts de la nature du produit et, une couleur spéciale pour les titres de mouvement.

La nouvelle loi produisit d'abord un effet calamiteux dans les localités que la fabrication proscrite avait enrichies. Le commerce ne l'accepta pas sans protestation ; et ce fut à son corps défendant qu'il dut borner ses spéculations aux raisins frais, récoltés dans les vignes nouvellement reconstituées.

La reconstitution marchait à grands pas. Les propriétaires avaient commencé par tâtonner et par faire de coûteuses expériences avant de rencontrer le porte-greffe résistant le mieux à la maladie et s'adaptant le mieux à la nature du sol et au climat (1). Tous les sols ne conviennent pas à toutes les espèces : il fallait choisir. Mais, une fois le choix fait, ils se mirent courageusement et méthodiquement à replanter leur domaine ravagé par le phylloxera, espaçant sur plusieurs années cette opération qui ne laissait pas de coûter très cher. Le domaine entièrement replanté, ils purent dire, sans trop d'exagération, qu'ils l'avaient acheté une seconde fois. Voici, en effet, d'après un auteur compétent, ce que coûte un hectare à replanter, en répartissant la dépense sur trois années ; car ce n'est qu'au bout de ce temps que la vigne commence à donner :

(1) La Société centrale d'agriculture de l'Hérault et l'Ecole d'agriculture de Montpellier ont été les protagonistes de la viticulture dans cette œuvre de reconstitution. Il suffit de citer ici les Planchon et les Viala, dont les découvertes et les voyages l'ont orientée dans la bonne voie.

1re année.	
Défoncement	200 fr.
Fumure, engrais	400
4.200 pieds de vigne (y compris les remplacements), à 20 fr. le 1.000	840
Plantation de 4.200 ceps	125
Culture	300
2e année.	
Intérêts à 3 p. 100	56
Culture	300
Traitements	50
3e année.	
Intérêts	66
Culture	300
Traitements, engrais	150
Fûts, pressoirs	800
	3.587 fr (1).

Si l'on évalue le prix de l'hectare à 8.000 fr. pour les terres de moyenne qualité, on voit que c'est près de la moitié de ce prix qu'a dépensé le propriétaire pour la replantation.

Ce courageux effort ne devait pas tarder à porter ses fruits. En 1892, dans le département de l'Hérault, 154.500 hectares avaient été replantés. L'année suivante, la production totale du pays s'éleva à 50 millions d'hectolitres, ce qui ne s'était pas vu depuis 1877. Cette belle récolte fut même la cause d'un commencement de mévente qui, heureusement, n'eut pas de suites, les vignes n'ayant donné que 39 millions d'hectolitres en 1894 et 26 millions en 1895. 1896 fut une bonne année, avec une récolte de 44.656.000 hectolitres ; mais en 1897 et 1898, le mal fait à la vigne par les gelées empêcha la production de s'élever au-dessus de 32 millions d'hectolitres. Ces deux mauvaises récoltes préparèrent la situation dont souffrit l'année 1899.

Au mois d'août de cette année-là, le commerce des vins était démuni. Par suite de la médiocre production de 1898, les négociants n'avaient plus en cave les vins légers avec lesquels on coupe les vins d'Espagne et d'Italie : le stock général, au lieu d'une moyenne habituelle de 10 millions d'hectolitres, ne comprenait que 3 millions. Une hausse

(1) Pouriau. *La crise de la viticulture.* Paris, 1901.

dans les prix des vins s'ensuivit. A Nîmes, Montpellier, Carcassonne, on demandait les vins disponibles à 20 ou 22 francs l'hectolitre. Le commerce achetait même à ce prix les vins de plaine, sur souche, avant la vendange. Tout semblait faire prévoir le maintien de la hausse, la récolte s'annonçant comme devant être mauvaise ou médiocre, sauf dans le Midi.

Malheureusement, les viticulteurs, heureux de vendre à des prix rémunérateurs, se hâtèrent de vendanger avant la maturité complète des raisins : les vins qui en résultèrent manquaient de couleur et d'alcool. En même temps, la production, dans les départements méridionaux se trouva être exceptionnelle. Ils jetèrent sur le marché 12 millions d'hectolitres en augmentation sur la récolte de 1898. Les prix du début, qui étaient de 2 francs le degré en moyenne, baissèrent. Les propriétaires, qui n'avaient pas une vaisselle vinaire suffisante, offrirent leur cave à des prix de plus en plus bas, pour se débarrasser des excédents et des non-logés. Le commerce, après quelques achats pour faire face aux premiers besoins, craignit une dépréciation du stock en magasin, causée par les quantités restées chez les récoltants, et attendit.

Les viticulteurs hésitaient à croire à l'avilissement irrémédiable des prix et escomptaient les besoins de la consommation, qui ne leur paraissaient pas encore satisfaits. Mais l'exportation à bas prix des vins du Midi dans les départements voisins répercuta la baisse au dehors et aggrava encore la situation. Les achats se ralentirent de plus en plus. Les mauvaises conditions dans lesquelles s'étaient faites ces vendanges trop abondantes contribuaient, d'autre part, à déprécier les vins offerts. On avait utilisé de vieux foudres, des fûts en location : le vin était resté trop longtemps en contact avec le marc. Beaucoup de petits vins d'aramon, ramassés dans les plaines, tournaient ou devenaient troubles, et les propriétaires cherchaient à se débarrasser, à n'importe quel prix, de ces marchandises avariées.

Au début de novembre, plus de la moitié de la récolte était encore entre les mains des viticulteurs : une légère reprise eut lieu en décembre ; mais, lorsqu'on connut le chiffre total de la récolte le malaise reprit. Les premiers mois de 1900 se passèrent dans la même stagnation d'affaires. Le commerce se tenait toujours sur la réserve ; les producteurs attendaient le printemps, espérant vaguement une reprise des transactions en vue de la consommation estivale. Mais les mois de printemps se passèrent sans rien changer à la situation. Les prix restèrent ce qu'ils étaient, les vins bourgeois valant de 14 à 16 francs l'hectolitre. Les exportations de la région méditerranéenne n'atteignirent pas le 1/12 de la production, et les importations furent à peine supérieures à la moitié du chiffre de la dernière récolte.

La crise véritable de la mévente commença en juin 1900. Jusque-là, le marché avait souffert d'un sourd malaise, provenant de la rareté et de la lenteur des transactions. Après la période des gelées, la situation empira. Cette année, la température s'était maintenue favorable. Les vignes, surchargées de grappes, offraient toutes les promesses d'une belle récolte, la période critique étant passée. A mesure que s'affirment les réalités de cette récolte superbe, négociants et viticulteurs s'affolent. Les premiers liquident leurs vins vieux ; plusieurs cèdent à perte, Les viticulteurs, dont beaucoup ont leurs celliers pleins, ne savent où loger la future récolte et sont pris de panique : ils offrent leurs vins à des prix chaque jour plus bas, sans s'apercevoir qu'ils précipitent ainsi la débâcle du marché. Le commerce repousse tous les vins médiocres et ne consent à prendre les bons ordinaires qu'à 10 et 12 francs. La crise de la production se complique d'une crise de la futaille. Des négociants et des propriétaires, prévoyant l'abondance de la récolte avaient, en effet, accaparé une grande quantité de fûts disponibles : le prix des barriques tripla et quadrupla bientôt, et leur location suivit la même marche ascensionnelle.

Après les vendanges, le mouvement ne reprend pas. Il n'y a plus d'affaires. Les quelques échantillons, qui sont portés sur le marché, sont à peine regardés. Le producteur ne cherche qu'à céder à n'importe quel prix, une partie de ses vins qu'il ne peut loger ; et, malgré ses offres dérisoires, il ne trouve pas d'acheteur. Il a ses caves pleines et descend chaque jour, par une pente fatale, à la misère.

Cette situation angoissante, qui se prolonge sans qu'on puisse deviner d'où viendra le salut, n'est pas moins démoralisante pour la région vinicole que la crise phylloxérique elle-même. C'est une ruine d'un autre genre, plus sournoise, plus lente, mais non moins sûre.

Enfin les viticulteurs s'émeuvent et s'agitent pour échapper à ce cauchemar. Ils tiennent meetings sur meetings dans les pays de vignobles.

C'est d'abord le congrès de Pezénas, du 9 septembre 1900, qui demande aux pouvoirs publics : 1° la réforme de l'impôt sur les boissons, telle qu'elle a été soumise aux Chambres par le gouvernement ; la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques ; 2° l'unification des tarifs de transport.

Les autres réunions, qui se tiennent à peu de distance l'une de l'autre, à Narbonne, à Draguignan, à Carcassonne, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Toulon et Albi, concluent toutes à réclamer un ensemble de mesures qui libèrent de ses entraves la circulation du vin, et facilitent l'écoulement des stocks, accumulés dans les celliers des récoltants.

Malgré ces manifestations, qui empruntèrent à l'exaltation méridionale le caractère d'une mise en demeure au gouvernement, la situation ne changeait pas. La stagnation du marché était presque aussi complète.

Les vins de plaines se vendaient de 6 à 8 francs l'hectolitre, les inférieurs 4 francs, les plus mauvais, quand ils ne se distillaient pas, encore moins. La loi du 29 décembre 1900, qui réalisait une partie des vœux des viticulteurs parut enfin et vint apporter une légère amélioration à cet état de choses.

III

Le viticulteur méridional songe avant tout, nous l'avons dit, à accroître le rendement de ses vignes. Depuis la replantation, cette tendance s'est encore accentuée : non seulement, il plante dans les terrains de plaines où la production est plus élevée, mais il choisit les espèces les plus prolifiques, telles que les aramon et les petit-bouschet dont on a vu certaines souches porter 10 ou 12 kilos de raisins, ce qui donnerait plus de 300 hectolitres à l'hectare. Ce sont là, il est vrai, des exceptions : mais la moyenne du rendement peut être fixée à 160 hectolitres, ce qui est déjà joli.

En poursuivant la quantité, le propriétaire Bas Languedocien sacrifie nécessairement la qualité. Il ne cherche pas à donner à ses vins le bouquet, la finesse et la limpidité, qui firent la réputation de nos vieux crus français. Il lui suffit de jeter chaque année sur le marché le plus grand nombre d'hectolitres possible. Il ne veut même pas de vins de coteaux, qui, ne rendant pas plus de 30 à 40 hectolitres à l'hectare, couvriraient à peine leurs frais, bien qu'ils soient vendus à plus haut prix. Il s'en tient aux vins communs, qui, quoique vendus à 5 ou 6 francs, lui laissent un bénéfice, grâce à leur énorme production.

Cette culture intensive a une autre conséquence non moins grave : c'est de créer fatalement la surproduction et la mévente, les années de bonne récolte. La mévente est un danger sous la menace duquel vit le propriétaire, et que la force des choses doit réaliser, avec une périodicité inéluctable, tous les 4 ou 5 ans, de l'avis des personnes bien informées. La consommation imposée de la France étant de 43 millions d'hectolitres, il est d'ailleurs facile de calculer l'excédent annuel. En 1899, la production totale ayant été de 48 millions, l'excédent fut de 5 millions : en 1900, de 14 millions, avec une production de 57 millions. Nous donnons là des chiffres généraux ; mais la part propor-

tionnelle du Midi s'en déduit non moins facilement. Les deux années dernières ont donné des résultats à peu près pareils. On voit qu'avec ce train de choses, le retour de la crise de 1900 ne saurait tarder bien longtemps.

En face d'un tel avenir, les théoriciens, qui se sont occupés de la question,se sont demandés, s'il ne serait pas possible d'étendre davantage la consommation, et de lui faire suivre un développement parallèle à celui de la production. Mais la limite de la consommation étant donnée par le chiffre de la population, tant que cette dernière restera stationnaire, la consommation, d'après M. Gide, ne peut dépasser 60 millions, tandis que la production, si l'on en juge d'après le progrès constaté jusqu'à présent, doit s'élever, d'ici peu, à 70 et 75 millions.

En proie à l'obsession de la mévente, le viticulteur appelle de ses vœux toutes les mesures susceptibles de faciliter l'écoulement des vins et de prévenir la stagnation du marché et l'engorgement de ses celliers. Il a accueilli, comme un instrument de salut, la loi du 29 décembre 1900, proposée par le ministre Caillaux, qui n'a laissé subsister sur les vins qu'un droit de 1 fr. 50 par hectolitre, uniforme pour toute la France. Ce n'est pas la liberté complète, mais c'est un grand pas fait vers elle. En même temps, il restait insensible au droit de consommation sur l'alcool, porté à 220 francs par hectolitre, et qui était la contre-partie de la réforme. Dans les pays de grande production vinicole, qui ne produisent que peu d'alcool pur, ce dernier ne sert, en effet, que comme auxiliaire, pour relever les vins en degrès.

Par la même raison, les articles qui restreignaient le privilège des bouilleurs de cru, ne devaient toucher que faiblement le propriétaire méridional, qui d'ordinaire ne fait usage de l'alambic que pour brûler ses vins malades, aigris ou tournés. Il entend toutefois que le récoltant soit maître chez lui, et que si une moitié de sa récolte est mauvaise tandis que l'autre est bonne, il puisse brûler la mauvaise moitié pour augmenter le titre de la bonne. Dans ces limites, le privilège du bouilleur de cru lui paraît devoir être respecté : plusieurs congrès, tenus dans la région, ont émis des vœux dans ce sens.

L'interdiction du vinage n'a pas non plus, pour le Midi, grande importance. Le vinage n'avait, en effet, d'utilité que pour lutter contre la concurrence étrangère lorsque les vins italiens et espagnols entraient en France survinés, ne payant qu'un droit de 2 francs par hectolitre à la frontière. Mais depuis que la loi du 1er février 1899 a fortement relevé les taxes douanières, en imposant les vins au volume, cette nécessité ne paraît plus exister. Le viticulteur, qui était libre-échangiste avant les épreuves du vignoble, est devenu protectionniste, depuis que les maladies de la vigne ont diminué ses moyens de lutte dans la concurrence universelle.

La culture de la vigne occupe l'agriculteur pendant toute l'année sans un jour de relâche.

Aux travaux de labour et de sarclage succèdent ceux de la taille et de la fumure, qui doit être prodiguée pour préparer les grands rendements. Puis vient le traitement préventif des maladies qui attaquent le cep. Après l'oïdium et le phylloxera, qui avaient dévasté le vignoble, se sont révélées presque chaque année de nouvelles affections qui mettent en péril sa vitalité : le mildew, le black-rot, la gélivure, l'anthracnose et d'autres. Chacune de ces maladies a son remède spécifique : l'oïdium, qui n'a point tout à fait disparu, la fleur de soufre ; le mildew et le black-rot, le sulfate et les sels de cuivre ; l'anthracnose, le sulfate de fer. Il faut employer ces divers remèdes, sous forme de poudre ou de bouillie, longtemps avant la floraison et à plusieurs reprises, lorsque le champignon ou le puceron, qui créent la maladie sont en germes sur les feuilles ou les rameaux de la plante. C'est un traitement fort coûteux qui contribue à élever d'autant les frais de culture qui peuvent s'évaluer en moyenne de 7 à 800 francs l'hectare.

Comme le propriétaire est obligé chaque année de loger les raisins et le vin de sa récolte, chaque exploitation rurale comporte de vastes celliers et une vaisselle vinaire à l'avenant. A côté de ce matériel fixe il faut, dans un domaine d'une certaine importance, des chevaux et des charrettes, pour transporter la vendange et les fûts, un matériel divers tel que : araire, pompe à immersion, appareils pour le soufrage et le sulfatage, etc..., et, avant tout, un personnel nombreux pour les multiples travaux auxquels donne lieu la culture.

A la tête du domaine figure le régisseur, qui l'administre et a la haute main sur les travaux. Au-dessous de lui vient le *Ramonet*, qui travaille la terre et nourrit les ouvriers. Dans les petites propriétés il fait aussi l'office de régisseur. Au troisième rang se trouve le patron plus spécialement chargé de la main-d'œuvre, qui est un ouvrier un peu plus payé que les autres, et doit les embaucher. Les ouvriers sont de deux sortes : *les mésadiers*, loués au mois et les journaliers.

A ce personnel ordinaire s'adjoignent, pendant les vendanges, des équipes de journaliers, venus des départements voisins, et dont le salaire qui va de 4 à 6 francs et quelquefois au-dessus, ne descend jamais au-dessous de 3 francs. Ces émigrations se font par troupes, bruyantes, comprenant femmes et enfants, qui descendent des pays montagneux pour s'abattre dans les plaines, à la conquête d'un petit pécule avec lequel elles reviennent chez elles, après la saison. Ces rudes travailleurs apportent parfois des provisions pour se nourrir pendant les mois de vendanges ; mais le plus souvent ils prennent pension chez le Ramonet moyennant un tant par jour prélevé sur leur

salaire. Rien de pittoresque comme la rencontre des trains spéciaux qui les emportent, à l'aller et au retour, aux mois d'août et de septembre, sur la ligne du Midi.

Telle est, dans ses traits essentiels, l'organisation rurale du Midi vinicole, qui varie peu d'une localité à l'autre et qui ne ressemble guère, on le voit, aux organisations patriarcales, conservées ailleurs pour d'autres cultures.

Somme toute, malgré ses frais élevés d'exploitation et les aléas de toute sorte, qui la menacent, la viticulture méridionale a en elle des ressources suffisantes pour faire face aux éventualités de l'avenir. Les épreuves terribles dont elle est sortie victorieuse, sont une garantie qu'elle saura lutter sans défaillance contre les nouvelles épreuves qu'elle ne manquera pas de rencontrer sur sa route. Mais la nécessité de combattre chaque année des maladies nouvelles et de maintenir le haut rendement du vignoble font chaque jour plus étroite la marge des bénéfices pour le propriétaire. Après avoir amené à maturité sa récolte à force de soins patients et de dépenses, il suffira toujours d'une crise passagère de mévente pour déjouer ses calculs et emporter le gain sur lequel il pouvait légitimement compter. Et, ne l'oublions pas, la mévente est un accident que la viticulture ne saurait éviter, à intervalles plus ou moins rapprochés, avec le système de culture intensive qu'elle a adoptée.

Il faudrait à la viticulture plusieurs années de bonne récolte, avec un solide maintien des cours pendant cette période, pour qu'elle retrouvât une ère durable de prospérité. Débarrassé alors de la préoccupation du rendement, le propriétaire pourrait revenir aux vins de coteaux et chercher, par une fabrication soignée, à développer leurs qualités de terroir. Il relèverait ainssi les vins du Midi du discrédit où ils sont tombés, par suite de l'habitude prise depuis longtemps de vendre sous ce nom des vins inférieurs et affreusement truqués. La rénovation serait complète, si le commerce fermait pour toujours ses laboratoires où la chimie joue, dans la fabrication vinicole, un rôle prépondérant aux dépens des raisins frais. Le Midi se présenterait alors sur le marché dans la loyauté de ses produits et reconquerrait la place qui lui revient légitimement dans la concurrence des vins français.

PAUL BONNAUD.

LETTRE DU MEXIQUE

Mexico, le 5 avril 1903.

La question monétaire est toujours ici la grosse — pour ne pas dire l'unique — préoccupation du gouvernement et du monde des affaires... On ne saurait nier aujourd'hui l'existence d'une crise dont je signalais, il y a trois mois, les symptômes; mais ce pays a toujours eu des destinées économiques si heureuses qu'on est en droit — avec beaucoup de raison — d'espérer une solution favorable. Et, de fait, cette solution, tout le monde l'attend, tout le monde est persuadé qu'elle va se produire rapide et la meilleure ; on a une foi aveugle dans le résultat des mesures prises par le ministre des Finances. L'opinion générale est que M. Limantour va résoudre définitivement les difficultés présentes. C'est l'homme de la situation et on le considère comme le bon génie des finances mexicaines. Le Président lui-même partage cette conviction.

Mais, en attendant, de très fortes maisons d'exportation ont déposé leur bilan ou pris des arrangements avec leurs créanciers. Les banques ont augmenté le taux de l'intérêt. Chacun, en somme, se précautionne.

Quoi qu'il en soit, si la situation est difficile, elle ne justifie en rien absolument le télégramme alarmant que j'ai lu dans un journal parisien généralement considéré comme sérieux: « Six grandes maisons d'importation de Mexico ont fait faillite. Un krach est à prévoir... » — C'est évidemment une exagération, si ce n'est pas un vrai « canard » pour me servir du mot technique. Ce qui est vrai c'est que *la situation est difficile* et qu'elle conseille une grande prudence dans les crédits. — Pas plus ! Le remède?...Personne ne le définit au juste; mais nombreux sont ceux qui en proposent. MM. les conseillers, il faut le reconnaître, sont guidés surtout par leurs intérêts individuels ; néanmoins on peut clairement noter la manifestation de deux courants d'opinion : L'un est nettement pour l'étalon d'or, l'autre s'en déclare l'adversaire irréductible et demande le maintien du *statu quo*. Dans le premier groupe sont les banquiers, les gros capitalistes, les hommes d'affaires ; dans le

second, plus fort peut-être numériquement, sont les propriétaires terriens, les propriétaires de mines d'argent, les industriels. Celui-là recrute principalement ses partisans parmi l'élément étranger, celui-ci parmi les Mexicains.

C'est dans le but de mettre en contact ces deux groupements que l'habile ministre des Finances a nommé, le 4 février dernier, une commission monétaire à laquelle il a pris soin de tracer un programme des plus détaillés. Cette commission, qui a commencé ses travaux le 19 du même mois, a pour mission, non pas d'émettre un jugement sous forme de votes, mais d'enregistrer individuellement l'avis de chacune des personnalités éclairées « dont le gouvernement a sollicité le concours ».

La première séance a été présidée par M. Limantour. Le ministre des Finances, après avoir rapidement passé en revue les grandes lignes du mémorandum adressé au gouvernement des Etats-Unis du Nord, en janvier dernier, a examiné les différents aspects de la question et il a insisté sur ce point que: le principal danger auquel il est indispensable de parer au plus vite n'est pas tant la baisse du métal argent que les fluctuations continuelles du change ; celles-ci apportent, en effet, dans les transactions avec l'extérieur aussi bien que dans le commerce intérieur de graves perturbations qui, si elles se prolongeaient, pourraient mettre en péril la fortune du pays et détruire son crédit.

Le Président de la République, parlant de cette commission dans son message [1] lu aux Chambres le 1er de ce mois, s'exprime en termes très brefs : « Les conditions, dit-il, dans lesquelles se trouve le Mexique et la nécessité de déterminer la ligne de conduite qu'il lui convient de suivre à l'égard de l'argent et du système monétaire,— indépendamment des conséquences que pourront avoir les démarches internationales, — ont été les principaux mobiles qui ont poussé l'exécutif à consulter les intérêts de l'agriculture, des mines, de l'industrie et du commerce. De la sorte, il est certain que les études entreprises par la conférence sur la matière auront toute l'amplitude et toute la perfection possibles ».

Et plus haut, il disait : « Le tableau favorable que je vous ai présenté de la situation du Trésor fédéral par suite des augmentations des recettes, a cependant de légers nuages qui projettent une certaine ombre sur l'avenir. La dépréciation rapide et continue du métal blanc, depuis la fin de 1901, etc..., etc... »

La partie relative aux finances du précédent message dont j'ai rendu

---

[1] Deux fois par an, le 1er avril et le 16 septembre, le Président est tenu par la Constitution d'envoyer un message au Congrès fédéral sur la situation au cours des six mois précédents.

compte dans ma dernière correspondance [1] permettait de croire que le Président s'étendrait davantage sur cette question de l'argent. Mais il ne s'est pas départi de son habitude qui est de ne citer, au cours de ces documents, que des séries de faits sans jamais laisser poindre les opinions de l'exécutif, ses projets plus ou moins définis ou ses espérances. Aussi son travail ressemble-t-il bien plus à un rapport de chef de service ou à une statistique raisonnée qu'à un programme économique et financier. Ceci tient, d'ailleurs, à des raisons d'ordre politique sur lesquelles je me propose de m'étendre un jour à propos des Constitutions des Républiques latino-américaines.

Quoi qu'il en soit, s'il faut en croire des personnes bien informées, l'exécutif — qui est le maître ici — cherche à acheminer les esprits vers une solution mixte qui serait un bimétallisme agrémenté de certaines particularités relatives surtout au pouvoir libératoire des nouvelles monnaies. Le ministre des Finances est, en effet, aussi éloigné de monométallisme or que du monométallisme argent; et, à n'en pas douter, tous ses efforts tendent actuellement à l'établissement d'un rapport fixe entre la piastre or et la piastre argent. On parle de 2 fr. 40 et de 2 fr. 50 pour la valeur de ce rapport, mais personne ne sait au juste ce qu'il pourra être; on admet seulement qu'il devra être assez près de la valeur moyenne de l'argent métal au cours des dix-huit derniers mois pour que la réforme soit durable. Or la piastre à 2 fr. 50 ou à 2 fr. 40 même est déjà très éloignée de cette sage moyenne.

Quoi qu'il en soit, cette solution aura l'avantage de ne pas mécontenter les partisans déclarés des deux systèmes en présence.

Les partisans de l'étalon d'or soutiennent que la mesure qu'ils préconisent est seule capable d'assurer au pays une situation stable. L'argument est puissant sans doute; mais il s'agit de savoir si ce grand producteur d'argent qu'est le Mexique se prêtera, sans crise, à une pareille solution.

Les exportations du pays, disent-ils, sont *à peu près* égales à ses importations et une réserve d'or constituée par un emprunt ou la coopération des grandes banques suffirait pour subvenir aux nécessités du Trésor. Sans doute! mais il ne faut pas oublier que l'argent représente près de la moitié des exportations [2]. Et comme moyen

[1] Voir le numéro du 15 janvier dernier.

[2] Voici d'ailleurs les chiffres de l'exportation pour le premier semestre des années fiscales 1901-1902 et 1902-1903 :

		1902-1903	1901-1902
		—	—
1° Métaux	Or	4.740.000 $	4.424.000 $
	Argent	42.886.000	32.682.000
	Divers métaux	12.700.000	10.000.000
2° Autres articles		45 628.000	36.158.000
		105.954 000 $	83.264.000 $

d'arriver à l'établissement de la mesure qu'ils préconisent les partisans de l'or signalent de suite l'interdiction de la frappe libre de l'argent, la création d'un nouveau type de piastres n'ayant cours que dans l'intérieur du pays et la démonétisation des piastres actuellement en circulation.

Les partisans du *statu quo* s'appliquent plutôt, au lieu de rechercher des arguments directs, à répondre aux arguments de leurs adversaires : ils signalent principalement les perturbations que ne manqueraient pas de provoquer l'adoption de l'étalon d'or et le trouble que ferait naître l'emploi d'une monnaie nouvelle. D'autre part, le gouvernement obligé de recourir à un fort emprunt, augmenterait sa dette; l'industrie payant les salaires en or ne pourrait plus lutter contre les similaires du dehors; l'agriculture souffrirait et les mines seraient sérieusement atteintes. Certains esprits considèrent même que la mesure préconisée par les financiers ferait disparaître « une nécessité » sous l'empire de laquelle l'énergie nationale doit s'accentuer. Une autre considération enfin est relative à l'introduction au Mexique des capitaux étrangers. Jamais cette introduction n'a été aussi abondante, assure-t-on, que depuis que la piastre a baissé; — l'examen des chiffres produits à l'appui de cette opinion est, je dois le reonnaître, assez convaincante.

En somme, il faut reconnaître que les défenseurs du monométallisme or reproduisent les arguments de principe, mais négligent quelque peu de tenir compte de la situation particulière du pays qui nous intéresse. Les partisans de l'étalon unique d'argent, au contraire, trouvent d'excellentes raisons, incontestablement, — au moins pour le présent, — dans cet important facteur.

Mais la note qui paraît le plus se rapprocher des idées que l'on croit pouvoir attribuer à l'exécutif a été donnée, semble-t-il, par M. Henri Creel, grand financier mexicain, dans un discours prononcé, le 7 février dernier, à New-York. M. Creel ne parlait pas à titre officiel; mais ses paroles avaient néanmoins une allure quelque peu — je ne dis pas absolument — officieuse.

« Il s'agit, a-t-il dit en substance, d'attribuer à notre piastre une valeur fixe de 50 cents. Nous ne nous engagerons nullement à rembourser à ce taux les piastres actuellement en circulation hors de chez nous; notre nouvelle piastre sera sous la protection de nos exportations qu'on paye en or. Les *financiers mexicains* sont d'accord à ce sujet avec les autorités américaines en ces matières; et je ne vois aucun obstacle à la *mise en pratique immédiate de ce projet*. D'autres pays dans le monde emploient l'argent et se trouvent à peu près dans les mêmes conditions que nous; nous les invitons à nous imiter... Un autre

problème à résoudre est celui de l'avenir de l'argent produit par les mines. Ce n'est ni par des lois, ni par aucun moyen artificiel que les producteurs d'argent peuvent être protégés; l'offre et la demande régissent tous les marchés,mais nous trouverons peut-être un moyen d'augmenter la demande. Ce serait heureux pour tout le monde, pour les mineurs d'argent et pour les mineurs d'or qui ont souvent l'argent comme sous-produit. »

Et le discours s'arrête là ; il était, en outre, précédé de quelques indications globales de statistiques relatives à la démographie et au commerce du Mexique. Il présentait, comme on le voit, toutes les qualités d'un discours prononcé à la suite d'un banquet : optimisme et laconisme.

Je ne crois pas cependant que M. Limantour soit décidé à *la mise en pratique immédiate* du projet Creel au moins dans les termes mêmes que je viens de relater. Le ministre des Finances y apportera, à n'en pas douter, des ménagements. En attendant, il préfère temporiser et attendre le résultat des démarches faites à Washington. Les Nord-Américains sont, d'ailleurs intéressés à la question pour leurs possessions des Philippines.

On sait, en effet, que le Sénat avait voté une loi établissant, pour ces îles, que deux piastres argent seraient échangées contre un dollar or. Mais la Chambre des députés substitua, quand la loi lui fut présentée, un projet qui imposait aux Philippines l'étalon unique d'or. La question n'est, d'ailleurs, pas encore résolue. Elle prend rang dans ce bloc des préoccupations monétaires mexicaines, chinoises, indo-chinoises, des établissements des détroits, et elle sera probablement résolue en même temps.

Je dois ajouter que M. Limantour n'est pas moins anxieux de connaître l'attitude que seront disposés à prendre dans la question les gouvernements français et anglais et si une entente de ce côté pouvait être établie, le ministre des Finances serait enchanté de ne pas avoir affaire uniquement avec les Etats-Unis. Ce puissant voisin qui connaît admirablement les ressources du Mexique est tout disposé à consentir l'emprunt avec lequel il fera payer son concours ; mais il faudra lui donner de sérieux *avantages politiques et commerciaux* à la fois. C'est une extrémité à laquelle voudrait se soustraire le gouvernement qui en prévoit tous les dangers pour l'avenir, pour un avenir plus proche qu'on ne se l'imaginerait à première vue.

Equateur

Je viens de recevoir une correspondance particulière de Guayaquil. Je la transcris littéralement car elle émane d'un Français qui habite le

pays depuis douze ans et le connaît admirablement, ses affaires l'obligeant à de nombreux voyages dans l'intérieur. Je ne suis pas allé moi-même en Equateur depuis quatre ans ; aussi, je me garderai bien de parler du présent sur la foi des statistiques ou en ne me servant que d'articles de journaux — les revues sérieuses faisant défaut dans ce pays ; — mais les notes très simples que je reçois d'amis laissés un peu sur tous les points du continent latino-américain me permettent de tenir les lecteurs de cette Revue au courant de ce qui se passe sur cette partie de la côte du Pacifique si peu connue et si peu fréquentée par les Français. — Les lignes qui suivent sont datées du 15 janvier.

« La situation économique au cours de l'année 1902 n'a pas été brillante : le commerce a été sérieusement éprouvé par la faillite de la maison Martin Reinberg dont le chef était gérant de la Banque Commerciale et agricole et par la suspension de paiements de MM. Seminaris Hermanos, la raison sociale qui jouissait à Guayaquil du plus de crédit. Plusieurs maisons de moindre importance ont suivi ces deux grands établissements et, pendant quelques mois, il y a eu une véritable panique dont on commence à peine à se remettre.

« Et comme pour noircir la situation, Guayaquil, le principal port de l'Equateur, a eu à souffrir d'une épidémie de fièvre jaune et d'un immense incendie. Celui-ci a détruit, du 16 au 17 juillet, plus de vingt blocs de maisons, *cuadras* de 10.000 mq. chacune. La fièvre jaune a fait de nombreuses victimes et, à l'heure où j'écris, elle sévit encore, avec moins d'intensité cependant. Depuis sept ans, elle n'avait pas fait son apparition et on suppose qu'elle a dû être importée de Panama, le service d'hygiène laissant beaucoup à désirer dans les deux ports.

« Un autre centre important par sa situation comme point de transit obligé entre l'intérieur et la côte, capitale de la province la plus riche comme valeur territoriale, la ville de Babahoyo a été complètement réduite en cendres; le feu n'a épargné que l'hôpital; elle commence à se relever, mais il paraît difficile qu'elle retrouve sa prospérité passée. Au contraire, son importance semble appelée à décroître par suite des travaux du chemin de fer entrepris hors de la région que commande Babahoyo.

« L'événement heureux de l'année a été l'arrivée du chemin de fer transandin jusqu'à Alausi, petite ville située à mi-hauteur de la Cordillère; on pense qu'en fin juillet prochain, la Compagnie pourra envoyer des trains jusqu'à Guamote. De là, des diligences feront le service jusqu'à Quito et il ne sera plus besoin d'aller à mules.

« Dans l'ordre politique, les Chambres ont voté une loi instituant le mariage civil. Cette initiative a été combattue d'une façon enragée par tout le clergé guidé par les évêques. Elle n'a pu passer, d'ailleurs, que

péniblement. Elle est néanmoins en vigueur depuis le 1er janvier et l'administration veille avec un soin jaloux à sa mise en pratique. Jusqu'à cette date l'Equateur était l'unique pays américain qui ne se soit pas donné l'institution du mariage civil.

« Au point de vue de la politique internationale, je n'ai pas besoin de noter la conclusion du traité d'amitié, de commerce et de navigation avec la France ; mais je vous signale tout spécialement l'approbation de tous les traités et conventions préparés à Mexico en octobre 1901 janvier 1902 par la seconde conférence internationale Pan Américaine. L'Italie a également signé avec l'Equateur une convention de commerce et de navigation. »

CUBA.

Le Sénat cubain a voté à la dernière heure le traité de réciprocité avec les Etats-Unis ; les ratifications ont été aussitôt échangées.

Ce nouveau régime douanier ne satisfait pas précisément les Cubains. Dans la presse, à la Chambre, dans des meetings, ils ont demandé un rabais de 5 p. 100 pour leurs principaux produits, tabac et sucre ; mais tout le bruit fait n'a servi de rien ; il y a « réciprocité » et « réciprocité » celle que les Nord-Américains ont consentie à leurs protégés n'est qu'une réciprocité relative : la moyenne des réductions accordées par eux ne dépasse pas, en effet, 20 p. 100 et la moyenne de celles qu'ils se sont octroyées atteint 40 p. 100.

Cuba a dû, d'ailleurs, acquiescer à ce genre nouveau d'arithmétique ; toutefois, à son honneur, il faut reconnaître qu'elle ne l'a pas fait sans crier fort. Le sénateur Sanguily, le leader de l'opposition dans cette lutte contre les exigences yankees, s'est acquis un grand renom d'éloquence ; mais sa voix n'a pas suffi à grouper une majorité ; 12 voix contre 9 ont approuvé le traité. Dans la séance du samedi 28 mars, le tribun s'est élevé avec une véhémence telle contre l'acte soumis aux discussions qu'il a eu les applaudissements de tout le Sénat. Les défenseurs du traité ont pu craindre un échec au dernier moment ; il n'en a rien été. « J'ai entendu bien des discours, — disait Disraëli, — beaucoup ont pu changer mon opinion ; mais aucun n'a modifié mon vote. » —... Cet état d'esprit politique est toujours le même !

Sans préjuger des résultats de ce traité, sorte de serment d'obédience du vassal au suzerain, il est bien certain que les Etats-Unis en tireront de gros bénéfices ; il place, en effet, ce pays dans une situation où toute concurrence sera impossible et il répond surtout aux intérêts du trust du sucre ; c'est à cette association surtout qu'il profitera, peu ou point au consommateur américain et nullement au producteur cubain.

*
* *

On sait que par le paragraphe 7 de l'amendement Platt, inséré dans la constitution cubaine, le gouvernement de cette République s'engageait à vendre ou à louer aux Etats-Unis les terrains nécessaires à la création et au maintien, sur certains points de l'île, de stations navales ou de dépôts de charbon.

Les négociations en vue d'arriver à un accord sur ce point furent quelque peu retardées par celles du traité de commerce dont je viens de parler. Mais elles furent reprises peu après et le traité politique prévu par l'amendement Platt ne tarda pas à être signé. M. Squiers, ministre des Etats-Unis, fut chargé de poursuivre, à la Havane, le règlement de l'affaire. Les pourparlers ont eu lieu entre ce ministre et le président cubain en personne ; ils ont abouti à un accord au bas duquel M. Roosevelt et M. E. Palma ont apposé directement leur signature pour donner à l'instrument diplomatique en question une forme plus solennelle.

Les Nord-Américains demandaient quatre stations navales : Bahia Honda (baie profonde), Nipe, Quantanamo et Cienfuegos et un dépôt de charbon à la Havane. Les Cubains ont réussi à ne céder qu'une station navale à Quantanamo et un dépôt de charbon à Bahia Honda ; ils ont obtenu également que ces cessions ne soient pas faites à titre perpétuel, mais seulement à bail, *pour le temps* que les Etats-Unis en auront besoin.

A Quantanamo, au sud de l'île, sur la mer des Antilles, la surface cédée mesure environ 100 kilomètres et occupe la partie orientale de la baie. Les Américains y jouissent du droit d'expropriation forcée. C'est un excellent refuge en eaux profondes, entouré de montagnes très faciles à défendre. On signale cependant le manque d'eau potable et l'absence de voies ferrées vers l'intérieur. Bahia Honda où sera établi le dépôt de charbon se trouve à 120 kilomètres à l'ouest de La Havane et commande la passe du Yucatan. On estime que la profondeur du port est, en moyenne, de 20 mètres. L'enclave cédée a une surface quelque peu inférieure à celle de Quantanamo. Elle a l'avantage d'être assez éloignée des dernières communes cubaines ; le voisinage des Yankees sera de la sorte moins pesant à l'amour-propre des indigènes.

Il ne s'agit, d'ailleurs, pour le moment, que d'un accord signé par les présidents cubain et américain. Les Chambres doivent le sanctionner, mais on prévoit que cette sanction ne sera pas obtenue sans lutte. Quoi qu'il en soit, il faut rendre cette justice à M. Estrada Palma qu'il

n'a agi que sous la contrainte d'engagements antérieurs et qu'il n'a cédé que le minimum de ce qu'il était forcé de donner. Mais la possession de ces deux points assure définitivement la prédominance des Etats-Unis dans les Antilles, et si Cuba pouvait redouter pis de son libérateur, il n'en est pas moins vrai qu'elle commence à trouver ce libérateur, gênant et exigeant.

J. Ch. T.

L'ACCROISSEMENT DU LOISIR

Sous ce titre, la *Revue populaire d'Économie sociale* publie, dans son numéro du 1er avril, un très intéressant et très remarquable extrait d'un rapport de M. Charles Gide, sur la section d'économie sociale à l'Exposition de 1900.

De cet article, qu'il faut lire en entier pour avoir une idée exacte de l'importance du phénomène justement constaté par M. Gide, il résulte, avec des différences plus ou moins marquées, suivant les pays et les époques, que, d'une façon générale, sous l'influence du perfectionnement des machines et des moyens de transport, de la suppression des lois restrictives de la liberté d'association et de coalition aussi et, par suite, tant des réclamations ou des exigences du personnel ouvrier que des initiatives intelligentes des chefs d'industrie, la longueur de la journée de travail a été diminuée dans des proportions considérables, non seulement sans que le salaire fût proportionnellement réduit, mais en même temps que celui-ci, salaire nominal et salaire réel, s'accroissait de son côté très sensiblement.

C'est une remarque que nous avions faite bien des fois la plupart d'entre nous, que j'ai faite, pour ma part, et dans mes cours et à la tribune de la Chambre, lorsque j'avais le droit de m'y faire entendre, et dont M. Léon Say, en particulier, a fait l'objet principal d'un remarquable discours à la solennelle distribution des prix de vertu, à Reims.

Il semble en résulter, sans méconnaître en rien les avantages que peuvent procurer dans bien des cas ces formes plus ou moins nouvelles de salaire, que l'on appelle la coopération, la participation aux bénéfices et le reste, que la vieille forme du salaire fixe ne s'oppose pas autant que quelques-uns, parmi lesquels notre très distingué confrère, paraissent le croire, à l'amélioration de la condition du personnel salarié.

M. Gide, il est vrai, en faisant avec son talent supérieur cette constatation, a l'air de se refuser à y voir l'effet de l'action des lois naturelles, et en particulier de la loi de l'offre et de la demande. C'est,

dit-il, ainsi que nous le notions tout à l'heure, tantôt l'initiative bienveillante ou intelligemment intéressée des patrons, tantôt l'énergique intervention des *Trade-Unions* et des syndicats ouvriers qui, peu à peu, a amené des modifications favorables au bien-être, au loisir et à l'amélioration des installations et des procédés de travail. Les lois naturelles, dit-il, n'y sont pour rien ; elles ne sont inscrites nulle part, au reste, ces lois naturelles, et elles ne figuraient pas à l'exposition d'économie sociale.

Pas plus que les lois naturelles de la pesanteur, de la chaleur, de l'électricité, de l'expansion des gaz ou des combinaisons chimiques et de la mécanique ; mais tout autant. C'est-à-dire que les lois qui sont selon la définition de Montesquieu, les rapports des choses, ne sont point des personnes visibles en elles-mêmes, mais des conditions impérieuses et essentielles de ces choses, qui se manifestent par leurs effets, et qu'il s'agit de découvrir pour s'y conformer, afin d'obtenir de ses actes le meilleur résultat possible. Et cela est aussi vrai dans l'ordre des phénomènes économiques, dans l'ordre des phénomènes intellectuels et moraux en général, que dans l'ordre des phénomènes matériels. La science nous suit partout, disait Jean-Baptiste Dumas. Si nous lui obéissons, elle nous aide ; si nous la méconnaissons, elle nous écrase.

La loi de l'offre et de la demande, qui n'est autre chose — je ne me lasserai point de le répéter — que la gravitation morale, et qui n'est pas moins universelle et impérieuse que le gravitation matérielle, est une des principales, la principale peut-être. Et, dans les faits constatés par notre savant confrère, il est aisé, quoi qu'il arrive, de reconnaître son action.

Les trade-unions ont eu une grande part à l'amélioration du travail, dit-il. Sans aucun doute. Mais qu'est-ce que cette action des trade-unions ; qu'est-ce que la coalition et les grèves ; qu'est-ce que toutes les formes, tantôt matérielles, tantôt morales, sous lesquelles se sont manifestées les prétentions des ouvriers à de plus hauts salaires ou à des réductions de la journée de travail, sinon des refus plus ou moins accentués, des diminutions de l'offre du travail, et par conséquent une provocation à la demande ?

Qu'est-ce, à l'inverse, que ces mesures intelligentes ou bienveillantes prises par les patrons pour perfectionner l'outillage, assainir les ateliers,augmenter le salaire ou intéresser le personnel à la production sinon des avances faites au travail pour le retenir ou pour l'appeler ; des demandes, en d'autres termes?

Et pourquoi le résultat a-t-il été ce qu'enregistre M. Gide ; et serait-il meilleur encore si toutes les mesures législatives, tous les préjugés

et toutes les préventions qui entravent la libre discussion et la juste appréciation des droits et des intérêts réciproques venaient à être supprimés? Parce que la liberté, dont la violation est au fond de toutes les souffrances et de tous les abus, tend naturellement, dans la mesure dans laquelle elle est respectée, à la conciliation des intérêts, dans un progrès commun. Pourquoi l'esclavage, condamné au nom de l'intérêt non moins qu'au nom de l'humanité, a-t-il fini par être proscrit, en droit au moins, par les nations dites civilisées? Et pourquoi ces anciens et abominables abus, ces journées de quinze et seize heures, cette exploitation criminelle des forces de l'homme et de la faiblesse de l'enfant ont-ils peu à peu disparu et tendent-ils à disparaître entièrement? Parce qu'au nom d'une loi naturelle, entrevue par les économistes et par les moralistes, et vérifiée par l'expérience, il a été démontré que le travail esclave est moins productif que le travail libre, et que, passé une certaine limite, le travail libre lui-même coûte au lieu de rapporter. Parce qne tandis que les Villermé, les Blanqui, les Jules Simon dénonçaient les horreurs des bagnes industriels de l'époque, et que, de l'autre côté de la Manche, un grand industriel, le père du ministre Robert Peel, s'écriait : « Sauvez les enfants! » d'autres industriels comme Jean Dollfus démontraient par l'expérience qu'à une journée de travail réduite correspondait une production augmentée, ou, comme M. Snoeck, en Belgique, et le signataire d'une lettre adressée du ban de la Roche au gouvernement de Louis-Philippe s'écriaient, celui-ci : « C'est la dernière heure qui mange le bénéfice du fabricant! » et celui-là : « Si nous ne pouvons pas soutenir la concurrence contre les filateurs anglais, c'est que nous travaillons deux heures de trop. »

Et Charles Le Hardy de Beaulieu, dans sa monographie du *salaire*, la plus belle peut-être des études qui aient été faites sur ce sujet, concluait, au nom de la science économique, qu'avec un salaire bas on n'obtient qu'un travail cher, et que le salaire élevé est celui qui coûte le moins et qui rend le plus.

C'est la science économique, en effet, d'accord, comme le constatait Le Hardy de Beaulieu, avec la morale, qui a mis en évidence cette loi consolante et salutaire. Et si elle n'est pas mieux obéie, c'est bien un peu peut-être parce que les représentants de la science économique ne sont pas suffisamment écoutés.

Je ne voudrais pas, dans une question d'une si haute portée, avoir l'air d'intervenir à titre personnel. Peut-être cependant, puisque nous sommes constamment accusés d'être les auteurs du mal que nous combattons et les ennemis du bien qui nous est dû, me sera-t-il permis de rappeler que cette doctrine de l'adoucissement de l'effort et de

l'accroissement du loisir qui se traduit par la réduction non pas aveugle et officielle, mais raisonnée et volontaire de la journée de travail il y a bientôt un demi-siècle qu'à la suite de mes maîtres je ne cesse de la prêcher, et qu'il y a précisément trente-quatre ans — c'était en avril 1869 — que les ouvriers d'un grand établissement métallurgique, aujourd'hui hors de France, les forges d'Ars-sur-Moselle, m'envoyaient, pour avoir contribué à faire diminuer d'une heure leur journée de travail, un ouvrage de leurs mains, qu'ils me priaient de recevoir « avec autant de plaisir qu'ils en avaient eu à le faire ».

Cela ne nous empêchera pas sans doute de continuer à être dénoncés, par ceux qui vivent de l'exploitation des préjugés et des antagonismes sociaux, comme les ennemis des ouvriers et les défenseurs intéressés de l'impitoyable loi d'airain des salaires. Mais cela peut nous aider à nous consoler de l'injustice dont nous sommes victimes et à ne pas désespérer de la diminution des erreurs dont nous essayons de préserver ceux qui en souffrent.

FRÉDÉRIC PASSY.

CHEZ LE MARCHAND DE TABLEAUX

M. Méline. — Qu'est-ce que c'est que ce petit tableau-là? Une pochade de quelque caricaturiste flamand?

Le Marchand. — Oh! M. Méline, ne faites pas semblant de ne pas vous y connaître. C'est un Téniers, vous le voyez bien; et cet autre, que vous regardez sans en avoir l'air, c'est un Van Ostade ni plus ni moins.

M. Méline. — Vous croyez?

Le Marchand. — Non, j'en suis sûr; et vous aussi. Et vous en avez envie. Voyons, allons-y rondement. Qu'est-ce que vous en offrez?

M. Méline. — Je n'achète rien aujourd'hui. Je n'ai pas d'argent : les monométallistes m'ont ruiné.

Le Marchand. — Allons, allons, vous n'êtes pas encore aussi bas que cela. Et puis vous avez du bric-à-brac chez vous. On peut faire affaire sans argent. Les produits s'échangent contre des produits. Vous savez je suis arrangeant. Tenez, vous avez un petit Guido Reni, un bronze de Benvenuto et un secrétaire de Boulle dont un de mes clients m'a parlé. Si vous voulez, je vous les échange contre ces deux toiles qui vous tentent.

M. Méline. — Trois objets pour deux! Et trois objets de cette valeur! Vous plaisantez, M. Guillaume.

Le Marchand. — Non pas, vraiment; et je m'étonne que vous ne m'offriez pas davantage. Car, enfin, n'est-ce pas vous qui avez démontré que plus on donne et moins on reçoit plus on s'enrichit, et que l'excédent des entrées sur les sorties est une perte? Je vous offre l'occasion de faire sortir de chez vous trois objets en n'en faisant entrer qu'un ou deux : c'est tout bénéfice; et vous devriez m'en proposer un quatrième.

M. Méline. — Pourquoi pas me demander ma collection tout entière pour rien pendant que vous y êtes?

Le Marchand. — Eh! mais ce serait logique. Toujours exporter, c'est-à-dire donner et jamais importer, c'est-à-dire recevoir, c'est votre idéal,

M. Méline. Et s'il est bon pour les peuples, pourquoi et comment ne serait-il pas bon pour les individus? Allons, soyez conséquent, et mettez une fois au moins vos actes d'accord avec vos principes.

M. Méline. — Vous êtes un mauvais plaisant, M. Guillaume, et vous ne savez pas distinguer. Je ne suis pas la France, moi ; je suis un particulier. Les particuliers s'enrichissent quand ils reçoivent beaucoup en donnant peu. Pour les nations, c'est le contraire.

Le Marchand. — Et pourquoi, s'il vous plaît?

M. Méline. — Pourquoi, pourquoi ? En vertu du principe des contradictions, morbleu ! Et parce que quand je traite avec vous j'entends traiter librement. Mais quand c'est la France qui traite avec l'étranger, il faut qu'elle ne traite que selon mes directions. L'échange libre, à la bonne heure ! Mais le libre-échange, jamais!

Frédéric Passy.

FÉDÉRATION LIBRE ÉCHANGISTE INTERNATIONALE

Le prix du pain et le droit de 7 francs.

Le prix du pain, s'est élevé dans certains quartiers de Paris à 0 fr. 85 les 2 kilos ; car le boulanger est un producteur comme les autres : il fabrique une marchandise pour la vendre avec gain.

Si la matière première monte, il augmente le prix du produit. Or le blé et la farine ont suivi la progression suivante depuis l'ouverture de la campagne 1902-1903.

	farine 100 kilos	blé
1902		
2 août........	32	21.60
1er octobre....	30.50	20.70
1903		
7 janvier......	31	21.65
5 février......	33	23.20
4 mars........	33	22.55
2 avril........	34	23.70
1er mai.......	34.15	25

Le *Journal Officiel* vient de publier les adjudications en blé effectuées par l'intendance militaire dans le mois d'avril. Le prix moyen pratiqué ressort à 25 fr. 31.

Cette augmentation du prix du blé vient surtout de la mauvaise qualité de la dernière récolte.

Comme toujours, quand le prix du blé s'élève, le droit joue complètement, car voici le prix moyen du blé donné sur les marchés étrangers par le *Journal d'agriculture pratique* du 7 mai : Londres, 16 fr. 50 les 100 kil. Vienne, 16 fr. 80 ; Budapest, 16 fr. 40 ; Anvers 16 fr. 50 ; New-York, 15 fr. 94.

En 1898, M. Méline, le leader du protectionnisme, alors président du conseil, devant une hausse du prix du blé, suspendit le droit de 7 fr. Il invoquait dans le rapport précédant le décret « le caractère de la situation exceptionnelle qui autorisait évidemment des mesures excep-

tionnelles. » Le rapprochement de deux dates donne à cette phrase son véritable sens : le décret est du 4 mai, les élections avaient lieu le 8 mai.

Cette mesure, politique et non économique, ne fut prise que lorsque le blé valait en France, suivant les régions de 30 fr. 67 à 31 fr. 96. Elle coïncida avec la spéculation de Leiter à Chicago et eut pour effet de contribuer à la hausse : le 10 mai, le prix d'exportation à New-York atteignit le chiffre de 1.93 dollar par bushel [1] (34 fr. 47 par hectolitre).

L'importation du froment en France avait été de 5.226.000 quintaux en 1897 ; elle s'éleva à 19.545.000 en 1898 et retomba à 1.304.000 quintaux en 1899.

En ce moment, nous sommes loin de la période électorale : et si la rareté du blé provoque une augmentation des importations, le ministre des Finances rencontrera là une trop bonne aubaine pour ne pas vouloir en bénéficier.

Le droit sur le blé aboutit à ce résultat que les finances doivent être d'autant plus prospères que le blé est plus rare et le pain plus cher. Dans le système protectionniste, une mauvaise récolte fait un bon budget.

Le ministre des Finances peut, comme homme, s'apitoyer sur le sort des ménagères obligées de rogner la ration de pain de leurs enfants ; mais il trouve trop avantageuses les plus-values probables de ses recettes de douanes pour y renoncer.

On sait que 100 kilos de blé donnent 100 kilos de pain. Quand le droit de 7 francs joue complètement, le prix de chaque kilo de pain, vendu chez le boulanger, est donc rehaussé de 0.07 centimes. Pour 2 kilos de pain, minimum indispensable à une famille de quatre personnes, l'ouvrier doit donc retrancher tout d'abord de son salaire 0,14 centimes au profit des grands propriétaires de terres à blé. Comme il passe 70 millions de quintaux de blé sur le marché, c'est un impôt de 490 millions de francs prélevé sur le pain, dont les plus forts consommateurs sont les personnes qui ne peuvent pas se procurer une alimentation variée. Le Trésor ne perçoit que l'impôt payé à la frontière, le reste est un impôt privé, versé au profit de ceux des 711.000 propriétaires de la moyenne propriété de 10 à 40 hectares, des 138.000 propriétaires de la grande propriété au-dessus de 40 hectares, qui ont des terres à blé.

Un journal socialiste a demandé au gouvernement de « prendre des mesures ». Quelles mesures ? Veut-il dire que le gouvernement doit

[1] Voir Raffalovich : *Le marché financier* 1898 99. p. 466.

recommencer la vieille politique romaine du *panem et circenses* qui transforma les vainqueurs du monde en une population de mendiants, prête à subir toutes les tyrannies et apte à toutes les lâchetés ?

Mais les socialistes français n'ont pas comme les socialistes allemands engagé une lutte contre le pain cher.

Tandis qu'en Angleterre, un ministre conservateur supprime au bout d'une année le droit de 3 pence par cwt (50 kil. 8), soit un peu moins de 0.60 centimes par quintal métrique le blé, en France, pays démocratique, l'année dernière, sur les 2.500 candidats qui se sont disputé les suffrages, on ne pouvait pas en compter une demi-douzaine qui aient fait allusion à ces centaines de millions prélevés sur un objet d'alimentation de première nécessité au profit de quelques centaines de milliers de grands et de petits propriétaires ! On peut en conclure que la majorité des électeurs préfèrent la promesse de chimères à la réalité du pain quotidien.

Cependant quand le boulanger annonce une augmentation de 0.05 ou de 0.10 centimes sur le kilogramme de pain, l'émotion est grande dans chaque famille. On regarde vers l'autorité : et on a raison, car elle est responsable de toute la cherté que le droit de douane ajoute au cours naturel du blé ; mais au lieu de lui demander de cesser son intervention, on lui demande une autre intervention, celle de forcer le boulanger à ne pas tenir compte du prix du blé dans le prix du pain !

Le Président de la Fédération
libre-échangiste internationale.
G. DE MOLINARI.

Le secrétaire général,
JULES FLEURY.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Avril* 1903).

2. — **Loi** relative aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de l'installation de l'académie de France à la villa Médicis, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du 25e anniversaire de la création de l'école française de Rome (page 2105).

— **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret portant application aux colonies et aux pays de protectorat autres que la Tunisie des dispositions législatives et réglementaires sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit (page 2115).

4. — **Loi** modifiant les articles 334 et 335 du code pénal, l'article 4 de la loi du 27 mai 1885 et les articles 5 et 7 du code d'instruction criminelle (page 2149).

— **Rapport** au gouverneur général de l'Algérie sur les travaux de fouilles et de consolidations exécutés en 1902 aux monuments historiques de l'Algérie (page 2159).

5. — suivi d'un décret relatif à la reconstitution du lycée Schœlcher à Fort-de-France (page 2183).

7. — au Président de la République sur l'exécution, pendant les années 1901 et 1902, de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (page 2229).

8. — **Loi** portant approbation de la convention conclue, le 11 janvier 1902, entre la France et le Montenegro, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (page 2241).

9. — relative à l'application à la ville de Paris et au département de la Seine de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique (page 2261).

— **Rapport** au Président de la République, suivi d'un décret rendant applicables aux payements à effectuer à l'étranger pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations, les dispositions de l'article 64 du décret du 20 décembre 1890 sur la comptabilité des chancelleries diplomatiques et consulaires (page 2263).

10. — **Décret** rapportant des ordonnances et décrets autorisant ou reconnaissant d'utilité publique treize associations enseignantes d'hommes (page 2279).

11. — **Rapport** au Président de la République sur les opérations des banques coloniales pendant l'exercice 1901-1902 (page 2333).

17. — au Président de la République, suivi d'un décret relatif à la circulation des bons de caisse à la Guadeloupe (page 2437).

18. — au Président de la République sur les opérations effectuées aux halles centrales pendant l'année 1901 (page 2470).

19. — **Loi** déclarant d'utilité publique l'établissement, dans Paris, de la ligne de chemin de fer métropolitain d'Auteuil à l'Opéra, par Grenelle (page 2493).

— relative aux pensions des veuves et des orphelins des fonctionnaires civils et des militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martinique (page 2494).

21. — **Décret** ouvrant le bureau de douane de Rouen (Seine-Inférieure) aux opérations d'admission temporaire des tissus de soie puer destinés à être teints, imprimés, apprêtés ou gaufrés (page 2557).

23. — **Notification** au gouvernement de la République française par le gouvernement austro-hongrois de l'accession de la compagnie anglaise « Eastern Extension Australasia and China Telegraph Cº » à la convention internationale télégraphique de Saint-Pétersbourg du 22 juillet 1875 (page 2589).

— **Errata** à la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes e l'exercice 1903 (page 2599).

26. — **Arrêté** portant modification à l'arrêté du 28 décembre 1900 sur les conditions d'admission dans les écoles nationales professionnelles (page 2645).

28 — **Circulaire** relative aux formules de politesse et de salutation dans la correspondance échangée entre les autorités militaires et les fonctionnaires des différents départements ministériels (page 2718).

Les Caisses d'épargne dans l'État de New-York (**États-Unis**), **en 1902**. — Au 1er janvier 1903, les 127 caisses d'épargne de l'Etat de New-York comptaient 2.275.383 livrets (ou déposants), avec une somme d'épargnes en dépôt de cinq milliards six cents millions de francs = (1.077.383.743 dollars). Dans le seul comté de New-York, le nombre des déposants était de 1.147.691 et le stock des sommes en dépôt, de trois milliards de francs = (580.210.471 dollars).

Pour les 127 caisses d'épargne de l'Etat, le *surplus* (surplus qui représente ce que nous appelons en France : Fonds de dotation), étaitde 560 millions de francs = (113.286.775 dollars).

Dans le cours de l'année 1902, 451.317 comptes avaient été ouverts et 315.525 fermés ; d'où augmentation dans l'année, de 135.992 comptes (ou livrets, ou déposants). La somme des versements, en 1902, a été de

296.024.624 dollars ; et la somme des retraits, 266.550.112 dollars, c'est-à-dire, une augmentation du stock des dépôts de 29.474.512 dollars, ou 153 millions de francs. La somme des intérêts servis aux déposants a été de 182 millions de francs ; ce qui représente un taux moyen d'intérêt de 3.20 0/0. D'après la loi organique des Caisses d'épargne dans l'Etat de New-York, le taux de l'intérêt varie suivant l'importance du dépôt, plus fort pour les petites sommes, et progressivement moindre pour les sommes plus considérables.

Les frais d'administration, en 1902, ont été de 3.412.864 dollars, soit 0.31 0/0 des sommes en dépôt.

On se rappelle que la dernière loi organique des caisses d'Epargne de l'Etat de New-York, en date du 17 mai 1875, a prescrit des règles de sûreté pour le placement des fonds en *valeurs de tout repos* ; et que ces règles, incessamment contrôlées par le *supérintendant* spécial de l'Etat, sont exactement observées, et ont préservé ces établissements populaires des accidents qui s'étaient produits, notamment en 1873, sous une législation moins prudente, permettant de faire des placements en valeurs autres que de tout repos. Cette sage mesure législative de l'Etat de New-York a été imitée par plusieurs autres Etats de la grande République américaine, notamment dans la région la plus en progrès, désignée sous le nom de la « Nouvelle-Angleterre ».

En Angleterre, c'est-à-dire dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, depuis la première loi organique de 1817, toutes les lois ont confirmé ce principe : que les fonds des dépôts et les fonds des dotations des Caisses d'Epargne doivent être placés en valeurs de tout repos expressément déterminées par la loi, autrement dit en « valeurs parlementaires » émises ou garanties par le Parlement ; le stock dépasse cinq milliards de francs. On sait combien l'esprit des lois anglaises est d'ailleurs généralement libéral. Mais la sûreté dans les Caisses d'Epargne est considérée comme principe fondamental de cette institution dont la confiance populaire est la vie.

En France, depuis l'introduction des Caisses d'Epargne en 1818, ce principe a été aussi confirmé par les lois : ainsi dans la dernière loi organique de 1895 pour le placement des fonds des dépôts ; mais pour les fonds de dotation, une certaine faculté a été ouverte à des placements autres que de tout repos. Mais sur 547 Caisses d'Epargne, 21 seulement ont usé de cette faculté ; toutes les autres sont restées fidèles au principe de prudence recommandé en France comme en Angleterre par les économistes et les hommes d'Etat les plus autorisés dans ces questions, depuis Van Sittart jusqu'à Gladstone, depuis Charles Dupin jusqu'à Hippolyte Passy.

De Malarce.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 mai 1903.

Echange d'adresses entre la Société d'Économie politique et le Cobden Club.

Communication. — La situation économique de la République Argentine.

Discussion. — Le rapport de la Commission d'enquête anglaise sur les subventions accordées à la marine marchande.

Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. Il fait part des regrets de M. Frédéric Passy, qui n'a pu assister à la réunion, retenu chez lui par une indisposition dont il est déjà, du reste, à peu près remis.

A l'occasion du passage en France du roi d'Angleterre, MM. Frédéric Passy, président et Jules Fleury, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique, ont eu l'idée d'envoyer au Cobden Club de Londres, par télégramme, une adresse dont voici le texte :

« Harold Cox, esq., Secrétaire du Cobden Club,
6, Raymond Buildings, Gray's Inn, W. C. Londres.

» Paris, 2 mai 1903.

» La Société d'Economie politique, présidée par M. Frédéric Passy, saisit l'occasion de la présence à Paris de S. M. Edouard VII pour renouveler au Cobden Club l'expression de sa fraternelle sympathie.

» Elle forme des vœux ardents pour la consolidation, sur la base de nos communes convictions, de l'entente cordiale entre deux nations dont l'union importe tant au bien de l'humanité.

» Passy, Levasseur, Fleury. »

M. Harold Cox a répondu par le télégramme suivant :

« COBDEN CLUB,
6, Raymond Buildings, Gray's Inn., W. C.
May, 3, 1903.

» Dear Monsieur Passy,

» I have to thank you most warmly for the kindly thought which dictated the telegram that you sent to me yesterday.

» I need hardly tell you how delighted all English free traders are at the improved political relations between England and France, and how keenly we hope that those relations may continue for ever and grow still more cordial.

» I am communicating your telegram to the press and will read it to my committee at their next meeting.

» With all good wishes
» Yours very truly
» Harold Cox. »

M. **Martinez**, ancien sous-secrétaire d'État des finances de la République Argentine, directeur honoraire de la Statistique de Buenos-Aires, membre correspondant de la Société qui assiste à la séance donne à la réunion, sur la demande du Président, quelques renseignements sur le relèvement de l'Argentine et ses progrès économiques dans ces dernières années.

« Messieurs, dit-il, l'honneur que vous m'avez accordé en me permettant d'occuper cette place parmi vous est bien la plus haute distinction à laquelle je pouvais aspirer dans ma modeste carrière scientifique : aussi en suis-je profondément reconnaissant.

« Permettez-moi, maintenant que je suis de passage dans votre Paris grandiose, de vous dire deux mots sur la situation économique de mon pays, pour tenter de resserrer les liens qui l'unissent au vôtre. »

L'orateur rappelle alors que depuis longtemps déjà, l'Argentine se trouve liée à la France par des attaches politiques, intellectuelles et économiques. Son code fondamental et sa législation se trouvent imprégnés de cet esprit libéral, égalitaire et fraternel que la grande Révolution française proclamait comme une conquête nécessaire à l'Humanité. Le cerveau argentin se nourrit de la pensée, de la science et de la littérature françaises à tel point que « nous pouvons considérer, dit M. Martinez, cette noble nation comme notre mère intellectuelle, nous tenant assujettis vigoureusement sur son sein. » Les relations commerciales, les échanges de produits manufacturés ou d'agriculture, entretenus avec la France se consolident, chaque jour davantage, à la

chaleur des intérêts mutuels, et représentent, déjà, des chiffres considérables. Les capitaux français — en général peu aventureux et ennemis de l'émigration — se dirigent de plus en plus, sous différentes formes, dans cette lointaine contrée sud-américaine ; ils atteignent, suivant une récente statistique officielle, près d'un milliard de francs.

Si ces différents points de contact ont, depuis longtemps, rapproché les deux pays, un nouveau besoin s'accentue aujourd'hui : celui de rendre plus intimes, si toutefois cela est possible, les relations intellectuelles ! Beaucoup de Français vont dans l'Argentine.

Le chiffre total du commerce d'importation et d'exportation établi entre l'Argentine et la France est représenté par des sommes énormes ; l'orateur fait remarquer qu'il est susceptible d'avoir un développement beaucoup plus important, en tenant compte des intérêts réciproques des deux pays, et surtout qu'il est nécessaire d'empêcher qu'il soit devancé par celui d'autres marchés qui plus tard sont entrés en rapports commerciaux avec le Sud-Amérique.

Quant à la République Argentine, elle constitue aujourd'hui un vaste champ ouvert à l'activité humaine et aux capitaux du monde.

Elle possède un territoire fertile très étendu (3 millions de kilomètres carrés) ; elle est favorisée par un climat tempéré et, dans sa plus grande extension, elle ne connaît pas les températures extrêmes ; elle est arrosée par des fleuves très larges qui semblent des mers ; elle jouit de la navigation la plus sûre et la plus tranquille de la terre, qui la met en communication rapide avec les centres de consommation du vieux monde, et elle se trouve admirablement préparée pour expérimenter et appliquer toutes les cultures. Afin d'apprécier dans toute sa grandeur l'extension que peut prendre l'agriculture dans la République Argentine, il suffit de considérer ce fait que, si de 300 millions d'hectares, dont se compose son territoire, on déduisait 30 p. 100 occupés par les bois, les fleuves, les lacs, les villes et les villages, il reste, disponibles pour l'agriculture et le pâturage, environ 200 millions d'hectares, qui pourraient faire vivre de 35 à 40 millions d'habitants.

L'Argentine possède actuellement un stock de 130 millions d'animaux de race ovine et de 30 millions de race bovine, stock qui, si grande que soit la consommation, intérieure et extérieure, doit nécessairement s'accroître dans une proportion extraordinaire.

Il n'y a donc aucune exagération à dire qu'aucun pays du monde ne se trouve dans des conditions semblables aux siennes pour devenir rapidement le grenier de l'Europe.

Le montant de l'exportation des produits du bétail a atteint, en 1902, un chiffre de 522 millions de francs, qui sera dépassé en 1903, parce que, non seulement les ports anglais se sont ouverts de nouveau au bétail vivant, mais encore parce que de nouveaux marchés demandent des animaux.

Le problème qui aujourd'hui commence à préoccuper quelques-uns, est celui de savoir, non si l'Argentine n'aura pas de marchés pour écouler ses produits, mais bien de savoir si, avec le *stock* d'animaux qu'elle possède, elle pourra satisfaire les demandes de l'extérieur : elle compte pour cela sur son vaste et fertile territoire dont le climat tempéré lui permettra de multiplier les troupeaux.

Pour que vous ayez une idée, dit l'orateur, du développement prodigieux que peut prendre l'exportation des produits du bétail, je vous dirai qu'un seul d'entre eux, le beurre, a produit, en 1901, 1.512.000 kilog. et a atteint 4.000.000 en 1902. En 1903 ce chiffre sera encore dépassé — et je crois qu'il arrivera jusqu'à 10 millions — vu le grand nombre de laiteries dernièrement établies.

Les produits de l'agriculture exploités en 1902, donnent un chiffre de 340 millions de francs ; et il sera dépassé en 1903 à cause de l'abondante récolte qui fournira à l'exportation 2 millions de tonnes de blé et 2 millions de maïs.

Cette solide situation économique de l'Argentine se retrouve dans son budget international.

En effet 250 à 300 millions de francs sont annuellement payés pour le service des titres mobiliers. Ajoutons-y 450 millions de francs pour les produits manufacturés, que la République reçoit de l'étranger. Etant donné que la valeur de l'exportation arrive à 1 milliard de francs, il en résulte, à la fin de l'année 1902, un solde créditeur, en notre faveur, de 200 à 250 millions de francs.

La dépréciation de la monnaie, avec toutes ses violentes oscillations, a été enrayée heureusement. Un type approximatif de 227 p. 100 a été fixé par une loi qui tend à une future conversion monétaire.

Nous avons donc supprimé l'agio si funeste aux opérations commerciales et nous sommes à la veille de rétablir, dans un avenir très proche, un régime monétaire stable.

Comme résultat de cette situation économique si prospère, tous les titres cotés, tant à la bourse de Buenos-Aires qu'à celle de Londres, ont éprouvé une hausse considérable.

Le total des valeurs mobilières existant dans l'Argentine, à la fin de 1900, arrive au chiffre de 7.650 millions de francs.

Les capitalistes qui ont placé cette masse considérable d'argent en Argentine peuvent être tranquilles quant à leurs rentes et ne doivent pas regretter les placements qu'ils y ont faits.

Certes, l'Argentine ne doit pas regretter le service des intérêts dus aux capitaux étrangers, comme ceux ci-non plus ne doivent regretter leur placement dans la Pampa. Ce terrain vaste et fécond est capable de supporter tout le poids des emprunts ; il ne demande qu'une chose : la continuité des efforts de ses citoyens et des nations étrangères pour pouvoir montrer au monde le plus grand triomphe économique moderne.

C'est le triomphe du travail appliqué sur une terre vierge et puissante sous un régime de liberté et de fraternité complètes, telles que l'école classique, qui trouve en France ses plus forts disciples, l'a toujours rêvé, depuis Adam Smith, jusqu'aux Molinari, aux Passy, aux Leroy-Beaulieu, aux Levasseur, aux Neymarck de notre temps.

M. le Président, en remerciant M. Martinez de cet intéressant exposé, fait remarquer à ses confrères que ce travail est digne de la plus grande confiance, l'auteur étant un économiste consciencieux qui a poursuivi, dans son pays, une enquête analogue à celle que M. Neymarck, en France, a si magistralement menée à bien.

M. C. de Lestrade profite de la présence de M. Martinez pour remercier le gouvernement argentin, en la personne de l'ancien directeur de la Statistique, de l'envoi régulier aux membres de la Société du *Bulletin de statistique municipale* de la ville de Buenos-Aires, si bien fait et si intéressant pour les économistes français.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société, et dont on trouvera la liste ci-après.

M. le Président propose comme sujet de discussion la question suivante, indiquée par M. A. Raffalovich :

LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ANGLAISE SUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES A LA MARINE MARCHANDE.

M. **Raffalovich** expose ainsi le sujet.

Les grandes enquêtes économiques, dont le soin est confié soit à des commissions parlementaires, soit à des commissions gouvernementales, peuvent, dit-il, servir utilement à nos études, à condition d'être conduites avec méthode et avec impartialité. La comparution, devant quelques personnes choisies, d'experts compétents, qui représentent des intérêts divers et parfois divergents, donne lieu à des constatations intéressantes, à des échanges de vues, à des questions imprévues qui provoquent des réponses et élucident des points obscurs. J'ai eu moi-même déjà l'occasion de résumer devant la Société d'économie politique l'enquête anglaise sur *l'Etat et le service des renseignements commerciaux*; notre ami Yves Guyot nous a rendu compte, avec l'autorité et la clarté qui le distinguent, de l'enquête américaine sur les trusts. L'orateur voudrait aujourd'hui entretenir la Société de l'enquête sur les subventions à la marine marchande considérées dans leurs effets sur le commerce anglais et sur la marine marchande de l'Angleterre, enquête faite par une commission de la Chambre des communes en 1901 et 1902.

Suivant une formule consacrée et que l'on retrouve en tête du rapport de M. Raynal sur le projet de loi de 1902 : de tout temps, les pouvoirs publics ont montré à notre marine marchande la plus vive sollicitude.

C'est le cas dans presque tous les pays ; mais on n'interprète pas partout de la même façon la sollicitude à l'égard de la flotte commerciale, des constructeurs, des armateurs, des marins.

Tout un ensemble de considérations influent sur les relations entre l'Etat et l'industrie maritime. On regarde volontiers une forte marine marchande comme l'une des conditions préalables les plus essentielles dans le développement du commerce extérieur des Etats industriels. Une forte marine de commerce, dit-on, alimente la construction navale, cette reine de l'industrie sidérurgique ; l'économie nationale tire des avantages immédiats de l'exploitation de cette branche de commerce et d'industrie. Les recettes du transport international des marchandises et des voyageurs viennent renforcer d'une façon invisible la balance des paiements (pour l'Allemagne le bénéfice de ses armateurs représente 300 millions de marks). On parle aussi de la valeur mili-

taire d'une grande marine de commerce (croiseurs auxiliaires, transports, réserve de marins, etc.).

L'Etat, sans nationaliser l'industrie maritime, peut exercer une influence considérable au point de vue de la construction et de l'exploitation : par des instituts de classification des navires, par une réglementation concernant la charge du bâtiment, par des dispositions d'ordre hygiénique, par des contrats postaux, par des primes de navigation, des primes de construction, par des dégrèvements fiscaux, par l'interdiction de nationaliser les navires achetés à l'étranger, par la réserve du cabotage à la marine nationale, par l'entrée en franchise des matières premières nécessaires à la construction, par des tarifs de chemins de fer favorables à l'exportation.

Il faut noter en passant que, dans l'industrie maritime, il y a des intérêts particuliers qui sont ceux des constructeurs, ceux des armateurs, ceux des consommateurs (expéditeurs, passagers) qui sont souvent en opposition et entre lesquels il n'est pas facile de rétablir l'harmonie, lorsqu'on abandonne le principe de la liberté commerciale; on doit tenir compte aussi des intérêts des contribuables et se préoccuper de la répercussion sur les relations internationales, certaine mesure en apparence d'ordre intérieur pouvant provoquer des représailles.

A des intervalles plus ou moins longs, on assiste à des accès de panique, qui saisissent la presse et une partie des intéressés : « La marine nationale est en décadence, la concurrence des marines étrangères, favorisées par des lois que nous n'avons pas, devient de plus en plus menaçante ; il faut aviser, il faut légiférer et ouvrir des crédits pour accorder des primes, des subventions ». La France n'a pas le monopole de ces paniques ni des récriminations et des sollicitations. Plus l'esprit protectionniste est fortement ancré dans un pays, plus le tapage est violent et l'appel au concours du Trésor bruyant.

Si complexe que soit l'industrie maritime, envisagée aussi bien au point de vue de la construction qu'au point de vue du transport, elle présente cependant un ensemble de phénomènes dont la manifestation est assez facile à suivre, qui se traduit d'une façon assez claire pour qu'on puisse observer les faits et constater qu'ils n'échappent pas à la sanction économique, c'est-à-dire que la transgression des principes économiques amène des conséquences fâcheuses et que des lois qualifiées de protectrices aboutissent à des résultats tout à fait différents de ce qu'espéraient, promettaient et escomptaient leurs promoteurs. Les ques-

tions de marine marchande rappellent un peu, sous ce rapport, les questions monétaires, où de mauvaises lois aboutissent rapidement à de piètres résultats.

Cette question des primes et des subventions a préoccupé depuis une trentaine d'années les différents pays. Elle a fait l'objet d'enquêtes nombreuses. En 1886, le gouvernement des Etats-Unis publia une collection de rapports sur la condition des marines marchandes de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie. Ces rapports ont paru, accompagnés d'une lettre du Secrétaire d'Etat, M. Bayard, au Président Cleveland, dont il est utile de citer un extrait.

« Le sujet, écrit M. Bayard, a assumé une grande importance par suite des efforts qu'ont faits quelques-unes des principales nations commerciales de l'Europe, en vue de stimuler leur marine marchande par une assistance directe et indirecte, et de lui donner ainsi une énergie qu'on ne croyait pouvoir atteindre sans cette aide. Des pays paient des primes sous diverses formes en vue de stimuler la construction des navires, d'encourager la navigation, de mettre leur marine dans une situation plus favorable pour obtenir une part plus grande dans l'industrie du transport universel, que celle qu'on obtiendrait dans des conditions naturelles et sous le régime de la libre concurrence. Si cette politique avait été limitée à une seule nation, cette nation aurait pu en retirer quelque bénéfice... Lorsque d'autres nations entrent en lutte, et opposent privilège à privilège, aucun avantage n'est gagné, et les conditions de la concurrence sont changées. La nation qui offre le plus, qui accorde les primes et les subventions les plus fortes, occupe une position favorisée, mais seulement jusqu'au moment où d'autres nations sont disposées aux mêmes sacrifices... Cette politique peut conduire à la construction d'une certaine quantité de tonnage, mais la question est ouverte pour savoir s'il y a une demande légitime d'un tonnage nouveau.

« Les indications sont qu'il y a un excès dans l'approvisionnement du transport maritime, au delà des besoins réels et, si c'est exact, toute tonne construite au-delà de ce qu'il faut pour réparer les pertes, est autant d'ajouté au poids mort de l'excès de tonnage dont la rémunération dépend des primes gouvernementales. Cette prime n'est rien de plus qu'une taxe imposée sur l'industrie productive pour le bénéfice d'une industrie non nécessaire et par là même non profitable. Les rentrées, les recettes obtenues à l'aide d'une politique aussi coûteuse que le système des primes sont ruineuses et dues à des considérations artificielles.

A en juger par l'expérience du sujet, ces conditions doivent continuer afin de garantir l'existence de la marine qu'elles ont encouragée à naître. A une nation dont les intérêts commerciaux sont vastes, les primes des autres nations peuvent apporter des avantages sous forme de taux abaissés de frêt, qui résulte de l'augmentation de concurrence. »

Cette citation d'un rapport adressé au Président des Etats-Unis vous paraîtra peut-être opportune, dit M. Raffalovich.

En France vous avez eu la grande Commission de 1873, qui proclama que le seul moyen efficace de venir en aide à la marine de commerce, c'était de lui allouer des primes ; on fit valoir les services rendus par la marine de commerce, en entretenant gratuitement une réserve pour la flotte de guerre. Des travaux de la Commission de 1873 sortit la loi de 1881, qui accordait une prime à la construction, une prime à l'armement de 1 fr. 50 sur la jauge nette pour les navires construits en France, une demi-prime pour l'armement pour les navires construits à l'étranger.

Puis est venue la loi de 1893, qui porte la prime à la construction de 60 à 90 francs, qui supprime la demi-prime pour l'armateur achetant son navire à l'étranger et qui augmente la prime aux voiliers. La somme de 90 francs dépassait sensiblement les droits de douane sur les matières nécessaires à la fabrication du navire. On pronostiqua que la suppression de la demi prime amènerait la diminution des effectifs et ne servirait nullement les constructeurs français. On sait ce que l'élévation de la prime aux voiliers à 1 fr. 70, sans restriction pour les gros tonnages, a coûté. Les capitaux sont revenus, a-t-on dit, à l'industrie maritime, mais beaucoup plus au profit des voiliers qu'à celui des vapeurs, qui restaient cependant le véritable instrument de progrès. Trois années s'écoulent, la situation s'aggrave, la Chambre des députés adopte à l'unanimité une résolution invitant le gouvernement à faire étudier par une Commission spéciale les moyens de venir en aide à la marine marchande. Une Commission extraparlementaire, présidée par M. Raynal, procéda à une vaste enquête dont le rapport fut présenté par M. Estier et dont résulta la loi de 1902.

En 1901, la Chambre des communes, sur la proposition de M. Evelyn Cecil, nomma une Commission d'enquête, chargée d'examiner la question des subventions accordées par les gouvernements étrangers aux navires à vapeur et à voile et d'en rechercher l'influence sur le commerce britannique.

Cette Commission, qui a tenu 32 séances et recueilli les déposi-

tions de 41 experts en deux grands Livres bleus, a déposé son rapport à la fin de 1902.

M. Raffalovich donne une analyse détaillée du rapport. Il rappelle la définition : bonification, subside, subvention sont des termes qui tous indiquent une assistance pécuniaire; on les emploie pour désigner des paiements faits en échange de quelque service ou de quelque valeur reçue (transport de la poste, construction et pose de câbles, défense nationale, encouragement au commerce). Il est difficile souvent de décomposer un subside dans ses différentes parties, d'établir ce qui est payé comme subvention postale, comme service de l'Amirauté, comme encouragement au commerce.

Les subventions postales anglaises s'élèvent à 765.000 livres, sans y comprendre les 150.000 récemment accordées à la Cunard Line. L'objet principal en vue a été la régularité et la rapidité du service postal, tandis que l'Amirauté a voulu avoir des navires à sa disposition. Les intérêts du commerce ne sont pas entrés en ligne de compte, sauf en ce que le service postal suit les grandes voies du commerce. Une seule exception, 40.000 livres données à une ligne des Antilles afin d'encourager le commerce des fruits. Le rapport cherche à démontrer que les subventions des autres Etats sont en harmonie avec une politique différente de celle de l'Angleterre.

M. Raffalovich passe en revue les subventions accordées par les principaux Etats. L'Allemagne dépense 347.000 livres en subventions à la marine à vapeur, 65.000 livres pour le transport de la poste aux États-Unis. Les procédés de prime indirecte sont de deux sortes : entrée en franchise des matériaux de construction, tarifs différentiels sur les chemins de fer. Le système allemand, c'est de fournir des navires et du frêt à la marine, mais il compte sur l'initiative privée pour mettre à profit ces conditions.

Quant à la France, dont la législation a été modifiée trois fois en vingt-cinq ans, « toutes les subventions, écrit le rapporteur anglais, sont hors de proportion avec les services rendus; d'une façon générale, il est certain que le commerce français n'a pas progressé avec la munificence grandissante; de ces subventions, alors que les armateurs français, notamment les propriétaires de voiliers ont indûment profité aux dépens de leur pays. »

M. Raffalovich explique le mécanisme de la loi de 1902; il raconte la mésaventure arrivée au législateur, qui a voulu limiter les sacrifices du Trésor, le tonnage à primer, en répartissant la construction sur une période déterminée : quelques mois après la

promulgation de la loi, les 500.000 tonneaux étaient absorbés, dont 300.000 par une seule personne ».

Nous ne pouvons suivre M. Raffalovich dans le résumé de la législation italienne, russe, japonaise, américaine, austro-hongroise. Reproduisons seulement les tableaux ci-dessous.

Tableau comparé du tonnage. (Steamers de plus de 100 tonneaux.)

	1890-1891			1902-1003		
	Navires	Mille T.	0/0	Navires	Mille T.	0/0
Royaume-Uni......	5.574	7.774	59.9	7.358	12 897	49.9
Colonies...........	829	461	3.5	994	754	2.9
Total.........	6.403	8.235	63.4	8.352	13.652	52.8
Etats-Unis.........	416	517	4.0	1.094	1 954	7.6
Autriche-Hongrie...	130	151	1.2	259	529	2.0
Pays-Bas...........	162	217	1.7	320	555	2.1
France.............	526	809	6 2	690	1.104	4.3
Allemagne.........	741	928	7.2	1.365	2.636	10.2
Italie..............	212	300	2.4	361	691	2.7
Japon.............	165	138	1.1	535	554	2.1
Norwège...........	395	246	1.9	905	866	3.4
Russie.............	236	156	1.2	544	556	2.2
Espagne...........	389	414	3.2	464	736	2.8
Suède.............	471	181	1.4	719	464	1.8
	11.108	12.985	—	17.156	25 859	—

Voiliers.

	1890-1891			1902-1903		
	Navires	Mille T.	0/0	Navires	Mille T.	0/0
Royaume-Uni......	3.593	2.467	26.9	1.685	1.533	23.3
Colonies...........	2.075	894	9.8	1.004	360	5.5
	5.668	3.361	36.7	2.689	1.894	28.8
Etats-Unis.........	2.856	1.306	14.2	2.214	1.382	21.0
Autriche-Hongrie...	238	118	1 3	42	26	4
Pays-Bas...........	382	161	1 8	109	57	9
France.............	854	235	2.6	601	415	6.3
Allemagne.........	1.135	640	7.0	500	502	7.6
Italie..............	1.343	515	5.6	862	467	7.1
Japon.............	124	33	4.0	998	135	2.1
Norwège......	2.974	1.337	14.6	1.345	766	11.6
Russie.............	945	271	2.9	751	244	3.7
Espagne...........	494	119	1.3	150	48	7
Suède.............	999	294	3 2	789	225	3.4
	21.190	9.166	—	12.472	5.774	—

Après avoir exposé ce qui se fait à l'étranger, le rapport de la Commission anglaise examine les différents éléments du problème, notamment les conditions dans lesquelles les subventions sont accordées et la répercussion sur les intérêts britanniques. Voici

les têtes de chapitre : vitesse, exigences de l'Amirauté, ventes de navires à l'étranger, nationalité de l'équipage, instruction professionnelle, tarifs de transport, entente entre les armateurs, etc.

Il est très difficile de débrouiller l'influence des subventions étrangères d'une part et celle que la réglementation du Board of Trade, l'incidence des droits de phare ou le Merchandise act ont exercée.

Le Board of Trade croit que la marine britannique demeure florissante, bien que le tonnage étranger grandisse proportionnellement plus rapidement, et cela parce que le point de départ est plus bas. Il est plus facile de passer de 1 à 2, que de 100 à 200. De 1890 à 1902, le tonnage universel a progressé de 13 à 26 millions, la part de la marine anglaise a baissé de 63 à 52 p. 100, alors qu'elle a progressé de 8 millions 1/4 à 13 millions 1/2 de tonneaux. Le tonnage à vapeur anglais a augmenté de 5.400.000 T., celui de l'Allemagne, de 1.700.000. La marine marchande anglaise « holds its own creditably », malgré les progrès accomplis par d'autres. La concurrence est plus active, l'effort doit être proportionnellement plus considérable.

On dit que les primes et subventions auraient facilité le déplacement de produits anglais par des produits similaires étrangers; il y a eu diminution du nombre des voiliers anglais. En dehors des subventions étrangères, quels sont les autres éléments défavorables? On peut citer les règlements onéreux du Board of Trade.

La plupart des armateurs sont hostiles aux subventions, excepté lorsqu'elles s'appliquent à des services rendus. En dehors de cela il leur semble bien difficile de subventionner une catégorie de navires sans le faire pour d'autres. Un système général de primes est impossible par suite du coût ; il risque de provoquer des représailles.

Les conclusions de la Commission d'enquête anglaise sont les suivantes : les subventions maritimes accordées à grands frais par les gouvernements étrangers ont favorisé le développement de la concurrence sur les principales voies maritimes et aidé aux transfert de quelques branches du commerce étranger et colonial, mais malgré le stimulant des subventions sur leurs concurrents étrangers, l'armement et le commerce anglais ont tenu tête. Les subventions sont le moindre facteur, l'habileté commerciale et industrielle est le facteur principal du développement maritime et commercial de certains pays, notamment de l'Allemagne, où cependant les facilités provenant de tarifs directs ont eu un effet

important. Ailleurs les subventions n'ont pas donné des résultats satisfaisants. La concurrence des armateurs anglais avec leurs concurrents commerciaux, dans des conditions raisonnables, sans intervention de l'Etat ni contrôle des frets par lui, est plus saine et plus utile qu'un système subventionné et consolidé par l'Etat, dans lequel l'armateur dépendrait moins de son énergie et de son habileté industrielle, davantage de la faveur et du secours du gouvernement.

M. Cabart-Danneville, sénateur de la Manche, invité du Bureau, est prié par le Président de présenter à la réunion quelques observations sur cette question de la marine marchande, sur laquelle il est particulièrement compétent.

M. Cabart-Danneville envisage la législation de 1893 et celle de 1902. Il montre qu'en réduisant la prime des voiliers et en augmentant celle des vapeurs, en repoussant la compensation d'armement, on aurait pu obtenir une loi excellente et qui aurait donné des résultats au point de vue de la construction et de l'armement. Il fait toucher du doigt les contradictions de la loi, celles de la loi et du règlement d'administration publique.

Il passe en revue les législation anglaise, allemande, américaine, japonaise, italiennne et espagnole au point de vue des subventions données à la marine marchande.

Le sénateur de la Manche croit qu'on pourrait arriver à supprimer les primes en examinant les facteurs personnels, matériels, politiques dont est fonction la marine marchande. Ces éléments, les lois et règlements qui, par leurs variations entraînent la prospérité, la stagnation ou la décadence de notre commerce maritime, doivent être étudiés et en France, dont l'histoire doit être mise à profit, et chez les nations étrangères dont les marines marchandes progressent.

M. Colson considère l'étude des subventions à la marine marchande comme tout particulièrement intéressante, parce que l'industrie navale est par excellence l'industrie protégée, à laquelle ont été appliqués tous les procédés préconisés par les écoles interventionnistes ; aussi quand on voit les mesures prises en sa faveur tantôt échouer complètement tantôt devenir ruineuses pour le Trésor, on peut y trouver l'exemple le plus topique de l'impuissance des encouragements officiels.

L'un des prétextes principaux de ces interventions c'est l'inscription maritime, qui constituait autrefois une charge militaire spéciale assez lourde, mais qui ne diffère guère aujourd'hui, des

charges générales imposées à tous les citoyens par le service obligatoire et les réserves. Cette organisation a conduit à appliquer de longue date aux populations maritimes toute la législation ouvrière préconisée de nos jours : contrat de travail soumis au contrôle administratif, retraites obligatoires avec fortes subventions de l'Etat, etc. Si l'on en croit les plaintes pressantes des armateurs tout cela est loin d'avoir facilité le recrutement de leur personnel et même la caisse d'assurances nouvelle créée il y a peu d'années soulève un tolle si général parmi les intéressés, qu'on a pris le parti de les exonérer à peu près des cotisations, en les prélevant sur les primes.

Ces primes avaient été instituées en 1882 dans des conditions assez coûteuses, mais qui n'avaient pas entraîné de graves inconvénients. Seulement quand la loi, votée pour dix ans a dû être renouvelée, on a suivi la pente naturelle en matière de primes : puisqu'on soutenait une industrie parce qu'elle ne pouvait vivre, on était naturellement amené à soutenir spécialement les branches qui vivaient le plus difficilement, ou autrement dit à galvaniser à coups de millions les modes de transport condamnés par les progrès de l'art.

C'est ce qui a été fait en 1893 pour les voiliers ; le taux des primes calculées d'après le parcours annuel a été porté à un chiffre tel, que l'exploitation des grands voiliers susceptibles de donner de grandes vitesses dans les régions où la régularité des vents permet d'effectuer avec certitude de grands parcours constituait une entreprise lucrative presque sans produire aucun fret.

Une fois ce fait constaté, l'industrie des voiliers coureurs de primes a pris un tel essor que la France à elle seule construisait dans ces dernières années plus de voiliers que tout le reste du monde, et nos budgets se trouvent engagés pour une longue période dans des sacrifices très lourds pour une catégorie de navires dont l'intérêt commercial est désormais presque nul, et que le monde entier délaisse de plus en plus.

Le danger est devenu tel, que la loi de 1902 y a coupé court, en limitant les primes aux petits voiliers qui ne sont pas susceptible de donner des vitesses considérables. Mais on peut craindre qu'elle n'ait fait pour les vapeurs, au moins pour ceux de dimensions moyennes, ce que la précédente avait fait pour les voiliers. Il semble bien que le taux des primes est assez élevé pour donner à la navigation à vapeur un essor dans lequel le côté commercial jouerait un rôle tout à fait secondaire.

On a reconnu à temps le danger pour les grands navires, et on

a établi une décroissance des primes pour les navires de plus de 3.000 tonneaux et la suppression de toute allocation pour le tonnage excédant 7.000 tonneaux pour un navire. Ainsi les très grands cargo-boats de 10.000 ou 12.000 tonneaux ou même davantage, dont l'emploi tend à se développer dans les grands pays maritimes et qui paraissent constituer l'instrument réel du progrès naval, ne recevront que des encouragements limités. Par contre, sur les instances, dit-on, des capitaines au long cours désireux de voir les commandements se multiplier le plus possible, on accorde aux voiliers de 3.000 tonneaux des primes disproportionnées avec leur intérêt réel.

Dans ces conditions, il est probable que le budget se fût trouvé promptement engagé au delà de toute raison si le Sénat n'avait eu la prudence de limiter les sacrifices de l'Etat à 150 millions qui joints à 50 millions admis pour la construction, représentent déjà un joli denier.

Mais du moment où on limitait les sacrifices du Trésor, il fallait savoir qui aurait droit aux 150 millions. Les primes à la marine marchande ont en grande partie pour objet de couvrir les charges répondant à l'écart de 60 à 80 p. 100 qui subsiste entre le coût des navires de construction anglaise et ceux de construction française, même après paiement à ceux-ci de la prime à la construction représentative du droit de douane. Il faut donc pour qu'un armateur commande un navire qu'il sache que, sur les 150 millions il lui est réservé une somme permettant de lui allouer pendant les 12 années pour lesquelles la prime est promise, les sommes auxquelles les parcours effectués lui donneront probablement droit. Il a donc fallu régler les *prises de rang* au moyen desquelles les navires acquiéreront un droit sur les 150 millions, au fur et à mesure des commandes, jusqu'à épuisement de ce crédit, et instituer des déchéances en cas de prise de rang fictive pour constater que l'inscription n'a pas été suivie d'effet.

D'où cette conséquence que les intéressés se sont précipités pour arriver en temps utile, si bien que quelques mois après la promulgation de la loi les rangs pris absorbaient tout le crédit; les chantiers vont pousser la construction à faire, pour ne pas exposer les navires inscrits à la déchéance, puis ils s'arrêteront court, et tout aliment leur sera enlevé puisque les navires qui seraient construits sans arriver en rang utile ne pourraient espérer aucune prime. C'est la crise organisée à l'avance, à échéance fixe. Il est bien invraisemblable qu'on la laisse se produire et de nouveaux crédits seront réclamés.

La sagesse du Sénat permettra au moins d'en subordonner l'ouverture à une revision du taux des primes; mais il est bien à craindre que la limite déjà si élevée des sacrifices prévus soit ultérieurement dépassée.

Il faut ajouter que l'absorption totale du crédit rend inopérantes les dispositions de la loi relative à la *compensation d'armement*, prime très réduite allouée aux navires de construction étrangère. La loi de 1882 allouait à ceux-ci une demi-prime; la loi de 1893 l'avait abolie, et c'est une des causes de l'échec de cette loi. L'Angleterre, qui construit plus de navires que tout le reste du monde ensemble, est le seul pays où l'on puisse se procurer un navire à tout moment dans un délai très court; les chantiers anglais sont les seuls qui aient un débit assez grand pour construire, souvent sans attendre les commandes, des navires des types courants; tant par ce motif, que par suite de l'importance de l'armement, qui amène des ventes incessantes de navires ayant servi, l'Angleterre est le seul pays qui ait un *marché* de navires. En France, au contraire, quand les chantiers ont leur plein de commandes, il faut attendre deux ou trois ans pour avoir un navire. Dans ces conditions, si la loi ne prime que les navires de construction française, nos armateurs sont dans l'impossibilité absolue de faire face à un besoin imprévu pour lequel ils ne sont pas outillés d'avance. C'est là un inconvénient qui entrave absolument leur industrie. La compensation d'armement devait y parer non pas en assimilant le navire d'origine anglaise au navire construit en France, mais en diminuant l'écart entre les conditions de leur exploitation. Il est évident que le but auquel elle répond ne peut être atteint, s'il faut pour l'obtenir avoir *pris rang* plusieurs années d'avance, et que cette innovation, la meilleure de la loi de 1893, se trouve stérilisée.

A côté des primes proprement dites, l'Etat français alloue à la marine, sous le nom de subventions postales, des subsides encore bien plus considérables qui sont censés constituer le paiement des transports effectués par la poste, mais qui, en réalité, ont pour but de payer les frais qu'entraîne la création de lignes régulières de paquebots à marche rapide. La vitesse sur mer est extrêmement coûteuse, car la résistance de l'eau croît comme le carré de la vitesse. Il faut donc que la puissance des machines, la consommation de charbon par jour quadruplent, quand la vitesse double.

Il en résulte que pour les grandes vitesses et les traversées un peu longues, les machines et le charbon finissent par occuper toute

la capacité du navire. La place disponible pour les voyageurs et les marchandises étant réduite presque à rien, il faudrait leur demander des prix colossaux pour qu'une exploitation de ce genre fût rémunératrice. Le public apprécie beaucoup la vitesse, mais il se refuse absolument à la payer ce qu'elle coûte, et les grands paquebots qui donnent les vitesses de 21, 22, 23 nœuds dont on parle aujourd'hui, seraient bien vite abandonnés, s'ils n'étaient largement subventionnés. En Angleterre, comme en Allemagne, comme en France, on reconnaît qu'on va beaucoup trop loin dans la voie de l'accélération des services, et cette coûteuse folie ne subsiste que par les subsides des administrations postales entraînées dans tous les pays à dépasser toute raison dans cette voie.

C'est ainsi que les subsides de l'Etat faussent complètement le développement de la marine. Tantôt il soutient les voiliers, les vapeurs de petites dimensions et les outillages que le progrès condamne; tantôt il devance le progrès en imposant aux contribuables des charges écrasantes pour obtenir des vitesses ruineuses dans l'état actuel de l'art nautique. Il expose l'activité des chantiers et par suite de la métallurgie aux soubresauts les plus malfaisants pour les entrepreneurs, comme pour les travailleurs, et avec tout cela il arrive à ce résultat que les industries navales pour lesquelles le budget s'impose les plus lourds sacrifices seraient incontestablement celles de France dont les plaintes seraient les plus continues, n'était l'industrie sucrière où les mêmes procédés ont amené les mêmes résultats.

Un échange d'observations entre MM. Cabart-Danneville, J. Fleury, Colson, Giraud succède à l'exposé de M. Colson.

M. Cabart-Danneville répète que si l'on veut avoir une marine marchande rendant de véritables services au commerce, il ne faut pas instituer de primes. Sans quoi, pour gagner ces primes, les armateurs feront naviguer des bateaux chargés de n'importe quoi dans le seul but de gagner les subventions.

M. Jules Fleury dit que la seule chose à faire, après avoir supprimé toute protection, c'est de dire à chacun de nos constructeurs, de nos armateurs : « Sois habile, sois ingénieux, applique-toi à faire mieux que tes concurrents, et le succès est à toi ! »

M. Levasseur ne résumera pas cette fois la discussion. L'heure est trop avancée et le sujet, tel qu'il a été présenté dans le rapport très documenté et bien instructif de M. Raffalovich, est une étude de détail et d'application pratique plutôt que de principe

scientifique ; c'est en hommes pratiques, bien versés dans la connaissance du détail que l'ont traité MM. Colson et Cabart-Danneville. Le témoignage des Anglais n'est pas favorable à la prime ; il est vrai qu'ils ont dans la construction et la navigation une situation prépondérante qui les dispense de songer à ce genre de protection ; ils y recourent cependant, peut-être indirectement, par des conventions postales, et ils viennent de le faire directement en vue de soutenir la concurrence du trust de l'Océan. D'autres peuples moins favorisés emploient le système des primes. En ont-ils réellement recueilli le bénéfice qu'ils espéraient ? L'expérience de la France depuis 1881 est loin de le démontrer. Il est certain que l'impulsion que le gouvernement a donnée ainsi aux constructions de bâtiments à voiles n'est pas logique. Comme le dit M. Colson, la prime est destinée à soutenir des parties faibles et souvent par suite engage l'activité économique dans des directions qui ne sont pas les plus conformes au progrès. D'autre part, comme le dit l'enquête anglaise, elle amène une baisse anormale du fret, une fraction de la dépense de navigation étant payée par l'Etat. Elle risque ainsi de fausser doublement l'équilibre économique qui résulterait d'une libre concurrence. Aucun des orateurs qui ont pris la parole ce soir n'a d'ailleurs défendu ce système ; M. Cabart-Danneville est partisan de la protection, mais par d'autres moyens. Un des meilleurs assurément est le développement du commerce extérieur d'importation et d'exportation qui procure le fret et qui est d'intérêt général. Les législateurs devraient, en matière de protection, mettent toujours cet intérêt en balance avec l'intérêt particulier d'une industrie quelconque.

La séance est levée à 11 h. 15.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

A. NEYMARCK. *Une statistique nouvelle sur le morcellement des valeurs mobilières. — Paris*, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

E. D'EICHTHAL. *Le lendemain de la révolution sociale. — Paris*, 1903, in-8°.

GEORGES CAHEN. *Le gouvernement législateur*. La *loi et le règlement. — Paris*, 1903, 8°.

Le nouveau port de Bizerte. Tunisie. — Paris, 1903, in-8°.

Institut des actuaires français. Bulletin trimestriel, n°s 51 et 52. — *Paris*, 1902 et 1903, in-8°.

Le Manifeste du Tzar. Le point de vue russe. — *Paris* (s. d.), in-8°.

G. de Molinari. *Etalon d'or et étalon d'argent*. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1903, in-8°.

A. Neymarck. — *La statistique internationale des valeurs mobilières* ; IVe rapport. — *Rome*, 1903, gr. in-8°.

Henri Onfroy. *Les papeteries à la cuve d'Arches et d'Archettes*. Supplément aux Annales du « Musée social ». — *Paris*, 1903, in-8°.

Règlement définitif du budget de l'Empire (russe). Exercice 1901. — *Saint-Pétersbourg*, 1902, in-4°.

Charles Renard. *De la coopération des médecins à l'œuvre de la mutualité et particulièrement au traitement des blessés du travail*. — *Paris*, 1902, gr. in-8°.

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. Direction du travail. *Statistique annuelle du mouvement de la population*, t. XXXI. — *Paris*, 1902, gr. in-8°.

Monthly summary of commerce and finance of the United States. Ns 4-7. — *Washington*, 1902, in-4°.

COMPTES RENDUS

Le rachat des chemins de fer suisses et ses conséquences, par Henry Haguet. — 1 vol. in-8°, Béranger à Paris, et Eggimann à Genève, 1903.

« Le rachat suisse, dit M. Henry Haguet, a été une erreur et sera une déception ».

La Confédération n'a encore exploité, en 1901 et 1902, que trois des grands réseaux, le *Central*, le *Nord-Est*, l'*Union Suisse*, et il lui reste à absorber les deux plus importants, celui du *Jura Simplon* en 1903 et celui du *Gothard* en 1909. Après un historique, qui n'est pas sans intérêt, de l'établissement des chemins de fer en Suisse, de leur situation sous le régime de l'industrie privée et de la question du rachat, M. Henry Haguet étudie les résultats obtenus par l'exploitation étatiste, encore incomplète, mais dont les résultats sont loin d'être favorables.

Les mécomptes portent d'abord, pour les trois réseaux déjà exploités par l'Etat, sur le taux de l'indemnité de rachat, 197 millions de francs au lieu de 140.100.000 francs prévus, soit 57 millions de plus en chiffres ronds.

Sur l'exploitation, mécompte également. Le *Central*, pour 1901, est inférieur en excédent de recettes de 340.000 francs sur l'excédent réalisé par la Compagnie pendant la dernière année de son exploitation. Quant à l'excédent du *Nord-Est*, la moins-value est de 2.531.000 francs sur celui de 1900, dernière année de la Compagnie.

Y a-t-il du moins avantage, du côté des tarifs, pour le public? Le seul progrès appréciable s'est effectué mécaniquement, par la seule unification du réseau. Lorsque le *Central*, le *Nord-Est* et l'*Union Suisse* se sont fondus, il a fallu tout naturellement égaliser les tarifications. On a donc adopté, sur l'ensemble du réseau, les tarifs réduits pratiqués par le Central pour les billets d'aller et retour. Et comme cela représente, pour l'an prochain, un sacrifice de 1.400.000 francs, on reparlera ultérieurement de l'abaissement des tarifs de marchandises.

Conséquences : un déficit de 1.800.000 francs dans le projet du budget suisse pour 1903 qui vient d'être publié, sans compter 2 mil-

lions d'augmentation du fait des lois sur la durée du travail des agents, et les dépenses supplémentaires prévues et dont on ne peut fixer le chiffre.

M. Henry Haguet insiste sur le développement du fonctionnarisme, pour des intérêts politiques et électoraux, dû à l'absorption des chemins de fer par l'Etat. Cependant ce ne sont pas les avertissements qui ont manqué, ceux, entre autres, de M. Numa Droz qui écrivait : « Que l'Etat s'en tienne à son rôle de régulateur et de stimulant de tous les efforts. Cela vaudra infiniment mieux pour la prospérité nationale que la création d'une dette et d'une bureaucratie qui seront comme un manteau de plomb dont le pays ne pourra plus se débarrasser. »

On n'a plus voulu d'actionnaires qui cependant ne touchaient leur part de bénéfices que s'il y avait des bénéfices. Qui paie maintenant ? c'est le contribuable, et l'on ne voit pas qu'il puisse y avoir pour lui de compensation. C'est lui, dit M. Henry Haguet, « qui devra supporter les conséquences du rachat, notamment les frais de la bureaucratie fédérale. On a payé le réseau plus cher qu'on ne pensait : on boucle les premiers budgets d'exploitation par des déficits : on consent à faire des économies sur les tarifs et à négliger les commerçants ; mais on persiste à s'endetter pour les fonctionnaires. C'est le grief qui saute aux yeux lorsqu'on étudie cette question du rachat en Suisse, pays de suffrage universel où le parti radical pousse à la centralisation à outrance, démocratie républicaine où les traitements des seuls fonctionnaires fédéraux absorbent plus de 33 0/0 du budget total de la Confédération ?

S'il est impossible, sur les résultats de deux années, de se prononcer absolument, il est toutefois difficile, dans ces conditions, d'augurer de l'avenir mieux que du présent.

Nous pouvons, de l'excellent livre de M. Henry Haguet, tirer de profitables leçons pour nous-mêmes. La Suisse avait quelques raisons, bonnes ou mauvaises, des prétextes tout au moins, pour procéder au rachat : l'unification désirable d'un réseau qui ne dépasse pas 2.700 kilomètres, les échéances des concessions qui ne se représentaient guère que tous les quinze ans et les conditions du rachat à dire d'experts, l'intérêt stratégique, etc. Si, malgré toutes ces raisons, il semble bien que la Suisse se soit trompée, combien plus se trompent en France les partisans d'un rachat pour lequel il est impossible d'indiquer un motif sérieux !

Maurice Zablet.

L'EXPLOITATION DES MINES PAR L'ETAT, par PAUL WEISS. 1 vol. in-8°. A. Rousseau, 1901.

A l'Etat prussien appartiennent les 95/100 (17.856 hectares) du bassin houillier de Sarrebruck, qu'il exploite lui-même. C'est la monographie de cette exploitation que donne M. Paul Weiss, et cela pour en tirer les enseignements utiles, en présence des tentatives pour changer chez nous la loi de 1851, et surtout contre les visées du socialisme réclamant la restitution à la nation et aux travailleurs de la propriété du sous-sol.

Une constatation d'abord : c'est que cette loi de 1810 qui régissait ces mines lorsque le territoire où elles se trouvent appartenait à la France, a été respectée par l'Etat prussien, et que lui, État souverain, s'y soumet absolument comme si elles appartenaient à un simple particulier. Ce qui prouverait assez logiquement qu'elle n'est pas si mauvaise qu'on le dit chez nous. Voilà pour le principe de propriété lui-même. Quant à l'organisation et à l'administration, elles sont, comme tout ce qui se fait en Prusse, d'un autoritarisme absolu et intransigeant. Une grande initiative, mais avec une responsabilité complète, est laissée aux chefs de service. On y est très dur pour les ouvriers, des congés leur sont rarement accordés, les absences punies, les tentatives de grèves brutalement réprimées. On ne leur reconnaît aucun droit. Mais il faut lire, à cet égard, les détails trop longs pour être répétés ici, que donne M. Weiss, afin de bien comprendre le régime où ils sont soumis. Cependant la population minière, entièrement recrutée dans le pays, ne cesse de s'accroître avec la production des mines, ce qui prouverait encore que ce genre de travail n'est pas sans offrir quelques avantages aux ouvriers. C'est du moins un débouché à l'emploi des bras inoccupés.

Cette organisation a ses inconvénients. Elle a aussi des avantages que M. Paul Weiss reconnaît avec impartialité et cette impartialité même donne plus de poids à ses conclusions en faveur des exploitations privées

La production des houillères fiscales du bassin de Sarrebrück, qui était en 1850 de 593.856 tonnes avec 4.580 ouvriers, s'est constamment accrue, et, en 1899, elle s'élevait à 9.025.072 tonnes avec 37.108 ouvriers. En vingt ans elle a augmenté de 73 p. 100; mais dans le même temps, les mines privées de Silésie ont augmenté leur production de 120 p. 100 et celles de Westphalie de 143 p. 100.

Le prix de revient dans les mines fiscales est plus élevé qu'ailleurs, si l'on excepte toutefois les mines de peu d'importance. M. Paul Weiss l'évalue à 1 mark 35 de plus par tonne en le comparant à celui des mines de Harpen.

L'Etat prussien retire assurément des bénéfices considérables de sa production houillère, avec d'assez grandes variations : les années de baisse ne lui ont laissé que 6 à 8 millions de marks, mais en 1898 et 1899, les bénéfices se relèvent à plus de 12.300.000 marks, en 1900 ils vont à près de 16 millions. Toutefois ces résultats ne sont pas supérieurs à ceux réalisés par l'industrie privée des bassins houillers voisins pendant les périodes correspondantes.

D'où l'on peut conclure que la prospérité des mines de Sarrebrück est obtenue non par l'exploitation étatiste, mais malgré cette exploitation. Cependant, la direction a dû, en faisant payer ses charbons plus cher à l'étranger qu'en Allemagne, se créer un monopole de fait dans ce dernier pays, en même temps qu'elle profitait des besoins des industriels de France, de Suisse, etc. Elle se conduit d'ailleurs fort durement avec sa clientèle. C'est le même caporalisme qu'envers les ouvriers. « Elle vend la houille, dit M. Weiss, de la même manière que la Régie, en France, ses tabacs. » D'où bien des mécontentements dont les mines de Sarrebrück pourraient un jour ou l'autre avoir à subir les conséquences.

D'après cet exemple, que gagnerait la France à entrer dans la voie étatiste de l'exploitation des mines? Les propriétaires, en supposant même leurs mines rachetées sans dépréciation, verraient leurs actions industrielles transformées en valeurs d'Etat peu susceptibles de plus value. Les salaires des ouvriers ne pourraient s'améliorer : il est un niveau normal que les nécessités budgétaires ne permettront jamais de dépasser. Et leur indépendance serait-elle mieux tolérée par l'Etat que par les Compagnies privées ? On ne le pense pas en Allemagne. Aussi au Congrès d'Essen, en 1894, la nationalisation des mines, demandée par quelques adhérents, fut-elle « repoussée nettement et même rudement ». Quant aux consommateurs, on sait le compte qu'en tient le fisc en tous pays.

Il arrivera sans doute un moment où, suivant M. Paul Weiss, l'Etat fera bien de reprendre les mines, c'est quand elles seront sur leur déclin, car alors il y aura à pourvoir à un service public. Nous n'en comprenons pas la raison. L'Etat retirera t-il plus de charbon de mines épuisées que des compagnies privées? Et si c'est pour éviter des pertes à ces compagnies, on ne voit pas pourquoi l'Etat les endosserait. M. Paul Weiss a aussi des tendances favorables aux associations réglant les prix de vente. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet.

Où est-il mieux inspiré, où il l'est tout à fait bien, c'est quand il s'élève contre le protectionnisme. La France ne produit qu'une partie de sa consommation de houille ou de coke. Pourquoi donc le droit de douane de 1 fr. 20 par tonne? Il va directement

contre nous. Supprimons-le, laissons entrer librement la houille étrangère. Ce sera tout profit pour les industriels français, et nous pourrons nous ménager une réserve pour l'avenir en restreignant un peu le rendement de nos mines qui ne sont pas inépuisables.

Telle est la substance de cet excellent petit livre — excellent malgré quelques concessions aux idées étatistes que l'on s'étonne d'y trouver —, clairement et sobrement écrit, et sérieusement documenté. On le lira, comme je l'ai fait, avec intérêt.

Maurice Zablet.

L'Europe centrale et ses réseaux d'Etat, par Ardouin-Dumazet. — 1 vol. in-18, Berger-Levrault, 1903.

M. Ardouin-Dumazet a voyagé sur tous les chemins de fer de l'Europe centrale, en Belgique, en Hollande, en Alsace-Lorraine, dans l'Allemagne du Sud, en Prusse, en Danemark, en Suisse, en Autriche-Hongrie, et ce sont les notes recueillies, au cours de ses pérégrinations, sur le régime des réseaux d'Etat, qu'il publie dans ce volume. Notes, en effet, et non une étude technique, mais qui ne manquent ni de valeur ni de piquant. M. Ardouin-Dumazet n'oublie pas le côté pittoresque des choses. Ce n'est pas un défaut.

En Belgique, par exemple, il a vu de belles gares, de véritables monuments d'architecture ; mais elles laissent à désirer comme abri et pour la manipulation des marchandises. Pas de premières classes dans les trains ; elles ont été supprimées ; et si l'on veut éviter une promiscuite gênante ou désagréable, il faut s'offrir un compartiment réservé de 2e ou 3e classe peu confortable, mais cher. Le matériel est insuffisant. Il cite des exemples où pour parer à l'inconvénient, on a tout simplement suspendu les expéditions de marchandises pendant plusieurs jours. C'est l'industrie privée qui a créé le réseau belge. L'Etat peu à peu a racheté les lignes existantes. Celles qu'il a créées lui-même sont peu étendues. Résultats : coût d'exploitation sensiblement plus élevé qu'en France et développement exagéré d'un fonctionnarisme qui grève lourdement le budget.

Le réseau hollandais, moins luxueux par ses gares, est supérieur par l'aménagement à celui de la Belgique. Il est vrai que si l'Etat néerlandais a construit des voies ferrées, il en a affermé l'exploitation à une Compagnie.

« Il y a, dit M. Ardouin-Dumazet, dans l'Allemagne du Sud, une grave question de chemins de fer dont nous ne nous doutions guère en France et qui a cependant soulevé une émotion très vive. Il s'agit des tendances à l'annexion au réseau d'Etat prussien des réseaux du Bade,

Wurtemberg, Bavière et Saxe, à laquelle tend toute la politique de Berlin, mais que les populations intéressées repoussent avec énergie, y voyant une menace pour ce qui leur reste d'autonomie. L'Alsace-Lorraine est jusqu'ici à part de ce mouvement ; mais du jour où les Etats du Sud auront cédé leurs réseaux au ministère prussien des chemins de fer, il est bien certain que les lignes d'Alsace-Lorraine et du Guillaume-Luxembourg, qui sont exploitées en réseau unique par l'Empire allemand, passeront du rang de chemins d'Empire à celui de voies prussiennes. »

Tout, en Alsace-Lorraine, comme dans l'Allemagne entière, mais en Alsace-Lorraine plus qu'ailleurs, est constitué et aménagé au point de vue stratégique. Les agents sont une véritable armée et absorbent 50 p. 100 des dépenses. Aussi tout marche-t-il militairement. On voudrait bien y adjoindre quelques petites lignes complémentaires dont le besoin, pour le commerce, se fait vivement sentir. Mais on se heurte à une réglementation inflexible et immuable. Il ne faut rien déranger à la mécanique.

« Les Chemins d'Alsace-Lorraine sont l'arme la plus puissante aux mains des centralisateurs germaniques. Le territoire des deux provinces est parcouru par une des plus grandes routes de fer de l'Europe. La gare de Strasbourg est un confluent de voies à circulation intense. Là s'unissent les lignes conduisant d'Anvers et de Rotterdam à la Suisse, au Danube et à l'Adriatique. L'une vient de l'Escaut par Luxembourg et Metz, l'autre des bouches du Rhin par Cologne. »

Les lignes de l'Allemagne du Sud, prises entre ces grandes voies et les lignes du réseau prussien, sont à la merci des visées de Berlin qui peut détourner leur trafic et les amener ainsi à composition.

L'étude du réseau d'Etat prussien forme une partie importante du livre de M. Ardouin-Dumazet. Retenons seulement ici que ce réseau, si florissant pendant quelques années et qui fournissait aux recettes du budget de l'Etat de 30 à 150 millions, voit son trafic et ses bénéfices diminuer considérablement. Constitué en même temps que se produisait la grande activité industrielle de l'Allemagne, il a profité de cette activité. Il subit aujourd'hui le contre-coup de la crise qui sévit. Et l'auteur, s'appuyant sur l'opinion d'Allemands qui ont fait de la question une étude approfondie, fait prévoir la ruine d'un système où l'union intime des Chemins de fer et du budget d'un Etat peut mettre celui-ci dans une situation financière dangereuse.

Le livre de M. Ardouin-Dumazet, par la forme un peu humoristique qu'il lui a donnée, est plutôt difficile à analyser. On ne fait pas un compte rendu des traits de mœurs, de coutumes et d'habitudes, des attitudes d'un chef de gare ou d'un garde-barrière, toutes choses

cependant qui font mieux ressortir l'esprit de l'ouvrage. Si l'on veut le lire, on y verra la confirmation d'une vérité économique souvent exposée et plus souvent méconnue : c'est que, si l'exploitation des Chemins de fer par l'Etat s'adapte mieux, ou pour parler plus exactement, s'adapte moins mal à certains pays qu'à d'autres, cependant, au point de vue économique, il est dangereux de s'aventurer dans cette voie. Comme je le disais en parlant des Chemins de fer belges, coût d'exploitation plus élevé, développement d'un fonctionnarisme ruineux et répercussion sur les finances publiques, tels sont partout les résultats de la main-mise de l'Etat sur les chemins de fer.

Maurice Zablet.

Etude sur les relations économiques des principaux pays de l'Europe continentale avec l'Extrême-Orient, par M. Edouard Clavery, Consul de France, un vol. in-8° Léautey, 1903.

Ce titre, un peu long, est celui d'une brochurette de soixante-quatre pages, dont quarante d'annexes, ce qui laisse tout juste vingt-quatre pages pour la brochure proprement dite, et encore faut-il en déduire deux pages de titre et deux pages d'avant-propos. Mais, pour mince qu'elle soit, au point de vue typographique, cette petite brochure est plus grosse, de faits, d'idées, — de faits précis et d'idées justes, — que maint lourd in-octavo de tel écrivain bien connu, dont le public, incapable du reste de l'apprécier autrement,

Mesure l'importance et la valeur au nombre
Des kilos de papiers qu'il a fait imprimer.

La petite brochure de M. Clavery court donc le risque de passer inaperçue ; et ce sera dommage ; elle permet en effet de se rendre compte, d'une façon précise et détaillée, des relations économiques entre le continent européen et l'Extrême-Orient, ce qui, auparavant, n'était pas précisément facile.

Sans doute, il existe bien des statistiques officielles dressées par les Etats asiatiques ; mais, malgré l'intérêt qu'elle présentent, l'on sait combien elles sont, parfois, insuffisantes, surtout au point de vue des relations avec chacun des pays de l'Occident considérés isolément. C'est ainsi que dans les *Trade Reports and Returns* publiés par l'administration des douanes chinoises, les commerces respectifs de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, etc., sont confondus sous la rubrique générale de « Europe Continentale » [1]. D'un autre côté, ces

---

[1] Moins la Russie.

mêmes documents donnent, pour l'année 1900, par exemple, comme chiffres d'affaires réalisé entre l'Empire du Milieu et les nations européennes ainsi groupées, 10.273.405 hk. taëls soit 39.131.573 francs, à l'importation, et 24.976.619 hk. taëls, soit 95.190.918 francs, à l'exportation, alors que, d'après les documents européens, ce même mouvement d'affaires, dans les ports du continent, est estimé à 112 millions de francs à la sortie, et 274 millions à l'entrée.

Ces chiffres, il est vrai, comprennent aussi le commerce avec Hong-Kong et Macao, lequel n'est naturellement pas inclus dans les statistiques des douanes chinoises. Mais, d'autre part, le trafic avec la Hollande, le Portugal, la Scandinavie tout entière, reste en dehors des sommes indiquées.

De même, les rapports annuels publiés au Japon fournissent d'utiles informations. Il n'en est pas moins vrai, par exemple, que dans *Foreign Trade of the Empire of Japan*, les importations d'Allemagne figurent, en 1900, pour 18.183.953 yens, soit 43.816.080 francs, tandis qu'à la sortie du territoire douanier germanique, la valeur des marchandises expédiées sur le Japon est estimée à 70.400.000 marks, soit 82.500.000 francs, le double !

On voit donc que l'étude entreprise par M. Clavery n'était pas sans rencontrer, de prime abord, des difficultés sérieuses. Il les a surmontées. Il est parvenu à réunir une masse de renseignements précis et détaillés, notamment sur les articles allemands, belges, russes, autrichiens et italiens, qui, pendant les années 1900 et 1901, ont été placés, en quantités plus ou moins considérables, sur les marchés de l'Extrême-Orient.

S'il est vrai qu'en matière économique surtout, l'expérience d'autrui, parfois, soit instructive, souhaitons que les exportateurs français en relations d'affaires avec les mêmes régions sachent mettre à profit les renseignements si judicieusement réunis par M. Clavery sur les opérations de leurs compétiteurs des pays voisins.

EMILE MACQUART.

DE LA PROTECTION ET DE LA TUTELLE DES ENFANTS NATURELS, par M. GASTON MALOT. 1 vol. in-8. Jouve, 1903.

La proportion des naissances illégitimes a augmenté en France, depuis un siècle, d'une manière considérable. En 1801, l'on comptait 42.000 naissances illégitimes pour 875.000 légitimes, soit moins de 5 p. 100. En 1900 : 72.851 naissances illégitimes pour 754.176 légitimes, soit près de 10 p. 100. Plus de 30 p. 100 des enfants venant au monde dans le département de la Seine sont des enfants naturels.

Or, notre Code civil étant resté muet au sujet de leur tutelle, et très incomplet au sujet de leur protection, la matière fait l'objet de graves controverses en doctrine et en jurisprudence. Un effort a bien été accompli, en 1896, en vue de créer au profit de ces enfants des droits successoraux supérieurs à ceux qu'ils possédaient auparavant ; mais la question de leur tutelle et de leur protection morale a traîné en longueur jusqu'à nos jours; le projet de loi concernant leur protection, voté par le Sénat, le 17 juin 1902, sommeille depuis lors dans quelque carton poussiéreux de la Chambre.

Espérons qu'il en sortira et qu'il sera voté et appliqué. Souhaitons surtout qu'en prévision de ce vote, un de nos « honorables », trouve le temps d'étudier le volume — beaucoup trop spécial pour que nous puissions en parler plus longuement ici, — dans lequel M. Gaston Malot, sans pédanterie et surtout sans fausse sentimentalité aucune, a su mettre en lumière et défendre avec force des idées généreuses et justes, comme l'avenir le démontrera.

Emile Macquart.

The Principles of Money (Principes de la monnaie), par Laurence Laughlin, 1 vol. in-8°, 1903. New-York. Charles Scribner's Sons.

M. Laughlin, professeur à l'Université de Chicago, est connu par son histoire du Bimétallisme aux Etats-Unis, ses éléments d'Economie Politique et une édition abrégée de Stuart Mill. Il avait donc toute la préparation scientifique nécessaire pour entreprendre un traité de la Monnaie, dont le premier volume vient de paraître sous le titre « les principes de la Monnaie. » M. Laughlin se propose d'en écrire d'autres: II, la monnaie de métal, l'or et l'argent. III, l'histoire de la monnaie de métal aux Etats-Unis. IV, le papier-monnaie, Etats-Unis. V, le papier-monnaie, pays étrangers, VI, la banque.

Dans le premier volume, l'auteur a voulu en quelque sorte déblayer le terrain, étudier les grandes théories sur les fonctions de la monnaie, la frappe, la question de l'étalon, le crédit, les prix, la théorie quantitative de la monnaie, la loi de Gresham; en même temps qu'il fait la critique des vues exposées par les économistes et leurs adversaires, Laughlin construit sa propre théorie. Son premier volume est fortement documenté et montre chez l'auteur une profonde érudition. L'auteur est un partisan de la saine monnaie et de l'étalon d'or: il montre que la valeur de l'or et celle de l'argent sont sujettes à varier comme celles de toute autre marchandise; on considère l'étalon d'or comme le moins imparfait, comme le plus stable, supérieur à l'étalon d'argent...

M. Laughlin se livre à une charge à fond contre la théorie quantitative de la monnaie, qui lui semble négliger des éléments essentiels dans l'établissement des prix. Il reproche à ceux dont il diffère, d'avoir des vues étroites. Les prix sont modifiés par d'autres causes que le plus ou moins de signes monétaires. M. Laughlin, après avoir été convaincu de la justesse des théories de Ricardo, est arrivé à les contester. Il s'appuie sur des exemples tirés des fluctuations de prix pendant et après la guerre de sécession.

L'ouvrage de M. Laughlin mérite d'être signalé à ceux qui s'intéressent aux questions monétaires et qui veulent les approfondir.

RAFFALOVICH.

DIE BEZIEHUNGEN RUSSLANDS ZU PERSIEN (LES RELATIONS DE LA RUSSIE AVEC LA PERSE), par VON KRAHMER. Leipzig. Zugschwerdt, 1903.

Le général prussien en retraite, Krahmer, s'est fait une spécialité de la compilation d'ouvrages concernant la Russie en Asie, et après avoir consacré un volume à l'Asie Centrale, un autre à la Sibérie, un troisième à la Russie en Extrême-Orient, un quatrième à la Côte septentrionale (mer d'Okhotsk, districts de Pétropawlovsk et d'Anadyr), il a été amené à étudier dans un cinquième les relations de la Russie et de la Perse.

Après un exposé historique, qui va de 1474 à 1854, M. Krahmer fait le tableau de la Perse, au point de vue de ses ressources, de ses industries primitives, de son agriculture, de son commerce avec l'étranger. Il est bien curieux, ce souvenir évoqué en 1561 : le négociant anglais, Antoine Djarkinson, établi à Moscou, d'où il entretenait un trafic considérable pour l'époque avec l'Angleterre, fut envoyé par le tzar Jean IV et la reine Elisabeth d'Angleterre, comme une sorte d'ambassadeur commun en Perse, afin d'expliquer au Shah les avantages qui résulteraient de relations amicales et suivies entre les trois pays. Il n'y avait pas, au XVIe siècle, les rivalités qui ont surgi depuis lors entre la Russie et l'Angleterre, et qui sont peut-être destinées à disparaître un jour, avec le progrès des voies de communication, avec la jonction des chemins de fer russes et anglo-indiens. Ce n'est pas impossible : on a pu voir, dans les trente dernières années du XIXe siècle, la clef des Indes, c'est-à-dire la position dominante dont la possession est dangereuse pour les maîtres de ce pays, se rapprocher sans cesse davantage de la frontière indienne ; avec les progrès des Russes en Asie centrale, les susceptibilités anglaises sont devenues moindres, et c'est heureux, car la Russie en Asie accomplit incontestablement une œuvre de civi-

lisation et de pacification, elle assure le respect de la vie, de la propriété, elle restaure la richesse sur des terres jadis fertiles et que le désert avait envahies. C'est une œuvre pacifique, et l'on peut rappeler avec quelle sagesse l'empereur Alexandre III sut empêcher un conflit européen de sortir de l'incident de Pendjeh sur la frontière afghane.

Revenons à la Perse. Après la petite étude de géographie commerciale dont M. Krahmer a coupé son exposé historique, il reprend la chronique de 1854 à 1900, il montre la rivalité entre les deux pays, la Russie et l'Angleterre, qui s'exerce en Perse, l'influence obtenue pendant un temps par les Anglais, les concessions accordées au baron Reuter, le monopole du tabac et les émeutes qu'il provoque, puis l'action lente, continue, du grand empire limitrophe, dont les produits manufacturés conquièrent les marchés du nord de la Perse, et pour les cotonnades et pour la quincaillerie, et pour le sucre, en même temps que la Russie achète du riz, des tapis, des soies en Perse. Un acte de grande habileté a été le prêt de 22 millions de roubles, fait par la Russie à la Perse, prêt qui a servi à rembourser les sommes prêtées par les capitalistes anglais. Le commerce anglais en Perse aurait décru de 3 millions liv. sterl. en 1889, à 2 millions en 1901, celui de la Russie aurait progressé de 2 à 4 1/2 millions durant la même période.

On a publié récemment le texte du nouveau traité de commerce entre la Russie et la Perse, qui abolit tous les droits intérieurs, qui entravaient la libre circulation des marchandises. La Russie accomplit en Perse une tâche utile, celle d'améliorer les voies de communication en construisant des routes, jusqu'au jour où l'on pourra y faire des chemins de fer.

Raffalovich.

Das Produzenten interesse der Arbeiter und die Handelsfreiheit (*La liberté du commerce et l'intérêt des ouvriers considérés comme producteurs*), par Henri Dietzel, professeur à l'Université de Bonn. Iéna, Gustav Fischer, 1903.

Pendant longtemps, nous avons été déshabitués de recevoir d'Allemagne des plaidoyers en faveur de la liberté du commerce aussi nets et aussi précis que celui de M. Dietzel. Les grands maîtres de la science économique universitaire y penchaient et y penchent encore visiblement vers un système de protectionnisme rigoureux ; M. Wagner n'a-t-il pas proclamé que la réduction des tarifs mettrait la paix sociale en danger, accentuerait le contraste entre la richesse et la pauvreté, entre la ville et la campagne, et « favoriserait la ploutocratie, la « pléo-

rexie », la soif du gain, l'agiotage, la jalousie, les manœuvres souterraines, le mécontentement et l'esprit de sédition ? Tel à peu près M. Purgon foudroyant Argan, coupable d'avoir négligé le remède qu'il lui avait prescrit.

Moins impressionnable que le malheureux Argan, M. Dietzel persévère dans son crime de lèse-Faculté et dans sa démonstration que, même comme producteurs, les ouvriers ont tout à gagner à la liberté des échanges. En premier lieu, cette liberté tend à régulariser la demande de travail et à relever le niveau des salaires. Reprenant en second lieu les théories émises jadis, par Thornton et par Walker, le jeune professeur allemand constate que le niveau des salaires monte et s'abaisse avec la productivité du travail industriel ; il va plus loin que ses prédécesseurs, car il aboutit à ce qu'il appelle la théorie des contraires (*die Konträrtheorie*). Cette théorie, on pourrait la formuler en ces termes : « Toutes choses égales d'ailleurs, les salaires tendent à s'établir dans le sens suivi par la productivité et dans le sens contraire à celui suivi par les prix. » Il s'agit, bien entendu, de tendances durables et non de simples fluctuations temporaires. C'est donc la productivité générale et non pas la productivité du seul travail proprement dit, qui règle la rétribution de ce dernier. Ainsi, quand par suite de progrès techniques, la réduction des frais de production d'un article aura permis de baisser son prix, le salaire des ouvriers employés augmentera en raison de l'accroissement de la productivité de cette branche du travail. Le système protecteur ne peut pas accroître la somme totale de la production d'un pays, puisqu'il pousse les capitaux vers des entreprises d'une productivité inférieure à celle des établissements rivaux de l'étranger, et que, par l'appât de bénéfices surélevés, il les fait au contraire se retirer d'emplois normalement productifs ; c'est donc au détriment des salaires qu'il agit.

En dernière analyse, sur le marché intérieur comme sur le marché extérieur, les produits ne s'achètent que par les produits ; plus il y aura de produits dans un pays, plus il y aura de puissance d'acquisition, et plus il y aura par conséquent de demande de travail. Loin de se nuire, l'intérêt général des consommateurs et l'intérêt particulier des ouvriers, en tant que producteurs, sont donc identiques.

On voit que les appétits désordonnés des agrariens suscitent enfin une réaction scientifique, dont nous sommes heureux de saluer le réveil.

E. Castelot

Politiche Ansichten des offiziellen Frankreich im achtzehnten Jahrhundert (*Les idées politiques officielles en France au* XVIII[e] *siècle*), par Adalbert Wahl, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau. Tubingue et Leipzig, librairie J. C. B. Mohl, 1903.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir les lecteurs du *Journal* (livraison du 15 mai 1901) des intéressantes études de M. Wahl sur les origines de la Révolution française. Il venait alors d'apprécier la valeur historique des cahiers de doléances des communes rurales et les doctrines feudistes soutenues par Renauldon. Aujourd'hui, il suit les transformations des idées concernant l'étendue du pouvoir royal qui, depuis Louis XIV, se sont fait jour dans les hautes régions officielles du royaume.

Louis XIV se disait roi absolu sans prétendre toutefois à un pouvoir arbitraire, puisqu'il reconnaissait être lié par les lois fondamentales de la monarchie. Telle est aussi la théorie de Bossuet. Quant à la distinction entre les lois fondamentales et celles qui ne l'étaient pas. c'était au Parlement, gardien des premières, à la faire observer. Seulement, en pratique, le roi et le Parlement ne s'entendaient guère sur la démarcation à établir; de là les démêlés qui remplissent de leur bruit une partie du long règne de Louis XV et qui, à partir de 1750, acquièrent un degré marqué de véhémence. C'est vers cette époque que dans ses Remontrances, le Parlement commence à invoquer les droits du « citoyen », qualification caractéristique qui fait alors son entrée dans le vocabulaire officiel.

Pas à pas, M. Wahl relève, dans le texte des Remontrances du Parlement de Paris publiées par M. Flammermont, les symptômes de l'éveil d'abord insensible, puis plus rapide, des conceptions qui devaient aboutir à la convocation des États-Généraux et à la proclamation des droits de l'individu. L'évolution politique de tout un siècle tient ainsi dans ces quelques pages scrupuleusement documentées.

Castelot.

Pensées d'un libre croyant. (*Autarchie*) par le contre-amiral Réveillère. 1 brochure, Berger-Levrault et Cie. Paris, 1903.

Quoique l'esprit de l'amiral Réveillère soit plus fortement incliné vers la philosophie spiritualiste que vers l'économie politique, il est tellement animé du désir du bien — bien matériel et bien moral — que sans y prendre garde il entremêle toujours, dans ses intéressantes plaquettes, les observations économiques aux spéculations philoso-

phiques et mystiques. Religieux, il l'est essentiellement ; mais c'est là une chose que les catholiques n'admettraient pas volontiers car on ne saurait asséner de plus rudes coups de massue à ce clergé, à ces moines et à ces dévots qui passent l'éponge sur tous les désordres, sur toutes les vilenies pourvu que des dons et des pratiques viennent les racheter. Peut-être même cette singulière morale de trop de soi-disant chrétiens empêche-t-elle l'amiral de voir les quelques bons côtés qui leur restent ; certes la perfection n'est pas de ce monde, mais ce serait manquer d'équité que de croire au vice absolu. Au reste il le sait mieux que personne lui qui a été en contact avec tant d'individus de tous genres. Parmi ceux qu'il a connus, il en est de si excellents qu'on leur est presque reconnaissant de si bien témoigner par leur vie en faveur de l'humanité. Telle cette brave marchande de légumes, restée veuve avec quatre enfants qui, perdant sa sœur cadette (veuve aussi) mère de trois enfants, les adoptait en disant : « Quand il y en a pour cinq il y en a pour huit », et répondait à ceux qui la plaignaient de ses épreuves : « J'ai trop à travailler pour avoir le temps de me faire de la bile. » Ces admirables dévouements, assez rares dans la bourgeoisie, sont fréquents dans le peuple féminin de province, dit l'amiral, là où les modernes doctrines de la fraternité n'ont pas appris que l'on n'avait point à venir au secours de ses proches, cela étant l'affaire de la commune ou de l'Etat. Ce n'est pas le seul témoignage favorable à notre espèce qu'apporte l'auteur et, chose à noter, c'est encore la partie féminine, parfois si décriée, qui le lui fournit : Un médecin d'hôpital, consciencieux observateur des mœurs et des besoins populaires, me disait, écrit-il : « Pour élever leurs enfants, les veuves font des miracles ; trop souvent les veufs émigrent en laissant leurs enfants sur le pavé ». Il n'y a pas que des veufs qui soient si grandement dénués de l'instinct paternel ! Mais détournons-nous de ces échantillons inférieurs de l'humanité, faisons seulement ce qui est en notre pouvoir pour que le nombre en diminue chaque jour. Il n'est du reste pas nécessaire, pour les améliorer, de tenter de leur inculquer des principes de très haute moralité qu'ils ne s'assimileraient sans doute pas ; il suffit de leur dire avec l'amiral Réveillère : « L'expérience démontre que le meilleur moyen d'être le moins malheureux possible est encore de vivre pour autrui — probablement parce qu'on souffre moins du mal des autres que de son propre mal. » Mais n'est-ce pas encore d'une moralité trop élevée pour de tels êtres ? N'importe, il faut toujours prêcher de parole et d'exemple ; si le bien est loin de s'étendre aussi promptement que le mal, il finit quand même par gagner de proche en proche. Et c'est ainsi que peu à peu l'humanité progresse.

Les progrès, en toutes choses, paraissent lents, c'est que nous nous

flattons à tout instant d'avoir résolu l'ensemble des problèmes tandis que, chaque jour, ils foisonnent et surgissent de toutes parts plus nombreux, plus complexes, plus troublants, dit l'amiral. « Il nous est impossible, ajoute-t-il, de concevoir un monde extérieur autre que celui que nous avons sous les yeux. Au contraire l'homme conçoit sans cesse un ordre social différent de celui dans lequel il vit ; c'est la conséquence et la preuve de sa liberté. L'homme vit à la fois dans le monde de la nature et dans le monde de la liberté (pour être incompréhensible le fait n'en est pas moins certain) ; de là toutes les difficultés, toutes les contradictions, toutes les antinomies dans lesquelles se débat la pauvre humanité — c'est à la fois sa misère, et sa gloire... Les lois des astres ne les régissaient-elles pas avant Képler ? Pouvons-nous plus inventer les lois économiques que les lois astronomiques ? Nous découvrons lentement les lois sociales comme nous découvrons lentement les lois naturelles. Nous ne pouvons pas plus inventer les unes que les autres. En notre qualité d'êtres libres nous pouvons les méconnaître ou les enfreindre, nous n'en sommes pas moins condamnés à les subir... L'homme ne sera vraiment libre que quand il s'inclinera volontairement devant les lois naturelles... Le monde se conserve par les partisans de la raison pratique, il progresse par les partisans de la raison pure... Les jouissances infinies que procure la science sont de l'ordre de celles qu'éprouve une intelligence quand elle entre en relations avec une intelligence supérieure. La science est la communion entre l'intelligence humaine et l'intelligence divine... Le progrès est l'extension du pouvoir de l'homme sur la nature, l'extinction de l'autorité de l'homme sur l'homme, la victoire de l'esprit. La conquête, qui est l'asservissement de l'homme, est la forme la plus rétrograde du retour au passé. »

A ce passé dont les plus fâcheux côtés veulent moins que jamais disparaître et contre lesquels les efforts dispersés ne savent pas toujours s'unir comme il le faudrait.

M. L R.

Géographie agricole de la France et du monde, par J. du Plessis de Grenédan, professeur à l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers. 1 vol. avec une lettre-préface de M. le marquis de Vogué, président de la Société des agriculteurs de France, et 118 gravures ou cartes. Masson et Cie, éditeurs, Paris, 1903.

Destinée aux élèves des écoles d'agriculture de tous les degrés et aux agriculteurs désireux de s'éclairer sur l'état actuel et l'avenir, en

France et dans le monde, des cultures auxquelles ils se livrent, cette géographie agricole — recueil de leçons professées par l'auteur — traite non seulement de la production mais encore de l'utilisation industrielle des produits. Elle est divisée en trois parties : la première, entièrement consacrée à la France ; la seconde, aux possessions coloniales françaises ; la troisième, au reste du monde. Cette dernière partie est bien un peu succincte, surtout en comparaison de l'étude sur notre pays, mais enfin elle contient l'essentiel. Traitant de tout ce qui intéresse l'agriculture, cette géographie indique ce qui, sous le rapport du terrain, du climat, de la facilité des voies de communication, de la proximité des marchés, etc., lui présente les conditions les plus favorables.

Le territoire agricole comprend les 94 centièmes du sol de la France, soit 50.468.000 hectares sur lesquels 6.226 000 restaient encore incultes lors de la dernière enquête ; de 1882 à 1892, 533.320 hectares de terres improductives avaient été amendés et augmentaient ainsi le domaine agricole. Sur nos 6.500.000 travailleurs ruraux actifs, 3 millions 400.000 possèdent quelque propriété. On évalue à 27.000 le nombre total des cours d'eau parmi lesquels 450 à peine sont autre chose que des ruisseaux ; pour n'être ni navigable ni flottable, le reste n'en est pas moins fort utile aux cultures. Peu de régions laissent actuellement à désirer en ce qui concerne les routes, les voies ferrées ou les canaux. Quant au climat, il est loin d'être uniforme ; on compte sept zones climatériques : les climats girondin, armoricain, séquanien, vosgien, rhodanien, central et méditerranéen, ce qui permet une grande diversité de cultures dont nous ne noterons que quelques-unes.

Les cultures industrielles, c'est-à-dire celles qui n'entreront dans la consommation que complètement transformées, occupent dans leur ensemble, les terres les plus fertiles et les régions les mieux soignées : le nord et l'ouest du bassin de Paris, les plaines de la Saône, de la Limagne, de Vaucluse, l'Anjou et la haute Bretagne. Elles couvrent 450.000 hectares environ et rapportent près de 295 millions, soit en moyenne 650 fr. par hectare ; la vigne seule les dépasse à cet égard.

On sait la renommée universelle de certains de nos vignobles, nous ne nous arrêterons un peu qu'à ceux de Champagne. Le sous-sol est formé d'argile plastique, de sable et de roches crayeuses dans lesquelles on a pu aisément creuser les caves nécessaires à la fabrication des vins mousseux. Sur ces assises, à force d'amendements, les viticulteurs sont parvenus à constituer un sol arable artificiel dans lequel est plantée la vigne. Celle-ci appartient presque partout à l'une ou l'autre des variétés du pinot noir et n'est pas greffée. Des façons nom-

breuses, d'abondantes fumures lui sont constamment données et les travaux qu'elle nécessite s'exécutent tous à la main. L'extrême densité des plantations qui caractérise la culture rend toute autre méthode impossible. En effet, tandis que dans la plupart des autres vignobles, le nombre des ceps à l'hectare varie entre 2.000 et 12.000, il est, en Champagne, de 38.000 en moyenne et atteint 40, 45 et 50.000 sur les principaux terrains. Dans tout le vignoble, les cultivateurs vendent leur raisin aux fabricants de champagne, eux-mêmes, pour la plupart propriétaires de beaucoup de vignes. La terre est extrêmement morcelée et atteint une valeur énorme : le prix de l'hectare varie entre 15.000 et 40.000 fr. suivant la nature du sol, l'exposition et l'encépagement; il s'élève parfois à 60.000 fr. et plus.

Les frais de culture ne s'abaissent guère au-dessous de 4.000 francs par an mais la valeur des raisins est en moyenne de 7.000 francs et peut même monter jusqu'à 10.000 francs par hectare.

Plus que la vigne ou les céréales, plus que les cultures industrielles ou maraîchères, plus que les cultures de luxe : truffes, fruits et légumes de serre, pourtant fort lucratives, l'élevage est pour la France source de richesse. Son rendement égale celui des forêts, des cultures industrielles, de l'horticulture, des cultures maraîchères et des vignobles réunis et compte pour un tiers dans le revenu total annuel de notre agriculture, tandis que la superficie qui lui est spécialement réservée forme seulement le quart de notre territoire cultivé.

Quant à notre empire colonial (sauf la Tunisie et l'Algérie), comme il est assez généralement inexploitable par la race blanche et que, jusqu'ici les transactions agricoles avec la métropole entrent fort peu en ligne de compte, nous le passerons sous silence pour nous occuper, plus brièvement encore que l'auteur, du reste du monde et arriver à ses conclusions.

La Belgique, la Hollande, le Danemark, à peu près aussi avancés en matière de culture scientifique que l'Angleterre, tiennent, malgré l'exiguité de leur territoire, une place importante dans l'agriculture européenne ; ce ne sont, pas plus que l'Angleterre, de puissants producteurs, mais ce sont, comme elle, des champs d'expérience, des sortes de fermes modèles où les agriculteurs peuvent s'instruire et voir les derniers perfectionnements. Les Allemands tirent de leur sol le meilleur parti possible. L'empire austro-hongrois — l'une des parties les mieux douées et les plus importantes au point de vue agricole de l'Europe — pourrait, en apportant à la mise en œuvre de ses ressources la même méthode et la même science que l'Allemagne, devenir l'égal de la France et même la dépasser. En somme, voici comment se présente la situation actuelle de l'agriculture dans l'univers. Au pre-

mier plan apparaissent des Etats pourvus de territoires immenses : Empire russe, Chine, Etats-Unis, Brésil, Australie, Afrique australe, République argentine, Canada, Empire des Indes, les uns encore à leur début, les autres plus avancés, tous ayant un grand avenir mais à des degrés divers. Viennent ensuite les contrées de l'Europe centrale et occidentale qui, malgré l'excellence de leur sol, de leur climat et de leur agriculture, ne peuvent guère dépasser de beaucoup les limites de leur productivité actuelle ; il en est différemment pour les régions méridionales d'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Espagne. Le Japon, le Chili, le Mexique, et plus encore les Etats des Andes, de l'Amérique centrale et de l'Asie occidentale, ainsi que la Turquie et la Grèce, ne paraissent pas devoir prendre une très grande importance agricole mondiale. Quant aux régions tropicales de l'Afrique, leur avenir dépend de la régénération de la race nègre qui ne paraît pas prochaine. Et pour en revenir à notre pays, agriculture et colonisation telle est la double base sur laquelle doivent reposer désormais la fortune et la puissance de la France, si elle ne veut pas devenir au point de vue agricole la première des nations de second ordre. Mais qu'on sache bien que c'est en perfectionnant les méthodes de culture conformément aux enseignements de la science, en améliorant sans cesse l'outillage rural, en connaissant les ressources agricoles de son pays et des autres contrées du globe afin d'être capable de s'informer, de prévoir et d'agir en temps opportun qu'on se maintiendra à un rang honorable car ce sont-là les seuls moyens d'une sûre et durable efficacité.

Étant donné l'égide sous laquelle il a placé son ouvrage et les références au livre protectionniste presque seul invoqué au cours de ce volume, nous ne pensions pas trouver sous la plume de M. du Plessis de Grenédan des réflexions aussi excellentes et avec lesquelles nous puissions tellement sympathiser.

M. L. R.

La Russie au xxe siècle, par Philippe Deschamps, 1 vol. in-8e Paris, Guillaumin et Cie 1902.

Depuis quelque temps, la Russie a subi tant de transformations et réalisé tant de progrès, qu'elle pourrait bien, dans notre xxe siècle, jouer un rôle plus important qu'on ne s'y attend. Il est donc bon de voir quel est son état actuel, afin de prévoir son état futur. C'est sans doute ce qu'a pensé M. Philippe Deschamps et ce qui l'a déterminé à recueillir et à publier les renseignements que renferme ce volume. Les lecteurs curieux y trouveront résumés les faits historiques, poli-

tiques, diplomatiques, etc., les plus intéressants sur ce pays. Les faits économiques nous intéressant plus directement et étant la base de sustentation de tout le reste, nous allons en extraire quelques-uns.

Les principaux articles d'exportation de l'Empire russe consistent en grains, suif, lin, chanvre, farine, sucre, fer, cuivre, graine de lin, bois de construction, planches, soies de porc, cire, cuirs bruts et préparés, toiles de chanvre communes et à voiles, potasse, goudron, poix, huile à brûler, pétroles, vaseline, naphte et ses dérivés, cordages, fils, pelleteries, maroquins, vins et eau-de-vie.

Les principales importations sont : coton, soie, cotonnades, articles de teinture, étain, thé, café et autres denrées coloniales, fruits, plomb, mercure, machines-outils et instruments, modes, articles de Paris, vins, spiritueux, conserves alimentaires.

La Russie ne se borne plus à exporter ses produits naturels et agricoles, on sait qu'elle s'est lancée dans l'industrialisme et que sa production en ce genre a pris un développement considérable, surtout depuis une vingtaine d'années. On n'y compte pas moins de 80.000 fabriques ou usines en tout genre, la plupart dans les grands centres populeux. Une seule filature de soie tisse 15.000 mètres de soie par jour et occupe 2.200 ouvriers. La Russie d'Asie produit 200.000 balles de coton. La production de la fonte est de 1.228.859 tonnes, l'acier, de 1.095.000 tonnes, la houille, de 12.185.000 tonnes.

C'est principalement pour se procurer les matériaux de construction et d'exploitation de ses chemins de fer, que la Russie a donné un tel développement à son industrie métallurgique. Si l'on prend en considrtion la dernière période décennale, celle au cours de laquelle la métallurgie a pris le plus de développement en Russie, on voit que sur 3.100 locomotives commandées dans ce laps de temps pour les besoins de l'Etat, 84 seulement l'ont été à l'étranger.

Il est vrai que les locomotives *nationales* sont plus chères que les autres, mais elles sont nationales ; ce n'est pas rien ! C'est ainsi que 28 locomotives russes ont été payées 33 000 roubles pièce, tandis que 10 autres absolument pareilles aux premières, mais exécutées à Vienne en Autriche, n'ont coûté que 27.000 roubles chacune.

M. Deschamps donne les détails les plus récents sur les chemins de fer Transsibérien, Transouralien etc. Le Transsibérien, depuis le commencement de son exploitation, voit augmenter son trafic tous les ans. En 1895 le nombre des voyageurs a été de 211.000, de 419.000 en 1896, de 600.000 en 1897, de 1.049.000 en 1898, de 1.075.000 en 1899 et de 1.200.000 en 1900. A l'heure actuelle, la Russie possède un réseau de voies ferrées de 54.672 kilomètres, sans compter les nouvelles lignes à l'état de projet.

L'adoption des tarifs de zone très modiques a exercé une influence considérable sur l'augmentation de la circulation des voyageurs qui, de 37.885.000 personnes en 1886, a passé à 65 500.000 en 1896. Grâce à ces tarifs, on peut aller de Saint-Pétersbourg à Odessa (1.926 kilomètres) pour 32 fr. 50 en 3e classe et 50 francs en 2e classe. Le voyage de Saint-Pétersbourg à Tomsk, en Sibérie (3.430 kilomètres), coûte seulement 75 francs en 2e classe. Ces bas prix n'ont pas empêché les recettes des voies ferrées russes de s'accroître de 11 0/0 en 1901.

La Russie est un des rares pays où le budget est en équilibre. En 1901 les recettes ordinaires ont dépassé les évaluations du budget de 73.443.450 roubles et l'excédent des recettes ordinaires sur les dépenses de même nature s'est élevé à 134.569.904 roubles. L'excédent budgétaire est donc de 90 millions de roubles, soit près de 240 millions de francs.

Le gouvernement despotique ne paraît donc pas plus onéreux, peut-être moins, pour les contribuables que le régime parlementaire. Je ne veux pas dire pour cela que l'un vaille mieux que l'autre : toute médaille a deux faces. Voici un exemple : La Russie est un véritable grenier d'abondance, blés et farines y foisonnent. Eh bien ! M. Deschamps nous apprend que chaque habitant ne consomme que 43 kil. de pain par an, tandis que cette consommation est : en France, de 212 kilos par tête ; en Italie, 140 ; en Angleterre, 114 : aux Etats-Unis, 109 ; en Autriche, 105.

Nous avons vu quels sont les objets d'exportation et d'importation de la Russie. Nous devons ajouter que la France ne tient qu'un rang assez modeste dans les transactions commerciales de sa « grande amie et alliée ». M. Deschamps nous assure que les relations commerciales entre la France et la Russie s'élèvent à 261 millions, dont 236 pour les importations en France et 25 seulement pour les importations de France en Russie.

A qui la faute si le commerce franco-russe est si restreint ? Au tarif douanier français, disent les Russes. Au tarif douanier russe disent les Français. M. Deschamps fait des vœux pour que les uns et les autres de ces tarifs soient modifiés de manière à favoriser le progrès des rapports commerciaux. Il indique aussi les causes qui font la supériorité des commerçants allemands en Russie et, par suite, les moyens que les commerçants français doivent employer s'ils veulent donner de l'extension à leurs affaires avec la Russie.

Rouxel.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La visite du roi Edouard VII à Paris. — La proposition d'arbitrage de M. Barclay. — Le budget anglais et l'abolition du droit sur les blés. — L'union douanière de l'Europe centrale au Congrès agricole de Rome. — Une statistique des bénéficiaires de la protection dressée par M. Atkinson. — La tolérance religieuse en Russie. Le massacre de Kitchinef. — L'antisémisme en Roumanie. — L'anti-polonisme en Allemagne. — Fiscalisme et fonctionnarisme à Madagascar. — Opinions et pensées de M. Henry Maret.

La réception cordiale que la population parisienne a faite au roi Edouard VII, malgré les excitations malsaines et encore plus surannées d'un petit nombre de nationalistes, a inauguré une nouvelle ère de concorde et de paix dans les relations des deux pays. Quoique l'anglophobie ait en France des racines séculaires, elle pourrait bien avoir reçu une atteinte mortelle. Aux souvenirs des luttes du passé et des haines qu'elles avaient engendrées, le roi a opposé avec un rare bonheur d'expressions les espérances que fait concevoir l'union croissante des intérêts et les sentiments de mutuelle bienveillance dont elle est la source naturelle.

Les jours d'hostilité entre les deux pays sont, j'en ai la ferme confiance, heureusement finis, a-t-il dit notamment dans sa réponse à l'adresse de la Chambre de commerce britannique, et j'espère que, dans l'avenir, l'histoire, quand elle étudiera les relations anglo-françaises pendant le siècle où nous sommes, ne pourra trouver qu'une amicale émulation dans le domaine commercial et industriel; j'espère que, dans l'avenir, comme dans le passé, la France et l'Angleterre pourront être regardées comme les champions et les pionniers de la civilisation et du progrès pacifique.

Je ne connais pas deux pays dans le monde dont la prospérité mutuelle dépende plus l'un de l'autre. Il a pu y avoir des malentendus et des causes de dissentiment dans le passé, mais tout cela est, je le crois, heureusement fini et oublié.

Le journal de M. Méline, la *République Française*, faisait ressortir à ce propos toute l'importance des relations industrielles et commerciales qu'invoquait l'auguste orateur. « Aucun bon esprit ne pourrait nier, disait-elle, que les statistiques qui font ressortir que nous exportons encore aujourd'hui en Angleterre pour 1.277.055.000 francs contre 582.897.000 qui sont importés de Grande-Bretagne constituent pour notre diplomatie une de ces données fondamentales qu'aucun gouvernement ne saurait méconnaître sans trahir certains des intérêts les plus vitaux dont il a la garde ». Ces intérêts vitaux croîtront encore en nombre et en importance, quoi qu'ait pu faire le patron de la *République Française* pour arrêter leur croissance, et ils constitueront de plus en plus « les données fondamentales de la politique des deux pays ».

*
* *

La visite du roi Edouard VII à Paris a mis à l'ordre du jour la proposition pacificatrice de M. Barclay, ex-président de la Chambre de Commerce britannique. On sait que cette proposition a pour objet de remettre à un tribunal arbitral la solution des différends qui surviennent inévitablement entre les deux pays. Quoique nous n'ayons qu'une confiance limitée dans l'efficacité des tribunaux qui n'ont point de gendarmes à leur service, nous souhaitons bon succès à M. Barclay, et nous croyons que l'adoption de sa proposition pourra contribuer, au moins dans quelque mesure, à empêcher des politiciens et des financiers sans scrupules d'invoquer l'honneur national pour envenimer les difficultés internationales — et faire baisser la rente.

*
* *

D'après l'exposé du budget de 1903-1904, que le Chancelier de l'Echiquier, M. Ritchie, a présenté à la Chambre des communes, la guerre du Transvaal a coûté à l'Angleterre 217 millions de liv. st. 62 p. 100 de cette somme ont été fournis par l'impôt et 38 p. 100 mis à la charge de la dette. Celle-ci a monté de 627 millions de liv. st. au 31 mars 1899 à 770.778.000 au 31 mars 1902. A titre de circonstance atténuante, la part de l'amortissement a été augmentée : de 0,53 p. 100 en 1875, elle a été portée à 85 p. 100 en 1902, en sorte que la dette de l'Angleterre pourrait se trouver éteinte dans cinquante ans... si de nouveaux emprunts ne

venaient pas la grossir. Malheureusement, la contagion du militarisme et de l'Etatisme a gagné l'Angleterre, et elle pourrait bien réduire à néant les prévisions optimistes du Chancelier de l'Echiquier.

A partir de 1891, dit l'*Actualité financière*, il s'est glissé dans les budgets anglais une pratique analogue à celles qui ont vicié le nôtre. Des emprunts pour des affectations spéciales ont été effectués annuellement en dehors du budget, sous le prétexte qu'il s'agissait de travaux exceptionnels qu'on ne pouvait équitablement mettre à la charge des contribuables ; car ces travaux ne se reproduiront pas et profiteront aux générations futures. Ces emprunts, contractés sous différentes étiquettes, tantôt par l'Administration des télégraphes, tantôt par l'Administration militaire ou navale, tantôt par le Câble du Pacific ou par le Chemin de fer de l'Ouganda, se rapportent néanmoins à des dépenses improductives. En outre, pour une cause ou pour une autre, ces dépenses se reproduisent chaque année et avec une progression croissante.

De 1891 à 1898, c'est-à-dire en 7 ans, on avait emprunté sous ces titres divers	£	3.831.000
En 1899 on a emprunté		3.647.000
En 1900 —		2.708.000
En 1901 —		4.545.000
En 1902 —		5.801.000
En 1903 —		7.038.000
Le total de ces dettes s'élève aujourd'hui à	£	27.570.000

Ces emprunts spéciaux neutralisent le fonds d'armortissement qu'ils ont dépassé de £ 2 millions dans l'exercice dernier. On compte qu'on s'arrêtera dans cette voie et on demande au *Chancelier de l'Echiquier* de prendre à cet égard un engagement formel.

Il est fâcheux que les engagements formels des ministres en matière de réduction des dépenses rentrent souvent dans la catégorie des billets à la Châtre.

Les recettes du budget de 1903-1904 sont évaluées à 154.770.000 liv., les dépenses à 143.954.000 liv. Excédent des recettes 10.816.00 liv. Cet excédent a permis, d'une part, d'abaisser l'income tax de 1 sh. 3 den. à 9 sh. et, d'autre part, de supprimer le léger droit de 3 pence par quintal, soit de près de 60 centimes par 100 kil. sur les blés. Cette dernière réforme a une signification morale plus importante encore que ses effets matériels. Elle prouve, n'en déplaise à nos protectionnistes, que l'An-

gleterre n'est pas encore disposée à abandonner la politique du libre-échange.

*
* *

M. Pierre Baudin rappelait dernièrement dans le *Journal* notre projet d'union douanière de l'Europe Centrale publié en 1879 par le *Journal des Débats*. C'était naturellement un projet libre échangiste. « Supposons, disions-nous, qu'une association douanière unifie les marchés de l'Europe centrale en remplaçant ces marchés morcelés par un vaste débouché de 130 millions de consommateurs, débouché librement accessible à tous les membres de l'Union, la sécurité de l'industrie ne se trouvera-t-elle pas sensiblement accrue ? Elle sera sans doute encore exposée aux fluctuations des tarifs des pays qui demeureront en dehors de l'Union ; mais sa base d'opérations se trouvera agrandie, et elle sera, en outre, grâce à cet accroissement de l'importance de son marché intérieur, mieux garantie contre les fantaisies protectionnistes des législations étrangères. »

Les protectionnistes se sont emparés de ce projet en l'accommodant à leur façon. D'abord, ils en ont fait un blocus continental dirigé contre l'Angleterre, puis le péril américain ayant remplacé avec avantage le péril anglais, ils l'ont tourné contre les Etats-Unis. C'est sous ce nouvel avatar que le délégué de la Société nationale d'agriculture de Hongrie, M. Rubinek, appuyé par M. le comte Schwerin-Lowitz, délégué allemand, l'a présenté au Congrès international agricole de Rome. Seulement il ne s'agirait plus d'une union complète, mais de simples traités de commerce, avec engagements réciproques d'établir des tarifs prohibitifs contre l'ennemi commun : l'industrie américaine. Toutefois ce projet n'a eu qu'un médiocre succès. Combattu par M. Luzzatti et qui l'aurait cru ? par M. Méline, il a été retiré de l'ordre du jour. Nous n'avons aucune envie d'intenter à ses auteurs un procès en contrefaçon, mais pourquoi ne le reprendrions-nous pas, en le débarrassant de ses verrues protectionnistes ?

*
* *

M. Yves Guyot reproduit dans le *Siècle* les conclusions d'une brochure de l'économiste américain Atkinson sur les *professions à l'égard du tarif*. Il résulte des statistiques relevées par M. At-

kinson que la proportion des gens intéressés au maintien de la protection aux Etats-Unis ne dépasse pas 3 p. 100.

Le *Census* de 1900, dit M. Yves Guyot, considère que sur une population de 76.303.000 habitants, il y a 29.074.000 personnes, travaillant soit comme salariants soit comme salariés : 23.754.000 hommes et 5.319.000 femmes.

M. Atkinson considère que 10.331.000 personnes engagées dans les professions agricoles n'ont rien à redouter de la concurrence extérieure. Elles seraient intéressées à payer meilleur marché leurs outils et les objets qu'elles consomment.

Tous les employés et fonctionnaires, tous les domestiques personnels ou professionnels, toutes les personnes engagées dans le commerce et les transports, formant un total de 21.783.000, ont un intérêt à acheter bon marché et à multiplier les échanges. Le tarif leur est nuisible et ne saurait leur être d'aucune utilité.

M. Atkinson énumère ensuite les personnes engagées dans des industries à l'abri de toute concurrence étrangère ; l'industrie de la construction, 2.112.000 ; les mineurs et les carriers, 563.000 hommes, et il arrive à un chiffre de 4.289.000 personnes.

Il énumère ensuite les personnes qui, pratiquement, seraient à l'abri de toute concurrence étrangère si elles recevaient les matières premières d'origine étrangère libres de tout droit : et il trouve le chiffre de 2.396.000

Restent comme exposées à la concurrence étrangère :

	Personnes
	—
Dans l'agriculture	200.000
Dans les pêcheries en haute mer	8.000
Dans les tissages	67.000
Dans l'habillement	7.460
Dans les fabriques de gants	2.270
Manufactures	3.080
Plus un chiffre de engagées dans les classes I (textiles) et II (produits chimiq. etc.)	312.100
Total.	600 000

Ainsi, 600.000 personnes sur 29 millions peuvent être intéressées au maintien du tarif, mettons un million, soit 3 p. 100 ! Moins d'une personne sur 30. J'avais calculé, pour la France, qu'il n'y avait pas 5 p. 100 de personnes intéressées à la protection. On voit que ces chiffres concordent.

Cependant, les démocraties française et américaine maintiennent la protection. Le président Roosevelt part en guerre contre les trusts, mais dit qu'il ne faut pas toucher au tarif, à l'abri desquels ils peuvent se constituer.

Malheureusement, il suffit de 3 loups pour venir à bout de 100 moutons. Cela explique suffisamment que M. Roosevelt, soigneux de sa candidature à la prochaine élection présidentielle, ait cru devoir hurler avec les loups.

*
* *

Le Tzar a fait publier dernièrement un manifeste promettant l'établissement d'un régime de tolérance religieuse. Quelques jours plus tard avait lieu à Kitchinef, dans la Bessarabie, un massacre de Juifs, accompli avec des raffinements de barbarie, sans que les autorités s'en soient émues.

Les horreurs commises par les Turcs contre les Arméniens, et par les fanatiques Albanais contre les chrétiens, nous écrit un témoin, sont des enfantillages de brutes en comparaison des crimes abominables qui ont été commis pendant trois jours dans cette cité prospère de la Bessarabie. Quels ont été les promoteurs de ces actes de sauvagerie, personne ne peut le dire jusqu'à présent. On a soufflé sur une étincelle et propagé un horrible incendie. Un petit journal de Bessarabie, dont le rédacteur est un mangeur de Juifs, les accusa d'avoir égorgé un jeune chrétien pour accomplir avec son sang les rites de leur culte. Des gens encore inconnus, venus on ne sait d'où, firent courir le bruit, dans la classe ouvrière, que les Juifs avaient souillé et brisé des fenêtres de la cathédrale orthodoxe. Ces bruits suffirent pour soulever la population. Une rage folle de destruction s'empara des plus fanatiques. La ville fut mise à sac, sans que les autorités prissent des mesures sérieuses pour réprimer les désordres et arrêter le massacre. Pendant trois jours, dès le matin de Pâques, toutes les maisons juives furent dévastées, et plus de 300 victimes trouvèrent une mort affreuse. Des bandes de pillards commencèrent en même temps leurs exploits dans les rues principales. Les meubles, les vêtements, la vaisselle, les marchandises, tout fut saccagé ou brisé. Des scènes épouvantables qu'aucune imagination ne saurait inventer eurent lieu dans l'ardeur effrénée du pillage. Des femmes enceintes étaient piétinées jusqu'à ce que l'enfant fut sorti de leurs entrailles, des jeunes filles de 14 et 15 ans, encore des enfants, étaient violées sous les yeux de leurs parents, des enfants

étaient écartelés par des brutes ivres d'alcool... Jusqu'à présent, la classe éclairée, « l'intelligence », comme on dit ici, n'avait point participé à ces actes de sauvagerie. Cette fois, au contraire, est-ce l'effet des articles de la presse antisémiste, elle sympathisa avec les émeutiers, et un bon nombre de ses membres aidèrent à dévaliser les maisons les plus riches ! Ce n'est qu'après trois jours que la troupe a été mise en mouvement pour empêcher le pillage et arrêter le massacre. Aujourd'hui, on a établi ce que Bismarck appelait le grand état de siège. Des patrouilles armées parcourent la ville, et des ordres sévères mais tardifs sont donnés pour réprimer immédiatement toute tentative de pillage. On a envoyé de Pétersbourg un délégué du ministère de la Justice pour faire une enquête et établir les responsabilités. Mais que sortira-t-il de cette enquête ?

Nous ne doutons pas des intentions libérales et humaines du Tzar, mais il serait à souhaiter que les Juifs, sans oublier les Finlandais, en ressentissent mieux les effets.

*
* *

En Roumanie, on ne massacre pas les juifs, au moins pour le moment, mais on leur enlève les moyens de vivre. D'après un projet de réforme de la loi pour l'encouragement de l'industrie nationale, la moitié au moins du personnel de toutes les fabriques devra être roumain. Les juifs étant déclarés étrangers quoique assujettis à toutes charges publiques y compris l'impôt du sang, cette mesure est particulièrement dirigée contre eux. A l'avenir, dit la *Cronica Israelita*, non seulement les ouvriers juifs, mais encore les comptables, les ingénieurs et les patrons eux-mêmes seront l'objet de cette demi-exclusion. Et c'est ainsi que l'anti-sémitisme se combine avec le protectionnisme pour encourager l'industrie nationale.

*
* *

En Prusse, on laisse les juifs tranquilles, mais on est anti-polonais. Le gouvernement a entrepris, comme chacun sait, d'ouvrir la Posnanie à la colonisation allemande en achetant les terres des propriétaires polonais pour les céder aux colons de race germanique. C'est une opération qui lui a coûté jusqu'à présent 200 millions, sans avoir produit un résultat appréciable.

D'après des données statistiques récentes, lisons-nous dans l'*Européen*, la Commission allemande a dépensé de 1886 à 1902 près de

202 millions de marks pour l'achat de 186.501 hectares de terrain, dont d'ailleurs la moitié seulement appartenait aux Polonais. Elle n'a réussi à établir en Posnanie et dans la Prusse occidentale que 4.000 familles de colons, environ 27.000 habitants, ce qui n'a fait augmenter que d'un pour cent l'élément germain dans ces pays, — tandis que, d'un autre côté, la colonisation polonaise prospère dans des proportions beaucoup plus considérables.

Le bureau statistique de la Prusse donne le résultat du dernier recensement du 1er décembre 1900, d'où l'on voit que la population polonaise en Posnanie qui, en 1890 était de 2.922.475 habitants, atteignait, en 1900, le chiffre de 3.305.749. C'est uniquement dans la Prusse Orientale que la proportion des Polonais a légèrement baissé, tandis qu'en Posnanie, durant les dix dernières années, elle s'est élevée de 60,37 à 61,75, en Silésie — de 24,05 à 25,22 et en Westphalie de 1,00 à 3,16.

Donc les 200 millions dépensés par la Commission de colonisation n'ont pas porté leurs fruits. Les 30 millions votés au budget pour l'œuvre de germanisation n'auront pas non plus une grande influence.

Les hakatistes s'en rendent bien compte et crient au *danger polonais* ! Ils demandent encore des crédits supplémentaires pour la création de nouvelles récompenses aux instituteurs qui font preuve de zèle dans l'œuvre de germanisation, et ils se consolent en chantant leur nouvel hymne : *Die Wacht im Osten*.

* * *

La culture du riz et l'élève du bétail sont les deux branches principales de l'agriculture de Madagascar. Voici comment la fiscalité et le protectionnisme s'unissent pour les faire croître et fleurir. Les droits sur les rizières sont de 18 francs par hectare.

Or, lisons-nous dans l'*Echo de Madagascar*, dans les régions d'Antolomoty, Madirovalo, Ambato, qui sont des pays de grande production, le prix auquel les indigènes vendent le paddy est cette année de 40 francs les 1.000 kilog. On admet généralement que le rendement d'une rizière est de 2 tonnes par hectare, de sorte que le cultivateur doit payer 15 francs de droits pour une récolte de 80 francs, soit en chiffres ronds le 20 p. 100 de la valeur de sa récolte. Le petit cultivateur en consomme la moitié et sur le produit de l'autre moitié, il doit fournir au fisc la taxe personnelle de 20 francs. Ajoutons que les vêtements et les autres articles qu'il achète avec le reste (?) sont renchéris par les droits protecteurs de l'industrie de la métropole. Voilà comment on encourage

la culture du riz. Quant à la production du bétail on la protège en prohibant l'exportation des vaches et des génisses, ceci dans le but assurément louable de conserver à la colonie ses animaux reproducteurs. Seulement cette prohibition, en encourageant l'exportation du bétail de l'Amérique du Sud à la côte d'Afrique, pourrait bien avoir pour résultat de fermer ce marché aux produits en même temps qu'aux reproducteurs.

Il y a toutefois un article dont l'importation à Madagascar n'est point entravée par les droits de douane, c'est l'article fonctionnaire.

Nous avons conquis cette île immense, dit à ce propos l'*Echo de Madagascar*, et cette conquête ne nous a pas créé que des droits; nous avons aussi le devoir de faire de Madagascar autre chose qu'un exutoire pour cette plaie du fonctionnarisme qui ronge la Démocratie française dans l'un et l'autre hémisphère.

Il faut coloniser Madagascar non pas seulement par des convois de fonctionnaires déversés par chaque paquebot qui aborde bi-mensuellement les rives de notre île. Il faut coloniser Madagascar non pas seulement par de très judicieuses et très copieuses circulaires, ou à coups de décrets ayant pour corollaires d'innombrables arrêtés.

Mais que pourrait donc faire la France du surcroît de ses fonctionnaires si elle n'avait pas de colonies?

*
* *

Voici quelques « opinions et pensées », empruntées à un joli volume, que vient de publier sous ce titre [1] M. Henry Maret :

C'est par la paix et le calme que s'obtiennent les réformes. Quiconque aime sincèrement les pauvres travaille à organiser, non à désorganiser. Quiconque leur souffle la haine et leur prêche la bataille est leur plus mortel ennemi.

Je crois que la grande propriété est un mal et constitue une redoutable aristocratie. Mais je crois aussi que la constitution d'un Etat, unique propriétaire, nous ramènerait purement et simplement au communisme des sociétés primitives et ferait reculer la civilisation de je ne sais combien de siècles.

Le socialisme est comme la littérature : il mène à tout pourvu qu'on

[1] M. Henry Maret, *Pensées et opinions*, 1 vol. gr. in-18. Ernest Flammarion.

le quitte. Tout homme qui veut commander aux autres hommes commence par leur dire qu'il a leur bonheur dans sa poche.

Le gouvernement et les lois doivent être réduits au strict indispensable pour que les hommes qui n'ont d'autre souci que de se molester les uns les autres se fassent souffrir le moins possible.

Le protectionnisme est du socialisme à rebours, puisqu'il consiste à prendre à ceux qui n'ont pas pour donner à ceux qui ont.

Personne à notre époque n'a l'idée de rétablir les douanes intérieures et l'on n'a pas le bon sens de se dire que, province à une autre, ou nation à une autre, c'est exactement le même système et la même stupidité.

M. Henry Maret se dit et se croit socialiste. Il se trompe. Il est un économiste égaré parmi les socialistes.

G. DE M.

Paris, 14 mai 1903.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Trust du pétrole aux Etats-Unis, par YVES GUYOT, broch. in-8°, 1 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Une statistique nouvelle sur le morcellement des valeurs mobilières (chemins de fer, rentes, Banque de France, Crédit Foncier, etc.), par A. de NEYMARCK, broch. in-8°, 1 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Revue Internationale du Commerce, de l'Industrie et de la Banque n° du 31 mars 1903, 238 pages, 7 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

La prospection des mines et leur mise en valeur, par M. LECOMTE-DENIS, 1 vol. gr. in-8°, 550 pages, 1903. Paris, Schleicher frères.

La chimie dans l'industrie, dans la vie et dans la nature, par A. PERRET, 1 vol. in-18°, 1903, 2 fr. 50. Paris, Schleicher frères.

Les primitifs, études d'Ethnologie comparée, par ELIE RECLUS, 1 vol. in-18°, 4 fr., 1903. Paris, Schleicher frères.

Les esprits directeurs de la pensée française du moyen âge à la Révolution, par TH. SURAN, 1 vol. in-18°, 3 fr., 1903. Paris, Schleicher frères.

A travers l'Amérique équatoriale. L'Amazonie, par AUG. PLANE, 1 vol. in-18°, 284 pages, 15 grav. 2 cartes, 1903. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

La question d'Orient. La Macédoine. Le chemin de fer de Bagdad, par ANDRÉ CHÉRADAME, 1 vol. in-18°, 397 pages, 1903. Paris, Librairie Plon.

Situation internationale de l'Egypte et du Soudan (juridique et politique), par JULES COCHERIS, 1 vol. gr. in-8°, 616 pages, 1903. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Manuel élémentaire d'Economie politique à l'usage des étudiants en droit de première année, suivi d'un résumé en tableaux synoptiques et d'un Recueil méthodique des principales questions d'examen, par R. FOIGNET, 1 vol. in-18°, 2e édit., 374 pages, 1903. Paris, A. Rousseau.

La crise agricole dans ses rapports avec la baisse des prix et la question monétaire, par D. ZOLLA, 1 vol. in-8°, cart., 246 pages, 1903. Paris, Naud.

L'accaparement et les formes modernes d'ententes entre producteurs devant le droit pénal, par R. DE BIRAGUE D'APREMONT, 1 vol. in-8°, 165 pages, 1903. Paris, Giard et Brière.

Autarchie. Ferments et Levains, par le contre-amiral RÉVEILLÈRE, broch. in-8°, 91 pages, 1903. Paris, Fischbacher.

La betterave de distillerie et la betterave fourragère, par L. MALPEAUX, 1 vol. in-18°, 194 pages, 1903. Paris, Masson et Cie, et Gauthier Villars.

La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, par J. L. DE LANESSAN, 1 vol. in-8°, cart., 280 pages. Paris, Alcan.

Un Bagne Russe (Ile de Sakhaline), par P. LABBÉ, 1 vol. in-18°, 272 pages, 1903, Paris, Hachette et Cie.

L'expansion de la Nationalité française. (Coup d'œil sur l'avenir), par J. NOVICOW, 1 vol. in-18°, 245 pages, 1903, 3 fr. Paris, A. Colin.

L'esprit moderne par EMILE PIERRET, 1 vol. in-18°, 405 pages, 1903, Paris, Perrin et Cie.

Etudes complémentaires de représentation politique vraie, par SÉVERIN DE LA CHAPELLE, 1 vol. in-8°, 173 pages, Paris, Pichon et Guingamp, Eveillard-Bréban.

L'*impôt sur les revenus professionnels*, Alsace-Lorraine, Liège, par J. HENRY, 1 vol. in-8°, 103 pages, 1903. Paris, Larose et Louvain, Peeters.

Le syndicalisme anglais. (Résumé historique 1799-1902), par F. FAGNOT, br. in-18°, 115 pages, 1903, Paris, Bellais.

La question de la Martinique, par J. LAGROSILLIÈRE, br. in-8°, 93 pages, 1903, Paris, *Mouvement socialiste*.

Physiologie der dèutschen Banken, von Dr O. Warschauer, 1 vol. in-8°, 112 pages, 1903, Berlin, Baensch.

Freimaurerei und Loge, von D. Bischoff, br. in-8°, 42 pages, 1903, Leipzig, Max Hesse.

Zur theorie und Geschichte der privatwirtschafts-statistik, von Dr G. Schnapper-Arndt, br. in-8°, 45 pages, 1903, Leipzig, Duncker et Humblot.

Le Corporazioni delle industrie Tessili in Milano, par E. Verga, br. in-8°, 64 pages, 1903, Milano, Tip. Gogliati.

Lezioni di Economia politica, par A. Giovannini, 1 vol. in-8°, 199 pages, Parma, L. Battei.

Le Imposte nello stato moderno, vol. I. *L'Imposizione personale*, par A. Garelli, 1 vol. in-8°, 478 pages, L. 8, Milano, Hœpli.

Colonial Government an introduction to the study of colonial institutions by, P. S. Reinsch, 1 vol. in-18°, cart., 386 pages, 1902, New-York, Macmillan Cie.

Centralizing tendencies in the administration of Indiana, by W. A. Rawles, 1 vol. in-8°, 336 pages, 1903, New-York, Macmillan et Cie.

Annual Report of the comptroller of the currency to the second session of the fifty-seventh Congress of the United-States, vol I. 1902, 1075 pages, Washington Government printing office.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN

Paris. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LE FONDEMENT ET LA RAISON D'ÊTRE DE L'INTÉRÊT DU CAPITAL

Les socialistes de l'école de Karl Marx prétendent que la rétribution du capital sous forme de profit ou d'intérêt est acquise aux dépens du travail, qu'elle provient d'un surcroît de travail que les capitalistes imposent aux ouvriers en abusant de la supériorité de leur pouvoir. « Selon Rodbertus et Karl Marx, dit M. de Böhm Bawerk, dans son *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, ils y arrivent par le contrat de travail. Grâce à celui-ci, ils achètent la force de travail des vrais producteurs, — que la faim fait consentir à ce marché, pour une partie de ce que ce travail produira. Il est donc possible aux capitalistes de mettre dans leur poche, à titre de facile profit, le reste du produit. *L'intérêt du capital consiste donc en une partie du produit du travail d'autrui aequise en abusant de la situation précaire des ouvriers* ».

A cette fausse et dangereuse théorie du socialisme prétendu scientifique, il est plus que jamais opportun d'opposer une analyse exacte du fondement du profit ou de l'intérêt. Cette analyse nous montrera que la rétribution du capital a la même cause nécessaire que celle du travail, — lequel n'est d'ailleurs que

la mise en œuvre d'une autre forme du capital, — et que l'une et l'autre sont régies par les mêmes lois d'utilité et de justice.

I

Si nous voulons connaître la cause de l'intérêt du capital, il nous faut d'abord savoir en quoi consiste le capital. Le capital se compose de valeurs. Les valeurs sont les molécules du capital. Il nous faut donc remonter à la source de la valeur et chercher en quoi elle consiste. Cette recherche nous apprend, en premier lieu, que la valeur n'existe point dans la nature, qu'elle est une création de l'homme ; en second lieu, qu'elle est un pouvoir d'une espèce particulière. Pourquoi l'homme crée-t-il ce pouvoir ? Il le crée pour satisfaire à une nécessité primordiale et inéluctable de son existence. L'homme est un composé de matières et de forces vivantes, mais dans lesquelles la vie ne peut subsister, si elles ne sont point continuellement entretenues et renouvelées par l'assimilation ou, pour nous servir de l'expression économique, par la consommation de matières et de forces adaptées à leur nature. L'homme est averti de cette nécessité par une sensation de peine, une souffrance, à laquelle succède, lorsqu'il y pourvoit, une sensation de plaisir, une jouissance. Tel est le mobile de la peine et du plaisir qui détermine son activité, comme celle de toutes les autres créatures. Que fait-il sous l'impulsion de ce mobile ? Il s'approprie les matières et les forces nécessaires à la conservation de sa vie et il les consomme, Parmi ces matières et ces forces vitales, il en est qu'il peut s'approprier sans faire aucun effort, sans se donner aucune peine, car elles existent en abondance, et la nature les lui fournit gratis, telle est la lumière du soleil, mais il en est d'autres qu'il est obligé de rechercher et de transformer, — recherche et transformation que l'on désigne sous le nom générique de production, — pour y investir le pouvoir d'alimenter sa vie. Les pouvoirs vitaux contenus dans les choses que la nature fournit gratuitement à l'homme sont des utilités, ceux qu'il est obligé de créer au prix d'un effort, partant d'une peine, sont des valeurs. Comment les crée-t-il? Il les crée en exécutant les différentes opérations qui constituent la production, recherche, appropriation, transformation, transport dans l'espace et le temps, des matériaux et des forces que la nature met à sa disposition. La valeur se compose ainsi de deux éléments : un pouvoir vital dépensé, impliquant une peine, et un pouvoir acquis impliquant une jouissance.

L'homme crée donc de la valeur en exécutant les opérations qui constituent la production. Comment produit-il? En mettant en œuvre des agents et des instruments de différentes sortes : ce sont d'abord les forces morales et physiques dont la nature l'a plus ou moins libéralement pourvu. Il se les approprie par un effort de sa volonté et les transforme en agents productifs. En mettant ces agents en œuvre, il s'empare des forces du milieu où il vit, il s'assujettit les animaux, invente des outils et des machines, et augmente ainsi sa puissance productive. C'est avec ces agents et ces instruments, dont il trouve les éléments en lui-même et en dehors de lui, qu'il produit.

II

La production ne peut subsister qu'à la condition de reconstituer les agents qui y sont engagés, agents investis dans l'homme et agents investis dans les choses, personnel et matériel. C'est la destruction immédiate ou successive de ces agents, dans les opérations que nécessite la création des produits qui constitue les frais de production. L'usure du personnel aussi bien que celle du matériel est comprise dans ces frais. S'ils ne sont pas couverts, les agents productifs ne peuvent être rétablis, ils se détruisent et la production cesse. Mais elle couvre généralement ses frais et donne un surplus ou produit net. Ce surplus ou produit net constitue le profit en vue duquel la production a été entreprise. Il se partage — nous verrons plus loin en vertu de quelles lois, — entre les propriétaires des agents productifs, et ceux-ci peuvent lui donner trois destinations différentes.

1° Ils peuvent l'employer à accroître leur consommation actuelle.

2° Le réserver pour subvenir à leur consommation future, soit lorsque l'emploi qui leur fournit des moyens d'existence vient à faire défaut, soit lorsque les accidents, les maladies et notamment l'inévitable maladie de la vieillesse interrompent ou suppriment leur coopération à la production.

3° S'abstenir de le consommer et l'engager dans la production, en vue d'obtenir un supplément de produits, partant de profit.

Dans le premier cas, la consommation du produit net procure une jouissance actuelle.

Dans le second cas, le jour où le produit net accumulé est employé à satisfaire des besoins futurs, sa consommation procure, de même, une jouissance ou une épargne de peine.

Pour qu'on se décide à lui donner de préférence la troisième destination, il faut donc que l'on en puisse tirer une somme de jouissance ou d'épargne de peine supérieure ou tout au moins égale à celle que procurerait la consommation actuelle ou future. Cette somme de jouissance ou d'épargne de peine, à défaut de laquelle on n'aurait aucun motif de soustraire le produit net à la consommation et de le capitaliser pour l'employer à la production est la raison d'être de la rétribution du capital. Supprimez cette rétribution, aussitôt la privation qu'impose l'abstention de la consommation demeurant sans compensation, on ne se privera point et, par conséquent, on ne constituera point de capital.

Dira-t-on que la constitution d'un capital n'implique pas nécessairement une privation, que l'on peut tirer d'une entreprise de production un produit net assez grand pour dépasser la demande des appétits de luxe de la consommation actuelle et des besoins de la consommation future ? Soit ! Mais si le produit net est surabondant, on peut le réduire en restreignant la production, partant la somme de forces et de peine qu'elle coûte. En sorte que la constitution d'un capital représente, en ce cas, la peine d'un travail supplémentaire, sinon celle d'une privation, mais toujours une peine.

Le capital constitué, celui qui le possède est excité, — sous l'empire du même mobile qui l'a déterminé à le former — à lui donner la destination la plus avantageuse, celle qu'il croit devoir lui procurer le profit, le loyer ou l'intérêt le plus élevé, le profit s'il l'emploie lui-même, le loyer ou l'intérêt, s'il le loue ou le prête. Le taux du profit, du loyer ou de l'intérêt se réalise et s'exprime par un pourcentage qui s'ajoute au bout d'un certain espace de temps, une semaine, un mois, un an, au montant du capital.

Cependant ne se peut-il point que l'emploi d'un capital n'exige l'adjonction d'aucun profit, loyer ou intérêt ? Parmi les motifs qui déterminent la constitution d'un capital se trouve la nécessité de satisfaire des besoins éventuels plus ou moins éloignés. Jusqu'à ce que cette nécessité vienne à échoir, le capital doit demeurer disponible. Mais s'ensuit-il qu'il doive demeurer inactif ? Même en supposant qu'il soit enfoui sous forme de monnaie dans le bas de laine de la ménagère, ou dans la cassette de l'avare, sa conservation ne comporte-t-elle pas des risques ? On peut donc concevoir qu'il soit employé dans l'intervalle à la production non pas gratuitement, mais à un taux de profit, d'intérêt ou de loyer qui ne dépasse que d'une quantité infinitésimale le montant des risques de sa conservation inactive. Ceci toutefois à la condition : 1° que

le capital employé à la production puisse être réalisé sans délai et sans perte au moment où échoient les éventualités en vue desquelles il a été constitué ; 2° que les capitaux constitués en vue de ces éventualités suffisent à pourvoir à tous les besoins, partant à toutes les demandes de la production.

III

Ainsi qu'on vient de le voir, le capital se crée par la soustraction à la consommation actuelle d'une portion plus ou moins grande du produit net. Cette portion du produit net soustraite à la consommation par l'opération de l'épargne, se réalise communément sous forme de monnaie, c'est-à-dire d'une marchandise échangeable contre toute sorte de produits et services. On peut lui donner sous cette forme ou sous une autre deux destinations générales. On peut l'investir dans des personnes ou dans des choses. Comment se forme le premier de ces agents nécessaires de la production, l'homme ?

Considéré au point de vue économique, l'homme est d'abord un produit, et la valeur de ce produit a pour premier facteur le montant de ses frais de production. Ces frais sont déterminés par la quantité, l'espèce et la qualité des matériaux employés à sa formation, et ceux-ci le sont à leur tour par la fonction qu'il est destiné à remplir dans sa coopération à l'œuvre de la production. Les frais d'élève et d'éducation d'un homme destiné à une profession libérale sont plus élevés que ceux d'un manœuvre, et ces frais croissent à mesure que l'industrie, en se perfectionnant, exige davantage, dans toutes ses opérations, l'emploi des facultés intellectuelles et morales [1]. A qui appartient ce produit? Dans l'ancien droit, il était la propriété de ses auteurs, lesquels appartenaient eux-mêmes à leur clan, à leur tribu et plus tard à l'État dont ils étaient les sujets. Ils pouvaient en disposer suivant leur convenance, exploiter à leur profit ses forces productives, le louer, le vendre ou même le détruire. Dans le droit moderne, il s'appartient à lui-même, et ses auteurs n'ont sur lui que des droits et des devoirs de tutelle. Mais ce produit est un être vivant, et il ne peut subsister qu'à la condition d'alimenter sa vie par la consommation des matériaux que cette alimentation exige. Ces matériaux, il doit les produire à moins que d'autres ne les aient produits pour lui.

---

[1] Notions fondamentales d'économie politique. Chap. IX, La part du capital personnel.

Il doit donc être un agent productif, et, comme tel, coopérer à l'œuvre de la production. Il cesse alors d'être un simple produit pour devenir un capital.

Que l'homme, considéré comme agent productif, soit un capital, cela est de toute évidence, lorsqu'il est réduit à la condition d'esclave. Avant l'abolition de l'esclavage dans les États du Sud de l'Union américaine, aux Antilles et au Brésil, les esclaves constituaient, comme nous l'avons remarqué précédemment[1], la plus forte part du capital des plantations. Ce capital humain ne différait point, quant à son origine, de celui qui était investi dans le bétail, les machines, les outils et les autres agents et matériaux de la production. Il provenait, comme celui-là, de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net. Au lieu de consommer cette portion, sous forme d'articles de confort ou de luxe, les planteurs économes et industrieux l'employaient à élever ou à acheter des esclaves, afin de développer leur exploitation et, par conséquent, d'augmenter leur profit. Mais de quels éléments se composait ce capital humain ? Des mêmes éléments que ceux des capitaux investis dans le bétail et les autres agents productifs ; savoir, d'une part, des frais d'élève ou d'acquisition, d'entretien et d'amortissement de cet agent particulier de la production, d'une autre part, du produit net qu'il pouvait rapporter pendant la durée de sa productivité. La valeur de l'esclave était d'autant plus considérable que la somme de ce produit net était plus grande, autrement dit, qu'il coûtait moins et rapportait davantage. Il en était ainsi pour les esclaves les mieux doués physiquement et moralement, les plus forts, les plus intelligents, les plus obéissants et les plus laborieux. Ceux-ci étaient cotés le plus haut dans l'inventaire d'une plantation et se vendaient au prix le plus élevé. Comment un propriétaire d'esclaves exploitait-il ce capital humain ? Il pouvait l'employer lui-même à son industrie, et, dans ce cas, il en tirait un profit, ou bien il pouvait le prêter ou le louer et, dans ce cas, il en tirait un intérêt ou un loyer. Entre le profit et l'intérêt ou le loyer, il y avait cette différence que le premier était aléatoire, tandis que le second était fixe et plus ou moins assuré. Mais ils tendaient naturellement à s'équivaloir, car, lorsqu'un de ces deux modes d'emploi était plus avantageux que l'autre, les propriétaires y portaient de préférence leur capital-esclaves, jusqu'à ce que l'augmentation de l'apport, en faisant baisser soit le profit, soit l'intérêt ou le loyer eût rétabli l'équivalence. Enfin, entre le profit, l'intérêt

[1] *Journal des Économistes*, n° du 15 mars 1902.

et le loyer du capital investi en esclaves et ceux du capital investi en bétail ou en tous autres agents productifs, il y avait, pour le même motif, la même tendance à l'équivalence.

IV

Entre l'esclave et l'homme libre, quelle est la différence ? Au point de vue du droit, cette différence est radicale. L'esclave est la propriété d'un maître, l'homme se possède lui-même. Mais cette propriété ne change pas de nature en changeant de propriétaire. Elle consiste dans l'un et l'autre cas, en un capital de forces productives, et la valeur de ce capital comme de tout autre se compose de deux éléments : ses frais de production et le produit net partant le profit que l'on peut tirer de son emploi.

Comme la création d'un capital investi dans les choses, celle d'un capital investi dans l'homme s'opère par la soustraction à la consommation d'une portion plus ou moins grande du produit net. Cette soustraction peut être déterminée par l'appât d'un profit matériel ou d'un profit moral, et il l'est, le plus souvent, par la combinaison de l'un et de l'autre. Le profit matériel consiste dans l'excédent du rendement de l'exploitation des facultés productives de l'homme sur la somme qu'il a coûtée en frais d'élève et d'éducation professionnelle et qu'il coûte en frais d'entretien. C'est exclusivement en vue de ce profit matériel que se créait le capital humain sous forme d'esclaves. Mais on ne peut se dissimuler que l'appât du même profit exerce sa part d'influence sous un régime où l'homme s'appartient à lui-même, au moins dans les couches inférieures de la population, et, dans quelque mesure aussi, dans les couches supérieures. Dans les pays et les emplois où l'élève et l'apprentissage sont peu coûteux et où le travail des enfants peut être utilisé de bonne heure, où, en d'autres termes, ils ne tardent pas à rapporter plus qu'ils n'ont coûté, le capital investi sous cette forme donne un profit rémunérateur, et d'autant plus que l'emploi du travail des enfants est plus hâtif. La production de l'homme se trouve ainsi encouragée et elle finit par devenir surabondante. Alors, cet embryon du capital humain cesserait non seulement de donner un profit, mais encore de couvrir ses frais, si l'insuffisance de nourriture et de soins, l'excès d'un travail prématuré, les maladies en détruisant le surcroît, ne faisaient disparaître le profit. Au surplus, comme toute autre, la production de l'homme tend à se proportionner à son débouché. Dans les pays ou l'élève du bétail est la branche principale de

l'industrie agricole, cette branche d'exploitation demandant moins de bras que la culture du blé, on observe une tendance moindre aussi à investir, sous la forme d'un capital humain, le produit net soustrait à la consommation par l'opération de l'épargne.

Il en est de même dans les classes moyenne et supérieure, où la formation du capital humain exige des frais considérables d'élève et d'éducation, tandis que le débouché de ce capital se trouve artificiellement restreint par l'exclusion d'un grand nombre de métiers réputés inférieurs, dont l'exercice implique une déchéance. Dans ces classes, l'investissement du produit net sous la forme de capitaux humains se solde matériellement en perte. La production de cette sorte de capitaux y est déterminée seulement par la satisfaction d'un instinct physique et d'un sentiment moral. Mais cette satisfaction n'agit pour multiplier les capitaux humains qu'autant que la jouissance qu'elle procure, non seulement compense les sacrifices que coûte leur formation, mais encore dépasse celle de tout autre emploi du produit net. De là, la lenteur du mouvement de la reproduction des classes supérieures en comparaison des classes inférieures, qui s'est observée de tous temps, mais qui s'est encore accentuée depuis un siècle. Ce ralentissement devenu général chez tous les peuples appartenant à notre civilisation peut être attribué à plusieurs causes : 1° à l'accroissement des matériaux, partant des moyens de jouissance, que les progrès de l'industrie ont mis à la disposition de la consommation et qui ont fait, à mesure qu'ils se multipliaient, une concurrence plus active à l'épargne; 2° à l'agrandissement extraordinaire que les mêmes progrès ont valu au débouché du capital investi dans les choses; 3° à l'augmentation des frais qu'exige la formation du capital humain adapté à une industrie progressive.

C'est uniquement, avons-nous dit, l'appât d'un profit matériel qui déterminait le planteur, sous le régime de l'esclavage, à investir un capital sous la forme de cette machine vivante qu'était l'esclave. Ce profit consistait dans le produit net qu'il en tirait, car ce produit net lui appartenait comme celui du travail du bœuf, du cheval et de tout autre instrument de production, animé ou inanimé. Mais, de même qu'il pourvoyait à l'entretien et à la reproduction de son troupeau de bœufs ou de chevaux, il devait pourvoir aussi à ceux de son troupeau d'esclaves et reconstituer ainsi le capital investi sous cette forme. Si les résultats de la production à laquelle ce capital était appliqué demeuraient insuffisants, soit que la récolte du coton ou du

sucre eût manqué ou se fût vendue à vil prix, il lui fallait combler le déficit et supporter la perte: en revanche, — et c'était le cas ordinaire, — il recueillait la totalité du produit net et du profit de l'emploi de ce capital, moins le montant du pécule que les propriétaires intelligents accordaient à leurs esclaves pour les exciter à déployer pleinement leur activité productive.

La condition de l'homme libre diffère de celle de l'esclave en ce qu'il est propriétaire de son capital de forces productives. Ce capital lui a été légué gratuitement par ses auteurs, sauf le profit qu'ils ont pu tirer indûment de son emploi prématuré. Il est le maître d'en disposer et c'est à lui qu'en appartient le produit. Seulement, c'est à lui désormais qu'incombe la charge de la reconstitution de ce capital, c'est lui qui doit supporter les frais de son entretien et de sa reproduction, et chercher l'emploi de ses forces productives. Telles sont les charges que lui impose la liberté. Ces charges sont lourdes, et elles exigent la mise en œuvre des facultés intellectuelles et morales qui constituent la capacité du gouvernement de soi-même. En revanche, l'homme libre peut, en remplissant les obligations que ce gouvernement lui impose, acquérir, par l'emploi de ce capital de forces productives, le profit qui allait auparavant au propriétaire d'esclaves.

Mais sous le régime de la liberté comme sous celui de l'esclavage, la production exige la coopération du capital investi dans les choses avec le capital investi dans l'homme, et ses résultats se partagent entre eux. Avant d'examiner comment s'opère ce partage, voyons de quoi se compose le capital investi dans les choses.

V

C'est seulement lorsque les agents productifs, personnel et matériel engagés dans une entreprise ont été reconstitués par la consommation directe ou par l'échange des produits, lorsque les frais de la production sont couverts et qu'en sus de ses frais elle donne un produit net, que la création du capital devient possible. Elle s'opère, comme nous l'avons vu, par la soustraction d'une portion du produit net à la consommation actuelle. Cette portion ainsi épargnée se réalise communément sous forme de monnaie. C'est pourquoi on a attribué d'abord à la seule monnaie la qualité de capital, et l'on s'est imaginé qu'il suffisait d'en augmenter la quantité pour multiplier la richesse. Mais on a fini par s'apercevoir que la monnaie n'est qu'une des formes nombreuses sous

lesquelles se présente le capital, et que la quantité en est naturellement limitée comme celle de tous les autres agents productifs; qu'elle doit être proportionnée à la demande de la fonction particulière que remplit la monnaie. Suivant l'expression pittoresque d'Adam Smith, celle-ci n'est, en effet, autre chose qu'une machine à transporter les valeurs, une voiture. Or, si l'insuffisance de cette sorte de véhicule cause une gême, un dommage à ceux qui ont des valeurs à transporter, la surabondance n'en est pas moins dommageable à l'industrie des voituriers, et l'une aussi bien que l'autre engendrent des crises qui retardent. en la troublant, la marche régulière de la production. On a donc reconnu que la monnaie n'est pas l'unique générateur de la richesse, et l'on a étendu la qualification de capital à l'ensemble des instruments et des matériaux engagés dans la production ou disponibles, en les distinguant, suivant leur nature, en capitaux immobiliers et mobiliers. On a toutefois établi une catégorie spéciale pour la terre, que l'on a désignée sous le nom d'agent naturel approprié, quoique rien ne la distingue des capitaux immobiliers, et qu'elle doive, comme eux. toute sa valeur aux opérations diverses, découverte, assurance de la sécurité, défrîchement, etc., qui l'ont transformée en agent productif (1).

A ces capitaux investis dans les choses, les socialistes ont dénié le caractère de productivité. L'homme seul, disent-ils, travaille et produit. C'est, par conséquent, au travailleur seul que doit revenir la totalité des fruits de la production. Le capitaliste n'y a aucun droit. A quoi on peut répondre d'abord que l'emploi du capital exige la mise en œuvre, sinon de la force physique, au moins des facultés intellectuelles et morales, c'est-à-dire un travail, une série d'efforts, qui exigent aussi bien que le travail physique une réparation appropriée à leur nature. On peut répondre encore que toute force en mouvement,qu'elle provienne d'êtres animés, de machines ou de matériaux quelconques, exécute un travail, impliquant une dépense, une usure et exigeant une restitution; que ce travail, de l'espèce la plus haute à la plus basse, soit productif, il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les résultats du travail de l'homme, réduit à ses seules forces à ceux qu'il obtient avec l'auxiliaire des bêtes de somme, et des autres agents et instruments qu'il met en œuvre pour produire. Les matériaux mêmes sur lesquels il agit accomplissent un

(1) *Notions fondamentales d'économie politique*. chap. IV. La production de la terre.

travail productif en changeant de forme ou en traversant sous son impulsion, l'espace et le temps. Bref, la production est le résultat d'un immense travail auquel coopèrent les forces que l'homme s'est assujetties en lui-même et en dehors de lui-même. Et il y a lieu d'étendre la qualification de capitaux aux uns et aux autres, car le capital a la même origine, qu'il soit investi dans l'homme ou dans les choses. Il provient, dans les deux cas, de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net pour être réservée à la consommation future ou employée à l'acquisition des agents, instruments et matériaux de la production.

C'est l'aptitude à créer des capitaux, qui distingue l'homme civilisé du sauvage. Tandis que le sauvage ne ressent ni le besoin de pourvoir à sa consommation future, ni le besoin d'augmenter sa production pour satisfaire des besoins supérieurs qu'il n'éprouve pas, l'homme civilisé prévoit ses besoins futurs et désire augmenter son bien-être, en satisfaisant, d'une manière de plus en plus complète, les besoins nombreux et variés qui le sollicitent. Mais, l'aptitude à créer des capitaux, en vue de ces deux fins, présente des inégalités considérables, tant entre les nations qu'entre les différentes catégories d'individus dont elles se composent. Il y a des nations dans lesquelles l'esprit de prévoyance et le désir d'améliorer ses conditions d'existence sont développés à un haut degré, où, en conséquence, la production du capital est abondante. Aux premiers rangs de ces nations productrices de capitaux, il faut citer l'Angleterre, la France, la Suisse, la Hollande, la Belgique, les Etats de l'Est de l'Union américaine. L'abondance de la production des capitaux comme de toutes choses, ayant pour effet d'en abaisser le prix, ils s'exportent dans les pays où ils sont rares et chers, où la production en est plus restreinte, tant parce que les entreprises de production y sont moins nombreuses que parce que la plus grande part, sinon la totalité de leur produit net, est absorbée par les besoins d'ostentation et les autres appétits vicieux de la classe dirigeante, à laquelle une législation de privilège permet de monopoliser le produit net, autant du moins qu'il peut l'être. D'un autre côté, même dans les pays où la production des capitaux est la plus abondante, la multitude y contribue moins que les classes supérieure et moyenne. Et comment en serait il autrement? Dans les couches inférieures de cette multitude la coopération de l'individu à la production ne lui rapporte trop souvent, que juste de quoi pourvoir à ses frais d'existence et de reproduction, parfois même le laisse en déficit. Et lors-

qu'il obtient une part de produit net, cette part est entamée plus profondément par les vices de l'intempérance, de l'incontinence, et autres, qu'elle ne l'est par les mêmes vices dans les classes supérieure et moyenne. Enfin, la pratique de l'épargne ne lui est-elle pas d'autant plus difficile et pénible, que sa part de produit net est plus faible ? Cependant la multitude a réalisé, malgré tout, en matière de prévoyance et d'économie un progrès manifeste, progrès attesté par l'accroissement général des dépôts aux caisses d'épargne et le développement des assurances sur la vie.

Nous ne connaissons que d'une manière approximative le montant de la production annuelle des capitaux, investis soit dans les hommes, soit dans les choses mais l'accroissement extraordinaire de la population et de la richesse, dans les pays appartenant à notre civilisation peuvent en donner une idée.

VI

Une entreprise de production quelconque, agricole, industrielle ou autre, ne peut se constituer et subsister qu'à la condition de rétablir dans leur intégrité les agents productifs qui y sont engagés et de donner, en sus, un produit net, lequel est la matière du profit.

Ce produit net, ce profit, répond, comme nous l'avons constaté plus haut, au mobile même de l'activité de l'homme, aussi bien que de tous les autres êtres vivants. Tout travail impliquant une dépense de force vitale, partant une sensation de peine, l'homme n'est excité à travailler que par l'espoir d'acquérir une jouissance ou une épargne de peine supérieure. S'il produisait pour lui-même, s'il était à la fois le producteur et le consommade ses produits, il recueillerait lui-même aussi, la totalité du produit net ou du profit, — celui-ci d'autant plus grand que son travail aurait été plus productif. Il en jouirait comme consommateur, après avoir pourvu au rétablissement des forces qu'il aurait dépensées, des instruments et des matériaux qu'il aurait employés et usés comme producteur, mais l'homme civilisé ne produit qu'une faible partie, et le plus souvent même ne produit aucune des choses qu'il consomme. Chacun produit, ou, pour mieux dire, coopère à la production d'un article destiné à satisfaire l'un ou l'autre des besoins d'autrui et se procure, par l'échange, les articles propres à satisfaire les siens. En lui, le producteur est séparé du consommateur. Cependant, grâce à un merveilleux mécanisme que l'homme n'a point fait et qu'il lui suffit

de laisser agir librement, les choses se passent comme si le producteur et le consommateur étaient demeurés réunis. Le consommateur rembourse au producteur le montant des frais de la production avec adjonction de la rétribution nécessaire pour le déterminer à produire.

Rappelons comment s'opère ce remboursement. Les producteurs ou les intermédiaires offrent leurs produits et demandent en échange aux consommateurs un produit qui leur sert à acquérir tous les autres, la monnaie. C'est en raison de la valeur qui y est contenue que les produits s'échangent. Or, la valeur se compose de deux éléments, un pouvoir dépensé, représentant une somme d'efforts et de peine, un pouvoir acquis, représentant une somme de réparations et de jouissances ou d'épargne de peine. C'est le premier de ces deux éléments seul qui intéresse le producteur. Il ne se préoccupe nullement de la satisfaction que son produit peut procurer au consommateur; son unique préoccupation, son unique but, c'est d'obtenir en échange de son produit une valeur qui couvre les frais que ce produit lui a coûtés et lui donne le profit le plus élevé possible. En revanche, c'est le second élément seul, l'utilité contenue dans la valeur du produit, qui intéresse le consommateur. De même que les producteurs ne se préoccupent point de la satisfaction que leurs produits procurent aux consommateurs, ceux-ci ne s'inquiètent pas davantage de savoir si ces produits couvrent ou non leurs frais et ne se font aucun scrupule de les payer moins qu'ils n'ont coûté. Car ni les uns ni les autres ne sont des philanthropes. Comment l'accord peut-il se faire entre ces deux intérêts opposés, sinon hostiles ? Il se fait par l'opération de deux lois naturelles, la loi de la concurrence et la loi de la valeur. Ces deux lois combinées agissent pour résoudre, — et cela de la manière la plus utile et la plus juste, — le problème de l'échange. Les producteurs apportent leurs produits où le besoin s'en fait le plus sentir, où ils sont le plus demandés par les consommateurs. Si les quantités apportées ne suffisent pas aux besoins, la valeur des produits s'élève à un taux qui dépasse les frais de production et le profit nécessaire. Alors l'appât de ce profit surabondant attire de nouvelles quantités. A mesure que les besoins sont satisfaits, l'utilité diminue et la valeur baisse. Si elle descend au-dessous des frais de productien et du profit nécessaire, l'apport se ralentit jusqu'à ce que le niveau soit rétabli. Et ce mouvement qui ramène incessamment la valeur de tous les produits et services au niveau des frais de production augmentés du profit nécessaire, s'opère dans une progression que nous avons ainsi formulée :

A mesure que la quantité d'un produit offert à l'échange augmente ou diminue en raison arithmétique, la valeur de ce produit s'abaisse ou s'élève en raison géométrique [1].

Sous l'impulsion de ces deux lois combinées, la valeur des produits tend donc continuellement à se fixer au taux nécessaire [2] pour rembourser au producteur ses frais de production avec adjonction du profit non moins nécessaire pour le déterminer à produire, ni plus ni moins. C'est toutefois à la condition que le milieu soit libre, qu'aucun obstacle naturel ou artificiel n'entrave l'opération régulatrice des lois de la concurrence et de la valeur. Enfin, sous l'impulsion des mêmes lois, les producteurs sont incessamment excités à perfectionner leur industrie et à diminuer leurs frais de production, afin d'augmenter leurs profits. Ils recueillent eux-mêmes le bénéfice de ce progrès jusqu'à ce que des progrès nouveaux supprimant le monopole temporaire des anciens, ce bénéfice aille au consommateur. C'est ainsi que tous les progrès qui ont augmenté et augmentent chaque jour la productivité de l'industrie humaine sont recueillis par la généralité des consommateurs c'est-à-dire par l'humanité tout entière.

Les mêmes lois naturelles qui agissent pour établir la valeur des produits au niveau des frais de production et du profit nécessaire déterminent le partage des résultats de la production entre les agents productifs.

VII

Toute entreprise de production exige la coopération, dans une proportion déterminée par sa nature, d'un capital investi dans l'homme et d'un capital investi dans les choses. De tout temps, c'est aux propriétaires de celui-ci qu'a appartenu la direction des entreprises, et c'est à ce régime de production dite capitaliste que les socialistes attribuent l'asservissement et l'exploitation des travailleurs. C'est pourquoi ils veulent remettre aux ouvriers le gouvernement de la production, en subordonnant ainsi le capital au travail. En cela ils ne tiennent aucun compte des conditions naturelles d'existence des entreprises.

---

[1] Cours d'économie politique, 3e leçon. *La valeur et le prix.*

[2] Ce taux, c'est le prix qu'il ne faut pas confondre avec la valeur. La valeur est un pouvoir. Le prix est un rapport, rapport entre la valeur des quantités de deux produits au moment où ils s'échangent, et, dans la pratique ordinaire, entre la valeur de la quantité d'un produit et celle de la quantité de monnaie contre laquelle il s'échange.

Sous n'importe quel régime, la production est exposée à des risques. Soit par l'incapacité de ceux qui les dirigent, soit par toute autre cause, un contingent plus ou moins nombreux d'entreprises ne réussissent point à reconstituer leurs capitaux ; elles les entament et se trouvent hors d'état de satisfaire à leurs engagements. La responsabilité de ces engagements incombe à leurs propriétaires et cette responsabilité ne peut être effective qu'à la condition de reposer sur une garantie réelle. Cette garantie, un capital investi dans les choses seul peut l'offrir, car il est seul réalisable. A moins de réduire en esclavage les propriétaires d'une entreprise en faillite, et de conférer aux créanciers de l'entreprise le pouvoir de les exploiter, de les louer ou de les vendre, leur responsabilité demeurerait purement illusoire. Mais de ce que la direction des entreprises appartient naturellement aux propriétaires du capital investi dans les choses, il ne s'ensuit nullement qu'ils puissent en monopoliser les profits.

La responsabilité des entreprises n'incombe toutefois qu à une portion de ce capital, à celle qui en assume les risques et reçoit sa rétribution sous forme de profit, quand il s'agit d'une maison, de dividende quand il s'agit d'une société par actions. A ce capital dit d'entreprise s'en joint communément un second, un capital-obligations rétribué par un intérêt. Mais les rétributions de ces deux sortes de capitaux tendent continuellement à s'équilibrer, car si la différence entre le profit du capital-actions et l'intérêt du capital-obligations dépassait la prime des risques ou demeurait en dessous, les capitaux disponibles se porteraient vers la destination la plus avantageuse jusqu'à ce que l'équilibre se trouvàt rétabli. De même, dans un milieu libre où l'opération régulatrice des lois naturelles ne rencontre aucun obstacle, le profit ou le dividende de l'un de ces capitaux, l'intérêt de l'autre, tendent toujours à s'abaisser au niveau des éléments constitutifs de la rétribution nécessaire : compensation de la soustraction des produits à la consommntion actuelle ou future, couverture des risques de leur emploi, et finalement rémunération de l'effort, travail intellectuel et moral, qu'exige l'emploi productif de tout capital.

Un économiste américain, M. Carver, a remarqué [1], et nous

[1] Carver, dit M. Böhm Bawerk, part de cette conception très exacte que de grandes quantités de biens actuels seraient encore mises de côté pour l'avenir par leurs possesseurs dans le cas où ceux-ci n'auraient pas le moindre intérêt en perspective, et même s'ils devaient payer quelque chose pour leur cons-rvation. (*Böhm Bawerk. Histoire critique des théories de l'intérêt du capital, trad. de Joseph Bernard.* T. II, p. 221.)

avons remarqué nous même [1], qu'on ne constitue pas seulement un capital pour l'employer à la production mais encore pour le réserver à la consommation future. Dans ce cas, il doit demeurer toujours disponible. Si donc on l'engage dans une entreprise de production au lieu de le laisser inactif, il faut qu'il soit, toujours aussi, immédiatement réalisable ou qu'il fournisse une compensation pour le dommage que peut causer son indisponibilité. Or, en supposant qu'un progrès du mécanisme des entreprises rende le capital immédiatement réalisable et disponible, ne pourra-t-il pas être mis gratuitement au service de la production? On fait observer à l'appui que la conservation d'un capital inactif comporte toujours des frais et des risques, qui peuvent égaler et même dépasser ceux de l'emploi d'un capital sous de sures garanties. Et, conclut-on, la gratuité de ce capital n'emporterait-elle pas celle des autres? Il en serait ainsi peut-être si les capitaux réservés pour la consommation future suffisaient seuls à tous les emplois de la production, sinon ils recevraient simplement une rétribution égale à celle des autres.

Il n'en est pas moins vrai qu'un progrès réalisé dans le mécanisme des entreprises a rendu, dès à présent, possible, l'élimination de cette portion de la rétribution du capital qui constitue la compensation de la privation afférente à son indisponibilité. Et cette élimination procure aux entreprises collectives à capital mobilisable un tel avantage sur les entreprises individuelles à capital immobilisé qu'elle assure leur prépondérance à venir, en abaissant, en même temps, le niveau naturel vers lequel gravite le taux courant du profit et de l'intérêt du capital investi dans les choses.

VIII

Le capital investi dans l'homme a la même origine que le capital investi dans les choses. L'un et l'autre proviennent de la soustraction à la consommation actuelle d'une portion du produit net de la production. Cette portion épargnée, cette épargne, peut recevoir deux destinations différentes : 1° Etre réservée pour la consommation future et demeurer inactive ; 2° être transformée en l'un ou l'autre des agents productifs dont la coopération est nécessaire à la production, et qui constituent le personnel et le matériel des entreprises. Le personnel aussi bien que le matériel

[1] Lettre sur le prêt à intérêt. *Journal des Economistes*, n° du 15 juin 1819.

nécessite une avance de capital. Cette avance consiste en frais d'élève, d'éducation et d'entretien, et elle est plus ou moins considérable selon la nature de la fonction du travailleur. Ceci apparait clairement sous le régime de l'esclavage. Le propriétaire d'esclaves emploie un capital à l'élève ou à l'achat de cette sorte de bêtes de somme, et un autre capital à pourvoir à leurs frais de nourriture et d'entretien. Ces deux capitaux doivent être reconstitués, avec un profit aussi élevé que possible, et il n'en est pas autrement sous le régime de la liberté du travail.

Mais il y a cette différence entre les deux régimes que l'ouvrier libre est propriétaire de son capital de forces productives et qu'il peut, en conséquence, participer aux profits de la production tandis que l'esclave ne recevait que le minimum de subsistance qui lui était strictement nécessaire. En revanche, l'ouvrier libre, toujours à la différence de l'esclave, est obligé de pourvoir lui-même à la reconstitution de ses forces productives. Or, la grande majorité, on pourrait dire même la presque généralité des ouvriers ne possèdent point les ressources nécessaires pour attendre que les produits des industries auxquels ils coopèrent soient réalisés et encore moins pour supporter les risques attachés à toute industrie. Il faut donc que la part qui leur revient dans ces produits leur soit avancée et assurée. Il en était ainsi sous le régime de l'esclavage : vis-à-vis de ses esclaves, le propriétaire d'une entreprise de production quelconque remplissait le rôle de banquier et d'assureur. Il en est ainsi encore sous le régime de la liberté du travail, seulement avec cette différence capitale, dont les socialistes se gardent bien de tenir compte, que le propriétaire d'esclaves fixait à son gré le taux de l'intérêt de l'avance et de la prime des risques, tandis que ce taux est librement débattu entre l'ouvrier et l'employeur. La situation de l'ouvrier à cet égard est exactement la même que celle du capitaliste qui engage son capital dans une entreprise sous la forme d'obligation, et reçoit une rétribution fixe sans attendre que le produit soit réalisé et sans courir les risques de sa réalisation. Cette avance et cette assurance que l'obligataire paie au prix du marché se déduit de sa part des résultats de la production et constitue la différence entre le taux général des profits ou des dividendes du capital-actions, et le taux général de l'intérêt du capital-obligations. Et, comme nous l'avons remarqué, le plus grand nombre des capitalistes, même les plus capables d'attendre la réalisation des produits et d'en supporter les risques préfèrent l'obligation à l'action. D'où nous pouvons conclure qu'en admettant que les ouvriers eussent comme les capitalistes les

moyens d'attendre les résultats et de supporter les risques de la production, le plus grand nombre d'entre eux continueraient de préférer une rétribution fixe et assurée, un salaire, à une part éventuelle et aléatoire dans les bénéfices.

Si le régime de la liberté du travail n'a pas porté tous les bons fruits que ses promoteurs en attendaient, si la condition de la multitude des travailleurs ne s'est pas améliorée dans la mesure des progrès de l'industrie, cela ne tient donc pas, comme le prétendent les socialistes, à la forme de leur rétribution, et la suppression du salaire ne serait pas plus avantageuse aux ouvriers que celle de l'obligation aux capitalistes. C'est à de tout autres causes qu'il faut attribuer les mécomptes que le régime de la liberté a laissés aux émancipés de la servitude; ces causes que nous avons analysées [1], et sur lesquelles nous aurons à revenir, résident, au moins pour une forte part dans les obstacles que rencontre l'opération des lois naturelles de la concurrence et de la valeur dans le partage des résultats de la production entre le capital investi dans l'homme et le capital investi dans les choses.

IX

Mais que le capital investi dans les choses doive avoir sa part dans le produit net de la production, soit sous forme de profit, de loyer ou d'intérêt, que cette part ne consiste point « en une partie du produit du travail d'autrui acquise en abusant de la situation précaire des ouvriers », cela ressort clairement de l'analyse du mobile qui excite l'homme à produire. On produit en vue d'obtenir une rétribution, une jouissance ou une épargne de prime supérieure à la dépense de forces et de peine que la production a coûtée, c'est-à-dire en vue d'un profit. Ce profit, le producteur le tire du produit net et en jouit par la consommation. Pour qu'il se décide à soustraire à sa consommation actuelle ou future une portion de son produit net, il faut donc que cette portion soustraite, épargnée, lui procure une satisfaction au moins équivalente à celle qu'il obtint de l'une et qu'il attend de l'autre. Sinon, il ne trouverait non seulement aucun profit à la transformer en capital, mais il subirait une perte, celle du travail et de la peine qu'il a dépensée pour la produire. La rétribution de cette dépense de travail et de peine apparaît ainsi comme le premier élément constitutif de

[1] *Journal des Economistes* numéro du 15 novembre 1901.

l'intérêt. Le second consiste dans la couverture des risques dont le capital investi dans les choses a la charge exclusive et la troisième dans le salaire du travail intellectuel et moral qu'exige sa conservation et son emploi utile. C'est vers l'ensemble de ces frais nécessaires que gravite incessamment, sous l'impulsion des lois naturelles de la concurrence et de la valeur, le taux courant de l'intérêt du capital.

G. de Molinari.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIEL

Sommaire : La dilapidation du combustible dans la machine à vapeur, le charbon dans les fumées industrielles. Les inconvénients de ces fumées au point de vue de la dépense comme de l'hygiène; leur influence sur la morbidité et la mortalité, le problème de la fumivorité. L'emploi du nitrate, le procédé Tobiansky. Filtration des fumées, récupération des particules charbonneuses, la formation du pyrogaz et son utilisation à l'éclairage ou à la force motrice. — La disparition de la voile dans la marine de commerce et ses inconvénients dans la flotte de pêche. Nouveau progrès du machinisme : la vapeur à bord des navires de pêche, et son remplacement avantageux par le moteur à pétrole. Commande des cabestans, levée mécanique des filets, propulsion d'une hélice; adaptation de ce propulseur aux petites embarcations. — Les applications innombrables de l'électricité comme force motrice dans les usines métallurgiques; son emploi comme agent calorifique pour la fabrication des métaux ; le haut-fourneau électrique. — Une des plus importantes usines hydro-électriques d'Europe : la station de Saint-Georges, une chute d'eau distribuant force et lumière dans tout un département.

En dépit de tous les perfectionnements apportés à la machine, notamment grâce à la triple et à la quadruple expansion, qui permettent de tirer parti de la puissance contenue dans la vapeur d'une manière bien plus effective, nous avons montré que le rendement de cette machine, dont les services ont été et sont encore inappréciables, laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'utilisation complète de l'énergie renfermée en germe, peut-on dire, dans le combustible qui brûle sous la chaudière de la machine. Nous ne reviendrons pas pour l'instant sur ces curieux appareils qu'on nomme les turbines à vapeur, qui sont en train de faire fortune, et qui donnent un rendement bien supérieur à celui des machines à piston; mais il y a une autre voie, où l'on peut suivre une amélioration sensible des conditions dans lesquelles on tire parti du calorique contenu dans le charbon.

Si nous considérons une machine à vapeur ordinaire, de type courant quoique perfectionné, et pour laquelle l'utilisation finale de ce calorique ne se traduit que par une faible proportion de 8 p. 100, (c'est-à-dire que le volant de la machine ne rend que 8 unités d'énergie, alors que le combustible brûlé en contenait virtuellement 100), nous constatons que, sur les 92 unités dilapidées par suite des imperfections du dispositif, il s'en perd une vingtaine rien que par la cheminée et les fumées qui s'en échappent.

On doit savoir que ces fumées que répandent tous nos foyers industriels, aussi bien la cheminée d'une locomotive que celle d'une usine, sont tout simplement un mélange de gaz chauds entraînant en suspension une masse de particules charbonneuses. Ces matières se trouvent comme de juste à l'état pulvérulent, c'est même ce qui leur permet de se tenir ainsi en suspension, et elles sont associées à des gaz incombustibles, qui sortent des foyers, comme de l'azote et de l'anhydride carbonique, et aussi à des gaz combustibles, oxyde de carbone, hydrocarbures et hydrogène. La proportion de 20 p. 100 que nous venons de citer fait déjà comprendre l'importance des pertes que cause la fumivorité des foyers, et certains relevés paraissent même invraisemblables par les chiffres qu'ils donnent sur la masse considérable de houille qui s'en va en fumée dans les grandes agglomérations et dans les grands centres industriels. Une société qui s'est fondée à Londres, et qui a pour but de lutter contre ce que, d'autre part, on peut sans exagération appeler l'empoisonnement de l'air, la Smoke Abatement Society, estime, d'après des relevés faits par des gens experts en la matière, que chaque année le charbon qui s'échappe des cheminées d'usines ou des cheminées des maisons d'habitation, représente une valeur de quelque 300 millions de francs : le chiffre semble invraisemblable, mais il faut songer qu'on est dans un pays où l'on consomme énormément de charbon de terre, et où les foyers domestiques abondent.

Londres est d'ailleurs classique pour la masse prodigieuse de poussières charbonneuses qui retombent constamment des régions supérieures de l'atmosphère sur les monuments, sur le linge blanc et pénètrent même dans les poumons des habitants. Ce sont ces fumées qui sont responsables pour une grande part des brouillards londoniens rendus particulièrement célèbres par les romans de Dickens.

Mais, ainsi que le faisait remarquer un Anglais, au Congrès d'hygiène de 1900, il ne faut pas se figurer que Paris soit mainte-

nant beaucoup mieux partagé que Londres. Les foyers industriels se sont multipliés, notamment par la centralisation des moyens de transport, la création d'usines de force motrice pour leur fournir le courant électrique; en même temps, le chauffage au bois disparaît de plus en plus, lui qui ne donnait lieu qu'à l'émission de fumées peu denses, et la multiplication des calorifères dans les grandes maisons neuves, calorifères dont l'alimentation est souvent mal faite par les concierges des immeubles, est venue accroître considérablement l'émission des fumées noires et mal odorantes. Nous pouvons ajouter à ce propos, et ce n'est pas un des côtés les moins importants de la fumivorité, que ces fumées sont fort malsaines à toutes sortes d'égards : par les poussières qu'elles tiennent en suspension, par les acides qu'elles contiennent également, elles irritent mécaniquement et chimiquement la muqueuse des organes respiratoires, et toute attaque même superficielle de cette muqueuse prépare admirablement le terrain pour la pénétration des germes, notamment de la tuberculose. De plus, les gaz des fumées se mêlent à l'air et lui donnent une composition essentiellement favorable à l'anémie. Enfin l'épais nuage de fumée qui couvre normalement les grandes villes arrête une bonne partie des rayons solaires, et par conséquent ne peut que développer la morbidité et la mortalité, le soleil étant par excellence le grand antiseptique que la nature met gratuitement à notre disposition.

Des efforts ont sans doute été faits pour trouver une solution à ce problème de la fumivorité des foyers, mais jusqu'à présent on n'a point créé d'appareil répondant pleinement aux besoins, et, en dépit des réglementations prises, notamment à Paris, pour obliger les industriels à ne point émettre de fumées épaisses, le mal continue : nous devons même noter qu'il est particulièrement intense dans toutes les usines municipales parisiennes, l'administration ayant la coutume de ne respecter nullement les règlements qu'elle établit pour le vulgaire.

Ces temps derniers on annonçait une vraie découverte qui serait aussi remarquable par sa simplicité que par les excellents résultats qu'elle donnerait : le procédé que l'on aurait trouvé à Londres consisterait simplement à mélanger au charbon jeté dans les foyers une certaine quantité de nitrate, nitrate de potasse ou de soude, ce qui assurerait la combustion complète de la houille, et ne laisserait plus par conséquent les gaz chauds en entraîner de fines particules dans les cheminées d'évacuation. Il resterait des gaz plus ou moins toxiques, mais du moins il n'y aurait plus de fumées.

Evidemment la combustion plus parfaite de la houille, qu'ici la présence du nitrate assure, pourrait être obtenue en grande partie par l'introduction d'une masse d'air plus considérable dans le foyer ; mais l'afflux de cet air refroidirait la chaudière qu'on a pour but de chauffer, et par conséquent on y perdrait très sensiblement dans la production de la vapeur, et c'est une considération de premier ordre en matière industrielle, qui fait préférer l'émission des fumées. Le procédé auquel nous venons de faire allusion, et qui est connu en Angleterre sous le nom de méthode de Wilson, a au contraire cet avantage d'augmenter presque d'un quart la productivité de vapeur dans la chaudière, parce que la combustion du nitrate engendre une chaleur considérable (et cela moyennant une dépense assez faible d'environ 0 fr. 40 par tonne de houille brûlée).

Mais, comme nous le disions à l'instant, ce procédé fait disparaître la fumée sans empêcher nullement l'émission et l'évacuation des gaz de combustion, qui ont eux aussi leurs inconvénients ; aussi un inventeur ingénieux, M. Tobiansky d'Altof, a-t-il imaginé une combinaison qui a pour but et qui semble bien avoir pour résultat la combustion complète de la fumée, la destruction totale de tous ses composants solides ou gazeux. Et, par destruction, nous devons entendre récupération, c'est-à-dire utilisation. Théoriquement, une combustion parfaite ne doit laisser que de l'acide carbonique (et encore en proportion raisonnable), puis de la vapeur d'eau et de l'azote, sans parler des cendres qui s'accumulent dans le bas du foyer, et qui préexistaient dans le charbon : et ce sont précisément ces résidus que l'on retrouve à la fin de l'opération que M. Tobiansky fait subir à la fumée avant de la laisser s'échapper dans l'air.

Essentiellement, cette méthode nouvelle consiste d'abord à filtrer la fumée, afin de la débarrasser des matières pulvérulentes que nous l'avons vue contenir, mais aussi de certains hydrocarbures qui sont susceptibles de se condenser ; d'autre part, les gaz que contient la fumée, et qui sont en grande partie combustibles, sont carburés au moyen des vapeurs d'hydrocarbures, introduites spécialement dans le filtre et au contact desquelles ils viennent, ces hydrocarbures étant des essences minérales très volatiles, comme on en emploie pour former avec de l'air des mélanges carburés qui s'enflamment et détonent dans les moteurs dits à pétrole des automobiles, ou encore des résidus de naphte moins volatiles naturellement, mais dont on facilite la vaporisation par chauffage, grâce à la chaleur même des gaz de la fumée.

Ces derniers gaz une fois carburés, une fois enrichis, suivant l'expression très pittoresque, sont susceptibles de brûler dans les meilleures conditions, ils constituent ce que l'inventeur désigne sous le nom de pyrogaz, et l'on en peut tirer le meilleur parti, soit pour alimenter des appareils d'éclairage, soit pour faire marcher des moteurs à gaz et produire de la force motrice. Nous avons dit tout à l'heure que, parmi les gaz contenus dans les fumées, il y en avait de combustibles et d'autres, au contraire incombustibles : on peut donc se demander si la présence de ces derniers ne gêne point l'emploi du pyrogaz à l'alimentation par exemple des becs d'éclairage ; on se trouve en présence de proportions assez fortes d'azote, d'acide carbonique, et ils ne brûleront certainement pas. Mais l'azote ne gêne pas la combustion, et l'acide carbonique, des expériences multipliées l'ont démontré, trouble si peu la formation d'un mélange carburé susceptible de brûler ou de détoner dans un moteur, qu'on peut préparer un mélange de cette nature, rien qu'avec des vapeurs d'hydrocarbure dans de l'acide carbonique absolument pur. Le seul résultat serait alors, qu'après la combustion dans des becs ou des moteurs du pyrogaz de M. Tobiansky, il s'échappera dans l'atmosphère des quantités énormes d'acide carbonique et d'azote ; mais, pour ce dernier, l'air que nous respirons en contient normalement 79/100, et l'augmentation de teneur, par suite de cette émission, ne sera que bien faible et sans inconvénient ; quant à l'acide carbonique, les plantes suffiraient rapidement à le décomposer et à lui faire rendre son oxygène, et il n'est même pas démontré que, dans la combustion du pyrogaz, il ne se transforme pas complétement en gaz combustible qui ne laisserait aucun résidu.

Nous n'insisterons que fort peu sur les dispositifs mêmes combinés par M. Tobiansky, parce que ce sont là des détails un peu techniques ; cependant nous dirons que, au sortir des foyers, les fumées ordinaires sont aspirées dans un récipient plein de matière poreuse, le plus généralement du coke (et nous allons voir pourquoi). Cette matière poreuse retient toutes les particules charbonneuses en suspension dans la fumée, et aussi des goudrons ; au bout d'un certain temps, le coke, chargé de substances qui sont essentiellement combustibles, peut être jeté dans un foyer et brûlé, ce qui réalise en somme la récupération de tout le combustible que, sans ce traitement, la fumée aurait emporté en pure perte dans l'atmosphère. Mais, tout en abandonnant les particules de charbon, les gaz de combustion rencontrent, dans le même récipient, des vapeurs d'hydrocarbure, naphte, pétrole,

qui se dégagent par suite de la chaleur dégagée par les fumées, et le pyrogaz se forme ainsi sans que nous ayons besoin d'insister sur son mode de formation. Pour ce qui est de l'utilisation du calorique contenu dans la fumée, nous pourrions ajouter encore que l'appareil de filtrage et de carburation est entouré d'une enveloppe dans laquelle circule l'eau qui se chauffe, et peut même donner de la vapeur pour alimenter une chaudière. D'ailleurs, il ne faut pas se figurer que la carburation nécessite une grosse dépense de pétrole : tout d'abord ce dernier coûte beaucoup moins cher que l'essence, et des résidus même peuvent être utilisés ici, par suite de la chaleur que donne les gaz de fumée et qui permet la transformation en vapeur de substances qui ne se vaporisent pas à la température normale. Il suffit de 60 à 70 gr. d'hydrocarbure pour enrichir un mètre cube de gaz des fumées, et cela ne représente naturellement qu'une dépense minime.

On voit donc que toute installation importante produisant des fumées en masse assez considérable, pourra les recueillir pour assurer son chauffage ou son éclairage, ou encore monter une station de force motrice complémentaire ; on peut aussi parfaitement prévoir la création d'une industrie recueillant les fumées d'un quartier industriel pour les utiliser, et il serait assez simple de centraliser de même les fumées domestiques d'un bloc de maisons, pour employer aux usages les plus variés les gaz combustibles qu'on en tirerait.

La voile est presque toujours aujourd'hui un non sens et, de même qu'elle est remplacée de plus en plus par la vapeur dans le transport des marchandises comme dans celui des voyageurs, pour le cabotage comme pour le long cours, de même il est à désirer, pour toutes sortes de raisons, qu'elle soit abandonnée à bord des bateaux de pêche. Ceux-ci ont, en effet, tout intérêt à recourir à la propulsion mécanique, qui les met à l'abri de la plus grande partie des hasards de la mer, qui leur permet de regagner rapidement, une fois la pêche terminée, les lieux de vente, où leur poisson arrivera dans d'excellentes conditions de conservation et se vendra plus cher en constituant un meilleur aliment. Déjà, il est vrai, cette transformation commence sous la forme des chalutiers à vapeur, et nous pouvons ajouter, sans insister sur ce côté de la question, que, comme d'ordinaire, cette extension nouvelle du machinisme suscite une violente opposition de la part des « ouvriers de la mer », qui sont pourtant les premiers intéressés à cette heureuse transformation ; on a même trouvé

des députés pour demander une législation fiscale rétrograde qui aurait pour but d'arrêter le progrès.

Encore maintenant, il est bien malaisé de faire comprendre à l'ouvrier qu'il a intérêt à voir perfectionner les méthodes employées par ses patrons ; mais, dans le cas qui nous occupe, un bon argument de fait à présenter au pêcheur, c'est de lui montrer que lui-même, dès qu'il a des ressources assez modestes, peut doter une petite embarcation de pêche d'un engin mécanique de propulsion. Assurément ce n'est pas à la vapeur qu'il faut recourir, car le moindre moteur à vapeur, avec la réglementation à diplôme dont nous jouissons, exige la présence d'un mécanicien dont un examen d'Etat ait prouvé ou plutôt (ce qui est bien différent) certifié les connaissances techniques; de plus, une machine à vapeur est assez encombrante et relativement compliquée, parce qu'elle nécessite une chaudière qu'il faut alimenter en eau et en combustible. Si d'ailleurs l'engin est conduit de façon imprudente ou inhabile, il peut causer des accidents toujours graves; et enfin le fonctionnement,comme le prix d'achat d'une installation de ce genre, représente une somme élevée pour une industrie où les chances de perte totale du matériel sont considérables, et ne sont généralement pas couvertes par une assurance.

L'automobilisme, cet automobilisme qui fait tant parler de lui par ses excès et ses exagérations, est venu heureusement montrer la voie nouvelle dans laquelle on doit s'engager de façon bien déterminée, sous la forme de ce qu'on appelle maintenant la navigation automobile, d'un nom assez inexact en lui-même. Il n'a sans doute pas inventé les moteurs à pétrole, mais c'est grâce à lui qu'ils se sont perfectionnés de telle manière qu'on est sûr de leur fonctionnement. Mettez à bord d'un bateau un de ces moteurs qui font merveille sur une voiture mécanique, et vous aurez la possibilité de commander très facilement la marche de votre bateau, au moyen d'une hélice à laquelle ce moteur donnera le mouvement. On peut dire que le moteur à pétrole offre toutes les qualités qui lui permettent de supplanter avantageusement le moteur à vapeur à bord des bateaux de pêche : il ne nécessite point de chaudière, les gaz qui assurent sa marche se préparent pour ainsi dire d'eux-mêmes dans ce qu'on appelle le carburateur; la substance qui sert à alimenter l'engin en formant la partie essentielle des gaz explosifs, est de l'essence, qui occupe extrêmement peu de place relativement à la puissance qu'elle contient virtuellement; et, par suite, un réservoir de dimensions modestes suffit à un bateau pêcheur pour faire une sortie de plusieurs jours

en se déplaçant à l'aide de son hélice, c'est-à-dire en dépit des vents, de leur direction comme de leur intensité. Et un matelot d'intelligence très moyenne peut apprendre rapidement à conduire de façon convenable un moteur à pétrole, sans qu'on ait à craindre d'accident, et sans qu'on soit obligé jusqu'à présent de prendre pour ces fonctions un ouvrier diplômé, qui demande en conséquence un salaire plus élevé. Ajoutons que l'essence consommée ne revient pas cher, d'autant qu'ici on ne paye point les droits au moyen desquels on en relève artificiellement le prix en France, sans doute dans l'intérêt des classes ouvrières ?

Sans vouloir insister sur les côtés tout à fait techniques de la question, qui sont du reste assez faciles à saisir,et qui ont été fort remarquablement développés par notre savant collègue M. Pérard, nous dirons encore qu'un moteur à vapeur ne peut être instantanément mis en marche, puisqu'il faut au préalable que le générateur soit sous pression, tandis qu'en une minute le moteur à pétrole est prêt à donner toute sa puissance. Mais ce sur quoi il est nécessaire d'insister, c'est que la présence d'un moteur mécanique à bord d'un bateau de pêche évite aux hommes une besogne des plus pénibles (c'est toujours le résultat du machinisme). Nous voulons parler de la manœuvre du cabestan servant à la levée des filets. D'une façon générale, la pêche à la mer se fait au moyen de cet engin qu'on nomme le chalut, et que le bateau traîne derrière lui attaché à des câbles énormes et pesants : ce chalut est une sorte de poche en filet, montée sur un cadre de fer, ou de bois armé de fer, et chargée de poids pour la faire descendre au fond et balayer les parages où se tient le poisson. Une fois que ce chalut a été traîné un certain temps à la remorque, et qu'il s'est chargé d'eau, de poissons, de varechs, de cailloux, de sable, c'est un poids énorme qu'il s'agit de remonter à bord ; cette pénible besogne était jadis toujours effectuée à bras, les hommes virant au cabestan. Quand il fallait (nous pouvons dire quand il faut, étant donné que ce procédé est encore uniquement suivi par bien des bateaux de pêche) opérer ainsi par gros temps, souvent l'opération est trop longue et, sous peine de se perdre corps et biens, le bateau se voit forcé de couper les câbles de son chalut, de l'abandonner, quoique ce chalut représente un vrai capital pour une aussi modeste entreprise.

Un premier et réel progrès a été accompli quand on a installé un engin à vapeur, grâce auquel on pouvait faire tourner le cabestan avec une grande rapidité et lever les filets, le chalut principalement, dans toutes les circonstances. Naturellement,

l'appareil à vapeur, pour cette simple manœuvre du cabestan, présentait les inconvénients caractéristiques que nous avons reprochés à la machine à vapeur ; mais cela n'empêche point qu'on avait réalisé là une amélioration considérable augmentant la productivité de chaque sortie, diminuant les risques professionnels et la peine des travailleurs. Quand le moteur à pétrole a commencé de se perfectionner, il s'est trouvé immédiatement quelques esprits ouverts pour l'adopter, soit à la place de moteurs à vapeur, soit sur des bateaux où l'on n'avait encore rien modifié aux anciennes pratiques ; et si les premiers essais n'ont pas été pleinement satisfaisants, c'est que le moteur à pétrole était encore sujet, à cette époque, à des pannes trop fréquentes. Aujourd'hui, il en est bien différemment, et les engins employés, répondant à tous les besoins et étudiés en conséquence, permettent de lever en vingt minutes un filet qui demandait jadis une heure et demie. On n'hésite donc plus à lever le filet souvent, ce qui donne du poisson en meilleur état, et l'on peut aussi utiliser le moteur à d'autres travaux, grâce à des câbles de renvoi, comme à hisser les voiles, à lever les ancres.

Du moment où l'on disposait à bord d'un moteur mécanique pour la commande des cabestans, il était assez logique de lui demander également, en augmentant sa puissance en conséquence, d'actionner une hélice qui viendrait assurer la marche du bateau : nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit des avantages de la propulsion mécanique pour un bateau de pêche, cependant nous ferons remarquer qu'elle influe des plus heureusement sur la pêche en elle-même, sur le traînage du filet, puisque souvent, avec les bateaux à voile, le vent manque quand il faut remorquer le chalut immergé.

Nous sommes enchanté de constater que la première idée d'adoption du moteur à pétrole à bord des bateaux de pêche, en raison de sa supériorité sur le moteur à vapeur (qui n'est guère pratique que sur de grands bateaux) a pris naissance dans ce petit pays du Danemark, toujours à l'affût du progrès, et qui préfère l'effort salutaire aux illusions de la routine. Mais nous devons reconnaître que l'on semble commencer à bien comprendre les avantages de cette pratique dans les milieux pêcheurs français un peu éclairés. L'adoption du système est d'ailleurs facilitée aux armateurs français, par suite de ce fait que le pétrole nécessaire à l'alimentation du moteur leur est cédé au tarif d'exportation, déduction faite des droits énormes que paye le consommateur ordinaire.

Et, tout naturellement, en adoptant le moteur à pétrole pour la commande de l'hélice, on n'a pas abandonné son emploi pour le cabestan : le plus souvent c'est le même moteur qui suffit à tout, des engrenages appropriés permettant de lui faire actionner hélice ou cabestan, ou les deux simultanément; dans des bateaux de dimensions relativement considérables (car même pour ceux-ci on trouve souvent avantage à recourir au moteur à pétrole) on dispose de deux engins distincts, celui du cabestan étant mis en marche seulement au moment où l'on a besoin de virer ce dernier : rien n'est plus simple, puisque la mise en train du moteur à pétrole est instantanée. Nous ajouterons encore que fréquemment le moteur n'est installé à bord du bateau de pêche qu'à titre auxiliaire, c'est-à-dire que ce bateau possède sa voilure classique et l'utilise chaque fois que le vent est bon, ne recourant à la marche à l'hélice que quand les circonstances l'exigent. Cette combinaison n'assure peut-être qu'une économie apparente. Et il nous semble bien qu'on aurait avantage,à une époque où le temps vaut plus que jamais de l'argent, et où le machinisne, doit s'appliquer partout où cela est possible, à doter d'une façon générale d'appareils de propulsion mécanique tous les bateaux de pêche : c'est précisément ce qu'on fait aux Etats-Unis, où l'on possède déjà toute une flotte de ces doris, de ces petits canots plats employés pour la pêche à la ligne de la morue,qui disposent d'un petit moteur à pétrole leur assurant une précieuse mobilité.

Toujours est-il que les relevés les plus divers montrent bien qu'un bateau de pêche doté d'un engin de propulsion de ce genre voit ses produits dépasser d'un tiers et parfois de moitié ceux d'un bateau à voiles.

Nous avons eu occasion de signaler les applications de plus en plus nombreuses que trouve l'électricité pour la commande des appareils, des outils, des instruments les plus divers dans les ateliers et les usines : il en est naturellement ainsi dans de grands établissements métallurgiques qui ont à répondre aux besoins innombrables de la construction moderne, et qui, non seulement transforment en métal proprement dit les minerais, mais encore donnent à ce métal les formes les plus variées, pour en faire les éléments constitutifs de la vaste halle d'une gare, de la travée gigantesque qui franchit une rivière, du bateau immense qui traverse l'Océan à une allure vertigineuse, ou de la machine même qui lui imprime cette allure. Il faut, dans ces usines, tout un outillage pour manutentionner les matières premières qui ser-

vent à la fabrication du métal, minerai,charbon, puis, pour transporter ce métal lorsqu'il sort du haut fourneau jusqu'aux presses, aux marteaux-pilons, aux laminoirs qui doivent le modeler plus ou moins tandis qu'il est chaud encore. D'autres appareils sont ensuite chargés de déplacer blocs, poutres, tôles métalliques jusque dans les ateliers où on les taille, les martèle à froid, les perce, les assemble pour leur donner leur forme définitive.

Or, on peut dire que l'on tend à ne plus demander qu'au courant électrique la commande de tous les chariots, de tous les ponts roulants, de tous les appareils de manutention qui servent à accomplir cette besogne, et comme toujours (avantage bien caractéristique de la distribution de la puissance motrice par le courant électrique) la production de cette force motrice peut être centralisée dans une usine unique, la centralisation ayant ici des avantages énormes que nous avons eu occasion de signaler, et que l'on ne retrouve pas précisément dans la centralisation administrative. Les grandes fabriques de rails des Etats-Unis, en dehors même de celles du fameux Trust de l'acier, qui n'est pas seul à introduire les bonnes méthodes industrielles, sont complètement installées électriquement. Le minerai, le coke et la castine nécessaires à la fusion du fer sont chargés dans le haut-fourneau par des grues et plans inclinés électriques ; ce sont des tracteurs ou locomotives électriques également qui tirent sur des voies ferrées spéciales les wagonnets où le métal en fusion a été versé à la sortie du haut-fourneau, et c'est ainsi qu'il arrive dans les convertisseurs qui vont le transformer, le convertir en acier : c'est du reste encore une grue électrique qui saisit ces wagonnets et les soulève pour en assurer le déversement. Quand le métal est prêt, avant de passer entre les rouleaux du laminoir qui lui donneront la forme caractéristique du rail, il doit être réchauffé ; introduit un certain temps dans un four, pour y être de nouveau élevé à une température qui le rende suffisamment malléable, et ce sont des sortes de gigantesques pinces, mues électriquement toujours, qui saisissent les masses métalliques et les introduisent dans les fours à réchauffer : ici encore la machine rend les plus grands services aux ouvriers en les dispensant d'approcher trop près de ces foyers ardents qui les cuisaient jadis.

Et nous n'insistons pas sur les détails techniques, mais, en réalité, c'est toute une série d'opérations de soulèvement, de transport des lingots, coupés en morceaux plus ou moins gros par des scies mues électriquement, opérations que le courant électrique assure grâce à des dispositifs des plus ingénieux. Quand les rails

sont sortis du laminoir, ils passent sous une scie mue électriquement qui les découpe à la longueur convenable, et ce sont encore des wagonnets traînés par une locomotive électrique qui les emportent au magasin où ils attendront l'expédition à l'acheteur. A ce moment, d'ailleurs, ils seront repris par des grues électriques qui les chargeront sur wagons, et l'on peut dire que, depuis que le minerai est entré dans l'usine, l'homme n'a pas touché le métal.

Les constructeurs ont dépensé une somme considérable d'ingéniosité pour combiner une série d'appareils répondant à tous les besoins des ateliers métallurgiques, et l'étonnante flexibilité de l'électricité leur a permis de résoudre des problèmes qui étaient insolubles avec les moteurs à vapeur. Nous ne pouvons songer à passer en revue même les principaux de ces appareils, l'énumération en serait trop longue, et cela reviendrait à citer toutes les opérations qui se font dans les usines métallurgiques.

Mais il ne faut pas oublier que le courant électrique ne sert pas seulement d'agent pour la transmission de la force, il peut tout aussi bien, et nos lecteurs connaissent le four électrique, être employé comme agent calorifique, remplacer le combustible ordinaire, coke ou charbon, dans les diverses opérations de la métallurgie où il s'agit de faire fondre un minerai, de porter au rouge un métal, etc. Voici déjà quelque temps qu'on s'est engagé dans cette voie, et l'on commence d'y rencontrer le succès dans les applications les plus diverses. Nous ne reparlerons pas de l'aluminium, parce que sa fabrication électrique remonte à un certain nombre d'années, et que, de plus, jusqu'à présent, ce métal n'a pas répondu à l'espoir qu'on avait fondé sur lui. Mais le zinc, le manganèse sont produits électriquement dans quelques usines, et d'une façon qui semble pleinement satisfaisante ; bien que le cuivre soit raffiné maintenant au moyen du courant électrique, nous n'en dirons rien ici, l'électricité ne jouant pas dans cette opération un rôle calorifique. Le four électrique, car c'est l'appareil auquel on recourt pour une action thermo-électrique, sert à fabriquer un grand nombre d'alliages et de métaux réfractaires, comme le chrome, le molybdène, le tungstène, le titane, l'uranium, qui ne sont certainement pas encore utilisés en quantités considérables, mais qui sont précieux pour l'action qu'ils exercent sur les métaux auxquels on les allie, même en faible proportion.

Enfin, voici que nous arrivons au haut-fourneau électrique, c'est-à-dire au traitement du minerai de fer, à sa transformation en fer et en acier, par la seule intervention du courant électrique, produit par une chute d'eau, par une force naturelle, et sans

qu'on ait recours à ce combustible minéral qui, forcément, doit aller s'épuisant dans les entrailles de la terre. Quand nous disons qu'on se passe de charbon pour la transformation du minerai en fer, pour sa réduction, ce n'est point tout à fait exact, en ce sens que quelques-uns des systèmes nouvellement inventés pour réaliser le haut-fourneau électrique font bien un peu appel au charbon, mais dans une mesure extrêmement faible, et simplement pour lui demander le carbone nécessaire à cette véritable opération chimique de vastes proportions qui se passe dans un haut-fourneau. C'est qu'en effet, dans cette opération, il faut une source de chaleur, un agent épurateur et aussi une provision de carbone pour en donner la proportion voulue au fer ou à l'acier que l'on désire produire. Si nous considérons le procédé italien de production directe de l'acier au four électrique, nous voyons que l'arc électrique, formé au-dessus des matières placées dans le haut-fourneau, fournit la chaleur exigée par l'opération et la transformation du minerai; on opère dans un four garni de briques de magnésie, et où sont disposés deux énormes crayons de charbon entre lesquels on fait jaillir l'arc électrique qui doit assurer l'élévation de température. On met dans le four 1.000 kilogr., par exemple, du minerai à traiter, et seulement 160 kilogr. de charbon, en ajoutant à ces deux éléments des quantités minutieusement déterminées de chaux, de carbone, de magnésie, de pétrole, etc. En deux heures l'opération est terminée, et l'on recueille un métal extrêmement pur, auquel on a eu la possibilité d'ajouter pendant l'opération une faible quantité d'un de ces métaux plus ou moins rares qui donnent à l'acier des qualités toutes spéciales. Cela se fait avec une simplicité, une rapidité et aussi une sûreté remarquables. Ce procédé, dont nous n'avons indiqué, bien entendu, que les grandes lignes, est dû à M. Stassano, et, quoiqu'il ne soit pas pleinement entré dans la voie de la pratique, on peut considérer, dès maintenant, qu'il donnera les meilleurs résultats dans les pays où l'on a des chutes d'eau à sa disposition et où, au contraire, le combustible est rare et cher.

Nous aurions à citer un autre type de haut-fourneau électrique des plus intéressants, dû à M. Chavarria Contardo, et dans lequel le carbone nécessaire à la production du métal est fourni sous la forme la plus simple par un gaz dont l'arrivée, et par suite l'action peuvent être exactement réglées.

Mais nous tenons à signaler un peu plus longuement une méthode qui a été imaginée par deux ingénieurs français, MM. Keller et Leleux, et qui est pratiquée industriellement et couramment

dans deux usines montées sur notre territoire : l'une de ces usines se trouve à Kerrousse, dans le Morbihan, et elle avait été construite primitivement pour la fabrication du carbure de calcium, au moyen d'une chute d'eau assez importante, sur le Blavet.

En fait, le haut-fourneau électrique combiné par ces inventeurs et qui fonctionne à Kerrousse, se compose de deux fours indépendants et étagés l'un au-dessus de l'autre, le premier opérant la réduction du minerai et produisant de la fonte, tandis que le second reçoit cette fonte, l'épure, et donne finalement de l'acier. Tout est fait électriquement, aussi bien la fusion et la réduction du minerai dans le four supérieur que le réchauffage et l'épuration du métal dans le four inférieur; ici encore on utilise une certaine quantité de combustible, de coke, pour assurer la réduction du minerai, mais on n'emprunte nullement de calorique à ce coke, si bien qu'il n'en faut en réalité qu'une quantité faible pour une masse importante de minerai. Et ce qu'il y a d'important à noter, en dehors de cette économie considérable sur une matière qui devient de plus en plus rare, c'est que les aciers obtenus avec cette méthode sont de qualité tout à fait supérieure, aussi bons que ceux que l'on fabrique actuellement par les plus coûteuses des méthodes classiques. D'autres procédés sont à l'essai, qui ont tous pour but la métallurgie du fer et de l'acier au moyen du courant électrique, et on est assurément sur la voie d'une grande transformation, qui aura pour résultat de calmer en partie les inquiétudes qu'inspire l'épuisement plus ou moins prochain des gisements de combustible minéral.

Puisque nous sommes sur ce chapitre si intéressant de la captation des forces naturelles que constituent les chutes d'eau, et de leur utilisation industrielle, nous voudrions signaler en quelques mots rapides une des plus importantes installations de ce genre qui viennent d'être faites en France : c'est une occasion de montrer le développement que prennent dans notre pays les usines hydro-électriques, alors que nos législateurs prétendent nécessaire de faire intervenir l'Etat en la matière comme en tant d'autres, pour permettre qu'il soit tiré parti de ces richesses naturelles.

Nous voulons parler de la magnifique usine hydro-électrique de Saint-Georges, dans le département de l'Aude, que nous pouvons prendre comme prototype des stations électriques créées en France au moyen des chutes d'eau; elle est remarquable et par sa situation très à l'écart des centres où la force qu'elle produit est

utilisée, et aussi pour l'étendue considérable du réseau de distribution, qui porte à travers tout un département la lumière et la force motrice. Il faut songer que le réseau des canalisations qui envoient le courant sous haute tension vers les différents centres où il est consommé par l'industrie et les particuliers, représente dès maintenant un développement de plus de 400 kilomètres, et qu'il atteindra avant peu 600 kilomètres. Souvent les centres de consommation dont il s'agit se trouvent à 100, 120 et même 130 kilomètres de l'usine génératrice, et ce sont là des conditions fort intéressantes, car l'idéal de l'avenir consistera évidemment à envoyer le courant électrique des points où les chutes d'eau abondent, par conséquent principalement des régions montagneuses, vers les agglomérations les plus éloignées, situées dans les plaines.

L'usine de Saint-Georges se trouve dans les Corbières à l'entrée des gorges de Saint-Georges, près d'Axat, et elle utilise une dénivellation de l'Aude qui dépasse 100 mètres; mais, comme les rivières de montagne sont toutes ou plus ou moins torrentueuses, que leur débit est irrégulier, on a prévu la construction d'un réservoir qui assurera un débit à peu près constant à toute époque. Les travaux ont été considérables, car il a fallu notamment établir un canal de dérivation de plus de 5 kilomètres de long, percé en partie dans la montagne, et qui amène l'eau prise dans la partie supérieure de la rivière. Comme d'ordinaire dans les usines de cette sorte, l'eau qui arrive par des conduites métalliques de l'extrémité du canal d'amenée, vient faire tourner ces roues hydrauliques toutes particulières qu'on nomme des turbines, et celles-ci actionnent à leur tour des machines génératrices d'électricité; pour l'instant on se contente de 4 groupes mécaniques donnant chacun une puissance de 800 chevaux, mais on en montera ultérieurement quatre autres de même puissance. Le courant part de l'usine sous une forte tension, comme on dit, ce qui équivaut à une forte pression pour les conduites d'eau, et cela est nécessaire pour éviter une déperdition trop considérable de courant dans le long parcours que celui-ci doit faire avant d'arriver sur les lieux où il sera consommé.

Tout d'abord les conducteurs, qui sont au nombre de trois, doivent franchir une distance de 70 kilomètres avant de parvenir à un premier poste situé à Fabrezan, d'où le courant se dérive sur les divers points principaux du département : de ces points, il se fera une nouvelle distribution, le courant se ramifiant sur une série de centres plus ou moins importants où sera consommée

l'électricité. Il y a, en effet, trois dérivations qui partent de Fabrezan, et qui se dirigent l'une sur Narbonne, l'autre sur Carcassonne (à des distances respectives de 30 et de 35 kilomètres) et la troisième sur la Nouvelle : ici le courant est encore sous une forte tension, mais plus faible cependant que primitivement. Nous ne suivrons pas le courant électrique jusqu'à son arrivée chez les consommateurs, mais nous ferons remarquer que des conducteurs se ramifient de côté et d'autre pour desservir les agglomérations traversées ou celles qui sont plus ou moins loin de la ligne principale, et des dispositifs sont installés partout pour ne faire arriver sur les lieux même d'utilisation que du courant à faible tension, de manière à éviter les accidents que pourrait causer du courant à haute tension circulant au milieu de centres habités.

Grâce à cette installation, d'étendue énorme vraiment, plus de 100 communes d'importance variable sont déjà desservies, où l'on dispose et de la force motrice et de l'éclairage dans d'excellentes conditions à faire envie à bien des grandes villes; les moteurs assurent notamment l'élévation des eaux d'alimentation des communes, tout comme la manutention des vins dans les chais ; et quant à l'éclairage, comme les particuliers font les frais d'installation des fils aériens qui les réunissent à la petite station de distribution de chaque agglomération, le prix de vente du courant peut être très faible : pour 32 francs par an par exemple, on peut disposer d'une lampe électrique de belle puissance. L'entreprise paraît être un succès à tous les points de vue, et elle n'est due qu'à la seule initiative particulière.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(*Du 1er février au 16 mai 1903*).

SOMMAIRE : Le premier Tribunal d'arbitrage. — Les conséquences financières de la lutte contre la tuberculose. — L'histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France. — L'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'Etat. — La solidarité sociale et ses nouvelles formules. — La défense sociale contre la tuberculose. — Un moyen d'augmenter la natalité en France. — Communications diverses. — Décès. — Nominations.

I

M. Descamps, correspondant de l'Académie, a lu un important mémoire sur *Le fonctionnement du premier Tribunal d'arbitrage constitué au sein de la Cour permanente de La Haye.*

Le 15 septembre 1902, une date qui marquera dans l'histoire des institutions organiques de la paix, s'est réuni à La Haye le premier tribunal d'arbitrage constitué suivant le régime qu'a instauré la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux. L'honneur d'avoir inauguré l'organisme juridique nouveau revient à deux républiques du Nouveau-Monde, les Etats-Unis et le Mexique. Les Californies, qui ont relevé de l'Espagne, puis du Mexique, ont été démembrées par le traité du 30 mars 1848. La Haute-Californie a passé sous la domination des Etats-Unis, la Basse-Californie est demeurée au Mexique. Il existait avant cette séparation une ancienne et riche fondation, le « Fondo piadoso des Californias »,destinée aux missions ; lorsque fut créé un évêché des Californies, les revenus de ce fonds furent dévolus au

premier évêque. Le siège du nouvel évêché fut fixé à Monterey (Haute-Californie). Le traité de 1848 eut pour conséquence de scinder en deux régions relevant de deux gouvernements différents le champ d'activité des missions californiennes et de couper également comme en deux tronçons l'organisme apostolique appliqué à cette tâche. Les évêques de la Haute-Californie, devenus ressortissants américains, se considérèrent comme ayant le droit de revendiquer une part des revenus correspondant au Fonds des Californies. Ce cas fut soumis en 1868 à un arbitrage. La sentence arbitrale du 11 novembre 1875 accorda aux évêques de la Haute-Californie la moitié des revenus litigieux et leur alloua une somme correspondante à 21 années d'intérêts dus et demeurés impayés. Le Mexique exécuta ponctuellement cette sentence, mais refusa de liquider les arrérages ultérieurs. C'est le litige né de ce refus qui a été l'objet d'un nouveau compromis arbitral en date du 22 mars 1902 et qui a amené les Etats-Unis, intervenant au nom de leurs ressortissants, et le Mexique devant la Cour permanente d'arbitrage. C'est dans la sentence publique et solennelle du 14 septembre qu'a été rendue la séance arbitrale après des débats oraux et publics en français et la production de pièces et documents ; la décision (prise à l'unanimité) a été lue, les agents et les conseils dûment appelés. Indépendamment des dispositions spéciales à l'espèce, telles que la condamnation du Mexique à solder 33 années d'arrérages en souffrance, s'élevant à 1.420.000 doliars du Mexique, et à payer chaque année une rente perpétuelle de 43.000 dollars; la sentence arbitrale renferme un remarquable précédent judiciaire international, spécialement en ce qui concerne les conditions d'existence et l'étendue de la chose jugée, et l'inapplicabilité aux différends internationaux des règles des législations nationales touchant la prescription civile. Le droit de réclamer la revision a été proclamé, mais il doit être exercé dans les huit jours après le prononcé de la sentence. L'agent du Mexique a réservé pour le gouvernement le droit de faire valoir ses recours, mais cette réserve est demeurée platonique.

M. Louis Renault a, de son côté, présenté des observations sur le même sujet.

En premier lieu il a reproché au Tribunal de la Haye d'avoir été composé de membres étrangers aux pays en litige. Ce régime paraît assurer une solution impartiale. Cependant il n'est pas sans inconvénients. Des Gouvernements consentiront plus difficilement à un arbitrage s'ils ne sont pas assurés que, dans le Tribunal, leurs vues personnelles, leurs préjugés, si l'on veut, auront un

interprète disant comment les choses se sont passées. En réalité il conviendrait d'examiner le régime suivant : chaque Etat nommerait deux arbitres, mais n'en nommerait qu'un de sa nationalité; l'on aurait ainsi dans le Tribunal deux arbitres appartenant aux pays en litige et non à des pays désintéressés ; le surarbitre n'aurait pas une situation prépondérante et les deux Etats en litige seraient sûrs que leurs raisons seraient exposées avec autorité aux arbitres. C'est ce qui a été pratiqué dans l'arbitrage sur les Pêcheries de Behring. Dans les procès de ce genre, s'il doit y avoir une plaidoirie, elle doit être restreinte, il faut surtout une procédure écrite et encore à la condition de ne pas être excessive. C'est ce qui s'est passé dans l'affaire actuelle. On a plaidé dans deux langues : le Tribunal avait décidé que la langue qui serait adoptée serait la langue française, et il n'y avait pas un seul Français dans le Tribunal. Toutes les communications du Tribunal, la sentence, les procès-verbaux ont été rédigés en français, mais la langue française n'a pas été la seule employée. Le Tribunal a autorisé les avocats à employer la langue anglaise. Il pourrait y avoir des difficultés dans ce mélange de langues. On a beaucoup insisté sur ce fait que la sentence a été rendue à l'unanimité. C'est un très mauvais précédent, il serait fâcheux qu'on voulût l'imiter. Au premier abord on dit : le Tribunal a augmenté l'autorité morale de sa sentence. Mais il n'est pas à espérer que tous les arbitres seront toujours d'accord. Il y aura des sentences qui auront des valeurs morales différentes. A un moment donné les arbitres pourront être mis dans une situation impossible. Il faut songer à la nécessité de sauvegarder les amours-propres. La sentence doit être rendue par le Tribunal ; il n'y a pas à regarder si c'est à la majorité ou à l'unanimité, c'est le tribunal qui statue. Les sentences arbitrales ont été jusqu'à présent très bien exécutées, c'est que l'arbitrage n'a fonctionné que d'une façon volontaire. Il importe de repousser l'arbitrage obligatoire. Quand on fait volontairement appel au tribunal arbitral, on se rend compte des conséquences possibles de la sentence et c'est qu'on aime mieux être condamné que de faire la guerre. Si on va là, comme on va devant un tribunal, parce qu'on y est contraint, il est probable que les sentences ne seront pas exécutées avec le même entrain.

A la suite de la communication (résumée plus loin) de M. le Dr Proust des observations sur *les conséquences financières de la lutte contre la tuberculose*, ont été présentées :

Il y a tous les ans, a fait remarquer M. Paul Leroy Beaulieu,

150.000 tuberculeux dont 100.000 appartiennent à la classe pauvre. Comme on considère que la maladie a une durée de trois ans, il faut donc hospitaliser 300.000 personnes. Le coût des constructions est estimé à 10.000 francs par personne. Ce chiffre a de quoi étonner. Il ne s'agit pas d'établissements ayant uniquement un but pratique et remplissant certaines conditions hygiéniques. Il s'agit, en général, d'établissements qui doivent être placés loin des villes, dans des endroits ou les terrains n'ont pas grande valeur.

Si l'on examine les constructions dans la campagne on voit, sans parler des constructions de luxe, mais de celles qui conviennent à la classe moyenne, que pour 30 ou 40.000 francs on construit des maisons très convenables dans lesquelles une dizaine de personnes, peuvent vivre. Comment se fait-il qu'il faille dépenser 10.000 francs par personne pour les établissements hospitaliers ? En général les grandes constructions se font d'une manière moins coûteuse que les petites. Quand il s'agit d'ouvrages d'Etat ou d'œuvres charitables les choses se passent tout autrement. Il y a là une contradiction qui ne peut s'expliquer. Il est impossible de comprendre qu'une somme de 10.000 francs soit nécessaire par lit pour installer dans la campagne des établissements destinés à des gens qui vivent dans des conditions modestes et qui ont besoin seulement d'avoir un abri hygiénique. Il est inutile de dépenser des sommes si considérables. Il faudrait faire comprendre aux architectes qu'ils doivent abandonner toute espèce d'amour propre pour faire des constructions pratiques ; une installation de 100 personnes ne doit pas coûter trois ou quatre fois plus que dix installations de 10 personnes.

M. Cheysson a ajouté que, depuis longtemps, l'on a soutenu qu'en ce qui concerne les hospices on ne devrait pas dépasser le chiffre de 3.000 francs par lit et même qu'il serait possible d'aller plus loin en utilisant les constructions existantes qu'on se procurerait à bon compte à la campagne, dans des situations salubres et bien choisies (grandes propriétés sur le point d'être licitées, usines abandonnées par ruine ou déplacement de l'industrie, abbayes délaissées). Quand il s'agit de vieillards, de valétudinaires, d'anémiés ou de convalescents qui végètent dans les taudis des grandes villes, il n'est pas besoin d'édifices somptueux, mais de grand air, de soleil, d'espace, d'hygiène et de salubrité. Tout cela peut s'obtenir à peu de frais, en tirant parti de ces constructions de fortune, sauf à les adapter économiquement à leur destination charitable par de légers travaux. Dans ces conditions la dépense par lit peut descendre à 1.500 francs et même au-dessous,

mais cette solution exige que l'architecte, qui met aujourd'hui sa gloire à élever des monuments, consente à changer son point de vue et à s'attacher avant tout à obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum de sacrifice. Cette réduction de dépenses est nécessaire au succès de la campagne entreprise contre la tuberculose.

En Allemagne il a paru au début que l'assurance obligatoire devait tendre à réparer les effets des crises auxquelles sont en butte les travailleurs, la maladie, les accidents, l'invalidité, la vieillesse ; mais bientôt on s'est demandé s'il n'y avait pas mieux à faire que d'attendre patiemment les sinistres pour en réparer les maux et au lieu de songer à soigner, de maintenir à l'état de santé. Quand on a voulu passer à la réalisation de l'idée, construire des sanatoria, des hôpitaux de mécanothérapie, des postes de secours, des maisons de convalescence, on a reconnu qu'il fallait de grosses sommes. On a fait les prélèvements nécessaires sur les capitaux entassés dans les caisses d'assurances. Bien que ce régime ait soulevé de vives critiques car on peut se demander si ce n'est pas détonrner de leur but les réserves mathématiques de l'assurance qui doivent avant tout servir à cautionner les engagements pris par ces caisses vis-à-vis de leurs assurés, ce système est très populaire dans le peuple allemand qui ne considère plus l'assurance comme le but suprême, mais surtout comme un moyen de réunir les ressources pour la rendre utile et se passer de ses services. On ne saurait songer à importer cette organisation chez nous avec son apparat d'organisation. Le caractère français s'y oppose. Mais le problème peut être résolu par l'initiative privée, notamment celle de la mutualité qui vient tout récemment de couronner son organisation par la Fédération nationale mutualiste. Ainsi outillée, elle peut désormais aborder sans témérité les entreprises sociales qui dépassaient jusqu'ici ses forces. Ses amis ont pour elle l'ambition de lui voir jouer dans notre pays, et en particulier pour la lutte contre la tuberculose, le rôle que jouent en Allemagne les corporations.

D'une notice lue par M. Levasseur, sur *l'histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France*, il y a lieu de retenir une série de renseignements statistiques particulièrement intéressants.

Pendant la dernière décade (1890-1900), il s'est produit un progrès considérable pour l'ensemble des nations civilisées. La longueur des chemins de fer s'est accrue de 30 p. 100; la production du charbon de terre a augmenté de 56 p. 100;

celle de la fonte de 47 ; celle de l'acier de 118 ; celle du cuivre de 80 ; le tonnage de la marine marchande à vapeur, de 65 ; les exportations de 27 p. 100. Si l'on passe aux détails l'on remarque qu'en 1891 et 1900 le commerce de la France avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique a augmenté de 396 millions. On en a conclu que le tarif de 1892 n'a pas ruiné nos relations avec les grands pays de l'Europe. Mais si l'on cherche la différence d'accroissement du commerce spécial de la France avec tous les pays pendant les vingt années où il a été sous un régime libéral, de 1860 à 1886 et les vingt années pendant lesquelles les droits sont devenus protecteurs, par les tarifs de 1885 et de 1892, les chiffres présentent la situation sous un autre aspect, car de 1860 à 1880 le commerce a passé de 4.174 millions à 8.501, accroissement de 4.327 millions, malgré le retranchement de l'Alsace-Lorraine, et de 1882 à 1901 il s'est élevé seulement de 8.425 à 8 850, accroissement de 425 millions, c'est-à-dire dix fois moindre. Ce qui est instructif, c'est la comparaison entre l'importance relative des Etats dans les principales branches de la production en 1890 et en 1900. Dans la production du charbon de terre l'Angleterre figure à raison de 37 1/2 p. 100 en 1890 et de 30 en 1900 ; c'est que l'Allemagne et les Etats-Unis ont développé leur production dans une plus forte proportion et que des pays nouveaux ont paru sur le marché. Dans la production de la fonte, le recul de l'Angleterre est à peu près le même : de 29 p. 100 elle descend à 22 ; l'Allemagne s'est élevée de 17 à 21. Dans la production de l'acier, le déplacement est encore plus sensible : 27 1/2 en 1870 et 11 en 1890 pour l'Angleterre, 18 et 23 pour l'Allemagne, 35 et 38 pour les Etats-Unis, 15 et 22 1/2 pour les autres pays. Au point de vue des exportations des quatre grands Etats , le total de ces exportations étant représenté par 100, on constate que l'Angleterre y figurait en 1890 pour 52 et en 1900 pour 41, la France pour 18 et 15 1/2, tandis que les deux autres Etats occupent une place plus large, l'Allemagne 27 p. 100 au lieu de 24 et les Etats-Unis 16 au lieu de 6. C'est donc avec raison que l'on a signalé depuis plus de dix ans une certaine diffusion de la production minière et industrielle dans le monde et par suite une réduction non absolue (car elle progresse toujours) mais relative de l'Angleterre dans la balance générale des affaires économiques.

M. Lyon-Caen a fait une communication sur *l'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'Etat.*

Les lois ouvrières des quarante dernières années ont conféré

aux ouvriers et employés de nouveaux droits et édicté quelques règles nouvelles sur leurs rapports avec leurs patrons. Ainsi le droit de coalition a été légalement reconnu, la formation des syndicats professionnels a été autorisée ; en cas de rupture abusive du contrat de travail, même à durée illimitée, le droit d'obtenir des dommages-intérêts a été admis au profit de l'ouvrier ou de l'employé congédié ; la conciliation et l'arbitrage ont été organisés pour prévenir les grèves ou les faire cesser. On a vivement discuté sur le point de savoir si les lois qui ont consacré toutes ces innovations, qui ont apporté ces différentes améliorations à la condition des salariés s'appliquent aux ouvriers et employés de l'Etat. La négative a été soutenue en ce qui concerne le droit de former des syndicats professionnels, sous le prétexte que l'Etat n'est pas un patron ordinaire : il est, dit-on, inadmissible, contraire à toute discipline et à toute administration régulière, que des agents puissent s'associer pour discuter leurs intérêts avec leurs chefs de service ; quand il s'agit de l'Etat, le salarié n'est pas en présence d'un simple intérêt privé, mais d'un intérêt public et de la souveraineté même ; on ajoute que des dépenses inscrites au budget, comme les salaires et traitements des ouvriers et employés de l'Etat, ne peuvent être l'effet d'une discussion entre l'Administration et un syndicat. Des raisons analogues ont été données pour refuser aux ouvriers et employés de l'Etat le droit de coalition.

Cette doctrine est-elle bien exacte ? Peut-on admettre que l'Etat fasse des lois au profit des ouvriers et puisse s'y soustraire lui-même ? Aussi a-t-on affirmé que la difficulté doit être résolue par la distinction à raison des fonctions, par la distinction entre les agents d'autorité et les agents de gestion. Les agents d'autorité ont reçu une partie plus ou moins grande de l'autorité publique, ils ont un pouvoir de commandement et de contrainte à l'égard des citoyens ; parmi eux sont, — outre les agents de l'ordre le plus élevé, comme les ministres, les préfets, les magistrats — les agents de la force publique les plus modestes qui ont le droit de verbaliser. Les agents de gestion, au contraire, ne détiennent aucune parcelle de la puissance publique ; ils sont chargés de gérer certains services ; tels sont les facteurs des postes et les ouvriers des manufactures de l'Etat, les maîtres répétiteurs et les professeurs de tout ordre. Les agents d'autorité ne peuvent être assimilés à des salariés ordinaires ; il serait contraire à la notion même de souveraineté qu'ils eussent, à l'égard de l'Etat, les mêmes droits que les ouvriers de l'industrie

privée. Mais on affirme qu'il n'y a aucune raison décisive pour que l'Etat soit soustrait, à l'égard des agents de gestion, aux lois qu'il a faites pour l'industrie privée. C'est plutôt à lui, avant tout autre, à donner l'exemple de l'obéissance aux lois. La conduite de l'Etat à l'égard de ses salariés a d'autant plus d'importance, que c'est le patron qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers et d'employés.

Cette doctrine, il faut le reconnaître, soulève des inconvénients pratiques; avec elle de grands services publics peuvent être désorganisés au moment le plus imprévu. Le danger n'est pas niable et est d'autant plus grand qu'en dehors des fonctions qui lui appartiennent nécessairement comme puissance publique, l'Etat obtient des attributions de plus en plus nombreuses et que les monopoles constitués à son profit augmentent. Seulement il est permis de se demander si, pour parer à l'inconvénient, le législateur ne doit pas prévoir les dangers que peut présenter l'application d'une loi ouvrière générale aux ouvriers et employés de l'Etat à les priver, s'il le juge juste et utile, du droit qu'elle consacre au profit des salariés de l'industrie privée.

M. Levasseur a communiqué la *conclusion de l'Histoire des classes ouvrières en France de 1789 à 1870* ; MM. Lair et Raffalovich, correspondants, ont entretenu l'Académie, l'un de *Dubois et du Globe sous la Restauration*, l'autre des *Trusts et Syndicats aux Etats-Unis et en Allemagne* ; M. Brochard a fait une lecture sur *Les idées de Platon et la nouvelle exégèse.*

II

M. Eugène d'Eichthal a fait une communication sur *La solidarité sociale et ses nouvelles formules.*

Il y a une cinquantaine d'années le mot de solidarité n'était guère employé ; aujourd'hui il est un de ceux qui reviennent le plus souvent dans le langage des moralistes et des politiques. Et cependant il s'applique à des choses fort différentes. A l'origine, c'était un terme de droit ; au XVIIIe siècle le sens a été étendu pour désigner un lien de dépendance mutuelle, d'un caractère moins rigoureusement déterminé, entre deux ou plusieurs personnes ou entre deux ou plusieurs objets. Entre temps l'expression s'applique spécialement à la physiologie ; les économistes, J.-B. Say, Baudrillart, se sont servis du mot. Les sociologues contemporains ont surtout repris à la physiologie et à la biologie la

solidarité et l'ont interprétée dans le sens d'une interdépendance étroite des différents éléments sociaux, et cela non seulement dans le temps, mais dans l'espace. La doctrine solidariste a un postulat comme point de départ : l'établissement de la justice constitue l'objet suprême de la société humaine. Sous quelle forme aperçoit-on cette justice? Les hommes ne sont pas libres les uns à l'égard des autres ; ils sont liés entre eux par une association nécessaire, antérieure à leur naissance, et dont il ne leur est pas possible de se dégager, car s'ils en sortaient il leur serait désormais impossible de vivre. La situation de l'individu social réel diffère autant de celle de l'homme complètement libre que diffère au point de vue juridique la situation d'une personne qui ne s'est engagée à rien envers qui que ce soit, qui agit dans la plénitude de sa liberté et celle d'une personne qui a contracté, qui a formé avec d'autres une association. Il y a là une contradiction. En premier lieu on affirme la solidarité naturelle et de fait que personne ne nie; en second lieu, on veut transformer cette solidarité naturelle et de fait en solidarité contractuelle, mais on omet de démontrer l'existence du contrat. Mais, dit-on, un contrat formel est-il nécessaire ? Ne suffit-il pas qu'il intervienne seulement après coup pour qu'on puisse dire qu'il existe entre tous les membres d'une société ce qu'en droit civil on nomme un *quasi-contrat*; or, un quasi-contrat impose à chacune des parties des obligations qui ne pourront être autres qu'une représentation et une interprétation de l'accord qui eût dû s'établir préalablement entre eux si elles avaient pu être consultées; la présomption du consentement qu'auraient donné les volontés libres et égales sera le fondement du droit: et ce droit l'Etat sera là pour le sanctionner. C'est une bien discutable extension du sens de « quasi contrat », car ce dernier suppose des actes *volontaires*. De ce soi-disant quasi contrat au point de vue de la justice sociale, l'on déduit que les hommes reconnaissent qu'en naissant, ils sont débiteurs. débiteurs envers leurs ancêtres qui leur ont légué outre l'existence, un ensemble de civilisation indispensable, que toute dette devant être payée, l'homme a vu substituer à la créance des morts celle des vivants, des contemporains ; parmi ces derniers la situation est inégale, les uns ont reçu plue d'avantages sociaux que les autres ; la justice exige qu'une compensation se fasse, qu'il y ait redressement de compte. Seulement la forme du « redressement de compte » reste dans une indétermination complète soit au point de vue de la quotité, soit au point de vue de l'incidence. D'autre part, il y a les créanciers puisque le quasi contrat établit

non pas un devoir social, mais une dette contractuelle ; or, les créanciers sont le nombre puisqu'ils sont tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur part dans le patrimoine social et ils sont le nombre vivant, s'agitant et votant. Attendre d'eux de la modération, de l'équité ou même de la patience, c'est vraiment trop demander à la nature humaine. Il n'y a là rien de rassurant pour la paix sociale.

Celle-ci a un lien évident avec la solidarité, mais avec la solidarité envisagée autrement que d'un point de vue purement juridique du doit et avoir. L'interdépendance sociale est de plus en plus présente et comme vibrante aux consciences humaines et c'est une des grandeurs de notre temps d'en avoir transformé chaque jour davantage le sens intime en réalités d'association. De plus en plus l'on doit être convaincu que l'homme n'est pas isolé, qu'il se relie étroitement à ses ancêtres, à ses contemporains et à ses descendants. Il s'est créé dans l'esprit et dans le cœur de l'homme moderne comme une trame continue et indissoluble entre lui et ses aïeux, sa famille, ses proches, ses amis, ses concitoyens et qui est en voie de s'élargir peu à peu jusqu'à l'humanité ; de là est née une conception de la vie à la fois individuelle et multiple, de ses doubles émotions et de ses doubles devoirs, assurément très différente de celle qu'a pu engendrer, à certaines époques, un individualisme exagéré.

Cette conception, développée par tant de philosophes et de moralistes récents, éloquents interprètes du *Devoir social*, se traduit à la fois par des obligations légales et par des obligations morales ; mais toute la question de la liberté consiste précisément à distinguer les unes des autres, à déterminer ce qui peut légitimement être imposé par contrainte d'Etat aux citoyens, au nom de la solidarité sociale ou nationale, et ce qui doit rester du domaine de la conscience ou de l'intérêt bien entendu.

Le solidarisme juridique favorise les revendications collectivistes. Les écrivains socialistes qui s'en sont bien vite aperçus ont demandé pourquoi, à la doctrine de la dette sociale, mal définie et mal mesurée, ne serait pas substituée celle de « la location de l'outillage social ». Les créateurs du solidarisme ont reproché au collectivisme de ne tenir nul compte de la véritable nature de l'homme, de son tempérament, des ressorts de son activité, de ses besoins physiques, moraux et sentimentaux. C'est de ce côté que se tournent avec raison les solidaristes modérés pour se défendre contre les collectivistes ; il est regrettable qu'ils ne l'aient fait jusqu'ici que dans une faible mesure, quand il s'agissait de leurs

propres idées. Ils restent, en matière d'application, dans un vague inquiétant. La seule proposition relative à l'action législative est la suivante : « Les lois doivent exclure toute inégalité de valeur sociale entre les contractants. Elles doivent aussi, dans la mesure du possible, donner à l'effort de chacun l'appui de la force commune et garantir chacun contre les risques de la vie commune. » Le moyen d'assurer l'équité du contrat social par la compensation de la Dette sociale peut se résumer en ces trois termes principaux : 1° assurance contre le défaut de culture des facultés intellectuelles ; 2° assurance contre les incapacités naturelles ; 2° assurance contre les risques sociaux. C'est là, sous une forme concise, un très vaste programme et où il faudrait établir qui, dans chaque cas, fera les frais de l'assurance. Vise-t-on l'extension de la *mutualité* à laquelle on a souvent donné le nom même de *solidarité* ? Alors ce n'est pas l'acquittement d'une dette par les plus favorisés, puisque le principe de la mutualité c'est l'assurance et la garantie réciproques. Vise-t-on, au contraire, des sacrifices comparés à une partie des citoyens, pour accorder aux autres, grâce au budget de l'Etat grossi par l'impôt rapidement progressif, certains bienfaits sociaux comme l'instruction gratuite à tous les degrés, ou l'existence assurée à tous ceux qui sont dans l'incapacité de se la procurer par eux-mêmes ? C'est ce qui se lit entre les lignes et ce que beaucoup en concluent rapidement et résolument ; mais il faudrait le dire avec netteté. Voici d'ailleurs déjà qu'aux desiderata posés plus haut, des disciples en ajoutent d'autres, tels que « l'obligation du travail pour tous, l'interdiction pour un membre du corps social de jouir du superflu, tant que l'un quelconque des autres membres est dans l'impossibilité de se procurer sa subsistance ; puis la réforme de l'héritage, conséquences déjà aperçues par certains esprits comme découlant du principe de solidarité sociale. » Elles n'en découlent qu'en admettant la solidarité sous cette forme de solidarisme juridique qu'on a voulu déduire de la solidarité sociale, à l'aide d'une argumentation aussi ingénieuse que fragile. Ce solidarisme la conduirait vite à un socialisme avancé, proche lui-même et avant-goût du collectivisme. C'est également dans son appel à la solidarité des choses très différentes : le devoir et la dette, le domaine moral et le domaine juridique, l'utilité sociale et l'obligation contractuelle.

M. le Dr Proust a été admis à lire un mémoire sur *la Défense sociale contre la tuberculose*.

La tuberculose est une maladie virulente, transmissible et inoculable. La science moderne l'a établi. Mais elle ne s'est pas con-

tentée d'avoir connu le mal, elle a voulu le prévenir et le guérir. Dans la cure de la tuberculose le rôle de la médecine s'est presque entièrement effacé devant celui de l'hygiène. L'hygiène constitue aujourd'hui, dans la lutte contre cette maladie, non seulement toute prophylaxie, mais encore toute thérapeutique. Tout médicament est radicalement proscrit ; les seuls agents sont, avec le repos physique et intellectuel, la vie en plein air, jour et nuit, et une alimentation intensive. Mais ce qui doit attirer l'attention, c'est l'adaptation aux différents organismes sociaux des doctrines prophylactiques, la mise en œuvre des différentes forces sociales. Deux pays surtout ont tenté avec succès la lutte contre la tuberculose, l'Angleterre et l'Allemagne ; mais ils l'ont entamée dans un esprit bien différent ; les Anglais considèrent le logement insalubre comme le facteur le plus puissant de la propagation de la tuberculose ; ils ont mis un grand soin à améliorer la situation sanitaire de leurs villes et de leurs habitations ; ces efforts ont amené des résultats ; la mortalité par la tuberculose a été abaissée de 50 en 1838 à 13 en 1899.

En France on a soutenu qu'il fallait s'attaquer à la maison insalubre, l'assainir si l'on peut, la faire disparaître si son insalubrité menace la vie de ceux qui l'habitent, qu'il importait de ne plus laisser construire des maisons nouvelles dans de mauvaises conditions ; à cet égard la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique peut être très utile à la condition de ne pas rester lettre morte comme la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres, qui n'a jamais été appliquée que dans 4 ou 5 grandes villes. En Allemagne on s'est occupé également de construire des maisons salubres, mais l'action a porté également et principalement sur la création de *sanatorium* destinés à isoler les tuberculeux et à les y traiter. Ces établissements sanitaires trouvent une partie importante de leurs ressources dans les assurances ouvrières obligatoires (maladie ; accidents ; invalidité et vieillesse). D'après les calculs des autorités allemandes, sur 12.000 tuberculeux hospitalisés, 900, après trois mois de traitement, peuvent reprendre pendant trois ans le travail sans interruption. Toutefois, en ce moment, l'opinion en Allemagne paraît moins nette sur les succès obtenus au sanatorium ; d'un autre côté, on s'est demandé si l'on ne comptait pas comme guérison chaque sortie du même malade entrant plusieurs fois au *sanatorium*. La Suisse et la Belgique ont prouvé que des pays où l'obligation de l'assurance n'existe pas peuvent édifier des *sanatorium* populaires et y attirer de nombreux pensionnaires. En Suisse (où des résultats importants ont été obtenus au point de vue du rétablissement des malades), c'est l'esprit de solidarité qui

intervient ; tous les groupements sociaux interviennent pour créer et soutenir les *sanatorium.* En Belgique, ce sont les conseils provinciaux jouissant d'une certaine autonomie en matière d'hygiène qui ont pris l'initiative de ces créations. C'est en France que l'initiative privée a tenté les premiers efforts par la création en 1888 de la Ligue contre la tuberculose, par les Congrès périodiques qui, quatre fois depuis 1888, se sont réunis à Paris ; à chacune de ces sessions les Congrès ont indiqué les mesures prophylactiques dont l'urgence s'imposait pour enrayer le progrès de la maladie. Il s'est produit un véritable engouement pour les *sanatorium.* Mais la question financière se dresse, menaçante. Il meurt par an en France 150.000 tuberculeux dont les deux tiers au moins peuvent demander l'hospitalisation ; ces malheureux ont eu au moins trois ans de maladie ; ce sont donc 300.000 tuberculeux à héberger dont 100.000 disparaissent chaque année pour faire place à d'autres. Au taux actuel, c'est une dépense de 3 milliards au moins de frais de premier établissement. De plus, il faut nourrir et entretenir ces malades et même les nourrir bien ; c'est une dépense annuelle et et par tête de 2.000 fr., d'où un budget annuel de 600 millions. En outre, comme l'hospitalisation du chef risque de mettre la famille dans le besoin, il convient de lui allouer une indemnité ; si elle porte seulement sur la moitié des hospitalisés et exige simplement une dépense de 100 francs par famille, c'est encore 150 ou 200 millions à trouver. Au total c'est une dépense d'un milliard par an. Il a été question aussi de créer des dispensaires tant pour soigner que pour donner des conseils, indiquer les mesures d'hygiène à prendre, donner des secours en espèces et en nature.

En France ou l'on n'a pas la ressource des assurances allemandes, on ne peut guère avoir recours qu'à l'Assistance publique, à des sociétés, à des œuvres émanant de l'initiative privée ; l'on peut compter aussi sur la fédération des œuvres anti-tuberculeuses françaises, sur le concours des sociétés de secours mutuels qui, en se réunissant, pourraient construire des *sanatorium.* Il importe aussi de veiller à la mortalité dans l'armée et pour éviter l'élévation du chiffre des décès, de recommander la plus grande sévérité dans la sélection des conscrits et d'insister pour que l'appel de la classe n'ait point lieu à l'ouverture de la plus mauvaise saison de l'année. La tuberculose étant une maladie sociale, déterminée par des causes prédisposantes et adjuvantes, la misère en particulier, présente pour son extinction toutes les difficultés que soulève la solution des questions sociales. Toutefois, comme l'a écrit Pasteur, il est au pouvoir de l'homme de faire disparaître toutes les maladies parasitaires.

M. le lieutenant colonel Toutée a adressé une *Note au sujet d'un moyen d'augmenter la natalité des Français* qui a donné lieu, au sein de l'Académie, à une longue discussion qui sera ultérieurement résumée ici.

Depuis dix ans la faiblesse de l'accroissement de la population française se tient dans des proportions affligeantes. Le temps combat contre nous. En cinq ans l'Allemagne gagne à peu près 4 millions d'habitants de plus que nous. Cette situation peut désoler ceux qui pensent à une lutte avec nos voisins, elle peut désoler aussi les coloniaux, car, à quoi bon toutes les annexions, si le domaine central de la France est trop grand pour nos descendants clairsemés. Plus on va et plus le mal augmente. Pour 1.000 Français, on le constatait récemment, le surplus des naissances sur les décès serait de 0,8; pour 1,000 Prussiens, il est de 17. Ils s'accroissent deux fois plus vite que nous.

Comment augmenter ce 0,8 pour 1.000?

Assurément, on a réussi à allonger la vie, à retarder la mort le plus possible, on peut faire plus en diminuant les avortements, les infanticides, en guérissant ou en prévenant les maladies du premier âge, en développant l'hygiène, le confort, les soins médicaux. Mais cela ne suffit pas; il faut songer à l'augmentation de la natalité, car ce n'est pas le nombre des ménages qui diminue, c'est la fécondité moyenne des mariages légitimes. Beaucoup de parents redoutent d'avoir des enfants et, capables d'engendrer, s'abstiennent ou se préservent. Il faut frapper ces ménages oublieux de leurs devoirs, non pas correctionnellement, non pas administrativement ou politiquement, mais bien dans leurs biens; il convient de les priver d'une partie des biens à eux dévolus par héritage, de les en priver dans la proportion exacte où ils se refusent eux-mêmes à en assurer la transmission, de les en priver au profit des autres héritiers des mêmes auteurs qui assurent mieux qu'eux cette transmission, de proportionner exactement cette privation et ce bénéfice à l'aisance des premiers et aux charges des seconds, aux manquements des premiers à leur devoir, à la manière dont les seconds l'ont, au contraire, accompli. Si cette disposition avait pour effet d'entraîner tous les ménages à avoir au moins trois enfants, les héritages, en prenant pour base le chiffre de 1898 pour les ménages faisant un héritage enregistré, porteraient sur 265.000 héritiers de plus, c'est-à-dire, comme il s'agit d'enfants ayant vécu jusqu'à la mort de leurs auteurs, qu'on pourrait espérer, de cette seule origine un surcroît

de 132.000 conscrits par an, d'une natalité d'environ 400.000 âmes de plus.

Il suffirait d'intercaler un article (art. 744 *bis*) dans le Code civil : *Toutes les successions donnent lieu à partage. A chaque héritier sont attribuées, en outre de sa part, autant de parties égales à la sienne qu'il a d'enfants vivants ou représentés. Tout enfant unique appelé à succéder à ses ascendants ou de leur chef reçoit à ce titre la moitié de leur héritage; l'autre moitié allant à celui ou à ceux auxquels la succession reviendrait à son défaut.* L'esprit de cette modification est, par le premier paragraphe, d'introduire les petits enfants dans le partage, en transportant sur eux la préoccupation d'égalité dans l'héritage que la loi actuelle limite aux enfants du premier degré; le second paragraphe a pour but de rendre vains les efforts des ménages qui, en se restreignant à un seul enfant, tenteraient de se soustraire pour un temps aux conséquences de la première disposition.

Une objection se présente aussitôt à l'esprit ; la modification proposée serait sans effet sur les miséreux, elle n'agirait que sur les ménages ayant quelque héritage en vue. Pense-t-on que les 180.000 ménages dissous par la mort en 1898 fussent si bien lotis ? Les fortunes déclarées à l'enregistrement ne s'élèvent pas, en moyenne à 10.000 francs, et dans le nombre il doit y en avoir, par compensation, un grand nombre de très modestes. Eh bien, cela étant, croit-on qu'il soit bon de partager ces mêmes héritages en un plus grand nombre d'enfants qu'à l'heure actuelle? Assurément on n'est pas misérable parce qu'on partage un héritage de 10.000 fr. en quatre, au lieu de le partager en deux. Réduite à ces proportions, la fortune acquise pèse d'un poids bien minime dans les conditions de l'existence, en regard des facteurs autrement puissants qui mettent au service de l'individu le produit de son industrie et l'épargne journalière. Que d'ailleurs, si l'on envisage des héritages plus considérables, on doit observer que la gêne ou l'aisance ne dépendent pas uniquement de la quotité des fortunes, mais de leurs relations avec celles du milieu où nous vivons et que,précisément, l'un des résultats de la division des héritages, en tenant compte des petits enfants, sera d'égaliser les conditions de vie des gens d'une même famille, de mieux proportionner leurs ressources à leurs charges et s'ils sont moins riches, de faire qu'ils soient moins gênés, parce que leurs relations les entraîneront à un moindre train de vie. Et enfin si la gêne, non plus relative, mais absolue vient à étreindre nos descendants plus que nous-mêmes,

c'est alors qu'ils pourront nous remercier de leur avoir appris que la terre est grande, de leur avoir réservé sur cette planète un espace quinze fois plus grand que notre mère-patrie. C'est alors qu'ils pourront essaimer au loin et mettre en œuvre dans les industries presque sans limites de la métropole, dans les espaces à peine mesurés de nos colonies, les réserves d'énergie qu'un sang rajeuni fera jaillir de leur cœur, qu'il leur sera loisible de grandir toujours plus, avec leur situation personnelle, la puissance et la splendeur de leur pays.

En résumé, en donnant à chaque héritier, dans le partage d'une succession, une part pour chacun de ses enfants vivants, le législateur obtiendrait les résultats suivants : la préoccupation de l'égalité dans les partages, serait satisfaite ; dans les familles possédant quelque bien, le nombre des enfants pourrait s'accroitre d'au moins 400.000 par an ; les familles se constitueraient par des conjoints plus jeunes ; les enfants naîtraient de parents plus jeunes; les branches les plus fécondes d'une même famille seraient héritières en raison de leurs charges ; la gêne relative serait moins fréquente qu'aujourd'hui; la moralité générale des classes aisées, la solidité des unions conjugales, la vitalité de la race, le développement agricole et industriel de la nation à l'intérieur, son expansion coloniale ou commerciale au dehors, sa puissance militaire et sa sécurité s'accroîtraient chaque année pour le plus grand bénéfice des individus et pour l'honneur et la grandeur de la collectivité. Quel que soit le caractère moral de la législation projetée, il serait excessif et déplacé de donner aux dispositions légales à adopter le caractère d'une *punition* infligée aux inféconds. Il s'agit d'instituer, non pas des châtiments pour |les stériles, mais un concours de fécondité. Or, c'est un châtiment qui interviendrait, si demain des ménages qui ont organisé leur vie et échafaudé leurs espérances sur la foi de la législation existante se voyaient privés dans leurs droits successoraux par des collatéraux ou des germains plus courageux ou plus heureux. Il faudrait donc ménager un délai de dix ans avant que la loi reçoive son plein effet. En dix ans ceux qui qui se sont montrés trop timides jusqu'ici auront le temps de reprendre courage et de donner à leurs femmes de nouvelles espérances. Leur ambition pourra être de se présenter à l'expiration du délai avec une puissance successorale de 11 parts, ce qui est déjà fort honnête; d'autre part, il y aurait lieu de stipuler que durant ce délai, les seuls enfants nés le 9e mois suivant la promulgation de la loi confèreraient à leurs auteurs l'accroissement de puissance successorale prévu par la nouvelle disposition.

MM. Carré, Baguenault de Puchesse, Arnauné, Bonet Maury et Ferdinand Dreyfus ont fait des lectures sur *La révision du procès de Lally Tollendal*, *la Journée des barricades d'après les mémoires de Catherine de Médicis*, *le Bimétallisme français et le Bimétallisme italien*, *les Précurseurs latins de la Réforme et de la liberté de conscience au Moyen-Age*, *la Conférence internationale de Paris pour la répression de La traite des blanches*; MM. Combes de Lestrade, Brunot et Morizot Thibault ont présenté des travaux sur *La Principauté de Ratzebourg*, *la Solidarité sociale comme principe des lois* et *l'Habeas corpus français*.

III

L'Académie a perdu M. Lefèvre Pontalis qui, le 2 juin 1888, avait succédê à M. H. Carnot, comme académicien libre, et M. Joseph Ferrand élu le 7 janviar 1888 correspondant pour la section de la législation, en remplacement de M. Demolombe.

Elle a nommé, le 7 février, comme associé étranger, en remplacement de M. le prince G. Bibesco, décédé, M. d'Olivecrona (de Stockholm) qui, le 29 décembre 1877, avait succédé à la place de correspondant que l'élection de M. Edouard Charton, en qualité d'académicien libre, laissait vacante pour la section de morale. D'autre part, M. Ed. Caird, professeur à l'Université d'Oxford, a été nommé à l'une des trois places de corrrespondants pour la section de philosophie que créait le décret du 28 novembre 1901.

J. Lefort.

TRAVAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE

Sommaire : *Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* : Le *pour* et le *contre*. *Chambre de Commerce du Mans:* L'assurance sur les avaries de route. *Chambre de Commerce de Besançon* : Les ports francs. *Chambre de Commerce de Bourges* : Subvention à l'Office colonial. *Syndical national du Commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France* : La nouvelle loi des boissons. Le rôle alimentaire de l'alcool. *Chambre de Commerce de La Rochelle* : Le port de La Rochelle et la Pallice et son avenir. *Chambre de Commerce d'Alger* : Les zones franches. La surtaxe des vitrines. *Chambre de Commerce de Bougie* : Les tarifs de transport des phosphates et des céréales. *Bulletin économique de l'Indo-Chine* : Les gisements de charbon en Indo-Chine. Les huiles d'abrasin et de bancoulier. *Chambre de Commerce Belge de Paris* : Les ouvriers étrangers dans l'agriculture. *Chambre de Commerce française de Milan* : Le phylloxéra en Italie, Sicile et Sardaigne. *Chambre de Commerce française de New-York* : L'immigration aux Etats-Unis. Le commerce américain. *Chambre de Commerce française de Montréal* : L'immigration française au Canada. La sardine à l'huile de coton. *Chambre de commerce de Barcelone* : Les zones neutres.

— *La Chambre de Commerce de Maine-et-Loire* reste en pénitence pour cause d'indocilité. Faute de budget, elle n'a pu faire imprimer son 4e Bulletin de 1902 ni le 1er de 1903. Elle a publié seulement la préface de celui-ci, remplie de discussions entre le ministère et cette Chambre.

Le gouvernement reproche à la Chambre de Commerce de sortir de ses attributions, de faire de la politique. Le gouvernement ne dit pas et la Chambre ne lui demande pas de quelle politique il s'agit. Est-ce d'économie politique, de politique industrielle, commerciale, coloniale, pédagogique ? Il est si difficile de distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas, que le ministre lui-même y perd son latin. Il disait récemment à la Chambre de Commerce de Paris :

« Tout dossier se compose du pour et du contre, et, quand vous opposez, sur telle question déterminée, le dossier *contre* au dos-

sier *pour*, vous rendez à la solution, même opposée à la vôtre, de réels services. Vous signalez des écueils, vous envisagez des difficultés, vous soulevez des objections et, par là même, vous permettez d'éviter des causes d'échec et d'erreur. C'est pour cela, même lorsque vous n'êtes pas d'accord, avec le gouvernement, qu'il me plaît de vous féliciter du travail que vous avez accompli. »

« Ce qui est vrai à Paris, cesse-t-il de l'être chez nous? » demande la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

C'est surtout au président de la Chambre de commerce que le ministre fait remonter la responsabilité de la rebellion; mais il ne parait pas que la Chambre soit disposée à désavouer son président, puisqu'elle vient de le réélire à l'unanimité, malgré l'opposition ministérielle. Le différend ne paraît donc pas près d'être résolu.

— *La Chambre de Commerce du Mans* adopte les termes et conclusions d'un rapport de M. Chappée sur les avaries de route et le convertit en délibération. Il s'agit de faire assurer les avaries par les Compagnies de transport. M. Chappée observe que les Compagnies assurent déjà jusqu'à concurrence de 500 francs et moyennant 0 fr. 10, les colis postaux, qui ne sont postaux que de nom. La Poste, de son côté, assure les valeurs, et beaucoup d'objets divers.

« La perspective que les Compagnies, quand elles pratiqueront l'assurance, apporteront un peu plus de soin dans la manutention, n'est-elle pas suffisante pour nous encourager à la réclamer?... Avec l'assurance contre les avaries, plus de contestations; l'expéditeur a acquitté la prime, la Compagnie est rendue responsable, donc plus de recours aux tribunaux, plus de procédure lente et coûteuse, mais un règlement immédiat du litige. »

— *La Chambre de Commerce de Besançon* adopte un rapport de M. G. Jouvanceau sur les ports francs, dont voici les principaux points :

Les ports francs ont fait leur temps ; ce systéme n'est pas réalisable sous le régime des lois actuelles. L'entrepôt réel, l'entrepôt fictif, l'admission temporaire ne donnent pas non plus satisfaction à tous les besoins du commerce. Ce qu'il faut, c'est des zones franches. La zone franche est une bande de terrain dénationalisée au point de vue douanier, sur laquelle s'effectuent en liberté toutes les manipulations et transformations de marchandises.

« La création de zones franches a surtout pour but de faire revivre notre commerce d'exportation en l'aidant à maintenir la vente de nos produits sur les marchés extérieurs, tout en respectant absolument, au point de vue douanier, la protection accordée à notre industrie et à notre agriculture. »

« La création de zones franches a pour but de faire revivre notre commerce d'exportation. » La protection ne l'a donc pas revivifiée ? Alors, pourquoi ne pas tout simplement y renoncer, supprimer la douane. De cette façon toutes les zones seraient franches sans qu'il y eut rien à faire pour cela.

Les zones que M. Jouvanceau propose de créer seront-elles plus efficaces que les ports francs, que les entrepôts réels ou fictifs, que les admissions temporaires, que toutes les subtilités imaginables ? Etant donnés les effets ordinaires des privilèges, cela paraît peu probable. Or, la zone franche n'est pas autre chose qu'un privilège.

L'autorisation de les créer ne sera pas abandonnée à l'initiative privée, mais à une commission extraparlementaire « ne s'inspirant que des intérêts généraux et prenant des résolutions sans appel. » Des sommes considérables étant nécessaires pour atteindre ce but, il convient « de n'accorder le privilège de cette création qu'à un nombre de points restreints. » L'établissement de la zone franche sera réservé « aux seules maisons françaises à moins d'une réglementation expresse et bien déterminée à l'égard des maisons étrangères. »

Tels sont les principaux vœux émis par le rapporteur et adoptés par la Chambre de commerce. Avec de pareilles béquilles, notre commerce d'exportation ira loin, croyons-le, car c'est la foi qui sauve.

— *Chambre de Commerce de Bourges.* — L'Office colonial demande aux Chambres de commerce de vouloir bien lui prêter leur concours pécuniaire. Le Parlement ne nous subventionne pas, dit le Directeur, il nous donne seulement le loyer du local ; les colonies qui sont intéressées à ce que le commerce se développe, à ce que leur agriculture prospère, nous viennent en aide ; il faut également que les Chambres de commerce de la Métropole comprennent tout l'intérêt qui s'attache à ce que la fabrication française trouve des débouchés dans nos terres lointaines.

La Chambre de commerce de Bourges approuve fort cette manière de voir et vote à l'Office colonial une subvention annuelle de 50 fr. L'un de ses membres, M. Hervet va plus loin. Il voudrait que

l'Office colonial fût représenté dans chaque département par un correspondant qui assurerait la formation d'un réseau de correspondance dans les arrondissements et les cantons. Chaque mois, l'Office colonial enverrait à ses correspondants la liste des emplois disponibles dans les colonies françaises et des conditions requises pour les remplir. L'existence de ces agences de l'Office colonial serait portée à la connaissance du public, et des jeunes gens qui cherchent une situation pourraient ainsi trouver un emploi de leurs facultés et de leurs capitaux.

Vous pensez si l'Office colonial a saisi la balle au bond. Son Directeur répond en exposant sa manière d'organiser les Agences. Puis : « Je crois devoir ajouter que toutes les fonctions dont il s'agit, seront gratuites, nos crédits ne nous permettant pas de rémunérer ces concours. Par contre, il nous sera peut-être possible de récompenser, par des distinctions honorifiques coloniales, nos nouveaux collaborateurs les plus dévoués. »

Du moment qu'il y a « à la clé » des distinctions honorifiques, ne fussent-elles que coloniales, tout va bien. Cependant, la Chambre de commerce résiste à la tentation. Si les Chambres de commerce se mettaient sur le pied d'installer des agences de l'Office colonial, « ce précédent ouvrirait la porte à beaucoup de demandes qu'il serait utile de ne pas accueillir. »

Je le crois sans peine. Combien de désœuvrés, de déclassés, de déracinés, incapables de rien faire dans leur pays où ils ont tout en mains pour réussir et s'imaginant qu'aux colonies il pleut de la manne et des alouettes, viendraient solliciter l'agence coloniale. Quelle responsabilité assumée par les Chambres de commerce ! Que de frais de transport, aller et retour, retomberaient sur nos épaules, à nous, contribuables !

— *Le Syndicat national du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France* se réjouit du vote de la nouvelle loi des boissons. Il existe, dit M. Turpin, en plein pays d'Auge, comme ailleurs, des entrepositaires dont le seul commerce consiste à faire la fraude. Ils reçoivent de l'alcool, l'écoulent sans payer de droits et se couvrent de leurs manquants par des introductions d'eaux-de-vie de cidre fournies par les bouilleurs de cru de la contrée, les fraudeurs sont les fournisseurs attitrés de certains débitants auxquels ils font remise de la moitié des droits, au détriment du Trésor et du commerce régulier. Il est temps que ces pratiques déshonnêtes prennent fin et ce sera le premier résultat de la loi qui vient d'être promulguée.

Le même *Bulletin* contient un intéressant article de M. H. Quantin sur le rôle de l'alcool dans l'alimentation. Le type des aliments dont le rôle est d'entretenir la chaleur animale, dont dépend directement la somme de travail effectif, est le sucre. Or, dit l'auteur, le sucre qui ne renferme que la moitié de son poids de matière combustible fournit nécessairement, à poids égal, moins de chaleur que l'alcool qui peut être intégralement brûlé. Le tout est de bien savoir dans quelles conditions se produit la combustion complète de l'alcool.

Par une ingénieuse comparaison, M. Quantin montre que l'alcool introduit seul dans l'organisme y brûle difficilement et incomplètement. Absorbé, au contraire, avec ou après un repas suffisamment copieux, l'alcool se transforme intégralement en eau et acide carbonique en dégageant une quantité de chaleur que la théorie permet de calculer. « La condition pour que l'alcool soit inoffensif et se comporte comme un aliment véritable est donc son association aux aliments et l'excitation suffisante des combustions respiratoires par un exercice modéré ; dans les cas d'extrême fatigue où il y a ralentissement des combustions internes, l'alcool ne peut produire de bons effets. »

— *La Chambre de Commerce de La Rochelle* publie un joli volume, en français et en anglais, orné de nombreuses gravures, sur *le port de La Rochelle*, anciens bassins et bassins de la Pallice. On y trouve tous les renseignements désirables sur l'organisation de ce port, sur ses règlements et tarifs, sur son mouvement commercial, sur son avenir, etc.

« La Pallice est une dépendance de La Rochelle qui présente de sérieux avantages et qui paraît appelée à un brillant avenir. »

Les anciens bassins de La Rochelle n'ont point vu leur mouvement diminuer par l'ouverture du bassin de la Pallice ; la navigation dans ce dernier est venue s'y ajouter, non le déplacer. Le bassin de la Pallice fut inauguré en 1890 ; son développement a été progressif et ininterrompu ; de 82.352 tonneaux en 1890, il a atteint 961.271 tonneaux en 1901. Les facilités que les grands navires trouvent à la Pallice leur donnent la possibilité d'entrer dès le matin au bassin, sans se préoccuper de l'heure de la marée, d'y faire leurs opérations rapidement, et d'en ressortir le soir, sans que l'escale ait duré plus de douze heures.

La France, dit l'auteur, ne possède qu'un seul port dont les aménagements présents, ou possibles dans l'avenir, lui permettront de recevoir les immenses navires que l'on prévoit pour

l'avenir : c'est la Pallice. Ce magnifique port peut être considéré comme l'un des abris les plus surs et les plus commodes de toute la côte de l'Océan. « Il convient donc de prévoir dès maintenant quel est le devoir des pouvoirs publics pour que la Pallice soit à la hauteur de son rôle et ne trahisse pas la fortune, qui lui sera favorable malgré ses détracteurs, et malgré la coalition de tous les intérêts opposés... »

Nous sommes loin de contester les avantages du port de la Pallice, mais nous n'en trouvons pas moins regrettable que son avenir se trouve à la discrétion des pouvoirs publics, quelles que soient leurs lumières et leur bonne volonté.

— *Chambre de commerce d'Alger.* La création des zones franches va donner matière à de nombreuses discussions et réclamations. Voici déjà que le chef de cabinet du ministre a laissé entendre qu'une zone franche ne pourra être établie à Alger que lorsque le port de Marseille en sera déjà pourvu. La Chambre de commerce d'Alger s'élève contre cette décision et charge son député d'intervenir auprès du ministre du Commerce en faveur du port d'Alger, où une zone franche peut être établie immédiatement sans aucun retard et pour ainsi dire sans frais, alors que dans la plupart des ports de France et à Marseille notamment la question voies et moyens n'a pas encore été envisagée.

La Chambre de commerce conclut : « A ce qu'une zone franche soit créée à Alger à titre d'essai. Qu'a défaut, la première zone franche à créer soit celle d'Alger. Ou, enfin, si l'une ou l'autre de ces solutions ne peut être accordée, que tout au moins une zone franche soit établie à Alger, en même temps que la première zone franche qui sera créée en France. »

En attendant les zones franches, les taxes et surtaxes vont leur train. La taxe municipale sur les vitrines était de 3 francs à Alger. Elle a été récemment élevée à 24 francs. A la suite des récriminations des intéressés, elle a été réduite à 18 francs ; mais cette imposition de 18 francs frappe encore trop lourdement le commerce déjà si surchargé. Aussi les commerçants ont-ils signé une pétition, et la Chambre de commerce est unanime à reconnaître la légitimité de leur réclamation.

Outre que le commerce est déjà fortement taxé, on fait valoir que les possesseurs de vitrines se trouvent, pour la plupart, dans cette situation : ou de subir le nouveau droit, ou de faire de nouveaux frais pour déplacer des installations coûteuses établies, à poste fixe, à une époque où rien ne faisait prévoir une pareille surélévation du droit de vitrine.

Qui osera dire dorénavant que la science financière ne fait pas de progrès et que les édiles ne s'entendent pas à encourager le commerce... des vitriers ?

— *Chambre de Commerce de Bougie.* Les phosphates algériens se trouvent trop lourdement grevés par les frais de transport. On a demandé à la Compagnie de l'Est-Algérien un nouveau tarif de P. V. et on l'a obtenu ; mais... faible soulagement. « L'avantage du nouveau tarif se traduit par une réduction de *quatre centimes* seulement pour la totalité du parcours. Cette bonification insignifiante n'est pas faite pour encourager les sociétés minières à reprendre l'exploitation des gisements qu'elles ont dû arrêter, impuissantes qu'elles sont à couvrir leurs frais, à un moment surtout où le marché des phosphates traverse une crise des plus aiguës. »

La Chambre de Commerce de Bougie demande une diminution plus importante. « La réduction à 0 fr. 03 du tarif des phosphates permettrait aux Sociétés d'exploiter dans des conditions normales et d'expédier le minerai au port d'embarquement au prix de 5 fr. 67 la tonne. La Compagnie de l'Est-Algérien verrait ainsi augmenter annuellement son trafic de 100.000 tonnes et ses recettes de 567.000 francs,ce qui allégerait notablement la charge de la garantie de l'Etat.

Le tarif du transport des céréales est aussi trop élevé, en ce sens que la voie ferrée oblige les marchandises à payer sur une distance double de celle qui les conduit par la route au port d'embarquement, soit 226 kilomètres au lieu de 112 ; de sorte que la presque totalité des céréales arrive à Bougie par charrettes. La Chambre demande que la Compagnie de l'Est-Algérien veuille bien accorder un abaissement sur le prix qu'elle applique aux céréales transportées entre Sétif et Bougie.

— Le *Bulletin Economique de l'Indo-Chine* publie de nombreuses études sur les produits naturels de cette région. Voici d'abord une notice sur les gisements de charbon en Indo-Chine par M. G. H. Monod, où sont décrits les gîtes charbonneux de Kebao, Honghay, Dong-Triêu, Nong-Son, Vinh-Shuoc, Yen-bay et la vallée du Fleuve Rouge.

On sait depuis longtemps, dit M. Monod, que les houilles au Tonkin appartiennent au type anthracite, et l'expérience a prouvé que pour les utiliser il faut dans bien des cas les transformer en briquettes par l'adjonction de charbons gras étrangers. L'auteur

pense que l'on pourrait remplacer les houilles importées par les charbons gras que nous possédons à Ving-Phuoc, dont la qualité paraît très supérieure à celles des houilles japonaises. « Si, d'autre part, nos relations avec le Yun-Nan deviennent plus fréquentes et plus faciles, nous trouverons là aussi des charbons gras de grande valeur qui pourraient être employés soit seuls, soit en briquettes avec nos anthracites. »

Les huiles d'abrasin et de bancoulier, étudiées par M. Lemarié, pourraient sans doute être employées avantageusement à divers usages. Même non purifiée, l'huile de bancoulier brûle avec une flamme claire et brillante, sans carboniser la mèche le moins du monde. Ces qualités sont encore rehaussées par le raffinage. Elle fournit un excellent savon; on peut l'employer comme succédané de l'huile de coco, de préférence aux huiles de lin ou de chénevis.

M. Eug. Duchemin indique aussi quelques applications de l'huile d'abrasin, déjà pratiquées par les Chinois. On l'emploie comme mortier, comme mastic, comme vernis pour entretenir les boiseries et parquets. « Nul doute, conclut l'auteur, que dans ces trois genres l'huile d'abrasin puisse trouver, ici et en France, de très larges débouchés, et cette question intéresse à un très haut degré les colons tonkinois qui, depuis six ou sept ans, ont planté de sérieuses quantités de ces arbres. »

— *Chambre de Commerce belge de Paris.* La Société d'agriculture de Meaux s'est occupée dernièrement de la question des ouvriers étrangers; elle a adressé au maire de chacune des communes de l'arrondissement une circulaire et un questionnaire à ce sujet. La Chambre de Commerce belge résume les résultats de ce referendum.

Sur 154 communes consultées, 116, représentant environ 100.000 hectares ont répondu que la culture est impossible sans le concours d'ouvriers étrangers; 38, représentant environ 25.000 h. et dont la situation est un peu spéciale (villes, communes industrielles, communes de petite propriété, de vignobles, etc.), ont répondu que l'élément étranger n'est pas indispensable.

Il s'agit donc de choisir : ou laisser une bonne partie des terres incultes, ou admettre les ouvriers étrangers. Mais, dit-on, l'exclusion ou la taxation des ouvriers étrangers ramènera à la terre les travailleurs français. La Société d'agriculture de Meaux n'en croit rien: Quoi qu'il en soit, dit le rapporteur, si une taxe devait jamais être perçue sur les travailleurs étrangers, il y aurait lieu d'insister pour que le produit en résultant n'entrât pas dans les

caisses de l'Etat, mais fût acquis aux communes intéressées qui en assureraient la répartition aux Sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraite, etc. ; de la sorte, il irait à sa véritable destination.

La taxe des étrangers s'ajoutant aux frais de production, les communes intéressées rendraient de la main gauche ce qu'elles recevraient de la main droite. Les sociétés de prévoyance, de secours mutuels, de retraites ne sont de véritables sociétés qu'à la condition de vivre de leur vie propre ; autrement, elles deviendraient des sociétés de brigandage.

— *Chambre de Commerce française de Milan.* Le phylloxera fait des progrès en Italie. D'après une enquête officieuse faite par le professeur Paulsen, directeur de la pépinière de vignes américaines de Palerme, il résulte qu'avant l'infection phylloxérique on cultivait en Sicile 286.000 hectares de vignes, produisant en moyenne neuf millions d'hectolitres de vins ; actuellement 190.000 hectares environ ont été détruits par le phylloxéra et la production du vin est réduite à 2.600 000 hectolitres environ.

Il est vrai que 30.000 hectares environ ont été reconstitués avec des vignes américaines produisant un demi-million d'hectolitres de vin, mais la perte causée par le phylloxéra, en Sicile seulement, est de 6 millions d'hectolitres au moins, soit les deux tiers de la production normale qu'on obtenait avant l'invasion.

La Sardaigne n'est pas plus à l'abri du fléau que la Sicile. Le phylloxéra, qui a déjà ravagé presque complètement le nord de l'île, s'avance lentement, mais sans arrêt, vers le sud, où bien des régions sont déjà contaminées. La production semble devoir être, fatalement, bientôt inférieure à la consommation, d'autant plus que la Sardaigne est peut-être le pays d'Italie où, relativement, on boit le plus de vin.

La nature se charge ainsi de conjurer le fléau de la mévente qui a causé tant d'inquiétudes en ces derniers temps.

— *Chambre de Commerce française de New-York.* Les commissaires de l'immigration ont reçu de Washington l'ordre de percevoir dorénavant une taxe de 2 dollars par tête d'immigrant, conformément à la nouvelle loi, au lieu d'un dollar, montant de l'ancienne taxe.

Il paraît que ces taxes et surtaxes n'enrayent pas l'immigration. D'après les statistiques de l'année dernière, 739.289 immigrants sont arrivés aux Etats-Unis en 1902, contre 522.573 en 1901,

472-126 en 1900 et 361.318 en 1899. Il est à remarquer que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes : 527.301 et 211.988 pour 1902, contre 362.470 et 160.163 en 1901, 313.953 et 158.173 en 1900.

Sous le rapport de la nationalité des 739.289 immigrants débarqués en 1902, 51.338 venaient de la Grande-Bretagne; 32.736 d'Allemagne; l'Italie en a fourni 201.266; la Russie 123.883, et l'Autriche-Hongrie 185.659. L'Italie n'a envoyé que 39.122 femmes contre 162.244 hommes; l'Autriche-Hongrie, 50.849 contre 134.810 et la Russie 40.180 contre 83.702.

La Russie, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, dont les immigrants sont considérés comme étant moins à désirer que ceux des autres pays, ont fourni à elles trois 510.807 individus sur les 739.289.

En janvier, 801 immigrants ont été renvoyés dans leurs pays pour causes diverses : 501 indigents ou pouvant le devenir; 271 atteints de maladies contagieuses; 1 convict; 1 fille publique et 27 ouvriers engagés par contrat.

L'année 1902 a été marquée aux Etats-Unis par une forte diminution dans les exportations et une augmentation sensible des importations. Cette balance commerciale est largement due à la demande toujours croissante des matières premières étrangères employées dans l'industrie et, d'autre part, à la diminution des exportations de céréales. La récolte du maïs a été de 25 p. 100 au-dessous de la moyenne par suite de la sécheresse, et il s'en est suivi, non seulement une diminution sensible dans les exportations de ce grain, mais aussi dans celle des autres céréales et des salaisons qui sont largement le produit du maïs.

— *Chambre de Commerce française de Montréal.* On a demandé à cette Compagnie son avis sur l'opportunité de conseiller à certaines classes de la population française d'émigrer au Canada. La réponse est qu'il y a place dans ce pays pour une saine émigration française, mais à peu près exclusivement dans la classe des agriculteurs. Dans la province de Québec, au Manitoba et dans certaines localités du Nord-Ouest, l'émigré français se trouvera au milieu d'une population de sa race et de sa langue, avantage qu'il ne rencontrera pas ailleurs.

Pour éviter les tâtonnements et les erreurs de direction, il serait très à propos que le chef de famille vint seul, d'abord, passer une saison au Canada, pour se mettre au courant des changements

nécessités par le climat canadien aux méthodes de culture qu'il est habitué à suivre en France. Il pourra ensuite se choisir une place et faire venir sa famille. Il est à désirer aussi que la famille de l'émigrant soit nombreuse, car la main-d'œuvre rurale est chère au Canada.

La Chambre de commerce déconseille de toutes ses forces l'immigration au Canada de gens sans profession, de déclassés, de ratés qui n'ont jamais su gagner leur vie en France. « Ici, comme ailleurs, la première condition pour réussir c'est un travail acharné. »

Les hommes de métier même n'ont pas beaucoup de chances de succès, sauf dans de rares spécialités où des qualités exceptionnelles pourront être appréciées. « Le travail de l'ouvrier au Canada n'est pas apprécié de la même façon qu'en France, et de bons ouvriers français en ont fait l'expérience. »

Il n'y a donc guère à prévoir que le mouvement d'émigration prenne de l'importance. On ne veut pas de nos déclassés; pas même de nos ouvriers : « Les chefs d'industrie sont mal disposés vis-à-vis de l'ouvrier français dont ils redoutent les tendances et dont ils craignent une propagande des idées socialistes. »

On accepterait nos agriculteurs, mais nous en manquons nous-mêmes et ce sont des étrangers qui font une bonne partie de nos besognes rurales. D'ailleurs nos paysans ont des familles trop peu nombreuses pour espérer le succès au Canada.

Faute de sardines, on se contente, au Canada, de petits harengs conservés dans l'huile de coton. Ce produit est insipide et se vend à peu près la moitié du prix de la plus basse qualité de sardines françaises. C'est tout ce qu'on avait trouvé jusqu'à ce jour. Mais voici qu'on a découvert — ou inventé — la sardine dans le Pacifique ; car celle-ci ressemble beaucoup plus a celle des côtes françaises que celle du Maine ou du Saint-Laurent. Seulement, c'est encore à l'huile de coton qu'elle sera préparée. Cette huile est admise au Canada franche de droits, faveur que l'on n'a jamais pu obtenir pour l'huile d'olive.

Les pêcheurs bretons ne doivent donc pas perdre tout espoir de sortir de la crise. Qu'ils se hâtent de *siffler* la sardine, comme autrefois ils *sifflaient* le vent, quand le calme plat les tenait en panne.

— La *Camara de Comercio de Barcelona* (Chambre de Commerce de Barcelone) nous envoie un supplément à son *Bulletin* dans

lequel la question des zones franches est traitée par plusieurs auteurs. L'opposition que rencontrent de divers côtés les zones neutres, dit M. Amengual, est fondée sur le concept complètement erroné que l'on s'en fait. L'auteur définit la nature des zones neutres ; il cite les principales nations qui en possèdent déjà ; il montre qu'elles ne peuvent occasionner aucun préjudice à personne et, qu'au contraire, elles seront profitables à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, au commerce, à la navigation. Il observe, ce qui est le fin mot de la question, que les franchises, sous forme d'entrepôts ou de zones, sont une conséquence logique et un complément indispensable du système protectionniste. « Où règne le libre-échange, les zones neutres et les ports francs n'ont aucune raison d'être. »

Le protectionnisme est donc un système économique — ou plutôt anti-économique — qui consiste à se donner une maladie pour avoir le plaisir de la soigner.

ROUXEL.

LES ENTREPOTS DE BOISSONS DU QUAI ST-BERNARD ET DE BERCY

La Ville de Paris, en réalité, ne dispose pas seulement de deux entrepôts de boissons, ceux du quai Saint-Bernard et de Bercy, mais encore d'un troisième moins connu, l'entrepôt du Pont de Flandre; toutefois, ce dernier établissement, qui est situé rue de Cambrai, rue Curial et quai de la Gironde, dans le 19e arrondissement, non loin des fortifications et le long de la ligne du chemin de fer de l'Est, ne présente que peu d'importance, et nous n'aurons, par suite, occasion d'en parler qu'incidemment.

La charte constitutive du plus ancien desdits entrepôts de boissons — celui de Saint-Bernard auquel on pourrait donner le titre de doyen — remonte à tout près de cent ans : elle est contenue, en effet, dans le décret du 30 mars 1808, qui, daté du Palais de Saint-Cloud, débute ainsi : « Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. premier. Il sera formé dans notre bonne ville de Paris, un marché et un entrepôt franc pour les vins et eaux-de-vie, dans les terrains situés sur le quai Saint-Bernard, entre les rues de Seine et des Fossés Saint-Bernard. » L'article 5 stipule que l'entrepôt sera aménagé de manière à recevoir « tant à couvert qu'à découvert jusqu'à 150.000 pièces de vin »,et l'article 10 qu'il sera placé « sous la clé de la Régie de l'octroi municipal. » Une seconde ordonnance en date du 22 mars 1833 porte que « l'Entrepôt général de l'Octroi de Paris et le marché ouvert dans l'intérieur de cet établissement sont affectés aux vins, eaux-de-vie, esprits, liqueurs, *huiles et vinaigres* » et que « les eaux-de-vie, esprits et liqueurs seront entièrement séparés des vins. »

A l'exception de cette dernière disposition qui a été abrogée par le décret du 18 mars 1896,les prescriptions édictées par les règlements de 1808 et de 1833 sont toujours en vigueur, ainsi que celles de l'arrêté préfectoral du 8 juin 1866 relatif au mode et aux conditions de loca-

tion des caves, celliers et magasins : aux termes de l'art. 23 de cet arrêté, l'entrepôt général est ouvert pendant les mois de janvier, février, novembre et décembre de 7 heures du matin à 5 heures du soir et pendant les autres mois de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

L'entrepôt ou plutôt les entrepôts de Bercy, établis sur le territoire de l'ancienne commune de ce nom, ont été créés par décret du 27 novembre 1869 et arrêté préfectoral du 16 décembre suivant, mais à titre provisoire : en fait, ce provisoire est devenu définitif. Sur le même point se trouvent réunis les trois entrepôts suivants : Grand Bercy, Petit Château, enfin caves de la Berge, le long de la Seine. Les décret et arrêté précités ont permis à la Ville de Paris de constituer deux autres entrepôts, ceux du pont de Flandre et d'Ivry, ce dernier supprimé en 1875. Les prescriptions qui réglementent l'entrepôt de Bercy ont été édictées par un arrêté préfectoral du 11 février 1870, toujours en vigueur : les heures d'ouverture et de fermeture sont les mêmes qu'à l'entrepôt général. Toutes les issues des trois établissements de Saint-Bernard, de Bercy et du Pont de Flandre sont gardées par des postes d'octroi placés à demeure et qui perçoivent les droits dus au Trésor et à la Ville sur tous les liquides imposables à destination de Paris. La Régie, de son coté, exerce à l'intérieur des entrepôts de boissons, tient des comptes et fait payer sur les manquants qui se produisent. Pour terminer ce rapide exposé général, nous ajouterons que le conservateur de Saint-Bernard est, en même temps, un des inspecteurs divisionnaires de l'administration de l'octroi de Paris, tandis que Bercy a un conservateur spécial relevant de la direction des affaires municipales à la Préfecture de la Seine.

Si l'on se reporte au budget des dépenses de la Ville de Paris pour l'exercice 1903, on constate que les crédits de personnel et de matériel s'élèvent à 55.800 francs en ce qui concerne l'entrepôt général, et à 109.362 francs en ce qui concerne Bercy. Dans ces chiffres figurent, détail amusant, une somme de 650 francs destinée à assurer l'entretien et la nourriture des chiens chargés de protéger, la nuit, le premier établissement contre les tentatives des malfaiteurs, et une somme correspondante de 550 francs pour les chiens du second entrepôt. Un crédit de 17.000 francs est, en outre, prévu pour les réparations à effectuer, en 1903, à Saint-Bernard et un crédit de 63.000 francs pour Bercy, plus un 2e crédit de 80.000 francs pour grosses réparations à ce dernier entrepôt.

D'après des renseignements statistiques émanant de l'administration de l'octroi de Paris, nous avons relevé dans les deux tableaux reproduits ci-dessous les quantités de boissons et de liquides introduites dans les entrepôts réels de 1893 à 1902.

Entrepôt Saint-Bernard.

Années	Vins — hectolitres	Alcools — hectolitres	Cidres — hectolitres	Huiles — kilog.	Vinaigres — hectolitres
1893.....	915.783	71.434	397	75.219	1.026
1894	854.098	74.848	409	60.406	1.010
1895.....	862.697	63.971	292	36.594	1.022
1896.....	831.810	65.332	396	30.022	952
1897.....	835.640	66.522	73	28.773	873
1898.....	711.550	73.749	31	22.324	995
1899.....	776.260	60.991	34	22.945	888
1900.....	830.460	73.007	172	23.638	904
1901.....	690.393	48.927	79	13.120	650
1902.....	953.038	46.243	95	13.859	650

Entrepôt de Bercy.

Années	Vins — hectolitres	Alcools — hectolitres	Cidres — hectolitres	Huiles — kilog.	Vinaigres — hectolitres
1893.....	1.963.278	35.817	529	153.842	781
1894.....	1.876.167	29.888	541	139.039	770
1895.....	1.844.805	35.966	229	102.385	627
1896.....	2.041.849	34.972	240	186.869	761
1897.....	2.039.326	35.933	41	208.281	502
1898.....	1.834.938	41.189	51	311.214	459
1899.....	1.961.473	31.473	319	393.689	485
1900.....	2.302.037	35.522	331	353.370	631
1901.....	1.827.634	20.601	45	290.489	483
1902.....	1.957.679	19.277	16	216 582	376

Dans les chiffres qui précèdent, ne sont pas comprises les quantités provenant des mutations effectuées de Saint-Bernard à Bercy et réciproquement, ce qui aurait eu l'inconvénient de faire compter deux fois ces quantités et, par suite, de fausser le total des introductions réellement faites dans les deux entrepôts de boissons réunis. Pour compléter les tableaux ci-dessus, nous ajouterons qu'il est entré à Saint-Bernard, en 1901, 2.980 hectolitres de vins de liqueur, taxés comme alcool pur et en 1902, 3.623 hectolitres ; à Bercy, en 1901, 3.571 hectolitres de vins de liqueur et en 1902, 2.809 hectolitres.

Quant au Pont de Flandre, nous nous contenterons, pour montrer son peu d'importance, de dire qu'il y a été introduit 1.307 hectolitres de vin en 1900, 994 en 1001, 899 en 1902 et seulement 5 hectolitres d'alcool en 1900, 13hectolitres en 1901 et 1hectol. 25 litres en 1902.

En ce qui concerne le mode de transport des vins envoyés de l'extérieur de Paris aux entrepôts, il y a lieu de faire les constatations suivantes : sur 2.519.021 hectolitres en 1901, il en est parvenu 1 million 684.442 par les voies ferrées, 194.323 par les voies de terre, 640.256 par les voies d'eau et sur 2.911.616 hectolitres en 1902, il en est

arrivé 1.949.822 par les voies ferrées, 201.224 par les voies de terre et 760.570 par les voies d'eau.

Il résulte des tableaux reproduits plus haut que l'année où il est entré le moins de vins dans les entrepôts est l'année 1901, c'est-à-dire celle à partir de laquelle les boissons hygiéniques ont été exonérées des droits perçus jusque là au profit du Trésor et de la Ville aux entrées de Paris. Et le fait est d'autant plus à noter que, cette même année, la consommation du vin par la population parisienne a augmenté — précisément en raison de la suppression des taxes coïncidant avec une récolte très abondante en 1900 — dans des proportions considérables (6.802.483 hectolitres en 1901 contre 5.178.209 hectolitres en 1900). Comment donc expliquer la particularité anormale que nous venons de signaler ? Tout d'abord par ce motif qu'un grand nombre de consommateurs ont cru pouvoir se passer des intermédiaires, les marchands entrepositaires, et se sont adressés directement aux producteurs. Puis, les débitants, eux aussi, ont procédé de même pour leurs approvisionnemments, parce qu'ils n'avaient qu'une avance de fonds relativement peu importante à faire, d'une part les vins s'achetant à des cours très bas et d'autre part le droit unique de circulation ne s'élevant qu'à 1 fr. 50 l'hectolitre, au lieu des anciennes taxes qui étaient de 18 fr. 87 l'hectolitre jusqu'en octobre 1898 et de 15 fr. 65 depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1900. Lorsque ces derniers droits subsistaient, les marchands en gros, entrepositaires, bénéficiaient en quelque sorte, par comparaison avec les débitants, d'une situation privilégiée, puisqu'ils n'avaient à acquitter des sommes souvent considérables que lors de la livraison des vins à la consommation locale. La perte de la plus grande partie du crédit dont ils jouissaient a certainement été une cause d'affaiblissement de leur situation commerciale. Puis, il faut ajouter qu'il s'est malheureusement établi dans Paris des officines et des dépôts suspects dans lesquels certains industriels fabriquant des vins à l'aide de sophistications, d'ailleurs dangereuses pour la santé publique, font une concurrence déloyale aussi bien aux marchands en gros qu'aux débitants honnêtes.

Néanmoins, il convient de signaler une amélioration sensible dans les introductions de vins effectuées à Saint-Bernard de même qu'à Bercy en 1902 et dans celles du 1er trimestre de 1903, ces dernières accusant pour ces deux établissements, du 1er janvier au 31 mars du présent exercice, une augmentation de 125.270 hectolitres sur le trimestre correspondant de l'année précédente. Les marchands en gros ont d'ailleurs toujours pensé que les clients qui les avaient quittés pour se fournir directement auprès des producteurs leur reviendraient, après avoir subi des déboires dus à ce que ces clients faisant leur

commande à des fournisseurs, que sauf exception, ils ne connaissaient pas, seraient assez souvent trompés, sinon lors d'un premier envoi avantageux destiné à les allécher, tout au moins lors d'envois ultérieurs. De même, ils se déclaraient convaincus que des producteurs, heureux tout d'abord de s'entendre avec des consommateurs sans passer par leur intermédiaire, auraient ensuite de nouveau recours à eux, en se voyant dupés par des sortes de courtiers marrons dont ils n'auraient pas connu le peu de solvabilité et qui, après leur avoir fait des commandes plus ou moins importantes, ne leur en livreraient pas le prix. Bref, les marchands en gros, entrepositaires, se regardaient et continuent à se regarder comme constituant, dans la plupart des cas, un rouage nécessaire pour sauvegarder d'une façon efficace aussi bien les intérêts des acheteurs que ceux des vendeurs. Il semble que cette théorie ne soit pas sans fondement et qu'on puisse, dans une certaine mesure tout au moins, attribuer aux motifs que nous venons d'indiquer l'augmentation qui s'est produite en 1902 et pendant les premiers mois de 1903 dans les introductions de vins aux entrepôts.

Ce qu'il faut constater d'autre part, c'est la décroissance considérable survenue en 1901 et 1902, en ce qui concerne les chargements d'alcool entrés dans ces établissements, décroissance qui, par comparaison avec la moyenne des années précédentes, dépasse 30 p. 100. Ce fait tient à la diminution de la consommation causée par la surélévation des taxes au profit d'abord de la Ville, puis de l'Etat. Peut-être, cette diminution n'est-elle, au fond, qu'apparente, une quantité de spiritueux dont il est difficile d'apprécier l'importance échappant à l'impôt parce qu'elle est fabriquée et livrée en fraude à la consommation. Au demeurant, et en prenant l'ensemble des boissons et liquides entreposés, on doit convenir que, sauf en 1902 pour les vins, il s'est produit un affaissement sensible. Une nouvelle preuve, plus convaincante encore, de la situation assez peu satisfaisante des entrepôts réels, est fournie par l'examen des recettes annuellement encaissées par la Ville, du chef des locaux qu'elle loue aux négociants.

Nous nous sommes reporté, en effet, au compte général des recettes et dépenses de la ville de Paris pour chaque exercice financier depuis 1893, et les recherches faites dans ces documents officiels qui indiquent les produits constatés d'après les titres justificatifs nous ont permis de dresser le relevé que voici :

Produits des locations.

Années	A St-Bernard	A Bercy	Totaux
—	—	—	—
	francs	francs	francs
1893....	1.274.362	1.845.511	3.119.874
1894....	1.267.858	1.779.565	3.047.423

Années	A St-Bernard	A Bercy	Totaux
—	—	—	—
	francs	francs	francs
1895....	1.222.161	1.647.080	2.869.241
1896....	1.153.339	1.587.689	2.741.028
1897....	1.103.275	1.507.371	2.610.646
1898 ...	1.052.815	1.461.899	2.514.714
1899....	877.825	1.227.833	2.105.658
1900....	748.477	1.088.638	1.837.115
1901....	754.293	1.113.783	1.868.076
1902....	723.379	1.079.764	1.803.143
1903....	715.000 (1)	1.075.000 (1)	1.790.000

Encore convient-il de remarquer que, dans ces sommes figurent, en dehors du produit des locations, quelques minimes recettes accessoires qui ne sont d'ailleurs que des remboursements soit de contributions, soit de frais de surveillance ou de balayage.

Ainsi, en dix années de 1893 à 1902, le rendement des recettes de l'espèce a fléchi de 42 p. 100 environ. Il se comprend qu'en face de ces résultats la Ville se demande, comme elle l'avait déjà fait, il y a quelques années, s'il n'y aurait pas lieu pour elle de désaffecter un de ses entrepôts ; celui de Saint-Bernard — dont le nombre des locataires a diminué dans la proportion de 28 p. 100 (310 en 1893 contre 223 en 1902), — et de mettre en vente les terrains qui le composent. A vrai dire, la désaffectation ne paraît pas très commode à opérer actuellement, car la question, posée en 1899 alors que la municipalité avait ses coudées presque franches, a été formellement et à dessein résolue à cette époque dans le sens de la négative. Au cours de sa séance du 26 juin 1899 en effet, le Conseil municipal, sur la demande des entrepositaires représentés par la Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de la Seine et conformément aux conclusions d'un rapport présenté par M. Desplas au nom de la 2e commission, a voté la diminution, à partir du 1e juillet suivant, du tarif des loyers à Saint-Bernard, comme il avait été décidé par délibération du 24 mars précédent en ce qui concerne le tarif des locations à Bercy. C'est même ce qui explique le fléchissement important que l'on constate cette année là et l'année suivante dans le rendement des recettes.

En 1899, les boissons dites hygiéniques n'avaient pas encore été exonérées des droits du Trésor et de l'octroi et, par la diminution du taux des loyers, on espérait non seulement retenir les anciens locataires dont un certain nombre paraissaient vouloir s'installer, comme certains de leurs confrères, dans les magasins généraux de la banlieue, mais encore en attirer d'autres : surtout on tenait à les rassurer tous,

(1) Chiffres prévus au budget.

anciens ou nouveaux, sur l'avenir de l'Entrepôt général. Aussi,la Commission, après avoir écarté l'idée de borner la désaffectation même à la seule partie de Saint-Bernard appelée « Butte aux eaux-de-vie »,exprimait ainsi son opinion par l'organe de l'honorable rapporteur. « La désaffectation doit être définitivement abandonnée et cesser d'être le cauchemar des entrepositaires. Pour bien marquer à cet égard sa pensée, la Commission vous propose d'autoriser l'administration à consentir aux mêmes prix des baux individuels ou collectifs d'une durée maxima de dix-huit ans. » Il était seulement demandé que,sur le Préau ou Butte aux eaux-de-vie, un espace suffisant fût réservé pour édifier une caserne de sapeurs-pompiers en remplacement de celle installée depuis 1844 rue de Poissy, dans le cloître des Bernardins « seul vestige du collège des Bernardins construit au XIIIe siècle sur le clos du Chardonnet. » Certaines parties de ce cloître présentent de très remarquables spécimens d'architecture gothique.

Les locations à long terme qui, il y a lieu de le remarquer, n'existaient pas auparavant à Saint-Bernard, furent donc autorisées, la délibération du Conseil municipal ayant été sanctionnée par un décret du 20 juillet 1899. De fait, depuis cette époque, il a été consenti un certain nombre de baux de longue durée, et quelques-uns des entrepositaires qui en ont bénéficié, se croyant assurés de jouir paisiblement des locaux à eux concédés pendant une période d'années relativement considérable, ont fait procéder à des travaux plus ou moins importants pour améliorer leurs installations et engagé, par là même, des frais parfois élevés. En cas de désaffectation, il serait peut-être difficile au point de vue légal et certainement contraire à l'équité de ne pas leur tenir compte des dépenses ainsi effectuées sur la foi des traités.

Aussi bien s'est-on fait, pensons-nous, quelques illusions sur la somme que la Ville retirerait de la vente des terrains de Saint-Bernard. Certains ont parlé d'une recette possible de 35 à 40 millions, et même davantage. D'une étendue bien moindre que Bercy qui compte 42 hectares, l'Entrepôt général a une superficie de 14 hectares. Si on en retranche 4 pour la caserne et l'infirmerie des sapeurs-pompiers ainsi que pour les rues et les voies à percer,il resterait environ 10 hectares. Encore a-t-on parlé d'affecter sur les terrains de l'Entrepôt général un bâtiment pour les conseils des prud'hommes, voire même — projet inacceptable — d'autres bâtiments pour le transfert des magasins administratif et scolaire installés actuellement boulevard Morland. Quel pourrait être le prix moyen du mètre à Saint-Bernard? Suivant les appréciations, il varie beaucoup. En 1899, ce prix avait été estimé à 175 francs pour les terrains de la Butte aux alcools qui ne sont pas, il est vrai, les plus avantageux, comme ceux en bordure de la Seine par

exemple. D'autre part,dans le livre foncier de la Ville de Paris,ouvrage qui contient les documents réunis tout récemment par la commission des Contributions directes que préside M. Albert Fontaine, directeur à la Préfecture de la Seine, chargé d'établir le cadastre municipal,le prix moyen du mètre dans le quartier Saint-Victor est fixé à 265 francs.

Si nous considérons les frais de toute sorte qui incomberaient à la Ville (viabilité, indemnités, etc) et tout en tenant compte des économies qu'elle réaliserait d'ailleurs par la suppression du personnel placé dans l'établissement et des travaux d'entretien — nous estimons que le terrain ne donnerait pas, en moyenne, une recette nette de plus de 520 francs par mètre. L'emplacement est trop rapproché du Jardin des Plantes qui ne sera jamais considéré comme un voisinage agréable, surtout pendant les chaleurs de l'été; puis, comme le faisait remarquer le Préfet dans son mémoire sur le budget de 1903, à propos précisément de recettes à provenir de ventes d'autres terrains du domaine municipal,la situation actuelle du marché immobilier est peu favorable. A 250 francs le mètre et pour 10 hectares, la Ville retirerait donc de l'opération une somme de 25 millions qui, à 3 p. 100, — car il serait imprudent d'escompter un intérêt plus élevé — rapporterait 750.000 fr. guère plus que ce que perçoit actuellement la caisse municipale. Encore serait-il à craindre que, pour boucher plusieurs trous, la Ville ne se servît des 25 millions mis à sa disposition et ne se trouvât quelques années plus tard n'avoir plus ni le capital, ni la rente.

Toutefois, il est évident que si les recettes provenant des locations venaient à diminuer encore d'une manière sensible — ce qui, il faut le reconnaître, est probable — et si les frais d'entretien devenaient trop coûteux en raison de la vétusté des magasins, il serait nécessaire de reprendre la question de la désaffectation et de la résoudre, cette fois, dans le sens de l'affirmative; mais il ne semble pas qu'en tout état de cause il en soit ainsi avant quelques années tout au moins. Ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que les services municipaux examinent — simple étude, il est vrai, pour le moment — s'il n'y aurait pas lieu de relier par un raccordement l'entrepôt Saint-Bernard avec la voie ferrée de la compagnie d'Orléans, comme d'ailleurs l'entrepôt de Bercy avec la voie ferrée de la compagnie de Lyon.

E. Letourneur.

MORALITÉ ACTUELLE DES ENFANTS EN FRANCE

Un peuple ne vaut pas seulement par les richesses naturelles de ses terres et de ses eaux ; il vaut surtout par l'intelligence et l'énergie de ses habitants. Sur un sol ingrat, le petit peuple hollandais fut un grand peuple. Sur son même sol, l'Espagne a été puissante, riche, prospère, au cours d'une assez belle période ; elle est tombée ensuite, végétant durant plusieurs siècles, comme épuisée et sans vigueur. Tout est dans la valeur de l'homme ; et l'homme se forme ou se déforme dans l'enfant.

Après notre crise nationale de 1870-71, on parla haut et ferme en France de relèvement. Le relèvement moral de la nation ! tel fut le mot d'ordre ; et l'on pouvait croire que ce serait là le mot de ralliement de tous les citoyens français. Eh bien ! aujourd'hui, après un tiers de siècle, l'union de tous les bons citoyens pour le relèvement national ne s'est point faite, et, bien des forces se sont perdues dans des luttes vaines, stériles, funestes, et nous avons constaté certains faits de démoralisation parmi les enfants ; ainsi de nombreux enfants qui, à peine entrés dans les devoirs de la vie sociale, faiblissent et se tuent ; qui, sans crainte du châtiment et du déshonneur, s'ingénient contre le bien d'autrui et volent ; qui ne respectent même pas la personne, et dans leurs passions effrénées, attentent à la vie de leurs voisins, et, même de leurs parents. Il est triste de lire à ce sujet, dans les statistiques judiciaires, l'état inquiétant de ces suicides, de ces vols, de ces violences des enfants.

Et ce qui frappe plus encore, c'est la tendance à la formation d'une sorte de classe criminelle, dont les membres vivent du délit ou du crime. La statistique pénitentiaire nous montre (relevé de M. Levasseur), que la proportion des récidivistes, au total annuel des condamnés, s'est grossie en trente ans, de 1860 à 1890, de 27 à 46 p. 100. La courbe des crimes en France atteint son maximum entre 21 et 30 ans ; elle baisse un peu entre 30 et 40 ans et rapidement dans les années suivantes. La jeunesse est donc l'âge critique ; et tout dépend de la

direction au départ. C'est dans sa jeunesse que l'individu adopte la profession criminelle. Le grand objet du moraliste, du magistrat, du législateur doit donc être de prévenir le crime ou délit chez les jeunes gens.

Et n'allons pas accuser l'instruction de nuire au sens moral de la jeunesse. D'après les statistiques de 1872 à 1898, la proportion des illettrés a diminué de 36,45 à 15,17 p. 100. En 1874, sur un total de 283.768 conscrits, 18 p. 100 ne savaient ni lire ni écrire, et en 1894, sur un total de 337.109 conscrits, seulement 5,34 p. 100 étaient illettrés.

A quoi donc attribuer le recrutement de la classe professionnelle du crime, par les jeunes criminels. On note plusieurs causes capitales :

La multiplication des cabarets, dans tous les quartiers des villes et dans les villages les plus reculés, où les jeunes gens, seuls ou en compagnie de leurs parents, vont se dégrader corps et âme, par la consommation de boissons malsaines, et par des entretiens qui leur font perdre tout sens moral, tout respect des parents, tout esprit de famille. Depuis trente ans, le nombre des cafés ou cabarets a triplé, sous l'influence de politiciens, désireux de multiplier le nombre de leurs agents électoraux.

L'expansion d'une certaine presse immorale. Un ministre d'Etat a déclaré à la tribune de la Chambre des députés, que journellement à Paris, dans les rues, on expose aux passants et l'on vend plus de 30.000 journaux obscènes. Dans un discours au Sénat, M. Bérenger a déclaré qu'on trouverait difficilement en France un village où ne pénètrent pas ces feuilles pestilentielles.

Ainsi, par ces écoles pornographiques, les passions les plus basses sont excitées chez l'enfant ; ainsi par ces cabarets du vice, la fainéantise et l'abrutissement détournent le jeune garçon de l'atelier, du travail, de la vie réglée ; et pour comble de désordre, on lui offre en perspective, comme ressource, le vol ou l'aumône.

Tous ces fléaux ont sévi dans bien d'autres pays qu'en France ; mais dans quelques pays, en Angleterre et aux Etats-Unis, par exemple, les lois et certains efforts de bons citoyens ont agi vaillamment et avec succès ; les cabarets ont été limités, surveillés et interdits aux enfants ; les publications immorales ont été frappées de peines judiciaires ; et des associations se sont constituées pour assurer les poursuites ; il s'est même formé librement entre familles d'ouvriers des associations de tempérance, dont les membres s'engagent sur l'honneur à ne pas fréquenter les cabarets, et à s'abstenir chez eux de boissons fermentées.

Et enfin, et surtout, à l'action négative, on a ajouté l'action active

Les ouvriers, dès le jeune âge, ont appris, dans l'école, à prendre la responsabilité de leur vie, par la pratique des institutions de prévoyance.

Un criminaliste suisse, très autorisé, ancien directeur d'un pénitencier, M. le Dr Guillaume, a reconnu, dans un rapport officiel, que c'était une rareté qu'un condamné muni de livret de caisse d'épargne, comme si ce livret était un talisman qui préservait le porteur des tentations du vice. Et cela s'explique : l'ouvrier épargnant a pris la responsabilité de son existence ; il compte sur lui-même ; il est fortifié, grandi, sauvegardé, par cette fière pensée ; il ne saurait songer au vol, au crime, pour subvenir à ses besoins, pour satisfaire ses passions. Et ces ouvriers qui vivent vaillamment par eux-mêmes (self-supporting), ces professionnels de la vie correcte, sont au nombre de plus de onze millions en Angleterre, et de treize millions aux Etats-Unis ; et nous savons que les professionnels de la vertu se forment dès l'enfance, comme les professionnels du vice ; rappelons-nous donc que toutes les institutions de prévoyance populaire ont un mode d'initiation, c'est l'institution qui apprend à l'enfant, à l'écolier, par la pratique, par la pratique toujours libre de l'épargne, la vie sobre, sage, réglée, en vue d'une compensation prochaine, précise, *palpable* (disait le ministre d'Etat italien Quintino Sello) : institution de prévoyance qui éloigne l'enfant de toute idée d'aumône, d'abandon de soi, qui le rend maître de soi, et par là, le préserve du vice, du crime. Car tout vice vient de faiblesse ; et suivant la parole expérimentale de deux hommes d'Etat très soucieux de la force de leur peuple, Bismarck et Moltke : « Cet apprentissage de la vie économique et morale du peuple travailleur, par les Caisses d'Epargne scolaires, forme dès l'âge malléable les générations nouvelles à la domination de soi, à ces vertus domestiques et sociales qui constituent chez les adultes les caractères forts, virils ».

Et non seulement les enfants de nos écoles ont trouvé, dans ces exercices scolaires de la prévoyance dans la caisse d'épargne scolaire, un certain contre-poids pour se sauver des tristes influences qui, dans ce dernier tiers de siècle,ont travaillé contre la moralité des enfants du peuple, mais ils viennent de faire une nouvelle preuve de leur utile action sur les adultes,en édifiant leurs familles dans la crise que viennent de subir les caisses d'Epargne ; alors que pendant la période violente de cette crise, l'excédent des retraits sur les dépôts avait été de près de 30 millions de francs par dizaine, cet excédent s'est réduit à 2 millions ; il a suffi, en 1902, comme lors des crises de 1882 et 1893, que les instituteurs disent à leurs écoliers, à l'occasion de l'exercice scolaire de l'épargne, en *leçons de choses*, que les dépôts sont placés

sous la garantie de l'Etat, de la nation française, riche et honnête. Et les écoliers ont rapporté ces leçons de choses, le soir dans leurs familles; et la confiance a pu renaître, sous la parole de ces petits apôtres. Et ces petits apôtres se sont ainsi consacrés professionnels de la sagesse, au lieu de devenir clients professionnels de l'aumône, du vice, de la débauche, du crime.

Les administrateurs de nos Caisses d'épargne comprennent bien ces enseignements d'expériences, car ils ont à cœur de maintenir en bonne voie, en état prospère leurs Caisses d'épargne, dont ils ont accepté le patronage et la direction ; et ils savent que les Caisses d'épargne scolaires ont été et peuvent être encore les séminaires de la saine et forte éducation populaire, l'apprentissage des bonnes mœurs, le recrutement des classes économes, des clients des Caisses d'épargne : éléments de l'ordre social dans la liberté.

Malheureusement, l'action moralisatrice de nos Caisses d'épargne scolaires a été trop souvent, en France, diminuée, combattue, par les causes que nous avons signalées, et aussi par certains procédés qui, sous couleur d'un certain système de prévoyance scolaire prétendue « mutuelle », tendent à affaiblir la virilité de l'ouvrier, à le courber sous la main de l'aumône ; et cela dans la pensée de gouverner plus aisément des serfs, des serfs « émasculés » (ont dit les éducateurs allemands) au lieu de former des hommes, des hommes libres, capables de bien user de leur liberté, travailleurs se soutenant par le travail et la prévoyance, citoyens capables d'obéir, non à des pourvoyeurs de pain et de plaisir (*panem et circences*), mais à des chefs sincèrement dévoués à l'élévation morale et économique du peuple, qu'ils veulent servir et non exploiter, qu'ils veulent voir debout et non pas courbé sous l'aumône, avili.

A. DE MALARCE.

ESQUISSES DE LA VIE AMÉRICAINE

I

L'Américain du Nord est le cauchemar de l'Europe. Les hommes d'état, les publicistes, les producteurs, les travailleurs du vieux monde perdent le sommeil quand ils y pensent. Ils se diminuent et le grandissent. Leur imagination lui prête une taille colossale. Ils se figurent n'être que des Lilliputiens tandis que leur progéniture de ce côté de l'Atlantique aurait acquis les proportions énormes de Gulliver. Photographions-le. Nous allons le montrer travaillant, buvant, mangeant, s'habillant et s'abritant.

Nous sonnons au nº 7039 de Ridge-Avenue, à Roxborough, Pensylvanie.

II

« Madame Macclennen, s'il vous plaît? »

« Je suis madame Macclennen. Vous désirez ?

« Prendre ma pension chez vous. »

« Avez-vous des références ? »

« Oui, M. Edmunds, maraîcher, chez lequel je travaille. ».

« Très bien. Je connais M. Edmunds. Le prix de la pension est de 22 fr. 50 par semaine,y compris le blanchissage et le raccommodage. »

« C'est entendu. Je gagne 45 francs par semaine comme journalier En payant 22 fr. 50 pour une pension, il me reste 22 fr. 50 par semaine pour mes autres dépenses. Je viendrai demain à midi, pour le dîner.

III

Le journalier

Nous étions cinq à table : trois charretiers gagnant 70 francs par semaine. Leur journée était, en moyenne, de quatorze heures, dont trois pour le pansement et les soins a donner aux chevaux. Il y avait ensuite un carrossier, artisan travaillant pour son propre compte et réparant des voitures. Enfin madame a ses deux fils.

Afin que le lecteur puisse se rendre compte de la quantité de travail fournie par le journalier de ce pays, nous allons lui mettre sous les yeux le menu de nos repas :

12 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Fromage de Chester.
Compote de porc.
Tarte au fromage.
Chocolat, thé, café.

12 avril 1903. *Dîner* : Poulet casserole.
Pommes au jus.
Fromage Chester.
Tarte aux pêches.
Fruits, dessert.
Cacao, café, thé.

Souper : Perche frite.
Pommes de terre au beurre.
Compotes, confiture, tarte.
Thé, café.

13 avril 1903. *Déjeuner* : Jambon rôti.
Crépinettes aux mirabelles.
Compote de pêches.
Chocolat, thé, café.

Dîner : Poule au blanc.
Rosbif sauce tomate.
Fromage Chester.
Tarte aux pêches.
Compote de poires.
Chocolat, thé, café.

Souper : Perche frite au beurre.
Pommes à l'anglaise.
Fromage, tarte, compote.
Thé, café.

14 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Pommes au beurre.
Fromage, compotes.
Chocolat, café, thé.

Dîner : Pâté de veau, pommes.
Fromage, confiture de mirabelles.
Tarte aux raisins.
Thé, café.
Souper : Gigot d'agneau.
Pommes rôties.
Fromage, tarte aux pommes.
Dessert, thé, café.

15 avril 1903. *Déjeuner* : Œufs à la coque.
Pain beurre.
Jambon rôti.
Côte de veau aux pommes.
Fromage Chester.
Confiture mirabelle.
Petits gâteaux.
Chocolat, café, thé.
Dîner : Gigot froid sauce tomate.
Côte de porc épinards.
Compote de poires.
Chocolat, café, thé.
Souper : Côte de veau milanaise
Pommes à l'anglaise.
Fromage, confiture.
Tarte aux pommes.
Café, thé.

Nous prenons ces repas dans une salle à manger, chauffée jour et nuit, d'octobre à fin avril. Un tapis épais couvre le plancher. Dans un coin une chaise longue où l'un ou l'autre des journaliers s'allonge avant le repas ou après le souper. En face une chaise-berceuse où un autre peut se balancer en lisant le journal. Puis la machine à coudre de Madame. Des rideaux blancs aux fenêtres. Une cage et un canari, voilà l'ameublement. Tout à côté se trouve la cuisine : une cuisinière au gaz, une grande armoire, l'eau de la ville. De l'autre côté, le salon meublé d'un superbe piano, d'un petit secrétaire, un canapé, quelques fauteuils très élégants; un tapis superbe; de ceux que l'on rencontre dans les riches appartements de Paris. On le trouve dans le vestibule et aussi dans l'escalier conduisant au premier, où il y a trois chambres au-dessus desquelles se trouve deux mansardes bien meublées comme le reste. Bref, figurez-vous la maison et l'ameublement d'un bourgeois de Paris habitant la banlieue et gagnant trois mille six cents francs l'an, $70 \times 52 = 3.640$ à quoi se monte le salaire de M. Macciennen, comme

charretier. Vous y ajoutez les bénéfices que Madame tire annuellemens des quatre pensionnaires, et une douzaine de poules, d'un jardin de 20 ares qu'elle cultive soigneusement, en se faisant aider, un jour par semaine, d'avril à fin octobre, par un journalier auquel elle donne 7 fr. 50 pour dix heures de travail.

Bien nourris, bien logés, mes charretiers sont aussi bien vêtus et bien chaussés. Chacun d'eux a une paire de bottines fines, une paire de bottes de gendarmes,une paire de bottes de caoutchouc,un imperméable.

Ils sont bien élevés, très réservés dans leur langage, écrivent, lisent les journaux.

La famille du Journalier.

Nous venons de voir la maison, l'ameublement, le vêtement, la nourriture. La famille nous intéressera davantage. M. Macclennen est d'origine écossaise, probablement; il est presbytérien. Taille : 1 m. 75 environ. Ni gras, ni maigre, énergique. Sa femme, d'une taille au-dessus de la moyenne, est plus large des épaules que lui, ce qui est assez généralement le cas ici. Elle a du sang allemand, et du sang anglo-saxon dans les veines; mais elle ne ressemble ni aux Anglais ni aux Allemands, ce qui est toujours le cas ici. Parmi les descendants des diverses races européennes,vous ne retrouvez jamais le type originaire. Ils ne sont ni Allemand, ni Anglais, ni Irlandais, ni Ecossais, ni Français, ni Hollandais, quoiqu'ils portent des noms de ces divers peuples. Le climat, le sol, la nourriture, les mariages en font des « Yankees ». Physiquement, intellectuellement, et moralement, entre celui-ci et l'Européen, son aïeul, il y a un abîme.

Avant son mariage Mme Macclennen était couturière. Elle a neuf frères et sœurs. J'en ai vu une, couturière aussi. Mais c'est une demoiselle. Elle a les allures et l'éducation de la fille d'un gros propriétaire français. Mon hôtesse fait toute la besogne de la maison. Elle cuisine pour son mari, ses quatre pensionnaires, ses deux enfants, fait leur lessive, et repasse leur linge.

Son fils aîné, portrait du père, a neuf ans. Aussitôt qu'il est levé, sa mère l'envoie à son piano, dans le salon, pendant une heure, et après régulièrement à l'école. Le cadet, portrait de la mère, a 7 ans. Aussitôt debout, il a aussi quelque travail avant la classe. Après ils vont vendre aux amis et connaissances la verdure du jardin. « Voyez-vous, Monsieur, me dit Mme Macclennen : il faut qu'ils travaillent; mais il faut aussi qu'ils s'instruisent. Ça leur permet de se mieux diriger dans la vie. L'exercice fortifie leur intelligence; mais aussi la nourriture. C'est pourquoi nous mangeons assez souvent du poisson. Le médecin m'a dit que « cet aliment développe le cerveau. »

Ces deux enfants s'acquittent vivement de toute espèce de messages et de travail. Comme leur tante, dont il est parlé plus haut, ils sont vêtus comme les enfants d'un bon propriétaire français. Ils en ont les allures et le langage. Leur père voiture toute la journée. Leur mère est rivée aux soins du ménage de six à dix heures du soir.

Vous pourrez juger sur ce qui précède ce qu'on nomme ici le *Standard of american life*, c'est-à-dire le niveau moyen du vivre de l'ouvrier américain, qui dépasse celui de la plupart des bourgeois de France, et à plus forte raison d'Europe.

*
* *

Dans sa *Morale des différents peuples*, Herbert Spencer ne mentionne pas celle de certains naturels du Delaware. Ils sont convaincus que les suffrages sont une marchandise comme le porc et le lard. Le possesseur de ce bien inestimable le vend. Le consommateur l'achète. Vendeur et acheteur, bras dessus bras dessous, se rendent au scrutin afin de prouver leur mutuelle honnêteté. Il n'y a rien à reprendre Le vendeur a ses deux dollars en poche ; l'acheteur son suffrage dans l'urne. L'un et l'autre sont d'une délicatesse parfaite. Des réformateurs obtus et téméraires ont tenté d'ériger en délit cette légitime transaction. Sous la pression formidable de la presse, des églises chrétiennes, de l'opinion publique, la législature avait aboli les garanties tutélaires qui entouraient le contrat passé entre l'acquéreur et le vendeur du vote. Heureusement l'autorité préposée à la sauvegarde de la morale publique veillait, dans la personne du Gouverneur de l'Etat nommé par le Boss. En vertu d'un ukase par lui signé, la loi garantissant la livraison du suffrage vendu est remise en vigueur. Le jour n'est pas éloigné où l'électeur convaincu d'avoir trompé son acheteur sera attaché au pilori, deshabillé et fouetté par le shériff armé d'un fouet de cuir neuf de trois pieds de long. Ce châtiment a été infligé le 9 mai 1903, à Dover, a deux fermiers blancs du Delaware qui avaient volé 51 livres de poulets à un voisin. La propriété d'un suffrage acheté et payé n'est pas moins sacrée que la poule. Il suffira de signaler cette lacune à l'auteur de la *Morale des différents peuples*. L'illustre écrivain la comblera dans la prochaine édition de son ouvrage.

Tout ceci suggère quelques réflexions. Deux dollars, l'impunité, voilà l'appât qui détermine l'électeur. Mais l'acheteur, comment rentre-t-il dans ses débours ? Il y a des millions d'électeurs. Les avances sont considérables. Le trafiquant de suffrages entend les récupérer et de plus faire un honnête bénéfice. Où le trouvera-t-il ce gain ? Des notes accumulées devant nous, et extraites des journaux républicains les plus autorisés vont nous l'apprendre. Nous citons textuellement : « Aujourd'hui 16 mai 1903, le juge Elliot a condamné à six années de

travaux forcés un ancien maire qui était également un meneur politique tout puissant. » Qu'avait-il fait ? Dans l'exercice de ses fonctions il extorquait de l'argent aux femmes soumises. En voici un deuxième autrement influent : Il présidait le Sénat, il était vice-gouverneur de l'un des grands Etats de l'Union. L'agent législatif — remarquez l'appellation, elle est suggestive — du Baking Power Trust de New-York, lui dit devant un autre sénateur : « J'ai pour le Sénat 75.000 francs. Je désire que vous les distribuiez. » Il décline cette offre, mais déclare avoir reçu, après, 7.500 francs pour sa part, plus 50.000 francs à répartir entre sept sénateurs. Toujours dans le même Etat, un autre sénateur, tourmenté par sa conscience, raconte au procureur ce qui suit : « Quand il s'est agi de passer la loi créant une commission des livres scolaires, le Trust des livres scolaires offrit une forte somme. Je touchai 5.000 francs, d'autres autant, quelques-uns peut-être plus. Une autre fois il fut résolu d'étouffer tous les projets de loi en commission. De ce chef, je touchai 1.250 francs. L'on nous offrait de l'argent pour toute chose de quelque importance. Les chemins de fer, les tramways étaient toujours très actifs et leurs représentants nous payaient.

La prescription étant acquise après trois ans pour ces crimes, des délinquants cités par ce sénateur ne peuvent pas être poursuivis. Aux Etats-Unis il y a des législateurs prévoyants.

Mais les conseillers municipaux le sont moins. Témoin ceux de Philadelphie. Deux capitalistes sollicitent la concession des chemins de fer aériens et souterrains à construire. L'un d'eux se présente les mains vides. L'autre offre à la ville 12.500.000 francs pour la concession. Naturellement les conseillers municipaux ont donné la préférence au concessionnaire qui n'offrait rien à la ville. Qu'a-t-il fait des 12 millions et demi dont une municipalité munificente lui fait cadeau. Cela ne se dit pas. Cela se siffle.

Dans cette même ville des administrateurs d'écoles, tous politiciens, viennent d'être condamnés à la prison. Ils levaient tribut sur les institutrices sollicitant un emploi. La police vient de donner la chasse aux maisons de jeu, commanditées par de gros capitalistes. A Philadelphie toujours. Un détective fait la déclaration suivante : « Certains policiers spéciaux des districts qui louaient des cottages sur les bords de la mer, portaient des diamants aux doigts et des panamas sur la tête, devront chercher d'autres ressources que celles qu'ils prélevaient sur les vendeurs de boissons alcooliques sans licences, et sur les maisons de jeu. » Certains agents tirent de cette source des revenus princiers. A Brooklyn l'un d'eux vient d'être révoqué. Il a, pour se consoler une fortune d'un million au bas mot. Inutile d'ajouter que le jeu, l'alcool et les belles, florissaient dans son quartier. Aussi ces sortes d'emplois sont avidement recherchés.

Les capitaux consacrés à l'achat des électeurs donnent ici, comme on le voit, des intérêts usuraires. C'est pourquoi les élections générales se font à coup de millions. Celle du Président plus que toute autre. Un journal républicain nous fournit là-dessus les détails piquants que voici : « On vient de résumer les motifs qu'ont les *intérêts* pour haïr M. Roosevelt.

« On met en évidence, ensuite, l'habileté des financiers à ourdir des trames secrètes ; la puissance des compagnies de chemins de fer ; on affirme que la popularité du candidat n'est qu'une paille devant une locomotive, en face de ceux qui, la carte sous les yeux, décident où les électeurs s'achètent au plus bas prix. Le mot d'ordre est : Il faut détruire Roosevelt. Tout d'abord on ne favorisera aucun candidat. On les flattera tous de quelque espérance pour les décider à pousser à la roue. On affirme que dans le Sud le terrain est assuré, que l'on gagne dans le Nord, et que l'on est à peu près sûr de disposer de la majorité parmi les 90 sénateurs et 386 députés chargés de l'élection présidentielle. »

La querelle est ancienne. Elle remonte au vote de la loi soumettant à l'impôt les concessions dans l'Etat de New-York. Cette taxe fut votée sur les instances de M. Roosevelt, alors Gouverneur de l'Etat de New-York. La finance irritée se débarrassa du gouverneur, et lui donna, comme fiche de consolation, la vice-présidence de la République. Cet héritage présomptif le réduisait à l'inaction et au silence, à peu près comme le prince de Galles pendant le règne de la reine Victoria.

Celui-ci, devenu roi d'Angleterre, s'est signalé par d'heureux changements : la pacification de l'Afrique du Sud, la pacification de l'Irlande, le rétablissement de relations cordiales avec la France, en un mot,par des actes d'une politique libérale, civilisatrice, et pacifique.

Celle du Président des Etats-Unis ne revêt pas précisément ces caractères. Pendant son récent séjour en Californie, comme le héros de Lafontaine, il détrônait le sophi, c'est-à-dire les puissances qui naviguent dans l'Océan pacifique, dont M. Roosevelt veut faire un lac américain. Il n'a pas dit où il s'arrêterait. Entend-il partir des Philippines pour s'emparer du Japon, mettre ensuite la main sur la Chine, conquérir l'Inde Anglaise, et ne s'arrêter qu'au Golfe Persique, comme Alexandre-le-Grand? C'est un programme bien vaste pour un Président éphémère.

En attendant, si on veut l'en croire, on fondra des canons, on construira des cuirassés, tandis que des milliers d'enfants courent les rues parce qu'il n'y a pas de place dans les écoles ou que les instituteurs manquent.

Pourquoi se préparer à des travaux d'Hercule dans le Pacifique,

quand on a sous la main les écuries d'Augias à nettoyer ? le trafic des suffrages dans toutes les élections, l'élection présidentielle comme les autres. Comme on vient de le voir, les adversaires du Président ont préparé leurs batteries et arrêté leur plan de campagne. Il semble donc naturel qu'il consacre tous ses soins à les déjouer dans son intérêt et dans l'intérêt de la nation entière. Loin d'agir en ce sens, il donne des gages à la protection douanière qui élève progressivement le prix de toutes les choses indispensables. Malgré l'opposition de la commission du Sénat de Washington, il maintient dans son emploi un procureur de district, appuyé par les acheteurs de suffrages du Delawarre, et place leurs protégés dans toute espèce d'emplois. Personne mieux que lui ne sait que toutes les corruptions qui soulèvent le cœur de la population honnête sont l'œuvre de ce qu'il nomme, dans l'un de ses ouvrages, « *la classe riche perverse* », the « wicked rich class. » C'est dans cet arbre pernicieux, ce mancenillier, qu'il devrait porter la hache. Il est pénible d'être témoin d'une aussi soudaine élévation, accompagnée d'une chute aussi prompte et aussi profonde.

LABORER.

Philadelphie, 27 avril 1903.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Mai* 1903).

2. — **Loi** modifiant l'article 263 du tarif général des douanes concernant le citrate de chaux (page 2781).

6. — **Décret** érigeant et organisant en section le secrétariat des archives nationales (page 2838).

7. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre des Colonies sur la marche générale du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1901 (page 2861).

8. — **Décret** fixant les droits d'assurance à percevoir sur les envois de valeur déclarée à destination du Japon, de l'île de Ceylan et des établissements des Détroits, expédiés par la voie d'Italie et des paquebots anglais ou allemands (page 2886).

9. — **Loi** portant règlement définitif du budget de l'exercice 1897 (page 2901).

— **Décret** modifiant les conditions de livraison et les prix de vente des cigares de luxe fabriqués à l'étranger (page 3009).

— complétant et modifiant les tableaux annexés au décret du 4 septembre 1901 portant règlement d'administration publique sur la livraison en franchise du droit de consommation des sels destinés à l'industrie (page 3010).

— fixant le prix de vente, pour la France et l'Algérie, de la poudre à feu destinée à combattre la grêle (page 3010).

— **Rapport** suivi d'un décret réglementant la vente des armes et des munitions dans les colonies de l'Afrique occidentale (page 3013).

10. — **Décret** reconnaissant comme établissement d'utilité publique l'union des sociétés de gymnastique de France (page 3029).

12. — portant approbation et publication du protocole signé à

Washington, le 27 février 1903, entre la France et les Etats-Unis du Vénézuela pour le règlement des réclamations contre le Vénézuela (page 3069).

— ouvrant un crédit supplémentaire de 20.000 têtes pour l'admission en franchise, à l'entrée en France, de moutons d'origine et de provenances tunisiennes (page 3070).

— **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur les sociétés d'habitations à bon marché (page 3073).

13. — suivi d'un décret portant réglementation de l'émigration des indigènes de Madagascar et dépendances (page 3106).

— suivi d'un décret réglementant l'immigration à Madagascar et dépendances (page 3107).

15. — au Président de la République, suivi d'un décret portant réglementation des contrats de travail au Congo français (page 3151).

16. — **Décret** sur la clavelisation des animaux de l'espèce ovine en Algérie (page 3177).

— **Rapport** au ministre de l'Agriculture sur l'épandage des eaux d'égout (page 3179).

17. — **Décret** relatif à l'attribution, en 1903, des majorations de pensions de la caisse nationale des retraites (Loi du 31 décembre 1895) (page 3189).

18. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission de classement pour l'application de la loi sur la relégation pendant l'année 1901 (page 3205).

20. — suivi d'un décret prononçant la dissolution de congrégations et la fermeture d'établissements congréganistes dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (page 3245).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour les conditions de livraison et les justifications d'emploi de la saccharine ou de toute autre substance édulcorante artificielle (page 3246).

22. — **Rapport** suivi d'un décret portant suppression du conseil général de Tahiti et Mooréa et création d'un conseil d'administration des établissements français de l'Océanie (page 3288).

27. — au ministre de la Guerre par la commission de recherche des meilleurs procédés d'achats de denrées agricoles par l'administration de la guerre (page 3371).

28. — au garde des sceaux, ministre de la Justice, sur les résultats de l'application, pendant l'année 1902, des dispositions du code civil relatives à la nationalité et à la naturalisation (page 3397).

— adressé au ministre des Travaux publics par la commission de surveillance des épandages des eaux d'égout de la ville de Paris dans les régions de Méry-Pierrelaye et Carrières-Triel (page 3401).

30. — suivi d'un décret modifiant les frais de service et les abonnements pour frais de bureau, chauffage et éclairage des chefs du service colonial dans les ports de commerce (page 3432).

31. — **Décret** portant promulgation de la convention relative au régime des sucres conclue à Bruxelles, le 5 mars 1902, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède et du protocole de clôture qui y est annexé (page 3446).

SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUIN 1903.

Nécrologie. — MM. Clamageran.
Communication. — Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, en août 1903.
Discussion. — De la répercussion des droits de douane.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, président. A la réunion assiste, comme invité par le Bureau, M. William H. Tolman, directeur de l'American Institute of Social Service, de New-York.

M. Frédéric Passy, président, en ouvrant la séance, annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. Clamageran, sénateur inamovible, auteur de nombreux travaux de la plus haute valeur et notamment d'une étude historique des impôts, en quatre volumes, qui restera comme l'un des meilleurs ouvrages sur cette importante matière. M. Clamageran, dit-il, à qui sont dues, en outre, de remarquables études sur diverses questions politiques, morales et économiques, et que sa compétence avait un moment désigné pour le ministère des Finances, était avant tout un caractère. Sa santé, depuis plusieurs années déjà, sans l'empêcher de travailler, le tenait éloigné de nos réunions ; mais il n'avait pas cessé de s'y intéresser, et ceux d'entre nous qui ont pu le connaître lorsqu'il y venait encore ont conservé de lui un souvenir dont ils me sauront gré de me faire l'interprète.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente les publications reçues par la Société depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste ci-après. Il y signale particulièrement une

proposition de loi émanant de la Ligue pour la représentation proportionnelle, dont la discussion aura lieu avant longtemps à la Chambre des députés. Il signale encore l'importante édition des *Tables de mortalité* faite par les soins du Comité des Compagnies d'assurances sur la vie.

M. E. Levasseur, vice-président de la Société, annonce que le prochain Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences se tiendra à Angers, au commencement d'août. Le président de l'Association étant, cette année, un économiste, M. Levasseur lui-même, la question d'ordre général qui sera proposée aux discussions du Congrès sera celle-ci : *Des octrois et des résultats produits depuis deux ans par les taxes de remplacement.*

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte pour sujet de discussion la question suivante, formulée par MM. des Essars et Daniel Zolla.

De la répercussion des droits de douane.

M. des Essars expose ainsi le sujet :

L'incidence des droits de douane, comme celle de la plupart des impôts indirects, est, dit-il, extrêmement obscure. Tous les protectionnistes et beaucoup d'excellents économistes avaient supposé que les prix sur un marché protégé devaient être égaux aux prix des marchés libres plus le droit. Il n'en est rien. Si les choses se passaient ainsi, les courbes des prix d'un même objet à Londres et à Paris seraient parallèles, ce qui est contraire à l'expérience. La formule que je viens de rappeler donne tout simplement le maximum des prix sur les marchés protégés ; il n'est atteint que dans de rares circonstances.

L'orateur a cherché quelles pouvaient être les forces qui ramenaient les prix virtuels aux prix réels. Elles sont nombreuses et très compliquées.

Tout d'abord, quand un marché se ferme, les prix baissent sur les marchés concurrents : le théorème a été démontré par Cournot par une voie purement mathématique ; le raisonnement le plus simple et l'observation conduisent au même résultat. La comparaison des valeurs à l'importation données par la Commission des douanes prouve que non seulement les marchandises taxées, mais aussi les marchandises exemptes ont baissé à la suite du tarif de 1892.

La contre-preuve peut se faire par la comparaison des coefficients avant et après le traité de commerce de 1860.

Le public, qui ne se rend pas compte de ce qui appartient aux prix et de ce qui appartient aux droits, voyant à la suite de l'établissement d'un droit les prix hausser moins qu'il ne l'attendait, est disposé à croire que les économistes exagèrent l'influence du droit de douane.

La baisse sur les marchés voisins qui réagit sur le marché national est un phénomène relativement peu important à côté de la concurrence intérieure.

Au début de l'application du droit, celui-ci joue à peu près pour sa pleine valeur, mais il donne aux protégés des profits exceptionnels. Il y a là un véritable phénomène de rente, tout le monde veut en profiter, on augmente la production des usines existantes, on en crée de nouvelles et, sous la pression de cette concurrence,les prix baissent si bien que les plaintes des protégés sont toujours aussi vives.

On n'a pas besoin de rappeler la mévente des vins et les réclamations des producteurs de blé. Les industriels des Etats-Unis, qui sont pourtant vigoureusement protégés, ont déclaré devant l'*Industrial commission* que sans les trusts et les combinaisons industrielles, ils auraient dû s'arrêter faute de bénéfices.

En réalité, même avec la protection, il s'établit un état d'équilibre défini par la condition que les échanges se font sans profit ni perte. Cet équilibre se réalise toujours à moins que les industriels n'obtiennent des primes à l'exportation ou que le gouvernement ne fasse de la fausse monnaie. Dans ces cas, les prix parcourent une courbe de poursuites à la recherche d'une position d'équilibre qui se déplace incessamment.

Si aux causes qui viennent d'être énumérées, on ajoute les conditions spéciales à chaque marché : change, taux de l'escompte, délais de livraison et de paiement, etc., on comprendra que la courbe des prix en soit fortement influencée et que la tentative d'exprimer les prix du marché protégé en fonction des prix du marché libre et du droit de douane, doive, dans l'état de nos connaissances, être considérée comme à peu près chimérique.

Il ne s'ensuit pas toutefois que l'on doive considérer le protectionnisme comme inoffensif ou indifférent. L'orateur croit pouvoir démontrer, au contraire, qu'il atteint rudement le consommateur.

Pour se rendre compte del a manière dont il agit, M. des Essars a d'abord examiné, à la même date, 14 articles identiques,exempts des droits en France et en Angleterre. Il a ramené les prix anglais aux unités françaises de poids et de mesure, et ensuite additionné prix français et prix anglais. L'*index number* ainsi obtenu est

318,54 en France et 326,52 en Angleterre. On peut en conclure que les frets et les dépenses accessoires sont sensiblement les mêmes pour le Havre et pour Liverpool. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause des différences entre les prix anglais et les prix français.

Comme en définitive le consommateur achète au détail, s'il y a sur lui une répercussion des droits de douane, c'est dans les prix du détail que l'on pourra l'observer.

Pour la calculer, l'orateur a pris les catalogues d'une grande maison de Paris et d'une grande maison de Londres. Il a pu identifier 46 articles d'épicerie dont le prix total est de 109 fr. 95 à Paris et de 84 fr. 09 à Londres. Les droits de douane et d'octroi ressortent à 11 fr. 34 à Paris et à 1 fr. 57 à Londres. Les prix nets sont de 98 fr. 61 à Paris et de 82 fr. 52 à Londres. Les droits de douane et d'octroi ne suffisent pas pour expliquer cette différence, toutefois, on peut admettre qu'en empêchant la communication des marchés, ils empêchent le nivellement des prix — qui n'est jamais parfait, tant s'en faut, puisque, d'un quartier à l'autre de Paris, les prix sont fort différents — et qu'ils sont pour quelque chose dans l'écart de 19 0/0 que nous constatons au détriment du consommateur français.

Pour la boucherie, les prix anglais et français sont assez voisins. L'index brut établi sur 18 articles est 23 fr. 80 à Paris, l'index net 22 fr. 55; à Londres l'index est 21 fr. 29. Il est vrai que M. des Essars n'a pu comparer que la viande de bestiaux anglais et de bestiaux français sans tenir compte de la viande frigorifiée argentine ou australienne qui joue un grand rôle dans l'alimentation de nos voisins.

Il n'a pas pu identifier les articles d'habillement, mais il a de bonnes raisons de croire qu'à qualité égale, en Angleterre le vêtement est beaucoup moins cher qu'en France.

En résumé, il serait porté à penser, d'après ce qui précède, que le consommateur paie au détail beaucoup plus que le droit acquitté par l'intermédiaire sans que le producteur pour qui, en somme, est faite la protection, y trouve grand profit.

M. **D. Zolla** prend ensuite la parole.

En étudiant, il y a quelque temps, la question de la crise agricole, nous avons été amenés, dit-il, à rechercher dans quelle mesure la protection douanière accordée aux producteurs pouvait avoir provoqué une hausse des prix.

Ce problème de la répercussion des droits de douane sur les

cours est extrêmement délicat ; il s'agit d'éliminer successivement les causes d'erreur et de préciser des différences de prix qui puissent être réellement attribuées à l'influence des taxes protectrices à l'exclusion des autres faits économiques ayant agi dans le même sens ou en sens inverse.

La méthode qui lui a paru, tout d'abord, la plus sûre consiste à choisir des marchandises d'un type uniforme et de qualité équivalente ou très sensiblement équivalente sur la plupart des grands marchés, et de comparer les variations simultanées de leurs cours : 1° sur le marché protégé par des droits de douane ; 2° sur un ou plusieurs marchés libres, dans des pays, par exemple, où les marchandises choisies ne sont pas taxées à l'entrée.

Comme denrées agricoles d'un type à peu près uniforme et de qualité sensiblement équivalente M. Zolla a trouvé : 1° le froment et 2° la viande fraîche de boucherie provenant d'animaux abattus dans les pays mêmes dont les marchés pouvaient être étudiés.

Comme exemples de marchés différents sur lesquels ces deux marchandises sont frappées d'un droit de douane ou admises en franchise, il a désigné les marchés français et anglais.

Voici quelles ont été les variations du prix de l'hectolitre de blé-froment en France et en Angleterre depuis 1876 jusqu'à 1898. Durant cette période de vingt-et-un ans, aucune taxe n'a frappé les blés étrangers chez nos voisins. En revanche, la législation douanière de la France a beaucoup varié dans le même intervalle. Avant 1885 le froment n'acquittait qu'un droit de 0 fr. 60 par quintal ; en 1885 ce droit est porté à 3 francs, puis à 5 francs en 1887 et à 7 francs en 1894.

L'orateur relève en même temps l'écart constaté entre les prix français et anglais.

Prix de l'hectolitre de blé en France et en Angleterre[1].

PÉRIODES TRIENNALES	Prix en France.	Prix en Angleterre.	Ecart entre les deux cours.
—	—	—	—
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1876-1878..........	22 38	21 40	0 98
1877-1879..........	22 80	21 10	1 70
1878-1880..........	22 63	19 30	3 33
1879-1881..........	22 33	19 10	3 23

[1] Les chiffres du tableau ont été empruntés : 1° pour la France, aux statistiques officielles et notamment au *Bulletin du ministère de l'Agriculture*; 2° pour l'Angleterre, aux mercuriales publiées par le *Board of Agriculture*.

PÉRIODES TRIENNALES	Prix en France	Prix en Angleterre	Ecart entre les deux cours
—	—	—	—
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1880-1882..........	22 23	19 30	2 93
1881-1883..........	20 98	18 90	2 08
1882-1884..........	19 47	17 10	2 37
1883-1885..........	17 90	15 70	2 20
1884-1886..........	17 16	14 30	2 86
1885-1887..........	17 29	13 80	3 49
1886-1888..........	17 98	13 70	4 28
1887-1889..........	18 48	13 80	4 68
1888-1890..........	18 79	13 40	5 30
1889-1891..........	19 36	14 10	5 26
1890-1892..........	19 16	14 20	4 96
1891-1893..........	18 33	13 40	4 93
1892-1894..........	16 54	11 40	5 14
1893-1895..........	15 38	10 30	5 08
1894-1896..........	14 81	10 30	4 51
1895-1897..........	16 02	11 30	4 72
1896-1898..........	17 80	12 90	4 90
1897-1899..........	18 ..	12 90	5 10
1898-1900..........	16 60	12 40	4 20

Ce tableau présente une singularité. Au lieu de relever les cours annuels, l'orateur les a groupés de façon à constituer des moyennes triennales successives qui ne diffèrent les unes des autres que par les chiffres relatifs à l'année nouvelle. Cette méthode a l'avantage d'atténuer les brusques variations tout en laissant voir la tendance générale des cours à s'élever ou à s'abaisser. Dans les documents anglais, il en est fait un fréquent usage, et on l'a adoptée ici.

Il est visible que les cours du froment se sont graduellement abaissés en Angleterre comme en France. La baisse est même plus rapide et plus marquée chez nos voisins, surtout à partir de 1885. L'*écart moyen* existant entre les cours français et anglais s'accentue à la même époque. C'est là très certainement une conséquence de l'établissement des droits de douane protecteurs.

Pour vérifier l'exactitude de ses conclusions et celle des chiffres qui leur servent de bases, M. Zolla a dressé un second tableau en utilisant les moyennes annuelles et non plus des moyennes triennales. Si l'on remonte jusqu'à 1871, voici quels ont été les cours du blé en France et en Angleterre, par périodes quinquennales; ces prix se rapportent à l'hectolitre.

PÉRIODES QUINQUENNALES	Angleterre	France	Ecarts
—	—	—	—
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1871-1875...............	23 60	23 70	0 10
1876-1880...............	20 40	21 80	1 40
1881-1885...............	17 20	19 40	2 20
1886-1890...............	13 50	18 40	4 70
1891-1895...............	11 90	16 90	5 ..
1896-1900...............	12 20	16 70	4 50

Les faits déjà signalés plus haut apparaissent ici avec la même netteté. Nous constatons :

1° La baisse du prix en Angleterre et en France ;

2° Un écart de prix qui s'accroît brusquement, à partir de 1886, c'est-à-dire au moment où nous commençons à taxer fortement les blés étrangers ;

3° La persistance de cet écart jusqu'à 1900.

Il y a lieu de faire ici une observation très importante. Depuis 1871 jusqu'à 1885, nos droits de douane sur les froments étrangers n'ont pas dépassé 0 fr. 60 par quintal ou 0 fr. 45 par hectolitre à 75 kilos. Nous voyons, cependant, que le froment s'est vendu en France avec une plus-value sur les cours anglais, plus-value qui atteint :

10 c. seulement		de 1871 à 1875
1.40	—	de 1876 à 1880
2.20	—	de 1882 à 1885

L'écart de prix constaté est donc très notable, et il augmente nettement de 1876 à 1885, avant qu'on n'établisse en France des droits protecteurs.

De 1871 à 1875, cet écart était, au contraire, inférieur au droit fiscal de 45 centimes par hectolitre.

Ces bizarreries sont explicables quand on étudie, en même temps, les variations des céréales et des importations.

La période 1871-75 a été marquée par des récoltes exceptionnelles de 120 et 133 millions d'hectolitres en 1872 et 1874 ; la production de la période 1871-75 s'élève à 101 millions d'hectolitres, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, tandis que la moyenne décennale 1862-71 [1] n'atteint que 97 millions d'hectolitres. Nos importations, devenues presque inutiles, restent donc faibles. Elles ne dépassent pas 8 millions d'hectolitres. L'écart entre les prix anglais et français est, en conséquence, insignifiant.

[1] L'année 1870 ne figure pas dans la moyenne.

De 1876 à 1880, notre production moyenne tombe à 93 millions d'hectolitres, et nos importations se relèvent à 17 millions d'hectolitres annuellement. Les exigences de la consommation ont déterminé une hausse relative, et c'est précisément sous l'influence de cette hausse *relative*, favorisant les importations en France, que nous avons pu nous procurer chaque année les 17 millions d'hectolitres nécessaires à notre marché.

Durant cette période, l'écart augmente entre les cours anglais et français ; il s'élève à 1 fr. 40.

De 1881 à 1885, la production remonte à 108 millions d'hectolitres, et les importations à 14 millions.

Ce chiffre élevé des importations coïncidant avec une production moyenne annuelle plus élevée que les récoltes passées paraît être une conséquence du développement rapide de la consommation. Ces progrès ont, à leur tour, une cause qui est aux yeux de M. Zolla très visible : la baisse des prix. Le cours du blé est tombé de

23,70 (1871-75).
à 21,80 (1876-80).
et à 19,4 (1881-85).

Cette baisse est notable. Elle représente plus de 4 francs par hectolitre. — Les exigences de la consommation ont cependant maintenu les cours français à un niveau plus élevé que les cours anglais, et cet écart explique précisément le chiffre considérable des importations provoquées par une différence de cours.

En résumé : le droit de 0 fr. 45 par hectolitre ou de 0 fr. 60 par quintal, n'a exercé aucune influence sur les différences observées entre les cours anglais et français, quand nos récoltes ont été abondantes et les importations faibles.

En revanche, l'action exercée par ce droit et par les déficits reconnus de notre production déterminent une hausse relative en France quand les récoltes sont médiocres et les importations considérables.

On constate un écart entre les prix français et anglais ; le prix du blé en France dépasse notablement le cours de cette période en Angleterre.

Ces faits, bien établis de 1876 à 1880, sont encore visibles pour la période de 1881-1886 durant laquelle des importations considérables se sont produites pour satisfaire aux besoins croissants de la consommation, celle-ci s'étant probablement développée sous l'influence de la baisse rapide du blé, de la farine et du pain.

A partir de 1886 l'influence exercée par les nouveaux droits

protecteurs devient visible. L'écart constaté entre les cours anglais et français varie de 4 fr. 50 à 5 francs par hectolitre, ce qui correspond à une différence de 6 francs à 6 fr. 65 par quintal.

De 1886 à 1890, avec des droits de douane variant de 3 à 5 fr. par quintal, la majoration des cours français s'élève à 4 fr. 70 par hectolitre ou à 6 fr. 25 par 100 kilos.

De 1891 à 1895, le droit de 5 francs est appliqué, sauf pendant la période qui s'écoule du 10 juillet 1881 au 1er juin 1892 — la taxe ayant été réduite à 3 francs. En revanche, cette taxe est portée à 7 francs, dès le mois de mars 1894 (1). L'écart constaté entre les cours anglais et français s'élève en moyenne à 6 fr. 65 durant cette période quinquennale.

De 1896 à 1900 le droit est de 7 francs par quintal, mais sa perception a été suspendue en 1898 du 4 mai au 1er juillet.

Malgré cette exemption provisoire, malgré une récolte moyenne de 115 millions d'hectolitres et, la réduction des importations qui s'abaissent en moyenne à 7 millions d'hectolitres, l'écart constaté entre les cours anglais et français s'élève encore à 4 fr. 50 par hectolitre ou à 6 francs par quintal.

De 1871 à 1875, avec un droit de 0 fr. 45 par hectolitre, une production moyenne de 101 millions d'hectolitres, des importations s'élevant à 8 millions d'hectolitres, l'écart relevé entre les cours anglais et français ne dépassait pas 0 fr. 10 ! Il y a là une comparaison instructive, un rapprochement qui s'impose.

On peut donc soutenir sans invraisemblance ou exagération que nos droits actuels ont provoqué un renchérissement ou une hausse relative de 4 fr. 35 par hectolitre ou de 5 fr. 80 par quintal durant la dernière période quinquennale. Admettons même que cet écart de 0 fr. 10 par hectolitre, constaté de 1871 à 1875, se soit élevé plus haut, avec le même droit de douane,pendant la période 1896-1900. Supposons un écart de 1 franc par hectolitre ou de 1 fr. 33 par quintal; la hausse relative résultant du droit de 7 francs atteint encore 3 fr. 35 par hectolitre ou 4 fr. 50 par 100 kilos en chiffres ronds.

Voilà ce que coûte la protection douanière au consommateur français.

Voilà ce qu'elle rapporte au producteur non pas pour l'ensemble des quantités consommées, mais pour la fraction de la production qui est effectivement vendue.

M. Raffalovich fait observer que l'étude de la répercussion

(1) Loi du 27 février 1894.

des droits de douane est à l'ordre du jour de l'Institut international de statistique qui doit tenir sa réunion bi-annuelle à Berlin, au mois de septembre, et, comme il est chargé de présenter le rapport sur cette question, il est fort reconnaissant à MM. Zolla et des Essars, des indications de méthode et des résultats concrets qu'ils ont apportés devant la Société d'Économie politique. Ce n'est pas facile de dégager la surcharge qui résulte du droit de douane, car il faut faire entrer en ligne de compte, bien des éléments qui influent sur les prix et obscurcissent le problème.

Un procédé empirique consiste à comparer le coût d'articles identiques dans un pays protégé et dans un pays plus libéral : céréales, pain, viande, rails, fils de coton d'un numéro déterminé. M. Zolla s'est étendu, avec sa compétence reconnue, sur les produits agricoles. Mais il est d'autres côtés de la question : c'est ainsi qu'un entrepreneur de peinture de Berlin s'est occupé des produits employés par les artisans, pour étudier l'influence du droit de douane, tel que l'a fait le tarif voté en décembre 1902. Le droit sur le ciment intéresse le maçon ; il existe 80 fabriques qui sont syndiquées ; l'entrée en franchise du ciment a jusqu'ici protégé le consommateur, elle va disparaître en même temps que celle d'un grand nombre de matériaux de construction dont le prix modique et la lourdeur sont déjà un obstacle à l'importation étrangère.

Les vitriers auront à souffrir du relèvement des droits sur le verre à vitres. L'industrie du verre est syndiquée. Les peintres en bâtiment auront à souffrir des surtaxes : un petit entrepreneur avec cinq compagnons devra payer pour ses matériaux 138 francs de plus par an. Les couvreurs sont atteints par les surtaxes sur les tuiles, les ardoises ; de même les paveurs ; les cordonniers se plaignent du renchérissement probable de leur matière première, par suite des droits sur les produits tannants.

La conclusion de M. Kruse, auquel M. Raffalovich emprunte ces renseignements, c'est que la protection profite à la grande industrie, aux grosses exploitations et que le renchérissement des matériaux de construction, des matières nécessaires à la fabrication frappe le petit producteur, qui a de la peine à reporter sur son client tout le poids de la surtaxe. Le relèvement des droits de douane sur les produits alimentaires, sur les céréales, atteindra durement les ouvriers en Allemagne. Une famille de quatre personnes, dont le chef gagne 1056 francs par an, consomme 193 fr. par an de pain, 18 p. 100 de son revenu,—pour la viande 12 p. 100, pour la bière, le lait, l'eau de seltz, 5,8 p. 100.

Un relèvement des droits sur les céréales impose une surtaxe de 30 francs par an, c'est beaucoup. L'écart dans les prix de la viande en Allemagne d'une part, en Autriche, en Russie de l'autre est considérable. L'Allemagne est protégée par des droits d'entrée et par une police vétérinaire protectionniste. La qualité inférieure coûtait par kilo :

	A Berlin	A Vienne
Bœuf...........	1 10	0 78
Veau...........	1 20	0 80
Porc............	1 30	0 80

L'écart entre deux localités voisines, russes et allemandes est de 15 pfennings (30 p. 100) pour la viande de porc, de 28 pfennings (28 p. 100) pour le jambon.

M. Paul Leroy-Beaulieu rend hommage à l'ingéniosité et à l'esprit critique de MM. des Essars et Zolla, qui ont essayé d'élucider cette question si difficile, celle de la répercussion de l'impôt.

Il fait remarquer, pourtant, contrairement à certaines observations formulées ci-dessus, que l'on ne peut porter un jugement un peu positif qu'en comparant des prix de gros. En effet, ce serait se faire illusion que de comparer, par exemple, une épicerie française et une épicerie de détail anglaise. Bien d'autres éléments que les droits de douane interviennent pour déterminer et influencer les prix de détail. Toute l'organisation du commerce intérieur est bien meilleure en Angleterre qu'en France, où les produits, du reste, sont grevés de droits de toutes sortes bien plus élevés.

On commet souvent une grave erreur en parlant de l'incidence des droits de douane sur le blé, par exemple. On veut les calculer comme si la taxe de protection portait sur l'ensemble de la consommation totale du pays. Or, sur 115 millions d'hectolitres environ, il en est à peu près 45 millions qui sont absorbés par les semailles, d'une part et, d'autre part, par la consommation même des agriculteurs. Il est évident que le droit ne saurait porter sur ces quantités.

M. Zolla a montré, fait remarquer M. Paul Leroy-Beaulieu, que, avant même l'établissement du droit sur le blé, il y avait un écart de 2 fr. 10 ou 20 entre les prix à Londres et à Paris, alors qu'il n'existait qu'un droit de statistique de 0 fr. 60 par quintal (0 fr. 45 par hectolitre). On ne pouvait, à cette époque, invoquer une influence quelconque des taxes douanières sur ces différences de prix.

Tout en reconnaissant le soin que MM. des Essars et Zolla ont pris de dresser des tableaux de produits choisis dans la consommation courante de divers pays. M. Leroy-Beaulieu eût voulu qu'on réunit un nombre encore plus grand d'articles, afin d'en tirer des conclusions plus autorisées.

On eût pu, du reste, se rendre compte, dès l'abord, que les prix doivent être plus élevés en France qu'en Angleterre, car notre marché est beaucoup moins étendu, sauf pour le café, qui a, au Havre, un large marché. Pour la généralité des produits, il est fort difficile de démontrer quelle est, dans l'écart entre les prix, la part du droit de douane.

Du reste, pour qu'il y ait répercussion, il n'est pas besoin qu'il y ait une importation effective plus ou moins élevée ; il suffit que la demande de la consommation corresponde à une nécessité réelle.

M. D. Zolla, dans son étude, a procédé par périodes quinquennales. L'orateur est d'avis que, pour le blé particulièrement, il faudrait examiner chaque année séparément, car, en temps de fortes récoltes, le droit de douane ne joue pas, et, par conséquent, il n'y a point de répercussion.

M. des Essars a fait cette observation, que l'établissement d'un droit de douane, dans un pays, sur un produit, fait baisser le prix de ce produit dans les pays voisins. Cela prouverait au moins qu'il y a une petite part de vérité dans cette assertion, que les droits de douane sont en partie payés par l'étranger, ce que prétendent les protectionnistes.

Maintenant, après avoir reconnu, ce qui n'est pas douteux, que les droits de douane portent en réalité sur le consommateur, il faut aussi admettre que ces droits exercent une sérieuse action stimulante sur la production. C'est ainsi que la France arrive peu à peu et arrivera dans quelque temps, dans douze, quinze ans,... à produire régulièrement tout le blé nécessaire à sa consommation, et même au-delà. Et pourtant, même alors, les agriculteurs ne voudront point renoncer au droit protecteur. Ou s'ils y renoncent, ce sera difficilement, et, du reste, il ne jouera plus.

M. Zolla, en ce qui concerne la viande, a fait plusieurs observations intéressantes, considérant surtout, en France et en Angleterre, la viande de deuxième qualité. M. Leroy-Beaulieu ne croit pas que, à l'égard de ces sortes de viande, le droit de douane puisse fournir une explication suffisante de l'écart des prix dans les deux pays. En effet, plus l'aisance pénètre dans une population, et plus celle-ci recherche les bons morceaux, et plus elle

délaisse les autres, dont la vente, on l'observe à Paris, devient de plus en plus difficile.

Chez l'ouvrier anglais, dont la situation économique s'est régulièrement élevée, on remarque, particulièrement au point de vue de la viande, une tendance à rechercher des morceaux de qualité toujours meilleure.

En réalité, conclut M. Paul Leroy-Beaulieu, tout en reconnaissant l'intérêt de ces sortes de recherches, il faut aussi s'avouer qu'il est impossible d'arriver à des résultats d'une exactitude absolue.

M. Schelle veut faire remarquer que l'examen des prix de vente ne saurait rendre compte de l'effet exercé sur eux par les droits de douane. Le consommateur est dans une situation très défavorable, en tout état de cause, car la protection l'empêche d'aller librement acheter au-dehors tout ce dont il aurait besoin.

M. **Yves Guyot** rappelle que sur l'initiative de M. Arthur Raffalovich, en 1901, l'Institut international de statistique nomma une commission chargée d'étudier la question de la répercussion des droits de douane. M. Raffalovich a bien voulu se charger du rapport et il demande à toutes les personnes qui ont fait des travaux sur ce sujet de lui donner les renseignements qu'ils possèdent et de lui indiquer la méthode qu'ils ont suivie. M. Yves Guyot a reçu un important travail de M. Atkinson, de Boston ; M. Nicolaï, de Belgique, l'a prévenu qu'il allait envoyer incessamment un important rapport ; M. Hendriks, qui représente la commission pour l'Angleterre, a répondu dans une note serrée que l'Angleterre ayant le bonheur de posséder le libre-échange, la question ne s'y posait pas.

Dans le travail de M. des Essars, il y a eu une petite confusion. Le coton brut n'est frappé de droits de douane ni en France ni en Angleterre ; les droits qui frappent le café, dans les deux pays, sont des droits fiscaux et non des droits de douane : par conséquent la question de répercussion des droits de douane ne se pose pas à propos de ces objets.

M. Yves Guyot ne partage pas l'avis de M. Leroy-Beaulieu que la comparaison des prix de détail ne peut donner aucun résultat. Un exemple précis montre que l'influence d'un régime peut être déterminé par les prix de détail : le sucre vaut 1 fr. 10 le kil. chez l'épicier français, quand il vaut 0 fr. 50 chez l'épicier anglais.

On peut apprécier aussi la répercussion des droits de douane et d'une prohibition hypocritement déguisée sous le prétexte d'hy-

giène, quand on voit dans les boutiques de Londres du mouton américain ou australien à 9 1/2 pence les deux livres, soit 0 fr. 95 le kilo sans os, des gigots de la Nouvelle-Zélande à 6 pence la livre, soit 1 fr. 30 le kil. C'est à cette concurrence qu'il faut attribuer l'abaissement du prix de la viande de qualité inférieure en Angleterre, et non au dédain de l'ouvrier anglais pour elle. L'abaissement du prix de la viande entraîne en même temps l'abaissement du prix du poisson qui est beaucoup meilleur marché qu'à Paris.

M. des Essars, M. Daniel Zolla, M. Paul Leroy-Beaulieu sont tous d'accord pour constater que c'est le consommateur qui paye le droit de douane. Ils sont d'accord pour reconnaître que lorsque le droit de douane joue, il ne joue pas seulement sur les quantités qui sont importées, mais sur toutes les quantités qui passent sur le marché. Ils ont constaté encore que lorsque l'objet est rare, le droit de douane joue complètement, tandis qu'il ne joue qu'en partie quand l'objet est abondant. M. Yves Guyot rappelle qu'en 1887, dans une brochure qui n'a pas paru en français, mais qui fait partie des publications du Cobden Club, il a montré par des graphiques la constance de ce fait.

Si le droit sur le blé jouait complètement, comme il a joué en 1897, comme il a joué, il y a quelques semaines, si l'on admet que 70 millions de quintaux de blé — chiffre un peu supérieur à celui de M. Zolla — passent sur le marché, ce serait une charge pour le consommateur qui se traduit par 70 millions $\times$ par 7, soit 490 millions. Admettons qu'en moyenne le droit n'ait joué qu'à moitié, c'est une charge pour tous les consommateurs de blé de 245 millions. C'est certainement un impôt de plus de 200 millions prélevé au bénéfice d'une minorité de propriétaires.

MM. des Essars et Zolla n'ont pas examiné, ce qu'a fait M. Atkinson, pour les Etats-Unis, comment la répercussion des droits de douane opérait sur la population, le nombre des personnes qu'ils protégeaient, dans quelle mesure ils les protégeaient, et le nombre des personnes qu'ils frappaient.

Ainsi la majorité des agriculteurs en France profite-t-elle des droits de douane sur les blés et le bétail? D'après l'enquête de 1892, la culture des céréales représente 29 p. 100, moins du tiers du territoire agricole. Dans les départements où elle est le plus répandue, nous trouvons les proportions suivantes : Ille-et-Vilaine, 52 p. 100; Eure-et-Loir, 51 p. 100; Somme, 48 p. 100; Pas-de-Calais, 47 p. 100.

On peut dire que tout le Midi de la France est obligé d'acheter

du blé. Mais les cultivateurs ou propriétaires de petites exploitations de 1 à 10 hectares, qui sont au nombre de 2.235.000, vendent-ils du blé? Avec l'assolement triennal, ils ne sont pas susceptibles en moyenne d'avoir plus de 2 hectares de blé. D'après la moyenne de 17 hectolitres de blé à l'hectare, qui équivalent chacun à 76 kilos, chacun de ces exploitants peut obtenir 26 quintaux et demi de blé.

D'après la formule 1 kilo de blé égale 1 kilo de pain, la consommation d'une famille de 5 personnes étant de 200 ou 300 kilos par tête et par an, ne laisserait pour une famille qu'une douzaine de quintaux; mais ce ne sont pas les petites exploitations qui produisent du blé. Les seuls à profiter du droit de 7 francs, ce sont ceux des 711.000 propriétaires de la moyenne propriété de 10 à 40 hectares, des 138.000 propriétaires de la grande propriété au-dessus de 40 hectares qui ont des terres à blé.

Si la petite propriété compte 4.800.000 propriétaires, sa contenance n'est que de 12.571.000 hectares. La propriété moyenne représente 14.313.000 hectares, la grande 22.806.000 hectares. Si les petites exploitations occupent 100 hectares, les grandes occupent 292 hectares, près des deux tiers en plus, mais relativement au nombre, la proportion est renversée : pour 100 propriétés au-dessus de 10 hectares, il y en a 565 au-dessous, et si le droit sur les blés joue, c'est au détriment de ces 565 petits propriétaires et au profit de cette centaine.

De même pour les droits sur le bétail; les petites propriétés de 1 à 5 hectares occupent 942.000 hectares de prairies; celles de 5 à 10 hectares 977.000, total : 1.929.000 hectares.

La moyenne propriété a 2.388.000 hectares de prairies; la grande 2.039.000, total : 4.300.000 hectares de prairies.

La part des prairies, dans la moyenne et la grande propriété, est, relativement à cette part dans la petite propriété, comme 223 est à 100.

Par conséquent, les droits sur le bétail n'ont été établis qu'au profit des grands et non des petits propriétaires qui ne forment qu'une minorité.

D'après l'enquête de 1892, il y avait une superficie de 1.900.300 hectares cultivés en vignes, représentant moins de 4 p. 100 du territoire agricole, On ne trouve que 8 départements où elle dépasse 9 p. 100. Ce n'est donc qu'au profit d'une très petite minorité agricole que le vin est frappé.

D'après le recensement des professions établi en 1896 et publié en 1901, les établissements agricoles comptant de 1 à 4 salariés, par conséquent les plus petits, non vendeurs de blé ou très petits

vendeurs de blé, représentent 72 p. 100 du total. Il ne resterait donc que 8 p. 100 des agriculteurs qui pourraient avoir intérêt au droit de 7 francs.

L'industrie représente 35 p. 100 de la population active : mais la petite industrie, qui transforme des matières secondes, a un intérêt opposé à la protection; et le nombre des établissements ne comprenant que de 1 à 4 salariés compte pour 85 p. 100. Le commerce compte pour 5 p. 100, et le grand comme le petit commerce a intérêt à la liberté des échanges. Il en est de même de la banque et des professions libérales, celles-ci comptent pour 7 p. 100.

Qui donc a intérêt à la protection? Moins de 8 p. 100 des agriculteurs, soit 3 p. 100 environ du total de la population active : la moitié peut-être des 15 p. 100 de la population active engagée dans la grande industrie, ce qui fait 4 ou 5 p. 100 du total de la population active ; 3 p. 100 de la population agricole ; 4 ou 5 p. 100 de la population industrielle : soit 8 p. 100. Il n'y a donc pas 10 p. 100 de la population active de la France qui peut bénéficier des droits de douane.

Mais ce chiffre est encore exagéré, car il comprend aussi bien les salariés que les salariants. Or, tous les salariés, qu'ils appartiennent à des industries protégées ou non, ont intérêt à la vie à bon marché.

Or, sur les 18.467.000 personnes des deux sexes qui représentent la population active de la France, les salariants comptent pour 4.281.000, les salariés pour 13.858.000. Donc, les salariés comptent pour 75 p. 100 et si l'on y ajoute tous les participants aux professions dont les intérêts sont contraires à la protection, nous ne trouverons pas 5 p. 100, pas une personne sur 20 ayant intérêt à la protection.

M. Yves Guyot avait fait ce travail avant de connaître celui de M. Atkinson, et M. Atkinson arrive au même résultat pour les Etats-Unis. Ces faits montrent que l'étude objective de la répercussion des droits de douane, si prudents que soient leurs auteurs, aboutit à une nouvelle démonstration en faveur du libre-échange.

M. Alfred Neymarck rappelle ce que répondait, il y a une quinzaine d'années, M. Léon Say à un de nos regrettés confrères, M. Ameline de la Briselaine qui, dans une discussion comme celle de ce soir, niait l'incidence des droits de douane et montrait leurs avantages. « Il y a bien cependant quelqu'un qui les paie toujours, interrompit M. Léon Say, c'est le consommateur ! »

Cette parole de M. Léon Say pourrait être la philosophie et la conclusion des observations échangées ce soir. Les droits de douane ont une répercussion indéniable, inévitable, et pour s'en rendre compte, il faut, comme le disaient MM. Zolla et Leroy-Beaulieu, comparer surtout des matières comparables entre elles ainsi que les prix en gros des marchandises et objets comparés, plutôt que les prix de détail. Vu l'heure avancée, M. Alfred Neymarck se bornera à citer un seul exemple. Nous possédons, en Algérie, l'alfa, qui couvre tous les hauts plateaux. Les commerçants anglais l'achètent, le transportent en Angleterre et en font du papier sur lequel sont imprimés tous les journaux anglais. Le papier d'alfa coûte 20 à 25 p. 100 meilleur marché en Angleterre qu'en France. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons. en France, des droits de douane sur les produits chimiques qui servent à faire la pâte à papier. Les journaux anglais sont tirés sur du papier qui provient d'un des principaux produits de notre belle colonie, et ce papier qui est très beau, très résistant, leur revient à bien meilleur marché que le nôtre.

C'est une illusion de croire que les droits de douane constituent un avantage pour un pays. Il y a, comme disait Bastiat, ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Le producteur vend plus cher; or, le consommateur, c'est tout le monde,y compris le producteur, et c'est la majorité des contribuables. La vérité économique est que le consommateur doit se procurer et payer ce dont il a besoin, le plus abondamment et le meilleur marché possible. Les droits de douane faussent cette vérité.

M. **Frédéric Passy**, président, n'essaye pas de résumer la discussion. Il ne pourrait que constater l'unanimité des opinions. Mais, puisque M. Neymarck vient de rappeler le nom de M. Améline de la Briselaine, il se permettra de compléter le souvenir qui vient d'être visé. M. Ameline, dit M. Passy, dans une séance où l'on avait parlé comme aujourd'hui de la liberté commerciale et de la protection, avait, à la dernière heure, avec beaucoup de verve, soutenu cette dernière, et fait violemment le procès de la liberté. Il espérait, évidemment, pouvoir faire dire le lendemain, dans les feuilles protectionnistes, que la séance s'était terminée sur un discours protectionniste. Je crus devoir, malgré l'heure très avancée, demander la parole et obtenir le résultat contraire. Comme nous nous retirions, je lui exprimai mon étonnement de le voir, avec de telles opinions, occuper une chaire d'économie politique à l'Ecole supérieure du commerce. « Oh ! me répondit-il en

souriant, là-bas j'ai d'autres opinions ». Quelque temps après, en effet, j'examinais les élèves de cette Ecole, et leurs réponses n'avaient pas lieu de me scandaliser. « Vous le voyez, me dit alors avec le même sourire notre collègue, ici j'enseigne les bonnes doctrines ; les autres sont pour la Société des agriculteurs, dont je suis membre ». Il connaissait son La Fontaine. Dans notre Société, en général, nous n'avons pas l'art de ces convictions contradictoires et simultanées.

La séance est levée à onze heures un quart.

CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

JACQUES VAVASSEUR. *Les Sociétés commerciales en Allemagne.* — *Paris*, 1903, 8°.

Comité des Compagnies d'assurances à primes fixes sur la Vie (*Compagnie d'Assurances générales, Union, Nationale*). *Tables de mortalité* (1900) *des rentiers et assurés en cas de vie établies par le Comité des trois Compagnies.* — *Paris*, 1902, 8°.

Comptoir national d'Escompte. Assemblée générale ordinaire du 25 *avril* 1903. — *Paris*, 1903, 4°.

Ligue pour la Représentation proportionnelle. Proposition de loi ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives. Avril 1903. — *Paris*, 178, rue Montmartre, 1903, 8°.

PAUL MELON. — *Problèmes algériens et tunisiens. Ce que disent les chiffres.* — *Paris*, 1903, 8°.

Annales du Conservatoire des Arts et Métiers. 3e série. T. IV. *Paris*, 1902, 8°.

UNE VÉRITÉ DE LA PALICE

Tout le monde sait ce qu'on doit entendre par une vérité de La Palice. C'est ce que, dans un langage plus moderne, on appelle un *truisme*, mot nouveau, né, d'après Littré, de l'anglais *true* qui signifie *vrai* ou, si vous voulez, de l'allemand *treu* qui veut dire *fidèle*.

Et le savant lexicographe définit le truisme une vérité banale qui ne mérite pas d'être répétée. C'est déjà quelque chose d'être une vérité, puisque la vérité est la qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont. Et c'est dans ce sens que Pascal a pris le mot vérité, quand il a dit (Geomet. II): « Il y a un art pour faire voir la liaison des vérités avec leurs principes. » Mais en réalité, il n'y a plus lieu de faire une telle liaison, il n'y a plus ni nécessité, ni intérêt d'entreprendre la démonstration d'une vérité lorsque cette vérité est devenue *banale*, c'est-à-dire, tellement évidente qu'elle s'impose impérieusement à tous les esprits. A y trop insister, on risque d'importuner les gens. On s'expose à s'entendre dire : « Vous nous rebattez les oreilles! Vous nous dites une vérité de La Palice. »

Il arrive que certaines vérités douées de cette évidence qui dispense d'en établir la liaison avec leurs principes, sont désagréables à certains. Tel est le cas de la plupart des vérités économiques. Pourtant elles ne plaisent point aux protectionnistes, dont, en effet, elles condamnent les agissements. Ils les traitent aussi de vérité de La Palisse, voulant par là donner à entendre que ce sont des sortes de naïvetés, dont il serait oiseux d'entreprendre la démonstration.

Mais ce n'est pas avec cette intention à la fois ironique et prudente que, à la dernière séance de la Société d'Economie Politique l'un de ses membres les plus éminents a qualifié de vérité de La Palice cette proposition si souvent démontrée, notamment par Adam Smith, par Cobden, par Bastiat, et, parmi les plus modernes, par M. Paul Leroy-Beaulieu (Traité d'Economie Politique IV, page 117-121), sans en nommer beaucoup d'autres, proposition que justement MM. des Essars et M. Daniel Zolla venaient d'établir de la façon la plus brillante, à

savoir, que les consommateurs supportent en définitive les frais de la protection.

L'orateur dont il s'agit a certainement voulu dire que c'était là une vérité si claire, si évidente qu'il n'y avait plus besoin d'en refaire la démonstration.

Les libre-échangistes ont, sans aucun doute, éprouvé une vive satisfaction à entendre affirmer, sous cette forme persuasive, et avec une si agréable éloquence, l'évidence de leurs principes.

Le temps n'a pas permis, cette fois, d'en développer les conséquences nécessaires, de faire voir, par exemple, que, si les consommateurs paient ainsi aux producteurs des taxes arbitrairement fixées par le législateur, ils sont victimes d'une spoliation qui a pour effet de troubler leur notion du juste, de mal utiliser le produit de leurs efforts et de faire de la loi un moyen d'enrichir quelques-uns aux dépens de tous. M. Schelle en a bien dit quelques mots. Ils étaient trop brefs, malheureusement. Ces vérités, il est vrai, conséquence de la première, ont été comme celle-ci souvent démontrées ; cependant, il est permis de croire qu'il serait utile d'y revenir, d'en faire pénétrer la conviction dans les intelligences de tous, d'amener les peuples et les gouvernements à les traduire en actes. C'est un service que les économistes ont souvent tenté de rendre; ils devront encore l'essayer au risque de froisser les bénéficiaires de la protection.

Ce serait paraître vouloir fuir la bataille que de se borner à dire avec une spirituelle désinvolture : Baste ! ce sont des vérités, mais des vérités de la Palice !

J. Fleury.

COMPTES RENDUS

FERMENTS ET LEVAINS, par le contre-amiral REVEILLÈRE. Broch. in-12 de 91 p. Paris, Fischbacher.

C'est encore une de ces intéressantes, originales et suggestives brochures dans lesquelles, de temps à autre, l'amiral Réveillère développe, sous ses différents aspects, sa thèse favorite, sa thèse vraiment libérale de l'autarchie. Comme les précédentes, celle-ci est une suite de réflexions piquantes et profondes, formulées dans ce style ferme, précis et vivant dont il a au plus haut degré le secret.

J'en cite au hasard quelques-unes, car il est difficile d'analyser ces pages primesautières et sans autre lien que l'unité de la foi économique et morale qui les inspire.

« Qu'est-ce qu'un homme ? C'est un enfant dans lequel on a investi du capital » ; du capital moral surtout et du capital matériel aussi ; destinés à se reproduire, s'il en est fait bon usage, et à produire, en se transformant et retransformant de l'un dans l'autre.

« L'histoire est le tableau, jamais terminé, de la transformation de l'homme naturel en homme social »...

« Il faut posséder un cerveau collectiviste pour songer à établir sur le même type les industries de la pêche et de la métallurgie »...

« On dirait nos programmes d'instruction secondaire rédigés par des culs-de-plomb pour l'usage de culs-de-jatte »...

« Dans une société parfaite, le rôle de l'État se bornerait, à peu près, à celui de surveillant des contrats librement consentis. »

« Sans doute, il y a des industries nationales ; mais qu'est-ce qu'une industrie nationale ? C'est une industrie dont la supériorité s'impose, une industrie vivant d'elle-même et par elle-même — c'est se moquer du public de qualifier industrie nationale une industrie qui vit aux frais et dépens des nationaux.

« C'est à la libre concurrence sur le marché universel à désigner les industries ayant droit au titre de nationales.

« Les partisans des industries soi-disant nationales, soutenues avec

le fruit du travail fécond ressemblent à des entrepreneurs d'acclimatation d'éléphants aux frais des éleveurs de bétail. »

J'extrais encore ce passage à l'adresse des anglophobes et des protectionnistes :

« J'assistais, à Roscoff, à un retour de campagne de marchands d'oignons.

« L'un d'eux me dit joyeusement : « Voyez-vous, monsieur, tous les « jours coule, d'Angleterre à Roscoff, un ruisseau d'or, et pas une motte de terre de Roscoff n'a passé en Angleterre »...

« Toutes les institutions vieillissent, l'humanité progresse dans un provisoire éternel »...

« Les hommes recherchent la richesse et honorent la vertu ; si la richesse était l'infaillible récompense du dévouement et de la vertu, il n'y aurait plus de dévouement ni de vertu »...

Je m'arrête sur ces deux dernières citations. Et je m'arrête, non pour les contredire en elles-mêmes, — prises isolément, elles sont parfaitement justes — mais pour combattre, parce que je la crois fausse, et parce qu'elle est exposée avec une grande apparence de logique, la thèse dans le développement de laquelle elles ont pris place.

L'amiral Réveillère, qui est — nous avons eu mainte fois l'occasion de le constater — un véritable économiste, professe cependant, sur un point au moins, une doctrine qui, à notre avis, bien qu'elle ait été acceptée par quelques-uns de nos maîtres, est anti-économique. Il est partisan de l'impôt progressif, et tout particulièrement de l'impôt progressif sur les successions. Je fais trop de cas de son opinion, et je crains trop l'influence que peut avoir sa vigoureuse dialectique pour laisser passer, sans essayer de la réfuter, une thèse que je considère comme dangereuse.

L'argumentation de l'amiral Réveillère est simple et elle est spécieuse : sévère aussi. Il ne se paie pas, comme un trop grand nombre, de faciles déclamations contre l'inégalité des fortunes. Il ne prétend pas que le capital soit un vampire et que le rôle de l'État soit de refaire, dans le sens de l'égalisation, la répartition des richesses, en rognant à mesure, par la loi, les parts que le travail fait trop grosses.

Il professe, au contraire, avec Bastiat et avec nous, ses disciples, que le capital est l'agent démocratique par excellence ; que quiconque s'enrichit honnêtement, enrichit, dans une proportion plus considérable encore, la société. Un Bessemer, dit-il, un Nobel, un Giffard, qui ont fait des fortunes se chiffrant par dizaines de millions, ont procuré à leurs contemporains, sans parler des conséquences ultérieures, des avantages qui se chiffrent par milliards ; et dès lors, loin de jalouser leurs succès, on doit, au contraire, s'en réjouir.

Il ajoute — et c'est encore une constatation dont il fait honneur à Bastiat—que plus nous allons, plus la richesse se développe, plus l'activité industrielle prend d'extension, et plus la part proportionnelle du capital, par rapport à la part du travail, va en diminuant. Il réfute, et d'une façon qui ne souffre pas de réplique, le sophisme qui consiste à voir dans la possession du capital une supériorité une fois définitivement acquise, dont on n'a plus qu'à jouir sans souci, et il montre, avec Stanley Jevons, que le capital, représenté par des choses périssables, incarné sous des formes dont le progrès, à toute heure, anéantit la valeur en les dépassant, ne subsiste qu'à la condition d'être incessamment entretenu par une bonne administration et renouvelé par un travail heureux. En sorte que, comme l'établit M. de Molinari, et comme l'expérience journalière permet de le constater, la force même des choses, lorsque des privilèges abusifs n'y font point obstacle, suffit à enlever rapidement aux mains ou aux cerveaux qui n'y ont point de titres directs la richesse légitimement acquise par ceux qui l'ont créée.

Mais cependant, dit l'amiral, dans cette richesse produite par le travail, il y a une part qui est personnelle et une part qui ne l'est pas : il y a l'individu, d'un côté, et il y la société de l'autre, qui, sciemment ou non, collaborent. Un grand inventeur, un chimiste, un physicien, un mécanicien fait des découvertes ou des applications des découvertes antérieures qui lui procurent des bénéfices peut-être considérables. Y serait-il parvenu sans l'aide qu'il a reçue de son milieu et de son temps, sans les con naissances qui résultent des recherches de ses prédécesseurs, sans l'existence des matériaux qu'il a mis en œuvre ? Une part de sa propriété, par suite, n'appartient-elle pas réellement à la société, et n'est- il pas juste qu'il lui en tienne compte ?

Et comme il est impossible — l'amiral Réveillère le reconnaît — de faire avec quelques chances de succès la ventilation qui serait nécessaire pour distinguer ce qui revient à la société et ce qui revient à l'individu, et que l'on ne peut dès lors faire par approximation qu'une cote mal taillée : nous admettrons, dit-il, que les deux parts sont égales ; et dans toutes les successions nous considérerons une moitié de la fortune comme étant la juste rémunération de l'œuvre personnelle du défunt; l'autre comme étant l'œuvre de la société. La première, inviolable, transmise intégralement à ses héritiers, sera exempte de tout prélèvement fiscal; la seconde, soumise à revendication, sera frappée d'un impôt d'autant plus lourd qu'elle sera plus forte, impôt qui pourra et devra aller, pour les très grosses fortunes, jusqu'à la confiscation absolue.

Il est difficile, on en conviendra, de mieux raisonner. Mais il est difficile, me semble-t-il aussi — j'en demande pardon à mon ami

l'amiral Réveillère — de se mieux contredire et de se réfuter soi-même, ou plutôt de s'être réfuté soi-même par avance avec plus de force.

Eh ! oui sans doute chacun de nous doit à la société dans laquelle il a trouvé des éléments d'existence de toutes sortes : idées, matériaux, outils, à la préparation desquels il n'a point contribué, chacun de nous doit à la société une grande partie, la majeure partie de ce qu'il est et de ce qu'il fait. Et le chancelier Bacon a eu raison de dire que tout homme naît débiteur. Mais la société, de son côté, cette société qui, dites-vous, mon cher amiral, n'existe que par les individus, seule réalité vivante, doit à son tour à ses membres tout ce qu'elle est, tout ce qu'elle fait, et tout ce qu'elle a. Et si elle a, sur le fruit de leur travail, une créance dont il est impossible de déterminer le chiffre, chacun d'eux, de son côté, puisqu'en augmentant son actif il a augmenté l'actif social, a, sur celui-ci, une créance semblable, plus considérable, dites-vous vous-même, à propos de Bessemer, de Giffard, de Jacquart ou de Stephenson. Et si vous prétendez faire valoir la vôtre, de quel droit leur interdirez-vous de faire valoir la leur ? Le mieux n'est-il pas de renoncer, d'un côté comme de l'autre, à des prétentions qui se refusent à toute évaluation même approximative, et de se borner à demander à la richesse, fruit du travail, soit pendant la vie de son possesseur, soit à sa mort, les prélèvements nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la société et acquitter les frais de l'imparfaite, mais indispensable sécurité sans laquelle la richesse ne pourrait ni s'obtenir ni se conserver ?

Il y a, à mon avis, bien autre chose encore à dire contre la progression et en faveur de la proportionnalité de l'impôt. Je l'ai dit ailleurs à mainte reprise. Je n'essaierai pas de le redire ici. Mais il y a une chose tout au moins contre laquelle je ne puis m'abstenir de protester : c'est le sentiment qui fait regarder la fortune transmise comme moins sacrée que la fortune acquise. Celui qui la reçoit peut y avoir moins de droit que celui qui la lui laisse. Et c'est pourquoi j'estime que la loi française, avec son partage égal obligatoire et sa réserve, cause de tant de troubles dans les familles et de tant de désastres dans les fortunes, a dépassé la mesure et méconnu l'intérêt social, en même temps que le droit du père de famille. Mais, pour celui-ci, qui pouvait de son vivant disposer de son avoir et le dépenser tout entier, et qui, en l'acquérant et en le conservant, a moins songé à lui-même qu'à ceux qui viendraient après lui, elle est, et elle reste inviolable. Le frapper dans ses représentants, c'est le frapper lui-même ; c'est le priver, dans une mesure plus ou moins forte, de son salaire ; c'est lui enlever, selon l'admirable vers de La Fontaine, le fruit qu'il goûtait par avance ; c'est diminuer, avec l'intensité de ses espérances posthumes,

l'énergie de son travail et, par conséquent, la part qu'il apporte à la richesse sociale. Vous croyez n'atteindre que des héritiers dont vous contestez les titres; vous atteignez la société tout entière, que vous déshéritez dans une bien plus large proportion.

Je demande pardon, encore une fois, de m'être laissé entraîner, à propos de ces quelques pages, à une si longue discussion. Mais la question était trop grosse et l'autorité de l'amiral Réveillère est trop grande pour qu'il me parût possible de m'en abstenir.

Frédéric Passy.

Le contrat de travail, au point de vue economique et juridique, et l'utilite de sa reglementation legislative, par M. H. Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, 2e édition, Paris, Albert Fontemoin, 1903.

Le contrat de travail est une convention qui se forme entre le patron et l'ouvrier par le seul accord des parties, et en vertu de laquelle l'employeur s'engage à faire travailler l'employé à une besogne déterminée, moyennant un salaire convenu, et l'employé à exécuter cette besogne aux conditions de prix et autres arrêtés entre lui et l'employeur. Le Code civil qui divise le contrat de travail en louage de services et en louage d'ouvrage, ne lui consacre que quelques dispositions très sobres. Ce laconisme est regrettable. Assurément on a cherché à l'expliquer en disant que les rédacteurs du Code civil ne pouvaient prévoir l'importance qu'allait prendre le contrat de travail, ou que, sous l'empire des souvenirs laissés par les corporations, tracer quelques règles était se mettre en contradiction avec les lois abolitives de 1791. Ce qui est certain c'est qu'une réglementation législative s'impose. C'est ce que démontre fort bien M. Pascaud, dans un ouvrage qui n'a pas tardé à rencontrer un accueil favorable, et dont nous tenons à présenter la seconde édition aux lecteurs du *Journal des Economistes.*

Le savant magistrat, dont le nom est connu aussi bien des économistes que des jurisconsultes, expose à la fois ce qu'ont fait les nations étrangères et les bases de la réglementation du contrat intervenant entre l'employeur et l'employé.

Selon M. Pascaud, le législateur doit édicter des prescriptions pour la capacité des contractants ; le droit commun ne suffit pas. il importe d'imposer des dérogations relativement à la faculté de louer son activité à un tiers ; ainsi, par exemple, si le mari veut exciper de la nullité d'un contrat de travail conclu par la femme, on doit décider qu'il

y a autorisation toute au profit de cette dernière, par cela seul que l'exécution de la convention n'est pas clandestine et qu'en tant qu'elle a profité au mari et à l'association conjugale lorsque les conditions stipulées n'ont rien d'exorbitant, la convention doit être maintenue. Le contrat de travail n'exige pas seulement la capacité, il veut encore la liberté de la convention et du consentement des parties ; trop souvent les syndicats exercent à cet égard une action fâcheuse. M. Pascaud constate le mal et propose, pour y remédier, de remettre en vigueur l'article 416 du Code pénal, abrogé en 1884, qui réprimait les entraves au libre exercice de l'industrie ou du travail. La liberté des contractants ne doit pas non plus être gênée par les dispositions légales que n'exige pas l'intérêt général d'une manière impérieuse ; la journée doit rester fixée à 11 heures, mais il faut s'en tenir là ; il est des esprits utopiques qui préconisent sa réduction à 8 heures, pourquoi pas 6 heures, 4 heures même ? Avec ces conceptions erronées, on leurre l'ouvrier d'espérances chimériques, on inquiète le producteur et on paralyserait irrémédiablement la production générale, si elles recevaient un commencement d'exécution. En revanche, la protection légale peut s'exercer en ce qui touche les mineurs et les femmes. Pareillement, l'intervention des pouvoirs publics doit se faire sentir pour le repos, ainsi que pour l'interdiction de tout ouvrage impossible à exécuter ou contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Un esprit aussi judicieux que M. Pascaud ne pouvait pas ne pas condamner le régime qui voudrait faire fixer un minimum de salaire obligatoire, mais l'auteur n'en soutient pas moins qu'il faut examiner si la vileté du prix ne pourrait pas être considérée comme une cause de rescision pour le contrat de travail et, dans tous les cas, spécifier que le salaire sera nécessairement payé en argent. Aucune forme spéciale n'est exigée pour le contrat de travail, dans l'état actuel des choses ; pour les ouvriers et pour les domestiques, la coutume générale est qu'il soit verbal, et cet usage est tellement invétéré qu'en bien des circonstances le travailleur ne serait pas en mesure d'obtenir une convention écrite, une telle prétention paraissant inadmissible. Aussi ne peut-on prouver par témoins une convention dont la valeur excède 150 francs. Une modification législative se conçoit fort bien ; la preuve testimoniale devrait être admise toutes les fois que la rédaction d'un acte par écrit serait impossible. Le législateur devrait enfin régler les obligations réciproques du maître et de celui qu'il emploie, et aussi fixer l'autorité compétente pour connaître des litiges. A ce dernier point de vue, M. Pascaud estime, avec raison, qu'il y a lieu de s'en référer au droit commun mais en apportant une réforme facilement réalisable. Avec l'organisation actuelle des prud'hommes, l'élément patronal et l'élément ouvrier

se trouvent trop souvent à l'état de conflit, chacun des membres qui composent ce tribunal industriel pouvant subir parfois les antagonismes professionnels : il faudrait, dans ces conditions, donner à un homme de profession différente, ayant de plus, certaines notions de droit toujours utiles en affaires, la mission de départager les ouvriers et les patrons ; cette tâche reviendrait au juge de paix, impartial par situation, puisant dans ses fonctions une autorité incontestable.

Au moment où le problème du contrat de travail se pose, l'ouvrage de M. Pascaud présente un caractère d'actualité qui en augmente la valeur même, et qui en assure le succès. Le lecteur y trouvera à côté d'appréciations personnelles, résultat d'observations directes, de longues années d'études et d'expérience, une abondance de renseignements et de documents qui lui fourniront le moyen d'apprécier en connaissance de cause, ce qu'il importe de faire pour mettre un terme à une situation qui n'a que trop duré, et qui doit être modifiée.

J. Lefort.

Studies in contemporary biography, (*Etudes de biographie contemporaine*), par James Bryce, 1 vol. 1903, Macmillan et Cie.

M. James Bryce, l'un des hommes les plus considérés du parti libéral, et connu surtout par un magistral ouvrage sur la République américaine, a réuni en un volume une vingtaine d'esquisses biographiques, qui ont d'autant plus d'intérêt que l'auteur a connu et observé de près les personnes dont il parle. Il a été lié d'amitié avec la plupart d'entre elles.

M. Bryce qui a occupé une chaire d'histoire à l'Université d'Oxford, qui a été sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, qui a consacré une bonne partie de sa vie à l'étude comparée des phénomènes politiques en Europe, en Amérique, en Asie et qui a parcouru l'Afrique méridionale, a tracé des portraits de M. Disraeli et de M. Gladstone, de Sir Stafford Northcote et de M. Robert Lowe ; c'est la partie politique de la galerie, dans laquelle figurent ensuite des théologiens comme le dean Stanley, comme R. Smith, des archevêques protestants, des cardinaux, des historiens, des romanciers.

Le premier portrait est celui de Disraëli. Jusqu'ici, Lord Beaconsfield n'a pas rencontré de biographe. Est-ce parce qu'une biographie demande à être caressée par un homme qui appartient au parti de son héros ? est-ce que le vieux parti tory, reconstitué par Disraëli, ne présente pas d'homme de talent, désireux de faire revivre la figure de son ancien chef ?

M. Bryce, qui a été un adversaire déterminé de Lord Beaconsfield, rappelle l'étonnante carrière de cet homme d'Etat, sans éducation universitaire, sans les amitiés qui en sont l'accompagnement, avec le grave inconvénient d'être juif d'origine et qui à force de volonté, de persévérance, de génie, s'impose à l'aristocratie, devient le favori de la cour, le maître d'un royaume et qui invente des formules nouvelles, permettant à un vieux parti en dissolution de reprendre et de garder le pouvoir. L'enigme de Disraëli attend encore sa solution. D'une part, on révère en Disraëli un profond penseur, un noble caractère, animé du plus pur patriotisme, de l'autre on continue à le tenir pour un cynique charlatan, n'ayant jamais eu de pensée au monde que pour son propre succès, n'ayant jamais permis au sentiment du devoir public ni presque jamais à la compassion humaine, de l'embarrasser sur la route d'une ambition insatiable.

M. Bryce s'est efforcé de dégager les éléments du caractère de Disraëli, de montrer ses lacunes, ses faiblesses, son ignorance, mais aussi son habileté extrême à prendre la mesure des hommes, à pénétrer le mobile de leurs actions, à découvrir ce qu'il fallait mettre en branle pour agir sur leur imagination ou sur leur raison. Le succès de lord Beaconsfield est dû pour une bonne part à un concours exceptionnel de causes secondaires, qui lui ont permis de surmonter les obstacles qui encombraient son chemin. Parmi ces causes secondaires, une des plus puissantes a été la faiblesse en talents et en hommes du parti conservateur au moment où le jeune Disraëli y attachait sa fortune. Il devint indispensable, et il trouva des gens disciplinés, sans beaucoup d'idées, qui le suivirent aveuglément. Disraëli possédait trois des quatre qualités qui font les grands hommes d'Etat : il savait se faire écouter du Parlement, tout en n'étant pas un grand orateur, il était un tacticien parlementaire et il comprenait son pays, mais il ne comprenait qu'imparfaitement l'Europe.

L'apogée de Lord Beaconsfield, c'est le congrès de Berlin, semble dire M. Bryce qui rapporte un mot admiratif de Bismarck : « Der alte Jude, das ist der Mann ». Mais qu'est-il advenu de cette paix avec l'honneur que Lord Beaconsfield et Lord Salisbury ont rapportée de Berlin ? Ils ont arrêté bien peu de temps la marche des événements, ils n'ont pu empêcher la réunion de la Roumélie et de la Bulgarie, ils n'ont jamais pu faire garder les Balkans par des garnisons turques. M. Bryce fait ressortir que Lord Beaconsfield croyait beaucoup aux sociétés secrètes et aux vieilles ficelles de la politique romantique de sa jeunesse. Deux de ses idées dominantes étaient le maintien du pouvoir temporel du pape et le maintien du pouvoir du Sultan.

D'autre part, il faut reconnaître que, dès 1843, il diagnostiqua les

causes du mal irlandais « a starving peasantry, an alien church, an absentee aristocracy ». La même clairvoyance se retrouve en 1861, lorsque, presque seul de son parti, il ne prit pas position en faveur des Etats du Sud. Elle se retrouve encore lorsqu'il considéra l'extension du suffrage comme pouvant consolider le parti *tory* et qu'il sut faire du chauvinisme, du nationalisme, du jingoïsme *une planche* de sa plateforme [1].

Spirituel et cynique, ambitieux et libre de scrupules, passionnément dévoué à la satisfaction de son égoïsme, lord Beaconsfield a apporté plus de démoralisation encore dans la politique et, dans une certaine mesure, avec toutes sortes de réserves, on peut dire que son meilleur élève, c'est M. Chamberlain, cynique, ambitieux, brutal, qui a fait le tour du cadran politique et qui, de radical, libre-échangiste,pacifique, est devenu unioniste, protectionniste et jingo.

Bien autrement vivant et clair est le portrait de Gladstone, que M. Bryce a connu et aimé. Comme je l'ai déjà dit, pour bien peindre son héros, il faut que le biographe y mette de la tendresse. « Gladstone était formé de deux hommes différents : joignant à la sensibilité la plus passionnée et la plus impulsive, une intelligence éminemment prudente et conservatrice. Toujours prêt à reviser ses opinions,il s'enfermait dans un silence absolu jusqu'à ce qu'il eût achevé son travail de revision. Cette réticence était volontiers prise pour de la déloyauté. En toute chose, Gladstone a été entièrement droit; il avait l'amour exalté du bien. Il n'a jamais flatté ni suivi la foule. L'intensité du sentiment religieux est un trait frappant de la physionomie de M. Gladstone, c'est par là qu'il a le plus différé de son rival. Il a aimé le pouvoir, il a excellé dans les mêmes combinaisons de la tactique parlementaire. Mais l'univers ne lui apparaissait pas comme borné à sa propre personne. Que d'admirables qualités, quelle largeur de vues et quelle tolérance, quelle charité surtout en politique !

M. Bryce a droit à la gratitude de tous ceux qui admirent M. Gladstone, et parmi ses admirateurs figurent les économistes et les partisans d'une stricte administration financière.

---

[1] M. Bryce tient de M. John Bright qu'un jour, dans le vestiaire de la Chambre des Communes, Disraëli dit à M.Bright : « Après tout, qu'est-ce qui nous conduit ici, vous et moi ? la renommée. Ici, c'est la véritable arène. J'aurais pu occuper un trône littéraire, j'y ai renoncé pour la carrière politique...» L'ironie de Disraëli, son habileté à frapper des mots qui restent, sont célèbres. Un jour qu'en sa présence, le doyen de Westminster se plaignait de l'importance excessive attribuée au dogme dans l'église d'Angleterre, lord Beaconsfield lui répondit : « Permettez-moi de vous rappeler une chose, c'est que sans dogme pas de doyen. »

Nous conseillons de lire avec soin le portrait de Parnell, auquel M. Bryce s'est efforcé de rendre justice. « La rapidité de son élévation est un exemple frappant de ce que peuvent la concentration intellectuelle et une volonté obstinée, car il n'avait l'aide ni de la richesse ni des relations de famille ni de la réputation d'avoir souffert pour son pays. *Ergo vivida vis animi pervicit.* Lorsqu'il entra au Parlement, il n'avait que 30 ans, il était sans expérience des affaires et sans génie oratoire, mais il avait en lui la qualité de conduire les hommes, de prendre l'initiative, de voir et de frapper le point faible de l'ennemi et d'attendre de pied ferme l'attaque de l'adversaire;en quelques mois, il arriva au premier rang. Avec quelques infériorités intellectuelles, avec quelques grands défauts, il est à une place élevée dans cette longue et mélancolique série des chefs irlandais. Moins élevé que Grattan, moins romantique que Wolf Tone, moins séduisant que O'Connell, moins brillant qu'aucun des trois, on se souviendra de lui comme d'un des hommes les plus remarquables que son pays ait produits dans la lutte séculaire contre l'Angleterre. »

Parnell n'avait pas le sentiment du sacrifice personnel, autrement il aurait suivi le conseil de ceux qui lui demandaient de s'effacer pendant quelque temps et de laisser diriger temporairement par d'autres les affaires du parti.

A. Raffalovich

Association française pour l'avancement des sciences (31e *Session-Documents officiels et procès-verbaux*). Paris, Secrétariat de l'Association et Masson et Cie, libraires.

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu sa 31e session à Montauban, ville qui avait été choisie lors du dernier congrès d'Ajaccio, en 1901. On sait que tous les ans l'Association désigne une des villes du territoire pour en faire le siège de ses séances et y organiser les excursions qui en sont en quelque sorte la suite obligée.

Le compte rendu des travaux communiqués aux différentes sections nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons donc à analyser les mémoires qui ont été soumis à la section des sciences économiques et sociales. Plus tard, lorsque nous arrivera la seconde partie de la publication, nous dirons un mot des études présentées dans les autres sections.

Tout d'abord, nous trouvons un exposé de M. Lallier, maire de la Ferté-sous-Jouarre, sur la *Suppression des octrois.* C'est là une question

qui a déjà été singulièrement controversée et qui ne présente plus, désormais, qu'un intérêt relatif, après les substantielles études surtout de tant de personnalités appartenant au monde économique et politique.

Cependant M. Lallier a tenu à nous soumettre quelques idées originales. Ainsi, tout en nous faisant remarquer que l'octroi de la ville de la Ferté-sous-Jouarre coûte environ 20 0/0 de frais de recouvrement, il émet cette opinion que pour parer au déficit que produirait sa suppression, il y aurait lieu d'ajouter 74 centimes aux quatre contributions, ou établir une surtaxe de 30 francs par hectolitre d'alcool pur, et une taxe de 8 0/0 sur la valeur locative de l'habitation, comme signe distinctif de fortune. Chaque habitant paie 15 francs d'impôt d'octroi.

Un ouvrier se logeant avec un loyer de 200 francs, réduit d'un quart, soit 150 francs, paierait 12 francs par an d'imposition. Sa famille se composant très souvent de six personnes et la charge de chaque personne étant de 15 francs par an, il paie donc 6 × 15 = 90 francs. Il ne paierait, d'après le système de M. Lallier, que 12 francs; économie pour l'ouvrier : 78 francs.

M. Julien Faure, directeur de l'octroi de Limoges, présente un mémoire très étudié et très documenté sur la même question ; mais il est loin de partager les idées de M. Lallier. Selon l'honorable fonctionnaire, la loi du 29 décembre 1897 est plutôt politique que fiscale, et les municipalités n'ont pas tardé à s'apercevoir que le dégrèvement, même intégral, ne pouvait avoir pour conséquence une diminution du prix que pour les achats par barrique. La classe pauvre, qui s'approvisionne par petites quantités, n'aurait donc rien à attendre de la suppression des droits d'octroi, *a fortiori* de la réduction des taxes ; d'où cette vérité que la réforme n'a pas le caractère démocratique que lui attribue le législateur.

Quant aux taxes de remplacement, non seulement elles ne sont pas, ainsi que le démontre M. Faure, compensatrices, mais presque toutes peuvent être considérées comme se superposant à celles existantes, et ce qui le prouve surabondamment, c'est que, presque partout, on les a dédaignées pour demander le contingent nécessaire à des surélévations de droits figurant déjà dans les tarifs.

M. Faure va plus loin. Il signale en effet la méfiance des municipalités contre les moyens de remplacement indiqués par la loi du 29 décembre 1897, de même que les insuccès de quelques villes qui ont voulu faire grand, et il se prononce nettement en faveur du maintien des octrois.

Avec notre distingué et estimable confrère M. Letort, nous abordons un des problèmes les plus épineux qui aient été livrés jusqu'ici aux

méditations des sociologues et des hommes politiques, celui qui a trait à *l'abus et au développement excessif du fonctionnarisme en France.*

M. Letort rappelle les vives critiques dont le fonctionnarisme a déjà été l'objet. C'est surtout, dit-il, depuis que l'extension de nos possessions coloniales a nécessité une émigration sérieuse de colons pour mettre celles-ci en valeur que les économistes se sont élevés contre l'acharnement avec lequel les pères de famille, dans notre pays, dirigent leurs fils vers les carrières administratives; et bien que M. Letort considère que la bureaucratie représente un des rouages indispensables au bon fonctionnement de nos divers services, il ne peut s'empêcher de reconnaître que le nombre des employés de l'Etat s'est accru, depuis une trentaine d'années, dans des proportions véritablement anormales. Qu'on réduise le nombre des employés en leur imposant une besogne effective et qu'on les paie suivant leurs mérites, comme en Angleterre voilà ce que demande M. Letort.

M. Paris lui répond qu'on pourrait peut-être trouver le remède cherché dans une réforme radicale de notre enseignement public qui, invariablement, conduit nos jeunes générations vers les carrières libérales et administratives.

Nous ajouterons, nous, qu'après avoir amélioré notre organisme administratif, tant au point de vue du nombre des employés qu'au point de vue de la répartition de la besogne, il resterait encore une autre réforme à accomplir, celle de l'esprit bureaucratique; et cette réforme un chef de gouvernement, doublé d'un psychologue très subtil, serait seul capable de l'entreprendre ; encore ses efforts se briseraient-ils contre un ensemble de préjugés et de traditions qui tiennent beaucoup plus à nos mœurs qu'à notre goût pour les fonctions publiques et à nos habitudes de travail sédentaire.

En Angleterre,par exemple,les employés sont aux ordres du public qui les paye; on entre dans les divers offices du royaume lorsque, par soi-même,généralement,on n'a rien su créer de productif ni de pratique.En France,le public est aux ordres des employés,le fonctionnarisme est une carrière. Les salariés de l'Etat sont, pour la plupart, des tyranneaux au petit pied. C'est la non-valeur opposée à l'élément producteur et tentant de le réduire. Rien d'amusant comme l'infatuation de certains préposés à des services locaux. Il y a là un état d'âme qu'il sera bien difficile de modifier.

Après lecture de mémoires de MM. Guiffard sur la *colonisation à l'étranger*, Casalonga sur les *modifications apportées à la loi du* 5 *juillet* 1884, *en matière de brevets d'invention, et à celle de* 1793, *concernant la propriété artistique*, qui ont déjà fait l'objet, d'ailleurs, d'une communication au congrès de 1901, M. Henriet, ingénieur, en-

tretient la réunion des *projets se rapportant à nos grands travaux publics et à leurs conséquences économiques.* Il s'agit dabord du canal latéral du Rhône, de Lyon à Arles; ensuite du canal de jonction d'Arles à Marseille, de l'utilisation de l'étang de Berre, des ports francs et des voies ferrées. M. Henriet fait ressortir les avantages qu'on pourrait retirer de ces grands travaux; mais de nombreuses objections lui sont faites — avec raison, selon nous — par quelques membres du congrès, notamment par MM. Loiselet et Thellier de la Neuville.

Suit une *étude démographique* de M. Gustave Cauderlier intéressant le département de Tarn-et-Garonne et qui provoque une assez longue discussion. M. le Dr Maurel, entre autres, fait remarquer que M. Cauderlier, comme Malthus et comme M. Levasseur, subordonne le mouvement d'une population au rapport des *ressources* aux *besoins.* Mais tandis que Malthus, dans sa première loi, limite les besoins au côté matériel de l'existence; tandis que M. Levasseur, tout en les étendant un peu plus, comprend encore les besoins et les ressources dans le sens économique, M. Cauderlier étend tellement le facteur *besoins* qu'on peut dire qu'il est sans limite, puisqu'il comprend également sous ce nom les besoins moraux, intellectuels et artistiques. Or, dit le Dr Maurel, cette manière de comprendre les besoins rend l'argumentation impossible; et, en effet, quelques progrès qu'aient faits les ressources dans un groupe de population, si sa natalité a diminué il sera toujours loisible de supposer que ses besoins, soit moraux, soit intellectuels, soit artistiques ont augmenté encore davantage.

M. le Dr Maurel termine en disant que la diminution de la natalité française n'est pas due à la diminution des ressources par rapport aux besoins, au moins en donnant à ces deux termes le sens qu'on leur donne généralement en économie politique. Il semble même que ce soit une loi inverse qui ait réglé le mouvement de la population de ce pays, puisque d'une part la natalité a diminué au fur et à mesure que ses ressources augmentaient, et que, d'autre part, ce sont les régions dans lesquelles les ressources ont le plus augmenté qui ont la natalité la plus faible.

M. le Dr Maurel, mis en goût par la discussion précédente, creuse de plus en plus son sujet. Dans une communication portant sur la fécondité et la natalité de la nation française, il examine successivement les questions suivantes : 1° la fécondité de la nation française s'est-elle modifiée ? 2° cette fécondité a-t-elle augmenté ou diminué ? 3° les causes de cette modification sont-elles d'ordre physiologique ou pathologique ?

Or, les documents qu'il a réunis et les développements dont il les fait suivre le conduisent aux énonciations ci-après :

1° En se basant sur l'étude de la masculinité, étude qui comprend tout le siècle dernier, il ressort d'une manière indiscutable que notre fécondité s'est modifiée. La masculinité, calculée par décades, est tombée de 106 à 104, et cela d'une façon graduelle, en suivant la marche décroissante de la natalité;

2° En se basant sur cette diminution de la masculinité dont il précise la signification, ainsi que sur la proportion croissante des inféconds et de la morti-natalité, il en déduit que sûrement notre fécondité est en voie de diminution;

3° Cette diminution de notre fécondité n'est pas d'ordre physiologique ;

4° L'intervention indiscutable de certaines affections dans la production de quelques infécondités et de la diminution de la masculinité ne laissent aucun doute sur ce point. La diminution de la fécondité relève de causes pathologiques dont les principales sont l'alcoolisme, la syphylis et l'arthritisme;

5° Enfin, tout en reconnaissant que la part la plus large dans la diminution de notre natalité revient à la restriction volontaire, il conclut que celle due à l'affaiblissement de notre fécondité par causes pathologiques lui paraît encore assez importante pour mériter qu'on s'en occupe.

M. le Dr Paul Delbet nous intéresse à son tour par des considérations nombreuses émises au sujet de la *dépopulation de la France*. Selon lui, la dépopulation ne paraît pas liée à l'appauvrissement du pays. D'une manière générale, la situation des particuliers est actuellement beaucoup plus aisée qu'il y a cinquante ans. Elle est liée à notre législation et, en particulier,au partage égal des biens entre tous les enfants; elle est liée à l'extension du goût du luxe; elle est la conséquence directe de la stérilité volontaire. On cherche tous les moyens d'éviter la conception, et quand celle-ci se produit, ajoute le Dr Delbet, on a recours à l'avortement qui a pris, dans ces dernières années, une effroyable extension, ainsi que sa qualité de médecin lui a permis de le reconnaître. D'autre part, les jeunes gens ne se marient plus parce que, grâce à ces méthodes, ils peuvent avoir, en dehors du mariage, les mêmes agréments sans ses charges. Il importe donc qu'un règlement dégage les médecins du secret professionnel, en cas d'avortement, qu'une loi protège la jeune fille et permette à toute jeune fille séduite de se faire épouser, qu'une facilité plus grande soit donnée aux jeunes gens de contracter mariage.

M. le Dr Bories, lui, se borne à nous entretenir de la *dépopulation dans le Tarn-et-Garonne*. Il nous montre d'abord, par quelques tableaux statistiques, la rapide et constante diminution de la population

dans toutes les communes du département, et cela d'une manière à peu près générale. Cette diminution tient à un abaissement énorme de la natalité, et conséquemment à un excédent de la mortalité par rapport aux naissances. La natalité est tombée à 17 0/0 avec une tendance à diminuer encore.

Nous avons ensuite de M. de Montricher une excellente *démographie des Bouches-du-Rhône et des départements voisins*; de M. Dumont une communication sur la *natalité chez les Landais*. Puis un débat s'engage entre MM. les docteurs Maurel, Delbet et M. Zaborowski sur la question déjà traitée de la dépopulation et au courant duquel les divers orateurs précisent leur pensée et s'étendent sur les moyens préconisés par eux pour enrayer le fléau. Chacun donne son avis et fait connaître ses préférences; mais il est évident que si les moyens diffèrent pour améliorer la situation, tous les orateurs sont d'accord pour en constater le danger.

M. Levasseur clôt la discussion en invitant ses collègues à porter un instant leur attention sur le tableau de l'accroissement de la population en Europe depuis le commencement du siècle et du rang qu'y a occupé et qui y occupe encore la France. Il fait un court résumé des phases par où a passé le chiffre de la population et expose le résultat des divers recensements opérés parmi les principales nations du continent. Il constate que si la population de l'Europe représente un accroissement d'environ 129 0/0 depuis 1800 jusqu'à nos jours, la France n'a augmenté, dans cet espace de temps, que de 44 0/0. Or, au point de vue politique, dit M. Levasseur, c'est là un changement défavorable à la puissance de la France. Au point de vue économique, s'il est désirable que le progrès de la richesse soit plus rapide que celui du nombre des habitants, il est très désirablè aussi qu'il y ait un grand nombre de producteurs contribuant à l'activité des entreprises et de consommateurs.

Nous ne pouvons que nous associer à cette opinion.

EUGÈNE ROCHETIN.

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE DES AIDE-MÉMOIRE, publiée sous la direction de M. LEAUTÉ, membre de l'Institut. — *L'huître perlière. — Nacre et perles*, par L.-G. SEURAT, zoologiste du Laboratoire colonial du Muséum. 1 vol. Masson et Cie, et Gauthier-Villars, édit. Paris, 1903.

L'un des plus prisés parmi les produits de luxe fournis par la nature est assurément la perle fine; on sait combien, depuis les temps les plus reculés, elle est appréciée, et quels prix toujours croissants elle

tteint malgré la détérioration dont elle est susceptible sous l'influence de diverses causes. Il semblerait donc qu'on ne doive plus rien ignorer de ce qui concerne sa substance et sa formation dans l'huître perlière, tant elle a dû être l'objet d'études sérieuses et approfondies; pourtant on en est encore réduit aux conjectures. « La cause de la production des perles fines situées à l'intérieur des tissus n'est pas encore connue, dit M. Seurat; il paraît certain que ces perles sont des concrétions calcaires produites à l'intérieur des tissus, le calcaire venant imprégner un substratum organique, l'origine de ce dernier restant encore à déterminer. » Les plus belles perles fines se trouvent de préférence dans la partie musculeuse du manteau, près de la charnière; on en a aussi trouvé dans tous les organes. Ces perles contenues dans le corps du mollusque sont retenues seulement par une membrane enveloppante qui finit par se rompre. Les perles tombent alors entre les lobes du manteau et peuvent être expulsées par le mollusque. Les perles formées sous l'influence d'une excitation quelconque: introduction dans la coquille de grains de sable, de nacre, etc., perforations de parasites, égalent rarement les précédentes en beauté. La qualité de la perle dépend beaucoup de celle de la coquille du mollusque qui lui a donné naissance. La surface n'en est pas complètement lisse, mais couverte de dépressions et de saillies très fines, microscopiques.

Beaucoup d'auteurs pensent que l'huître perlière (qui par surcroît fournit la nacre la plus recherchée des diverses régions du globe) appartient à l'espèce *Meleagrina margaritifera L.*; d'autres estiment au contraire qu'il y a lieu de distinguer plusieurs espèces. La taille de la méléagrine margaritifère est en moyenne de 18 à 25 centimètres de diamètre et atteint parfois 30 centimètres. Elle habite l'Océan Indien et l'Océan Pacifique. L'huître perlière de Ceylan, qui produit des perles plus estimées, ne dépasse guère 9 centimètres; à cause de sa minceur la coquille n'est pas conservée pour l'utilisation de sa nacre.

Les fonctions de locomotion des jeunes méléagrines sont peu actives et sous ce rapport les habitudes de l'huître perlière sont semblables à celles de la moule et des avicules. L'huître perlière est à sexes séparés; les femelles sont bien plus abondantes que les mâles (3 ou 4 mâles sur 100 huîtres).

Le nombre des œufs contenus dans une pintadine de Ceylan âgée de cinq ou six ans n'est pas inférieur à une douzaine de millions. Le frai peut être émis dès la première année de l'existence. L'huitre perlière de Ceylan est adulte à l'âge de 6 ans; celle de Tahiti et celle d'Australie à 5 ans; ces dernières atteignent toutefois à 3 ans leur taille marchande. La nature des fonds sur lesquelles vivent les huîtres perlières a une grande importance : un fond de calcaire leur est mortel; un fond

de pierres ou de gros gravier est bon, mais le meilleur est celui qui est formé de graviers conchylifères dégagés de coraux colorés, car les huîtres en empruntent souvent la couleur. Les madrépores vivants favorisent le développement des huîtres perlières. La force plus ou moins grande des courants et la profondeur du gîte ont aussi leur valeur.

La pêche de l'huître perlière, dont on obtient la majeure partie de la nacre et des perles utilisées dans l'industrie — est une source de richesse pour les pays où on la pratique, à la condition qu'elle soit organisée d'une façon méthodique et raisonnée ; sinon les profits disparaissent avec le produit comme cela est arrivé à Panama et à l'île de Margarita où l'huître perlière autrefois abondante n'existe plus guère qu'à l'état de souvenir. Les pêcheries de l'île de Ceylan paraissent être celles dont la réglementation et la surveillance sont le mieux comprises. Les bancs perliers de la côte nord-ouest de l'île de Ceylan ont été exploités à intervalles très irréguliers par les rois cinghalais, les gouvernements prtugais, hollandais et anglais. Le revenu des pêcheries a toujours été incertain et les périodes improductives furent parfois très longues (jusqu'à 30 années). Au cours du XIX[e] siècle les récoltes les plus mauvaises ont été vendues 250.000 francs et les meilleures ont dépassé 2 millions de francs. La récolte de l'année 1888 fut vendue 1.810.625 francs, celle de 1891 réalisa 2.159.375 francs. Le nombre des huîtres perlières recueillies à chaque saison de pêche est assez considérable; en 1887, 120 barques ont pêché pendant vingt-neuf jours, récoltant un total de 30.947.905 méléagrines ; en 1891 on en recueillit 44 millions.

Les pêcheries du Golfe Persique sont considérées comme les plus riches qui soient au monde; leur revenu annuel est estimé à 10 millions de francs. Les perles de cette région ne sont pas aussi blanches que celles de Ceylan, mais elles sont plus grosses, plus résistantes et plus régulières ; en outre, leur éclat est plus durable. Environ 4 à 5.000 bateaux, affrétés dans les divers ports du golfe, sont employés à cette pêche; ce sont le plus souvent de petits bateaux montés par 7 hommes, toutefois il y en a un grand nombre de 50 tonnes montés par 14 à 20 hommes. Le classement des perles se fait à l'aide de tamis; il y a 24 tamis de grosseurs de mailles différentes.

Les perles, achetées par des marchands hindous, se vendent sur le marché de Bombay (où l'on préfère les perles parfaitement sphériques, de couleur jaunâtre) et sur le marché de Bagdad (qui choisit surtout les blanches). Les perles de très petites dimensions désignées sous le nom de « semences de perles » servent dans toute l'Asie pour la composition d'électuaires où l'on fait aussi entrer toutes sortes de pierres précieuses, sauf le diamant. L'électuaire qui contient le plus

de poudre de perles est fort recherché par les Orientaux à cause des qualités stimulantes et restaurantes qu'ils lui prêtent. Une croyance identique, venant sans doute des médecins arabes, prévalait en Europe au moyen âge et se trouve encore dans les livres de pharmacopée des derniers siècles.

Dans les pêcheries de la Mer Rouge on recueille deux sortes d'huîtres dont l'une est récoltée uniquement pour la nacre et l'autre pour les perles. Depuis le percement de l'isthme de Suez, un certain nombre d'espèces — dont les méléagrines — ont émigré dans la Méditerranée ; les pintadines se sont répandues jusque dans le golfe de Gabès (Tunisie). Sur la côte Pacifique du Japon central, l'huître perlière est particulièrement abondante ; la Chine a des pêcheries de perles près de Pakhoi dans le golfe du Tonkin.

Les perles de la Mer de Soulou (ou de Célèbes) sont connues depuis un temps immémorial et considérées comme les plus belles qui existent. Les Indes néerlandaises, la Nouvelle-Guinée, le Queensland, l'Australie Occidentale, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les îles Tuamotu, le golfe de Californie, la côte occidentale de l'Amérique tropicale et la mer des Antilles, ont aussi des pêcheries de perles et de nacre plus ou moins fructueuses.

La grande valeur des perles, non moins que les croissants besoins de nacre de l'industrie ont conduit à chercher si d'autres mollusques ne contiendraient pas ces précieuses matières; on a parfois trouvé des perles dans la moule, l'huître comestible et quelques autres coquillages, mais à ce double point de vue la mulette perlière, surtout, à longtemps été de bon rapport. Aujourd'hui sa nacre seule conserve de la valeur, on l'utilise principalement dans la fabrication des boutons.

La pêche de la mulette perlière était très active jusqu'au commencement du XIXe siècle dans certaines régions montagneuses de l'Europe : Ecosse, Irlande, pays de Galles, Suède, Norvège, Russie, Bohème et Allemagne, particulièrement en Saxe où cette exploitation était fort bien comprise et aménagée et donnait des revenus considérables. En 1850, l'exploitant de ces pêcheries (leur affermage appartenait à la même famille depuis le début au XVIe siècle) eut l'idée d'utiliser la nacre polie des coquilles à la confection de porte-monnaie et d'autres objets de fantaisie. Cette industrie prit un tel essor qu'aujourd'hui plusieurs usines se sont installées dans le pays et sont obligées de s'approvisionner dans tous les centres producteurs de nacre. Mais les mulettes de l'Elster sont menacées de destruction par suite de l'empoisonnement des eaux causée par l'installation de manufactures sur ses bords.

L'industrie française emploie encore à Méru (Oise) une certaine quantité de perles de mulettes pour en faire des parures assez estimées. Dans certaines rivières des Etats-Unis d'Amérique on trouve aussi de jolies perles et de belle nacre. Perles de mulettes et perles de méléagrines ont une composition chimique identique : elles sont formées uniquement d'eau, de matières organiques et de carbonate de calcium. Il faut noter l'absence totale dans la constitution des produits de l'huître perlière, de magnésie et des autres sels minéraux dissous dans l'eau de mer. Un auteur prétend, toutefois, qu'il existe des phosphates dans la composition des perles. Les perles sont plus denses que la nacre et ont une dureté plus grande. Le travail de la nacre est déjà fort délicat, car cette substance, formée d'une série de lamelles superposées, est excessivement dure et très difficile à entamer. Les Japonais et les Chinois ont évidemment des procédés spéciaux car ils donnent à leurs nacres gravées et à leurs incrustations un fini et un poli que les artistes les plus habiles de l'Europe admirent et envient. Les Italiens ont la spécialité de la fabrication des camées de nacre; Naples en est le centre le plus renommé, puis viennnent Florence, Rome et Milan.

Le grand marché de la nacre est Londres; l'importance de cette matière première croît de jour en jour. L'industrie française en utilise une grosse quantité pour la fabrication des boutons, des manches de couteaux et de canifs, des éventails, de différents objets de luxe et, pour les incrustations, dans la marqueterie et la tabletterie.

Exploités depuis si longtemps d'une façon inconsidérée, les bancs d'huîtres perlières ont montré en divers endroits des signes manifestes d'épuisement; on a tenté de remédier à cet appauvrissement soit par une étroite réglementation prohibant la pêche à certaines époques, soit par la culture artificielle du mollusque. Les essais de culture artificielle ont prouvé que l'ostréiculture perlière était susceptible de donner des résultats pratiques, mais il ne sera possible de l'étendre, que lorsqu'on connaîtra à fond l'anatomie et la biologie de la méléagrine et quand seront résolues les nombreuses questions encore obscures qui la concernent.

Ce qu'on ne devrait pas moins étudier et améliorer, c'est les conditions du travail dans la plupart des pêcheries. L'esprit humain est assez ingénieux, assez inventif pour épargner à l'homme une chose aussi pénible que la plonge et la recherche des perles dans les matières en putréfaction. Il a été constaté que la vie des plongeurs est grandement abrégée par ce métier; en songeant à remédier au gaspillage des huîtres nacrières et perlières — ce qui est fort juste, du reste — ne serait-il pas sage de penser aussi à parer au gaspillage des vies humaines ?

M.-L. R.

Les neuf ans d'un sénateur (1894-1903), par Joseph Fabre. — 2 vol. in-18, Paris, F. Alcan, 1903.

Ce recueil a été publié dans un but électoral, ce qui n'ôte rien au mérite de ce qu'il contient de bon, mais ce qui explique comment s'y trouvent certaines choses qui sont plutôt d'un intérêt local. A côté de discours prononcés au Sénat ou dans des réunions publiques, de harangues dans des distributions de prix ou en d'autres occasions, de conférences, de lettres, on y voit des polémiques de presse. Mais tout cela prouve bien, comme le fait remarquer l'éditeur, que, pour M. Joseph Fabre, le mandat de sénateur n'est pas une sinécure. Puis, dans la variété des sujets traités, mais rassemblés en un seul tout, ses idées, ses opinions, son caractère, apparaissent avec plus de clarté.

M. Joseph Fabre a écrit de lui-même qu'il est « trop ami des réformes efficaces pour n'être pas anti-collectiviste, trop respectueux du sentiment religieux pour n'être pas anti-clérical, trop imbu de sentiments patriotiques pour n'être pas anti-nationaliste. » Voilà le programme. C'est aux électeurs à juger s'il l'a suivi, comme le livre tend à le démontrer. M. Joseph Fabre a d'ailleurs ses idées à lui. Il n'épouse pas sans rime ni raison celles d'une coterie ou d'un groupe ; il sait, au besoin, sur telle ou telle question, se séparer de ses amis politiques.

C'est un dévôt de Jeanne d'Arc. On sait qu'il lui a consacré sa vie, demandant en son honneur des fêtes laïques comme d'autres réclament sa canonisation. Livres, discours, conférences, il n'a rien négligé, et c'est dans tous les coins de la France qu'il a prôné le culte du patriotisme qui s'incarne en elle. Les discours qu'il a prononcés au Sénat en faveur de l'institution d'une fête de Jeanne d'Arc sont les premiers documents de l'ouvrage.

M. Joseph Fabre ne veut pas du monopole de l'enseignement pour l'Etat, il ne veut pas du certificat d'études, il ne veut pas que les fonctions publiques soient réservées exclusivement aux anciens élèves de l'Université. Il s'élève contre les programmes qui rabaissent le niveau des études, qui ouvrent des carrières auxquelles ils ne préparent en aucune façon.

Il a voté la loi Waldeck-Rousseau sur les associations, peut-être sans prévoir l'usage qu'on en ferait, puisqu'il s'est abstenu quand il s'est agi d'expulser les congréganistes. « Je demanderai au Sénat, écrit-il en novembre 1902, d'accorder libéralement l'autorisation légale aux congrégations inoffensives qui prient, assistent ou enseignent, et de la refuser rigoureusement aux congrégations malfaisantes qui font du couvent une maison de trafic, une officine de réaction, une école de

haine contre l'esprit moderne. Vous admettez que des débauchées vivent ensemble dans des lupanars, et vous n'admettez pas que des croyantes vivent ensemble dans des monastères. Moi, je l'admets. »

On trouve, dans les opinions de M. Joseph Fabre, un mélange qui étonne un peu. Je le crois libéral, mais plus républicain, dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, que libéral. It est anti-clérical et religieux, mais sa religion, il faut en convenir, sent un peu le fagot, et il lui serait difficile de faire croire qu'il est un fervent catholique. Je note la chose uniquement parce qu'il se défend d'être franc-maçon en protestant contre ceux qui l'en accusaient. On pouvait s'y tromper.

D'autre part, M. Joseph Fabre a de belles pages littéraires : ses esquisses de certaines physionomies, telles que celles de Jules Simon, Jules Ferry, Clémenceau, Brisson, Goblet, de Freycinet, de Mun, de Cassagnac, etc., sont d'une grande finesse. Il se souvient qu'il fut professeur de philosophie en se montrant philosophe — c'est la meilleure manière — et quelques pages d'une belle envolée feraient volontiers regretter qu'il soit descendu des hauteurs où se plaît sa noble intelligence, pour batailler sur des questions électorales avec l'abbé Couzery ou le Dr Durand.

Il y aurait à élaguer dans ces deux volumes. Nous pensons que l'on pourrait supprimer sans inconvénient quelques pavés un peu lourds. On a dit de M. Fabre, quand il était sur les bancs du Lycée : « Voilà un élève qui ira loin. » M. Joseph Fabre est un brave homme, sa bonté est presque proverbiale, et cette bonté est l'impression dominante qui reste, à ceux qui ne le connaissent pas, de la lecture du livre. Ses panégyristes la lui jettent à la face de manière à l'écraser. Mais j'ai dit que tout cela était pour les besoins de sa candidature, et peut-être qu'à Rodez... Vraiment, la politique nous a enlevé un excellent professeur de philosophie. C'est dommage.

Maurice Zablet.

Le rachat des chemins de fer français, par J. Ricard. — Brochure in-8°, imprimerie des Arts et Manufactures, 1903.

Dans cette brochure de 24 pages, M. J. Ricard chiffre les résultats du rachat par l'Etat de quatre de nos grandes Compagnies de chemins de fer, l'Est, l'Ouest, l'Orléans et le Midi. Il ne parle ni du Nord, ni du Paris-Lyon-Méditerrannée dont la situation exigerait de la part de l'Etat, pour être rachetés, une indemnité trop considérable. Il n'y a ici qu'un simple calcul financier; la question économique et politique est, à dessein, laissée de côté. Et voici sa conclusion, d'après les annuités

qui devraient être versées par l'Etat et autres sommes à rembourser par lui.

L'action de l'Est, qui vaut actuellement 946 francs, ne vaudrait plus que 875 francs : différence en moins, 70 francs.

L'action de l'Ouest est à 945 francs; elle ne vaudrait plus que 836 francs, soit 109 francs de moins.

L'action Orléans passerait de 1.530 francs à 1.417, soit en moins 113 francs.

L'action du Midi enfin ne vaudrait plus que 988 francs au lieu de 1201, ou 213 francs de moins.

Telle est, d'après M. J. Ricard, la perte que subiraient les actionnaires. Il faut noter qu'il met les choses au pire. Car il y a les conventions à interpréter. Il y a des points litigieux, celui entre autres de savoir si les créances de l'Etat seront recouvrées sur le seul matériel ou sur tout l'actif des Compagnies. Dans ce dernier cas, après la reprise du matériel, l'Etat resterait débiteur de 39 millions envers la compagnie de l'Est et de 7 millions envers celle d'Orléans; mais il deviendrait créditeur de 94 millions sur celle de l'Ouest et de 82 millions sur la compagnie du Midi. Selon le règlement de cette question et de quelques autres, la valeur des actions peut changer. M. Ricard s'est placé dans l'hypothèse la plus favorable à l'Etat.

D'autre part, l'Etat lui-même a-t-il intérêt au rachat? Il aurait à payer aux compagnies considérées une annuité totale de 404.636.000 fr. Or, le total des produits nets des mêmes compagnies s'élève en 1903 à 310.214.000 francs. C'est un déficit annuel de 94.422.000 francs, si l'on suppose que l'Etat exploite dans les mêmes conditions que les Compagnies.

Mais si l'on considère — c'est M. J. Ricard qui le dit — que l'Etat exploite à de meilleures conditions, 1000 francs environ de frais généraux par kilomètre, au lieu de 1.966 pour l'Est, de 1.934 pour l'Ouest, de 1831 pour l'Orléans, de 2.834 pour le Midi, la perte annuelle serait ramenée à 71 millions. En outre il devrait dépenser plus de 200 millions pour l'amélioration du matériel roulant et la réfection de certaines voies, notamment sur les réseaux de l'Ouest et du Midi.

Nous ne savons comment M. J. Ricard établit les chiffres de dépense kilométrique que nous venons de citer d'après lui. Il fait la part trop belle à l'Etat dont l'exploitation, sur le réseau qu'il exploite actuellement, est ruineuse. On peut voir à cet égard l'article si documenté de M. Emile Macquart — *A propos du rachat des chemins de fer* — dans le *Journal des Economistes* du 15 novembre dernier.

Quoiqu'il en soit, il est démontré, comme le dit M. J. Ricard, que le rachat est préjudiciable à l'Etat, qu'il le serait beaucoup plus encore

que ne l'indiquent ses chiffres. Mais peut-être bien que s'il n'est pas assez pessimiste de ce côté, il l'est trop en ce qui concerne les actionnaires. Pour Sans-Souci, il y avait des juges à Berlin. Les Compagnies en trouveront peut-être au besoin à Paris. Qui sait? Tout arrive.

MAURICE ZABLET.

LES RICHESSES MINÉRALES DE L'AFRIQUE, par L. DE LAUNAY. 1 vol. in-8°, Ch. Béranger, 1903.

Sous ce titre, M. de Launay fait le dénombrement, autant qu'il est possible de le faire, d'après les observations déjà recueillies et les données de la science géologique, des richesses minérales de l'Afrique. Il s'occupe successivement des gisements d'or, du cuivre et des métaux divers, tels que le zinc, le plomb, l'argent, le mercure, l'étain, etc. ; puis des minerais de fer, des diamants du Cap, des phosphates du nord de l'Afrique, des matières salines, des combustibles minéraux, des sources thermales. Il a un chapitre spécial pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Un autre chapitre est également consacré aux richesses minérales de quelques régions dont les données n'ont pu trouver place dans les précédents.

L'ouvrage de M. de Launay est surtout un livre de science. La géologie et toutes les questions qu'elle soulève y sont abordées et traitées avec la compétence bien connue de l'auteur, mais il a aussi un côté pratique. C'est un guide pour les ingénieurs à la recherche d'exploitation. Les données scientifiques les empêcheront de chercher de l'or, des diamants ou autres produits, là où il n'y a nulle chance d'en trouver. Le champ d'action se trouve ainsi mieux délimité. Ce n'est pas que l'Afrique soit complètement connue. M. de Launay n'a pas la prétention de donner des résultats définitifs et complets. « Quand on a essayé soi-même, dit-il, de faire un peu de géologie dans un pays aussi connu en apparence que la France, et qu'après quinze ou vingt ans d'efforts, on doit constater la quantité des problèmes capitaux encore restés sans solution, on est réellement épouvanté d'échafauder un raisonnement sur une observation consignée en courant par un explorateur, souvent (comme il y en a eu des exemples mémorables) incapable de distinguer un calcaire d'un grès ou un granité d'une lave, sur un échantillon recueilli au hasard par un incompétent, et dont la provenance réelle peut se trouver à quelques mille kilomètres de celle qu'un souvenir vague ou une étiquette confondue lui attribuent. Lorsqu'il s'agit surtout de minerais, aux erreurs d'observations inévitables s'ajoutent les enthousiasmes irréfléchis, *emballements* de l'homme qui, ayant risqué sa

vie très loin, dans un pays d'accès difficile, est tout prêt à y rencontrer des merveilles, les illusions d'inventeurs dont tous ceux qui s'occupent des mines ont connu de trop nombreux exemples ; et là-dessus, viennent, il faut bien le dire, se greffer les spéculations financières, les constitutions de sociétés dont on veut corser l'apport, les exagérations de prospectus destinés à enflammer l'imagination des actionnaires, etc. « Il y a donc lieu, ajoute M. de Launay, de « se garer de trop de scepticisme aussi bien que de trop de crédulité. »

On le voit, outre le côté scientifique, l'ouvrage a aussi une portée économique. Nous le signalons, à ce point de vue plus spécialement aux lecteurs du *Journal des Economistes*.

L'auteur donne pour certains métaux, l'or, les diamants, etc., les rendements obtenus dans les principaux centres d'exploitation. Nous ne répéterons pas ici les chiffres qui sont donnés régulièrement par les publications financières, mais qui trouvent leur place naturelle dans l'ouvrage.

L'Afrique est riche en métaux divers. Malheureusement les combustibles minéraux, la houille en particulier, semblent lui manquer. C'est là un point de première importance pour le développement industriel d'un pays. A l'exception du bassin carbonifère de Tété, sur le Zambèze, on ne connaît encore, nulle part, en Afrique, de houille carbonifère proprement dite. Les lignites germo-triasiques, liasiques, crétacés ou tertiaires, qui peuvent y suppléer dans beaucoup d'applications et qui constituent, pour l'Afrique australe, une ressource très précieuse, ne semblent eux-mêmes pas très abondants en dehors du Transvaal et du Natal. On montrerait peut-être trop de précipitation — car l'Afrique est grande et encore bien superficiellement explorée sur des espaces immenses — en désespérant dès maintenant ; mais il faut bien reconnaître que les motifs d'espérer diminuent avec le temps plutôt qu'ils n'augmentent.

MAURICE ZABLET.

CATÉCHISME D'ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE DU « SILLON », nouvelle édition, 1 vol. in-18. Paris. Emmanuel Vitte, S. D.

Le « Sillon » est une sorte d'Université populaire catholique, dont le programme est exposé à la fin de ce volume. Le catéchisme que publie cet organe de propagande n'est pas dogmatique, mais didactique. Nous voulons, est-il dit dans l'avertissement, nous voulons être des hommes pratiques et non des théoriciens ou des idéologues ; mais nous ne saurions nous passer d'un minimum de théorie ; ce minimum nous

est nécessaire pour notre propre satisfaction dans les études que nous faisons; il est, de plus, indispensable dans la discussion.

Le « Sillon » a raison. Les hommes ont toujours besoin d'une théorie quelconque, si fruste soit-elle, pour y ramener les faits et les autres théories comme à une commune mesure, quitte à la rejeter au besoin quand ils finissent par en découvrir une meilleure.

Le but de ce catéchisme est donc de présenter aux « sillonnistes », l'ensemble très varié des problèmes économiques et sociaux, pour les aider, en face d'une question à résoudre, à en bien saisir toutes les relations, et à l'aborder par où il convient.

En tête du catéchisme se trouve une petite Introduction dans laquelle un coup d'œil d'ensemble est jeté sur les problèmes sociaux et les écoles qui prétendent en avoir la solution ou qui la cherchent. C'est d'abord la question du déterminisme et du libre-arbitre. Le « Sillon » se prononce, on le pense bien, pour le libre arbitre. « Toutes les objections contre la liberté, dit Bossuet, sont moins claires que la conscience que nous avons de notre liberté ».

Nous ne nous arrêterons pas à examiner s'il n'y a pas un moyen terme entre le libre arbitre et le déterminisme, car l'Introduction nous amène sur un terrain qui est plus nôtre; il s'agit des écoles économiques et sociales dites *libérales*, *socialistes*, *anarchistes*, etc.

Les principes fondamentaux de chacune de ces écoles sont bien résumés; mais il nous semble que la critique qui en est faite laisse un peu à désirer.

Après avoir exposé que l'école libérale croit à la liberté humaine et à la nécessité de restreindre le plus possible le nombre des lois positives, afin de laisser un plus vaste champ à l'exercice de cette liberté, et que « sa fameuse maxime *laisser faire*, *laisser passer*, formule de son optimisme, veut dire que le jeu des lois naturelles et les spontanéités de la liberté humaine convergent nécessairement vers le progrès et vers l'accroissement du bien-être pour le plus grand nombre »; l'auteur de l'introduction ajoute :

« Sans doute les lois générales du monde sont bonnes; sans doute aussi, la liberté humaine, guidée par la droite raison, se conforme spontanément à ces lois; mais combien de fois l'erreur et la passion ne troublent-elles pas cette harmonie! Combien de fois, sur le chemin du progrès, les sociétés ne rétrogradent-elles pas au lieu d'avancer.

Le *laisser faire*, *laisser passer* n'est admissible que dans une société dont les membres connaissent leurs droits et leurs devoirs et sont habitués à pratiquer ceux-ci et à faire respecter ceux-là ».

Nous ne voulons pas discuter point par point les citations que nous venons de reproduire; nous dirons seulement que, même en admettant

tous les faux pas imaginables de la liberté humaine, le *laisser faire* et *laisser passer* serait encore le seul système admissible et le seul capable de redresser la raison quand elle s'égare et de modérer la passion quand elle s'exalte, le meilleur moyen pour les hommes d'apprendre à pratiquer leurs devoirs et à faire respecter leurs droits.

Nous n'avons rien à ajouter à la condamnation que prononce le catéchisme contre l'école socialiste, et rien non plus à y retrancher. Quant à l'école anarchiste, « il est indiscutable, dit l'auteur, que dans une société dont tous les membres seraient mus exclusivement par des instincts absolument droits, la théorie anarchiste pourrait être appliquée; la difficulté, c'est qu'une telle société n'existe pas et que nous ne pouvons pas la faire exister ».

A notre avis, il ne suffit pas d'avoir des instincts absolument droits pour bien faire. La bonne volonté, la bonne intention est une condition essentielle de la bonne action, mais n'est pas la seule. Au vouloir, il faut joindre le savoir et le pouvoir. C'est ce qu'on oublie trop souvent.

L'école de la *Réforme sociale* (Le Play) reçoit, on s'en doute bien, l'approbation du « Sillon ». « La méthode de Le Play est excellente ». C'est à peu près celle que suivent les *chrétiens sociaux* et les *démocrates chrétiens*, les fidèles du « Sillon ». Ces deux écoles ne prétendent pas que leur programme soit le seul chrétien; elles affirment simplement, par le qualificatif qu'elles se donnent, leur volonté d'appliquer de leur mieux les principes chrétiens à l'étude des problèmes sociaux.

Le catéchisme est écrit par demandes et réponses, avec clarté et précision. Il remplit bien le but proposé et ne peut que profiter aux « sillonnistes » qui voudront s'en servir et non s'y asservir. C'est une bonne idée qu'ont eue les... comment dire? catholiques sociaux? démocrates chrétiens? chrétiens sociaux ? de présenter sous cette forme les notions essentielles d'économie sociale et politique. Il serait peut-être à désirer que les autres écoles suivissent cet exemple.

H. Bouet.

Etude sur les méthodes d'expansion commerciale de l'Allemagne, par Pierre Clerget, br. in-8°, Lyon 1901.

Le commerce allemand a pris, comme on sait, un développement considérable dans le dernier tiers du XIXe siècle. Il est vrai que cette prospérité a abouti à une crise qui se prolonge plus qu'on ne s'y attendait; mais c'est une raison de plus pour rechercher les causes de la splendeur et des revers et pour étudier les méthodes suivies par l'Alle-

magne dans la conquête des marchés. C'est ce que fait M. Clerget dans cet ouvrage. Les divers facteurs de ce progrès : race, milieu, Etat, éducation, presse, etc., sont étudiés avec soin et, certes, il en ressort pour nous des enseignements de la plus grande utilité.

Les écoles, par exemple, auxquelles, à tort ou à raison, on attache tant d'importance, sont organisées, en ce qui concerne le commerce, sur un plan tout différent des écoles françaises. Les unes, dit M. Clerget, sont des créations particulières, les autres sont dues aux municipalités ou aux Chambres de Commerce. Ces créations locales peuvent ainsi être diversifiées et adaptées aux besoins des localités; tandis qu'en France, où l'Etat intervient si largement, ne fût-ce que par ses subventions, l'uniformité et l'inutilité sont la règle.

En Allemagne, l'école de commerce ne dispense pas de l'apprentissage, qui commence à 16 ans, à la sortie de l'école de commerce, et dure trois ans. « Le jeune Allemand débute par les plus minimes travaux de bureau, copiant les lettres, faisant les courses, épelant ainsi l'A B C du commerçant avant d'être mis au courant des besognes plus compliquées. » En France, le jeune homme qui sort d'une école de commerce, muni de son diplôme, est loin de songer à se mettre en apprentissage et personne n'y songe pour lui; il se croit, et ses parents le croient, capable d'être, pour le moins, contre-maître, et comme personne n'en veut, il devient fonctionnaire ou professeur.

Le jeune Français, croyant tout savoir quand il est sorti de l'école avec un diplôme, ne cherche plus à s'instruire. De là le très petit nombre et le peu d'expansion des revues techniques et spéciales, le peu de succès des livres de science, la crise de la librairie, etc. En Allemagne il en est autrement. « L'éducation commerciale des Allemands se continue par le journal... Parmi les publications périodiques, la revue hebdomadaire *Export* a principalement pour but de faire connaître la situation des Allemands à l'étranger et de défendre dans le monde entier les intérêts du commerce allemand. Le journal hebdomadaire : *das Echo* rend le même service. Quant aux nombreuses revues techniques de toutes sortes, elles sont beaucoup plus lues en Allemagne que chez nous. »

L'émigration est un autre facteur, encore plus important que l'école, de l'expansion commerciale allemande. Sans parler de l'émigration par les frontières de terre, l'émigration allemande était de 224.892 personnes en 1881, 115.000 en 1891, 20.966 en 1899. On voit qu'elle va en diminuant; nous en trouverons peut-être la cause tout à l'heure. Pour le moment, constatons que ces « colonies spontanées » sont très favorables au commerce extérieur de la métropole. Travailleur courageux, d'esprit paisible, attaché à son foyer, se mêlant peu à la politique et

beaucoup aux affaires, l'Allemand émigré est considéré comme un élément d'ordre. Des associations veillent à ce que les émigrants conservent, sinon leur nationalité, au moins l'esprit allemand, et, pour cela, elles les dirigent vers les pays d'outre-mer où leurs compatriotes sont déjà établis.

C'est ainsi, par la seule initiative privée, que les Allemands sont actuellement arrivés au nombre de 3 millions aux Etats-Unis, soit 4.6 p. 100 de la population totale. « C'est grâce à eux que l'importation allemande aux Etats-Unis, malgré les rigueurs des tarifs, a pu rester si considérable : elle est encore de 10 à 20 p. 100 de l'importation totale. »

M. Clerget donne les chiffres de l'émigration allemande dans les autres pays. Nous ne le suivrons pas plus longtemps sur ce terrain, car nous voulons dire un mot de l'action du gouvernement dans le progrès de l'activité commerciale allemande. M. Clerget la considère comme très importante. « L'intervention de l'Etat et la politique commerciale qu'il a suivie sont pour beaucoup dans la prospérité économique de l'Allemagne. »

Il nous semble que l'action de l'Etat allemand n'a été favorable à l'expansion commerciale qu'autant qu'elle a été négative. Ses traités de commerce devenus relativement libéraux ont plus contribué à la prospérité du pays que tous ses autres actes ensemble. Ses primes et autres encouragements à diverses industries, afin de vendre cher aux nationaux et à vil prix aux étrangers, n'ont évidemment contribué qu'à sa propre ruine et à la crise actuelle. Sa politique coloniale, basée sur les principes surannés de la conquête, ne peut aussi que lui être funeste.

Tout le monde sait qu'aujourd'hui, comme M. Clerget le remarque, ce n'est plus le *sol* qu'il s'agit de conquérir, ce sont les *marchés*. Or, celui qui conquiert les marchés, ce n'est pas le militaire ni le diplomate, c'est le commerçant.

Tout ce que l'Allemagne paraît avoir gagné jusqu'ici par sa politique coloniale, c'est d'avoir, comme nous l'avons vu plus haut, enrayé son émigration, un des principaux facteurs de son expansion commerciale.

H. Bouet.

Office du travail. L'apprentissage industriel. Rapport sur l'apprentissage dans l'imprimerie (1899-1901), 1 vol. in-8°. Paris, Imprimerie Nationale 1902.

Au cours de l'année 1898, sur la proposition du Directeur de l'Office

du travail, le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes décida qu'une enquête serait entreprise par l'Office du Travail à l'effet de recueillir des informations et des données statistiques sur les conditions de l'apprentissage industriel, sur l'état actuel de l'instruction professionnelle dans les ateliers, sur les résultats des divers modes de formation des ouvriers.

Ne pouvant étendre d'un seul coup son enquête à toutes les industries, l'Office du Travail s'est limité d'abord à une seule et il a choisi l'imprimerie. Un questionnaire très détaillé a été adressé aux imprimeurs. On leur demandait la liste complète de leur personnel ouvrier; pour chacun de ces ouvriers, la profession spéciale, l'âge, le salaire, le nombre des années de présence; on sollicitait aussi des indications sur l'atelier dans lequel l'ouvrier avait fait son apprentissage, sur l'école professionnelle où il avait pu passer, sur les cours professionnels qu'il avait suivis. Dans chaque maison le patron devait procéder lui-même à une véritable enquête auprès de ses ouvriers.

Tout en reconnaissant qu'il a rencontré un extrême bon vouloir chez beaucoup de patrons, le Directeur du Travail avoue que le questionnaire n'a pas été rempli sans difficultés. Le fait est qu'il faut avoir la passion des paperasses, l'amour de l'inquisition économiqne, et du temps à perdre pour remplir un pareil questionnaire. Peut-être les patrons ont-ils répondu comme le font les secrétaires de mairie pour les autres statistiques, à tort et à travers.

Quoi qu'il en soit, l'Enquête et le Rapport qui en donne les résultats ont procuré de l'ouvrage à l'Imprimerie nationale. Ce rapport est divisé en deux parties. Dans la première, avant d'exposer les procédés et les résultats de l'enquête, on jette un coup d'œil rétrospectif sur ce qu'a été jusqu'à ce jour la réglementation de l'apprentissage, notamment dans l'industrie du livre. La seconde est consacrée à l'exposé des conditions de l'enquête et à l'analyse des principaux résultats.

Ne pouvant ici « remonter au déluge », nous ne dirons rien de l'apprentissage au moyen âge et sous l'ancien régime, quoiqu'il reste encore beaucoup à dire; arrivons de suite aux temps modernes. Ce qui les caractérise, c'est la tendance à remplacer l'atelier par l'école pour enseigner les métiers, ou tout au moins à réunir ces deux facteurs en donnant plus ou moins de prépondérance à l'un ou à l'autre.

Les résultats de l'enseignement professionnel scolaire ont été jugés dès 1863. Une enquête orale fut ouverte en cette année, dont les résultats ont été réunis en un volumineux Rapport. « Tous les témoignages recueillis dans cette enquête de 1863 concordent pour affirmer la supériorité de l'apprentissage à l'atelier. On reconnaît aussi l'utilité des cours complémentaires. »

Cette opinion, émise pour tous les métiers, était encore celle du Congrès lithographique en 1894. « Tous les délégués furent d'accord que les écoles professionnelles, telles qu'elles sont organisées, sont nuisibles aux intérêts professionnels, tant au point de vue technique qu'à celui du maintien et de l'élévation des salaires; ces écoles font une quantité d'apprentis incapables de gagner leur vie. »

On pourrait ajouter que ces apprentis incapables de gagner leur vie se croient plus capables que les autres et que leur patron, l'Etat, qui partage naturellement la même opinion, les prendra de préférence comme professeurs dans ses écoles ; de sorte que, les ânes enseignant les mulets, il suffira de continuer pour que les talents industriels aillent toujours en déclinant.

Un rapport sans statistiques serait un corps sans âme, ou peut-être une âme sans corps. Relevons donc quelques-unes de celles qui nous sont présentées dans ce volume : « Le développement de l'industrie *imprimatrice* peut être apprécié à l'aide des résultats des deux recensements de 1866 et de 1896. Pour l'ensemble des imprimeries typographiques et lithographiques, en y comprenant la gravure en taille-douce et le clichage, on comptait en France, en 1866, 2.300 établissements ; le nombre des personnes occupées par ces industries ne s'élevait qu'au chiffre de 25.000. En 1896, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, le nombre des établissements s'élevait à environ 4.000 et le nombre des personnes à 65.000. Les autres industries sont loin d'avoir pris, dans leur ensemble, un développement aussi rapide ».

L'emploi des femmes dans l'imprimerie fait des progrès notables. L'ensemble du personnel atteint par l'enquête comprend un peu plus de 12.000 ouvriers du sexe masculin et près de 3.000 femmes. Pour la plupart, ces femmes sont occupées aux travaux accessoires de papeterie, de brochure et de reliure. Cependant on en compte un assez grand nombre dans la composition typographique, d'autres sont occupéés comme margeuses, quelques-unes même sont employées aux travaux lithographiques.

L'emploi des femmes dans la typographie n'est pas chose nouvelle. Le Rapport nous apprend que, en 1631, on trouvait déjà des femmes dans certaines imprimeries, et que, sous la Révolution, il a existé une école typographique de femmes. Lors du recensement de 1866, on a compté dans les imprimeries typographiques et lithographiques 20.000 employés et ouvriers du sexe masculin et 2.650 femmes ; en 1896, le recensement a fourni 47.500 employés et ouvriers masculins et 8.800 femmes. Le total du personnel a considérablement augmenté pendant ces trente années : il était de 23.000 en 1866 et de 56.000 en 1896. D'après le Rapport, cette progression est une conséquence de la liberté de l'imprimerie et de la presse décrétée en 1870.

Il convient d'ajouter une autre cause : l'écolâtrie grâce à laquelle on n'imprime plus guère que des journaux, des romans, des livres de classe, des manuels. Quant à la vraie littérature et à la vraie science, libres et indépendantes, on sait qu'elles n'ont pas suivi la même progression.

H. Bouet.

La question du Maroc, par Jean Hess, 1 vol. in-18, Paris, Dujarric, 1903.

L'empire du Maroc excite les convoitises de toutes les puissances coloniales de l'Europe, sans en excepter, paraît-il, la Belgique ! « Un écrivain belge affirme, sans rire, que l'avenir de la civilisation en Afrique exige l'établissement du protectorat belge au Maroc ». Ne dirait-on pas une troupe de chats guettant une souris?

Plusieurs raisons s'opposent à ce que la souris soit mangée, entre autres celle-ci : que chacun des chats est bien résolu à ne pas laisser un de ses frères mettre la patte dessus. « Nous ne rêvons, dit la France, ni annexion, ni conquête. Nous n'avons qu'un but, le maintien de l'intégrité de l'empire du Maroc. Nous sommes décidés à la respecter, mais nous sommes décidés aussi à la faire respecter par les autres ».

La proie est-elle donc si précieuse? On n'en sait rien au juste. Les mieux renseignés avouent qu'on ne connaît que très vaguement les ressources que présente le nord-ouest africain. A le dit très riche. B assure qu'il est très pauvre. Quoi qu'il en soit, chacun des chats, je veux dire des puissances civilisées et civilisatrices, invoque le droit à l'appui de ses prétentions. Les droits de la France qui nous touchent plus directement, quels sont-ils?

Du fait que nous étions établis en Algérie, dit-on, est découlé le droit de nous emparer de la Tunisie, c'est ce que nous avons fait. Or, nous avons les mêmes droits à l'ouest qu'à l'est. « Il n'y a pas de raison pour que le Maroc n'ait pas le sort de la Tunisie; il y en a beaucoup au contraire pour qu'il suive les mêmes destinées. ». Cette jurisprudence revient à dire, comme l'observe M. Hess : J'ai pris la chaîne d'un monsieur, il n'y a pas de raison pour que je ne prenne pas sa montre, puis son habit, etc.

Autre raison aussi valable : Le Maroc est un foyer de rébellion. « C'est là que se préparent les révoltes qui éclatent à l'heure marquée chez nos Arabes... C'est au Maroc que les rebelles se réfugient après leurs défaites, sans que nous puissions les poursuivre. » Il conviendrait peut-être de rechercher à qui la faute si les Arabes se révoltent; mais chacun sait bien que c'est toujours l'agneau qui trouble le breuvage du loup.

Les colonisateurs français sentent sans doute la faiblesse de leurs arguments, car ils en présentent un autre : l'intérêt supérieur de la civilisation.

Les Marocains sont rebelles à notre civilisation; ils la dédaignent, la méprisent, la repoussent; ils ont même l'outrecuidance de se croire supérieurs à nous. Or, « il est intolérable qu'en face de l'Europe, près de l'Algérie et de la Tunisie maintenant rachetées du barbarisme par le sang et les trésors de la France, se trouve un vaste territoire d'une richesse incalculable... presque hermétiquement fermé à la civilisation. »

La réfutation de ces reproches et de plusieurs autres nous mèneraient trop loin; nos lecteurs la trouveront dans le livre de M. Hess; d'ailleurs on connait le proverbe : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé.

M. Hess soutient que nous n'avons aucun droit ni raison valables pour procéder à la conquête militaire et politique du Maroc. Cette considération est de peu d'importance pour les apôtres de notre civilisation. Mais l'auteur démontre en outre que nous n'y avons également aucun intérêt. La conquête — même en supposant que les autres puissances nous laissent faire — diminuerait notre prestige moral au lieu de l'augmenter. Elle n'augmenterait pas notre puissance militaire, ni dans l'offensive, ni dans la défensive; elle la diminuerait au contraire, car nous n'avons pas assez d'hommes pour augmenter nos territoires et les défendre. La conquête nous coûterait beaucoup de sang et beaucoup d'argent, car, s'il n'y a pas de soldats au Maroc, il y a des guerriers qu'il serait impossible de réduire à l'impuissance. Cette conquête supposée faite serait encore plus difficile à conserver que celle de l'Algérie.

Que faut-il donc faire ? M. Hess démontre que la conquête politique du Maroc n'est nullement nécessaire pour que nous profitions des avantages que présente ce pays au point du vue commercial. Les relations des peuples, dit-il, ne sont plus régies par des lois de force politique, mais de force économique. Nos colonisateurs, tout diplomés qu'ils sont — et même parce que diplômés — ne sont pas dans le mouvement; leur montre retarde de plusieurs siècles. C'est pacifiquement et économiquement que se font les conquêtes modernes.

Une preuve, entre beaucoup d'autres, que la conquête politique du Maroc n'est pas nécessaire au développement du commerce c'est que, depuis qu'on menace ce pays, le commerce français y a diminué. En 1892, les importations françaises au Maroc montaient à 12.877.465 fr.; en 1896, elles n'étaient plus que de 9.050.750 fr. A l'exportation, la diminution est moins sensible, toutefois elle est appréciable : en 1892 le chiffre était de 6.954.250 ; en 1896, il descend à 4.665.405.

M. Hess assure que les Marocains ne sont nullement rebelles à la vraie civilisation, c'est-à-dire au commerce juste et loyal, qui a pour résultat d'augmenter le bien-être des populations. Ils sont surpris et reconnaissants quand ils ne rencontrent pas d'hostilité de notre part. Nos bateaux à vapeur, nos chemins de fer les frappent d'admiration. La plupart du temps, le Pèlerinage de la Mecque, loin d'augmenter leur fanatisme, les civilise et leur ouvre l'esprit.

« Ceux qu'on disait les sauvages, les pirates, les bandits, nous les avons vus qui, en foule, apportaient aux chantiers du Kiss, leur blé, leur orge et ne demandaient qu'à vivre en paix dans le travail et le négoce. Ils veulent la paix. Ils en apprécient comme tous les êtres raisonnables les bienfaits. »

Les missionnaires civils et ecclésiastiques nous renseignent donc bien mal sur leur compte ; peut-être y sont-ils intéressés ? « Tous ces Berbères du Riff sont fermés à l'Europe parce que cette Europe a toujours affiché le désir de les soumettre à sa domination. Autrefois, c'était pour les christianiser; maintenant, c'est pour les civiliser. Mais toujours avec un collecteur d'impôts et un douanier. Les Berbères en ont horreur. Ils ne nous demandent et n'accepteront de nous que les bienfaits *matériels* de notre civilisation ».

La question du Maroc doit donc se résoudre pacifiquement et économiquement ; telle est l'opinion de M. Hess. « Pour obtenir le maximum d'avantages, dit-il, la pénétration commerciale d'un pays neuf exige une bonne route et qui parte d'un port, le plus près possible de ce pays ». Ce port a été découvert par M. Louis J. B. Say, c'est la plage du Kiss où nous venons de voir affluer les denrées du Maroc. Ce port est en voie de se développer, non seulement sans le concours des *colonialistes*, mais malgré les entraves qu'ils y ont mises. La partie qui concerne le port et la route commerciale du Maroc est du plns grand intérêt. La place nous manque pour la résumer ; mais nous ne saurions trop engager les lecteurs à en prendre connaissance à la source même. L'initiative privée fait si rarement « des siennes » que nous ne saurions trop féliciter et encourager ses efforts.

H. BOUET.

RECHERCHE D'UNE SOLUTION DE LA QUESTION INDIGÈNE EN ALGÉRIE. — Par PAUL AZAN, br. 8°. Paris, Augustin Challamel, 1903.

Cette étude a pour but de faire connaître les éléments du problème algérien et d'examiner dans quel sens il faut chercher à établir l'accord entre les deux races qui sont en contact dans notre colonie. Les différents systèmes essayés et essayables pour résoudre ce problème se réduisent à trois : l'extermination, le refoulement et l'assimilation.

L'extermination et le refoulement, dit l'auteur, sont des systèmes barbares que nos principes condamnent au nom de l'humanité ; quant à l'assimilation, quels que soient les moyens employés, elle serait en l'état actuel aussi inutile au bonheur des indigènes que nuisible à l'avenir de la colonie ; bien plus, elle est impossible à réaliser.

L'auteur montre que l'assimilation ne donnerait pas le bonheur moral à l'indigène et qu'elle ne lui apporterait même pas le bien-être physique. Elle serait nuisible aux intérêts français, parce que les Arabes n'en veulent pas pour une foule de raisons et d'abord parce que leur religion les en détourne. A l'appui de son dire. M. Paul Azan cite des passages du Coran qui prêchent la haine de l'infidèle. On pourrait en citer autant dans l'Evangile, et surtout montrer, par les fruits de l'arbre évangélique, par les actes des saints missionnaires, que les chrétiens ne le cèdent en rien aux musulmans, à cet égard ; M. Azan lui-même est obligé de reconnaître qu'il y a d'autres passages dans le Coran qui admettent une certaine tolerance vis-à-vis des infidèles et qui soulignent même la supériorité des chrétiens sur les juifs ou les idolâtres.

Les articles sur la tolérance ne rendent pas l'assimilation plus facile à opérer. Qui assimilera et qui sera assimilé ? Nous nous croyons supérieurs aux musulmans; les musulmans se croient supérieurs à nous, ils ne voient rien à gagner et tout à perdre à se laisser manger par les chrétiens.

Le problème, conclut M. Azan, ne comporte donc aucune solution immédiate, et tous les efforts contradictoires faits jusqu'à ce jour pour le résoudre n'ont abouti qu'à augmenter les difficultés. Il ne faut pourtant pas abandonner la partie. Si une solution immédiate est impossible, il doit être possible, ajoute l'auteur, par une série de sages mesures et de patients procédés, avec l'appui d'une méthode sûre, de préparer des résultats lointains, mais satisfaisants à tous égards.

M. Azan expose ces mesnres, ces procédés, cette méthode, et il aboutit à une solution qui consiste à créer de nouveaux besoins chez les Arabes, à ouvrir des écoles professionnelles, à former avec ces élèves sortis de ces écoles un parti « jeune arabe », etc. Tout cela pourra nous coûter très cher et durer très longtemps. Ces mesures profiteront-elles au moins aux indigènes ? M. Azan ne le croit guère.

« Le souci d'intérêts nouveaux, dit-il, aura pour résultat d'arracher les indigènes à la contemplation paresseuse qui les isole, et de les forcer au travail. Peut-être perdront-ils dans cette évolution un peu du bonheur extatique et de la sérénité d'âme qui les caractérise ; mais du moins la civilisation française aura fait un grand pas en Algérie. » Or, on ne saurait trop faire pour la civilisation qui nous rend si heureux

nous-mêmes. Mais la civilisation française fera-t-elle ainsi de si grands pas ? Cela nous paraît douteux.

Finalement, M. Azan prévoit pour l'Algérie un avenir où les Berbères s'écarteront de l'Islam oriental sans devenir réellement français, pendant que les Européens d'Algérie marchant à leur rencontre, s'affranchiront de plus en plus de la tutelle française et deviendront une race nouvelle, les uns et les autres tendant de la sorte à devenir des *Algériens*. Leur patrie commune ne sera pas en réalité la France, elle sera surtout l'Algérie.

Cette perspective, ajoute M. Azan, est sans doute attristante pour un cœur vraiment français. Mais « l'Algérien européen gardera toujours pour la France respect, reconnaissance et affection, la France restera pour lui la mère-patrie et son loyalisme sera à l'abri de toute épreuve ».

Si c'est à cet état d'indépendance de l'Algérie que doivent aboutir tous nos efforts colonisateurs, à quoi bon se donner tant de mal ? Dans le seul but de faire perdre aux indigènes d'Algérie leur bonheur extatique et leur sérénité d'âme ? Si les musulmans venaient faire chez nous ce que nous allons faire chez eux, nous appellerions cela de la corruption : ils seraient des barbares à notre point de vue. Et nous nous étonnons de l'être au leur.

H. Bouet.

Le repêchage des cinq cents millions a l'eau. (*Le programme Baudin au Sénat*), par Yves Guyot. Br. in-8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1903.

L'année dernière, la Chambre des députés adopta un projet de loi déposé par M. Baudin, le 1er mars 1901, et tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes. A ce propos, M. Yves Guyot publia une brochure intitulée *Cinq cent millions à l'eau*, dans laquelle il combattait énergiquement le projet Baudin.

Arrivé au Sénat, ce projet a subi de considérables réductions, une bonne partie des cinq cents millions immergés ont été repêchés ; mais cela ne suffit pas, et M. Yves Guyot revient à la charge pour repêcher le reste, c'est-à-dire pour réfuter les erreurs courantes en matière de travaux publics, et spécialement de voies navigables.

Les marins d'eau douce — pas même d'eau douce, d'aquarium, s'imaginent que les transports par la batellerie sont agréables et profitables pour les bateliers, et économiques pour le public. On ne sau-

rait donc, disent-ils. trop multiplier les canaux et rivières navigables, ne fût-ce que pour faire concurrence aux chemins de fer et obliger ceux-ci à réduire leurs tarifs.

« Le public, dit M. Yves Guyot, aime les bateaux qui vont sur l'eau, Il les aime d'autant plus qu'il n'y va pas. S'il était obligé de voyager dans des péniches qui font cinq kilomètres par jour et mettent deux ou trois mois pour un voyage du Nord à Paris, tel fanatique de la navigation serait peut-être moins enthousiaste des voies navigables. ».

On est également persuadé que les « chemins qui marchent » ne coûtent rien ou pas grand chose. La vérité est que, dans le projet actuel, le canal du Nord coûtera 666.000 francs par kilomètre, le canal de Marseille au Rhône, 873.000 francs par kilomètre, tandis que la construction des chemins de fer ne revient qu'à environ 375.000 francs par kilomètre.

Quoique le projet Baudin ait été voté par la Chambre à la veille des élections, il est bien évident qu'il n'a rien d'électoral ; mais il n'en est pas moins vrai que les travaux *aquatiques* ne sont au fond, comme l'a dit M. Yves Guyot, que des travaux de luxe. « Ce sont des dépenses somptuaires, faites pour amuser les badauds, non pour servir le public, aussi inutiles que les pyramides d'Egypte qui, enfouies dans des déblais, n'ont même pas le mérite de donner l'impression de leur importance. »

Le moment est bien choisi : — déficit budgétaire, nécessité d'emprunts et de nouveaux impôts — pour entreprendre ces pyramides à rebours !

M. Yves Guyot démontre qu'on ne tire pas des voies navigables actuelles tout le parti possible ; avant de construire des voies nouvelles, il faut utiliser les voies actuelles. Il faut aussi que ceux qui se servent de ces voies et qui sont les premiers intéressés à les améliorer, soient chargés de les entretenir et de les développer. A cet effet, M. Yves Guyot propose la création de *chambres de navigation* chargées de s'occuper de ces affaires.

Rouxel.

Galiani et la question de la monnaie au XVIIIe siècle, par Edouard Dessein, 1 vol-8°. Langres, 1902.

Galiani est surtout connu des économistes comme auteur des célèbres *Dialogues sur le commerce des blés*. Il est moins connu, surtout en France, comme auteur d'un traité *Della Moneta*, publiée à Naples en 1750, alors que Galiani avait à peine atteint sa vingtième année. C'est cet ouvrage de jeunesse que M. Dessein s'est proposé d'étudier dans le

présent volume. M. Dessein commence par donner une notice biographique sur l'auteur du traité *De la monnaie*; c'est l'objet de la première partie de son livre. Dans la seconde, il étudie la question de la monnaie et les questions connexes, notamment le mercantilisme chez les prédécesseurs de Galiani. L'étude analytique du traité de la monnaie est faite dans la troisième partie et une quatrième est consacrée à la critique de ce traité. L'ouvrage de M. Dessein est le complément naturel de celui que M. Gaudemet a consacré, en 1899, à l'abbé Galiani et à la question du commerce des blés à la fin du règne de Louis XV.

Le traité de la monnaie de Galiani n'est pas seulement un traité spécial, exclusivement consacré à cette matière, comme on le ferait aujourd'hui : il est fait à la mode du temps, c'est-à-dire que la plupart des questions économiques agitées alors y sont aussi abordées, notamment celle de la valeur, du commerce intérieur et extérieur, de l'agriculture, des manufactures, etc.

Au sujet de la valeur, M. Dessein considère Galiani comme fondateur de la théorie psychologique de l'utilité finale « ou de l'utilité limite ». Il le place à cet égard au-dessus d'A. Smith. « Sur cette notion de la valeur, fondamentale en économie politique, la doctrine d'Adam Smith a constitué non pas un progrès, mais un recul; elle est aujourd'hui presque universellement délaissée et la doctrine actuellement triomphante est la théorie psychologique que professa Galiani, et, après lui et d'après lui, Turgot et Condillac. »

Après avoir défini la valeur, Galiani aborde la notion de la monnaie. La nature de la monnaie est double, dit-il : 1° Elle est la *mesure* de la valeur des choses; 2° elle est un *équivalent* de cette valeur. En tant que mesure, elle sert à évaluer les choses; en tant qu'équivalent, elle sert à les acheter. Il suit de là que « la monnaie n'est pas la véritable richesse, mais seulement l'instrument de circulation de la richesse; et qu'une quantité de monnaie trop faible ou trop forte dans un pays présente des inconvénients.

« Quand la monnaie est trop abondante, elle se déprécie, la main-d'œuvre devient plus chère par suite le prix des produits augmente. Le prix des produits augmentant, ils trouvent moins facilement des débouchés auprès des nations voisines, d'autant plus que celles-ci ont moins d'argent et que chez elles, par conséquent, l'argent est plus cher et les prix moins élevés, La vente diminuant, la fabrication diminue et avec elle le nombre des ouvriers. »

Les mercantilistes, qui s'évertuent à faire affluer dans leur pays les métaux précieux et à les empêcher d'en sortir, à tenir de leur côté le bon plateau de la balance commerciale, se donnent donc beaucoup de mal inutilement et même nuisiblement. M. Dessein félicite Galiani

d'avoir mis en évidence ce côté de la question. Nous devons ajouter que Galiani n'a pas été le seul ni même le premier à faire cette remarque.

Dans son *Essai sur la nature du commerce*, Cantillon revient souvent sur cette idée. Des érudits en littérature économique m'ayant contesté ce fait, je profiterai de l'occasion pour leur indiquer au hasard les pages où Cantillon insiste sur les inconvénients de la pléthore monétaire: pages 209, 215, 217, 223, 244, 413. En voilà assez pour montrer que c'était là une idée bien arrêtée dans l'esprit de ce vieil économiste.

Revenons à Galiani, ou plutôt n'y revenons pas, car nous ne pouvons tout dire et nous ne voulons pas tout effleurer. Cependant ne terminons pas sans faire une petite critique. M. Dessein réfute ordinairement les erreurs de Galiani quand il en rencontre. Il a manqué à ce devoir dans son chapitre sur les impôts : « Si cette portion (l'impôt) est restituée à ceux-là mêmes à qui elle a été prise, il n'y a aucun préjudice causé, alors même qu'il s'agirait de tout leur avoir. » Il serait difficile d'imaginer une assertion plus fausse en théorie et plus dangereuse en pratique. Et il y en a plusieurs autres du même genre dans le même chapitre. Espérons que M. Dessein rectifiera tout ce chapitre s'il fait une seconde édition de son livre.

Rouxel.

La liberté du commerce dans les traités de commerce, par V. Philbert, 1 vol. in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1902.

M. Philbert s'est proposé, dans ce volume, d'examiner à un point de vue juridique le principe de liberté du commerce, tel qu'il est formulé dans les traités de commerce et les restrictions auxquelles il reste soumis. A cet effet, il commence par exposer, à son point de vue, le développement historique du principe de liberté du commerce. « L'échange, à ses débuts, assure-t il, s'est opéré moins entre des individus d'un même groupe social ou ethnique qu'entre des groupes sociaux ou ethniques différents : avant d'être individuel, il a été collectif. »

Cette assertion est posée, mais non démontrée ; elle paraît d'ailleurs tout à fait invraisemblable. Pour qu'un groupe social opère un échange avec un autre, il faut bien que l'offre et la demande se manifestent et elles ne le peuvent que par l'intermédiaire d'individus maîtres ou mandataires du groupe. Or, n'est-il pas plus difficile et plus compliqué pour les individus de se grouper, de nommer des mandataires, etc., que d'échanger eux-mêmes?

Considérant le principe de liberté du commerce au point de vue juridique, M. Philbert avait de grandes chances de tomber dans de graves erreurs : le droit étant si souvent de travers! C'est ainsi qu'il fait dériver les traités de commerce modernes des traités de paix de l'ancien régime, dans lesquels quelques clauses se rapportaient au commerce. La vérité est que les anciens traités étaient essentiellement politiques et incidemment économiques; tandis que le point de vue économique est la base même des traités de commerce modernes. Les considérations politiques ne sont qu'accessoires. On voit même des Etats liés entre eux par des traités politiques et séparés au point de vue économique, et réciproquement.

Après le coup d'œil historique sur le principe de liberté du commerce, M. Philbert envisage ce principe par rapport aux droits des personnes, etc. Les conclusions auxquelles il arrive sont relativement libérales. Le commerce international, dit l'auteur, est nécessaire à la vie de tout peuple et constitue pour lui un intérêt de premier ordre. Et par commerce international il ne faut pas entendre seulement le trafic proprement dit; ce terme comprend également toutes les manifestations de la pensée humaine et de la vie civilisée. La vie des nations civilisées est pour partie internationale. Il y a entre peuples une société internationale, dont ils sont sujets, qui leur donne des droits et leur impose des devoirs, qui a ses lois. Et le premier devoir des Etats qui en font partie est de contribuer à la conservation et au développement de cette société.

Mais chaque Etat est obligé aussi, pour assurer son existence, de veiller au maintien et au développement de sa constitution économique; et c'est ici précisément que le fait du commerce international peut créer entre lui et les autres Etats des conflits d'intérêts. « De là toutes les restrictions qui sont apportées par la législation intérieure ou par les traités au trafic international, au principe de liberté du commerce... L'Etat pousse plus loin le soin de sa conservation économique; si son industrie, son agriculture sont menacées par la concurrence de produits étrangers, il rétablira l'équilibre sur le marché en imposant pour ces produits le paiement de taxes douanières. »

M. Philbert continue ainsi à donner des entorses au principe de la liberté du commerce et à nous prouver qu'il ignore ou qu'il oublie que tous les échanges, pourvu que libres, sont profitables aux deux contractants et que, par conséquent, toutes les restrictions à la liberté leur sont nuisibles. Puis il conclut ainsi : « C'est une question de science et d'art politique que de trouver la juste mesure dans la confection d'un tarif ou dans la conclusion de traités de commerce. »

Des finasseries diplomatiques sans aucune raison d'être élevées à la dignité de science et d'art! ROUXEL.

L'Etica évoluzionista. Studio sulla filosofia morale de Herbert Spencer. (*L'Ethique évolutionniste. Etude sur la philosophie morale d'Herbert Spencer*) par Guglielmo Salvadori, 1 vol. in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1903.

La doctrine évolutionniste est souvent mal comprise, mal interprétée, surtout en matière de morale. Les uns considèrent l'éthique évolutionniste, comme matérialiste, comme positiviste, comme utilitariste, etc. Soit ignorance, soit mauvaise foi, on affecte de ne voir dans la morale évolutionniste que ce qu'elle a de commun avec les autres systèmes, sans faire attention à ce en quoi elle en diffère.

Fervent adepte de la doctrine évolutive, sur laquelle il a déjà publié deux ouvrages : *Herbert Spencer e l'opera sua* (Herbert Spencer et son œuvre) et *La Scienza economica e la teoria dell' Evoluzione.* (La Science économique et la théorie de l'Evolution). M. Salvadori entreprend ici de rectifier les erreurs courantes, d'établir ce qui caractérise le morale évolutionniste, ce qui la distingue de tous les autres systèmes de morale.

Pour remplir cette tâche, M. Salvadori commence par exposer, dans une première partie, les principes philosophiques, biologiques, psychologiques, sociologiques, etc., de la morale ; puis, dans une seconde partie, il critique les opinions des adversaires de l'éthique spencerienne.

Ni l'empirisme matérialiste, dit l'auteur, qui prétend tirer le principe de la morale des sens, ni le rationalisme métaphysique, qui le cherche dans la seule raison, ni le spiritualisme théologique, qui le déduit d'une destination humaine qui dépasse les limites de l'existence actuelle, ne peuvent donner à la moralité un fondement positif et rationnel.

M. Salvadori critique chacun de ces systèmes dans le but de montrer leur insuffisance. La morale utilitaire étant la plus rapprochée de la morale spencerienne et celle avec laquelle on comprend plus souvent celle-ci, la critique de l'utilitarisme nous paraît le point le plus important de cette partie de son ouvrage.

L'insuffisance de la pure doctrine utilitaire, dit-il, provient de son caractère fondamental, qui est de vouloir expliquer la moralité en ne tenant compte que des conséquences de la conduite, des résultats extérieurs, et négligeant tout à fait l'élément subjectif, l'intention les motifs intérieurs. L'utilitarisme se fonde exclusivement sur la raison et ne tient pas compte du sentiment. « C'est l'élément émotionnel qui manque dans l'utilitarisme, et qui réduit la loi morale à un code purement extérieur, privé de toute valeur morale. »

Devant le sacrifice du bien-être de l'individu, la morale utilitariste doit nécessairement s'arrêter et le condamner comme immoral ; puisque, si

le bien moral doit être calculé en se fondant exclusivement sur l'avantage qui dérive de l'action individuelle, si le bonheur est considéré comme quelque chose d'extérieur, de surajouté à l'action, il est évident qu'on aboutit à applaudir seulement les heureux, à sublimer le succès, à justifier les moyens pour l'amour de la fin ; l'altruisme devient ainsi une illusion, qui ne peut, en aucune façon, être rationnellement justifiée.

Tels sont, en résumé les défauts de l'utilitarisme. En quoi la morale évolutionniste est-elle supérieure aux autres systèmes de morale ?

D'abord l'évolutionnisme n'est pas, comme beaucoup le croient, un mécanisme universel, une conception matérialiste du monde ; Spencer commence par affirmer l'antithèse fondamentale entre l'Esprit et la Matière, entre le sujet et l'objet, entre le déterminisme mécanique et la causalité psychique.

Dans la morale évolutive, l'absolu moral ne consiste pas dans la transcendance, mais dans l'immanence nécessaire de la moralité ; ce qui distingue ce système des autres morales spiritualistes. Pour elle, la raison est un élément essentiel de la moralité ; mais cette raison ne représente pas quelque chose qui s'oppose aux sentiments, quelque chose d'extérieur à la nature émotionnelle de l'homme. « La vraie moralité n'est ni une pure raison ni un pur sentiment ; elle est raison et sentiment en même temps. »

L'évolutionniste ne considère pas seulement les résultats des actes, comme l'utilitariste, mais aussi les intentions. « L'homme vraiment moral agit moralement non en vue du bonheur qui résulte de ses actions, mais parce qu'il se sent poussé spontanément à réaliser la moralité, condition de la félicité. »

Il suit de là que, dans l'éthique évolutionniste, la sanction est intérieure, au lieu d'être extérieure comme il arrive dans les autres systèmes. Le sentiment éthique proprement dit, — écrit Spencer — est indépendant de ces sentiments qui dérivent d'autorités extérieures, de vocations, et d'approbations religieuses, politiques ou sociales. La vraie conscience morale ne se réfère pas aux résultats extrinsèques de la conduite, qui prennent la forme de louange et de blâme, de récompense ou de punition, distribuées par une autorité extérieure ; elle se réfère aux résultats intrinsèques de la conduite. « Elle ne considère pas les obligations comme artificiellement imposées par une autorité externe. »

La morale évolutive est-elle toujours d'accord avec elle-même ? Je n'en réponds pas. On peut du moins admettre, avec M. Salvadori, qu'elle représente un progrès réel sur les systèmes antérieurs et que l'auteur aura contribué à mettre en relief ce progrès.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La hausse du blé et le droit de 7 francs. — L'assurance obligatoire de la vieillesse. — Les résultats de régime de monopole de l'Etat du Congo. — Ce que coûte le colonialisme militariste, fonctionnariste et protectionniste. — L'impôt de la protection cotonnière en Indo-Chine. — Les ouvriers belges déshabillés par la douane. — Le duel du libre-échange et de la protection en Angleterre.

Par 422 voix contre 121, la Chambre des députés a rejeté dans sa séance du 26 mai une proposition de M. Georges Berry, ayant pour objet d'abaisser de 2 francs pendant six semaines, du 1er juin au 15 juillet, le droit sur les blés. N'en déplaise au journal de M. Méline, la *Réforme économique*, le rejet de cette proposition, parfaitement insuffisante n'a pas plus provoqué « l'effarement des pontifes du libre échange » qu'il n'a montré « la haute autorité de M. Méline ». Le débat auquel elle a donné lieu n'a pas été toutefois sans utilité. Il a mis en pleine lumière quelques-unes des beautés du système qualifié de protecteur du travail national. Et d'abord il a montré ce que ce système coûte aux travailleurs. Tandis que le prix du blé n'était à Londres au mois de mai que de 16 fr. 50 par quintal, il s'élevait à Paris à 23 fr. 50. La différence de 7 francs était égale au montant du droit, lequel jouait complètement. Comme on l'a vu dans la circulaire de la *Fédération libre-échangiste* que nous avons publiée le mois dernier, le droit de 7 francs se traduit par une hausse de 7 centimes par kilog. de pain. Une famille de 4 personnes consommant chaque jour au moins 2 kilog. de pain, paie de ce chef un impôt de 14 centimes, soit de 51 francs par an.

Au moins cet impôt prélevé sur les travailleurs et perçu par les propriétaires fonciers profite-t-il à l'agriculture ? A-t-il contribué dans quelque mesure au progrès agricole ?

En Angleterre, sous le régime du libre échange, le rendement de la production du blé s'est élevé dans la décade de 1890-99 à 27,3 hectolitres par hectare, tandis qu'il n'était que 16 hectolitres

en France, quoique notre sol et notre climat soient plus favorables à cette culture que le sol et le climat de l'Angleterre. Ajoutons toutefois que dans la trop courte période de libre-échange, inaugurée par les traités de 1860 et à laquelle a mis fin la haute autorité de M. Méline, nos rendements s'étaient élevés en moyenne de 13 hect. 30 à 15 hect. 25, sous la bienfaisante impulsion de la concurrence. Ce progrès n'a pas manqué de se ralentir sous l'influence soporifique de la protection. De 1,95 hectolitre, l'augmentation du rendement est descendue à 0, 75 hectolitre. Voilà à quoi a servi l'impôt que paient les mangeurs de pain pour encourager l'agriculture. Qu'ils consentent bénévolement à le supporter, cela pourrait bien, quoiqu'en dise la *Réforme économique*, justifier l'effarement des pontifes du libre-échange.

*
* *

Malgré les charges sans cesse croissantes du triple budget de l'Etat, des départements et des communes sans parler du budget de la protection, qui absorbent au moins le cinquième, sinon le quart du revenu de la généralité des contribuables, la fortune individuelle des Français s'augmente d'année en année. A quoi est dû ce progrès presque continu de la richesse? C'est, sans aucun doute, en partie, à l'accroissement de la productivité de l'industrie, fécondée et développée par le génie des inventeurs, l'esprit d'entreprise des industriels et l'activité laborieuse des ouvriers, mais c'est encore et surtout à l'esprit d'économie qui multiplie les agents nécessaires de la production. De tous les peuples, le Français est peut-être le plus économe et le plus grand producteur de capitaux. Les statisticiens les plus autorisés évaluent le montant de son épargne annuelle à 1 milliard 500 millions. Et cette épargne ne suffit pas seulement aux besoins de l'industrie nationale, elle déborde des frontières, elle va alimenter les emprunts publics des autres Etats, et, ce qui vaut mieux, les industries du monde entier ; elle a créé des chemins de fer en Espagne et en Italie, des ateliers de construction, des charbonnages et des sucreries en Russie, etc., etc., bref, on n'évalue pas à moins de 20 milliards, au bas mot, le montant de ses placements à l'étranger.

Cependant, le capital a un ennemi qui a juré sa perte. Le socialisme a engagé contre lui une guerre à mort. A défaut des moyens révolutionnaires reconnus les plus efficaces, mais d'un

emploi difficile, il a recours, en attendant, à la mise en œuvre de l'appareil législatif. C'est ainsi qu'en ce moment, nous le voyons s'ingénier à atteindre le capital, à sa source même, l'épargne. Qu'est-ce, en effet, que la loi qui va instituer l'assurance obligatoire de la vieillesse, sinon une prime de découragement de l'épargne ? Qui s'avisera encore de s'imposer les dures privations que coûte l'épargne, s'il lui suffit de réclamer comme un droit, une pension de l'Etat? L'épargne populaire sera tuée dans son œuf; quant à l'épargne bourgeoise, ce sera l'affaire de l'impôt progressif. Et il est clair que la société capitaliste ne survivra pas à la destruction du capital. Mais de quoi vivra la société socialiste ?

*
* *

Le régime du monopole qui a été établi dans l'Etat indépendant du Congo, contrairement aux déclarations de la conférence de Berlin (1), a été vivement attaqué à la Chambre des communes, laquelle a voté à l'unanimité un projet de résolution invitant le gouvernement « à conférer avec les autres puissances signataires de l'acte général de Berlin qui reconnait l'Etat libre du Congo, au sujet des mesures à prendre pour remédier à cet état de choses ». Ce régime que le ministère de M. Méline s'est empressé d'introduire dans le Congo français, a procuré d'énormes bénéfices aux Compagnies concessionnaires de l'exploitation de l'ivoire et du caoutchouc ; mais ces bénéfices ont été achetés au prix de la bonne réputation et peut-être de l'avenir de l'Etat du Congo. L'exportation de l'ivoire est déjà en décadence, et celle du caoutchouc est menacée par la destruction du latex, provoquée par les conditions léonines d'exploitation, imposées aux indigènes. Au Congo, comme ailleurs, le monopole coupe l'arbre pour avoir le fruit. Ajoutons qu'on ne compte au Congo que des fonctionnaires civils, avec le petit nombre d'agents nécessaires aux compagnies.

D'après la *Revue française*, l'Etat du Congo ne possédait, le 1er janvier 1901, après quinze ans d'existence, que 2.204 habi-

---

(1) Déclarations relative à la liberté du commerce dans le bassin du Congo et pays circonvoisins :

Article 1er. — Le commerce de toutes les nations jouit d'une complète liberté.

Art. 5. — Toute puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires sus visés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale.

tants de race blanche, dont 1.318 Belges. Il est donc permis de croire qu'un régime de liberté d'exploitation des richesses naturelles des immenses et fertiles régions de l'Afrique équatoriale aurait attiré davantage les émigrants et mieux assuré que le monopole l'avenir de l'Etat indépendant du Congo.

*
* *

L'Etat indépendant du Congo pourrait invoquer, à titre de circonstance atténuante, l'exemple que lui donnent tous les autres états colonisateurs, l'Angleterre seule exceptée. Tous, en effet, font de la colonisation militariste, fonctionnariste et protectionniste, sans s'inquiéter de ce qu'elle coûte à leurs contribuables et encore moins des bénéfices qu'en peut tirer la civilisation. Le *Siècle* fait au sujet de ce mode coûteux et encore plus malfaisant, d'expansion coloniale, quelques observations qui méritent d'être citées :

Les dépenses militaires de Madagascar ne s'élèveraient pas à 31 millions de francs pour 9 millions d'exportations, 3 ou 4 millions d'habitants indigènes misérables, et quelques centaines de colons, si l'on n'avait pas résolu, en France, de gouverner ce pays exclusivement par la force.

Ce n'est, du reste, pas seulement à Madagascar qu'il est facile de constater l'exactitude de cette proposition, c'est aussi en Indo-Chine, à la côte occidentale d'Afrique, en Algérie, partout où nous avons entrepris des œuvres coloniales. Dans la première de ces colonies, nos dépenses militaires s'élèvent à 31 millions et demi pour à peine dix ou douze millions d'habitants. Dans la seconde, nous dépensons pour les troupes plus de 14 millions pour une population aussi rare que les arbres dans le désert. En Algérie, il semblerait, au nombre de nos soldats, que nous sommes encore au lendemain de la conquête. Et partout, en effet, nous sommes dans la situation de conquérants qui, n'ayant cru qu'en la force, et ne dominant que par la force, sont condamnés à toujours être forts, car ils se sentent entourés d'antipathies et d'inimitiés.

La méthode coloniale que nous avons adoptée n'a pas, en effet, pour seul résultat d'être fort coûteuse ; elle est aussi essentiellement génératrice d'hostilités qui, pour se tenir dissimulées, n'en sont pas moins réelles. Il y avait, en 1870, près de quarante ans que nous étions en Algérie et nous y avions gagné si peu de sympathies que nous sentîmes

passer parmi les indigènes un frisson général de rébellion dès les premiers échecs subis par notre armée sur les bords du Rhin.

Aussi peut-on répliquer, aujourd'hui, à ceux qui se plaignent du chiffre exorbitant auquel s'élèvent nos dépenses militaires coloniales : « C'est vous-mêmes qui l'avez voulu ! La politique coloniale de conquête coûte cher parce qu'elle provoque beaucoup de haines. »

*
* *

Dans une correspondance d'Indo-Chine adressée au *Journal des Débats*, nous trouvons cet aperçu de l'impôt que les Indo-Chinois paient à nos cotonniers, en sus des charges de toutes sortes dont nous avons donné la liste dans une de nos précédentes chroniques :

L'impôt que sa population paie à nos ouvriers et à nos capitalistes peut se mesurer à un exemple : le tarif minimum et le tarif général frappent respectivement de 45 0/0 et de 56 0/0 *ad valorem* les cotonnades écrues, les plus demandées par les indigènes. Grâce à cette protection, il est vrai que nos cotonnades ont évincé celles de l'étranger du marché indo-chinois ; mais la marchandise ayant renchéri, sa consommation a diminué (de 1893 à 1896, 2.800.000 kilog. en moyenne par an, et, de 1897 à 1900, 2.275.000 kilog.). De même pour les chemins de fer nous imposons nos rails, nos constructions métalliques, notre matériel roulant plus chers que ceux de l'étranger et de plus importés sous pavillon français, il en résulte que la colonie aura moins de kilomètres de voie ferrée pour l'emprunt de 200 millions dont elle devra payer les intérêts et amortir le capital. Cette vente forcée s'aggrave du fait que les transports d'Indo-Chine en France sont très chers, faute de fret de retour, plus chers assurément que ceux qu'assure la concurrence internationale entre Hong-Kong et les pays d'Occident.

Cette exploitation des populations conquises et assujetties par la force est-elle autre chose qu'une forme perfectionnée et, si l'on veut, civilisée, du pillage ?

*
* *

Les ouvriers belges qui viennent travailler en France feront bien de ne porter que des vêtements rapiécés et des souliers éculés, s'ils ne veulent pas s'exposer à être déshabillés par la douane. C'est du moins ce qui ressort de cette réclamation qu'un membre de la Chambre des représentants a adressée récemment au ministre des Affaires étrangères :

Peut-on s'imaginer que, pour entrer en France, on soit obligé de mettre des vêtements rapiécés et des souliers usés : c'est cependant ce que la douane française semble vouloir ; car, sous prétexte que les vêtements ne semblaient pas suffisamment usagés, ou que les souliers paraissaient trop neufs, énormément d'ouvriers ont été arrêtés temporairement et beaucoup de vexations leur ont été imposées. C'est ainsi que, les dimanches 22 et 29 mars derniers, environ 300 voyageurs ont été retenus rien qu'à la gare de Tourcoing et dans quelques bureaux de route avoisinants.

A quoi le ministre des Affaires étrangères a répondu :

Je n'ai pas, dit-il, à examiner si les faits signalés sont fondés, mais ce qui est certain, c'est que des mesures sévères ont été prises par l'administration française pour réprimer certaines fraudes. Les droits d'entrée français s'élèvent de 20 à 50 p. 100, tandis que les droits en Belgique ne dépassent pas 20 p. 100 au maximum. Il est à supposer que quelques fraudes ont provoqué du même coup de nouvelles sévérités. Le ministre de Belgique est intervenu déjà auprès de l'administration de la douane française, pour qu'elle applique les règlements avec modération.

*
* *

Une lutte décisive se prépare aujourd'hui en Angleterre entre le libre échange et la protection. Les deux *leaders* du gouvernement conservateur, M. Chamberlain et M. Balfour, se sont mis d'accord pour répudier la politique du *free trade*, qu'ils considèrent comme surannée, et en opposition avec la situation nouvelle de l'Angleterre.

Selon M. Balfour :

Une nouvelle situation a surgi depuis l'établissement du libre-échange et il peut se présenter des éventualités ne permettant plus à l'Angleterre de continuer à être une cible passive pour d'autres pays vivant dans des conditions différentes. »

Selon M. Chamberlain :

L'interprétation de la doctrine libre-échangiste par les adeptes de l'école de Manchester est entièrement artificielle et erronée. Le pays ne doit pas être lié par une définition technique du libre-échange quand nos co-sujets sont en jeu, et il ne doit pas hésiter, s'il le faut, à recourir aux représailles toutes les fois que les intérêts existant entre nos colonies et nous sont menacés.

Est-ce la fin du libre-échange, comme se plaît à l'annoncer un peu tôt, le journal de M. Méline ? Qui sait si ce ne sera pas, au contraire, la fin de la protection ? Sans doute, la lutte sera vive. Les partisans du *fair trade*, les impérialistes et les jingoïstes, sans oublier les socialistes auxquels M. Chamberlain promet des pensions de retraite aux frais de l'Etat, s'associeront pour livrer un furieux assaut à leur ennemi commun, la liberté. Mais, de son côté, la liberté trouvera un solide auxiliaire dans le bon sens qui est demeuré jusqu'à présent la qualité maîtresse du peuple anglais. Sous le régime du libre-échange, l'Angleterre a joui d'un bien-être qu'elle n'avait jamais connu sous le régime de la protection, sa population s'est augmentée d'un tiers et sa richesse a plus que doublé en un demi-siècle. C'est pourquoi nous sommes assuré qu'elle ne lâchera pas la proie pour l'ombre, les résultats positifs et tangibles de la politique de Cobden pour les promesses de la politique de M. Chamberlain.

G. de M.

Paris, 14 juin 1903.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Carlo Porta, poète populaire milanais, par P. Ghio, br. gr. in-8°, 1903. 2 fr. Paris, Guillaumin et Cie.

Proposition de loi ayant pour objet l'application de la représentation proportionnelle aux élections législatives, publiée par la *Ligue pour la représentation proportionnelle*, br. in-18°, 1903. 0 fr. 50. Paris, Guillaumin et Cie.

Tables de mortalité 1900 des rentiers et assurés en cas de vie, établies par le Comité des trois compagnies, publiées par le Comité des compagnies d'assurances à primes fixes sur la vie (*Comp. d'Assur. génér. Union, Nationale*). 1 vol. gr. in-8° cart. Paris, 1902.

Rénovation celtique, par Serge Sculfort de Beaurepas. 2 vol. gr. in-8°, 12 fr., 1903. Paris, H. Champion.

Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1901. 1 vol. gr. in-8°, 1902. Bruxelles, ministère de l'Agriculture.

Office du travail. Les Associations professionnelles ouvrières, t. III. Métaux, céramique et verrerie. 1 vol. in-8°, 679 pages, 1903, Paris, Imprimerie Nationale.

Les Alpes bavaroises aux Balkans, par le baron Jehan de Witte, 1 vol. in-18, 473 pages, 1903. Paris, Plon.

Lettres historiques, par Pierre Lavroff, traduit du russe par Marie Goldsmith, 1 vol. in-18, 328 pages, 1903, 4 fr. Paris, Schleicher.

L'air liquide, par G. Claude, préface de M. d'Arsonval, 1 vol. gr. in-8°, 1903, Paris, Dunod.

Les Occupations militaires en Italie pendant les guerres de Louis XIV, par J. Lameire, 1 vol. in-8°, 1903. 8 fr. Paris, Rousseau.

Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières, par P. Pic, 1 vol. in-8°, 2e dit. de 1.063 pages, 1903. 12 fr 50. Paris, Rousseau.

Intégralisme. Philosophie et sociologie, par Ed. Boulard, 1 vol. in-18 de 400 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, Giard et Brière.

La Transformation de l'Egypte, par A. Métin, 1 vol. in-18, 313 pages, 1903. 3 fr. 50. Paris, F. Alcan.

La Démocratie socialiste allemande, par E. Milhaud, 1 vol. in-8°, 589 pages, 1903. 10 fr. Paris, F. Alcan.

L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo, par E. Descamps, 1 vol. in-8°, cart., 623 pages, 1903, Paris, Hachette. Bruxelles, Lebègue et Cie.

L'affirmation du droit collectif, par E. Levy, préface de Ch. Audler, br. in-8°, 3e pages 1903. 0 fr. 75. Paris, G. Bellais.

Le lendemain de la révolution sociale, par E. d'Eichthal, br. in-8°, 14 pages, 1903. Paris, Chaix.

Manuale di scienza delle finanze, par Féd. Flora, 1 vol. in-8°, 2e éd., 536 pages, 1903, prezzo L. 5. Livorno Giusti.

L'influenza degli alti salari sui profitti, par E. C. Longobardi, préface de A. Labriola, br. in-8°, 86 pages, 1903. Napoli Leonardis.

Sul calcolo delle annualita dei Mutui, par G. Frascara, broch. in-8°, 11 pages, 1903. Bologna Garagnani.

Einführung in die Volkswirtschaftslehre, von Dr. A. von Wenckstern, 1 vol. in-8°, 239 pages, 1903. Leipzig, Duncker et Humblot.

Die Gewerblichen Genossenschaften Niederösterreichs in den Jahren, 1897 Bis 1900. II. Die Genossenschaften Niederösterreichs ausserhalb Wiens, 1 vol. in-4°, 329 pages, 1903. Wien, Verlag der Handels-und Gewerbekammer.

Commerce of Latin America. A Brief statistical Review, broch. in-8°, 20 pages, 1903. Philadelphie, Commercial Museum.

Joint-Metallism, an essay on a new monetary system, by R. Fujisawa, broch. gr. in-8°, 30 pages, 1903. Tokio.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LIV

N° 1. — *Avril* 1903

N° 2. — *Mai* 1903.

N° 3. — *Mars* 1903.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN

PARIS. — Typ A. DAVY. 52, rue Madame.

